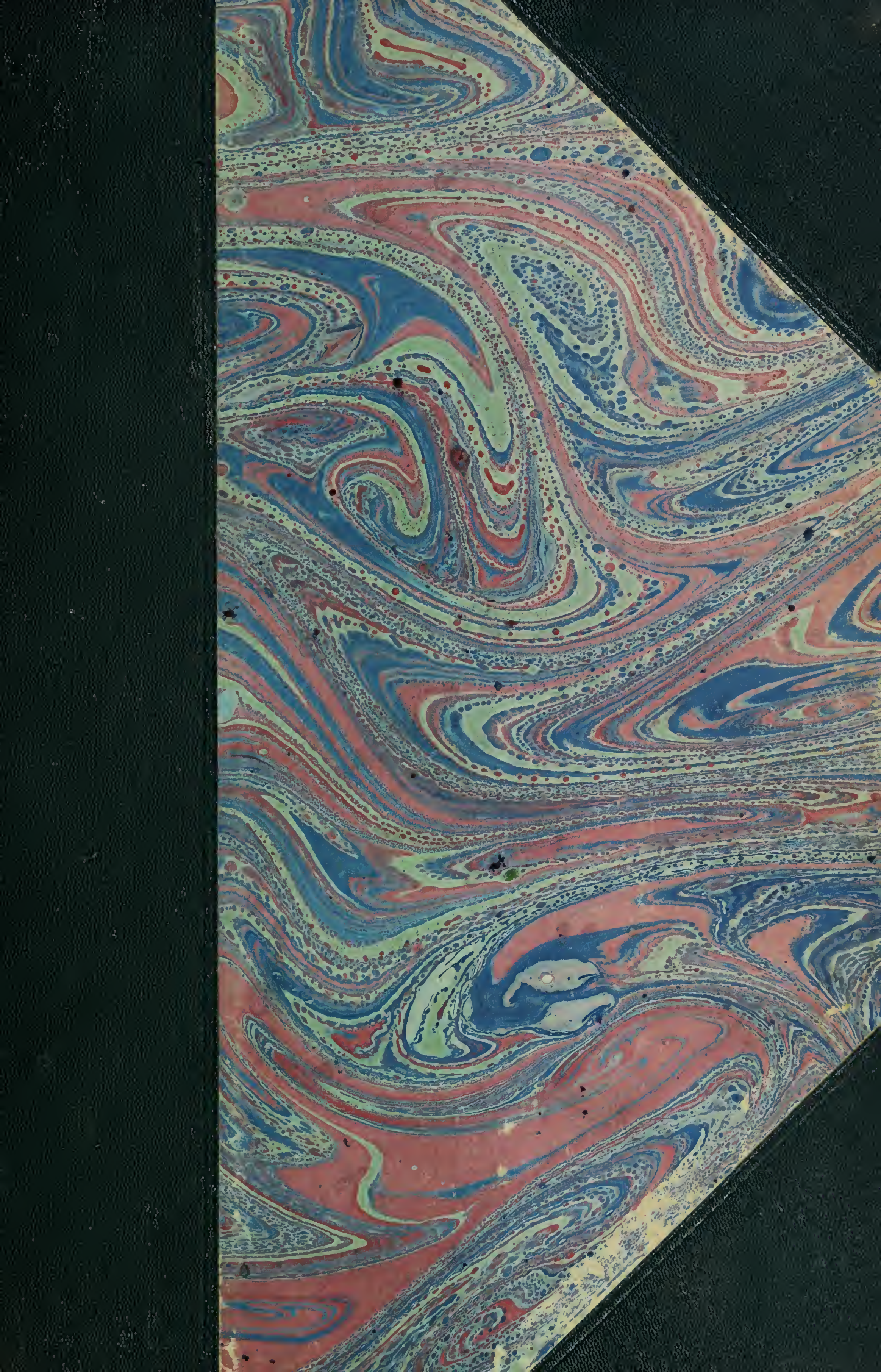
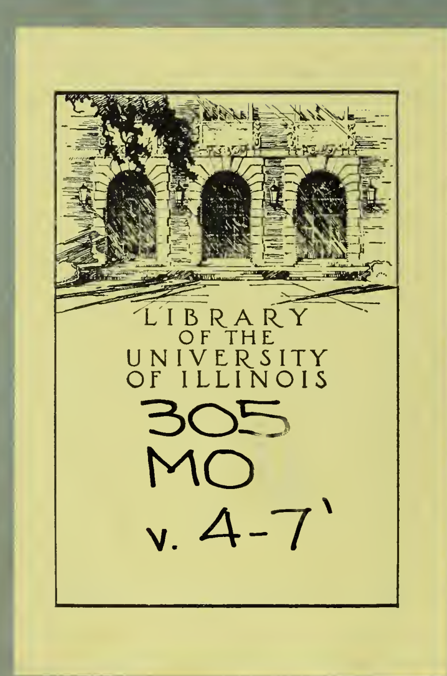




Publication trimestrielle

Supplément à la *Revue Néo-Scolastique* de février 1903.

LE MOUVEMENT SOCIOLOGIQUE

PUBLIÉ

trimestriellement par la Société belge de Sociologie

Quatrième année | Fascicule I

SOCIOLOGIE GÉNÉRALE.

G. Sorel, *La ruine du monde antique : Conception matérialiste de l'histoire.* Bibliothèque d'études socialistes. — Paris, Librairie Jacques et C[ie] ; 281 pages.

C'est avec une réelle curiosité que j'entr'ouvris le livre de M. Sorel, couvert d'un titre aussi grandiose. La ruine du monde antique ! Quel sujet ! De plus, illustration de la conception matérialiste de l'histoire ! S'était-il donc trouvé un marxiste pour prouver, par l'examen scientifique d'une des plus grandes périodes de l'humanité, la vérité de la théorie si discutée du Maître ?

L'illusion fut de courte durée. Le nouveau livre n'était que la reproduction des trois articles de l'*Ère nouvelle* de 1894, parus sous le titre : « la Fin du Paganisme ».

Chacun sait que ces articles ne contenaient guère que les annotations et réflexions de M. Sorel, prises ou venues au cours de sa lecture du livre de M. Boissier sur la *Fin du Paganisme* (étude sur les dernières luttes religieuses en Occident au IV[e] siècle). M. Sorel avoue, d'ailleurs, dans sa préface qu'il se contentait de « prendre dans le livre publié par M. Boissier ce qui lui semblait acquis à la science et de se demander si, en réfléchissant sur les crises du passé, il n'était pas possible de faire quelques réflexions utiles pour le présent ».

Quel rapport y a-t-il donc entre le titre du livre de M. Sorel et son contenu ? Presqu'aucun. Autant l'étiquette est flamboyante et

fascinatrice, autant l'argumentation que contiennent ces pages est faible et étriquée.

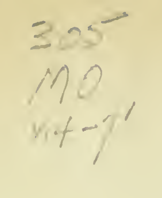
M. Destrée, un socialiste d'ailleurs, le reconnaissait voici quelques jours : « Il faut avouer, disait-il en conclusion d'une étude, que Sorel ne répond guère d'une manière satisfaisante à la question qu'il avait posée : Pourquoi, comment le monde antique s'est-il ruiné ? Il n'y répond guère, surtout au point de vue qu'il avait annoncé : la conception matérialiste de l'histoire... Il reste à expliquer comment le formidable organisme romain n'a pas su résister à cette entreprise anarchique (le terrible travail de dissociation et de destruction poursuivi par l'idéologie catholique) ; d'autre part, à supposer que le monde antique fût épuisé et dût, même sous la poussée chrétienne, se désagréger, comment au milieu de ses ruines a pu grandir et s'organiser une puissance nouvelle ?

» Les explications matérialistes n'expliquent point cela complètement. Les considérations purement économiques sont sans valeur suffisante. Il faut bien, pour se rendre compte de ce résultat gigantesque, admettre une force également gigantesque ; et cette force au milieu de mille autres accessoires est avant tout d'ordre sentimental... La force agissant au IVe siècle, c'est une notion nouvelle de la dignité humaine. C'est l'idée juive des prophètes, appropriée par le christianisme à la civilisation hellénique. »

On voit que l'idée de M. Destrée est celle de Renan : « Israël, dit celui-ci, a fondé la protestation du pauvre, la réclamation de justice et d'égalité, la fraternité dans la confrérie. La Grèce a dressé le cadre éternel de la civilisation. Israël y apportera une addition, une correction capitale : le souci du faible, la réclamation obstinée pour la justice individuelle. »

A condition qu'on n'exagère point le rôle des prophètes d'Israël ni celui des philosophes grecs, et qu'on admette comme point central et fondamental de cette poussée idéaliste gigantesque, la religion de Jésus-Christ, baignant l'atmosphère de la charité chrétienne, je crois pertinente la critique de M. Destrée.

Quand du haut de ces conceptions sociologiques, M. Destrée parle, avec dédain, de la « puérilité des discussions des conciles », de la « futilité et de la violence des hérésies », de « l'accommodation des chrétiens aux mœurs déplorables du temps », de « leur absence de scrupules », on conçoit que, placé par la pensée en face de ce drame énorme du monde antique croulant, ébloui par la taille gigantesque des facteurs qui luttent pour la prééminence, notre penseur socialiste prenne en pitié les petites historiettes semées par M. Sorel au cours des trois cents pages de son livre. Admettons même que tous



ces faits soient exacts — ce qui est certes contestable — quels fétus de paille ils figurent dans le tourbillon monstrueux de cette civilisation de la Rome impériale !

Mais tous ces faits eux-mêmes sont loin d'être mis en relief avec l'esprit d'impartialité qui convient seul à la science. Comment M. Sorel l'aurait-il fait, alors qu'il reconnaît dès sa première page qu'il lui « est impossible de s'occuper de l'histoire du christianisme d'une manière tout à fait désintéressée » ?

De là de véritables procès de tendances, sans preuves : Si l'Empire doit sa ruine, selon M. Sorel, à sa décadence militaire, savez-vous à qui il impute cette décadence? Sans doute il y a « des raisons d'économie », mais il y eut aussi le... « christianisme ». Vous doutez? Voici le texte : « Le christianisme eut une certaine influence sur la décadence militaire, ne fût-ce qu'en vulgarisant cette idée que la victoire ne dépend pas de causes matérielles, mais de causes morales. » Est-il étonnant après cela que M. Sorel en arrive à « nier que le christianisme ait fait naître dans la production antique des rapports d'ordre supérieur » ? Croyez-vous qu'il contestera les arguments amassés, par exemple, par M. Allard dans ses travaux sur l'esclavage antique? Pas le moins du monde.

Ah ! certes, M. Sorel a soulevé un magnifique problème. Quel champ d'études : le rôle de l'idéologie et de l'économie dans l'écroulement du monde antique !

Malheureusement, l'histoire de ces temps ne paraît pas encore suffisamment étudiée et connue pour qu'on puisse dégager avec une approximation scientifique suffisante, la solution des problèmes semblables à celui que M. Sorel se proposait de résoudre.

Au surplus, j'avoue que, pour un marxiste même mitigé, M. Sorel me paraît attacher vraiment trop peu d'importance dans son livre à la lutte des classes. C'est à peine qu'on la sente palpiter de temps à autre sous la prose — hélas ! un peu lourde — de quelques pages.

Cyr. Van Overbergh.

Vilfredo Pareto, *Les systèmes socialistes.* Cours professé à l'Université de Lausanne; t. I et II. — Paris, Giard et Brière, 1902.

Sans être un ouvrage définitif sur ces matières débordantes d'actualité, *Les systèmes socialistes* de M. Pareto constituent une œuvre de valeur, d'une allure large et d'une critique souvent frappante.

Comme tous les sociologues qui publient à l'heure actuelle, le brillant professeur de l'Université de Lausanne croit devoir protester à diverses reprises de ses intentions loyales et purement scientifiques. La science, selon lui, ne s'occupe que de constater les

rapports des choses, des phénomènes, et de découvrir les uniformités que présentent ces rapports. D'où il suit que si l'étude des *causes* — si par là on entend des faits en certains rapports avec d'autres — appartient à la science et rentre dans la catégorie précédente des uniformités, l'étude des *causes premières*, et en général toutes les entités qui dépassent les bornes de l'expérience, se trouvent en dehors du domaine de la science.

Ces principes révèlent l'esprit de l'œuvre nouvelle.

Par eux s'explique le *déterminisme scientifique* de notre auteur. Il ne faut pas le confondre avec le matérialisme, dit-il (p. 75), car ce dernier est une religion, puisqu'il entend donner la solution de problèmes qui dépassent la portée de la science. Le déterminisme scientifique n'affirme pas la nécessité absolue des uniformités, il affirme, ce qui est fort différent, qu'on en a constaté, et que lorsque les faits ne semblent pas en présenter, cela paraît dépendre uniquement de notre ignorance, « car jusqu'à présent, nous n'avons pas pu découvrir que d'autres causes entrassent en jeu ».

L'*Introduction* intéressera particulièrement les sociologues. M. Pareto y expose avec clarté ses principes de physiologie sociale.

A noter surtout sa théorie sur les élites. Plusieurs de ses « lois » doivent être mises en relief.

Un fait d'une extrême importance pour la physiologie sociale, dit notre auteur, c'est que les aristocraties ne durent pas : elles sont toutes frappées d'une déchéance plus ou moins rapide. Ceci serait vrai non seulement pour les élites qui se perpétuent par l'hérédité, mais aussi pour toutes celles qui se recrutent par cooptation.

Si la cause la plus puissante de l'extinction des élites belliqueuses est la guerre, elle n'est pas unique. « Même au sein de la paix la plus profonde, le mouvement de circulation des élites continue. » Il ne s'agit pas seulement de l'extinction des aristocraties par l'excès des morts sur les naissances, mais aussi de la dégénération des éléments qui les composent (p. 9). D'où il suit qu'une aristocratie ne peut subsister que par l'élimination de ces éléments et l'apport de nouveaux.

M. Pareto ne se rallie pas à la thèse de MM. Ammon et Lapouge qui prétendent nous donner les caractères anthropologiques de ces élites en les identifiant avec les dolichocéphales blonds. Il réserve son jugement sur ce point. Les études, selon lui, ne sont pas encore assez avancées.

En somme, dans nos sociétés contemporaines, l'apport des nouveaux éléments, indispensables à l'élite pour subsister, vient des classes inférieures et spécialement des classes rurales. M. Pareto

adopte la corrélation d'Ammon : « L'ascension des classes inférieures, et, en dernière analyse, de la classe rurale, la disparition des classes supérieures sont deux phénomènes étroitement corrélatifs dans le corps social. » En passant, l'auteur s'élève contre ces « éthiques », qui voudraient entraver la sélection, en favorisant « les petits et les humbles » au dépens des forts, « des hommes énergiques » qui constituent l'élite. Il se montre ainsi partisan timide des théories darwiniennes, aux conséquences pratiques si funestes pour les faibles.

Un signe qui annonce *presque toujours* la décadence d'une aristocratie est « l'invasion des sentiments humanitaires et de mièvre sensiblerie qui la rendent incapable de défendre ses positions ».

On serait tenté de faire à M. Pareto l'objection classique de la cause unique. Notre auteur prévoit le coup. Si le fait de la succession des élites, dit-il en substance, a dans l'histoire une importance considérable, il n'est point la seule cause; l'évolution sociale est très complexe; on peut y distinguer plusieurs courants principaux et « vouloir les réduire à un seul est une entreprise téméraire, du moins pour le moment ».

N'est-ce pas d'ailleurs l'objection qu'il répète contre le matérialisme historique? « Sans doute, dit-il (p. 26), ce sont des faits économiques qui modifient les institutions sociales et les doctrines et qui se reflètent ainsi dans la conscience des hommes, comme le veut la théorie matérialiste de l'histoire ; mais aussi assez souvent ce sont d'autres faits qui du moins dans l'état actuel de nos connaissances ne sont pas réductibles à de purs faits économiques. »

Et puisque nous parlons de l'opinion de M. Pareto sur le matérialisme historique, profitons-en pour y insister. Aussi bien, un chapitre étendu du second volume y est entièrement consacré.

La théorie matérialiste de l'histoire a donc, suivant notre auteur, son point de départ dans un principe qui est vrai ; mais elle a eu le tort de vouloir préciser et de dépasser ainsi les conclusions qui peuvent se tirer de l'expérience.

Au fond, M. Pareto croit devoir distinguer l'interprétation populaire et l'interprétation savante de la conception matérialiste de l'histoire.

Selon la première, affirme-t-il, la conception matérialiste de l'histoire consiste à tout expliquer par des conditions économiques d'un peuple; son histoire est entièrement déterminée par ces conditions. On ajoute souvent : *en dernière analyse.*

Sans doute, conclut-il, les conditions économiques déterminent les autres phénomènes sociaux ; mais ceux-ci ne réagissent-ils pas sur elles ?

Notre auteur reprend aussi pour son compte l'objection de ceux qui ne se sont pas donné la peine de lire attentivement ni Marx ni Engels. Je crois avoir établi dans mon travail sur le *Socialisme scientifique* que le marxisme admet pleinement cette réaction réciproque des divers facteurs sociaux même sur l'économie.

Ensuite, continue M. Pareto, que veulent dire ces mots : *en dernière analyse ?* Jusqu'à quelle époque devrons-nous remonter pour être sûr d'avoir atteint « la dernière analyse » ? Nous voulons expliquer les phénomènes sociaux de la France contemporaine ; devrons-nous remonter jusqu'aux Gaulois, jusqu'à l'homme fossile, jusqu'à l'époque où l'homme n'existait pas encore sur la terre ?

L'objection est plus sérieuse, et il est de notoriété que le marxisme n'y a guère répondu jusqu'ici d'une façon probante. Même la récente polémique Bernstein-Kautsky, qui jette tant de lueurs de divers côtés, n'a pas dissipé ce nuage qui menace d'obscurcir l'œuvre du maître.

Observons que M. P. n'épouse pas toutes les querelles plus ou moins mauvaises qu'on a cherchées au marxisme. Il repousse notamment comme de nulle valeur l'objection consistant à observer que l'on ne sait où finit la classe des prolétaires et où commence celle des bourgeois et des capitalistes. « Parce qu'on passe par degrés insensibles d'une classe d'objets à une autre, l'existence des classes n'est pas moins réelle. Ne pourrons-nous plus parler de jeunes gens et de vieillards, parce que nous ne pouvons fixer exactement quelle est la minute précise où l'homme entre dans l'âge mûr ? »

On ne saurait dire, ajoute M. P., que Marx est absolument étranger à l'interprétation populaire, qui au fond se trouve être favorable à ses doctrines.

C'est à n'y plus rien comprendre, vraiment ; à moins d'admettre que M. P. n'ait pas lu les ouvrages de Marx et d'Engels. Non seulement Marx n'est pas « absolument étranger » à « l'interprétation populaire », mais celle-ci est l'expression parfaite de sa pensée, si ses écrits ont un sens.

M. P. affirme (t. II, p. 393) que la soi-disant conception matérialiste vulgaire n'a plus de rapports avec l'exégèse savante. C'est vite dit. Mais où sont les preuves ? Il semble, au contraire, que jamais la science ne s'est occupée davantage du marxisme que de nos jours. C'est la théorie à la mode. En sociologie elle dispute au psychologisme, l'hégémonie de la pensée de nos contemporains. Le moment paraît donc mal choisi pour esquiver une difficulté réelle de la manière qu'emploie notre savant auteur.

Quant à ce que M. P. nomme l'interprétation savante de la conception matérialiste de l'histoire, il convient qu'elle nous

rapproche de la réalité et qu'elle a tous les caractères d'une théorie scientifique. Selon lui, elle se confond, en fait, avec le déterminisme historique et voit dans l'histoire des faits dont il s'agit de découvrir les rapports. « La conception matérialiste de l'histoire est, sous ce rapport, simplement la conception objective et scientifique de l'histoire. »

Que M. P. trouve cette manière de considérer l'histoire peu neuve, peu révolutionnaire, c'est aisé à concevoir. Néanmoins notre auteur reconnaît que, même sous ce rapport, le mérite de Marx et d'Engels aurait été « d'affirmer explicitement des principes dont on n'avait encore qu'une idée souvent confuse, et surtout de rendre populaire une manière de considérer l'histoire qui n'était propre qu'à quelques savants ».

La distinction que M. P. établit entre la conception matérialiste historique vulgaire et la savante ne peut être défendue que si l'on se place au point de vue de l'évolution générale de notre temps. Si l'on range parmi les matérialistes historiques tous ceux qui s'inspirent du déterminisme historique entendu au sens de M. P., oui on peut et on doit distinguer cette conception du matérialisme historique de celle qu'engendrèrent Marx et Engels. Mais si par « matérialisme historique » vous entendez la doctrine marxiste de ce nom, telle que le *Manifeste communiste* l'a révélée, telle que l'ont commentée *Das Capital* et *Duhring's Umwalzung der Wissenschaft*, la distinction proposée n'a aucune raison d'être : dans ce cas, elle ne peut avoir pour résultat que de faire confondre deux conceptions historiquement et logiquement distinctes. Et il paraît peu digne de la science de qualifier de vulgaire le véritable matérialisme historique, et de réserver l'épithète de savante pour une théorie tard venue qu'on décore généralement d'un autre nom plus précis.

Très suggestives aussi les considérations de M. P. sur la lutte des classes. Beaucoup de personnes, dit-il entre autres, croient que si l'on pouvait trouver une recette pour faire disparaître « le conflit entre le capital et le travail », la lutte des classes disparaîtrait aussi. « C'est là une illusion qui appartient à la classe très nombreuse de ceux qui confondent la forme avec le fond. La lutte des classes n'est qu'une forme de la lutte pour la vie, et ce que l'on nomme « conflit entre le travail et le capital » n'est qu'une forme de la lutte des classes... Supposez le collectivisme établi, supposez que le « capital » n'existe plus, il est clair qu'alors il ne pourra plus être en conflit avec le travail ; mais ce ne sera qu'une forme de la lutte des classes qui aura disparu, d'autres les remplaceront. »

M. P. porte ainsi au marxisme un coup droit qui n'a jamais été paré jusqu'ici, à ma connaissance.

Tous ces aperçus sur le matérialisme historique et la lutte des classes ont pour but d'éveiller la curiosité des sociologues en face de l'ouvrage de M. P. Ce sont de rares exemples, choisis presque au hasard de notre spécialité.

L'ensemble de l'œuvre a trait, ainsi qu'on l'a vu plus haut, aux systèmes socialistes *sensu lato*.

M. P. étudie d'abord les systèmes réels, c'est-à-dire ceux qui ont existé ou qu'on croit avoir existé et qui sont généralement des systèmes mixtes. C'est ainsi que le chapitre III du premier volume traite de l'âge d'or, de Sparte, des Pythagoriciens, du socialisme d'Etat dans le monde antique. Le chapitre IV s'occupe de la culture collective du sol : villages, settlements de la Nouvelle-Zélande, Java, Chine, ancien Pérou, *reducciones* du Paraguay, Perse, Hussites, anabaptistes, etc. Le chapitre V a trait aux systèmes religieux. Pour le sociologue, c'est ce dernier chapitre surtout qui est suggestif. Non pas que M. P. y examine systématiquement et méthodiquement la signification sociologique de cette forme sociale; mais par les commentaires qui encadrent l'objet principal de ses études, il sème les pensers sociologiques à pleines mains : il semble qu'il n'y ait qu'à y ramasser des sujets d'études à approfondir ultérieurement.

Le reste de l'ouvrage se rapporte aux systèmes théoriques, c'est-à-dire à ceux qui sont demeurés de simples conceptions de l'esprit, n'ayant pas eu d'applications pratiques.

Suivant leur forme, on peut, suivant notre auteur, ranger cette espèce de systèmes socialistes en trois catégories :

Les systèmes *religieux*, les systèmes *métaphysiques*, les systèmes *scientifiques*.

Les systèmes religieux ont pour but d'établir un genre de vie qui est supposé agréable à la divinité, ou plutôt qui est en harmonie avec certains sentiments religieux.

Les systèmes métaphysiques, dont l'archétype est la *République* de Platon, se proposent de régler la conduite des hommes selon certains principes qui, comme les principes religieux d'ailleurs, « échappent à la sanction de l'expérience; mais la métaphysique s'adresse à la raison, tandis que la religion parle au sentiment ».

« Les systèmes religieux, de même que les systèmes métaphysiques, mettent au second rang la partie économique de l'organisation, le bonheur terrestre des hommes. »

Les systèmes scientifiques recherchent le bonheur des hommes

sur cette terre et ils font usage de l'observation, de l'expérience et de la logique. Le type de ces systèmes est le *marxisme*.

Toute cette partie du traité est intéressante et traitée largement : l'auteur domine son sujet et plane. Toutefois il faut convenir qu'elle relève moins de la sociologie que de l'économie sociale proprement dite. CYR. VAN OVERBERGH.

ERNEST SOLVAY, *Note sur des Formules d'introduction à l'Energétique physio- et psycho-sociologique.*

M. Solvay commence par définir l'être vivant : une réaction organisée spécialement pour oxyder à froid, avec dégagement d'énergie, un milieu propre. Il rappelle ensuite quelques formules très simples ayant trait à la vie individuelle. Soit E_L l'énergie libérée par l'organisme ; elle comprendra, à côté de l'énergie utilisable E_U, de l'énergie thermique E_T dissipée. D'où $E_L = E_U + E_T$. Mais l'énergie libérée n'est évidemment que l'énergie consommée E_C, défalcation faite de l'énergie fixée dans l'organisme E_F et de celle rejetée E_R avec les résidus de l'alimentation. On a donc :

$$E_L = E_U + E_T = E_C - (E_F + E_R).$$

Et comme pour l'adulte la fixation d'énergie est nulle, la formule devient :

$$E_L = E_U + E_T = E_C - E_R.$$

Le rendement de l'être vivant R, c'est-à-dire le rapport $\frac{E_L}{E_C}$ sera donc :

$$R = \frac{E_C - (E_F + E_R)}{E_C}.$$

Jusqu'ici rien que de très simple et de banal. Mais l'auteur se propose de montrer que ces formules physio-énergétiques peuvent s'appliquer à la vie sociale, au moins théoriquement ; et qu'elles peuvent exprimer tous les facteurs essentiels qui concourent à la physiologie des sociétés. Voici comment cette application paraît pouvoir se réaliser.

Tout d'abord E_T n'a rien à voir dans E_L pour l'homme vivant en société. Par conséquent :

$$E_U = E_C - (E_F + E_R + E_T).$$

De plus, l'énergie individuelle utilisable ne peut entrer dans les formules socio-énergétiques qu'en raison de son degré d'utilisabilité sociale et de sa durée d'utilisation. Il faut donc l'affecter d'un coefficient u de socio-utilisabilité, et tenir compte du temps t.

L'énergie socialement utilisable E_S pendant un temps donné s'exprime donc $u E_U t$. La vie tout entière n'est que la sommation de ces temps. D'où : $\Sigma u E_U t$. — Enfin, en tenant compte du nombre d'individus n composant la société, on peut écrire :

$$E_S = \Sigma_1^n (u \; E_U \; t)$$

u pouvant évidemment être positif, négatif ou nul.

De fait, E_U ne reste jamais absolument constant pendant un temps appréciable. En toute rigueur, il faut faire appel aux variations infinitésimales et écrire plutôt $u \; E_U \; dt$; et pendant un temps donné $\int_t^{t'} u \; E_U \; dt$. En totalisant pour la société entière, nous avons :

$$E_S = \Sigma_1^n \left[\int_t^{t'} u \; E_U \; dt \right].$$

Tout cela est fort clair pour ce qui concerne les aliments consommés. Mais la consommation sociale comprend en outre les vêtements, le logement, les instruments de protection, enfin les moyens d'instruction et de récréation. Peut-on les comprendre dans les formules socio-énergétiques? Incontestablement,car leur consommation exerce une influence appréciable et indirectement calculable sur E_U. Même les abus de consommation n'échappent pas à l'envergure des formules. Ce qui seul paraît y échapper, c'est le phénomène intellectuel, qui par lui-même ne met en jeu aucune énergie spécifique. Cependant les formules socio-énergétiques ne peuvent avoir aucune valeur si elles ne tiennent compte de l'activité intellectuelle, qui exerce sur la vie de la société une influence énorme. — De fait, le résultat social de la « cérébration » se traduit par une protection plus efficace de l'individu producteur,et par un asservissement plus complet de forces naturelles. Dès lors, l'influence sociale du phénomène intellectuel peut s'apprécier par ses effets sur le rendement total.

Il est dès lors prouvé qu'au moins en théorie les formules physio-énergétiques peuvent comprendre, sans modification considérable, tous les facteurs de la vie sociale et devenir socio-énergétiques. C'est là,en réalité,la conclusion principale du travail. L'auteur cependant la fait suivre de quelques considérations secondaires qu'il peut être intéressant de signaler.

Il devrait y avoir un équivalent physio-énergétique de la valeur transactionniste des choses. La détermination serait un idéal à poursuivre ; mais dans l'état actuel de nos connaissances, ce ne peut être qu'un idéal. Cette détermination suppose d'ailleurs que tous les

hommes aient un rendement social normal ; ce qui n'est évidemment pas le cas.

M. Solvay mentionne enfin des conclusions pratiques qu'il prétend rattacher au présent travail, et où l'on reconnaît sans peine le système préconisé par l'auteur pour le redressement des griefs sociaux. Le rendement physio- et psycho-énergétique doit être amélioré pour augmenter le rendement social. Tout bouleversement qui peut faire décroître la productivité, doit être funeste. C'est en réalisant « l'égalité sociale du point de départ » et par des modifications appropriées qu'on pourra atteindre le bien-être souverain des sociétés futures.

On me permettra d'émettre au sujet de ce travail quelques simples réflexions. La société idéale de l'avenir, telle que la voudrait M. Solvay, paraît un rêve un peu naïf, et comprend tant d'éléments qui échappent à l'initiative humaine qu'il est permis de douter de sa réalisation. La définition de l'être vivant est un peu déconcertante et ne paraît pas de nature à jeter une lumière nouvelle sur le problème de la vie. Mais envisageons la thèse en elle-même.

Je me hâte de dire que l'essai de M. Solvay a le grand mérite de montrer la voie qu'il importe de suivre pour aboutir à l'*interprétation* scientifique des phénomènes sociaux. Réduire les faits d'observation aux lois connues d'une science inférieure, c'est bien ce qu'on appelle : expliquer scientifiquement un phénomène. Mais le moment est-il bien venu d'en venir aux interprétations ? Les faits sociaux sont-ils donc si parfaitement connus, si définitivement analysés qu'il ne nous reste qu'à les systématiser par des interprétations ? Je me permets d'en douter.

Mais ce qui me paraît le défaut fondamental du travail, c'est l'étroitesse de sa base. La vie individuelle tout entière serait trop restreinte encore pour rendre compte des phénomènes sociaux. Or M. Solvay ne fait appel qu'au rapport entre l'énergie, cinétique et vibratoire, mise à jour par l'organisme, et les réalités consommées. Pour ne signaler que ce point, il est manifeste que la formule ne peut tenir compte que du côté *quantitatif* de cette énergie. L'aspect *qualitatif*, sans aucun doute le plus important, n'entre point et ne saurait entrer dans l'équation. Et dès lors, l'utilité sociologique de ces formules est extrêmement discutable. — Qu'on me permette de rendre cette idée saisissable par un exemple : Supposons qu'un homme d'intelligence et d'énergie peu communes parvienne à perfectionner le mode opératoire d'une industrie, et fabrique économiquement du carbonate bisodique au moyen du bicarbonate d'ammoniaque et du chlorure de sodium. *Quantitativement* l'énergie mise

à jour par l'inventeur sera inférieure à l'énergie consommée ; mais quelle proportion y a-t-il entre la valeur sociale de l'énergie consommée, et celle de l'immense avantage de l'invention ? C'est là le seul rapport intéressant au point de vue sociologique ; mais en raison de sa base purement *qualitative*, il est impossible de l'introduire dans une équation avec l'énergie consommée.

Cette disproportion est d'ailleurs un fait général. M. Solvay comprend par « société » la somme des individus humains. Toutes les réalités cosmiques sont extérieures à la société. Mais il va sans dire que ces réalités ont augmenté de valeur sociale dans le cours des siècles ; c'est-à-dire que la production a été *qualitativement* supérieure à la consommation, malgré la constance *quantitative* de la matière et de l'énergie. Nous croyons donc que, même au point de vue théorique, les formules ingénieuses de M. Solvay n'ont guère d'application sociale, et doivent fatalement rester stériles pour la science.

P. M. De Munnynck.

Paul de Reul, *Du point de vue sociologique dans l'histoire du langage.* Leçon d'ouverture du cours de principes généraux de l'évolution du langage faite à l'École des sciences sociales de l'Université, le 4 novembre 1901. Dans la *Revue de l'Université de Bruxelles*, t. VII, pp. 257-280.

D'après M. de Reul, l'aspect « social, sociologique, ou plus exactement, socio-psychologique » du langage n'a pas été, jusqu'ici, suffisamment remarqué. Au début d'un cours de linguistique donné à l'École des sciences sociales, il importait donc de « justifier une façon d'étudier le langage qui consiste à donner à cet aspect l'attention qu'il mérite ».

Le langage dont M. de Reul entend traiter ici, c'est la parole déjà parlée. Or celle-ci n'est autre chose qu' « un ensemble de sons articulés servant à la communication des idées entre les hommes ». Elle constitue donc essentiellement un phénomène de la vie collective. En outre, comme les sons articulés n'ont aucun rapport direct ou intrinsèque avec la chose signifiée, la pensée, ils supposent une tradition qui les transmet de génération en génération, et il découle de là que la langue est un *usage*, « une somme de ressemblances dans la façon de parler d'un même peuple, d'un même groupe social », un équilibre essentiellement instable entre des parlers individuels. La linguistique se range donc parmi les sciences qui s'occupent des coutumes, et si l'on tient compte de ce fait que le langage est entièrement anonyme, qu'il est « senti par tous comme

la chose et comme l'œuvre de tous, comme l'atmosphère de la vie sociale », on admettra aisément que la science dont il fait l'objet est la science sociale par excellence. Mais s'il est bien entendu par là que l'étude des langues ressortit à la sociologie, il est nécessaire aussi de faire voir l'utilité qu'il y a pour elle à tenir compte de cette dépendance, car, dit M. de Reul, « il n'y a pas de science harmonieuse, intégrale du langage qui ne place le point de vue social au centre même de sa méthode ». Pour le démontrer, il examine les idées maîtresses qui, jusqu'à présent, ont dominé la méthodologie linguistique, et il fait passer celle-ci par quatre phases différentes : 1° la phase logique ou raisonnante, qui n'a pour nous aucune importance ; 2° la phase naturaliste, où la science du langage a « littéralement vécu du transformisme » ; 3° la phase psycho-physiologique, où l'on s'est représenté « l'évolution d'une langue comme déterminée à tout moment par l'action de deux facteurs » nettement séparés, « le facteur physique... qui se manifeste dans le son et produit les lois phonétiques, le facteur psychique... qui... produit cette unification, cette symétrie de formes dite *analogie* » ; 4° la phase sociale ou socio-psychologique, dans laquelle on entre aujourd'hui sous l'impulsion d'une autre science sociale, la psychologie des peuples, et où l'on considère constamment les deux facteurs, physique et psychique, comme intimement combinés et collaborant ensemble à un résultat commun. De ces quatre stades, le dernier seul verra se développer « la science intégrale du langage » dont il a été parlé plus haut, et si l'aspect nouveau sous lequel on considère celle-ci est de nature à la compliquer considérablement, en revanche elle regagnera comme largeur de vues ce qu'elle perdra comme simplicité, car, par essence, elle présentera l'avantage de n'être plus exclusive d'aucune explication « raisonnable ».

Que l'histoire du langage soit une science sociale au premier titre et que M. de Reul l'ait assez bien fait voir, personne ne songera à le contester. Il y a certainement là un point de vue dont il importe que le linguiste se préoccupe, et l'un de ses meilleurs effets sera sans doute de corriger le dualisme trop tranché des théories psycho-physiologiques. Mais, à côté de cela, il semble que l'auteur n'évite pas l'écueil qui attend ordinairement les défenseurs de thèses nouvelles, et qu'il donne à la sienne une importance exagérée, notamment en ce qui concerne le côté physique du langage. Au fond, la question ici débattue se réduit à ceci : un changement de prononciation qui se constate dans un groupe d'hommes déterminé et dans des conditions données doit-il d'une part sa généralité, d'autre part sa régularité, à un état physiologique des organes

vocaux qui appelle ce changement, ou bien la doit-il à une contagion sociale, à une mode, qui répand dans la communauté ce qui, à l'origine, ne serait qu'une création individuelle? Le problème étant ainsi posé, M. de Reul n'hésiterait pas à répondre que c'est un « préjugé » de croire que les lois phoniques sont des lois physiques (p. 273), que « la généralité de certains faits qu'on attribue à des similitudes organiques d'ailleurs indémontrables » doit s'expliquer plutôt « comme l'effet d'une contagion sociale, d'une imitation » (p. 273), qu'enfin « la régularité des changements phoniques » provient, elle aussi, « d'une imitation, d'une mode, en un mot d'une influence sociale » (p. 269). Mais — faut-il le dire? — invoquer l'influence sociale d'une façon aussi absolue, c'est aller trop loin, et comme, en l'occurrence, il s'agit uniquement d'une question de faits, il est à craindre que les faits ne s'accordent pas toujours avec la théorie. D'abord, l'exemple, allégué par l'auteur, de la mode du « zézaiement » sous Henri IV (p. 277) ne prouve rien ; cette mode n'a pas constitué un changement général et régulier de la prononciation, puisqu'il en est resté à peine quelques traces dans la langue. Ce n'est, du reste, là qu'un cas particulier et qui ne tire point à conséquence. Ce qui est plus sérieux, c'est ceci : l'emploi des instruments de précision dans les investigations phonétiques permet de plus en plus de découvrir chez les individus d'un même groupe certaines nuances spéciales de prononciation qui, le plus souvent, restent imperceptibles à l'ouïe : va-t-on attribuer ces nuances, qui ne sont soupçonnées ni senties par personne, à une mode, à une contagion sociale? Dans le centre du Hainaut, par exemple, il y a toute une zone où l'*i* fermé précédé d'une consonne nasale tend à se nasaliser lui-même, et cette tendance est si puissante qu'on la retrouve souvent dans la prononciation du français que parlent les gens de la contrée. Attribuer la généralité et la régularité de ce phénomène à une simple imitation, ne serait-ce pas en donner une explication volontairement insuffisante?

Autre fait : à Paris, M. Rousselot a constaté que les palatales *c*, *g*, ont actuellement une propension à se mouiller lorsqu'elles se trouvent à la finale ou devant une voyelle antérieure ; cette mouillure se rencontre régulièrement chez des enfants, tandis que, chez des personnes plus âgées, on ne la saisit que dans des moments d'abandon et de nonchalance [1] ; par contre, je puis ajouter qu'elle est également la règle dans la prononciation des individus d'espèce

1) Cf. Rousselot, *Études de prononciations parisiennes* (Extrait de *La Parole* no 7, 1899, pp. 23, 32, 62, 66).

particulière qui tiennent leurs assises nocturnes au fond des caveaux avoisinant les Halles. Voilà donc le premier degré — degré à peine perceptible — d'un phénomène important, l'altération des palatales, et ce phénomène, qui commence par un affaiblissement de l'articulation, se manifeste d'abord chez les plus faibles, physiquement parlant : des enfants, des dégénérés. Évidemment, le mot de « contagion sociale » n'expliquerait rien ici, et l'on ne se hasarde guère en disant qu'il en sera souvent de même, à mesure que l'on étudiera d'une façon plus intime et plus détaillée les évolutions phoniques. Selon toute vraisemblance, l'imitation — consciente ou inconsciente — doit avoir sa part dans la propagation des changements de sons. Mais en pratique, les partisans de ce point de vue nouveau feront bien de se tenir sur une extrême réserve. Sans méconnaître les services qu'elle est de nature à rendre, il est permis de douter que la formule sociale, telle que la comprend M. de Reul, soit destinée à devenir le *Sésame, ouvre-toi* de la linguistique ; peut-être y aurait-il plutôt lieu de craindre que, par son caractère vague, compliqué, hypothétique, elle n'en devienne le *ferme-toi*, et cela au moment où les progrès de la phonétique expérimentale nous permettent d'espérer toujours davantage des explications positives, précises, scientifiques en un mot, des faits si intéressants de l'histoire du langage.

A. Bayot.

L. Gérard-Varet, *Le langage et la parole : leurs facteurs sociologiques*. Dans la *Revue philosophique*, XXVII (1902), pp. 367-390.

Tout en reconnaissant la puissance et la profondeur du récent ouvrage de Wundt, *Die Sprache*, M. Gérard-Varet s'étonne que personne n'ait encore songé à examiner s'il n'y a point, parmi les conditions d'existence du langage, qui est un phénomène social, des conditions qui seraient de nature sociale, elles aussi. Dans cet ordre d'idées, il signale l'importance qu'ont dû avoir sur le développement du langage primitif — vraisemblablement composé de gestes aussi bien que de sons — d'abord le commerce de peuplade à peuplade, puis l'usage de l'outil, qui, dit-il, a été un facteur de ce langage « par la création continue des mouvements nécessaires à son maniement ». En outre, il montre que si, par la suite, la parole l'a emporté sur le geste, elle l'a dû non seulement à sa supériorité intrinsèque, mais aussi à des circonstances de la vie collective où son concurrent n'était guère praticable : le travail en commun, le tumulte de la guerre, et surtout le rite. Tout cela est étayé d'amples raisonnements dont l'apparence est souvent séduisante et qui ne

manquent ni de finesse ni d'originalité, mais dont le fil est parfois plus que ténu, et dont les prémisses restent pour le moins discutables. Ainsi, on peut se demander en quoi l'usage de l'outil constitue une condition de nature sociale, et l'on ne voit pas, malgré tout, la nécessité de relations *entre peuplades différentes* pour que le besoin d'échanger des impressions ait pu se dégager chez l'homme. Cette dernière théorie, poussée à ses extrêmes limites, viendrait se heurter à l'une des premières lois de la linguistique : celle de l'unité locale des parlers, et sans doute on est en droit d'exiger de ceux qui se livrent à des spéculations abstraites sur l'origine du langage, qu'ils ne se mettent pas en contradiction avec les données positives de l'histoire de ce dernier.

A. BAYOT.

SOCIOLOGIE RELIGIEUSE.

H. OLDENBERG, *Le Bouddha, sa vie, sa doctrine, sa communauté*, traduit de l'allemand par A. FOUCHER, préface de M. S. LÉVI, VII-401 pp. (2e édit. française d'après la 3e édit. allemande. — *La Religion du Véda*, traduit de l'allemand par VICTOR HENRY avec préface et notes du traducteur, XXI-520 pp. — Paris, Alcan, 1903.

Il est extrêmement difficile de comprendre une religion étrangère. L'âme catholique demeure une énigme pour un grand nombre de protestants éclairés et impartiaux, impuissants à concilier avec les principes d'une théologie abstraite le culte de la Vierge de Lourdes et la vénération de saint Antoine. Le catholicisme « espagnol » est regardé, Outre-Manche, comme un syncrétisme superstitieux. Pour se faire une idée exacte d'une religion, il semble nécessaire, non seulement d'appartenir au milieu intellectuel et social où elle vit, mais encore d'avoir été élevé dans cette religion et de la pratiquer. La documentation la plus complète, tant par la lecture des textes que par la fréquentation des fidèles, ne suppléera jamais qu'imparfaitement à la connaissance immédiate et intime de l'homme qui appartient lui-même à l'Église.

Qu'il s'agisse des religions de l'Inde, du Védisme ou du Bouddhisme, la critique européenne se trouve en fâcheuse posture : 1° parce que les religions védiques et bouddhiques totalisent une longue série, très complexe, de phénomènes religieux très divers, que les théologiens indigènes n'ont jamais synthétisés que d'une manière très lâche et fort insuffisante ; 2° parce que nos sources, qui reflètent la variété des faits, sont difficiles à interpréter, difficiles à classer, et, malgré tout, incomplètes ; 3° parce que nous

sommes très loin socialement et intellectuellement des « vagues humanités » qui ont adoré les dieux védiques et bouddhiques, et des lettrés, sacrificateurs, philosophes, théosophes ou sorciers, qui ont rédigé nos textes.

L'accord néanmoins pourrait se faire entre les savants sur ce qui constitue l'essence et la vie spirituelle des vieilles religions de l'Inde, si deux facteurs n'intervenaient pas pour diversifier nos reconstructions historiques : d'une part, les critiques ne se contentent pas de décrire les faits et de les interpréter immédiatement ; ils se préoccupent des origines — ce qui est leur droit et un peu leur devoir — et, dès lors, que les dieux védiques, les rites religieux, ou les vieilles théosophies soient en cause, chacun met dans les conclusions plus qu'il n'y a dans les prémisses : les problèmes des origines sont des problèmes insolubles : d'autre part, nous sommes très loin, malheureusement — ou heureusement — d'avoir sur la Religion les mêmes doctrines : le croyant et le mécréant ne peuvent avoir la même opinion des dieux védiques et bouddhiques et de leur rôle dans la vie morale. Les uns et les autres, nous reconstruisons les anciennes religions en éclairant les documents anciens à la lumière de notre vie religieuse et philosophique propre. D'où le conflit.

Quand une foi s'est précisée dans des credos, dans les canons d'un concile ou dans les écrits d'un saint Augustin, le rôle de l'exégète devient plus modeste et sa tâche est plus commode — on sait néanmoins quelles disputes a soulevées et soulèvera l'histoire des dogmes chrétiens ; — mais quand, faute de les pouvoir concilier, il faut faire un choix entre des documents bouddhiques contemporains dont les premiers sont pieux et les seconds athées, entre des dieux védiques, parmi lesquels il se trouve des rois de la lumière, ennemis du crime, et des démons divinisés, la science ne peut se décider qu'en pesant des arguments multiples, souvent légers, qu'on manipule avec quelque crainte de les pulvériser. — Dès lors, l'influence des préjugés personnels est excessive. Elle est accrue et, dans une certaine mesure, justifiée, par le désir légitime de présenter au public savant les résultats de l'enquête indianiste. Le public savant ne se contente pas des peintures en grisaille, où le contradictoire est absous par le demi-jour ; il réclame de l'ordonnance, de la lumière et des idées philosophiques. Cette exigence est permise aux personnes qui n'ont pas le temps de voir les choses comme elles sont ; et il faut louer M. Oldenberg, dont l'habileté est inappréciable, de satisfaire le goût du jour en même temps qu'il sauvegarde les droits rigoureux de la critique. Ses livres, à un

certain point de vue, sont de vrais chefs-d'œuvre : je ne parle pas du style, de la poésie et du sentiment qui les rendent vivants; mais je veux arrêter l'attention sur l'énorme besogne de défrichement, et presque toujours sur le vrai terrain, que ces livres supposent : M. Oldenberg a exhumé lui-même le plus grand nombre des matériaux qu'il assemble en artiste autant qu'en historien.

Trop consciencieux pour voiler une partie de la vérité, il n'ignore et n'omet aucune donnée importante [1] ; mais, obéissant aux préjugés dont je signalais tout à l'heure la fâcheuse influence, il classe les faits et il les encadre de façon à produire une impression d'ensemble qui n'est pas, à mon avis, absolument juste : si j'étais en effet capable de synthèses aussi vastes, j'obéirais à des préjugés exactement opposés.

I.

Les documents bouddhiques nous révèlent une philosophie non seulement athée, mais parfaitement nihiliste : rien n'existe qui soit permanent, ni Dieu, ni âme, ni matière. A côté de cette philosophie, une morale, un légendaire, dont l'axe est la croyance à la transmigration à travers des existences heureuses et malheureuses, le ciel et l'enfer ; et une théorie des Bouddhas, hommes extraordinaires, perfectionnés au cours d'existences innombrables, et qui révèlent aux hommes les moyens d'être heureux ici-bas et dans une autre vie, par la vie religieuse et par la vertu dans le monde.

Je vois dans ces dernières données l'âme même de la religion bouddhique : une forte tendance ascétique, le mépris des joies passagères, la certitude de la survie, la crainte des renaissances dans les « destinées mauvaises », celles des animaux, des vampires et des damnés ; la conviction qu'une bonne vie prépare une bonne mort, et que les fidèles « ne retourneront pas en arrière »; la confiance que le Bouddha a protégé les créatures misérables, et a laissé, pour le remplacer ici-bas, sa loi tutélaire et la congrégation des Religieux. A ces principes, que le Bouddhisme le plus archaïque nous fait connaître, j'ajoute les données fournies par la légende du Bouddha et par le Grand Véhicule (cette deuxième forme, chronologiquement, du Bouddhisme), très archaïque en quelques-unes de ses parties, et j'obtiens un système parfaitement apte, à mon avis, à satisfaire les appétits religieux de la société dans laquelle il paraît s'être déve-

1) Il écarte de parti pris, en ce qui regarde le Bouddhisme ancien, le témoignage des sources dites du Grand Véhicule. Mais il le fait pour des raisons d'ordre philologique, devant lesquelles je ne m'incline pas, mais qui sont respectables.

loppé. A côté d'un système philosophique (darçana), libre dans ses déductions rationalistes, une règle de vie très stricte et une règle de pensée qui fixe l'orthodoxie d'un dogme capital : la survie et la rémunération des œuvres. — Je crois fermement que les bouddhistes ont moins peur de la transmigration en soi, que de la transmigration dans les enfers, et que, n'en déplaise aux philosophes et à tous les textes du « Petit Véhicule », leur désir du Nirvâ*n*a ou de l'extinction, n'est pas la soif du néant.

A coup sûr, on peut se faire du Bouddhisme une idée toute différente, mettre au premier plan la philosophie nihilistique, collectionner les passages où la survie est sinon niée du moins mise en doute, faire ressortir le côté voltairien et stoïcien de la « doctrine du salut », évoquer la figure du Bouddha, sage désabusé des choses humaines, pitoyable avec sérénité, philosophe sans variété, plus proche parent dans ses discours du bonze fatigué de quelque lamasserie que du prophète inspiré, héritier des anciens prophètes, enveloppé dans les légendes d'une auréole de mythe solaire. Tout ce qu'on dit du Bouddhisme est vrai (j'excepte les divagations des néo-bouddhistes) ; mais on ne peut être complet qu'en opposant l'avers et le revers, et M. Oldenberg ne s'est pas arrêté suffisamment aux aspects qui me frappent, parce que je vois dans ces aspects la moelle de toute religion. « L'action qui a pour but le bonheur dans cette vie est mauvaise » (aihikasukhârtha*m* karmâpu*n*ya*m*). Cette formule de l'Abhidharmakoça (Ms. de la Société asiatique, fol. 256 B 8) dit, à mon avis, l'essentiel.

Il va sans dire que la philologie fournit, autant qu'ils peuvent en souhaiter, des arguments aux tenants de deux, de trois ou de quatre hypothèses sur le Bouddhisme ancien. Aussi bien, pour être moins incomplet, devrais-je dire que les divisions des savants contemporains sont le reflet des conflits entre bouddhistes. Et tout naturellement s'attache-t-on aux textes qu'on a particulièrement étudiés : M. Oldenberg, grand éditeur de textes pâlis, tient compte surtout de la littérature un peu décolorée qui fut rédigée à Ceylan [1]).

II.

J'apporterai, dans la critique de la Religion védique de M. Oldenberg, une conviction moins arrêtée. Mon commerce avec les docu-

1) La traduction française, faite sur la 3e édition allemande, contient un appendice sur les rapports du Sâ*m*khya et du Bouddhisme. L'explication de Satkâya (l'ensemble de ce qui est) me paraît peu heureuse.

ments bouddhiques est déjà ancien ; ma connaissance du Véda est superficielle. Et d'ailleurs le Véda est beaucoup plus « dur ». On entend par Véda un ensemble de livres, dont les premiers contiennent des hymnes, liturgiques ou non, adressées à un grand nombre de divinités; les seconds, des spéculations et des instructions liturgiques et mythologiques ; les troisièmes, des théosophies et des philosophies. De quelle époque sont les hymnes? Du xxe ou du xve ou du xe siècle avant notre ère. Les traités liturgiques sont plus modernes ; les théosophies, qui constituent la fin du Véda *(vedânta)*, ont immédiatement précédé l'éclosion du Bouddhisme. A côté des Dieux invoqués dans le sacrifice, à côté du sacrifice proprement dit, les cérémonies de la mort ; à côté des Dieux respectables, les démons, les exorcismes et les incantations.

Le monde védique par ses origines appartient d'une part à la civilisation indo-européenne (?), à la période ancienne où les ancêtres des Grecs, des Latins et des Hindous adoraient le ciel-père, Dyaus pità, Jupiter, Ζεῦς πατὴρ ; d'autre part, à la civilisation des non-civilisés, adorateurs de génies quelconques, ambigus ou abominables (?). A côté du *Rigveda*, consacré aux Dieux supérieurs et moraux, il y a l'*Atharvaveda*, où l'exorcisme prime le sacrifice, où le sorcier prime le prêtre. Par ses aboutissements, le monde védique appartient à la culture raffinée des philosophies panthéistiques. Les plus archaïques souvenirs d'un passé totémique ou animiste, — qui sont peut-être des emprunts modernes aux populations sauvages de l'Hindoustan, — les formules les plus nettes d'une religion morale et presque monothéiste, le développement du thaumaturgisme sacrificial, l'aspiration au retour définitif dans le Dieu innomé, l'espoir d'une vie heureuse avec les Pères : à toutes ces données contradictoires, l'historien du Véda qui ne veut pas établir des cloisons étanches entre les diverses parties du Véda, doit faire une place convenable. C'est chose très malaisée. Je ne saurais trop admirer comment M. Oldenberg a gouverné la masse énorme des faits qu'il décrit tous à merveille ; mais à rechercher les prototypes sauvages des dieux et des rites ; à oublier l'importance que prend la pensée morale et religieuse proprement dite, dès qu'elle a été exprimée une fois ; à négliger la transformation que l'idéalisme brahmanique impose à tous les éléments qui passent par l'alambic du sacrifice, je crains que M. Oldenberg n'ait commis un fâcheux anachronisme. J'avais jadis, un peu imprudemment, nié que Bouddha ait eu quelque mérite ou quelque originalité à interdire l'adultère, le vol, etc.; car, disais-je, ces préceptes sont aussi vieux que l'humanité. M. Oldenberg, en citant cette phrase, l'a marquée d'un point d'inter-

rogation incrédule. Et à bon droit, car mon argumentation prenait un caractère philosophique hors de place ; mais le savant historien n'est-il pas aussi coupable que moi lorsqu'il écrit : « Il est incontestable que les notions du juste et de l'injuste tirent leur principe de la vie sociale, et sont, à l'origine, absolument indépendantes, soit de la croyance aux dieux, soit des rudiments de cette croyance » ? Combien il vous sera difficile de démontrer cette thèse en suivant les principes de la logique indienne, en fournissant des exemples positifs et négatifs, *anvayin, vyatirekin!* Aussi bien, tirez-vous quelque conclusion de votre principe en ce qui regarde la religion védique ou n'en tirez-vous aucune ?

Qu'il y ait du sorcier dans le brahmane de l'*Atharva* et de la magie dans les *brâhmanas*, j'en suis trop convaincu ; mais c'est là un tantrisme tout particulier, dont le revers érotique n'existe pas pour ainsi dire. Comme les deux Vénus, la religion et la superstition sont jumelles ; mais qu'il soit adonné à l'une et à l'autre, l'homme sait les distinguer.

En un mot, le lecteur trouvera peut-être dans le petit livre de Kaegi (*Der Rig-Veda*, Leipzig, Schulze 1881), dans les *Religions* de MM. Barth et Hopkins, dans les ouvrages de Max Müller, un utile contrepoids à ce qu'il y a de tendancieux dans la *Religion du Véda* de M. Oldenberg (1). L. DE LA VALLÉE POUSSIN.

NEWTON MARSHALL, *Die gegenwärtigen Richtungen der Religionsphilosophie in England und ihre erkenntnistheoretischen Grundlagen.* In-8°, VII-135 pp. — Berlin, Verlag von Reuther u. Reichard, 1902.

Le caractère essentiellement pratique du peuple anglais s'accommode très peu de sciences pures. Ses sympathies ne vont guère au delà de l'utile, et le vide se fait de plus en plus sensible autour des puritains de la science ou de l'art. C'est là un fait déjà maintes fois constaté et que Newton Marshall rappelle dans la préface de son ouvrage.

Il s'ensuit que la philosophie en Angleterre déteint à peine sur l'opinion populaire. Les courants religieux qu'on nous propose ici circulent dans les cercles scientifiques, sans en franchir l'enceinte. Il n'en reste pas moins vrai, qu'une étude dans le genre de celle que nous avons sous les yeux, est extrêmement importante pour l'intelligence de certaines théories aprioristes que l'on rencontre même en sociologie.

(1) La traduction de M. Victor Henry est très heureuse dans toutes ses parties ; elle est enrichie de notes du traducteur, fort utiles.

L'ouvrage que nous signalons, a pour nous la valeur d'un document. L'auteur est très bien renseigné. Il reproduit avec compétence, et avec une impartialité vraiment sereine, les systèmes philosophiques les plus en vogue en Angleterre, depuis le milieu du XIXe siècle. Sa critique est sobre : elle consiste à indiquer les points de contact des systèmes entre eux, leur valeur respective et à l'occasion leur rapport avec les théories de Kant dont l'auteur semble être un disciple.

La Religion est reçue généralement pour être l'objet le plus compliqué qui puisse être offert à la pensée de l'homme ; plus que jamais elle est devenue la préoccupation des philosophes non moins que des anthropologues.

Chez les philosophes, la solution du problème est étroitement apparentée à la théorie de la connaissance dont elle n'est très souvent que le corollaire. C'est ainsi que l'auteur a fait précéder chaque conception philosophique de la Religion d'un aperçu sur la critériologie en honneur dans les centres où elle fut élaborée.

Dans ce bilan de l'activité philosophique vis-à-vis du problème religieux, dans la seconde moitié du XIXe siècle en Angleterre, Newton Marshall adopte la division des systèmes proposée par Dilthey [1] : *le naturalisme, l'idéalisme objectif* et *l'idéalisme de la liberté.* Nous les retracerons dans leurs grandes lignes, sans nous arrêter aux modifications qu'y apporte chacun de leurs représentants. Nous ne nous arrêterons pas davantage à apprécier la critique qu'en fait l'auteur, cela nous conduirait évidemment trop loin.

Le naturalisme ou agnosticisme recrute ses adeptes principalement parmi les savants voués à la culture des sciences naturelles. Huxley et Spencer, héritiers et propagateurs du positivisme de Comte, ont transporté dans le domaine de la philosophie la méthode d'observation expérimentale et son critère de la démonstrabilité. Le monde suprasensible nous échappe totalement. Le monde extérieur, visible, même nous est fermé, car nous ne pouvons établir la valeur objective de nos connaissances. Celles-ci n'ont au plus qu'une valeur pratique : elles sont bonnes au développement des individus et à leur bien-être matériel.

Logiquement, pareille théorie menait tout droit à l'athéisme et enlevait à la théologie tout caractère scientifique. En attendant, toutefois, que la science eût repris ses droits sur la superstition, Spencer voulut bien laisser à ses contemporains l'adoration de

1) *Archiv für Geschichte der Philosophie*, XIII, 3 s. 308.

quelque chose de mystérieux, d'un absolu inconnaissable dernier résultat de l'expérience.

L'abîme que les naturalistes ouvraient entre la pensée et l'être, n'était pas fait pour rallier les esprits. La réaction contre ce paradoxe ne se fit guère attendre. Elle fut radicale.

Bradley et autres lui opposèrent l'idéalisme objectif. Ils identifièrent la pensée et l'être, la vérité et la réalité. Alors que Spencer était plutôt dualiste, Bradley se présente à nous épris d'un monisme spiritualiste. La théorie de la connaissance chez lui découle de son système cosmique. L'absolu auquel convient pleinement la réalité est un esprit, les phénomènes du monde extérieur n'en sont que des manifestations dépourvues de toute réalité propre et distincte, l'absolu les pénètre tous et les harmonise. La réalité de ces phénomènes est toujours imparfaite et limitée par la contradiction propre à chacun, par exemple : les choses du monde visible sont soumises à la loi de la mutabilité, elles sont donc faites d'unité et de pluralité, par conséquent de contradiction ; elles ne sont en somme que des apparences.

Bradley substitue au critère de la démonstrabilité celui du *self-consistency*. C'est la règle sur laquelle devront se mesurer la réalité et la vérité, puisque l'une est l'autre ; toutes deux ne sont que des manifestations de l'absolu.

Bradley n'attachait que peu d'importance au problème religieux et il est très près de confondre la religion avec le sentiment moral. Deux autres partisans de l'idéalisme objectif, les frères Edward et John Caird, s'en occupèrent davantage. Le système du premier nous présente le plus d'intérêt, malgré ses tendances apologétiques.

E. Caird se rapproche de très près de Max Müller dans la conception de l'évolution religieuse. D'après lui, la Religion est une des formes les plus concentrées de la conscience humaine. En effet, le triple objet de la conscience, c'est : l'objet (ce qui n'est pas soi-même), le sujet (soi-même) et Dieu principe d'unité entre le sujet et l'objet. Bradley, conformément à ses principes, avait admis l'identité du sujet et de l'objet ; tous deux n'étant qu'une manifestation de l'absolu. Caird, lui, semble les distinguer et en faire trois facteurs fournissant trois stades dans l'évolution religieuse. Dans un premier stade se développe la conscience du monde extérieur, dans un second celle de l'être subjectif et dans un troisième celle de l'être absolu.

Ce n'était qu'une hypothèse. Caird essaya de lui donner un fondement historique. Il ne fut guère très heureux. N. Marshall expose assez longuement ce système historique sans l'apprécier.

Nous n'aurons garde de dire ce que l'interprétation des faits a chez lui d'arbitraire ; qu'il nous suffise de noter qu'il ne présente aucun type religieux où les trois stades religieux aient été réalisés.

En dépit de ses protestations, E. Caird n'a pu éviter d'endosser au christianisme, stade ultime et parfait de l'évolution religieuse, la conception panthéiste réclamée par ses principes. Le christianisme, dit-il, fournit l'idée de Dieu comme principe spirituel, tel qu'il se manifeste dans l'unité organique de l'univers avec toutes ses différences et ses antagonismes. On aurait beau s'illusionner, la formule est platement panthéiste.

Le rejet de la personnalité entraînait la négation de la liberté ; or sans liberté pas de responsabilité, partant pas d'ordre moral. C'est ce que comprirent Martineau, Upton, Frazer, Illingworth, Balfour et autres, tous partisans de l'idéalisme de la liberté. D'après eux, il n'y a rien de plus expérimental, rien de plus réel pour la conscience que la personnalité individuelle. Ces philosophes empruntèrent en grande partie leur théorie de la connaissance au kantisme, de là qu'ils reçurent le nom de néo-kantistes. Ils adjoignirent à l'intelligence une faculté nouvelle : l'intuition. Il y a des vérités qui ne sont pas d'ordre expérimental, et dont la philosophie ne peut cependant méconnaître la valeur; ces vérités sont l'objet de l'intuition qui seule peut les atteindre. A cette classe appartient la liberté. Ils introduisirent ainsi le dualisme dans la connaissance humaine. A l'encontre du kantisme, ce système admet la possibilité de connaître le noumène des choses.

Cette théorie fut diversement appliquée au problème religieux. Upton, représentant de la philosophie indépendante de toute préoccupation apologétique, tint peu compte de sa théorie de la connaissance et sous l'influence de la métaphysique de Lotz, il émit une conception religieuse qui n'est rien que moniste.

Les théologiens, par contre, s'en emparèrent pour établir la valeur philosophique de la doctrine du christianisme. N. Marshall expose à cette occasion les principales thèses de la théologie chrétienne. Il termine, dans un paragraphe spécial, par un aperçu sur l'immense révolution opérée dans la théologie protestante anglaise à la faveur du criticisme.

Dans la conclusion de son travail, l'auteur rappelle que chacun de ces trois systèmes de la philosophie contemporaine en Angleterre, aboutit à un paradoxe. Ils sont tous impuissants à fournir une base vraiment scientifique à la philosophie de la Religion et à la théologie. Cette banqueroute serait-elle étrangère à leur impopularité que nous signalions plus haut ?

En appendice l'auteur touche à deux questions extrêmement importantes : la psychologie empiriste et le mysticisme en Angleterre. Cette dernière nous intéresse plus particulièrement. Pour terminer, nous relèverons les causes assignées par lui à ce courant mystique si remarquable aujourd'hui dans la société anglaise.

Malgré toute l'intensité qu'apportent les temps présents à ce mysticisme, il ne paraît pas étranger au mouvement méthodiste commencé au XVIIIe siècle. Cependant, il y a quelques faits qui méritent une attention spéciale : 1° chaque époque de crise religieuse est accompagnée dans l'histoire d'une réaction où le sentiment religieux s'affirme plus profond ; 2° l'influence incontestable de la littérature : Wordsworth, Browning, Tennyson, George Mc Donald et Conventry Patmore ont été les grands propagandistes du mysticisme dans l'Angleterre contemporaine ; 3° l'*Oxford movement* si important dans l'Eglise anglicane, semble être à la fois cause et effet du mouvement mystique ; enfin 4° l'accueil favorable fait par le public non seulement aux travaux d'Huysmans et de Maeterlinck, mais même aux publications d'ouvrages anciens tels que l'*Imitation de Jésus-Christ* et les *Fioretti de S. François*, etc. peut à son tour être admis comme cause et effet. Tout cela a contribué à créer cet état d'âme, peut-être le mieux accusé, de l'Angleterre actuelle.

L'ébauche que nous venons de faire du présent ouvrage, prouvera, espérons-le, quel précieux instrument de travail Newton Marshall a fourni aux spécialistes de la sociologie religieuse.

P. Evariste, O. M. C.

Albert Houtin, *La question biblique chez les catholiques de France au XIXe siècle*, 2e édition, revue et augmentée. Un vol. in-8° de IV-378 pages. — Paris, A. Picard et fils, 1902.

Nous signalons à l'attention des sociologues qui s'intéressent aux manifestations multiples et variées de la pensée religieuse contemporaine, l'ouvrage savant et solidement documenté de M. Houtin. Nous assistons, il est devenu banal de le constater, à une crise intellectuelle et morale aiguë, qui n'est pas sans avoir son contre-coup sur la théologie catholique. Les luttes doctrinales suscitées contre l'orthodoxie et répercutées au sein de l'Eglise elle-même, ont été une des caractéristiques de son histoire à toutes les époques, et un puissant facteur dans l'évolution des connaissances théologiques. Les controverses bibliques du siècle dernier sont, à ce point de vue, des plus intéressantes et des plus instructives, et il faut savoir gré à M. Houtin d'avoir entrepris de retracer l'histoire de ces démêlés dans l'Eglise de France.

L'auteur a mis en vedette à la première page ces paroles de Léon XIII dans sa lettre du 18 août 1883 sur l'Histoire : « La première loi de l'histoire est de ne pas oser mentir ; la seconde, de ne pas craindre de dire vrai ; en outre, que l'historien ne prête au soupçon ni de flatterie, ni d'animosité ». M. Houtin a-t-il été fidèle à ce programme et son exposé est-il toujours strictement objectif? Nous ne le pensons pas. En maint endroit l'auteur manifeste visiblement que ses sympathies vont vers l'école progressiste ; l'école dite conservatrice ou traditionnelle est, par endroits, vivement prise à partie, sans compter que de ci de là les théories isolées d'écrivains plutôt médiocres, sont présentées comme l'opinion commune des savants catholiques. Les préférences marquées de l'auteur pour l'école nouvelle percent dans le ton, qui est généralement frondeur et sarcastique, au point que, par endroits, le lecteur au lieu d'avoir un exposé objectif et impartial, trouve un véritable procès de tendance et un manifeste d'école.

Nous n'avons évidemment pas à prendre position dans ce débat, mais nous devons cependant à la vérité de dire que M. Houtin n'échappera pas au reproche de partialité, dont il se défend si solennellement.

Enfin, nous souscrivons à ces paroles autorisées de M. Boudinhould [1] : « Si l'auteur ne formule aucune conclusion formelle, celle qui se dégage de son livre, c'est l'antagonisme irréductible entre la science biblique moderne et l'attitude imposée aux catholiques ; peut-être serait-il sage de réfléchir que nous sommes en pleine crise et de faire pressentir, si on ne veut y contribuer, une solution pacifique, puisqu'après tout il ne saurait y avoir de conflit insoluble entre les deux formes de la vérité. »

A. C.

SOCIOLOGIE MORALE.

Pierre Lasserre, *La Morale de Nietzsche.* — Paris, Société du « Mercure de France » ; 1902.

Réédition plus complète d'un ouvrage paru il y a trois ans. Depuis que l'ouvrage de M. Palante a mis à la mode dans le monde sociologique le nom de Nietzsche, tout ce qui intéresse l'auteur de *Zarathoustra* doit être connu du sociologue. C'est à ce titre plutôt qu'à raison de sa valeur intrinsèque que cet ouvrage est signalé ici.

C. V. O.

1) *Le Canoniste contemporain*, 1902, p. 344.

SOCIOLOGIE JURIDIQUE.

R. P. F. X. Godts, *Le féminisme condamné par les principes de théologie et de philosophie*; 442 pp. — Roulers, Jules De Meester, 1903.

Ceux qui suivent le mouvement féministe afin d'en dégager les caractères sociologiques, ouvriront ce livre avec curiosité.

Le titre n'est pas banal : Le féminisme condamné non seulement par la théologie, mais encore par la philosophie. Quelles perspectives!

L'ouvrage est divisé en quatre parties qui figurent en autant de sous-titres sur la couverture : I. *Infériorité générale de la femme.* — II. *Sa supériorité morale.* — III. *Sa fausse émancipation.* — IV. *Revendication de ses droits réels.*

Il suffit de lire quelques pages pour s'apercevoir que l'auteur possède un esprit habitué à raisonner d'une manière dogmatique et absolue. De là une intransigeance étonnante dans les jugements et les condamnations, j'allais dire les anathèmes et les excommunications. C'est une méthode tout opposée à celle qu'emploie la sociologie, celle de l'observation.

Veut-on une idée de la façon dont le R. P. Godts traite les questions? Qu'on considère sa manière de prouver « l'infériorité de la femme par rapport à l'homme ».

Il se propose de montrer :

« 1° Que cette infériorité se prouve avant tout par la *raison d'être* de la femme, telle qu'elle nous est enseignée par l'Ecriture ;

» 2° Que cette infériorité est confirmée par la constitution physique de la femme et par son rôle dans la famille ;

» 3° L'infériorité intellectuelle de la femme ;

» 4° L'infériorité d'action de la femme, sauf dans le domaine de la charité ;

» 5° Nous rappellerons combien fut malheureuse pour l'humanité la première tentative de féminisme, essayé par Satan au Paradis terrestre ;

» 6° Nous verrons l'infériorité naturelle de la femme aggravée par le péché originel :

» 7° Puis, que cette infériorité, enseignée par la Révélation dans l'Ancien Testament,

» 8 et confirmée par le Testament Nouveau,

» 9° a toujours été reconnue par la vraie Eglise du Christ,

» 10° et même par la saine législation civile. »

La loyauté m'oblige à confesser que le développement d'aucune de ces propositions... extraordinaires ne m'a convaincu.

Les propositions théologiques paraissent boiteuses; on se demande ce que la Théologie vient faire dans cette galère. Il est vrai que le R. P. Godts plane au-dessus des observations de l'espèce : le féminisme, selon lui (p. 20), n'a été et ne peut être traité « avec justesse et profondeur » que par « des prêtres seuls », par « des hommes qui ont fait des études de théologie ». Malgré tout, il semble qu'il aura quelque peine à faire admettre par ses confrères en théologie que l'infériorité des femmes résulte, par exemple, du fait « qu'elles viennent d'un os surnuméraire de l'homme » au Paradis terrestre (p. 27).

Les propositions philosophiques ne sont pas faites, non plus, pour entraîner la conviction du premier coup. Les philosophes admettront-ils si facilement que la supériorité de l'homme résulte du fait que dans le mariage l'être actif est l'homme et l'être passif la femme ?

Quant aux propositions relatives à l'infériorité physique et intellectuelle de la femme, telle que l'histoire nous la présente, il n'en est aucune qui ne laisse subsister, après étude, de fort sérieuses objections.

Exemple : Après tant d'autres, dont il ne fait que reproduire les opinions, le R. P. Godts tire une preuve de l'infériorité intellectuelle de la femme du fait que la plupart des génies appartiendraient au sexe masculin. — Il y a beau jour qu'on a répondu qu'on ne peut conclure du génie à la moyenne. Le génie n'est pas une monstruosité, mais c'est un écart, une anomalie ; celui qui en tient compte ne doit-il pas se souvenir des anomalies d'autre nature ? Si les femmes fournissent à l'humanité moins d'esprits supérieurs, ne comptent-elles pas aussi moins de fous, d'imbéciles, d'idiots ? « Si nous comparons les deux sexes au seul point de vue de la dégénérescence, dit M. Richard, ne serons-nous pas portés à conclure à l'infériorité mentale du sexe masculin ? Si nous voulons éviter les erreurs, nous devrons donc faire abstraction des anomalies et ne considérer que les moyennes. Alors l'inégalité des sexes cesse d'être évidente. »

A ce point de la discussion, vient se placer un fait auquel le P. Godts a tort de ne pas attacher assez d'importance. C'est la supériorité *artificielle* conférée aux hommes : depuis des siècles et des siècles les femmes n'ont pu se développer que dans le sens que les hommes ont jugé bon ; leur éducation a été sinon consciemment du moins inconsciemment négligée ; on a encouragé sans doute chez elles la docilité de caractère, mais aussi la passivité de l'esprit, la mémoire et le goût plutôt que l'entendement et le jugement. Est-il étonnant qu'un tel régime produise à la longue une capacité de

penser plus faible que celle de l'homme? Et sans admettre que l'intelligence de la femme se soit laissée atrophier par cette longue tradition, au point de ne plus savoir se redresser par une culture rationnelle, ne convient-il pas de concéder que dans la situation actuelle il faut tenir compte de cette infériorité *artificielle* avant d'émettre un jugement définitif sur l'infériorité intellectuelle de la *nature* féminine?

Des expériences récentes ont d'ailleurs prouvé que, malgré cette dépression séculaire, l'intelligence des femmes, placée dans les mêmes conditions de développement que celle de l'homme, donne des fruits de même qualité. Témoin, par exemple, ce qui se passe aux Etats-Unis.

Toutefois, à raison du fait que nous venons de signaler, des anthropologues estiment que pour bien poser le problème qui nous occupe, il faut écarter du débat les portions les plus cultivées des peuples civilisés. Dans ces conditions, ils produisent cette thèse qui étonnera le P. Godts: « Si nous considérons les portions incultes des peuples civilisés, nous sommes portés à croire que la femme est en moyenne plus intelligente que l'homme, ou tout au moins que l'égalité des sexes y est complète ».

Si le P. Godts objectait que c'est l'égalité dans l'ignorance et l'infériorité, ses adversaires répondraient sans doute que c'est précisément ce qu'il importe de savoir; en effet, l'homme a eu constamment pour développer sa personnalité des ressources que n'avait pas la femme.

En somme, quand on considère le pour et le contre de la fameuse thèse de l'égalité intellectuelle des sexes, et qu'on fait la part des exagérations, il semble qu'on puisse conclure à une certaine égalité naturelle de façon que l'égalité aurait une tendance constante à se maintenir là où une culture identique serait appliquée aux deux sexes.

Voulez-vous savoir comment le P. Godts essaie de prouver l'infériorité intellectuelle de la femme? Il se couvre d'arguments d'autorité. Il invoque saint Thomas et Proudhon. Puis il dit (je cite le texte du sommaire du chap. III): «... 5. L'infériorité de l'intelligence de la femme est évidente par *sa vanité*; 6. Ce fait est confirmé par l'autorité du comte de Maistre; 7. par l'histoire de la prétendue Renaissance; 8. et par la réaction qu'opérèrent Pascal, Molière et d'autres. » Qui se serait douté que la vanité féminine fût appelée à un tel rôle? Ne serait-ce pas l'instant de rappeler l'histoire évangélique de la paille et de la poutre? Si encore l'auteur ne répétait pas à chaque instant, que l'opinion de Proudhon est conforme

« au *dogme* catholique et à la *vraie* morale religieuse », — que « Louis de Grenade indique la raison *providentielle* de l'infériorité intellectuelle de la femme », — que « l'ordre *divinement* établi dans l'univers » prouve à l'évidence « l'infériorité intellectuelle des femmes »! Pourquoi jeter sans cesse ces grands mots à panache religieux dans une matière où ils n'ont que faire?

Pour le jugement, selon le P. Godts, la femme est encore inférieure à l'homme. « Les femmes sont extrêmes en tout », dit Fénelon. Savez-vous comment l'auteur développe cet argument? « Elles-mêmes ont soin de justifier cette parole, ne fût-ce que par les exagérations de leur toilette. Chapeaux, chignons, cols montants, manches-gigots, corsets, crinolines, talons de souliers, boutons énormes des vestons et des jaquettes, tout, tout doit toujours être exagéré, hors de proportion et montrer par là l'infériorité de leur jugement et de leur goût. N'est-ce point par un aveu tacite de cette infériorité que les plus huppées parmi elles ne veulent que des hommes pour *tailleurs* et pour *coiffeurs* et ne souffrent plus que leur toilette soit faite par des personnes de leur propre sexe? »

Et voilà pourquoi... votre fille est muette.

Inutile, je crois, de poursuivre.

Le lecteur aura conclu déjà que la manière d'argumenter du P. Godts n'est pas adaptée à la méthode contemporaine. Si son érudition dans la littérature féministe n'est pas suffisamment étendue, s'il semble ignorer notamment les ouvrages des Américains, des Anglais et des Allemands, son livre n'est point cependant à ne pas lire. Au contraire. Il fait entendre une note un peu... archaïque dans le concert. Il permettra aux féministes chrétiens qui s'en occuperont, d'établir une bonne fois la part grandiose qui revient au Christianisme dans l'amélioration progressive de la femme en notre civilisation.

De ce que je viens de dire, il ne faudrait pas conclure que le P. Godts condamne, au nom de *sa* Théologie et de *sa* Philosophie, toutes les revendications du féminisme contemporain. Il concède l'égalité du salaire et la recherche de la paternité; il accorde le droit de témoignage, le droit pour la femme mariée de disposer librement — dans une certaine mesure — de son salaire, le droit pour les ouvrières d'avoir des inspectrices de leur sexe, le droit d'électorat pour les conseils de prud'hommes, pour les juges des tribunaux de commerce, pour les membres des comités scolaires et d'assistance publique. Il réclame l'abolition de la priorité du mariage civil et l'abolition du divorce.

C'est assurément quelque chose. Mais voici ce que l'auteur

ajoute : « Puisque la plupart de ces droits réels de la femme ne sont pas, à proprement parler, du domaine exclusif du féminisme et qu'ils peuvent facilement être accordés par les hommes, il est évident que *toute cette agitation féministe contemporaine n'a pas de raison d'être* ».

Le jugement est sommaire et hardi.

Croire que la raison d'être de l'agitation féministe est renfermée dans le cadre que veut bien lui tracer le P. Godts ; s'imaginer qu'un mouvement pareil s'arrêtera aux limites étroites marquées par notre auteur ; espérer qu'une fois ces droits accordés, le féminisme disparaîtra « comme doit disparaître le socialisme dont le féminisme n'est qu'une partie plus ou moins absurde et dangereuse » (p. 25) — non, je ne puis ni le croire, ni l'imaginer, ni l'espérer.

Le féminisme est une forme sociale nettement déterminée qui grandit dans toutes les civilisations avancées. Dans le sol fécond des races anglo-saxonnes, elle a pris une ampleur qui frappe le monde. Dans les pays germaniques et latins, la plante se développe aussi, quoiqu'avec plus de lenteur. Ce n'est plus un parasite aux frêles attaches qu'il suffirait d'arracher pour l'empêcher de croître et de nuire. Le féminisme sort des entrailles mêmes de notre organisme civilisateur ; il fait partie de sa substance ; il se nourrit de sa sève.

Sans doute l'arbre pousse de ci de là des branches folles que la société devra émonder avec sagesse et prudence, telle celle de l'union libre. Mais l'arbre lui-même grandira et poussera des branches vigoureuses dans toutes les directions, dans celle du droit électoral politique comme dans celle du droit électoral administratif, du côté du droit civil comme du côté du droit pénal, vers les réformes morales comme vers les réformes sociales.

Certains peuvent regretter ce mouvement qui grandit. Personne ne l'arrêtera.

Depuis nombre d'années, les sociologues des diverses écoles étudient le phénomène et ses causes ; les uns le font avec une passion qui nuit à l'autorité de leurs conclusions ; les autres cherchent loyalement ses lois avec sérénité et patience, sans parti pris et sans hâte de conclure. Ce ne sont point les premiers qui ont fait et feront avancer la science, mais les derniers.

Or, s'il est une vérité qui semble admise à l'heure qu'il est par toutes les écoles scientifiques, c'est que le problème de l'infériorité de l'un ou de l'autre ne peut plus se poser d'une manière absolue. Aucun des deux sexes n'est absolument supérieur à l'autre. Chacun d'eux a sa ou ses supériorités propres. Chacun d'eux a sa mission, qui est différente de celle de l'autre et la nature arma chacun en vue

du but à atteindre. L'œuvre de l'éducateur est de diriger les deux sexes vers le but à atteindre par chacun.

Quant aux causes du féminisme, on ne saurait guère plus s'en tenir aux causes purement idéologiques du P. Godts, au Protestantisme, à la Révolution française, etc. Chacun des facteurs sociaux y a sa part. Dans quelle mesure? C'est ce que les savants recherchent et ce que les livres comme ceux du P. Godts n'éclairent d'aucune manière.

La question de savoir quelle est la limite exacte qui sépare l'activité familiale et sociale des deux sexes, est une question à trancher, comme toute question de limite, suivant les temps, les lieux et les races. C'est le cas pour la plupart des revendications féministes actuelles. Faut-il, par exemple, accorder le suffrage politique local à la femme moderne ? Que chaque pays discute librement le problème et examine si le bien général l'exige. Il ne faut pas qu'à aucun moment des arguments « théologiques » viennent troubler ce débat, purement politique et social. Le législateur avisé ne perdra pas de vue les expériences réalisées par les nations qui ont une culture égale à la sienne ; il ne dédaignera pas les leçons de l'histoire ni les conclusions de la sociologie qui, en cette matière comme en d'autres, dégage des essais comparés les règles constantes et les tendances. CYR. VAN OVERBERGH.

SOCIOLOGIE ÉCONOMIQUE.

B. SEEBOHM ROWNTREE, *Poverty, a study of town life.* — London, Macmillan, 1902.

Le but de l'auteur est de jeter quelque lumière sur les conditions qui gouvernent la vie des classes salariées dans les villes anglaises de province, spécialement en ce qui concerne le problème de la pauvreté.

Comme Booth décrit « la vie et le travail du peuple de Londres », M. Rowntree décrit avec une précision scientifique remarquable « la vie et le travail du peuple de York, sa ville natale, qui peut être regardée comme un type de ville provinciale anglaise ».

Peut-on déjà induire des travaux exécutés en Angleterre, ainsi que le prétend M. Abel Chevalley, qu'il est désormais démontré que le surpeuplement et la concurrence rendent la population des villes si misérable qu'en pleine prospérité commerciale, à Londres comme à York, comme partout dans cette grande ville unique que devient l'Angleterre (77 % de la population), dix hommes sur cent meurent *littéralement* de faim et que 27 % croupissent dans la pauvreté la

plus lamentable? « Ainsi juste au moment où les campagnes s'en vont d'épuisement, voici les cités qui crèvent de pléthore. »

Le livre de M. Rowntree est une monographie débordante de renseignements précieux. Bien que son objet relève plutôt du domaine de l'économie politique proprement dite, il importe de le signaler aux auteurs en quête de renseignements sur la question de la bienfaisance, qu'on commence à traiter un peu partout d'une manière sociologique.

Encore quelques travaux dans le genre de ceux de Booth et de Rowntree, et les constantes de la bienfaisance pourront être dégagées avec une approximation sérieuse. C. V. O.

Edmond Demolins, *A-t-on intérêt à s'emparer du pouvoir?* — Paris, Firmin-Didot et Cie; 1902.

Dans ce livre, M. Demolins « donne à son volume *A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons*, sa conclusion naturelle et nécessaire ».

La manière dont l'auteur défend sa thèse, est brillante. Je doute qu'il fasse beaucoup d'adeptes.

Là n'est pas, pour le sociologue, l'intérêt de ce livre. Il gît bien plutôt dans les remarques accessoires.

On pourra tirer profit de cette idée longuement développée que la supériorité sociale ne vient pas du développement de la puissance politique et que l'abus du pouvoir a amené la décadence de la Grèce, de l'Empire romain, de l'Espagne, de la France.

On trouvera des arguments nombreux en faveur de cette autre idée : que l'initiative privée a créé la supériorité des sociétés qui ont dominé dans l'antiquité et qui dominent de nos jours.

M. Demolins défend des thèses hardies comme celle-ci : Il n'y a jamais eu véritablement de guerres de religion; il y a eu seulement des guerres sous prétexte de religion. Il est regrettable qu'il ne discute pas d'une manière quelque peu approfondie.

Le livre nouveau de M. Demolins est une œuvre de polémiste.

C. V. O.

Helen Bosanquet, *The Strength of the People, a study on social Economics.* — London, Macmillan, 1902; 345 pages.

Ce n'est pas un livre d'économie politique, mais d'économie sociale, dit l'auteur. En quoi diffère, selon lui, la seconde de la première? En deux manières : par le but et par le fait qu'elle est essentiellement une science appliquée, une science directement utilisable par ceux qui sont engagés dans l'administration pratique.

On voit que cet ouvrage, malgré son titre équivoque, n'est guère sociologique dans son objet, bien qu'il fournisse quelques aperçus et des matériaux sociologiques. Il est à consulter notamment par ceux qui travaillent les problèmes de la pauvreté et de la classe salariée. C. V. O.

Jules Guérin, *La faillite du socialisme*. — Paris, Guillaumin, 1902.

Livre de combat politique sans aucune teinte de sociologie scientifique. C. V. O.

SOCIOLOGIE DÉMOGRAPHIQUE.

E. Vandervelde, *L'Exode rural et le retour aux champs*. — Paris, Alcan, 1893; 304 pages.

Ainsi que l'indique le titre même de son livre, l'auteur examine successivement deux phénomènes différents dans cet ouvrage : d'abord l'émigration des campagnards vers les villes, et ensuite la tendance plus récente qui paraît une réaction contre l'autre et qui pousse au repeuplement des campagnes.

L'exode rural est suffisamment connu et étudié. Il n'y a pas grand'-chose de neuf à dire sur ce chapitre. Il a, du reste, toujours existé. Le mouvement de centralisation de la population dans les centres urbains s'est seulement accentué au cours du XIXe siècle, au point de devenir un des phénomènes les plus saillants de cette époque. Et ce mouvement est devenu tellement intense. qu'il fait le vide dans certaines régions rurales. Dans presque tous les pays on trouve des districts où la population des campagnes diminue, alors que la population générale augmente, alors que surtout la population des villes croît avec une rapidité inconnue jusqu'ici.

Partout la population rurale est ou bien stationnaire, ou bien en décadence. L'auteur cite des chiffres pour un grand nombre de pays. Le mouvement est surtout marqué dans les pays où le développement de l'industrie et l'extension des moyens de transport livrent l'agriculture des vieux pays à la concurrence internationale. Toutes les classes rurales souffrent de la crise agricole et sont tentées d'abandonner la culture des champs, pénible et infructueuse. Mais ce sont naturellement ceux qui ont le moins d'attaches avec le sol, les journaliers et les domestiques à gages, qui fournissent les plus gros contingents à l'émigration vers les villes et les centres industriels. La diminution du nombre des ouvriers agricoles dans tous les pays d'agriculture capitaliste est, pour M. Vandervelde, « l'un des phénomènes les plus graves et les plus caractéristiques

de ces dernières années ». Pourquoi si grave? Il est tout naturel que les pays agraires qui se transforment en pays industriels, voient décroître le nombre de leurs ouvriers agricoles. Et il est remarquable que les pays d'organisation « capitaliste » sachent offrir aux ouvriers des campagnes des occasions de gagner leur vie. Au lieu de mourir de faim ou de croupir dans la misère sur place, les travailleurs, grâce aux moyens de communication modernes, se déplacent et vont là où il y a du travail.

« Je crois être en droit d'affirmer — dit Karl Bücher — que le nombre des habitants de l'Europe qui résident à un endroit, non par le fait de leur naissance, mais par celui de l'émigration, dépasse, de beaucoup, cent millions. » Mais tout déplacement n'est pas une migration et je ne sais pas trop si l'on peut dire, considérant que le chiffre cité par Bücher représente plus du quart de la population totale — comme le professeur Sering l'a dit — « qu'il y a là une véritable migration des peuples, en comparaison de laquelle pâlissent les migrations du commencement de l'ère chrétienne, au moins quant à l'importance des masses mobilisées ».

Si c'est une simple question de chiffres, un dénombrement de personnes qui se déplacent, M. Sering a raison. Mais les migrations des peuples, l'invasion du monde romain par les Barbares sont des événements d'un tout autre caractère que nos actuelles migrations internes. Et si « pour compléter l'analogie » M. Vandervelde se croit en droit d'ajouter que les causes de l'exode rural actuel ne diffèrent pas essentiellement de celles qui poussèrent jadis les Barbares à se jeter sur le monde antique, je dois dire que l'analogie me paraît plutôt forcée.

« C'est le développement de la population, joint à un mauvais système de culture et à l'absence de tout autre genre de vie que la vie rurale qui explique, en grande partie, les migrations d'autrefois. En dernière analyse, les migrations des temps modernes ne sont pas dues à d'autres motifs. »

Passons sur l'explication fort problématique des antiques migrations pour en venir aux causes de l'exode rural dans les temps modernes.

L'auteur indique l'action combinée de trois facteurs : l'attraction des villes, la facilité des transports, la surpopulation des campagnes. Il attache avec raison à l'action de ce dernier facteur beaucoup plus d'importance qu'à celle des deux autres. L'exode est rendu absolument nécessaire dans les villages éloignés où l'attraction des villes ne se fait pas sentir ou très peu, par la surpopulation relative des campagnes, l'impossibilité de trouver, sur place, des moyens d'exis-

tence. Les causes premières de l'exode rural sont *internes* plutôt qu'*externes*. Ces causes se résument dans la transformation de l'exploitation rurale due au développement de l'industrie et à la concurrence américaine. Elles se caractérisent, d'après M. Vandervelde, comme suit : « La propriété paysanne disparaît, ou se transforme en propriété parcellaire ; les communaux et les droits d'usage achèvent d'être usurpés et aliénés ; les industries domestiques, associées au travail agricole, sont anéanties par la concurrence de l'industrie des villes ; la crise agricole se déchaîne, par suite de la révolution des moyens de transport terrestres et maritimes. »

A ces causes principales que l'auteur décrit longuement et qui lui fournissent l'occasion de placer certaines vitupérations marxistes à l'adresse du capitalisme, vient s'ajouter, comme il le fait remarquer, l'action de quantité d'autres facteurs, politiques, économiques et moraux, dont il serait absurde de méconnaître l'importance. Défectuosité des logements ; besoin d'indépendance ou esprit d'imitation ; désir d'échapper à la monotonie de l'existence rurale ; capillarité sociale qui pousse les ouvriers les plus intelligents vers des industries moins pénibles ; tentation de chercher fortune sur des champs d'action plus vastes : voilà autant de causes adjuvantes de l'exode rural.

Celui-ci prend des formes différentes. M. Vandervelde distingue l'émigration permanente, l'émigration quotidienne et l'émigration saisonnière. « Tantôt les travailleurs qui émigrent, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, abandonnent leur village, pour toujours ou pour de longues années. Tantôt ils conservent leur domicile à la campagne, mais s'en vont chaque jour travailler au dehors. Tantôt enfin, ils restent absents pendant une partie de l'année, puis rentrent au logis à l'issue de leur campagne. »

Le chapitre consacré à l'émigration quotidienne est le plus original de tout l'ouvrage. Il renferme des aperçus pleins d'intérêt sur les ouvriers belges qui se déplacent quotidiennement pour se rendre à leur besogne. Il est vrai que ce ne sont point là des migrations, mais ces déplacements supposent déjà une grande mobilité de la population rurale et y préparent de véritables et définitifs exodes vers les centres industriels et urbains. L'auteur admet qu'il y a, en Belgique, plus de 100.000 ouvriers voyageant tous les jours sur les lignes de l'Etat ou des tramways.

Les conséquences de l'exode rural sont fort nombreuses et différemment appréciées. L'auteur expose successivement le point de vue des ouvriers, le point de vue des fermiers, le point de vue de la collectivité. Ici il examine les conséquences politiques et intellec-

tuelles, les conséquences physiques et morales des migrations. Même celles des migrations quotidiennes lui paraissent considérables. « Si l'on nous demandait, dit-il, quelle est la mesure la plus grave, la plus inconsciemment révolutionnaire qui ait été prise, depuis trente ans, par le Gouvernement belge, nous ne dirions pas que ce sont les lois scolaires, ou la réforme électorale, mais bien la création des trains ouvriers. » Pourquoi? Parce que « les trains ouvriers sont les grands propagateurs de l'idée socialiste et facilitent sa pénétration dans les villages les plus reculés ». « Formés au contact de leurs camarades des villes, les ruraux ne tardent pas à devenir, dans leur village, les principaux agents de la dispersion des idées qui ont cours dans les grandes agglomérations. »

Certes, les trains ouvriers contribuent pour quelque chose à la propagande socialiste. Mais c'est une illusion de croire que la mentalité des ouvriers ainsi touchés en chemin de fer par le coup de la grâce révolutionnaire, soit profondément autre que celle de leurs compagnons ruraux. Le changement est purement de surface et n'est pas de ceux qui amènent des révolutions. Laissez les ouvriers s'instruire encore pendant quelque temps, et vous verrez que nous serons plus loin que jamais de la révolution.

« L'exode rural — quand il ne dépasse pas certaines limites — n'est pas seulement une nécessité économique pour les campagnards, mais un bienfait pour la civilisation. » Telle est, en résumé, la conclusion de l'auteur sur le mouvement qu'il a analysé et décrit d'après de nombreuses lectures et dans une forme facile, élégante et attrayante. Malgré ses sympathies pour le mouvement de centralisation urbaine, sympathies politiques surtout, l'auteur salue avec faveur le contre-courant qui se manifeste, de ci de là, pour la reconstitution de la vie rurale, le transport de certaines industries à la campagne, le développement de l'autonomie des centres secondaires. « Il est permis de se demander, dit-il, si ce mouvement de centralisation n'approche pas de son terme et si l'accroissement des populations urbaines, dans les pays les plus avancés, n'arrivera pas bientôt au point de saturation. » Certains faits, tels que la décroissance de la population dans les quartiers centraux d'un certain nombre de grandes villes, l'exode des citadins vers la périphérie des villes, la création d'établissements industriels à la campagne, l'industrialisation de l'agriculture, permettent de croire à un retour aux champs ou du moins à une dispersion de la population qui réduirait, en grande partie, les inconvénients incontestables de la vie citadine et de la concentration de la population.

Camille Jacquart.

SOCIOLOGIE GÉOGRAPHIQUE.

P. Vidal de la Blache, *Les conditions géographiques des faits sociaux (Annales de géographie*, t. XI, pp. 13-23). — Paris, Colin, 1902.

Dans sa *Politische Geographie*, M. Friedrich Ratzel, partant d'un point de vue nouveau, étudie les rapports existant entre l'État et le sol. Déjà, avant lui, K. Ritter avait fait ressortir l'importance du milieu ou du monde ambiant, et disait : « Ne vaudrait-il pas la peine, pour comprendre l'histoire de l'humanité, d'étudier la terre, notamment la surface terrestre, dans ses rapports avec l'homme ? » Un compatriote de Ritter, Kohl [1]) examine l'influence de la morphologie terrestre sur les établissements humains : deux facteurs sont importants, d'une part la fertilité du sol, d'autre part la forme même des terres, c'est-à-dire la délimitation des terres fermes et de l'eau, des montagnes et des plaines, les différences de terrain, qui toutes agissent pour concentrer la population en certains points ou pour ralentir ou empêcher les rapports entre les hommes. Comme la nature est, à cause de sa durée, plus forte que l'homme, il s'ensuit que celui-ci doit, à la longue, se laisser influencer par elle.

M. Ratzel dans le chapitre qu'il consacre à l'étude de l'influence du sol, n'essaie pas d'expliquer par le sol toutes les formes politiques existantes, mais recherche ce qu'il faut, dans ces formes politiques, attribuer à l'influence du sol. Au point de vue biogéographique, l'État doit être considéré comme une forme de la propagation de la vie ; c'est la réunion d'une partie humaine, les citoyens, et d'une partie terrestre, le sol, en un organisme dont tous les éléments sont attachés les uns aux autres non par des liens organiques, mais par des liens immatériels ; seul le sol les assemble par un lien matériel et, sous ce rapport, il jouit d'une importance spéciale. Le peuple mobile et le sol immobile, dans l'État, n'existent pas comme des antagonistes, mais peuple et sol se fondent en un tout. Donc le sol agit sur la société par lui-même et par les phénomènes, comme le climat par exemple, qui dépendent plus ou moins du sol et de la position géographique.

Récemment, M. Vidal de la Blache, dans une conférence faite à l'École des Hautes-Études sociales, publiée dans le fascicule de janvier 1902 des *Annales de Géographie*, a étudié les conditions

1) *Der Verkehr und die Ansiedlungen der Menschheit in ihrer Abhaengigkeit von der Gestaltung der Erdoberflaeche.*

géographiques des faits sociaux, et a fait faire un pas de plus à la géographie humaine.

L'historien et l'économiste rassemblent des cas de corrélation intime entre un fait géographique et un fait social : deux régions contiguës ne jouissent pas du même climat par suite d'une altitude différente, et les ouvriers qui ont fait la moisson dans la plaine trouvent après cette moisson une occupation semblable dans la région montagneuse ; une bourgade devient une ville industrielle et il se développe hors des murs un nouveau mode de culture et une nouvelle catégorie de travailleurs, les maraîchers ; un bassin houiller va être exploité dans la Campine, région non industrielle, et la population va devenir industrielle ; etc. [1])

Faut-il se borner à collectionner ces faits et d'autres semblables sans pouvoir s'élever à une notion plus compréhensive et plus haute ? Telle est la question que M. Vidal essaie de résoudre.

Dans les observations qui doivent être faites dans ce sens, il faut tenir compte de l'importance du matériel ethnographique, c'est-à-dire des objets créés par les diverses civilisations si peu développées ou si complètes soient-elles. Ces objets comprennent deux éléments: la matière et le travail ; pour la matière, l'homme dépend du sol qu'il habite; pour le travail ou le façonnage de cette matière, il est indépendant du sol, mais dépendant du milieu où il travaille. Ainsi une caractéristique de la civilisation chinoise est la façon ingénieuse avec laquelle les fils de Han exécutent certains bibelots, tandis qu'une caractéristique de la civilisation américaine est le machinisme, le désir de remuer des masses.

Après le matériel ethnographique, qui mérite un examen approfondi, c'est la position des pays qu'il faut étudier, car suivant que le pays est isolé ou ouvert, les rapports entre les hommes seront différents. Ainsi, dit M. Ratzel, les habitants des îles éloignées et solitaires restent en dehors de tout mouvement ; ainsi, dit M. Vidal, dans la zone africaine des forêts tropicales, c'est le village qui est l'unité, chacun formant un petit monde à part. Cet isolement peut être voulu, cherché : la colonie des Mormons sur les bords du lac Salé ; ou dépendre de la nature elle-même : les tribus nègres qui vivent dans les profondeurs de la forêt de l'Aruwimi. Une consé-

1) Nous signalerons dans cet ordre d'idées un travail tout récent de M. Vandervelde, *L'exode rural et le retour aux champs* (Alcan, 1903) qui réunit de nombreux faits ; mais l'auteur ne semble pas avoir aperçu que le sol, le climat, etc., la position, en un mot, jouait un rôle considérable dans les déplacements des hommes. Il y avait là pour M. Vandervelde une jolie occasion d'appliquer ou de vérifier les théories de M. Ratzel.

quence de la position est l'influence produite sur l'état social par les traits physiques de la contrée habitée, par exemple, les oasis, types intéressants d'organisation sociale, dans lesquels tout est changé parce que ce n'est point la terre qui est de première nécessité, mais l'eau.

Ces phénomènes et bien d'autres encore montrent l'influence des conditions géographiques sur les faits sociaux; la réciproque existe aussi et il est des faits sociaux qui modifient la géographie : c'est ainsi que le développement extraordinaire des plantations dans le bassin du Mississipi-Missouri, développement provenant de la confiscation de la terre au profit de quelques produits spéciaux recherchés à cette époque, amena entre autres la traite des nègres et une modification considérable dans l'état social.

M. Vidal de la Blache résume ainsi sa petite, mais suggestive et intéressante étude : traduction de la vie géographique du globe dans la vie sociale des hommes ; et sa conclusion est celle-ci : les formes de civilisation constituent des types qu'on peut géographiquement répartir, mais si on craint des généralisations prématurées, il faut faire des monographies où les rapports entre les conditions géographiques et les faits sociaux seront envisagés de près sur un champ bien choisi et restreint.

Joseph Halkin.

Notes et Documents.

Institut Solvay de Sociologie.

Il y a une année que nous consacrions ici même une notice à l'*Institut Solvay de Sociologie*. Nos lecteurs se rappelleront que nous émettions des doutes sur le caractère sociologique des travaux que le nouvel Institut aiderait à réaliser. Nos doutes se justifiaient par l'histoire même de l'Institut, par les différentes phases qu'il avait traversées avant d'arriver à sa forme définitive, par le but qu'a poursuivi le fondateur dans la réalisation progressive de son idée. En ce faisant, nous n'avions en vue que l'intérêt supérieur de la sociologie. Cette science est jeune encore, incertaine de ses voies et nous verrions avec peine une institution, qui largement comprise pourrait rendre de réels services à la sociologie, se rétrécir au point de ne plus servir qu'à l'illustration, en cabinet particulier, des idées aprioristes d'un homme, si bien intentionné soit-il.

Nos craintes se réaliseront-elles ?

Personne jusqu'ici n'a, à notre connaissance, essayé de les dissiper : ce qui est regrettable. Parfois la vie d'une œuvre dépasse les prévisions de ceux qui l'ont fondée. Souhaitons qu'il en soit ainsi et que l'Institut de sociologie, largement conçu, devienne véritablement sous l'impulsion de M. Waxweiler ce que son nom indique.

Quoi qu'il en soit, il existe, a été inauguré et commence à fonctionner. Nous empruntons à la *Revue de l'Université de Bruxelles* quelques détails intéressants sur la façon dont il est organisé.

« Bâti tout de pierres blanches, le nouvel édifice est d'aspect confortable et simple. Sa façade ouest, ornée d'une colonnade gracieuse, regarde le terre-plein où se donnaient autrefois les concerts du jardin zoologique. Du côté de l'est, une terrasse demi-circulaire, au niveau du rez-de-chaussée, offre, au travailleur fatigué, la promesse d'un agréable repos. L'aspect extérieur de la construction annonce déjà sa structure interne. C'est, essentiellement, une grande salle centrale servant de bibliothèque et de salle de lecture. Autour d'elle, y ayant directement accès, douze petites « cellules » se groupent, mises à la disposition des chercheurs admis à l'Institut. Un hall aux tons clairs — murs de pierres

blanches, mosaïques de marbre et vitraux roses — où naît l'escalier conduisant à l'étage, précède la grande salle qui s'élève de toute la hauteur du bâtiment. On y est dès l'entrée heureusement saisi par l'aspect confortable, luxueux presque, de l'installation. La science a quitté sa légendaire austérité et s'est faite aimable et accueillante. Dans les rayons d'acajou, en vain chercherait-on l'in-folio poudreux, les reliures bigarrées ou l'habituelle inégalité des formats. Car le livre est entré pour sa part dans l'ornementation. Chaque volume se glisse dans une manière de boîte en carton. Au dos de celle-ci, en lettres d'or, se note le titre de l'ouvrage, et sur le plat est une feuille de papier où s'inscrira le nom de l'emprunteur. Car il faut savoir que chacun s'en ira aux bibliothèques prendre — sans l'intermédiaire d'employés ni d'huissiers — les livres qui lui seront utiles. Ce système réalisera une économie appréciable de temps. Une ingénieuse combinaison de couleurs facilite la recherche ; à chaque langue principale étant en effet réservée une tonalité déterminée dans la couverture de la boîte-étui. Celle-ci, laissée vide dans les rayons, indiquera pour la remise du livre sa place accoutumée. Les revues importantes traitant de sociologie sont réunies dans la salle de lecture. D'élégantes tables de travail et de très confortables sièges en permettront la consultation agréablement.

» On sait la complexité de tout problème social. La difficulté est grande d'être en chacune des matières qui s'y rattachent un connaisseur suffisant. Il convenait dès lors de pouvoir assurer aux travailleurs l'aide de spécialistes compétents. On créa dans ce but les collaborateurs scientifiques dirigeant chacun un cabinet spécial; c'étaient MM. Ansiaux, G. Des Marez, E. Houzé, A. Prins, L. Wodon, professeurs et chargés de cours à l'Université de Bruxelles et M. G. De Leener, ingénieur, licencié en sciences économiques.

» Le cabinet de statistique — où règne M. Waxweiler — fait suite à la salle de bibliothèque. Il renferme de précieuses machines à dépouiller, machines à calculer, à soustraire, à additionner, machines pour l'extraction des racines, pour le pourcentage, tous les plus récents perfectionnements de la technique statistique. Au premier étage est installé le cabinet de technologie, où furent réunies, par le soin de MM. Ansiaux et De Leener, d'importantes collections de photographies industrielles et de produits commerciaux. M. G. Des Marez a, dans son cabinet d'histoire économique, groupé une très complète série d'ouvrages importants touchant l'étude de l'histoire économique et de l'histoire du droit. La section anthropologique est fort riche en crânes et curiosités notables. L'Institut contient, de plus, une salle de travail en commun et un auditoire où pourront se faire les cours de l'Ecole des sciences sociales exigeant l'emploi de projections lumineuses. Ainsi outillé, il est hors de doute que l'Institut ne rende à la sociologie les plus précieux services. Les résultats de ses travaux scientifiques donneront corps à quatre séries de publications. Des *Notes et Mémoires,* volume in-4° renfermant des études originales dans les divers domaines de la sociologie ; un *Annuaire sociologique,* paraissant le 1er octobre de chaque année, avec la collaboration d'un groupe de spécialistes ; une série d'*Actualités économiques ;* enfin, une *Bibliothèque sociologique.* »

Procès-verbaux des séances de la Société.

SÉANCE DU 30 OCTOBRE 1902.

La séance est ouverte à 2 1/2 heures, sous la présidence de M. Van Overbergh.

M. Capart donne lecture de son travail sur le totémisme.

M. le Président félicite le rapporteur. — Vous avez mis au point un excellent travail de synthèse sur la question totémique, et je ne doute pas que la discussion qui le suivra ne mette en lumière des points de vue nouveaux. Vos conclusions sont modestes. Ne le sont-elles pas trop ? Ne pourrait-on pas dès maintenant établir des relations de coexistence entre certains états sociaux caractérisés par leur degré de développement économique et le totémisme ?

M. Capart ne croit pas que cela soit possible. La rencontre de tous les éléments constitutifs du totémisme est assez rare. Et là où nous trouvons un de ces éléments, le culte d'un animal par exemple ou l'exogamie, rien ne nous autorise à conclure que cet élément soit une survivance d'un totémisme antérieur.

R. P. Evariste. — Je suis partisan des conclusions modestes en ces matières. C'est ainsi, par exemple, que contrairement à l'opinion courante, un Dominicain a démontré récemment qu'il n'y avait pas chez les Hébreux de vestige de totémisme.

M. le Président. — Ne pourrait-on pas faire à votre définition l'objection d'être trop abstraite, trop idéale, de telle façon que, groupés comme vous l'avez fait, les caractères du totémisme ne se rencontreraient nulle part ?

M. Capart. — Je reconnais que j'ai surtout fait un travail de reconstruction.

R. P. Evariste. — Il faut être extrêmement prudent dans l'interprétation des institutions primitives. C'est ainsi notamment que l'interdiction de se marier avec une personne de nationalité différente peut avoir une origine totémique, mais elle existe parfois pour des motifs purement sociaux ou religieux.

M. Deploige. — M. Capart a rendu hommage à la logique des sauvages. Cependant on ne voit pas à quelle raison ils cèdent dans le choix de tel ou tel animal symbolique. Ce choix paraît arbitraire.

M. Capart. — La raison du choix, je le reconnais, est souvent arbitraire. Il faut choisir à telle époque de la vie. Or alors le choix est souvent sollicité par une cause fortuite, un animal vu en rêve, ou bien le premier animal rencontré après le réveil.

Il faut, d'ailleurs, distinguer entre l'animal personnel et le totem du clan Certains peuples ont un animal personnel sans être arrivés à avoir le totem. Quand le totem existe, l'enfant a le totem de son clan.

M. Deploige. — Vous avez employé souvent le terme « primitif ». Distinguez-vous le primitif du sauvage ou les assimilez-vous l'un à l'autre ?

M. Capart. — Je prends le terme « primitif » dans le sens qu'on lui donne couramment dans la science, sans me prononcer sur la question de savoir si les sauvages sont, dans toute la force du terme, des primitifs ou s'ils sont des dégénérés. On peut admettre que les sauvages ont perdu le souvenir de la tradition primitive, et qu'ils sont dans un état tel qu'il serait primitif si la révélation n'avait pas existé.

R. P. Vermeersch. — Le terme « primitif » sonne mal à des oreilles catholiques. C'est un terme ambigu qui peut donner lieu à des malentendus.

Plusieurs membres proposent des termes équivalents dont aucun n'est adopté.

R. P. Vermeersch pense qu'il suffirait d'indiquer par une note le sens qu'on attache au terme « primitif ».

M. Legrand abonde dans ce sens.

MM. de la Vallée Poussin, Camerlynck et Halkin sont chargés de faire rapport sur le travail de M. Capart.

Le R. P. Evariste donne lecture de la note suivante sur le mysticisme chrétien :

En veine d'une étude sur le mysticisme ramené sous l'angle sociologique, le bureau de notre honorable Société chargea quelques-uns de ses membres d'étudier la question préalable de savoir ce qu'il faut entendre par « mystiques ». Nous n'avons pas à élaborer une thèse tendant à établir la possibilité ou l'opportunité d'un travail du genre qui nous fut indiqué. Dans l'orientation qu'en notre dernière séance on voulait imprimer à cette étude, il ne s'agissait pas de rechercher les influences sociales des mystiques appartenant à un groupe homogène, ni même de recueillir les causes qui ont présidé à l'éclosion ou à l'efflorescence du mysticisme dans un milieu et à une époque déterminés, mais le projet était d'entreprendre un travail d'ensemble sur les mystiques appartenant aux groupements religieux les plus disparates : chrétiens, musulmans, bouddhiques, etc.

Quelle que soit la définition que l'on adopte en sociologie, il faut admettre le groupe comme base de nos études. Or la question de la possibilité ou de l'impossibilité de grouper entre eux les mystiques chrétiens, musulmans et autres, ne peut se poser qu'après avoir nettement défini ce qu'on entend par « mystiques » dans chacune de ces sociétés religieuses.

On nous a demandé ce qu'il fallait entendre par « mystiques » dans le christianisme. Nous nous bornerons à donner la réponse à cette question.

Le mot « mystique » a reçu des acceptions différentes chez les littérateurs et chez les théologiens. Rien d'étonnant, puisque de par son étymologie ce mot est sujet à des applications multiples. Il provient du verbe grec μνω qui veut dire *fermer, cacher ;* μυστικος signifie : qui a rapport aux mystères.

I. Les littérateurs se servent de ce mot sans jamais se soucier de préciser le sens de l'emploi qu'ils en font. « Voici, dit le R. P. Poulain [1]), ce qui paraît se dégager de leurs vagues descriptions. Ils appellent mystique, un homme : 1° qui est très épris d'un idéal divin ou humain ;

1) *Des grâces d'oraison.* Paris, Retenne, 1902 ; p. 7.

2° qui ne peut expliquer clairement les hautes raisons de sa passion. Si on l'appelle mystique, c'est à cause de ce mystère, de cette obscurité, de cette science intuitive et incommunicable.

» En un mot, on qualifie le plus souvent de mystique quiconque est à la fois enthousiaste, obscur, ne vivant pas comme tout le monde, prenant des rêves pour des réalités. Suivant les cas, ce sera un écrivain énigmatique, un utopiste prêchant un système social ou esthétique. »

II. Dans un sens plus restreint et mieux étudié, les théologiens ont donné le nom de mystique à celui qui entretient dans l'oraison un commerce habituel et intime avec Dieu. Il s'établit entre Dieu et l'âme des rapports mystérieux qui échappent à l'œil du profane.

D'accord sur cette notion fondamentale, les théologiens le sont moins sur la nature que doit revêtir cette oraison pour qu'elle relève de la mystique.

a) Anciennement et de nos jours encore, bon nombre identifient la mystique avec l'ascèse. Tout homme qui s'efforce de se détacher des créatures et de s'unir à Dieu dans une oraison commune où lui-même a une très large part d'activité, est appelé mystique. C'est dans ce sens que saint François de Sales disait que « la théologie mystique n'est autre chose qu'une conversation par laquelle l'âme s'entretient amoureusement avec Dieu de sa très aimable bonté pour s'unir et se joindre à icelle ».

Tout récemment encore, les savants éditeurs des œuvres de saint Bonaventure n'ont pas craint de rapporter à la théologie mystique des traités d'ascèse proprement dite.

b) D'autres enfin, tels Scaramelli, Ribet, le R. P. Poulain, à la suite de Görres ont réservé le nom de mystique à celui que Dieu a élevé d'une façon extraordinaire à des grâces sublimes d'oraison. Dans cette oraison, l'homme est plutôt passif ; c'est avant tout Dieu qui agit, qui se révèle à lui dans la contemplation de l'extase.

Quand on parle de mystiques chrétiens, il faut nécessairement entendre ces mystiques dont parle la théologie. On trouve certes chez eux un idéal divin, parfois même un certain enthousiasme ; mais ce n'est point un enthousiasme obscur, il est éclairé par la foi. L'esprit du mystique surélevé par la grâce jouit de lumières abondantes dont la raison tire son profit sans qu'elle trouve à redire. Même dans les états que nous appelons volontiers passifs, à cause de la prédominance de l'action divine, l'âme n'est nullement privée de l'exercice de sa pensée ou de sa volonté ; au contraire, ces actes s'intensifient au point de faire perdre la conscience de la vie inférieure sensitive. On serait donc mal venu, disons-le en finissant, d'identifier l'extase chrétienne avec le nirvâna bouddhique qui, pour être athée, tend en outre à l'anéantissement complet de l'être, condition nécessaire du repos rédempteur dans le système de Çakya-Mouni.

M. le Président remarque que le R. P. Evariste n'a pas cherché à voir s'il n'y a pas de rapports entre certains états de civilisation et l'apparition du mysticisme.

R. P. Evariste. — Ce point ne rentrait pas dans l'objet de mon travail. Je ferai d'ailleurs observer à M. le Président qu'il y a toujours eu des mystiques dans l'Eglise, mais que les époques auxquelles on a le plus disserté sur les mystiques peuvent certainement être déterminées. Ainsi, c'est surtout au XVIIe siècle qu'on a étudié la mystique, mais il y avait des mystiques avant et nous en avons eu jusque dans notre siècle.

Le R. P. Vermeersch donne lecture d'une note sur le même sujet.

M. Deschamps. — Je croyais avoir à combattre les deux rapporteurs qui m'ont précédé. Or je vois que nous sommes d'accord et que mon intervention n'a plus de raison d'être. J'avais soutenu que le mysticisme est une forme générale de pensée et de sentiment, un genre en quelque sorte dont le mysticisme chrétien n'était qu'une espèce. Or les RR. PP. Evariste et Vermeersch sont d'accord avec moi sur ce point. Dès lors, je dirai simplement par acquit de conscience, ce que je considère comme les caractéristiques générales du mysticisme.

Le mysticisme apparaît comme une forme liée à l'effort fait par l'esprit humain pour atteindre l'essence divine ou la réalité dernière des choses et pour jouir de la communion immédiate et directe du Tout-Puissant. Il a un côté philosophique (théorique) et un côté religieux (pratique). La pensée la plus intimement mêlée au mysticisme est celle d'une forme suprême dans laquelle toutes les choses trouvent leur unité. De là le caractère volontiers panthéiste des doctrines mystiques.

En pratique, le mysticisme maintient la possibilité d'un rapport direct avec l'être des êtres, non par l'intermédiaire de moyens extérieurs quelconques, tels que révélations historiques, oracles, réponse à des prières etc., mais par une espèce de transfusion extatique d'identification par laquelle l'individu devient réellement un participant à la nature divine.

Dieu cesse d'être un objet en lui-même, il devient une expérience. Le mysticisme diffère du panthéisme ordinaire en ce que son intime mobile est religieux. Le panthéisme peut ne consister que dans une harmonie métaphysique des choses, laquelle peut avoir une vertu élevante ou dégradante. Le mystique cherche plus qu'une harmonie intellectuelle ; il s'efforce d'atteindre le fonds intime de sa nature, de le dégager de tout ce qui n'en fait pas l'essence pour s'unir plus intimement par l'effort au principe suprême des choses.

Cela ne distingue pas essentiellement le mysticisme de tout sentiment religieux. Celui-ci suppose, en effet, que la créature se détache d'elle-même et s'unit à Dieu.

On ne peut y faire de distinction que par l'intensité avec laquelle, dans la relation de l'homme à Dieu, le mystique réalise le facteur divin.

La réalisation est si vive que, bien que la théorie prenne naissance dans les besoins de l'individu, l'individu tend ensuite à se perdre entièrement dans l'excès de la lumière divine.

Tous les rapports apparaissent irréels au mystique, sauf ceux qui le rattachent à Dieu.

Il y a annihilation de la volonté. L'idéal mystique ne tend pas de lui-même à développer la personnalité ni la moralité. La vie se passe en contemplation intime.

C'est la raison qui nous révèle Dieu et la nature, mais en fait la raison semble séparer les choses sur lesquelles elle raisonne.

Le mysticisme cherche une faculté au-dessus de la raison et par laquelle le sujet soit placé en communion directe, immédiate, complète avec l'objet du désir. Union dans laquelle la conscience personnelle disparaît ; dans laquelle, par conséquent, sujet et objet ne forment plus qu'un.

Le mysticisme est un état d'esprit et de sentiment, qui peut se rencontrer comme arrière-fonds, si je puis ainsi dire, de beaucoup de systèmes d'idées et de sentiments.

R. P. Vermeersch. — On doit distinguer, comme je l'ai fait, deux sortes de mysticisme : le mysticisme philosophique et le mysticisme religieux.

M. Deschamps. — Parfaitement, mais ces deux espèces ont des traits généraux communs.

R. P. Vermeersch. — La mystique, d'après vous, est-elle naturelle ou surnaturelle ?

M. Deschamps. — Elle est l'un ou l'autre, selon les cas. Les théologiens eux-mêmes distinguent la mystique en naturelle, divine et diabolique.

R. P. Vermeersch. — Au sens catholique du mot, le mysticisme est un don. De telle manière que n'est pas mystique qui veut, et qu'il n'y a aucune méthode pour arriver, avec plus ou moins de chance de succès, à créer l'état mystique. Cet état ne peut pas être voulu. M. Deschamps ne parle que du mysticisme au sens moderne du terme.

M. Deschamps. — Je veux bien que le mysticisme chrétien soit ce que vous dites. Mais il n'en est pas moins vrai que certains états, certaines doctrines que vous n'hésitez pas à qualifier de mystiques offrent des ressemblances générales avec d'autres états ou d'autres doctrines auxquels vous refuserez l'épithète de chrétien. Il faut donc élargir la signification de ce mot. Cela est tellement vrai, que des pratiques que l'usage courant a qualifiées de mystiques, conduisent parfois au quiétisme et au libertinage.

R. P. Vermeersch. — Les phénomènes que dans le cas que vous citez vous appelez mystiques, n'ont rien de commun avec la mystique chrétienne.

M. Deschamps. — Vous ne pouvez cependant pas nier que Maeterlinck, par exemple, n'offre dans sa manière de concevoir les choses et leurs rapports, des analogies avec un Hello, un Ruysbroek l'Admirable. Ces analogies consistent essentiellement à ne voir dans les rapports ordinaires des choses qu'un pur symbolisme destiné à manifester des relations beaucoup plus profondes que le vulgaire ne soupçonne pas.

R. P. Vermeersch. — Vous ne tenez compte que des phénomènes extérieurs, et alors il ne peut plus s'agir de la mystique dans le sens chrétien.

M. le Président. — Il me semble qu'il n'y a entre nous qu'une divergence sur le sens du mot. Si M. Deschamps voulait bien préciser sa pensée ?

M. Deschamps. — Ma pensée est celle-ci. J'accorde parfaitement au R. P. Vermeersch que le mysticisme chrétien a des caractères qui le différencient de toute autre espèce de mysticisme. Je dirai par exemple qu'il est humble, alors que toutes les autres formes sont presque toujours orgueilleuses ; qu'il n'est pas quiétiste, qu'il est charitable. Mais il y a cependant entre ce mysticisme et les autres de telles analogies dans la façon de concevoir et de sentir les rapports de l'individu avec l'Être suprême, que toutes ces espèces rentrent dans un genre dont il s'agirait d'abord d'établir les caractères pour en arriver enfin à l'espèce la plus parfaite qui est le mysticisme chrétien.

M. le Président. — Le R. P. Vermeersch a dit tantôt qu'il n'y avait pas de méthode pour arriver à l'état mystique chrétien. Cependant des auteurs mystiques traitant la question *ex professo* indiquent une préparation à laquelle ils conseillent de se soumettre

si on veut arriver à l'état mystique : tels sont saint Jean de la Croix et sainte Thérèse.

R. P. VERMEERSCH. — Ils disent cela aux âmes déjà arrivées à l'état mystique, mais ils disent aussi qu'il est inutile de faire des efforts dans ce but.

M. le PRÉSIDENT. — Je ne crois pas que ce soit la signification des conseils auxquels je fais allusion. Ils parlent du sens mystique qu'on peut faire naître et développer dans son âme au moyen de certaines pratiques. Le R. P. Poulain, notamment, décrit l'éveil de ce sens.

R. P. VERMEERSCH. — Par le procédé discursif, mais cela n'est pas le véritable mysticisme.

M. DESCHAMPS. — Nous retombons toujours dans la même discussion. Sous prétexte de montrer l'originalité du mysticisme chrétien, vous refusez ce nom à des manifestations que tout le monde s'accorde à appeler mystiques et auxquelles je ne vois pas bien quel autre qualificatif on pourrait donner.

M. le PRÉSIDENT. — Le R. P. Vermeersch a indiqué dans son travail trois étapes de l'état mystique. Ne les retrouve-t-on pas dans d'autres formes du mysticisme ?

R. P. VERMEERSCH. — Le mysticisme non-chrétien est exclusif de l'ascèse. Or, l'ascèse est discursive.

M. DESCHAMPS. — Je voudrais encore une fois essayer de préciser ma pensée. Il y a des catégories d'esprits qui, tout en étant religieux, ont une façon très positive de concevoir la religion. Ils remontent à Dieu par toute la série des causes secondes. Ils sont discursifs dans leurs raisonnements, et très pratiques dans leurs actions. La Religion est pour eux le couronnement de leur philosophie et de leur morale. Saint Thomas peut être considéré comme un type éminent de ce genre d'esprit. Il en est d'autres qui remontent à Dieu directement en brûlant toutes les étapes des causes secondes : on dirait en les lisant, que les êtres réels concrets ne sont que des fantômes destinés à laisser transparaître directement l'essence divine ou le fonds substantiel de l'univers. De même dans leur rapport pratique avec Dieu ils ne vont pas tant à Dieu par une série d'actions logiquement liées entre elles, mais Dieu les envahit en quelque sorte au point d'annihiler toutes les opérations discursives de leur esprit et tous les mouvements de leur volonté : tels un Ruysbroek, une Angèle de Foligno, un Denys l'Aréopagite. Je dis que si vous analysez la plume à la main les écrits de ces mystiques, vous retrouverez des caractères communs, que vous retrouverez également dans les écrits des mystiques hétérodoxes et qui tous s'opposent aux caractères que vous aurez trouvés dans les écrits des esprits de la première catégorie.

R. P. VERMEERSCH. — Tous ces symptômes ne sont pas révélateurs de la vraie mystique.

M. le PRÉSIDENT. — Le R. P. Vermeersch s'est appliqué à montrer ce qu'on entend par « mystique » au sens théologique du mot. M. Deschamps s'est attaché à découvrir les traits généraux de tout mysticisme. Je lui demanderai de pousser son travail et de le compléter.

R. P. VERMEERSCH. — Je signalerai dès à présent qu'une question

voisine du mysticisme, est celle de la perfection. Quel est le concept de la perfection ?

M. le Président. — N'y a-t-il pas une littérature protestante développée sur le mysticisme ?

R. P. Vermeersch. — Oui.

M. le Président. — Si on faisait une étude spéciale du concept de la perfection, peut-être arriverait-on plus facilement à une solution. Je propose de mettre cette question à l'étude : Existe-t-il des mystiques en Egypte et en Chine ?

M. Capart. — Pas dans l'antique Egypte, à ma connaissance.

M. Halkin. — Il n'en existe pas en Chine ; mais je pourrais signaler des traces de mysticisme qu'on découvre en Extrême-Orient, et arriver à définir le concept de la perfection pour un Chinois.

M. le Président fait connaître que la bibliothèque de l'Institut Solvay est ouverte. Il espère qu'elle sera accessible à tous les travailleurs et que la Société belge de sociologie pourra aussi en tirer parti.

La séance est levée à 6 heures.

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 1902.

La séance est ouverte à 2 1/2 heures, sous la présidence de M. Van Overbergh.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

M. le Président annonce que le premier volume des *Annales* paraîtra sous peu. Il indique l'ordre dans lequel les travaux seront publiés. On y ajoutera le *Mouvement sociologique* jusqu'à la fin de l'année dernière.

M. Legrand demande si les comptes-rendus des séances ne paraîtront pas aux *Annales*.

M. le Président répond négativement. Il a été fait exception pour les procès-verbaux contenant la discussion relative aux rapports de la Sociologie et de la Philosophie de l'histoire.

Pour cette année-ci, il a été décidé de publier dans le *Mouvement* les procès-verbaux des séances. Ces procès-verbaux seront chaque fois communiqués aux membres qui ont pris part aux discussions qui y sont relatées.

M. Van Houtte donne lecture d'un travail intéressant sur l'enseignement de l'histoire du droit en Allemagne.

M. le Président fait ressortir combien l'étude de M. Van Houtte met en vive lumière les transformations de la notion du droit que l'on constate en Allemagne. L'histoire du droit représente une partie saillante des transformations sociales. A ce titre, elle fait partie de la Sociologie.

Le R. P. Vermeersch aurait désiré que M. Van Houtte donnât, au début de son travail, quelques indications précises et nettes sur ce

qu'il entend par la notion relative du droit. Comment conçoit-il l'absence de l'absolu dans le droit ?

Il y a, dans le droit, une partie variable, mais il y a aussi une partie immobile, constante. Au travers des multiples transformations du vêtement juridique, on doit toujours retrouver le fonds commun qui est immuable. Je sais que l'on a exagéré la partie invariable du droit, mais encore est-il bon de ne pas oublier qu'il y en a une.

M. Van Houtte. — Je n'affirme pas l'absence absolue de règles juridiques invariables. Mais j'insiste sur la difficulté de les connaître. L'impression, que vous avez eue, provient sans doute de ce que, ayant à parler uniquement de l'histoire du droit, je me suis appesanti sur ses transformations plutôt que sur son fonds immuable.

M. Deploige. — Le travail de M. Van Houtte renferme un exposé intéressant de la méthode actuellement employée pour l'enseignement de l'histoire du droit. Je me permets une observation sur l'utilité de cette science. M. Van Houtte nous a fait remarquer qu'elle a l'avantage de tempérer l'esprit d'innovation en démontrant l'inanité des concepts absolus appliqués à l'organisation des sociétés. Est-ce là tout ? Y a-t-il une autre utilité que celle-là qui est purement préjudicielle ? Ces études historiques du droit ont-elles donné aux législateurs des indications ? Ont-elles abouti à des principes généraux ?

Il me semble que l'étude de l'histoire du droit est insuffisante réduite à elle seule. Il faut lui ajouter quelque chose. Il faut unir les deux méthodes : inductive et déductive. Aristote et saint Thomas l'ont indiqué, comme le rappelle justement M. Defourny dans son livre sur Auguste Comte.

R. P. Vermeersch. — Saint Thomas ne s'est guère occupé de l'histoire.

M. Deploige. — Il s'en est occupé dans la mesure où il avait les matériaux.

M. Van Overbergh. — Je crois que vous pouvez vous mettre d'accord en disant qu'en matière de méthodologie, saint Thomas a posé les principes. C'est tout ce qu'il voulait et pouvait faire.

La discussion préliminaire du travail de M. Van Houtte est close. MM. Deschamps, Legrand et Van Overbergh sont nommés rapporteurs.

— On aborde l'examen de l'étude de M. Capart sur le totémisme.

MM. Halkin, l'abbé Camerlynck, de la Vallée Poussin présentent les observations que voici :

M. Halkin. — L'étude sur le totémisme présentée par M. Capart, est d'un acier si bien trempé que la lime de la critique ne trouve aucun point faible pour y faire une entaille. — La liane fine et ténue que l'auteur suit, malgré les rameaux vigoureux qui entravaient sa marche, l'a cependant conduit au but sans le dévier.

Cette étude est intitulée : *Le Totémisme*. On aurait pu s'attendre à un

exposé du système social et religieux qui porte ce nom, exposé qui nous en eût fait connaître la nature, le lien et les diverses manifestations ; des exemples bien choisis et frappants auraient formé les preuves ou documents.

Notre collègue a agi autrement, et ce n'est que mieux : après avoir défini le totémisme, il en cherche la cause, il essaye, non sans bonheur, de pénétrer la mentalité de l'homme inculte pour déterminer les raisons qui ont amené cet homme simple et logique à croire à des liens de parenté entre lui, les membres de sa tribu et le totem, à accepter une règle d'exogamie et une interdiction alimentaire.

Mais si nous apprenons comment l'homme inculte a été amené au totémisme, ou mieux, comment il a établi des règles qui réunies sont la caractéristique du totémisme, M. Capart ne nous dit rien des peuplades parmi lesquelles ce système religieux et social existe encore. Certaines variétés humaines ont encore une organisation dans laquelle tous les caractères du totémisme se retrouvent ; n'eût-il pas été utile de faire une étude approfondie de l'une ou l'autre de ces variétés ?

Le dernier chapitre intitulé « Conclusion » me paraît trop négatif : M. C. tout en rendant hommage aux savants qui étudient le totémisme, constate que le terrain n'est pas sûr. Je le veux bien, surtout lorsqu'il s'agit de généraliser et de voir le totémisme partout. Cependant on a déjà réuni un nombre considérable de faits et l'étude même de M. C., pour ne parler que de celle-là, vient sensiblement éclaircir cette question obscure. Mais il règne dans cette conclusion une note pessimiste qui me paraît être celle-ci : Prenez garde, le terrain est mouvant. Attendez ! — J'aurais préféré ceci : Cherchez patiemment et prudemment.

Deux remarques de détail :

Page 1, un des caractères du totémisme est : rapports de parenté entre le membre d'un clan et un objet quelconque. — Il faut lire : *une classe, une espèce d'objet.*

Pages 2 et suiv. : «... l'humanité sauvage.... l'homme sauvage... » Je préférerais employer le terme : *l'homme inculte*, inculte pris dans le sens donné par les Allemands (Vierkandt, *Naturvoelker und Kulturvoelker ;* Ratzel, *Voelkerkunde),* au mot « Naturvölker ».

M. L'ABBÉ CAMERLYNCK. — Le Totémisme est certes un important sujet qui ne manque pas d'actualité. M. Capart l'a traité de main de maître, avec une vraie rigueur scientifique. L'étude, dans son ensemble, est solidement charpentée, bien conçue, logiquement conduite et bien personnelle. Le système religieux et social que comporte le Totémisme est nettement caractérisé, ses éléments essentiels sont clairement définis et s'enchaînent naturellement. En un mot, l'ordonnance générale de l'étude est de tout point excellente.

Pour ma part, j'ai été heureux de constater que M. Capart n'exagère pas l'importance du totémisme dans l'évolution religieuse, et se range plutôt à l'opinion de M. Marillier contre la théorie certainement exagérée et trop généralisatrice de M. Robertson Smith. Je pense, avec M. Capart, que l'on a malheureusement mêlé au totémisme bien des phénomènes religieux et sociaux qui n'ont avec lui que des rapports lointains ou flottants, et qu'ici encore, la synthèse a été hâtive et prématurée. Je souscris volontiers à ces paroles qu'écrivait l'année dernière un critique autorisé, P. Volz, rendant compte de l'ouvrage du P. Zapletal : *Der Totemismus und die Religion Israels* [1]) : « Es wird in der religionsgeschichtlichen Wissenschaft zu viel verallgemeinert, auf ganz unsichere Daten baut man feste Systeme, aus einigen wenigen gleichen Anfängen sucht man das religiöse Leben aller Völker abzuleiten, für Bräuche und

1) Freiburg i. S. *Theol. Litteraturzeitung*, 1901, p. 639.

Vorstellungen, die rein menschlich erklärt werden könnten, wird immer eine religiöse Wurzel gesucht. Es ist gewagt vereinzelte Erscheinungen bei wilden Völkern sofort überall zu finden wollen ». Aussi, il n'est guère douteux que des observations plus attentives et surtout plus objectives ne portent des coups mortels au totémisme en tant qu'institution fondamentale et universelle dans l'humanité. Il importe certainement de distinguer, mieux que ne l'ont fait les premiers observateurs, les cultes totémiques proprement dits des cultes thériomorphiques. En outre, on trouvera que le totémisme du clan n'épuise à aucun degré les formes des religions dites primitives,que partout il a coexisté ou coexiste encore avec des rites magiques, des prières, des offrandes, des mythologies, et bien souvent avec des cultes individuels, officiels et publics. Si donc — comme les travaux récents le prouvent — cette coexistence s'affirme aussi haut que l'on peut remonter dans l'histoire, la thèse de MM. Robertson Smith et Jevons semble par là même sujette à caution. Il est d'autant plus malaisé de montrer que le totémisme est *l'élément primitif et fondamental* de la pensée religieuse, que bien des manifestations de cette pensée ne peuvent être rattachées au totémisme, bien plus, sont inexplicables par le totémisme : tels les sacrifices (expiatoires, holocaustes, impétratoires, latreutiques, et même [1]) alimentaires), tels aussi les cultes individuels, ancestraux, les cultes agraires [2]) et surtout les cultes des êtres célestes. Nous croyons utile d'insister sur ce point pour faire voir que le totémisme n'est pas l'élément essentiel et primordial de la pensée religieuse. Si M. Capart n'avait craint, bien à tort semble-t-il, d'allonger outre mesure son étude, nous sommes persuadé qu'il aurait insisté davantage sur ces considérations qui me semblent très importantes, et je me demande s'il ne serait pas opportun de les exposer un peu plus longuement dans le 7e point de l'étude : Importance du totémisme dans l'évolution religieuse.

S'il semble difficile d'admettre que le totémisme ait été un point de départ dans l'évolution religieuse des peuples incultes, l'*universalité* du totémisme, comme l'observe M. Capart (p. 16), se soutient bien plus difficilement encore. Si le totémisme n'est pas un élément essentiel et fondamental de l'évolution religieuse, il serait *a priori* à tout le moins étrange qu'on le retrouve partout. Au surplus, l'observation consciencieuse des faits contredit cette thèse de l'universalité. Il semble bien établi que Frazer s'est appuyé maintes fois sur des sources de médiocre valeur. Ce qui paraît avoir porté les savants anglais à généraliser outre mesure le totémisme, ce serait donc une observation souvent superficielle des faits : celle-ci aurait confondu,d'une part,l'organisation sociale de nombreuses peuplades en clans avec le totémisme cultuel, et d'autre part elle aurait considéré à tort des rites thériomorphiques et des interdictions alimentaires comme des survivances du totémisme proprement dit.

Ces quelques considérations prouvent amplement que nous approuvons pleinement la prudente réserve qui caractérise la conclusion du beau travail de M. Capart.

Voici, pour terminer, quelques questions que nous a suggérées la lecture de cette intéressante étude, et quelques remarques de détail.

Pourrait-on dire, dans l'état actuel de la science, que le totémisme semble n'être qu'un cas, une variété, une espèce d'un système cultuel plus général, d'un genre, celui des cultes thériomorphiques ? Cette hypothèse ne peut-elle pas à bon droit invoquer en sa faveur le fait que l'animal totem était ordinairement considéré comme sacré par le clan ?

1) D'après Marillier, pp. 204-223.
2) Plusieurs auteurs, p. ex. M. Marillier, soutiennent en effet que certaines céréales étaient des totems à cause de leur valeur alimentaire.

Et dès lors, serait-il démontré que le totémisme est sorti de la coutume de déposer l'âme collective du clan dans un animal déterminé ? Peut-on ajouter crédit à la thèse qui soutient que l'exogamie est relativement récente, remplaçant le mariage au sein du clan ?

Page 16, M. C. signale en passant qu'il existe d'intéressants travaux sur les traces du totémisme dans l'Ancien Testament. Assez généralement les critiques, même rationalistes, accordent que la religion *officielle* d'Israël n'a rien de commun avec le totémisme. Rob. Smith, fidèle à son système général sur l'universalité du totémisme, soutient toutefois que les Israélites appartenaient à une race, la race Sémite, dont les principales institutions religieuses s'expliquent par un totémisme primordial, qui a laissé de ci de là dans la Bible certaines survivances [1]. La religion officielle d'Israël est en somme hors de cause, comme on le voit. Cependant ce totémisme mitigé qui se serait perpétué parmi les Hébreux grâce à la ténacité de la tradition, trouve d'irréductibles contradicteurs, même parmi les tenants des théories évolutionnistes. Qu'il suffise de noter que la loi d'exogamie, qui est d'une grande rigueur chez les peuplades à organisation totémique, était totalement inconnue chez les Hébreux, et que nulle part le patriarcat n'apparaît plus manifestement que dans la loi et dans l'histoire des Israélites.

M. Halkin propose de remplacer les termes : « l'humanité sauvage, l'homme sauvage » par : « l'homme inculte ». Je me rallie à cette manière de voir et je me demande s'il ne serait pas opportun d'employer ce même terme au lieu de « l'homme primitif ». On n'a évidemment pas le droit de taxer d'évolutionniste celui qui se sert de ce terme couramment admis dans l'histoire des Religions et la Sociologie. Toutefois, il y aurait peut-être avantage à adopter pour les points qui touchent au dogme, une terminologie qui tout en exprimant d'une manière suffisamment adéquate les concepts, ne prête le flanc à aucune objection de la part des catholiques, et à aucune méprise chez ceux qui ne partagent pas nos convictions. Voilà un point que je soumets à votre judicieuse appréciation, et qui a été touché incidemment par M. Capart lui-même dans la dernière séance.

M. L. de la Vallée Poussin craint que M. Capart n'ait pas suffisamment nuancé de scepticisme et d'indécision quelques-unes des vues qu'il a émises sur le totémisme, sa nature et sa préhistoire. Il est bien difficile de pénétrer dans la mentalité du sauvage, et si nous sommes familiers avec les représentations qui paraissent dominer sa vie religieuse, tout l'inconscient de cette vie nous échappe. Il semble notamment qu'on ne puisse avec sécurité établir un rapport historique entre la règle d'endogamie et la croyance à la parenté animale.

M. de la Vallée signale les données védiques relatives au totémisme recueillies par M. H. Oldenberg dans son livre sur la Religion du Véda. Il croit, comme l'auteur lui même, qu'aucune de ces données n'est réellement démonstrative. L'une d'elles cependant, s'il faut lui accorder quelque importance, établit un principe d'endogamie.

M. Capart répond aux remarques qui viennent d'être faites. En ce qui concerne la mentalité du sauvage, il est certain que le sauvage n'agit pas avec la logique que nous lui supposons. Mais quand un fait est attesté par des sauvages de différents pays qui lui donnent la même explication, on peut admettre cette explication, surtout quand elle n'a pas été donnée à un ethnographe mais à un

1) Les points d'appui de cette théorie seraient les noms d'animaux, les vestiges de cultes d'objets naturels, certaines interdictions rituelles, les sacrifices, le tatouage, le patriarcat.

voyageur qui n'est nullement au courant des théories modernes en ces matières.

Je pense que l'on peut expliquer aussi les interdictions alimentaires par le totémisme.

Je suis d'accord avec l'abbé Camerlynck pour distinguer le totémisme des cultes thériomorphiques. Le totémisme a des ramifications avec d'autres cultes. Je lui donnerais volontiers, dans la classification des formes religieuses, une place entre le fétichisme et les cultes thériomorphiques.

A la question de savoir si l'on peut admettre que l'exogamie soit relativement récente et qu'elle ait remplacé le mariage au sein du clan, je crois devoir répondre qu'au contraire l'exogamie a précédé l'endogamie. L'enlèvement des femmes est une coutume très ancienne qui se retrouve dans beaucoup de pays.

Je ne pense pas que l'on puisse parler, dans le totémisme, de « vénération » de l'animal par le clan. Du clan au totem, c'est un respect mutuel ; les animaux totémiques font partie du clan. Mais il n'y a pas de culte rendu à l'animal.

Aussi généralement existe-t-il, concurremment avec le totémisme, d'autres formes cultuelles.

M. l'abbé Camerlynck. — S'il était établi que le totémisme est sorti de la coutume de déposer l'âme du clan dans un animal, on pourrait en conclure que le totémisme serait sorti d'autres formes cultuelles.

M. Van Overbergh. — Je me demande si le système totémique existe quelque part tel qu'on le définit. Si le totémisme que l'on défend ne correspond à aucun totémisme observé, si c'est un totémisme idéal, on devrait le dire.

M. Capart. — Le totémisme est construit d'après un ensemble de faits que l'on retrouve un peu partout.

M. Van Overbergh. — Mais alors ces faits, les fragments de totem que l'on trouve à droite et à gauche, ne sont-ils pas des restes d'un autre culte ?

M. Halkin. — Il y a des caractères généraux que l'on retrouve partout, mais avec une assez grande variété. Ces variétés s'appellent d'un terme général « totémisme », mais le terme est idéal.

M. Van Overbergh. — Ne serait-il pas nécessaire de commencer par une étude approfondie d'un cas concret dans une tribu ?

M. Capart. — Ce serait très utile. Mais vous rencontrerez là les faits totémiques mêlés à d'autres faits cultuels : magie, fétichisme, etc. Tandis que les trois caractères généraux du totémisme se trouvent d'une façon permanente dans plusieurs parties du monde.

M. l'abbé Camerlynck. — Il me semble précisément que l'on a trop négligé les formes cultuelles concomitantes.

M. Capart. — Les faits observés sont peut-être trop rares pour une systématisation absolue. Le Frazer de 1900 n'est plus celui de 1897.

M. Van Overbergh. — Il paraît donc que l'on a forgé une hypothèse prématurée. Il serait bon d'insister là-dessus pour les non-spécialistes. Il ne serait pas inutile de résumer les travaux parus et de fixer l'état de la science sur cette question.

M. l'abbé Camerlynck. — Au fond de la thèse totémiste, il y a la tendance d'expliquer les idées religieuses par des faits naturels en dehors de l'idée de Dieu. Il serait intéressant de rechercher dans quelle mesure les savants, qui ont créé le totémisme, ont été influencés par des tendances philosophiques.

Dans cet ordre d'idées, M. Capart s'engage à faire, dans quelques mois, un exposé de l'*animisme*.

La séance est levée à 6 heures.

Publication trimestrielle

Supplément à la *Revue Néo-Scolastique* de mai 1903.

LE MOUVEMENT SOCIOLOGIQUE

PUBLIÉ

trimestriellement par la Société belge de Sociologie

Président : **CYR. VAN OVERBERGH.**

Secrétaires : **Fernand Deschamps** et **Camille Jacquart.**

QUATRIÈME ANNÉE | FASCICULE II

SOCIOLOGIE GÉNÉRALE.

LOUIS DUCROS, *Les Encyclopédistes*. Un vol. in-8° de 376 pages. — Paris, Honoré Champion.

On a dit de l'Encyclopédie qu'elle était le résumé de toute la philosophie du XVIIIe siècle. Cela est trop absolu et partant inexact. Au XVIIIe siècle il y a deux courants d'idées souvent mêlés, mais qu'on peut pourtant distinguer, un courant négatif et un courant positif. Certains s'efforcent avant tout de détruire ce qui existe, de combattre les préjugés et de saper les traditions. D'autres au contraire veulent édifier à nouveau, réformer la science, la morale et la société, et pour ce faire, ils dressent des plans, et apportent des matériaux.

La distinction est parfois malaisée à faire, parce que les deux tendances se retrouvent dans les œuvres d'un même auteur. Mais elles y sont plus ou moins dominantes, et cela suffit pour un premier classement.

De ce point de vue on peut dire que l'Encyclopédie a canalisé tout le mouvement négatif du siècle. Montesquieu en est à peine, Buffon n'en est pas du tout et Rousseau s'en retire bien vite pour ne plus y rentrer et pour la combattre. Or comme les conséquences positives des théories de Montesquieu, de Buffon et de Rousseau ne se sont fait sentir qu'assez tard, comme la tendance négative l'emporte de beaucoup sur la tendance positive au XVIIIe siècle, il reste que l'Encyclopédie réalise un moment extrêmement important dans

l'histoire des idées modernes. A ce titre elle méritait une étude sérieuse et approfondie. Jusqu'ici nous n'en avions pas en langue française. M. Ducros, doyen de la Faculté de philosophie d'Aix, déjà connu par un important travail sur Diderot, vient de combler cette lacune. Nous devons lui en savoir grand gré, malgré les critiques que nous serons forcés de lui adresser. J'ajoute que ces critiques, importantes parce qu'elles touchent à des questions de doctrine, ne doivent pas faire oublier que pour tout ce qui est histoire proprement dite, narration des faits, sûreté et abondance de l'information, le livre de M. Ducros est de tout premier ordre.

* * *

On peut distinguer, dans l'œuvre de M. Ducros, deux parties de nature et de valeur différentes, l'une dogmatique, l'autre historique. Cette dernière est à mon sens la plus neuve, la plus intéressante et la plus impartiale.

L'auteur nous retrace d'une plume alerte les débuts de l'entreprise, ses vicissitudes, son organisation matérielle. Il précise dans des aperçus assez brefs mais pleins de justesse, la part de participation des différents collaborateurs. En ce faisant, il laisse un peu dans l'ombre la personnalité de Diderot qui fut vraiment la cheville ouvrière de l'œuvre à laquelle il consacra vingt années de sa vie. Mais en revanche pour Montesquieu, Buffon, Duclos, Turgot, de Jaucourt, Marmontel, Voltaire et d'Alembert, il est parfait ; notamment les agissements de Voltaire et ceux de d'Alembert sont décrits de main de maître.

Au moment où l'Encyclopédie commence à paraître, Voltaire est à Berlin, à la Cour de Frédéric. Quand il revient, une révolution morale s'est opérée en France. L'irréligion, de timide et voilée qu'elle était, est devenue agressive et dogmatique, et ce sont les encyclopédistes qui conduisent la bataille. Voltaire se rapproche d'eux et tout d'abord il fait le modeste : il n'est qu'un manœuvre aux ordres de Diderot et de d'Alembert, et il les accable d'éloges. Diderot c'est Platon, et d'Alembert Protagoras. « Puis empruntant ses compliments à la mythologie, il déclarera que pour soulever l'écrasant fardeau de l'Encyclopédie, il ne faut rien moins qu'Atlas et Hercule réunis. » Pour lui il se dit qu'il n'est que « le garçon de boutique » de l'Encyclopédie et qu'il sera trop heureux d'apporter son modeste caillou au monument. Au moment où il commence sa collaboration (1755), il écrit : « Tant que j'aurai un souffle de vie, je suis au service des illustres auteurs de l'Encyclopédie ».

Trois ans après, ce beau feu encyclopédique s'était éteint et M. Ducros en indique très exactement les causes.

« Tout d'abord, personnel comme il l'était et ingénieux à faire parler de lui et de ses moindres œuvres dans le monde entier, il devait se lasser vite d'enterrer sa jolie prose dans ces énormes et coûteux in-folio où trop peu de lecteurs iraient la chercher. Encore, s'il pouvait diriger les travaux, être le général en chef de tous ces mauvais soldats. » C'est le rôle qu'avec infiniment de souplesse, il essaye de jouer. Il donne à d'Alembert des conseils sur le style, la composition, la tactique. Il excite et il réprimande.

« Avant tout il faut s'unir, « composer une meute » et contre qui? Uniquement contre les fanatiques... « En un mot, je vous recommande l'infâme, c'est l'essentiel. » Et, en vue de cet essentiel, il faut savoir se faire d'utiles alliés, ménager les protecteurs, pour mieux humilier « les polissons protégés » ; ne pas oublier par exemple qu'on a besoin des hommes d'Etat, contre les hommes de Dieu. De d'Alembert et de lui, c'est à qui trouvera la canaillerie la plus réussie pour faire pièce à l'Eglise et à la religion. Voltaire d'ailleurs s'y entendait, lui qui avait écrit un jour le mot fameux : « Il faut mentir comme un diable ; non pas timidement, non pas pour un temps, mais hardiment et toujours. »

Seulement Diderot veillait et il n'entendait pas se laisser régenter par Voltaire, si bien que ce dernier finit par ne plus collaborer à l'Encyclopédie. A l'occasion et même sans occasion, il ne se fait pas faute de décocher à ses anciens amis quelques-uns de ces traits empoisonnés dont il avait la triste spécialité. Tout cela est fort bien décrit par M. Ducros. Et il ne nous passe rien des petits et des grands défauts des encyclopédistes. Ceux-ci unis entre eux par une haine commune de la Religion et de ses ministres se détestaient et se jalousaient réciproquement.

« Aimez-vous les uns les autres... si vous pouvez » leur avait dit Voltaire, et ils ne pouvaient pas. Grimm écrivait de d'Alembert : « C'est un pédant orgueilleux et vain qui ne sait que dire : « J'ai » démontré, j'ai approfondi, j'ai découvert » et de Marmontel : « C'est un homme de bois ; ses gros doigts quand ils touchent aux choses délicates me font venir la chair de poule ».

Dans leur lutte contre la Religion ils usent d'un stratagème hypocrite. Ils la combattent tout en ayant l'air de la défendre. M. Ducros a analysé par le menu leur tactique, et il est obligé de reconnaître l'indignité de tels procédés.

De même il a bien vu et il a eu le courage de dire que les ency-

clopédistes n'étaient rien moins que des libéraux au sens profond et originaire du mot.

Par exemple, ils n'ont pas eu le moindre souci de la liberté de la presse telle qu'on l'entend aujourd'hui. Ils n'auraient compris et accepté cette liberté que si on en eût fait un privilège pour eux seuls. « Sans parler en effet, de leurs violentes invectives contre leurs contradicteurs qu'ils signalaient expressément et par des dénonciations écrites à la vigilance du Gouvernement, ils n'ont jamais demandé qu'on supprimât la censure, mais seulement qu'on leur permît de choisir des censeurs favorables à leur cause et sévères à leurs ennemis. »

Au besoin, ils se font nommer censeurs pour juger les ouvrages de ceux qui ont l'audace de les critiquer, et les conclusions de leurs réquisitoires ne sont pas des modèles de douceur ni d'humanité.

« Le principal grief des encyclopédistes contre Louis XV, c'est qu'il ne goûte pas leur philosophie et qu'il n'aime pas leurs personnes ; s'il avait eu l'esprit de protéger l'Encyclopédie, les encyclopédistes l'auraient loué sans réserve, comme ils ont loué le Marc-Aurèle de Berlin et la Sémiramis du Nord, deux souverains qui n'étaient pas plus vertueux et qui étaient bien plus despotes que Louis XV. » Ce qu'ils rêvent en somme, c'est un despote éclairé, c'est-à-dire libre-penseur, ennemi de l'Eglise et de la Religion, et se servant de la puissance de l'Etat pour faire la fortune des philosophes et écraser la superstition. « Ecraser l'infâme, c'était le cri de ralliement ; régner à sa place devint bientôt l'ambition secrète et unanime. »

Un jour viendra, et ils s'efforcent d'en hâter la venue, où « les premières places seront occupées par des philosophes ».

M. Ducros passe ensuite en revue les ennemis des encyclopédistes, le Roi, le Parlement et le clergé, et ici encore son récit est vivant et attachant.

Contre la propagande acharnée des philosophes, l'Eglise n'eut à opposer qu'une défense languissante et insuffisante. Les assaillants avaient l'avantage d'être les agresseurs et de manier avec une virtuosité supérieure l'arme terrible du ridicule. De plus, dans le haut clergé la foi vive, sincère, agissante avait diminué en même temps que les mœurs s'avilissaient.

Les Jansénistes discréditaient l'Eglise par leurs excès et par le scandale des convulsionnaires. La guerre entre eux et les Jésuites durait toujours plus âpre que jamais. « Et tandis que les ennemis de l'Eglise s'appelaient Diderot, d'Alembert et Voltaire, ses défen-

seurs — il suffit de les nommer pour que les inégalités de la lutte sautent aux yeux, — s'appelaient Chaumez, Nonnotte et Pompignan. »

Parmi eux un seul se distingue réellement, par son talent de polémiste et la finesse de son ironie ; c'est l'abbé Guénée. Puis vient le chanoine Bergier, excellent théologien, instruit, mais trop souvent lourd et diffus. Bref, si au point de vue du caractère les encyclopédistes sont le plus souvent de fort tristes sires, il faut reconnaître, à la suite de M. Ducros, qu'au point de vue du talent, ils dépassent de cent coudées leurs adversaires.

*
* *

Je le répète, dans toute cette partie de son œuvre, M. Ducros est excellent, et vraiment impartial. Il ne se fait pas faute de mettre en valeur les défauts de ses modèles et s'il cherche parfois des circonstances atténuantes, il le fait en toute loyauté et avec une suffisante modération.

Je ne puis en dire autant de la partie dogmatique. Ici l'auteur se montre franchement partial contre l'Eglise en faveur des philosophes, je ne dis pas partial d'intention, mais de fait. Cela tient à deux causes qui, à vrai dire, n'en font qu'une : la première, c'est qu'il est resté encyclopédiste lui-même à peu près comme on l'était au XVIII[e] siècle, et cela seul est un indice d'une certaine gravité. C'est que depuis les encyclopédistes la critique a marché ; c'est qu'il y a eu la philosophie allemande, les travaux de Comte, de Taine, de Sainte-Beuve, de Brunetière, de Faguet et de tant d'autres, et que de n'en pas tenir compte ou à peu près n'est pas un signe d'objectivité scientifique.

La seconde cause, c'est que M. Ducros ne connaît ni la doctrine ni l'histoire de l'Eglise, et il n'en sait pas plus que n'en savaient les encyclopédistes sur ces importantes matières. On rougirait aujourd'hui de parler du totémisme sans en connaître les éléments constitutifs, et on a mille fois raison. Mais quand il s'agit d'une religion qui a informé le monde moderne et qui est encore vivante et agissante, on se croit suffisamment éclairé par les plaisanteries d'un Voltaire ou la théologie d'un Diderot. Est-ce scientifique cela et impartial ?

Ne croyez pas que j'exagère. Trois faits, au dire de M. Ducros, dominent l'histoire religieuse du moyen âge. C'est d'abord le *pouvoir* de l'Eglise ; c'est ensuite la *doctrine catholique*, et c'est enfin la *persécution* de quiconque ne se soumet pas à ce pouvoir et n'adhère pas à cette doctrine. « Ces trois faits, continue M. Ducros, s'enchaînent et se commandent l'un l'autre ; le pouvoir de l'Eglise ne

résulte-t-il pas de la doctrine qu'elle enseigne? Le royaume de Dieu, dit-elle, appartient non à ceux qui vivent dans le siècle et s'adonnent aux plaisirs de la chair, mais à ceux-là surtout qui quittent le siècle et domptent leur chair en s'imposant des jeûnes austères et en repoussant les droits et les devoirs de la famille. Les élus de Dieu sont dès lors, non les laïques, mais les clercs, c'est-à-dire ceux qui en renonçant au monde fourniront à l'Eglise une docile milice, à l'aide de laquelle elle gouvernera le monde. — N'est-ce pas en effet au sacerdoce, c'est-à-dire aux ascètes et aux purs, à guider et par conséquent à gouverner les autres hommes, lesquels, étant plongés dans de coupables plaisirs, sont voués au mal et à la perdition ?...

»... On voit comment le pouvoir de l'Eglise est fondé sur sa doctrine même, c'est-à-dire comment la théocratie est fondée sur l'ascétisme. Et maintenant, le prêtre étant le représentant de Dieu, résister au prêtre c'est résister à Dieu... Dès lors les hérétiques, c'est-à-dire les ennemis de l'Eglise ou les ennemis de Dieu, ne sauraient être assez persécutés dans l'intérêt de leur âme qu'il faut sauver même malgré eux » [1]).

Autant de mots, autant d'erreurs grossières. Et d'abord la doctrine chrétienne n'implique en rien le pouvoir de l'Eglise. Elle implique la distinction des deux pouvoirs si bien comprise et si justement louée par Auguste Comte, si contraire au despotisme de l'Etat païen. « Mon royaume n'est pas de ce monde », dit l'Ecriture et encore cette parole : « Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu ». — Quant à l'ascétisme, il n'implique en lui-même aucun pouvoir sur personne, que la domination sur les parties basses de la nature humaine, rien de plus. Le reste de la doctrine va à prêcher l'humilité, la douceur, la pauvreté, la charité pour le prochain dont elle fait le second commandement après l'amour de Dieu. Et cela est si vrai que c'était bien ce que les Renaissants lui reprochaient. Ils lui reprochaient d'abaisser l'homme, de l'avilir en prêchant les vertus d'humilité, d'abnégation et de renoncement. Et c'est encore ce que Nietzsche, cet humaniste contemporain, reproche au Christianisme qu'il nomme la « morale des esclaves ». Une morale d'esclave, c'est bien tout le contraire d'une morale de maître, j'imagine. Si M. Ducros veut se rendre compte de la façon dont la doctrine catholique se réalise, il lui suffit de feuilleter la vie des Saints. Il n'y verra jamais ni l'orgueil, ni l'esprit de domination, ni la persécution, mais l'humilité, la charité, l'abnégation pratiquées d'une façon héroïque.

1) Ducros, *Op. cit.*, pp. 1 et 2.

M. Ducros brouille tout comme à plaisir : il parle de théocratie comme si le moyen âge politique était une théocratie, et il confond la doctrine catholique avec des phénomènes accessoires, qui ont une cause historique parfaitement contingente. — Laissons la doctrine de côté, il faudrait des volumes pour la défendre ; et nous ne pouvons ici que renvoyer M. Ducros aux auteurs innombrables qui en traitent.

Il reste qu'au moyen âge l'Eglise catholique a eu une puissance sociale considérable. Ceci est un fait historique qui s'explique par des causes historiques. Ces causes, des nuées d'écrivains les ont établies d'une manière irréfragable. Et il est bien étrange qu'entre des travaux aussi nombreux qu'illustres M. Ducros aille dénicher l'obscur ouvrage d'un obscur Allemand. Nul n'a mieux résumé ces causes, ni dans un style plus magnifique, que Taine au début de son *Ancien Régime*.

Un autre fait, historique aussi, c'est qu'au moyen âge avec la distinction des deux pouvoirs, on a vu l'union intime et la compénétration des deux. Pour juger de cette union il faut se reporter aux conditions de l'époque, se bien pénétrer de la relativité des différentes phases d'un même développement social, et alors on verra que cette union comme toutes les choses contingentes a eu d'heureux effets et qu'elle en a eu de mauvais. Mais ce qui serait souverainement injuste, ce serait d'assimiler la doctrine catholique avec sa réalisation contingente dans un état social donné. La doctrine catholique existait dans l'Empire romain et elle s'est adaptée aux conditions sociales du temps. Elle existe encore aujourd'hui et ce qu'il y a de vivant, de sain dans les doctrines et les institutions modernes, s'harmonise sans difficulté avec ses prescriptions. De plus, il faut soigneusement distinguer entre les diverses phases de l'union de l'Eglise et de l'Etat. Les encyclopédistes n'ont pas eu affaire à l'état du moyen âge, mais bien à la monarchie administrative et despotique des temps modernes. Or dans cette monarchie l'union de l'Eglise et de l'Etat n'a été trop souvent que l'oppression de l'Eglise par l'Etat.

On me pardonnera d'avoir insisté sur ce point. C'est que cette fausse appréciation de la religion catholique vicie d'un bout à l'autre la partie dogmatique de l'œuvre de M. Ducros. L'auteur a très bien vu quelle était la véritable origine historique des doctrines encyclopédiques.

Il a eu parfaitement raison, après Brunetière et d'autres, de réduire au minimum la part d'influence des déistes anglais. Quand Voltaire fut exilé en Angleterre, l'essentiel de sa philosophie était

arrêté. « L'irréligion de Voltaire, dit un excellent critique [1]), n'est pas fondée exclusivement, ni même primitivement comme chez Fontenelle, sur la foi dans la raison et sur le principe de la science. Elle procède de sa nature avide de jouir et que toutes les défenses de jouir révoltent. Voltaire est d'abord l'héritier de la tradition épicurienne, qui depuis le XVI[e] siècle, à travers le XVII[e] siècle défend l'instinct et la volupté contre le Christianisme. »

Cela, M. Ducros l'a bien vu, et il cite avec Descartes qui ne fournit guère que la méthode de raisonner et Bayle qui affermit le scepticisme, il cite, dis-je, les Renaissants et les libertins. Or ce que veulent avant tout les Renaissants les plus avancés et les libertins, c'est secouer le joug de la morale catholique. Ils n'ont qu'un mince souci de la science et de la réforme ultérieure, et c'est en vrai disciple des humanistes que Diderot prêche, sous prétexte de retour à la nature, l'accouplement sporadique sous les arbres des forêts. C'est comme héritier des doctrines de Valla que Lamettrie écrit ces phrases abominables : « Et toi-même, voluptueux, puisque sans plaisirs vifs tu ne peux parvenir à la vie heureuse, laisse là ton âme et Sénèque ; chansons pour toi que toutes les vertus stoïques ! Ne songe qu'à ton corps... ou si, non content d'exceller dans le grand art des voluptés, la crapule et la débauche n'ont rien de trop fort pour toi, l'ordure et l'infamie sont ton partage ; vautre-toi comme font les porcs et tu seras heureux à leur manière. »

Cependant, grâce à sa prévention contre l'Eglise catholique, M. Ducros n'a que des éloges pour les humanistes.

« O Nature, s'écrie Diderot, souveraine de tous les êtres et vous ses filles adorables, Vertu, Raison, Vérité, soyez à jamais nos seules divinités. C'est à vous que sont dus l'encens et les hommages de la terre. Montre-nous, ô Nature, ce que l'homme doit faire pour obtenir le bonheur que tu lui fais désirer. »

« Or, ajoute M. Ducros, cette invocation à la Nature n'est que l'écho prolongé à travers les âges, des cris de joie et de délivrance par lesquels la Renaissance italienne célébrait, au sortir du triste moyen âge, son retour à la libre antiquité, c'est-à-dire à la libre nature...

... L'ascétisme du moyen âge faisait une trop grande violence aux instincts naturels de l'humanité...

... C'est l'Italie qui protesta la première en faisant revivre en elle l'âme virile et sereine de l'antiquité. »

Et ainsi de suite. De telles appréciations sont tout bonnement stu-

1) Lauson, *Histoire de la littérature française.*

péfiantes. Les humanistes paganisants et les libertins du XVIIe siècle sont des êtres adonnés à tous les vices, même aux vices contre nature. La nature pour eux, c'est la bride mise sur le cou à tous les instincts orgueilleux et voluptueux, et on vient nous parler d'âme virile et sereine! C'est se moquer du monde. La nature pour l'homme c'est d'être un être moral, et, comme l'a dit Brunetière, la morale a précisément pour objet de dompter les instincts inférieurs qui, pour être naturels dans un certain sens incomplet, n'en sont pas moins opposés à la vraie nature de l'homme. Quant à l'ascétisme, dans une certaine mesure il est absolument nécessaire sous peine de voir l'être humain se désagréger sous l'action dissolvante des instincts. Pour juger à leur juste valeur les théories des humanistes et celles des encyclopédistes, il n'est pas nécessaire de faire directement appel à la religion. La simple raison naturelle, si elle est saine, droite, dégagée de tout préjugé de parti, suffit. M. Ducros est dans ses appréciations, sans qu'il le sache et sans qu'il le veuille, un homme de parti ; un encyclopédiste attardé avec une philosophie renouvelée de Voltaire, de Victor Hugo et d'Eugène Sue.

*
* *

Examinant le contenu de l'Encyclopédie, M. Ducros y voit tout d'abord le culte de la science, c'est-à-dire la recherche des causes naturelles et secondes des phénomènes. Les encyclopédistes sont des disciples de Bacon, de Locke et de Newton. M. Ducros reconnaît, il est vrai, qu'ils furent des savants médiocres. « A ne les juger que comme savants, nous pouvons dire que leur œuvre considérée dans son ensemble est affreusement incohérente, et que, par endroits, elle ressemble plus à un entassement chaotique qu'à cet inventaire raisonné des sciences qu'on nous avait promis. » Il n'en ajoute pas moins que l'Encyclopédie a contribué à répandre au XVIIIe siècle l'esprit scientifique.

Cette dernière assertion n'est qu'à moitié vraie. Pour être exacte elle réclame deux correctifs. Le premier, c'est que la science apparaît surtout aux encyclopédistes comme un moyen de polémique contre la religion. Ni Diderot, ni Voltaire, ni Helvétius, ni d'Holbach ne sont des savants, au sens précis et sérieux du mot. Ils aiment la science et en parlent beaucoup, parce qu'ils croient voir en elle le moyen le plus efficace pour ruiner à jamais l'influence de la religion. Ils font jouer à la science exactement le même rôle que celle-ci jouait dans la philosophie épicurienne : délivrer les esprits de la crainte des dieux en leur montrant que tout s'enchaîne dans la nature en vertu des lois nécessaires purement physiques. —

Le second correctif, c'est que leur science est une métaphysique fumeuse, enthousiaste, panthéiste chez Diderot, platement matérialiste chez d'Holbach.

Celui qui au XVIIIe siècle, en dehors des spécialistes qui ne font pas de métaphysique et qui ne bâtissent même pas de théories générales, a le plus contribué à imprimer dans les esprits la notion scientifique du monde matériel, c'est Buffon et Buffon n'est pas encyclopédiste. Il n'aimait guère les encyclopédistes, et ceux-ci le lui rendaient bien.

M. Ducros est beaucoup plus exact quand il arrive à la critique des abus. Ici vraiment et sans conteste possible les encyclopédistes ont vu clair et juste, et ils ont eu le courage de dire franchement ce qu'ils voyaient. C'est là leur mérite incontesté, mais c'est le seul et j'ajoute immédiatement qu'ils nous ont fait payer à bien haut prix les services qu'ils nous ont rendus.

Ils ont vigoureusement attaqué les corvées, la milice, les maîtrises, l'injuste répartition des impôts ; ils ont défendu l'agriculture, émis des vues souvent justes sur l'éducation des enfants, sur l'instruction des jeunes gens, trop abstraite et trop farcie de grec et de latin ; ils ont surtout, avec une vigueur peu commune, signalé la barbarie de la législation criminelle. De cela nous devons les louer sans restriction. Mais en ce faisant, nous nous garderons bien d'oublier, comme le fait M. D., qu'entre les réformes sociales préconisées par les encyclopédistes, et leur philosophie il n'y a pas de liaison nécessaire. La preuve, c'est que sur tous ces points de détail l'union n'a pas tardé à se faire entre les tenants des doctrines religieuses et métaphysiques les plus opposées. Au contraire, ce qu'il y avait de dangereux, c'était de présenter ces réformes devenues nécessaires à la fin du XVIIIe siècle comme une suite obligée de théories philosophiques éminemment contestables et dangereuses pour l'ordre social. — M. D. fait ici une erreur parallèle à celle qu'il a commise à l'égard de la religion catholique, et c'est ce qui achève d'enlever à la partie dogmatique de son travail la valeur objective qu'elle devrait avoir. Ici c'est la doctrine qui est mauvaise et les applications concrètes qui sont bonnes, tandis que pour la religion catholique c'est la doctrine qui est bonne et sa réalisation concrète qui laissait à désirer. Or M. D. a précisément interverti ces rapports.

En réalité, au XVIIIe siècle et par suite de phénomènes psychologiques bien connus, que développent les luttes de partis, l'esprit de conservation religieuse s'est toujours trouvé associé à une défense au moins implicite des abus, tandis que l'esprit de réforme s'appa-

riait à une philosophie furieusement anticléricale, utilitaire, sensualiste ou matérialiste. Ce sont là de ces cristallisations psychologiques momentanées qui naissent des circonstances, sans nécessité logique. C'est le devoir du critique impartial de dissocier par l'analyse des éléments que les passions politiques ont eu le tort de présenter comme nécessairement unis, et c'est ce que M. D. n'a pas fait. Il est resté, malgré son érudition, du parti des encyclopédistes et il juge comme membre de la secte.

Un des meilleurs chapitres du livre est celui que l'auteur consacre à la politique des encyclopédistes.

Ceux-ci n'étaient rien moins que des libéraux. C'étaient au contraire, tout comme les légistes dont ils sont les continuateurs, des partisans du despotisme royal. Ils réclament des réformes, c'est vrai, mais c'est au monarque qu'ils les demandent. Loin d'affaiblir l'action de l'Etat sur la société, ils l'exagèrent. Ils demandent au législateur non seulement de rendre les sujets heureux, ce qui est déjà un problème bien difficile à résoudre, mais encore de les rendre vertueux. « La vertu étant en dernière analyse, pour eux, l'accord de l'intérêt particulier avec l'intérêt général, le véritable esprit législatif, dit Helvétius, c'est « l'adresse avec laquelle les législateurs sauront lier l'intérêt particulier à l'intérêt public, et, par des peines et récompenses, nécessiter la vertu » [1]). Et Diderot écrira dans le même esprit: « La vertu se définit pour le législateur: la conformité habituelle des actions à la notion de l'utilité publique. »

L'idéal des encyclopédistes, c'est le despotisme éclairé, c'est-à-dire la monarchie absolue, avec des philosophes comme ministres.

S'il en est ainsi, quelle part faut-il attribuer aux philosophes dans les événements de la Révolution ?

Tout d'abord, répond M. D., les encyclopédistes ont précisé les maux dont souffrait la société et que la plupart ne ressentaient que d'une façon extrêmement confuse et vague. En second lieu, ils ont attaqué les privilèges et prêché l'égalité de tous devant la loi, n'admettant d'autres inégalités que celles qui dérivent des talents et des lumières.

Seulement si les encyclopédistes acceptaient le despotisme, c'est à condition qu'il fût éclairé et qu'il réalisât les réformes proposées par les philosophes. C'est à la condition de défendre les biens et la liberté de leurs sujets que les souverains méritent d'être obéis. Or après la chute de Turgot, les philosophes ne se font plus illusion sur les intentions du Roi. Et à partir de ce moment, les attaques

1) Ducros, p. 160.

contre les rois commencent à marcher de pair avec les attaques contre les prêtres.

En résumé donc, selon M. D. l'action des philosophes sur la Révolution française se réduirait à ceci : ils ont précisé des griefs que tout le monde sentait confusément, et en ce faisant ils ont entretenu, surexcité un état d'esprit produit de par ailleurs par les circonstances du temps. A la suite de Comte et de Taine, nous nous refusons à accepter ces conclusions. L'action révolutionnaire des philosophes est tout entière dans leurs doctrines. Il y a deux choses dans la Révolution française : le redressement de griefs positifs, et l'essai de réalisation d'une doctrine. De ces deux choses, la seconde était la plus dangereuse. Les réformes qui n'avaient pas besoin d'autre justification que celle qu'on tire des circonstances du temps et de l'examen des faits, ils les ont justifiées au moyen de prétendus droits naturels, absolus, conformes à la raison humaine, et dont par conséquent la réalisation immédiate s'imposait. En ce faisant, ils transformaient ces réformes en un devoir religieux, capable d'enflammer toutes les imaginations. Ils créaient un nouveau fanatisme, d'autant plus dangereux qu'après avoir ruiné de fond en comble tout ce qui soutenait l'ancienne société : religion, morale, tradition, ils attribuaient à des réformes administratives ou politiques, l'exorbitant pouvoir de rendre les hommes heureux. Après avoir prêché jusqu'à satiété que le bonheur est de ce monde et qu'il consiste dans les plaisirs, voici qu'ils rendaient les institutions sociales ou la volonté concertée des prêtres et des rois responsables de tous les maux sociaux. Et voici encore qu'ils avaient trouvé le moyen d'identifier la vertu avec l'égoïsme. Pour cela il suffisait que le législateur le voulût, qu'il identifiât par la loi l'intérêt de chacun avec l'intérêt de tous et alors l'âge d'or renaîtrait sur la terre. Et cette chose si simple, si facile, si conforme à la raison abstraite, l'Etat ne la voulait pas.

Est-il besoin d'insister pour montrer la puissance révolutionnaire d'une telle doctrine indépendamment des griefs particuliers qu'elle entraînait dans le développement éloquent de ses théories? Cette puissance était si grande qu'elle dure encore aujourd'hui et que c'est avec des raisonnements analogues qu'on conduit le peuple aux moindres réformes politiques. Cela, M. D. est impardonnable de ne pas l'avoir assez vu, ou, s'il l'a vu, de ne pas avoir eu le courage de le dire. Son livre à cet égard nous fait rétrograder de cinquante ans.

*
* *

Après avoir passé en détail la revue des doctrines particulières de l'Encyclopédie, M. D. les rattache à trois principes généraux. Le moyen âge, nous l'avons vu, se résumait en ces mots : *ascétisme, surnaturel, intolérance.* l'Encyclopédie se ramène à ces trois principes : *nature, raison, humanité.*

La nature comme la conçoivent les encyclopédistes, c'est l'ensemble de tous les êtres considérés comme reliés entre eux par des lois nécessaires. Cette idée que tous les phénomènes ont leurs lois fixes, élargit successivement son champ d'application depuis les phénomènes physiques jusqu'aux événements moraux. Nous ne songeons pas un seul instant à nier que cette conception de la nature soit une de celles qui ont eu cours au XVIIIe siècle. Mais il y en a eu dix et peut-être vingt autres ou, si l'on veut, il y a eu dix ou vingt applications différentes de cette idée centrale. Nul, par exemple, n'a proclamé avec plus d'énergie que Buffon le mécanisme universel dans le monde physique et dans le monde animal. Mais arrivé à l'homme, il s'arrête.

La nature pour les physiocrates, c'est l'ensemble des lois physiques destinées à produire le plus de richesses possible ; et par conséquent le droit naturel, c'est l'ensemble des facultés par lesquelles l'homme adapte son activité aux lois physiques. Chez Rousseau la nature a quatre ou cinq sens différents.

Par conséquent, on n'a rien dit du tout quand on a dit que les encyclopédistes ont essayé de donner sa pleine valeur à l'idée de nature. Il faut préciser. Qu'ont-ils entendu par *la nature*? Et si on précise, on verra que la nature pour eux, c'est avant tout le contraire de la morale, c'est l'homme dégagé de toutes les contraintes, de tous les préjugés, dont le plus tenace est le préjugé moral.

La nature conçue comme l'action des causes secondes, opposée à l'action providentielle et miraculeuse de Dieu, n'est qu'un moyen d'attaque pour nier le surnaturel, détruire toute créance aux vérités révélées, affranchir la conscience de l'homme des terreurs de l'Au-Delà. Mais quand cette besogne de démolition est terminée et qu'on arrive à préciser comment l'homme enfin libéré des superstitions devra agir, on passe à une seconde conception de la nature, qui n'est plus que le libre déploiement des instincts que la morale traditionnelle avait comprimés.

M. D. fait donc la part infiniment trop belle aux encyclopédistes quand il leur fait honneur de tout ce que les sciences naturelles ont gagné au XVIIIe siècle, et il ne les rend pas responsables comme il le devrait des théories sensualistes qui aujourd'hui encore constituent un si grand péril pour la moralité publique.

Je le trouve beaucoup plus juste dans l'appréciation du second des principes encyclopédistes, à savoir la raison.

Leur raison c'est la raison cartésienne, mais appliquée aux faits religieux, moraux, sociaux et politiques. Elle voudrait se baser sur l'expérience et s'inspirer de la méthode baconienne, mais en réalité elle reste la plupart du temps constructive, logique et abstraite. M. D. suit sur ce point, en les nuançant et en les adoucissant, les démonstrations d'Auguste Comte et de Taine. Et il a mille fois raison, car en ce qu'elles ont d'essentiel, ces démonstrations sont définitivement entrées dans le domaine scientifique.

Sous la rubrique « Humanité » c'est surtout de l'idée de tolérance que M. D. s'occupe. Ici encore il y aurait bien des choses à reprendre. Mais cet article s'est, contre mon gré, étendu outre mesure. Les encyclopédistes ont été en parole d'ardents apôtres de la tolérance. J'ajoute qu'à mon avis au XVIIIe siècle, étant données la division des églises et la diversité des opinions, une tolérance moins accentuée que celle dont nous jouissons mais analogue s'imposait. Les philosophes ont eu le tort de la défendre en thèse absolue et comme conséquence du mépris de toute religion et de la ruine de toute métaphysique. Bref, au lieu d'une tolérance fondée sur la charité, considérée comme un expédient social nécessaire, ils en ont fait un dogme absolu basé sur le mépris de la vérité et le nihilisme métaphysique. De plus, ils ont personnellement été les plus intolérants des hommes. La haine dont ils ont fait preuve à l'égard de ceux qui les contredisaient, à l'égard surtout de l'Eglise catholique et de ses représentants, est inimaginable. La correspondance de Voltaire et de d'Alembert est, à ce point de vue, un chef-d'œuvre de coquinerie.

Mais il est plus que temps de finir en demandant pardon au lecteur de la longueur insolite de ces notes critiques. Mon excuse est qu'un livre comme celui-ci peut faire un mal énorme. Ecrit par un homme de science, vraiment méritant par l'étendue de ses connaissances et la façon aimable de les présenter, il offre aux persécutions des modernes Jacobins une apparence de justification scientifique.

FERN. DESCHAMPS.

BENEDETTO CROCE, *Les études relatives à la théorie de l'histoire en Italie durant les quinze dernières années*. Article de la *Revue de synthèse historique* de décembre 1902.

Esquisse sommaire et incomplète. En grande partie, une apologie « antisociologique » des théories personnelles de l'auteur.

René Worms, *Après dix ans* (*Revue internationale de sociologie*, janvier 1903).

Coup d'œil sur les travaux sociologiques du groupe de cette Revue. Indication intéressante sur la conception de la sociologie qui s'est peu à peu dégagée des recherches poursuivies par ce groupe : « La science s'est distinguée nettement de l'art. Elle a laissé à l'art tout ce qui est application et pratique ; elle s'est réservé la recherche et la connaissance de la réalité passée et présente. Elle n'a pas entendu, toutefois, se confondre avec la description des détails : elle a voulu être essentiellement généralisatrice. La synthèse des faits, voilà ce qu'elle a cherché à constituer.

» Mais les faits sociaux sont multiples et d'ordres bien divers. A chacun d'eux correspond une science sociale particulière. La sociologie n'est aucune de ces sciences spéciales. Elle tire d'elle ses données, mais elle combine leurs matériaux pour en faire un édifice nouveau. Elle recrée l'unité du monde social que les études fragmentaires brisaient. »

SOCIOLOGIE RELIGIEUSE.

La politique religieuse du Gouvernement chinois, d'après les récentes publications de M. J. J. M. De Groot [1]).

Le problème des relations du Gouvernement chinois avec les divers groupements religieux et les religions populaires, n'avait, à notre connaissance, été exposé au public savant que par Sir Alfred Lyall — et très sommairement — dans un chapitre de ses « Études sur les mœurs religieuses et sociales de l'Extrême-Orient ». Le distingué « essayiste » encadre dans des considérations de haut style, des extraits curieux de la *Gazette de Pékin* : par tel décret l'Empereur accorde, après enquête et sur rapport des autorités à la demande du peuple, telle ou telle distinction à un génie pluvial ou aux mânes d'un fonctionnaire loyal, d'une pieuse vierge : c'est un titre nouveau pour un Dragon honoré, une tablette, un temple, des lettres de noblesse et d'admission aux cérémonies officielles. Un autre décret règle les prétentions d'un lama tibétain à la renais-

1) *Is there religious liberty in China?* dans les *Mittheilungen* du Séminaire pour les langues orientales de Berlin, première section, année 1902, pp. 103-151. — *Sectarianism and religious persecution in China, A page in the History of Religions*, en deux volumes, tome Ier (1903), dans les *Mémoires de l'Académie d'Amsterdam*, Lettres, nouvelle série, 4e partie, no 1 ; dédié : « to all missionaries of every Christian creed labouring in China » (pp. VII-259).

Les transcriptions chinoises ont été établies d'après la méthode de M. A. Vissière, consul de France, méthode adoptée par le Gouvernement français.

sance : on sait que le Lamaïsme règle par transmigration la succession à toutes les charges ; le Grand Lama est mort, généralement jeune : les moines recherchent l'enfant dans lequel l'âme du défunt s'est réincarnée ; de même pour tout autre dignitaire. Eh bien ! le Gouvernement chinois intervient d'autorité dans ces questions de métaphysique, comme dit heureusement Sir Alfred Lyall ; il défend formellement et efficacement à tel ou tel personnage suspect de se réincarner. Le fils du Ciel est le maître absolu de la destinée des vivants et des morts, des démons et des dieux : c'est à lui qu'appartiennent, sans doute amplifiés, les pouvoirs ailleurs abandonnés à l'autorité spirituelle. Il y a confusion absolue entre les deux pouvoirs, entre l'Église et l'État.

On croyait, très généralement, et la lecture de Sir Alfred Lyall confirmait cette manière de voir, que le Gouvernement chinois était bon prince et, malgré son omnipotence, tolérant. Les gens mieux informés savaient bien que le Bouddhisme, par exemple, avait eu en Chine des jours de mauvaise fortune après des heures de prospérité, et que la faveur ou la haine officielles n'étaient pas demeurées étrangères à ces crises de la Bonne Loi. Mais, comme le remarque M. De Groot, dont nous allons exploiter les riches informations, chacun reste aujourd'hui convaincu que le Bouddhisme, le Taoïsme et le Confucianisme eurent généralement d'amicales relations. La Chine officielle a été presque bouddhiste à certaines heures ; d'innombrables pèlerins allèrent chercher dans l'Inde, le pays sacré de l'Ouest, les bons livres et les bonnes traditions ; les encouragements impériaux furent multipliés, des temples construits ; et, même aux époques où la faveur du Bouddhisme décline, tel ou tel bouddhiste de marque reçoit de flatteuses distinctions et le recueil des Écritures, le Tripi*t*aka, est réimprimé. Bouddha et Lao-tseu sont officiellement honorés. Faut-il parler des libertés accordées aux Nestoriens ou aux Jésuites ? — Aussi M. De Groot, le savant et aimable sinologue de Leyde, en posant cette question : « La liberté religieuse existe-t-elle en Chine ? » et en répondant : « Non », dérange quelques préjugés fortement enracinés.

La liberté religieuse n'existe pas en Chine : ce serait mal comprendre cette proposition que de se représenter les Chinois, dans l'ensemble, dans le passé et dans le présent, comme intolérants, comme ennemis des religions ou des pratiques nouvelles ; trop d'exemples établissent au contraire que l'inquiétude et la sollicitude des Chinois pour les morts et pour l'autre vie [1]) les rendent sym-

1) *Sectarianism*, p. 48.

pathiques à tous les rites : le sentiment public n'est pas hostile aux missionnaires étrangers, qu'ils portent la robe jaune du bhiksu ou le froc du moine. Mais la classe gouvernante, fonctionnaires et lettrés, notables de distinction et d'influence, sont depuis longtemps, depuis qu'existent le mandarinat et la « ratio studiorum », imbus des purs principes du Confucianisme, et ces principes sont nettement intolérants : « Ce sont eux, et eux seuls, qui sont les ennemis de l'hérésie. Les personnes destituées de l'éducation classique sont, naturellement, exemptes du fanatisme confucéen : elles ont le privilège de fournir des victimes et des martyrs à l'autel sanglant de l'intolérance » [1]. Des événements considérables, des lois et des règlements, établissent que les principes politico-religieux antérieurs à Confucius lui-même, ont été fréquemment appliqués et ce, dans la mesure où les intérêts immédiats du pouvoir laissaient libre cours à ses préjugés. L'action officielle a porté surtout contre les organismes religieux, contre les diverses formes de la vie monastique, tant bouddhiste que taoïste, contre les multiples sectes de laïques, contre les propagandistes de tout acabit. Elle obéit à des mobiles divers que les travaux de M. De Groot mettent en lumière. Elle est souvent « opportuniste » ; elle est quelquefois « jacobine » ; toujours « jacobine » dans le fond, pense notre auteur. — Bien entendu, les confucéens n'ont pas toujours eu, depuis le début de notre ère, l'influence prépondérante qu'ils possèdent et dont ils abusent depuis les T'ang [2].

Nous examinerons d'abord les diverses religions en présence, ensuite la théorie confucéenne sur les droits et les devoirs du Prince, enfin quelques-unes des applications de cette théorie — sans nous préoccuper d'ailleurs d'une division rigoureuse.

I.

« La religion classique et seule vraie consiste dans le culte des ancêtres, de certains dieux de l'agriculture, d'un grand nombre de saints nationaux, princes, sages et héros de toute époque admis à l'apothéose par les empereurs des diverses dynasties, d'une armée de serviteurs fidèles de l'Etat et de parangons, hommes et femmes, de la vertu et de l'abnégation. Elle comprend, en outre, le culte de

1) *Sectarianism*, pp. 14-15.

2) La loi de religion de la présente dynastie a été fixée par les Ming, mais voyez l'édit de 444 (*Sectarianism*, p. 29), celui de 458 (p. 33), les mesures prises par les T'ang (p. 53), l'édit de 843 (p. 59) : « Wou-Tsong *abolit* le Bouddhisme, dit le livre historique, détruisit 4600 monastères et laïcisa 265.000 moines et nonnes » etc.

certains dieux de la nature, comme sont le ciel et la terre, le soleil, la lune, les étoiles, le vent, la pluie, les nuages et le tonnerre, le feu, les montagnes et les rivières. Dans sa forme originaire, scrupuleusement exempte de tout élément, de toute pratique non-classique, elle est encore aujourd'hui la religion de l'Etat, pratiquée par l'empereur et ses ministres pour leur propre bien et la prospérité du peuple. Quant au peuple, sa religion consiste, et ne doit consister [1]) que dans le culte des ancêtres. Depuis l'époque classique cette religion a été pratiquée dans le cercle de la famille, sans corporation religieuse, sans initiation, sans doctrine, sans rien qui puisse lui donner un caractère ecclésiastique ou sectaire » [2]).

« Les dieux et les *chen* sont des âmes de la même nature que celles qui existent dans les hommes ; pourquoi — et sous le prétexte qu'ils n'ont pas un corps humain — seraient-ils placés au-dessus de l'empereur, fils du Ciel, et dont la dignité est inférieure seulement à celle du Ciel lui-même... : pareille absurdité ne pouvait trouver place dans la raison chinoise » [3]).

L'observation scrupuleuse des règles et des rites anciens, de l'étiquette et de la coutume, caractérise, avec le respect de l'autorité impériale, la religion confucéenne, qui est exempte de tout idéal surnaturel, qui condamne et flétrit toute visée spirituelle, ascétique, mystique. « Le Confucianisme, matérialiste, enseigne que la dévotion, la soumission servile aux parents et aux souverains suffit à produire toute perfection humaine par la vertu du Tao ou de la marche normale de cet univers matériel — sans qu'aucune activité d'un autre ordre soit nécessaire » [4]).

Le Taoïsme est pour l'essentiel formé des mêmes éléments que le vieux Confucianisme. La conception philosophique dont son nom dérive, celle du Tao ou de la marche régulière des choses, est pleinement confucéenne ; ses divinités sont des divinités naturalistes ou évhéméristes ; le culte des ancêtres est un des axes de sa vie religieuse. — Mais exempt du formalisme rigide du Confucianisme, religion populaire dans laquelle l'ascétisme et la superstition ont les coudées franches, plus libre avec ses dieux qu'il entoure d'une plus chaude affection, le Taoïsme, ou paganisme chinois, a développé des institutions cléricales. Il a des couvents, des moines, des pèlerinages.

Le Bouddhisme chinois dérive directement du Bouddhisme hin-

1) ... consists professedly only in the worship...
2) *Sectarianism*, p. 15.
3) *Ibid.*, p. 18.
4) *Ibid.*, p. 50.

douisé ou du Grand Véhicule. Ce n'est pas qu'il n'y ait eu en Chine des couvents du Petit Véhicule; mais, seul, le Grand Véhicule compte : c'est une religion doublée d'une philosophie dont se nourrissent l'ascétisme et la mystique, religion qui a pour divinités des Bouddhas éternels et mystiques, subordonnés souvent au Bouddha Amitàbha ; on sait qu'elle a son centre dans la vie monastique pratiquée par des religieux et des religieuses ; ses préoccupations les plus notables sont le respect de la vie, le souci du perfectionnement moral ou extatique, l'espoir d'une renaissance heureuse ou du ciel définitif, la crainte de l'enfer ; elle admet la puissance des bonnes œuvres et des prières pour les morts. Le Bouddhisme s'est « hindouisé » dans son pays d'origine et a puissamment réagi sur l'hindouisme ; de même, en Chine, le Bouddhisme a subi l'influence du Taoïsme (culte des ancêtres) et le Taoïsme, sur une plus large mesure encore, s'est « bouddhisé ». N'oublions pas — nous aurons l'occasion de le dire plus loin — que le Grand Véhicule, hindou ou chinois, admet dans son sein, non seulement les moines mais encore les laïques.

II.

C'est une thèse fondamentale du Confucianisme qu'il faut observer le Tao. « Depuis l'aurore de son existence, pour autant que les anciens documents nous la fassent connaître, la nation chinoise a découvert un procédé infaillible pour assurer à l'homme une vie longue et prospère : mettre ses actions en harmonie avec la Nature. Sans la coopération et la bénédiction de l'univers, du ciel et de la terre, il ne peut y avoir de vie humaine, du moins de vie heureuse. Heureux l'homme qui se soumet en toute chose aux pouvoirs de la nature, en se conformant au *Tao*, au chemin, à la marche, au progrès de la nature... Le *Tao* est le mouvement et le moteur de l'univers... » [1]). Pratiquement, quelle est la règle à suivre pour réaliser l'harmonie nécessaire ? celle que les anciens sages ont connue et fixée dans les livres sacrés : « les *li* ou lois de la vie privée ou sociale et le *to* ou moralité, qui forment ensemble le *fong-sou* ou les bonnes manières et coutumes ». Tout ce qui est ordonné dans les vieux traités (King et commentaires) est bon, *tcheng*, *touan ;* tout ce qui n'y est pas mentionné est mauvais, *poutcheng*, *pou-touan*, *sie* ou *yin* et constitue le Tao gauche.

Or ce qui est mauvais est malfaisant, non seulement pour l'agent responsable, mais encore pour la société tout entière : les

1) *Sectarianism*, p. 8.

empereurs ne peuvent vivre longtemps, les dynasties ne peuvent se soutenir et se perpétuer, si le *pou-tcheng*, si le *sie* est pratiqué dans l'empire. Dès lors, l'empereur doit interdire et empêcher tout ce qui est *sie*, et on tiendra pour *sie* tout ce qui est défendu ou ignoré dans la vieille littérature ; dès lors, non seulement le Christianisme, non seulement le Bouddhisme — nouveau venu en Chine et dont l'introduction malfaisante a réduit de moitié l'existence humaine [1], — mais le Taoïsme lui-même — avec ses divinités quasi-confucéennes, malheureusement adorées avec des rites *pou-tcheng*, avec ses doctrines *sie*, avec sa vie monastique, ses sectes et ses propagandistes, — le Taoïsme lui-même, bien que chinois jusqu'au tuf, est digne du mépris et de la colère du confucéen rigide.

« Des croisades contre les fausses doctrines ne pouvaient manquer de se renouveler puisque le *Chou*, le plus saint des classiques, les ordonne. Il le fait dans une de ses parties les plus anciennes et par conséquent les plus sacrées, dans le chapitre intitulé : « Conseils de Yu le Grand », collection des enseignements de sagesse politique attribuée au saint fondateur de la dynastie Hia, qui vivait au xxiiie siècle avant notre ère. Depuis que ces conseils furent découverts sous la dynastie des Han [2], ils ont été tenus en spécial honneur comme un fragment très classique de la loi fondamentale de l'État et du Gouvernement. « N'hésitez pas à supprimer tout ce qui est *sie* » [3], dit avec une force laconique cet important document. Confucius en personne a mis son sceau à ce précepte, car, d'après l'opinion courante, c'est lui qui a édité ces conseils. Et de sa propre bouche il a condamné tout ce qui n'est pas conforme à la seule doctrine infaillible, et cela dans une sentence qui est demeurée jusqu'aujourd'hui la devise du Gouvernement impérial acharné contre l'hérésie : « La pratique de tout ce qui s'écarte de l'orthodoxie (*yi-touan*), oh ! quel mal elle cause ! »

« Toutefois c'est Mencius, né environ 372 ans avant J.-C., qui le premier, par la parole et l'exemple, a enseigné aux âges à venir leur devoir et la persécution » [4]. M. De Groot cite les violents discours de Mencius contre Yang Tchou et Mo Ti « avocat de la philanthropie universelle aux dépens mêmes des parents, et aussi de la simplicité des rites funèbres », et il conclut : « Mencius est le sage classique qui nous dit, catégoriquement, ce qu'il faut entendre par hérésie : à savoir tout ce qui s'écarte de l'enseignement des sages et

1) Argument vingt fois présenté par les ennemis des religions étrangères.
2) 25 — 220.
3) « Hesitate not to put away all that is *sie* ».
4) *Sectarianism*, p. 11.

plus particulièrement de trois sages réputés, identifiés par une tradition constante avec Yu-le-Grand, Tcheou kong (du xiie siècle avant J.-C.), auteur du Yi, et Confucius ». « C'est lui aussi qui déclare expressément que les hérésies sont dangereuses à l'État ou à l'administration du Gouvernement ; qui condamne la critique des saintes Écritures, car la critique doit nécessairement aboutir à l'hérésie » [1].

Telle est la doctrine de Mencius, telle la doctrine de l'École et des lettrés de tous les temps.

III.

Le Code qui contient les lois fondamentales (*liu*) et supplémentaires (*li*) de la présente dynastie (Ta Ts'ing, 1644) contient trois paragraphes qui résument la législation « contre les hérésies des chefs et instructeurs religieux et des prêtres ». Ces paragraphes ont été textuellement empruntés — *li* non compris — au Code des Ming (1368-1644).

Le premier porte que « les chefs et instructeurs religieux et les prêtres, qui, prétendant évoquer des dieux hérétiques, écrivent des charmes ou les prononcent sur l'eau, promènent des palanquins [chargés d'idoles] ou invoquent les saints, en prenant le nom de chefs orthodoxes... ; en outre, toutes les sociétés qui s'appellent à leur fantaisie communautés du Lotus blanc de Bouddha Maitreya, religion du Lumineux vénérable, école du Nuage blanc, etc. [2] ; de même tout ce qui répond aux pratiques du Tao gauche *(tso tao)* ou du *yi touan* (déviation de l'orthodoxie) ; enfin tous ceux qui possèdent en secret des imprimés (prints) et des images, leur offrent de l'encens et tiennent des réunions nocturnes où, sous prétexte de cultiver la vertu, le peuple est trompé et agité, — les principaux coupables seront étranglés, les complices recevront cent coups de la longue canne et seront bannis à perpétuité à trois mille milles ».

D'après le second : « Si quelqu'un, qu'il appartienne à l'armée ou au peuple, revêt ou ornemente l'image d'un dieu, ou reçoit ce dieu au son des cymbales et des tambours, ou tient des réunions sacrificielles en son honneur, il recevra cent coups de la longue canne... ».

L'article III condamne à quarante coups de la courte latte de bambou, les chefs de villages [3] qui ne préviendraient pas l'autorité

1) *Sectarianism*, p. 12.

2) Ces diverses sectes mi-bouddhiques, mi-chinoises, sont étudiées par M. De Groot dans le présent livre.

3) Dans des pays où il n'y a pas de mandarins établis.

des abus décrits ci-dessus. Il ajoute que « les services de prière et de remercîment (pour la moisson) accomplis au printemps et à l'automne en l'honneur des dieux ordinaires et locaux du pays, ne tombent pas sous la loi ».

Les articles supplémentaires respirent le même esprit ; on peut citer le fragment qui suit : « Si des personnes respectables, ayant une profession ou un commerce, murmurent des sûtras bouddhiques et jeûnent en vue du bonheur, sans toutefois étudier ou pratiquer des dogmes hétérodoxes ou préparer des livres religieux et des charmes, sans les communiquer à des disciples, sans faire des collectes d'argent, sans méconduire le peuple, alors cette loi supplémentaire ne doit pas être appliquée *inconsidérément* ». — « Les mandarins, remarque M. De Groot, ne doivent pas, armés de la loi, exercer *avec précipitation* leur rage contre les hommes tranquillement adonnés à leur profession qui trouvent bon de jeûner et de réciter des sûtras : à des gens de cette espèce le fouet ne doit pas être donné *inconsidérément*, et il ne faut pas mettre *trop de précipitation* à les exiler à des milliers de milles de leur pays... Mais les fouetter et les bannir *avec considération* (considerately), c'est pour le magistrat, vertueux confucéen et qui connaît son devoir, une préoccupation de premier ordre » [1]. « Fonctionnaires civils et militaires, moines bouddhistes et taoïstes, quels qu'ils soient et n'importe où, qui prétendent s'entendre à conduire les palanquins (avec des idoles), à prier les saints..., qui préparent des écritures sacrées, s'occupent de Tao gauche et de *yi touan* de quelque nature que ce soit de façon à troubler le peuple et à l'entraîner dans l'erreur..., les complices seront envoyés dans les villes des Musulmans (dans le Turkestan) et donnés comme esclaves... à des Musulmans capables de les gouverner avec force et de contrôler leurs actes ».

Par le fait, la législation permet aux fonctionnaires d'exercer le contrôle le plus sévère sur la vie religieuse tant privée que conventuelle, et de punir sévèrement les délinquants ; mais encore qu'il se présente plusieurs épisodes où les superstitions taoïstes, indépendamment de tout mouvement politique et de toute secte, ont été — sans doute à un point de vue préventif — l'objet de rigueurs sévères [2], c'est toutefois à la vie monastique, tant taoïste que bouddhique — abominable au confucéen, car elle fut inconnue pendant l'âge d'or — que le Gouvernement a accordé son attention

1) *Sectarianism*, p. 141.
2) *Ibid.*, pp. 16 et suiv.

la plus diligente. Aux associations de moines, aux couvents proprement dits, furent et sont associées, dans les soucis du gouvernement orthodoxe, les nombreuses sectes secrètes, composées de laïques, et que nous connaissions très mal avant l'actuel mémoire de M. De Groot.

Je ne suivrai pas notre auteur dans sa « Revue historique de la Persécution religieuse jusqu'au xviie siècle » [1]. Il me paraît établir avec une grande force que depuis le premier mouvement contre le Bouddhisme (444), malgré les progrès que la Bonne Loi avait faits dans les sphères officielles — témoin le curieux testament de Yao Tch'ong [2], — malgré la bienveillance de plusieurs empereurs, les confucéens n'ont pas un instant désarmé. C'est ce qui explique, sans parler d'autres causes sur lesquelles M. De Groot n'insiste pas assez à mon gré [3], la décadence profonde de ce qu'on peut appeler l'Eglise bouddhique, c'est-à-dire de ses couvents, de la vie intellectuelle, sociale, éducatrice du Sa*m*gha (communauté des moines — et des fidèles).

Il est intéressant de noter la législation relative à l'ordre monastique [4], les mobiles qui déterminent cette législation et les mesures rigoureuses prises dans des cas exceptionnels : ces mobiles sont dévoilés dans une série de mémoires officiels présentés à l'empereur et dans les décrets eux-mêmes.

Le code de la présente dynastie reproduit, en ce qui concerne l'érection des couvents, les dispositions prises par les Ming. « A part les édifices de cette nature, légalement établis auparavant,

1) *Sectarianism*, chap. III.

2) Yao Tch'ong (650-721) est l'auteur d'un célèbre mémoire contre le Bouddhisme. « C'est le désir de prévenir ses fils et ses petits-fils contre la religion bouddhique qui le détermine à l'écrire (*Sectarianism*, p. 44) ». A cette époque la Bonne Loi avait séduit les personnages du rang le plus élevé. L'auteur s'exprime avec énergie et non sans habileté, opposant au Bouddhisme tel qu'il est pratiqué le Bouddhisme idéal. « Bouddha ne demeure pas en dehors de l'homme : il faut le trouver dans son cœur ». « L'esprit d'universelle charité du Tathâgata est favorable aux intérêts des êtres : mais à coup sûr ce n'est pas le cas s'il nuit aux créatures qui n'ont pas assez et enrichit un clergé influent qui a trop ». — « Que les principes de l'orthodoxie, dit-il à ses enfants, demeurent dans votre cœur... Quand je serai mort, sous aucun prétexte ne faites pratiquer à mon intention les rites de cette misérable (mean) religion ; mais si vous êtes incapables de suivre les lois de l'orthodoxie, que les rites soient accomplis à la manière populaire ; que du septième au quatorzième jour après ma mort le service soit célébré sept fois par le clergé bouddhique ; et si, comme ces cérémonies l'exigent, vous devez m'offrir des dons, employez à cet effet les vêtements et les objets que j'ai portés de mon vivant. Mais à aucun prix ne donnez des objets de valeur, vous feriez une action inutile ; et ne donnez pas sans retenue des objets qui vous appartiennent dans la vaine intention de me rendre heureux dans l'au-delà ».

3) La vie intellectuelle des bonzes manque d'un aliment solide et sain. La Bonne Loi, même renouvelée par le Grand Véhicule, porte des germes de décadence.

4) *Sectarianism*, chap. III.

il n'est pas permis de construire sans autorisation officielle un couvent taoïste ou bouddhique, ou de réparer un couvent en l'agrandissant. Quiconque désobéit à cette loi recevra cent coups de la longue canne ; les moines seront sécularisés et bannis à perpétuité aux extrêmes frontières de l'empire ; les magistrats prendront les nonnes comme esclaves. On confisquera les fondations et les matériaux de construction ». « Ces moines, dit le législateur, ne labourent pas, n'ont ni commerce, ni métier : ils se vêtent et se nourrissent aux dépens du peuple. Pourquoi leur permettre de bâtir ?... » [1]). L'autorisation d'élever un couvent ne peut être accordée que par le Fils du Ciel : « Il va sans dire, remarque M. De Groot, qu'un gouvernement, promulguant de telles lois dans un tel esprit, refusera généralement toute autorisation ».

Voilà pour les couvents ; en ce qui concerne les moines, les Ming ont décidé : « Si un moine bouddhiste ou taoïste, sans avoir obtenu un diplôme officiel d'ordination, reçoit de son propre chef la tonsure, il est condamné à 80 coups de la longue canne. S'il a agi sous la pression du chef de la famille, celui-ci sera puni. Même punition pour l'abbé du couvent, pour le maître et l'initiateur religieux qui a donné l'ordination. Et tous les coupables retourneront à la vie laïque ». Le nombre des couvents autorisés à recevoir des moines a été, avec le temps, singulièrement réduit. A certaines époques, le diplôme se vend quatre taels (1649) ; à d'autres moments, il est gratuit. On ne le donne en tout cas qu'à bon escient.

Les couvents sont soumis à la surveillance active de fonctionnaires choisis parmi les moines et responsables du bon ordre : ils ont le droit de porter le vêtement officiel laïque. Par leur intermédiaire, l'Etat a la haute main dans la vie intérieure du cloître.

Le nombre des couvents et des moines est limité ; le recrutement est rendu difficile par diverses mesures : seul un moine de quarante ans peut adopter un pupille ; personne n'est admis dans l'Ordre qui n'ait au moins deux frères ; toute fraude est prévenue : à la mort du titulaire, le diplôme doit être retourné au département des rites ; parfois la délivrance des diplômes est suspendue dans une province,

1) La loi de 995 porte : « Les monastères possédant une charte impériale subsisteront ; les autres seront tous démolis » (*Sectarianism*, p 72). 2694 monastères furent épargnés, 3336 furent démolis (p. 76). — A cette époque, dit le compilateur de la *Nouvelle histoire des cinq dynasties* (1017-1072), le Gouvernement central était à court d'argent. L'empereur décréta que les statues de bronze du Bouddha seraient brisées et versées dans les creusets de la Monnaie. J'ai entendu dire — ainsi s'exprima l'empereur — que Bouddha considérait l'existence corporelle comme vide (*idle*) et tenait seulement pour nécessaire *de faire du bien à autrui*. S'il vivait encore, il serait heureux que son propre corps fût mis en pièces pour le bien du monde : aussi n'est-il pas raisonnable de conserver ses images en bronze » (p. 77).

dans toutes les provinces (1676) ; mais, en dépit des confucéens extrêmes, l'institution du diplôme n'a pas pour but de supprimer l'Ordre : « Elle doit, dit un décret du 10 avril 1757, empêcher le clergé de devenir nombreux ; elle empêche les ignorants de pénétrer dans les rangs du clergé instruit, les jeunes et les faibles de subir une contrainte, les égoïstes de prétendre à l'ordination pour des profits terrestres, les criminels de se réfugier dans le cloître. Sous tout rapport, le diplôme est un moyen de contrôle et maintient les ordres religieux dans la pureté. Certes le Taoïsme et le Bouddhisme s'écartent de l'orthodoxie, et permettre aux taoïstes et aux bouddhistes de lire leurs écritures sans les surveiller, ce serait manquer aux anciennes lois contre l'hérésie, ce serait un péché plus grave que l'hérésie même. Mais la Voie lactée elle-même n'est pas parfaitement ordonnée ; et l'Islam et le Christianisme, malgré les efforts et les décrets de la dynastie, n'ont pu être exterminés. De même faut-il considérer le Bouddhisme et le Taoïsme comme de simples professions et manières de vivre, auxquelles ont surtout recours les orphelins et les malheureux. A coup sûr, les exhortations de ces religions pour pousser au bien, pour écarter du mal, pour corriger et guider les ignorants, n'ont aucune utilité au prix des préceptes impériaux. Le Tao, établi par le Ciel, unit impartialement toute chose dans son embrassement charitable et a place pour tout ce qui respire sous l'empyrée : par conséquent faut-il accorder au clergé bouddhiste et taoïste la liberté de brûler de l'encens à l'intérieur (du cloître) et de travailler à son salut. Du fond des montagnes et des forêts, ces reclus n'exercent pas une influence si pernicieuse sur la doctrine universelle (Confucianisme) : pourquoi donc les renvoyer en masse dans la vie laïque, pour qu'ils mènent une existence misérable, privés de tout moyen de subsistance ? Avant d'avoir acquis par l'âge une pleine volonté, les femmes ne seront sous aucun prétexte admises à devenir religieuses ; mais c'est un mauvais argument : « tout homme qui devient moine prive l'agriculture d'un travailleur », car rien n'est moins certain que ces futurs moines seraient devenus agriculteurs. En un mot, l'empereur ordonne aux vice-rois et aux gouverneurs d'agir aimablement (gently) en matière de certificats, et de ne pas rendre l'admission dans les ordres entièrement impossible en refusant ces documents. Tchao Kouo-lin n'a pas bien compris l'intention impériale : qu'il n'en soit pas de même pour les autres fonctionnaires » [1]).

La cérémonie est permise à l'intérieur du cloître : elle est

1) *Sectarianism*, pp. 111-112.

défendue dans un lieu public ; de même la lecture des sûtras ; de même la collecte des aumônes — le vase à aumônes, ce qu'il y a de plus archaïque dans les Vinayas, est interdit ! — de même l'explication des fruits du salut. A réciter des sûtras et des dhâranîs [1] dans les rues de Pékin, le moine risque d'être laïcisé. « L'admission des novices-hommes est très difficile, celle des novices-femmes est presque impossible. Le nombre de ceux qui jouissent de la liberté est réduit à un très maigre percentage de la population. Cette liberté n'est qu'une farce, et qu'en reste-t-il enfin quand nous voyons que sans parler de toutes ces [dispositions contre la vie monastique], il est interdit à toute femme et par tout l'empire, d'aller adorer les dieux et les bouddhas dans les temples des couvents ? C'est comme si on interdisait aux femmes d'aller à l'église » [2].

Les monastères étant pratiquement fermés à la majorité des fidèles — il n'y a plus de couvents de femmes — les sectes laïques se sont multipliées. Le Grand Véhicule admettait, dès une époque très ancienne, que le laïque, le maître de maison, peut s'élever aux plus hauts sommets de la vie mystique, qu'il peut être un Bodhisattva, un candidat à l'Illumination suprême dans une existence ultérieure. Le Bouddhisme s'est, en Chine, développé dans ce sens, et il s'est formé un clergé séculier (*ying-fou*) dont les membres sont les chefs des communautés religieuses laïques. On les trouve mentionnés en 1394 pour la première fois. Mariés, ils échappent à l'objection capitale que le confucéen fait au bouddhiste : mépriser les devoirs de famille ; mais ils sont redoutables, car ils vivent dans le monde, car ils sont plus enclins aux nouveautés que les bonzes endormis et surveillés. En 1735, le 19 décembre « Sa Majesté calcule qu'il faut au moins trois agriculteurs pour nourrir un clerc, et son esprit se révolte naturellement contre un état social aussi fâcheux. Non par manque de respect pour les noms de Bouddha et de Lao-tseu, loin de là... Les anachorètes... ne sont pas nuisibles au peuple. Mais ces prêtres modernes qui vivent dans le monde, mangent bien et boivent bien,... ces gens sont des paresseux inutiles à l'État et une perte pour les religions taoïste et bouddhiste elles-mêmes ». — Aussi les *ying-fou* doivent-ils choisir : ou ils vivront comme des laïcs, ou ils se retireront dans les couvents à la condition que l'État leur accorde le diplôme. « Mais ils ne pourront plus adopter de disciples. Et quant à leurs biens, on leur laissera le strict nécessaire : le surplus sera

1) Formules magiques et très saintes, par exemple : *Om mani padme hûm.*
2) *Sectarianism*, p. 116.

confisqué et distribué aux pauvres ». Ce décret, ajoutons-le, fut modifié : car l'empereur (le 6 avril 1736) se souvint que « les membres du clergé sont, comme les autres hommes, les créatures du Ciel et de la Terre ».

Les *desiderata* des confucéens extrêmes ont été, à toutes les époques, beaucoup plus exagérés. Il faut lire les mémoires adressés à l'empereur en 624 et en 714 par des personnages haut placés et remplis de l'éternelle sagesse des vieux livres, pour apprécier leurs exigences et les raisons, souvent spécieuses, qu'ils font valoir. L'introduction des cultes nouveaux trouble la marche des choses divines et humaines : aussi voyons-nous avec l'avènement du Bouddhisme les jours de l'homme considérablement diminués et la durée des dynasties abrégée. Les empereurs séduits par les moines, et leurs maisons, ont eu de courtes ou de tragiques destinées. Les moines, désertant l'agriculture, ne payent pas d'impôt foncier au fils du Ciel ; vivant dans le célibat, ils privent l'État de soldats, la terre et la soie de travailleurs. Leurs œuvres religieuses, leurs couvents et leurs temples coûtent très cher. Leurs doctrines morales sont d'un ordre inférieur, car elles poursuivent une autre félicité que la félicité proprement terrestre. « Si le Bouddhisme, dit Yao Tch'ong, se contentait de prêcher le calme de l'esprit, la compassion et la charité, la pratique du bien et la fuite du mal dans cette existence, ce serait bien ; mais pourquoi toutes ces histoires oiseuses qui mènent à l'erreur? » — La négation méprisante et péremptoire de la valeur du sentiment religieux et de l'élévation morale, qui résultent nécessairement de la recherche de la perfection dans ce monde et dans l'autre, est un des traits caractéristiques des écrits anti-bouddhistes. — En enseignant que le bon sera récompensé et le méchant puni, les bouddhistes portent atteinte à la Majesté Impériale, car seul l'Empereur peut récompenser et punir. Abandonner le monde pour vivre dans le cloître est dans le Bouddhisme le chemin classique, la grand'route du salut ; pour le confucéen, briser les liens qui attachent les enfants à leurs parents est un péché contre le *hiao*, contre le devoir de soumission et de dévotion filiale prêché par les classiques et par les sages de tous les temps ; c'est un crime contre la nature et contre le Tao : les mots manquent pour flétrir sa scélératesse. « Combien bas et dégénéré était le caractère du fondateur de la religion qui a donné un si funeste exemple » [1]) Les moines et les nonnes ne se

1) Les règlements indiens du Sa*m*gha exigent, pour l'admission des jeunes gens, l'autorisation des parents ; pour l'admission d'un serf, l'autorisation du seigneur, etc. — Comparer, à ce sujet, les règles des ordres chrétiens.

marient pas et n'ont pas d'enfants, alors que le Confucianisme exige, en vertu du *hiao*, que tout homme laisse un descendant mâle pour accomplir les sacrifices familiaux. — Les raisons ne manquent pas pour condamner le Bouddhisme, raisons dogmatiques, morales, économiques, politiques ; et toutes les armes sont bonnes : le scandale joue un rôle considérable dans les écrits anti-bouddhistes, surtout en ce qui regarde la moralité sexuelle du clergé : l'Église pouvait-elle être mieux traitée par ses ennemis jurés, puisqu'elle admet les femmes dans son sein, puisqu'elle les place au point de vue du salut sur le même rang que les hommes, et qu'en même temps elle prêche le célibat ? [1])

En résumé, « rien ne vaudrait mieux que de supprimer complètement la vie monastique..., mais en dépit des meilleures intentions confirmées par l'orthodoxie et la sagesse politique, l'État est incapable de remplir ce devoir dans toute son étendue, en lettre et en esprit ». La Chine a été, en effet, profondément impressionnée par le Bouddhisme : « la dévotion aux ancêtres... est un devoir sacré, sinon le plus sacré de ceux que l'Antiquité et Confucius imposent à l'humanité, et c'est le clergé bouddhique qui monopolise le salut des morts ».

Par le fait, « il y a peu de confucéens qui poussent le puritanisme jusqu'à refuser à la mort de leurs parents les services des prêtres taoïstes ou bouddhiques pour les rites de rédemption ». D'ailleurs « la récitation des sûtras par le clergé, non seulement concourt grandement à la félicité dans la vie future, elle est d'importance pour la vie présente », et le Gouvernement fait célébrer des cérémonies à son intention, *à son bénéfice*. Un bureau spécial en surveille les détails ; on s'adresse surtout aux Lamas et aux Dhyânists (dhyâna = méditation). Un texte de 1776 fixe la rétribution qui sera accordée à quatre cents groupes de lamas chargés de répéter tous les ans, depuis le huitième jour du premier mois, et huit jours durant, les textes sacrés. — La superstition ou le respect du surnaturel quel qu'il soit, dont le Lamaïsme bénéficie largement, acquiert une influence particulière, en ce qui regarde les édifices sacrés, par la croyance aux Fong-chouei. Le Chinois attribue un pouvoir souverain aux *Fong-chouei*, aux esprits qui habitent les édifices sacrés, les rochers, les dispositions naturelles du pays : collines, rivières, etc. « Le Fong-chouei s'oppose insurmontablement à la destruction des monastères ».

« Une politique instable, à double face, est la seule qui soit

1) Traduit presque textuellement de *Sectarianism*, pp. 49 et ss.

possible. Que la vie monastique subsiste, mais réduite à un minimum... ; empêcher l'érection de nouveaux couvents, limiter le recrutement des moines : sous ce régime la religion ne peut que languir. La loi sur les couvents et le clergé les abandonne, dans les diverses provinces, à la discrétion des mandarins ; car, sous la couleur de zèle confucéen, la persécution et les vexations prennent nécessairement une charmante nuance d'intégrité officielle, de puritanisme et de rectitude morale. Sous la bannière confucéenne, toute mesure contre les hérétiques est bonne et belle »[1]).

« Nous dissimulerions une partie de la vérité... en cachant les sympathies bouddhiques et taoïstes nourries à toutes les époques par des membres de la famille impériale et de la Cour... Ni le Confucianisme, ni le Taoïsme n'étaient capables de satisfaire le besoin humain d'un idéal élevé : car Confucius ne parle pas d'un état de perfection dans la vie à venir, et le Taoïsme en parle à peine. L'église de Çàkyamuni, au contraire, proclame le salut, qu'on peut atteindre complètement ou partiellement dès cette vie. L'amour et la compassion pour tout ce qui vit et respire, exprimés dans les bonnes œuvres tant religieuses que sociales, sont la route qui mène au salut ; tandis que le recours aux saints et l'invocation de leur assistance entraînaient naturellement la pieuse vénération de ces modèles de la perfection. Voilà ce qu'apportait la nouvelle religion, sans troubler les conditions antérieures de la vie, sans accuser d'hérésie les données religieuses qui dominaient les intelligences et les pratiques païennes. Elle accordait même, avec un esprit largement synthéthique, une place à ces pratiques, et surtout au culte des morts. Ce culte, elle l'entoura pour la première fois d'une auréole de splendeur extérieure, le rafraîchissant, le vivifiant par les dogmes relatifs à l'autre vie et par ses cérémonies pour améliorer la destinée des défunts. En outre, cette église était animée d'un esprit vraiment oriental, aristocratique dans les dehors, mais n'excluant personne, si bas et insignifiant que fût le fidèle ; on comprend aisément qu'elle conquit sans peine les sympathies de l'esprit oriental porté au mysticisme... [Les anciennes religions] laissaient un grand vide dans le cœur du peuple chinois : le Bouddhisme s'y nicha (Buddhism nestled itself therein) et s'y est maintenu jusqu'à ce jour comme dans une forteresse inexpugnable »[2]).

Le livre de M. De Groot, dont le premier volume seul a paru, apporte à l'histoire des communautés laïques « dont les membres

1) *Sectarianism*, p. 128.
2) *Ibid.*, pp. 133-134.

s'assistent les uns les autres, comme des frères et comme des sœurs, dans le chemin du salut », une contribution de premier ordre. Le sujet est demeuré presque vierge, et le savant sinologue de Leyde conservera l'inappréciable mérite de l'avoir étudié le premier, et avec une abondance d'information qui donne à ce travail, comme à tous ceux qu'il a publiés jusqu'ici, une importance singulière. Les sectes chinoises (*Sectarianism*) possèdent notamment des cérémonies pour les morts qui permettent d'apprécier leur haute moralité. — En ce qui regarde la « persécution religieuse en Chine », je crois que le premier volume nous apporte l'essentiel. J'espère ne pas avoir trop défloré cette intéressante étude [1]), conçue dans une pensée de sympathie pour les missionnaires chrétiens, et poursuivie, en dépit de quelques apparences, avec une grande impartialité.

L. de la Vallée Poussin.

SOCIOLOGIE MORALE.

Dr Eugen Dühren, *Das Geschlechtsleben in England. I. Die beiden Erscheinungsformen des Sexuallebens: Die Ehe und die Prostitution.* — Charlottenburg, Barsdorf, 1901.

Dans une introduction, l'auteur étudie la psychologie du peuple anglais dans ses caractères dominants et ses causes essentielles. Le milieu géographique où le peuple anglais s'est formé — une île difficilement abordable et partant peu visitée par les étrangers — a produit l'individualisme accentué, la singularité permanente du type humain et des institutions sociales. Telle est l'idée principielle du Dr Dühren. Elle concorde avec la manière de penser de Taine et de Boutmy.

Il y rattache la conquête précoce de la liberté politique. Nous ne voyons pas bien la liaison logique, et nous croirions plus volontiers que l'avènement de la liberté politique en Angleterre est due principalement, ainsi que l'a exposé Boutmy dans son *Développement de la constitution et de la société politique en Angleterre*, au caractère spécial de la monarchie fondée par l'invasion normande, la très grande puissance du monarque ayant provoqué rapidement une action collective et énergique des seigneurs en vue d'obtenir une part du pouvoir. Le Dr Dühren nous semble, en plusieurs endroits de son livre, avoir ainsi affirmé des connexions sans les démontrer suffisamment.

1) Je dois signaler au moins deux lacunes dans mon exposé : séduire un lettré, un fonctionnaire, est un crime particulièrement détestable. — La pratique de l'art de guérir tombe sous les lois de religion.

Les autres caractères fondamentaux notés par lui, sont : le réalisme, — c'est-à-dire la préoccupation du fait positif, — la brutalité, l'excentricité, l'orgueil national ; puis, contrastant avec le réalisme et la brutalité, la pruderie. Cette pruderie s'explique, d'après lui, par la crainte qu'a l'Anglais de voir sa brutalité, si elle était étalée au grand jour, porter préjudice à la renommée de supériorité à laquelle il est convaincu d'avoir droit. La brutalité anglaise provient du naturalisme poussé à ses extrêmes conséquences par l'énergie du tempérament. L'excentricité et l'orgueil national ne sont que l'expression du particularisme anglo-saxon. L'auteur cite beaucoup d'autorités et appuie ses affirmations sur des faits qui prouvent, — sinon toujours l'enchaînement réel de ces divers caractères psychologiques, — au moins l'exactitude de chacun considéré en particulier. Quant aux liens qui les rattachent les uns aux autres, l'étude n'en est pas assez poussée, et c'est elle cependant qui serait proprement sociologique.

Sur ce fonds psychologique, le Dr Dühren dessine à grands traits la vie sexuelle des Anglais, en ce qu'elle a, d'après lui, de spécial. Ce qui précède n'était qu'une introduction et cette considération explique que l'auteur n'ait pas fouillé davantage la première partie de son livre.

Dans un premier chapitre, il traite du mariage ; dans un second, de la prostitution.

Il établit d'abord la beauté supérieure des femmes anglaises et lui attribue trois causes : 1° le climat, les exercices corporels et l'éducation au grand air ; 2° les croisements de races ; 3° la maturité d'esprit de la femme : l'intellectualité agit donc, selon lui, et d'une façon très accusée, sur la beauté physique.

Puis il retrace le mouvement d'émancipation des femmes :

La femme anglo-saxonne d'avant le moyen âge jouit déjà, dit-il, d'une réelle considération et d'une notable culture. Ensuite il y a un temps d'arrêt déterminé par la féodalité et par le catholicisme. — Observons qu'on a souvent affirmé, au contraire, et en s'appuyant sur de bonnes raisons, que la féodalité et le catholicisme contribuèrent au relèvement des femmes. S'il y a du pour et du contre en ce qui concerne la féodalité, il n'est pas douteux pour nous que le catholicisme, en restaurant la chasteté et le mariage, ait assuré plus de respect à la femme.

Continuons à résumer la pensée de l'auteur. Il voit dans la réforme un agent d'émancipation des femmes ; dans le puritanisme et les révolutions du XVIIe siècle, des facteurs hostiles à l'émancipation des femmes ; le puritanisme inspirant l'éloignement de la

femme, les libertins en faisant un instrument de plaisir, ce qu'elle devint en effet en Angleterre sous la Restauration.

Comme on le voit : relèvement de la condition de la femme, émancipation de la femme, c'est-à-dire deux choses qui ne sont pas nécessairement ni toujours historiquement synonymes, sont mêlées par l'auteur de manière que le jugement critique de cette partie de son ouvrage en devient fort malaisé.

Le mouvement d'émancipation reprend au XVIIIe siècle et se prolonge au XIXe. La doctrine de l'individualisme est indiquée comme ayant joué ici un rôle prépondérant. C'est ce que M. Deschamps a également fait observer dans une étude sur la genèse du féminisme américain (v. *Annales de la Société belge de sociologie*, t. I). L'auteur s'arrête longuement au livre de Mary Wolstonecraft, et se prononce, quant à lui, en faveur d'une émancipation qui respecte les différences de nature et de destinée qui séparent la femme de l'homme.

Arrivant au mariage, le Dr Dühren insiste sur la coutume de l'achat des femmes qui aurait été en vigueur en Angleterre jusqu'aux temps modernes en dépit de la législation. Il cite aussi un cas de vente du mari par la femme. — Un cas, c'est peu et le cas est-il bien un cas de vente ? — Puis il signale comme caractéristique l'habitude des annonces matrimoniales, la fréquence du divorce aux premiers temps du moyen âge et de nos jours. Les Anglo-Saxons auraient, d'après lui, hérité la coutume du divorce de leurs prédécesseurs, les Celtes. — On sait que la réalité de l'influence celtique est encore bien discutée entre spécialistes ! — L'Eglise catholique parvint à grand'peine à faire rayer le divorce de la législation. Il y fut rétabli après la Réforme, et de nos jours il s'est multiplié (ceci est conforme aux constatations faites par maints historiens et sociologues). L'auteur s'arrête à démontrer le caractère scandaleux des procès en divorce en Angleterre, et, à ce propos, il s'efforce de prouver par des anecdoctes rien moins qu'édifiantes, extraites de comptes-rendus judiciaires — est-ce bien probant ? — le caractère pornographique des juges anglais. Toute cette psychologie du mariage et du divorce est rattachée à la brutalité cynique et à la pruderie.

Les caractères fondamentaux de l'Anglais se font jour de même, d'après l'auteur, dans l'organisation de la prostitution anglaise. La manie de la défloration entraînant la prostitution des enfants — que le Dr Dühren signale comme un vice spécialement développé chez les Anglais, — tient, dit-il, à leur brutalité en même temps

qu'à leur instinct d'individualisme, ce dernier les poussant à rechercher la singularité jusque dans la prostitution.

La liberté relative dont jouit la prostitution en Angleterre tient aux principes généraux de liberté qui président à toutes les institutions du pays.

L'auteur étudie ensuite le recrutement des prostituées, puis les efforts faits pour les relever — efforts qu'il déclare infructueux — et enfin la campagne pour l'abolition de la prostitution. Cette campagne n'a pu, prétend-il, prendre une si grande extension que grâce à la pruderie anglaise. Pour lui, il estime que l'abolition serait un mal et il se prononce pour la réglementation rigoureuse.

Somme toute, ce livre, d'ailleurs documenté, ingénieux et parfois juste dans ses déductions, laisse beaucoup de doutes dans l'esprit quant à la causalité réelle des faits étudiés.

Georges Legrand.

SOCIOLOGIE JURIDIQUE.

Paul Wilutzky, *Vorgeschichte des Rechts. Prähistorisches Recht. I. Mann und Weib. Die Eheverfassungen.* — Breslau, 1903, E. Trewendt.

Ce volume, auquel un second doit faire suite, traite du droit familial. Son objet est, plus précisément, l'évolution de l'organisation familiale. L'idée directrice en est nettement évolutionniste, je veux dire que l'auteur s'efforce de démontrer que l'humanité, partie de la promiscuité des sexes, est arrivée par une série d'étapes ascensionnelles à la monogamie telle qu'elle régit aujourd'hui les peuples de l'Europe occidentale. Ces étapes sont : le mariage de groupe et la famille matriarcale ; — la famille patriarcale, fondée sur le mariage par rapt ou sur le mariage par achat, d'abord polygame, ensuite monogame. Quoique, à maintes reprises, l'auteur revienne, pour la confirmer, sur cette idée évolutionniste, il a soin de faire observer fréquemment aussi que l'évolution ne s'accomplit pas en ligne droite, mais ne se réalise qu'à travers beaucoup de détours et de reculs passagers. Ce correctif est gros de conséquences et diminue singulièrement l'importance de la conception évolutionniste. Grâce à lui, une multitude de faits deviennent conciliables avec l'idée assez vague d'une évolution où alternent les progrès et les régressions, alors que sans lui il eût fallu opter entre les faits de régression et la thèse de l'évolution.

Donnons quelques exemples, afin de préciser les conséquences du correctif admis par M. Wilutzky : ce qu'il ne fait pas explicitement dans son ouvrage.

Chez certaines peuplades polygames, toutes les épouses d'un mari occupent le même rang, tandis que chez d'autres peuples polygames une épouse occupe une situation privilégiée. Si l'on part de l'idée d'une évolution rectiligne vers la monogamie, on doit en conclure que la première de ces deux modalités de la polygamie est une étape inférieure, partant toujours antérieure, à la seconde. Or les faits contredisent cette déduction logique. Ainsi la religion mahométane permet quatre épouses légitimes et en outre des concubines, et met toutes les épouses au même rang. M. Wilutzky note ce point (p. 193). Au contraire, dans l'ancienne Perse — j'emprunte encore l'observation à M. Wilutzky (p. 194) — une des femmes avait une situation privilégiée, la mère du premier-né mâle. M. Wilutzky lui-même fait remarquer cette opposition. Il est vrai que, d'après lui, la polygamie sanctionnée par le Coran est un reste de la promiscuité primitive, repris par le prophète et consacré par sa législation religieuse (p. 194). Cela n'empêche que c'est bien un recul en comparaison de l'ancienne Perse, — en comparaison de nombreuses tribus païennes de l'Afrique dont Westermarck affirme qu'elles accordent une situation privilégiée à une épouse [1]), — en comparaison de l'ancienne Egypte où les rois, d'après Ebers [2]), n'avaient, croit-on, qu'une épouse à côté de beaucoup de concubines, — en comparaison enfin de la situation qui avait existé chez les Juifs des derniers temps qui, malgré la loi mosaïque permettant la polygamie, paraissent avoir généralement pratiqué la monogamie combinée avec une extrême facilité de divorce [3]).

Autre exemple de régression : A l'origine du mariage monogame, dit M. Wilutzky, le mari peut renvoyer sa femme, et la femme peut quitter son mari. Plus tard, quand la femme devient, par rapt ou par achat, la propriété du mari, celui-ci seul a le droit de divorcer : ce qui est un acheminement vers la perfection du mariage monogame. Si nous poursuivons ce raisonnement, nous serons amenés à affirmer que la restriction et même la suppression du droit de divorcer sont des phases supérieures du mariage monogame et que le mariage difficilement dissoluble ou indissoluble est la forme dernière de la monogamie. Cette forme qui est la dernière, logiquement parlant, devrait aussi être la dernière historiquement, si l'on partait de l'idée d'une évolution en ligne droite. Mais ici encore consultez les faits : à la législation romaine et germanique permettant le divorce, a succédé la législation du moyen âge inspirée par

1) *Origine du mariage dans l'espèce humaine*, pp. 421-422.
2) V. Westermarck, *Op. cit.*, p. 422.
3) V. Döllinger, *Paganisme et Judaïsme*. Bruxelles, 1858 ; t. IV, p. 171.

le christianisme qui le prohibait absolument. Aujourd'hui le divorce est réinscrit dans la plupart des codes de l'Europe occidentale. Et remarquez que le droit de divorcer y est reconnu à la femme aussi bien qu'au mari. A cet exemple nous pourrions ajouter celui des Hébreux, des Grecs et des Romains chez qui le divorce, rare aux premiers temps de leur histoire, est allé se développant jusqu'à devenir d'un usage courant.

Evidemment ces exemples ne sont pas pour critiquer l'ouvrage de M. Wilutzky, mais simplement pour préciser un peu les conséquences de la proposition admise par lui, à savoir que l'évolution du mariage ne s'est pas faite en ligne droite.

L'auteur affirme-t-il au moins que les grandes étapes, les étapes tout à fait principales, se sont succédé dans un ordre partout identique ? Il n'ose l'affirmer. Il « croit » que le matriarcat a précédé le patriarcat, mais il n'est pas plus catégorique que cela sur ce point capital. Tout ce que l'on peut dire, c'est qu'il tient pour l'hypothèse matriarcale.

Mais d'abord on pourrait lui reprocher de ne donner du matriarcat qu'une définition assez peu précise. Au début de son chap. III, il semble entendre par « matriarcat » un système de famille dans lequel la mère ou le frère de la mère possède, au lieu du père, la direction de la famille. D'autre part, lorsqu'il entre dans le détail des faits, il cite tout ensemble des cas de matriarcat *sensu stricto* — c'est-à-dire où la mère ou l'oncle a l'autorité familiale, — et des cas de matriarcat *sensu lato* — c'est-à-dire où les enfants portent le nom et prennent le rang de la mère, ou bien où la succession se fait par les femmes. Mais entre ces deux conceptions du matriarcat, il y a une grande différence. La *Mutterfolge* n'entraîne pas toujours la *Mutterherrschaft*, et la première peut s'expliquer tout autrement que la seconde. D'après Grosse [1], chez la plupart des peuples chasseurs du degré supérieur le père est le maître de sa femme et de ses enfants, et cependant chez beaucoup d'entre eux les enfants appartiennent au clan de la mère et la parenté s'établit par les femmes, et quelquefois les enfants succèdent au rang et aux biens de la mère.

Mais passons sur cette distinction. D'après l'auteur, il est très probable que le matriarcat a précédé d'une façon générale le patriarcat.

Il donne notamment comme preuve que le patriarcat est le régime des peuples sédentaires et que si l'on étudie les tribus nègres du sud de l'Afrique occidentale, on constate que les plus arriérées vivent

1) *Die Formen der Familie und die Formen der Wirthschaft*, pp. 78, 79, 80.

sous le régime matriarcal, tandis que les plus civilisées ont adopté le patriarcat.

Mais Westermarck a déjà réfuté ce dernier argument en faisant observer que beaucoup parmi les peuplades les plus grossières du monde, les indigènes du Brésil, les Fuégiens, les Hottentots, les Bushmen et plusieurs tribus très inférieures de l'Australie et de l'Inde ont le patriarcat [1]. Au contraire, l'on sait que les Etrusques vivaient en régime matriarcal au sein d'une civilisation avancée.

Au reste, nous l'avons dit : l'auteur n'affirme pas absolument l'antériorité du matriarcat. « Elle semble certaine, dit-il, pour autant qu'on puisse parler de certitude en ces matières » (p. 128). Mais, si l'on étudie les faits sans idée préconçue, il nous paraît que ce semblant de certitude s'évanouit tout à fait.

De même en est-il quant au point de départ assigné par M. Wilutzky à l'évolution matrimoniale : la promiscuité (*hetaïrismus*).

L'auteur fait preuve de beaucoup d'érudition pour établir la thèse de la promiscuité primitive. Cependant il n'apporte pas d'arguments qui n'aient été déjà produits et réfutés : faits relatés par certains historiens de l'antiquité, — dénominations en usage quant aux parents, — coutumes immorales interprétées comme des survivances de promiscuité, — pratiques d'ascétisme. Et à propos de ce dernier point, observons combien il est étrange qu'on invoque également comme vestiges et preuves de promiscuité les pratiques d'ascétisme (abstinence pendant un certain laps de temps) et les coutumes immorales. Tous ces arguments, disons-nous, ont été rencontrés dans le grand ouvrage de Westermarck, et ce qui est vraiment stupéfiant, c'est que les réfutations de Westermarck ne soient pas rencontrées par M. Wilutzky ; bien plus, que l'ouvrage de Westermarck soit laissé de côté par lui ! Starcke, Deniker, Schurtz ont également réfuté l'hypothèse de la promiscuité primitive et M. Wilutzky n'a pas cru devoir relever leurs arguments !

De ce que nous en avons dit, il est aisé de conclure qu'à notre avis l'ouvrage de M. Wilutzky, malgré l'érudition considérable qu'il suppose et certains rapprochements intéressants, n'est pas de ceux qui feront avancer la science de l'histoire de la famille. Dans une très remarquable communication faite au Congrès de sociologie de 1895 et publiée dans les *Annales* (t. II), Westermarck, dont le nom est une autorité en ces matières, a indiqué l'orientation que doit prendre, d'après lui, la science si elle veut éclaircir les pro-

1) V. *Origines du mariage dans l'espèce humaine*, p. 102 et *Annales de l'Institut international de sociologie*, t. II, p. 124.

blèmes soulevés dans ce domaine : « Je suis absolument convaincu, disait-il, que la « méthode statistique dans la recherche du développement des institutions », admirablement exposée dans le travail que le D[r] Tylor lisait il y a quelques années devant « l'Institut anthropologique de Grande-Bretagne et d'Irlande », répandra la lumière sur bien des points mystérieux. De D[r] Tylor a montré que les relations causales dans les faits sociaux peuvent être découvertes au moyen de tables et de classifications. Les règles particulières des différents peuples peuvent être disposées en tables, de façon à indiquer les « adhésions » ou relations de coexistence de chaque coutume, montrant quels peuples ont les mêmes coutumes, quelles autres coutumes accompagnent celles-ci ou sont exclues par elles. Si alors, en partant de deux coutumes quelconques, on trouve que le nombre de leurs « adhésions » est bien supérieur au nombre de fois où elles coexisteraient suivant la loi ordinaire de la distribution du hasard, — nombre qui est calculé d'après le total des peuples classifiés et le nombre de fois où chaque coutume se présente, — nous pouvons inférer qu'il y a quelque lien causal entre les deux coutumes » (p. 127).

Qu'on adopte cette méthode ou bien qu'on procède par monographies de peuplades ou d'institutions, ce sera plus fructueux que d'accumuler les faits et les usages empruntés aux milieux les plus divers pour les grouper plus ou moins ingénieusement. Cette dernière façon de procéder a bien pu, il y a vingt ans, attirer l'attention sur des problèmes jusqu'alors négligés. Aujourd'hui elle n'est plus de nature à faire progresser la science. Il en est de la question des formes de la famille comme de la question des formes de la propriété, et l'on peut faire à des livres tels que ceux de M. Wilutzky des reproches analogues à ceux que Fustel de Coulanges adressait au livre de Laveleye sur *la propriété et ses formes primitives*.

GEORGES LEGRAND.

SOCIOLOGIE ÉCONOMIQUE.

GEORGES DE LEENER, *Les syndicats industriels en Belgique*. N° 1 de la Bibliothèque sociologique de l'Institut Solvay ; 335 pages. — Bruxelles, Misch et Thron, 1903.

L'auteur présente une enquête sur les syndicats de l'industrie belge. A ce point de vue, il fait œuvre originale et essaie de combler — dans le mesure de ses moyens — une lacune dans la collection des monographies relatives aux syndicats industriels de tous les pays à développement économique avancé,

L'analyse de l'organisation syndicale belge, l'esquisse de ses modes principaux, l'examen de ses conséquences diverses, tel est, selon M. de Leener, le triple but de son travail.

Le livre comprend trois parties. Dans la première est exposée la question générale du syndicat industriel « telle que la théorie et les enquêtes des pays étrangers permettent de l'apprécier ». La deuxième partie s'occupe des résultats de l'enquête belge. La troisième expose les matériaux mêmes de cette enquête.

L'intérêt de la dernière partie n'échappera pas au lecteur. C'est la moelle du travail. L'exposé est aussi clair que possible. Sauf imperfection de détail, qui se corrigera à mesure, l'économiste se sent armé du côté belge pour ses études comparées de syndicats industriels.

Les deux premières parties du livre de M. de Leener sont pleines d'intérêt, mais à chaque instant on se sent sur le terrain mouvant des affirmations trop peu motivées ou de points de vue incomplètement explorés.

Encore qu'il reconnaisse dans sa préface que les syndicats influencent les diverses fonctions économiques et sociales et qu'à leur tour, ils en subissent l'action, et qu'il affirme que dans la deuxième partie de son livre il étudie « particulièrement l'action des syndicats industriels sur la circulation, la consommation et la répartition des richesses, leurs conséquences à l'égard du mouvement ouvrier et leur influence sur les revendications des salariés, ainsi que sur l'organisation et l'amélioration morale et économique de ces derniers » — dans le fait, son exposé manque de l'ampleur et de l'argumentation voulues. On a l'impression d'un auteur qui se trace un plan d'études futures qu'il réalisera au cours de sa carrière et qui pour l'instant se contente d'une esquisse plutôt sommaire. Si telle a été l'intention de M. de Leener, je le loue de son beau projet. S'il a la volonté nécessaire pour mener à bien un tel plan, il rendra service à la science, son talent d'exposition étant dès à présent hors de doute.

Sa conclusion principale confirme les recherches antérieures d'un grand nombre de réformateurs sociaux : Le développement des syndicats industriels est normal ; y doivent contribuer non seulement « les chefs d'industrie dont l'intérêt personnel se confondra avec l'intérêt social », mais aussi « les hommes qui voient dans le progrès économique un sûr garant du progrès social ».

En fermant le livre, le lecteur du *Mouvement sociologique* se posera la question : Pourquoi ranger l'intéressant travail économique de M. de Leener dans la Bibliothèque *sociologique* de

l'Institut Solvay alors qu'à côté se publient, en rubrique spéciale, « *les actualités économiques* » ?

La direction de l'Institut Solvay n'a fourni jusqu'ici aucune réponse. Ce qui peut donner l'éveil à bien des conjectures.

En voici une : Dans tout le cours de son travail, M. de Leener ne parle que du phénomène économique. Il semble n'attacher d'importance qu'au facteur économique. Faut-il en conclure qu'au point de vue sociologique il est partisan d'une formule du matérialisme historique ? Si oui, on concevrait que son étude fût publiée dans la bibliothèque *sociologique* de l'Institut ; bien qu'alors encore — à moins de confondre systématiquement les deux domaines — il devrait savoir nous dire en quoi son étude relève de la sociologie plutôt que de l'économie. Sinon, on est dérouté ; on se demande ce que la direction de l'Institut entend par « sociologie » : on fouille en vain les rétroactes de l'établissement. On ne se heurte qu'à la notion pleine de troubles que mit un jour en lumière M. Deschamps, dans une livraison de ce *Mouvement*.

N'est-il pas temps de dissiper cette équivoque ?

Cyr. Van Overbergh.

SOCIOLOGIE HISTORIQUE.

H. Pirenne, *Histoire de Belgique*, II, du commencement du xive siècle à la mort de Charles le Téméraire. — Bruxelles, Lamertin, 1903.

Un critique des plus compétents a dit de cet ouvrage qu'il est « le plus grand livre d'histoire qui ait été consacré à notre passé national » [1]. Et de fait, tant au point de vue de la critique analytique que de la critique synthétique, on imagine difficilement quelque chose de plus parfait que le deuxième volume de l'*Histoire de Belgique* de M. Pirenne. Quel que soit le mérite du tome Ier dont nous avons rendu compte ici même [2] et quel que soit l'accueil que le monde lettré lui a fait, nous ne doutons pas que le succès du tome II ne dépasse celui du premier. Excepté les troubles du xvie siècle, aucune période de notre histoire nationale n'a passionné davantage les esprits que celle qui fait l'objet de ce volume. L'intérêt en est d'autant plus grand et plus grand aussi sera le nombre des lecteurs qui du coup apprécieront la profonde originalité de l'auteur, sa vaste érudition, sa puissance de synthèse et la sérénité de son jugement.

Nous avons déjà dit, en parlant du premier volume de l'*Histoire*

1) L. Van der Kindere, *Revue de l'Université de Bruxelles*, décembre 1902.
2) *Mouvement sociologique*, 1re année, n° 1.

de Belgique, la méthode qui inspire l'œuvre de M. Pirenne. C'est nommément la méthode de la *Kulturgeschichte*, la méthode sociale ou sociologique, qui substitue le plus possible l'explication causale, psycho-génétique de l'histoire à l'explication finaliste. Un compte rendu de l'ouvrage de M. Pirenne trouve donc ici sa place tout indiquée. Nous sommes d'autant plus heureux de la lui accorder que cet ouvrage démontre de façon péremptoire les grands services que la méthode sociologique, sagement appliquée, peut rendre notamment à l'histoire. Car nous croyons pouvoir affirmer que les qualités maîtresses de l'œuvre de M. Pirenne, hormis l'érudition qu'on peut rencontrer indistinctement chez les historiens de toutes les écoles, sont dues à la conception sociale qui l'inspire.

Son caractère éminemment synthétique résulte naturellement de ce que, derrière l'action singulière des individus, nous voyons l'action continue et logique d'un courant social. Au surplus, si M. Pirenne nous montre, sous un jour si nouveau et si vrai pourtant, Artevelde et Louis de Male, si à chaque page de son livre on aperçoit entre les faits des relations d'interdépendance qu'on n'avait jamais soupçonnées, si à propos des révolutions démocratiques de Bruges, de Gand et de Liége, des constitutions territoriales du Brabant, de la Flandre, du Hainaut, de la politique de Philippe le Bon et de Charles le Téméraire, si à propos de tous ces sujets rabattus il est parvenu à nous donner des aperçus si incontestablement originaux, c'est grâce à la nouveauté de sa méthode. Sauf dans quelques ouvrages, comme *Le siècle des Artevelde* de L. Van der Kindere, le point de vue collectif, le motif économique, l'action inconsciente des masses, avaient été généralement négligés dans l'étude de ces questions. Personne en tout cas, avant M. Pirenne, n'avait envisagé *systématiquement* sous cet angle l'ensemble des événements qui constituent l'histoire de Belgique au XIVe et au XVe siècles. De là que le savant professeur de Gand a découvert, à chaque pas de la route qu'il a parcourue, des horizons nouveaux, des rapports qui n'avaient pas été remarqués. Est-il besoin de dire que la sérénité du jugement de M. Pirenne sur les hommes et les choses de ce temps est inhérente à sa méthode ? Toute explication individualiste et finaliste de l'histoire pousse fatalement à juger les hommes et les faits du passé suivant les préjugés d'éducation et les passions de notre temps. C'est pourquoi nous sommes habitués à apprécier si sévèrement la politique des ducs de Bourgogne et à l'assimiler à toutes espèces de despotismes des siècles antérieurs et postérieurs dont la signification historique est toute différente. Voici en quelques mots comment M. Pirenne apprécie cette poli-

tique (p. 317) : « La réforme constitutionnelle accomplie par les ducs de Bourgogne dans les Pays-Bas, se rattache à une évolution politique profonde et universelle. Elle n'est due ni au hasard, ni à l'arbitraire et il faut cesser de la considérer, ainsi qu'on le fait habituellement, comme le triomphe brutal de la force sur le droit. Il en a été d'elle comme il en avait été, plusieurs siècles auparavant, de la féodalité et des communes. Comme celles-ci, elle est venue à son heure, et elle a répondu comme elles à un moment du progrès. Les provinces belges étaient depuis longtemps trop ouvertes et trop sensibles à l'influence de la civilisation européenne pour pouvoir échapper à l'action des causes qui militaient au xve siècle en faveur du système monarchique ». C'est l'explication sociologique, psychogénétique de la politique des ducs de Bourgogne. Comme on le voit, elle ne laisse guère de place à la censure. Elle n'accuse ni n'excuse, elle explique. Elle fait de l'histoire une *science*, dans l'acception la plus élevée de ce mot.

L'unité, l'originalité et la sérénité de jugement qui caractérisent l'œuvre de M. Pirenne sont donc le résultat naturel de sa méthode, de la méthode sociologique. Est-ce à dire que cette méthode ne présente pas à son tour des dangers ? Ce serait bien audacieux de le croire. En cherchant notamment à expliquer par les facteurs collectifs et constants l'histoire tout entière, on s'expose à leur attribuer une part trop grande et à diminuer d'autant le rôle des « accidents historiques ». En analysant le tome Ier de l'*Histoire de Belgique*, il nous avait semblé que M. Pirenne n'avait pas échappé à ce danger et nous disions alors que sa thèse fondamentale,suivant laquelle « notre unité nationale trouverait son origine dans la naissance et le développement d'une civilisation commune qui poussa inconsciemment nos principautés belges à se rapprocher les unes des autres », était insuffisamment démontrée dans le corps de l'ouvrage. Or dans le tome II, M. Pirenne a précisé sa thèse de la manière suivante (p. 158) : « Sans doute il serait inexact de prétendre que d'elles-mêmes, par une tendance profonde et spontanée, ces populations (de nos provinces) aient visé à s'unir. Mais il faut constater du moins la facilité avec laquelle elles se plient aux événements qui ont pour effet de les rapprocher les unes des autres ». Formulée de cette manière, la thèse de M. Pirenne nous paraît irréfutable. En disant que le « *seul* hasard n'explique pas l'extraordinaire fortune » des ducs de Bourgogne *(ibid.)*, il attribue à ce hasard et d'ailleurs aux accidents historiques en général, la part qui leur revient, et évite de la sorte l'écueil que nous venons de signaler. Dans ses thèses générales, aussi bien que dans l'exposé

des faits et la description des institutions, M. Pirenne a fait le départ, avec un tact remarquable, de l'influence de tous les facteurs historiques. Il a fait à tout point de vue un chef-d'œuvre qui n'intéressera pas seulement le monde des historiens, mais encore celui des sociologues.

H. Van Houtte.

SOCIOLOGIE DESCRIPTIVE.

Albert Métin, *L'Inde d'aujourd'hui.* Étude sociale. — Paris, A. Colin.

D'après les instructions données à M. A. Métin comme bénéficiaire d'une bourse de voyage autour du monde, il devait « se renseigner... sur les conditions de la vie sociale [dans l'Inde], sur la manière dont [le] gouvernement entend former l'esprit public, sur les moyens mis en œuvre pour développer le génie de [la] nation... » ; programme très vaste, et qu'il est à notre avis plus facile de remplir, en utilisant les documents écrits qu'en interrogeant les indigènes et en parcourant le pays. M. A. Métin n'est, à aucun titre, un indianiste ; et quand il parle, ce qui est rare, de l'Inde ancienne, il lui arrive de commettre des méprises ; mais il est au courant des travaux relatifs à l'Inde moderne et contemporaine, et son voyage, dont le livre est l'immédiat reflet, a été très ingénieusement compris en vue d'apprécier les diverses provinces, les diverses races, les divers procédés de gouvernement. Les rapports des indigènes avec les 200.000 Anglais, tant officiers et soldats que fonctionnaires civils, sont étudiés avec une grande impartialité ; le rôle, les aspirations et les déceptions, de la classe inquiète des pandits européanisés sont décrits avec perspicacité ; les phénomènes économiques, particulièrement intéressants dans ce vaste pays transformé, en fait, en colonie d'exploitation, sont expliqués sans parti-pris. En un mot, encore que l'étude soit, au point de vue social proprement dit, au point de vue religieux notamment, un peu superficielle, elle est, pour certaines parties, excellente, et dans l'ensemble mieux qu'honorable : l'auteur a voulu déterminer « comment est constituée la société indoue et musulmane, quelle est au juste sur elle l'action de l'Angleterre qui la gouverne » ; s'il a mieux réussi dans la seconde partie de sa tâche que dans la première, c'est, non pas sa faute, mais celle du sujet.

L. de la Vallée Poussin.

H. Dumolard, *Le Japon politique, économique et social.* — Un vol. in-18 jésus ; 4 francs. — Paris, Colin, 1905.

De tous les peuples qui habitent le *Far East*, le plus intéressant, peut-être, et celui qui mérite le mieux d'être étudié, est le peuple japonais qui a su en une trentaine d'années environ dépouiller le vieil homme, faire peau neuve, supprimer ou tout ou moins remplacer l'ancien état politique, économique et social par une organisation nouvelle, une espèce de succédané des règles et des principes qui régissent les nations européennes ; qui aujourd'hui, enfin délivré du régime des capitulations, a fait son entrée dans le concert des grandes puissances et est devenu l'allié de l'une d'elles.

M. Dumolard, naguère professeur à l'Université de Tokio, et très au courant de tout ce qui s'est passé dans l'empire du Soleil-Levant, nous donne dans un livre excellent et fait avec méthode, une étude sur les divers organes essentiels de la vie politique, économique et sociale de ce pays en pleine transformation. Et nous avons lu et relu avec plaisir ce livre, car nous y avons trouvé, outre une contribution à l'histoire de la transformation matérielle du Japon, un essai sur l'influence de cette évolution sur la vie sociale, sur les mœurs, sur les façons de penser et d'agir.

Les conclusions de l'auteur nous paraissent marquées au coin de la vérité, quoique peu flatteuses pour les Japonais dont on exagère souvent en Europe la valeur et le mérite : si, au contact de la civilisation occidentale, ils se sont assimilé quelques perfectionnements matériels, ils ont par contre perdu peu à peu beaucoup de leurs aimables qualités de race, pour ne nous emprunter, à ce point de vue, que ce que nous avons de plus détestable : orgueil, vantardise, suffisance, mœurs déplorables, polygamie avouée, absence de sincérité, modification dans les manières qui deviennent plus grossières, plus vulgaires et, en outre, arrogantes vis-à-vis des étrangers.

Il ne faut pas trop s'en étonner dans un pays qui, du jour au lendemain presque, a fait siennes toutes nos institutions sans préparation aucune. Comme le dit si justement le marquis de la Mazelière, la civilisation morale de l'Europe est sortie naturellement et par une évolution lente de principes communs ; sa civilisation matérielle découle d'un ensemble de progrès et de découvertes techniques. Le Japon a adopté la seconde, mais n'a pu en un temps si court introduire la première, alors que toutes deux sont inséparables chez nous.

La conséquence logique de cette transformation brusque, est que les institutions nouvelles sont toutes de façade et n'ont pas modifié

— du moins dans le sens où on l'espérait — le peuple de Nippon, qui actuellement est accablé de gros impôts et de lourdes charges militaires, tandis que les politiciens ne sont pas toujours dignes d'admiration.

L'auteur, çà et là, parle des Chinois et consacre un chapitre aux rapports des Japonais et des Coréens ; il nous semble qu'une étude comparative sur ces trois peuples eût bien terminé cet ouvrage. Quelques comparaisons cependant ont été faites et ne manquent ni de justesse ni d'exactitude : autant le Japonais est enclin à la tromperie, à la supercherie, au vol en affaires commerciales, autant le Chinois est scrupuleux et observateur de l'engagement pris ; dans l'empire du Soleil-Levant, le peuple est conservateur et le gouvernement progressiste, tandis que dans l'empire du Milieu, le peuple aime le progrès, évolue et le gouvernement tient aux anciennes coutumes. Sur nombre de points les Célestes sont supérieurs aux sujets du Mikado, et j'ajouterai qu'il est probable que la Chine dépassera un jour le Japon. Sous ce rapport, l'opinion d'un rédacteur du *Iogakou Zasshi*, reproduite par l'auteur page 328, est des plus intéressantes et tout à fait exacte.

Parmi les principaux points examinés par M. Dumolard, citons : la Constitution ou charte japonaise promulguée le 11 février 1889, honnête compilation des œuvres similaires de nos pays d'Occident, plus au moins appropriée aux traditions, aux idées et aux mœurs du Japon ; — la politique et les partis, qui nous montre combien peu les politiciens sont préparés à la tâche qui leur incombe et quel rôle jouent la corruption sous toutes ses formes et les questions personnelles de peu d'importance ; — les finances publiques, où nous pénétrons avec l'auteur dans les difficultés financières que le Mikado doit résoudre et dont il ne lui sera pas facile de sortir ; — l'évolution commerciale et industrielle du Japon, évolution trop rapide dans un pays non préparé, évolution factice et sans solidité quoique le Gouvernement ait fait tout ce qui était humainement possible pour améliorer la capacité industrielle du peuple ; — la question ouvrière et le paupérisme, le chapitre peut-être le plus intéressant de tout le livre, dans lequel M. Dumolard met en opposition la vie de l'ancien artisan japonais trouvant dans son patron non un chef, mais un père, et la vie de l'ouvrier actuel, exploité par les sociétés anonymes, accablé de besogne, en conflit presque continuel avec celui qui l'emploie ; — enfin une étude sur la religion qui n'existe guère ; sur le féminisme qui a amené une amélioration sensible de la condition de la femme sans pouvoir cependant modifier les mœurs ; sur l'art qui est complètement en décadence.

La caractéristique de la transformation qui n'est pas terminée encore au Japon est celle-ci : un pays essentiellement agricole devient par l'importation des machines un pays de grande industrie, et cela en un temps trop court pour que la masse des habitants puisse évoluer aussi rapidement et s'adapter au nouveau régime économique et social que des hommes intelligents ont copié en Europe et essayé de transplanter sans avoir suffisamment préparé le terrain.

JOSEPH HALKIN.

Notes et Documents.

Annales de Sociologie publiées par la Société belge de sociologie (1re année : 1900-1901). Un vol. in-8° de IV-444 pages. Prix : 7,50 fr. — *Annales de Sociologie* et *Mouvement Sociologique* publiés par la Société belge de sociologie (1re année : 1900-1901). Un vol. in-8° de 444-342-XII pages. Prix : 12 fr.

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que notre Société vient de publier le premier volume de ses *Annales.*

Cette publication s'est faite en deux types différents.

Le premier, sous forme d'un volume in-8° de 450 pages (7,50 fr.), ne contient que les travaux originaux des membres de la Société, parmi lesquels nous citerons : Le rapport de M. Camille Jacquart sur les travaux de la Société ; Les Catholiques et la Sociologie, par le R. P. A. Vermeersch, S. J. ; Le Matérialisme historique de Karl Marx, par Cyr. Van Overbergh ; Les Doctrines réalistes en sociologie, par le R. P. De Munnynck ; Les Résultats des récentes controverses sur la conception scientifique de l'histoire, par H. Van Houtte ; La Manière dont on doit concevoir l'histoire littéraire, par le baron F. Béthune ; Les Causes de la transmission intégrale et du partage en nature des biens ruraux d'après l'Allemagne et la France, par Georges Legrand ; Philosophie de l'histoire et Sociologie ; L'Origine de la peine au point de vue sociologique, par L. De Lantsheere ; Les Causes sociales du féminisme aux Etats-Unis, par Fern. Deschamps ; L'Anthropo-sociologie, par H. Hocepied.

Le second type comprend, en outre, les deux premières années du *Mouvement sociologique* (Un vol. in-8° de 800 pages. Prix : 12 fr.) En vente chez MM. Oscar Schepens & Cie, rue Treurenberg, 16, Bruxelles.

Procès-verbaux des séances de la Société.

SÉANCE DU 29 JANVIER 1903.

La séance est ouverte à 2 1/2 heures, sous la présidence de M. VAN OVERBERGH.

M. le PRÉSIDENT présente la candidature de M. Karl Hanquet, professeur de critique historique à l'Université de Liége. M. Hanquet s'occuperait d'histoire religieuse, surtout pour la période moderne et le moyen âge.

La candidature de M. Hanquet est adoptée à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT demande l'avis de la Société au sujet des relations à établir avec l'Institut Solvay de Sociologie.

Pour le cas où l'un d'entre nous voudrait profiter des installations et de la Bibliothèque de cet Institut, il est bon que l'on sache dans quelles conditions cela peut se faire. Il paraît que la direction de l'Institut impose des conditions à ceux qui demandent à utiliser les collections de l'Institut. On exigerait notamment que la publication des travaux faits à la suite de recherches et d'études opérées à l'Institut, se fît dans les *Annales* de l'Institut.

Il serait bon que l'on sache si l'Institut est accessible au public scientifique ou non. Le bureau est d'avis qu'il y a lieu de poser la question en ce qui concerne les membres de la Société de Sociologie.

Le bureau est chargé d'écrire à l'Institut Solvay quand il jugera le moment favorable.

M. DE LANTSHEERE fait une communication sur *un recueil de lois du temps d'Abraham*. C'est le Code d'Hammurabi datant du XXIIe siècle environ avant J. C. et qui vient d'être trouvé dans les ruines de Suse. Il comprend à peu près 3700 lignes d'écriture cunéiforme qui se trouvent sur une stèle découverte au cours des fouilles qu'y font en ce moment des Français, sous la direction de M. de Morgan.

En admettant l'interprétation du texte, telle qu'elle est donnée par le R. P. Scheil, et sans en entreprendre un travail de vérification, cette stèle soulève d'ores et déjà les problèmes les plus intéressants au point de vue sociologique.

Un premier fait qui est certain, c'est l'antiquité très haute du document. Cette antiquité est prouvée par des documents historiques. L'histoire babylonienne possède des documents écrits, antérieurs au XXXe siècle avant J. C. La date du règne d'Hammurabi peut être fixée avec une approximation très grande. En ce qui concerne le Code que l'on vient de trouver, on en possédait de rares extraits fragmentaires depuis longtemps. Il a été copié et recopié par des étudiants en droit. Mais on possède maintenant l'original de ces copies.

On a souvent cru que les antiques rois de Babylone cités dans les documents étaient des mythes. Les fouilles de Suse ont mis à

jour des textes qui prouvent que ces rois, Naran-Sin, Sargon l'ancien ont parfaitement existé. Ils avaient étendu leurs conquêtes jusqu'en Palestine.

Le Code actuel provient de la Susiane. Ce pays a été habité par deux couches de population : 1° un peuple de race touranienne apparenté aux Négritos ; 2° un élément sémitique. Il y a eu mélange des deux races. Les plus anciens documents sont écrits en langue sémitique ; d'autres, plus récents, sont rédigés en susien. En outre, on a retrouvé des textes hiéroglyphiques dont l'antiquité est plus grande que celle de tous les autres monuments.

Ce peuple a été soumis assez vite à la domination de Babylone. Les vicaires des rois de Babylone se retrouvent en Susiane.

A partir de 2300 avant Jésus-Christ, la situation se renverse La Babylonie est conquise par les Elamites. Rim-Sin, roi de Larsa, est vaincu par Hammurabi vers l'an 2300 avant notre ère. Et ce vainqueur, allié peut-être à d'autres rois, poursuit ses conquêtes jusqu'en Palestine. On peut admettre que c'est de ces rois qu'il est question au chapitre XIV de la Genèse et que c'est eux qu'Abraham vainquit aux environs de Damas. Leurs noms se rapprochent des noms cités dans la Bible. L'horizon historique du chapitre XIV de la Genèse est le même que celui de la stèle d'Hammurabi.

Ce document ne comprend pas, peut-être, tout le droit existant. Il semble que certaines parties que l'on découvrira sans doute, n'y soient pas touchées. Au surplus, une portion de la surface de la stèle elle-même a été effacée par un roi postérieur.

Il contient une *codification des coutumes existantes*. On y trouve du droit pénal, droit privé, droit public, législation du travail.

M. De Lantsheere donne de grands détails sur ces dispositions. Il attire spécialement l'attention sur celles qui concernent le droit de famille. Il fait remarquer le détail qui règle les honoraires des médecins, des architectes, des vétérinaires, et aussi les dispositions d'ordre économique.

Nous savons, d'autre part, que les filles n'avaient pas un droit à l'héritage, mais on leur devait un établissement. De plus, le mari ou ses parents devaient donner un cadeau à la femme, un cadeau à sa famille.

On pourrait, *mutatis mutandis*, par le rapprochement de certaines dispositions, trouver des analogies entre l'état social régi par le Code d'Hammurabi et la situation de la période germanique, avec certaines différences toutefois. Ainsi, au point de vue pénal, nous voyons que le préjudice seul ne sert pas de base à la réparation. On tient compte d'un élément moral. Il n'y a pas de trace de vengeance privée. Il y a, d'autre part, l'ordalie.

Nous connaissons, par le Code d'Hammurabi, le droit écrit. Nous connaissons, d'autre part, par des milliers de contrats que l'on a retrouvés à Babylone, le droit journalier, le droit pratique tel qu'il existait dans ce pays. Nous pourrions ainsi étudier les modifications que le droit a subies. Mais elles ne semblent pas avoir été très profondes. (*Applaudissements.*)

M. le Président félicite et remercie M. De Lantsheere pour sa communication si intéressante. Celle-ci nous dévoile sous son angle juridique une civilisation qui remonte à 2300 ans avant J. C. Si les autres civilisations antiques nous étaient aussi connues, nous pourrions faire sans doute des rapprochements très féconds pour la sociologie. Nous pourrions poursuivre les transformations juri-

diques dans le plus lointain des âges et les comparer. Espérons que d'autres spécialistes, aussi érudits et aussi sagaces que M. De Lantsheere, viendront nous apporter le résultat de leurs travaux

M. Capart tient à faire une simple observation. La contemporanéité d'Abraham et d'Hammurabi semble bien difficile à concilier avec la chronologie égyptienne.

M. De Lantsheere. — Je reconnais que cette contemporanéité est contestable. Il y a cependant dans la Bible un rapprochement qui n'a pas été inventé. Sinon, je serais tenté de mettre Abraham beaucoup plus loin.

Le R. P. Evariste se demande si à l'époque d'Abraham il y aurait eu contrat pour le mariage. On achetait la femme à sa famille, et il n'est pas question d'écriture dans la Bible pour cette opération. Du reste, les peuples nomades ne pratiquent pas encore aujourd'hui le contrat écrit.

M. De Lantsheere. — La nécessité d'un contrat se trouve précisément dans l'achat de la femme. Le contrat fixe la différence entre la femme et l'esclave. Si Abraham était un pur nomade, le côté formel du contrat disparaît dans son milieu. Mais représente-t-il la civilisation dont il faisait partie ? Même en Palestine, il y avait des villes et une population sédentaire du temps d'Abraham.

R. P. Evariste. — Une autre question, si vous permettez. Peut-on se fier à la chronologie babylonienne ?

M. De Lantsheere. — A mon avis, oui. Nous possédons des listes synchroniques qui correspondent très bien entre elles. C'est l'énumération des années par les noms qu'on leur donnait d'après les grands dignitaires qui entouraient le roi. Celui-ci donnait son nom à la première année de son règne. On possède aussi des listes de rois avec la durée de leur règne. D'autre part, les synchronismes égyptiens correspondent assez exactement avec ceux de Babylone.

R. P. Evariste. — Et les documents sont-ils authentiques ?

M. De Lantsheere. — Ce sont des documents officiels ou privés faits sur la pierre ou sur l'argile. Ils ont un cachet historique incontestable. Ils ont été faits certainement à l'époque dont ils portent la marque et pour servir de documents. Beaucoup de contrats sont datés.

M. le Président. — Le rapprochement que vous faisiez tantôt avec le monde germanique au point de vue pénal est rempli d'intérêt. Pourrait-on le poursuivre ? Il y a des différences, me semble-t-il, à mettre en lumière également. Dans cette civilisation babylonienne, il n'y a pas de trace de responsabilité collective ni de propriété collective que l'on trouve chez les Germains.

M. De Lantsheere. — Il y en avait sans doute aussi. La responsabilité collective est prévue dans notre Code pour le cas de brigandage. Sans doute on ne parle pas de propriété collective, mais cela ne veut pas dire qu'elle n'existait pas.

Toutes ces questions doivent être examinées ultérieurement.

La discussion est close.

On aborde l'examen du travail de M. Van Houtte sur *l'Enseignement de l'histoire du droit.*

Il est donné lecture d'une note de M. Legrand empêché d'assister à la réunion. La voici :

« Je ne puis émettre qu'une réflexion, c'est que l'utilité attribuée par ce travail à l'étude de l'histoire du droit est fort mince : elle consiste, d'après l'auteur, à habituer les esprits à l'idée d'évolution, à substituer par suite la tendance sagement réformatrice à la tendance radicale et révolutionnaire. Si ce n'est que cela, il suffit de s'occuper d'une œuvre quelconque pour en savoir aussi long que le plus fort historien du droit. L'histoire du droit, à mon sens, est utile comme toute histoire, comme l'histoire des faits, comme l'histoire des doctrines, pour nous apprendre ce qui a été avant nous, ce qui existe dans des sociétés étrangères à la nôtre. L'utilité de l'histoire, c'est de nous faire pénétrer plus avant dans la connaissance de l'homme, de nous révéler les bons et les mauvais côtés des institutions humaines diverses, enfin de nous donner les caractères distinctifs des époques diverses et par suite de nous inculquer le sens de l'époque où nous vivons. L'histoire du droit est une partie de la science historique totale. »

M. Deschamps estime que le travail de M. Van Houtte ne fait pas la part assez large aux influences philosophiques. Comment peut-on dire que l'histoire du droit a transformé la notion de droit sans parler de Hegel ? Par contre, la part faite à Lamprecht est beaucoup trop grande. Cet historien ne vient qu'après une série d'efforts. Il n'est que l'aboutissement d'un mouvement dont M. Van Houtte ne parle pas.

Du reste, il n'a pas touché à la partie théorique. Les historiens actuels du droit en Allemagne sont sociologiques, témoins Brunner, Schroeder, Von Amira, Gierke. De même Ihering, dans son *Zweck im Recht* est purement sociologique.

M. Van Houtte. — Mon travail n'a pas été conçu sur le plan d'une étude des tendances sociologiques dans le droit et l'histoire du droit. Il avait un but pratique qui était l'étude de l'enseignement de l'histoire du droit. Ce que vous dites de certains professeurs allemands, m'étonne. Car pour autant que j'aie pu en juger, seul Amira apprécie beaucoup les tendances sociologiques ; les autres ne veulent pas en entendre parler.

M. le Président. — Concevez-vous une histoire idéale du droit ?

M. Van Houtte. — L'essai le plus complet est celui de Hildebrand. Mais on ne lui a pas fait bon accueil dans le monde des historiens. De rares sociologues l'ont porté aux nues. Il admet des théories qui sont des hypothèses pour l'explication de la vie primitive, par exemple. Il n'a pu réaliser jusqu'ici que la première partie de son œuvre qui s'arrête à la réception du droit romain en Allemagne.

M. le Président. — Pourrait-on concevoir une espèce d'enseignement sociologique du droit et trouver dans les monographies des droits nationaux des éléments de droit comparé ?

M. Van Houtte. — Même en Allemagne rien n'est fait pour la période moderne. Il faut tenir compte de l'enchevêtrement des législations et des coutumes locales. C'est ce qui rend la tâche des historiens de droit très difficile dans les temps modernes.

La discussion est close. La séance est levée à 5 1/2 heures.

SÉANCE DU 26 FÉVRIER 1903.

La séance est ouverte à 2 1/2 heures, sous la présidence de M. Cyr. Van Overbergh.

M. le Président présente à la Société M. Karl Hanquet, un des plus brillants élèves de M. Kurth, et qui rendra à la Société des services appréciables, notamment dans les questions d'histoire religieuse.

M. Hanquet remercie.

M. le Président annonce l'apparition de notre premier volume des *Annales*. Il indique les mesures qui ont été prises en vue de la propagande et demande aux membres de faire part à la Société des observations de fond ou de forme qu'ils auraient à faire sur cette publication.

Dans le *Mouvement Sociologique* nous poursuivrons sous forme d'enquête la discussion sur la mystique inaugurée dans une précédente séance.

On pourrait s'adresser, dans ce but, à des spécialistes étrangers à la Société et qui seraient compétents, pour l'une ou l'autre des nombreuses formes qu'a revêtues le mysticisme au cours des âges et dans les différentes religions.

R. P. Evariste. — Ne serait-il pas nécessaire de nous entendre au préalable sur une définition du mysticisme acceptable par tous ?

M. le Président. — Je ne le pense pas ; notre enquête doit être objective. Laissons les différentes opinions se manifester, et nous aviserons après à les concilier si faire se peut, et à les synthétiser.

M. le Président annonce qu'on a écrit à M. Waxweiler directeur de l'Institut Solvay, pour lui demander pour nos membres l'accès de la bibliothèque. Il ne doute pas d'une réponse favorable.

La parole est donnée à M. de la Vallée Poussin, pour une communication relative à la politique religieuse en Chine.

L'orateur fait connaître les deux auteurs auxquels il empruntera ses observations, Sir Alfred Lyall et M. J. de Groot. Des textes officiels traduits par le premier dans ses *Asiatic Studies*, il résulte que le pouvoir civil est en même temps, en Chine, le pouvoir spirituel. Le gouvernement règle souverainement le monde des esprits comme le monde des vivants : il accorde des distinctions, des promotions, des tablettes ou des autels, aux divinités naturalistes ou aux mânes des fonctionnaires et des gens de bien ; il autorise ou défend la réincarnation des Lamas ; il apparaît comme nettement opportuniste, quelque peu cynique même. — M. J. de Groot, dans un travail publié par le Séminaire des langues orientales de Berlin *(Is there religious liberty in China ?)*, dénonce au contraire les tendances sectaires des cercles confucéens, cercles qui sont depuis plusieurs siècles omnipotents. Confucius et la vieille sagesse (?) chinoise tiennent tout ce qui est hérétique, tout ce qui s'écarte des rites et des traditions anciennes, pour faux et funeste. Le prince doit détruire l'hérésie. Par le fait, les lois de religion que la dynastie Pa-Tsing a héritées de la dynastie antérieure, mettent aux mains des fonctionnaires des armes à tout faire : ils peuvent étrangler, fouetter, exiler l'homme coupable de la plus minime propagande, et celui qui se permet de réciter un *Sûtra* bouddhique. En somme, c'est surtout contre les communautés

taoïstes et bouddhistes que s'est déchaînée la rage des confucéens, et si certaines considérations superstitieuses et la situation de fait ont empêché la destruction des monastères, ceux-ci sont soumis aux lois les plus rigoureuses : permis d' « ordination », réduction du nombre des monastères, du nombre des moines, etc., etc. Les raisons qui justifient cette haine anti-bouddhique sont indiquées par M. J. de Groot d'après les documents chinois : On reproche notamment aux bouddhistes d'usurper les droits de l'empereur en promettant aux bons qu'ils seront récompensés dans une autre vie, en menaçant les méchants des châtiments d'outre-tombe, car l'empereur seul a le droit de punir et de récompenser. Le bouddhisme prêche le mépris des parents ; la vie monastique dérobe des bras, des impôts, des soldats à l'État, etc.

M. de la Vallée Poussin avait, au début de sa lecture, observé qu'on doit distinguer sévèrement les milieux confucéens et la société chinoise ; que d'ailleurs telle dynastie fut très favorable au Bouddhisme ; qu'à son impression, le gouvernement était moins souvent guidé par la passion sectaire que par le souci des intérêts de son autorité.

M. le Président félicite vivement l'orateur. Des communications comme celles-ci, outre l'intérêt direct qu'elles offrent, en ont un autre, celui de démontrer par l'exemple l'utilité et la possibilité d'une science comparée des sociétés. Nous voyons en Chine, dans une civilisation tellement différente de la nôtre qu'on la crut longtemps irrémédiablement réfractaire, des phénomènes de persécution religieuse tellement identiques à ceux que nous voyons de nos jours dans les pays voisins du nôtre que des sourires étaient sur toutes les lèvres et qu'on était tenté de demander à M. de la Vallée Poussin s'il était dans la France contemporaine ou dans la Chine d'autrefois. Le travail ultérieur consisterait à rechercher s'il y a des causes constantes à la répétition de phénomènes de cette nature.

R. P. Evariste. — Peut-on identifier, comme vous avez semblé le faire à certains moments, la civilisation chinoise avec la nôtre ? C'est ainsi notamment qu'à propos des bouddhistes, vous employez plusieurs fois l'expression « église bouddhique ». Qui dit *église* dit hiérarchie organisée, unité de doctrine, unité de culte. Trouve-t-on tout cela dans la religion bouddhique ?

M. de la Vallée Poussin. — Les termes « église bouddhique » et d'autres empruntés au monde chrétien sont commodes ; mais si l'on excepte le Lamaïsme, cette forme hiérarchisée et théocratique du Bouddhisme, je ne pense pas que les monastères puissent, à aucun point de vue, être regardés comme constituant une église. Il y a en Chine de nombreuses sectes bouddhistes, dont l'organisation n'est pas très bien connue. Dans le Bouddhisme indien, le moine n'appartient pas à un couvent déterminé ; il va, mendiant, où il lui plaît ; il doit passer la saison des pluies avec des frères. — Les termes « commission des rites » et autres, employés par Sir Alfred Lyall, correspondent bien, ce me semble, à la réalité.

R. P. De Munnynck. — Vous avez cité des causes occasionnelles de la persécution N'y a-t-il pas des causes sociales ?

M. de la Vallée Poussin, évitant de répondre *ex professo* à cette question, raconte la légende de Purna (Burnouf, Introduction) moine qui fut très mal accueilli dans certains pays unique-

ment parce qu'il avait la tête rasée et portait le vêtement jaune. Il y a des gens qui n'aiment pas les moines. D'ailleurs, il semble que les doléances des confucéens fassent connaître quelques-unes des causes de la persécution : les monastères sont des organismes qu'un gouvernement jaloux voit de mauvais œil ; le confucéen considère comme dangereuse pour l'Etat la pratique d'une religion fausse, qui peut gêner les vraies divinités; etc. Ici la question se pose : Comment les religions deviennent-elles persécutrices ?

R. P. De Munnynck. — Je crois que la cause essentielle, c'est la réunion ou la confusion des deux pouvoirs. Là où le pouvoir religieux et le pouvoir civil sont réunis, je crois que fatalement si des occasions s'en présentent, les religions dissidentes seront persécutées.

M. Deschamps. — Je pense que l'explication donnée par le R. P. de Munnynck est la vraie. Mais j'ajouterai que dans toutes les sociétés où l'unanimité intellectuelle est absolue, ou à peu près, les opinions divergentes, quand elles portent sur des points considérés comme essentiels, provoquent une répression, qui n'est qu'une des formes du droit de défense pour le corps social. Bref, nous nous trouvons ici devant un phénomène d'ordre sociologique, qui n'a rien à voir avec le contenu même des doctrines. La religion catholique elle-même, si douce cependant et si charitable dans sa doctrine, n'a pas échappé à cette loi générale.

R. P. Evariste. — Mais le corps religieux catholique comme tel n'a jamais été persécuteur.

M. Deschamps. — Et l'inquisition et la révocation de l'édit de Nantes, qu'en faites-vous ?

R. P. Evariste. — L'Eglise n'a fait que se défendre, et encore par l'intermédiaire du pouvoir civil.

R. P. De Munnynck. — Tout dépend précisément de ce que vous appelez « se défendre » et de la définition que vous donnez de la persécution.

M. le Président. — Le R. P. Evariste sera nommé rapporteur du travail de M. de la Vallée Poussin, et il aura ainsi l'occasion de défendre son opinion.

M. Halkin. — Il ne semble pas que les Chinois se soient montrés également oppresseurs à l'égard de tous les hétérodoxes. C'est ainsi notamment que, si j'en crois un article d'une gazette chinoise qui m'a été récemment adressée, les juifs ont reçu dans l'empire un accueil favorable. Il semblerait que sur ce point de sa politique le gouvernement chinois est surtout opportuniste

Le débat sera continué à la séance de mars.

M. Deschamps donne lecture de son travail sur les *Encyclopédistes*.

Ce travail est une analyse critique du livre de M. Ducros. Il y a deux parties dans ce livre : une partie historique qui est excellente, très objective et impartiale ; une partie dogmatique qui l'est moins. M. Ducros donne de la doctrine catholique une notion fausse qui est précisément celle des encyclopédistes. Il attribue à la doctrine des abus qui ne sont que les suites très contingentes de faits historiques contingents. Après avoir noté la filiation qui relie les encyclopédistes aux libertins et aux Renaissants, M. D. n'a que des éloges pour ces derniers et des critiques pour l'Eglise. Il ne voit

pas que c'est aux Valla, aux humanistes paganisants et aux libertins que les encyclopédistes doivent ce qu'il y a de contraire à toute morale, dans leurs écrits. Il a mis avec raison en vedette les réformes sociales et politiques justement réclamées par les encyclopédistes, mais il feint de croire que ces réformes avaient avec la philosophie de l'Encyclopédie un rapport nécessaire. En politique les encyclopédistes sont réformateurs, mais partisans du despotisme éclairé. Quand il recherche l'influence des philosophes sur la Révolution française, M. D. ne met pas suffisamment en relief le caractère absolu, révolutionnaire des doctrines. Les encyclopédistes, dit-il, ont ramené toutes leurs doctrines à trois principes : nature, raison, humanité. Sur l'application de chacun de ces principes, l'auteur est partial et incomplet, surtout quand il parle de la nature. Il semble croire qu'il n'y a au XVIII[e] siècle qu'une seule conception de la nature : ensemble des événements régis par des lois fixes, alors qu'il y en a dix ou vingt, dont l'une la plus fréquente chez les philosophes, est caractérisée par l'attaque de tout ce qui est contraire au libre développement des instincts, et par conséquent de toute morale.

M. le Président. — Les encyclopédistes n'ont-ils pas dans leur philosophie exprimé les aspirations de la classe bourgeoise qui devenue forte socialement aspirait à jouer un rôle politique dans l'Etat ?

M. Deschamps. — Certainement, et M. Ducros a touché incidemment à ce point. Tous leurs projets de réforme vont à établir plus d'égalité dans l'Etat et, ce faisant, ils correspondent aux impatiences et aux désirs de la bourgeoisie de leur temps.

Seulement à ces griefs particuliers ils ont donné une tournure métaphysique. Et l'origine de leurs théories métaphysiques doit être cherchée dans l'histoire des systèmes. Elles doivent notamment beaucoup à Descartes pour la méthode de raisonner; à Bacon, à Locke, à Newton, aux déistes anglais pour le fond.

Peut-être pourrait-on dire que la haine qu'ils manifestent contre l'Eglise catholique, provient de ce fait, que partis de rien pour la plupart, ils doivent leur situation sociale à leur plume, aux idées qu'ils expriment dans leurs livres ; or l'Église par l'intermédiaire de la censure cherche à supprimer la liberté d'expression des idées et ainsi les encyclopédistes se verraient menacés dans leurs intérêts présents, dans l'espoir qu'ils ont de régenter un jour les princes, par le monopole que l'Eglise prétend exercer sur les esprits.

M. le Président. — Vous dites que les encyclopédistes ont emprunté plusieurs de leurs théories aux Anglais. D'ou vient selon vous, qu'en Angleterre ces théories n'ont pas produit les mêmes effets sociaux qu'en France ?

M. Deschamps. — La question est bien vaste et je ne puis qu'esquisser les éléments d'une réponse satisfaisante. D'abord n'oublions pas qu'au moment où la controverse déiste se produit, l'Angleterre a fait sa deuxième révolution politique, et qu'elle jouit du régime parlementaire et constitutionnel. Dès lors, les idées théoriques ne trouvent pas dans les circonstances sociales un élément révolutionnaire extrinsèque. De plus, l'aristocratie s'est élargie et vivifiée; les privilèges ecclésiastiques avaient été abolis par Henri VIII et ses successeurs. En France au contraire (cf. Taine et Tocqueville) la situation politique, sociale, économique, est la pire qui se puisse

imaginer. En second lieu, je pense que c'est une pure illusion de croire que les idées sont les mêmes de part et d'autre.

Une idée ne vaut pas par l'extrait sec, abstrait qu'on en peut donner, mais par la forme qu'elle revêt, par sa place dans l'ensemble d'un système, par les idées accessoires qui la renforcent ou l'atténuent. Or tout cela est différent en France et en Angleterre. Bacon est religieux, Robert Boyle et Newton sont mystiques en même temps que mécanistes dans l'explication des phénomènes naturels. En France, au contraire, les idées mécanistes s'apparient avec une philosophie sensualiste et anticléricale. Ajoutez à cela la différence de psychologie des deux peuples. L'Anglais, très pratique, n'a qu'un goût modéré pour les constructions logiques. Il tolère dans un système des contradictions et des inconséquences, pourvu que le système s'adapte mieux à l'action qui n'est rien moins que logique.

En France, le besoin de clarté, de rigueur logique est poussé à l'extrême jusqu'aux conséquences les plus dangereuses pour l'individu et pour l'Etat.

En Angleterre, les déistes mènent la polémique contre une Église qui n'a qu'un minimum d'homogénéité dogmatique. Entre le déiste le moins religieux, et l'orthodoxe le plus intransigeant il y a toute une suite de degrés intermédiaires qui se diversifient à peine les uns des autres, ce qui permet à chacun de relâcher le lien entre les convictions théoriques, et la conduite individuelle et sociale. En France les philosophes se trouvent devant une Église, qui a des doctrines très arrêtées et qui ne tolère pas l'ombre d'une dissidence. Entre les deux les accommodations paraissent impossibles et la lutte doit fatalement dégénérer en un combat à outrance. En France enfin, les philosophes sont les rois de l'opinion par leur nombre et leurs talents.

En Angleterre les déistes, à part une ou deux exceptions, sont de pauvres diables, sans notoriété, qui trouvent pour les attaquer des légions d'adversaires savants, bien posés, des littérateurs de talent qui ont pour eux l'opinion publique.

Voilà, en résumé, quelques-unes des raisons de la différence signalée par M. le Président.

La discussion est close. La séance est levée à 5 1/2 heures.

Publication trimestrielle

Supplément à la *Revue Néo-Scolastique* d'août 1903.

LE MOUVEMENT SOCIOLOGIQUE

PUBLIÉ

trimestriellement par la Société belge de Sociologie

Président : **CYR. VAN OVERBERGH.**

Secrétaires : **Fernand Deschamps et Camille Jacquart.**

QUATRIÈME ANNÉE | FASCICULE III

SOCIOLOGIE PHILOSOPHIQUE.

ELIE METCHNIKOFF, Professeur à l'Institut Pasteur, *Etudes sur la nature humaine. Essai de philosophie optimiste.* — Paris, Masson, 1903.

Le nom de Metchnikoff est assez connu pour qu'il ne soit pas nécessaire de présenter l'auteur aux lecteurs du *Mouvement sociologique*. Elève de Pasteur, Metchnikoff a édifié la théorie des phagocytes, ces cellules qui font la guerre aux bactéries et débarrassent l'organisme de tous les cadavres cellulaires, de tous les produits de désorganisation dont la présence serait nuisible à l'être vivant.

Comme beaucoup d'expérimentateurs, il a senti le besoin de sortir du cadre étroit de l'observation pure et d'aborder les grands problèmes de la destinée humaine. Ce qui montre que si beaucoup de savants proclament la nécessité de s'en tenir exclusivement aux faits, peu s'y assujettissent, tant l'esprit humain est attiré vers l'inconnu et le mystérieux.

Dans cet ouvrage, l'auteur débute par examiner les opinions qui ont eu cours relativement à la nature humaine.

La nature humaine est-elle bonne en elle-même ?

Oui, répond en général l'école grecque. Aussi eut-elle le culte de la beauté humaine. Elle a même été jusqu'à déifier l'homme, car les dieux grecs ne sont que des hommes arrivés à la perfection de leur nature.

Dès lors, l'homme devait suivre ses instincts qui sont fondamentalement bons.

Ce principe pratique a été ensuite adopté par les philosophes romains, par les écrivains rationalistes de la Renaissance et du XVIIIe siècle, et enfin par de nombreux naturalistes du XIXe.

Au contraire, beaucoup de doctrines religieuses prêchent la lutte contre les passions naturelles et en particulier contre l'instinct sexuel.

Que croire au sein de ce conflit d'opinions?— Consultons la science.

Dans les êtres vivants, il existe d'admirables harmonies : harmonies entre les orchidées et les insectes qui les fécondent ; harmonies chez les guêpes fouisseuses, qui plongeant leur aiguillon, avec une remarquable précision, dans les centres moteurs de certains coléoptères et paralysant ainsi leur proie, préparent la nourriture pour leurs larves privées de membres et incapables de se mettre à la poursuite du gibier qui leur convient.

Ces harmonies ont fait croire à une « force supérieure qui organise et dirige tous les phénomènes naturels » (p. 56). Mais comment expliquer alors les désharmonies, les parties de l'organisme dénuées de toute fonction, comme les organes mâles rudimentaires de certaines orchidées, les instincts anormaux de quelques insectes qui voudraient se nourrir du miel des plantes sans pouvoir y réussir, les efforts de tant d'animaux vers un but qui par suite de circonstances diverses ne peut plus être atteint, l'attrait invincible des éphémères vers la flamme qui brûlera leurs ailes ?

L'homme présente les mêmes conditions que les autres êtres vivants. Et il n'y a là rien d'étrange, car ses caractères anatomiques ne laissent pas de doute sur son origine ; il descend d'un singe anthropoïde. Son sérum même atteste cette descendance, car il peut être remplacé dans les injections par le sérum du gorille, du chimpanzé et de l'orang-outang [1]).

« Les premiers hommes », avortons par le corps (p. 372), « étaient probablement » au point de vue de l'intelligence « des enfants géniaux nés de parents anthropomorphes » (p. 75).

L'homme donc offre aussi des harmonies et des désharmonies. Les harmonies sont suffisamment connues.

Les désharmonies méritent une considération plus attentive.

Désharmonies dans l'appareil de digestion. Les dents de sagesse, si peu utiles, sont la cause de caries, d'abcès et de tumeurs parfois mortelles.

L'appendice ne sert plus qu'à donner l'appendicite.

1) Nous suivons l'orthographe de l'auteur. Menegaux dans son récent ouvrage sur *les Singes* la répudie. Orang-outang signifierait « orang débiteur », il faut donc écrire « orang-outan », orang des bois (p. 8).

Le gros intestin devrait être supprimé. Cet organe est surtout bien développé chez les mammifères et a dans cette classe d'animaux sa raison d'être. Ils sont coureurs ; l'arrêt pour eux peut être une question de vie ou de mort ; aussi « la possibilité de retenir les déjections dans un réservoir volumineux présente » ici « un avantage incontestable » (p. 91).

Mais chez l'homme, qui n'est pas coureur, cette utilité disparaît. D'une part le gros intestin ne concourt presque pas aux fonctions digestives, de l'autre c'est un foyer de microbes et un siège de choix pour les cancers.

L'appareil sexuel est aussi frappé de désharmonie. Chez la femme : un organe au moins tout à fait inutile, pertes régulières de sang nullement justifiées, douleurs violentes dans l'accomplissement d'un acte naturel.

Dans les deux sexes, les instincts sexuels se manifestent à contretemps, quand les organes n'ont pas encore atteint ou bien ont déjà dépassé l'époque de la maturité.

Nous devons dire que l'auteur s'excuse d'aborder un sujet aussi délicat. « Je n'ai pas visé », dit-il dans sa préface, « le grand public » et c'est pour cela que je me suis cru autorisé à consacrer presque tout un chapitre aux désharmonies de l'appareil génital. »

L'instinct familial est sujet à des désordres plus graves encore. « Il n'existe pas dans le monde animal des cas où la fécondité, la grossesse et l'accouchement soient empêchés par quelques instincts aberrants. » Par une véritable perturbation de la fonction « c'est le privilège de l'espèce humaine de l'accomplir de façon à rendre la fécondation impossible » (p. 130).

Dans l'instinct de la conservation, nouvelles désharmonies. Il est moins développé chez le jeune homme qui sacrifie parfois sa vie pour une cause futile, et c'est lorsque l'instinct de la conservation est inutile, lorsqu'il ne peut plus servir à retenir une vie près de s'échapper, qu'il devient plus intense et produit chez le vieillard la terreur de la mort.

Y a-t-il un remède à tant de maux ?

Les religions ont prétendu le posséder. Pour remédier à la peur de la mort, elles ont proclamé l'immortalité de l'homme.

Quoi qu'on ait dit, les Juifs admettaient une vie future, et le Nirvana du Bouddhisme n'est pas l'anéantissement, mais une véritable persistance, affranchie seulement de la métempsycose si redoutée de Bouddha.

Mais « rien n'a jamais pu confirmer l'idée de la vie future, tandis

qu'une quantité de données écrasantes sont venues la combattre » (p. 206).

Les systèmes philosophiques n'ont pas mieux réussi que les religions. Ce n'est pas en admettant avec Schopenhauer la persistance de l'espèce que l'homme se console de perdre sa vie individuelle. L'idée de Hartmann qu'en vivant dans la douleur on coopère non au bonheur de l'humanité destinée à périr, mais au « processus cosmique » n'est guère plus réconfortante.

Au sentiment de Mailänder, le but du monde est la délivrance par l'anéantissement et l'on ne trouve la paix que dans la mort. Trop fidèle à sa doctrine, le philosophe se suicide à l'âge de trente-cinq ans.

Les autres théories philosophiques n'ont pas été plus heureuses.

Les religions et la philosophie s'étant montrées impuissantes, la science peut-elle quelque chose « pour pallier aux *(sic)* désharmonies de la vie humaine » (p. 289) ?

Bouddha demandait trois choses à son père : « Je désire, Seigneur, que la vieillesse ne s'empare pas de moi et rester toujours en possession des belles couleurs de la jeunesse ; être toujours plein de santé et que la maladie ne m'atteigne pas, et que ma vie soit illimitée et qu'il n'y ait pas de mort » (p. 197).

La science est en train de réaliser un de ces vœux. Elle est fortement armée contre les maladies, et l'auteur, rentrant dans son rôle de bactériologiste, expose tous les bienfaits des vaccins et de la sérothérapie.

« Certes, a-t-on dit, la science est bien capable de soulager l'humanité lorsqu'elle souffre de telle ou telle maladie, mais la question n'est pas là. La maladie n'est qu'un épisode de la vie humaine, dont les grands problèmes restent irrésolus par la science. Il ne suffit pas de guérir un homme de la diphtérie ou de la fièvre intermittente. Il faut lui dire quelle est sa destinée et pourquoi il doit vieillir et mourir à ce moment où il a la plus grande envie de vivre. C'est ici que l'impuissance de toute science devient évidente » (p. 278).

Et en réalité, la réponse que donnent des savants comme Büchner et Haeckel à cette question de la destinée de l'homme n'est pas fort satisfaisante. Ils se contentent de dire que l'homme est fait pour être anéanti, et cette perspective, en contradiction manifeste avec l'instinct de la conservation, constitue plutôt une désharmonie nouvelle à ajouter aux précédentes.

Pour savoir jusqu'où peut aller un jour le pouvoir de la science

vis-à-vis de la vieillesse et de la mort, il convient d'élucider d'abord la nature de ces deux états.

Parmi les êtres vivants, les infusoires et les bactéries seuls sont, de leur nature, immortels. Ils sont, il est vrai, soumis à des divisions continuelles, mais ils se perpétuent sans fin dans leurs descendants. Un accident peut seul interrompre le cours de leur existence indéfinie. Certaines parties des êtres vivants plus complexes, les cellules génitales, ovules et spermes, jouissent du même privilège que les infusoires et les bactéries. Comme eux, ils ne vieillissent ni ne meurent. Mais les végétaux et les animaux plus perfectionnés meurent et avant de mourir subissent la dégénérescence sénile.

Mais en quoi consiste cette dégénérescence chez les êtres les plus parfaits, tels que les oiseaux et les mammifères ?

Dans l'organisme existent des éléments nobles destinés à remplir les fonctions vraiment vitales de nutrition, de mouvement, de sensibilité. Ce sont les cellules épithéliales, les fibres musculaires et surtout les cellules nerveuses.

D'autres éléments jouissent plutôt de propriétés physiques de résistance et de cohésion et constituent le tissu conjonctif.

La vieillesse est amenée par la substitution du tissu conjonctif aux éléments nobles, et comme ce tissu est très consistant, les organes qu'il envahit deviennent plus durs et sont atteints, comme on dit, de sclérose.

La cause de cette sclérose chez l'homme réside probablement dans le gros intestin que nous avons déjà reconnu comme un organe inutile. En vingt-quatre heures, 128 milliards de bactéries se développent dans cette poche malencontreuse. Leurs toxines, se répandant dans l'organisme, vont attaquer les éléments nobles en respectant le tissu conjonctif.

Enlever le gros intestin est, jusqu'à ce jour, un moyen trop radical, quoiqu'on connaisse le cas d'une femme qui a vécu sans cet organe. Mais ce qui est réalisable, c'est de diminuer le nombre de bactéries qui y pullulent. Le lait aigri pourrait servir dans ce but. Evitons aussi de manger les végétaux crus, car le sol est infecté de bactéries. Et qui sait si on ne trouvera pas un sérum spécifique contre ces dangereux microbes ?

Ainsi nous aurons une vieillesse saine, vigoureuse, exempte des mille infirmités qui l'accompagnent d'habitude. Les vieillards, au lieu de languir dans l'impuissance, seront les soutiens de la société par leur expérience et leur sagesse.

Mais encore faudra-t-il mourir. Est-il un remède à cette désharmonie ?

Remarquons-le, ce n'est pas la mort qui est redoutable, c'est la crainte, l'aversion de la mort.

Et de nouveau se pose ici la question déjà soulevée à propos de l'enfantement : pourquoi un phénomène naturel et normal est-il accompagné de douleur ?

La réponse ici est claire. Il y a une fausse supposition. La mort telle qu'elle se produit actuellement n'est pas une mort naturelle. Nous mourons avant le temps, nous mourons quand il nous faudrait vivre encore, et c'est pourquoi nous sentons de la répulsion pour la mort.

Considérons les éphémères. Leurs larves vivent dans l'eau, et quand on veut les saisir elles fuient et vont s'abriter dans leurs retraites aquatiques. Au contraire l'insecte parfait, pourvu d'ailes très développées et partant bien doué pour échapper à ses ennemis, se laisse prendre sans difficulté.

Pourquoi cette différence ? C'est que la larve est destinée à vivre et que la nature lui a donné l'instinct de conservation. L'éphémère adulte au contraire est destiné à mourir, puisqu'il ne possède pas d'organe de digestion, et l'instinct de conservation n'eût été pour lui qu'une source de tourments inutiles.

Tel sera aussi l'état de l'homme quand la science lui aura conféré la longévité qui lui est naturelle. Sa tâche accomplie, il quittera la vie sans regret.

« Notre génération, il est vrai, n'a aucune chance d'arriver à une vieillesse physiologique et à la mort naturelle ; mais elle trouvera cependant une vraie consolation dans l'espérance que les jeunes pourront faire quelque chose dans ce but. Elle pensera qu'avec chaque génération nouvelle la solution définitive du problème se rapprochera de plus en plus et que le vrai bonheur pourra être un jour atteint par les hommes » (p. 388).

Tel est l'ouvrage de Metchnikoff. Qu'en dire ?

Il est des points que l'auteur affirme, telle l'évolution ; il en est d'autres qu'il nie, telles l'existence d'un Créateur, l'immortalité de l'âme, la vérité d'aucune religion.

Allons-nous vis-à-vis de simples énonciations sans preuves catégoriques engager un débat qui n'a plus aucun mérite de nouveauté, puisqu'il est ancien comme l'humanité ?

D'autres points pourraient donner lieu à discussion. Mais ici nous sommes trop d'accord avec M. Metchnikoff, qui reconnaît lui-même l'insuffisance de ses arguments. « Certes, dit-il dans sa préface, il

serait préférable de donner une œuvre achevée où les hypothèses seraient remplacées par des faits précis. Mais l'acquisition de données bien établies dans un domaine peu exploré est difficile et demande beaucoup de temps et de travail. »

Quelque théorie qu'un auteur se mette en tête d'édifier, les phénomènes de la nature vivante sont si variés qu'en choisissant bien on trouvera toujours l'un ou l'autre concordant avec l'hypothèse choisie.

Mais les lois ne se fondent pas sur des cas isolés ; telle est l'objection qui se présente de prime abord. Inutile toutefois de l'opposer à M. Metchnikoff, car d'accord avec sa préface, il me répondra qu'il ne s'agit pas d'une loi, mais d'une simple hypothèse dont il ne prétend pas défendre la justesse.

Je ne puis donc donner à cet ouvrage plus de valeur, qu'il n'en a de l'aveu de son auteur. A quoi bon édifier des coupoles et amener de grands renforts d'artillerie contre un ennemi qui vous dit à l'avance qu'il est prêt à quitter le terrain ?

Contentons-nous donc de jeter au hasard quelques réflexions.

L'identité d'action entre le sérum de l'homme et du singe est pour lui un signe de proche parenté entre ces deux espèces. Mais il me semble qu'il affaiblit lui-même la portée de son argument dans la page même (p. 67) où il l'énonce. Il y dit que le sérum de bœuf se distingue nettement de celui du mouton, tandis que le sérum de poule peut être remplacé par celui du pigeon. Or il n'est aucun zoologiste qui ne considère le mouton comme plus rapproché du bœuf que le pigeon ne l'est de la poule. Il n'y a donc pas de proportion exacte entre les propriétés des sérums et le degré de rapprochement des animaux.

D'après l'auteur, si les mammifères ont un gros intestin, c'est qu'étant coureurs, ils n'ont pas toujours le temps de s'arrêter pour une opération qui deviendrait trop fréquente. De là la nécessité d'avoir un réservoir où les excédents puissent rester en dépôt jusqu'à l'instant favorable.

Il est assez désagréable que pour asseoir sa théorie, M. Metchnikoff ait dû porter ses investigations sur les actions les plus basses de l'organisme. Force nous sera donc de le suivre sur ce terrain et de faire remarquer que pour le cheval, bon coureur cependant, les cochers trouvent cette opération parfaitement compatible avec le mouvement et ne donnent pas un temps de repos à l'animal pour y vaquer tout à l'aise.

Pour l'homme au contraire, chez qui l'organe est déclaré inutile, je me figure l'effroi des maîtresses de maison réunissant à leur table

de nombreux convives et toujours anxieuses dans la crainte que par défaut d'un réservoir intérieur, certaines décharges ne se fassent coup sur coup d'une façon intempestive.

Je ne sais comment M. Metchnikoff attribue quelque immortalité aux infusoires et aux bactéries. Il sait mieux que nous que chez ces êtres inférieurs la persistance de l'individualité n'est qu'une vaine illusion. Leur matière ne persiste pas ; elle disparaît à tout moment par les combustions intérieures et, au bout d'un temps plus ou moins considérable, c'est à un nouveau corps que nous avons affaire.

Je veux bien que dans le langage vulgaire on puisse continuer à parler d'un même individu ; mais ici où il s'agit précisément d'étudier l'immortalité, la rigueur des expressions est requise. Quand on parle en effet de l'immortalité pour l'homme, il ne s'agit point de cette persistance métaphorique des parents dans leurs descendants par des échanges non interrompus de matière, mais de la persistance réelle de ce que nous nommons le *moi*.

J'ai vu avec plaisir que l'auteur (p. 349) ne confond pas l'âme consciente avec cette espèce d' « âme cellulaire » que Haeckel a voulu attribuer aux organismes même inférieurs et aux différentes cellules des êtres supérieurs.

Mais j'aurais voulu savoir s'il considère cette âme consciente comme un principe différent du corps, s'il croit qu'elle est une et indivisible à l'opposé de la matière. Est-il possible que le moi change pendant la vie, que le moi actuel soit différent du moi d'il y a vingt ans, à l'instar du corps qui se renouvelle intégralement ? M'accuse-t-on à tort si on me reproche une faute antérieure, puis-je être responsable d'un acte commis par un être tout à fait différent de ce que je suis actuellement? Toutes questions étroitement connexes avec celle de l'immortalité, car si mon moi ne persiste pas même pendant la vie, la question de l'immortalité future ne peut pas même se poser.

Les éphémères jouent un grand rôle dans la théorie de M. Metchnikoff. A son avis, si les éphémères adultes se laissent si facilement saisir, c'est que n'ayant plus aucune raison de vivre, l'instinct de la conservation ne leur est pas nécessaire. Il me semble toutefois qu'ils ont encore une fonction essentielle à accomplir, celle de la reproduction ; et c'est certes avant de l'avoir accomplie qu'ils se montrent si indifférents, puisque d'après l'auteur « la mort surprend les éphémères au milieu de leurs amours, à un moment de la satisfaction de leur instinct sexuel » (p. 357).

L'éphémère ne présente donc pas, comme le veut l'auteur, un

exemple d'harmonie, mais son indifférence est une nouvelle désharmonie à ajouter à celles qui étaient connues de l'humanité avant l'ouvrage de M. Metchnikoff et qui cependant n'ont pas été de nature à ébranler chez les philosophes spiritualistes leur croyance à un Dieu reconnu infiniment sage par la présence des harmonies, mais souvent mystérieux dans ses desseins dont le but échappe à l'homme, comme il arrive pour les désharmonies.

Ajoutons pour finir, que si même l'éphémère nous présentait l'exemple de la perte de l'instinct de conservation, on ne pourrait rien en conclure pour l'homme. L'homme en effet porte nécessairement ses regards sur l'avenir, et la question de l'au-delà ne le laisse jamais indifférent. Aussi le seul moyen de le faire mourir sans souci si on lui enlève la religion, est de le faire mourir comme un animal, en lui enlevant l'usage de son intelligence ; mais qu'arrive-t-il ensuite ? S'il échappe au présent, échappera-t-il aussi à l'avenir?

D'ailleurs, je me demande pourquoi M. Metchnikoff fait mourir l'homme à qui il vient de conférer une si vigoureuse vieillesse, si toutefois on peut appeler *vieillesse* un état où les cellules nobles, douées de toute leur vitalité, continuent à exercer leurs fonctions. Que l'éphémère doive mourir, j'y consens ; il n'a pas d'organe de digestion, mais l'homme en a un, et parmi les cellules nobles que le sérum spécifique va sauver, M. Metchnikoff range les cellules épithéliales du tube digestif.

L'homme n'est donc pas voué nécessairement à périr d'inanition, et nos anciens avec la prudence et la sagesse qu'on leur attribue veillaient avec soin à se garder des excès si fatals aux jeunes gens.

Que s'il ne fallait pour être immortel que se priver du gros intestin, l'homme se résoudrait facilement à ce sacrifice et en qualité « d'enfant génial » des singes, imaginerait aisément quelque moyen de pallier l'absence de cet organe. Le mécanicien viendrait en aide au physiologiste.

G. Hahn, S. J.

Thomas Clifford Allbutt, *Science and medieval thought.* — London, 1901 ; 116 pages.

Le contenu de cette brochure ne répond pas au titre pompeux que lui donne son auteur. Il s'agit ici d'un discours à bâtons rompus sur l'état de la physiologie avant les travaux de Harvey. M. Clifford essaie d'établir les liens entre les connaissances physiologiques des savants du moyen âge et l'ensemble de leurs spéculations philosophiques et théologiques. Mais il eût mieux fait de ne pas s'aventurer sur ce terrain, où il semble dépourvu de toute compétence. Lui-

même prend soin de nous renseigner sur ses méthodes d'investigation : « Il n'a ni le temps ni la préparation nécessaire pour remonter aux sources » (p. 14); mais alors pourquoi aborder pareilles matières? Il se contente de feuilleter saint Thomas, de lire le titre des ouvrages et des chapitres! « I have run my eye over the titles of his books and chapters, and formed some rapid judgment here and there of the ways of this thought » (p. 74, note). En vérité, le professeur de l'Université de Cambridge a de singulières conceptions sur la science historique. Quoi d'étonnant dès lors que sa brochure fourmille de non-sens historiques, partout où il aborde le mouvement des idées philosophiques et même scientifiques? L'auteur étale ces erreurs non seulement dans le texte de son discours, mais surtout dans de nombreuses notes où il semble consigner tout ce qu'il sait sur l'histoire de la philosophie. Il juge saint Thomas de très haut (p. 74), toujours d'après la table de matières de ses ouvrages. Il pense que les premiers maîtres de la Sorbonne furent antithomistes (p. 52); que les « idées platoniciennes » sont des représentations de l'esprit universel (*universal mind*) (p. 59). Il donne du réalisme et du nominalisme une notion fausse qui démontre son ignorance absolue de la question et que personne, à notre connaissance, n'a jamais soutenue. Le réalisme, la chimérique théorie platonicienne du microcosme humain, l'orgueil de la pensée : voilà les trois causes qui, d'après l'auteur, empêchèrent le progrès de la physiologie au moyen âge.

M. De Wulf.

J. C. Chatterji (Brâhmachârin Bodhabhiksu), *La Philosophie ésotérique de l'Inde,* 4e édition, Paris, 1905. — Fait partie de la Bibliothèque théosophique.

J'en suis bien fâché pour l'auteur et pour l'éditeur, mais, avant de m'imposer la lecture de leurs élucubrations, j'ai bien le droit d'examiner le titre. Or *Brâhmachârin*, avec un *â* dans la première syllabe, c'est là une faute d'impression plus que fâcheuse ; et *Bodhabhiksu* est aussi un bien drôle de nom. Il est vrai que le livre n'a pas été écrit par M. Chatterji, mais par un traducteur anonyme qui, assistant aux conférences débitées en anglais par le mage, les a « au fur et à mesure » mises en français.

Je sais d'ailleurs que M. Chatterji est vraiment un Hindou. Aussi bien trouvons-nous, de ci de là, des notions assez proprement définies, et des mots convenablement écrits. En résumé, nous avons ici un document de plus pour l'étude du trouble cérébral provoqué

dans l'Inde par notre culture positiviste, et, j'en ai bien peur, pour l'étude aussi des maladies mentales de l'Occident (1). L. V. P.

Rudolf Kassner, *Der Indische Idealismus. Eine Studie.* — Munich, F. Bruckmann, 1903 ; 90 pages.

Le livre est curieux, non pas en tant qu'analyse des caractères particuliers de l'idéalisme indien (car l'auteur ne paraît pas s'en faire une idée exacte), mais comme spécimen d'une des manières de la philosophie contemporaine. Cette philosophie est érudite, et son érudition ne la gène guère, car elle lui demande surtout des mots et des images.

On conçoit dès lors que la *Bhagavadgîtà* fournisse à M. Kassner dans le type d'Arjuna un personnage assez analogue à Hamlet, et que la notion vague d'un mysticisme, ennemi de l'action, ennemi de la dialectique et du discernement, lui apparaisse exprimée dans des œuvres d'ailleurs extrêmement distantes. Voici au hasard deux observations : « Je crois bien que dans un brahmane il y a quelque chose d'un jésuite ; mais il n'y a que très peu de jésuites qui tiennent un peu du brahmane ». « Jéhova, dans sa clarté logique et rhétorique, rend toute pensée superflue » (p. 59). L. V. P.

Dr Theodor Elsenhaus, *Das Kant-Friesische Problem.* — Heidelberg, 1902.

Brochure intéressante pour les historiens de la philosophie. Il s'agit de savoir si Kant, pour faire sa critique, s'est placé au point de vue anthropologique, comme le prétend Fries, ou au point de vue métaphysique, comme le veulent la plupart des historiens. Nous ne pouvons pas dire davantage de ce travail, son importance sociologique étant très mince.

SOCIOLOGIE MORALE.

Pierre de Vaissière, *Gentilshommes campagnards de l'ancienne France.* — Paris, Perrin et Cie, 1903.

L'auteur entreprend dans ce volume l'étude de la noblesse française au xvie siècle, c'est-à-dire à cette époque où la féodalité est

1) Voici deux extraits : L'âme de l'enfant ne prend complètement possession du corps que vers l'âge de sept ans. Au-dessous de cet âge, l'enfant vit en partie sur le plan astral... Mais lorsqu'il raconte ses naïves visions, les parents... veulent l'empêcher de « mentir » et peu à peu le pouvoir de perception dans le monde transcendant disparaît (p. 75).

.... Et cette méthode dévotionnelle ne dit jamais « la Loi », elle dit « le Seigneur ». — Et en note : « En anglais, *Law* et *Lord* ont une sonorité analogue » (p. 120).

morte tandis que la noblesse de cour n'existe pour ainsi dire pas encore.

Cette noblesse campagnarde, il en précise d'abord les caractères essentiels. Elle est terréenne, guerrière, attachée à ses fonctions sociales, politiques, administratives. Il s'arrête longuement à rechercher d'où provenait le caractère terréen de la noblesse française et pourquoi il s'était conservé jusqu'à cette époque. La noblesse est terréenne, dit-il, parce que ses origines sont rurales, parce que le commerce et l'industrie qui font l'importance des centres urbains ont été détruits par les invasions, enfin parce que la féodalité a attaché la puissance politique à la richesse foncière. Pourquoi ce caractère terréen s'est conservé, cela tient sans doute à la force des traditions, mais aussi au mépris que la noblesse nourrit à l'égard des villes qui ont conquis sur elle leurs franchises locales, où le fonctionnaire royal commence à s'installer, où enfin l'on peut malaisément garder son rang sans se jeter dans de grandes dépenses. Cette noblesse est riche et M. de Vaissière indique les causes sociales et économiques de cette richesse : 1° régime de paix ; 2° abondance de bras ; 3° hausse du prix des produits agricoles ; 4° coutumes de vie en communauté qui enrayent les effets économiquement mauvais du partage successoral.

L'auteur consacre d'assez nombreuses pages à décrire la vie peu intellectuelle, batailleuse, souvent moralement licencieuse de cette noblesse. Le tableau n'est-il pas trop poussé au noir ?

Vient ensuite l'importante étude du déracinement de la noblesse, qui commence à la fin du XVIe siècle. En dépit des efforts coalisés des économistes, des moralistes, des poètes pour retenir la noblesse aux champs, une bonne partie se laisse entraîner à la cour. Ici encore M. de Vaissière a tâché de fixer les causes du mouvement. Il les trouve dans les luttes religieuses du XVIe siècle qui ont habitué les seigneurs à sortir de chez eux, les ont appauvris, ont mis en relief le pouvoir royal ; il les trouve encore dans les progrès du luxe, et surtout dans le développement de l'absolutisme royal qui enlève aux nobles campagnards leurs fonctions et leur influence, et, pour les annihiler, les attire vers les splendeurs de la vie de cour. La satire littéraire achève, par l'ironie, ce travail de déracinement.

Un reste de noblesse campagnarde demeure cependant aux XVIIe et XVIIIe siècles, et les derniers chapitres de l'ouvrage sont consacrés à montrer la pauvreté de cette noblesse, à analyser les causes de cette pauvreté, à prouver que les griefs ordinairement formulés contre elle sont fort exagérés et que, plus rares qu'on ne pense furent les soulèvements spontanés de la paysannerie contre ces

gentilshommes campagnards de France à l'époque révolutionnaire.
En somme, livre marqué d'un cachet scientifique, très clair, écrit de façon fort intéressante, contribution précieuse à l'étude des causes qui font et défont les classes sociales.

G. Legrand.

Parent-Duchatelet, *Die Prostitution in Paris.* Eine sozial-hygienische Studie bearbeitet und bis auf die neueste Zeit fortgeführt von Doctor G. Montanus. — Freiburg i. Br. et Leipzig, chez Lorenz.

Le docteur Montanus a entrepris de faire connaître au public allemand le livre de Parent-Duchâtelet sur la prostitution parisienne. L'ouvrage constitue moins une étude d'hygiène sociale, comme le porte le sous-titre, qu'une monographie descriptive de la prostituée parisienne. C'est à peine si l'auteur consacre six ou sept pages à l'examen des causes de la prostitution.

C. D. L.

SOCIOLOGIE JURIDIQUE.

Charles Letourneau, *La condition de la femme dans les diverses races et civilisations* (Bibliothèque sociologique internationale). — Paris, Giard et Brière, 1903.

Cet ouvrage posthume du Dr Letourneau, de même que les autres livres de ce sociologue, est fondé sur le double postulat de l'origine animale de l'homme et de l'évolution universellement semblable de la société humaine, — évolution spécialement étudiée ici dans le domaine de la société familiale. Nous disons « postulat », et à dessein. D'abord parce que l'auteur ne craint pas d'employer lui-même ce mot pour caractériser son point de départ. Ensuite parce que ce sont bien là deux idées *a priori* dont le Dr Letourneau ne prouve pas la vérité, mais qui informent d'un bout à l'autre tout son ouvrage.

Au début de son travail, M. Letourneau affirme que la sociologie comparative repose sur le postulat suivant : « que les races incultes contemporaines, dont les plus inférieures confinent encore à l'animalité, nous représentent, d'une manière générale, les phases lentement progressives, par lesquelles ont passé les ancêtres des peuples civilisés » (p. 3). La preuve de cette proposition? « Elle est suffisamment établie par la préhistoire, par les antiques traditions, par la linguistique, et enfin elle est confirmée par les survivances qui persistent encore au sein des civilisations les plus avancées. »

C'est-à-dire que l'auteur, à la troisième page de son livre, tranche

d'un trait de plume toutes les questions pendantes, déclare résolus dans le sens qui lui sied tous les problèmes posés. Voilà, on l'avouera, une singulière méthode d'étude, et que nous aurons quelque peine à tenir pour scientifique. Il eût bien mieux valu, à notre humble avis, pour faire œuvre impartiale et féconde, avouer tout simplement les obscurités actuelles de la science et son impuissance à expliquer d'une façon certaine la plupart des questions que soulève l'étude des formes de la famille dans le temps et dans l'espace. Au moins, en agissant de la sorte, on ne s'exposait pas à voir toutes choses à travers une idée préconçue, à grouper arbitrairement les faits autour d'une hypothèse *a priori*. Nous avons eu l'occasion de le dire récemment et un livre comme celui-ci nous oblige à le répéter : l'accumulation de renseignements concernant les peuples les plus divers — en supposant que tous ces renseignements soient exacts — prouve une grande érudition, un travail considérable chez celui qui en est capable ; mais elle n'est guère de nature à faire avancer la science. Elle en impose plus aux profanes qu'elle ne rend de réels services.

Evidemment, pour le Dr Letourneau, la phase primitive de la société familiale est la promiscuité, et le clan australien est l'institution qui est demeurée la plus proche de cette phase primitive. Vraiment le clan australien fournit-il un argument en faveur de l'hypothèse de la promiscuité primitive? Starcke, dans son savant ouvrage sur *La Famille primitive*, tout en reconnaissant le relâchement et l'instabilité de la famille en Australie, nous dit : « Le mariage australien n'est pas assez relâché, pour qu'on ne puisse assigner avec certitude à un enfant son père véritable, et tous les récits s'accordent pour reconnaître le caractère jaloux des Australiens »[1]). Entre une organisation familiale dont les liens sont lâches et la promiscuité il y a de la marge, et la jalousie est précisément l'un des grands arguments contre l'hypothèse de la promiscuité. Le Dr Letourneau tient que la famille est sortie lentement du clan consanguin (p. 383), mais il ne le démontre nullement. Westermarck et Grosse, au contraire, ont fait observer que les peuplades les moins avancées vivent souvent par très petits groupes, par familles restreintes.

Quant aux prétendues survivances de promiscuité, il ne suffit pas d'affirmer qu'elles s'expliquent et doivent s'expliquer ainsi. Il faudrait au préalable se donner la peine de renverser les autres explications, plus simples, qui en ont été données. En science,

1) Starcke, *La Famille primitive*, édit. française, p. 23.

comme en économie politique, la loi du moindre effort doit dominer, c'est-à-dire qu'on n'est en droit de recourir à une explication éloignée que quand les explications prochaines font défaut.

Enfin, l'hypothèse de la promiscuité rencontre même une objection dans l'hypothèse de l'origine animale assignée à l'homme par le Dr Letourneau, puisque la jalousie est remarquable, d'après Darwin, chez les animaux d'espèce supérieure.

L'auteur n'admet pas une phase générale de matriarcat, entendu dans le sens de domination de la femme. Il repousse donc, sous ce rapport, les vues de Bachofen. Avec de nombreux sociologues contemporains il estime, et avec raison pensons-nous, que le matriarcat ainsi compris a été et est un fait exceptionnel. Mais il croit à une phase universelle de matriarcat, dans le sens d'une filiation exclusivement utérine, d'une parenté par les femmes seulement, phase qui aurait précédé la période patriarcale. Le Dr Letourneau n'a pas cru devoir discuter les diverses explications données de la filiation utérine : c'eût été pourtant nécessaire, semble-t-il, à l'édification scientifique de sa thèse. Pour lui, la parenté par les femmes est un échelon qui a dû se trouver entre la promiscuité et le patriarcat. Il se borne à attribuer le fait de la filiation utérine à l'ignorance de peuplades primitives ne comprenant pas le rôle du père dans la procréation. A cette même ignorance il rattache l'institution de la « couvade ». Nous ne nions pas absolument le bien fondé de cette explication, mais il y en a d'autres et encore eût-il fallu leur faire l'honneur d'une discussion. Il est juste aussi d'observer que cette explication de la filiation utérine ne nous autorise aucunement à voir en elle une période proche de la promiscuité.

Il y a, nous le répétons, dans le volume que nous analysons, une somme considérable de faits intéressants, et par ci par là des aperçus ingénieux. Pourquoi faut-il que toujours, comme un *leit-motiv*, l'idée aprioriste revienne ?

A certain endroit (p. 109), par exemple, l'auteur note le nombre proportionnellement minime des femmes en Polynésie comparativement au chiffre des hommes, et il y trouve l'explication de la situation, relativement élevée, occupée par la femme dans ce pays. Pourquoi ne pas invoquer aussi cette considération pour rendre compte, au moins partiellement, de la polyandrie pratiquée par ces peuples? Mais non, la polyandrie a dû être une survivance de la promiscuité!

Toujours guidé par son idée préconçue, le Dr Letourneau affirme que la propriété personnelle se développe parallèlement à la monogamie, — alors que nombre de peuples vivent simultanément sous

le régime de la monogamie et de la propriété foncière collective et que beaucoup d'autres sont polygames et connaissent la propriété foncière individuelle [1]). — Il affirme que la monogamie est une institution tard venue, mais ne réfute pas les faits que Westermarck et Grosse donnent comme preuve de l'existence de la monogamie chez les peuples les moins avancés ; — il affirme que le lévirat est une survivance du mariage de groupe, sans se soucier des nombreuses et complexes hypothèses imaginées pour expliquer le lévirat [2]). — Il affirme que le rapt symbolique est une survivance du rapt réel, lequel aurait caractérisé une phase de l'évolution matrimoniale intermédiaire entre le mariage de groupe et le mariage par achat ; tandis que l'on ne peut signaler l'existence du mariage par rapt que comme une forme exceptionnelle du mariage, et que le rapt symbolique est, de même que le lévirat, de même que la couvade, susceptible d'explications fort diverses, très discutées jusqu'aujourd'hui ; — il affirme que la forte organisation de la famille patriarcale romaine est sortie peu à peu d'une organisation purement maternelle de la parenté, et ce en s'appuyant sur quelques indices dont l'importance est très contestable, mais sans nous expliquer d'ailleurs comment la famille romaine a passé d'un état supposé de filiation utérine où la parenté par le sang était seule considérée, à un état — très bien constaté par l'histoire celui-là — où le lien du sang était plutôt négligé, puisque c'était non la consanguinité mais la subordination à l'autorité du *paterfamilias* qui déterminait la compréhension de la famille romaine.

Quant au christianisme et à la transformation qu'il a opérée dans les mœurs et dans le droit de la famille, notamment dans la situation de la femme, les concepts aprioristes du Dr Letourneau en sont naturellement gênés. Aussi ne leur consacre-t-il que quelques pages.

Dans les brèves considérations qu'il accorde au christianisme, deux groupes de faits attirent son attention et le scandalisent.

D'abord ce sont les expressions défavorables au mariage et à la femme rencontrées chez certains Pères de l'Eglise, voire chez saint Paul. M. Letourneau n'a pas cru devoir faire ici œuvre de critique historique, pas plus qu'il n'a cru devoir tout le long de son ouvrage faire œuvre de critique ethnographique et sociologique.

Quiconque a un peu étudié l'histoire de l'Eglise sait cependant : que saint Paul place la virginité au-dessus de l'état de mariage — ce qui est la doctrine du Christ et de l'Eglise — mais ne condamne nullement le mariage ; que telle a été la doctrine des

1) V. Grosse, *Die Formen der Familie und die Formen der Wirthschaft.*
2) V. notamment l'étude de Flach que nous avons analysée dans cette *Revue.*

Pères ; que souvent les expressions dures dont ils accablent la femme s'adressent à la femme corrompue, à la courtisane qui se rencontrait à chaque pas dans la Rome de la décadence ; qu'au surplus, emportés par leur amour de la virginité et par l'ardeur de leur tempérament personnel, les Pères ont parfois eu des expressions exagérées. Funck ne dit-il pas de saint Jérôme qu' « il mettait souvent dans la polémique de l'amertume et de la passion » ? [1]) Quant à certaines anecdotes rapportées par le Dr Letourneau, elles prouvent simplement que des époux chrétiens ont pu quelquefois, mus par un zèle mal compris, méconnaître leurs devoirs d'état.

Le second groupe de faits auxquels s'arrête le Dr Letourneau, ce sont les déportements des clercs au moyen âge ; comme si tous les historiens ecclésiastiques sérieux (v. notamment les manuels de Funck et de Krause) ne reconnaissaient pas que la loi du célibat ecclésiastique — d'ailleurs nullement de précepte évangélique — a pénétré très difficilement dans les mœurs, que les faits de concubinage ont été nombreux dans l'Eglise du moyen âge, que les désordres ont été malaisément réprimés et qu'il a fallu une énergie formidable à des papes comme Grégoire VII pour lutter contre des abus enracinés, mais qu'en définitive la doctrine de l'Eglise est demeurée pure de toute compromission, qu'elle a ennobli les mœurs et la législation de l'Europe, élevé la dignité de la femme. Le Dr Letourneau n'a pas compris la grandeur harmonieuse de cette doctrine où la virginité volontairement acceptée par esprit de sacrifice est conseillée à ceux qui visent à la perfection, tandis qu'à tous ceux qui ne se sentent pas capables d'un tel renoncement le mariage monogamique et indissoluble est imposé comme un état saint, la séparation de corps n'étant admise que comme un mal d'ailleurs toujours réparable, puisque l'Eglise espérait toujours la réconciliation des époux.

Chrétiens ou non, des sociologues nombreux ont été frappés de ce qu'il y avait de beau dans cette conception chrétienne et des effets bienfaisants qui en étaient sortis pour les mœurs, pour la famille, spécialement pour la femme. Le Dr Letourneau ne partage pas cette manière de penser ; en quelques phrases, systématiquement et en bloc, il croit pouvoir mettre de côté le christianisme. Cette partie de son ouvrage posthume nous apparaît, moins que les autres encore, animée de l'esprit scientifique.

Nous regrettons que l'apriorisme gâte ainsi une œuvre où de nombreux et précieux matériaux ont été patiemment rassemblés.

GEORGES LEGRAND.

1) Funck, traduit par Hemmer, *Histoire de l'Eglise*, t. I, p. 326.

TROPLONG, *De l'influence du christianisme sur le droit civil des Romains.* Nouvelle édition commentée par l'abbé BAYLE. — Tours, Alfred Cattier, 1902.

C'est le fameux mémoire de M. Troplong qui date de plus d'un demi-siècle, que M. l'abbé Bayle réédite en le commentant. L'ouvrage méritait d'être rappelé à l'attention de nos contemporains, car il est de ceux qui ne vieillissent guère en cinquante ans.

L'on sait que le célèbre jurisconsulte entreprit d'y exposer l'influence exercée par le christianisme sur le droit privé romain.

Le droit privé romain constitue, à l'époque où paraît le christianisme, un édifice distinct des autres parties de la civilisation romaine, telles que la religion et le droit public. Il forme un système autonome. L'auteur attribuait à cet état du droit privé le fait que le christianisme ne put le modifier que lentement. C'est une constatation générale qu'un ensemble harmonique et complet de règles religieuses, politiques, juridiques ne se corrige que difficilement, résiste longtemps aux tentatives de transformation.

L'observation faite par M. Troplong à propos de la christianisation du droit privé romain n'a pu qu'être corroborée par les historiens du droit venus après lui.

Le droit privé romain de l'époque impériale n'a pas subi seulement l'influence du christianisme ; il a subi également l'influence de la philosophie stoïcienne. Certains empereurs, Auguste par exemple, ont, dans leur législation réformatrice, obéi au mouvement naturel de réaction que provoque l'excès du mal. Il y a donc eu, à cette époque, des efforts divers qui se sont combinés ou succédé. M. Troplong les a distingués. Mais peut-être n'a-t-il pas suffisamment fait, ou essayé de faire le discernement entre ce qui était dû, dans l'œuvre de transformation du droit, à chacun de ces efforts divers. D'ailleurs ce travail de discernement est malaisé à réaliser complètement. Sur certains points cependant, le savant auteur avait indiqué avec précision l'échec des tentatives de réforme faites sous une autre inspiration que l'inspiration chrétienne : ainsi en ce qui concerne les décrets promulgués par Auguste en vue de rendre les mariages plus fréquents et plus féconds, les divorces plus rares.

L'élargissement du droit privé sous l'influence de l'idée d'équité mise en valeur et sans cesse poussée en avant par les préteurs, est aussi un fait qui a précédé la réforme chrétienne du droit, et ici encore un travail de départ aussi précis que possible eût été désirable ; ce travail, Troplong n'a pu l'effectuer, préoccupé qu'il était de fixer les grandes lignes du sujet. Après lui, d'autres sont venus

qui l'ont repris dans le détail. Ainsi M. Lefebvre dans sa magnifique *Introduction à l'histoire du droit matrimonial français* que nous avons analysée.

Quoi qu'il en soit de ces imperfections, l'œuvre de Troplong méritait d'être rééditée, car elle est de celles qui font penser.

GEORGES LEGRAND.

J. NOVICOW, *L'affranchissement de la femme;* 268 pages. — Paris, Alcan, 1903.

Livre de polémique en faveur de l'union libre : telle est l'impression générale que laisse la lecture de l'œuvre nouvelle de M. Novicow. Au surplus, il possède toutes les qualités de vivacité et de verve.

L'ouvrage est divisé en quatre parties intitulées : I. Erreur et douleur; — II. L'ordre social conforme à la nature des choses; — III. Les objections; — IV. L'aube de l'émancipation.

Dans la première partie M. Novicow défend son initiative hardie, plaide le martyre de la femme moderne, et rompt une lance en faveur de l'égalité des sexes. Ce troisième chapitre sur la prétendue infériorité de la femme est à lire avec attention ; il renferme des aperçus intéressants, quoique peu neufs. Selon M. Novicow la différence entre les sexes n'est pas un fait de l'ordre physiologique ou psychique, mais un fait de l'ordre *social*. Naturellement, tous les arguments de l'auteur ne paraissent pas revêtus de la même force probante. Ses considérations sur l'anthropopithèque par exemple, appellent toutes les réserves que suscite la thèse de l'évolution elle-même ; de même ses critiques de la théorie des moyennes ; de même une foule d'affirmations qui exigeraient des preuves scientifiques plus sérieuses.

Mais, c'est la deuxième partie qui excitera le plus la critique du lecteur cultivé. M. Novicow expose comment il faudrait organiser la société « pour procurer à la femme la somme entière de bonheur qui lui est due ». A ceux qui objecteraient que la jouissance n'est pas le but de la vie, l'auteur répond que ce n'est pas lui qui le proclame, « mais la nature entière ».

Il est bon d'ajouter que pour lui « l'être humain n'est pas composé de deux principes, l'âme et le corps, mais d'un principe unique (p. 73) « qui fond toutes les manifestations vivantes dans une admirable et merveilleuse harmonie ».

Partant de ce point de vue, il observe que certaines créatures humaines, de sexe différent, éprouvent à certains moments, les unes pour les autres un attrait spécial qui s'appelle l'amour. Les

premières manifestations en sont d'ordre psychique (*plaire*). Ensuite, si les circonstances sont favorables, l'attrait devient de plus en plus puissant et s'étend à la personne entière. Le bonheur éclate. « L'union sexuelle conforme aux véritables lois de la nature est donc celle qui s'accomplit entre deux individus qui ont de l'attrait l'un pour l'autre et *au moment* où ils ont cet attrait. » Telles sont les conditions *vraies* des rapports sexuels, suivant M. Novicow. Il ajoute que c'est sur ce fait que devraient se baser la morale sexuelle et la morale sociale. Donc, à bas toutes les institutions et réglementations qui canalisent l'éclosion, l'expression et la consommation de la passion ! « L'union sexuelle est un acte physiologique et non social » (p. 75). C'est la thèse de l'union libre dans toute sa hardiesse. Elle est traitée avec beaucoup de détails dans les chapitres qui ont pour titres : le droit primordial de la femme, la morale, l'égalité sociale des sexes, la supériorité morale de l'union libre. C'est l'idée d'Aug. Bebel reprise par M. Novicow. Le lecteur sera frappé de la similitude du rêve que font les deux publicistes quant à la société de l'avenir où éclora l'union libre dans toute sa pureté ou... son impureté. C'est le domaine de la fantaisie, qui ne supporte pas un seul instant l'examen scientifique.

On s'étonne vraiment qu'un sociologue de la force de M. Novicow puisse se laisser aller à commettre des publications semblables où la science n'a rien à voir. Vouloir ramener d'un coup la civilisation à ses origines, à l'état de nature, c'était un rêve permis à certains philosophes du XVIIIe siècle, éblouis par le rationalisme à son zénith. Mais émettre de pareilles prétentions au début du XXe siècle, alors que cent ans de positivisme nous séparent de Rousseau, alors que la science sociale est posée sur la méthode d'observation comme sur un granit indestructible : non, c'est à ne pas croire !

La réponse aux objections dont traite le livre III, n'est qu'un plaidoyer d'avocat en faveur d'une cause condamnée par toutes les conquêtes de la sociologie moderne.

Le livre IV, *L'aube de l'émancipation* est un rêve : accroissement de la somme de justice (ch. 13) ; les conquêtes successives de la femme (ch. 14) ; l'intérêt de l'homme, de la patrie et de la civilisation (ch. 15) ; la conquête du bonheur (ch. 16).

L'erreur capitale de M. Novicow est de vouloir faire de l'union libre, la quintessence du féminisme moderne. En réalité, ils sont fort peu nombreux les féministes qui font campagne en faveur de l'union libre. Le féminisme n'est pas lié à l'union libre : c'est là une revendication parasitaire qui ronge la nouvelle forme sociale grandissante.

M. Novicow aurait pu nous donner, sous le titre qui flamboie à la tête de son coquet volume, une étude qui aurait marqué un pas en avant à la science sociologique ; nous regrettons qu'il n'ait fait que de la vulgaire polémique passionnelle, indigne de sa réputation.

CYR. VAN OVERBERGH.

SOCIOLOGIE POLITIQUE.

MAURICE DESLANDRES, *La psychologie politique du peuple américain d'après M. Boutmy*. Article critique de la *Revue de synthèse historique* de décembre 1902.

L'auteur signale que M. Boutmy, en recherchant les difficultés particulières qu'a rencontrées aux Etats-Unis la formation de la nation américaine, les trouve dans le défaut de stabilité et de densité de la population, dans le développement tardif des grandes villes, dans le trouble dissociant de l'immigration. Mais, ajoute-t-il, ce sont là des phénomènes de la vie américaine, cela ne se rapporte pas au tempérament, à la psychologie des Américains, « la cause est sociologique, elle n'est pas psychologique ».

LÉONARDON, *Histoire de l'Espagne : époque moderne* (*Revue de synthèse historique*, décembre 1902).

Exposé critique des principaux documents. « Il nous a souvent paru regrettable qu'en lisant le récit des événements politiques, guerres ou négociations, il semble qu'on n'assiste qu'à une sorte de partie d'échecs sans objectivité, jouée philosophiquement par quelques personnages, princes et ministres. Mais tandis que ces combinaisons se nouent et se dénouent, une nation vit, se développe ou dépérit, et si les péripéties de son existence intime sont plus cachées aux yeux, elles n'en sont pas moins un facteur essentiel des destinées de l'Etat. On a trop négligé ce côté de l'histoire de l'Espagne, l'étude de sa vie sociale et économique. » A peu près seul, M. Desdevises du Désert a entrepris de combler la lacune pour le XVIII[e] siècle dans son ouvrage : *L'Espagne de l'ancien régime*, en cours de publication.

SOCIOLOGIE ÉCONOMIQUE.

PIERRE DECHARME, *Compagnies et sociétés coloniales allemandes* ; XII-305 pages. — Paris, Masson et C[ie], 1903.

« Notre politique coloniale n'est l'œuvre de personne, elle s'est produite d'elle-même », écrivait Fabri en 1879. Comme M. Decharme

l'expose fort clairement au début de son livre, ce sont en effet des particuliers, commerçants, économistes, patriotes qui ont entraîné dans la voie de la colonisation d'outre-mer un gouvernement hostile aux entreprises coloniales et préoccupé avant tout des intérêts continentaux de l'Allemagne. Amené par les efforts des commerçants des villes hanséatiques, de la Société coloniale (1881) à modifier sa manière de voir, le Gouvernement allemand ne voulut cependant pas au début intervenir directement dans la colonisation. Il préféra confier la création des établissements aux particuliers qui lui prônaient les avantages de la colonisation, se contentant de leur donner par son patronage un état-civil international. C'est pour ce motif que les territoires annexés par l'Allemagne en Afrique et en Océanie, furent appelés simplement protectorats (*Schutzgebiete*) et concédés à des compagnies chargées de les gouverner et de les mettre en valeur.

Ce caractère de spontanéité de la colonisation allemande, et la création de compagnies coloniales qui en fut la suite directe, voilà ce qui, dans l'ouvrage de M. Decharme, intéressera le plus les sociologues.

Cet ouvrage est, dans son ensemble, une œuvre de juriste. L'auteur examine avec soin la situation juridique des compagnies de colonisation allemandes dans le droit privé allemand d'abord, dans le droit international ensuite. Il réfute notamment la théorie de Laband d'après laquelle les territoires des compagnies coloniales allemandes seraient de véritables Etats secondaires, placés sous la suzeraineté de l'Empire, Etat supérieur (*Oberstaatsgewalt*). Mais il ne dit mot des pays où les compagnies devaient exercer leur activité, du côté géographique ou même économique de leurs entreprises ; ce qui le conduit à des conclusions souvent inexactes. L'échec du système des compagnies de colonisation en Allemagne tient moins à l'organisation de ces compagnies, comme paraît le croire M. Ducharme, qu'à la médiocre valeur des territoires coloniaux allemands, pour l'Allemagne surtout. L'Allemagne, et cela résulte des premiers chapitres du livre de M. Decharme, avait besoin de débouchés pour son commerce, de territoires de peuplement pour ses émigrants. Or les pays qu'elle s'est annexés comme colonies, parce que c'étaient les seuls qui fussent encore disponibles, ne sont ni des colonies de commerce, ni des colonies de peuplement, mais des colonies de plantations, c'est-à-dire des colonies actuellement improductives, qui demandent pour acquérir de la valeur, précisément ce qui manque à l'Allemagne : des capitaux. — Les colonies n'ont pas prospéré sous le régime des compagnies ; nous ne voyons pas

qu'elles sont plus prospères depuis qu'elles sont soumises directement à l'autorité impériale.

Faute d'avoir tenu compte de l'élément géographique, extrêmement important dans l'espèce, l'ouvrage de M. Decharme perd le caractère de généralité que l'auteur voudrait lui attribuer. Ce n'est plus une « étude d'ensemble » des compagnies et sociétés coloniales allemandes, mais une étude de la condition juridique de ces personnes morales et de l'œuvre politique qu'elles ont accomplie. Envisagée à ce point de vue, l'œuvre de M. Decharme est des plus méritoires et constitue une excellente contribution à l'histoire de la colonisation allemande. CH. DE LANNOY.

EMBERSON EDW. PROPER. A. M., *Colonial immigration laws. A study of the regulation of immigration by the english colonies in America.* (Fait partie du XII[e] volume des « Studies in history, economics and public law, edited by the Faculty of political science of Columbia University »). — New-York, 1900.

L'ouvrage de M. Emberson nous donne en ses quatre-vingt-dix pages, une vue d'ensemble des lois qui furent édictées aux XVII[e] et XVIII[e] siècles pour encourager et régulariser l'arrivée des colons anglais et étrangers dans les colonies qui forment aujourd'hui les Etats-Unis de l'Amérique du Nord. Le but de l'auteur a évidemment été de faire œuvre de vulgarisation et non de recherche scientifique. Il traite en cinq pages l'histoire des lois d'immigration dans le New-York et consacre moins de quatre pages à l'attitude de l'Angleterre à l'égard de l'immigration (chapter VII). C'est assez dire que la sociologie trouvera peu à glaner dans ce travail qui permet simplement de s'orienter à travers l'une des questions les plus importantes de l'histoire américaine.

Dans la troisième partie de son travail intitulée *Reflective analysis*, l'auteur examine brièvement les caractères des différentes nationalités qui ont contribué à former le peuple américain et leur distribution le long des côtes. Il fait le plus vif éloge de leurs qualités morales, tout en donnant la palme aux colons anglais. Selon lui, si les colons allemands, écossais, français, irlandais se sont si bien fondus dans les colons anglais qu'ils n'ont plus formé avec ceux-ci qu'un seul peuple, c'est qu'en réalité ils appartenaient seulement à deux races, la race celtique et la race germanique. Cette raison est de minime valeur, car dans le pays voisin, le Canada, Français et Anglais forment des communautés simplement juxtaposées qui ne paraissent pas devoir se fondre comme aux Etats-Unis.

CH. DE LANNOY.

P. Boissonade, *Les études relatives à l'histoire économique de la France au moyen âge.* Histoire du commerce et des classes commerçantes (*Revue de synthèse historique*, décembre 1902).

« Dans ce domaine comme dans l'ensemble des recherches d'histoire économique, il s'en faut de beaucoup que l'on soit parvenu au même degré d'avancement que pour les autres parties des études historiques. »

SOCIOLOGIE HISTORIQUE.

M[is] de la Mazelière, *Essai sur l'évolution de la civilisation indienne.* Tome I[er] : *L'Inde ancienne. L'Inde au moyen âge* (pp. 1-169, 170-399). Tome II : *L'Inde moderne* (674 pp.). — Paris, Plon, 1903.

M. de la Mazelière est l'auteur d'un livre intitulé *Moines et Ascètes Indiens, Essai sur les caves d'Ajantâ et les couvents bouddhistes des Indes* (je ne l'ai pas lu, mais j'en ai entendu dire beaucoup de bien et un peu de mal) ; d'un *Essai sur l'histoire du Japon*, de *Quelques notes sur l'histoire de Chine* et d'un ouvrage important sur *la Peinture allemande au dix-neuvième siècle.*

Ecrivain habile, voyageur curieux et attentif, son *Essai sur la civilisation indienne* est incontestablement un bon livre. La première partie est faible, la seconde est inégale, la troisième me paraît excellente. L'auteur a évité bien des méprises ; il est richement documenté et la somme de travail heureusement dépensé à lire et à comprendre un nombre considérable de mémoires et de travaux originaux, est vraiment surprenante. A lire les chapitres qui traitent de l'Inde prémusulmane, on sent qu'on n'a pas affaire à un spécialiste : les affirmations sont trop nettes ; les facteurs ethniques, religieux et autres, sont maniés avec trop d'aisance pour expliquer un état social et intellectuel défini avec trop de précision : l'auteur sait trop bien comment les choses se sont passées, migration aryenne, mélange avec les indigènes, formation des castes, etc. Mais, à tout prendre, les conjectures paraissent souvent judicieuses ; et M. de la Mazelière en nous forçant à voir en gros les phénomènes sociaux et religieux nous rappelle, en quelque sorte, à la réalité : si l'indianisme n'est pas seulement affaire d'érudits et de sanscritistes, il doit aboutir à une reconstruction historique, fût-elle par bien des côtés conjecturale.

Quand les siècles se sont déroulés, quand les documents deviennent plus maniables, l'auteur est en possession de tous ses moyens. Il voit avec netteté et raisonne avec fermeté. J'ai dit *excel-*

lentes les pages qui traitent de l'Inde anglaise, et je donne à cet adjectif sa pleine valeur étymologique ; dans la deuxième partie (depuis l'Islam), il y a aussi des paragraphes remarquables : la description de la civilisation islamique est d'un homme qui a étudié le Soufisme ; l'histoire de l'empire mongol, histoire politique et sociale, est tracée avec une grande compétence ; l'influence de la pensée arabe est justement appréciée.

Le livre, dans l'ensemble, s'adresse non seulement au lecteur lettré mais encore au spécialiste ; celui-ci pardonnera à l'auteur de ranger le *Milindapanho* parmi les ouvrages bouddhiques écrits en sanscrit, et quelques menues inadvertances qu'il ne sait pas lui-même toujours éviter ; il lui saura gré d'une si chaude sympathie pour la civilisation indienne ; et il apprendra — je ne parle pas du deuxième volume où il a tout à apprendre — il apprendra un grand nombre de détails instructifs, intéressants, notes littéraires, historiques, anecdotiques, puisés toujours à des sources désignées et sûres.

Les deux volumes sont munis d'un index, d'une bibliographie, de tables chronologiques, et enrichis d'appendices [races primitives de l'Inde (recensement de 1891), histoire de la philosophie, finances et prix sous les Mongols, renseignements multiples sur l'administration, les finances, etc. de l'empire indien] ; il y a une carte de l'Inde, et de nombreuses reproductions photographiques, élégantes et bien choisies, depuis celle de la porte de Sanchi jusqu'à celle d'un couvent birman.

L. DE LA VALLÉE POUSSIN.

SOCIOLOGIE LINGUISTIQUE.

A. MEILLET, Directeur adjoint à l'École des Hautes Études, *Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes* ; XXIV-434 pages. — Paris, Hachette.

La lecture de ce livre doit être recommandée au sociologue, car il semble plus que tout autre propre à donner des idées exactes sur la nature du langage, sur son évolution et, en particulier, sur les langues indo-européennes. Le sociologue ne peut se désintéresser de ces larges et graves questions : « En effet, remarque l'auteur (p. IX), nul phénomène social n'est plus universel ni plus essentiel que le langage, nulle manifestation de l'esprit humain n'en traduit plus complètement ni d'une manière plus délicate et plus variée toute l'activité ; le sociologue et le psychologue ont donc besoin d'avoir sur la linguistique des notions précises ; et la famille des

langues indo-européennes, de toutes la mieux étudiée et d'ailleurs la plus importante, est celle qui peut lui fournir les témoignages les plus utiles. »

Ne cherchez pas ici un essai philosophique sur le langage, un traité de linguistique générale ; vous y trouverez, ce qui est plus précieux, un exposé très objectif des faits si patiemment étudiés par les spécialistes : ces faits sont les concordances phonétiques, morphologiques et syntactiques des langues indo-européennes. D'après ces concordances, les savants ont déterminé la structure de la langue-mère ; et fortifiant par l'examen des dialectes vivants les hypothèses qui se dégagent des données archéologiques, ils fournissent une description nette et circonstanciée des phénomènes. Les principes généraux de la linguistique ne sont que les lois de l'évolution historique des langues.

Un des mérites de M. Meillet est de mettre en œuvre une grande richesse de matériaux, indiens, slaves et gothiques, tout en restant intelligible aux étudiants dont les connaissances linguistiques sont modestes. Le mot *Introduction* est justifié à un double point de vue : le lecteur aborde le livre sans effort, et il est conduit sans secousse jusqu'au terme, jusqu'à l'intelligence exacte des problèmes linguistiques et de la méthode historique et comparative [1]).

L. V. P.

SOCIOLOGIE ETHNOGRAPHIQUE.

Dr R. Verneau, *Les fouilles du Prince de Monaco aux Baoussé-Roussé : Un nouveau type humain.* (*L'Anthropologie*, t. XIII, 1902, n° 5, pp. 561-585). — Paris, Masson et Cie.

M. Verneau signale avec raison que les fouilles du prince de Monaco, dans la grotte des Enfants, aux Baoussé-Roussé, ont donné d'importants résultats. Il estime même qu' « elles viennent combler, dans une certaine mesure, une des lacunes qui existaient dans nos connaissances ».

Nous ne savions que peu de chose, rappelle M. Verneau, sur les types ethniques qui ont succédé aux hommes de Spy. « Il était démontré seulement que, pendant l'âge du renne, une race de haute taille, qui présentait un remarquable développement céphalique, a vécu dans l'Europe occidentale et a compté des représentants dans l'Europe centrale. Entre cette race et celle de Spy, la distance est telle, au point de vue anatomique, qu'aucun rapprochement ne

1) Manque un index des formes grecques, sanscrites, etc. — M. Meillet écrit *sanskrit*, et je ne saurais l'en louer.

semble possible. Il est vrai que l'espace de temps qui les sépare est lui-même considérable. — A l'heure actuelle, grâce aux fouilles ordonnées par le prince de Monaco et si habilement conduites par l'abbé de Villeneuve, nous possédons enfin quelques données ethniques sur cette période qui n'avait encore livré aucun de ses secrets. »

Dans le huitième foyer de la grotte des Enfants, à 0,70 m. plus bas que le foyer supérieur (7,05), dans lequel aurait été rencontré un individu du type de Cro-Magnon, on a découvert en effet deux représentants d'un type nouveau, « qui n'avait pas encore été rencontré dans les couches quaternaires » et que M. Verneau propose de dénommer *Type de Grimaldi.*

Ce sont des négroïdes bien caractérisés, affirme-t-il, des représentants d'une des races inconnues jusqu'ici, qui ont dû vivre dans nos contrées entre la race de Spy et la race de Cro-Magnon.

« Pourra-t-on un jour relier ces négroïdes à la race de Spy ? L'avenir seul nous l'apprendra. Peut-on les regarder comme les ancêtres des Cro-Magnons ? Je n'y vois aucune impossibilité », répond M. Verneau.

Quoi qu'il en soit, affirme-t-il, « un fait reste acquis : c'est que, antérieurement à la race de Cro-Magnon et postérieurement à la race de Spy, un autre élément ethnique comptait des représentants dans nos régions et que cet élément offrait des caractères négroïdes ».

Nous avons cru intéressant de signaler ces conclusions sur la valeur desquelles de plus compétents que nous ne manqueront vraisemblablement pas de se prononcer.

A. H.

SOCIOLOGIE CRIMINELLE.

Adolf Wach, *Die kriminalistischen Schulen und die Strafrechtsreform.* — Leipzig, Dancker u. Humblot, 1902 ; 30 pp.

En occupant la charge de recteur de l'Université de Leipzig, M. Wach a voulu prendre nettement position dans le gros conflit des écoles criminelles et rompre une lance en faveur de l'école classique. Après avoir jeté par dessus bord l'école d'anthropologie criminelle qui n'est qu'une « überwundener Irrtum », il s'attaque à l'école de sociologie criminelle dont les études n'aboutiront, croit-il, à aucun résultat pratique (p. 11). Or la science du droit n'a de raison d'être que si elle indique au législateur la voie qu'il doit suivre, que si elle lui fournit des formules applicables.

Il nous semble bien que l'école classique défendue par M. Wach,

a une physionomie un peu nouvelle. C'est une école néo-classique qui, M. Wach le reconnaît plus ou moins (p. 25), a largement profité des enseignements de l'école de sociologie criminelle et a abandonné cette conception abstraite du délit, qui est généralement considérée comme un de ses caractères distinctifs.

Nous n'examinerons pas en détail la thèse de M. Wach qui nous entraînerait loin de la sociologie sur un terrain purement juridique.

Nous ne relèverons ici qu'une affirmation de M. Wach. C'est qu'il est impossible d'étudier le délit et le délinquant comme des manifestations sociales particulières (p. 12). Quels sont, dit-il, les caractères du délinquant comme catégorie humaine ? Il y en a plusieurs et notamment celui-ci, manifestement prouvé par la statistique, c'est qu'un individu retourne difficilement à une vie honnête et régulière quand il a subi cinq ou six condamnations et qu'il devient souvent un véritable professionnel du vol, de l'escroquerie et de la débauche.

Ch. De Lannoy.

PSYCHOLOGIE SOCIALE.

Alfred Fouillée, *Esquisse psychologique des peuples européens.* — Paris, Félix Alcan, 1903 ; xix-550 pages.

D'une lecture utile et intéressante, le livre de M. Fouillée laisse cependant une impression chaotique et pénible, apparemment assez semblable à celle que doit produire sur l'explorateur une forêt presque vierge, où les points de repère sont rares et les moyens d'orientation presque nuls.

Et d'où provient cette impression ? De deux causes, nous semble-t-il : l'une inhérente au sujet, l'autre due à la manière dont notre auteur l'a traité.

« L'étude psychologique et sociologique des peuples européens, fait remarquer M. F., est particulièrement difficile, parce que ceux-ci représentent le plus haut degré de complication sociale due à la vie civilisée. C'est une tâche ardue que de faire en eux la part du caractère naturel et celle des mœurs ou maximes de la vie collective. »

On ne pourrait mieux dire. Mais nous ferons remarquer que, s'il en est ainsi, ce ne peut qu'être une raison de plus de poursuivre cette étude avec toute la rigueur scientifique possible en pareille matière.

Or, qu'a voulu M. F. ? Peindre de « larges fresques », non d'après nature, mais en flattant ses modèles. « Sans vouloir méconnaître les défauts des divers pays, déclare-t-il, puisque je fais, *autant*

qu'il est possible (?) œuvre de science psychologique et sociologique, je considérerai cependant comme une règle de justice, d'insister surtout sur les qualités, qui sont l'essentiel » (p. VII). « Nous avons insisté plutôt, déclare-t-il encore ailleurs, sur les bons côtés du caractère national » (p. 455).

Aussi M. F. ne fait-il aucune difficulté de reconnaître que son œuvre est loin d'être parfaite. Il accepte même d'avance toutes les contradictions qu'on opposera à ses appréciations: « elles auront certainement leur part de vérité ». — « En revanche, ajoute-t-il, on voudra bien aussi reconnaître une part de vérité dans mes assertions. C'est par la fusion des jugements successifs et contraires que la psychologie des peuples fera des progrès. Je n'ai pas, encore une fois, la prétention de présenter mon essai comme un achèvement. Loin de là. Plus il provoquera de discussions et de corrections, plus je serai heureux. Je réponds d'avance à toutes les objections qu'on pourra me faire: Oui, vous avez raison jusqu'à un certain point, jusqu'au point où, moi aussi, je commence à avoir raison. Et si je pouvais immédiatement ajouter votre point de vue au mien pour en faire la synthèse, je le ferais. Mon unique ambition est d'apporter quelques éléments vrais, quoique incomplets. »

Ce n'était peut-être pas la pensée de M. F.; mais cela revient, en somme, à dire: qu'un autre se fasse le censeur des peuples européens, moi je m'en fais surtout le panégyriste. M. F. avait évidemment le droit de n'accepter que la moins ingrate de ces deux tâches. Nous accorderons même qu'il s'en est brillamment acquitté. Il n'en est pas moins vrai cependant que, ce faisant, il n'a, malgré tout, réalisé qu'une partie de son intéressant programme.

« On sait qu'Auguste Comte, écrit-il, distinguait dans la sociologie la statique et la dynamique: ces deux parties se retrouvent dans la psychologie collective. Les éléments *statiques* du caractère national sont: 1° la race, sauf les variations introduites peu à peu par les divers croisements; 2° le milieu physique, sauf les différences apportées par la civilisation dans ce milieu et qui le rendent de plus en plus approprié à la vie de la nation. Les éléments dynamiques du caractère national sont physiologiques ou sociologiques. Les premiers consistent dans la sélection des races ou variétés les mieux adaptées au milieu physique ou social, ce qui ne veut pas dire nécessairement les races les « meilleures ». L'élément dynamique est l'histoire du peuple, ses relations avec ses voisins, son développement interne sous le rapport intellectuel, esthétique et moral. Ce développement a lieu, très souvent, par le moyen des sélections sociales, soit en mieux, soit en pire. »

Encore une fois nous regrettons que M. F. n'ait pas cru devoir consacrer exclusivement et sans arrière-pensée, à la démonstration de ces diverses thèses, toutes les ressources de sa perspicacité scientifique et de son merveilleux talent.

Cette perspicacité toutefois nous paraît singulièrement en défaut dans les quelques pages que notre auteur consacre, à nouveau, à la critique de la « doctrine anthroposociologique ».

Il rappelle avec raison, comme il l'avait déjà fait ailleurs, que « sans méconnaître l'intérêt des statistiques mises en avant par les anthropologistes », il y a lieu de tenir » leurs premiers principes et leurs dernières conclusions pour problématiques », quand ils veulent faire de la race le facteur dominant de l'histoire.

A le lire cependant on serait autorisé à croire, par exemple, que l'Ecole anthroposociologique a voulu ennoblir la dolichocéphalie, qu'elle a voulu, en d'autres termes, proclamer la supériorité relative de la race aryenne, parce que dolichocéphale. Or, de Lapouge s'est très nettement expliqué sur ce point. Quand on demande, dit-il, pourquoi le nègre dolichocéphale n'est pas supérieur comme le dolichocéphale blond, on oublie « que la supériorité du dernier tient *à sa race*, dont elle est un caractère comme la dolichocéphalie même et n'est pas l'effet de cette dolichocéphalie qui sert seulement de critérium dans l'analyse ethnique, où il faut se servir d'éléments appréciables par l'œil et les instruments » [1]).

« Nous accordons, écrit encore M. F., que les dolicho-blonds paraissent en effet plus actifs et plus mobiles; c'est ce qui semble expliquer leur attrait plus grand pour la vie urbaine et leur plus grande aptitude à s'y maintenir. Leur concentration progressive au sein des villes, dans les pays où ils se trouvent mêlés avec les hommes de race alpine, paraît être le résultat le mieux acquis par les statistiques de l'anthroposociologie. » Puis M. F. ajoute: « Encore le phénomène n'existe-t-il plus là où les dolichocéphales sont très communs, dans l'Italie du Sud et en Espagne, ce qui diminue beaucoup l'importance attribuée à la forme du crâne » (p. XIII).

Répétons-le donc encore. L'Ecole anthroposociologique n'accorde pas cette importance à la forme du crâne, *in se*; celle-ci ne vaut, à ses yeux, qu'en tant qu'indice de race.

Et si le phénomène de concentration progressive des dolichocéphales au sein des villes ne se vérifie plus dans l'Italie du Sud et en Espagne, où les dolichocéphales sont cependant en effet très

1) G. Vacher de Lapouge, *L'Aryen, son rôle social.* Paris, Fontemoing, 1899; p. 352.

communs, cela provient tout simplement de ce fait que dans l'Italie du Sud et en Espagne, le brachycéphale brun *(Homo alpinus)* ne se trouve plus en présence du dolicho-blond *(Homo europaeus)*, mais en présence du dolicho-brun *(Homo mediterraneus)* qui, d'après la théorie de l'Ecole anthroposociologique, n'occupe que le dernier rang, « au point de vue de l'énergie et des aptitudes », dans la hiérarchie des trois races ou sous-races européennes principales et qui, comme tel, paraît constituer parmi elles l'élément le moins migrateur et tendre, en degré moindre, à se concentrer dans les cités.

A. HOCEPIED.

G. L. DUPRAT, *Le mensonge*. Etude de psycho-sociologie pathologique et morale. — Paris, Alcan.

Le travail de M. Duprat donne les conclusions d'une vaste enquête, faite parmi les écoliers français, sur les altérations de la vérité. Après un examen minutieux des faits, l'auteur aboutit à cette définition un peu compliquée : « Le mensonge est un fait psycho-sociologique de suggestion, morale ou non, par lequel on tend plus ou moins intentionnellement à introduire dans l'esprit d'autrui une croyance, positive ou négative, qui ne soit pas en harmonie avec ce que l'auteur suppose être la vérité ».

Il examine ensuite les « menteurs ». C'est en quelque sorte, après l'analyse objective du mensonge en lui-même, l'examen des éléments subjectifs, qui occasionnent ou facilitent l'altération de la vérité. Dans la catégorie des menteurs prennent une place en vue les fous moraux, les épileptiques, les hystériques, les dégénérés en général. Les mensonges des enfants font l'objet d'un chapitre spécial, probablement parce que les matériaux de l'auteur lui fournissaient à ce sujet des données plus abondantes. Il y a aussi des mensonges collectifs, dont l'examen nous intéresse d'une manière spéciale. Enfin M. Duprat fait quelques considérations sur la race, l'état sauvage, le sexe, considérés comme causes de tendances mensongères. — Le travail se termine par la psycho-physiologie du mensonge, et deux chapitres d'intérêt plutôt moral : « Le mensonge au point de vue moral », et : « Mensonge et Education ».

Dès la première lecture, le livre de M. Duprat paraît le résultat d'un travail précipité et superficiel. Il fallait mieux faire ou ne rien faire du tout. On cherche en vain le progrès qu'un tel ouvrage réalise en psychologie individuelle ou sociale.

Nous ne pouvons guère nous occuper ici que de deux chapitres (le quatrième et le cinquième), qui ont une certaine portée sociologique.

Il n'est pas douteux qu'il y ait un mensonge collectif. On dit parfois, et l'auteur le répète, que les collectivités sont moins morales que les individus qui les composent. Il faudrait pourtant s'entendre. Je ne comprends pas la moralité d'un être collectif. Les convictions d'ordre moral, la vigueur et l'intégrité du caractère de chaque individu subissent l'influence des liens sociaux qu'il contracte. Cette influence est très souvent déprimante. Mais c'est toujours, en dernière analyse, l'individu qui pose l'acte immoral. — Il ne s'agit peut-être que d'une divergence verbale ; mais en présence des étranges théories réalistes, que quelques sociologues persistent à défendre, il n'est pas sans importance de préciser le sens de la formule sacramentelle : les foules sont amorales, ou moins morales que les individus.

La presse quotidienne est une de ces manifestations collectives, que M. Duprat considère comme forcément mensongères. Je me réjouis de pouvoir m'associer à ses sévères appréciations. Les journaux politiques, — Fouillée l'a très bien mis en lumière, — sont un des plus puissants obstacles à l'éducation et à la moralisation du peuple ; et bien qu'il y ait des journalistes honnêtes, le journal politique, à cause de ses préoccupations de parti et de ses jugements précipités, est toujours, presque nécessairement, menteur.

Le paragraphe sur « la secte » fourmille d'inexactitudes ; et l'on se demande si l'auteur ne se rend pas coupable d'un de ces mensonges de parti, qu'il a si justement condamnés. M. Duprat confond la casuistique, qui est avant tout une méthode, avec le probabilisme qui est une théorie. Je n'ai absolument aucune tendresse ni pour l'un ni pour l'autre, et je m'associerais volontiers à l'auteur pour les condamner avec énergie. Mais encore importerait-il de savoir au préalable de quoi il parle, et de puiser les documents à une source plus « immédiate » que les *Provinciales* de Pascal.

Je suis très loin de croire que la secte, l'association religieuse, n'offrirait pas un bon sujet d'étude, lorsqu'il s'agit d'altérations collectives de la vérité. L'esprit de corps peut être fort utile, mais il n'élève pas toujours le niveau de la moralité. Il serait très intéressant de déterminer le type du Franciscain, du Jésuite, du Dominicain, du Rédemptoriste. Ces types existent, et leur étude pourrait fournir des données sur l'influence du milieu intellectuel et moral. M. Duprat n'en a rien fait, et s'est donné le plaisir facile de reproduire contre les jésuites quelques banales invectives, qui depuis le XVII[e] siècle traînent dans ces « publications de parti » dont l'auteur avait deux fois le devoir de se méfier.

M. Duprat paraît attacher une très médiocre importance à la « race » comme facteur sociologique. Dans la plupart des cas, dit-il, la distinction des races est absolument illusoire. En Europe notamment, les races n'existent pas comme unités physiologiques closes ; et l'on ne peut voir dans la « race », avancée comme interprétation sociologique, qu'un mot vide, une vaine étiquette qui proclame notre ignorance en voulant la dissimuler.

Ces idées radicales me paraissent au moins très sujettes à caution. La différence des races est évidente au premier abord ; son influence sociale ne se discute même pas. Si M. Duprat veut dire que cette différence est due à des causes extrinsèques, au milieu, au sol, au développement historique de chaque nation, il y a peu de sociologues qui ne soient pas d'accord avec lui. Mais c'est là supprimer le problème à la faveur d'un malentendu. Il est certain que deux branches ethniques d'une souche commune ne doivent en grande partie leurs différences physiologiques et morales qu'à des causes extrinsèques. Mais vouloir substituer celles-ci au facteur plus général « race », c'est prétendre qu'on peut déterminer ces causes avec une entière certitude et d'une manière intégrale. Or c'est là une prétention qu'il est impossible de soutenir. — Il faudrait en outre, pour que cette explication par les causes extrinsèques eût une valeur scientifique, qu'on pût établir le lien rationnel entre telle circonstance extérieure et les modifications anatomiques, physiologiques, cérébrales et psychiques surtout, qui concourent à caractériser les races. Or qui établira jamais le lien logique entre la psychologie particulière aux peuples de race germanique par exemple, et leur milieu ou leur développement historique ? On a signalé dans les phénomènes sociaux une « disproportion entre la cause et les effets ». Le terme est très impropre, mais le fait qu'il doit exprimer est réel. La race nous en offre un exemple frappant. Or dans tous les cas où il nous est impossible d'établir scientifiquement le lien causal entre deux phénomènes, nous n'avons d'autre ressource que de les enregistrer tous deux. A ce titre la « race » doit être soigneusement retenue parmi les facteurs sociologiques. Elle le sera vraisemblablement toujours.

P. M. De Munnynck, O. P.

Notes et Documents.

V[e] Congrès de l'Institut International de Sociologie tenu à Paris du 6 au 9 juillet 1903.

Le Congrès était présidé cette année par M. Lester Ward, sociologue bien connu, dont nous analyserons prochainement l'important ouvrage récemment paru et intitulé : *Pure Sociology*.

Les séances se sont tenues à l'auditoire de chimie de la Sorbonne devant un public assez mêlé, mais relativement nombreux. J'ai la joie d'y rencontrer notre compatriote et ami M. Maurice Defourny, de l'Institut supérieur de Philosophie de Louvain.

Parmi les membres de l'Institut les plus assidus au Congrès, outre MM. Lester Ward, de Roberti et Worms, membres du bureau, citons MM. Combes de Lestrade, Espinas, Kareïw, Kovalewski, Tarde, Delbet, Levasseur, Manouvrier, Raoul de la Grasserie.

Comme chacun sait, les membres de l'Institut sont seuls autorisés à prendre une part active aux débats.

M. le Président ouvre le Congrès par un discours en français aussi agréablement dit que correctement écrit, un discours fort bien tourné. On ne doit pas, dit-il, faire à la sociologie un grief d'avoir traversé une période de tâtonnement dont elle est à peine sortie. Toutes les sciences ont passé par cette épreuve. Dans tous les domaines du savoir, de fausses théories ont été émises avant que la véritable explication des phénomènes fût trouvée. La supériorité de la sociologie éclate en ceci, que les théories qu'elle a fait naître ne sont pas fausses. L'organicisme, le matérialisme historique, le psychologisme, l'imitation ne sont pas faux radicalement et absolument. Toutes ces hypothèses contiennent une part de vérité que la science future assimilera et coordonnera. La sociologie est, il est vrai, une science difficile. Il est à remarquer d'ailleurs que fort souvent la difficulté d'une science est en raison directe de son utilité, telle la météorologie. Difficile, la sociologie l'est autant qu'elle est utile. Le jour où elle sera élevée à la dignité de science exacte, un pas considérable aura été fait dans la voie du

bonheur de l'humanité. C'est que la sociologie se distingue dans son objet des sciences sociales particulières et notamment de l'économie politique. Cette dernière est la science de la richesse, la science de la production. Elle est surtout utile aux classes qui possèdent. La sociologie, au contraire, cherche le bonheur humain en général, l'avantage de toutes les classes. Elle attache une attention particulière aux phénomènes de consommation. Elle se définit la science du bien-être.

L'honorable président rend hommage à l'Institut auquel on doit une renaissance heureuse des études sociologiques, et à son actif et dévoué secrétaire général.

M. Worms remercie et rappelle que l'Institut est entré dans la dixième année de son existence. Son but a été dès l'origine nettement défini, et tous les membres y sont restés fidèles.

Ce but peut se résumer sommairement en trois points :

1° Distinguer entre la science et l'art et donner résolument la place d'honneur à la première. La pratique n'est pas le but immédiat de l'Institut. Ses membres recherchent avant tout ce qui est, non ce qui doit être ou ce qui peut être.

2° La sociologie n'est pas une science *a priori*, mais une science d'observation. Elle observe, décrit, classe, recherche les raisons et les causes des phénomènes sociaux.

3° Cependant elle ne doit pas se confondre avec les sciences sociales particulières. Elle s'en distingue par le caractère synthétique de ses recherches. Elle s'efforce de réunir en un ensemble cohérent les résultats des sciences sociales particulières. Elle est la science générale quoique positive des phénomènes sociaux.

Les deux premiers points ont été scrupuleusement observés, et on a tendu de plus en plus à la réalisation du troisième. Il y a eu des études analytiques et il le fallait bien, puisque la sociologie est une science d'observation. Mais ces études ont toujours été dominées par une pensée de synthèse.

L'histoire de nos congrès révèle cette tendance croissante à la prédominance des travaux d'un caractère général.

Dans nos premiers congrès tous les sujets d'études étaient admis au hasard de la convenance des membres et de la spécialité de leurs études. Dans les deux derniers travaux de sociologie générale dominaient : l'organicisme en 1897, le matérialisme historique en 1900. Aujourd'hui un seul, mais important objet est à l'ordre du jour : *Les rapports de la psychologie et de la sociologie.*

La parole est offerte à M. Tarde pour donner lecture de son mémoire sur cette question.

M. Tarde. — On a opposé la méthode comparative à la méthode psychologique. Cette opposition est fausse et de surface. Presque tous les fondateurs des sciences comparatives ont été des psychologues. Moi-même j'ai fait de nombreuses études comparées.

La vérité, c'est que dans les sciences sociales il y a deux tendances, la tendance objectiviste et la tendance subjectiviste. La première essaie d'expliquer les phénomènes sociaux à la manière des sciences naturelles, par le jeu de forces en quelque sorte indépendantes, fatales, dépouillées de toute nature psychologique comme le sont les forces du monde inanimé.

Comte n'était pas tombé dans cette erreur. Loin d'expliquer le social par le physique, il est allé à l'extrême opposé et il a réalisé une sociologie sentimentale.

La seconde tendance explique le social par le psychique. Elle n'admet pas que le social existe là où des individus se rendent de mutuels services, sans que les cerveaux soient entrés le moins du monde en contact. Sinon, les sociétés les plus parfaites seraient celles des animaux inférieurs, des agrégats de vivants, par exemple des siphonophores où la « division est poussée si loin que les uns mangent pour les autres qui digèrent pour eux ».

La société s'inaugure au moment où commence l'impression d'un cerveau sur un autre cerveau.

Par conséquent, tout fait social a nécessairement pour support un élément psychique.

Plusieurs sciences sociales ont commencé par être résolument naturalistes et ont évolué vers la psychologie.

A ce point de vue, l'évolution de la linguistique est frappante. L'intérêt principal s'est d'abord attaché à la phonétique, et on imaginait la transformation des sons sous la forme d'une évolution fatale analogue à la pousse des arbres. Aujourd'hui, outre qu'on découvre dans la formation des sons un élément psychologique, l'attention se porte surtout sur la sémantique [1]).

1) A l'appui de cette opinion de Tarde, on peut lire un intéressant article de M. Paul de Reul, dans la *Revue de l'Université de Bruxelles* (année 1901-1902, pp. 257 et suiv.). Au point de vue méthodologique, M. de Reul distingue quatre phases dans l'histoire de la linguistique: 1o la phase logique ou raisonnante; 2o la phase naturaliste ; 3o la phase psycho-physiologique ou néo-grammairienne ; 4o la phase sociale ou socio-psychologique.

L'auteur cite l'opinion de Wundt : « Quelque idée qu'on se fasse de la régularité des changements phoniques, il est certain que c'est du côté de la psychologie qu'il faut d'abord en chercher la cause. L'élément psychique est ici l'élément primaire : il se dérobe à notre observation immédiate, parce qu'il se confond avec les conditions générales de la culture auxquelles est soumise l'humanité dans son ensemble et l'évolution du langage en particulier ».

S'il en est ainsi, si les phénomènes sociaux sont des phénomènes psychologiques, il en résulte que la sociologie est dans un état de dépendance forcée à l'égard de la psychologie.

Ce n'est pas à dire que la sociologie doive s'absorber complètement dans la psychologie. La sociologie embrasse, outre les actions intercérébrales, toutes les actions intercorporelles et toutes les actions de l'homme sur la nature et de la nature sur l'homme. Mais la psychologie me paraît seule destinée à donner l'explication, ou mieux la réduction en formules générales, des phénomènes sociaux si touffus et qui paraissent si complexes à première vue.

Mais la psychologie à laquelle je fais appel, n'est pas, comme on me l'a reproché, la psychologie individuelle.

La psychologie est une science mixte ; c'est l'étude de ce que la biologie et la sociologie ont de commun. Aussi les psychologues ne sauraient-ils être que des biologistes sociologues, chez lesquels domine tantôt la préoccupation de la conscience et de la subconscience, tantôt la préoccupation des rapports de l'esprit individuel avec les phénomènes sociaux. Si l'on supprime de la psychologie d'une part toutes les informations que les naturalistes y apportent, d'autre part toutes les lumières que les linguistes, les mythologues, les moralistes, les juristes etc. y viennent tour à tour allumer, il n'en reste rien.

Je diviserais volontiers la psychologie en trois parties : 1° psychologie extramentale, — 2° psychologie intramentale, — 3° psychologie intermentale.

La première a pour objet les rapports du cerveau avec le monde extérieur. La seconde, les lois de l'enchaînement, de la formation des sensations, des idées, des concepts dans le cerveau. La troisième, les rapports des cerveaux entre eux.

C'est à la psychologie sociale ou mieux intermentale qu'il faut demander l'explication des phénomènes sociaux.

Et celle-ci ne se confond pas avec la psychologie individuelle. Elle y rentre peut-être, mais à peu près comme le cercle rentre dans l'ellipse dont il n'est qu'un cas très singulier. Le contact d'un moi avec un autre moi n'est, il est vrai, qu'un des rapports du moi avec l'ensemble des phénomènes extérieurs, mais c'est un rapport tout à fait spécial, caractérisé par le minimum de dissemblance ou le maximum de similitude entre le sujet et l'objet. L'objet, ici, est lui-même un sujet ; ce qui est senti est lui-même sentant, ce qui est pensé est lui-même pensant, ce qui est cru, aimé, désiré, voulu, est lui-même croyant, aimant, désirant, voulant.

Ce rapport et ces actions d'esprit à esprit qui sont en si haut

relief dans le souvenir que garde l'individu de ses relations avec l'univers ambiant, méritent de ne pas demeurer confondus avec ces dernières et d'être étudiés à part.

La psychologie interspirituelle ne se confond ni avec la sociologie qu'elle déborde et qu'elle explique, mais qu'elle ne constitue pas, ni avec la psychologie proprement dite, intramentale, à laquelle elle ne s'oppose pas, mais qu'elle complète.

J'ajoute qu'à mon sens, c'est la psychologie intermentale qui constitue la sociologie générale ou mieux la sociologie élémentaire. C'est dans les rapports élémentaires primordiaux des cerveaux, que nous découvrirons les lois fondamentales des phénomènes sociaux. Ceux-ci se diversifient en phénomènes linguistiques, religieux, etc. Ce qu'ils ont de commun, ce sont certains caractères généraux qu'il appartient à l'interpsychologie de définir et de préciser. A une condition cependant, c'est que l'interpsychologie se complète d'une interlogique ou d'une logique sociale.

Dans le cerveau individuel les croyances et les désirs s'organisent selon les lois de logique individuelle. De même dans les sociétés les inventions s'arrangent selon des systèmes gouvernés par une logique particulière, la logique sociale ou l'interlogique.

La parole est ensuite donnée à M. de Roberty.

Dans un long mémoire assez difficile à suivre, l'orateur rappelle les grandes lignes du système qu'il a exposé en détail dans ses nombreux ouvrages. Ce système dépasse de beaucoup la question à l'ordre du jour. M. de Roberty a une théorie de la classification des phénomènes et de la classification des sciences dont la hiérarchie se couronne, si je ne m'abuse, par une théorie nouvelle de la morale. L'essentiel à retenir, au point de vue de la question qui nous occupe, me paraît pouvoir se résumer comme suit :

On ne peut pas dire que la sociologie est subordonnée à la psychologie ou que les phénomènes sociaux s'expliquent par des faits psychologiques. C'est le rapport inverse qui est vrai.

Avant la société, avant le contact des individus biologiques, il n'y a pas de phénomènes psychologiques. Que les individus biologiques des espèces favorisées sous le rapport psychophysique se rencontrent, s'entremêlent, s'entre-heurtent d'une façon permanente, il se dégage de ce contact un phénomène entièrement nouveau auquel M. de Roberty donne indifféremment les noms de psychisme collectif, de sociabilité, d'altruisme. A son tour le psychisme collectif tend à se concentrer, à se fixer, à s'individualiser. Le nouveau processus se localise sur le théâtre même de l'individu biologique. On

peut dire que l'être vivant, à la suite de la formation du psychisme social, se transforme, change de nature, devient individu social et l'on peut affirmer avec autant de vraisemblance que l'individualité vitale et l'individualité sociale coexistent dans le même cerveau, se complètent, s'entr'aident l'une l'autre et quelquefois se heurtent, s'opposent l'une à l'autre. Le premier processus, l'individualisation plus simple qui crée, soit la plante avec sa physionomie particulière, soit l'animal déjà doué de qualités psychophysiques, est commun à tous les êtres vivants. Le second processus, l'individualisation plus complexe qui crée la personne, l'individu social et psychologique, se déroule parallèlement au premier avec lequel il se combine et se fusionne de la façon la plus intime. Mais il ne survient que dans certains cas et principalement dans le cas, qui ne souffre guère d'exceptions, de l'homme vivant au milieu de ses semblables. Son étude appartient au sociologue.

La sociologie est donc antérieure à la psychologie. C'est elle qui explique la naissance, le développement, la transformation des phénomènes psychiques.

*
* *

Après la lecture de ce mémoire se produit un échange de vues assez long entre M. Tarde et le rapporteur, dans lequel chacun des orateurs cherche à préciser, sans y parvenir complètement, les points d'accord et les points de divergence.

Ils sont d'accord pour reconnaître que la psychologie doit être une science bio-sociologique. Mais M. Tarde accorde plus de facultés psychologiques à l'individu biologique que ne le fait M. de Roberty.

Ce dernier, d'autre part, ne fait pas de difficulté à admettre que dans un groupe social constitué les faits se passent comme M. Tarde les explique. Son hypothèse porte plus loin; elle va jusqu'à l'origine première, initiale des phénomènes psychologiques. Il admet volontiers que la civilisation subit l'influence prépondérante de l'individu, ou mieux des individus initiateurs ou inventeurs; mais l'individu psychologique est d'abord lui-même un produit de la socialité. L'ordre d'apparition des phénomènes serait : individu psychophysique, société, individu psychologique, civilisation.

M. Raoul de la Grasserie développe un très long mémoire dans lequel il est question de bien des choses, sauf peut-être de la chose essentielle pour le quart d'heure, j'entends les rapports de la psychologie et de la sociologie. J'en demande bien pardon à l'auteur, mais j'avoue n'avoir compris exactement ni ce qu'il voulait, ni la

position exacte qu'il prenait dans le débat. Ce qui me console, c'est que M. Tarde fut du même avis et qu'il l'a dit aussi nettement que discrètement. Un point pourtant m'a paru relativement clair. M. de la Grasserie donne pour objet à la sociologie les sociétés organisées. Les foules, les parlements, les jurys, etc., seraient l'objet de sciences mixtes aussi éloignées de la sociologie pure que de la psychologie pure. M. Tarde n'a pas de peine à montrer que le phénomène social apparaît bien avant la constitution des organisations sociales fixes.

Sur l'invitation pressante de M. le secrétaire général, MM. Levasseur, Espinas et Manouvrier, prennent successivement la parole. Ces Messieurs s'excusent de ne pas être préparés à entrer dans la discussion spéciale que le Congrès a inaugurée.

M. Levasseur a toujours admis que les sciences sociales sont tributaires de la psychologie. Dans l'étude qu'il a faite des classes sociales, il a remarqué et indiqué les changements de l'esprit de classe au cours du temps et dans l'espace. Il cite à ce sujet quelques détails intéressants.

La note que donne M. Espinas a un accent un peu sceptique. Il se récuse de traiter au pied levé un sujet si vaste et si vague. Il souhaite que les sociologues abandonnent les généralités, pour creuser plus profondément les questions de détail.

M. Kovalewski commence par rendre un chaleureux hommage aux travaux de M. Tarde dont les écrits sont peut-être plus connus et plus appréciés à l'étranger, par exemple en Russie et aux Etats-Unis, qu'en France même. Cependant sur plusieurs points, ses études l'ont conduit à se séparer de lui.

M. Tarde paraît supposer que toute la civilisation dériverait de l'action d'une seule famille providentielle, qui serait en quelque sorte l'initiatrice de tous les progrès ultérieurs.

En affirmant cela, M. Tarde a méconnu l'éclosion spontanée de phénomènes sociaux analogues, dans des groupes qui ont toujours été sans aucuns rapports entre eux. Cette éclosion spontanée s'explique par l'identité foncière de la nature humaine sensiblement la même sous toutes les latitudes et dans tous les temps, et l'identité des conditions sociales dans lesquelles l'esprit humain a eu à s'exercer. — Par exemple, il serait exagéré de voir dans le totémisme une divinité issue du culte familial ou ancestral. C'est plutôt une divinité locale, régionale qui tire ses particularités des particularités de flore, faune, climat, du lieu habité par un groupe social.

Dans ses lois de l'imitation, M. Tarde pose en principe que

l'imitation va de l'intérieur à l'extérieur. On commence d'abord à imiter les idées, les désirs, les sentiments, les croyances, avant d'imiter les allures extérieures.

Cette loi ne peut être qu'une généralisation empirique et ne peut être maintenue qu'à condition que les faits y soient conformes. Or, dit M. Kovalewski, je pourrais alléguer quantité de faits notables qui démentent cette loi.

Par exemple, quand Henri VIII se sépare de l'Eglise catholique, il ne supprime pas le dogme, mais il supprime le revêtement extérieur du culte.

Par exemple encore, toute l'histoire russe offre un démenti à la loi précitée. Si la Russie, d'une nation asiatique est devenue de plus en plus une nation européenne, c'est à force d'imiter l'Europe. Mais elle a toujours commencé par l'imitation la plus extérieure, la plus superficielle et ce n'est que peu à peu que l'imitation interne, l'imitation des idées et des mœurs a suivi l'imitation externe.

Une autre loi de l'imitation : toute imitation se présente d'abord sous les traits de la coutume. On imite ce qui est sien et ancien ; puis sous les traits de la mode, on imite ce qui est étranger et nouveau. Enfin la mode elle-même se cristallise en coutume.

Je pense que M. Tarde n'a pas assez vu ce qui se mêle de coutume, même dans les imitations qui paraissent reproduire le plus exactement la copie de l'étranger.

Prenez, par exemple, la réception du droit romain. Ce n'est pas une imitation pure et simple, mais une adaptation. Tout d'abord le droit romain n'a été reçu que parce qu'il correspondait, à un moment donné, aux besoins d'origine spontanée des communautés politiques qui l'ont reçu. Ensuite en le recevant on l'a adapté aux coutumes juridiques préexistantes.

Les peuples sont soumis à un développement spontané et continu qui amène de nouveaux besoins et de nouveaux désirs. A ces besoins l'exemple de l'étranger peut offrir une satisfaction possible, mais qui ne deviendra réelle qu'en s'adaptant. Jamais l'étranger n'aurait été imité, si les inventions et les découvertes qu'il offre ne correspondaient pas à des croyances et à des désirs qu'elles ne suscitent pas.

Ce qui amène au jour une institution, c'est bien plus un ensemble déterminé de conditions sociales que l'imitation d'un type quelconque de l'étranger.

Voyez, par exemple, le régime féodal. Il se montre partout où les mêmes conditions sociales se trouvent réalisées. Il existait en Angleterre avant la conquête de Guillaume. Il a existé au Japon,

dans l'Egypte des Pharaons. Il dérive du besoin de protection dans une société peu homogène, combiné avec l'absence d'économie d'échange. Pour assurer la protection de sa terre, il faut céder une portion des droits réels. D'autre part, l'Etat n'a pas d'autre moyen de payer les services que lui rendent ceux qui exercent une portion des droits souverains qu'en leur donnant des terres et des rentes. Laissez au contraire se développer l'économie d'échange et l'usage continu de la monnaie comme étalon des valeurs et des services, et la féodalité disparaîtra.

Si la réception d'une invention est subordonnée à son adaptation possible aux croyances et aux désirs d'un peuple, il s'ensuit que la connaissance de ces croyances et de ces désirs est capitale, et que la psychologie, une psychologie objective telle que le *folk-lore* nous en fournit de beaux échantillons, est utile à la sociologie.

M. Tarde reconnaît que rarement ses idées ont été attaquées avec tant de courtoisie et avec des arguments si redoutables.

Sur le premier point, ajoute-t-il, j'ai parlé quelque part, accidentellement, d'une famille providentielle de laquelle dériverait en dernière analyse toute la civilisation. J'ai obéi à ce moment à une sorte d'hallucination unitaire comme on en éprouve au cours d'une méditation trop prolongée sur le même sujet, et je désavoue cette opinion qui n'a aucun lien essentiel avec l'ensemble de mes idées.

Sur le second point, j'avoue que la loi critiquée est la plus faiblement établie de mes lois de l'imitation.

J'ai longtemps hésité à la formuler. Je l'ai fait cependant parce qu'il m'avait paru que lorsque l'imitation commence par l'extérieur, elle s'arrête, elle est stérile et ne produit aucun lien social. Qu'un sauvage, par exemple, s'affuble d'un uniforme militaire, cela n'a aucune importance sociale, c'est une anecdote sans conséquence. Quand, au contraire, l'imitation commence par le dedans, elle germe, produit des fruits, se développe jusqu'à l'imitation du dehors.

Jamais, on n'avait fait à ma loi des objections aussi précises et aussi redoutables que celles que M. Kovalewski vient de formuler, et je reconnais que contredite comme elle semble l'être par des faits historiques nombreux et importants, j'aurai quelque peine à la maintenir.

Quant au troisième point, je n'ai jamais nié qu'une imitation fût parfois une adaptation, en ce sens que passant d'un milieu dans un autre elle se déforme, elle se réfracte selon les lois de ce nouveau milieu. Je dis même le contraire, et très explicitement.

Une invention ne se répand par imitation que si elle vient à son

heure, que si elle correspond aux croyances, aux désirs, aux conditions sociales déjà réalisées. Mais ces conditions sociales, nécessaires à l'expansion de ce *primum movens* qu'est l'invention, que sont-elles sinon des inventions antérieures successivement généralisées par l'imitation? C'est dans ce sens, dans le sens de l'imitation et de l'invention, qu'il faut marcher pour arriver à une explication des phénomènes sociaux. Pour moi, je n'ai fait qu'indiquer une voie. Je n'ai pas la prétention de croire que mes lois de l'imitation donnent une explication de tous les faits sociaux. Elles doivent être complétées, corrigées, et confrontées avec les faits.

M. le Dr Delbet, député, qui a voué à Auguste Comte un culte vraiment touchant, expose avec clarté, précision et une exquise amabilité les théories du maître sur les rapports de la sociologie et de la psychologie. Ces théories auxquelles le sympathique orateur n'ajoute rien de nouveau, sont trop connues pour que nous les exposions ici.

M. de Kelles-Krautz. — Il n'y a pas d'école psychologique en sociologie, pour la raison très simple que tout le monde admet le caractère psychologique des faits sociaux. Ce qui distingue entre eux les sociologues, c'est l'élément psychologique auquel ils donnent la préférence. Pour Comte c'est l'intelligence, pour Spencer le sentiment.

Quand on oppose le psychologisme au matérialisme historique par exemple, ou à tout autre système, on oppose en réalité les motifs moraux supérieurs aux motifs qui ont pour objet la satisfaction des besoins économiques ; mais tous ces motifs sont également psychologiques. Les marxistes n'ont jamais nié une vérité aussi évidente. La question est ailleurs. Les objets des activités psychologiques diffèrent. Il s'agit de savoir laquelle de ces catégories d'activités est primitive, fondamentale, vis-à-vis des autres. Les uns choisissent la Religion, d'autres les idées philosophiques. Les marxistes font une classification des besoins, à la base de laquelle ils placent comme catégorie déterminante le fait économique. Nous n'avons donc jamais oublié que tout ce qui est social est psychique et se passe dans les âmes individuelles. C'était déjà l'opinion de Marx dès 1847, et si on affirme que les marxistes se sont convertis au psychisme social, c'est qu'on ne connaît pas la vraie théorie de Marx.

M. Toennies, professeur à l'Université de Kiel. — Il n'est pas possible de concevoir une vie en commun sans un sentir en commun. La sociologie a un objet propre : l'association sous toutes ses formes. Mais l'association n'est pas quelque chose d'absolument

objectif, d'extérieur aux individus, c'est encore et surtout quelque chose de subjectif, de pensé. Les faits sociaux sont des choses pensées *(Gedankendinge)*. Dès lors, la psychologie et la sociologie sont en rapports intimes de dépendance.

M. Toennies distingue deux espèces de groupements humains : la *Gemeinschaft* ou communauté, la *Gesellschaft* ou société.

La *Gemeinschaft* est caractérisée par une forte unité du groupe qui forme un tout compact dont l'action pèse sur l'individu. Elle a pour origine première la communauté de sang, à laquelle s'ajoute et parfois se substitue la cohabitation sur un même territoire. Au point de vue psychologique, la *Gemeinschaft* se manifeste par la pénétration mutuelle des consciences. Celles-ci sont en quelque sorte soudées les unes aux autres, de manière à former un tout continu, au sein duquel les individus ne se distinguent pas comme ayant des fins particulières opposées aux fins des autres individus, ou à celles du tout. Ce qui tient les individus réunis, ce n'est pas une série de contrats dans la conclusion desquels chacun pèse le pour et le contre, mais plutôt un accord intime silencieux, inconscient, des âmes, résultant de la participation spontanée aux mêmes croyances collectives, aux mêmes aspirations et aux mêmes désirs.

A l'extrême opposé se trouve la *Gesellschaft* dont le type le plus parfait apparaît dans les grandes villes modernes. Nous nous trouvons encore en présence d'un cercle d'hommes vivant dans une paix relative les uns vis-à-vis des autres ; mais ici c'est l'individu qui émerge, qui sort de la conscience collective, pour se faire une conscience individuelle indépendante. Ce que chacun cherche avant tout, c'est son propre bien, son bonheur, et chacun fait de la société et des autres individus des instruments de sa propre félicité. Cependant il existe toujours des rapports sociaux, mais ces rapports sociaux sont conçus sous la forme de contrats. L'individu se pose comme force primaire originale d'où dérivent tous les rapports sociaux et la société tout entière par une suite hiérarchisée de contrats. Chacun n'aliène une part de son indépendance et de son individualité qu'à condition de retrouver par voie d'échange l'équivalent de ce qu'il a donné. C'est dans tous les rapports sociaux l'application du *do ut des*.

Je ne garantis pas la littérale exactitude de mon résumé, car M. Toennies use pour exprimer des idées d'une profonde originalité, d'une terminologie bien difficile à saisir. Je crois pourtant que la pensée essentielle de son mémoire est bien celle que j'indique.

La *Gemeinschaft* qui a existé jusqu'à ce qu'elle fût refoulée par

la victoire progressive de la *Gesellschaft* correspond assez bien à la théorie organique des sociétés, à condition qu'on traduise celle-ci en termes de psychologie.

La *Gesellschaft* au contraire correspond à la théorie du contrat social et en général aux théories individualistes et utilitaires, telles notamment qu'elles ont été exprimées par Hobbes et Bentham.

M. John Mackensie, professeur à l'University College de Kardiff. — Les études de psychologie ont commencé par être individuelles, puis peu à peu elles se sont tournées vers la sociologie, et cette orientation nouvelle est d'ores et déjà féconde. C'est ainsi qu'on étudie aujourd'hui le sentiment religieux qui exerce une influence si considérable sur la vie sociale, de même que l'amour de la patrie. A côté des manifestations de l'intérêt personnel, on devra désormais étudier les manifestations des sentiments altruistes et sociaux.

M. Manouvrier. — Les sciences se classent en une échelle hiérarchique : Mathématiques, Physique, Chimie, Biologie, Psychologie, Sociologie. Chaque science supérieure tend à ramener les phénomènes dont elle s'occupe aux activités dévoilées par la science inférieure. En biologie, par exemple, l'analyse ne découvre que des activités physico-chimiques, plus leur combinaison particulière. La psychologie ne découvre que des fonctions physiologiques, mais combinées d'une certaine façon. De même en sociologie on se trouve en présence de phénomènes psychiques, mais qui se combinent, se propagent, se heurtent, s'unissent ; et de cette combinaison naît le sociologique proprement dit, comme le biologique naît de la combinaison des éléments physico-chimiques.

M. Lessewicz signale les services que les études de *folk-lore*, si ardemment poussées depuis quelques années, peuvent rendre à ceux qu'intéressent les problèmes de psychologie collective.

M. Kareïew, ancien professeur à l'Université de Moscou, distingue trois sciences fondamentales des êtres vivants : la Biologie, la Psychologie, la Sociologie.

La biologie se divise en biologie individuelle et biologie collective. La première a pour objet l'individu vivant, la seconde les agrégats d'individus. Par exemple, les lois de la population : accroissement, natalité, mortalité etc. sont de son ressort.

La psychologie est également individuelle ou collective ; individuelle quand elle étudie l'individu, collective quand elle prend pour objet les fonctions psychiques des groupes inorganisés tels que les foules.

La sociologie enfin a pour objet l'étude des groupes organisés : groupes économiques, juridiques, politiques, religieux.

La sociologie est psychologique ou biologique, selon qu'elle fait appel de préférence à des explications de biologie collective ou de psychologie collective. —

M. Kovalewski n'admet pas qu'on restreigne le champ des études sociologiques aux seules sociétés organisées. Toutes les sociétés, toutes les associations quelconques, même les foules rentrent dans la sociologie. Au reste, le terme *organisation* est singulièrement élastique. Du groupe inorganisé au groupe le plus fortement organisé il y a toute une série très nuancée d'associations intermédiaires dont M. Kovalewski donne quelques exemples typiques.

Pour l'orateur, la sociologie a pour objet l'étude des sociétés progressives ou susceptibles de progrès. Il en exclut conséquemment les sociétés d'abeilles qui ne paraissent pas susceptibles d'évolution progressive.

M. Abrikossof, de Moscou, montre que la psychologie est la science centrale qui domine toutes les autres, et à laquelle toutes les autres se ramènent.

M. Lester Ward pense que pour former l'unité mentale d'une nation, il faut une éducation commune diffusant largement les vérités déjà acquises.

M. René Worms, en résumant les travaux du Congrès, signale que tout le monde est d'accord à admettre que les faits sociaux sont d'abord mentaux. Le désaccord apparaît lorsqu'il s'agit d'expliquer comment les consciences individuelles se mettent à l'unisson. Il expose les diverses théories émises pour l'expliquer, et montre qu'elles renferment toutes une part de vérité et qu'il faut retenir quelque chose de chacune d'elles pour constituer des méthodes d'études fructueuses, tant en sociologie qu'en psychologie.

*
* *

Tel est exprimé, en un pâle résumé, l'ensemble des travaux du Ve Congrès international de sociologie. Il convient d'attendre, pour porter sur ce Congrès un jugement motivé, la publication complète des débats. Qu'il me soit cependant permis d'y joindre dès maintenant quelques réflexions qui s'imposent.

Tout d'abord il faut reconnaître qu'un effort sérieux a été fait en vue de préciser les rapports de la psychologie et de la sociologie. Je dis un effort *sérieux ;* car il n'est pas du tout aisé de provoquer sur une pareille question la collaboration d'hommes séparés de langue, de nationalité, de spécialité scientifique. Il a fallu pour atteindre ce résultat, la patiente activité de M. René Worms.

Cependant nos lecteurs constateront que le but visé n'a pas été

complètement atteint. Sur cette question très intéressante, très importante tant au point de vue doctrinal qu'au point de vue méthodologique, les conclusions n'ont pas été aussi décisives qu'elles auraient pu l'être.

Serait-ce que la question posée fut trop large et trop générale? Dans sa brève improvisation, M. Espinas, très courtoisement d'ailleurs, a paru l'insinuer. Abandonnons, disait-il en substance, les grandes questions insolubles et modestement labourons avec ténacité un petit coin bien limité du vaste champ des sciences sociales.

Il y a du vrai dans cette réflexion, et il y a du faux. Le faux, c'est de vouloir exclure les recherches, les questions générales, notamment les questions de méthode. Celles-ci ont une importance capitales. Elles peuvent se discuter aussi scientifiquement et aussi fructueusement que n'importe quelles autres. Élucidées ou simplement bien posées et précisées, elles exerceront sur le développement futur de la science une influence heureuse. A mon sens, l'objet des débats du Congrès n'était pas trop général, mais il était formulé en termes trop généraux.

Les rapports de la psychologie et de la sociologie! Qui ne voit que, posée en ces termes trop larges, la question donnait ouverture à toutes les communications qui feraient mention de quelque manière que ce soit de sociologie et de psychologie? Et c'est bien un peu ce qui est arrivé.

Il eût fallu diviser la question et la subdiviser, concerter un programme allant du général au particulier, de manière à établir progressivement un terrain d'entente de plus en plus étendu. Cela n'était ni impossible ni même bien difficile à réaliser. On connaît la littérature du sujet et on peut sans trop de peine en extraire un ensemble de points très précis qu'il serait utile de soumettre à un débat contradictoire.

Je regrette également l'absence de rapports imprimés, communiqués au préalable aux membres du Congrès. Il est bien difficile de discuter utilement sans rapports imprimés. La liberté absolue laissée à chacun de dire ce qu'il veut, sans avoir eu le loisir de peser les opinions adverses, rend impossible la concentration du débat sur des points bien définis.

Un exemple entre dix autres. Le travail de M. Kovalewski était certainement un des plus sérieux et des plus solidement motivés. Son objet était de combattre quelques-unes des lois de l'imitation formulées par Tarde. Pour plusieurs d'entre elles il l'a fait victorieusement. Mais toutes les lois de l'imitation de Tarde pourraient être démontrées fausses, sans que sa conception des rapports de la

psychologie et de la sociologie en fût le moins du monde ébranlée. Or il ne s'agissait que de cela au Congrès, et très sagement, très prudemment M. Tarde s'était bien gardé de rappeler le détail de ses lois de l'imitation.

Enfin une dernière remarque. Ne peuvent prendre part aux débats que les seuls membres et associés de l'Institut. Je sais qu'on peut trouver à cette mesure des justifications très plausibles. Elle se défend bien en thèse générale. Mais il est des circonstances, où il y aurait utilité à ne pas appliquer la règle dans toute sa rigueur. Et précisément le Congrès qui vient de finir en offrait une. Il s'agissait de préciser les rapports entre la sociologie et la psychologie. Quoi de plus naturel que de convier des psychologues à émettre leur avis sur cette difficile question ? Si les sociologues se préoccupent de plus en plus de déterminer la place que la psychologie individuelle ou sociale doit occuper dans leurs études, quelques psychologues commencent à se poser le même problème en en renversant les termes. A preuve certains ouvrages de Ribot, de Paulhan, les études magistrales de Baldwin, de Royce, de James, de Flournoy, de Wundt. Il y aurait un intérêt scientifique de premier ordre à mettre aux prises des spécialistes des deux sciences, et il est fâcheux que le règlement de l'Institut s'y oppose.

Ces remarques faites, il n'est que juste de reconnaître que quelques-uns des congressistes se sont particulièrement distingués. Pour ma part, j'ai eu le plus vif plaisir à entendre M. Tarde développer ses idées et les défendre contre les objections qui lui étaient faites. M. Tarde n'est pas un orateur, mais il est un causeur aimable, pittoresque et vif. Il tient beaucoup à ses idées, qu'il illustre d'une foule d'exemples bien choisis, mais il n'y tient pas au point de croire qu'elles suffisent à tout et qu'elles ne sont pas susceptibles d'amendement. C'est avec une aimable ingénuité qu'il en reconnaît au besoin le côté faible ou aventureux.

M. Kovalewski est intervenu souvent, et chaque fois, pour apporter au débat des remarques substantielles, qu'on sentait appuyées sur une érudition historique de tout premier ordre.

M. René Worms a les qualités de sa fonction : une connaissance étendue de la littérature du sujet, une certaine réserve dans l'affirmation de ses idées personnelles, une habileté remarquable à résumer les controverses en termes clairs, précis, aisément intelligibles pour tous.

M. René Worms a bien voulu signaler avec éloge l'existence et les travaux de la Société belge de sociologie. Nous lui savons le plus grand gré de cet acte de courtoise confraternité.

Fernand Deschamps.

Procès-verbaux des séances de la Société.

SÉANCE DU 26 MARS 1903.

La séance est ouverte à 2 1/2 heures, sous la présidence de M. Van Overbergh.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté après lecture et une observation de M. Legrand qui fait remarquer que ce qu'il a dit de l'inquisition doit s'étendre dans l'application à un état de civilisation déterminé.

M. le Président présente la candidature du R. P. Hahn, professeur au collège de N.-D. de la Paix à Namur. Par ses connaissances philosophiques et zoologiques, le P. Hahn pourrait être très utile à la Société, notamment pour la discussion des questions relatives à l'évolution qui sont à l'ordre du jour.

M. le Président présente également la candidature de M. Laurent Marcel, professeur d'histoire de l'art à l'Université de Liége. M. Laurent a fait des études spéciales sur l'art antique ; il a été chargé d'une mission en Orient ; il a participé aux travaux de l'Ecole d'Athènes. A ce titre, il représenterait spécialement au sein de la Société la civilisation grecque.

Ces deux candidatures sont adoptées à l'unanimité.

Il est donné lecture de la réponse de l'Institut Solvay de Sociologie à la lettre que le Bureau lui avait adressée conformément à la décision prise dans la précédente séance.

Pris pour information. —

M. le Président fait part d'une proposition qui lui a été faite par M. Vandermensbrugghe en vue de compléter la revue bibliographique du *Mouvement sociologique*. M. Vandermensbrugghe s'offre à faire dans le *Mouvement* l'indication de tout ce qui paraît en fait de sociologie. Nous aurions ainsi une bibliographie sociologique complète.

M. le Président propose à l'assemblée de voter des remercîments à l'auteur de cette proposition et de le nommer membre correspondant de la Société.

Adopté à l'unanimité. —

M. le Président signale l'utilité qu'il y aurait à renseigner dans le *Mouvement* non seulement les ouvrages de sociologie, mais aussi les articles de revues qui ont un caractère sociologique. Il demande aux différents membres s'ils ne pourraient se charger de ce travail pour les revues qu'ils lisent habituellement. Il suffirait de signaler par une petite notice les articles de revues ayant le caractère sociologique. On arriverait ainsi à un dépouillement systématique des revues.

Plusieurs membres se déclarent disposés à collaborer à ce travail. L'idée émise par l'un d'eux de le centraliser paraît peu pratique. Mais il est entendu que, pour éviter les doubles emplois, chacun des collaborateurs indiquera les revues qu'il se charge de dépouiller.

A cette occasion M. Halkin fait connaître à la Société qu'il possède une bibliographie sur fiches de l'ethnographie.

M. De Lannoy donne ensuite lecture d'une communication relative aux rapports de l'instruction et de la criminalité : *De l'influence qu'exerce l'instruction sur le développement de la criminalité.*

Dans cette note M. De Lannoy examine si la statistique fournit à l'heure actuelle des éléments suffisants pour qu'on puisse établir l'influence que la diffusion de l'instruction exerce sur la criminalité. Sa conclusion est nettement négative. Les statistiques, assez peu nombreuses d'ailleurs qui relèvent le degré d'instruction des

masses criminelles, se bornent toutes à des notations extrêmement simples. Elles enregistrent la présence ou l'absence chez un individu de notions rudimentaires, de connaissances élémentaires qui ne peuvent exercer aucune influence sur ses dispositions morales. L'auteur montre que ces rapprochements que l'on a tenté de faire dans certains pays entre la proportion des illettrés de la population en général ou des recrues de l'armée, et cette même proportion chez les condamnés ont donné des résultats contradictoires, sans valeur scientifique.

La question examinée est donc actuellement insoluble et le sera probablement longtemps encore, car les statisticiens sont en général d'avis que la statistique ne peut relever avec exactitude le degré d'instruction d'une masse sociale, qu'il faut donc renoncer aux travaux entrepris dans cette direction.

M. le Président félicite M. De Lannoy d'avoir su dégager cette question si importante des brouillards dont on l'enveloppe ordinairement. Son travail est un modèle de la manière dont on peut préciser et élucider une question complexe par une étude concise et nette.

La discussion du travail présenté à la séance précédente par M. de la Vallée Poussin est remise à une séance ultérieure.

M. l'abbé Camerlynck donne ensuite lecture de son travail sur *la sociologie religieuse de Harnack.*

Avant d'analyser le dernier ouvrage de M. Harnack : *Die Mission u. die Ausbreitung des Christenthums in den ersten drei Jahrhunderten* [1]) — « La propagande et l'extension du christianisme dans les trois premiers siècles » —, M. l'abbé Camerlynck caractérise brièvement les tendances de l'auteur et résume sommairement ses principaux ouvrages critico-théologiques.

Harnack est le représentant le plus en vue de l'école historico-religieuse. De l'école de Ritschl, il applique le rationalisme le plus radical à l'étude de l'histoire religieuse. Dans son grand ouvrage sur le dogme : *Lehrbuch der Dogmengeschichte,* il essaie d'expliquer le développement du dogme chrétien comme une évolution naturelle. Cette évolution s'est accomplie dans la seconde moitié du IIe siècle par l'infiltration de l'esprit grec. Aussi les églises — et l'Eglise catholique romaine — ne représentent-elles pas le pur Evangile. Comme il l'explique dans un ouvrage célèbre : *Wesen des Christenthums* (l'essence du christianisme), ce n'est pas la divinité du Christ, ni la résurrection, ni la grâce, le symbole, les rites, les sacrements, c'est Dieu le Père, l'âme humaine et la loi de l'amour ou « Dieu le Père et l'image de Jésus-Christ ». Tout le reste est éliminé par la critique rationaliste de Harnack.

Mais l'objet principal de l'étude de M. Camerlynck, c'est le récent ouvrage où Harnack a entrepris d'expliquer comme naturelle la diffusion du christianisme dans les trois premiers siècles de l'Eglise.

Ce travail a, d'après M. Camerlynck, « un caractère essentiellement sociologique ; il est destiné, en effet, dans la pensée de l'auteur, à expliquer l'apparition et la propagation de la plus importante des sociétés religieuses ; à montrer la part d'influence tantôt favorable, tantôt nuisible qu'il convient d'attribuer aux multiples facteurs sociaux qui ont contribué à la propagation et à l'affermissement de cette religion supra-nationale et universelle dont l'esprit de prosélytisme et l'action sociale témoignent encore, à l'heure actuelle, la vie étonnamment intense ».

1) Leipzig, Heinrichsche Buchhandlung, 1902.

M. Camerlynck analyse ensuite chacun des quatre livres qui composent l'ouvrage de M. Harnack.

Le livre I[er] : « Introduction » traite du Judaïsme, de son extension, de sa délimitation, ensuite des causes externes qui ont favorisé la diffusion universelle de la religion chrétienne et dont les principales furent : l'expansion de la langue et des idées grecques ; l'empire mondial de Rome et l'unité politique qu'il réalisa ; le développement et la sécurité des communications ; la décomposition et l'organisation de plus en plus démocratique de la société antique ; la politique religieuse des Romains pleins de tolérance pour les religions nouvelles ; l'infiltration des religions syriaques et persanes dans l'empire romain, etc.

Au nombre des causes internes dont Harnack traite ensuite et qui ont favorisé la propagation du christianisme, il faut compter un puissant courant de syncrétisme, le dernier degré de l'hellénisme, dans lequel le christianisme trouve un allié puissant.

La mission universelle de la religion chrétienne est, de l'avis de Harnack, une création postérieure au Christ. M. Camerlynck montre combien cette hypothèse est arbitraire et tendancieuse. Il fait remarquer aussi que Harnack exagère l'influence de l'esprit grec sur l'Evangile pour expliquer par cette influence l'insuccès, partiel d'ailleurs, du christianisme dans le monde juif et sémitique.

Dans le livre II consacré à la propagande par la prédication et les actes, Harnack attribue le succès de cette propagande à la faculté d'assimilation de la nouvelle religion et à son esprit syncrétiste.

Le livre III traite des missionnaires, des modalités de la propagande et des obstacles à la propagation du christianisme. Harnack qui parle si longuement des forces attractives de la religion chrétienne, effleure à peine les puissants obstacles qui lui barraient la route. Il en énumère deux : les persécutions et les polémiques.

Le livre IV comprend une excellente étude géographique et chronologique sur l'extension de la doctrine chrétienne.

En résumé, d'après Harnack, le christianisme a triomphé grâce aux facteurs internes et externes qui ont favorisé sa propagation, grâce à l'étonnante simplicité de sa formule primitive, grâce surtout à ses tendances syncrétistes et à sa faculté étonnante d'assimilation.

Après cet exposé des théories de Harnack, M. l'abbé Camerlynck présente quelques observations critiques. Il constate d'abord que M. Harnack a « le mérite incontestable d'avoir mis en relief, mieux qu'on ne l'avait fait jusqu'ici, certaines causes qui ont préparé ou accéléré la diffusion rapide du christianisme ». « Les croyants, tout en confessant le caractère surnaturel de l'Eglise, ont été les premiers à reconnaître que l'établissement et le développement de cette société religieuse ont été, comme tout phénomène social, soumis à l'influence de facteurs multiples. La caractéristique essentielle, l'évolution historique et les résultats de tout phénomène social sont conditionnés par l'action combinée de trois séries de facteurs : les principes intellectuels et moraux des individus qui le provoquent ; les éléments de civilisation antérieure qui réagissent sur le phénomène ou que celui-ci peut mettre à profit ; enfin l'état de la civilisation, du milieu contemporain, ses aspirations et ses besoins. L'ordre surnaturel dans son ensemble ne détruit point l'ordre de la nature... Le phénomène social capital qu'est le christianisme rentre donc dans le domaine propre de la sociologie. L'histoire ecclésiastique a pour objet l'évolution sociale de l'Eglise, et ce n'est point le profaner ni diminuer en quoi que ce soit l'élé-

ment surnaturel du christianisme, que d'étudier celui-ci d'après les méthodes appliquées aux états sociaux et aux activités sociales en général. »

M. Harnack a exagéré les circonstances favorables à la diffusion du christianisme. Il a par contre diminué la force des obstacles qu'il rencontrait. M. Camerlynck montre que ces obstacles ont été considérables, et il les ramène à trois groupes : les obstacles suscités par la force matérielle, notamment l'oppression violente et sanglante ; les obstacles de l'ordre intellectuel et de l'ordre moral, c'est-à-dire les polémiques des philosophes, le courant de l'opinion publique, les tendances corrompues de la nature fortifiées par un état général de civilisation plusieurs fois séculaire.

En résumé, dit M. Camerlynck, « le point de départ (de M. Harnack) est inexact : l'essence du christianisme, tout en étant simple, comprend des éléments, notamment la mission universelle, l'autorité sociale et des liens sociaux que M. Harnack écarte arbitrairement. Le christianisme s'est rapidement développé grâce aux circonstances favorables et aux critères internes du milieu que M. Harnack décrit admirablement, mais dont il ne parvient pas à saisir le principe vivifiant et centralisateur. D'autre part, M. Harnack diminue et réduit visiblement les puissants obstacles dont le christianisme a triomphé... La conclusion qui se dégage de l'examen que nous venons de faire, c'est que l'argument tiré de la propagation et de la conservation du christianisme, conserve sa valeur démonstrative ».

M. le Président félicite M. Camerlynck d'avoir su mettre en relief d'une manière si nette les idées principales de l'œuvre de Harnack, tout en signalant les lacunes et les défectuosités du système du professeur allemand. La notoriété qui s'est attachée à cette œuvre démontre l'importance qu'ont prise dans l'histoire ecclésiastique les points de vue sociologiques. L'étude à laquelle nous allons nous livrer à la suite de M. Camerlynck, nous permettra d'élucider un peu ces questions religieuses. On peut se demander notamment si l'on peut appliquer aux origines du christianisme les lois de Tarde sur l'imitation. D'autre part, M. Camerlynck a signalé l'influence du facteur politique sur le développement de la religion. On pourrait rapprocher de l'œuvre de Harnack l'ouvrage de Kautsky et en déduire les conclusions au point de vue du matérialisme historique. Tous ces rapprochements nous donneront une vue d'ensemble sur les travaux qui ont été faits, à des points de vue différents, pour expliquer scientifiquement la diffusion du christianisme.

M. Deschamps réserve son appréciation sur l'application des lois de Tarde aux faits qui se rapportent aux origines du christianisme. Mais à première vue il lui semble que la propagation de la religion chrétienne se passe à l'encontre des lois de l'imitation établies par Tarde. L'imitation se propage du haut en bas, du supérieur à l'inférieur, d'après le sociologue français. Elle va de l'intérieur à l'extérieur, des théories aux faits.

Dans le christianisme, ce n'est pas l'autorité, ce ne sont pas les supérieurs qui donnent l'exemple. C'est contre eux, malgré eux que le mouvement se propage.

On nous dit qu'il y avait un mouvement syncrétiste dans la société de l'époque. Mais ce mouvement était purement philosophique. Et les premiers apôtres ne prêchaient pas une philosophie. Ils disaient : Le Christ est ressuscité. Donc il faut croire. Donc à cause de ce fait, il faut réformer votre vie.

L'étude de M. Camerlynck nous fournit l'occasion de mettre

les faits religieux en face des doctrines sociologiques. Nous ne devons pas hésiter à le faire, nous ne pouvons qu'y gagner.

M. CAPART fait remarquer que les Juifs n'éprouvaient pas le besoin d'une religion nouvelle comme les Grecs et les Romains. Le culte de Mithra, les sectes orientales s'étaient propagés dans Rome à l'époque du christianisme et en même temps que lui. Cette extension des religions nouvelles prouve que l'ancienne religion était abandonnée et que le besoin de nouveautés se faisait sentir.

M. l'abbé CAMERLYNCK. — Il est vrai que les Juifs de Judée ne se sont pas convertis. Mais en dehors de la Judée, un bon nombre de Juifs ont embrassé la religion nouvelle. Les apôtres se rendaient dans les colonies juives de l'empire romain.

Le christianisme a triomphé du culte de Mithra et du manichéisme. Il reste à expliquer pourquoi il a réussi plutôt que les sectes religieuses dont l'existence concomitante a été signalée.

La discussion continuera dans la prochaine séance.

Le R. P. DE MUNNYNCK accepte la fonction de rapporteur.

La séance est levée à 5 1/2 heures.

SÉANCE DU 28 MAI 1905.

M. DESCHAMPS fait connaître à l'assemblée que M. le Président, retenu par un deuil de famille, l'a chargé d'excuser son absence.

Il souhaite la bienvenue aux deux nouveaux membres, le R. P. Hahn et M. Damoiseaux. Il salue M. de Lacger, chargé de cours aux facultés catholiques de Toulouse, qui a exprimé le désir d'assister à la séance, et il espère que de sa présence résulteront non seulement des relations personnelles, mais encore des relations scientifiques entre les membres et lui. Il serait très utile parfois à la Société d'avoir sur ses travaux des appréciations venant du dehors.

M. DE LACGER remercie et promet son concours. Il est heureux d'avoir pris connaissance des *Annales de Sociologie*, œuvre intéressante conçue sur le même plan que celle de Durckheim.

M. DESCHAMPS prie le R. P. Vermeersch de bien vouloir accepter la présidence. *(Approbation.)*

Le R. P. VERMEERSCH prend place au bureau et donne la parole au R. P. Évariste pour son étude sur les tribus d'Israël.

Le R. P. ÉVARISTE. — L'étude des origines des sociétés humaines est une des tâches les plus ardues de la sociologie, parce que, de toutes les phases de la vie collective d'un peuple, c'est celle qui est le moins connue.

Le peuple d'Israël fait exception à ce point de vue. Il nous découvre le mystère de sa formation et de son organisation primitives. Ses traditions sont nettes et précises. Elles nous donnent une réponse concrète, tout au moins partielle, à la première demande du questionnaire sociologique : « Comment naît une société ? »

Le R. P. Évariste envisage surtout deux points dans son travail : la formation initiale des tribus et leur organisation à l'époque des Juges.

La formation des tribus est due, d'après lui, à la multiplication de la famille de Jacob. Il montre que l'on ne peut assimiler sans injustice le récit de la Bible à cet égard aux légendes ethnogr - phiques qui ont cours chez beaucoup de peuples. La race a été, du

reste, chez beaucoup de peuples anciens, le facteur initial. Mais cela ne veut pas dire que les tribus ou clans soient restés purs de tout mélange avec d'autres sangs.

L'autre lien qui a formé les tribus juives, c'est la communauté des sentiments religieux. Dès le berceau, Israël fut en possession de la forme religieuse qui lui est propre, du monothéisme. L'opinion qui, au nom de l'évolution, exige que le peuple juif soit passé d'une forme religieuse inférieure, le fétichisme ou l'animisme, au polythéisme et de là au monothéisme, est indémontrable. Elle est, du reste, en contradiction avec la constatation universelle que Renan formulait en ces termes : « Il n'y a pas un seul exemple d'une nation polythéiste qui soit arrivée d'elle-même au monothéisme ». Dans la terre de Gessen, au milieu d'un peuple idolâtre, le peuple juif a conservé intact le dépôt de la foi religieuse que les patriarches lui avaient transmis. Et cette foi commune qui l'isolait du reste du monde et de la civilisation qui l'entourait, a contribué puissamment, avec la parenté, à la formation du peuple d'Israël.

Passant ensuite à l'organisation du peuple juif à l'époque des Juges, le P. Evariste dit que, à ce moment, il n'eut pas de constitution civile proprement dite. Sa forme de gouvernement ne fut ni monarchique, ni républicaine, mais théocratique et patriarcale. Les Juges ne furent ni des rois ni des chefs élus pour un temps et dont l'autorité aurait été souveraine pour toute la nation. Ce furent « des libérateurs suscités providentiellement pour sauver une ou plusieurs tribus de leurs oppresseurs. Ils sont avant tout des chefs d'armée ».

La nation juive se composait à ce moment de tribus, subdivisées en familles et en maisons du père, c'est-à-dire en foyers dans le sens général. La constitution en villages n'a pas altéré l'indépendance des familles. Chaque chef de famille est un prince, et c'est à l'assemblée de ces chefs qu'est dévolue la décision des causes d'intérêt commun.

Le lien de parenté peut grouper les membres d'une famille ou d'une tribu ; il ne suffit pas à cimenter l'union des tribus juives entre elles. Il fallut pour cela la conscience d'un devoir commun, le culte du vrai Dieu. C'est dans l'accomplissement de ce devoir ou de cette mission qu'Israël puise son unité sociale. L'organisation de ce peuple était la théocratie la plus pure. Le grand prêtre était le représentant de Jéhova, la seule autorité permanente et héréditaire ; seulement elle n'était que d'ordre liturgique ; il fallait un mandat divin spécial dans les difficultés d'ordre politique pour l'exercice du droit temporel. Les lévites formaient la police de ce gouvernement théocratique. Occupant un certain nombre de villes dans chaque tribu, ils avaient pour mission de faire respecter les droits de Dieu. Plus que le sang, la religion pénétrait les individus et les groupes et donnait au corps de la nation israélite sa consistance dernière. Le gouvernement théocratique dominait le gouvernement patriarcal sans toutefois l'absorber.

En terminant, le P. Évariste constate que la communauté du sang est pour beaucoup dans l'éclosion des sociétés anciennes, même de celles dont l'acte de naissance ne saurait prétendre à une authenticité aussi légitimement établie que celui des Juifs. Le lien

de parenté a été corroboré, dans le peuple juif, par la poursuite d'un idéal religieux commun.

M. le Président félicite le P. Évariste d'avoir su résoudre la question assez délicate qu'il avait choisie. Cette question intéresse la sociologie générale encore plus que les historiens et les théologiens.

M. Deschamps présente deux observations de détail. Il lui semble que le P. Évariste aurait pu citer un certain nombre de sociologues qui sont convaincus que la loi du sang a joué un rôle considérable dans l'origine des sociétés primitives. D'autre part, il y aurait lieu sans doute d'approfondir l'argument de Renan qui dit que jamais une société n'est passée du polythéisme au monothéisme sans intervention étrangère.

Le R. P. Évariste. — Le fait est là. On ne peut pas citer de société dans laquelle ce passage se soit produit. Dès lors, l'argument existe en faveur de ceux qui prétendent qu'Israël a toujours été monothéiste. On revient du reste à l'idée que les tribus juives étaient déjà monothéistes en Egypte. Voir récemment Massapero.

M. Deschamps. — Il y a une littérature qui prétend que le passage du polythéisme au monothéisme est nécessaire. Il me semble qu'il faudrait lui consacrer une réfutation plus approfondie.

M. Laurent fait remarquer que l'on ne peut traiter de mythiques toutes les traditions populaires. L'archéologie grecque notamment prouve que ce qu'on a appelé « mythe » n'était pas inventé purement et simplement. Les traditions, les légendes reposaient sur des faits. On a retrouvé dans les fouilles faites en Grèce les ruines des palais de personnages que l'on croyait purement légendaires.

M. de Lacger. — Des auteurs prétendent que le Dieu d'Israël, pour être unique, a été d'abord purement matériel. La religion d'Israël aurait été à l'origine fétichiste. Le totem d'un clan, d'une tribu vainqueur aurait été imposé à toutes les autres. De là l'unité de la divinité. Mais le monothéisme n'est pas la spiritualité. Plus tard seulement la religion juive serait devenue spirituelle.

Le P. Evariste. — Ceux qui prétendent que l'animisme et le totémisme se trouvent au berceau de toute religion, croient les retrouver dans Israël. Mais il n'y a pas de trace de totem dans ce peuple.

Le P. Vermeersch suggère quelques remarques que l'on peut faire à propos de la question traitée par le P. Evariste. Il se demande comment il se fait que le peuple d'Israël ait pu fonder son unité sur le sentiment religieux alors que, d'après la Bible, on ait eu tant de peine à le maintenir dans le monothéisme. D'autre part, il est difficile d'admettre qu'un peuple n'ait pas d'organisation centrale. Comment a-t-il pu vivre alors ? Enfin on peut se demander quel rôle ont joué les influences babyloniennes sur l'histoire du peuple hébreu.

Le P. Evariste répond succinctement à ces trois points.

Il fait remarquer que le dernier, celui des rapports d'Israël avec Babylone, ne rentrait pas dans le cadre de son travail. Quant au pouvoir central, il ne dit pas qu'il n'existait pas du tout ; il n'y avait pas de pouvoir civil permanent. La tribu absorbait tout. Il y a

encore aujourd'hui des tribus qui, bien que de même race et voisines, ne sont pas unies politiquement.

Le peuple d'Israël était une espèce de théocratie. C'est le lien religieux qui unissait surtout les tribus. Mais le grand prêtre ne pouvait exercer de pouvoir politique sans mandat spécial de Dieu.

Quant à la difficulté de maintenir le peuple d'Israël dans le culte du vrai Dieu, elle prouve qu'il a fallu une intervention surnaturelle pour faire subsister, au milieu des peuples idolâtres, la notion vraie de la Divinité.

La discussion est close. M. De Lantsheere sera prié d'accepter les fonctions de rapporteur.

Conformément à la demande de M. Deschamps, sa lecture sur Tarde est remise à la prochaine séance.

M. Deschamps signale la publication du cinquième volume de l'*Année sociologique* de M. Durckheim.

La séance est levée à 5 heures.

Publication trimestrielle

Supplément à la *Revue Néo-Scolastique* de novembre 1903.

LE MOUVEMENT SOCIOLOGIQUE

PUBLIÉ

trimestriellement par la Société belge de Sociologie

Président : **CYR. VAN OVERBERGH.**

Secrétaires : **Fernand Deschamps** et **Camille Jacquart.**

QUATRIÈME ANNÉE | FASCICULE IV

SOCIOLOGIE GÉNÉRALE.

GASTON RICHARD, *L'idée d'évolution dans la nature et l'histoire.* Ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques. — Paris, Alcan, 1903.

L'ouvrage de M. Gaston Richard comprend deux parties : l'idée d'évolution dans la nature, et l'idée d'évolution dans l'histoire. Nous sortirions complètement du genre d'études qui nous est familier si nous entreprenions l'examen de la seconde partie.

Dans la première partie, l'auteur analyse d'abord l'idée d'évolution. C'est assez dire qu'il nous entraîne sur le terrain purement philosophique. De sa nature, la philosophie est déjà assez abstraite. Je ne sais pourquoi M. Richard la rend plus abstraite encore et condamne la langue française, si claire d'elle-même, à revêtir l'obscurité voulue de certaines philosophies allemandes.

Heureusement nous sortons assez vite de ces passages ténébreux. L'auteur estime très justement que la question de l'évolution ne doit pas être résolue *a priori*, comme s'il s'agissait d'une propriété nécessaire de la matière ; elle doit être examinée à la lumière des faits. Nous rentrons ainsi dans le domaine expérimental, mais pas complètement cependant, car dès le début l'auteur est obligé de suppléer au silence des faits par l'introduction d'un principe pris dans un sens trop général pour pouvoir être vérifié par l'observation.

Les documents paléontologiques sont en effet insuffisants pour nous éclairer sur l'origine de la vie ; or on ne peut résoudre,

d'une façon adéquate, la question de l'évolution vitale si on ne sait comment la vie est apparue sur la terre. M. Richard tranche la question en en appelant au principe de continuité : *La nature ne fait pas de sauts.*

La vie n'a pu exister de toute éternité, car la température énorme de la terre au moment où le globe se formait était incompatible avec l'existence de tout être vivant. Il y a donc eu passage de l'inertie à la vie.

Il n'y a point eu de création cependant, car admettre une création c'est admettre un passage brusque qui est contraire au principe de continuité. La matière brute a donc dû évoluer par transitions insensibles vers la vie. Cette évolution a été possible, car si la vie active répugne à des températures trop élevées, il n'en va pas de même de la *vie latente* dont l'idée est empruntée à Littré. De même que l'eau ne pouvait exister comme telle lorsque le globe était en ignition, mais existait à l'état latent dans ses composants hydrogène et oxygène qui étaient aptes à la produire lorsque les conditions deviendraient plus favorables, de même aux époques primitives la vie ne se manifestait à l'extérieur par aucune de ses propriétés caractéristiques, mais résidait à l'état latent dans les éléments matériels qui attendaient l'instant opportun pour se rassembler en un composé apte à exercer les actions vitales.

Qu'on ne s'imagine pas toutefois que M. Richard ne voie dans l'être vivant qu'une simple combinaison chimique. L'être vivant une fois produit évolue tout autrement que les composés appartenant à la nature brute. Il évolue non point par une espèce de *plasticité* qui le met à la merci des influences extérieures, mais par une puissance interne d'*adaptation* qui lui donne la capacité d'utiliser à son profit les conditions du milieu extérieur avec la faculté de leur résister si elles devaient le détourner de sa voie. Il faut admettre chez l'être vivant une *finalité immanente* et cette finalité suppose toujours une *conscience* plus ou moins développée.

C'est en vertu de cette adaptation spontanée que les espèces se sont transformées les unes dans les autres depuis l'apparition de la vie sur la terre. Darwin a eu tort de vouloir assigner pour cause à cette transformation la lutte pour l'existence, comme si la coexistence d'animaux de même espèce dans une même région leur était défavorable à raison de la quantité limitée des aliments. Il est prouvé au contraire que les êtres vivants retirent de grands avantages de leur association.

A notre avis, M. Richard a saisi la véritable caractéristique des

êtres vivants. Il y a en effet chez eux une *finalité immanente*, c'est-à-dire une tendance spontanée et manifeste vers un but.

Il pourrait sembler qu'il n'y a pas de grand mérite à avoir aperçu ce caractère, tellement il est évident dans l'organisme vivant. Mais autre chose est d'apercevoir ce caractère, autre chose est de le proclamer. Car la tendance à une fin suppose l'intervention d'une intelligence qui a disposé les moyens en vue d'un but déterminé ; or plus d'un biologiste manifeste une résistance instinctive à faire intervenir une intelligence dans la direction du monde matériel.

M. Richard cependant ne tire pas cette conclusion qui semble découler si directement de l'existence de la finalité immanente. La machine végétale ou animale ne résulte pas d'un plan primitivement conçu dans une intelligence souverainement sage ; elle est le résultat d'un concours fortuit d'atomes qui possédaient la vie en puissance ou, comme le dit l'auteur, la *vie latente* (pp. 57 et 58).

Le terme *latent* est employé dans les sciences, il est vrai, comme expression abrégée ; dès qu'on a démontré par exemple qu'une cause a produit un effet, on peut dire que cette cause, même quand elle n'est pas à l'état d'activité, a le pouvoir *latent* de produire cet effet. Mais il ne suffit pas, pour démontrer qu'une cause est apte à produire tel effet, de dire qu'elle a ce pouvoir à l'état latent. La puissance se démontre par l'acte, et non l'acte par la puissance. Ce qui est *latent* se démontre par ce qui est perceptible, mais la réalité ne se démontre pas par ce qui est latent.

Qui admettrait que pour démontrer qu'une machine est capable de se construire elle-même sans l'intervention d'une cause étrangère, il suffirait de dire que les atomes constituant cette machine ont le pouvoir latent de la former et sont une machine en puissance ?

L'exemple de Littré ne vaut pas. Pourquoi attribue-t-on à l'oxygène et à l'hydrogène le pouvoir *latent* de former l'eau ? C'est qu'en mettant en présence l'oxygène et l'hydrogène dans certaines conditions connues, on voit en réalité l'eau se former. — Pourquoi au contraire n'attribue-t-on pas aux atomes d'une machine le pouvoir de la former ? C'est qu'on constate que même en mettant ces atomes en présence, la machine ne se construit pas. Pour construire une machine, il faut qu'une cause étrangère intelligente dirige ces atomes, mette chacun d'eux à une place déterminée et utilise d'une façon déterminée les propriétés dont ils jouissent.

L'auteur emprunte l'idée de la vie latente à Littré. Il a dû cependant être frappé de la tournure embarrassée du texte du Maître. Après avoir cherché à établir la probabilité d'une vie latente ou

virtuelle sur l'existence d'un pouvoir latent dans les combinaisons chimiques, Littré continue ainsi : « Je sais bien qu'une différence considérable existe » entre ces deux états latents ; « en effet, depuis lors (depuis que la terre a cessé d'être incandescente) il a toujours été possible de reproduire à volonté les faits chimiques ; et, toutes les fois que nous en avons besoin, nous répétons le phénomène d'origine qui se produisit dans les combinaisons et les décombinaisons. Pour la vie, c'est autre chose ; elle a été une fois émise et, depuis le phénomène d'origine, elle ne se propage que par génération » [1]).

Littré permet donc à la matière brute de procéder à la production d'un être vivant, mais pour une fois seulement. De quel droit pose-t-il cette restriction ? Une doctrine est jugée quand elle limite arbitrairement les lois de la nature physique et fait agir à son gré les forces latentes de la matière.

M. Richard attribue à tout être vivant une espèce de conscience, mais il ne dit pas en quoi consiste essentiellement cette conscience. Il nous semble toutefois qu'il rattache cette conscience à la finalité immanente. Cette conscience servirait à expliquer comment tous les actes d'un être vivant sont dirigés vers un but utile à l'être lui-même.

Si telle est sa pensée, nous trouvons que sa théorie pèche par excès ou par défaut.

La conscience, dans l'acception ordinaire du terme, est la faculté qui nous renseigne sur nos actes intimes. C'est la conscience qui nous apprend que nous voyons, que nous entendons.

Or la finalité immanente peut être entendue de deux manières : ou bien telle qu'elle se manifeste dans une machine dont tous les organes sont appropriés à un but, ou bien telle qu'elle est dans la pensée du constructeur de la machine.

Pour expliquer la finalité d'une machine, il n'est pas nécessaire d'attribuer à la machine elle-même une conscience quelconque. Et c'est ainsi que dans les végétaux par exemple, il nous semble superflu d'introduire un principe conscient dont ils ne donnent d'ailleurs aucun signe ; leur finalité peut s'expliquer comme celle d'une machine. La théorie de M. Richard nous paraît donc pécher ici par excès.

Mais s'il s'agit d'expliquer la finalité telle qu'on la trouve dans le constructeur de la machine, la conscience est insuffisante. Car le constructeur aurait beau avoir conscience de ses propres disposi-

1) Page 38.

tions, il aurait beau même avoir connaissance de l'état du monde extérieur, il ne serait pas à même de construire une machine si de plus il n'avait pas une *intelligence* capable de saisir les proportions de certains moyens pour une fin déterminée. C'est ainsi que l'enfant aura beau sentir la faim, la douleur ; cette conscience ne lui servira de rien si on ne lui a pas enseigné ou s'il ne découvre de lui-même *comment* il pourra apaiser sa faim et calmer sa douleur. Que si, dans les premiers temps de son existence, l'enfant parvient à calmer sa faim sans connaître les propriétés nutritives du lait maternel, on ne peut en déduire que la conscience de l'enfant suffit à expliquer cette harmonie entre les moyens et le but. Il faut recourir plus haut et faire intervenir une intelligence supérieure qui a déposé dans l'enfant cet instinct admirable qui le fait téter sans cette éducation préalable dont la nécessité se fera ensuite sentir pour les actes secondaires de la vie.

L'ouvrage de M. Richard n'est ni un manuel de physiologie, ni un manuel de zoologie. On comprend assez que l'auteur, abordant les sciences biologiques par leur côté philosophique, n'entre point dans les détails et ne signale que les grandes lois. Mais encore faut-il que ce soient des lois et non des hypothèses contestables et contestées. Or peut-on donner le nom de « loi » à la correspondance entre le développement *ontogénétique* et le développement *phylogénétique*, comme si les différentes phases du développement de l'embryon correspondaient de fait à l'apparition des diverses espèces sur notre globe ; à l'hypothèse de l'*accélération* en biologie, en vertu de laquelle « la vie *fœtale* » d'un fœtus humain par exemple, présenterait « une accélération et une condensation des phénomènes qui s'accomplissent d'une façon plus lente et plus complète dans les larves » d'un papillon et d'un hanneton ; à l'hypothèse de Flechsig sur le développement tardif des fibres d'association du cerveau relativement aux fibres de projection ?

Il faut bien le confesser, le nombre de lois générales véritablement démontrées est assez restreint en biologie. Si les physiciens et les chimistes arrivent plus aisément à établir des lois générales, c'est qu'ils ramènent les phénomènes à des conditions simples plus ou moins idéales. Le biologiste est un peu dans le cas du météorologiste. Les objets dont il s'occupe sont essentiellement dépendants de conditions complexes.

Finissons par quelques observations de détail. A lire certaines phrases de la page 123 et de la page 124, on pourrait croire que « chez les vers endoparasites le canal intestinal ne se forme pas ou

disparaît » et « qu'il y a régression vers la forme agame ». Or les trichines, par exemple, ont un canal intestinal bien constitué et se reproduisent par des individus de sexes différents.

De même page 123, on trouve *Turbellascés*, *Trémalodes*, et *cœnurrus* pour *Turbellariés*, *Trématodes* et *cœnurus*.

G. Hahn, S. J.

SOCIOLOGIE RELIGIEUSE.

Le Fait religieux et la manière de l'observer, par l'abbé Félix Klein, professeur à l'Institut catholique de Paris. Un vol. in-12 de 209 pages. — Paris, Lethielleux, 1903.

Le présent ouvrage n'est qu'une introduction et un avant-propos à une série d'études apologétiques : il esquisse sommairement la méthode et trace le programme.

L'auteur se propose d'étudier le fait religieux par des procédés conformes aux habitudes présentes de l'esprit humain (p. 9). Incontestablement et quoi qu'on pense de son origine, le fait religieux existe et il est observable (p. 10). Il a été observé de tout temps, mais le progrès dans les sciences religieuses est possible, d'autant plus que celles-ci se rattachent par toutes sortes de liens à la plupart des autres sciences (p. 15). En effet, « le fait religieux ne se présente pas à nous comme isolé, indépendant de tout le reste. Perpétuellement, il se trouve en contact avec des faits hétérogènes et notamment avec la longue série des conditions sociales, depuis le lieu et le climat, dont la discipline devra tenir compte, jusqu'aux genres de travail, de famille, de propriété, qui imposeront telle ou telle forme à l'établissement des œuvres pies, au recrutement et à l'éducation du clergé. Le fait religieux subit, dans ses conditions extérieures, le contre-coup de toute l'organisation matérielle et morale des divers peuples, des divers temps, des divers degrés de civilisation dans lesquels on le rencontre ; il n'est étranger ni aux principaux événements de la vie individuelle, ni aux grands actes de la vie nationale. A son tour il exerce sur les manifestations variées de l'existence humaine une influence qu'on peut admirer ou déplorer, mais que personne jusqu'ici n'a essayé de mettre en doute. La religion agit sur nos façons publiques ou privées de penser et de vouloir, de parler et de faire ; elle favorise, pour en contrarier d'autres, certaines tendances, certaines affections ; elle a son rôle dans la conception, dans l'acceptation de chacun des principes qui règlent notre conduite vis-à-vis de nous-mêmes et des autres. Elle pénètre, en un mot, dans tout l'ensemble de notre vie morale. Elle n'est pas plus étrangère à notre vie purement intellectuelle » (p. 15 s.). L'auteur

a condensé dans ces lignes bien des aspects sociologiques. Il se propose d'examiner, par une application aussi exacte que possible de la méthode d'observation [1]), ce qu'est en soi l'ordre des phénomènes qu'on appelle religieux, de l'examiner tel qu'il se présente, d'en analyser et de mettre en ordre les diverses parties, enfin de le classer, c'est-à-dire d'en déterminer la nature par ses caractères mieux connus (p. 23). Il justifie brièvement cette méthode dans les pages suivantes.

Dans le chapitre II, M. Klein s'attache à préciser le phénomène religieux. Il n'est point douteux que par « religion » l'on entende des rapports entre Dieu et l'homme (p. 3). Mais ces rapports, de quelle nature sont-ils ? Par voie d'élimination, l'auteur en arrive à conclure que ce sont des *rapports de société*, c'est-à-dire de constante et libre communication de pensées, de sentiments et d'actes (pp. 38 et 40).

Puis, dans le chapitre III, il établit l'existence du sens religieux et en étudie la nature.

Le chapitre IV, l'un des plus intéressants de cet intéressant travail, montre les caractères du sens religieux : il est universel, indestructible, profitable à l'espèce (pp. 69 et ss.).

Le chapitre V traite des religions en général. En dépit de ce qui les sépare, l'observateur désintéressé rencontre en toutes cet étonnant trait de ressemblance, que chacune se donne, à bon droit ou à tort, comme venant du ciel. On constate dans toutes l'universelle croyance à des relations humano-divines (pp.98,108). L'accord cesse toutefois sur la plupart des points, dès qu'il s'agit de préciser le sens et le mode de ces communications (p. 106 s.). Veut-on savoir si l'une d'entre elles justifie la suprême prétention de venir de Dieu, il est de toute nécessité qu'on les observe à part, et chacune à son tour ; il faut, en d'autres mots, qu'on leur applique la méthode habituelle des monographies (p. 113 s.). — C'est la religion catholique qu'il convient d'étudier la première. L'auteur justifie ce choix (p. 114 ss.) et montre comment l'étude de cette religion devra être conduite : il faudra commencer par l'analyse minutieuse des vérités révélées, puis il faudra synthétiser celles-ci pour vérifier ensuite si elles se trouvent concorder avec les divers ordres de connaissances indubitables de l'esprit humain (p. 129).

Au chapitre VII est esquissé un classement des doctrines catholiques à étudier d'après la méthode indiquée.

1) Nous estimons néanmoins, contrairement à ce que semble affirmer M. Klein (p. 22), que le raisonnement, sagement entendu et prudemment appliqué, restera le facteur prépondérant dans l'ensemble de la démonstration chrétienne.

Ce long travail une fois accompli, il resterait encore à parcourir la série des autres religions.

Comme l'auteur le dit : « maintes fois entreprise la démonstration chrétienne est toujours à renouveler, toujours à adapter aux besoins variables des esprits » (p. 178). Tout le monde saura gré à M. Klein d'accorder dans sa « démonstration chrétienne » une part si large à la méthode d'observation. Elle rendra à la science religieuse des services d'autant plus signalés qu'elle sera plus largement appliquée. Cependant, ce serait une erreur de croire que cette méthode ait été complètement négligée jusqu'ici, et telle n'est certes pas la pensée de M. Klein. De tout temps, en apologétique on a insisté sur l'argument que peuvent fournir en faveur de la révélation chrétienne les critères internes, la beauté et l'harmonie de cet édifice doctrinal, l'accord entre les vérités révélées et les données *certaines* des sciences. Ces arguments s'adressent avant tout aux penseurs, et bien des esprits ont été subjugués par eux. Toutefois il est des critères qui, tout en étant extrinsèques aux vérités révélées, prouvent néanmoins d'une façon péremptoire l'origine divine de la religion chrétienne : ce sont les faits surnaturels, historiquement prouvés, qu'elle invoque en sa faveur et qui constituent pour elle le sceau de la divinité. Nous aimons à croire que M. Klein, dans le développement du programme qu'il vient de tracer, ne négligera ni ces critères externes, ni le fondement historique de la foi catholique. A n'en pas douter, la sociologie religieuse pourra glaner maint épi dans un travail aussi consciencieux et aussi scientifique.

A. Camerlynck.

SOCIOLOGIE LITTÉRAIRE.

Gustav-Albert Andreen, *Studies in the Idyl in German Literature*, 96 pages. — Rock Island, Ill. 1902.

Dans les deux premières pages l'auteur nous donne succinctement un aperçu complet de sa dissertation. Il y dit qu'il a pour but d'exposer l'origine, le développement et le caractère de l'idylle dans la littérature allemande jusqu'à la publication de la *Luise* par Voss en 1795. Son étude comprend trois parties: 1° la littérature idyllique en Allemagne avant Opitz ; 2° le développement et l'apogée de l'idylle pastorale peignant une existence idéale ; 3° la réaction aboutissant à l'idylle réaliste.

Par *idylle* l'auteur entend « un petit tableau de genre (Genrebild) formant un tout complet, qui dépeint la vie simple en étroite union avec la nature et en quelque sorte opposée aux conditions plus complexes d'une civilisation avancée, spécialement de la vie dans

les villes ». Ce *Genrebild* est réaliste (chez Théocrite et chez Voss) ou bien la représentation d'une existence idéale dans un Age d'Or (chez Gessner).

Dans la littérature mondiale la poésie idyllique et pastorale a eu quatre époques de floraison. Les noms de Théocrite et de Virgile caractérisent les deux premières. La troisième, ayant ses racines dans la Renaissance italienne, produit éventuellement le drame et la romance pastoraux allégoriques qui deviennent le bien commun de toutes les littératures européennes de l'époque, mais pour la littérature allemande seulement à partir d'Opitz et de Weckherlin. Enfin la quatrième manifestation de littérature idyllique appartient à la littérature de l'Allemagne des XVIIe et XVIIIe siècles. Chez Gessner l'idylle pastorale atteint son apogée. Chez Maler Müller et surtout chez Voss l'idylle est redevenue ce qu'elle était dans l'œuvre de Théocrite : un portrait réaliste de la vie. C'est cette période qui forme l'objet de la dissertation.

A la fin du livre nous trouvons des tables mentionnant les ouvrages parus en Allemagne durant les XVIIe et XVIIIe siècles et contenant des éléments pastoraux et idylliques; puis la liste des ouvrages lus et consultés par l'auteur. Cette étude ainsi sérieusement documentée permettra un contrôle judicieux et facilitera des recherches plus approfondies.

Malgré le mérite d'un travail consciencieux, exposé d'ailleurs dans un style clair, il faut regretter que l'auteur se soit placé exclusivement au point de vue littéraire. Dans son domaine il y a incontestablement des éléments caractéristiques de l'état social d'une époque déterminée qui ont exercé une influence directe sur l'œuvre artistique. Ainsi l'idylle réaliste de Théocrite est un retour à la nature, une aspiration à des mœurs simples après une saturation de civilisation ; certaines idylles de Voss préconisent une réforme sociale. C'est ce que l'auteur n'a pas suffisamment senti. En effet, là où il touche à la question, il paraît ne pas considérer la manifestation de l'influence sociale comme ayant une importance directe pour son sujet — c'est le cas lorsqu'il parle de la condition des paysans allemands de la Réforme, — ou bien il la considère uniquement comme nuisible à l'impression artistique.

Nous croyons pouvoir attribuer à la même insuffisance que l'auteur n'ait pas saisi le lien existant entre l'idylle qu'il a étudiée et la *Dorfgeschichte* de nos temps, où il n'y a guère lieu de faire encore de la poésie pastorale.

Certes, les études qui embrassent l'histoire d'un genre littéraire d'un bout à l'autre d'une littérature ont un grand mérite. Elles

nous permettent de jeter un coup d'œil sur l'ensemble de l'activité des gens de lettres en cette matière. Mais trop souvent elles deviennent l'histoire de la collection des livres dont se compose la bibliothèque de l'auteur. Il faut aller au fond des choses, les replacer dans leur cadre naturel pour que la vie réelle puisse se manifester. A ces conditions la lecture des œuvres littéraires, dont nous ne nous faisons trop souvent qu'une simple récréation intellectuelle conforme à nos goûts, ne manquera pas de provoquer des impressions plus que passagères.

E. V. F.

SOCIOLOGIE POLITIQUE.

La crise de la science politique et le problème de la méthode, par Maurice Deslandres, professeur de Droit constitutionnel à la Faculté de Droit de Dijon ; précédé d'une préface de M. F. Larnaude, professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Paris. Un vol. in-8°, VII-264 pages. — Paris, Chevalier-Marescq, 1902.

Dès le début de son ouvrage, M. Deslandres constate avec regret que la science politique est pour ainsi dire ignorée en France ; de la Belgique, plus encore, il est vrai de dire avec lui que « c'est un fait, dont nous devons rechercher les causes, qu'alors que la politique est la chose qui passionne le plus les hommes, la science politique est la science qui semble les laisser le plus indifférents, et que, parmi toutes les sciences morales et politiques, c'est elle qui a, pour nous servir de l'expression à la mode, la littérature la plus pauvre ».

En effet, nous possédons d'excellents commentaires de notre Constitution, tels que ceux de Giron et de Thonissen ; des bénédictins de l'histoire politique, comme Huyttens de Terbecq, Van Overloop, Van den Peereboom, Hymans, Beltjens, ont compulsé, classé, commenté les annales de nos assemblées constituantes et législatives ; ainsi la lettre de notre Droit public a été interprétée et les documents en ont été inventoriés. Mais ces travaux, si précieux et si considérables soient-ils, ne constituent pas à proprement parler des études de science politique ; ils ne font que fournir à celle-ci l'un des éléments qui lui sont nécessaires : le texte juridique et la pensée de ceux qui ont été chargés de le formuler. L'objet propre de la science politique est plus élevé : « il est, dit excellemment M. Deslandres, d'orienter l'évolution des institutions nationales en révélant l'idéal, d'ailleurs tout relatif, auquel on peut prétendre et que l'effort libre et éclairé des citoyens doit aider à réaliser ».

Les causes de la pauvreté de notre littérature dans le domaine de

cette science, il est aisé de les découvrir. Dotés d'une Constitution la plus libérale du monde, œuvre de transaction loyale entre les opinions qui régnaient dans le pays au moment où elle a été élaborée et qui ont continué à se partager les esprits et les préoccupations politiques pendant plus d'un demi-siècle, les Belges ont été tout naturellement portés à croire que leur charte fondamentale, pour laquelle ils ont appris dès l'enfance à professer une vénération respectueuse, pourra continuer à régir presque éternellement leurs relations politiques, quelles que soient d'ailleurs les transformations économiques et sociales que l'avenir nous réserve [1]). Dans la lutte des partis qui domine notre histoire politique contemporaine, c'est sur le terrain constitutionnel que les adversaires se sont toujours placés pour justifier leurs prétentions ou défendre leurs droits.

Que ce quiétisme optimiste soit injustifié, les événements des deux dernières décades de notre histoire politique le démontrent à suffisance. L'expansion de l'instruction dans les classes populaires, le mouvement démocratique qui travaille l'Europe et l'Amérique ont déjà forcé les pouvoirs publics à reviser les dispositions constitutionnelles sur le droit de suffrage. Aujourd'hui, l'avènement du parti socialiste et son développement modifient les idées reçues jusque maintenant sur le mécanisme et la marche du régime parlementaire ; ce même parti s'efforce d'affaiblir le pouvoir en détruisant le respect de la légalité et le loyalisme monarchique de nos populations industrielles et agricoles ; d'un autre côté, l'essor de nos forces économiques met la Belgique en contact et parfois en conflit avec les Puissances étrangères et la solution des problèmes internationaux exige, chez les représentants de la nation au dehors, une autorité et une stabilité qui sont l'apanage des pouvoirs forts ; ces faits et une foule d'autres qui se pressent à l'esprit et que ce n'est ni le lieu ni le moment de détailler donnent l'idée, voire la conviction, que notre organisme politique et social est en gestation de transformations qui nécessiteront, dans un temps plus ou moins rapproché, de profondes modifications dans notre régime gouvernemental.

Or, étudier les conditions morales, intellectuelles, sociales, politiques et philosophiques dans lesquelles se trouvaient les auteurs d'une constitution politique, se rendre compte du point de savoir si

1) En 1834, dans la 3e édition de son *Essai sur la révolution belge*, M. Nothomb écrivait : « Le peuple belge a atteint son état normal ; il n'a plus rien à demander aux théories politiques... Nous avons fait de l'histoire pendant trois ans ; c'est de l'administration que nous faisons aujourd'hui. »

ces conditions subsistent encore dans leur intégrité à telle époque déterminée, fixer ces conditions nouvelles, prévoir en quelque sorte et justifier les transformations que la situation nouvelle réclame dans l'organisation des pouvoirs publics, tel est précisément le champ d'action de la science politique ; et aucun esprit doué de sens pratique et de perspicacité ne niera que, sous ce rapport, les sociologues belges ont à faire œuvre grande, intéressante et utile. M. Larnaude, l'auteur de la préface du volume que nous allons analyser, le dit en excellents termes : « M. Deslandres le remarque très finement, et c'est ici que réapparaît l'utilité de la science politique, il n'est pas indifférent pour la prospérité commerciale, agricole, industrielle d'une nation, qu'elle soit bien ou mal gouvernée. J'ajouterai que si l'on veut confier à l'Etat des tâches nouvelles, lui confier autre chose que les fonctions traditionnelles de gouvernement, en faire autre chose que ce que Lassalle appelait un « veilleur de nuit », il faut établir avec le plus grand soin sa constitution et sa manière d'être. D'elle surtout dépend en grande partie le succès ou l'échec des essais qu'on tente un peu partout à l'heure actuelle pour accroître les fonctions de l'Etat. Et c'est une raison de plus pour cultiver la science politique. »

Nous arrivons ainsi à nous occuper plus directement du travail de M. Deslandres ; l'étude dont nous venons de parler exige une méthode sûre et, autant que possible, infaillible car le résultat qu'il faut atteindre concerne des questions d'une importance vitale pour l'avenir d'une nation. Que doit être cette méthode? « C'est ici, dirons-nous encore avec le savant préfacier, la partie capitale du beau livre de M. Deslandres. C'est le *problème de la méthode* qu'il a surtout creusé. C'est ici qu'il a tracé un sillon à la fois plus profond et plus droit que la plupart de ses devanciers. » Nous ajouterons même qu'il a labouré un terrain jusqu'alors presque inexploré, car, pensons-nous, personne jusqu'à ce jour ne s'est occupé de traiter comme lui, d'une façon exclusive et didactique, de la méthode qu'il convient de suivre dans les études se rapportant directement à la science politique.

M. Deslandres établit que les auteurs qui se sont occupés jusqu'à ce jour de la science politique se sont inspirés, dans leurs recherches et leurs conclusions, de six procédés différents ; il les qualifie la méthode sociologique, la méthode juridique, la méthode dogmatique, la méthode comparative, la méthode du bon sens et la méthode historique critique. Il les expose, les analyse et les critique successivement avec un luxe de citations et d'exemples qui démontre son érudition et sa parfaite connaissance de la forma-

tion et du développement politiques des principaux États modernes.

C'est de cette étude serrée et documentée que nous allons maintenant tenter de donner un résumé qui, si complet soit-il, sera forcément pâle et défectueux, parce que nous sommes obligé, pour ne pas dépasser le cadre d'une notice bibliographique, de laisser de côté les exemples qui illustrent l'exposé didactique et le rendent vivant.

I. — L'auteur débute par la *méthode sociologique*, « non pas certes pour cette raison que toute une école fait autour d'elle grand tapage, mais parce qu'elle se présente avec l'appareil le plus scientifique et comme plus à même que toute autre par sa rigueur d'élever à la dignité d'une science véritable les spéculations trop souvent incertaines des écrivains politiques ». Cette méthode est celle de la sociologie positiviste dont les principaux représentants sont Comte, Herbert Spencer, Gumplowicz, Fouillée, Tarde, De Greef, Worms, Durkheim, etc. M. Deslandres la résume nettement en ces termes : « Si les sociétés et les phénomènes sociaux forment un ordre de choses régi par des lois, comme toutes les autres catégories de phénomènes, lois qui déterminent, au sens scientifique du mot, c'est-à-dire absolument, l'organisation, les fonctions, le développement des sociétés et les différentes manifestations de la vie sociale, cet ordre de choses régi par la nécessité, dans lequel aucune force indépendante ne vient exercer une action perturbatrice, constitue un objet de science véritable ; la sociologie est une science positive, et ses procédés ne sont pas autres que ceux de toutes les autres sciences positives. — Tel est le principe de méthode générale que tous les sociologues posent comme l'assise même de leur science... Observer, décrire, classer, induire, expérimenter même, dès qu'on en trouve le moyen, constituent donc les procédés généraux de la méthode sociologique, procédés empruntés dans toute leur rigueur aux sciences positives. »

Cette méthode, M. Deslandres la critique et la juge en recourant lui-même à une méthode rigoureuse qu'il applique d'ailleurs impartialement aux autres procédés d'investigation mis en œuvre par les écrivains qui se sont occupés de science politique ; il la soumet à une double épreuve : il l'apprécie d'abord par sa mise en œuvre et ses résultats, puis par la confrontation théorique de ses principes avec les exigences de la science à laquelle on prétend la faire servir.

Quant à sa *mise en œuvre*, il constate que « cette fameuse méthode sociologique n'est jamais appliquée », et il le démontre en passant en revue l'œuvre des principaux tenants de la sociologie. Le pro-

gramme qu'ils exposent est admirable, mais, se demande-t-il, qui l'applique? Pour ne citer que les chefs de file, « ce ne fut pas Comte, le fondateur de la sociologie, dont l'œuvre n'est qu'un immense travail d'imagination, de raisonnement abstrait, fondé sur une conception toute subjective de l'humanité, dans lequel les faits n'apparaissent jamais, et qui ne s'appuie sur aucune référence »; « ce ne fut pas Spencer lui-même qui, sans doute, accumule des milliers de faits, mais... dont l'enquête, tapageuse par la singularité des noms de peuplades sauvages qu'elle lance dans la circulation scientifique, est en définitive, et cela est fatal, considérablement incomplète et tout à fait dénuée de critique. »

Dès lors, « nous avons le droit de demander quelle confiance peut inspirer une méthode que ses adeptes ne proclament que pour la trahir ». Et la réponse négative s'impose dès que, recherchant les *résultats* auxquels les sociologues arrivent, on découvre qu'ils aboutissent à des contradictions irréductibles sur chaque question capitale; ils ne sont d'accord en effet ni sur le substratum, ni sur l'objet et le but de la sociologie; tous ne reconnaissent pas le même caractère à l'évolution des sociétés, ni ne définissent de même les faits sociaux. « Ainsi, sur tous les points, entre les sociologues, nous ne voyons qu'oppositions, batailles, explications contradictoires; il y a presqu'autant de sociologies qu'il y a de sociologues. » Ces contradictions deviennent plus apparentes encore si nous suivons la méthode sociologique dans ses applications sur le domaine spécial de la science politique. Lorsque nous demandons la loi ou le sens de l'évolution politique générale des sociétés, Spencer, retrouvant dans le cours des choses politiques sa loi fatidique du passage de l'homogène à l'hétérogène, répond par cette formule imprécise: « différenciation progressive des pouvoirs », tandis que M. de Lilienfeld nie qu'il y ait une loi d'évolution des formes politiques, et que M. Tarde, dans son étude *sur les transformations du pouvoir*, aboutit à des conclusions dont on peut dire, suivant son propre jugement sur ses adversaires, qu'elles sont des « vérités vagues et demi-profondes, qui, n'atteignant rien d'essentiel, font miroiter à l'esprit déçu l'illusion d'avoir expliqué le fond des choses ». Il en est de même pour les questions angoissantes qui se posent devant les générations actuelles: Que nous réserve l'avenir? Est-ce le progrès ou la conservation? L'organisation future des sociétés politiques sera-t-elle un régime de liberté ou de compression? Est-ce dans l'individualisme ou dans le collectivisme socialiste que nous devons chercher le remède aux crises sociales et politiques? « A toute question, même sur l'orientation générale des

sociétés, la sociologie a deux réponses : elle dit oui et non ; au total, elle ne dit rien. »

Après avoir soumis la méthode sociologique à une première épreuve qui « semble accuser sa très grande impuissance », M. Deslandres en confronte les principes avec les conditions et les exigences de la science politique.

Mais d'abord que sont ces exigences? Ce que nous avons dit plus haut de cette science le fait pressentir ; la science politique ne se borne pas à la description du passé et du présent, elle ne se borne pas à expliquer et décrire, elle tend à un but plus élevé : elle doit aussi se tourner vers l'avenir, étudier les institutions politiques en les rapprochant de la fin qu'elles doivent remplir, et résoudre le problème des transformations et des améliorations qu'elles doivent subir pour s'adapter aux perfectionnements et aux transformations auxquels les sociétés sont soumises; en un mot, la science politique doit « inventer ».

Or, ce problème de l'avenir, la méthode sociologique est impuissante à en donner la solution ! Ses réponses sont vagues et imprécises et « le plus grave, c'est que ce vague et cette imprécision sont les résultats forcés de la méthode. Cherchant à tirer ses prévisions de l'observation du présent, en lequel se trouvent les causes qui engendreront l'avenir, comme par leur nombre infini ces causes échappent à l'analyse, la sociologie ne peut fournir, pour demeurer dans la rigueur de la science positive, que de très vagues indications. Ce qu'elle indique, ce sont les éventualités générales que les grandes causes, générales aussi, actuellement agissantes et discernables, ont toute chance de réaliser. Quand un trop grand nombre de causes agissent à la fois, même là où règne un déterminisme absolu, la prévision de ce qui n'est pas très général est scientifiquement impossible. Et c'est ainsi que la météorologie, science positive, se limite à des prévisions si prudentes, et c'est ainsi, pour reprendre un exemple classique, qu'aucun physicien ne s'aventurera à dire la place où tomberont les différentes pierres d'un mur que l'on abat, bien que la chute de chacune d'elles soit régie par les lois absolues de la pesanteur. La complexité des phénomènes déroute les prévisions des sciences les plus exactes... Et c'est pourquoi, devant le problème de l'avenir, la méthode sociologique, quand on veut demeurer fidèle à ses principes rigoureux, nous laisse impuissants, condamnée qu'elle est à un vague qui lui enlève toute valeur pratique. »

Mais donnât-elle la solution du problème des destinées politiques des sociétés humaines, la méthode sociologique enlèverait à la

science politique toute efficacité, parce qu'elle ne lui donnerait aucune prise sur les masses. La raison en est que les sciences sociales et particulièrement la science politique présentent un caractère spécial, qui les différencie des autres sciences : « Les sciences en général ne nous touchent pas dans nos habitudes, dans nos sentiments, dans nos intérêts, dans notre personnalité ;... elles trouvent dans les expériences positives irrécusables par lesquelles elles se démontrent une puissance de persuasion toute particulière. Les sciences sociales, au contraire, ne sont pas démontrables de cette brutale et triomphante façon, elles nous atteignent dans ce qui nous tient le plus au cœur, leurs vérités ne se traduisent en faits que par le concours de tous ou du plus grand nombre. » En d'autres termes, l'échec de la sociologie provient, suivant ce que reconnaît M. Tarde lui-même, de ce qu'elle « s'est heurtée jusqu'ici, et non sans motif, à la conscience morale qui repoussait le despotisme de ses formules et se sent étouffée dans le défilé de phases rigides, uniformément enchaînées, où la plupart des sociologues condamnaient l'évolution humaine à passer ».

Ainsi, après l'avoir examinée sous tous ses aspects, M. Deslandres renonce à voir dans la méthode sociologique la méthode suffisante et efficace de la science politique; tout au plus convient-il peut-être de s'inspirer dans une certaine mesure de son esprit.

Nous nous bornerons pour le moment à acter cette conclusion, nous réservant de la critiquer plus loin.

II. — A l'opposé de l'école sociologique positiviste, mais non moins exclusive dans sa méthode, se présente la jeune et déjà célèbre école allemande du *juridisme*. Sa théorie a été précisée et fixée par Paul Laband, dont l'ouvrage sur le *Droit public de l'Empire allemand* fait autorité chez nos voisins d'outre-Rhin. Elle s'inspire à toute évidence, M. Deslandres oublie de le faire remarquer, de la philosophie kantienne : elle a pour fondement « la croyance qu'il y a des concepts juridiques généraux préexistant à toute organisation politique positive, données de la raison même, catégories abstraites, auxquels se rapportent toutes les institutions que nous pouvons imaginer et que les constitutions des différents peuples peuvent appeler à la vie ; concepts juridiques supérieurs desquels dans un ordre logique découlent les règles sans nombre, dont le tissu, au dessin infiniment varié mais toujours harmonieux, forme l'ensemble du droit public ». La base métaphysique de la théorie étant connue, il est aisé de déterminer les procédés et le ressort de la méthode juridique appliquée à l'étude de la science politique. Etant donnés ces principes abstraits préexistants et

supérieurs que l'intelligence conçoit et que les constitutions réalisent, il faut, en partant de l'analyse des règles juridiques qui forment le droit public d'un peuple, rapporter ces règles à ces principes qui sont les bases immuables de l'appréciation et, ce rapprochement fait, développer les conséquences qui en découlent et déduire les règles non formulées par lesquelles le système politique, dans son harmonie d'ensemble, se complète. Comme on le voit, ce travail s'opère dans le domaine exclusif du raisonnement pur et absolu : suivant M. Laband lui-même : « Pour accomplir cette tâche il n'y a pas d'autres moyens que la logique, ici rien ne peut la remplacer ; toutes les considérations historiques, politiques et philosophiques, quelque valeur qu'elles aient en soi, sont, en ce qui concerne la dogmatique d'une matière juridique, sans portée et ne servent trop souvent qu'à masquer le défaut de travail constructif. » En un mot, M. Laband élève à la dignité de méthode scientifique le procédé employé par le Chancelier de fer dans l'élaboration de la constitution de l'Empire fédératif allemand ; l'école juridique allemande confond expressément la science politique et le droit public et, d'après elle, les principes supérieurs qui dominent cette science sont uniquement et exclusivement juridiques ; « je ne comprends pas, fait encore observer M. Laband, que l'on fasse à la méthode dogmatique un reproche de ce qu'elle opère au moyen de déductions logiques et non de recherches historiques ou de considérations politiques. »

Dans sa mise en œuvre, la méthode juridique repose sur deux erreurs.

La première est la croyance au règne de la logique dans les institutions politiques ; or, « elles sont surtout les œuvres des faits, les produits de l'histoire et, si la volonté humaine prend part à leur formation, c'est sous l'inspiration non de la logique mais des circonstances historiques, des conditions présentes, des traditions anciennes, des espérances réalisées ».

L'autre erreur qui vicie la méthode juridique, « c'est l'idée que c'est une logique juridique qui règne parmi les institutions politiques ; or, les grands pouvoirs de l'Etat au-dessus desquels il n'y a rien sont en dehors de la sphère du droit et partant sont moins des sujets de droit, des personnalités juridiques que des *forces souveraines* que rien ne saurait entraver si ce n'est la résistance qu'ils peuvent s'opposer les uns aux autres... D'où il résulte que *le problème politique est un problème mécanique et non juridique* et que si l'on veut appeler droit les règles des relations que l'on établit entre les pouvoirs de l'Etat, ce droit, qui doit vivre et se défendre

par lui-même, ne doit être que la traduction juridique des solutions mécaniques que l'on adopte. »

Dans son application à la science politique, la méthode juridique offre le danger, en orientant les aspirations vers un ordre juridique idéal, « de méconnaître les forces réelles, les dispositions, les tendances, les aspirations du pays que le système politique a pour but d'utiliser, d'organiser et de discipliner ». Dangereuse sous ce rapport, « elle est en même temps impuissante à aider la science politique dans cette partie essentielle de sa tâche qui consiste à prévoir les évolutions nécessaires et à les diriger dans la mesure du possible ; en effet en présentant les constitutions comme des abstractions juridiques, en ne les confrontant pas avec les conditions et les besoins contingents, la méthode juridique ne permet ni de prévoir les transformations que le changement de ces contingences peut requérir, ni d'apprécier la valeur ou l'insuffisance actuelle des institutions politiques, ni d'imaginer les réformes peut-être indispensables. »

Cette critique nous paraît impeccable. Il est cependant un point sur lequel nous ne sommes pas d'accord avec M. Deslandres ; c'est lorsqu'il prétend que les grands pouvoirs de l'Etat sont en dehors de la sphère du droit et que le problème politique est un problème mécanique et non juridique. Cette affirmation est inexacte, parce qu'elle repose sur une fausse conception du droit ; si le droit n'est que l'ensemble des règles des relations que l'intelligence humaine établit entre les pouvoirs de l'Etat, si le droit n'est que la constatation des clauses d'une convention que les grands pouvoirs politiques ont conclue, on peut prétendre que ces pouvoirs sont des forces et non des personnalités juridiques. Mais s'il est vrai, — M. Guizot l'a dit en termes excellents et nous le pensons avec lui, — que « indépendamment du travail de l'homme, par une loi de la Providence qu'il est impossible de méconnaître, loi analogue à celle qui régit le monde matériel, il y a une certaine mesure d'ordre, de raison, de justice, qui est indispensable pour qu'une société dure », s'il est vrai, en d'autres termes, qu'il existe une loi morale qui impose ses préceptes à l'homme individuel et aux sociétés humaines, dès lors il est inexact d'affirmer, en termes aussi catégoriques et aussi exclusifs que le fait M. Deslandres, que le problème politique est un problème mécanique et non juridique, que « le terrain constitutionnel échappe au droit ». Je m'empresse de faire remarquer qu'en émettant cette opinion, M. Deslandres a dépassé sa pensée, car plus loin il reconnaît que l'homme est soumis à une loi morale et qu' « il faut que la société, qui est un moyen pour l'individu, respecte cette

loi morale et en favorise même l'accomplissement par chacun de nous ». Loin de moi de prétendre, pour cela, que M. Deslandres est en contradiction avec lui-même. Nous avons voulu simplement signaler le danger qu'offrent le vague et l'imprécision des termes dont il se sert dans le passage que nous critiquons. Il n'est pas exact que le problème politique soit une question de pure mécanique sociale et il est faux de soutenir, avec l'école juridique allemande, qu'il relève exclusivement de la logique : telle est bien l'idée que M. Deslandres se fait du problème, mais il a commis la faute de ne pas l'exprimer nettement.

III. — L'école juridique allemande est dogmatique et elle-même le reconnaît ; on pourrait donc trouver assez singulier que M. Deslandres ne l'ait pas rangée dans le chapitre qu'il consacre à la *méthode dogmatique*. La raison en est, dit-il, dans son appareil plus scientifique, par lequel elle mérite d'être étudiée d'une façon spéciale ; tandis que la méthode dogmatique n'est pas l'apanage d'une école déterminée et a été employée par une foule d'écrivains politiques appartenant aux opinions les plus diverses. Cette discipline a été caractérisée d'une façon nette et concise par M. Vacherot, dans son ouvrage sur la *Démocratie ;* prenant comme exemple le géomètre qui pose des axiomes et des définitions, puis déduit de celles-ci à l'aide de ceux-là toutes les propositions dont l'enchaînement forme la science entière, « de même, dit-il, dans l'ordre des vérités que je poursuis, c'est à l'idée, au principe que je m'attache exclusivement. Etant donnée la définition de la démocratie, j'en déduis toutes les conséquences pour la société, l'Etat et le Gouvernement ». La méthode dogmatique puise ses inspirations dans l'ordre moral et social, c'est-à-dire dans la nature de l'individu et de la société ; elle est fondée sur des notions philosophiques absolues ; c'est assez dire que ceux qui la préconisent et l'utilisent sont nombreux et appartiennent aux opinions les plus diverses ; le *Contrat social* de J.-J. Rousseau s'en inspire ; elle a présidé à la confection de la célèbre *Déclaration des droits de l'homme* et à l'élaboration des diverses constitutions qui ont régi la France depuis la Révolution de 1789 ; elle est le fondement des théories du Jacobinisme, si bien décrit par Taine, et de celles de ses adversaires, tels que De Bonald ; en un mot, le dogmatisme est le privilège de la race française, avec cette réserve qu'il ne manque pas d'adhérents en Angleterre, où son principal représentant est Stuart-Mill.

Le premier postulat du dogmatisme politique, et en cela la méthode juridique s'y rattache par des liens étroits, est que les constitutions sont des œuvres de notre raison et de notre volonté.

Voilà une première erreur, fait remarquer M. Deslandres, car, en attribuant ce rôle à notre intelligence et à notre liberté, on oublie que les grandes transformations de la société ont amené la succession des grands régimes politiques et que ces évolutions sociales sont elles-mêmes les résultantes de faits si généraux qu'ils constituent des forces invincibles ; ainsi donc, en dernière analyse, la fatalité exerce une influence considérable sur les constitutions politiques ; la raison ne suffit donc pas pour indiquer les institutions qui conviennent à un peuple ; le législateur, l'homme de science doivent également prendre conseil de l'histoire, de l'expérience.

M. Deslandres n'admet pas le second postulat du dogmatisme : l'esprit humain est en possession de principes, vérités absolues, qu'une évidence lumineuse et intérieure impose à notre entendement ; la raison de son refus d'adhésion à cette formule est que les philosophes ne sont pas d'accord sur les principes mêmes d'identité, de causalité, qui sont pourtant les fondements de la logique ; lui-même, s'appuyant sur l'autorité de Renan, va jusqu'à mettre en doute la liberté humaine. En sorte que nous assistons à ce singulier spectacle d'un écrivain qui admet l'existence de la loi et de la conscience morales et qui sacrifie en même temps au déterminisme et au scepticisme. Se plaçant sur le terrain propre de la science politique, il en formule « la règle fondamentale » en ces termes : « Les pouvoirs de l'Etat n'auront la force qui leur est nécessaire que s'ils incarnent un des principes vivants de la nation », et quelques pages plus loin, après avoir « nié qu'il y ait en science politique des principes absolus que la conscience et la raison nous révèlent et qui peuvent et doivent être la clé de voûte de nos constructions », il déclarera ne pas contester « l'existence de tout absolu dans le domaine politique et que le problème des institutions, qui conviennent à un peuple, soit dominé par un principe de droit naturel ». Ces contradictions semblent provenir de ce que M. Deslandres a perdu de vue les graves problèmes philosophiques qui se trouvent à la base de la science politique ; il ne manquera cependant pas de reconnaître leur importance dans la suite de son ouvrage, et il le fait avec une bonne foi scientifique à laquelle nous nous plaisons à rendre hommage.

Plus justement, M. Deslandres fait au dogmatisme un grief de l'universalisme de ses solutions. Et ce reproche s'adresse aussi bien à la célèbre Déclaration de 1789 où il est question des droits de l'*homme* alors qu'il s'agit de légiférer pour les Français, qu'à De Bonald, lorsqu'il fait observer que « si l'homme naît partout le même, la même constitution politique et religieuse doit convenir

à toutes les sociétés ». Ici encore, nous aurions des réserves à faire ; cependant, nous jugeons inutile de les signaler, le lecteur les imaginera aisément. Mais, nous l'avons dit, M. Deslandres admet l'existence d'une loi morale que l'organisation politique ne peut méconnaître et dont elle doit favoriser l'accomplissement par les individus qu'elle régit ; ainsi s'explique sa conclusion : « Tout n'est donc pas erreur dans le dogmatisme politique. Il en reste qu'il y a un principe qui domine les institutions des peuples. Mais comme ce principe est très large, trop général pour qu'on en déduise la combinaison des pouvoirs de l'Etat, il ne peut fonder la méthode rationnelle et déductive par laquelle les dogmatiques ont cherché à édifier la science de l'Etat. »

IV. — Qu'en est-il de la *méthode comparative*, dont les précurseurs furent de Tocqueville et Laboulaye, qui proposaient les institutions de l'Amérique comme modèles, et Le Play qui conseillait d'imiter l'Angleterre, en laquelle il voyait le prototype des peuples prospères, méthode qui a été adoptée par l'école de la législation comparée ? Certes, elle a été perfectionnée à une époque rapprochée, car on ne se borne plus à chercher le peuple modèle pour lui emprunter ses institutions, on s'adresse à tous les peuples et on demande à l'ensemble de leurs législations l'idéal dont une constitution doit se rapprocher. Ainsi comprise et complétée, cette méthode dont l'emploi amènera à constituer « *le droit commun législatif* » présente de sérieux avantages, pour autant qu'on la considère comme simple procédé de compréhension des phénomènes de la vie politique. Elle permet d'abord « d'établir et de classer les différents types d'assemblage sur lesquels peuvent être combinées les institutions gouvernementales des Etats, pour rechercher la correspondance de ces institutions aux conditions de milieu, de race, d'époque dans lesquelles les différents peuples peuvent se rencontrer, pour examiner le rendement de ces organismes divers, la façon dont ils satisfont aux besoins des sociétés, et pour étudier les lois générales de leur développement ». Outil excellent pour la science politique générale, « la méthode comparative apparaît comme la meilleure méthode d'éducation pour la formation de tout esprit qui veut approfondir la science des institutions politiques » : elle suscite en nous la curiosité, l'éveil scientifique, parce que, « quand nous observons en un pays étranger la vie politique, la nouveauté de ce que nous voyons nous fait chercher à le comprendre », tandis que les institutions auxquelles nous sommes habitués n'attirent plus nos regards ; — « l'étude comparative des institutions en favorise encore la compréhension scientifique, parce qu'elle dégage notre esprit de tout

parti pris » ; — elle met à la disposition de la science politique, des ressources sans lesquelles elle ne saurait remplir toutes ses fonctions ; l'objet de cette science est de déterminer entre les phénomènes politiques et sociaux les rapports de causalité, et ce travail s'opère avec d'autant plus de sûreté et de précision lorsque l'observation porte sur divers pays ; — enfin, grâce à l'emploi des comparaisons, la science sociale peut reconnaître les transformations générales qui constituent des forces irrésistibles dont elle doit tenir compte.

Cependant, cette méthode n'est pas sans présenter des lacunes que M. Deslandres découvre et note avec une sagacité remarquable. La principale de ces lacunes est que l'étude des législations étrangères nous permet uniquement de connaître « le mieux existant » ; dès lors elle ne peut nous indiquer et nous proposer comme idéal que « du réel déjà réalisé » ; idéal insuffisant pour guider les peuples dans la voie du progrès, car « il ne saurait satisfaire à nos besoins sans cesse renaissants de transformations ».

V. — Vient ensuite la *méthode du bon sens*, qui est celle des publicistes qui n'ont pas de méthode, ou, plus exactement peut-être, de ceux qui, selon l'expression de M. Guizot, ont l'habitude de « voir les choses comme elles sont, dans leur exacte vérité ». Dans l'étude des institutions, ils se bornent à les examiner en elles-mêmes, à se demander si elles sont combinées de manière à remplir leur fonction, et cela « en s'inspirant simplement de cette expérience personnelle, qui nous guide dans la vie, de cette connaissance des hommes et des choses, qui dirige à l'ordinaire nos jugements ». Cette méthode pourrait donc s'appeler *méthode de l'expérience personnelle* et se rapproche, dans une certaine mesure, de la méthode expérimentale. Employée par des hommes doués d'un esprit sûr, d'une intelligence élevée, d'une longue expérience des hommes et des choses, elle présente des mérites, mais même, chez ceux qui en ont usé avec le plus de bonheur, comme Guizot, Benjamin Constant, Prévost-Paradol, on relève des erreurs graves ; « sans doute, fait remarquer justement M. Deslandres, l'erreur peut accompagner l'emploi de toute méthode, mais elle est un vice rédhibitoire pour ceux qui, parlant au nom du bon sens, ne nous mettent pas en mains les éléments des problèmes qu'ils abordent, mais font appel à notre confiance et demandent à être crus sur parole ». On ne saurait mieux dire ; nous nous bornerons à ajouter une observation : ce procédé n'est-il pas plutôt de l'*art*, en tant qu'opposé à la *science ?*

VI. — Ni l'observation préconisée par la sociologie positiviste, ni les catégories rationnelles de la méthode juridique, ni les formules aprioristes du dogmatisme, ni les principes du droit public commun proposés par la méthode comparative, ni enfin les enseignements que certains prétendent tirer de leur expérience personnelle, aucun de ces procédés n'a paru à M. Deslandres suffisant pour fonder la science politique. Mais de chacune de ces méthodes il a gardé quelque chose et ainsi, grâce à ces critiques successives, il arrive à dégager la véritable méthode de la science politique, « la *méthode historique critique*, complétée d'ailleurs par les lumières que la raison pure, la comparaison, la méthode juridique peuvent légitimement fournir ».

De cette thèse finale, l'auteur donne deux justifications.

La première est une *raison doctrinale*, qu'il résume en ces termes, faisant légitimement au fatalisme historique une concession qu'il refuse au dogmatisme : « parce qu'elle fait connaître les grandes étapes que franchissent les sociétés ; parce qu'elle manifeste le tempérament des conditions particulières de chaque peuple ; parce qu'elle révèle les forces intimes qui se trouvent en chacun, l'histoire est la pourvoyeuse nécessaire de la science politique, pouvant seule lui fournir les données en harmonie avec son but et avec son objet ».

La seconde est une *raison pratique :* l'expérience nous fait constater que les transformations des institutions politiques doivent être continues et progressives ; l'histoire démontre en effet les avantages des transformations sans arrêt (exemple : l'Angleterre) et les catastrophes qui sont les conséquences d'une politique d'immobilité (exemple : la France sous la Monarchie de l'Ancien Régime, la Restauration et même la Monarchie de Juillet). Puisqu'il en est ainsi, « si l'on veut que la science, et non les hasards de la vie même, dirige ces transformations, il faut que la méthode de la science politique ait en elle-même le principe de cette continuité et de cette progressivité ». Or, cette condition, les méthodes que nous avons analysées ne la possèdent pas ; les méthodes juridiques et dogmatiques sont immobilisantes et par là même révolutionnaires, car elles n'acceptent pas le principe de l'évolution continue des institutions ; la méthode comparative n'est pas progressive, parce qu'elle s'en tient aux faits réalisés ; la méthode que M. Deslandres appelle « sociologique » prêche l'évolution, mais n'est pas en mesure de la diriger.

La méthode historique seule est à la fois progressive et évolutive, car l'histoire nous force à reconnaître l'existence de la nécessité des transformations politiques ; seule aussi, elle nous révèle ce qui

constitue le fond durable et permanent de la nation, ce qui doit être conservé, et en même temps ce qui dépend des circonstances momentanées et variables, ce qui doit être transformé. Ainsi donc « les leçons de l'histoire dans le domaine des institutions politiques nous forcent à admettre la loi d'évolution et nous permettent en même temps de la réaliser ». La méthode historique répond au double objet de la science politique : *expliquer* les institutions actuelles, *inventer* les transformations qu'elles doivent subir.

Arrivé à ce point de son étude, M. Deslandres trace un programme d'application de la méthode historique critique à la science politique ; nous ne pouvons le reproduire, mais il en résulte que l'emploi de cette méthode satisfait à toutes les exigences ; car l'étude des institutions d'un peuple, conduite d'après ce procédé, permet d'établir la psychologie politique de la nation ; de connaître les conditions auxquelles doit répondre l'organisation politique du pays ; de déterminer les forces, les ressources que la nation met à la disposition du constructeur politique ; de discerner ce qui est permanent et ce qui est transitoire dans la nation et de fixer les données sur lesquelles l'évolution des institutions doit se régler ; enfin d'indiquer les institutions qui doivent être définitivement éliminées.

Malgré les immenses avantages qu'il lui reconnaît, M. Deslandres n'hésite pas à considérer cette méthode comme insuffisante *par elle-même* pour la constitution de la science politique.

Elle présente d'abord le défaut de ne pas nous faire connaître la fin de l'Etat, notion essentielle pour apprécier d'une façon complète la valeur des institutions, notion que la morale seule peut nous procurer ; en second lieu, elle ne nous fait pas connaître l'idéal que l'homme poursuit ; cet idéal, « il faut le demander à cette science morale de l'homme, à laquelle nous avons vu déjà que la science politique doit faire appel. C'est elle qui, connaissant la nature et la destinée de l'homme, peut en effet entrevoir cet idéal vers lequel l'organisation politique et sociale peut contribuer à conduire l'humanité ». — Sous ce double rapport, la science politique est tributaire du dogmatisme, expression qui devient incorrecte en cet endroit sous la plume de M. Deslandres, car la philosophie morale et sociale n'est nullement dogmatique.

Nous avons vu précédemment en outre que, dans certaines limites, la comparaison avec les législations étrangères, l'expérience et la connaissance des principes juridiques fournissent à la science politique un précieux concours. Ainsi, grâce à ce système éclectique, M. Deslandres en arrive à indiquer à la science des institu-

tions politiques une méthode, une discipline qui permet de donner aux études de droit constitutionnel une portée et un essor inconnus jusqu'à ce jour.

Il a soin d'ailleurs de signaler le danger qui menace celui qui se bornerait à employer exclusivement la méthode historique et de montrer comment il l'écarte.

L'école historique est fatalement poussée dans la voie du déterminisme ; pour l'un de ses fondateurs, Savigny, « le droit comme le langage est le produit d'une force spontanée, indépendante des volontés particulières et du hasard ». M. Deslandres admet, à l'encontre de cette opinion, que dans l'évolution des institutions d'un peuple il y a place pour la volonté et la sagesse des individus, pour la liberté. « L'histoire, déclare-t-il en terminant, n'est pas pour nous une force qui nous mène, mais une des lumières qui doivent nous diriger. Et c'est pourquoi, si j'aboutis à une méthode principalement historique, je me tiens pourtant loin du déterminisme. Je reconnais que l'histoire est notre premier guide, mais j'admets qu'elle ne suffit pas à la science politique, qui a besoin de faire usage d'autres disciplines. »

*
* *

Malgré un flottement regrettable sous le rapport philosophique, M. Deslandres a fait œuvre méritoire et utile ; son travail fera réaliser, nous n'en doutons nullement, de grands progrès à l'étude rationnelle des institutions politiques ; grâce au distingué professeur de l'Université de Paris, la sociologie politique est dès maintenant en possession d'une méthode dont l'emploi est de nature à transformer l'étude du droit constitutionnel et à la diriger de telle façon que, cessant d'être un commentaire de textes et un assemblage de controverses théoriques, elle deviendra une source de documents précieux pour quiconque s'intéresse à l'avenir politique des peuples.

*
* *

Ce compte rendu manquerait de conclusion pratique,si nous nous bornions à faire ainsi le départ de ce qui doit être rejeté et de ce qui peut être admis des opinions de M. Deslandres. Nous avons mieux à faire : c'est de profiter de son étude, des lumières que son travail consciencieux et ses recherches érudites nous procurent pour nous élever davantage encore et tenter de préciser d'une façon nette, précise et logique la notion de la véritable méthode de la science politique.

Rappelons d'abord et fixons l'objet primordial de cette science :

elle doit résoudre le problème mécanique des forces de l'Etat *dans les termes où il se pose pour chaque peuple*, en tenant compte de la race, du tempérament national, des classes sociales, des traditions du passé, des aspirations et des tendances actuelles. La solution de ce problème exige un travail préliminaire qui consiste à observer les phénomènes sociaux qui ont une répercussion sur l'organisation politique, à en déterminer l'influence, à les classer par ordre d'influence. Comment faut-il observer ces faits ? Dans leur réalité concrète et entière, sans préjugés dogmatiques ou philosophiques, avec une bonne foi absolue, comme un des aspects de la vie sociale réelle, aspect qui est en rapports intimes et profonds avec les autres aspects sociaux, tels que l'économie, la morale, la religion, etc.

Tel est aussi l'avis de M. Deslandres ; comme il le démontre parfaitement, le défaut capital des méthodes qu'il critique est de n'observer le fait politique que sous un angle arrêté d'avance.

Pour être juste et féconde, l'observation ne doit être d'une façon exclusive ni déterministe, ni juridique, ni historique, ni dogmatique ; elle doit être tout cela pour être complète et sincère, pour produire des résultats vraiment utiles, pour apporter à la science de l'édification des institutions politiques des données vraiment efficaces et scientifiques.

M. Deslandres aboutit en définitive à faire sienne la méthode sociologique générale, et l'erreur principale dans laquelle il a versé consiste à établir une confusion réelle entre la méthode à laquelle il donne le titre de sociologique et qui n'est peut-être que celle de quelques sociologues, — et la méthode sociologique générale, qui domine toutes les écoles et qui est la seule méthode sociologique digne de ce nom. La méthode historique critique, à laquelle M. Deslandres se rallie, parce qu'elle fournit à la science politique les données en harmonie avec son but et avec son objet, parce qu'elle est en outre progressive et évolutive, cette méthode ne se confond-elle pas avec celle de la sociologie générale ?

Il est aisé de répondre à cette question et nous ne pouvons nous empêcher de trouver assez piquant le fait qu'un adversaire de la sociologie aboutit à faire sienne la méthode d'une science dont il proclame la faillite.

On reconnaîtra d'ailleurs que l'argument consistant à rejeter la méthode sociologique parce qu'elle a donné peu de résultats jusqu'à ce jour n'est pas décisif. La sociologie quitte à peine l'âge héroïque ; ceux qui les premiers ont pressenti l'immense importance scientifique de la méthode sociologique ont commis la faute grave de vouloir la plier à leurs postulats, d'en faire l'instrument malléable

et servile de démonstration de systèmes préconçus. La critique a miné ces colosses aux pieds d'argile et démontré l'impossibilité de l'œuvre à laquelle on voulait employer l'instrument ; mais de ce que le plan de l'édifice avait été mal conçu, il ne résulte nullement que l'instrument soit défectueux. La méthode d'observation n'est pas atteinte par la destruction des théories de Comte, de Spencer et d'autres. Reprise par des ouvriers moins ambitieux, elle a servi à édifier des travaux plus modestes, mais assis sur des bases autrement solides que ceux qu'ils remplacent, parce que les auteurs de ces travaux se sont bornés à demander à l'outil l'œuvre à laquelle il est par essence destiné : l'observation des faits, leur comparaison et leur expérimentation éventuelle. Qu'après cela, M. Deslandres n'aime pas de placer cette méthode si sûre et si féconde sous l'égide de la sociologie, nous n'y voyons qu'un mal, c'est qu'ainsi il perd de vue l'avantage énorme qu'il y a, pour le progrès des sciences sociales, à reconnaître qu'elles ont de nombreux et intimes points de contact et qu'elles gagnent toutes à se mettre d'accord sur la méthode d'investigation et de travail.

On peut même lui reprocher le qualificatif par lequel il tente de spécialiser la méthode en faveur de laquelle il se prononce ; le terme *histoire* a de nos jours, dans le langage ordinaire comme dans le langage scientifique, un sens parfaitement délimité ; or cette méthode n'est pas simplement historique ; M. Deslandres ne se fait pas faute de le reconnaître, puisqu'il la proclame lui-même éclectique. Pourquoi ne pas la dénommer avec nous méthode *sociologique*, étant donné qu'elle n'est pas uniquement historique et qu'elle envisage les phénomènes qui agissent dans l'ordre politique non seulement sous le rapport du passé, mais sous leurs divers aspects *sociaux*, c'est-à-dire économiques, ethnographiques, géographiques, moraux, religieux, etc. ? Ainsi on affirme la compénétration de ces diverses manifestations, leurs relations étroites et la nécessité d'étudier le fait politique, non pas comme s'il était un fait autonome et isolé, mais dans sa réalité vivante et dans son interdépendance avec les autres manifestations de la vie sociale.

Maurice Damoiseaux.

A History of American political theories, by C. Edward Merriam, A. M., Ph. D., Associate in political science in the University of Chicago. Un vol. in-18, xv-364 pages. — New-York, Macmillan, 1903.

Il n'existe pas de traité didactique des théories politiques qui se sont fait jour aux États-Unis de l'Amérique du Nord depuis la

colonisation, par les Puritains chassés d'Angleterre, des vastes contrées qui sont devenues la puissante République fédérative du Nouveau-Monde. Il y a cependant intérêt à exposer les doctrines politiques qui « représentent la philosophie sous laquelle s'est développée la plus puissante démocratie des temps modernes ». C'est la tâche que s'est imposée M. Merriam et le mérite principal de son ouvrage réside en ce qu'il a pris soin, comme il le dit lui-même, « de discuter ces théories dans leurs rapports avec les conditions spéciales sous l'empire desquelles elles se sont développées, en tenant compte de la connexion intime qui existe entre la science spéculative et les faits qui l'influencent ». Il convient de souligner, à cet égard, cette déclaration de principe, qui indique l'angle sous lequel M. Merriam a envisagé son sujet : « Comme toute autre théorie politique, les idées politiques américaines offrent peu d'importance si on les sépare des grands mouvements historiques dont elles sont une partie organique. »

Ce que nous venons de dire de la méthode employée démontre que M. Merriam s'est franchement inspiré de la saine méthode sociologique, qui consiste à observer l'idée ou le fait politique dans ses relations avec les divers phénomènes sociaux concomitants. Son exposé constitue sous certains rapports une excellente préface et, sous certains autres, un utile complément aux travaux de Tocqueville, Bryce et Ostrogorski sur le régime politique de la grande démocratie américaine. Ceux que les questions de méthode intéressent tireront d'utiles indications de la comparaison qu'ils pourront établir entre la discipline scientifique adoptée par M. Merriam et le procédé suivi par M. C. Ellis Stevens dans *les sources de la Constitution des États-Unis* [1], procédé qui s'inspire, bien que sans exclusivisme, de la méthode historique pure.

Rappelons avec M. Merriam, que la sociologie politique ne manque pas actuellement d'adeptes aux États-Unis. C'est ainsi que M. Lester F. Ward, comme on sait, a publié en 1883 un traité de *Sociologie dynamique*, dans lequel il avance que la science de la société doit conduire l'art de la société qu'il dénomme, dans sa terminologie, « telesis collective ». D'après lui, le Gouvernement devrait abandonner ses méthodes actuelles, qui ne sont ni scientifiques ni progressives, pour se transformer en « une académie centrale de science qui serait pour la direction de l'humanité ce qu'une insti-

1) *Les sources de la constitution des États-Unis, étudiées dans leurs rapports avec l'histoire de l'Angleterre et de ses colonies*, par C. Ellis Stevens, chargé des conférences de Droit constitutionnel à l'Université de Pensylvanie ; traduit par Louis Vossion. Paris, Guillaumin, 1897.

tution polytechnique est à la direction des forces naturelles ». Le gouvernement politique deviendrait ainsi réellement « l'application législative des principes sociologiques », et c'est ce que M. Ward entend par « sociocratie », — « la direction scientifique des forces sociales par la mentalité collective de la société pour son plus grand bien ».

M. Merriam fait remarquer très justement que les Américains ne se sont guère souciés jusqu'à ce jour des théories scientifiques relatives à la politique. « En général, dit-il, la théorie politique américaine doit son origine à des controverses relatives à des circonstances de fait. Les droits de l'homme, le consentement des gouvernés, le droit de révolution ont été discutés à l'époque de la Révolution de 1776. La question de l'aristocratie, naturelle ou artificielle, fut associée à la lutte entre les Fédéralistes et leurs opposants ; la tentative d'enrayer l'expansion de l'esclavage conduisit à la discussion des relations qui doivent exister entre races inégales dans des conditions qui rendent nécessaire leur coexistence sur le même sol. Le grand problème du caractère de l'Union donna naissance à l'examen de la nature du Gouvernement fédéral, des signes essentiels de la souveraineté et des éléments de la nationalité... Mais, dans tous ces cas, les aspects constitutionnels et légaux du problème ont été discutés au long et au large, tandis que les principes de la science politique ont beaucoup moins attiré l'attention. »

En agissant ainsi, les Américains ont fait, non de la science théorique, mais de la science pratique, de la *sociologie* politique; ils ont sagement basé l'étude des institutions qui leur conviennent sur l'observation des faits et non sur des principes abstraits et purement dogmatiques. Ce n'est certes pas nous qui leur en ferons grief.

MAURICE DAMOISEAUX.

Institutions politiques de la Russie ; naissance et développement de ces Institutions des commencements de l'histoire de Russie jusqu'à nos jours, par MAXIME KOVALEWSKY, ancien professeur de Droit public à l'Université de Moscou. Traduit de l'anglais par Mme DEROCQUIGNY. Un vol. in-8° (Bibliothèque internationale de Droit public). — Paris, Giard et Brière, 1903.

Les institutions politiques de la Russie ont-elles toujours été et sont-elles encore figées dans le moule du despotisme ? Si, comme toute œuvre humaine, elles sont soumises à la loi de l'évolution, quel a été le point de départ de leurs transformations, quelles en

ont été les phases diverses, quel en sera probablement le point d'arrivée? L'organisation politique et sociale de la grande monarchie slave a-t-elle été influencée par les courants généraux qui ont amené les modifications graduelles des institutions des autres Etats européens ?

Tels sont les problèmes qui se posent à l'esprit du sociologue, et l'ouvrage de M. Kovalewsky est un excellent guide pour quiconque a souci de les résoudre. Il ne peut s'agir pour nous de résumer cet exposé, remarquable par sa concision et sa clarté, de l'histoire du développement des institutions russes ; il sera, croyons-nous, plus utile pour nos lecteurs et plus conforme au cadre de cette publication, d'examiner rapidement, à l'aide des clartés que projettent les données historiques et sociologiques fournies par M. K., les questions qui ont été posées dès le début de cette notice.

Ce serait une erreur de penser que le régime autocratique a toujours été l'essence de l'organisation politique de la Russie. Au dire des historiens byzantins, les Slaves primitifs étaient un peuple indépendant, aimant la liberté et possédant des assemblées populaires *(folkmotes)*, dans lesquelles ils discutaient les questions d'intérêt public. De même, le gouvernement établi dans les principautés russes des XIe, XIIe et XIIIe siècles, était loin d'être despotique ; les affaires de l'Etat étaient examinées dans des convents populaires, composés des pères de famille ou chefs de clan, en sorte que l'organisation politique avait le caractère d'une démocratie patriarcale.

Par quelle évolution et sous l'influence de quels facteurs cette démocratie devint-elle la puissante aristocratie de Pierre le Grand et d'Alexandre Ier? Comme dans le reste de l'Europe et sous l'empire des mêmes causes qu'ailleurs, nous voyons s'établir en Russie un régime féodal : le czar de Moscovie, désireux d'attirer et de retenir les soldats à son service, leur accorde des bénéfices en terres, les admet à partager avec lui l'honneur et le fardeau de diriger la politique intérieure et extérieure de l'Etat. Pour augmenter leurs ressources, il restreint la liberté des tenanciers de leurs terres ; il profite de ce que les fermiers s'étaient endettés par suite des guerres et des luttes intestines, pour les empêcher de quitter la terre à moins que quelque propriétaire ne consentît à payer leurs dettes à condition de les garder à son service comme tenanciers ou comme esclaves. Au moyen âge, la Russie présente donc la même physionomie politique et sociale que l'Allemagne, la France, l'Angleterre; « tant il est vrai, fait judicieusement remarquer notre auteur, que les institutions juridiques sont créées non pas tant par le génie

particulier de telle et telle nation ou de telle et telle race que par les nécessités de la vie, qu'elles peuvent être les mêmes chez des peuples de sang différent et à des siècles de distance ». Au sommet, nous voyons un seigneur autocrate, le *czar*, qui se fait assister par une aristocratie militaire ; en dessous de lui, la société se divise en trois classes : une noblesse militaire, les *boiars*, qui paie l'impôt du sang et exerce les grandes fonctions de l'Etat ; un clergé privilégié ; enfin, le peuple, qui paie l'impôt, tiers-état qui disparaît pour former la catégorie des serfs ou esclaves.

L'influence grandissante de la noblesse porte bientôt ombrage aux souverains moscovites et, comme les rois de France, ils vont demander aide et protection au peuple. Cette phase évolutive est complète sous le règne de Jean le Terrible ; désireux d'écraser la puissance des *boiars* de la *douma* ou Conseil privé, il se décide à prendre conseil, sinon du peuple entier, du moins des groupes sociaux qui, à Moscou, pouvaient être considérés à plus ou moins juste titre comme étant les représentants des différents ordres appelés à aider le czar dans le gouvernement militaire ou civil de ses Etats. Telle fut l'origine des *sobors*, qui rappellent les Etats généraux français par quelques traits de leur organisation et de leurs attributions. M. Kovalewsky expose avec quelques détails comment ces assemblées s'affirmèrent peu à peu comme l'une des institutions fondamentales de la Russie et reçurent une sorte de consécration constitutionnelle lorsque Michel Romanov s'engagea, avant d'être couronné, à n'introduire aucune loi nouvelle, à ne lever aucune taxe, à ne pas déclarer la guerre sans le consentement du *sobor*. Cependant le règne de ces institutions populaires fut de courte durée et la convocation du dernier *sobor* date de 1698. Comment se fait-il que le peuple ne sut pas mieux profiter, pour conquérir la liberté politique, de cette occasion pour ainsi dire unique dans l'histoire, puisque l'initiative venait de la bonne volonté du Souverain ? On peut en donner plusieurs raisons ; à notre sens, la première et la principale de toutes, c'est que le peuple russe n'était pas mûr pour la liberté ; le despotisme oriental auquel il avait été soumis pendant plusieurs siècles n'avait fait que développer les instincts grossiers et cruels des peuplades slaves ; la tyrannie avait amené avec elle la bassesse de caractère et la servilité ; l'esclavage avait introduit le mépris pour toute manière de gagner sa vie par le travail et la paresse avec tout son cortège de vices, parmi lesquels l'ignorance et l'immoralité.

L'établissement de l'autocratie impériale fut en outre favorisé par la nécessité de s'organiser fortement pour réaliser le plan

d'agrandissement de la Russie du côté de la Suède et de la Pologne. Pour atteindre ce but, il fallait une armée permanente, une flotte, des ressources que l'on ne pouvait obtenir qu'en modifiant le système des impôts et l'administration de l'Etat. Pour opérer cette refonte des conditions militaires, financières et sociales, Pierre le Grand ne pouvait compter sur les *sobors*, assemblées d'hommes imbus de superstitions religieuses et de préjugés de classe, très souvent illettrés et, pour cette raison, insoucieux d'instruire le peuple.

Le czar fit donc table rase de cet embryon d'organisation démocratique. Un autre motif l'y poussait : on sait que lui-même avait été étudier sur place les institutions des principaux Etats européens et que ses ambassadeurs étaient chargés de lui faire rapport sur leur organisation politique. Or, cette époque était loin d'être l'âge d'or du gouvernement représentatif ; dans toute l'Europe, les assemblées populaires perdaient ou avaient perdu toute importance politique et l'autocratie devenait le principe souverain du jour. Partout le pouvoir monarchique, appuyé sur les fonctionnaires, qui sont ses créatures, lutte contre l'aristocratie féodale et la démocratie communale. Il est assez naturel que Pierre le Grand se soit laissé entraîner dans la même voie et ait pris modèle sur Louis XIII et Richelieu.

L'imitation de l'étranger guida l'inspirateur de la politique de la « plus grande Russie » ; elle inspira également Catherine II ; sous l'influence des théories des philosophes du XVIIIe siècle et principalement de Montesquieu et de Voltaire, elle établit une sorte de gouvernement libre des provinces entre les mains de la noblesse et jeta les bases d'une organisation municipale. Personne n'ignore qu'Alexandre Ier était un admirateur aussi ardent de Napoléon qu'il en était le dangereux rival ; on ne doit donc pas s'étonner s'il copia assez servilement les institutions sur lesquelles Bonaparte fit reposer son gouvernement despotique et sa suprématie militaire.

Comme on le voit, cette évolution de l'ancienne démocratie patriarcale des Slaves primitifs à l'autocratie centralisatrice du XIXe siècle est l'œuvre des souverains de la Russie, et l'un des caractères les plus saillants et les plus remarquables de l'histoire du développement des institutions russes est que le peuple n'apparaît jamais pour tenter de secouer le joug qui s'appesantit chaque jour plus lourdement sur ses épaules ; nous avons dit les raisons économiques et sociales de cette apathie. On peut encore en donner une autre, d'ordre politique : les czars se sont toujours bornés jusqu'à cette époque à imiter les institutions européennes sans

toucher aux coutumes et aux institutions originelles de la Russie ; en sorte que si, politiquement et dans son apparence extérieure, la Russie a la forme d'un Etat européen, socialement et dans sa nature intime, elle est restée une agglomération de peuplades asiatiques. La nation, d'ailleurs ignorante et inculte, ne s'est guère souciée de réformes qui respectaient sa religion, ses traditions et ses usages.

Le règne d'Alexandre II fut marqué par une série de réformes qui, contrairement à celles de ses prédécesseurs, atteignirent la constitution sociale et intime du peuple russe. La plus célèbre est l'abolition du servage en 1861 ; la disparition de l'esclavage a donné naissance à une classe moyenne, les propriétaires terriens, dans laquelle les éléments les plus hétérogènes, — anciens seigneurs de manoirs, serfs libérés, marchands, artisans, — sont venus se fondre au point d'atténuer les anciennes démarcations sociales. Un autre fait économique concomitant, le développement commercial et industriel des grandes villes, a rendu nécessaire la refonte de l'administration municipale et développé l'esprit d'indépendance. En accordant l'autonomie aux Universités, Alexandre II complétait et couronnait son œuvre : la suppression des barrières qui entravaient l'expansion de l'enseignement supérieur avait pour corollaire forcé, au moins dans une certaine mesure, l'affranchissement de la presse.

Mais, outre qu'elles étaient encore timides et d'ailleurs sagement limitées à la dose de liberté que les Russes étaient susceptibles de recevoir, ces réformes n'avaient pas encore suffisamment modifié les idées et les mœurs, elles n'avaient pas assez touché au système despotique et centralisateur du gouvernement pour qu'une réaction fût impossible. Les actes d'Alexandre III le prouvèrent assez et il a suffi de quelques ukases pour détruire ou tout au moins enrayer l'œuvre de progrès entreprise sous le règne précédent. M. Kovalewsky termine par un exposé assez sombre de la situation politique actuelle de son pays : « Si l'on ajoute à l'absence de liberté personnelle la situation intolérable faite à la presse, la pratique d'ouvrir les correspondances privées et de contrôler le choix des livres et des journaux que l'on désire lire, et enfin les difficultés suscitées à la propagande naturelle faite par tout homme sincèrement attaché à ses croyances, on verra que la bureaucratie à chef unique a privé le peuple non seulement de ses droits politiques, mais aussi de la jouissance de cette somme de liberté qui a été accordée aux Anglais par la Grande Charte elle-même et dont les Américains jouissaient des années avant l'établissement de leur grande fédération. Or,

selon l'opinion de l'auteur, un gouvernement est jugé non seulement par le bien-être matériel du peuple qu'il gouverne, mais aussi par son bien-être moral. Ceux qui ont fait à l'auteur l'honneur de lire le traité qu'il a écrit en français sur le régime économique de la Russie ont pu arriver à cette conclusion que la condition de la majorité des paysans et des ouvriers est loin d'être satisfaisante, que la noblesse territoriale est à demi ruinée et que la seule classe florissante est un petit nombre de propriétaires de manufactures et de gros marchands, enrichis par des tarifs protecteurs élevés. On ne peut attendre, d'autre part, que ceux qui ont eu la patience de lire ces chapitres aient été frappés de la grande participation du peuple à la gestion des affaires publiques ni de l'exercice illimité des droits « de l'homme » de la part des sujets russes. La conclusion naturelle est que les Russes vivent dans une période que Shakespeare a définie en disant : « Ce temps est disloqué ». On ne serait pas étonné d'apprendre dans quelques années que beaucoup des institutions et des lois traitées dans ces chapitres sont tombées en désuétude et que la Russie est revenue à la politique des réformes prudentes mais intégrales qui lui a si bien réussi au temps d'Alexandre Ier et d'Alexandre II ».

La Russie n'a pas échappé aux grands mouvements généraux qui ont présidé à l'évolution sociale et politique des nations européennes pendant le moyen âge et la période moderne ; mais elle est restée réfractaire au mouvement démocratique qui a marqué le XIXe siècle et dont notre époque verra le développement. Qu'en sera-t-il dans l'avenir ? Les quelques mots vagues par lesquels M. Kovalewsky termine son exposé ne nous fournissent aucune indication précise sur les tendances actuelles du peuple russe ni sur ses chances plus ou moins prochaines d'obtenir la liberté politique. Ce qu'il nous dit de la situation actuelle de la Russie nous oblige à ne pas lui faire grief d'être si peu explicite et à penser qu'un étranger ne pourrait guère se livrer sur place aux études qu'exigerait l'éclaircissement de cet intéressant problème de sociologie politique.

Aussi, pour le moment du moins, nous devons nous en tenir à la conclusion incomplète de M. Kovalewsky ; on peut formuler le vœu de voir le régime politique de la Russie s'améliorer, mais aucune donnée ne nous permet de préciser d'une façon scientifique ni l'époque à laquelle ce mouvement libérateur commencera, ni le sens dans lequel cette évolution se dirigera.

Maurice Damoiseaux.

SOCIOLOGIE JURIDIQUE.

Le droit civil comparé et l'histoire comparative du droit privé dans leurs rapports avec la sociologie. A propos d'un livre récent, intitulé : *La fonction du Droit civil comparé.* I. *Les conceptions étroites ou unilatérales*, par Edouard Lambert, professeur d'histoire du droit, chargé de l'enseignement du droit civil comparé à l'Université de Lyon. — Paris, Giard et Brière, 1903.

La publication de ce volumineux travail est, nous semble-t-il, une excellente occasion de poser, et de résoudre dans la mesure de nos moyens, la question des rapports qui doivent exister entre la sociologie d'une part et, d'autre part, le droit civil comparé et l'histoire comparative du droit privé. L'occasion est d'autant plus favorable que l'auteur, d'esprit très ouvert, très au courant du mouvement actuel des idées dans les différents domaines de la science sociale, parle volontiers sociologie et le fait en termes fort compétents au cours de son livre.

Aussi le meilleur moyen de fixer nos idées sera, pensons-nous, de suivre M. Lambert dans son exposé, de résumer les parties de son ouvrage qui se rapportent spécialement à notre point de vue, en introduisant d'ailleurs dans ce résumé nos observations personnelles, et d'arriver ainsi à l'expression de notre propre sentiment.

* * *

Au début de son livre, M. Lambert annonce au public deux groupes de travaux : le premier formé d'*études de droit civil comparé* et dont le but est d'extraire des principales législations ou jurisprudences régissant des civilisations analogues à la nôtre, un fonds général de conceptions et de maximes juridiques, *un droit commun législatif*. Un travail sur le régime successoral sera le premier relevant de ce groupe d'études.

Un second groupe se composera d'études sur l'*histoire comparée du droit civil de la France et des pays voisins*, ayant pour objet de mettre en lumière la genèse et le développement du droit. Ces études sur l'histoire comparée du droit porteront particulièrement et presque exclusivement sur des institutions demeurées vivantes aujourd'hui. Un travail sur *le droit civil dans les coutumes germaniques* inaugurera les études appartenant à ce second groupe.

Tel est le vaste plan d'études et de publications que se trace l'ardeur scientifique de l'auteur. On verra que ce plan répond par-

faitement à l'idée qu'il se fait du droit civil comparé et de sa fonction dans l'enseignement.

*
* *

Ce plan posé, M. Lambert aborde l'examen des conceptions fort diverses que l'on se fait et que l'on s'est faites du droit civil comparé. Dans ce premier volume d'introduction, qui a cependant plus de neuf cents pages, il ne traite que des *conceptions étroites ou unilatérales ;* mais en critiquant ces conceptions qu'il répudie, il arrive à établir très nettement la sienne propre, de sorte que nous nous trouvons dès maintenant en présence d'une pensée complète, susceptible d'être exposée et appréciée.

Des neuf cent vingt-sept pages de son volume, cinq cents auraient d'ailleurs pleinement suffi à atteindre le résultat visé par l'auteur. Le reste aurait fourni la matière d'un autre ouvrage, qui aurait pu être intitulé : *La formation de la coutume*, d'ailleurs très érudit et fort intéressant. Lesté de ces quatre cents pages, le présent volume aurait, selon nous, gagné au point de vue de l'ordonnance et n'aurait rien perdu sous le rapport de l'intégralité de la pensée.

En effet, ce problème de la *formation de la coutume* intervient à propos d'une fausse conception du droit civil comparé ; M. Lambert prétend que la théorie romano-canonique de la formation de la coutume est l'origine de cette conception erronée. On conçoit donc parfaitement qu'il réfute cette théorie romano-canonique et qu'il établisse contre elle sa propre manière d'entendre la formation de la coutume ; mais si cette démonstration, en soi du reste on ne peut plus instructive, je le répète, prend quatre cents pages, le lecteur trouvera que cela devient un hors-d'œuvre et nous partagerons son sentiment.

*
* *

Les conceptions que M. Lambert déclare étroites ou erronées et qu'il répudie sont au nombre de trois.

La première est celle qui fait de l'étude du droit civil comparé une initiation des futurs jurisconsultes à la connaissance des législations étrangères, initiation rendue utile et nécessaire même par le rôle considérable que joue le droit international privé dans la solution des conflits.

Cette conception est très vivante et très répandue. Elle règne dans plusieurs sociétés et sur plusieurs revues importantes : *Société de législation comparée*, fondée à Paris en 1869 ; *Revue de droit international et de législation comparée*, fondée à Gand en 1869 ; *Journal de droit international privé ; Society of comparative legis-*

lation de Londres, dont l'organe est le *Journal of the society of comparative legislation*, fondé en 1896 ; *Internationale Vereinigung für vergleichende Rechtswissenschaft und Volkswirthschaftslehre* de Berlin, fondée en 1894 et publiant un *Jahrbuch der internationalen Vereinigung ; Gesellschaft für vergleichende Rechts- und Staatswissenschaft*, fondée en 1895 et publiant une revue aujourd'hui intitulée *Zeitschrift für vergleichende Rechts- und Staatswissenschaft mit besonderer Berücksichtigung der Rechte der Natur- und Halbkulturvölker ; Zeitschrift für vergleichende Rechtswissenschaft*, créé à Stuttgart en 1878.

Tout en rendant justice aux travaux nés de cette première conception, M. Lambert leur conteste le caractère de droit civil comparé scientifique, parce qu'ils se bornent trop souvent à être des traductions ou des analyses de lois ou de codes isolées de l'étude du passé et du milieu qui seule serait capable de les féconder.

Notons ici l'observation faite par l'auteur d'une orientation particulière de plusieurs de ces publications vers l'étude des institutions juridiques qualifiées primitives par opposition aux institutions juridiques de nos peuples européens. Nous aurons l'occasion d'y revenir plus loin et de nous y arrêter plus longuement.

* * *

La seconde conception rejetée par M. Lambert fait des études de droit civil comparé un rajeunissement des études du droit civil national, un instrument de formation de l'esprit juridique. « C'est sous l'influence de cette seconde conception, dit M. Lambert, que le droit civil comparé fit sa première et timide apparition dans les programmes de nos universités. »

Ainsi entendu, le droit civil comparé s'introduisit dans l'enseignement du droit à la faveur d'une réaction contre la tendance, existant depuis la publication du Code Napoléon, à faire de l'enseignement du droit un simple travail d'interprétation du texte de la loi. De là la séparation établie entre la doctrine et la jurisprudence, cette dernière seule représentant la législation réelle et vivante mais malheureusement privée de l'utile direction que les auteurs pourraient lui imprimer s'ils ne s'étaient pas de parti pris confinés dans le commentaire stérile d'un texte immuable. Contre les conséquences funestes de cette tendance, l'introduction dans les facultés de droit des cours d'économie politique et de droit civil comparé a été une réaction dont le but était d'élargir l'esprit du jurisconsulte. C'était une atténuation des vices du système d'éducation juridique adopté depuis 1804. Ce n'était pas la suppression de ces vices, puisqu'on

ne se décidait pas à renoncer à la conception fausse qui était à la base de ce mode d'enseignement. Ce qu'il faut, c'est que les auteurs tiennent largement compte de la jurisprudence et qu'ils entreprennent de diriger sa marche ; qu'en même temps ils demandent au droit civil comparé des lumières sur les applications diverses qu'un même principe juridique peut recevoir suivant les circonstances de temps et de lieu ; qu'enfin les indications fournies par les sciences accessoires, telles que l'économie politique, soient utilisées par les juristes pour l'intelligence du droit civil comparé et la direction de la jurisprudence nationale.

Ici l'auteur s'étend assez longuement sur l'état actuel de l'enseignement du droit dans les différents pays. Il retrace notamment les vicissitudes de l'enseignement du droit en Allemagne : le droit romain y devenant à partir du xvie siècle le droit commun, d'où l'importance considérable donnée à l'étude des *Pandectes ;* puis l'école du droit naturel provoquant au xviiie siècle un retour à l'étude du droit germanique ; l'école historique du droit déterminant une renaissance des études de droit romain, cette fois conçues dans un sens vraiment scientifique ; la diversité des législations nationales germaniques permettant d'autre part aux juristes de faire du droit civil comparé sans sortir de leur pays ; enfin l'unification et la codification de 1900 marquant une nouvelle étape dans l'évolution juridique et déterminant l'apparition en Allemagne d'une école semblable à celle des civilistes français si vivement critiquée par M. Lambert.

* * *

Une troisième conception fait du droit civil comparé l'un des éléments de la politique législative ou politique juridique. Dans cette conception, les études de droit civil comparé ont pour objet de préparer le travail du législateur ; d'où le nom de « politique juridique ».

L'auteur considère cette conception comme étroite ; il la croit inspirée par cette idée, fausse selon lui, que seul le travail du législateur importe pour l'élaboration du droit, tandis que la coutume (aujourd'hui la jurisprudence) est un produit inconscient, souvent illogique, qu'il faut par conséquent refouler le plus possible.

C'est ici que M. Lambert place cette longue dissertation sur la formation de la coutume, dont nous avons parlé et qui, à elle seule, ferait tout un volume. L'objet de cette dissertation très savante et qui demanderait une critique spéciale, est de prouver que cette troisième conception du droit civil comparé repose sur une théorie

erronée de la formation de la coutume. Cette théorie erronée est appelée par M. Lambert « théorie romano-canonique », parce que ce sont les romanistes et les canonistes, gens hostiles à l'influence de la coutume et champions du droit écrit, qui l'auraient créée et popularisée pour faire place nette à l'autorité despotique du législateur. D'après la théorie romano-canonique, la coutume est le produit d'une élaboration inconsciente du peuple ; elle résulte de la fusion de deux éléments : un élément externe, l'habitude ou la répétition ; un élément interne ou psychologique, la volonté populaire. La détermination de ces deux éléments a donné lieu à bien des opinions, dont la variété et l'imprécision démontrent le caractère fictif de cette conception de la coutume. A l'encontre de la théorie romano-canonique, M. Lambert entreprend de prouver que la coutume est sortie des décisions de justice rendues par quelques hommes reconnus pour interprètes de la divinité, et qu'elle ne s'est jamais développée que sous l'action des magistrats, bien loin d'être le produit spontané d'un travail inconscient de la masse populaire. C'est la thèse de Summer Maine, reprise, précisée et complétée par Post et Kohler dont M. Lambert se déclare partisan ; et il en poursuit la démonstration dans les différents systèmes juridiques : droit gréco-romain, droit celtique, droit hindou, musulman, droit anglais, français, germanique. — On le voit, c'est tout un ouvrage sur le mode de formation de la coutume qui est incorporé dans le livre sur la fonction du droit civil comparé.

Mais on saisit, sans que nous ayons besoin de le suivre à travers cette savante démonstration, combien il importe à l'auteur de renverser la théorie romano-canonique de la formation de la coutume pour renverser du même coup la conception du droit civil comparé qui n'y veut voir qu'un des éléments de la politique juridique. Si la coutume n'est pas primitivement et n'est jamais uniquement le produit d'une élaboration inconsciente de la masse, mais bien aussi le résultat de décisions rendues par des magistrats ; si d'autre part la coutume existe encore aujourd'hui sous le nom de *jurisprudence*, il en faut conclure que la formation du droit n'est pas le monopole des législateurs mais est également l'œuvre des magistrats, et que diriger l'éducation du magistrat c'est en même temps diriger l'orientation de la coutume. Le droit civil comparé est un des facteurs de cette éducation juridique ; à ce titre il est autre chose qu'un élément de la politique juridique.

*
* *

Le champ est désormais déblayé des conceptions répudiées. Il est libre. Et M. Lambert peut y édifier son propre concept du droit civil comparé. Il l'esquisse, tout au moins, dans les cent dernières pages de son volume. En même temps il établit son concept de l'histoire comparative du droit, les deux études étant intimement liées.

*
* *

Pour lui le droit civil comparé et l'histoire comparative du droit sont susceptibles de désigner deux disciplines, vraies toutes deux, mais profondément diverses parce que, selon que l'on adopte l'une ou l'autre, l'étude s'oriente vers des buts fort divergents.

L'auteur caractérise très bien ces deux disciplines, lorsqu'il dit : « La première est une des branches particulières de la science sociale ou, plus exactement, de la sociologie descriptive. La seconde est l'une des formes supérieures de l'art juridique » (p. 914).

Il développe sa définition en ajoutant : « La première... poursuit un but exclusivement scientifique et spéculatif... Sa mission est de préparer, par l'étude comparative de la série des relations de succession qui existent entre les phénomènes juridiques, la découverte des causes qui expliquent ces relations, de révéler ainsi au jurisconsulte les lois naturelles auxquelles obéissent les manifestations de la vie sociale dont l'ensemble compose le droit, de lui faire saisir le lien et la raison d'être des transformations de la vie juridique, de lui permettre de découvrir quelles sont, pour chaque institution, les formes qui correspondent aux diverses phases du développement social, aux divers régimes économiques. Ainsi comprise, la science du droit comparé ne saurait borner le champ de ses investigations aux seuls systèmes juridiques actuellement en vigueur ; elle doit nécessairement l'étendre aux systèmes qui ont régi des sociétés aujourd'hui disparues. L'histoire est inséparable du droit comparé ainsi entendu » (p. 915).

« La seconde discipline... poursuit un but pratique, un but d'action. Elle est l'un des instruments et l'un des organes de révélation, de création ou d'application du droit. Sous cette nouvelle face, le droit comparé est considéré comme un des éléments du droit positif, élément plus souple, moins aisément saisissable que les droits internes, mais vivant et agissant comme eux. Il n'est plus une science ; il est un art. Il a pour rôle de dégager, de la confrontation des systèmes juridiques qu'il compare, le fonds commun de conceptions et d'institutions qui y est latent ; de rassembler ainsi un dépôt de maximes communes à ces législations et de l'enrichir

constamment par des empiètements successifs sur le domaine du particularisme » (p. 916).

Évidemment ce travail de critique des législations diverses ne pourra se faire qu'à la lumière de sciences accessoires, telles notamment que l'économie politique et sociale. Et M. Lambert n'a pas négligé l'occassion de rompre une lance en faveur de l'école historique économique contre l'école orthodoxe. Il n'y pouvait manquer : c'était pour lui un devoir de bonne confraternité, puisque les économistes de l'école Schmoller prétendent appliquer dans le domaine de la science économique précisément les mêmes méthodes que lui-même entend appliquer dans le domaine de la science du droit. Nous ne contesterons pas le bien fondé des critiques qu'il adresse au dogmatisme de l'économie classique. Nous ne ferons que noter l'assimilation de l'économie classique à l'économie psychologique spécialement représentée aujourd'hui par l'école autrichienne. Mais peut-être l'auteur est-il trop enclin à restreindre l'importance de cette école, peut-être a-t-il une confiance un peu exagérée dans les résultats que donnent à espérer les travaux de l'école historique.

* * *

Des deux conceptions du droit comparé et de l'histoire du droit que nous venons d'esquisser d'après M. Lambert, laquelle a affaire à la sociologie ? Toutes deux, répondrons-nous s'il y a sociologie, comme nous le croyons, du moment qu'il y a recherche de l'interdépendance des phénomènes sociaux d'ordre divers. Il est clair en effet que le droit comparé et l'histoire du droit, entendus dans l'un ou l'autre sens, ne peuvent s'étudier scientifiquement que moyennant une étude parallèle, bien qu'accessoire, des institutions religieuses, morales, économiques, politiques environnantes. M. Lambert l'a compris, et c'est pourquoi il parle volontiers sociologie et manifeste beaucoup d'intérêt sympathique à cette science qu'il reconnaît d'ailleurs être encore jeune.

Jeune et partant trop souvent portée, comme on l'est dans la jeunesse, aux généralisations hâtives. M. Lambert ne saurait dissimuler ce défaut d'un certain nombre de sociologues. Il s'élève — et combien il a raison ! — avec MM. Durckheim et Steinmetz contre les fabricants de lois sociales et cependant, même « aux philosophes et aux rhéteurs qui, suivant son expression pittoresque, choisissent le domaine de la sociologie comme théâtre de leurs exercices d'acrobatie intellectuelle et de jonglerie littéraire », M. Lambert ne se résout pas à crier anathème. « Ils rendent aujourd'hui, dit-il, à la sociologie les mêmes services qui ont été rendus

autrefois à la chimie par les alchimistes, à l'astronomie par les astrologues. Ils travaillent à en préparer l'éclosion » (pp. 890, 891). Nous nous permettrons de pousser la sévérité un peu plus loin que lui. Le temps des alchimistes et des astrologues nous semble passé, et le moment est venu, nous paraît-il, d'alléger la sociologie de toutes les prétendues lois et de tous les postulats qui ne peuvent qu'alourdir et même entraver sa marche. Laissons les idées *a priori*, si nous voulons voir les faits dans leur réalité exacte. Négligeons les systèmes préconçus ou prématurément édifiés, si nous voulons nourrir l'espoir de découvrir la véritable explication des phénomènes.

Qu'on ne vienne donc plus écrire, comme M. Letourneau au début de son ouvrage sur *la condition de la femme dans les diverses races ou civilisations :* « La sociologie comparative repose donc sur deux propositions générales, deux postulats, si l'on veut : 1° Toutes les civilisations passées ou présentes ont eu leur enfance barbare et sauvage, à partir de laquelle lentement, péniblement, elles ont évolué, et, pas plus que l'homme, dont elles sont l'aurore, elles ne sont nées par genèse miraculeuse. 2° Les races incultes contemporaines,dont les plus inférieures confinent encore à l'animalité, nous représentent, d'une manière générale, les phases lentement progressives par lesquelles ont passé les ancêtres des peuples civilisés » (p. 3). Rien de moins justifié; et rien aussi qui soit plus de nature à fausser les recherches scientifiques que de tels postulats, puisqu'ils ne sont aucunement prouvés et qu'ils orientent dans un sens déterminé *a priori* les explications que fournira le sociologue des phénomènes observés.

Nous avouons que nous sommes péniblement étonné lorsque nous lisons sous la plume d'un savant comme Starcke, dans l'introduction de son bel ouvrage sur *la famille primitive*, que la théorie de la dégradation des races humaines doit être repoussée, parce que, ne reposant pas sur des preuves directes et certaines, elle implique l'impossibilité d'une science de l'évolution sociale. Parler ainsi, c'est ériger en dogme l'évolution des sociétés humaines de la barbarie à la civilisation et faire de ce dogme la base des études sociologiques. Mais à quoi bon et de quel droit procéder de la sorte? Tarde dit très justement quelque part que c'est un tort de rechercher les lois d'évolution avant de rechercher les lois de causation.

* * *

M. Lambert nous ayant invité à une petite excursion sur le terrain de la méthode sociologique, nous n'avons pas cru devoir

nous y refuser, mais il est temps de revenir à l'objet principal de ce travail.

M. Lambert a posé deux concepts du droit comparé et de l'histoire du droit et tous deux peuvent, pensons-nous, revêtir le caractère sociologique. De ces deux concepts, lequel va inspirer ses publications ? C'est évidemment le second. Et cela devait être, puisqu'il place le droit comparé et l'histoire du droit dans un programme d'enseignement du droit destiné à former des jurisconsultes. Pour lui donc le droit civil comparé, — soutenu d'ailleurs de constantes études d'histoire du droit — sera destiné à rechercher dans les législations étrangères en même temps que dans la législation nationale les applications diverses que des idées juridiques identiques ou analogues présentent dans des circonstances diverses de temps et de lieu, les causes et les effets de ces applications variées, et ce dans le but de préparer le juriste et le législateur à la direction de la jurisprudence ou à l'élaboration des lois. Le droit civil comparé et l'histoire du droit ont, dans la conception adoptée par M. Lambert, une utilité pratique immédiate et une fonction juridique. C'est donc à juste titre qu'ils trouvent leur place dans le programme de l'enseignement du droit.

Tout en reconnaissant l'intérêt, l'utilité, et même le caractère sociologique de cette conception, nous croyons — et c'est aussi l'avis de M. Lambert, du reste — que l'autre conception est plus particulièrement sociologique encore. Comme sociologue, c'est donc à cette autre manière d'envisager le droit civil comparé et l'histoire du droit que nous croyons devoir nous rallier. Nous les envisageons non pas comme un moyen de diriger la jurisprudence ou de préparer les lois, mais tout simplement comme un moyen de pénétrer plus avant dans la connaissance de l'humanité et des sociétés humaines. Ainsi entendue, l'étude du droit et de l'histoire du droit n'a plus d'utilité directe et immédiate. Elle n'a qu'une utilité indirecte et médiate.

D'autre part, son champ d'observation est ainsi bien plus vaste qu'il ne l'est dans la conception à laquelle M. Lambert a dû se rallier. il l'a compris lorsqu'il a écrit : « Le cercle de développement que j'assigne au *droit commun législatif* (c'est le nom adopté pour désigner ses études) n'est donc point l'humanité civilisée ; c'est un groupement beaucoup plus restreint de peuples reliés par des liens étroits d'éducation commune, rapprochés par l'action de très nombreuses influences historiques et économiques » (p. 920). Ce n'est donc pas même l'humanité civilisée. Tandis que l'*histoire comparative du droit* (c'est le nom donné par M. Lambert aux études inspi-

rées par l'autre concept) embrasse non seulement toute l'humanité civilisée, mais également et même *a fortiori* l'humanité barbare et sauvage. Nous disons « *a fortiori* », puisque plus une institution juridique diffère des nôtres, plus elle promet de nous instruire en matière de psychologie sociale. C'est encore ce que M. Lambert a fort bien vu : « Que le civiliste comparatiste se rende enfin compte, écrit-il, que les systèmes juridiques dont l'étude lui est le moins utile sont ceux précisément qui intéressent le plus l'historien comparatiste. Tandis que le second doit, pour atteindre le but qu'il s'est assigné, choisir comme objet de sa comparaison les législations dont l'opposition est le plus tranchée, le premier, pour remplir sa tâche, doit choisir les législations les plus semblables » (p. 917).

Rendant compte au sein de notre Société d'une enquête très détaillée qu'il venait de faire sur l'enseignement de l'histoire du droit dans les universités allemandes, M. Van Houtte nous disait notamment que cet enseignement avait, aux yeux de plusieurs, perdu beaucoup de son intérêt depuis l'unification du droit civil allemand et la publication du Code de 1900. Il ne peut en être autrement du moment qu'on considère l'histoire du droit au point de vue de l'utilité pratique qu'elle présente pour la formation directe du jurisconsulte ou du législateur. M. Van Houtte ajoutait qu'au dire de certains savants allemands l'histoire du droit était surtout utile aujourd'hui pour donner au juriste le sentiment de la variabilité, de la transformation, de l'évolution. Dans la critique que nous avons été chargé de faire du travail de M. Van Houtte, nous nous sommes permis de dire que c'était un peu « chercher midi à quatorze heures » que de faire étudier aux jeunes gens l'histoire du droit pour leur donner le sens du caractère contingent que présentent les formes sociales, juridiques ou autres ; qu'à notre avis l'histoire du droit était utile comme toute autre espèce d'histoire, en ce qu'elle nous apprenait à mieux connaître l'humanité. En nous exprimant ainsi, nous donnions de l'histoire comparative du droit la conception que M. Lambert appelle la conception proprement sociologique sur laquelle nous avons déjà insisté plus haut.

On sera peut-être tenté de dire que pour être sociologique cette conception n'en est pas moins très simple et très aisée à formuler. C'est ce que nous pensons, et loin de nous en plaindre nous serions tenté de nous en féliciter, car nous ne voyons pas la nécessité qu'une conception, pour être sociologique, soit inaccessible au sens commun.

Que l'on veuille bien prendre garde cependant que, toute simple

qu'elle est, cette conception est grosse au moins d'une conséquence pratique.

Puisqu'ainsi entendus, le droit civil comparé et l'histoire comparative du droit n'ont d'autre utilité que de nous mieux faire connaître la psychologie humaine, puisque l'histoire du matriarcat par exemple n'a pas plus d'utilité pratique immédiate que l'histoire des invasions des Sarrasins, c'est commettre une grossière erreur que de vouloir faire entrer une étude sociologique du droit comparé et de l'histoire comparative du droit dans l'enseignement préparatoire aux carrières de magistrat ou d'avocat. C'est dans un Institut supérieur de philosophie ou dans une Faculté libre de sciences sociales que cette étude doit trouver sa place. Là seulement elle peut s'épanouir et rendre des services. Ailleurs elle ne peut qu'alourdir les programmes et se racornir elle-même. — Entendue de cette façon, l'étude du droit civil comparé et de l'histoire comparative du droit avoisine de près l'étude des mœurs et parfois se confond avec elle. Car, chez un peuple dont les institutions sont rudimentaires, le droit, la coutume, les préceptes moraux sont souvent une seule et même chose. L'étude juridique ne peut qu'y gagner en intérêt, en profondeur et en étendue.

Georges Legrand.

Notes et Documents.

I.

Le Congrès des sciences historiques à Rome.

Le Congrès des sciences historiques qui s'est tenu à Rome dans le courant d'avril dernier, paraît avoir eu un grand succès. Nous ne sommes pas en mesure d'en donner dès le présent numéro un compte rendu complet. Contentons-nous de signaler les communications qui intéressent la sociologie.

Ces communications se rencontrent naturellement en plus grand nombre à la section de méthodologie.

M. W. R. Thayer, délégué du Gouvernement des Etats-Unis, a montré la valeur de la biographie en histoire. La biographie est le complément de l'histoire, elle l'empêche de verser dans les grandes généralisations sociologiques.

M. Thaddeus Korson, de Cracovie, a cherché à définir l'histoire générale après avoir précisé les sens des mots *civilisation* et *culture ;* il a résumé son opinion en disant et en expliquant que l'histoire est la science de la civilisation.

M. Gentile, professeur à Naples, s'est occupé du *problème de la philosophie de l'histoire.*

Au point de vue gnoséologique, l'histoire est indépendante de la philosophie. La connaissance de l'histoire est une connaissance *a posteriori*. Mais on peut concevoir que le point de vue métaphysique se superpose au point de vue gnoséologique. L'histoire reconstruite d'après la méthode d'observation devient alors objet de philosophie.

Il définit la philosophie de l'histoire : *la conscience de la nécessité du fait historique.*

M. Benedetto Croce a fait plusieurs communications intéressantes :

1° Pour l'histoire de la critique et de l'historiographie littéraire ;

2° Sur le principe de causalité dans l'historiographie.

Dire que l'historien recherche les causes des faits historiques, ce n'est rien dire de précis, attendu que le terme *cause* est équivoque. Il faut rechercher les formes spéciales de la causalité et voir celles qui s'appliquent aux faits de l'histoire.

3° La subjectivité et l'objectivité en historiographie.

L'auteur distingue deux sens du mot *subjectif*. Si on entend par subjectivisme la manifestation des passions et des sentiments individuels de l'auteur, il faut résolument bannir le subjectivisme de l'histoire. Mais si on entend par là l'application à l'histoire de certains critères, de certaines catégories de jugement, il n'y a pas moyen de faire de l'histoire quelconque, littéraire, scientifique, politique, sans porter des jugements implicites ou explicites, bref sans subjectivisme.

En concluant l'auteur affirme que « si l'histoire doit se montrer *objective*, en renonçant à cette subjectivité qui est faite d'arbitraire et de passion, elle doit être, dans un autre sens, subjective, c'est-à-dire qu'elle ne peut se passer d'un critère idéal » [1].

M. Vailati [2], professeur d'histoire de la mécanique à l'Université de Turin, s'est occupé de la *possibilité d'appliquer le concept de cause et d'effet dans les sciences historiques*. Il observe que, quand on compare les lois de l'histoire aux lois des sciences physiques et mathématiques, et quand on juge les premières inférieures aux secondes, on exagère le caractère et la solidité de ces dernières. Les lois de la physique, de la chimie et des autres sciences naturelles n'excluent les exceptions que dans les limites de leurs hypothèses ; elles sont nécessaires, mais en tant qu'elles se déduisent logiquement d'autres lois, et la chaîne aboutit à quelque chose qui n'a point de nécessité logique [3]. Elles énoncent des analogies et des régularités semblables aux analogies et régularités qu'on reconnaît dans le mouvement des phénomènes sociaux. Ni l'influence de la volonté humaine, ni les phénomènes sociaux ne peuvent constituer un caractère distinctif qui rende les lois sociales moins sûres que les lois physiques. La réalisation ou la non-réalisation d'un fait donné par l'intervention de la volonté humaine, ne change rien à la connexion de ce fait avec son antécédent constant. M. Vailati combat la conception matérialiste de l'histoire. Il reconnaît en

1) Traduit par la *Revue de synthèse historique*, juin 1903.

2) Extrait de la *Revue de synthèse historique*, juin 1903.

3) On pourrait utilement rapprocher cette opinion de la théorie de l'invention de Tarde en sociologie, et de sa théorie de la monade en philosophie naturelle.

effet entre les rapports économiques et les autres formes de l'activité, non pas un rapport de cause à effet, mais un rapport de dépendance mutuelle.

M. Francesco Nitti, de l'Académie royale des Lincei, a traité la question suivante : Dans quelle mesure en reconstruisant une époque passée, un historien peut-il, sans manquer pour cela au caractère général de la vérité historique, mettre en jeu dans sa narration certaines forces sociales peu manifestes dans les impressions ou dans les paroles des contemporains, mais agissantes pourtant, encore que latentes, et qui sont devenues prépondérantes à l'époque suivante et clairement directrices de la vie sociale? M. Nitti a mis en relief ce défaut, qui consiste à représenter comme déjà vigoureux et agissant à une époque, ce dont on n'avait à cette époque que le commencement et le germe qui s'est développé postérieurement à cette époque et n'a été connu de l'historien que par cet énorme développement extérieur. L'historien ne doit point passer sous silence les faits que les contemporains nous ont transmis comme les plus intéressants d'une époque, ni leur donner une couleur ou un sens différents de ceux qu'ils avaient pour ces mêmes contemporains, sous ce seul prétexte que les faits en question ne paraissent pas essentiels au développement de ces forces sociales plus importantes qui s'affirment à l'époque suivante.

Le Dr L. M. Hartmann a parlé de l'*évolution historique* dans la section de l'histoire moderne. Dans la même section on a fait d'importantes communications sur l'enseignement de l'histoire dans les différents pays d'Europe.

Dans la section VII, M. Chiapelli de Naples a fait une communication sur la méthode et l'esprit de l'histoire de la philosophie.

Dans la section de l'histoire des littératures, M. Galletti a présenté un mémoire sur la *conception scientifique de la critique littéraire.*

Il a retracé à grands traits les diverses conceptions de la critique littéraire, montrant les origines germaniques et romantiques de l'histoire comparée des littératures, la critique s'efforçant de devenir une science avec la théorie « des trois influences » de Taine, puis conçue comme une histoire organique des genres par M. Brunetière, enfin la tendance des critiques allemands comme M. Elster à lui donner une portée psychologique.

F. D.

II.

Le Congrès des historiens allemands.

Les historiens allemands ont tenu à Heidelberg, les 15, 16 et 17 avril, leur Congrès annuel.

Cette année on a discuté à Heidelberg deux questions générales assez importantes. M. von Below a critiqué vivement les théories de Sombart sur les origines du capitalisme moderne, et MM. Gottl, Ed. Meyer et Kaufmann ont cherché à établir contre M. Lamprecht la différence essentielle entre la méthode des sciences historiques et celle des sciences naturelles. M. Neuman a mis en opposition la civilisation byzantine et celle de la Renaissance et mis en lumière le fait, aujourd'hui généralement reconnu, que le retour à la culture antique n'a été qu'un des éléments de la Renaissance, et non l'élément essentiel.

M. Haller a émis des vues très originales sur le gallicanisme du xv[e] siècle, dans lequel il voit une imitation des mesures prises en Angleterre au xiv[e] siècle, contre les prétentions de la Cour de Rome [1]).

* * *

Au mois de mars dernier est mort à Rome, à la fleur de l'âge, le professeur Icilio Vanni. M. Vanni s'est surtout occupé de philosophie du droit et il a publié sur cette matière des études intéressantes, notamment une analyse des œuvres de Summer-Maine.

M. Vanni était arrivé à l'étude philosophique du droit, par l'économie politique et la philosophie. C'est assez dire qu'il possédait une culture très étendue. De même il a toujours mis en relief la conception sociologique. Il a écrit plusieurs ouvrages de sociologie. Citons entre autres une importante étude publiée dans la *Rivista italiana di sociologia* sur la théorie de la connaissance dans la philosophie d'Auguste Comte, et un volume intitulé : *Prime linee di un programma critico di sociologia.*

Parti du positivisme comtiste, darwinien, spencérien, évolutionniste, il évolua peu à peu vers une conception positive de l'infini. Un de ses jeunes disciples, M. Filippo Carli, a écrit à ce propos une page émouvante :

1) *Revue historique*, juillet-août 1903.

« La dernière fois que je vis le professeur Icilio Vanni, ce fut au mois de janvier dernier, dans son petit cabinet de travail riche en livres, mais dénué de tout ornement quelconque. Il était revenu depuis peu de jours de Pérouse, où il était allé dans l'espoir de refaire sa santé délabrée. Il avait espéré ! mais il n'avait obtenu aucun soulagement ; il sentait en lui quelque chose qui le rongeait. Et dire que ce mal, qu'il ne pouvait définir, qu'aucun médecin ne lui avait défini avec précision, avait commencé tout d'un coup, en 1901. Dans les premiers temps de son arrivée à Rome, il était si bien portant! Et le maître s'abandonnait à ce souvenir, tandis qu'il posait ses mains décharnées sur la chaufferette et qu'un sentiment de résignation amère et mélancolique lui passait sur le visage.

Cet homme qui sentait qu'il allait manquer à lui-même, à sa famille et à l'école, m'inspirait une pitié tellement profonde que je n'eus pas le courage de lui parler de choses d'études.

— Avez-vous lu, me dit-il, le dernier livre de James ? Cet Américain, qui avait été un excellent psychologue-physiologue, je le trouve aujourd'hui un mauvais spiritualiste. Flournoy en a dit beaucoup de bien dans la *Revue des Deux-Mondes,* mais Flournoy a tiré l'eau à son moulin. Et cependant... c'est toute une tendance aujourd'hui de n'expliquer l'évolution religieuse qu'en admettant d'abord le concept de Dieu, d'un Infini, d'un Absolu, tendance qui vient également, ou du moins il le dit, s'implanter sur les bases du positivisme. Pour Caird, par exemple, l'évolution religieuse s'explique ni plus ni moins qu'en fonction du concept de Dieu, qui est aussi le concept de l'unité entre le sujet et l'objet, entre l'homme et les choses. Et lui, naturellement, évite le cercle vicieux en affirmant que Dieu est un principe *(primo)*, mais en même temps une fin (*ultimo*), c'est-à-dire qu'il se trouve au commencement du processus et aussi à la fin, et que nous, en connaissant plus de choses, nous connaîtrons plus de Dieu. C'est, en somme, la fameuse question de la forme qui engendre la substance.

— Mais, observai-je, ne pourrait-on pas échapper à ce prodige d'une forme sans contenu, en expliquant l'évolution générale, et partant aussi l'évolution religieuse (qui est une forme de l'évolution de la conscience), au moyen de données exclusivement positivistes ? Il est vrai que la conscience est un produit des choses ; mais si, par exemple, la réaction était plus grande que l'action, le produit pourrait devenir une force active et créatrice...

— Mon cher, c'est là tout le problème ; et il l'a bien vu *l'ami*, qui dans ses dernières éditions des *Primi Principî* a fait certaines concessions importantes... Lui a vu qu'avec le principe $a = a$, avec le principe mathématique de l'équilibre on n'explique rien et a laissé une porte ouverte à quelque chose qui peut transformer profondément sa Force absolue. Qui sait !... Et il me regarda avec ses yeux noirs enfoncés dans l'orbite, et puis il inclina la tête sur la table, en la prenant dans ses mains décharnées. Dans la chambre, où était descendu déjà le crépuscule, il se fit un silence solennel, et le mystère de l'Infini parut vraiment

passer sur l'âme du penseur qui s'en allait, à l'heure mélancolique où le jour mourait.

En sortant de la maison du maître, avec le cœur endolori, mais avec l'espoir que le printemps lui aurait apporté à lui aussi une onde de vie, et en associant son image à celle du philosophe anglais, je ne pus m'empêcher de me rappeler que celui-ci aussi, sur le déclin de la vie, renverse de ses propres mains l'édifice que lui-même a construit, sans doute parce qu'en se trouvant devant l'énigme génératrice de toutes les énigmes, il éprouve le besoin de laisser une porte ouverte à l'espérance. Et j'entendis de nouveau le gémissement de l'âme du maître : Qui sait !......

F. D.

III.

Une nouvelle Société de Sociologie.

On vient de constituer à Londres une nouvelle Société de sociologie comprenant les personnages les plus distingués du monde scientifique anglais.

Nous empruntons au *Times* du 6 juillet quelques détails sur la constitution de cette société.

La semaine dernière, écrit le *Times*, s'est tenue dans les locaux de la Société royale de statistique, une conférence ayant pour objet l'avancement des études scientifiques et philosophiques en sociologie. En l'absence de M. Bryce qui avait accepté de présider la séance, la présidence fut offerte à M. E. W. Brarook, président élu de la section économique de l'Association anglaise.

Citons parmi les membres présents : MM. les Professeurs Adamson, Bosanquet, Haddon, Hewins, Geddes, Carveth Read, Dr C. M. Douglas, M. P., M. H. Samuel, M. P., Dr J. H. Bridges, M. Oscar Browning, Miss Collett, M. T. C. Horsfall, M. Leonard Hobhouse, M. Benjamin Kidd, M. C. S. Loch, Dr R. D. Roberts, Mrs Sidney Webb, et M. J. Martin White.

De nombreuses lettres approuvant le projet de former une Société de sociologie avaient été adressées au Président : par MM. les Professeurs Alexander, Bain, Bastable ; M. A. J. Balfour, M. F. H. Bradley, Professeur Caldecott, Professeur Chapman, Sir John A. Cockburn, M. E. Clodd, Professeur E. W. Collins, M. A. Emmott, M. P., Fairbairn, Professeur Flint, Sir W. Foster, Professeur Graham, Professeur Ingram, F. B. Jevons, Dr Scott Keltie, Profes-

seur Ray Lankester, Professeur Latta, Maître Macdonell, Professeur J. S. Mackenzie, Dr Henry Maudsley, Dr Leslie Mackenzie, M. R. Nevill, K. C., M. B. S. Rowntree, Bertrand Russell, l'évêque de Stepney, M. E. Sadler, A. Sherwell, Professeur James Seth, Professeur Sorley, Professeur Sully, Professeur J. Arthur Thomson, M. H. G. Wells, et Dr Wynn Westcott.

La résolution suivante proposée par le Président, fut acceptée à l'unanimité des voix : « La présente assemblée décide qu'une société sera formée pour l'avancement et l'organisation des études actuellement poursuivies avec un succès croissant sous le nom de Sociologie ».

A l'appui de cette motion, le Président fit valoir les considérations suivantes :

Une société de sociologie qui se constitue aujourd'hui a sur l'ancienne société de Science sociale, l'avantage de pouvoir s'appuyer dès le début sur un corps de doctrine sociologique édifié par Spencer et par d'autres. Mais abstraction faite de cela, ce n'est pas absolument parlant un désavantage pour des sociétés qui existent depuis une génération d'être dissoutes et reconstituées. Notre Société fera revivre les questions les plus intéressantes dont s'occupait l'ancienne société de Science sociale, mais renforcées de tout le travail scientifique accompli dans l'intervalle. Le président demande aux assistants d'examiner attentivement si l'une ou l'autre des sociétés scientifiques existantes réalisait ou pouvait réaliser le but que se propose la nouvelle société. Pour sa part, il croit que la Société de sociologie accomplira un travail qui n'est aujourd'hui accompli par aucune autre société.

M. le professeur Flint considère la formation d'une telle société comme éminemment désirable et son manque, ainsi que celui d'un organe littéraire approprié,comme une regrettable lacune.M.J.Martin White annonce l'offre de 1000 livres à l'Université de Londres pour l'organisation d'un cours de sociologie. Il espère qu'un tel cours contribuera non seulement à l'étude philosophique du développement des sociétés et des idéals sociaux dans toutes les formes de société depuis la plus basse jusqu'à la plus élevée, mais qu'il fournira des principes d'action applicables à la vie contemporaine.

Un comité est ensuite formé pour examiner le but et les moyens d'action de la nouvelle société et soumettre un projet de constitution à une prochaine réunion.

L'importance de ce « fait nouveau » en sociologie n'échappera pas à nos lecteurs. Il est considérable, au point de vue de l'avancement des études sociologiques en Angleterre. Jusqu'aujourd'hui l'œuvre

de Spencer, toute grande qu'elle est et glorieuse pour la science anglaise, était restée dans un magnifique isolement. Mais voici que de nombreux et éminents spécialistes, venus de tous les domaines des sciences sociales particulières, décident d'unir leurs efforts en vue de travaux sociologiques. De cette collaboration, rendue nécessaire par l'extrême étendue du champ des études sociologiques, sortiront infailliblement d'importants résultats scientifiques.

J'ajouterai qu'à notre point de vue particulier nous ne pouvons que nous réjouir de la fondation d'une société anglaise de sociologie.

Elle exercera une action décisive sur l'opinion scientifique. Ce n'est, je pense, un mystère pour personne, que les efforts que nous faisons depuis quatre ans pour promouvoir dans notre pays les études sociologiques n'ont pas été accueillis par tous avec la même faveur. Je ne parle pas, cela va sans dire, de ceux qui, comme M. Ansiaux, nous refusent le droit de faire de la sociologie, sous prétexte que nous avons la Bible et les Evangiles. Je fais allusion à d'autres oppositions très courtoises d'ailleurs, à peine exprimées, mais senties, basées paraît-il sur des scrupules scientifiques.

Pour atténuer ces oppositions il semblerait qu'il eût suffi de présenter nos travaux, de rappeler l'histoire de la sociologie et le but qu'elle poursuit. Mais cela ne suffit pas, parce qu'en science comme en politique, comme en tout, l'esprit de tradition s'effraie des nouveautés et les qualifie de révolutionnaires sans distinction. Comme s'il n'y avait pas eu un jour, pas bien éloigné, où l'économie politique, par exemple, était une nouveauté scandaleuse contre laquelle la verve de Voltaire s'exerçait à loisir !

A ceux-là nous pouvons offrir, non pour en triompher à coup sûr, mais pour les rapprocher de nous, un très fort argument d'autorité. Les Anglais ne sont pas, que nous sachions, des rêveurs surtout en politique et en science sociale, ni des utopistes et des aprioristes. Ils ont à un haut degré le sens du réel, du possible et du désirable. De plus, ils ne sont pas les premiers venus en science sociale. En histoire générale, en histoire du droit, de l'économie politique, des religions, en ethnographie, bref dans toutes les sciences les plus immédiatement auxiliaires de la sociologie, ils ont des savants de toute première grandeur.

Or il se fait que quelques-uns, relativement nombreux, parmi les plus qualifiés de ces savants décident de former une société de Sociologie et ce, après des considérants très suggestifs : parce que le manque d'une telle société est une lacune regrettable, parce qu'il faut rebâtir le programme des études de sciences sociales sur un nouveau plan, en partant du corps de doctrine qui à la suite de

Spencer s'est progressivement édifié sous le nom de sociologie. C'est-à-dire que les Anglais vont faire exactement ce que nous voulons faire, mais sur un théâtre plus étendu et avec des moyens plus brillants. Cela, on l'avouera, est bien fait pour nous encourager. Après le point de vue métaphysique, après le point de vue historique et comparé, nous avons toujours cru que le moment était venu où le point de vue sociologique allait dominer en sciences sociales. L'exemple des Anglais vient à propos nous confirmer dans notre foi. Espérons que le moment n'est pas éloigné où les Allemands cesseront de regarder d'un œil défiant les études qui se qualifient de sociologiques, alors qu'ils exaltent celles qui le sont sans le savoir ou sans le dire. Espérons que les rivalités professorales et nationales qui retardent en Allemagne la constitution franche d'instituts de Sociologie ne tarderont pas à s'évanouir, et alors la victoire de la Sociologie sera complète.

***

Grâce à l'initiative de M. Ludwig Stein, une interrogation sur la sociologie sera désormais obligatoire à l'Université de Berne, en vue de l'obtention du grade de docteur en philosophie.

***

M. Paul Bureau, professeur à l'Institut catholique de Paris, prendra cette année pour objet de son cours libre : « La méthode d'observation monographique inaugurée par Le Play et perfectionnée par Henri de Tourville ».

Nous publierons dans notre prochain numéro un article sur H. de Tourville. En attendant, nous reproduisons ci-après quelques extraits de la circulaire annonçant le cours de M. Bureau :

La Science sociale a pour objet l'étude et l'explication des sociétés humaines répandues à la surface du globe.

Elle soumet chacune de ces sociétés à une *analyse* méthodique, comme le fait l'histoire naturelle pour les espèces végétales ou animales.

Elle *compare* ensuite les divers types ainsi analysés, afin d'en saisir les ressemblances et les différences.

Enfin, elle les *classe* par groupes, par espèces, par variétés, en ayant soin de ranger sous la même dénomination les faits qui présentent un même caractère bien déterminé,

On voit ainsi se coordonner toutes ces sociétés qui paraissaient livrées au plus capricieux hasard ; on les voit se classer l'une après l'autre dans un ordre harmonieux, qui montre les lois qu'elles suivent dans leur formation, comment elles s'enchaînent et par où elles se tiennent.

Ainsi le monde social s'explique tout comme le monde physique, et l'on s'aperçoit qu'il est, lui aussi, régi par des lois rigoureuses, qui, comme les forces matérielles, s'harmonisent avec la liberté de l'homme, mais l'encadrent.

Les fondements de la Science sociale ont été établis par Le Play, après vingt-cinq années d'observations et de voyages.

Malheureusement, le cadre et la méthode adoptés par ce savant éminent n'étaient pas assez rigoureux. C'était seulement le premier effort de la science.

Les travaux qui ont été faits depuis lors, par les collaborateurs de la « Science sociale », et notamment par M. H. de Tourville, ont complètement renouvelé les procédés d'étude des sociétés humaines et leur ont donné enfin la puissance de démonstration et l'exactitude scientifique qui leur manquaient.

F. D.

Publication trimestrielle

Supplément à la *Revue Néo-Scolastique* de février 1904.

LE MOUVEMENT SOCIOLOGIQUE

PUBLIÉ

trimestriellement par la Société belge de Sociologie

Président: **CYR. VAN OVERBERGH.**

Secrétaires: **Fernand Deschamps** et **Camille Jacquart.**

CINQUIÈME ANNÉE | FASCICULE I

HENRI DE TOURVILLE.

Depuis la mort d'Henri de Tourville, survenue le 5 mars dernier, il se produit autour de cette intéressante et grande figure un mouvement de curiosité qui n'est pas près de finir. Sa renommée s'est faite petit à petit et sans bruit, malgré la vie solitaire qu'il a menée, malgré le silence obstiné qu'il a gardé, malgré l'ignorance enfin des faiseurs du monde intellectuel.

De sa biographie, qu'un autre écrira, prenons seulement les traits indispensables, afin d'aborder sans trop tarder, l'exposé de l'œuvre du savant.

Henri de Tourville est né en 1842 d'une ancienne famille normande, qui a fourni à la Cour de Rouen nombre de magistrats distingués. Son père, avocat à la Cour de cassation et au Conseil d'Etat, crut devoir, pour des motifs politiques, se démettre de ses fonctions ; il se retira dans son domaine de Tourville, où, seul, il entreprit d'instruire et d'éduquer ses enfants. De l'avis de tous ceux qui ont connu le père et les fils, il le fit supérieurement.

Revenu plus tard à Paris pour y compléter la formation philosophique et religieuse d'Henri, il fit appel au concours de l'abbé Foulon, plus tard cardinal de Lyon. Henri de Tourville se destinait à la magistrature ; mais il avait à peine terminé ses études de droit qu'un jour, en causant avec Mgr de Ségur, son directeur spirituel, il se sentit appelé au sacerdoce. Son père, à qui il fit aussitôt part de ses dispositions, crut devoir mettre sa vocation à l'épreuve en lui

imposant une année d'attente, qu'Henri devait employer très utilement d'ailleurs en suivant les cours de l'Ecole des Chartes. Après son passage au séminaire d'Issy, il entra à Saint-Sulpice, où il adopta une vie d'austérités et de mortifications telles, que, bientôt à bout de forces, il dut rentrer au château paternel et s'y reposer deux ans, avant d'être en état de reprendre ses études. Aussi n'est-ce qu'en 1873 qu'Henri de Tourville reçut la prêtrise.

Attaché à l'église de Saint-Augustin à Paris, il s'y consacra spécialement aux petits et aux délaissés, pour lesquels il n'hésitait pas à passer des journées entières au confessionnal. Le zèle édifiant qu'il déployait ainsi dans l'exercice de son ministère devait achever de compromettre sa santé ébranlée. En 1881, au sortir de l'église, il fut atteint d'une sorte de paralysie et dut, comme autrefois, reprendre le chemin de Tourville pour y chercher repos et santé. Mais il ne parvint pas à se rétablir complètement. Accablé par la souffrance, puis bientôt par des infirmités précoces, il ne quitta plus guère sa chambre que pour se rendre, chaque année, chez d'intimes amis, au manoir de Calmont.

*
* *

Pour tout autre, c'eût été la fin d'une carrière ; pour Henri de Tourville, c'en était seulement le commencement. Il allait entrer dans sa vraie voie et il devait être providentiellement contraint d'y rester ; car, au moment même où le corps épuisé lui refusait ses services, sa remarquable et puissante intelligence allait profiter de ce repos forcé et prendre librement son essor, dans les longs loisirs d'une vie solitaire.

Elle n'était d'ailleurs pas restée inactive jusque-là, tant s'en faut. Ne faisons pas trop état des études dites supérieures auxquelles H. de Tourville s'était adonné, — d'autres en ont fait davantage qui n'ont jamais rien produit — ; signalons cependant l'excellente méthode à laquelle il avait été dressé par son père : faire peu, mais viser en tout à un résultat pleinement satisfaisant pour l'intelligence. Cela noté, suivons-le, jeune prêtre tout entier aux classes populaires. Nous le retrouverons bientôt dans le salon de Le Play, où, comme tant d'autres, il est attiré par le besoin de s'orienter au milieu des difficultés sociales, et de démêler la vérité dans la confusion des systèmes. Mais, tandis que les uns, préoccupés surtout du côté pratique des choses, adoptent ou repoussent, d'après un sentiment presque toujours préconçu, les *remèdes* préconisés par le maître, tandis que d'autres, plus spéculatifs mais fascinés par l'*érudition*, s'en détournent bien vite, étonnés de ne point le trouver

en possession des « derniers renseignements », H. de Tourville entrevoit de suite le *caractère scientifique* de l'œuvre de Frédéric Le Play, malgré les défauts et les lacunes des fameuses monographies ouvrières. De leur étude en effet trois constatations, décisives à ses yeux, se dégageaient pour lui :

1° Quand, dans un milieu homogène, c'est-à-dire bien déterminé par des conditions *unes* de lieu et de travail, on analyse la vie de diverses familles ouvrières normalement constituées, on constate que les procédés, les façons d'agir et jusqu'aux moindres détails observés dans l'une d'elles, se répètent trait pour trait dans la série des autres. Semblable constatation donnait au procédé monographique une base scientifique.

2° Si l'on se transporte ensuite dans d'autres milieux bien caractérisés eux aussi, et distincts les uns des autres, en y étudiant les familles ouvrières, on voit les phénomènes observés dans le milieu précédent se modifier chaque fois en raison même des conditions nouvelles d'existence auxquelles les gens se trouvent soumis. Mais en même temps, l'on peut relever des rapports constants entre quelques grandes classes de phénomènes, comme par exemple entre le milieu et le travail, entre le travail et la propriété, etc.

Il y a donc des relations certaines entre l'organisation sociale des familles et leurs conditions d'existence.

3° Enfin lorsque, passant d'un milieu à un autre, l'observateur rencontre un facteur social déjà étudié, il ne l'y retrouve pas seul, mais bien avec tout le cortège de conséquences observées antérieurement. Ainsi la culture intense rompt partout le régime de la propriété collective ; ainsi la vapeur détruit partout le cadre du petit atelier, pour grouper les ouvriers qu'elle dépouille de la direction de leur travail sous l'autorité d'un patron qui s'en charge exclusivement.

De cette triple constatation il résultait clairement pour H. de Tourville, que le monde des familles, tout comme le monde des végétaux, est régi par des *lois générales* et *constantes :* la *même* cause dans les *mêmes* circonstances, y produit toujours les *mêmes* effets.

Il devait être possible de découvrir ces lois, et l'on y réussirait certainement le jour où l'on parviendrait à faire une application adéquate de la méthode d'observation à l'étude des familles. C'est la grande tâche que conçut et qu'entreprit H. de Tourville. Mais avant de le suivre dans cette voie, notons qu'en cas de succès, il ne devait pas en rester à une simple science des familles. Le Play déjà, par ses monographies ouvrières, s'était ouvert des vues remarquables sur l'organisation des sociétés.

C'est que l'observation de la famille ouvrière est précisément le point de départ nécessaire de l'étude scientifique des groupements humains. En effet, à la base de toute société vous trouvez la famille ; la société est composée exclusivement des éléments que lui fournit la famille ; il n'y a pas de société qui puisse vivre et se perpétuer sans la famille ; là où existe une famille, par contre, on trouve l'élément générateur d'une société durable ; enfin il y a des sociétés entières qui n'ont pas d'autre organisme que la famille. Celle-ci est donc la base fondamentale de la société, c'est son pourvoyeur unique et nécessaire ; elle lui est indispensable et à la rigueur suffisante. Et comme la famille ouvrière, c'est-à-dire celle qui vit forcément du travail de ses bras, est la résultante nécessaire du milieu dont elle exploite les ressources, comme elle fournit l'image la plus simple de la civilisation qui s'y développe, en elle H. de Tourville voyait, au point de vue social, ce que les naturalistes avaient trouvé dans la cellule organique, au point de vue biologique. Il tenait l'élément essentiel de la société, le corps simple dont la spécialisation croissante allait amener toute la complexité des groupes humains et la diversité des races.

Commencer l'étude de la société par celle de ce tout petit organisme, et observer, en lui et à partir de lui, tous les facteurs qui contribuent à l'organisation des peuples, c'était, à coup sûr, amener une révolution radicale dans les procédés employés jusque-là. Mais comment étudier la famille, comment l'observer, comment déterminer toutes les influences qui agissent sur cette cellule sociale, comment les isoler les unes des autres et les grouper dans leur ordre naturel ?

On sait à quel point les essais tentés jusqu'alors étaient restés infructueux. Taine même, malgré ses admirables qualités d'observateur et d'analyste, aboutit à une classification des phénomènes sociaux, dont l'apparente justesse masque bien mal l'insuffisance et l'imprécision antiscientifique. Qu'y a-t-il, par exemple, de moins bien déterminé que son « milieu » ? S'agit-il du milieu physique ? Mais alors ce n'est pas le milieu, c'est le *lieu*. S'agit-il du milieu qui vous nourrit, enfant, vous élève et imprime à votre caractère ces traits qui vous resteront toute la vie ? Mais, dans ce cas, c'est un milieu bien spécial, bien déterminé, et il faut l'appeler de son nom : la *famille*. S'agit-il plutôt des gens avec lesquels vous entrez forcément en contact, des relations que vous crée la proximité des foyers ? C'est encore un milieu, mais un milieu qu'il est possible de distinguer des précédents et qui s'en distingue en effet, un milieu qui, par conséquent, doit avoir, lui aussi, son étiquette et que nous

appellerons le *voisinage*. S'agit-il encore de cette influence qu'exerce le chef d'atelier sur ceux auxquels il dispense, avec le pain quotidien, des secours divers et des conseils de direction, ou bien de ces groupements qui encadrent les ouvriers et les font agir ensemble, pour l'exercice de leurs droits? Il faudrait aussi les confondre dans « le milieu » de Taine, alors qu'il est impossible de les en distinguer et de les dénommer : le *patronage* dans le premier cas, les *corporations* dans le second.

C'est à rechercher et à séparer les uns des autres les facteurs sociaux ainsi confondus que s'appliqua H. de Tourville. Mais, à l'encontre de tant d'autres, il ne se fia point aux ressources de son imagination pour aborder pareille tâche ; il partit d'*observations réelles*. Il reprit les monographies de Le Play. Il eut la patience de remettre sur fiches tous les faits qui y sont relatés, de les décomposer systématiquement, jusqu'en leurs moindres éléments, en les envisageant sous tous leurs aspects. Au fur et à mesure, il assemblait ceux qui étaient manifestement de même nature, et ainsi il réussissait à déterminer plus de quatre cents facteurs. Entre certains d'entre eux des parentés frappantes s'affirmaient bientôt, et ils se révélaient frères. H. de Tourville les rapprochait alors d'après leurs affinités naturelles, jusqu'à ce qu'il les eût groupés en quelques grandes classes irréductibles entre elles. Mais ce n'était pas tout : entre ces groupes et dans ces groupes, il fallait faire régner l'ordre. Prenant exemple sur toutes les *sciences*, H. de Tourville devait distribuer les facteurs et leurs classes, en allant du simple au composé et en suivant leur enchaînement naturel. En 1886, après plusieurs années de travail, il venait à bout de cette tâche et nous donnait cette *Nomenclature des faits sociaux*, qui, pour tenir en un petit tableau, n'en constitue pas moins une œuvre considérable et fournit le plus merveilleux instrument d'observation sociale que l'on ait produit. Ce n'est pas en une étude sommaire comme celle-ci, que je pourrais en faire l'exposé complet ; j'essayerai néanmoins d'en donner une idée, en montrant rapidement comment l'auteur procéda à l'arrangement de ses vingt-cinq classes de faits sociaux.

H. de Tourville se demanda d'abord quel était l'ordre de phénomènes le plus tangible, le plus aisément perceptible, le plus explicable par lui-même, le plus indépendant de l'action de l'homme. Il le trouvait dans l'ensemble des conditions matérielles qui forment le milieu physique et géographique. Celui-ci existe avant l'homme et lui impose ses lois. Sa place, tout indiquée, est dès lors en tête de la nomenclature où il figure sous le nom de *Lieu*. Vient ensuite l'effort fait par la famille pour tirer du pays, où elle vit, ses moyens

d'existence : c'est le *Travail*, qui s'y adapte si bien qu'il se modifie d'après la nature et les ressources du lieu. Le travail a immédiatement pour effet une prise de possession temporaire ou définitive du lieu exploité : c'est la *Propriété*. Mais l'homme ne s'en tient pas là. Bientôt il détache du sol qu'il occupe, des produits qu'il pourra transporter, et l'on se trouve en présence d'une propriété moins liée au lieu et déjà postérieure au travail. On la distinguera donc de la première, car elle a ses lois spéciales et on lui donnera le nom de *Biens Mobiliers*. La société se compliquant, l'appropriation par l'ouvrier des fruits de son travail n'aura même plus lieu. L'ouvrier ne recevra plus que sa contre-valeur : c'est le *Salaire*. Enfin les produits du travail : « biens mobiliers » ou « salaire », peuvent être conservés par la famille prévoyante et devenir eux-mêmes productifs. Ils constituent alors l'*Épargne*, phénomène qui suppose une plus grande capacité individuelle et qui ne va pas, en général, sans une plus grande complexité sociale. Une fois là, nous tenons ce qu'Henri de Tourville appelle les *Moyens d'existence* de la race. Le moment est venu d'étudier le parti qu'elle en tirera, et au préalable de se rendre compte de l'*Organisation de la Famille*, qui les utilise. Cela connu, on peut observer le *Mode d'existence* de celle-ci, c'est-à-dire l'usage qu'elle fait de ses ressources, pour satisfaire ses besoins ordinaires et constants. Mais la famille ouvrière a aussi des besoins exceptionnels, elle passe par des difficultés, qui la mettent à l'épreuve et la forcent souvent de faire appel à l'assistance et à la protection. Ce sont là, pour elle, des crises qui forment les grandes *Phases de l'existence*. A leur occasion apparaissent d'ordinaire les rapports de la famille avec l'organisme qui lui est immédiatement superposé : le *Patronage*. C'est le moment de l'étudier dans sa constitution, son organisation et son action, pour passer ensuite à l'organisation et à l'action sociale des professions qui s'éloignent de plus en plus du travail manuel, qui sont dès lors moins liées au milieu physique, qui contribuent à patronner l'espèce en s'élevant de degré en degré dans l'ordre intellectuel. Ces « auxiliaires du patronage » se partagent en trois groupes : le *Commerce*, les *Cultures Intellectuelles*, la *Religion*. Mais, indépendamment de ces groupements superposés à la famille, il en existe d'autres à côté de celle-ci, dans lesquels elle cadre et dont l'action est plus difficile à saisir ; ce sont ceux qui naissent des « associations libres »: le *Voisinage*, quand ces rapports s'établissent spontanément et sans engagements contractuels; les *Corporations*, quand les parties se lient par des obligations précises.

Là se termine l'étude de la « vie privée ». Des « associations

libres », on passe naturellement aux « associations forcées » ; on entre dans la « vie publique », dont on comprendra l'organisation et les détails quand on aura successivement étudié *la Commune*, *les Unions de communes*, *la Cité*, *le Pays membre de la province*, *la Province et l'État*, dans leur constitution et dans leur action sur les familles qui en dépendent.

On connaît ainsi la race chez elle ; mais on ne la connaît pas pleinement. Il faut encore l'observer au dehors, étudier son *Expansion* et rechercher l'influence qu'exerce sur elle l'*Étranger*. Il faut aussi, après avoir ainsi analysé son présent, pénétrer dans son passé par l'*Histoire*, ensemble de phénomènes éloignés, qu'on ne peut atteindre que par les témoignages et qu'on ne perçoit qu'à travers ceux-ci. C'est du point de vue social qu'on les étudiera, en les faisant passer successivement au crible de la classification. Cela fait, on tiendra en mains tous les éléments nécessaires pour déterminer la place qu'occupe dans l'ensemble des sociétés humaines le type observé et l'on fixera le *Rang de la Race*.

Cette rapide revue des grandes classes de phénomènes sociaux peut suffire à montrer l'enchaînement logique et le caractère parfaitement scientifique de la « Nomenclature » ; mais il faut avoir mis en œuvre ce merveilleux instrument de travail, pour se rendre compte de sa pénétration et de sa puissance.

Qu'on ne s'y trompe pas toutefois ; la *Classification*, dont, à grands traits, nous venons de tracer l'esquisse, n'est une classification que pour les facteurs de l'organisation des sociétés et pour les rouages de celles-ci. Par rapport aux sociétés, elle est un simple moyen d'analyse. Mais, si elle ne constitue pas leur classement, elle mène à l'établir.

En effet, en observant les groupements humains, H. de Tourville n'avait pas tardé à en discerner deux aspects ; d'une part, le technique de lenr organisation, d'autre part la marque, la formation imprimée aux individus qui appartiennent à un groupe donné. Du premier point de vue, il eut vite classé les sociétés en sociétés simples et en sociétés compliquées, suivant qu'elles se limitaient à la famille ou qu'elles s'enrichissaient d'organismes superposés à celle-ci. Chose remarquable, cette complication progressive apparaissait en rapport étroit avec l'intensité croissante du travail. Ainsi aux travaux dits de simple récolte — art pastoral, chasse et pêche — correspondaient les sociétés simples, tandis qu'en passant à la culture on abordait les sociétés compliquées. Leur complexité ne faisait que croître quand les familles tiraient leurs moyens d'existence de la fabrication et surtout des transports ; puis enfin à

mesure que ces travaux augmentaient en intensité. Mais je dois me borner à ce simple aperçu, pour en venir de suite au classement essentiel et fondamental, à celui qui porte sur la nature intime des sociétés. A degré égal de complication, toutes les sociétés ne sont pas semblables ; elles n'ont, en effet, ni les mêmes caractères, ni les mêmes aptitudes, ni surtout la même orientation.

C'est dans la formation imprimée aux jeunes générations que l'on voit surtout se manifester ces divergences ; aussi H. de Tourville partait-il de la façon dont les familles remplissent la fonction essentielle de l'éducation pour classer les sociétés. A cet égard il y a lieu de les répartir en trois groupes : les sociétés communautaires, les sociétés désorganisées ou instables et les sociétés particularistes, qui ont respectivement pour prototype simple, les pasteurs de l'Asie centrale, les Indiens du bassin de l'Amazone et les pêcheurs côtiers de la Norwège. On sait qu'Ed. Demolins a utilisé ces idées dans des ouvrages qui ont fait du bruit et qui se distinguent surtout par le talent de vulgarisation de leur auteur. Leur notoriété me dispensera d'insister davantage. Mais c'est aux travaux originaux qu'il faut se reporter pour apprécier sûrement la méthode et la classification créées par H. de Tourville. Qu'on me permette de signaler plus particulièrement les remarquables études de M. de Rousiers et de M. Paul Bureau [1]).

Quant à H. de Tourville, son état de santé ne lui a pas permis de tirer personnellement de ses découvertes tout ce qu'un esprit de cette trempe était à même de leur faire produire. On n'a guère de lui qu'un petit nombre d'articles parus dans sa Revue [2]), un travail de méthode : *La Science sociale est-elle une science ?* et une magnifique ébauche de l'évolution des peuples occidentaux, l'*Histoire de la formation particulariste*, dans laquelle les analyses profondes et les vues générales ne cessent de renouveler les lieux communs de l'histoire. Mais si H. de Tourville n'a guère publié, il a fait énormément travailler. Sa correspondance, qu'un de ses disciples les plus distingués rassemble avec un pieux zèle et qui bientôt, espé-

1) Notamment de M. de Rousiers : *La Vie américaine* en 2 vol. et surtout la *Question ouvrière en Angleterre ;* de M. P. Bureau : *La Diminution de l'intérêt de l'argent* et le *Contrat de travail*. — Citons encore de M. Poinsard : *Le libre-échange et la protection ;* de M. de Préville : *Les sociétés africaines ;* de M. Champault (dans la *Science sociale) : Les Caravaniers Iraniens* et *les Patriarches bibliques*.

2) *La Science sociale*, Revue mensuelle. Paris, chez Firmin Didot. Cette revue continuée par les meilleurs élèves du maître vient d'être transformée et améliorée par eux, de la façon la plus heureuse. Les travaux jadis disséminés en de nombreux articles paraîtront désormais au complet en un seul fascicule.

rons-le, pourra être livrée au grand public, en est peut-être la preuve la plus frappante. Dans tous les domaines, en religion et en philosophie, aussi bien qu'en sociologie, il s'est efforcé de dresser les esprits qui s'adressèrent à lui, à la forte discipline d'une méthode scientifique [1]). Que d'hommes ont passé par sa petite chambre pour lui soumettre leurs projets ou leurs essais et en sont sortis émerveillés de la puissance de ses procédés de travail, de la pénétration de son intelligence, de la netteté de ses conceptions, de la précision, de la hardiesse et de l'ampleur de ses vues ! A tous, il a laissé l'impression d'un vrai savant, d'un grand esprit, d'un de ceux dont le temps ne fera qu'accroître la renommée et dont la postérité proclamera le génie.

V. Muller.

SOCIOLOGIE GÉNÉRALE.

Ernst Victor Zenker, *Die Gesellschaft.* II. *Band : Die Sociologische Theorie ;* 154 pages. — Berlin, Reimer, 1905.

M. Zenker a écrit un volume sur l'histoire naturelle de l'évolution de la société ; il nous donne dans ce second volume sa théorie sociologique.

C'est une synthèse des systèmes sociologiques que M. Zenker a essayé de faire, et à ce titre peut-être un aperçu aussi exact que possible de ses théories, ne sera-t-il pas déplacé dans le *Mouvement sociologique.* Il montrera comment les diverses tendances sociologiques et les travaux si variés par leur objet, qu'elles ont inspirés, peuvent se concilier et tenir sans trop se heurter dans un système. Il me semble, d'autre part, que M. Zenker définit le but d'une société comme la *Société de sociologie* lorsqu'il écrit : « Il y a autant de systèmes sociologiques qu'il y a de sociologues, et comme chacun tient à son opinion avec l'ardeur d'un fondateur de religion ou de système philosophique et déclare toutes les autres opinions fausses, il n'y a pas même moyen d'en arriver à une discussion scientifique. Seule pourtant une semblable discussion permettrait d'établir ce qui, de tout ce qui a été produit jusqu'ici dans le domaine sociologique, doit être rejeté comme inacceptable, ce qui doit être considéré comme démontré et enfin ce qui doit être soumis éven-

1) Les travaux de M. l'abbé Klein, notamment son ouvrage sur le *Fait religieux et la manière de l'observer*, les conférences très suivies que fait à Paris M. l'abbé Picard sur la *Science religieuse*, celles aussi de M. l'abbé Vignot, sont autant d'essais très appréciés du public intellectuel qui sont dus à la forte impulsion d'Henri de Tourville.

tuellement à une discussion approfondie. Ce n'est que par ce moyen que l'on pourrait jeter du lest, économiser du travail et progresser sur une base rationnelle. » N'est-ce pas là la tâche qne nous nous sommes proposée et que nous cherchons à réaliser?

M. Zenker distingue nettement la sociologie des sciences sociales particulières d'abord, de la biologie et de la philosophie ensuite. Les premières s'occupent de certains phénomènes et problèmes de la vie sociale ou étudient l'évolution sociale à des points de vue spéciaux. La sociologie est la science sociale simplement; « elle étudie la vie sociale dans son unité, les lois et les forces du développement social, les formes morales et physiques de la vie sociale... L'évolution sociale ne consiste pas seulement dans le développement de la race ou de l'économie, ou du pouvoir, du droit, de la religion, des idées, etc., mais dans l'unité de toutes ces évolutions » (p. 13).

M. Zenker établit entre la philosophie de l'histoire et la sociologie la même distinction que celle qui a été faite à la Société de sociologie au cours d'une discussion dont le souvenir nous est resté. La philosophie de l'histoire cherche à expliquer la régularité de l'évolution historique par un principe transcendant, qu'il soit idéal comme la raison de Hegel, ou matériel comme les forces productives du matérialisme historique. Pour la philosophie de l'histoire, l'histoire des peuples est une chaîne ininterrompue; il y a une humanité qui se développe d'une manière unitaire, tandis que la sociologie étudie empiriquement toutes les manifestations de la vie sociale en particulier et cherche à en déduire les traits communs à toutes les sociétés, les lois générales de l'évolution.

La philosophie sociale n'est pas la sociologie ni la philosophie de l'histoire. Comte, dans sa *Politique positive*, Rousseau dans son *Contrat social*, Proudhon dans ses écrits, ont développé une conception philosophique de la vie sociale et proposé des solutions pour les problèmes sociaux. Ils n'ont pas fait de sociologie, pas plus que n'en font tant d'écrivains actuellement, en France surtout, qui inondent le monde de leurs ouvrages soi-disant sociologiques où ils proposent tantôt un système politique, tantôt un système moral, tantôt un système philosophique à l'admiration de l'humanité ahurie. Ces publications qui encombrent de nombreuses « bibliothèques sociologiques », n'ont de sociologique que le nom, et leur valeur ne peut même pas être mesurée au gradimètre scientifique ; car, comme le fait remarquer M. Zenker, « la valeur d'une conception sociale ne consiste pas dans l'accroissement de la connaissance objective qu'elle apporte, mais bien dans l'ennoblissement subjectif, dans son importance pour la raison pratique, pour l'éthique et la

politique. La philosophie sociale est donc pour l'évolution sociale de la plus haute importance, puisqu'elle est généralement à la fois cause et effet de transformations sociales. Mais précisément à cause de cela on ne peut la confondre avec la sociologie » (p. 16).

La sociologie a donc pour objet l'étude de l'essence et des formes de l'évolution de la société. Qu'est-ce donc que la société ?

M. Zenker examine longuement cette question, naturellement, puisque c'est le point central de la sociologie. Sa définition ne sera pas admise par tout le monde. Le jour, du reste, où nous aurons une définition absolument sûre et incontestable de la société, la science sociologique sera fondée sur des bases inébranlables. Jusque-là les sociologues doivent chercher à déterminer les caractères généraux de ces groupements humains qu'on appelle des sociétés.

Nous avons le groupe des sociologues qui voient uniquement la structure matérielle des sociétés. Quetelet, notre grand statisticien, est de ce nombre. Il définissait la société : « un corps composé d'éléments semblables qui accomplissent leur fonction d'une façon unitaire et qui sont animés du même principe vital ». Comte, Spencer et les organicistes en général appartiennent au même groupe. D'autres, plus nombreux, s'attachent à la composition interne (*inneren Zusammenhang*) et appuient en conséquence soit sur le caractère économique, soit sur le caractère psychologique de la société (p. 29). Dans ces groupes, nous rencontrons Letourneau, Fouillée, Espinas ; pour ceux-ci « la *coopération* permanente d'êtres ayant une vie indépendante » est la caractéristique de la société. Purement psychologique est l'explication de Tarde et de Giddings qui voient dans la société un ensemble d'êtres dont la mentalité est la même ou tend à le devenir (*like-minded*) comme dit Giddings, par imitation, dit Tarde ; avec pleine conscience de cette affinité mentale, ce qui les rend aptes à coopérer à des buts communs, dit Giddings.

M. Zenker se rattache plutôt à ce dernier groupe. Ce qui fait d'une multitude de choses une unité, une nouvelle chose ayant une existence propre, autre que celle de ses éléments, ce sont les relations fonctionnelles existant entre les éléments constitutifs. Cela nous rapproche des organicistes. Mais il y a des différences considérables entre la vie organique et la vie sociale (p. 49). Celle-ci est plus complexe et elle laisse les éléments, qui y participent, beaucoup plus indépendants les uns des autres que ne le sont entre elles les parties des véritables organismes.

La société est, pour M. Zenker, l'œuvre de l'instinct de sociabilité chez l'homme. La vie sociale de l'homme est déterminée et dominée

par des instincts. Je vous fais grâce des développements que l'auteur donne à ses idées sur ce point. Je vous dirai seulement, en résumé, que les instincts sociaux sont des facultés héréditaires de sociabilité dont voici les trois principales manifestations : l'amour de ses semblables, la sympathie et l'instinct d'imitation. Espinas, Tarde, Ammon, Giddings ont insisté sur l'importance des instincts dans les formations sociales.

L'homme est devenu homme dans la société et par la société. Il vivait en société avant l'origine du langage et de la raison. C'est par le développement extraordinaire de ses instincts sociaux, qu'il avait hérités de ses ancêtres, que l'homme-singe est devenu homme. Or M. Zenker n'admet pas l'acte créateur aux origines de l'humanité. Il aime mieux croire à cette histoire merveilleuse d'un singe à qui il arriva un jour d'être plus malin que tous les singes passés, présents et futurs et dont les descendants furent encore plus malins, sans que jamais plus les nombreux singes, qui continuent à vivre en société, aient retrouvé la voie géniale suivie par leur ancêtre pour s'évader de l'animalité. Nous touchons ici aux lointains obscurs de l'histoire des sociétés primitives : les hypothèses peuvent se donner libre cours sur ce champ inaccessible aux constatations scientifiques.

La raison a donc lui un beau jour sur la horde simiesque et elle est venue s'ajouter aux instincts sociaux, sans les annuler, au contraire. L'amour du semblable reste, encore pour l'homme civilisé, l'homme moderne, la loi sociale, la dominante des sentiments sociaux (p. 60). Il explique toutes les formes de l'association, depuis les premières ébauches de solidarité dans la tribu et le clan jusqu'au patriotisme, à l'esprit de classe et de parti des nations les plus civilisées. L'imitation est également un instinct social très puissant, mais on aurait tort d'en faire avec Tarde la source de tout le développement social (p. 61). Ce qui est vrai, c'est que les instincts sociaux ont leur influence dans les sociétés les plus compliquées et, à certaines heures, reprennent tout leur empire sur les foules qui s'y abandonnent. Dans certains moments la raison a beau parler, on ne l'écoute pas parce qu'on ne l'entend pas. La guerre, la haine de peuple à peuple, les antipathies de race, les luttes de classe, le fanatisme, sont des manifestations, que nous avons sous les yeux, de l'influence de ces instincts sociaux.

Cette importance des instincts sociaux est très bien mise en lumière par Zenker qui tient à détruire cette idée que la société est une œuvre de la raison. Le processus de l'évolution sociale est indépendant des plans rationnels et des objectifs que l'homme voudrait

leur assigner (*Unabhängigkeit von menschlichen Zweckbegriffen und Plänen*) (p. 66). Cela n'empêche pas l'auteur de déclarer plus loin que si l'homme n'avait pas eu la raison, il en serait resté où en sont les sociétés animales. Celles-ci ne se développent pas, parce qu'un développement n'est possible que là où brille la lumière de la raison, la connaissance du rapport entre cause et effet et le choix entre des actes différents. L'imitation est la manifestation psychologique de la vie sociale instinctive ; l'invention est l'enfant de la raison et constitue le principe créateur (p. 76).

Les sociétés humaines sont donc, en résumé, des unités composées et vivantes, qui doivent leur existence à un instinct naturel de l'homme pour la sociabilité et qui sont propres, par le développement rationnel des rapports fonctionnels, à conduire leurs membres à une perfection matérielle et morale toujours plus grande (p. 79).

Mais quelles sont les causes efficientes, les forces agissantes de la vie sociale ? Est-ce l'intelligence ou la raison, comme le croyaient Comte et les philosophes allemands ? Est-ce le milieu, comme le prétendent les positivistes anglais, Bruehl, Mill, Spencer et aussi, en dernière analyse, le matérialisme historique qui voit dans les forces productives, donc au fond dans le milieu, le moteur de l'évolution sociale ? Est-ce enfin la race, comme le disent Gobineau, Ammon, Wirth, Driesmans ?

« La cause dernière des phénomènes sociaux, nous ne la connaissons pas. *Ignorabimus* » (p. 91). Appelons-la énergie, comme la source générale du mouvement, de la chaleur, de la vie organique s'appelle énergie dans les sciences naturelles. Eh bien ! les instincts sociaux sont la manifestation sociale la plus générale de l'énergie. Seuls, ils méritent le nom de force sociale (p. 92). Les autres facteurs, que l'on peut réunir en deux grands groupes : les forces productives (qui comprennent le milieu) et les idées, ne méritent pas ce nom de forces sociales, les premières parce qu'elles se trouvent en dehors de la société, les secondes parce qu'elles ont un caractère purement individuel. Mais le degré d'énergie sociale, c'est-à-dire de la force économique, politique ou éthique qui se manifeste dans une société, ne vient pas seulement de la force des instincts sociaux, mais des rapports réciproques entre les trois genres de facteurs.

Passons rapidement sur le dernier chapitre où l'auteur parle des « lois sociales ». Pour lui qui considère les sociétés comme des êtres corporels, les lois qui s'appliquent aux organismes sont applicables aux sociétés qui sont des espèces d'organismes. Mais comme les sociétés ont leur existence propre, elles ont leurs lois propres que

l'on peut appeler lois sociales proprement dites. La loi de la conservation de l'énergie, de l'inertie — comme la loi de croissance des organismes par intégration — s'appliquent aux sociétés. Elles se créent des organes « dans la matière vivante de leur propre corps » par différenciation et adaptation, pour remplir les fonctions qui surgissent des nécessités de la vie commune. Un changement des fonctions entraîne un changement des organes. Les modifications dans les besoins économiques provoquent des modifications dans l'organisation économique.

Mais la véritable loi sociale, la seule qui ramène à une cause commune l'enchaînement causal des phénomènes sociaux, et qui ne se rencontre que dans les sociétés, c'est la loi d'assimilation. La force sociale tend à l'égalité, ce qui n'exclut pas la différence dans les capacités individuelles ni la différenciation des fonctions.

Cette tentative de synthèse sociologique constitue un louable effort pour mettre de l'ordre, de la méthode, et par suite un peu de clarté, dans les nombreuses recherches qui ont ou prétendent avoir la sociologie pour objet.

Camille Jacquart.

Cesare Rivera, *Determinismo sociologico. Saggio critico d'un programma di Sociologia scientifica.* — Roma, 1903.

Les titre et sous-titre de ce travail en déterminent nettement le but. Il s'agit de soumettre à une critique sévère le domaine que se sont adjugé jusqu'ici les sociologues, de mettre en question le concept courant de la sociologie, et d'en formuler un plus précis en prenant pour base le « déterminisme » des phénomènes, que l'auteur considère comme la condition préalable de toute systématisation scientifique.

Comme il arrive trop souvent dans cette sorte de thèses, l'auteur entame le problème par le dehors. Il s'attarde à protester contre le dilettantisme des politiciens, qui depuis longtemps n'est plus pour la science sociologique qu'une innocente niaiserie. A notre avis, le travail de M. Rivera aurait gagné à se placer résolument sur le terrain qu'il se propose d'explorer, sans vouloir établir l'importance de la question par des considérations aussi secondaires. Cette importance n'échappe à aucun sociologue ; et c'est bien pour eux, j'imagine, que l'auteur a écrit son livre.

Nous ne voulons pas insister en ce moment sur les diverses conséquences qu'il déduit, — très judicieusement d'ailleurs, — de son idée fondamentale. C'est celle-ci qui mérite toute notre attention.

Les affirmations flottantes ou manifestement insoutenables des

sociologues les plus autorisés établissent à l'évidence que l'objet de la sociologie et sa méthode fondamentale ne sont pas déterminés. C'est là pourtant une condition préalable de toute recherche fructueuse.

Par élimination successive, on arrive à conclure que les rapports qui s'offrent à l'étude du sociologue sont uniquement les rapports *psychiques* entre êtres *humains*. Il s'ensuit immédiatement que toute tentative de faire abstraction de l'individu est absurde au premier chef. C'est dans l'individu que se trouve l'origine de l'activité dont les rapports sociaux sont le résultat. Or l'activité individuelle échappe à toute prévision, parce que le lien causal entre un acte volontaire et sa détermination préalable nous est complètement inconnu. — L'homme moyen qu'envisage la statistique est une abstraction sans portée dans ce cas ; toutes les prévisions auxquelles il conduit, peuvent être mises en échec par l'initiative des individus. Et à supposer même que la statistique puisse nous donner une constance *de fait*, la loi scientifique serait encore impossible. Celle-ci, en effet, est l'expression d'un fait nécessaire, inéluctable, énonçant le lien causal entre un antécédent et un phénomène donné. Bref, la sociologie dynamique, qu'ont rêvée Comte et Spencer, n'est point réalisable, parce que l'objet qu'on lui assigne n'est pas susceptible de systématisation scientifique.

Si donc la sociologie veut prendre place parmi les sciences proprement dites, il faut qu'elle restreigne considérablement son prétendu domaine. Il y a des faits sociaux, d'une constance *sui generis* mais rigoureuse dans son ordre. Ces faits, nous ne les constatons pas seulement par la statistique ; leur constance est une constance *de droit*.Depuis longtemps une science sociale particulière, l'économie politique, nous en offre des exemples frappants. Quelle que soit l'initiative individuelle, les lois économiques se réalisent. Si quelqu'un les viole dans un cas particulier, un mécanisme qui échappe à son contrôle rétablit incessamment l'équilibre ; et le résultat final est une nouvelle constatation de la loi. Or il y a, à côté des phénomènes économiques, d'autres faits sociaux capables de livrer des éléments analogues, échappant malgré l'arbitraire des individus à toute perturbation. C'est là l'objet propre de la sociologie, qui donne leur formule, les agence en système, les combine entre eux, en déduit les conséquences, et devient ainsi la vraie science de la société.

Nous ne pouvons pas suivre le savant auteur dans les développements qu'il donne à cette idée ; il y mêle souvent des réflexions si justes et si frappantes, que nous attendons avec impatience l'ouvrage

plus ample et plus positif qu'il nous promet. Mais le fondement même de son étude critique nous paraît sujet à caution.

Qu'il faille un phénomène constant, capable de devenir l'objet d'une loi ou d'un « rythme », pour justifier la constitution d'une science, c'est ce que personne ne peut contester. Mais qu'il faille un déterminisme causal, rationnel, permettant de prévoir le conséquent dans l'antécédent, c'est ce qu'il est bien difficile d'admettre. Quand un fait se présente et se représente à plusieurs reprises chaque fois qu'un ensemble de circonstances se trouve effectué, nous ne voyons pas pourquoi la science ne constaterait pas cette constance et ne l'exprimerait pas en loi. Il va sans dire qu'on ne pourra prêter à cette loi une « nécessité » qui échappe à l'observation ; mais c'est là une question de logique générale. De fait, le « déterminisme » particulier, que M. Rivera voudrait placer en toute science, est l'apanage exclusif des sciences purement rationnelles, dont les mathématiques pures nous offrent l'exemple, la réalisation la plus connue. Mais la chimie et la physique, par exemple, dont l'auteur ne récusera pas les titres sérieux, ne nous donnent en dernière analyse, et à parler rigoureusement, qu'une constance *de fait* dans les phénomènes. Le potassium, à la température ordinaire, décompose l'eau. C'est bien là un fait constant, objet de science. Qu'on essaie d'en rendre compte « rationnellement » !

Nous croyons pouvoir en dire autant de la sociologie statique, dont le duc Rivera proclame les titres et précise si ingénieusement le domaine. Là aussi on est réduit à constater un « déterminisme » de fait. La sociologie dynamique n'a pas d'autres exigences. On peut mettre en question le résultat de ses recherches ; mais nous ne croyons pas qu'on puisse *a priori* récuser sa méthode.

P. M. DE MUNNYNCK.

ÉMILE DURKHEIM, *L'année sociologique*, sixième année (1901-1902). — Paris, Alcan, 1903.

Comme dans les volumes précédents, la nouvelle *Année sociologique* s'ouvre par la publication de mémoires originaux. Cette fois il y en a deux, fort intéressants et touchant presqu'aux deux pôles de la sociologie.

Le premier a pour auteurs MM. Durkheim et Maus. Il traite de « quelques formes primitives de classification : contribution à l'étude des représentations collectives ». Le second est une « revue générale des théories récentes sur la division du travail » ; il est signé par M. Bouglé. L'un et l'autre sont traités de main de maître.

MM. Durkheim et Maus se demandent, au début de leur étude, si le schéma de la classification est un produit spontané de l'entendement abstrait ou s'il résulte, au contraire, d'une élaboration dans laquelle sont entrés toutes sortes d'éléments étrangers.

A l'encontre de l'opinion traditionnelle, ils n'admettent pas, comme une évidence, que les hommes classent tout naturellement, par une sorte de nécessité interne de leur développement intellectuel. Suivant eux, *on doit* se demander : qu'est-ce qui a pu les amener à disposer leurs idées sous cette forme et où ont-ils pu trouver le plan de cette remarquable disposition ?

Sans prétendre résoudre adéquatement le problème, ils essaient de démontrer que la sociologie permet de jeter de singulières clartés sur ces questions, ou du moins d'engager les savants dans des voies nouvelles de recherches.

Selon leurs premières constatations, la hiérarchie logique ne serait qu'un autre aspect de la hiérarchie sociale et l'unité de la connaissance ne serait autre chose que l'unité même de la collectivité étendue à l'univers (p. 68).

L'étude finit par une invitation à étendre à d'autres fonctions ou notions fondamentales de l'entendement ce que nos auteurs ont fait pour la classification. Toutes ces questions, concluent-ils (idées de cause, de substance, les différentes formes de raisonnement) que métaphysiciens et psychologues agitent depuis si longtemps, seront enfin libérées des redites où elles s'attardent, du jour où elles seront posées en termes sociologiques.

Peut-être !

En tout cas, il y a là une voie nouvelle qu'on doit savoir gré à MM. Durkheim et Maus d'avoir posée de manière si intéressante. Un domaine de plus est ouvert aux sociologues. Après cette étude, on ne peut le nier.

Pourquoi faut-il que, de ci de là, un hors-d'œuvre plus ou moins antireligieux, et sans relation directe d'ailleurs avec le sujet, vienne déflorer la gravité scientifique de cette étude ? Pourquoi, par exemple, affirmer, sans la moindre preuve à l'appui, que le dogme chrétien de la transsubstantiation est une conséquence de l'état d'indistinction de l'esprit humain et qu'il peut servir à en prouver la généralité (p. 5) ?

Le travail de M. Bouglé ne donne pas lieu aux mêmes réserves. Il se cantonne sur le terrain exactement correspondant au titre. Il rassemble et coordonne les principaux résultats acquis par la science sociale en ce qui concerne la division du travail, ses formes,

ses conséquences et ses causes. Il montre les progrès réalisés en ces trois domaines depuis Adam Smith.

A la fin, M. Bouglé est amené à une espèce de profession de foi qu'il importe de signaler à l'attention de nos lecteurs.

« On a paru croire naguère, dit-il, que la sociologie prétendait se constituer de toutes pièces, à part et en l'air, en spéculant sur les propriétés d'un objet qu'elle aurait préalablement créé ; que pour étudier cette réalité *sui generis*, supérieure et extérieure aux individus, elle pensait se passer de psychologie aussi bien que d'histoire; qu'en assimilant cet être aux organismes elle espérait obtenir des lois pour éclairer non seulement le passé, mais l'avenir des sociétés et constituer ainsi, en même temps qu'une science inédite, une morale toute neuve. L'examen de ses recherches concernant la division du travail montre combien nous sommes éloignés de cette prétention. » — « En ce qui concerne la *morale*, par exemple, nous avons reconnu que la sociologie n'est nullement près de la suppléer et nous avons dénoncé l'erreur de ceux qui dictent des lois aux sociétés en leur proposant l'exemple des organismes... Ce n'est pas en comparant les sociétés aux organismes, c'est en comparant les sociétés entre elles et en classant leurs différents types qu'ils estiment qu'on pourrait fixer, pour chacun d'eux, l'état normal, l'état de santé, et par suite l'idéal... Toutefois, si le développement de la science sociale n'oblige pas la conscience, il l'éclaire et nous permet une action plus méthodique. » — Même raisonnement, *mutatis mutandis*, pour la psychologie. La sociologie, ajoute M. Bouglé, ne nous paraît pas exclure la psychologie. « Pour établir entre telle forme sociale et telle orientation de la conduite humaine, non seulement un rapport constant mais une relation intelligible, encore faut-il que nous analysions les transformations que la présence de cette forme impose à nos états intérieurs, et tout ce qu'elle provoque de combinaisons d'idées ou de réactions sentimentales. Mais il reste que nous trouvons le moteur de ces ébranlements psychologiques dans des phénomènes extérieurs et que, par suite, pour découvrir les déterminantes de la conduite humaine, nous ne jugeons plus suffisant de nous replier sur nous-mêmes : c'est sur la masse des phénomènes historiques qu'il nous faut porter nos regards, pour y discerner les causes purement sociales. Dans ce chaos, diverses disciplines essaient depuis longtemps... d'introduire de l'ordre.... La sociologie essaie de compléter et de coordonner ces résultats :

» D'une part, elle met en relief les différentes *formes* que peuvent prendre les rapports entre les hommes et auxquelles les études de

l'économie politique, de la philologie ou de l'ethnographie ne touchaient qu'accessoirement et comme accidentellement.

» D'autre part, elle essaie de distinguer et de *classer*, de replacer en un mot à leur rang les différents phénomènes d'ordre technique, ou proprement économique ou juridique, ou politique, mis au jour par les recherches spéciales. »

Cette longue citation permettra aux lecteurs de se rendre compte du point de vue où se place actuellement un des collaborateurs les plus éminents de M. Durkheim.

Gravez-vous bien ces idées dans l'esprit et parcourez les comptes rendus de l'*Année sociologique.* En cours de route vous rencontrerez d'autres considérations sur le même objet. Peu à peu ces notions s'amasseront autour du noyau primitif. Tout à coup vous serez étonné d'avoir devant votre pensée la notion à peu près complète du point de vue sociologique actuel de M. Durkheim et de son école.

Exemple : le compte rendu que fait M. A. Aubin des articles de MM. Bouglé et Tarde parus dans la *Revue philosophique* de 1901 (*Le procès de la sociologie biologique*, par Bouglé ; *La réalité sociale*, par Tarde).

Enfin, sans entrer, cette fois, dans la discussion détaillée des divisions formelles de l'*Année sociologique*, et dans la critique des ouvrages présentés comme sociologiques et qui ne sont que simplement techniques, observons pour terminer qu'il est regrettable que l'*Année sociologique* ne daigne pas s'occuper des ouvrages méritoires qui ne semblent pas s'inspirer du point de vue exclusif de ses auteurs. Le livre de M. Defourny sur la *Sociologie positiviste d'Aug. Comte* méritait plus qu'une simple mention sans commentaire ni critique. De même, le compte rendu du Congrès de l'Institut international de sociologie sur le matérialisme historique : on peut noter à peine quelques dédaigneuses considérations, fort dures d'ailleurs, comme s'il n'y avait rien de bon à tirer de ces efforts accumulés. Que d'autres remarques semblables dont celles-ci ne font que susciter l'idée ! Ce sont là des lacunes regrettables qu'il serait si facile de combler.

Cyr. Van Overbergh.

SOCIOLOGIE RELIGIEUSE.

Victor Henry, *La magie dans l'Inde antique*, xxxi-286 pages. (Fait partie de la collection *Les religions des peuples civilisés.*) — Paris, Dujarric, 1903.

Si le savant auteur de ce livre de recherche à la fois et de vulgarisation, non content d'étudier les diverses formes de la magie

opératoire d'après l'Atharva, a tenu à discuter des problèmes beaucoup plus complexes et importants, ce n'est pas nous qui lui en ferons un grief. Avec beaucoup de raison, il s'est, dans le corps de l'ouvrage, « interdit toute digression que le titre ne justifiât ». Mais dans la préface, dans l'introduction, dans la conclusion, il dit avec une grande franchise son opinion sur le mythe, la religion, la science, la métaphysique ; il s'attache aussi à combattre les paralogismes des folkloristes.

«... Je ne crois pas qu'aucun théoricien du matérialisme se puisse vanter de n'avoir pas, une fois en sa vie, prié au chevet d'un être cher ; ou alors, c'est que l'occasion lui en a manqué. Le jour où l'homme se sentirait décidément délaissé, livré à sa seule faiblesse en face des forces aveugles de la nature, sa vie s'écoulerait en un si morne désespoir, qu'il s'en évaderait comme d'un cachot »[1]). — « Et il y a des naïfs pour se leurrer de l'espoir que le rationalisme conquerra le monde »[2]). — «... La Science s'achemine vers ce Dieu qu'elle n'atteindra jamais, tandis que la Religion, qui l'a atteint par l'effort intuitif et volontaire de la foi, se penche de haut vers la route poudreuse et étanche les sueurs fécondes de l'éternel voyage »[3]).

Il n'est pas indifférent, dans les recherches d'histoire religieuse, de nourrir telle ou telle conviction sur l'objet même et les droits de la religion : le point de vue de M. V. Henry est sans doute celui qui inspire la plus large sympathie, et la plus intelligente, pour toutes les formes cultuelles, fussent-elles décidément inférieures.

Il faut, pour bien faire, que cette vue métaphysique de la religion se complète par une appréciation large, mais prudente et raisonnée, de l'histoire religieuse : cette histoire est celle d'une évolution, troublée sans doute par des accidents nombreux et graves, mais néanmoins susceptible d'être aperçue et mesurée. L'auteur ne nous a pas dissimulé son opinion sur les origines : c'était son droit, et en quelque sorte son devoir, puisqu'il parle de la magie, très vieille chose, et du sorcier, personnage vraiment « primitif ». Quel fut le rôle du sorcier et de la magie, du poète et du mythe, dans la « fabrication de la religion », ainsi que s'exprime Andrew Lang? L'analyse doit distinguer, opposer même dans une certaine mesure, le sorcier et le prêtre, le mythe et la religion ; mais, à prendre l'humanité dans les stades les plus bas — ou les plus anciens — de son

1) Page 29.
2) Page 62, note.
3) Page 260 ; voir aussi p. 243, note.

développement, il est trop évident que les caractères se superposent. Par l'objet qu'il a en vue, à savoir l'explication du phénomène naturel, le mythe est en soi exempt de toute idée morale et religieuse ; mais, à quelque degré que ce soit de la civilisation, le mythe est « rédigé » par un être moral : aussi n'en est-il point qui ne soit pénétré de métaphysique, c'est-à-dire de religion. La nature est immorale, mais le poète s'en forme une conception morale. — On trouvera, çà et là, dans le livre de M. V. Henry, des observations très fines, des appréciations très fortes, qui ébranlent singulièrement une doctrine simpliste et trop accréditée: celle qui crée une période d'exclusive et immorale superstition. Nous ne connaissons point cette période. Le sorcier, ancêtre du savant, est aussi le père du philosophe ou du théologien. Chacun sait que les mythes sur l'origine, la conservation et la fin du cosmos, sont partout très répandus; d'autre part, chacun se doute que le sorcier fait quelque différence entre Varu*n*a, dieu de la nuit obscure et du ciel constellé, et les génies malfaisants qu'il combat victorieusement avec des drogues ou des ablutions : « Et pour pouvoir appeler à son aide de tels champions [Agni, le feu ; Indra], il faut que le sorcier soit pieux, il faut qu'il soit pur, il faut qu'il soit prêtre ; et nous voici revenus à cette antique et universelle fusion de la magie, du culte et de la religion ... »[1]).

Signalons un passage de la préface (p. xxiv) dans lequel M. V. Henry rencontre la question du totémisme : « A ceux qui s'étonneraient de ne pas voir, dans un livre sur la magie hindoue, imprimé une seule fois ce mot fatidique, je répondrais en toute candeur que c'est que dans toute la magie hindoue je n'ai trouvé trace de l'institution et ne me suis pas cru le droit de la lui imposer de mon chef ». Cette réponse sans doute ne suffira pas, car : « Tel groupe de l'indogermanisme, allègue-t-on, offre d'indéniables survivances du totémisme. Or, si cette aberration est constante pour une seule peuplade de la grande famille, elle l'est pour toutes ; car il est invraisemblable qu'après la séparation ethnique un peuple en particulier l'ait isolément développée chez lui ou empruntée au dehors» [2]). — « Et pourquoi donc ? *Nego minorem*, dirait un scolastique. » Les peuples qui parlent des langues indo-européennes sont-ils tous de souche indo-européenne ? « et si les Grecs et les Italiotes, par

1) Page 32.

2) Ce beau raisonnement est de M. Frazer. — M. V. Henry ne dit pas, et il a tort, que M. Oldenberg l'a approuvé (en le trouvant excellent !) *). M. Oldenberg est assez grand pour qu'il soit utile de signaler ses faiblesses.

*) *La religion du Véda*, Oldenberg-Henry, p. 71, n. 1.

exemple, se sont trouvés en présence d'une imposante majorité de sauvages totémisants, ils ont fort bien pu leur enseigner l'hellénique et l'italique, mais ceux-ci garder leurs totems. Il est curieux que ceux qui veulent retrouver le totem partout se refusent à croire que leurs pères aient pu le rencontrer quelque part. »

Il faut, a-t-on dit, aimer les systèmes ; mais il ne faut pas avoir l'esprit systématique. Les livres de M. V. Henry sont pleins d'idées générales : et nous ne travaillons, en vérité, que pour arriver à des idées générales. La théorie du chiffonnier a fait son temps. Mais il faut louer ceux qui unissent à la puissance créatrice de l'esprit la prudence et le bon sens [1]).

L. DE LA VALLÉE POUSSIN.

SOCIOLOGIE JURIDIQUE.

HUVELIN, *Droit commercial :* définition et évolution générale (*Revue de synthèse historique*, n° d'août 1903).

M. Huvelin se propose de donner dans la *Revue de synthèse historique* les principales recherches faites dans le domaine de l'histoire du droit commercial. Dans un premier article, il s'attache à définir le droit commercial, et à marquer les étapes de son évolution.

Distinguant à la suite de Durkheim les sociétés segmentaires à cohésion mécanique, des sociétés organisées à solidarité organique, l'auteur observe que dans les premières le trafic est inconnu : le groupe se suffit à lui-même par sa seule activité faiblement spécialisée ; — il ne demande rien aux groupes étrangers qui sont traités en ennemis. — Dans cette communauté économique, autonome et fermée, il n'existe pas de droit commercial. Le droit qui s'y développe est civil, réservé aux seuls membres du groupe, — religieux, basé sur la religion commune, — social, s'imposant d'autorité à l'individu, qui n'est qu'un facteur du tout, — répressif, sanctionné uniquement par des peines, — formaliste.

Le développement numérique du groupe, l'accroissement des besoins imposent la division du travail et des échanges avec des groupes ennemis. Ces échanges ne sont possibles qu'à la faveur de trêves : trêve précaire à l'origine, devenant plus régulière par l'institution des marchés périodiques, durable dans la pratique de l'hospitalité privée et publique. Historiquement le commerce est un lien entre deux étrangers ; le droit commercial est l'ensemble des conditions des conventions de paix (droit de marché, droit

1) Je ne donne pas une analyse de *la Magie*. Ce livre ne se peut résumer. Aussi bien est-il vendu à très bas prix, et tout le monde peut-il le lire sans effort.

d'hospitalité) grâce auxquelles les échanges entre ennemis sont possibles. Ses caractères sont diamétralement opposés à ceux du droit civil ; il est *individualiste*, puisant sa source dans l'individu seul, — *laïque*, conventionnel et non formaliste, car quels rites appliquer ? — *international*, régissant les rapports entre les individus des groupes étrangers, — *restitutif*, muni de sanctions exécutoires au moyen du système des représailles, — reposant tout entier sur l'idée de lutte économique.

Cette opposition originaire s'atténue avec la transformation du monde social et économique. Le groupe social segmentaire s'efface : le type organisé progresse jusqu'à l'organisation étatique. — D'autre part, le commerce pénètre au sein même des groupes ; les cercles commerciaux s'élargissent : d'urbain, le commerce devient national, international, et tend à devenir mondial. — Le droit civil et le droit commercial se mouvant désormais dans les mêmes sphères, se pénètrent et se transforment. Le droit civil reçoit de plus en plus l'empreinte commerciale. Sa différenciation juridique avec le droit commercial disparait et il ne subsiste qu'une différenciation économique, l'un restant avant tout le droit de la richesse immobile, l'autre celui de la richesse circulante. Mais à mesure que les biens se mobilisent, que les richesses deviennent aptes à circuler, cette dernière démarcation tend elle aussi à disparaître.

Le droit individualiste issu du commerce, c'est-à-dire d'une division de travail limitée, basé sur la libre concurrence, ne convient qu'à un état social transitoire entre le type segmentaire et le type organisé. Laissant subsister l'inégalité économique entre les contractants, développant une des grandes sources d'inégalité, savoir la propriété individuelle, il crée dans le type organisé une dépendance économique destructive de toute solidarité. Ses effets deviennent surtout funestes, quand, la division du travail s'accentuant, le régime industriel marque son avènement dans le monde économique. Le droit commercial doit regresser et céder la place à un droit nouveau : le droit industriel. Les remèdes au malaise provoqué par l'économie commerciale, le droit industriel les trouve soit dans des solutions contractuelles, — institutions de prévoyance, de coopération, etc. — soit dans des solutions étatiques. — Les premières s'inspirent du principe commercial de l'individualisme ; les secondes, hostiles au droit du commerce, relèvent de l'interventionisme, dont le socialisme, — en faisant de la société elle-même l'unique agent de distribution économique et partant en supprimant toute notion du commerce — constitue l'expression extrême. L'avenir dira dans

quelle mesure la tendance interventioniste limitera le champ du commerce et des institutions commerciales.

Prosper De Pelsmaeker.

La doctrine de l'absolutisme. Étude d'histoire du droit public par Joseph Hitier, professeur adjoint à la Faculté de droit de l'Université de Grenoble. Un volume grand in-8° de 228 pages. — Paris, Rousseau, 1903.

Le but de l'ouvrage est d'exposer et d'étudier, non pas uniquement la doctrine de l'absolutisme en soi, mais encore et surtout la conception que les rois de France de l'ancien régime, et notamment Louis XIV, se sont faite du pouvoir royal avec les charges que ce pouvoir impose et aussi avec les droits qu'il confère.

La méthode adoptée par l'auteur est excellente : « Il s'agit, dit-il, d'un exposé des principes de l'absolutisme, de l'analyse d'une théorie de droit public. Nous nous efforcerons, du reste, après avoir recherché les origines plus ou moins lointaines de cette théorie, de la replacer dans le milieu qui a été témoin de son complet épanouissement. Pour être bien comprise, toute doctrine, qu'elle soit d'ordre philosophique, économique ou politique, doit être étudiée, si je puis dire, dans son cadre. »

L'ouvrage est divisé en deux parties.

La première est consacrée à l'exposé de la thèse absolutiste. La conception absolutiste, d'après M. Hitier, se ramène à deux idées essentielles : l'État est absorbé dans le Prince ; la puissance du Prince est illimitée. — L'auteur développe ensuite les arguments qui ont été invoqués à l'appui de la doctrine absolutiste et il démontre, à la lumière de l'histoire, que les tendances absolutistes de la royauté française ont été favorisées puissamment par les luttes contre la Papauté et l'Empire.

Dans une seconde partie, M. Hitier traite de l'application du système, qui nécessite et entraîne la négation des droits de la nation — et il place l'absolutisme en présence successivement des lois fondamentales de la France, des États généraux, du Parlement, des trois Ordres de l'État et des libertés locales, — et la négation des droits individuels : la liberté de conscience, la liberté individuelle et le droit de propriété.

Comme on le voit, l'étude de M. Hitier est une synthèse des faits historiques, des idées, des écrits, des actes qui ont peu à peu établi et tenté de justifier le pouvoir absolu en France. Cette étude est conduite avec une grande lucidité et une parfaite impartialité ; l'auteur s'est documenté avec grand soin dans les ouvrages de

l'époque, tels que les mémoires de Richelieu, les œuvres de Louis XIV, les traités des jurisconsultes et légistes, les écrits de Bossuet et de Fénelon, etc. M. Hitier dit dans une note qu'il y a profit, au point de vue de l'histoire du droit public, à faire pénétrer les élèves du doctorat en droit dans le monde des doctrines, à rechercher avec eux comment s'est élaborée une théorie, comment elle a été d'une part combattue, de l'autre défendue, comment les conditions du milieu qui l'a vue naître, grandir et enfin faire place à une autre ont été successivement favorables à son éclosion, à son triomphe et à sa chute. Le travail du professeur de l'Université de Grenoble est la meilleure preuve de l'excellence de sa méthode, et nous formons le vœu que nos écrivains de droit public et surtout nos professeurs d'Université s'en inspirent dans leurs traités et leurs leçons. La science du droit y gagnera et ce sera grand profit pour la formation intellectuelle des élèves.

Maurice Damoiseaux.

SOCIOLOGIE POLITIQUE.

M. Ostrogorski, *La Démocratie et l'organisation des partis politiques*. 2 vol. in-8°. — Paris, Calmann-Lévy, 1903.

Dès l'avant-propos de son ouvrage, l'auteur débute par quelques considérations qui méritent d'être reproduites, parce qu'elles caractérisent sa méthode et, en même temps, constituent une critique exacte de l'erreur dans laquelle ont trop souvent versé les écrivains de la science politique : « J'étudie dans ce livre le fonctionnement du gouvernement démocratique. Mais ce ne sont pas les institutions qui sont l'objet de cet ouvrage ; ce n'est pas aux *formes* politiques, c'est aux *forces* politiques que je m'attache. Jusqu'ici on s'était trop exclusivement appliqué à l'étude des formes politiques. La méthode d'observation elle-même, introduite dans la science politique avec l'*Esprit des lois*, s'est exercée de préférence sur les institutions, sur les lois, en négligeant presque totalement, pendant longtemps, *les hommes concrets qui les créent et les mettent en œuvre.* » Il est vrai qu'autrefois les formes et les forces politiques paraissaient se confondre ; mais à mesure que le gouvernement démocratique se développait, la pratique de la liberté mettait en action les forces politiques en sorte que, de nos jours, la connaissance de ces forces est devenue partie essentielle de la science politique.

L'avènement de la démocratie a détruit l'antique hiérarchie des classes et rompu « les liens sociaux traditionnels qui unissaient

l'individu à la collectivité ». La masse populaire prenait en main la direction suprême de l'Etat ; mais « comment la foule des hommes vieux et jeunes, savants et ignorants, riches et prolétaires, proclamés tous en bloc arbitres de leurs destinées politiques, pourraient-ils, réunis pêle-mêle, remplir leur nouvelle fonction de « souverain » ? Si l'on répond que la forme représentative donne la solution du problème, M. Ostrogorski objecte de suite que la représentation nationale sort elle-même de la masse du peuple et ne constitue pas une organisation des citoyens.

La solution vraie est la reconstitution d'un ordre politique ; dans diverses démocraties, on a tenté d'y aboutir par « l'organisation méthodique des masses électorales, par voie extra-constitutionnelle, sous la forme de partis rigides et permanents ». Et de suite se pose une série de questions dont l'étude et la solution vont faire l'objet de deux intéressants volumes se rapportant chacun à l'un des deux Etats qui ont poussé le plus loin l'expérience, l'Angleterre et les Etats-Unis de l'Amérique du Nord : « Dans quelles conditions l'expérience a-t-elle été engagée ? Quelle en a été la marche et le développement ? Quelle a été son influence sur la vie politique ? Nous achemine-t-elle vers la possibilité de ressaisir dans une nouvelle synthèse la société politique sortie de la révolution démocratique ? Enfin quels sont les résultats qu'elle a donnés ou qu'elle promet ? »

Cette simple énumération de questions suffit pour en établir l'importance aux yeux de l'historien et du penseur politique. Qu'on nous permette d'ajouter que cette étude présente un intérêt tout particulier et tout actuel, pour nous Belges ; il est peu d'Etats où le corps électoral est divisé en partis politiques aussi nettement tranchés et aussi disciplinés ; or cette organisation extra-constitutionnelle a reçu une consécration légale assez inattendue depuis l'introduction de la représentation proportionnelle dans le régime électoral ; en effet, la loi du 29 décembre 1899 donne aux parrains des candidatures le droit d'indiquer, dans l'acte de présentation, l'ordre dans lequel les candidats seront placés dans le bulletin de vote, et cet ordre, que le corps électoral ne peut que très difficilement modifier par ses votes, doit être suivi dans l'attribution des suffrages aux candidats et dans la désignation des élus; il se fait ainsi que les partis politiques dictent en quelque sorte à la fraction du corps électoral sur lequel s'exerce leur action le choix des individus qui recevront mission de la représenter au sein des Chambres.

Le procédé de M. Ostrogorski est l'application de la méthode d'observation aux manifestations de l'action politique, en portant

l'analyse non pas simplement sur les procédés politiques — ce qui « ne servirait tout au plus qu'aux manipulateurs politiques en quête de recettes », — mais principalement sur le caractère de ceux qui mettent ces procédés en œuvre et sur les conditions sociales et politiques où leurs volontés se forment et se manifestent, car ce n'est qu'ainsi que l'on peut comprendre réellement le caractère de l'action sociale.

L'auteur étudie d'abord l'Angleterre parce que, « resserrée dans un espace de temps plus restreint et ininterrompu dans son cours, l'évolution démocratique de l'Angleterre se déroule devant le spectateur avec la suite régulière d'un processus logique posant les prémisses et tirant les conséquences ». Le plan de l'étude est digne de la méthode employée : « Nous allons envisager d'abord *l'unité de l'ancienne société* anglaise, avec ses liens naturels et sa cohésion pour ainsi dire organique. Nous nous rendrons compte ensuite de sa *désagrégation* pour arriver aux tentatives faites en vue de la ramener à l'unité sur le terrain politique ; nous nous engagerons ainsi dans la voie de *l'organisation méthodique des masses électorales*, et nous la suivrons tout particulièrement dans ses *évolutions* aussi loin que faire se pourra. Arrivés à son terme, nous nous reporterons au point de départ pour embrasser l'horizon que nous aurons découvert, et de cette hauteur nous examinerons où mènent les chemins pratiqués et parcourus, afin de déterminer, s'il est possible, la direction de la grande route qui conduirait au but rêvé. »

Ainsi donc c'est bien la méthode de la sociologie générale que M. Ostrogorski adopte dans son étude ; et il est intéressant de voir que l'emploi de cette méthode est tout aussi fécond en résultats dans le domaine de la science politique que dans celui des autres sciences. C'est ce que permet de constater la lecture des deux volumes que M. Ostrogorski consacre à l'étude du fonctionnement du gouvernement démocratique en Angleterre et dans l'Amérique du Nord. A ce titre, ils méritent l'examen attentif des adeptes de la sociologie générale et nous allons en résumer la première partie pour donner une idée, d'ailleurs bien incomplète, de l'œuvre dont nous nous occupons.

*
* *

Comme nous l'avons dit, l'auteur traite d'abord de l'Angleterre.

Il débute par un exposé de l'organisation politique au XVIIIe siècle et au commencement du XIXe. Ce qui caractérise la société anglaise à cette époque, c'est l'unité et cette unité est due à un fait économique : la supériorité de la fortune foncière. Ce fait économique

produit deux effets principaux ; dans l'ordre social, il entraîne l'influence prépondérante de l'aristrocatie terrienne (*gentry*, *landlords*, *squires*) ; et il se fait ainsi en outre que cette aristocratie détient toutes les avenues du pouvoir politique et exerce toutes les fonctions publiques ; elle s'y maintient parce que ces fonctions sont purement honorifiques et que d'ailleurs le censitarisme préside au recrutement des éligibles, à l'électorat, au choix du jury, aux nominations dans les fonctions judiciaires et administratives, à l'obtention des grades dans l'armée. Par surcroît, fait d'ailleurs inéluctable, cette prépondérance de l'aristrocratie terrienne vient encore renforcer son influence sociale et politique.

La *gentry* constitue l'élément primordial de la société et de l'Etat, et il en est de même de l'Eglise établie qui n'est qu'un prolongement de l'Etat. La note essentielle de l'ancienne organisation politique de l'Angleterre est donc la fusion de la société, de l'Etat et de l'Eglise en un tout un et indivisible. Dans cet Etat et cette société, l'individu est rien ou presque rien, il est subordonné à la collectivité ; sous le rapport politique, on fait abstraction de l'individu, de ses goûts, de sa personnalité ; c'est ainsi que celui qui est élu à des fonctions publiques est obligé de les accepter, que la Chambre des Communes représente non des citoyens,mais des communes,comtés et bourgs sans égard à la population ; — sous le rapport social, on voit la même dépendance de l'individu vis-à-vis de la société ; la notion du *gentleman* courbe chaque membre de la société sous une règle générale et uniforme,« ne laissant rien à ses penchants naturels, depuis la conscience religieuse jusqu'à la coiffure ».

L'organisation politique et sociale de l'Angleterre a donc pour caractéristique le despotisme d'un fait et d'une idée ; un changement dans les idées et surtout dans les conditions économiques devait fatalement entraîner la disparition de l'ancien ordre de choses. Dès la fin du XVIIIe siècle, nous voyons les premiers symptômes de désagrégation et à mesure que nous nous éloignons des premières années du XIXe siècle, se manifestent des causes plus directes, plus actives de dissociation. En d'autres termes, la transformation qui va se produire est due à des facteurs éloignés et à des facteurs prochains.

Ces facteurs éloignés sont à la fois philosophiques, économiques et politiques.

Philosophiques d'abord ; ce sont le *revival* religieux auquel a présidé la doctrine de Wesley sur l'indépendance de la conscience individuelle, et le sentimentalisme mis à la mode dans les romans de Richardson, Sterne, Mackenzie. La notion de l'individu et de la

dignité de la personnalité humaine prend corps ; on parle des devoirs de l'homme et aussi de ses droits ; on commence par protester contre les institutions qui abaissent l'être doué d'une âme : la traite, le régime des prisons, la barbarie du code pénal, l'ignorance dans laquelle le peuple est condamné à croupir ; et de la vie privée on passe à la vie politique.

On y est tout naturellement poussé par la transformation économique : dès le milieu du XVIII[e] siècle, le commerce et l'industrie sont en plein essor et l'on voit se montrer, agir des volontés tenaces, des énergies implacables, des initiatives hardies et ces efforts individuels augmentent le bien-être, accroissent la richesse et la puissance nationales. De là des théories dont Adam Smith se fait l'apôtre en revendiquant la liberté économique de l'individu, dans l'intérêt même de la société.

Dans le domaine politique, se place à cette époque la fondation de la République américaine, où l'on constate de suite les fruits de la liberté ; au même moment, l'Assemblée constituante de Paris proclame la Déclaration des Droits de l'homme. Cette charte de la philosophie française du XVIII[e] siècle est propagée en Grande-Bretagne par Paine et elle y obtient un énorme succès.

Dès ce moment, la masse de la population est préparée à recevoir et à accepter les enseignements de la philosophie utilitaire : Bentham arrive à point nommé pour les codifier en un corps de doctrine. Le principe de l'utilité scientifiquement évaluée par le calcul des conséquences devient l'unique fondement de la morale et de la politique. La société a pour base l'intérêt propre de l'individu ; l'Etat ne doit plus intervenir que pour la défense des droits de l'individu. Mais comme les gouvernants ont une tendance naturelle à n'exercer leur autorité que dans leur intérêt personnel, cette autorité doit passer des mains de quelques-uns aux mains de *tous*, c'est-à-dire que, pour réaliser le plus grand bonheur du plus grand nombre, il faut établir le suffrage universel dans le gouvernement de l'Etat.

Tels sont, dans leur synthèse, les principes nouveaux, les idées nouvelles qui viennent battre en brèche les bases sur lesquelles reposait l'ancien ordre social et politique.

Différents facteurs vont hâter la ruine de l'antique et vénérable édifice ; ils sont d'ordre matériel et d'ordre moral.

Dans l'ordre moral, se manifeste l'action des *Philosophical Radicals* qui, dans les journaux et les revues, ouvrent un « feu roulant contre les fausses idées (sur la perfection des institutions anglaises), mettant à nu les absurdités et les vices de la législation et des

cours de justice ». L'aristocratie terrienne, la magistrature honorifique, l'Eglise établie sont attaquées de front; on exalte la richesse mobilière et la bourgeoisie, sa détentrice ; on glorifie le capital et on réclame le libre échange; aux institutions archaïques, on oppose les modifications qui ont transformé celles des pays étrangers. Par surcroît, le romantisme des *lakistes* et de Byron emplit l'atmosphère de doute, souffle la révolte dans les cœurs et dans les esprits.

Une transformation aussi profonde se produit dans l'ordre matériel ; les perfectionnements du métier à filer, l'invention de la machine à vapeur révolutionnent l'industrie ; celle-ci se concentre dans de grandes usines et l'agriculture est délaissée ; les chemins de fer, le télégraphe et la poste aux lettres à un penny, en rapprochant et séparant à volonté les hommes et les choses, changent les modes de relations et de rapports.

Au point de vue social, ces divers facteurs ont pour conséquence la décadence de la *gentry* ; non seulement elle perd les causes de sa prépondérance, mais elle voit s'élever à côté et au-dessus d'elle la nouvelle aristocratie du capital, égale et souvent supérieure à elle en richesse. Et cette supériorité, celle-ci prétend l'exercer aussi dans le domaine politique : dès 1832, une réforme électorale accorde le droit de suffrage à tout habitant qui justifie d'une certaine somme de revenu. La désagrégation s'étend plus loin : la suppression des *Corporation* et *Test Acts*, en 1828, l'émancipation des catholiques, en 1829, détruisent les liens qui unissaient l'Eglise établie à l'Etat; la réforme municipale de 1835 remet l'administration des villes aux contribuables.

Grâce aux idées philosophiques et religieuses nouvelles, grâce aussi aux transformations économiques, l'individu obtient son émancipation, l'ancienne unité est dissoute. Mais cette désagrégation n'a pas, pour fait concomitant, une réorganisation politique et sociale. Les ouvriers industriels ne sont plus que des troupeaux rassemblés dans les usines ; ils ne retrouvent une existence organique, d'ailleurs bien éphémère, que dans la révolte. Le travail agricole devient aussi nomade et anonyme et les nouvelles conditions du commerce substituent aux anciennes relations fixes entre acheteurs et vendeurs la fluctuation de la nouvelle clientèle.

Aussi, en brisant les anciens cadres, le mouvement qui désagrégeait la vieille société anglaise dégageait l'individu ; mais en le dégageant, il l'isolait et il nivelait. On ne distingue plus d'homme à homme, mais d'ouvrier à capitaliste, à patron, de commerçant à client ; il y a des actionnaires, des pauvres ; les personnalités se

déconcrétisent, les catégories se généralisent ; c'est le triomphe de l'*individualisme*.

Ce changement des conceptions entraîne celui des principes de la conduite. Ce n'est plus le sentiment qui traduit la perception du particulier qui règle les rapports de l'homme dans la société ; ce sont « des principes généraux, d'une force moins intense peut-être, mais assez compréhensifs pour pouvoir abriter toute la masse changeante des unités dont se composaient dorénavant les catégories sociales abstraites, toujours plus vastes parce qu'elles étaient toujours plus mobiles. En un mot, dans leur inclination du concret à l'abstrait, les rapports sociaux tendaient d'eux-mêmes à la règle qu'on désigne communément du nom d'égalité. »

Il va de soi que l'Etat passait par la même crise que la société, à laquelle il est uni par sa nature et à laquelle des liens particulièrement étroits le rattachaient en Angleterre. Les réformes politiques, religieuses, administratives que nous avons citées ci-dessus le séparent de la société ; le fonctionnarisme et la centralisation bureaucratique refoulent les représentants de la société, la *gentry* qui s'arrogeait jadis toutes les attributions du *self-government* ; dès lors elle s'en désintéresse pour passer la main à la bourgeoisie. Mais dès que celle-ci eut obtenu le pouvoir politique, son enthousiasme civique se refroidit vite et, s'appliquant plutôt à faire fortune, à jouir de sa fortune, elle préféra faire appel à l'intervention du gouvernement central pour administrer les intérêts locaux.

L'éclipse de l'ancienne société, qui est complète en 1846, modifie aussi la physionomie du Parlement ; le parti tory accepte la loi sur les céréales et perd le cachet « protectionniste » qui le distinguait des whigs. Le dualisme des partis disparaît et avec lui le mécanisme traditionnel du régime parlementaire anglais. D'autre part, les nouveaux rapports sociaux brisent les cadres des partis classiques et ainsi la désagrégation sociale s'achève par la ruine du gouvernement de parti qui était la formule suprême de l'ancienne société dans l'ordre politique.

* * *

Un événement politique, en apparence assez anodin, l'application de la représentation proportionnelle aux élections législatives, en 1866, donna le branle à un mouvement dont le but était de grouper les citoyens jusqu'alors abandonnés à eux-mêmes, de les associer en vue de faire valoir leurs revendications. L'un des plus acharnés adversaires de la clause des minorités avait été Bright, le célèbre député pour Birmingham ; il suscita, dans cette ville, une hostilité

acharnée contre le nouveau régime électoral et cette hostilité se marqua dans la création du *Caucus*, « une combinaison électorale permanente, destinée à combattre le combat des majorités sous le drapeau du parti libéral démocratique. La nouvelle institution, propagée bientôt dans tout le pays, devint le point de départ d'un mouvement important qui est encore loin de son terme et qui aura peut-être une influence décisive sur les destinées de la démocratie anglaise ».

Suivant M. Ostrogorski pas à pas, nous avons résumé l'analyse des données historiques du problème énoncé au commencement de son étude ; la suite de son ouvrage a pour objet de rechercher l'économie, l'efficacité et la portée de cette solution qui consiste dans l'organisation électorale extraparlementaire.

Le *second Livre* est consacré à l'exposé historique de l'organisation méthodique des masses populaires et de l'évolution de ce régime : origine des associations politiques, établissement et développement de l'organisation libérale et de l'organisation conservatrice l'une en face de l'autre.

« La combinaison inaugurée à Birmingham pour combattre le combat de la démocratie : l'*association politique*, et sa base : l'*organisation de parti* — étaient déjà familières à la vie publique de l'Angleterre. » Les anciennes associations politiques ont pour origine éloignée les tendances, soit réformistes, soit réactionnaires, qui se produisent dans la nation. A la fin du XVIII[e] siècle et au commencement du XIX[e], les partis étaient constitués dans le Parlement (*whigs* et *tories*) ; les associations qui se fondèrent pour obtenir la liberté religieuse, la réforme parlementaire et la liberté économique présentaient ce double caractère : elles avaient un but déterminé, limité et leur intervention était exceptionnelle ; nées avec le mouvement qui agitait les esprits, elles disparaissaient ou tout au moins s'engourdissaient dès que la victoire avait été obtenue ; — en outre, elles agissaient contre les partis politiques, en dehors et au-dessus des partis existant au sein du Parlement.

La réforme électorale de 1832 amena une transformation profonde dans le système des associations politiques ; des *Registration societies* se forment pour veiller à la confection des listes électorales ; en vue d'assurer la bonne marche du travail de revision des listes, on crée des organismes centraux dans les clubs politiques de Londres (*Carlton Club* pour les tories et *Reform Club* pour les libéraux). Au début, ces organismes sont, comme les clubs dont ils dépendent, sous la tutelle des *leaders* parlementaires. Mais en 1861, Brand (devenu depuis vicomte Hampden) fonde un

organisme indépendant du *Reform Club :* la *Liberal Registration Association.* Dès cet instant le branle est donné ; les associations politiques, qui ont déjà un caractère permanent, secouent le joug du *leadership*, prennent la tète du mouvement politique et s'imposent aux membres du Parlement. L'évolution démocratique de l'organisation politique est en marche ; elle ne s'arrêtera plus et atteindra bientôt le parti conservateur (*tories*), comme elle s'est emparée du parti libéral. C'est à l'association politique ainsi constituée, devenue maîtresse despotique des idées et des hommes dans l'ordre politique, que l'on a donné le nom de *Caucus.*

L'organisation de parti, telle que nous la connaissons, est créée ; l'extension toujours plus grande des associations politiques va s'affirmer et s'effectuer sous les auspices de la démocratie radicale de Birmingham, à la suite de la campagne qu'on y avait entreprise contre la représentation des minorités.

Il nous est impossible de suivre M. Ostrogorski dans les développements qu'il donne à cette partie de son étude ; nous le regrettons parce que nous voudrions montrer avec quelle sincérité, quelle impartialité il expose les phases de l'établissement et du développement du Caucus, avec quelle sagacité, quelle pénétration il étudie les diverses causes de politique locale et générale, les éléments économiques, les circonstances personnelles qui influencèrent ces phases.

Les mêmes éloges sont dus au *Livre troisième* dans lequel l'auteur s'occupe du mécanisme, de l'action et de la direction du Caucus ; on peut lui appliquer ce que M. Ostrogorski dit de l'ouvrage de M. Bryce sur la République américaine : l'auteur y donne une description méthodique du système actuel des partis qui constitue une révélation non seulement pour les lecteurs du continent, mais, nous le croyons aussi, pour les Anglais eux-mêmes.

*
* *

L'enquête serrée à laquelle M. O. s'est livré ne pouvait se passer de conclusions ; il les formule dans un dernier chapitre appelé « le bilan », auquel la méthode et le mode d'investigation adoptés par l'auteur donnent une importance et une valeur de haut intérêt scientifique.

Dans l'ensemble, le Caucus a échoué ; son entreprise tendant à rendre plus démocratique le gouvernement de partis n'a obtenu qu'un succès très limité et qui porte plutôt sur la forme que sur l'essence : la bourgeoisie ressaisit par des moyens détournés le pouvoir que l'organisation démocratisée des partis lui enlève

théoriquement. On peut reprocher en outre au Caucus de n'avoir rien fait pour élever l'esprit public des masses ; il tend à l'effacement de l'individualité, il stéréotype l'opinion : *we now think in battalions.*

Dans la sphère particulière des partis, si l'association politique a eu et possède encore une action sur l'allure des partis, elle a été impuissante à enrayer la division des partis, elle a conféré des titres légaux à la tyrannie des partis et supprimé la liberté des candidatures.

Sous le rapport du fonctionnement du gouvernement parlementaire, le Caucus a contribué à en fausser le principe représentatif, à troubler l'équilibre dans les rapports des chefs parlementaires avec les députés et du parlement avec l'opinion.

Diverses influences, il est vrai, parmi lesquelles il faut noter l'ascendant du rang social et le prestige personnel, atténuent l'action dissolvante des forces représentées par le Caucus ; mais ces influences sont en baisse, en même temps que l'apathie politique envahit les classes cultivées ; il se fait ainsi que les organisations de partis gagnent chaque jour en puissance et, au lieu d'être un moyen, tendent à devenir un but, auquel tout sera subordonné, au mépris des intérêts réels et au détriment de la pureté des mœurs publiques. A côté de ces symptômes décourageants,on peut entrevoir quelques symptômes qui promettent d'entraver cette marche : l'un est le scepticisme politique ; mais les dégoûtés se retirent plutôt de la politique et laissent le champ libre au Caucus ; — l'autre est la propagande socialiste, qui ronge les anciens partis et pratique des brèches dans leurs organisations ; mais on peut se demander s'il y aura compensation entre ces forces nouvelles et celles des anciens partis.

Dès lors, que peut-on augurer de l'avenir ?

Pour répondre à la question finale, M. O. se tourne vers « une société politique sortie du sein de l'Angleterre même, faite de sa chair et de son sang, et qui, abandonnée à elle-même dans un monde nouveau, a anticipé le développement de la société mère ». A vrai dire, « les circonstances dans lesquelles les mêmes données sociales et politiques opèrent dans différents milieux n'étant jamais identiques, l'expérience américaine ne saurait, certes, présager le futur développement du Caucus en Angleterre. Mais elle pourrait, grâce précisément à la diversité relative des conditions, jeter une vive lumière sur cette question et sur tout le problème de l'organisation des masses électorales, en faisant ressortir ses effets, et aussi ses écueils et ses dangers, avec un relief et une ampleur plus grands

que ne le permettait l'examen du Caucus anglais, qui se trouve encore dans sa phase de croissance. » L'auteur est amené ainsi logiquement à étudier l'organisation des partis dans la grande république américaine.

* * *

Ce que nous avons dit des chapitres relatifs à l'Angleterre suffit, nous semble-t-il, pour donner une idée de la valeur de l'enquête poursuivie par M. O. au sujet de l'Amérique du Nord. Aussi nous nous bornerons à citer les réflexions par lesquelles il termine le « bilan » de l'évolution politique de la démocratie des Etats-Unis. « Le fond du problème à résoudre se trouve être exactement le même. L'enquête américaine ne nous a servi qu'à nous permettre de voir un peu plus clair et un peu plus loin. En effet, l'expérience plus longue de la démocratie américaine a donné un relief extraordinaire aux phénomènes et aux tendances politiques que nous avons vus se dessiner dans la jeune démocratie anglaise. Ce qui nous apparut en Angleterre comme un germe, s'épanouit aux Etats-Unis, grâce à des conditions malheureusement trop propices, en une plante luxuriante. L'intensité actuelle du mal diffère d'un pays à l'autre, pourrait-on dire, presque comme le jour diffère de la nuit. Mais la source et la nature du mal, le formalisme et le machinisme politiques, sont les mêmes, et ses dangers aussi, là assez éloignés encore, ici bien plus immédiats et d'un effet meurtrier. Pourra-t-on se soustraire à ce mal? Sinon, comment affectera-t-il l'avenir de la démocratie? »

La réponse à ces questions fait l'objet d'un *Livre sixième* et dernier intitulé « Conclusion ». Nous quittons ici le domaine expérimental de la sociologie politique pour entrer dans celui de l'invention, de la science politique. Cette partie finale emprunte un intérêt tout particulier au fait que les propositions qui y sont développées reposent sur des investigations dont ce compte rendu a tenté de faire apprécier la grande valeur. « Il serait certes difficile, dit l'auteur, de trouver dans l'histoire des sociétés humaines un drame plus pathétique que cet avortement de tant d'aspirations généreuses, de tant de promesses et de tant d'espérances. Mais la tragique gravité de ce spectacle, qui provoque des cris de détresse ou de joie, ne saurait arrêter l'observateur scientifique. Ce qu'il vient de voir lui suggère seulement cette réflexion bien simple que, si la société partie à la réalisation d'un nouvel idéal se trouve près de son point de départ, il est évident qu'elle a marché dans un cercle ou a débouché sur une voie latérale qui l'a ramenée droit au point de départ. C'est donc que les voies par lesquelles on s'était dirigé vers

le but n'étaient pas les bonnes. Quant au but lui-même, il n'est ni condamné ni justifié par l'expérience : on lui a tourné le dos. Aussi, pour arriver à une solution pratique, importe-t-il, avant tout, de faire le relevé des voies où s'est égarée la société dans sa poursuite du nouvel idéal, et ensuite de marquer celles qui paraissent devoir conduire plus sûrement au but. Notre longue enquête n'a fait qu'accumuler les éléments qui nous permettront de distinguer, comme d'une hauteur, les unes et les autres. »

L'erreur essentielle a été d'exagérer l'emploi du mode électif; en outre, on a commis la faute de laisser à des organisations extra-légales le soin de pourvoir aux opérations de la phase électorale préliminaire ; ainsi les chefs des partis ont pu devenir et rester les maîtres de la situation politique. Le parti est un étau qui enserre et annihile l'expansion des volontés libres. La suppression des partis permanents et leur remplacement par des groupements temporaires à fin spécialisée sont la condition du mal dont souffrent les démocraties contemporaines; à titre de palliatifs, M. Ostrogorski propose également toute une série de modifications que doivent subir les institutions parlementaires, notamment la substitution de la responsabilité individuelle des ministres à leur responsabilité collective, et l'indépendance plus grande du pouvoir exécutif vis-à-vis du pouvoir législatif. Il a soin de déclarer en terminant qu'il n'y a point d'autorité légale qui puisse édicter et faire exécuter ce décret : 1° les partis permanents sont et demeurent dissous ; 2° la recherche du pouvoir est expressément interdite aux partis ; 3° les électeurs feront désormais preuve d'esprit public. Pour rendre exécutoires ces dispositions, il faut changer la mentalité des électeurs, il faut déraciner chez eux ces notions conventionnelles, ces préjugés qui se sont emparés de leurs esprits et leur font croire que le citoyen qui suit aveuglément son parti est un « patriote »... Il faut apprendre aux hommes à juger et à agir librement. C'est de l'accomplissement de cette œuvre libératrice que dépend tout l'avenir de la démocratie. Jusqu'ici le combat victorieux que la démocratie a soutenu dans le monde a été surtout, et fatalement, un combat pour la liberté matérielle ; la liberté morale, qui consiste à penser et à agir selon la libre raison, lui reste à conquérir. Elle a enlevé de haute lutte le *habeas corpus*, mais la bataille décisive de la démocratie sera livrée sur le *habeas animum*. Il nous plaît de souligner cette conclusion d'une étude menée avec une rare probité scientifique, en dehors de toute opinion ou croyance préconçue; en terminant son labeur, M. Ostrogorski rend hommage à l'importance essentielle des volontés libres des hommes : « Il est bien entendu,

affirme-t-il, que cette victoire sur le formalisme politique, pour être réelle, devra être remportée en premier lieu dans l'âme de l'électeur. » Au fond des problèmes qu'il a scrutés, il a toujours trouvé l'action de la liberté humaine ; il le proclame avec la sérénité et l'assurance que donne la véritable science d'observation, mettant ainsi en lumière d'une façon éclatante le défaut des théories fatalistes de la sociologie déterministe.

MAURICE DAMOISEAUX.

M. F. DE MARTENS, *La neutralisation du Danemark.* — *Revue des Deux-Mondes*, 15 novembre 1903, pp. 314-335.

De cet article, où l'auteur établit que la neutralisation du Danemark serait un bien pour cet Etat et une garantie de paix pour l'Europe, nous extrayons quelques passages qui ont un intérêt sociologique.

« Les transactions diplomatiques les plus heureuses ne sont généralement que la résultante des forces naturelles, géographiques, économiques et historiques, par lesquelles se développent les nations. »

A l'appui de ce dire, M. de Martens apporte l'exemple de la Suisse et de la Belgique.

« Les conditions géographiques et historiques ont plus contribué à la création de la Suisse neutralisée que toutes les transactions diplomatiques conclues à son profit...

» Il est évident que la tendance historique de la Suisse vers une neutralité perpétuelle n'est point un don des grandes puissances assemblées au Congrès de Vienne. En d'autres termes, la Suisse est neutre, parce que sa position géographique et les tendances nationales de ses habitants exigent d'elle qu'elle se tienne loin des querelles de ses voisins. Si sa neutralité a été respectée jusqu'ici fidèlement, c'est qu'elle est imposée par la nature elle-même, par sa position géographique, et par la volonté énergique du peuple suisse de garder cette neutralité coûte que coûte, envers et contre tous. »

« Les mêmes considérations, sauf quelques modifications, s'appliquent aussi à la Belgique, neutralisée en 1831...

» La neutralité permanente est entrée dans la conscience du peuple belge, qui est profondément pénétré de la grande utilité de sa situation privilégiée dans le domaine des relations internationales...

» Les bienfaits de la neutralité permanente sont si grands que jamais un Etat neutralisé n'y renoncera volontairement. La Belgique la première ne le fera pas, quoique sa neutralisation ait été plutôt le résultat de combinaisons politiques et stratégiques des grandes

puissances qu'une conséquence de sa situation géographique et de sa mission historique [1]. Sous ce rapport, il y a une grande différence entre la Suisse et la Belgique. Toutefois, pour l'un et pour l'autre de ces pays, la neutralisation a été la consécration de leurs aspirations pacifiques et la condition essentielle de leur développement économique et social. »

Les chancelleries ne font donc que traduire dans les actes diplomatiques et reconnaître officiellement une situation amenée par les forces sociales ; cette constatation expérimentale, faite par le savant auteur de l'article de la *Revue des Deux-Mondes*, mérite, nous semble-t-il, d'être notée et prise en considération.

M. D.

SOCIOLOGIE HISTORIQUE.

Th. Reinach, *L'Histoire par les Monnaies.* Essai de numismatique ancienne. In-4° de 265 pages. — Paris, Leroux, 1902.

L'Histoire par les monnaies : sous ce titre qui dit bien tout ce qu'il contient, M. Th. Reinach a réuni les articles, que dix ans de recherches avaient semés dans les revues d'histoire et de philologie. Il les a renouvelés en beaucoup de cas, par une revision attentive et parfaitement informée des nouvelles découvertes. Ils forment maintenant un beau livre, dans lequel tous ceux qui étudient l'antiquité classique trouveront un précieux secours d'érudition.

La numismatique ancienne n'est pas toute contenue dans la connaissance et la description des médailles ; quand on sait la faire parler, elle peut aider à la solution « des nombreux problèmes que soulève l'histoire politique, économique, artistique et religieuse de l'antiquité ». Ces derniers mots constituent tout un programme que M. Th. Reinach a rempli jusqu'au bout. L'histoire de l'Asie mineure, notamment celle du Pont et de la Bithynie sous la domination romaine, l'histoire des Juifs, lui doivent des contributions importantes. Grâce à lui, les archéologues connaissent Daedalsas, l'auteur de la Vénus accroupie, et ils ont cessé de prendre Acragas, sur la foi de Pline, pour un brillant ciseleur. La mythologie, la géographie historique ont leur part en ce copieux recueil. Dans cette revue, où l'économie politique tient une large place, je me permettrai de signaler au premier plan, un important article sur *la valeur proportionnelle de l'or et de l'argent dans l'antiquité grecque.*

1) A remarquer cependant que déjà sous l'Ancien Régime, les Pays-Bas catholiques jouissaient d'une neutralité internationale, imposée et garantie par les traités diplomatiques.

On y trouvera, sur des questions qui continuent d'intéresser au plus haut point les sociologues, les éléments d'une comparaison précise entre l'antiquité et le monde moderne. J'en dirai autant de l'*Invention de la monnaie* et d'une *Crise monétaire au IIIe siècle de l'ère chrétienne.*

M. Th. Reinach a fait commencer son livre par un plaidoyer en faveur des études de numismatique ; mais, mieux encore que par un plaidoyer, il les justifie par l'exemple de son activité.

MARCEL LAURENT.

SOCIOLOGIE ETHNOGRAPHIQUE.

A. DE QUATREFAGES, *Introduction à l'étude des races humaines* ; 2e tirage, XXIV-618 pages. — Paris, Schleicher frères et Cie.

Ce « deuxième tirage » est la reproduction littérale de l'édition de 1889.

G. DE LAPOUGE, *L'homme fossile de Krapina* (*Revue scientifique*, no 26, 27 juin 1903, pp. 804-807).

L'origine des brachycéphales, écrivait récemment encore de Lapouge, peut être expliquée « par beaucoup d'hypothèses, dont aucune n'a été jusqu'ici vérifiée par l'observation ». Il est peu probable, ajoutait-il, que les formes brachycéphales soient primitives ; bien que l'on connaisse plusieurs singes des montagnes de l'Asie orientale qui possèdent une conformation assez voisine des *Acrogonus*, le plan général d'organisation des primates comporte la dolichocéphalie, d'ailleurs modérée. La brachycéphalie résulte donc probablement d'une évolution plus ou moins ancienne, aux dépens de formes dolichoïdes ; mais on ne sait encore si l'on doit placer le point de bifurcation des généalogies au delà des espèces actuelles ou si certains brachycéphales descendent, en dehors bien entendu des formes métisses, de formes dolichoïdes connues vivantes ou quaternaires » [1].

La transformation, d'après de Lapouge, pouvait être hypothétiquement expliquée : 1o par le simple élargissement du crâne ; 2o par une involution ; 3o par une déformation devenue héréditaire ; ou 4o par atrophie iniaque.

Toutes ces hypothèses, déclare-t-il aujourd'hui, et d'autres encore qu'il donnait comme « les moins invraisemblables », sont devenues inutiles, depuis la découverte faite à Krapina en Croatie par

1) *L'Aryen*, p. 231.

M. Gorjanovïï Kramberger, professeur de géologie et de paléontologie à l'Université d'Agram.

« Il n'est plus douteux, en tout cas, écrit-il, que la brachycéphalie soit une forme crânienne remontant aux âges les plus reculés. Toutes les théories sur la transformation du crâne dolichocéphale en crâne brachycéphale, sous des influences diverses, sont désormais superflues. *Le fait matériel est là :* dès les temps les plus anciens, avant que l'homme fût homme, il y avait des races brachycéphales et d'autres dolichocéphales. Déjà le crâne contesté de la Truchère, les crânes brachycéphales magdaléniens d'Estagel, nous avaient habitués à l'idée de la coexistence de brachycéphales avec les races dolichocéphales paléolithiques. Le fait est prouvé désormais pour le stade préhumain lui-même, il y a eu des Pithécanthropes à crâne court et d'autres à crâne long. »

En quoi consiste donc la découverte de Krapina, « la plus grande... relative aux origines de l'homme, qui ait été faite depuis celle de Trinil » ?

Dans un abri sous roche, que de Lapouge date du début du troisième glaciaire et Gorjanovïï Kramberger du second interglaciaire, ce dernier a retrouvé dans des foyers et dans les rejets de cuisine qui les entouraient, « d'innombrables débris osseux brisés et parfois carbonisés » ainsi que « quelques éclats de pierre que l'on peut supposer avoir été fabriqués, retouchés ou utilisés » ; « instruments rudimentaires » et pour lesquels de Lapouge déclare ignorer « s'ils » ont servi aux mangeurs ou aux mangés et encore plus si ces » mangeurs étaient de l'espèce des mangés ».

Quoi qu'il en soit, parmi ces « ossements humains provenant de débris de cuisine et pour tout dire de rebuts d'anthropophages » (*sic*), Gorjanovïï Kramberger a retrouvé « 115 morceaux de crâne, beaucoup de morceaux de face et de mâchoires, nombre de dents et des débris de tronc et de membres... brisés, souvent calcinés... Les os longs n'ont pu être reconstitués et les parties du squelette, autres que la tête, sont à peu près inconnues, vu l'état des fragments qui ont pu être identifiés ».

On se demandera sans doute où se trouve, dans tout cela, « le fait matériel » qui prouve « désormais que pour le stade préhumain lui-même, il y a eu des Pithécanthropes à crâne court, lesquels auraient été les ancêtres des hommes brachycéphales ».

Voici ce fait. « La reconstitution de fragments ainsi brisés, souvent calcinés, devenait une tâche presque impossible », mais « en appliquant une méthode indirecte empruntée à Schwalbe, Gorjanovïï

est arrivé *à figurer un crâne schématique* » qui est celui d'un Pithécanthrope à crâne court.

Un crâne schématique, voilà donc sur quoi reposent en dernière analyse les nouvelles affirmations dogmatiques de de Lapouge sur l'origine des brachycéphales.

Ces affirmations ne sauraient valoir, à nos yeux, qu'en tant que nouvelle hypothèse. Et cette hypothèse que vaut-elle? De plus compétents que nous ne manqueront vraisemblablement pas de se prononcer à cet égard ; mais qu'il nous soit tout au moins permis de dire que nous nous étonnerions fort s'ils lui faisaient l'honneur de la ranger parmi « les moins invraisemblables ».

A. Hocepied.

PSYCHOLOGIE SOCIALE.

Wilhelm Ament, Dr Phil., *Begriff und Begriffe der Kindersprache.* — Berlin, 1902.

Ce travail fait partie de la *Sammlung von Abhandlungen aus dem Gebiete der Paedagogischen Psychologie und Physiologie* qui s'édite depuis quelque temps à Berlin. On peut dire qu'il y fait très bonne figure. L'examen des questions, si pleines d'intérêt, qui se rattachent au langage des enfants, ne manque pas de profondeur ; et l'auteur est toujours parvenu à s'exprimer avec une clarté d'autant plus méritoire qu'elle est plus rare parmi les psychologues.

Dr Ament examine d'abord l'origine du langage infantil en général. Le deuxième chapitre est consacré à la formation des mots (*Wortbildung*). Le troisième examine la signification que les enfants attachent aux mots employés. Enfin vient une assertion vigoureuse de la loi biogénétique, qui constitue précisément l'intérêt sociologique de l'étude.

Chacun de ces sujets donne lieu aux controverses les plus acharnées et, il faut bien le reconnaître, les plus confuses. C'est surtout dans l'ambiguïté des termes que l'auteur cherche l'origine des divergences; et dans la plupart des cas, ses considérations paraissent nettement concluantes. — L'enfant invente-t-il, découvre-t-il son langage, ou l'apprend-il de ceux qui l'entourent ? Les deux idées se soutiennent avec une confiance qui ne se justifie guère devant un problème aussi difficile. Dr Ament distingue très opportunément entre l'invention arbitraire ou volontaire, et l'invention purement spontanée. L'enfant possède cette spontanéité, et son langage résulte du conflit entre sa tendance naturelle à parler (*Sprachtrieb*) et les formes imposées par la langue maternelle.

Cette conclusion est singulièrement confirmée par l'examen de la formation des mots dans le langage des enfants. Il ne paraît pas douteux qu'à défaut du mot fourni par la langue maternelle, les enfants inventent des expressions arbitraires pour désigner les objets qui les intéressent. Quant aux modifications qu'ils font subir aux mots de la langue apprise, elles ne paraissent point dues à une impuissance réelle de prononcer telle ou telle lettre ; une plus grande habileté fonctionnelle déjà acquise par les lèvres, à l'exclusion des autres organes vocaux, paraît en être la cause prépondérante.

Le chapitre consacré à la « signification des mots » présente un intérêt philosophique considérable. Le concept, que l'enfant veut exprimer, représente-t-il un objet individuel ou une notion générale? Question extraordinairement difficile,source d'une opposition radicale entre les auteurs. D[r] Ament prétend que le concept n'est ni général ni individuel ; il est tout simplement non-différencié. C'est parce que l'enfant, incapable d'analyse, perçoit les objets d'une manière très imparfaite, que ses représentations sont applicables aux objets similaires. L'auteur appelle ces représentations rudimentaires des *concepts primitifs* (Urbegriffe). — Il serait, ce me semble, désirable de les séparer plus nettement des véritables concepts généraux. Elles ne sont, de fait, que des images individuelles indéterminées.

Lorsqu'on dépasse le point de vue individuel pour considérer le langage comme instrument de communication entre les hommes, on se trouve en plein domaine sociologique. Or le D[r] Ament croit pouvoir affirmer d'une manière très nette que, pour le langage comme pour les organes et les fonctions, « l'ontogénie est le résumé de la phylogénie ». Le développement individuel n'est que la reproduction en raccourci de l'évolution de l'espèce. C'est la fameuse loi biogénétique de Hæckel, se révélant sur un terrain où l'on ne s'attendait guère à la rencontrer. L'importance sociologique de ce fait n'échappe à personne.

Il importe cependant de ne pas se faire illusion sur sa portée. On tomberait infailliblement dans les erreurs les plus grossières, si l'on voulait surprendre chez l'enfant les stades qu'a traversés la langue de la nation. Il y a sans aucun doute, dans la formation de la langue individuelle comme en embryologie, des sauts brusques supprimant des périodes importantes. Il faut en outre restreindre la valeur explicative de la loi aux groupes de langues, d'origine commune, et qui n'ont subi aucune influence de fixation artificielle. Il serait impossible, par exemple, de déterminer le stade d'évolution d'un peuple civilisé par la comparaison de sa langue avec celle d'une race voisine. Les conclusions seraient fausses au premier

chef. Mille facteurs concourent à modifier une langue littéraire ou à arrêter son évolution. Mais il n'en reste pas moins vrai que, bien comprise, la loi est d'une importance primordiale ; et il faut savoir gré à M. Ament de l'avoir défendue contre les critiques, assez maladroites, de Wundt. P. M. De Munnynck.

Rudolf Holzapfel, *Panideal. Psychologie der sozialen Gefühle.* — Leipzig, 1901.

Le volume de M. Holzapfel n'est pas un livre. Il y a, il est vrai, une série de chapitres réunis sous une même couverture ; mais il est difficile de découvrir une autre analogie entre ce travail et ce qu'on appelle un livre dans le sens propre du mot.

Voici les sujets, auxquels l'auteur applique le nom de « sentiments sociaux » : la solitude, le désir *(Sehnsucht)*, l'espérance, la prière, la lutte, la conscience, l'art, les mondes (*Welten*, c'est-à-dire les concepts métaphysiques du Κοσμος), enfin l'idéal. — On voit que c'est extrêmement vague et plus que discutable ; et ce ne sont certainement pas les développements, donnés à chacune de ces matières si disparates, qui les rendent plus précises, ou leur donnent le caractère d'une véritable analyse des sentiments sociaux.

Qu'on se figure une série d'environ onze cents petits paragraphes numérotés, écrits dans une langue obscure et un style négligé, où l'on ne découvre en général que quelques vérités à la Palisse, des réflexions absolument banales et même puériles. — On en peut juger par les sentences suivantes :

« Lorsque *le désir des rapports sociaux* naît de la séparation, ni trop courte ni trop prolongée, de l'individu et des *objets sociaux*, sa *solitude* commence à devenir de l'*isolement* » (n° 28).

« Le mot *solitude* et ses variations se prononcent généralement d'une voix voilée et plaintive, alors même que seules des déterminations associées se présentent (wenn auch keine andere als nur assoziative Mitbedingung vorkommt). La *plainte* dans la voix est un écho de la sensation désagréable de l'isolement ; la voix basse exprime le *silence*, que la cessation des rapports, et notamment des rapports vocaux, entraîne dans l'isolement » (n° 33).

Quels lumineux et profonds oracles ! Et jamais l'ombre d'une démonstration ! Comme Zarathustra, l'auteur affirme avec une confiance hautaine de voyant. Aussi, si certaines analyses peuvent présenter quelque justesse, il est impossible d'y attacher une importance quelconque au point de vue scientifique. En sociologie positive, les conclusions valent exactement ce que valent les preuves et les faits qui les justifient. P. M. de Munnynck.

Procès-verbaux des séances de la Société.

SÉANCE DU 21 JUIN 1903.

La séance est ouverte à 2 1/2 heures, sous la présidence de M. Van Overbergh.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté après lecture.

M. le Président félicite M. De Lannoy de l'honneur qui lui est échu de se voir attribuer le prix du Roi pour le livre qu'il a écrit en collaboration avec M. Vanderlinden. C'est un honneur qui rejaillit sur la Société.

— Adhésion.

M. De Lannoy remercie.

M. le Président propose de nommer membre correspondant de la Société M. de Laeger, chargé de cours aux facultés catholiques de Toulouse.

— Adopté à l'unanimité.

M. Deschamps donne lecture d'un travail sur la sociologie de Tarde.

M. le Président félicite M. Deschamps. Il regrette que Tarde ne connaisse pas les langues étrangères. Il aurait pu rapprocher ses idées des idées analogues émises à l'étranger, notamment au point de vue économique des théories de M. Boehm-Bawerk.

La discussion du travail de M. Deschamps aura lieu dans une séance ultérieure. Mais si des membres désirent dès aujourd'hui des éclaircissements sur l'un ou l'autre point, ils sont priés de formuler leur question.

M. Halleux se demande si l'organicisme n'est pas une conséquence logique du matérialisme.

M. Deschamps. — Peut-être bien, mais M. Tarde n'a pas traité ce point de vue.

M. le chanoine Deploige. — Fait-on bien d'appeler « sociologie » le système de Tarde, alors qu'il ne constitue au fond qu'une psychologie transportée dans les relations sociales? L'imitation est une loi psychologique que Tarde applique au domaine social, aux hommes vivant en société.

M. Deschamps. — Je n'ai fait que l'exposé du système de Tarde. Dans la critique que je me propose d'en faire, j'aurai à me poser la question que soulève M. Deploige. Tarde a défini la sociologie « la psychologie intermentale ». Il est évident que toute la sociologie n'est pas là. Doit-on exclure ce genre d'études du domaine sociologique? C'est une autre question à laquelle je me réserve de répondre.

M. le chanoine Deploige. — Quant à moi, je trouve que le

système de Tarde rentre dans le domaine de la psychologie purement et simplement.

Le P. Vermeersch fait remarquer que la loi de l'imitation de l'intérieur à l'extérieur ne se vérifie pas dans tous les cas. On trouve des cas où l'imitation va au contraire de l'extérieur à l'intérieur.

M. Damoiseaux. — On peut faire remarquer aussi que les imitations n'ont pas toujours les mêmes résultats, par exemple sur le terrain politique. Le système fédératif a produit aux Etats-Unis un pouvoir exécutif très fort, dans les colonies anglaises un pouvoir exécutif très faible.

M. Deschamps. — Tarde, je pense, ne le nierait pas. Il ferait remarquer que ce sont des milieux fort différents dans lesquels la même organisation politique ne pouvait produire les mêmes effets.

La discussion préalable est close.

On aborde la discussion du travail de M. l'abbé Camerlynck sur *La Sociologie religieuse de Harnack.*

Le P. De Munnynck donne lecture d'une note critique sur ce travail.

R. P. De Munnynck. — Je crois être l'interprète de tous en disant un bien sincère « Merci » au professeur Camerlynck. Le travail de Harnack est d'importance capitale, et M. Camerlynck l'a analysé d'une manière minutieuse et vraiment habile. Je regrette de ne pouvoir m'associer à toutes ses appréciations et je déclare que je n'aurais pas envisagé le livre de Harnack comme notre savant confrère.

Hermann Schell le rappelle très opportunément dans sa récente étude historique sur le Christ (p. 16 dans la *Weltgeschichte in Karakterbildern)*, il y a trois manières de faire l'histoire d'un fait religieux : 1° du point de vue orthodoxe, positivement croyant; 2° du point de vue positiviste, qui est aussi positivement incroyant; 3° enfin, du point de vue scientifique, qui envisage les faits en eux-mêmes, les passe au crible de la critique, et ne se préoccupe en rien de l'usage philosophique qu'en feront les théologiens ou les rationalistes.

Cette dernière méthode est la seule qui ait droit de cité dans la science pure. C'est la seule que nous puissions admettre à la Société de sociologie ; c'est celle — j'en suis absolument convaincu — qu'a pratiquée Harnack presque sans défaillance, et c'est aussi celle que M. Camerlynck paraît avoir abandonnée parfois en rédigeant son rapport. La tendance apologétique se fait jour à chaque page, les conclusions théologiques se multiplient et je crains que cette constante préoccupation ne l'ait entraîné parfois à des appréciations contestables et à des raisonnements peu solides.

Tout d'abord je ne puis que protester contre certaines expressions qui paraissent jeter un blâme sur le caractère de Harnack. M. Camerlynck semble lui prêter parfois des intentions indignes d'un savant consciencieux. — Harnack travaille à la déchristianisation du protestantisme allemand (p. 2 du rapport); il commente « habilement » la lettre théologique de l'empereur « pour en atténuer la portée » (p. 3) ; il se retranche dans des formules vagues au sujet de la divinité du Christ (p. 16) ; c'est pour « donner le change » qu'il demande si les persécutions n'ont pas eu autant d'avantages que d'inconvénients (p. 23). — Ce sont là des appréciations que nous devrions nous interdire lorsqu'il s'agit d'un savant aussi sérieux

que Harnack, incapable, je crois, de rien dire qui ne soit le résultat de recherches sincères, L'illustre savant paraît d'ailleurs particulièrement en butte à des attaques de ce genre, qui sont de nature, — c'est au moins mon impression, — à faire douter de la possibilité d'une réfutation objective. Dans ses récentes conférences sur la Papauté, faites au mois de mars de cette année à Francfort, Harnack se permet de dire beaucoup de bien de quelques pontifes romains. Immédiatement, dans certains milieux, on trouve que son unique but est de poser à l'homme tolérant. D'autres prétendent que tout cela n'est que du bois politique dont se chauffe l'ami du professeur, Guillaume II, désireux de se concilier les faveurs des catholiques. — A mon sens, la probité scientifique de Harnack est au-dessus de tout soupçon, et nous au moins, nous devrions nous en tenir à la constatation des faits, en laissant toutes ces aménités aux journalistes et aux parlementaires.

Ceci étant constaté, je me permets d'attirer l'attention sur quelques points spéciaux du rapport, qui me paraissent particulièrement intéressants pour nous.

M. le professeur Camerlynck a longuement parlé des persécutions. Je veux avant tout écarter une phrase au moins malheureuse, dont la forme, — je l'espère — dépasse la pensée du rapporteur. Harnack affirme que les édits des empereurs étaient comme l'épée de Damoclès, menaçant toujours les fidèles. A ce sujet, M. Camerlynck écrit qu'elle « doit avoir été retirée du fourreau dans bien des circonstances dont les documents historiques conservés n'ont gardé aucune trace » (pp. 21-22). Je me demande en vain comment notre savant confrère peut le savoir, si les documents n'en ont gardé *aucune* trace.

Ceci se rattache à une assertion de Harnack, contre laquelle M. Camerlynck s'inscrit en faux avec beaucoup de vigueur. — Il y a eu relativement peu de martyrs, affirme le professeur de Berlin. Il y en a eu beaucoup, répond M. Camerlynck.

Mais c'est là évidemment une affaire d'appréciation, et la querelle est sans issue possible. Harnack donne un chiffre pour une période et un endroit déterminés. M. Camerlynck s'en sert pour conclure au grand nombre. Mais cela aurait dû lui faire voir ce que son adversaire entend par un petit nombre. 2000 personnes mises à mort en Afrique pour des convictions religieuses dans l'espace de 40 ans (de 180 à 220), c'est évidemment atroce. Mais vu le nombre des chrétiens, on doit en conclure que ceux-ci n'étaient pas traités comme de simples criminels, qu'il n'y avait aucune proportion entre la fréquence du prétendu délit et l'application de la loi. Et dans ce sens, on peut parfaitement dire avec Harnack que les martyrs n'ont pas été très nombreux.

L'auteur de l'*Ausbreitung des Christentums* se demande si la persécution n'a pas été favorable au christianisme. M. Camerlynck proteste contre la question, et, si je le comprends bien, il prétend mettre Harnack en contradiction avec lui-même, en rappelant ce qu'il écrit au sujet de la période relativement tranquille de 259 à 303. C'est alors, d'après Harnack, que le christianisme a pris le plus grand développement (p. 23 du rapport). Ce qui paraît établir, dans la pensée de M. Camerlynck, que la paix et non pas la guerre, favorise la propagation de la doctrine chrétienne. L'argument me paraît de valeur douteuse. Il est faux que la *religio pressa* doive fatalement prospérer. C'est une exagération de dire que la persécution doit par nature servir les causes persécutées. Mais il n'est

pas douteux que celles-ci, en raison même des persécutions passées, s'illuminent d'une gloire d'héroïsme qui exerce sur certaines natures la plus puissante attraction. C'est donc le *souvenir* des persécutions passées qui, pendant les périodes d'accalmie, a multiplié les chrétiens. — Il y aurait certainement d'autres considérations à faire valoir en faveur de cet effet surprenant des répressions violentes. Aussi je crois que le point de vue auquel se place Harnack est le vrai, et qu'avec lui on peut se demander sincèrement si les dix persécutions classiques, appelées générales, n'ont pas été plus utiles que nuisibles à la cause chrétienne. — Au moins notre savant confrère n'a pas établi la réponse négative à cette question.

* * *

Un mot au sujet de Porphyre. D'après Harnack, les quinze livres de Porphyre κατα Χριστιανῶν sont irréfutables. M. Camerlynck (p. 25) affirme qu'ils ne le sont que parce qu'il n'en existe plus que quelques fragments. — Telle n'est pas certainement l'intention de M. Camerlynck, mais ce motif allégué est de nature à « donner le change » sur la véritable pensée de Harnack. Celui-ci n'est pas naïf au point de proclamer un ouvrage irréfutable, parce qu'il n'existe plus. Il s'agit du point de vue de Porphyre parfaitement connu par les fragments que nous possédons ; et je crois que dans ce qu'en dit Harnack, les apologistes catholiques auraient beaucoup à prendre (Cfr. *op. cit.*, p. 353).

* * *

Qu'on me permette encore une dernière considération. A la suite de Harnack, M. le professeur Camerlynck considère le gnosticisme, le manichéisme, et le néo-platonisme comme les rivaux sérieux de la doctrine chrétienne que celle-ci a d'ailleurs vaincus. Harnack s'efforce d'expliquer cette victoire, et découvre quelques circonstances qui en rendent compte dans une certaine mesure. M. Camerlynck prétend, sans le démontrer, que leurs chances de succès étaient identiques. Je ne puis point partager cette opinion. En envisageant les faits d'une manière objective, sans aucune préoccupation dogmatique, je dirais presque du dehors, on doit dire que la doctrine chrétienne devait vaincre ces rivaux-là. — Le manichéisme, avec son double principe premier et ses incohérences, était enlisé dans des doctrines trop nettement antisociales pour avoir une prise sérieuse et durable sur les masses. — On cherche en vain dans le néo-platonisme, système aristocratique et éthéré par excellence, le moindre élément qui pût le rendre populaire, et tout l'attrait qu'il pouvait avoir pour les esprits cultivés se révélait avec un charme au moins égal, dans la théologie naissante. — Enfin, les gnostiques étaient très loin d'être aussi syncrétistes que les orthodoxes. Il faut d'ailleurs compter avec un autre élément du débat. La gnose se complut dans des abstractions presque insaisissables ; la doctrine officielle dut évidemment la suivre. Or dès que le christianisme était devenu « savant », et ne s'exprimait plus qu'en empruntant sa terminologie à la philosophie grecque, l'autorité doctrinale dut jouer un rôle énorme. Le peuple n'avait plus que la foi implicite ; il dut donc suivre l'autorité. Or celle-ci s'est très hautement prononcée contre les aberrations gnostiques. Il n'est donc pas si surprenant que le christianisme orthodoxe ait vaincu la gnose.

Ce sont là d'ailleurs des critiques qui n'entament que des vues particulières de M. Camerlynck. Ce qui me paraît plus important, parce que plus fondamental, c'est que son rapport n'est pas de nature, à mon sens, à résoudre les problèmes que se pose la Société. L'apologie du catholicisme, ou mieux l'apologie de l'apologétique traditionnelle, peut être très méritoire et très intéressante, *mais elle ne nous concerne en rien*. Et il importe, je crois, si nous voulons conserver à la Société son caractère et sa raison d'être, de ne point nous en occuper.

Il y avait des questions nettement sociologiques à se poser au sujet du livre de Harnack. Etant donné le fait fondamental que l'histoire nous impose : le triomphe de la doctrine chrétienne, il fallait déterminer les antécédents de ce triomphe, afin de permettre la comparaison avec des faits analogues. Il y avait, par exemple, à étudier les adaptations successives des théories et de la discipline aux circonstances nouvelles se faisant jour dans l'espace et le temps. Une analogie, vague mais nullement négligeable, se serait peut-être révélée entre cette évolution, — ce développement, dirait M. Camerlynck, — et les changements très profonds que subissent parfois certaines doctrines politiques, pour de révolutionnaires devenir gouvernementales.

Notre savant confrère signale les préjugés, étranges toujours et parfois ignobles, qui, au début, avaient cours contre les chrétiens. — N'aurait-il pas été intéressant d'examiner comment ces erreurs populaires prennent naissance, comment elles meurent, et si la doctrine chrétienne seule les a rencontrées ?

Ces questions et vingt autres auraient pu se poser. L'examen aussi objectif, aussi scientifique que possible, glanerait au moins quelques données éparses. On peut se trouver en dernière analyse devant un fait unique, irréductible, devant une énigme peut-être. L'esprit religieux s'en emparera, l'apologétique essayera de le mettre en valeur ; mais la science qui recueille les faits et formule les lois, ne peut que le constater, sans le moins du monde se préoccuper de l'usage philosophique qu'on en pourra faire ultérieurement.

C'est ainsi que procède Harnack. Lui-même se pose explicitement une question, — trop vague hélas ! pour être de grande portée, — mais appartenant de la manière la plus nette au domaine que nous explorons. Je traduis aussi littéralement que possible : « La propagation de la religion chrétienne a-t-elle été étonnamment rapide (überraschend schnell)?» C'est-à-dire y trouve-t-on vraiment ce fait exceptionnel, auquel le docteur Camerlynck paraît tenir si vivement ? Voici textuellement la réponse : « Bien que les autres religions existantes dans l'empire romain nous fournissent peu de données comparatives, je crois pouvoir répondre affirmativement » (p. 545). Voilà le procédé vraiment scientifique. Seule la comparaison avec d'autres faits analogues pourrait fournir la réponse définitive ; et cette comparaison complète est impossible. Mais il y a des indices, et Harnack est le premier à les signaler. — Je me fais un devoir de souligner ce mérite.

Est-ce à dire que tout est parfait dans l'ouvrage de Harnack ? Je suis très loin de le prétendre. M. Camerlynck paraît lui reprocher parfois d'être évolutionniste. Je serais plutôt enclin à dire qu'il ne l'est pas assez, ou du moins qu'il ne l'est pas avec assez de logique. C'est d'ailleurs là, à mon sens, l'erreur fondamentale des théologiens protestants. Tout le christianisme vrai, le seul digne de

vivre, et le seul capable de vivifier les âmes, est ce « noyau dégagé de toute écorce » dont parle Harnack. Ce sont les paroles et les gestes du Christ que fournissent encore les Evangiles, lorsqu'ils ont passé par les laminoirs d'une critique rigoureuse. Ce sont quelques doctrines, fatalement vagues parfois, figées à jamais dans une formule qui, par ses allures exotiques et les contingences qui l'enveloppent, voilent plutôt la pensée qu'elles ne la manifestent. Au point de vue historique, c'est parfait, lorsqu'aucun système préconçu ne vient fausser d'avance le résultat de ces recherches. Il est très vrai que les Evangiles ne fournissent aucune théorie sur l'essence et la personnalité ; qu'il serait difficile d'y découvrir le concept philosophique des accidents absolus. Mais lorsqu'on considère le christianisme comme un fait religieux vivant à travers les siècles, il est arbitraire de lui contester le droit à la vie, c'est-à-dire à l'évolution. Les doctrines doivent vivre pour vivifier les générations successives; la discipline primitive serait aussi gênante, aussi irrationnelle, aussi antichrétienne pour les hommes du xx[e] siècle, que les préoccupations et les goûts de notre enfance seraient indignes de notre pleine virilité. Harnack en bon protestant paraît l'oublier, et il faut bien le dire, cet étrange préjugé contre lequel s'élèvent toutes les tendances doctrinales de notre âge, défigure parfois ses pages les plus belles, ses idées les plus fécondes.

M. l'abbé Camerlynck répond.

J'admets sans peine — dit-il — que pour l'histoire des faits religieux, la méthode seule puisse être admise à la Société de sociologie, c'est-à-dire la méthode qui examine les faits en eux-mêmes sans se préoccuper de l'usage qu'en feront les théologiens ou les rationalistes. Nous ne sommes ici ni théologiens ni apologètes. Toutefois — et c'est là un point que le Rév. Père semble avoir entièrement perdu de vue, je ne m'étais pas seulement proposé d'analyser l'ouvrage de Harnack : *Die Mission und Ausbreitung des Christenthums,* mais encore de faire connaître, de présenter le savant auteur aux membres de la Société ; d'esquisser sommairement son activité littéraire, ses tendances et ses opinions philosophiques et théologiques. Ce n'est qu'à cette condition qu'il m'était possible de faire voir toute l'importance et la portée de l'ouvrage en question, qui présuppose une série déjà longue d'ouvrages théologico-critiques. Or, il me semble que dès lors je ne pouvais me dispenser d'émettre certaines appréciations théologiques. Je le pouvais d'autant moins que Harnack — à considérer ses publications dans leur ensemble — est loin de se placer toujours au point de vue purement scientifique, comme le Rév. Père l'affirme. Harnack n'est pas seulement l'historien critique de talent à qui tout le monde rend hommage ; il a toujours été, et — à en juger par un débat récent — il entend rester théologien, très étroitement mêlé aux controverses théologiques contemporaines. Il se désintéresse si peu des conclusions que les théologiens et les philosophes pourraient éventuellement tirer de ses études historico-critiques, qu'il se hâte de déduire lui-même ces conclusions dans des écrits ouvertement théologiques et tendancieux. Qu'il me suffise de mentionner ses controverses si passionnées avec le professeur Zahn sur le Canon des Écritures, son Histoire des Dogmes *(Dogmengeschichte)* et l'Essence du Christianisme *(Das Wesen des Christenthums)*. J'ai donc été, le plus

naturellement du monde, amené à donner une appréciation générale sur son activité littéraire, à formuler certains jugements doctrinaux, ou, si l'on veut, théologiques.

Or, il se fait que les expressions théologiques critiquées par le Rév. Père se rapportent toutes à cette vue d'ensemble et à ces considérations générales. J'y dis, par exemple, que Harnack — qu'il le veuille ou non — travaille activement à la déchristianisation de l'Allemagne. Je n'entends évidemment pas révoquer en doute la sincérité des convictions de l'auteur ; je constate simplement ce que tous les savants allemands, catholiques et protestants, les rationalistes seuls exceptés, constatent unanimement. Tel est bien le résultat de son œuvre. L'« Essence du Christianisme », la conclusion *théologique* de tous ses précédents ouvrages, n'a du christianisme primitif que le nom.

Ce qui plus est, Harnack dans ses travaux historico-critiques est loin de se placer invariablement sur le terrain purement scientifique. Bien qu'il s'en défende, ses tendances philosophiques et théologiques percent en maints endroits. Il professe assez ouvertement les opinions préconçues de l'école évolutionniste radicale. Il rejette *a priori* la possibilité des miracles ; il nie l'existence de tout facteur supra-naturel dans le christianisme. Il est rationaliste et néanmoins théologien, et ses opinions philosophico-théologiques le portent à des jugements erronés, à des thèses insoutenables, voire même à des procédés arbitraires. Comment apprécier la méthode de l'auteur, là où il s'évertue à montrer que la conscience messianique de Jésus-Christ était particulariste et étroite? Je me suis borné à *indiquer* le procédé arbitraire. Un critique très autorisé, le Dr Koch, tout en professant une sincère admiration pour la science et l'érudition du professeur de Berlin, n'hésite pas à qualifier cette thèse insoutenable de « *einfach konstruiert* » ! J'ai certes été plus réservé dans mes appréciations.

Voilà donc comment, sans suspecter le moins du monde la probité scientifique de Harnack, je me suis permis d'apprécier de ci de là ses tendances philosophiques et religieuses et les funestes résultats de son œuvre théologique. Tout cela, je le répète, ne n'empêche pas de penser avec le Rév. Père que l'apologétique ne nous concerne en rien. Il m'a paru intéressant, après avoir exposé les origines chrétiennes d'après Harnack, de donner sur ce point l'opinion d'un savant catholique de première marque, le R. P. Duchesne : c'est qu'à mon avis, ce n'est pas le christianisme primitif tel que Harnack prétend l'avoir reconstitué, qui a converti le monde.

J'en arrive à quelques observations de détail. Harnack, avais-je écrit, attribue une influence et une force d'expansion trop considérables au caractère syncrétiste de la religion chrétienne naissante. Le Rév. Père trouve que Harnack au fond a partiellement raison sur ce point, du moins en ce sens que les rivaux de la doctrine chrétienne, le gnosticisme, le manichéisme et le néo-platonisme étaient bien moins syncrétistes qu'elle. Je ne conteste guère que la religion chrétienne soit la religion syncrétiste par excellence ; toutefois je persiste à croire que ce caractère syncrétiste ne suffit pas à expliquer *les triomphes successifs et durables* du christianisme. D'ailleurs les trois doctrines rivales, moins syncrétistes que le christianisme pour le fond, l'étaient bien plus dans la forme, et plongeaient leurs racines bien plus profondément dans la philosophie et la théosophie de l'époque. Leur syncrétisme semble donc avoir été d'une actualité plus frappante, et, à première vue, mieux

faite pour gagner les savants et les lettrés dont l'influence est toujours considérable dans la propagation des religions nouvelles. D'ailleurs — et M. Harnack semble oublier ce point — le christianisme dès le début n'enseignait pas seulement des formules dogmatiques, mais des prescriptions morales qui contrastaient singulièrement avec les mœurs de l'époque et les théories en vogue. Sous ce rapport, le christianisme n'était rien moins que syncrétiste ; c'était une religion ou une morale nouvelle ; et à ce point de vue les doctrines rivales n'avaient pas à innover comme lui. Jusqu'à preuve du contraire, je persiste à penser que le D[r] Harnack attache trop d'importance au syncrétisme de la religion chrétienne, comme élément de succès et de propagande.

Je suis heureux que l'honorable rapporteur ait signalé dans sa critique quelques particularités concernant mon étude sur les persécutions. Il me fournit ainsi l'occasion de m'expliquer sur quelques-unes de mes observations antérieures.

J'ai écrit que l'épée de Damoclès qu'était, pour les chrétiens, la persécution sanglante, « doit avoir été retirée du fourreau dans bien des circonstances dont les documents conservés n'ont gardé aucune trace ». On me demande sur quoi je puis baser cette affirmation.

D'abord sur la condition juridique générale du christianisme. La condamnation d'un chrétien se faisait — d'après nous — simplement par application judiciaire d'une *loi pénale* qui défendait d'être chrétien, « esse christianum ». Est-il téméraire d'affirmer qu'il y en a beaucoup qui ont été jugés sans qu'on sache ni où ni comment? Pour les païens et les magistrats c'était un procès comme tout autre, et il pouvait passer inaperçu aussi bien qu'une condamnation de voleur ou de parricide. Quant aux chrétiens, ils ne se sont pas préoccupés de tenir note de toutes les condamnations prononcées.

J'ai d'ailleurs signalé pour plusieurs persécutions, si je ne me trompe, que si les noms et les actes des martyrs sont excessivement peu nombreux, il y a des textes d'une autorité incontestable qui prouvent que ces mêmes persécutions faisaient beaucoup de victimes. Mais les circonstances nous sont absolument inconnues.

Parmi les épisodes particuliers que nous connaissons de l'histoire des persécutions, un très grand nombre nous sont rapportés *per transennam* et incidemment par des contemporains dont aucun n'a songé à faire une histoire complète. Et on ne me permettrait pas d'affirmer qu'il doit y avoir beaucoup d'épisodes omis ! Voici un exemple. Méliton nous rapporte que plusieurs (πολλοί) gouverneurs de province ont consulté l'empereur Hadrien au sujet des poursuites intentées aux chrétiens. Parmi eux un seul nous est connu, parce que la réponse de l'empereur à sa requête nous a été heureusement conservée (Hadrien à Minucius Fundanus). Nous ignorons donc quelles sont les autres provinces dont parle Méliton. J'ajoute qu'on peut bien raisonnablement supposer que bien des gouverneurs ont eu à s'occuper des chrétiens et n'ont pas écrit à l'empereur.

« Pour comprendre l'histoire dans sa réalité dynamique, dit très bien M. Hubert Van Houtte, il faut bien souvent sortir des documents proprement dits et mettre en œuvre des *indices* qu'on ne trouve directement dans aucune source. S'il y a témérité à décrire des transformations et des mouvements qu'on n'entrevoit que d'une manière vague entre les lignes d'un document, il y a

erreur à concevoir l'histoire comme une simple mise en œuvre de textes anciens » [1]).

Le R. P. De Munnynck constate que je m'inscris en faux avec beaucoup de vigueur contre une assertion de M. Harnack qui aurait écrit qu' « il y a eu relativement peu de martyrs ». Qu'il me soit permis d'abord de faire observer que M. Harnack parle d'une manière *absolue* — et sur un ton très catégorique — « du petit nombre des martyrs » (p. 345). Jusqu'au milieu du IIIe siècle, dit-il, « il n'y a eu qu'un très petit nombre de martyrs » (p. 344).

L'honorable rapporteur estime que « la querelle est sans issue possible ». Je suis parfaitement d'accord avec lui, si le résultat final de la discussion doit être une évaluation quelconque en chiffres. Je crois l'avoir dit très explicitement dans mon rapport. Mais je vois parfaitement une issue à une discussion qui porterait sur *les éléments et les bases* d'une évaluation. Or ce que j'ai voulu faire ressortir dans ma critique de M. Harnack, c'est que l'érudit historien a mis en lumière tout ce qui est de nature à restreindre l'extension, la durée et l'intensité des poursuites ; qu'il a exposé dans ce sens plusieurs thèses et opinions dont quelques-unes me semblent très douteuses, dont plusieurs me paraissent certainement fausses ; enfin qu'il a laissé dans l'ombre un certain nombre de faits qui sont de nature à attribuer aux persécutions une importance plus grande que celle qui leur est donnée dans l'ouvrage du savant allemand. Je considère donc son exposé des faits comme incomplet et erroné, même tendancieux, et conséquemment son appréciation sur le petit nombre des martyrs comme très peu solide.

Quoi qu'en pense le savant rapporteur, je ne vois aucun inconvénient — bien au contraire — à ce qu'on pose la question : les persécutions ont-elles été plus utiles que nuisibles à la cause chrétienne ? Mais je désire qu'en essayant de résoudre ce problème complexe on distingue et examine aussi exactement que possible l'action des divers facteurs en jeu. Il est possible que je ne l'aie pas fait suffisamment dans mon premier rapport. D'accord avec le Rév. Père, je m'inscris en faux et contre le principe que « la persécution est un bon moyen de propager une religion », et contre la prétendue constatation que « l'histoire nous apprend partout qu'une *religio pressa* s'étend et prospère toujours ». J'ai signalé dans mon rapport, comme preuves du contraire, la suppression du christianisme dans certains pays musulmans et l'arrêt complet de la Réforme en Espagne. Je pourrais alléguer encore l'histoire de nos troubles religieux au XVIe siècle et les résultats obtenus en Allemagne par l'application du principe protestant : *cujus regio illius et religio.*

J'admets d'autre part avec le Rév. Père, que parfois des répressions violentes ont manqué complètement leur but et obtenu l'effet absolument opposé. J'en conclus qu'il faut examiner, dans chaque cas particulier, le jeu parfois compliqué des multiples causes qui interviennent et le milieu dans lequel le drame se déroule.

M. Harnack admet que « la prohibition de la religion chrétienne constituait un puissant obstacle ». Prise dans son sens formel, cette assertion paraît indiscutable : l'effet naturel et propre d'une continuelle menace de mort est la crainte et le désir d'échapper au danger.

1) *Annales de sociologie*, 1re année, p. 199.

Les dispositions personnelles de la victime peuvent faire en sorte que l'effet produit soit tout opposé. Chez des gens poussés par un prosélytisme religieux exagéré ou par un fanatisme politique, l'oppression ou la résistance peut produire une exaltation nerveuse qui fait mépriser la mort et courir au devant du danger. Mais les chrétiens ne sont pas formés à cette école : il leur est défendu de s'offrir au martyre, on leur recommande toujours la prudence, parfois la fuite ; toute résistance ouverte à l'autorité est rigoureusement défendue; devant les juges et les bourreaux ils sont inflexibles mais calmes, dignes et joyeux ; ils répondent au verdict en rendant grâces à Dieu, mais sans insulter les magistrats. On ne trouve chez eux ni la pose de nos anarchistes modernes, ni l'exaltation fanatique de certaines sectes.

M. Harnack semble attribuer une part des conversions à *l'attrait du fruit défendu*. J'avoue comprendre difficilement comment des milliers de personnes auraient été attirées à une religion difficile et détestée, uniquement pour le plaisir de se voir supplicier un jour ou l'autre.

J'entrevois une autre cause qui explique plus souvent l'insuccès des mesures violentes : c'est l'aversion que nous inspirent toujours l'arbitraire, la tyrannie et la cruauté ; c'est la compassion que nous ressentons naturellement pour les victimes, quelles qu'elles soient, et l'intérêt que nous leur portons. Mais pour évaluer l'influence de ce facteur, il faut se reporter dans le milieu dans lequel le drame s'est déroulé.

D'abord nous n'admettons pas, comme M. Harnack le prétend, que les poursuites soient basées sur l'arbitraire des magistrats agissant en vertu de leur pouvoir de police. Les chrétiens étaient condamnés très régulièrement en vertu d'une application de la *loi* pénale qui défendait d'être chrétien. Or nous savons que le peuple et les magistrats romains avaient à un haut degré le respect de la loi et de la légalité. Les Romains de l'empire n'avaient d'ailleurs plus le sentiment de la liberté qui animait leurs ancêtres de la république, et les mesures les plus vexatoires même illégales étaient acceptées avec beaucoup de résignation. Enfin la cruauté s'était enracinée dans l'âme des Romains avec la passion pour les spectacles sanglants de l'amphithéâtre. La compassion pour les faibles et les opprimés est un sentiment que le christianisme a, je ne dis pas introduit, mais considérablement développé dans le cœur humain. Les exécutions des martyrs étaient généralement applaudies par le peuple. Pendant les deux premiers siècles, la pression populaire a urgé l'application de la loi beaucoup plus que ne l'ont fait les pouvoirs publics. Quand il arrivait au peuple d'être ému par la cruauté des peines et la patience des victimes, comme on le constate lors des tueries dans le jardin de Néron et lors du martyre des saintes Perpétue et Félicité (202), ce sentiment ne dure qu'un moment et n'empêche pas la foule d'approuver complètement la condamnation des « criminels ». N'allons donc pas mesurer ces impressions d'après les sensations de notre sensibilité moderne.

Que reste-t-il donc dans les persécutions pour attirer tant d'âmes à cette religion proscrite ? Il reste ce que M. Harnack appelle « la conduite héroïque des martyrs ». Les apologistes contemporains sont unanimes à nous déclarer l'impression profonde que produisait sur les païens le courage des martyrs. Tous attestent ce que Tertullien exprime avec tant d'énergie : « semen est sanguis christianorum » (*Apol.*, 50). Ils nous décrivent si bien le processus

psychologique des conversions ainsi produites : « Quis enim, dit Tertullien (*Apol.*, 50), non contemplatione ejus concutitur ad requirendum quid virtus in re sit. Quis non, ubi requisivit, accedit ? Ubi accessit, pati exoptat, ut totam Dei gratiam redimat, ut omnem veniam ab eo compensatione sanguinis sui expediat? Omnia enim huic operi delicta donantur. Inde est quod ibidem sententiis vestris gratias agimus. » Etonnement à la vue du courage des martyrs, recherche de la cause de cet héroïsme, conversion, désir de souffrir pour obtenir la plénitude de la grâce divine, et enfin grâces rendues à Dieu quand on s'entend condamner à mort : telles sont les étapes que parcourt successivement un païen qui se convertit et arrive à la couronne du martyre.

Cela prouve que les conversions ne se produisaient pas instantanément, comme le rapportent trop d'actes apocryphes et tardifs. Au moment où la persécution battait son plein, la crainte était trop forte pour toute âme qui n'était pas trempée. Je suis donc parfaitement d'accord avec l'honorable rapporteur pour admettre que « c'est le *souvenir* des persécutions passées qui, pendant la période d'accalmie, a multiplié les chrétiens ». C'est d'ailleurs ce que prouve clairement l'histoire des quatre premiers siècles.

De ces explications sans doute trop longues, il ressort que ce n'est ni la persécution elle-même, ni l'attrait du fruit défendu qui a favorisé la propagande chrétienne, mais bien l'admiration provoquée par le stupéfiant héroïsme de tant de martyrs.

Il était important de faire cette distinction. Car présentée de cette manière, la situation explique parfaitement l'influence heureuse des persécutions sur l'expansion du christianisme, mais elle soulève immédiatement une question nouvelle à laquelle nous ne pouvons nous soustraire : « Quelle est la cause de cet héroïsme des martyrs ? Comment se fait-il que des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants ont eu le courage de souffrir avec résignation et joie, au milieu des sarcasmes de leurs concitoyens, uniquement par amour pour Dieu, une mort cruelle et ignominieuse, à laquelle ils pouvaient si facilement échapper ? » L'historien moderne comme le spectateur de l'antiquité devra, me semble-t-il, répondre : « digitus Dei est hic ». C'est à cette réponse que M. Harnack n'a pu échapper que parce qu'il a embrouillé la question et mêlé des éléments tout à fait disparates.

En parlant des attaques que le christianisme a subies dans l'ordre intellectuel, j'ai cherché à montrer : 1° que M. Harnack avait trop négligé les accusations et les calomnies populaires ; que 2° en ce qui concerne les écrits polémiques, il avait attaché une importance extraordinaire à l'œuvre de Porphyre qui est précisément celle qui nous est le moins connue, puisqu'il n'en existe plus que des fragments qui ne sont pas si considérables Quand M. Harnack déclare l'œuvre irréfutée et irréfutable, c'est évidemment du fond que l'éminent critique veut parler ; mais ne peut-on pas trouver que cette appréciation est assez sujette à caution, puisqu'il est si difficile de juger exactement la valeur d'une œuvre dont il n'existe que des débris épars ? C'est tout ce que j'ai voulu dire.

M. Jacquart estime que le côté sociologique de l'étude de M. Camerlynck pourrait être plus développé. On ne peut guère faire de sociologie sans l'examen d'une série de faits de même nature que l'on compare entre eux. On peut chercher en sociologie

la loi du développement des religions, et la diffusion du christianisme peut être un fait à étudier à ce point de vue. Mais l'histoire du christianisme n'est pas, à proprement parler, de la sociologie : c'est l'histoire comparée des religions qui peut retirer du travail tel que M. Camerlynck nous l'a présenté, des renseignements précieux.

Je me demande, d'autre part, s'il ne serait pas utile de faire connaître aux profanes dont je suis, la part qui revient personnellement à Harnack dans ses études sur les origines du christianisme. Il ne serait pas sans intérêt de savoir dans quelle mesure il a enrichi les connaissances que l'on avait sur ce grand fait historique.

M. le Président. — Le côté théologique et philosophique est certes très intéressant dans les théories de Harnack. Nous n'avons pas à nous en occuper ici. Laissons-le de côté. C'est le point de vue sociologique qu'il faut développer. Pouvons-nous trouver dans les études de Harnack la confirmation ou l'infirmation des théories sociologiques, par exemple celles de Tarde ou du matérialisme historique ? Voilà la question qui nous intéresse spécialement.

M. Deschamps. — En ce qui concerne les opinions de Tarde, je ne voudrais pas me prononcer sans un examen plus approfondi des faits mis en lumière par Harnack. Il faudrait savoir avec précision quelle est l'invention doctrinale ou cultuelle que représente le christianisme dans la religion d'Israël, l'apport nouveau au point de vue religieux. Comment alors ces idées nouvelles se sont-elles propagées? Est-ce de l'inférieur au supérieur, de l'intérieur à l'extérieur ou vice versa ? Ce sont des questions complexes qui exigent une étude attentive des faits.

M. l'abbé Camerlynck, répondant à M. Jacquart, dit que Harnack a eu le mérite de préciser, sur une foule de faits, l'histoire de la diffusion du christianisme. Il connaît la matière documentaire à fond et l'a admirablement condensée et mise en valeur. C'est ce qui lui a permis de mettre en lumière certains faits laissés dans l'ombre, telle, par exemple, l'assistance par le travail dans la primitive Eglise.

M. le Président. — Ce dernier point a son importance. Les matérialistes historiques en font état. Pour eux, le phénomène économique est tout, le reste n'est qu'épiphénomène. Il faudrait examiner leur appréciation de l'importance de ce facteur dans la diffusion du christianisme. Harnack ne s'occupe pas de ce point de vue. Mais il serait intéressant de savoir dans quelle mesure cela est vérifié par les faits. Pour les partisans du matérialisme historique, la religion nouvelle s'est répandue parmi les classes inférieures d'alors, parce qu'elle exprimait les idées les mieux en rapport avec leur situation économique. Ces deux idées sont celles de bonté et de la récompense future. D'autres insistent plus particulièrement sur la charité qui se trouvait réalisée précisément dans ces institutions d'assistance dont on a parlé.

Les classes supérieures, disent les matérialistes historiques, sont venues plus tard à la religion, quand elles se sont aperçu qu'il y

avait pour elles avantage à avoir des esclaves chrétiens et soumis. L'hellénisme et le syncrétisme ont fait le reste.

Dans quelle mesure ces opinions sont-elles d'accord avec les faits ? C'est ce qu'il importe de rechercher dans une étude sociologique des origines du christianisme.

La discussion est close.

La séance est levée à 5 1/2 heures.

SÉANCE DU 29 OCTOBRE 1903.

La séance est ouverte à 2 1/2 heures, sous la présidence de M. Van Overbergh.

M. Jimenès, professeur à Saragosse, assiste à la séance.

M. le Président lui souhaite la bienvenue.

M. Jimenès remercie.

M. le Président félicite M. Deschamps, nommé professeur d'économie politique à l'Institut commercial d'Anvers ; M. De Lannoy, nommé professeur d'économie coloniale à l'Université de Gand ; M. l'abbé Camerlynck, nommé professeur d'histoire de l'Ecriture sainte au Grand Séminaire de Bruges ; M. Hanquet, à qui vient d'être confié le cours d'histoire moderne à l'Université de Liége ; M. Halkin, qui a été chargé du cours de géographie dans le doctorat en géographie à la même Université.

Les candidatures de MM. Victor Muller, avocat à Liége, collaborateur du *Musée social* et représentant de l'Ecole de Le Play ; et de M. Bayot, docteur en philologie romane, professeur à l'Université de Louvain, sont adoptées.

Le secrétaire donne lecture du rapport général sur les travaux de la Société.

M. Masure fait hommage à la Société : 1° d'un premier volume de *Bibliographia economica universalis*, publication coopérative de l'Institut international de bibliographie qui constituera un répertoire bibliographique annuel des travaux relatifs aux sciences économiques et sociales. Le 1er volume se rapporte à l'année 1902 ; — 2° d'un catalogue strictement alphabétique comprenant 55 catalogues de Bibliothèques de Ministères, de la Bibliothèque royale, de la Bibliothèque du Barreau, de la Ville, etc.

M. le Président fait ressortir l'intérêt de ces travaux pour les chercheurs et remercie M. Masure.

M. Van Houtte donne lecture de son travail sur les caractères généraux de l'histoire moderne.

Il fait ressortir d'abord qu'il ne prétend nullement faire œuvre de sociologie proprement dite, mais tout simplement présenter une *contribution* à la sociologie, montrer l'interdépendance, le caractère harmonique des grands faits d'une période historique donnée, laissant aux sociologues le soin d'examiner jusqu'à quel point le *consensus* de ces faits révèle, confirme ou infirme l'existence de rythmes ou de lois.

Après cette introduction il aborde le sujet : L'histoire moderne se caractérise par une forte centralisation politique et par l'émiet-

tement de la chrétienté en plusieurs confessions. Ce double mouvement, contradictoire en apparence, a pour résultat de créer une multitude d'états dont chacun est son propre maître tant au point de vue religieux qu'au point de vue politique. La juxtaposition de ces états à peu près équivalents amène un troisième caractère de l'histoire moderne : l'état permanent de guerre. Ce troisième caractère influe sur les deux premiers : l'état de guerre favorise la centralisation en acclimatant le régime dictatorial, c'est-à-dire l'absolutisme ; il accentue l'opposition entre les nations que sépare déjà la différence des cultes. Et de cette manière un quatrième trait se dessine : la formation de nationalités fortement individualisées. Tous ces faits ont pour résultat de faire de l'*État* national le centre de la vie sociale.

Puis M. Van Houtte indique un certain nombre de corollaires des faits généraux exposés par lui : le régime de l'économie nationale amène la grande industrie et le grand commerce ; le régime de l'état politique centralisé entraîne la suppression des privilèges et conduit à l'égalité civile; la différence des confessions, après une période de lutte acharnée, devait fatalement produire la tolérance religieuse ; la substitution de grands États aux petits permit la création et l'entretien d'universités, d'académies et d'autres grandes institutions d'utilité publique. Au reste, la variété des types nationaux multiplie les aptitudes de la collectivité et engendre une heureuse concurrence dans tous les domaines.

M. le Président félicite M. Van Houtte pour le travail de synthèse absolument remarquable qu'il vient de présenter. Il propose que MM. Damoiseaux et Hanquet soient désignés comme rapporteurs. — Adhésion.

M. Deschamps se demande si, outre le changement matériel qui est signalé dans le travail de M. Van Houtte, il ne faudrait pas signaler le changement de la mentalité à l'égard du facteur économique qui s'accomplit dans la période moderne : la production pour le gain.

M. Van Houtte. — Ce point a été signalé par M. Bücher. J'attirerai l'attention là-dessus par une note.

M. Laurent. — Je crois que M. Van Houtte pourrait préciser, au point de vue ethnographique qu'il signale, les raisons qui ont déterminé les Germains à se séparer de la religion.

Un échange de vues a lieu à ce sujet. Y prennent part MM. le Président, Jimenès, Laurent.

M. Hocepied estime que, dans la caractéristique des peuples modernes, M. Van Houtte devrait tenir compte des différences psychologiques. Il s'en tient uniquement aux différences ethnographiques.

M. le Président. — Il y a une question qui se pose à propos des transformations que nous a si bien résumées M. Van Houtte. Sont-ce les transformations économiques qui ont précédé les changements politiques ou vice versa ? En général, le facteur économique est-il prépondérant dans le mouvement social ?

M. Van Houtte. — Une réponse absolue à ces questions me paraît difficile. On pourrait, je crois, soutenir que pendant le moyen âge c'est le facteur économique qui a précédé ; pendant la période

moderne, c'est le facteur politique qui domine le facteur économique. La hiérarchie des facteurs sociaux n'est pas la même aux différentes époques. Le rôle de la religion au moyen âge a été incontestablement beaucoup plus considérable que dans la période moderne.

M. le Président. — Il me semble que, pour l'époque moderne, nous avons des documents beaucoup plus nombreux que pour les périodes anciennes et que dès lors l'étude de la question pourrait être plus facile.

M. Van Houtte. — Les travaux synthétiques nous font défaut.

La discussion est close.

M. Damoiseaux donne lecture d'une étude sur la méthode de la science de droit public et constitutionnel, à propos de l'ouvrage de M. Deslandres : *La crise de la science politique.*

M. le Président félicite M. Damoiseaux.

La séance est levée à 5 1/2 heures.

SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 1905.

La séance est ouverte à 2 1/2 heures, sous la présidence de M. Van Overbergh.

M. le Président présente la candidature de M. de Pelsmaeker qui est élu à l'unanimité des voix.

M. Jimenès, professeur à Saragosse (Espagne), est élu membre correspondant.

A la demande du R. P. Vermeersch, on décide de publier dans le prochain bulletin l'adresse des membres de la Société.

M. Halkin fait hommage à la Société du récit de ses voyages qui vient de paraître. Puis il donne lecture de son travail sur la *Race.* Il essaye de déterminer les influences principales qui ont agi pour former les sociétés humaines ; il expose d'abord les théories émises sur l'origine de l'homme et se demande si ce problème peut être résolu ; la réponse est négative pour autant que l'on veut rester dans le domaine de la science pure. Ce problème ne reçoit une solution que si l'on tire des arguments des sciences philosophiques. Il constate ensuite que l'homme est soumis à des influences : d'une part ce que l'on appelle la race, d'autre part le milieu sous toutes ses formes. Un premier point à éclaircir, est ce qu'il faut entendre par « race ».

M. Halkin est d'avis que le terme *race*, dans son acception ordinaire, ne peut être employé en anthropologie pour désigner les grandes divisions de l'espèce humaine ; il propose, pour éviter toute confusion, le terme *variété ;* une variété humaine est, selon lui, l'ensemble des hommes possédant des caractères somatiques identiques. En ethnographie, on emploie aussi quelquefois le mot *race* pour désigner les groupes ethniques, ce qui n'est pas admissible ; un groupe ethnique est l'ensemble des hommes possédant en commun certains caractères ethniques, tels les mêmes coutumes, la même langue, le même habitat, etc... Enfin en sociologie, il propose l'emploi de l'expression « instinct racial » au lieu de « race » pour

désigner l'ensemble des caractéristiques physiques et sociales d'un groupement humain.

Il conclut en essayant de montrer que c'est de l'instinct racial qu'il faut surtout tenir compte et non de la race, ce terme étant employé pour désigner la variété ou le groupe ethnique au sens défini précédemment. L'instinct racial ou l'instinct physique et social d'une part, et le milieu sous toutes ses formes, d'autre part, sont les influences principales. M. Halkin annonce qu'il poursuivra ses études pour arriver à un résultat plus précis.

Le R. P. Hahn, premier rapporteur, examinant le travail de M. Halkin au point de vue biologique, présente quelques observations sur la portée du mot *race :* en zootechnie, le terme *race* désigne l'ensemble des générations chez lesquelles on constate des caractères très exceptionnels se transmettant par hérédité ; ce terme peut aussi être employé quand il s'agit de l'homme, et il convient mieux que celui de *variété* qui en zootechnie n'a pas le sens que lui donne M. Halkin, car lorsque les caractères exceptionnels sont héréditaires, il n'y a pas variété, mais race.

M. Hocepied, second rapporteur, fait observer qu'on s'accorde assez généralement à reconnaître que la race et le milieu sont deux éléments qui influent sur la composition des sociétés humaines et qu'on peut admettre, par exemple, avec M. Fouillée, que ce sont là deux éléments statiques des caractères nationaux.

De ces deux éléments quel est celui qui est prépondérant ? M. Hocepied estime que cette question est oiseuse, parce que insoluble dans l'état actuel de la science.

M. Hocepied reproche ensuite à M. Halkin :

1° de ne rien discuter des théories qui font de la race, les unes l'élément principal, les autres l'un des éléments qui informent le complexus social ;

2° de trop affirmer ou de trop nier sans donner les raisons de ses affirmations ou de ses négations ;

3° de vouloir substituer enfin à un terme peut-être vague mais en pratique suffisamment précis (la race), un autre terme beaucoup plus vague encore (l'instinct racial) et qui ne peut avoir de sens si le premier n'en a pas.

M. Halkin répond brièvement aux deux rapporteurs. Il rejette le terme *race* parce que, si en zootechnie son acception est bien déterminée, il n'en est pas de même dans le langage courant et souvent dans le langage scientifique : des sociologues, des ethnographes et des anthropologues emploient ce terme dans des acceptions diverses et lui donnent un sens plus ou moins large. M. Halkin admettrait cependant l'emploi de ce terme *race*, s'il était bien entendu que chaque fois que l'on dit « race », on veut dire l'ensemble des générations chez lesquelles on constate des caractères très exceptionnels se transmettant par hérédité. Il admet l'opinion de M. Fouillée présentée par M. Hocepied : la race et le milieu sont les deux éléments statiques des caractères nationaux, mais il doute que M. Fouillée prenne ici le mot *race* dans le sens qu'il a en zootechnie. Il ne croit pas que la question posée soit insoluble et oiseuse : le

premier point à établir, d'après lui, est de donner une définition exacte du terme *race* et de ne plus se servir de ce mot que dans le sens défini ; ensuite de déterminer si ce terme comprend ou ne comprend pas ce qu'il appelle l'instinct racial ou mieux, si l'on veut, l'instinct physique et social.

R. P. Vermeersch. — Il est certain que les caractères somatiques se transmettent par hérédité. Les caractères psychologiques se transmettent-ils également ? Ici les avis diffèrent.

M. Halkin. — Je me rallie volontiers à la définition zoologique de la race telle que le R. P. Hahn la formule. Il suffirait de remplacer dans mon travail le terme *variété* par le terme *race*.

R. P. Evariste. — A propos de l'homme, il faut distinguer trois divisions : il y a l'espèce humaine qui comprend les caractères essentiels à l'humanité ; puis viennent comme subdivision les variétés humaines et enfin les races.

M. le Président. — Qu'entend-on par « espèce » et « variété » en zoologie ?

M. Halkin. — L'espèce, c'est l'ensemble des êtres qui se reproduisent indéfiniment.

R. P. Hahn. — La variété, c'est l'ensemble des individus ayant les mêmes caractères exceptionnels.

M. le Président. — Il faut distinguer les caractères physiques des caractères psychiques.

M. Hocepied. — Les caractères physiques qu'on prend ordinairement en considération sont l'index céphalique, la taille, la forme et la couleur des cheveux, la couleur des yeux.

M. Halkin. — Selon que vous prendrez en considération plus ou moins de caractères physiques, vous trouverez plus ou moins de variétés humaines.

R. P. Hahn. — On prend habituellement l'index céphalique.

M. Hocepied. — Ce caractère ne suffit pas. Il faut y joindre d'autres éléments tels que la taille et la couleur des yeux et des cheveux.

M. Vandermensbrugge fait remarquer que l'enquête faite par M. Vanderkindere en Belgique n'a pas été conduite avec assez de rigueur scientifique pour qu'on en puisse tirer des conclusions au point de vue des caractères raciaux. Il n'a pas tenu compte des migrations.

M. le Président. — La définition que M. Halkin a donnée de l'instinct racial est de nature psychique. Y a-t-il une hérédité psychique, comme il y a une hérédité physique ?

R. P. Evariste. — Nous devons admettre une quasi-hérédité psychique, une quasi-génération morale qui fait que les qualités morales des parents se transmettent aux enfants.

R. P. Hahn. — Avons-nous des preuves positives de cette hérédité morale ? Si vous transportez un enfant dans un autre milieu, un Français en Angleterre par exemple, cet enfant s'imprégnera des idées et des mœurs de son nouveau milieu.

M. Hocepied. — On ne peut rien induire d'une unité isolée.

M. de la Vallée Poussin. — Il me paraît indéniable que les

qualités psychiques se transmettent par hérédité. On ne peut rien conclure de l'exemple du Français transporté en Angleterre. Il y a trop de ressemblances entre les deux races. Mais voyez le nègre : il apparaît comme totalement inéducable.

M. Damoiseaux. — Nous avons en Belgique deux races. Cependant nous avons en commun certaines notions de droit public : l'amour de la liberté, par exemple. Cet amour de la liberté est-il un effet de l'hérédité morale ou de l'éducation ?

M. Bayot. — Je crois pour ma part qu'un enfant, même transporté dans un autre milieu que son milieu natal, conserve les caractères psychologiques de la race à laquelle il appartient.

M. Hocepied. — Les anthroposociologues admettent l'hérédité psychologique. Après avoir déterminé les caractères physiques des races, l'*homo alpinus* par exemple et l'*homo europæus*, ils constatent qu'à ces caractères physiques correspondent des caractères psychiques. Par exemple: le Wallon qui se rattache à l'*alpinus* est plus moutonnier, a moins l'instinct de la liberté, se soumet plus facilement à l'autorité. C'est parmi les populations wallonnes que se propage surtout le socialisme en Belgique. Le Flamand au contraire, qui se rattache à l'*europæus*, a l'amour de l'indépendance et de la liberté.

M. Hanquet. — En fait, nous savons que chez un individu les qualités morales sont liées à certains caractères physiques. Par la génération, ces caractères et ce parallélisme se renforcent et se fortifient. On ne doit pas s'étonner de trouver dans un milieu social formé par l'action de la génération des qualités morales communes. C'est pourquoi M. Halkin a eu raison de donner une signification psychologique à son « instinct racial ». Par là il a heureusement réagi contre la tendance de certains anthropologues qui donnent à la race une signification presque exclusivement physiologique. Le mot est peut-être mal choisi ; la chose est bonne et vraie.

Seulement, si le fait est vrai en général, il faut prendre garde de ne pas l'appliquer indiscrètement dans les cas concrets. Et c'est dans ces applications que les anthropologues se montrent trop souvent pontifiants et indiscrets.

M. Deschamps. — Je reproche aux anthropologues d'appliquer leurs théories sans tenir assez compte de l'histoire. Pour apprécier l'esprit de liberté des Flamands, il faut se rappeler que les communes flamandes ont été parmi les premières et les plus florissantes. Il ne faut pas oublier non plus que le socialisme n'est nulle part aussi fort qu'à Gand et en Allemagne. De même l'esprit d'individualisme politique des Anglais s'explique beaucoup mieux par l'histoire de la conquête normande que par n'importe quel index céphalique. — Quant au socialisme des Wallons, on peut répondre que le socialisme moderne suit l'industrie et que l'industrie existe surtout au pays wallon. Les faits historiques sont bien trop complexes et trop influents pour se laisser expliquer par la taille, la couleur des yeux et la constitution des cheveux.

M. le Président. — On n'a pas répondu à cette importante question : Les caractères psychiques sont-ils héréditaires ?

R. P. Hahn. — Il y a des corrélations entre le psychique et le physique. Cela est prouvé par une foule de faits. Mais il est impossible de déduire de tel ou tel caractère physique, l'existence de telle ou telle qualité morale.

Il ne faut pas d'ailleurs oublier que l'homme est doué d'intelligence, c'est-à-dire d'une faculté très indéterminée par elle-même et qui peut prendre toute espèce de déterminations. C'est pour cela que ses instincts sont faibles et n'ont pas la précision ni la sûreté des instincts animaux.

M. le Président. — A mon avis, nous devons nous arrêter à cette conclusion qu'il n'y a pas de preuves positives de l'hérédité psychologique et que par conséquent l'idée de race, au sens psychologique du mot, n'est pas jusqu'à présent utilisable comme explication des phénomènes sociaux.

La séance est levée à 5 heures.

SÉANCE DU 24 DÉCEMBRE 1903.

La séance est ouverte à 2 1/2 heures, sous la présidence de M. Van Overbergh.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté après lecture et sous réserve d'une rectification de M. Hocepied dont il a été tenu note.

M. le Président fait part à la Société du décès d'un membre, le R. P. Hahn, décédé à Namur. Il prononce l'éloge funèbre du défunt.

Messieurs,

Depuis notre dernière séance, un deuil cruel a frappé la Société belge de sociologie.

Le R. P. Hahn est décédé au début de ce mois de décembre.

La fatale nouvelle, que rien ne faisait pressentir, m'arriva de deux côtés à la fois, par le R. P. Vermeersch et par le R. P. Recteur du Collège de la Paix. Le bureau de notre Société se réunit d'urgence ; il fut décidé qu'au nom de tous une lettre de condoléances serait envoyée au chef de la famille religieuse qui comptait le R. P. Hahn parmi ses membres les plus distingués, et qu'une délégation représenterait la Société aux funérailles à Namur.

Les deux décisions furent exécutées. M. Georges Legrand et moi-même eûmes l'honneur d'être auprès des Pères de Namur l'interprète de nos sentiments à tous.

Et aujourd'hui, Messieurs, à notre première séance mensuelle, personne de nous assurément ne peut se défendre d'une poignante émotion à la pensée que le R. P. Hahn n'est et ne sera plus là pour représenter au milieu de nous la spécialité si importante qu'il avait choisie ; nous n'entendrons plus sa voix chaude, amicale et convaincue exposer cette critique sereine, et implacable au point de vue des principes, mais toujours si bienveillante et gracieuse à l'égard des personnes, dans laquelle le R. P. Hahn excellait au plus haut point ; nous ne connaîtrons jamais les pages de ce grand travail qu'il préparait avec tant de soin sur les sociétés animales et dont des conversations privées m'avaient permis d'apprécier

l'ampleur de conception, la précision du détail, l'information achevée, la science sereine.

L'œuvre, vraiment capitale, qu'il rêvait de réaliser à cet égard se rattachait, vous le savez, par des liens logiques et réels multiples, au travail coopératif d'ensemble que plusieurs membres de notre Société ont entrepris dans le vaste champ des systèmes sociologiques généraux. Tandis que les uns étudient principalement Comte et Spencer et que d'autres s'attachent à l'œuvre de Marx et de Le Play ; que ceux-ci fouillent les notions de la race et du milieu, que ceux-là s'efforcent de dégager les lois de la sociologie politique, économique, religieuse, morale, juridique, démographique, etc. ; le P. Hahn avait choisi l'étude des sociétés animales, que M. Espinas avait en quelque sorte inaugurée et dont il s'agit non seulement de dégager les caractéristiques propres, mais les relations avec les sociétés humaines primitives.

Ses fortes études zoologiques et ethnographiques l'avaient admirablement préparé à ce vaste projet qui devait en quelque sorte couronner la première partie de sa carrière sociologique parmi nous. Il s'était mis au travail avec une ardeur passionnée.

A notre dernière séance, il me disait son espoir de rédiger dès la fête de Noël,lorsque ses occupations professionnelles lui laisseraient le loisir relatif des vacances.

Hélas ! l'homme propose et Dieu dispose. Le Créateur a rappelé à lui le savant qui tant de fois chanta sa gloire.

Ce qu'il aurait pu faire, Messieurs, dans l'avenir, pour notre Société, vous avez pu vous en faire une idée approximative par la manière admirable dont il dirigea la discussion du mois de novembre sur la définition et les caractères de la race humaine. Ses discours furent véritablement le fil conducteur qui mena, à travers tant d'obstacles, au but qui fut heureusement atteint. La finesse de son esprit éclata aux yeux de tous dans ces questions précises ; il jetait comme des flèches de lumière au milieu de débats, souvent opaques sinon obscurs, où la multiplicité des opinions s'embrouillait comme à plaisir.

Devant ces souvenirs d'hier, que je n'ai guère besoin d'évoquer tant ils sont présents à vos esprits, mon émotion s'accentue avec une force qui n'est que l'écho de la vôtre. Devant la mort de notre collaborateur et de notre ami, devant la première tombe qui s'ouvre pour un membre de la Société belge de sociologie, il importait que la voix de votre président se fît entendre, — avec la simplicité qui convient à la mémoire de l'homme, du grand homme, dont nous déplorons la perte et qui fut plus grand peut-être encore par la vertu que par la science.

Dieu l'aura déjà reçu dans la plénitude de sa Lumière. Puisse son âme être comme le bon génie de notre effort commun vers la vérité de plus en plus grande !

M. le Président propose de consacrer une notice en tête du numéro de mai du *Mouvement* au R. P. Hahn. Le P. Vermeersch pourrait être prié de se charger de la rédaction de cette notice.

— Adhésion.

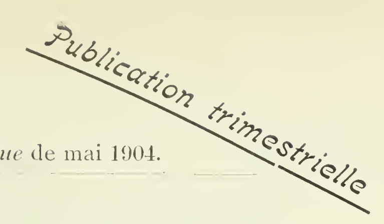
On passe à la question de la classification des ouvrages sociologiques.

M. Masure, rapporteur, soumet un projet de classification sociologique. Ce projet sera distribué aux membres.

Un échange de vues, auquel prennent part tous les membres, se produit sur le projet de M. Masure. Les rubriques « Sociologie philosophique » et « Psychologie collective » du *Mouvement* qui ne figurent pas dans le projet de M. Masure, sont longuement discutées. Il en est de même des rubriques « Sociologie linguistique » et « Sociologie esthétique » (comprenant la littérature) qui sont proposées.

La discussion sera reprise ultérieurement lorsque le projet de M. Masure aura été distribué.

La séance est levée à 5 1/2 heures.



Supplément à la *Revue Néo-Scolastique* de mai 1904.

LE MOUVEMENT SOCIOLOGIQUE

PUBLIÉ

trimestriellement par la Société belge de Sociologie

Président : **CYR. VAN OVERBERGH.**

Secrétaires : **Fernand Deschamps** et **Camille Jacquart.**

CINQUIÈME ANNÉE | FASCICULE II

LE R. P. GUILLAUME HAHN, S. J.

Le P. G. Hahn, S. J., appartenait à la classe, trop peu fournie, des hommes précieux auxquels l'amitié et la science se plaisent également à rendre hommage. Nous avons eu le double bonheur de suivre ses leçons et de pénétrer dans son intimité. Au milieu des regrets que nous cause sa perte, ce nous est une consolation de pouvoir parler de lui avec abandon, sans avoir à craindre jamais que la sympathie n'exagère l'éloge au détriment de la vérité : tant la valeur du cher défunt est au-dessus de notre estime.

Né le 22 avril 1841, le P. G. Hahn entra à l'âge de 16 ans au noviciat de la Compagnie de Jésus.

Ses débuts dans la philosophie et les sciences datent de 1860. Quelques années de régence séparent d'ordinaire, dans la Compagnie, les cours de philosophie et l'étude des sciences sacrées. Le P. Hahn les employa à enseigner les mathématiques. En 1869, il aborda la théologie, qui semblait devoir couronner une préparation intellectuelle à laquelle plusieurs porteraient envie. Grâce à son talent et à son application, le P. Hahn se trouvait solidement initié aux

lettres, aux mathématiques qu'il ne cessa jamais d'aimer et de cultiver, à la science de la sagesse humaine et à celle des choses de Dieu.

Une maladie donna une orientation nouvelle à son avenir. Nous ne pressentions pas, qu'un mal qui causait les plus justes alarmes contenait l'indication providentielle d'une belle et féconde destinée! Dans l'inaction forcée d'une longue convalescence, le P. Hahn, obligé de se distraire et désireux de se rendre utile, tourna les yeux du côté des observations biologiques. Il y prit tant de goût, révéla de telles aptitudes, que, d'accord avec ses supérieurs, il résolut de se spécialiser dans cette partie, et d'aller chercher des leçons auprès des biologistes fameux de l'Angleterre.

Cette fois encore, il fut admirablement servi par la contrariété. Son dessein était de s'attacher à un savant catholique, S. George Mivart. Un obstacle involontaire dérangea ce projet. « Mivart, raconte-t-il [1]), m'introduisit lui-même auprès de Flower, alors à la tête du *Royal College of Surgeons*... A la rentrée des cours, ce fut Flower qui me recommanda à Huxley, dont je me proposais, sur le conseil de Mivart, de suivre les leçons. On sait quel rôle important jouent en Angleterre les lettres d'introduction... Je ne me rappelle pas très exactement la teneur de la petite lettre que m'avait remise Flower. Il m'en avait cependant fait connaître le contenu. Elle se résumait toutefois en ceci : « Je vous recommande le porteur de cette lettre, qui est un » jésuite. Ce sera probablement la première fois que vous » compterez un jésuite parmi vos auditeurs. Vous ne le con- » vertirez pas, mais je ne crois pas qu'il vous convertisse non » plus. » Il en fut ainsi. Cependant, entre l'illustre maître et le jeune jésuite s'établit une sympathie assez étroite pour provoquer des confidences. Huxley eût dit « qu'ils étaient des ennemis faisant commerce d'amitié » : amitié toute fondée sur une intention sincère et la loyale franchise de l'expression. Le P. Hahn voyait Huxley dans son cabinet de travail,

1) *Revue des Questions scientifiques*, 1885, p. 491 (article consacré à Huxley).

et le professeur venait souvent à la table de travail de l'élève. Voici un trait de leurs rapports scientifiques, raconté par le P. Hahn dans l'intéressant article biographique qu'il dédia à la mémoire de son ancien professeur. « Un jour, nous étions occupés à disséquer des Calmars... Chez le Calmar, d'après ce que Huxley nous avait appris au cours, le bras hectocotylisé (bras laissé dans l'appareil de la femelle au moment de la génération) était le quatrième bras à gauche. Cependant j'avais beau m'échiner sur l'exemplaire qui m'avait été remis : je trouvais toujours le bras hectocotylisé à droite. Huxley vint à passer en ce moment. Je lui expliquai mon embarras. « Si le bras s'est transporté de gauche à » droite, me dit-il, c'est que vous avez mis votre Calmar sens » dessus dessous. » Et de fait, chez un poulpe ou un Calmar, un étudiant peut très bien confondre le dos avec le ventre. Il prit le Calmar, le mit dans la position normale, l'examina, mais le bras hectocotylisé se trouvait quand même à droite. « Les auteurs, me dit-il alors, sont d'accord pour mettre le » bras hectocotylisé à gauche ; ici il se trouve à droite ; c'est » donc que la nature s'est trompée ! »

Ces relations scientifiques avec Huxley nous semblent témoigner éloquemment en faveur du talent et du caractère d'un étudiant, capable de se concilier un tel maître, et de l'estimer lui-même sans laisser rien se perdre de la pureté de sa foi et de sa religion.

Autant le P. Hahn appréciait l'or de la vraie science, autant il dédaignait le clinquant de la fausse. Peu d'hommes eurent l'esprit plus ouvert à toute lumière, peu exigèrent un contrôle plus rigoureux de ce qui prétendait l'être. Tout snobisme lui répugnait souverainement. Sa modestie le préservait de l'engouement, et réclamait des autres la modération de la vérité. Sans affectation, comme sans crainte, il dénonçait l'exagération, même celle qui favorisait les systèmes les plus à la mode. Témoin d'assez nombreux écrits où il rencontre l'évolution. L'hypothèse était loin de lui déplaire, mais il attendait des preuves avant de prendre parti. Plus

d'une fois, il porta ainsi des coups sensibles à des réputations tapageuses. La personne de l'écrivain était toujours respectée, mais il traitait avec une juste sévérité certaines œuvres médiocres aux conclusions orgueilleuses. Cet amour du vrai valut à notre Société le concours du P. Hahn, même avant qu'elle pût le compter dans ses rangs. Nous nous rappellerons longtemps ses fines critiques à l'adresse d'un certain M. Topinard [1]). Faut-il l'ajouter ? ses adversaires ne l'imitèrent pas toujours dans ses procédés de discussion franche, mais courtoise et toujours objective ; on les vit recourir contre lui à des arguments qui n'avaient rien de scientifique.

Éloigné de la vanité, il ne l'était pas moins de l'égoïsme. Son extrême complaisance prenait plaisir à mettre en commun ce qu'il avait et ce qu'il savait. La *Revue des Questions scientifiques* trouva en lui le plus fidèle et le plus exact des collaborateurs. Pendant plus de vingt-cinq ans, il y rédigea le bulletin des sciences biologiques. « Sa connaissance des langues étrangères lui permettait d'étendre largement ses recherches ; souvent il contrôlait par lui-même les faits qu'il se proposa d'exposer ; très habilement il choisissait ceux qui intéressaient davantage le grand public, et il les encadrait d'explications, de rapprochements, de mille détails, qui faisaient de ses bulletins de charmantes et utiles leçons. Toujours il envoyait son manuscrit à la date qu'il avait fixée ; il n'y manqua qu'une seule fois » [2]). Il avait promis une bibliographie pour le 14 décembre 1903. Hélas ! il dut laisser le travail commencé sur sa table : le 14 fut le jour de ses funérailles.

Les nombreuses études qui lui sont dues révèlent un esprit observateur et juste, capable à la fois de spéculer et d'observer. Combien ses connaissances étaient étendues, la variété des sujets qu'il traita suffit à le démontrer. « On y

1) *Mouvement sociologique*, novembre 1901.
2) J. Thirion, S. J., *Revue des Questions scientifiques*, janvier 1904.

retrouve tour à tour, et souvent à la fois, le mathématicien, le naturaliste, le philosophe et le théologien ; mais c'est sur les confins de la philosophie et des sciences qu'il aimait à s'arrêter » [1]).

Cette préférence le rapprochait naturellement des études sociologiques. Il répondit avec son habituelle serviabilité aux ouvertures qui lui furent faites ; et à un âge où beaucoup songent au repos, il trouva le moyen d'ajouter cette nouvelle branche au programme de son activité. Son concours nous valut d'excellentes critiques de sociologie, soit générale soit philosophique. Dans la séance qu'à la fin du mois de novembre nous consacrions à une étude d'anthropologie, le P. Hahn prit une part si prépondérante, que le président n'hésita pas à lui attribuer l'honneur de l'avoir conduite d'une façon admirable : tant il avait mis d'art à préciser les termes, à ramener le débat à son véritable objet, à débrouiller les opinions confuses.

Cependant la liste des travaux dont il enrichit notre Société n'a pu être bien longue : il ne nous appartint que quelques mois à peine. Il était à la fois notre aîné et notre dernière recrue : recrue alerte et vaillante, que nous ne croyions pas perdre si tôt. Dieu en disposa autrement ; une maladie aiguë l'emporta au bout de trois jours.

Pour apprécier l'écrivain, il faut consulter surtout la *Revue* et les *Annales* de la *Société scientifique*, qui, plus heureuse que nous, jouit pendant longtemps de la participation du P. Hahn. Un style ferme, clair, nullement prétentieux ; un raisonnement conduit avec rigueur ; une critique dépourvue de fiel mais non d'esprit ; une érudition sans surcharge ni vain étalage, rendaient la lecture de ses écrits facile et attachante, et faisaient aimer l'écrivain.

La prestance et la voix lui manquaient pour être orateur : ni le geste ni la parole n'étaient fort aisés. Et pourtant, ses

1) J. Thirion, S. J., *Revue des Questions scientifiques*, janvier 1904.

conférences étaient goûtées, tant sa modestie faisait fermer les yeux sur les défauts du débit, tant l'utilité des choses dites suppléait aux charmes de la diction.

Écrire, parler, aux intervalles laissés libres par l'enseignement donné successivement à Louvain (1879-1890), à Dublin (1890-1892), à Namur (1892-1903), telle fut la carrière extérieure et bien remplie du savant religieux. Ce dernier nom lui convient plus que tout autre. La foi et l'humilité qui le menèrent à l'état religieux, demeurèrent les principes de sa vie exemplaire et laborieuse. Il eût cru perdre son temps et sa peine, si ses études ne lui avaient valu que l'estime passagère d'hommes n'apparaissant eux-mêmes que peu de temps sur la scène. Aussi, « qu'il expose les travaux d'Huxley, de Claude Bernard, de Charcot ; ... qu'il s'occupe des mouvements ou des métamorphoses dans le règne organique ; qu'il étudie l'origine et le développement de la vie ou les théories qui prétendent les expliquer ; qu'il analyse les manifestations de la vie psychique, l'intelligence et la liberté ;... c'est toujours une page de philosophie spiritualiste qui se dégage de son exposé scientifique ; c'est contre l'invasion par le matérialisme du domaine réservé à l'esprit qu'il bataille ; c'est aux prétentions du demi-monde de la science irréligieuse, qui sur toutes les plus graves questions a, toutes prêtes, des affirmations superficielles, qu'il s'en prend ; ce sont ces solutions pompeusement données comme définitives qu'il soumet à une critique acérée » [1]) ; c'est l'Église qu'il ne peut voir traitée en ennemie de la science [2]).

Un tel caractère devait gagner tous les cœurs. Le P. Hahn compta des amis de grande réputation. Nommons le fondateur de l'école biologique de l'Université catholique, J.-B. Carnoy, avec lequel il fut longtemps en contact quotidien, et par lequel il s'initia à la biologie cellulaire.

1) Thirion, *article cité*.
2) *Revue des Questions scientifiques*, 1895, p. 511.

S'il profita du commerce des savants, il donna à tous ceux qui le connurent la grande leçon de l'emploi utile de la vie ; en contribuant au progrès des connaissances humaines, il répandit aussi l'art de se concilier les hommes pour les unir entre eux et les disposer à tout bien.

A sa mort, il jeta sur son passé comme sur son avenir le regard tranquille du juste qui se souvient de la parole : « Bienheureux les pacifiques, parce qu'ils seront appelés les enfants de Dieu. »

A. Vermeersch, S. J.

HERBERT SPENCER.

Avec H. Spencer vient de disparaître un des principaux représentants de la philosophie moderne. Deux idées dominent toute sa doctrine : l'Agnosticisme et l'Evolutionnisme. Nous ne connaissons que des phénomènes ; les causes et les substances nous échappent. Cette idée est commune à Comte et à Spencer. Cependant l'Agnosticisme du penseur anglais est moins intransigeant. Comte oppose la Science à la Religion. Spencer croit qu'il existe entre elles une harmonie fondamentale. Par delà les phénomènes objet de la Science existe le Réel, l'Absolu, objet de la Religion. Seulement l'Absolu est inconnaissable. Que la Religion se borne à affirmer qu'il existe sans vouloir nous dire ce qu'il est ; que la Science se confine dans son domaine propre qui est celui des faits, et leur réconciliation ne manquera pas de s'opérer.

Un pouvoir mystérieux produit des phénomènes. Mais quelle est la loi de ce pouvoir ? C'est la loi d'évolution et de dissolution. Toutes les existences qui se manifestent à la surface de l'univers trahissent cette tendance fondamentale. Elles se forment et se développent par l'intégration et la différenciation progressive d'éléments primitivement isolés, elles disparaissent ensuite par la désintégration de ces mêmes éléments. Telle est la loi du monde physique, telle est aussi la loi du monde organique et du monde superorganique ou social. La force évolutive a réuni les éléments de la nébuleuse pour en former des mondes ; poursuivant son travail

d'intégration, elle a réalisé les combinaisons de plus en plus complexes de la vie ; enfin réunissant les organismes individuels, elle a donné naissance aux organismes sociaux. Le langage de Spencer n'est pas simplement figuré. Il entend bien exprimer la réalité des choses. Une société est à ses yeux un véritable organisme. Soumise à la loi générale de l'évolution ou du progrès, elle ira compliquant de plus en plus ses fonctions et ses rouages, établissant une solidarité de plus en plus intime entre ses membres par le développement des instincts sociaux. Ce développement n'est que la conséquence de la loi d'adaptation au milieu qui est le propre de l'être vivant. L'homme tend naturellement à s'adapter de mieux en mieux au milieu social dans lequel il est appelé à vivre et à se développer. Spencer rattache ainsi la sociologie à la biologie, comme il rattache celle-ci à la cosmologie. Il opère ainsi l'unification de toutes nos connaissances. La théorie de l'organisme social devrait, semble-t-il, conduire à une politique de centralisation à outrance déterminant l'absorption de l'individu par l'Etat. Ne voit-on pas en effet l'individualité de la cellule s'effacer chez les organismes supérieurs, tandis qu'elle constitue à elle seule l'organisme tout entier aux degrés infimes de la vie ? La loi de l'évolution ne devrait-elle pas avoir les mêmes conséquences pour la cellule sociale ? Spencer n'en a pas jugé ainsi. Nul n'a été plus ardent défenseur de l'individualisme. La protection des droits et de la liberté est l'unique mission de l'autorité publique. Or un moment viendra où la loi de progrès déterminant le développement des sentiments de justice et de bienveillance, l'autorité ne devra plus intervenir pour assurer le respect des droits. Alors sa raison d'être aura disparu. Alors s'établira le règne d'une démocratie absolue fondée sur la liberté.

Il est à peine nécessaire de signaler la part d'apriorisme qu'il y a dans cette philosophie qui, sous prétexte de synthèse, finit par confondre toutes choses. Quoi de plus contraire aux données de la psychologie que d'identifier l'être individuel avec l'être social ? Le moi est conscient de son unité foncière, malgré la multiplicité des cellules qui composent notre corps. Par contre, ces cellules n'ont point chacune conscience d'elles-mêmes. Le contraire est précisément vrai pour la société. Une société n'a pas conscience de son moi, ou plus exactement, le moi social n'existe pas. D'autre part, les prétendues cellules sociales forment chacune des individualités conscientes, et c'est par une coopération volontaire qu'elles travaillent à la conservation et au perfectionnement du tout.

La morale et la sociologie de Spencer entraînent en outre des conséquences funestes au point de vue pratique. La croyance à la

liberté est la condition de tout effort de volonté et par conséquent de tout progrès humain. En voulant ramener les phénomènes moraux et sociaux aux lois du déterminisme, Spencer tend nécessairement à détruire cette croyance d'où dépend l'énergie même de notre volonté comme aussi notre grandeur morale.

J. Halleux.

SOCIOLOGIE GÉNÉRALE.

Dr Carl Kindermann, professeur à l'Université de Heidelberg, *Zwang und Freiheit, ein Generalfaktor im Völkerleben* ; 551 pp. — Iéna, Fischer, 1901.

Il est peut-être plus intéressant pour le sociologue de se rendre un compte exact de ce qui se passe *hic et nunc* autour de lui, que d'avoir quelques lueurs indécises sur les mœurs et l'organisation sociale des peuples primitifs. Où en sommes-nous? D'où venons-nous? Quelles sont les forces dominantes, dirigeantes de notre culture? Dans quel sens est dirigée notre activité sociale? Et comment analyser, décomposer cet inextricable fouillis de facteurs divers que l'on appelle la société pour en déterminer les caractères saillants dans la période actuelle ?

C'est à ces questions, d'une si large envergure et en même temps d'un intérêt si immédiat, que M. Kindermann a voulu répondre. Il veut contribuer à la formation d'une vue d'ensemble claire et nette sur le monde moderne, et même quelque chose de plus qu'une vue, — une conviction, *eine moderne klare Gesamtüberzeugung*. A cet effet, comme l'auteur le dit dans son introduction, son ouvrage expose théoriquement et pratiquement deux facteurs d'une importance primordiale : les tendances générales, qui déterminent, pour chaque société, le degré de contrainte et de liberté et s'incarnent dans l'organisation des partis, et l'évolution des peuples. « Ces deux facteurs influencent, dans l'espace et dans le temps, d'une manière complète toute la vie sociale et économique. Leur transformation oblige les relations des peuples avec la nature, la vie internationale, les fonctions de production brute, l'industrie, le commerce, l'Etat, la religion, l'art et la science à l'intérieur des sociétés à des transformations correspondantes. »

« Les tendances d'une société dans les différents domaines de son activité, sont en étroite relation les unes avec les autres et forment des tendances générales. Celles-ci manifestent, théoriquement, des caractères et des effets bien déterminés. Elles ont toutes, au point de vue pratique, une importance relative ; elles doivent

trouver leur application, dans la mesure où l'indique la situation générale, en quantité et qualité exactes et en temps opportun. » L'auteur étudie spécialement ce qu'il appelle les tendances générales dans l'ouvrage que j'analyse ici. D'autres travaux seront consacrés à l'examen de l'évolution en général, et ensuite à l'étude du facteur économique.

Dans l'impossibilité où je me trouve de poursuivre l'auteur à travers tous les développements de sa théorie, je voudrais en donner une analyse aussi exacte et aussi claire que possible. Je n'ai jamais rencontré, je dois le dire, nulle part ailleurs un effort aussi sérieux, aussi systématique, pour mettre en lumière l'interdépendance des faits sociaux et pour expliquer, dans une société donnée, cette interdépendance par l'action d'un facteur social qui les domine tous. Je n'ai jamais rencontré, non plus, d'ouvrage renfermant l'explication satisfaisante d'un aussi grand nombre de faits historiques de la période moderne et actuelle. Les appréciations de l'auteur sur certaines institutions ou sur certains faits pourront paraître, à d'aucuns, injustes et inexactes. Dans l'ensemble, je pense que tous ceux qui liront l'ouvrage, rendront hommage à l'impartialité de l'historien et à la sérénité du savant.

Ce qui me paraît, du reste, le plus intéressant dans l'œuvre scientifique de M. Kindermann, c'est la méthode. Il distingue les facteurs généraux et les facteurs spéciaux de la vie sociale. Les trois grands facteurs généraux sont : la population, les tendances générales et l'évolution. Ils sont *généraux*, parce qu'ils influencent l'ensemble de la vie sociale ou des parties principales de celle-ci, comme la vie économique. D'autres facteurs généraux, moins importants, sont l'organisation de la propriété, l'organisation des classes, — classes économiques, classes dirigeantes. Les facteurs spéciaux n'exercent — directement du moins — qu'une influence limitée. Tels sont, par exemple, le caractère spécial des différentes classes sociales, l'organisation particulière de l'agriculture, du commerce, des métiers, des fonctions politiques, etc.

Tâchons de déterminer ce que l'auteur comprend dans ses trois facteurs principaux. La population, base physique de la vie sociale, exerce une action surtout quantitative. Elle donne à l'exercice des fonctions économiques et autoritatives l'énergie, l'élan. Le nombre et la densité de la population sont une condition indispensable pour une production intensive ; elle rend possible la division du travail. La force militaire des Etats, des finances prospères, une politique d'expansion dépendent en partie de la population.

Sous le nom de « tendance générale » (*Gesamttendenz*) l'auteur

comprend « la nature générale de la cohérence ou de l'union des éléments sociaux entre eux, avec les corps naturels et avec les capitaux. Suivant que cette cohérence est forte ou lâche, ils se divisent en plusieurs groupes... Les tendances générales, contrairement à la population, ont une importance surtout qualitative ; elles déterminent, chez les différents peuples et les classes diverses, un grand nombre de qualités très différentes. Une tendance générale exclusive assigne à l'homme une situation très supérieure à la nature, sépare un peuple des autres, aboutit à l'intérieur à un système de classes et élève les classes dirigeantes, spécialement l'Eglise et l'Etat, beaucoup au-dessus des classes économiques, tant comme pouvoir que comme puissance matérielle. Des caractères généraux semblables se manifestent en outre très diversement dans les fonctions de la production, les métiers, le commerce, l'Etat, la science, l'art. Les éléments politiques — princes et nobles — se séparent nettement des autres parties du peuple ; ils préfèrent les activités autoritaires, spécialement les militaires, aux autres, notamment par opposition aux fonctions économiques ; ils exercent ces activités dans des formes sévères : en exigeant l'obéissance absolue et sous la menace de peines sévères. La vie économique adopte la structure d'associations fermées, comme des corporations ; on traite la nature plutôt en occupants, en lui enlevant ses produits sans y consacrer beaucoup de capital ou de travail ; un échange international des biens, comme du reste toute circulation quelconque des biens, est restreint autant que possible. Par contre, une tendance générale individualiste donne à toutes ces relations un caractère lâche » (pp. 7 et 8).

Quant à l'évolution, elle consiste en ce que les formes supérieures de la vie sociale naissent, par des transitions graduelles, de formes plus simples. Elle exerce des effets qualitatifs d'abord, parmi lesquels il faut noter la différenciation et la coopération des classes, la division du travail et l'association. Dans le temps, son influence consiste dans la décomposition de la vie sociale en une série régulière et successive de stades différents. De périodes primitives, elle s'élève à des périodes toujours plus compliquées.

Les trois facteurs généraux ont entre eux, comme tous les facteurs sociaux, des liens étroits d'interdépendance. Une plus grande densité de la population active, chez un peuple fort, le cours de l'évolution. De même qu'un développement supérieur, en augmentant la somme des biens matériels et moraux, favorise la densité de la population. Une tendance générale individualiste, par le mépris de la tradition et l'estimation exagérée des aspirations individuelles, pousse à la

dissolution d'un état social ou au passage à une forme supérieure lorsque les institutions sont surannées.

Cette interdépendance et ces croisements d'influence rendent l'étude de chacun de ces facteurs en particulier très difficile. L'auteur ne se dissimule nullement qu'il entreprend une œuvre bien délicate. Il a soin de nous avertir que des vues d'ensemble et abstraites sur une civilisation peuvent être fallacieuses et sont souvent la projection rétrospective d'idées personnelles éclairant un côté de l'immense fouillis des faits historiques. Aussi consacre-t-il tout un chapitre à l'exposé de la méthode qu'il suit et à la comparaison de la valeur respective de l'induction et de la déduction dans le travail intellectuel.

L'auteur a choisi, comme champ d'application de sa méthode, le moyen âge et les temps modernes, en y comprenant la période que nous traversons actuellement. Les faits les plus récents dans le développement des peuples de l'Europe occidentale, tels la production capitaliste intensive, le socialisme, la liberté des opinions extrêmes, y sont touchés et ramenés à l'une ou l'autre des tendances générales qui dominent toute la vie sociale, non pas exclusivement à un moment donné, mais principalement.

Elles sont au nombre de trois : la tendance exclusive, la tendance individualiste ou libertaire, la tendance coordonnante ou organique *(combinirende)* de la période actuelle. La première, qui caractérise la vie sociale du moyen âge, est ainsi appelée parce qu'elle pousse à une organisation exclusive, fermée ; c'est le régime des castes, des classes, de la dépendance étroite de l'individu de son milieu et de l'autorité. Des manifestations de cette tendance sont : la théorie anthropomorphique : position centrale de l'homme, subordination de la nature, qui sont des forces inférieures, hostiles qu'il faut combattre ; superstitions, ascèse, vœux de pauvreté. Dans l'ordre des relations internationales, c'est l'hostilité qui règne, l'exclusivisme politique et économique. Dans la vie sociale interne, c'est la stabilité, la rigidité, l'union étroite des individus formés en groupes compacts. Les classes sociales sont nettement distinctes, bien séparées par l'hérédité des fonctions et l'union de beaucoup de professions avec le sol : noblesse, clergé, paysans, citadins et artisans. L'Eglise et l'Etat sont entourés de grands privilèges et dominent de haut les autres parties du corps social ; ils concentrent à leur profit la plus grande partie de la propriété. Ils incarnent les fonctions directives, les plus importantes dans des sociétés naissantes, qui ont besoin d'une armature matérielle très forte et d'un fonds commun moral universellement respecté. Ceux qui y portent atteinte, sont exclus

violemment du corps social. Les fonctions gouvernementales assurent aux classes dirigeantes une supériorité considérable, une situation privilégiée. Les fonctions économiques sont beaucoup moins estimées, et ceux qui s'y livrent sont la propriété de ceux qui exercent l'autorité et qui concentrent. dans leurs fortes mains, les devoirs de la défense extérieure et de la distribution de la justice. Ceux-ci sont unis étroitement entre eux et séparés nettement des autres classes sociales par le lien féodal. La pyramide de la classe gouvernementale s'élève ainsi, bien accusée, sur le corps social, depuis les moindres vassaux du roi, qui donne en partage et à certains moments abandonne son autorité, notamment aux XIIe et XIIIe siècles, aux grands seigneurs et à l'Eglise. Une éducation sévère et le culte du sentiment de l'honneur professionnel préparent les chevaliers à leurs hautes fonctions. La guerre et la justice s'exercent avec rigueur et rudesse. On extermine l'adversaire. On recourt, pour rendre la justice, aux ordalies, aux duels, à la torture. Il est parfois difficile, du reste, vu le peu de développement de l'intelligence des individus, de se faire une conviction à l'aide de témoignages. Mais si cet état de choses est dû à l'absence de culture, il correspond parfaitement à la tendance générale sévère, autoritaire qui fait trancher par le glaive et par le feu les cas douteux et qui fait donner raison au plus fort et au plus courageux.

D'autres branches de l'administration révèlent ce caractère : la construction et l'entretien des routes, par exemple, se fait par des corvées. Quant à la science, à l'économie, à la santé publique, les classes gouvernementales ne s'en occupent guère. Il faut, pour ces domaines, une certaine individualisation ; il faut entrer dans les particularités des différentes sphères sociales, leurs aspirations, leurs mœurs et leurs besoins matériels. L'art et la science n'ont aucune importance encore pour la généralité et les fins du gouvernement. La nature et la production des richesses sont peu estimées.

Parmi la classe dirigeante, l'Eglise occupe la première place. Elle est le point central vers lequel convergent toutes les parties de l'édifice social. Sa prédominance dans la société du moyen âge, la structure sévère de son organisation et la rude allure de son activité correspondent à la tendance générale de l'époque et s'expliquent par elle. « La science, comme l'art, sont, à cette époque, les servantes de la théologie. Et non à tort. L'Eglise a, en effet, la puissance, non par elle-même, mais parce qu'elle représente le plus complètement la tendance générale exclusive. »

Les idées sociales fondamentales de ce temps, telles la croyance en un système de classes créées et voulues par Dieu pour toujours

et qui exclut la notion de l'évolution, l'interdiction du prêt à intérêt et l'immobilisation de la propriété qui arrêtent la formation des capitaux et la circulation des biens, sont également des expressions diverses de la tendance dominante.

A ce tableau — dont je ne puis donner que les lignes les plus générales et qui est heureusement nuancé dans l'original, — M. Kindermann oppose celui d'une société où la tendance libertaire ou individualiste exerce puissamment son action. C'est ici l'Angleterre de la période moderne qu'il choisit spécialement comme théâtre de cette action, comme il avait en vue particulièrement l'Allemagne de 1000 à 1200 environ pour concrétiser ses observations sur la tendance exclusive.

A partir de la fin du XVIIIe siècle jusque vers 1880, la tendance générale en Angleterre a été individualiste, libertaire. Elle produisit la mobilité. La nature et l'homme, de même que les peuples entre eux, sont considérés comme égaux. A l'intérieur, l'initiative des différents éléments s'accuse au point de vue moral et matériel. Le travail économique prédomine. L'Angleterre a été de tout temps la terre classique de l'individualisme. Déjà à la fin du moyen âge, l'individu y possédait une situation plus forte que sur le continent. La grande charte de 1215 contenait des limitations du pouvoir royal non seulement au profit des nobles, mais aussi en faveur de tout le peuple. Les révolutions créèrent de bonne heure un régime constitutionnel ; au XVIIIe siècle fut posée la base du gouvernement parlementaire. De même dans la vie économique, l'individualité joue un rôle depuis longtemps.

A ce développement de l'individualisme ont contribué, outre le fait que la royauté et l'Eglise avaient perdu très tôt le rôle prédominant, le caractère du peuple et sa situation insulaire qui le protégeait contre les agressions et remplaçait une foule d'institutions défensives telles qu'une grande puissance militaire, une forte aristocratie. Mais c'est seulement à notre époque que l'individualisme a pris son suprême développement. L'exclusivisme, qui jusqu'ici, malgré des influences libertaires toujours croissantes, avait dominé les autres peuples modernes, — rappelons seulement le système mercantile, — cède le pas à des aspirations individualistes. Après l'exemple orageux de la France, les Etats allemands, l'Autriche-Hongrie, la Russie, introduisirent plus ou moins vite des réformes. Spécialement en 1860 et 1870 le libre échange, le libéralisme politique et d'autres transformations de même nature sont acceptés généralement.

Le développement supérieur que présente la vie sociale à cette époque, fait que l'influence de cette tendance individualiste ne se

manifeste pas d'une manière aussi absolue, aussi uniforme que celle de l'autre tendance au moyen âge. Ses réalisations sont plus différenciées, comme l'est la vie sociale elle-même. Les courants d'opinion qui découlent de l'individualisme se divisent en quantité de courants de force diverse allant de l'individualisme modéré au socialisme et à l'anarchie. Pour l'auteur, en effet, le socialisme est une émanation de la tendance individualiste ; ses caractères généraux sont les mêmes : haute estimation des biens matériels, mélange international, recul de l'Etat et de l'Eglise au profit de l'individu, importance exclusive donnée à la vie économique et aux classes inférieures.

Outre cette importance donnée à la vie économique, à la production des richesses, à l'accumulation des capitaux, aux associations de producteurs et aux sociétés commerciales, la tendance individualiste fait naître la liberté individuelle : liberté de résider, de s'établir, d'émigrer et d'immigrer, liberté de pensée et d'opinion. Elle diminue ou supprime l'hérédité des fonctions et les barrières qui séparaient les classes. Elle favorise la liberté religieuse : plus de propagande violente, autoritaire. La fonction religieuse se sépare de la fonction gouvernementale, plus ou moins complètement. On abandonne les moyens de pression extérieurs et on ne fait plus appel qu'à la conscience de chacun.

Je ne suivrai pas l'auteur à travers tous les développements qu'il donne à la description des diverses tendances et qui s'étendent à tous les domaines de l'activité humaine ; c'est ainsi qu'il y a dans son ouvrage des chapitres très intéressants sur le rôle de la science se décentralisant et devenue expérimentale, et sur ses conflits avec l'autorité religieuse dont il est resté, chez beaucoup de ses représentants, comme un goût extrême d'individualisme, un amour farouche et parfois bruyant d'émancipation et d'hostilité aux idées religieuses. Adam Smith et Spencer sont très bien caractérisés. Il y a aussi des observations sur la littérature, la poésie, la peinture, la sculpture, etc.

Le troisième type d'organisation sociale est celui de la tendance coordonnante ou organique. Elle se caractérise par son caractère relatif. Au lieu de la cohérence farouche du moyen âge et de l'émiettement, de l'atomisation de la période qui nous précède immédiatement, nous sommes entrés vers la fin du XIX[e] siècle dans une phase d'organisation qui cherche à combiner la stabilité et la variabilité d'une manière intime et opportune. Il en résulte tout d'abord qu'il serait parfaitement inutile d'essayer de soumettre les peuples de l'Europe occidentale exclusivement soit au régime arbitraire du

moyen âge, soit au régime libertaire et individualiste de la période suivante. Il faudrait violenter une des deux aspirations dont se compose la tendance actuelle.

La période de transition qui a commencé à la fin du XVIII[e] siècle, s'est terminée vers 1880. Jusque-là beaucoup de luttes entre l'ancien régime et les institutions nouvelles qui revendiquent leur place au soleil. Tout ce qui était bon des choses anciennes, est resté. Les nouvelles organisations se précisent au sortir d'une ère où l'on ne voyait plus que des individualités. La société était une fourmilière d'atomes indépendants. Elle tend à redevenir la ruche organisée où chacun, tout en gardant sa liberté d'aller et de venir, travaille au but commun et subordonne son activité personnelle au bien de la communauté. Nous sommes à l'âge mûr des peuples occidentaux et non pas, qu'on le remarque, au moment de la décadence.

Dans l'ordre des relations internationales, règnent la plus grande activité et une liberté quasi complète. L'Angleterre, l'Allemagne, la Russie, la France, les Etats-Unis s'efforcent de s'étendre le plus possible sur le globe et s'entendent pour faire introduire dans les états peu avancés un ordre de choses politique et économique plus conforme aux intérêts de la civilisation. L'Allemagne prend, à certains points de vue, un rôle prépondérant qui échappe à l'Angleterre, à cause de sa puissance militaire et parce qu'elle représente le mieux la tendance générale organique, par son élasticité dans l'ensemble et dans ses parties. C'est pourquoi l'auteur envisage spécialement l'Allemagne en décrivant cette tendance.

Celle-ci applique, d'une manière souveraine et consciente, tantôt la contrainte, tantôt la liberté, suivant qu'elles sont indiquées par les conditions générales. L'assurance allemande contre les accidents du travail est une de ces combinaisons où l'on a dosé l'intervention de l'Etat et le *self-help* de manière à répondre à l'ensemble complexe des conditions générales et spéciales de la matière à organiser. De même toute organisation sera admise et réussira qui sera adaptée au caractère élastique de la vie moderne et la favorisera.

Ce n'est pas l'éclectisme ou l'indifférence, ou des passages subits des tendances réactionnaires aux aspirations libérales que M. Kindermann considère comme répondant le mieux aux besoins de l'heure présente dans son pays. Car la mesure dans laquelle on doit appliquer ici l'obligation, là la liberté, ou les combiner, doit résulter d'un examen attentif des besoins à satisfaire ; c'est l'aboutissement d'un choix conscient, méthodique qui tient compte de la valeur relative des deux tendances et de leur application appropriée aux différents problèmes politiques et sociaux. C'est comme les créations

de Richard Wagner qui ont conquis, par leur idéo-réalisme, la première place dans la musique moderne.

Au lieu de séparer complètement l'homme de la nature, comme le faisait le moyen âge, ou d'effacer toute distinction entre eux, comme le voulait le XVIII[e] siècle, en déniant plus ou moins complètement à l'homme toutes ses qualités distinctives, on reconnaît aujourd'hui à l'homme une situation prédominante dans la série des êtres organisés. Par sa structure anatomique et fonctionnelle il est semblable aux types supérieurs du règne animal. Mais il possède à un degré incomparable l'âme, le langage et la vie sociale qui le placent bien au-dessus de toute la nature inorganique ou organique. Dans l'utilisation des forces naturelles interviennent la technique, l'Etat et la science, pour donner au travail une allure systématique et sauvegarder les intérêts généraux. En général, tout en estimant encore beaucoup les biens matériels, on se préoccupe des intérêts moraux du peuple travailleur. L'économie « nationale » allemande — Wagner, Schmoller, Schaeffle — se distingue à cet égard de l'économie politique libérale anglaise. Dans les relations économiques internationales, c'est le libre-échange avec traités de commerce et tarifs spéciaux ou le protectionnisme modéré qui domine.

Dans toutes les professions et fonctions, il y a les professionnels qui sauvegardent l'exercice régulier et traditionnel de l'activité professionnelle ; ils sont aidés par les profanes qui permettent à cette activité de s'adapter aux conditions nouvelles et variées. A côté des ministres, nous avons les députés qui concourent au gouvernement du pays ; à côté des juges, nous avons les juges consulaires, les jurés, les prud'hommes ; à côté des militaires, la réserve, la garde civique; à côté des artistes musiciens, peintres etc., les amateurs, les dilettanti. Les cadres professionnels, non seulement ne sont plus fermés, ils sont élastiques.

L'intervention de l'Etat dans l'exercice des professions ne se produit qu'à titre exceptionnel, quand sa nécessité est démontrée par un intérêt général à sauvegarder. C'est ainsi que la législation sociale répond aux nécessités et aux aspirations du moment.

L'esprit historique — qui triomphe dans toutes les sciences morales — enseigne que toutes les institutions politiques ont une valeur relative; leur vérité réside dans leur correspondance avec les facteurs généraux et spéciaux de la vie sociale. C'est ainsi que l'on envisage la monarchie, la république, l'aristocratie, la démocratie comme des réalisations diverses, dans les différents milieux sociaux, du même besoin à des degrés divers, et dont aucune ne mérite une préférence absolue. Ceux qui comprennent et savent combiner les

tendances conservatrices et démocratiques de leur pays, feront œuvre grande et durable en politique. C'est ainsi que Bismarck a fondé l'Allemagne. La monarchie héréditaire et constitutionnelle y est la clef de voûte de l'édifice dont le suffrage universel est la base. Le Conseil fédéral unit les Etats fédérés dont l'autonomie est sauvegardée.

La fonction gouvernementale ne consiste plus exclusivement dans le maintien de l'ordre et la défense du territoire. La mission de l'Etat n'est plus seulement répressive ou compressive ; elle est élargie grâce à l'individualisme qui a régné et qui a fait pénétrer dans les esprits l'idée de l'importance du bien-être, de la santé publique, de l'instruction. En Allemagne, où la tendance autoritaire est très forte, ces besoins reçoivent satisfaction par des mesures gouvernementales d'une grande portée sociale: telles sont l'instruction obligatoire, les lois sur l'invalidité et la vieillesse, les mesures prophylactiques contre la tuberculose, etc.

La nationalisation des chemins de fer, l'exploitation des services des postes, des télégraphes et téléphones, sont des manifestations de la tendance organique : l'économie politique individualiste considérait les exploitations industrielles par l'Etat comme une entrave au développement de l'industrie et de l'initiative individuelle. L'Etat était, du reste, déclaré incapable d'exploiter économiquement. Aujourd'hui l'on est revenu de ces idées en considérant les graves intérêts généraux qui sont liés par exemple à l'exploitation des chemins de fer. Les communes font la même chose pour l'exploitation du gaz et de l'électricité, où le facteur individuel ne joue presque aucun rôle. Les Banques nationales, institutions privées sous la surveillance de l'Etat, sont également des combinaisons dues à la tendance organique.

La religion, moins susceptible de transformation, ne subit guère l'influence de l'ambiance sociale. Au contraire, il semble que l'Eglise catholique ait voulu renforcer son caractère exclusif et sa tendance centralisatrice par la condamnation de la liberté de conscience et la proclamation de l'infaillibilité du Pape. Au sein du protestantisme, l'orthodoxie traditionnelle et le rationalisme individualiste se combattent. La conciliation de ces deux courants est le but des efforts des penseurs protestants.

Les rapports entre la science et la religion commencent à devenir plus pacifiques. On est bien près de reconnaître qu'elles ont des domaines distincts et qu'elles répondent toutes deux à des nécessités sociales différentes. Une idée scientifique fondamentale de l'époque actuelle qui est en pleine formation, est celle d'un développement

relatif sous l'influence des facteurs sociaux et naturels. Ce n'est pas l'immobilité dans l'ordre établi par Dieu, comme on le croyait au moyen âge : ce n'est pas non plus l'hypothèse d'un développement purement naturel, de la période individualiste, expliquant le monde et l'homme mécaniquement, négligeant complètement les facteurs sociaux. Avec le progrès de la civilisation, on tient compte de l'influence énorme que l'homme exerce sur la nature par les transformations qu'il lui fait subir,et sur la société elle-même par l'action des classes dirigeantes sous la poussée des facteurs généraux de la vie sociale.

Les drames musicaux de Wagner réalisent les tendances de l'art moderne en musique d'une façon supérieure qui leur a assuré une marche triomphale à travers le monde. Chacun de ces drames est un organisme puissant qui est également loin de la rigidité de la musique sévère du moyen âge et de l'incohérence bariolée de l'opéra. L'union intime du réalisme et de l'idéalisme dans les œuvres wagnériennes exprime énergiquement et clairement l'esprit moderne. Leur grandeur et leur majestueuse sérénité produisent un effet d'ensemble considérable.

Ainsi l'auteur poursuit l'examen des tendances actuelles en peinture, en sculpture, etc. qu'il cherche à ramener aux facteurs généraux qu'il étudie avec une ampleur dont l'analyse ci-dessus ne donne qu'une faible idée. Elle a un autre inconvénient : celui de ne pas tenir compte des nuances, des atténuations de système que M. Kindermann a soin d'indiquer. Car la vie sociale est complexe ; elle l'est devenue surtout à l'époque actuelle. Le même phénomène peut s'expliquer par l'effet de plusieurs facteurs, et les tendances générales n'agissent pas uniformément sur tous les points de la surface sociale. Elles ne dominent pas exclusivement une époque, et leur action se manifeste avec des modifications, des flux et des reflux dont M. Kindermann donne quelques exemples dans un dernier chapitre de son magistral et suggestif ouvrage.

Camille Jacquart.

SOCIOLOGIE RELIGIEUSE.

Carl Jentsch, *Hellenentum und Christentum.* In-8°, 501 pp. ; 5 Mk. — Leipzig, Grünow, 1903.

Ce nouveau livre de M. Jentsch est de nature à mécontenter tout le monde : les profanes qui ne le comprendront point, les savants qui préfèrent les démonstrations aux théories, les sectateurs du paganisme qui lui reprocheront son amour du Christ, les chrétiens

eux-mêmes, catholiques et protestants, qui regretteront tour à tour son hétérodoxie originale.

Il aime l'antiquité classique, car il y fit naguère *Trois promenades* [1]), dont le récit enchanta les philologues ; et voici qu'il y revient, comme à une terre quittée à regret. Il aime aussi le Christ et sa doctrine, car, si j'ai bien compris son dessein, il a voulu montrer que, pour être sorti d'nne révélation divine, le christianisme rectifiait, complétait, couronnait la pensée des philosophes. « Les Grecs savaient tout ce que l'homme a besoin de savoir ; ce qui leur manquait, c'était l'autorité, dont ils étaient avides et au nom de laquelle ils auraient pu dire au peuple : C'est ainsi et non pas autrement, nous sommes prêts à mourir pour cela » (p. 145). Telle est l'idée maîtresse de M. Jentsch, celle qui lui a fait écrire un livre, et qu'il a pris à tâche de justifier.

Pour cela, il fallait retracer l'évolution des idées philosophiques, depuis l'antiquité la plus lointaine jusqu'à la victoire définitive du christianisme ; et cette entreprise, qui eût découragé un spécialiste, M. Jentsch osa la tenter, bien qu'il ne fût pas autrement versé dans l'étude directe de l'antiquité. Il choisit les guides qu'il jugeait les plus sûrs, il s'entoura des conseils les plus attentifs, il résuma les doctrines les mieux acquises, et, de tout cela, tira des conclusions qui lui sont toutes personnelles.

Son esprit clair sut concevoir un plan bien ordonné. Le chapitre V — *la Révélation* — en est, pour ainsi parler, le centre et le pivot ; il est préparé par l'étude successive de la religion homérique et posthomérique, par l'exposé des enseignements de Socrate, Platon, Aristote et des théosophes ; il est commenté par une série de portraits, où s'affirment les dernières forces du paganisme et de la pensée grecque : Dion de Pruse, Lucien, Libanius, Julien. La conclusion naît tout naturellement du sujet ; elle oppose les conditions dans lesquelles le christianisme se défend contre la négation contemporaine, à celles qui consommèrent la ruine du paganisme au IVe siècle après J. C.

Je l'ai dit en commençant ce compte rendu, l'érudition de M. Jentsch vaut ce que valent les sources où elle va puiser. Elle est hasardeuse, quand M. Ridgeway l'instruit de la religion mycénienne, informée et prudente, quand elle suit Nägelsbach pour la période homérique et posthomérique, Windelband pour l'histoire de la philosophie grecque ; le vrai mérite de l'auteur, c'est d'avoir exposé

1) *Drei Spaziergänge eines Laien ins klassische Altertum.* Leipzig, Grünow.

avec une clarté élégante, une sérénité toute sympathique, la doctrine des sages de l'antiquité.

Que n'a-t-il traité avec autant de convenance les savants modernes, dont les recherches aideront à l'exégèse biblique, alors même que leurs opinions personnelles en font des adversaires du christianisme! Un savant, fût-il profondément orthodoxe, ne partagera jamais le dédain de M. Jentsch, pour les fouilles exécutées par Delitsch à Babylone. « Et maintenant, renoncera qui voudra, pour une paire de briques crues, aux trésors que des millions de chrétiens ont appris à trouver dans la Bible, et dont profitaient l'esprit, la vie et les mœurs. Pour moi, je n'y renonce pas » (p. 150). Ah ! Monsieur, ne condamnez point si vite ces pauvres briques crues ; ce sont des documents originaux, d'une valeur inestimable, et dont il convient seulement de tirer les renseignements qu'ils comportent. Vous vous résignez trop facilement à trouver entre la Bible et les briques de Babylone, des conflits irréductibles. Hélas ! citerai-je encore cette phrase ? « La critique savante de la Bible est, en pratique, aussi dénuée d'importance que la critique homérique. Homère reste le livre, éternel exemple de Beauté, la Bible, le livre, éternelle source de Vie » (p. 155). M. Jentsch, qui est protestant, j'imagine, sait aussi que la Bible doit rester le livre, éternelle source de Vérité ; et ici, il le reconnaîtra, la critique biblique n'est pas inutile, même en pratique.

L'auteur est infiniment plus heureux, lorsqu'il défend la divinité du Christ, affirme les caractères essentiels de sa doctrine, en fait comprendre l'influence morale et sociale. Plus loin, il rêve l'union de tous les chrétiens dans un credo suffisant, dont s'accommoderaient toutes les églises. « Avant tout, il importe que l'Eglise ou les Eglises renoncent à imposer à leurs fidèles des dogmes qui ne sont que des produits de l'évolution historique, des réactions contre la foi populaire ou le particularisme national, des obligations subtiles, ne touchant en rien au salut de l'homme. D'autre part, il faut que les gens éclairés ne refusent plus le nom de chrétiens à ceux qui restent attachés à des particularités nationales, à des usages superstitieux, ou qui tiennent pour certitude leurs imaginations au sujet de l'Au-delà » (p. 194). Les objections naissent d'elles-mêmes, et il serait trop facile de remettre ici, sous les yeux de M. Jentsch, son plaidoyer en faveur de l'autorité.

La seconde partie du livre est consacrée aux derniers penseurs du paganisme, et ce me fut une joie de constater que l'auteur savait leur rendre pleine justice. Je crois inutile de noter en passant

quelques défaillances d'érudition faciles à comprendre, et dont M. Jentsch contesterait certainement l'importance.

En résumé, *Hellenentum und Christentum* est un livre admirablement écrit et composé ; son auteur m'a plu infiniment, lorsqu'il exposait les doctrines des autres, intéressé quand il proclamait les siennes. Il m'a semblé que c'était un esprit convaincu, sincère, indépendant et personnel ; mais sur ces éloges, je dois jeter une ombre : il m'a semblé aussi que dans ses opinions il manquait de rigueur et de mesure.

MARCEL LAURENT.

Principii di sociologia cristiana, par le Dr CARLO M. BARATTA, de la Congrégation salésienne. Un vol. in-8°, 501 pages. — Parme, Fiaccadori, 1902.

Cet ouvrage serait intitulé plus justement : « Exposé des lois de la société chrétienne » : il relève de la science sociale et nullement de la sociologie, si l'on attribue à ce mot le sens qui lui est communément donné. En effet, la sociologie est une science d'observation ; elle établit le *constat* des phénomènes sociaux, en recherche les causes et tente de fixer, sur cette base réelle, les lois qui président à la naissance et à l'évolution des sociétés humaines. Dans cette œuvre, elle s'appuye notamment sur les recherches historiques ; or, M. l'abbé Baratta tient beaucoup à ne pas se laisser guider par les enseignements de l'histoire. En effet, étant amené logiquement à « considérer le fait social en soi pour connaître comment il se produit et quelles sont les lois fondamentales qui en doivent régler le développement progressif, afin que la société puisse atteindre le but auquel elle est destinée », il croit nécessaire de faire cette réserve : « Pour ne pas courir le péril de tomber dans des erreurs et pour arriver à des conclusions qui ne soient pas contraires à la vérité, nous devons ici rappeler encore une fois l'attention sur la nécessité de nous placer en dehors de l'ambiance historique et de ne pas nous arrêter uniquement à ce qui pourrait nous être suggéré par la considération directe et immédiate des vicissitudes humaines. Trop souvent nous sommes amenés à accepter comme une partie essentielle de la nature humaine, — laquelle a été ordonnée par Dieu dans la création, — ce qui est au contraire le fruit du vice originel et de la nature corrompue. Le retour périodique de certaines conditions, auxquelles la volonté humaine pouvait s'opposer ou qu'elle pouvait éliminer, nous en avons fait souvent autant de lois essentielles de nature ; et sur l'analogie de phénomènes qui présentent les mêmes caractères (et il faut reconnaître que, pour accomplir cette

tâche, on n'épargne les études d'aucun genre particulièrement dans le domaine statistique) on construit des systèmes, on déduit des principes et des théories pour guider la société humaine, sans réfléchir, sans soupçonner que ces phénomènes, pour autant qu'ils soient constants, pourraient être l'effet d'une première erreur et que, celle-ci éliminée, l'existence sociale prendrait une nouvelle assiette et une direction différente. » Tout n'est pas erroné dans ces considérations, mais elles pèchent par une généralisation excessive et surtout par un dédain des constatations scientifiques, qui dépare un ouvrage très méritant sous d'autres rapports.

Puisque, malgré son titre, le travail de M. Baratta ne relève pas de la sociologie, nous ne nous y arrêterons pas plus longtemps. Nous nous bornerons à le caractériser en disant que, pour la partie philosophique, l'auteur s'inspire de saint Thomas d'Aquin et que ses doctrines économiques le rapprochent sensiblement de celles de M. Charles Périn ; il convient de noter que M. Baratta se déclare le disciple des théories de la « nouvelle physiocratie », qui combine les doctrines de Quesnay et de Gournay avec celles du christianisme sur la liberté humaine et la félicité éternelle et dont M. Solari, professeur à l'Université catholique de Parme, s'est fait l'apôtre et le défenseur.

M. Damoiseaux.

SOCIOLOGIE MORALE.

Dr August Preime, *Die Frau in den altfranzösischen Schwänken. Ein Beitrag zur Sittengeschichte des Mittelalters.* Un vol. in-12 de 171 pages. — Cassel, Th. G. Fisher & Co, 1901.

Le trésor des récits traditionnels vivant dans la bouche du peuple se compose essentiellement de contes à rire, de contes merveilleux ou légendes, et de contes d'animaux. Dès l'antiquité, ces derniers ont trouvé leur expression écrite, en même temps que leur forme littéraire, dans la fable. Les contes à rire, eux, ne sont arrivés à constituer une branche distincte de la littérature qu'au moyen âge, et cela en France, spécialement dans la région du Nord. Rédigés ordinairement dans le mètre si preste de l'octosyllabe à rimes plates, ils nous ont été transmis au nombre de cent cinquante environ, sous la dénomination générale de *fabliaux*. Les plus anciens remontent au milieu du XIIe siècle, les plus récents au commencement du XIVe. Non point que, par la suite, le goût des histoires gaies se soit perdu ; pour l'homme réuni en société, il y a comme un besoin de s'amuser au récit d'aventures piquantes ; aussi la

matière plaisante s'est-elle maintenue dans la tradition orale. Mais, tandis qu'en Italie elle allait bientôt inspirer Boccace, et en Angleterre Chaucer, elle ne devait faire sa réapparition dans la littérature française qu'au xve siècle, sous la plume des nouvellistes et des auteurs de farces dramatiques, pour être reprise, à l'époque moderne, dans le conte en vers, dont on sait que La Fontaine est le plus célèbre représentant.

Le fabliau forme donc un genre littéraire nettement caractérisé et qui nous reporte à une époque bien déterminée. A-t-il joui, au temps où il fut cultivé, de quelque importance? On ne peut en douter. Les témoignages ne manquent point qui attestent que sa vogue, pour avoir été de durée relativement courte, n'en a pas moins été considérable. Les poètes, même les plus graves, se mettaient volontiers en peine de l'écrire. Pratiqué avec prédilection dans les milieux bourgeois, où on le racontait après boire, il faisait aussi les délices du chevalier. A table, il était la monnaie obligée dont l'hôte payait son écot, et les femmes elles-mêmes ne se refusaient pas toujours à l'entendre.

Pourtant, il est singulièrement dur à leur égard. La conception pessimiste qu'il se fait d'elles est, avec ses attaques contre les clercs égrillards et sa trop fréquente obscénité, l'un des côtés par lequel il nous frappe le plus. Ce qui a fait dire à M. Bédier qu'un cinquième des fabliaux détourneraient Panurge du mariage, sans impliquer par là que les quatre autres cinquièmes l'y encourageraient.

A raison du rôle considérable que joue la femme dans ces contes rimés du moyen âge ; à raison surtout de l'implacable mépris dont ils la poursuivent, il y avait donc intérêt à rassembler et à coordonner les traits épars qui y servent à la peindre. C'est ce qu'a compris M. Preime et c'est ce qui nous a valu la dissertation doctorale que nous allons maintenant analyser.

Après s'être livré à un dépouillement consciencieux des textes conservés, M. Preime a classé ses matériaux sur un plan tout scolastique. Il examine en premier lieu le caractère général — externe et interne — de la femme ; puis, abordant les diverses catégories de ses héroïnes, il parle de la femme en dehors du mariage, à savoir la jeune fille, la servante, la prêtresse, la courtisane, l'entremetteuse, la religieuse, et en outre de la femme mariée : l'épouse, la mère, la veuve. Les menus traits qu'il range sous ces différents chefs sont systématisés avec adresse, mais, naturellement, ils ne se trouvent pas toujours en parfaite harmonie les uns avec les autres et, conséquemment, les types qu'ils aident à reconstituer ne sont vrais que

dans une certaine mesure. Enfin, dans sa conclusion, l'auteur se demande — et c'est ici la question capitale de l'ouvrage — jusqu'à quel point les silhouettes féminines qu'il vient de retracer sont conformes à la réalité historique. Il rappelle les deux opinions qui ont cours relativement à la portée documentaire générale des fabliaux, l'une affirmative, l'autre négative, et ayant à se prononcer lui-même pour ce qui regarde la femme, il dit, avec raison, qu'il s'agit en l'espèce de distinguer d'une part ce qui constitue les relations extérieures de la vie : nom, costume, occupations, amusements, mariage, — d'autre part, ce qui tient au caractère intime des personnages : instincts, habitudes, etc. Si l'héroïne des fabliaux nous apparaît comme profondément artificieuse, hypocrite ou cynique ; si sa psychologie est circonscrite à l'esprit de contradiction et à la passion de mal faire ; si son tempérament tient tout entier dans une sensualité que rien ne peut assouvir, M. Preime ne voit là que charges et plaisanteries stéréotypées, sans plus de valeur représentative que nos épigrammes sur les belles-mères ou que l'éternel adultère du théâtre contemporain. Par contre, il admet que la peinture de la vie sociale dans les fabliaux est prise sur le vif. Seulement, comme les renseignements qu'ils fournissent à ce sujet se trouvent disséminés dans la partie analytique du travail, peut-être eût-on désiré qu'au lieu de se borner à énoncer et à justifier son opinion, l'auteur dressât ici un tableau de ces renseignements, fût-il même des plus sommaires. Par ses origines populaires, par son champ d'observation, qui se restreint le plus souvent à la vie familière et quotidienne, le fabliau était plus apte que n'importe quelle autre branche de la littérature à refléter la réalité ambiante. De plus, nombre des particularités de l'histoire des mœurs qu'il nous révèle sont confirmées par d'autres genres littéraires, tel le roman. Aussi n'eût-il pas été sans intérêt de montrer en une vue synthétique ce qu'il peut nous apprendre dans ce domaine.

Dans la question du mariage, par exemple, on y constate l'absolutisme de l'autorité paternelle, absolutisme dont la jeune fille peut se plaindre, mais contre lequel la pensée ne lui vient pas de s'insurger (pp. 51-53). Souvent, le choix du gendre est influencé par des considérations toutes matérielles : le noble accordant sa fille à un bourgeois ou même à un vilain pour des raisons purement utilitaires n'est pas rare du tout (pp. 54-56). En revanche, il n'est pas fait mention d'un seul seigneur épousant une femme du tiers état. Et cela est à noter, car, si l'on songe combien la tendance des contes populaires les porte plutôt à imaginer des unions de bergères avec

des rois, on peut y voir une preuve de la véracité des poètes quand ils traitent des mésalliances.

Le rôle que le fabliau assigne à la femme dans l'administration du logis (pp. 32 et 86-87) ; la soumission qu'il réclame d'elle vis-à-vis du mari, et ce sous peine de châtiments corporels (pp. 84-85) ; les devoirs d'hôtesse qu'il lui impose (pp. 32-33) ; les occupations qu'il lui assigne, et qui consistent surtout, après les soins du ménage (pp. 86-87), à broder et à filer (p. 35) ; les récréations qu'il lui accorde, comme la danse, le chant, les fêtes, et les longues stations derrière les fenêtres des châteaux (pp. 38-40), tout cela se retrouve dans la littérature romanesque de l'époque. De même les suivantes, dont nous rencontrons un nombre plus ou moins élevé autour des maîtresses de maison, selon leur rang. Ces suivantes peuvent être nobles elles-mêmes ; alors, elles viennent là pour se former à la vie mondaine (p. 62). Mais elles peuvent aussi n'être que des parentes pauvres ; c'est même souvent le cas chez les bourgeois (pp. 63-64). D'une façon comme de l'autre, elles doivent aider la dame dans ses travaux, et surtout elles ont pour mission de l'accompagner sans cesse, car la décence lui défend de se montrer seule (pp. 62-64).

Le bain, faut-il le dire ? tient une grande place dans la littérature joyeuse du moyen âge, comme du reste dans toutes les œuvres du temps. Il se prend dans la chambre à coucher et, souvent, de compagnie (pp. 43-44 et 129). Mais, ici, il n'est ordinairement que le premier épisode d'une entrevue coupable. Et en général, dans ce cas, il est accompagné d'un repas, quelle que soit l'heure du rendez-vous (pp. 129-131).

Les héros habituels de ces parties galantes sont des clercs. Sans doute, dit M. Preime après d'autres critiques, l'historicité des fabliaux n'est là que très relative ; il est trop évident qu'il y avait pour eux une source de comique facile à mettre en position scabreuse des personnages que leur caractère et leur état font concevoir sous un aspect tout opposé. Néanmoins, des témoignages divers en font foi, dans la foule bariolée des gens d'église, au moyen âge, il y en a eu fréquemment dont la vie scandaleuse ne prêtait que trop à la satire des conteurs (pp. 126-127). A ce propos, il semble même certain, également, que la prêtresse — entendez par là la femme du prêtre ou sa concubine — n'est pas un pur produit de leur imagination malsaine et de leur verve gauloise. Malgré des défenses canoniques déjà anciennes, il serait difficile de nier qu'elle ait encore existé de ci de là au XIIIe siècle (pp. 166-167).

Il serait trop long pour nous de relever un à un les détails

curieux que fournissent les fabliaux sur les usages d'autrefois, comme, par exemple encore, cette vengeance du mari offensé qui coupe les cheveux à sa femme, ce qui n'est autre qu'une marque d'infamie remontant aux anciens peuples germaniques (pp. 152-155). Mais, comme on peut s'en rendre compte par le rapide aperçu qui précède, le moyen âge français, en s'assimilant la matière à la fois éternelle et universelle des contes plaisants pour leur donner une forme écrite, l'a fortement marquée de son empreinte. Ainsi qu'il a fait pour la matière antique et pour la matière bretonne, il l'a revêtue des couleurs sociales contemporaines. Les fabliaux, s'ils ne constituent pas une mine inépuisable de renseignements sur la vie de l'époque, renferment néanmoins quantité de traits dignes d'être notés. C'est dans l'ouvrage de M. Preime que l'historien de la société médiévale ira désormais découvrir ceux de ces traits qui déterminent la situation de la femme à une période qui rappelle encore beaucoup mieux celle de son complet asservissement qu'elle n'annonce l'ère de son émancipation progressive.

*
* *

Est-ce là maintenant le seul point qui mérite de retenir l'attention du sociologue sur notre vieille littérature joyeuse ? Je ne le pense pas. Sans doute, avec M. Preime, nous ne voyons qu'exagération malveillante et toute conventionnelle dans les portraits si répugnants que les conteurs nous ont laissés de leurs héroïnes. Mais encore y a-t-il quelque chose de caractéristique dans leur quasi-unanimité à charger celles-ci des plus vilains rôles. Il semble que médire du sexe féminin soit de l'essence même du fabliau, et pourtant ce fabliau est contemporain du roman chevaleresque et de la lyrique courtoise, dans lesquels la femme, magnifiée, exaltée, devient l'objet d'un vrai culte. Il y a longtemps que cet aspect contradictoire de la littérature médiévale a frappé la critique et, généralement, on l'explique en disant que la littérature d'inspiration féministe est un produit aristocratique, tandis que l'autre, celle qui se montre dure aux femmes, appartiendrait à la bourgeoisie, au petit peuple. Mais c'est là une formule qui, comme toutes les formules, a le tort de trop simplifier les choses. En réalité, le fabliau a été goûté dans les classes sociales les plus élevées. Et puis, il n'y a pas que le fabliau qui affiche le mépris de la femme au moyen âge ; il y a toute une série de satires spécialement dirigées contre elle ; il y a la poésie didactique qui, le plus souvent, lui est hostile ; il y a la seconde partie du *Roman de la Rose*. A ces écrits pleins de colère méprisante répondaient d'ailleurs d'autres écrits destinés à

venger la femme, soit en réfutant l'attaque, soit en chantant ses louanges, et, selon toute apparence, les uns aussi bien que les autres devaient avoir à peu près les mêmes lecteurs ou s'adresser à des auditoires sensiblement identiques. C'est là un fait qui révèle un singulier état d'esprit et qui ne laisse pas de nous surprendre. Toutefois, ce n'est pas ici le lieu d'en rechercher la genèse. En revanche, il ne sera pas hors de propos, tout en nous tenant aux seuls fabliaux, de nous demander pourquoi on y trouve des vues aussi radicalement pessimistes sur la femme.

M. Preime s'est lui-même posé la question (pp. 170-171). Mais, pour y répondre, il s'est contenté de noter rapidement les différentes opinions émises à ce sujet, en ajoutant que toutes doivent renfermer une part de vérité. D'après Gaston Paris, la théorie indianiste de l'origine des fabliaux suffisait à rendre compte de leur animosité envers le sexe faible ; selon lui, les contes populaires qui les ont inspirés venaient de l'Inde où ils avaient été inventés pour les besoins de la prédication bouddhique, laquelle prône le célibat afin de détacher l'homme de tout ce qui excite les désirs et trouble l'âme ; la femme de ces pays se trouvait, au surplus, dans une condition encore très inférieure et elle croupissait dans des vices qui pouvaient donner aux conteurs l'idée de leurs perverses héroïnes [1]). Mais, voici quelques années, en un livre magistral, M. J. Bédier s'est élevé contre la théorie qui assigne à l'Inde un rôle prépondérant dans la création des contes ; le mépris du fabliau pour la femme, il l'attribuerait plutôt, lui, à l'influence des clercs errants, qui doivent avoir, comme les jongleurs de profession, versifié et colporté de ces récits à rire [2]). Cependant, quelque ingénieux que fussent ses raisonnements, ils ne parvinrent pas à convaincre tout le monde et, en premier lieu, Gaston Paris [3]). La question de la provenance des contes populaires reste donc posée ; elle ne pourra du reste être définitivement résolue qu'à l'aide d'une série de monographies approfondies, et il faut le reconnaître, à en juger par des travaux récents, la thèse orientaliste ne semble pas devoir être jamais complètement abandonnée.

Mais, quoi qu'il en soit, l'hostilité de la littérature joyeuse contre le sexe féminin est un fait qui se constate ailleurs que dans l'Inde

1) Voir G. Paris, *La poésie du moyen âge*, 2e série, Paris, Hachette, 1895, in-16, pp. 103-108.

2) Joseph Bédier, *Les fabliaux. Etudes de littérature populaire et d'histoire littéraire du moyen âge*, Paris, Bouillon, 1893, in-8° ; 2e édition, 1895, pp. 347-356 (*Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Etudes*, 98e fascicule).

3) Voyez en effet *La poésie du moyen âge*, 2e série, pp. 265-266 ; *Romania*, t. XXXI (1901), pp. 143-144.

et dans les pays qui pourraient avoir puisé au riche répertoire narratif de celle-ci. M. G. Maspero nous a fait connaître des contes de l'ancienne Egypte où la femme n'apparaît pas en meilleure posture que dans les nôtres : comme dans ceux-ci, la sensualité et l'infidélité conjugale y sont, pour ainsi dire, ses attributs de nature [1]. Que les conceptions féminines des fabliaux aient donc été influencées à l'origine par les idées ascétiques des religieux bouddhistes ; que, plus tard, elles aient également subi l'influence de l'esprit grossier, aigri, ricaneur, des clercs errants, cela peut être vrai dans une certaine mesure et dans certains cas particuliers. Mais, pour le fond, le fait qui nous occupe est beaucoup plus vaste, et il faut sans doute y voir un problème de psychologie générale. Quel que soit le conteur, égyptien, indien ou français, il est difficile d'admettre qu'il croit adéquatement tout le mal qu'il dit des femmes. Mais alors, d'où lui vient ce besoin, du moment qu'il veut intéresser ses auditeurs au récit d'une aventure amusante, et spécialement grivoise, d'où lui vient ce besoin, en quelque sorte instinctif, de faire rire aux dépens de ses héroïnes ?

Alphonse Bayot.

Dr Dühren, *Das Geschlechtsleben in England*, Bd III. — M. Lilienthal Verlag, Berlin, 1903.

Nous avons rapidement rendu compte des deux premiers volumes de cet ouvrage, mais nous estimons que ce rapide compte rendu est cependant suffisant pour nous dispenser d'analyser ce troisième et dernier volume. C'est toujours l'histoire de la vie sexuelle et surtout des perversités sexuelles en Angleterre qui s'y continue. L'auteur étudie principalement dans le présent volume les dites perversités en rapport avec le théâtre, la danse, la musique, l'art, la littérature, les théories sociales (malthusianisme, etc.). Nous avouons ne pas discerner l'intérêt sociologique de son étude. Peut-être quelque médecin ou quelque moraliste pourrait-il y trouver quelque lumière : nous lui laisserons le soin d'en décider. Quant au public non-spécialiste, nous estimons que ses mauvais instincts pourraient seuls lui faire prendre goût à la lecture de tels ouvrages.

G. L.

1) *Les contes populaires de l'Egypte ancienne*, traduits et commentés par G. Maspero, Paris, Maisonneuve, 1882, in-18 (*Les littératures populaires de toutes les nations*, t. IV). Voir surtout l'Introduction, pp. XLI-XLV.

SOCIOLOGIE POLITIQUE.

Condorcet, Guide de la Révolution française, théoricien du Droit constitutionnel et précurseur de la science sociale, par Franck Alengry, docteur en droit, docteur ès lettres, etc. Un vol. in-8°, xxiii-891 pages. — Paris, Giard et Brière, 1904.

Cet ouvrage est un monument élevé à Condorcet par les mains pieuses d'un admirateur enthousiaste ; il présente donc les défauts inhérents à pareille entreprise : la partialité en faveur du héros et l'absence de critique à l'égard de ses doctrines. Pour le surplus, le volume de M. Alengry nous paraît être un modèle du genre. Une bibliographie très soignée et très complète lui sert d'introduction. Le Livre Ier est intitulé : « Condorcet, guide de la Révolution française ou Histoire externe des théories constitutionnelles et sociologiques de Condorcet dans leur développement et dans leurs rapports avec le milieu ». C'est l'histoire de la vie et des œuvres de Condorcet dans leur succession chronologique ; ses actes, ses discours, ses écrits sont analysés, comme l'auteur l'annonce, dans leurs rapports avec les événements et les personnages. Le Livre II est consacré à « Condorcet, théoricien constitutionnel ou Étude raisonnée des principales théories constitutionnelles de Condorcet ». Le Livre III s'occupe de « Condorcet, précurseur de la science sociale ou l'économie politique, la morale et la sociologie chez Condorcet ». Enfin, le Livre IV a pour rubrique : « Originalité et influence de Condorcet. Avenir de la démocratie contemporaine » ; il mérite une mention spéciale à raison du plan, qui devrait être suivi dans les études de ce genre : I. *Influences subies par Condorcet :* influence des philosophes (Descartes, Encyclopédistes, Turgot) ; — influence des politiques (Montesquieu, Rousseau, les Physiocrates, Paine et Williams) ; — influence du milieu (Voltaire, la Loge des Neuf Sœurs, les événements contemporains). — II. *Réaction de Condorcet sur ces différentes influences*, etc...

L'ouvrage de M. Alengry constitue, tant par l'importance du sujet que par l'érudition de l'auteur, une précieuse contribution pour l'histoire des événements politiques, du droit constitutionnel et de la science sociale à la fin du xviiie siècle. Les théories du dernier des encyclopédistes et de celui d'entre eux qui exerça peut-être l'influence la plus directe sur la Révolution française de 1789 ont été étudiées par M. Alengry avec la patience d'un Bénédictin ; et si l'on peut lui faire grief à certains égards de son enthousiasme, on

est tenté de lui pardonner une admiration qui l'a soutenu sans doute dans le travail considérable et ardu auquel il s'est livré.

Nous ne suivrons pas M. Alengry dans son analyse des doctrines de Condorcet : cela nous entraînerait à une critique de ces doctrines et nous ferait sortir du cadre d'un simple compte rendu. Nous nous bornerons à dire que l'auteur a singulièrement facilité la tâche de celui qui voudrait entreprendre une étude qui serait très attachante et très utile au double point de vue de la science politique et de la sociologie générale.

M. Damoiseaux.

J. Dody, *Le critérium sociologique de la raison d'État*. Un vol. in-16 de IV-257 pages. — Paris, Tricon, 1903.

Malgré la promesse que contient son titre, cet ouvrage est du domaine de la philosophie du droit public plutôt que de celui de la sociologie. En effet, qui dit sociologie dit par le fait même observation de faits sociaux et induction de règles, de rythmes découverts à l'aide de cette observation. Or, ici, nous avons les opinions de l'auteur sur ce qu'il considère comme la meilleure organisation politique ; tout naturellement, il y joint quelques aperçus historiques à titre d'exemples ou de justifications, mais ce n'est pas suffisant pour donner à son essai un caractère et une valeur sociologiques.

Sous un certain rapport cependant, cet opuscule peut être lu avec fruit par les sociologues : l'auteur développe quelques aperçus originaux sur des notions très importantes pour le plan et la méthode de travail en matière sociologique : celles de la souveraineté, de l'Etat, du pouvoir politique, de la nation et de la nationalité. Disons quelques mots de ces dernières pour donner un exemple :

« Religion, mœurs, intérêts, langue, origine, tous ces éléments ne sont certes pas exclusifs de la Nationalité, mais ils n'en sont pas non plus constitutifs ; ils en sont l'effet plutôt que la cause.

» Des populations annexées par force peuvent certainement à la longue arriver à faire vraiment partie d'une nouvelle Nation, surtout si leurs intérêts les y poussent ; mais elles n'en font partie que lorsque ces intérêts, d'*objectifs* sont devenus *subjectifs*, lorsqu'elles se *sentent* concitoyennes, lorsqu'elles *veulent* l'être.

» L'unité de *volonté*, voilà, on est unanime à le reconnaître aujourd'hui, ce qui constitue la Nation. »

Cette volition est « tout simplement la volition primordiale qu'exprime chaque être humain individuellement, la volition-mère de toutes les volitions secondaires, la volition d'*être heureux* autant que

possible ». Dès lors, la volition-base de la Nation se formule en ces termes : « Nous voulons être heureux, nous tous, les concitoyens, fût-ce aux aux dépens des autres hommes. »

Ce concept de la Nation nous donne la clef du problème posé. Les devoirs des gouvernants se résument en un seul : « se conformer en tout à la volition-base de la Nation, puisqu'ils n'ont d'autre raison d'être que l'accomplissement de cette volition, dans la mesure du possible.

» Et voilà le critérium de la raison d'Etat qui nous apparaît bien simplement... Tout ce qui est en conformité avec la volition nationale, les gouvernants ont, non pas le droit, puisqu'ils n'ont aucun droit, mais le devoir de le faire ; c'est de la raison d'Etat licite.

» Tout ce qui va à l'encontre de cette volition, c'est de la raison d'Etat illicite, c'est-à-dire de la tyrannie. »

Ce principe posé, M. Dody examine les devoirs du Gouvernement : non seulement il doit s'abstenir d'attenter lui-même à la volition nationale ; il a encore un ensemble de devoirs actifs qui consistent à réprimer les atteintes portées à la volition nationale par les nationaux ou les étrangers, d'instruire les nationaux des moyens à employer pour accomplir cette volition, enfin de déterminer le prix des services qu'il rend en s'occupant de cette triple mission.

Comme nous le disions, il s'agit donc d'une théorie complète du droit public et du droit administratif ; bien que le volume abonde en vues personnelles et parfois intéressantes, nous ne nous y arrêterons pas, puisqu'elles sortent du cadre du *Mouvement sociologique.*

M. Damoiseaux.

Anton Menger, *Neue Staatslehre.* Un vol. grand in-8°. — Iéna, Gaston Fischer, 1905.

Le but de ce nouvel ouvrage du Dr Menger est de dire ce que sera l'organisation sociale, économique et politique du futur Etat socialiste. D'après l'auteur, le moment est venu de tirer les conclusions pratiques des études des écrivains socialistes et de la critique à laquelle ils ont soumis les institutions actuelles et il en donne, dans sa Préface, une double raison : la première, c'est que chaque jour nous rapproche de la réalisation du programme socialiste ; la seconde, c'est qu'on espère par l'exposé complet de ces nouvelles théories politiques mettre le cercle des idées socialistes plus à la portée des classes dirigeantes et cultivées de l'Allemagne et des autres nations, et ainsi les gagner bientôt à la cause du nouvel ordre social.

Le travail de Menger présente sur ceux qui l'ont précédé une grande supériorité : l'auteur a tenté de s'inspirer de la méthode d'observation ; il ne se borne pas à placer dans un groupement social idéalement organisé des individus qui n'ont ni vices ni vertus ; dans son œuvre de construction, il tient compte de l'évolution historique de l'humanité, ainsi que des qualités et des faiblesses de notre nature. Ce n'est pas à dire cependant que les vues utopiques fassent défaut dans cet ouvrage ; nous aurons bientôt l'occasion de le constater.

A raison même de la méthode dont il s'est inspiré, Menger a réalisé un autre grand progrès sur les écrivains qui ont traité le même sujet avant lui : ceux-ci se font une idée toute personnelle et aprioriste de la raison d'être de la société et ils adaptent la nature humaine et les institutions à cet idéal. Au contraire, Menger commence par rechercher, au plus profond de l'être social, la cause intime et immédiate du mal dont il souffre ; cette cause découverte, il en indique le remède et toutes les institutions qu'il préconise découlent du diagnostic qu'il a posé. On peut prétendre qu'il s'est trompé sur ce diagnostic et sur le remède ; ce qui est incontestable, c'est que cette manière de traiter la question sociale présente un caractère vraiment scientifique et mérite l'éloge de quiconque veut faire une étude impartiale et sait tenir compte des intentions.

Ceci dit du but de l'auteur et de la méthode qu'il a prise pour guide, passons à l'analyse de son œuvre. Nous l'examinerons plus particulièrement dans ses rapports avec la sociologie politique ; à la vérité, le côté économique ne doit pas être négligé puisque, dans tout système socialiste, l'organisation politique est en connexion intime avec l'organisation économique de la nation ; mais à ce dernier point de vue, les théories de Menger se rapprochent de celles des principaux économistes socialistes. Remarquons d'ailleurs que, bien que l'auteur déclare avec trop de modestie se borner à codifier les principales doctrines socialistes, les vues personnelles abondent dans son livre et lui donnent un caractère original qui en fait le principal mérite.

Après avoir démontré contre l'anarchisme que, chez toute nation qui a franchi les premiers degrés de la civilisation, l'existence d'un Etat et d'une organisation politique est indispensable, l'auteur se demande quel est le rôle de l'Etat. C'est, dit-il, de procurer le bien de tous et c'est à quoi doivent tendre toutes les institutions. Cependant toutes les organisations juridiques qui se sont succédé jusqu'à ce jour ont, en dernière analyse, la violence pour origine et par conséquent elles ont toujours eu pour but d'assurer l'avantage de

la minorité puissante aux dépens des masses populaires. L'Etat ainsi créé et agissant sous semblable inspiration, Menger l'appelle l'Etat individualiste par opposition à l'Etat socialiste ou Etat démocratique du travail. « Si l'on demande quelle est l'essence de la différence entre l'individualisme et le socialisme, la réponse ordinaire est que là l'activité économique est exercée surtout par les individus, tandis qu'ici elle l'est surtout en communauté. Cette conception est juste, mais insuffisante. L'essence de l'Etat civilisé individualiste d'aujourd'hui consiste plutôt en ce que les intérêts individuels des forts *(Mächtigen)* forment presque exclusivement l'objet de l'activité sociale, tandis que ceux des faibles *(Schwachen)* ne le sont que dans une minime mesure. » La réalisation du bien public ou général, tel est le but de l'Etat socialiste ; et rappelant l'organisation communiste des peuplades de la Germanie, l'auteur fait remarquer que le mouvement social de notre époque n'est que « la réclamation d'un antique héritage de nos pères ».

Cette mainmise de quelques-uns sur l'Etat à leur profit personnel, telle est la cause profonde du mal dont souffre la société actuelle et qui se résume dans l'oppression des masses au grand avantage de quelques riches. C'est cette cause qu'il faut supprimer et on y arrivera en faisant des classes inférieures la puissance active dans l'Etat. Mais Menger ne se dissimule pas le danger de ce régime de gouvernement, qui sera celui de l'Etat démocratique du travail. L'histoire nous apprend en effet, fait-il remarquer, que, du sein des masses dotées d'institutions indubitablement démocratiques, est souvent sortie une classe favorisée qui, suivant le cours général des choses humaines, n'a pas tardé à être atteinte de la soif du pouvoir et de la domination. Dans l'avenir comme dans le passé, on évitera difficilement cet écueil ; contre les grandes évolutions historiques, il n'existe aucun moyen mécanique de protection ; le bouclier le plus sûr contre l'ambition des gouvernants consistera dans la conviction généralement répandue dans la nation que les prestations de travail des personnalités et des cercles dirigeants n'ont au fond qu'une très minime valeur absolue. C'est à créer cette conviction et à la faire pénétrer dans les esprits que l'Etat socialiste devra travailler, s'il veut rendre impossible un retour offensif du mal qui mine la société.

L'égoïsme, telle est l'assise de l'organisation juridique de notre époque ; nous le trouvons à la base du régime de la propriété et de la famille, les deux institutions fondamentales du Droit privé ; nous avons déjà vu que, d'après Menger, il est la source du Droit public. Notre auteur reconnaît que l'homme est ainsi fait que l'égoïsme sera

toujours le principal ressort de ses actes ; ainsi, d'après lui, l'Etat socialiste doit avoir pour but, non pas d'extirper l'égoïsme du cœur de l'homme, mais de le canaliser et notamment d'endiguer ses débordements ; les écoles socialistes qui prétendent substituer à la domination de l'égoïsme le jeu de ressorts plus nobles sacrifient à l'utopie de Rousseau et des philosophes du XVIIIe siècle qui partaient de l'idée que l'homme est naturellement bon et que la civilisation l'a corrompu. « Ce serait une erreur dangereuse de croire que la transformation même la plus profonde des institutions sociales pourrait modifier essentiellement les ressorts fondamentaux de la nature humaine ;... une saine théorie sociale doit plutôt compter sur la continuation des passions bonnes et mauvaises, même sous le règne de l'Etat démocratique du travail. » « Aussi je crois, ajoute Menger, que dans l'Etat démocratique du travail, il sera moins question de sacrifice et de fraternité que d'un nivellement rationnel des intérêts. »

Après avoir ainsi déterminé la raison suprême et l'objet essentiel des institutions juridiques privées et publiques, Menger s'occupe de la morale ; il y est forcé, car l'observation lui donne lieu de constater qu'il est de nombreux et importants domaines de l'activité humaine que le Droit ne peut atteindre et qui sont régis par la morale ; il reconnaît d'ailleurs que, si étendue que soit la législation socialiste, une foule d'actes échapperont encore à son action et relèveront de la morale. Dès lors, une morale sociale s'impose. Mais quelles en seront les lois ? et surtout quelle en sera la sanction ? Actuellement, ces lois et cette sanction sont indiquées par les doctrines religieuses et par l'opinion publique ; mais la Religion disparaît de jour en jour et l'Etat socialiste ne fera rien pour la protéger contre les attaques dont elle est l'objet ; quant à l'opinion publique, elle est guidée par la presse qui est elle-même sous la domination de quelques individus riches ou puissants. Sous le régime socialiste, c'est encore à l'opinion publique qu'il faudra demander la loi et la sanction de la morale. Et puisque la presse est le principal agent de l'opinion publique, c'est à une organisation officielle de la presse qu'il faudra demander la solution du problème de la moralité publique.

Ainsi donc un Droit fondé sur le désir d'assurer aussi également que possible le bien de tous et servant de point de départ à des institutions tendant à ce but, une morale reposant sur l'opinion publique, telle est la pierre angulaire de l'organisation socialiste de l'Etat.

Que deviennent, dans ce système, les doctrines aujourd'hui

généralement reçues sur la liberté et l'égalité ? En d'autres termes, qu'en sera-t-il des *Droits de l'homme* sous le régime socialiste ?

La liberté politique sera au moins aussi grande que celle dont nous jouissons, grâce surtout à la suppression ou tout au moins à l'atténuation des charges militaires. La liberté économique sera plus étendue dans l'ensemble ; celle des riches sera réduite, tandis que celle des masses s'accroîtra puisque, grâce à la communauté des biens, les moyens d'acquérir seront réellement mis à leur portée. Mais l'organisation communiste du travail exigera une organisation des forces économiques et la liberté individuelle aura pour limites les avantages économiques ; aussi il est à craindre, — et Menger ne manque pas de signaler ce péril, — que l'Etat socialiste n'abuse de ses larges attributions économiques pour enchaîner l'individu. D'après lui, le moyen de parer à ce danger est que les organes de l'Etat conservent une grande indépendance vis-à-vis des groupes producteurs.

Quant à l'égalité absolue, elle ne se réalisera pas plus dans le régime socialiste que dans nos Etats individualistes actuels. Notre auteur en donne quatre raisons que nous croyons intéressant de résumer :

1° Il y aura comme aujourd'hui des administrateurs qui commanderont et des administrés qui devront obéir ; cette opposition sera plus vive qu'aujourd'hui, puisque le Gouvernement étendra son action sur tout le domaine économique.

2° On ne peut faire table rase de la différence d'éducation et de connaissances.

3° Chacun ne possédant pas les mêmes aptitudes physiques, la quantité et la qualité du travail fourni par chacun ne seront pas les mêmes ; « celui qui s'imagine que l'introduction du régime socialiste aura pour effet de remplacer les ressorts égoïstes actuels par le sentiment de la fraternité, peut écarter ces causes de l'inégalité économique ; mais quiconque ne croit pas à une conséquence aussi prodigieuse du socialisme, devra considérer comme indispensable un certain rapport de mesure entre le travail et le salaire. »

4° Enfin, il ne faut pas oublier que le mouvement socialiste est dû aux éléments supérieurs de la classe ouvrière et que ceux-ci voudront être récompensés de leurs peines.

Quand et comment aboutira-t-on au résultat désiré, à l'établissement du nouvel ordre des choses ? L'examen de cette question donne à Menger l'occasion de rencontrer et de combattre, d'une façon qui nous paraît victorieuse, la théorie du matérialisme historique mise à la mode par Marx, Engels et leur école. Ce chapitre de l'ouvrage

du professeur viennois est l'un des plus intéressants et des plus importants : nous voudrions le résumer, mais il est écrit avec une telle logique et une telle concision, que nous devons renoncer à la tâche et nous borner à donner le squelette de l'argumentation.

A l'encontre de son adversaire, Menger affirme et démontre que les peuples sont conduits par les idées et non par les conditions matérielles. Les règles primordiales des actes humains se trouvent dans la Religion, l'Etat et l'Economie sociale ; mais loin que la Religion et l'Etat soient de simples conséquences des relations économiques, « il est plus vrai de dire que, dans ses époques plus anciennes, la Religion a occupé chez tous les peuples une position décisive et même qu'aujourd'hui l'Etat agit bien plus sur l'Economie sociale que celle-ci n'a d'influence sur celui-là ». Après avoir développé cette thèse qu'il appuye sur de nombreux exemples tirés de l'histoire, l'auteur aboutit à cette conclusion : La vie du Droit et de l'Etat est déterminée par le flux et le reflux des relations de force ; la disparition du sentiment religieux et la prise de possession du pouvoir par le prolétariat sont les conditions de l'avènement de l'Etat démocratique du travail.

Or le mouvement évolutif qui mettra le pouvoir et la force aux mains du peuple est commencé, et Menger en signale les principales manifestations ; aussi, d'après lui, les classes populaires doivent travailler à se relever toujours davantage à l'aide de ces instruments de pouvoir. « Rien ne serait plus erroné que si, selon le sens de la conception matérialiste de l'histoire, elles s'abandonnaient à une sorte de fatalisme économique, qui mûrirait lui-même le nouvel ordre social aussitôt que l'heure voulue aura sonné. »

Telle est, dans ses grandes lignes, l'idée que Menger se fait de la constitution politique et sociale de l'Etat socialiste et du développement historique des théories communistes. Cet ouvrage, intéressant à plus d'un titre, présente, pour ceux qui sont curieux de sociologie politique et de sociologie économique, ce caractère particulier qu'il définit nettement les points de contact et les oppositions qui existent entre le socialisme communiste et l'anarchisme comme aussi entre les sectes socialistes dont le conflit s'est affirmé si nettement au récent Congrès de Dresde.

M. Damoiseaux.

SOCIOLOGIE HISTORIQUE.

Rodolphe Dareste, *Nouvelles études d'histoire du Droit*. Paris, Larose, 1902.

M. Dareste continue dans ce volume la publication d'études déta-

chées qu'il avait commencée dans ses *Études de l'histoire du Droit.* Telle étude est le résumé critique d'un livre publié en langue étrangère, souvent dans une langue que n'abordent que quelques spécialistes. Telle autre est faite d'un ensemble de renseignements puisés à des sources multiples. Ce volume, de même que le précédent, constitue un apport précieux à la constitution de la science historique du droit. Nous y trouvons en effet de ces études spéciales et détaillées que réclame impérieusement le progrès scientifique.

Dans une première partie du volume, M. Dareste examine des questions de droit grec, romain, égyptien. On comprend qu'il nous est impossible de donner un résumé de tels travaux où les idées générales et les synthèses sont excessivement rares et brièvement exprimées. Nous ne pouvons que relever au cours de la lecture quelques points qui nous ont frappé comme particulièrement importants au point de vue sociologique. Par exemple, notons que M. Dareste ne croit pas à l'existence de la polygamie chez les Grecs, qu'il estime probable que le servage n'a pas existé dans l'Attique, qu'il ne trouve pas de preuve d'une propriété foncière collective en Grèce : les repas publics n'en sont pas une preuve, dit-il, ils existent bien chez les Kabyles.

Dans une seconde partie du livre, M. Dareste consacre des études, dont plusieurs sont assez développées, aux populations du Caucase, aux Mongols, à la Chine, au Japon, à l'Indo-Chine, à Madagascar, à la *zadruga* des Slaves méridionaux, au Pays de Galles.

Chez les populations du Caucase l'auteur relève des traces de matriarcat ; il pense que la propriété individuelle foncière y fut d'institution tardive, postérieure au passage à l'état sédentaire.

Il indique les influences successives que subirent ces populations. Influence iranienne, surtout ressentie par les Ossètes et tribus voisines. — Influence grecque due à la fondation des colonies grecques sur le littoral de la mer Noire, et influence romaine due aux conquêtes de Pompée et aux empereurs d'Orient. — Influence chrétienne dans la plus grande partie de la contrée. — Influence des populations nomades venues par le nord : Khazares, Huns, Bulgares, Arabes: d'où influence musulmane, surtout au Daghestan. Tatars et Mongols qui n'ont guère fait que passer au Caucase, Cabardines qui y ont implanté un régime de féodalité et de servage analogue à celui de l'Europe au moyen âge, enfin les Russes à la fin du XVIII[e] siècle.

L'auteur parcourt ensuite successivement les différentes populations du Caucase, en allant de l'ouest à l'est. Chez les Svanètes, il

trouve le type le plus parfait d'une organisation fondée exclusivement sur le lien du sang : pas d'adoption ou à peine ; les filles exclues de la succession ; pas de testaments ; la famille comprenant parfois jusqu'à quarante personnes habitant ensemble sous un même toit ; assentiment de tous nécessaire pour que le chef puisse disposer d'un bien ; mariage interdit entre parents jusqu'au douzième degré ; toute querelle met aux prises deux familles, étant donnée la solidarité qui en unit les membres.

M. Dareste fait remarquer que, dans toutes les anciennes lois, la vengeance n'est pas seulement un droit, mais aussi une obligation. Il croit que cette obligation est fondée sur le culte des ancêtres.

Chez les Khevsures et les Touchines l'auteur nous montre la propriété privée, créée à côté de la propriété commune par le défrichement. — Dans son étude sur l'Indo-Chine il relèvera un fait analogue et fera justement observer à ce propos qu'il ne faut pas confondre la propriété collective du sol avec le sol *res nullius*.

Au Daghestan M. Dareste note l'endogamie à laquelle il attribue une origine iranienne et qui est exceptionnelle chez les populations du Caucase. La *gens* qui y existe lui apparaît comme de création artificielle et non issue de la parenté. A propos du mariage par achat, forme ordinaire du mariage au Caucase, l'auteur fait remarquer que l'achat ne doit pas être confondu avec le douaire donné à la femme, confusion que l'on rencontre encore fréquemment.

L'étude consacrée aux Mongols nous initie à la vie de ce peuple dont le rôle, ainsi que le dit M. Dareste, est unique dans l'histoire : peuple exclusivement pasteur, n'ayant ni agriculture ni industrie et constituant un immense empire doué d'une forte organisation militaire qui dura près de deux siècles.

En Chine notons qu'à certaine époque, par une fiction fréquente dans un état de civilisation donné, les terres sont censées appartenir à l'empereur, fiction servant à justifier l'établissement de l'impôt. M. Dareste ne trouve pas trace en Chine d'autre forme de mariage que le mariage par achat. Il estime que la famille chinoise moderne diffère notablement de la famille romaine dont on l'a quelquefois rapprochée.

Dans l'Indo-Chine, étudiant le Cambodge, M. Dareste déclare improbable que la grande famille ou la propriété collective y aient existé. Il ne croit pas à un *jus primae noctis* au profit des prêtres de Bouddha, contrairement à ce que l'on a écrit sur ce point.

La *zadruga* n'existe plus aujourd'hui que chez les Slaves méridionaux, mais, à la suite de M. Kadler dont il résume l'ouvrage, M. Dareste en trouve des traces chez les autres populations slaves ;

dans la Grande Russie, chez les Polonais, chez les Tchèques de Bohême. Il en trouve aussi des vestiges chez les Roumains et les Magyars. M. Kadler, dit-il, n'est pas loin d'admettre que la *phratrie* athénienne était une sorte de *zadruga*. Pourquoi pas, ajoute-t-il, la *gens* romaine? Et les communautés familiales du moyen âge en Europe dont quelques-unes ont perduré jusqu'aujourd'hui dans les Alpes et dans les Pyrénées? Et le clan irlandais? Et la grande famille des Celtes telle qu'elle apparaît dans les recueils de lois du Pays de Galles? M. Dareste décrit l'organisation interne de la *zadruga*. Il constate sa décadence, sa progressive dissolution malgré les efforts de certaines législations pour lui donner une vitalité nouvelle. Il voit dans la *zadruga* et dans les institutions similaires, très nombreuses, une forme de concentration familiale issue surtout du manque de sécurité qui caractérise certains stades de civilisation, circonstances que d'autres d'ailleurs, tel le désir d'échapper aux exigences fiscales des seigneurs féodaux, ont pu venir renforcer.

Ces quelques points relevés, ainsi que nous l'avons dit, au cours d'une lecture du livre de M. Dareste, en font deviner toute la richesse et toute l'utilité.

GEORGES LEGRAND.

PAUL GRENIER, *L'Empire Byzantin : son évolution sociale et politique*, 2 vol. in-12, XXXII-540 et 291 pages. — Paris, Plon, 1904.

Une étude sur l'Empire byzantin attire nécessairement l'attention du sociologue pour une foule de raisons dont la moindre n'est pas qu'il s'agit d'une société qui est parvenue à un haut degré de civilisation et qui est disparue, de telle sorte que l'historien et le penseur sont absolument libres de toutes préoccupations dans leurs recherches comme dans leurs jugements. Outre cet intérêt de principe, le travail de M. Grenier en présente un autre, qui lui est spécial et en même temps très puissant ; c'est l'ordre que l'auteur a adopté, le cadre qu'il a donné à son étude. Nous nous permettrons de reproduire *in extenso* le passage de sa préface dans lequel M. Grenier fait l'exposé de sa méthode, non seulement parce que ces lignes permettent de caractériser la publication, mais surtout parce qu'elles fournissent un plan précieux pour les autres études consacrées aux sociétés humaines.

« Pour faire comprendre l'histoire de l'Empire byzantin, j'ai employé la méthode suivante :

» Considérant l'humanité comme composée d'êtres politiques comprenant chacun soit un être social, soit plusieurs êtres sociaux,

soit enfin une partie d'un être social, j'ai exposé en premier lieu la formation de l'Empire byzantin comme être social et comme être politique [1]).

» J'ai étudié ensuite l'évolution de l'Empire byzantin comme être social et comme être politique ; l'être social étant inférieur à l'être politique, j'ai consacré un premier volume à l'évolution de l'être social et un second volume à celle de l'être politique.

» Tout être social comprenant un corps social et une âme sociale, j'ai traité ceux-ci successivement, consacrant un livre à chacun d'eux.

» J'ai divisé le livre premier en deux parties : 1° l'évolution du corps social ; 2° l'évolution du bien-être matériel de ce corps social ou son évolution économique.

» Quant au livre II, il comprend trois parties : 1° l'évolution religieuse et morale, c'est-à-dire l'évolution de l'expression des sentiments de l'âme sociale ; 2° l'évolution artistique... ; 3° l'évolution littéraire...

. . . .

» Dans l'être politique, j'ai examiné en premier lieu l'évolution politique intérieure et ensuite les rapports politiques de l'être politique avec d'autres êtres politiques et sociaux, c'est-à-dire l'évolution politique extérieure.

» Les différentes parties de la division que j'ai adoptée ne constituent pas des compartiments étanches ; au contraire, elles ont action et réaction les unes sur les autres et forment une succession ascendante, chacune dérivant principalement de celle qui la précède immédiatement. Ce n'est donc qu'après avoir saisi ces différentes parties que l'on pourra se faire une idée d'ensemble exacte de l'évolution de l'Empire byzantin. »

La réalisation de ce programme sous les auspices d'une méthode expérimentale sainement comprise, est de nature à donner naissance à des travaux sociologiques remarquables. Si l'ouvrage de M. Grenier ne constitue pas, sous le rapport du fond, un modèle du genre, il n'en reste pas moins que l'auteur a fait un essai qui, d'après nous, est appelé à laisser une trace.

Nous avons quelques reproches à lui faire : le premier, c'est qu'il n'insiste pas suffisamment sur l'action et la réaction que les divers phénomènes sociaux exercent les uns sur les autres ; ce défaut provient peut-être du plan qu'il a suivi, mais il aurait pu, au risque de quelques répétitions qui n'eussent pas déparé son œuvre, faire

1) Il ne s'agit ici que d'analogie et non de bio-sociologie (note de l'auteur).

disparaître cette défectuosité et souligner plus fortement l'interdépendance des faits politiques, religieux, économiques ; trop souvent, l'étude prend la forme d'un exposé aride de faits historiques dont on ne voit ni l'enchaînement, ni les effets.

Le second reproche est que M. Grenier traite d'une façon pleine de préjugés et dépourvue de toute valeur scientifique un événement qui eut une influence considérable et parfois décisive sur les destinées de l'Empire byzantin : nous voulons parler de la naissance et du développement du christianisme. Il émet, au sujet de l'origine et de l'évolution des religions, des théories qui ne reposent que d'une façon apparente sur les données scientifiques. Voici, par exemple, comment il explique le monothéisme des Hébreux : « Moïse, prêtre d'Osiris (?), voulut répandre la doctrine monothéiste ; il choisit à cet effet un peuple où l'idée monothéiste avait déjà posé des germes ; ce peuple fut les tribus des Hébreux fixées alors en Egypte. Dans leurs nombreux voyages à travers les déserts, les Hébreux avaient eu l'imagination frappée par l'immensité et l'uniformité de l'espace, et par la régularité des mouvements célestes que la pureté du ciel leur permettait d'observer facilement, ils avaient été ainsi amenés à admettre l'existence d'un Être suprême, l'existence d'Aelohim, comme leurs patriarches la leur avaient révélée » (I, pp. 182 et 183).

Voilà du roman scientifique... et en voici encore : « La doctrine chrétienne née au milieu du peuple juif, sur les confins du monde grec, égyptien et perse, avait emprunté aux juifs leur Bible, à la philosophie grecque ses idées fondamentales, à la religion égyptienne et à la religion de Zoroastre leurs dogmes principaux ; elle était donc le dernier terme de l'évolution religieuse occidentale d'alors » (I, pp. 195 et 196).

L'auteur ne tente pas même de prouver que Jésus a pu étudier ces philosophies et ces religions.

D'après M. Grenier, l'établissement du culte des saints dans l'Eglise est une concession qu'elle a faite à l'ancienne religion polythéiste, pour parvenir à s'implanter dans le monde méditerranéen (I, p. 216).

Enfin, *last not least*, on n'est pas peu surpris de lire en certain endroit que le christianisme ne fit que développer l'individualisme ; cette théorie n'a que le mérite très relatif de constituer un paradoxe qui en est contradiction avec une idée admise jusqu'ici par quiconque a étudié les dogmes et les préceptes de la religion chrétienne.

Il est vraiment regrettable que M. Grenier ait traité avec tant de légèreté cette partie si attachante de son sujet.

Cette réserve faite, nous nous plaisons à reconnaître que son essai

est très méritoire et constitue une utile contribution à la détermination de la méthode qui doit présider aux études relatives à la formation et à l'évolution des sociétés humaines.

M. Damoiseaux.

SOCIOLOGIE ÉCONOMIQUE.

Précis de l'histoire des doctrines économiques dans leurs rapports avec les faits et avec les institutions. Tome I : *L'époque antérieure aux physiocrates*, par A. Dubois, chargé de cours à la Faculté de droit de l'Université de Poitiers. — Paris, Arthur Rousseau, 1903.

Voici un petit volume très intéressant et très soigneusement fait qui sera, je n'en doute aucunement, utile à tous ceux qu'intéresse l'histoire des doctrines économiques. Pour nous il offre un intérêt particulier. Il constitue la première tentative (en langue française) d'une histoire des doctrines économiques conçue d'une manière sociologique [1].

Si je ne me trompe, l'auteur ne prononce pas une seule fois le mot de *sociologie*, et rien n'indique dans son ouvrage qu'il ait subi l'action directe des écoles modernes de sociologie. Néanmoins c'est bien la méthode sociologique qu'il emploie. Et cela prouve une fois de plus combien la sociologie imprègne aujourd'hui l'atmosphère intellectuelle, puisqu'elle fait sentir son influence à ceux-là même qui peut-être ne le désirent pas et n'en ont même pas conscience.

Je n'aurai garde de définir une fois de plus la méthode sociologique. Nous l'avons fait cent fois dans ce bulletin, et à propos de toutes les sciences sociales. Je laisserai parler notre auteur, qui, au point de vue qui nous occupe, a précisé la question d'une façon qui me paraît aussi complète que lumineuse [2]).

Les doctrines économiques présentent une physionomie très différente suivant les époques et les auteurs. Elles ont varié, sous la triple influence du milieu économique et social, du milieu intellectuel général et de certaines individualités puissantes.

1° *Action du milieu économique et social.* — Le milieu économique influe sur les doctrines de plusieurs manières : *a)* Il fait surgir certaines questions ; il se produit des crises ou simplement des transformations qui contraignent l'attention des penseurs ; il en résulte que certaines théories sont plus étudiées à telle époque qu'à telle autre. — *b)* Le milieu économique et social ne fournit pas seulement la matière première des doctrines économiques ; il contribue ou peut contribuer à leur

1) Il y a bien la traduction de l'ouvrage V. Ingram, excellent mais trop sommaire.
2) *Ouvr. cité*, Introduction, pp. 7 à 9.

imprimer une certaine forme, une certaine physionomie générale, et certaines tendances. L'on ne peut comprendre, par exemple, la signification de la doctrine mercantiliste si l'on ne sait que son apparition a coïncidé avec un extraordinaire développement de l'industrie et du commerce avec le triomphe politique de la bourgeoisie industrielle, marchande et financière, avec le réveil du sentiment national incarné par la royauté. Les modifications du milieu économique et social provoquent la découverte de certaines vérités en mettant en évidence des rapports de causalité jusqu'alors plongés dans l'ombre ; parfois aussi elles engendrent des erreurs parce que l'on est tenté de regarder comme le dernier terme du progrès certaines institutions, certains modes d'organisation économique, qui ne sont que des « catégories historiques » passagères. — *c)* Mais si la pensée subit l'empreinte du milieu dans lequel elle puise les éléments de ses opérations et au sein duquel elle élabore ses conceptions, elle n'est pas nécessairement asservie par lui. Le milieu peut provoquer une adaptation ou bien, au contraire, une révolte de la pensée. C'est du triomphe du mercantilisme, par exemple, qu'est née la réaction libérale du XVIII[e] siècle.

2° *Action du milieu intellectuel général.* — Suivant l'idée que l'on se fait de la nature et de la fin de l'homme, l'on est porté à envisager les phénomènes économiques sous un certain angle : c'est ce que nous constaterons, par exemple, dans l'antiquité grecque. — De même, suivant l'idée que l'on se fait du monde en général, la conception que l'on a de l'économie politique se modifie ; nous verrons quelles transformations cette science a subies, chez certaines écoles au XIX[e] siècle, par suite de la substitution de la notion d'évolution à celle d'un ordre providentiel, fixe et préétabli. — De même encore, suivant l'idée que l'on se fait du rôle de l'Etat, la politique économique que l'on préconise peut être très différente. Bien des mesures que nous considérons aujourd'hui comme extraordinaires et qui nous feraient crier au socialisme d'Etat, ont paru pendant longtemps très naturelles parce que, suivant l'opinion commune, le législateur en les édictant n'était pas sorti des limites de ses attributions essentielles, etc.

3° *Influence des individualités.* — La pensée étant maîtresse d'elle-même, il s'ensuit qu'une doctrine, une fois surgie du milieu des faits et suscitée par eux, est susceptible d'un développement ultérieur interne, purement logique, entièrement indépendant du milieu. La pensée dépasse alors les faits, elle les domine, bien mieux, elle les détermine. Le milieu, croyons-nous, peut être modifié par une volonté pleinement consciente du but qu'elle poursuit ; à mesure que la science progresse, la pensée cesse de plus en plus d'être conditionnée par le milieu actuel et ambiant, de plus en plus, elle devient de serve dominatrice. Par suite, les doctrines peuvent se modifier et progresser, indépendamment du milieu, sous l'action de la pensée exceptionnellement puissante de certains individus, d'un Quesnay, d'un Adam Smith, etc.

Comment les doctrines économiques se sont dégagées des éléments hétérogènes, dans lesquels, à l'origine, elles se trouvaient enveloppées

comme en une gangue ; comment, d'abord éparses et fragmentaires, elles ont fini par se systématiser en une science ; par quelles variations elles ont passé, tel est l'objet de l'histoire des doctrines économiques.

Les considérations qui nous ont amené à cette définition indiquent assez la méthode que nous croyons devoir suivre. L'histoire des doctrines économiques est distincte de l'histoire de la philosophie, de l'histoire du droit, de l'histoire de la science politique, etc. Elle est aussi distincte de l'histoire des faits et des institutions économiques. Mais l'histoire de la philosophie, du droit, de la science politique, etc., et l'histoire économique nous fourniront certaines données, car nous devrons replacer les doctrines économiques dans le milieu économique, social, intellectuel qui les a vues naître. A cette condition seulement nous pourrons les comprendre pleinement et les juger avec équité. — L'histoire des doctrines économiques est également distincte de l'histoire des économistes ; elle n'est pas une galerie de portraits ; une série de biographies et de monographies d'ouvrages. Les doctrines doivent occuper le premier plan et les individus rester au second. Ce que nous devons décrire, c'est la marche de la pensée économique ; or, la courbe accidentée mais continue de son évolution disparaîtrait si les théories étaient vues simplement comme à travers un kaléidoscope d'auteurs successivement ressuscités. Mais, d'autre part, nous devrons, le cas échéant, rechercher et noter les particularités du tempérament, les qualités maîtresses du talent ou du génie de certains auteurs et montrer l'action par eux exercée sur la transformation des idées. Nous devrons naturellement accorder à leur personnalité une place d'autant plus large que leur originalité aura été plus forte et leur influence plus profonde

Tel est le programme. Il me paraît excellent, faisant leur juste part à l'individualité des écrivains, à la continuité de la tradition scientifique, au développement logique des doctrines, à l'action du milieu économique et social.

L'auteur l'a fort bien réalisé. Je ne dirai rien de l'histoire des doctrines elles-mêmes qui est exacte, claire et aussi complète que le permet un « Précis ». Les sources sont soigneusement et abondamment indiquées. De plus, à côté des théories l'auteur place l'application, quand, comme c'était le cas pour le mercantilisme, la théorie n'est que la justification d'une pratique gouvernementale.

Le milieu économique et social est esquissé en traits sobres mais très exacts.

Au moyen âge, le régime de la « villa » laïque ou ecclésiastique, au-dessus duquel vient se superposer à partir du XIIe siècle le régime des villes et des corporations. A l'aurore des temps modernes, la découverte de la route des Indes par le Cap de Bonne-Espérance change la direction des courants commerciaux ; la découverte de l'Amérique ouvre des débouchés nouveaux et déverse sur

le vieux monde un colossal afflux de métaux précieux qui produit d'importantes transformations économiques et sociales. L'industrie et le commerce se développent, la manufacture apparaît. En même temps que s'accentuent la concentration territoriale des Etats et le pouvoir du prince, on voit naître l'économie nationale, et avec elle le mercantilisme.

Peut-être M. Dubois n'a-t-il pas suffisamment indiqué à partir des temps modernes la naissance et le développement du capitalisme dans le commerce et l'industrie. Sur ce sujet il y a d'intéressants détails dans les ouvrages de Cunningham, et surtout dans le travail capital d'Ehrenberg sur les Fugger.

Quoi qu'il en soit, l'analyse du milieu économique est bien faite, et si elle offre des lacunes, si surtout elle est peut-être un peu courte et par le fait un peu sèche, il ne faut pas oublier que l'ouvrage s'adresse surtout aux étudiants. J'ajoute qu'une bonne bibliographie renseignant les ouvrages capitaux permet à ceux qui le désirent de compléter leur information. Le milieu intellectuel, surtout pour les temps modernes, est trop imparfaitement caractérisé. La Renaissance italienne apporte avec elle et propage dans toute l'Europe une nouvelle philosophie de l'homme, de la vie, de la morale et du droit qui a exercé une grande influence sur la vie économique et sur les doctrines. Cela n'apparaîtra, il est vrai, dans tout son éclat qu'au xviiie siècle, en Angleterre et en France. Néanmoins les germes existent dès l'aurore de l'époque moderne, et l'auteur ne l'a pas suffisamment indiqué. La tâche n'est pas aisée, j'en conviens. Il est fort difficile à un seul homme de bien connaître l'histoire économique, l'histoire des idées et d'être un spécialiste dans l'histoire des doctrines économiques. Cela semblerait indiquer qu'un livre comme celui que M. Dubois a écrit demanderait pour être complet la collaboration de plusieurs. Notamment pour la période qui suivra immédiatement celle que traite notre auteur, c'est-à-dire celle qui va des physiocrates à l'époque contemporaine, il n'y a pas moyen d'étudier l'histoire des doctrines économiques, sans suivre de très près l'histoire des idées. Adam Smith ne se comprend qu'en fonction de la philosophie psychologique et morale de son temps. Ricardo ne signifie plus rien si on le détache du groupe des utilitaires. Et comment comprendre Marx sans connaître Hegel et la gauche hégélienne ?

Quoi qu'il en soit de ces remarques, il faut savoir gré à M. Dubois d'avoir tenté une œuvre si utile et d'y avoir dans une large mesure brillamment réussi.

Fern. Deschamps.

SOCIOLOGIE LITTÉRAIRE.

Hermann Pergameni, *Histoire générale de la littérature française*, 2me édition, revue et augmentée. In-8°, xiv-748 pages. — Bruxelles, 1905.

Beaucoup de manuels du genre de celui-ci ont paru en ces dernières années. L'ouvrage de M. Pergameni possède le mérite — et c'est le motif pour lequel nous en parlons ici — de montrer mieux que d'autres comment la littérature, là même où elle ne se propose point de décrire la société contemporaine, la reflète cependant à de multiples points de vue.

« Sans vouloir diminuer en rien le mérite de nos grandes histoires de la littérature française, écrivait l'auteur dans sa préface de 1899, on doit reconnaître qu'elles pèchent quelquefois du côté de la méthode. » En voulant, au moyen d'une classification rationnelle, éviter ce défaut, M. Pergameni tombe dans un autre : nous ne pouvons en effet ratifier les sous-titres qu'il donne à certains chapitres, par exemple : xiiie et xive siècles : *la Satire;* xive et xve siècles: *le Théâtre.*

Dans sa préface de 1905, l'auteur de ce manuel va au devant d'une autre critique : « Les très grands écrivains, les grands classiques par exemple, n'occupent certes pas dans mon livre la place qui leur revient ; mais tout le monde comprendra qu'il était impossible de la leur attribuer dans un simple manuel, sous peine de réduire à des proportions infimes l'histoire des écrivains secondaires et de l'évolution des genres. C'est au professeur qu'il appartient de donner à l'étude de ces grands hommes toute l'amplitude qu'elle comporte ». — Pourquoi alors attribuer à Rabelais, ainsi qu'à J.-J. Rousseau, une vingtaine de pages, alors que Montaigne n'en obtient que quatre, Villehardouin et Joinville, quelques lignes seulement ? Pourquoi décrire si longuement l'intrigue du *Roman de la Rose*, si brièvement celle du *Roman de Renart ?*

Les cent premières pages de ce livre nous renvoient d'une façon à peu près exclusive à l'antique *Histoire de la langue et de la littérature françaises au moyen âge* de M. Aubertin. Bien qu'au dire de M. Pergameni elle soit « très érudite et très complète » (p. 685), nous aimerions en voir parfois discuter les appréciations. Pourquoi aussi, dans les rares citations — neuves d'ordinaire — dont l'auteur illustre son étude critique, ne point toujours nous reporter, en note, à l'œuvre dont elles sont extraites ?

Car c'est à des étudiants qu'est destiné ce manuel. Et c'est aussi

en leur nom que nous réclamerions la multiplication de notes de ce genre (p. 365) : « Il serait fort intéressant de comparer les animaux de La Fontaine avec ceux des frères Grimm, du conteur danois Andersen et surtout de l'écrivain anglais Rudyard Kipling dont le *Livre de la Jungle* est un vrai chef-d'œuvre de roman zoologique ». Rien d'instructif comme ces études de littérature comparée ; point de meilleur remède à cette fâcheuse tendance qu'ont nos étudiants de tout âge à classer dans des compartiments distincts de leur cerveau, ici leurs notions d'histoire économique, là celles d'histoire littéraire d'un même peuple, — ici la Renaissance italienne, ailleurs la Renaissance française. De combien d'explications ne dispenserait pas en outre le rapprochement de la littérature et des arts plastiques d'une même époque ! Une discrète allusion suffirait souvent à ouvrir de larges horizons aux jeunes intelligences avides de connaître le Beau sous toutes ses manifestations. Au reste, il y a fréquemment plus qu'un simple rapprochement à faire : ici surgit la question des influences d'un art sur l'autre, d'une littérature sur la littérature voisine, comme l'a fort bien senti M. Pergameni à certains endroits de son manuel. Tels les chapitres intitulés : *les influences étrangères au XVIIe siècle* (p. 225), *les sources du théâtre classique* (p. 280), *l'influence de l'Angleterre au XVIIIe siècle* (p. 371), *historiens et critiques d'art* (p. 686).

A signaler parfois des lacunes de détail. Ainsi parmi les « historiens et critiques » contemporains, l'auteur cite Gaston Paris (p. 683), mais en ne mentionnant de lui que son *Histoire poétique de Charlemagne* et son savant *Résumé de l'histoire de la littérature française au moyen âge*. A propos de Louis Veuillot et de Joseph de Maistre, pas un mot de leurs correspondances, qui constituent pourtant des chefs-d'œuvre en leur genre.

Nous avouerons enfin avoir été quelque peu surpris de la parfaite désinvolture avec laquelle M. Pergameni donne (p. 4) comme synonymes les expressions *latin vulgaire* et *bas latin*, — ou tranche d'épineuses questions comme celle de l'origine de la comédie française. On remarquera le ton de dogmatique assurance avec lequel il nous dit (p. 11) : « Le principe de moindre action adoucit en français certaines consonnes latines : le *c* dur devient un *ç* » [1]).

1) Nous ne parlerons pas des attaques contre le catholicisme qui remplissent ce livre. Sous ce rapport sa lecture est vraiment suggestive. — L'auteur écrivait, dans sa première préface déjà (p. XI) : « Bien que l'impartialité absolue soit, en matière de littérature, un idéal auquel on n'atteint guère, encore doit-on s'efforcer de s'en rapprocher le plus possible. » — Impartial en effet dans ses 80 premières pages, M. Pergameni n'a pu le rester plus longtemps. Quelques passages sont à épingler : — Page 101 : « L'esprit de libéralisme et de tolérance qui illuminait les premiers jours du XVIe siècle ne dura malheureusement pas longtemps. L'ordre des Jésuites

Nous sommes d'ailleurs heureux de reconnaître que cette *Histoire générale de la littérature française* est écrite dans un style simple qui convient bien à un manuel, et n'est point, comme tant d'autres, une suite d'exclamations admiratives, aussi vagues que banales et vides de sens.

H. Gevelle.

F. Gohin, *Les transformations de la langue française pendant la deuxième moitié du XVIIIe siècle (1740-1789)*. Un vol. in-8° de 400 pages. — Paris, Belin frères, 1903.

Cet ouvrage forme une importante contribution à l'histoire de la langue française. Il se divise en deux parties : l'une, théorique, intitulée *Doctrines et tendances;* l'autre, purement technique, qui comprend un tableau méthodique des mots et des métaphores nouvellement employés dans la seconde moitié du xviiie siècle. Le point de vue sociologique n'y est pas traité d'une façon expresse, et, à vrai dire, il n'y a, dans ce livre, que fort peu de chose à glaner pour le sociologue. Les néologismes qui s'y trouvent relevés en nombre considérable appartiennent surtout à la langue littéraire et savante ; ce sont des créations subjectives ; ils n'intéressent que très indirectement la communauté. Seuls, deux chapitres pourraient faire exception : celui qui traite des *Emprunts au langage populaire* (pp. 149-175, 520, 549-550), et celui qui étudie les *Emprunts aux langues étrangères* (pp. 207-220, 525-532). Le premier de ces chapitres nous fait assister à un véritable envahissement de la langue noble par des termes et des expressions d'origine la plus basse. Faudrait-il voir dans ce fait l'indice d'un moindre dédain des classes élevées et cultivées pour le peuple ? Peut-être bien. Mais aussi, qu'on ne s'y trompe pas ; si l'argot et la langue poissarde sont en vogue, il y a là une sorte de snobisme — le plaisir de s'encanailler — en même temps qu'une réaction fatale, nécessaire, contre le purisme de l'époque antérieure. Quant à l'action des langues étrangères sur le français, elle est presque nulle pour ce

vint enrayer cette évolution bienfaisante du catholicisme, et le concile de Trente, qui fut leur œuvre, appuyé par l'épée de Philippe II, fit succéder à l'aurore païenne de la Renaissance le sinistre crépuscule des guerres de religion ». — Page 107 : « L'enseignement universitaire, sécularisé, relégua la vieille citadelle de la scolastique dans les ténèbres de la théologie ». — Page 108 : « Etienne Dolet, l'une des premières victimes de la réaction catholique, et qui périt sur le bûcher après une condamnation de la Sorbonne en 1546 ». — Page 155 : « Les Papimanes se cabrèrent sous les étrivières du satirique (Rabelais) ». — Et il en est ainsi dans tout l'ouvrage, pour finir comme suit (p. 699) : « Chez Joseph de Maistre domine l'idée de l'expiation. La société humaine est marquée du sceau fatal du péché originel ; elle expie, elle est déchue. Incapable de se diriger elle-même dans la voie du bien, il lui faut un chef ; ce chef, c'est le pape infaillible, justicier suprême, qui a son exécuteur des hautes œuvres, le bourreau, cette *clé de voûte de l'édifice social* ».

qui regarde l'allemand, l'italien et l'espagnol ; les emprunts faits à ces langues ne sont qu'intermittents et sporadiques. De même, ceux faits aux parlers de la Suisse sont presque uniquement dus à Jean-Jacques Rousseau, et encore n'ont-ils pas survécu. Par contre, l'Angleterre atteste l'influence réelle qu'elle exerce sur la France en faisant entrer dans le vocabulaire de celle-ci des termes divers, mais qui appartiennent surtout au langage du droit (*conciliatoire*, *constable*, *corporation*, *verdict*, etc.), de la politique (*budget*, *coalition*, *session*, *vote*, etc.), de la mode et des sports (*gentleman*, *jockey*, etc.).

Alphonse Bayot.

SOCIOLOGIE ETHNOGRAPHIQUE.

Steinmetz, *Rechtsverhältnisse von eingeborenen Völkern in Afrika und Ozeanien*. Un vol. in-8°, v-455 pages. — Berlin, Springer, 1903.

Il y a huit ans, l'*Internationale Vereinigung für vergleichende Rechtswissenschaft und Volkwirtschaftslehre* de Berlin, envoyait à un nombre assez considérable de missionnaires et de fonctionnaires en Afrique et en Océanie une série de questions rédigées par feu H. Post et relatives à l'ethnographie et à l'ethnologie des peuples incultes de ces contrées.

M. Steinmetz édite une partie des réponses faites à ce questionnaire et il les reproduit telles que ses correspondants les lui ont fournies, remarquant avec raison qu'elles sont des documents sur lesquels les savants devront s'appuyer et qu'elles ne doivent pas être remplacées par un commentaire, qui peut-être serait plus agréable à lire, mais ne pourrait guère être considéré comme source. Cependant les réponses seules n'eussent donné qu'une idée imparfaite de l'état de civilisation de ces peuplades, si l'éditeur n'avait pas eu soin de les accompagner de notes du plus haut intérêt qui les complètent le plus souvent au moyen d'autres sources ; souvent aussi ces notes, toujours placées entre crochets, signalent à l'occasion les erreurs commises par le rédacteur de la réponse ou bien sont des commentaires ethnologiques essayant de rapprocher les faits signalés par l'observateur et les théories émises par les ethnologues. Nous aurions préféré pour la facilité des recherches que ces notes eussent été imprimées soit en caractères plus petits, soit au bas des pages.

Le questionnaire préparé par H. Post est reproduit en tête du volume et la plupart des questions ont trait aux coutumes juridiques : organisation de la famille, droit d'héritage, organisation politique,

état juridique, pénalités, droit de propriété, état économique, etc. Les peuplades sur lesquelles des renseignements nous sont fournis sont : les Bakwiri, les Banaka et les Bapuku du Cameroun, les Sansanding du Sénégal, les Diakite du Soudan et les indigènes de la région de Kita, les Waganda de l'Afrique orientale anglaise, les Wagogo, les Waschambala, les Msalala, les Wapokomo de l'Afrique orientale allemande, les Ovaherero et les Namans du Namaqualand, les Odongo du Sud-Ouest africain allemand, les Amahlubi de la Colonie du Cap, les habitants des îles Nossi-bé et Mayotte, des îles Nissan dans l'archipel Bismarck, des îles Marschall.

Les renseignements, très détaillés pour la plupart, sont du plus haut intérêt et on peut les considérer comme exacts, puisqu'ils émanent de personnes auxquelles un long séjour chez ces indigènes a permis d'observer et d'étudier les coutumes et les mœurs. Nous possédons donc, dans ce livre, une source d'informations, des documents de réelle valeur pour l'étude des coutumes juridiques notamment, chez ces peuplades incultes.

Les notes de l'éditeur ne méritent pas une moindre considération ; elles prouvent une connaissance approfondie des sources de l'ethnographie africaine et océanienne et des diverses théories émises par les ethnologues et les sociologues pour expliquer telle ou telle coutume.

Il semble que ce volume ne sera pas suivi d'un second ; l'auteur n'annonce pas une suite ; nous regretterons très vivement, dans ce cas, que le questionnaire n'ait pas été envoyé aux missionnaires et aux fonctionnaires du Congo belge, entre autres, ou bien que ceux-ci n'aient pas pris la peine d'y répondre.

JOSEPH HALKIN.

K. LAMPERT, *Die Völker der Erde.* Eine Schilderung der Lebensweise, der Sitten, Gebräuche, Feste und Zeremonien aller lebenden Völker. 2 vol. in-4°. — Stuttgart, Deutsche Verlags-Anstalt, s. d. (1905).

Ces deux volumes méritent d'être mentionnés dans le *Mouvement*, non pas qu'ils contiennent sur les peuples des renseignements nouveaux, mais à cause surtout de leurs illustrations et de la façon agréable dont sont présentées les notices ethnographiques qui les composent. C'est un ouvrage de vulgarisation dont le but principal est de donner une idée aussi exacte que possible de l'état de civilisation des peuples de la terre, tout en ne négligeant pas quelques aperçus rapides sur les pays, leur flore et leur faune.

JOSEPH HALKIN.

SOCIOLOGIE CRIMINELLE.

A. Bosco, *La delinquenza in vari stati di Europa.* — Bulletin de l'Institut international de statistique, t. XIII (1903), 4e livraison, pp. 19 à 301.

M. Bosco, le distingué professeur de l'Université de Rome, ancien chef du bureau de statistique judiciaire d'Italie, apporte par son nouveau travail une contribution importante à la statistique comparée de la criminalité et par conséquent à la sociologie criminelle qui trouve dans la statistique le plus précieux des auxiliaires.

Les chiffres pris isolément ont peu de signification. Ils ne deviennent éloquents que par voie de comparaison. — Je vois, par exemple, dans la dernière statistique belge que 1085 personnes ont été condamnées pour abus de confiance. — Que me dit ce chiffre? Rien ou peu de chose. Il devient très intéressant au contraire si, comparé aux résultats statistiques des années antérieures, il m'apprend que l'honnêteté a crû ou décru en Belgique ou si, rapproché de chiffres d'autres pays, il me révèle que la population belge a un penchant plus ou moins prononcé qu'une nation voisine à commettre des abus de confiance.

Dans ces chiffres ainsi mis côte à côte, ma pensée aperçoit l'expression précise d'effets dont j'ai à rechercher les causes. Comme le baromètre que j'emporte avec moi en faisant l'ascension d'une montagne m'indique successivement les altitudes où je m'élève, la statistique me montre par la grandeur des nombres le degré plus ou moins haut de la moralité en différents temps ou en différents lieux.

Mais que de difficultés pour opérer entre les nombres des rapprochements exempts d'erreur! Ces difficultés sont déjà grandes quand il s'agit de comparer pour un même pays des chiffres relatifs à une longue suite d'années; elles sont souvent presqu'insurmontables quand les éléments de la comparaison sont empruntés à des statistiques de pays différents. Toute particularité dans l'organisation de la poursuite des infractions et dans leur jugement, dans la qualification des délits et dans les méthodes de répression exerce une influence sur les chiffres que la statistique relève, et c'est seulement à la suite d'un patient travail d'analyse que la valeur exacte de chaque chiffre peut être déterminée.

Avec toute l'autorité que lui donnent ses travaux de théorie et de pratique, M. Bosco a commencé son travail par un court mais substantiel exposé de ce que l'on peut actuellement demander à la

statistique criminelle comparée. Il lui semble que malgré les différences entre les méthodes suivies par les divers offices statistiques, on peut reconnaître si l'augmentation ou la diminution de certains délits sont propres à certains pays ou se rencontrent chez tous, et si la prédominance de certaines formes de criminalité se rencontre dans beaucoup de pays ou dans tous. — Suivant les résultats qu'on obtiendra, on déduira que la criminalité dans les pays où se développe une civilisation identique, est ou n'est pas soumise à des causes générales qui déterminent la fréquence des délits et leur caractère.

Après avoir passé en revue les mouvements de la criminalité en Italie, en France, en Espagne, en Autriche, en Allemagne, en Angleterre, en Irlande et en Suisse, l'auteur formule ses conclusions qui n'occupent pas moins de vingt pages. Il est difficile de les résumer sans leur enlever une grande partie de leur intérêt. Nous nous contenterons donc d'en signaler les trois plus caractéristiques.

La première, c'est que dans tous les pays il y a augmentation du nombre des délits et des condamnés, mais que dans presque tous l'augmentation est principalement due aux infractions aux lois administratives et de police. Il se forme partout une délinquence artificielle qui se développe à côté de la délinquence naturelle.

La seconde, c'est que parmi les délits qui offensent la loi morale naturelle, les délits légers augmentent, tandis que les délits graves n'augmentent pas ou diminuent.

Enfin les migrations d'Etat à Etat et dans un même Etat de province à province, l'accroissement de la population urbaine au détriment de la population des campagnes, sont des faits qui selon les lieux et les circonstances exercent une action favorable ou défavorable sur la criminalité. Les émigrants emportent avec eux les tendances criminelles de la race à laquelle ils appartiennent. Mais bientôt ces tendances particulières deviennent moins caractéristiques et l'immigré ne se distingue plus, au point de vue criminel, de la race au milieu de laquelle il vit.

En terminant nous formulerons le vœu que M. Bosco publie son travail en un volume séparé et ne se contente pas de la publicité forcément restreinte, que lui offre le « Bulletin de l'Institut international de statistique ». Il pourrait en joignant à ce travail les belles études qu'il a précédemment publiées dans ce même Bulletin (*Législation et statistique comparée de quelques infractions. — L'omicidio negli Stati Uniti d'America. — Lo studio della delinquenza e la classificazione dei reati nelle statistiche penali*), offrir aux sciences

sociologiques et pénales un ouvrage de statistique comparée comme aucune littérature n'en possède encore.

CH. DE LANNOY.

JOSIAH OLDFIELD, *The penalty of death or the problem of capital punishment*, XXIV-244 pages. — London, George Bell, 1901.

La question de la peine de mort est certes d'un haut intérêt. Elle forme même un des problèmes les plus élevés de la science criminelle. Mais on a tant écrit à son sujet qu'il est difficile de trouver pour le résoudre des arguments nouveaux. Adversaire de la peine capitale, M. Oldfield se contente de l'attaquer par les arguments philosophiques ordinaires qu'il appuie de nombreux avis émanant de personnalités plus ou moins notables de la science criminelle. Son argumentation aurait été, me semble-t-il, autrement convaincante s'il avait prouvé l'inefficacité de la peine de mort, en montrant que les crimes capitaux n'augmentent pas dans les pays qui ont supprimé les échafauds et les gibets, ou que ces crimes ne cessent pas d'augmenter dans les pays où ce genre de châtiments est encore en vigueur. C'est par des faits et non par des raisonnements qu'on peut démontrer l'inutilité de la peine de mort.

M. Oldfield défend l'idée que les criminels sont des malades qu'il faut guérir. Les prisons doivent être des hôpitaux « spirituels » pourvus d'un personnel de médecins et de chirurgiens de l'esprit. Les criminels seront libérés dès qu'ils seront guéris. Tous ces points (et bien d'autres, notamment la question de la peine qu'il faut infliger aux régicides) sont traités au hasard de la plume d'une façon très sommaire et peu juridique.

C. D. L.

SOCIOLOGIE RELIGIEUSE.

EDMUND HARDY, *Buddha*, 151 pages (Collection Göschen, 1903).

Admirable petit livre, et peut-être le meilleur de ceux qui traitent sommairement du Bouddhisme ancien d'après les sources *pa*lies. Il est superflu d'observer que l'auteur, un des maîtres auxquels nous devons l'édition des Nik*a*yas *pa*lis, ne parle que de choses étudiées par lui dans les sources. Son *Bouddhisme*, dans la collection d'Aschendorf [1], son livre sur Açoka (collection *Kulturgeschichte in Charakterbildern*); ses nombreux articles dans les *Archiv für*

1) *Darstellungen aus dem Gebiete der nichtchristlichen Religionsgeschichte*, vol. I. — Le chapitre sur les relations du Christianisme et du Bouddhisme est très digne d'étude.

Religionswissenschaft, le mettent au premier rang des spécialistes qui sont en même temps des écrivains. Il ne sacrifie rien au pittoresque, à la réclame, à la synthèse ; il n'appelle pas les moines bouddhiques, « les moines à la robe jaune » et demeure étranger à tout « impressionnisme » ; mais il ne dédaigne ni les idées générales quand elles ont quelque chance d'être justes, ni l'ordre qui donne à un livre l'éloquence et la force persuasive, ni même les artifices honnêtes qui captent l'attention du lecteur distrait. — Et n'est-ce pas en effet une idée originale et comme un exorde insinuant, de nous présenter, au début du présent petit livre, le noble Gotama Bouddha comme une vieille connaissance, *ein alter Bekannter* ?

Dans le Martyrologe romain, depuis l'édition du cardinal Baronius (1585) jusqu'à l'édition de 1902 (p. 179), le Bodhisattva, ou futur Bouddha, figure parmi nos saints sous le nom de Josaphat. — J'aime assez la manière dont M. E. Hardy comprend l'apologétique. N'en pas faire est peut-être le meilleur moyen de la faire bonne.

Louis de la Vallée Poussin.

SOCIOLOGIE PHILOSOPHIQUE.

F. Max Muller, *The six systems of Indian Philosophy* (Collected Works... vol. XIX.) — Londres, Longmans, Green et Co, 1903.

Publié pour la première fois en 1899, ce volume n'a pas obtenu un très grand succès. Il n'était pas absolument indigne du maître, mais ne pouvait, en aucune façon, accroître sa réputation. Composé de morceaux écrits à des dates diverses, mal équilibré, d'information insuffisante sur bien des points, trahissant quelquefois, sinon la fatigue de l'auteur, du moins une tendresse un peu paresseuse pour des points de vue vieillis, le livre n'en contient pas moins nombre de pages très bien venues, éloquentes et instructives, et beaucoup de renseignements ramassés un peu au petit bonheur mais qu'il est difficile de rencontrer ailleurs. Utile comme références, il peut aussi rendre des services au public lettré, dont Max Muller eut le bon sens de se préoccuper toute sa vie. C'est quelque chose que d'être constamment intelligible ; c'est quelque chose que de posséder ce style bon enfant, et le don de paraître profond en restant superficiel et par conséquent facile.

L. V. P.

Procès-verbaux des séances de la Société.

SÉANCE DU 28 JANVIER 1904.

M. de la Vallée Poussin donne lecture d'une étude sur *L'esprit de système et la religion dans le Christianisme et le Bouddhisme.*

M. le Président fait ressortir l'intérêt que présente le travail originel de M. de la Vallée Poussin. Il fait remarquer que les considérations si neuves de M. de la Vallée suggèrent des rapprochements que l'on pourrait poursuivre avec fruit pour les études sociologiques. Ainsi la comparaison entre l'Inde et l'Allemagne quant à l'esprit métaphysique, entre la mentalité indoue et chrétienne en général. Il serait utile de rechercher la part d'influence qui revient aux causes raciques, climatériques et matérielles dans les dissemblances ou les ressemblances que l'on découvrirait.

M. Deschamps. — A ces points de vue sociologiques que M. le Président vient de signaler, on pourrait en ajouter d'autres que soulève l'étude intéressante que nous venons d'entendre. Ainsi notamment on peut se demander pourquoi les philosophies, poussées à l'extrême par l'esprit de système, aboutissent souvent à l'absurde, alors que les religions n'ont pas le même sort. Est-ce parce que la logique absolue est contraire à la vie sociale? Les philosophies sont des systèmes dus aux efforts de pensée d'un ou de plusieurs individus ; tandis que les religions sont des créations dues aux rapports sociaux, tenant compte des contingences de la vie, dont les philosophies ne s'inquiètent pas.

M. Halleux n'admet pas l'existence nécessaire de cette contradiction entre la philosophie et la vie pratique. Il peut y avoir, il y a une philosophie qui n'est pas contradictoire avec la vie.

D'autre part, il aurait voulu trouver, dans un travail comme celui de M. de la Vallée, une comparaison du Christianisme et du Bouddhisme au point de vue de leur doctrine sur la charité et de leur efficacité pratique sur les mœurs.

M. de la Vallée Poussin. — Il n'y a pas de différence essentielle à ce point de vue entre les deux religions.

M. De Lannoy désirerait avoir quelques renseignements sur l'époque à laquelle a régné le système religieux si bien analysé par M. de la Vallée, et il voudrait savoir aussi si cette doctrine a existé dans sa constitution d'ensemble telle qu'elle a été décrite, ou si le système qui nous a été présenté groupe un certain nombre de théories successives.

M. de la Vallée Poussin. — La théorie que j'ai exposée, a été développée par un maître au commencement de notre ère, et le commentaire en a été fait au VIe siècle. Le Bouddhisme du grand véhicule a été vivant depuis le IIe siècle de notre ère et a été répandu spécialement dans le Thibet et la Chine, tandis que le petit véhicule s'est développé à Ceylan, dans la Birmanie, à Siam. Actuellement ces théories ne sont guère vivantes. Seules les sectes savantes du Japon les connaissent encore. Dans l'Inde il n'y a pas de bouddhistes actuellement.

La discussion provisoire est close. Les RR. PP. Vermeersch et

DE MUNNYNCK seront priés d'être rapporteurs du travail de M. de la Vallée Poussin.

On aborde la discussion du travail de M. Van Houtte sur les *Caractères généraux de l'histoire moderne*.

M. DAMOISEAUX, rapporteur, s'attache spécialement, parmi les points mis en lumière par M. Van Houtte, à la centralisation. Il semble pour M. Van Houtte que la centralisation se confonde avec le gouvernement absolu. Cette vue lui paraît incomplète et inexacte au point de vue historique. Au point de vue sociologique, il aurait fallu démontrer que l'absolutisme a été général et dû à la même cause partout pendant la période moderne et aux autres périodes.

M. Damoiseaux s'efforce de démontrer que les progrès de l'absolutisme en France et en Angleterre ne sont pas les mêmes et sont dus à des causes différentes qui tiennent au développement de l'histoire politique interne des deux pays. En France le pouvoir royal gagne en étendue, mais non en intensité par des causes politiques : suppression des grands vassaux. En Angleterre la centralisation ne se manifeste que pendant une partie de la période et elle est due à des causes économiques et religieuses.

C'est la révolution économique du XVI[e] siècle qui a été importante pour ces transformations du pouvoir politique ; transformation lente pour la France, transformation rapide en Angleterre.

La discussion continuera dans la prochaine réunion.

SÉANCE DU 25 FÉVRIER 1904.

M. le PRÉSIDENT signale deux articles sur la société qui ont paru, l'un dans la *Revue philosophique* de janvier 1904, l'autre dans la *Revue internationale de sociologie* (juillet 1903).

M. DAMOISEAUX donne lecture d'une étude sur la formation de la société politique belge. L'échec de la Révolution brabançonne constitue la première partie de cette étude.

M. Damoiseaux fait remarquer dès le début qu'il ne présente qu'une fraction de l'étude à laquelle il se livre. La question à résoudre se pose en ces termes : Dans le courant de l'année 1830, la Belgique, placée sous l'égide de la dynastie de Nassau, jouissait d'une prospérité économique qui contrastait avec les périodes troublées qu'elle venait de traverser ; bien que le pays eût des griefs contre le gouvernement, personne ne poussait à la révolte ; néanmoins un fait assez anodin : une émeute populaire à la suite d'une représentation théâtrale, entraîne rapidement une conflagration générale ; à l'intérieur, la Révolution est populaire dès le premier jour et, au point de vue international, les Puissances appuyent de suite les revendications des Belges ; d'autre part, sans hésitation, le Gouvernement provisoire arrête bientôt les grandes lignes du régime politique qui convient au pays. En un mot, une nouvelle société politique vient d'éclore au sein de l'Europe et M. Damoiseaux se propose d'étudier les phases de la formation de ce groupement.

Pour accomplir cette tâche, il est inutile de remonter plus haut que la Révolution brabançonne. Avant cette époque, il n'existait pas une société politique belge ; la région dénommée « Pays-Bas espagnols, autrichiens ou catholiques » était subdivisée en une quantité assez considérable de petits Etats ; ceux-ci avaient de nombreux points de contact au point de vue social, intellectuel, artistique, économique et religieux ; mais, sous le rapport politique, ils jouissaient d'une indépendance et d'une autonomie absolues. C'est à la fin du XVIII[e] siècle,

pour la première fois, que l'on voit se dessiner, dans l'ensemble de ces Etats, une tendance vers un groupement politique plus large, les embrassant tous dans un organisme gouvernemental commun. Quelles sont les causes directes de cette tentative unioniste ? Quelles en ont été, sous le point de vue sociologique, les phases saillantes ? Pourquoi ce mouvement a-t-il échoué ? M. Damoiseaux examine ces divers points et arrive à conclure que l'échec de la Révolution brabançonne est dû à ce que, à cette époque, les éléments du corps social qui devait constituer un jour la Belgique, ne s'accordaient pas sur un ensemble de principes communs dans l'ordre social et dans l'ordre politique ; or, cet accord était indispensable pour que les diverses provinces des Pays-Bas catholiques pussent devenir un jour une société politique, un Etat.

M. le PRÉSIDENT félicite M. Damoiseaux d'avoir entrepris ce vaste travail de sociologie politique. Il y a des vues remarquables sur l'état social de la société belge à la fin du XVIII[e] siècle. Nous sommes impatients de connaître la suite de ce travail.

M. HALKIN se demande si la configuration spéciale du sol et la situation géographique ne sont pas des éléments à envisager dans la formation des peuples.

M. DAMOISEAUX. — Quand on étudie une société, oui ; mais je n'envisage que l'état politique, le gouvernement.

M. HALKIN. — Il serait peut-être préférable d'employer le mot *gouvernement* ou *institution*. Les institutions peuvent être influencées par la composition du sol et du sous-sol.

M. VAN HOUTTE. — M. Pirenne fait remonter au traité de Verdun la constitution de la nationalité belge : c'est la situation de nos provinces entre deux grands états à civilisation différente qui a déterminé l'origine de la nationalité belge.

M. DAMOISEAUX répète qu'il n'a pas traité ce point, parce qu'il ne s'occupe que de l'organisation politique.

M. HANQUET. — Mais même au point de vue de la conscience nationale, que vous dites n'avoir pas été suffisamment formée en 1790, on peut la faire remonter beaucoup plus haut. M. Pirenne place ses origines bien haut dans le moyen âge.

M. DESCHAMPS. — Il serait utile de préciser le rôle qu'a joué la théorie du pacte social dans la Révolution brabançonne, et de savoir dans quelle mesure les idées françaises ont pu intervenir en ce moment en Belgique.

La discussion provisoire est close.

La candidature de M. LÉON HALKIN, professeur à l'Université de Liége, directeur de la *Revue des Institutions romaines*, présentée par M. Legrand, est adoptée à l'unanimité.

On passe à la discussion du travail de M. Van Houtte sur les *Caractères généraux de l'histoire moderne*.

M. HANQUET, rapporteur, est d'avis que les grandes conclusions de M. Van Houtte sont exactes et bien déduites. Les caractères qu'il assigne à la période moderne sont : la centralisation, l'émiettement religieux, les conflits entre nations. L'interdépendance de ces caractères est également bien mise en lumière. M. Hanquet voudrait seulement que l'auteur du travail définît plus clairement ce qu'il entend par « centralisation ». Si l'on veut dire par là la constitution des nations modernes, il faut prouver qu'elle soit propre à la période moderne, car on peut croire et affirmer que

c'est le moyen âge qui a vu la naissance des nations modernes de l'Europe. Si par « centralisation » vous entendez la concentration économique et politique, vous constatez simplement une loi universelle de l'histoire qui domine le développement économique et politique de tous les temps et que la période moderne n'a pas en propre.

Quant au second caractère, il serait bon de préciser en quoi consiste cette désagrégation religieuse. Pour M. Hanquet, ce fait s'exprimerait clairement par la *sécularisation de la politique.* Ce fait est plus important que le premier caractère, et il lui est antérieur dans l'ordre chronologique : c'est pourquoi il conviendrait de lui assigner le premier rang. L'absolutisme moderne découle de la sécularisation. Il n'est pas exact de dire que la tolérance a remplacé dans la période moderne, l'intolérance du moyen âge. C'est le contraire qui est vrai.

M. Van Houtte répond aux observations de M. Hanquet. Il admet que sa définition de la *centralisation* pourrait être plus précise. Si l'on peut dire que la centralisation est un fait universel, on doit reconnaître que, dans les temps modernes, la centralisation est plus spécialement la nationalisation de l'économie politique et des institutions.

M. Crahay fait remarquer que les divergences entre les deux membres proviennent de ce que M. Hanquet n'envisage que l'histoire politique, tandis que M. Van Houtte parle d'histoire générale.

M. Hanquet. — Je ne le pense pas. Je me place au même point de vue que M. Van Houtte. Mais j'attribue la première place, dans les caractères généraux de l'histoire moderne, à la désagrégation religieuse, parce que cette désagrégation a produit, d'après moi, la centralisation ou la sécularisation de la politique.

M. Van Houtte. — Je considère la concentration qui comprend l'évolution économique, comme primordiale.

M. Hanquet. — Eh bien ! si vous retenez dans ce que vous appelez « centralisation » le point de vue économique et politique seulement, c'est une raison de plus pour mettre en première place la désagrégation religieuse. Car c'est l'idéal tout entier de la société qui change dans les temps modernes et qui transforme les nations. C'est ce changement qui entraîne tous les autres.

M. le Président. — La mentalité religieuse n'est qu'une partie de la mentalité générale. Celle-ci porte sur les moyens temporels, la façon de les envisager qui peut être différente d'une époque à l'autre. Il serait, du reste, intéressant d'établir quel a été le facteur primordial : l'économique et politique, ou le religieux.

M. Hanquet. — On pourrait établir que, dans les temps modernes, c'est le facteur religieux qui a été le premier en date : la sécularisation, la laïcisation de la politique a précédé les autres transformations.

M. le Président. — Sans la sécularisation, les autres transformations, comme la nationalisation des institutions et de l'économie, ne se seraient-elles pas produites ?

M. Hanquet. — Je pense que oui.

M. le Président. — Dès lors, cette sécularisation n'est pas le fait primordial, cause de tous les autres.

M. Deschamps. — Cette sécularisation pourrait être considérée comme une résultante des transformations sociales. Elle se présente

généralement dans l'histoire quand un corps social se développe.

M. De Lannoy. — Je pense que l'on devrait tenir compte, en caractérisant l'époque moderne, des grandes inventions. Elles ont eu une énorme influence et ont contribué à différencier le moyen âge et les temps modernes. D'autre part, j'estime qu'il ne faut pas exagérer ni trop généraliser l'influence du facteur religieux sur le développement des peuples. C'est ainsi que le Portugal s'est nationalisé comme les autres peuples modernes, mais tout en se nationalisant, il est devenu de plus en plus ecclésiastique. Donc, nationalisation et sécularisation ne sont pas corrélatives.

D'autre part, l'autorité du Pape n'était pas si absolue ni si centralisée qu'on a l'air de le dire. Les patriarcats de Venise et de Lisbonne jouissaient d'un pouvoir étendu et étaient relativement indépendants.

M. le Président. — Il semble résulter de cette discussion que nous assistons à un développement organique des sociétés occidentales : les sociétés, en se développant, cherchent à se rendre indépendantes du facteur religieux, dans tous leurs organismes au fur et à mesure que ceux-ci requièrent une certaine autonomie. Il reste à déterminer dans quelle mesure d'autres facteurs que ceux qui ont été spécialement envisagés, tels notamment que la population et le facteur économique, interviennent dans ce développement.

M. Deschamps exprime le désir que, la question n'étant pas complètement élucidée, elle reste à l'ordre du jour.

— Adhésion.

SÉANCE DU 24 MARS 1904.

La séance est ouverte à 2 1/2 heures, sous la présidence de M. Van Overbergh.

M. le Président annonce que la *Société de Sociologie* sera représentée à l'Exposition de Saint-Louis, dans le compartiment des sciences. M. Hocepied a fait, à cet effet, toutes les diligences nécessaires. M. le Président le remercie au nom de la Société. *(Adhésion.)*

M. Jean Halleux donne lecture d'une étude sur la sociologie d'Herbert Spencer. Un résumé de cette étude figure en tête du *Mouvement sociologique* de mai 1904.

M. le Président fait ressortir les mérites de ce travail qu'il soumet à la discussion.

M. Deschamps aurait voulu qu'il fût donné plus de place dans cette étude, très remarquable au point de vue philosophique, à la sociologie proprement dite d'Herbert Spencer. La base expérimentale est très large chez le sociologue anglais. De même la question de méthode — à laquelle il a consacré un volume — occupe une grande place dans son œuvre. Il eût été utile, pour être complet, d'en dire quelques mots.

M. Halleux a voulu caractériser les principes philosophiques qui sont la base du système sociologique de Spencer. La philosophie positiviste est basée sur la nécessité des phénomènes sociaux. Telle est la théorie fondamentale de Spencer, et c'est ce que M. Halleux a voulu mettre en lumière.

R. P. De Munnynck. — L'originalité de Spencer, c'est la manière dont il a classé les faits, et il s'est servi pour cette classification de principes philosophiques. Il fallait donc examiner cette classification et les principes qui lui servent de base. C'est ce que M. Hal-

leux a très bien fait. Mais il n'a pas donné un exposé de la sociologie de Spencer basée sur cette classification. Voilà ce qui me paraît fondé dans l'observation de M. Deschamps.

M. le Président. — Les deux préopinants sont d'accord pour dire que la place réservée à la sociologie est trop mince dans le travail de M. Halleux. Celui-ci croira peut-être devoir tenir compte de cette observation.

La discussion est close.

La discussion du travail du P. Evariste sur la tribu d'Israël est renvoyée à une séance ultérieure. La note critique de M. Capart sera envoyée au P. Evariste, absent.

M. Victor Muller donne lecture d'un travail sur la *méthode d'observation des faits sociaux*.

L'objet propre de la science sociale, le caractère spécifique des faits qu'elle étudie, leur définition, la possibilité et la nécessité de les observer pour les connaître, ce sont là autant de points que, logiquement, il faudrait examiner avant celui sur lequel porte la présente communication si l'on voulait entreprendre un exposé complet de la méthode sociologique. Cela fait, il y aurait lieu de se rendre compte de la façon dont les sciences naturelles se sont constituées et l'on verrait qu'elles ont eu et ont encore recours pour l'analyse à des instruments appropriés à leur objet, pour la synthèse à des classifications qui mettent en lumière la nature, les caractères distincts et la complexité croissante des êtres qu'elles étudient.

La sociologie est condamnée à rester totalement dépourvue d'instruments matériels pour disséquer les corps sociaux, mais la classification est à sa portée et on peut juger des services qu'elle peut lui rendre par ceux qu'elle a rendus à la botanique notamment. La classification la plus complète et la plus perfectionnée qui existe est actuellement la *Nomenclature des faits sociaux* créée par Henri de Tourville. Mais pour la mettre en œuvre, ou même pour procéder sans elle aux trois opérations de l'analyse, de la comparaison et de la synthèse, il faut d'abord toucher les phénomènes sociaux, il faut les reconnaître dans leur individualité vivante, il faut les saisir.

Or comment faire pour y arriver ? Voyons cela d'une façon précise et concrète.

Soit les trois problèmes suivants à éclaircir : d'abord l'organisation sociale de la Belgique et plus spécialement celle de l'Ardenne, ensuite la question de la propriété, enfin celle du libre échange et de la protection.

Loin d'envisager ces différents problèmes d'une façon abstraite, ou seulement générale, loin de les aborder avec des *a priori*, il faut en premier lieu les envisager d'une façon *concrète* en localisant les phénomènes dans les endroits où ils naissent spontanément ; puis loin de diviser dès maintenant le sujet, il faut simplement se demander : pourquoi les faits sont-ils tels ?

C'est la première règle scientifique : envisager les phénomènes d'une façon *concrète*, individualisée, localisée et s'en demander la raison.

La seconde sera de répartir les phénomènes ainsi envisagés en autant de séries *réelles*, *effectives* que les premières informations qui nous les apprennent y font apparaître de variétés. On peut alors en tenter une définition provisoire.

La troisième règle est de répartir ces classes réelles suivant l'ordre où les phénomènes vont se compliquant. Cela va déterminer la façon de les observer : car ce classement fait immédiatement apparaître le phénomène le plus ordinaire, le plus général : c'est à celui-là qu'il faudra aller. Mais comment l'étudier ?

Ce ne sera pas par l'accumulation de toutes les informations que l'on peut recevoir à son sujet (méthode des érudits), mais par l'analyse monographique d'un spécimen (méthode des savants). Et c'est là la quatrième règle.

Il en est une cinquième : il faut faire porter son observation sur un type normal et non anormal, type que l'on reconnaît aisément aux caractères d'harmonie et de prospérité ou de santé et de bonheur qu'il manifeste.

Enfin, avant de procéder à l'observation, il est une dernière règle à suivre : elle consiste à constituer l'hypothèse scientifique.

On y procède en tirant des faits analysés d'après la méthode susdite, l'hypothèse qui semble le mieux les expliquer, puis en rangeant à sa suite et dans leur ordre de probabilité décroissante les hypothèses diverses que l'on peut faire ou que l'on a faites à leur sujet.

En rapprochant ensuite successivement les faits analysés de ces diverses hypothèses, on verra vite celle dans laquelle ils cadrent, celles qu'ils excluent, ou l'hypothèse nouvelle qu'ils exigent : cette dernière sera la loi scientifique.

Mais pour procéder à ces diverses opérations d'analyse et de vérification, il est bien difficile de se passer de classification. Ne pouvant en une seule séance faire l'exposé complet de celle qu'il préconise, l'auteur de cette communication s'offre à en donner plus tard une application qui en fera d'ailleurs mieux ressortir, à son sens, la réelle puissance d'investigation.

M. le Président félicite M. Müller d'avoir abordé une question aussi importante et de l'avoir posée avec autant de netteté. Elle soulève une série de problèmes qui demandent à être discutés. M. Müller y apporte des idées personnelles corrigeant les méthodes de Le Play. C'est un mérite dont devront tenir compte ceux qui ne partageraient pas complètement sa manière de voir.

M. Deschamps se demande pourquoi, ayant posé un problème de sociologie générale, M. Müller restreint la méthode qu'il propose au terrain purement économique. Les critiques qu'il fait visent les économistes. Tous les sociologues sont d'accord pour admettre ces critiques. Mais M. Müller confond la science sociale économique avec la sociologie.

Or, le domaine de celle-ci est beaucoup plus large. Ce n'est pas en observant la famille ouvrière que l'on peut espérer éclairer le problème de notre organisation politique, par exemple, de notre droit pénal, etc. Il faudrait démontrer que par votre méthode : l'étude de la constitution de la famille, vous pouvez étudier tous les faits sociaux.

M. Muller. — Pour juger d'une science et d'une méthode, il faut voir ce qu'elle dit de son *objet*, et non pas des choses qui ne la regardent pas. Un phénomène politique sera ou purement politique — et alors il ne me regarde plus — ou bien phénomène naturel — et alors je dois l'étudier dans son milieu social, et ma méthode m'en fournit le moyen. J'ai, du reste, porté l'application de ma méthode sur un fait élémentaire. Discutez-le.

M. le Président. — Soit ! Mais supposons que vous vouliez étudier un fait social, une institution sociale plus grande, par exemple l'Eglise catholique. Comment vous y prendrez-vous avec votre méthode ?

M. Muller. — L'Eglise catholique est un phénomène extra-social par certains côtés. Chasseurs, nomades, paysans, auront des institutions religieuses différentes. La constitution de l'Eglise

catholique dans les différents pays est venue du dehors se superposer à la structure sociale, et il faut l'étudier dans sa marche historique.

M. le Président. — Soit ! Mais prenez le fait à l'origine. Expliquerez-vous par exemple le développement du christianisme dans la société romaine par la famille ?

M. Muller. — Non.

M. le Président. — Alors votre méthode ne vaut pas pour la sociologie religieuse.

M. Muller. — Si. Elle explique fort bien les religions naturelles, parce que dans ces sociétés-là la famille a une importance énorme sur le gouvernement, la religion, etc. La famille est véritablement la cellule sociale.

M. le Président. — Il me semble qu'il y a un malentendu entre nous. M. Müller ne considère comme phénomène social que ce qui est économique. Pour nous religion, politique, littérature sont des phénomènes sociaux.

M. Deschamps. — Nul ne contestera qu'il y ait des rapports entre la constitution de la famille et de l'état social en général. Mais l'étude de la famille, spécialement de la famille ouvrière, ne nous fournira pas les données sur les rapports entre les phénomènes supérieurs de la vie sociale et les phénomènes inférieurs.

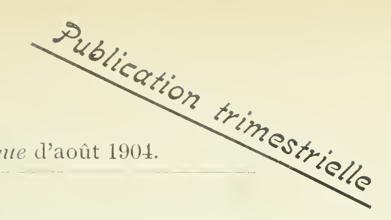
M. Muller. — Je ne suis pas de cet avis. Avec notre méthode, de Tourville a montré qu'au fur et à mesure que la société se complique, les fonctions se décollent pour ainsi dire du chef de famille pour être exercées par des organismes spéciaux. A l'origine, le chef de famille est à la fois père de famille et juge, patron, pontife, instituteur. Au fur et à mesure que le travail économique devient plus intense, ses fonctions passent à des conseils de communauté, au clergé, à l'autorité centrale. Une classe patronale se forme qui dirige le travail économique : les chefs de famille deviennent eux-mêmes dépendants en majorité même pour le travail économique.

M. le Président. — Cette esquisse de l'évolution familiale est très bien faite. Mais elle montre que précisément l'importance de la famille va en diminuant avec le développement des sociétés. Le rôle de l'individu en est augmenté d'autant, et des faits sociaux très importants n'ont plus la famille comme siège de leur action. Dès lors, pourquoi vouloir adopter comme milieu d'observation unique pour toutes les sociétés une institution dont la portée varie dans chacune d'elles ?

M. Muller. — Dans toutes les sociétés, les phénomènes sociaux se répercutent dans la famille. Je ne dis pas qu'elle est la cause de ces phénomènes, mais elle est en étroite relation avec tous et les réfléchit plus exactement que n'importe quelle autre institution.

La discussion provisoire est close.

La séance est levée à 5 1/2 heures.



Supplément à la *Revue Néo-Scolastique* d'août 1904.

LE MOUVEMENT SOCIOLOGIQUE

PUBLIÉ

trimestriellement par la Société belge de Sociologie

Président : **CYR. VAN OVERBERGH.**

Secrétaires : **Fernand Deschamps** et **Camille Jacquart.**

CINQUIÈME ANNÉE | FASCICULE III

SOCIOLOGIE GÉNÉRALE.

L'Année sociologique, publiée sous la direction d'EMILE DURCKHEIM ; 7e année, 1902-1903. — Paris, Alcan.

Cette année il n'y a qu'un mémoire original,celui de MM. H. Hubert et M. Maus sur l'*Esquisse d'une théorie générale de la magie* dont les conclusions sont précises : La magie est un fait social.

Entre la magie et le droit, les mœurs, l'économie, l'esthétique, le langage, il n'y a que des échanges d'influences.

La magie n'a de parenté véritable qu'avec la religion d'une part, les techniques et la science de l'autre.

Pour nos auteurs les techniques sont comme des germes qui ont fructifié sur le terrain de la magie, mais elles ont dépossédé celle-ci.

La magie se relie aux sciences de la même façon qu'aux techniques. Elle est un trésor d'idées. Elle constitue très vite une sorte d'index des plantes, des animaux, des phénomènes, des êtres en général, « un premier répertoire des sciences astronomiques, physiques et naturelles ». La magie a nourri la science, et les magiciens ont fourni les savants (p. 146).

Voici une citation qui renseignera le lecteur sur la portée possible de l'œuvre :

« Si éloignés que nous pensions être de la magie, nous en sommes encore mal dégagés. Par exemple, les idées de chance et de malchance, de quintessence, qui nous sont encore familières, sont bien proches de l'idée de la magie elle-même. Ni les techniques, ni les sciences, ni même les principes directeurs de notre raison ne sont

encore lavés de leur tache originelle. Il n'est pas téméraire de penser que, pour une bonne part, tout ce que les notions de force, de cause, de fin, de substance ont encore de non-positif, de mystique et de poétique, tient aux vieilles habitudes d'esprit dont est née la magie et dont l'esprit humain est lent à se défaire.

» Ainsi nous pensons trouver à l'origine de la magie la forme première des représentations collectives qui sont devenues depuis les fondements de l'entendement individuel. Par là notre travail n'est pas seulement un chapitre de sociologie religieuse, mais c'est encore une contribution à l'étude des représentations collectives. La sociologie générale pourra même y trouver quelque profit, puisque nous pensons avoir montré, à propos de la magie, comment un phénomène collectif peut revêtir des formes individuelles. »

Ce nouveau travail de MM. Hubert et Maus possède de hautes qualités de méthode et d'érudition. Il ouvrira la voie aux discussions fécondes en ces matières encore si obscures.

*
* *

Quant au plan et à l'ordre des rubriques sociologiques, aucun changement essentiel. On remarque toujours la minutie des divisions de la sociologie religieuse, la partie la plus soignée de l'*Année sociologique*.

Les critiques que nous avons formulées antérieurement contre l'extension extraordinaire donnée à la sociologie économique doivent être renouvelées. Elles devraient même être accentuées. Ne voyons-nous pas, cette année, une rubrique nouvelle de « psychologie des systèmes économiques » comprenant l'analyse des trois enquêtes industrielles que voici : *American industrial conditions and competition*, Reports of the commissioners appointed by the British Iron Trade Association to inquire into the iron, steel, and allied industries of the United States. — *The American Cotton Industry*, by Young. — *Mosely industrial Commission to the United States of America*.

L'auteur de ces analyses éprouve d'ailleurs le besoin de plaider à fond en faveur de la nouveauté. « On pourra, à première vue, écrit-il, être surpris que les trois ouvrages soient classés dans le chapitre des *Systèmes économiques*. Mais d'abord c'est, je crois, un bon exemple d'utilisation possible par la science des travaux qui n'étaient pas faits pour elle. » A ce compte, toute étude descriptive de faits quelconques relevant de quelqu'une des sciences sociales particulières, devrait être analysée dans l'*Année sociologique*. Si oui, comme elle est incomplète ! Et comment pourra-t-elle l'être quelque jour, étant

donné le nombre de ces documents ? En vérité, ces espèces d'études sont des matériaux où peuvent puiser les sociologues. Ce ne sont pas des travaux sociologiques.

Dans son plaidoyer, M. Simiand démontre l'utilité qu'on peut retirer de ces matériaux. Il en extrait la comparaison entre la société économique anglaise et la société économique américaine ; il discute les points de ressemblance et les causes. Au terme, il découvre « que les institutions économiques dans leur schéma n'expriment pas toute la vie économique, que le mécanisme ou le squelette économique peut être pareil en deux sociétés et que cependant les ensembles concrets diffèrent. Et l'analyse obscure, qui se fait, plus ou moins spontanément, chez nos enquêteurs sincères, arrive à dégager comme cause de cette différence, comme explication de ces degrés divers atteints dans la réalisation d'un même type de système économique par deux sociétés différentes, un élément essentiel de psychologie et, dirons-nous, de psychologie sociale. » Et M. Simiand ajoute, prononçant ainsi sa propre condamnation, au point de vue où nous nous plaçons en ce moment : « Mais on ne retrouvera pas néanmoins dans les trois travaux cités une analyse nette de cet élément psychologique propre. Et cela se comprend du reste, un tel résultat n'ayant pas dû être prévu et étant tout autre que ceux dont nos auteurs avaient le souci premier... Plus d'une fois même, ils semblent avoir manqué à dégager en ce sens ce qui se présentait à eux, ne pas avouer ou même nier ce qui paraît ressortir des faits. »

Alors, quoi ?

Pourquoi porter leurs œuvres sur le catalogue des ouvrages sociologiques ?

M. Simiand ajoute : « Ils nous suggèrent néanmoins l'idée de *l'étude possible* et des résultats que, bien conduite, elle pourrait donner. »

La moindre statistique peut suggérer semblables pensées à l'esprit du sociologue. Mais ce n'est que lorsque celui-ci aura composé son œuvre, que vous serez en présence d'un travail sociologique à placer dans l'*Année sociologique*.

*
* *

Les Belges remarqueront avec plaisir qu'ils occupent, cette année, une place bien plus grande que précédemment dans l'*Année sociologique*. Leurs œuvres sont citées, sinon avec une sympathie exagérée, du moins avec une froide courtoisie. La glace semble rompue. Espérons que c'est l'aurore d'une ère nouvelle. Alors la courtoisie se

changerait en bienveillance, et n'est-ce pas par la collaboration sympathique que la science peut gagner le plus ?

La 7me *année* donc analyse les œuvres de M. Pirenne (*Histoire de Belgique*), de M. Cauderlier (*L'évolution économique du XXe siècle, les lois de la population*), de M. Vandervelde (*L'exode rural et le retour aux champs*), de M. Verhaegen (*La dentelle et la broderie sur tulle*), de M. De Leener (*Les syndicats industriels en Belgique*), et surtout les *Annales de la Société belge de sociologie.*

Pour MM. Verhaegen, Vandervelde et Pirenne, les analyses sont impartiales, sinon sympathiques. Pour M. Cauderlier, elles sont sévères. Pour M. De Leener, elles sont injustes.

Voyons ce dernier cas. Lisez d'un trait l'analyse que fait M. Bourgin des « Syndicats industriels de Belgique ». Rien ne trouve grâce à ses yeux. « Le premier défaut de M. De L. c'est qu'il est beaucoup trop *théorique*...;presque partout la dissertation dogmatique étouffe l'induction positive et en tient lieu ; de là un caractère constant de généralité, de vague et d'indétermination. » — « Une *mauvaise méthode* a pour conséquence une mauvaise disposition, *un plan défectueux*... Qu'il y ait dans cet ouvrage du désordre, des répétitions, des développements oiseux, ce sont des aggravations d'un défaut général, imputable au vice de la méthode. » — « Enfin les *idées* de M. De L. et la *matière* même du livre méritent souvent des réserves formelles. »

On ne peut être moins bienveillant ni plus injuste. J'en appelle à ceux qui ont lu l'ouvrage de notre compatriote, professeur à l'Université de Bruxelles, membre de l'Institut Solvay de sociologie.

Certes je suis loin de prétendre que tout est parfait dans son livre ; je l'ai analysé dans ce recueil même et je ne crois pas avoir fait preuve d'une bienveillance exagérée. Mais entre la discussion loyale et la condamnation systématique il y a de la marge.

Et d'ailleurs il semble que lorsqu'on critique aussi impitoyablement l'œuvre première d'un jeune savant, il conviendrait d'apporter des considérants moins vagues à un jugement aussi draconien.

* * *

Mais c'est dans l'analyse : 1° des *Annales de l'Institut international de sociologie*, 2° des *Annales de la Société belge de sociologie* que se montre le... peu de sympathie de la critique, sans preuve, de l'*Année sociologique.*

1° Le tome IX des *Annales de l'Institut*, « n'apporte la solution d'aucun problème sociologique particulier ». « On y retrouve les vues historiques-philosophiques un peu vagues qui tiennent lieu,

le plus souvent, de sociologie »... Suit une analyse d'une page pour tous les travaux, tant ceux de MM. Levasseur, Tarde, Raoul de la Grasserie, Ward que ceux de MM. Groppali, de Kellès-Kranz, Limousin, Squillace et Worms. N'est-ce pas un peu sévère ?

Pour caractériser la manière de l'*Année sociologique* vis-à-vis de l'Institut international, il faut lire l'exposé bref et sec (p. 160 ; en moins d'une demi-page) de la *Philosophie des sciences sociales* de M. René Worms, le secrétaire de l'Institut.

Si l'on interprète les deux faits à la lueur du passé — d'un passé de lutte entre écoles — on se prend à regretter vivement la continuation tenace d'un... disons d'un état d'esprit peu sympathique de l'*Année* vis-à-vis des travaux de l'Institut.

Quand donc finiront toutes ces oppositions systématiques qui mettent un bandeau devant l'œil du critique et l'empêchent de voir et de signaler ce qu'il y a de bon dans la plupart des œuvres sincères, regardées avec sympathie ? Quand donc laissera-t-on ces jugements généraux qui tombent comme un couperet de guillotine sur la tête d'une œuvre intellectuelle ou collective, ornée de qualités diverses ?

2° Même remarque, *mutatis mutandis*, pour l'attitude de l'*Année sociologique* vis-à-vis d'autres groupements sociologiques.

Pour ne pas insister davantage sur l'analyse du travail de M. De Leener, qui est bien le premier travail sorti de l'Institut Solvay de sociologie (Bruxelles), arrêtons-nous un peu sur le compte-rendu des *Annales de la Société belge de sociologie*. Il est suggestif.

« La *Société belge de sociologie*, lisons-nous page 179, invite les catholiques à prendre part à l'élaboration des sciences sociales : ainsi prouveront-ils que le catholique est lui aussi capable de faire œuvre scientifique ; ainsi empêcheront-ils certaines thèses, matérialistes ou athées, de monopoliser le prestige de la science ; ainsi pourront-ils enfin faire apprécier plus justement qu'on ne le fait d'ordinaire, le rôle social et la valeur morale de la religion. Les premiers travaux de la Société sont publiés dans ce volume. *Les préoccupations apologétiques n'y sont pas trop apparentes.* »

Suivent les analyses sommaires des travaux.

Le lecteur doit recueillir, d'après ce préambule, l'impression fort nette : 1° que la Société belge de sociologie a été fondée dans un but d'apologétique ; 2° que les travaux révèlent des préoccupations apologétiques, mais pas trop apparentes.

Or, cette double affirmation est nettement fausse. Tout lecteur impartial de nos *Annales* s'en rendra compte.

L'auteur de ce jugement, M. Bouglé, a lu les *Annales* à travers son préjugé, qui est celui de son maître, M. Durckheim. Pour celui-ci, en effet, un homme qui croit au Pentateuque, comme Le Play, ne saurait faire de la science sociologique. A plus forte raison, un catholique n'en saurait faire.

Si quelqu'un prétendait qu'un sémite, pour des raisons de race, n'est pas capable d'étudier les sociétés d'Ariens, et par conséquent de faire de la sociologie, en prenant pour objet d'études nos sociétés occidentales, M. Durckheim protesterait sans doute avec énergie et nous l'aiderions dans sa campagne. Avec lui nous dirions : « Que le savant soit juif ou arien, peu importe ; nous n'analysons que son œuvre ; c'est là que nous cherchons la part qu'il apporte au vrai, quelles que soient ses origines raciques ». Et pour un peu nous dirions : M. Durckheim, affirme-t-on, est d'origine juive, qu'importe à sa *division du travail !* Cette œuvre est remarquable, elle est une contribution de grande valeur à la science sociale. Et c'est cela qui importe et non les origines de l'auteur, ni sa religion.

Oui, *ni sa religion.*

Personne n'a le droit de disqualifier un homme de science par la raison qu'il professe une religion ou qu'il n'en professe pas. Ce serait de l'intolérance la moins justifiable.

Et quand M. Durckheim écarte pour ce motif les contributions de Le Play à la sociologie, il éveille chez ceux qui admirent son œuvre, un sentiment de tristesse et de pitié.

De même M. Bouglé, quand il écrit un préambule semblable à celui que je viens de transcrire. Il aurait vraiment pu chercher des points de ressemblance... plus scientifiques avec son maître.

Serait-ce vraiment que l'atmosphère française d'aujourd'hui influât tellement sur l'esprit des certains sociologues qu'eux aussi seraient excités par la fièvre antireligieuse, maladie de pays qui ne connaît plus la tolérance ni la liberté ?

Si M. Bouglé veut connaître le but exact de la Société belge de sociologie, qu'il veuille bien lire avec attention le rapport de M. Jacquart. Dès les premières pages il trouvera les bases sur lesquelles elle s'élève. « Nous ne sommes en sociologie d'aucune école ; nous revendiquons notre pleine et entière indépendance à l'égard des systèmes sociaux ; nous n'acceptons aucun dogmatisme scientifique: — Nous sommes convaincus que pour faire progresser la science sociologique, il convient d'aborder l'étude des faits sociaux sans conceptions aprioristes, sans parti pris de

classe ni de politique ; ceux qui ont un plan arrêté de reconstruction sociale ne sauraient apporter à l'étude de la manifestation de la vie sociale une impartialité suffisante. »

Est-ce assez net ?

Au lieu de le reconnaître franchement, M. Bouglé comprend à sa manière le travail particulier d'un membre de la Société, celui du P. Vermeersch sur *Les catholiques et la Sociologie*. Or, il est de tradition en toute société que les travaux spéciaux n'engagent que le signataire. C'est l'application du principe de la libre-recherche et de la responsabilité. Songeons-nous à attribuer à M. Bouglé et à tous ses collaborateurs les conclusions des travaux que signent, dans l'*Année sociologique*, MM. Simiand, Maus ou Durckheim ?

Au reste, M. Jacquart terminait son remarquable rapport par ces lignes : « Devant la prétention élevée par je ne sais plus quel sociologue d'interdire aux catholiques de s'occuper de sociologie, nous n'avons qu'une chose à faire : hausser les épaules et passer outre. *Nos actes répondent pour nous*. Nos travaux auront une valeur intrinsèque ou n'en auront pas. Nous demandons qu'on les juge d'après ce critère-là, et non d'après des préjugés politiques ou confessionnels ».

Que fait M. Bouglé, à ce point de vue ? Dans les travaux de la Société, déclare-t-il en substance, « les préoccupations apologétiques ne sont pas trop apparentes ».

Vous croyez qu'il va s'efforcer de prouver cette affirmation qui jette le discrédit « libre-penseur » sur les travaux de la Société belge de sociologie ?

Pas le moins du monde. Il se contente d'une esquisse objective des travaux, ne se souciant plus du tout de sa condamnation tendancieuse.

Ce procédé, il fallait le faire connaître. Il est indigne de savants sérieux.

Au reste, je mets M. Bouglé au défi de justifier son affirmation, dépourvue de toute preuve.

Et ici je ne parle pas seulement du mémoire que j'eus l'honneur de publier sur le *Matérialisme historique de K. Marx* auquel M. Bouglé veut bien reconnaître toute une série de qualités « scientifiques », et auquel d'illustres libres-penseurs ont même reproché une trop grande impartialité. J'entends mentionner tous les travaux de mes collègues et amis : MM. Deschamps, Legrand, De Lantsheere, Van Houtte, Hocepied, Béthune, etc.

Tous ces mémoires ou discussions sont animés de l'esprit scientifique le plus pur et le plus élevé.

La Société belge de sociologie ne fait pas de l'apologétique, mais de la science.

CYR. VAN OVERBERGH.

RAOUL DE LA GRASSERIE, *Essai d'une sociologie globale et synthétique ;* 555 pages. — Paris, Librairie C. Reinwald. Schleicher Frères et Cie, 1904.

Ce n'est pas une mince besogne, ni sans périls, que d'essayer de tracer, à l'heure actuelle, le cadre complet de la sociologie et de le remplir. C'est cette œuvre que l'auteur a tentée. Il faut lui en savoir gré et le féliciter de son courage, même si quelques imperfections — inévitables dans un ouvrage de ce genre — apparaissent et si un certain nombre d'idées appellent des réserves.

Si l'œuvre n'est peut-être pas prématurée, elle est en tout cas provisoire, comme l'auteur le reconnaît lui-même. Elle n'est pas inutile pour cela, car, comme il le dit justement, « elle peut être le point de départ d'essais de constructions nouvelles du même genre et de controverses fructueuses ». Elle peut donc contribuer à hâter la constitution de la sociologie en science développée et mûre pour l'enseignement.

Voici l'explication des qualificatifs accolés dans le titre au mot *Sociologie :* La sociologie comprend deux sciences distinctes : l'une générale, globale et synthétique, qui contient l'observation de la société en son ensemble avec les comparaisons et les inductions qui en découlent, l'autre particulière subdivisée en sciences partiaires et analytiques contenant l'observation successive et séparée de chacun des aspects divers de la société : l'aspect économique, par exemple, l'aspect génétique, l'aspect linguistique, l'aspect criminologique, l'aspect civilologique, l'aspect esthétique. La première, la sociologie globale est seule envisagée par l'auteur dans l'ouvrage que nous analysons ; les sociologies économique, juridique, etc., en sont exclues.

Il semble peu rationnel d'annoncer que l'on va traiter de la sociologie *globale* et de déclarer immédiatement que l'on n'en traitera qu'une partie. Il est vrai que l'auteur, d'une fécondité rare, nous apprend qu'il a déjà publié une sociologie *criminelle* et une sociologie *religieuse* et qu'il publiera incessamment les autres sociologies partiaires.

La sociologie globale comprend, d'une part, la sociologie *pure* et, d'autre part, la sociologie *appliquée* et la sociologie *contingente.* Ceci n'est plus de la science, mais de la politique. L'auteur a cru devoir comprendre ces deux sociologies — cela fait déjà trois —

dans son traité, parce que « la sociologie touche sans cesse au terrain des questions sociales qui n'est pas le sien » — alors, pourquoi les englober dans un exposé de la sociologie ? — « d'ailleurs, c'est la sociologie qui assainit la politique, et celle-ci, par contre, qui donne à la première son intérêt vivant et palpable ». Espérons pour la sociologie qu'elle trouvera son intérêt en dehors de la politique et qu'elle pourra faire œuvre plus sérieuse et plus féconde qu'assainir la politique. Le but de la sociologie doit être la science pour elle-même, et la vieille chimère de Comte que la sociologie doit régénérer la politique, devrait être abandonnée.

Mais M. de la Grasserie est imbu des idées et des opinions du fondateur de la sociologie française. C'est pourquoi son ouvrage débute par un chapitre sur la classification générale des sciences qui est de la philosophie. Reconnaissons que l'auteur ne s'y arrête pas trop longtemps et qu'il entre immédiatement dans le cœur du sujet : la définition de la sociologie. Il la place, avec la cosmo-sociologie — une sociologie comprenant tous les êtres du monde — au sommet des sciences *abstraites* — la philosophie et la métaphysique faisant partie du second groupe : les sciences *abstraites-concrètes*. Elle forme avec la biologie, la psychologie et la cosmologie un groupe de sciences qui se distinguent des autres sciences « parce qu'elles se rapportent toutes à l'homme directement et principalement, tandis que les autres, celles de la nature, ne se rapportent à lui qu'indirectement ».

L'auteur expose ici les rapports qu'il découvre entre la psychologie — *synthèse de l'individu humain* — et la sociologie — *synthèse d'une société humaine* ou de l'ensemble des sociétés humaines. Il y a la sociologie des êtres inférieurs à l'homme (l'infra-sociologie), la sociologie normale : celle des groupes humains, et la supra-sociologie : celle de tous les êtres du monde. La sociologie interne envisage les rapports entre la société et les individus qui la composent ; la sociologie centrale considère la société dans son unité ; la sociologie externe a pour objet les rapports entre les diverses sociétés. Il y a aussi la sociologie statique et la sociologie dynamique, la sociologie non comparée et la sociologie comparée, la sociologie organique et la sociologie amorphe, la sociologie directe et prosopique et la sociologie indirecte et chrématique. Il y a comme cela un très grand nombre de divisions et de subdivisions pour lesquelles l'auteur recourt à des néologismes qui peuvent servir d'épouvantails à ceux qui s'aventureront à sa suite pour la première fois dans le vaste champ de la science sociologique.

Les parties internes de la sociologie *globale synthétique* — ainsi

appelée, comme nous l'avons vu, par opposition aux sociologies *partiaires analytiques* qui n'envisagent qu'un aspect du monde social, l'aspect économique, l'aspect juridique, etc., — comprennent, entre autres, les sujets suivants : 1° la nature de la société, sa réalité objective et, par conséquent, la question de l'organicisme ; 2° la structure sociale, soit qu'on l'assimile, soit qu'on la compare seulement aux êtres individuels ; 3° ses fonctions, correspondant à celles de nutrition, de relation, de reproduction de l'être humain ; 4° ses rapports nécessaires avec d'autres sociétés ; 5° ses lois, lesquelles se déduisent de l'observation concrète des diverses sociétés et de leur histoire, lois générales, comme celles, par exemple, de l'imitation et de l'opposition universelles.

Il m'est impossible de suivre l'auteur dans tous les développements de son essai de sociologie intégrale. Je tiens pourtant à donner une idée des nombreux aperçus qui sont contenus dans son ouvrage. Faute de mieux, je transcrirai les intitulés des chapitres. J'ai pour excuse qu'il est impossible de se rendre un compte exact de la valeur d'un travail, aussi considérable que celui-ci, sans le lire. Même l'intitulé des chapitres n'indique pas toujours d'une manière suffisante les matières qui y sont traitées. Dans ce cas, j'indiquerai entre parenthèses les sujets traités dans ces chapitres.

Chapitre Ier. Du domaine de la sociologie et des sciences sociales et de leur classement externe et interne. — Chap. II. De l'infra- et de la suprasociété, de l'infra- et de la suprasociologie et de leur influence sur la société anthropique (sociétés animales, influences du sol, de la faune et de la flore ; sociétés religieuses, action de la religion). — Chap. III. De l'individu et de la société. — Chap. IV. Du caractère individuel de la famille. — Chap. V. Des sociétés privées. — Chap. VI. De la psychologie collective et de la psychologie sociale. — Chap. VII. Des instincts sociaux. — Chap. VIII. Des éléments de la société : 1° éléments généraux, population et sol ; 2° éléments partiaires : les professions, les classes et les castes, les partis politiques, religieux et sociaux, le sexe, l'âge, la race ; 3° éléments anormaux : étrangers, esclaves, condamnés, alcooliques, mendiants, etc. — Chap. IX. De la nature de la société, de la question de l'organicisme, des rapports entre la biologie, la psychologie et la sociologie. — Chap. X. De la structure sociale (organes et fonctions). — Chap. XI. Face interne et face externe de la société (droit civil et droit des gens, les relations internationales). — Chap. XII. De la morphologie sociale (les formes de gouvernement). — Chap. XIII : De la vie normale des sociétés au point de vue statique. — Chap. XIV. De la vie normale des sociétés au point de vue dynamique. —

Chap. XV. De la vie anormale des sociétés. — Chap. XVI. De la sélection sociale. — Chap. XVII. Des milieux sociaux. — Chap. XVIII. Des degrés de socialité. — Chap. XIX. Des lois sociologiques. — Chap. XX. De la subordination des caractères en sociologie (matérialisme historique et idéalisme comtiste. — Chap. XXI. De la méthode en sociologie. — Chap. XXII. Des sociétés concentriques. — Chap. XXIII. De la sociologie dynamique dans le temps. — Chap. XXIV. De la sociologie dynamique dans l'espace. — Chap. XXV. De la sociologie statique dans l'espace. — Chap. XXVI. De la sociographie. — Chap. XXVII. De la sociologie comparée ou sociocrisie. — Chap. XXVIII. De la sociologie appliquée. — Chap. XXIX. De la sociologie adaptée ou contingente. — Chap. XXX. De la distinction entre la société et l'État. — Chap. XXXI. Du rôle social de l'individu et des groupes individuels et de leur conflit avec la société. — Chap. XXXII. Des sciences sociales ou sciences subjacentes à la sociologie. — Chap. XXXIII. Des amorces et du plan des sociologies partiaires. — Chap. XXXIV. De l'analyse et de la reconstitution de la synthèse sociale.

Cette énumération donne une idée des nombreuses questions qui sont touchées, parfois seulement effleurées, dans l'ouvrage de M. de la Grasserie. Impossible de discuter à cette place les problèmes qu'il soulève ni même la méthode, l'ordre dans lequel l'auteur les présente. Je dirai seulement que la division des matières me paraît manquer de plan précis, que le cadre, assigné par l'auteur à la sociologie et délimité dans ses contours extérieurs, ne se présente pas avec des divisions claires et nettes, des compartiments intérieurs logiquement coordonnés. Le problème de la méthode en sociologie est traité au vingt-et-unième chapitre, alors que tout est résolu ! Beaucoup d'autres remarques pourraient être faites sur la trop grande ou la trop peu grande importance donnée à certaines questions. Mais le défaut capital de cette synthèse, c'est de ne pas présenter les matières sociologiques dans un ordre méthodique, de ne pas les diviser ni les coordonner dans une lumineuse liaison des points de vue successivement apparus. Mais M. de la Grasserie est modeste. Il n'a voulu faire que du « provisoire », il ne nous présente qu'un essai. En attendant une œuvre moins imparfaite — et nous attendrons peut-être longtemps — on consultera souvent avec fruit les différents chapitres de l'œuvre de compilation que constitue l'ouvrage de M. de la Grasserie.

Camille Jacquart.

René Worms, *Philosophie des sciences sociales.* Un vol. in-12, 250 pp. — Paris, Giard et Brière, 1903.

L'art social a précédé la science qui devrait l'éclairer. Cette science n'est pas faite. Il est urgent du moins de fixer les idées sur sa *philosophie*, c'est-à-dire son objet, sa méthode et les conclusions auxquelles elle doit aboutir.

Telle est la tâche que s'impose, en trois ouvrages successifs, le savant directeur de la *Revue internationale de Sociologie.* Il se propose d'être bref, concis et objectif ; de peu discuter, mais de présenter dans une rapide synthèse, plutôt que les systèmes opposés, leur résultat commun.

Nous tenons ici le premier des trois ouvrages, consacré à l'*objet des sciences sociales.*

Il est divisé en trois parties : I. *La société.* — II. *Le contenu*, *la vie et l'évolution de la société.* — III. *Les sciences sociales.*

I. *La société.* — Partant de cette vérité incontestée, qu'il y a un objet des sciences sociales, la *société*, M. Worms trouve celle-ci chez les hommes, les animaux, et même, du moins il incline à le croire, chez les végétaux. Les sociétés minérales sont résolument écartées. La vraie société coïncide en principe avec la nation. Aucune relation internationale ne fonde une société ; et les communes, les familles ne sont pas à proprement parler des sociétés : elles ne sauraient se suffire. Y a-t-il un être social réel ? Un troisième chapitre est destiné à le mettre en évidence. L'auteur y montre ses préférences pour un organicisme modéré, tout en faisant valoir aussi le lien psychologique qui unit les membres d'une même nation. Nous ne nous faisons pas une idée fort nette de la conclusion où il prétend aboutir. Assurément, des *associés* ne sont pas simplement des *juxtaposés ;* mais s'ensuit-il que la société soit un *être véritable ?* Il se défend de vouloir faire de la société un être distinct des individus [1]. Mais n'avait-il pas dit [2]) que la réalité des êtres sociaux s'évanouit, si l'on nie leur distinction d'avec les éléments individuels dont ils sont composés ; et vers la fin du volume [3]) la société ne devient-elle pas un être réel et vivant ?

II. *Contenu*, *vie et évolution de la société.* — M. Worms observe justement que la société est moins immédiatement composée d'individus que de leurs groupements ; mais il se refuse à dire qu'elle est constituée par les familles, tant il trouve d'autres formes impor-

1) Page 57.
2) Page 17.
3) Page 176.

tantes de groupements. Les *faits sociaux* sont assez justement définis « ceux où intervient un concours, une entente » ; ils sont classifiés au point de vue des fonctions de la vie industrielle (nutrition, reproduction, relation) que l'existence en commun permet de mieux exercer. En traitant de la corrélation des faits sociaux, M. Worms rejette, avec tous les égards voulus, les systèmes trop exclusifs : le *matérialisme* historique [1]) aussi bien que ce qu'il appelle l'*intellectualisme* historique dont il nomme dans A. Comte le plus illustre représentant ; et il arrive à conclure, qu'en somme la vie sociale est influencée par plusieurs facteurs d'importance assez égale, ou pour mieux dire, que chaque fait social est complexe ; qu'il y entre un peu de tout. Nous ne sommes pas loin de lui donner raison. Mais quel que soit le facteur prédominant, il est certain que tout change et évolue dans la société, et cela fatalement : tout mouvement déplace le moteur sans lui permettre de revenir complètement au point initial du mouvement. Cette évolution est-elle toujours un progrès? M. Worms ne veut point tomber dans l'optimisme ; il trouve d'abord que le progrès n'est pas nécessairement complet, ininterrompu, général dans l'espace. Allant plus loin, il conteste même à l'idée de progrès une valeur objective : celui-là progressant le plus qui réalise le mieux son idéal subjectif.

III. *Les sciences sociales.* — Après avoir assez nettement distingué la science de l'art et montré la dépendance qui subordonne l'art à la science, l'auteur se limite ici à la science sociale. Celle-ci a un double objet : la *statique* et la *dynamique* sociales, qui, d'après M. Worms, ne coïncident pas avec ce que Comte appelait l'*anatomie* et la *psychologie* sociales. Ces divisions, purement subjectives, ne sont que deux angles sous lesquels on aperçoit toute la réalité sociale : « Du premier on voit la société au repos, puis en mouvement. Du second, on aperçoit ses formes, puis ses fonctions » [2]). L'usage de ces deux procédés, très heureusement décrits, constitue deux groupes de sciences sociales : les *descriptives*, où l'on fait la revue des sociétés isolées, et les *comparatives* qui rapprochent les structures et fonctions de diverses sociétés. Suit alors l'énumération des diverses sciences sociales ; l'auteur y rattache la liste des arts sociaux. Un dernier chapitre insiste sur les rapports nécessaires que les sciences sociales ont entre elles et avec les autres

1) Nous signalons à M. Worms l'excellente *Étude du matérialisme historique de K. Marx*, due à la plume du président de la Société belge de sociologie, M. Van Overbergh, et insérée dans le 1er volume des *Annales* de cette Société. Paris, Alcan ; Bruxelles, Schepens, 1903.

2) Page 152.

sciences. L'impossibilité cependant, pour un seul esprit, de cultiver toutes ces branches du savoir humain, fait rejeter par M. Worms la *science sociale.* Mais il faut pourtant que les conclusions des diverses sciences particulières soient ramenées à l'unité. Qui se chargera de cette synthèse ? Une science nouvelle, la *Sociologie*, point de *départ* des sciences particulières : elle donne à toutes l'essor, en fixant leur objet et en traçant leurs méthodes ; et point d'*arrivée :* avec les conclusions de toutes elle édifie sa synthèse. Mais donner cette direction aux sciences, mais utiliser les résultats de toutes, c'est faire œuvre de philosophie. La sociologie est donc bien la philosophie des sciences sociales. Et M. Worms, en écrivant cette philosophie, a composé un traité de *sociologie.*

*
* *

Nous ne songeons pas à reprendre, pour les discuter, les divers points de cette analyse : ce serait opposer traité à traité. Volontiers, nous reconnaissons l'exceptionnelle compétence de M. Worms pour dresser l'intéressant et utile inventaire de la sociologie contemporaine. Et ce n'est pas un mince mérite, d'avoir su écrire à ce sujet un ouvrage qui n'est ni gros ni obscur. Que le distingué directeur de la *Revue internationale de Sociologie* nous permette cependant une courtoise franchise. Combien son esprit eût gagné en précision et en justesse, s'il avait moins exclusivement reçu la culture positiviste moderne ! On ne serait pas alors à se demander ce qu'il veut exactement, en défendant la réalité de l'être social ; il ne refuserait pas au progrès un critérium objectif ; il comprendrait que le fait de la déchéance primitive change le point de départ du progrès, mais n'en supprime pas la loi. Puis, la sociologie a de si bonnes raisons pour être modeste. Pourquoi donner comme acquises certaines propositions qui ne sont que des hypothèses risquées et peu orthodoxes ? La critique, enfin, lancée (p. 133) à l'adresse de la religion d'avoir entravé au moyen âge la vie économique, en arrêtant toute circulation par la prohibition du prêt à intérêt, cette critique, pour continuer de parler sincèrement, n'est-elle pas vieillotte ? Il suffit de lire les grands économistes anglais de l'heure actuelle, les Ashley, les Cunningham, les Marshall, pour regretter de servir encore ce lieu commun de l'économie rationaliste. A. V.

Lester F. Ward, *Pure Sociology, a treatise on the origin and spontaneous development of society.* Un vol. in-8°, xv-607 pages. — New-York et Londres, Macmillan, 1903.

Dès la lecture du titre, on peut se rendre compte du sens que

l'auteur attribue aux termes *sociologie pure :* elle a pour objet l'étude de l'origine et du développement spontané de la société. Il s'en explique d'ailleurs dans sa Préface et il oppose cette expression à celle de *sociologie appliquée*, laquelle a rapport aux moyens et aux méthodes mis en œuvre par l'homme et la société, comme agents conscients et intelligents, pour améliorer artificiellement les conditions sociales.

Ces quelques mots suffisent pour fixer nettement l'idée-mère des théories de M. Ward : la société est un phénomène naturel, nécessaire ; ce phénomène n'est qu'une résultante du fonctionnement spontané des forces naturelles ; suivant ce qu'il dit lui-même : « Les forces sociales sont des forces naturelles et obéissent à des lois mécaniques ; ce sont des impulsions mécaniques. Cela est vrai des forces intellectuelles aussi bien que des forces physiques. »

M. Ward divise son traité en trois parties. Dans la première (*Taxis*), il s'occupe de l'ordre ou arrangement des données sociologiques : le reste de l'ouvrage a pour objet l'origine et la nature de ces données, examinées d'abord du point de vue de la nature (*Genesis*), ensuite du point de vue des êtres intelligents (*Telesis*).

L'objet de la sociologie pure est « la nature essentielle de la société » ; son programme consiste dans « l'étude des phénomènes et des lois de la société telle qu'elle est, l'explication des procédés par lesquels les phénomènes sociaux se produisent, la recherche des conditions antécédentes par lesquelles les faits observés ont été amenés à l'existence, et la recherche des causes (*aetiological diagnosis*) qui remontera aussi loin que l'état des connaissances humaines le permettra dans les causes physiologiques, biologiques et cosmiques de l'état social actuel de l'homme ».

Mais ce n'est pas l'homme en lui-même qui est le sujet-matière de la sociologie ; c'est l'œuvre humaine (*human achievement*) ; « ce n'est pas ce que sont les hommes, mais ce qu'ils font ; ce n'est pas la structure, mais la fonction. Presque tous les sociologues travaillent dans le département de l'anatomie sociale, tandis qu'ils devraient tourner leur attention vers la physiologie sociale »... « En termes moins techniques, ajoute notre auteur, la sociologie s'occupe des activités sociales ; c'est l'étude de l'action, c'est-à-dire des phénomènes. »

Que faut-il entendre par *l'œuvre humaine?* « C'est le fait de l'œuvre humaine permanente qui établit la plus grande différence entre les sociétés humaines et les sociétés animales... La formule qui exprime le plus clairement cette différence est que *l'entourage transforme l'animal, tandis que l'homme transforme ce qui l'entoure.*

Or c'est précisement cette transformation de l'entourage qui constitue l'œuvre... La modification artificielle des phénomènes naturels est le grand fait caractéristique de l'activité humaine. C'est ce qui constitue l'œuvre. »

On n'attend sans doute pas de nous que nous résumions ici l'ouvrage volumineux de M. Ward. Toute sa théorie peut tenir en quelques mots : la matière est éternelle et tous les phénomènes que nous constatons, physiques, intellectuels, moraux, ne sont que des modifications, des transformations de la matière. En un mot, les six cents pages que M. Ward consacre à l'exposé de ses opinions sur l'origine et la formation de la société ne sont que l'amplification de son hypothèse première : « L'analyse fait disparaître entièrement, dit-il, la différence entre matière et forces... Il n'existe pas de ligne de démarcation entre les propriétés de la matière et les forces physiques. Les propriétés sont des forces et les forces sont des propriétés... Il est aujourd'hui reconnu que toute matière est active, et la seule différence qui existe entre des substances réside dans leurs manières diverses d'agir... Si la matière n'est connue que par ses propriétés et si les propriétés de la matière sont des forces, il en résulte que la matière possède des pouvoirs inhérents. Schopenhauer a dit justement : « *Die materie ist durch und durch Causalität.* » La matière est causalité. La matière est pouvoir. »

Ces quelques extraits montrent de suite que la *Sociologie pure* de M. Ward est une cosmologie et, plus encore, une cosmogonie, car, fidèle à son programme, sous prétexte de rechercher l'origine du fait social, il remonte aux origines premières de l'être. Partant d'une hypothèse : l'éternité de la matière, M. Ward s'efforce de la justifier, puis d'expliquer par elle tous les phénomènes sociaux.

Cette remarque nous autorise à conclure que le travail considérable fourni par le savant botaniste qu'est M. Ward n'a pas fait réaliser un progrès sérieux à la sociologie.

A titre d'exemple des rêveries auxquelles une idée préconçue peut conduire, nous dirons rapidement l'explication que notre auteur donne de l'origine de la loi et de l'Etat. A une époque reculée, certains groupements s'assujettirent d'autres groupements ; les vaincus se soumirent, mais demandèrent que leur situation fût régularisée ; les mesures protectrices qui furent édictées en leur faveur furent les premières lois. Ce fut donc le besoin de substituer une réglementation générale aux règles spéciales suivant la conquète qui donna naissance à un système de lois, et ce fut la nécessité d'un mécanisme social capable de faire observer la loi qui produisit l'Etat et l'amena à sa forme définitive. Il n'y a donc ni droit abstrait,

ni contrat social, ni droit des princes, ni « des pouvoirs existant par eux-mêmes »... « Par un processus parfaitement naturel et évolutionnaire, la société a élaboré partout et toujours un système régulateur qui, bien que n'étant pas un organisme, peut être comparé au système régulateur du corps métazoaire, et qui a précisément la même sanction qu'un fait positif. L'Etat est un produit naturel, tout comme un animal, une plante, ou l'homme lui-même. »

Telle étant la nature de l'Etat, il en résulte qu'il n'y a pas de droit en dehors de l'Etat, que l'Etat ne peut faire fatalement et nécessairement que le bien ; « ceux qui attaquent l'Etat ignorent ou oublient qu'il est un produit de l'évolution ; il serait tout aussi rationnel d'attaquer le système solaire, ou le type vertébré de structure... »

Ce système aboutit à l'apothéose de l'Etat et à la justification essentielle du despotisme le plus arbitraire. M. Ward l'admet sans sourciller. « L'Etat est essentiellement moral et éthique ; ses propres actes doivent être nécessairement éthiques. »

M. Damoiseaux.

Richard Garbe, *Beiträge zur Indischen Kulturgeschichte.* — Berlin, Paetel, 1903.

Sous ce titre, l'auteur réunit sept articles publiés d'abord dans diverses revues. Dans le premier, « Sagesse du Brahmane ou sagesse du Guerrier ? », il examine la question de savoir si ce sont les brahmanes ou les guerriers (ksatriyas) qui jouèrent le rôle le plus important dans le développement de la philosophie indienne. Les textes nombreux qui attribuent aux membres de la classe militaire les spéculations ontologiques des Upanishads, le fait que le Bouddha, le fondateur du Jainisme, les chefs du système religieux des Bhâgavatas naquirent dans cette classe, disposent M. Garbe à croire que la philosophie prit naissance chez les ksatriyas plutôt que chez les brahmanes. MM. Oldenberg et Dahlmann sont d'un avis opposé. — Le deuxième article fournit un exposé concis et très lisible des six systèmes dits « orthodoxes » de la philosophie : l'auteur s'arrête à quelques points du Sâ*m*khya sur lesquels il n'est pas d'accord avec d'autres savants. — Puis une étude sur le Milindapanho, traité pâli qui relate les entretiens du roi indo-grec Ménandre avec Nâgasena, docteur bouddhique. — Sur la pratique, aujourd'hui abolie, de brûler les veuves ; sur les Thugs ; sur la mort apparente des Fakirs (a paru dans le *Monist*). — Enfin, « La vie des Hindous. Une esquisse ». Par quelques exemples très vivants, M. Garbe fait comprendre l'influence de « désintégration »

exercée par la caste. Elle divise la société en d'innombrables groupements sans cohésion, indépendants les uns des autres, étrangers à tout intérêt commun. Pour l'Hindou, perdre sa caste, c'est perdre tout ce qui fait la vie digne d'être vécue. Or la caste suppose l'observance de règlements nombreux, qui enferment l'homme dans un cercle de devoirs ennuyeux et misérables : à mépriser le moindre, on est perdu. — La vanité et l'amour de paraître entraînent les Hindous les plus pauvres à des dépenses folles, notamment à l'occasion des mariages. Il faut tenir compte de ce fait quand on plaint la détresse des populations hindoues et qu'on cherche à en rendre responsable le Gouvernement anglais. Toutefois, en reconnaissant les services que la Paix Britannique rend au point de vue de l'administration de la justice, du maintien de l'ordre, etc., M. Garbe ne se dissimule pas les inconvénients de l'influence européenne. Il tient compte des ombres et de la lumière. — Dans l'ensemble toutefois, et notamment dans le premier article, il aurait pu prévenir encore plus énergiquement le lecteur qu'il développe des vues personnelles, dignes à coup sûr de discussion, mais peu propres, ce semble, à obtenir l'assentiment unanime des indianistes.

L. V. P.

Dr med. Otto Stoll, *Suggestion und Hypnotismus in der Völkerpsychologie*, 2e édition ; 158 pages. — Leipzig, Veit et Cie, 1904.

M. O. Stoll est professeur de géographie et d'ethnographie à l'Université de Zurich. Il est docteur en médecine. Il est à même, semble-t-il, d'apprécier les phénomènes d'hypnotisme de tous les lieux et de toutes les époques. Il a entrepris de décrire, de classer, d'apprécier ces phénomènes ; et les incroyables ressources que le siècle finissant a malheureusement mises à la disposition des esprits de sa trempe lui permettent de nous transporter chez les peuplades ouralo-altaïques (?), chez les Chinois, chez les Japonais, chez les Hindous, etc. L'Ancien Testament et le Nouveau, la Révolution française, les pèlerinages à Lourdes lui fournissent d'innombrables documents pour l'étude de la suggestion appliquée. — Le lecteur trouvera ici beaucoup de choses intéressantes ; et, je l'avoue, ce n'est pas sans profit que j'ai lu le chapitre relatif à l'Inde : j'y ai revu, avec plaisir, des références, des termes techniques, des détails notables que le *Grundriss* a, paraît-il, utilement vulgarisés.

L. V. P.

SOCIOLOGIE JURIDIQUE.

Les personnes morales, par le Marquis DE VAREILLES-SOMMIÈRES, Doyen de la Faculté de Droit de l'Université catholique de Lille. Ouvrage qui a obtenu le premier rang dans le concours ouvert par l'Académie des sciences morales et politiques (1900) mis en rapport dans ses deux dernières parties avec la loi du 1er juill. 1901. Un vol. in-8° de 685 pp. — Paris, Cotillon. Pichon, successeur, 1902.

Nous souhaitons que cet ouvrage, lu et médité sans parti pris, soit la fin de cette mystification dont le monde juridique tout entier a été la victime. Une image fut prise pour une réalité ; une comparaison pour une raison ; un effet pour une cause. Le sujet de cette confusion est la personne morale ; de Savigny en fut le parrain ; l'erreur prit corps dans la tête des philosophes adonnés aux sciences politiques ou sociales. M. de Vareilles-Sommières remonte à l'origine de la méprise, passe en revue tous les systèmes, les réfute l'un après l'autre ; puis achève sa démonstration en expliquant, sans la personne morale, tous les effets dont, bien gratuitement, on attribuait la parenté à une fiction.

Ce livre, où revit l'ancien bon sens français, d'une érudition solide et d'un raisonnement juridique serré, léger d'allure pourtant et parsemé de traits d'esprit, mérite beaucoup mieux que ces quelques lignes. Mais il ne se rattache à la sociologie que par les derniers chapitres de la première partie. L'auteur voudra bien se contenter de notre franche adhésion et de nos félicitations chaleureuses.

A. V.

SOCIOLOGIE POLITIQUE.

WESTEL WOODBURY WILLOUGHBY, Ph. D., professeur agrégé de science politique à l'Université de John Hopkins, *The political theories of the ancient world* ; XIV-294 pages. — New-York, Longmans, Green and C°, 1903.

L'auteur de cet ouvrage, déjà connu par ses publications précédentes sur la *Nature de l'Etat* (1896) et la *Justice sociale* (1900), appartient à une pléiade de sociologues américains, dont les plus célèbres sont Woolsey, Burgess, Ward, Giddings ; nous croyons utile d'exposer brièvement l'histoire, les principes et les tendances de cette école scientifique, avant de passer à l'analyse et à l'examen de la nouvelle publication du distingué professeur de « John Hop-

kins ». Nous ne ferons d'ailleurs que résumer un chapitre du volume de M. Merriam que nous avons signalé plus haut (p. 195).

Le fondateur de cette école fut un Allemand, Francis Lieber, arrivé aux Etats-Unis en 1827 ; les traités de science politique qu'il publia en 1838 et 1839 (*Political Ethics*, *Legal and Political Hermeneutics*) eurent une influence considérable sur le mouvement des esprits. Il fut suivi d'une lignée de disciples, dont plusieurs avaient fait leur éducation dans des écoles allemandes ; le groupe qui se forma ainsi a publié toute une série de travaux qui procèdent d'une méthode commune et qui présentent un caractère identique.

Leur méthode de discussion des phénomènes politiques se distingue par une connaissance de l'histoire et une vue comparative des institutions politiques, qui font défaut ou sont défectueuses chez leurs prédécesseurs.

Le caractère essentiel de cette école consiste dans la répudiation des théories anciennes sur le droit de nature et le contrat social. D'après elle, l'homme est, par essence, un être social ; dès lors, il est inutile de recourir à des moyens artificiels pour l'amener à former une société avec ses semblables ; l'Etat ne doit son origine à un contrat qu'en ce sens que toute société est formée d'individus qui reconnaissent l'existence de droits et de devoirs mutuels ; en fait, l'Etat est le résultat d'une évolution historique et instinctive plutôt que le fruit d'un développement conscient.

Cette école rejette aussi, nous venons de le dire, le système qui attribue aux hommes des droits d'ordre politique, inhérents à leur nature, inaliénables et indépendants de l'Etat. D'après Burgess, « il n'y a jamais eu et il ne peut jamais y avoir de liberté sur la terre et parmi les hommes en dehors de l'organisation de l'Etat ». Willoughby est d'avis que les « droits naturels » n'ont pas même une valeur morale dans le prétendu « état de nature », car, en réalité, ils seraient équivalents à la violence et dès lors ils n'auraient aucune signification morale. En un mot, les droits de l'homme ont leur source, non dans la nature, mais dans la loi.

Jadis on disait, aussi bien en Amérique que dans l'ancien monde, que la liberté est un droit naturel de l'homme et que le gouvernement est la limitation nécessaire de la liberté. Pour l'école nouvelle, la liberté n'est pas un droit naturel de l'homme, elle est seulement la récompense des races ou des individus qui réunissent les conditions voulues pour la posséder ; c'est l'Etat qui est la source de la liberté, c'est lui qui la rend possible, en détermine les limites, la garantit et la protège. L'Etat est représenté comme le produit le plus élevé du développement politique d'une nation. On ne peut le

concevoir sans la souveraineté, c'est-à-dire sans un pouvoir illimité sur les sujets, car toute autorité qui limiterait son action serait elle-même souveraine. L'Etat national, c'est-à-dire le produit organique, le résultat de l'évolution d'un peuple, possède l'autorité absolue ; il est le juge suprême de l'organisation de l'existence des citoyens ; il n'est plus le simple protecteur de la vie, de la liberté et de la propriété des individus ; on lui attribue en outre une fonction active : celle de promouvoir l'intérêt général par des mesures appropriées à cette fin et l'expérience ainsi que les nécessités du moment seules déterminent les limites de son action. Si donc on ne va pas jusqu'à prétendre qu'il n'y a pas de limites à l'action de l'Etat, on enseigne en tout cas que la voie ne lui est pas barrée par de prétendus « droits naturels ». La nation elle-même apprécie d'après les circonstances, et non d'après des principes, les problèmes délicats de l'intervention de l'Etat dans les divers domaines de l'activité intellectuelle, morale et économique des citoyens.

Tel est l'édifice que la science politique américaine est parvenue à construire ; nous n'hésitons pas à dire que l'œuvre ne lui fait pas honneur ! A la base, se trouve un sophisme patent. L'homme est un être essentiellement sociable, affirme-t-on, et de ce principe on déduit que l'homme ne possède aucun droit naturel. Il nous paraît que le contraire est évident : la notion « sociabilité » comporte en elle-même l'idée de rapports (droits et devoirs) entre les associés d'une part, l'autorité sociale et les associés d'autre part ; ces droits sont donc des droits naturels qui sont inhérents à l'être social et qui ne sont nullement créés par l'Etat.

Au sommet, l'école américaine place une affirmation qui n'est pas démontrée et qui n'a aucune relation avec les prémisses : nous voulons parler de sa théorie de la nature de l'Etat. Elle nie l'existence d'une loi morale à laquelle l'homme est soumis ; elle borne l'horizon de l'individu et de la société à la poursuite utilitaire du bien-être matériel ; elle abandonne aux passions populaires le soin de donner la définition du bien-être ; et puisque les volontés de la majorité sont la loi suprême, contre laquelle il n'existe aucun appel, elle justifie le despotisme et la tyrannie de la foule ; elle prépare largement les voies à la réalisation du collectivisme.

Le fait que semblables doctrines sont adoptées par l'élite scientifique d'un peuple qui a toujours été considéré comme le prototype des nations libres, est pour le moins singulier. Cependant, M. Merriam fait observer que les anciennes théories sur les droits naturels de l'homme semblent être encore un article de la foi populaire ; néanmoins, dit-il, pour ce qui concerne la théorie des fonctions

gouvernementales, on peut croire que les masses ont été plus loin que les savants et qu'elles sont disposées à accepter l'extension des pouvoirs de l'Etat dans tous les domaines où le bien-être général peut réaliser des progrès.

Il nous reste à fixer d'une façon plus complète la physionomie spéciale de Willoughby, comme docteur de la science politique, en exposant brièvement son opinion sur les fonctions du gouvernement. Il les divise en fonctions essentielles et fonctions non-essentielles. Les premières ont pour objet la protection de l'Etat contre l'intervention étrangère, la conservation de la vie nationale et le maintien de l'ordre intérieur. Les fonctions non-essentielles comprennent « les intérêts économiques, industriels et moraux du peuple » ; elles se subdivisent en fonctions socialistiques et fonctions non-socialistiques. Les premières se bornent aux activités que le peuple pourrait exercer si elles étaient laissées à l'initiative privée, telles que la propriété et la mise en œuvre du chemin de fer, du télégraphe et du téléphone. Les fonctions non-socialistiques sont celles qui, si elles n'étaient pas assumées par l'Etat, ne seraient pas exercées ; comme, par exemple, le travail accompli par les bureaux de l'Instruction publique et du Travail.

*
* *

Après avoir exposé, dans ses ouvrages précédents, ses idées personnelles sur la théorie de la science politique, M. Willoughby se propose d'écrire l'histoire de cette science ; l'ouvrage que nous allons analyser est le premier volume consacré à cette vaste entreprise.

Dans la préface, l'auteur commence par dire son opinion sur l'utilité de ce travail considérable. D'abord « les théories politiques ont toujours dépendu des conditions objectives particulières et ont toujours été évoquées par elles. Elles reflètent donc les idées et servent à interpréter les mobiles qui se trouvent à la racine des mouvements politiques importants. » En second lieu, « non seulement les spéculations politiques ont été largement influencées par les problèmes politiques contemporains, mais elles l'ont été en outre, dans une mesure presque égale, bien que moins directement, par ce que l'on a appelé le « degré d'intellectualité » (*intellectual climate*) de leur époque. » Enfin, pour ce sujet comme pour tout autre, l'histoire des théories politiques est un moyen de comprendre d'une façon plus complète que par toute autre voie les conceptions et les problèmes dont la science politique s'occupe. Ainsi se justifie l'intérêt qu'une étude de ce genre présente pour le sociologue.

Mais, tout en reconnaissant la haute valeur intrinsèque de ces recherches historiques, M. Willoughby proclame qu'elles ne peuvent donner un résultat satisfaisant que si celui qui s'y livre possède des opinions philosophiques fermes sur le sujet qu'il se propose de traiter. Et puisque, d'après lui, comme nous l'avons vu, la formation des sociétés humaines est un produit organique et évolutif des tendances naturelles de l'homme, on n'est pas étonné de l'entendre assigner comme but spécial à son travail « de démontrer que les diverses spéculations politiques décrites sont issues naturellement des faits concrets de la vie contemporaine ». « Réciproquement, ajoute-t-il, bien qu'à un degré moindre, les théories politiques ont souvent aidé à amener, dans la vie actuelle, des développements politiques en conformité avec les principes qu'elles ont affirmés. »

Comme on le voit, M. Willoughby appartient à l'école dogmatiste et, tout en reconnaissant le défaut de sa méthode, il tente de la justifier dans un passage qui mérite d'être cité : « Il est vrai, dit-il, que, dans un certain sens, la possession d'idées arrêtées sur ce qui est vrai ou faux par rapport au sujet que l'on traite rend plus difficile le parfait achèvement de la tâche de l'investigateur, en ce qu'elle rend probable que, consciemment ou non, il fera violence aux doctrines d'autrui de façon à les faire correspondre avec ses propres vues, ou à découvrir des distinctions qui n'existent pas ou qui, si elles existent, n'ont pas d'importance. Mais cette tendance n'agit pas fatalement, bien qu'on doive s'en garder avec soin. Chez celui qui est doué d'un esprit judicieux et impartial, cette pression peut être presque totalement absente... Comme Zeller l'a dit dans l'introduction de son *Histoire de la philosophie présocratique :* L'impartialité philosophique consiste non dans l'absence de toutes présuppositions, mais à apporter dans l'étude des événements passés des présuppositions qui sont vraies. » Ce que nous avons dit plus haut des idées philosophiques de Willoughby sur la liberté et la nature de l'Etat, nous dispense de nous expliquer sur ce que nous pensons de ce plaidoyer en faveur de sa méthode. En tout cas, on ne pourra pas lui reprocher de ne pas avoir mis lui-même le lecteur en garde contre son exposé et son appréciation des théories politiques dont il a entrepris de faire l'histoire.

* * *

Le chapitre le plus intéressant de l'ouvrage est sans contredit le premier, dans lequel M. Willoughby passe en revue les « Idées politiques primitives ». Cette étude rétrospective lui fournit l'occasion de donner son opinion sur la théorie par laquelle Maine et Spencer

tentent d'expliquer l'origine de la société politique. Dans leur système, l'état primitif des sociétés, tout au moins chez les Aryens et les Sémites, était caractérisé par le groupement des individus en familles : la famille était l'unique lien social et la *patria potestas* l'unique autorité politique ; par une évolution naturelle, les familles formèrent les clans, les clans formèrent les tribus, et les tribus, par voie de conquête ou d'alliance, les nations. En même temps les pouvoirs politiques des chefs de famille se développèrent en ceux des chefs des clans, et ceux-ci en l'autorité du roi de la tribu et de la nation et finalement en la souveraineté de l'Etat.

Cette théorie, dit notre auteur, n'a pu résister à la critique. Les recherches anthropologiques ont démontré que le type patriarcal de la famille ne peut être considéré comme universel ou comme primitif. Au surplus, on ne peut soutenir que l'autorité du patriarche fut le germe qui donna naissance aux pouvoirs des chefs de clan et de tribu et ensuite à ceux de l'Etat. Très probablement, le groupement en tribus est de beaucoup antérieur à l'organisation de la famille sous la forme patriarcale : le moindre sentiment d'amitié entre les membres qui constituent la tribu suffit pour lui donner naissance.

D'ailleurs, le clan diffère de la famille sous plusieurs rapports essentiels : la famille est fondée sur la parenté tandis que, dans le clan, le lien social est religieux ; le but de la famille est la conservation des propriétés communes, tandis que le but essentiel du clan est le maintien du culte commun. D'autre part la tribu, groupement politique, se distingue nettement de la famille et du clan, groupes sociaux et religieux ; loin que la tribu doive son origine au clan, la vérité est que la tribu ne fut pas toujours formée par la réunion de clans, mais que, plus souvent, les clans furent formés par une différenciation de groupes dans la tribu.

Ce n'est donc pas dans le processus proposé par Spencer qu'il faut rechercher l'origine réelle du pouvoir politique réel parmi les hommes. On la trouve tout simplement dans la tribu. « En fait, en dehors de l'union temporaire de la mère et de l'enfant, union nécessitée par la faiblesse de celui-ci, on ne peut concevoir un type plus simple d'organisation sociale ou politique que la tribu. Pour la créer et la conserver, il ne faut rien de plus qu'un léger sentiment d'amitié entre les membres qui la constituent et la reconnaissance de sa valeur offensive et défensive en cas de guerre, — reconnaissance que l'expérience a dû amener de très bonne heure. Pour maintenir l'autorité de la tribu, il n'est besoin que d'un capitaine dont le droit de commandement est fondé sur une prouesse

personnelle et dont la sphère d'autorité est, pendant la guerre, celle d'un chef militaire et, en temps de paix, celle d'un arbitre dans les discussions privées. » Une fois établie, la tribu se transforme en nation par voie de conquête ou d'accroissement naturel et son gouvernement devient celui de l'Etat moderne : le pouvoir accroît ses fonctions exécutives et judiciaires, puis s'empare de l'autorité législative. Mais, au cours de son évolution, le pouvoir politique ne changea pas son caractère essentiel : si, de personnel qu'il était au début, il devint territorial et s'il s'attribua la mission de faire les lois, ces changements n'amenèrent jamais une rupture dans la continuité du développement de l'Etat. « Le germe se trouvait dans la tribu et son gouvernement, et il ne fallut rien de plus qu'un processus de croissance pour produire l'organisation politique de notre époque. »

Nous avons cru que ces vues sociologiques méritaient d'être exposées avec quelques détails, parce qu'elles renversent un système qui compte encore de nombreux partisans ; on a dit cent fois et on répète encore tous les jours que l'autorité patriarcale est la source du pouvoir politique. M. Willoughby oppose à cette hypothèse les découvertes de l'anthropologie : souvent, la tribu a précédé la famille patriarcale et les clans ne sont que des désagrégations de la tribu ; — puis, argument plus frappant encore peut-être, il en démontre l'impossibilité au regard de la raison : la famille, le clan et la tribu diffèrent quant à leur but, à la cause profonde de l'autorité du chef, à la durée du lien, aux conditions de la qualité de membre et au statut : la famille est une institution sociale, la tribu est un groupement politique ; — dans la famille, le lien qui unit les membres et la raison suprême du pouvoir du patriarche, c'est la parenté, tandis que la tribu repose sur le consentement des sujets ; — la famille ne dure qu'aussi longtemps qu'elle se perpétuera par la procréation, la durée de la tribu est illimitée ; — la famille ne comprend que les parents, alors qu'il n'y a pas de limites absolues assignées à l'entrée dans la tribu ; — enfin, les membres de la famille sont les esclaves du patriarche et ceux de la tribu sont des citoyens.

A l'hypothèse spencérienne, M. Willoughby répond par une autre hypothèse : la tribu est un groupement d'une nature spéciale, absolument différente de celle du clan et de la famille ; elle a une origine en quelque sorte spontanée et, en tout cas, indépendante du clan et de la famille. Il fait même remarquer que, « là où la forme patriarcale de la famille aurait précédé l'établissement de toute autre unité sociale ou politique, ce serait une erreur de soutenir

que le pouvoir politique a sa source dans l'autorité du chef familial. La vérité serait plutôt que, au fur et à mesure de l'accroissement de l'intégration sociale, lorsque les hommes devinrent plus sédentaires, que leurs besoins augmentèrent, et que leurs intérêts naturels devinrent plus nombreux et plus importants, la vie de famille et l'autorité patriarcale devinrent insuffisantes comme instruments d'ordre social, et ainsi il devint nécessaire d'établir une association politique et sociale dont la mission fût d'exercer les fonctions que les circonstances demandaient et pour l'accomplissement desquelles l'incompétence de la vie de famille et de l'autorité patriarcale avait été démontrée. Ainsi se formèrent le clan et la tribu. Dans ce progrès social et politique le point à noter est que le groupement en familles ne se développe pas en clans ou tribus et que la *potestas* du père ne devient pas l'autorité du chef du clan ou de la tribu. Les groupements plus étendus se produisent plutôt comme adjonctions ou comme substitutions à la famille et au régime patriarcal. »

L'anthropologie et l'histoire nous diront ce qu'il faut penser de cette opinion, ou, plus exactement, de cette présupposition, comme dirait M. Willoughby lui-même. Restant dans notre rôle de critique, nous nous bornerons à dire que cette hypothèse cadre exactement avec ses opinions philosophiques ; elle est peut-être vraie, mais elle n'est pas *objectivement* démontrée et son auteur ne l'appuie pas de constatations suffisamment nombreuses et incontestables. Voilà pour le côté sociologique du problème ; quant au côté philosophique, puisqu'il ne doit guère nous inquiéter ici, signalons simplement que M. Willoughby n'a fait que reculer la difficulté ; nous lui concédons volontiers que, en se réunissant en groupements politiques (tribus, Etats), les hommes cèdent à des tendances instinctives et naturelles ; cela nous explique comment, sous l'impulsion de circonstances extérieures, ces groupements prennent naissance et se forment autour d'un individu qui doit la confiance dont il jouit à sa force musculaire, à son intelligence, à ses prouesses, parfois même à son habileté. Mais cet exposé ne nous donne pas la raison dernière et suprême du pouvoir, sa justification au delà des contingences et des accidents de la vie des individus et des peuples.

Les chapitres suivants sont une synthèse, magistralement tracée, des doctrines politiques qui présidèrent aux destinées des Etats orientaux, de l'Egypte, des Juifs et de la Grèce antique. La science politique est réduite à peu de chose sur les bords de l'Euphrate et du Nil, où les esprits étaient tenus en laisse par des dogmes immuables. Nous croyons devoir mettre hors pair les pages concernant

les théories politiques des Hébreux. L'auteur y établit clairement que, à l'encontre des autres Etats orientaux, le gouvernement juif, bien que théocratique quant à la source de son autorité et de la loi, n'avait pas un caractère sacerdotal; il expose également avec netteté le développement de la législation et nous paraît faire la distinction entre ce qu'il y a de révélé et d'inspiré dans cette législation et ce qui est la part de l'homme, avec une sûreté de vue frappante chez un incroyant. — Relevons deux erreurs à ce propos: contrairement à ce que dit M. Willoughby, c'est après avoir reporté la promesse du peuple qu'il accomplirait les ordres de Jéhovah, que Moïse reçut de Lui les Dix Commandements sur le mont Sinaï. En outre, l'extrait des *Rois* cité page 50 se trouve au quatrième livre, et non au second.

Le chapitre IV, consacré à l'exposé des caractères généraux de la science politique grecque, est celui qui nous semble le mieux traité sous le rapport sociologique. L'influence réciproque de la philosophie sur les institutions et des contingences matérielles sur la doctrine est parfaitement mise en relief. Pour les Grecs, l'Etat n'est pas un mécanisme, c'est un tout organique vivant dont les citoyens sont les parties ; leur doctrine politique aboutit à l'apothéose de l'Etat à ce point que leur langue ne possède pas de termes différents pour distinguer entre les concepts de « société » et « Etat ». Chez eux, l'idée de l'immortalité s'appliquait à l'Etat plutôt qu'à l'individu ; tout en reconnaissant la valeur indépendante de l'individu en tant qu'être moral, il était dès lors aisé d'harmoniser cette idée avec la soumission du citoyen à l'action absolue de l'Etat. L'homme doit faire le bien et éviter le mal ; faire le bien, c'est travailler au perfectionnement, à la gloire de l'Etat. « En dehors de l'Etat, l'individu n'aurait aucun droit, d'après les Grecs, — pas même des droits naturels ou moraux, car sans l'éducation et l'ordre que l'Etat procure, l'homme n'aurait ni les dispositions ni les occasions requises pour mener une existence morale, rationnelle. »

Absorption complète de l'être humain tout entier, corps et âme, intelligence et volonté, par l'Etat, telle est la première conséquence de cette théorie ; il en est une autre : c'est la fusion de la morale et de la politique en une seule science.

Ces opinions étaient-elles généralement admises dans la Grèce antique ? On peut en douter ; M. Willoughby reconnaît lui-même qu'il ne parle, naturellement, que des Grecs les plus éclairés et que si Platon identifie la morale et la politique, Aristote les distingue, tout en faisant cependant de la morale une des subdivisions de la politique. Nous tenons simplement à constater qu'il est bien difficile, même pour un écrivain de bonne foi, de faire abstraction de

ses idées philosophiques préconçues et nous nous demandons si, en faisant le tableau des théories politiques de la Grèce, M. Willoughby n'a pas trop sacrifié au désir de trouver des arguments en faveur de sa thèse principielle sur la nature et l'omnipotence de l'Etat.

Dans les pages suivantes, nous trouvons une étude très étendue sur les systèmes politiques des sophistes, de Socrate, de Platon, d'Aristote, des stoïciens et des épicuriens. Nous ne nous y arrêterons pas, puisque aussi bien ces philosophes n'eurent guère d'action sur les institutions et les mœurs de leur temps. Socrate but la ciguë, Platon et Aristote écrivaient au moment où la décadence de l'organisme politique en était arrivée à ce point que l'on ne pouvait songer à le restaurer ou à le reconstruire.

Très long sur cette partie, à laquelle il consacre la moitié de son volume malgré son peu d'importance relative, M. Willoughby est tout aussi bref à l'égard des théories politiques de l'ancienne Rome. Ici encore il insiste sur l'identité que l'esprit romain établissait entre la *civitas* et l'ensemble des *cives*. « Les Romains, dit-il, appelaient l'Etat « civitas ». L'Etat et l'agrégat de ses citoyens étaient ainsi conçus comme la même chose. En conséquence et nécessairement, on ne faisait aucune distinction entre la volonté de l'Etat et celle du peuple. Ainsi encore, à titre de déduction ultérieure, on ne faisait ou l'on n'aurait pu faire aucune distinction, quant à leur caractère essentiel, entre les lois publiques et les lois privées. » Aussi M. Willoughby n'admet nullement que l'on puisse prétendre, comme l'a fait von Ihering, que la conception romaine de la souveraineté populaire reposait sur l'existence d'un contrat social. D'après lui, « pour les Latins, comme pour les Grecs, l'existence d'une règle politique quelconque était d'une nécessité tellement obvie, si évidemment rationnelle par elle-même, et par conséquent si naturelle que l'on ne tenta jamais de rechercher la justification abstraite de son existence. Etant ainsi demandé rationnellement par la nature même des hommes, l'Etat ne fut jamais considéré comme une chose artificielle au point qu'une convention formelle fut nécessaire pour l'établir. »

* * *

L'ouvrage de M. Willoughby est un exposé historique ; il n'est d'ailleurs, nous l'avons dit, que la première partie de l'œuvre qu'il a entreprise ; c'est assez dire qu'il ne comporte pas de conclusion, tout au moins immédiate. Il a pour mérites principaux sa grande clarté et sa concision ; son défaut est d'être un plaidoyer en faveur

d'une thèse ou plutôt d'une hypothèse préconçue. A la décharge de l'auteur, nous nous plaisons cependant à reconnaître que ce défaut est apparent, que la bonne foi de l'écrivain est absolue, et que celui-ci n'avait pas manqué de nous annoncer que son but est de justifier sa théorie initiale, plutôt que de faire œuvre de science désintéressée. Nombreux sont ceux qui sont convaincus que le groupement des hommes en sociétés politiques est le résultat pratique de tendances innées, de besoins naturels et que la théorie du contrat social est sans valeur scientifique. A cet égard, il est intéressant de noter que pas plus en Egypte, en Assyrie et en Judée qu'à Rome et à Athènes, ni les savants ni les masses ne tentèrent d'expliquer, par un pacte primitif, la formation des Etats ; mais ce qui n'est pas démontré et ce que M. Willoughby ne parvient pas à démontrer, malgré tous ses efforts, c'est que dans l'antiquité, les théoriciens du droit public et les citoyens s'inclinaient devant l'Etat et faisaient de la conservation et du progrès de l'Etat le but et l'aboutissement de toute l'activité individuelle et sociale ; les Grecs et les Romains, pour ne citer que ces deux peuples, n'étaient pas esclaves de l'Etat au point d'accepter toutes les tyrannies et de se soumettre à tous les caprices des tyrans.

D'un autre côté, M. Willoughby ne dissimule pas — et d'ailleurs il ne tente pas de dissimuler — que, chez tous les peuples dont il s'occupe, il existait une croyance à l'origine divine plus ou moins directe du pouvoir politique ; chez tous ces peuples, la même loi divine qui imposait l'obéissance aux citoyens dictait aussi aux souverains les limites de leur autorité, soit par une révélation ou une inspiration immédiates de la Divinité, soit par l'intermédiaire de la raison humaine. Ainsi M. Willoughby fournit une arme puissante pour détruire sa théorie sur l'omnipotence de l'Etat, en tant qu'il soutient que la liberté n'existe pas en dehors de la loi politique humaine, que l'homme n'a, vis-à-vis de l'Etat, d'autres droits que ceux dont celui-ci juge convenable de lui permettre l'exercice à titre précaire. Sans qu'il l'affirme dès maintenant, puisque le moment n'est pas encore venu pour lui de tirer la conclusion de son étude historique, M. Willoughby tend évidemment à tirer argument de ce que l'homme a un penchant naturel à accepter l'intervention absolue de l'Etat dans tous les domaines ; or, au point où il en est arrivé, nous nous croyons déjà en droit de dire que cet argument lui échappe. Lui-même nous procure les armes nécessaires pour le combattre ; c'est, croyons-nous, le plus bel éloge qu'il soit possible de faire de sa probité scientifique.

M. Damoiseaux.

SOCIOLOGIE ÉCONOMIQUE.

Guillaume De Greef, *La sociologie économique ;* 250 pages (Bibliothèque de la philosophie contemporaine). — Paris, Alcan, 1904.

Le titre est alléchant. Depuis longtemps le monde sociologique attend une œuvre synthétique sur ce sujet. Tous les récents traités d'économie politique ont flirté avec lui, mais d'une manière timide et discrète. On a comme peur d'essayer un assaut. Il y eut bien la *Psychologie économique* de Tarde ; mais si on s'accorde, sauf l'école Duckheim, à lui trouver des mérites sérieux, on ne soutient pas que le problème soit résolu dans ses parties essentielles.

Il faut donc savoir gré à M. De Greef de son audace. Son titre résonne comme un coup de clairon. Il fera lire le livre : chacun voudra voir.

Que trouvera-t-on ?

Une étude systématique de la *sociologie économique ?*

Hélas ! non.

Seulement les quatre essais qui ont été publiés en 1903-1904 dans *la Richesse russe* de Nicolas Michaïlovski et dont trois ont été republiés dans la *Revue internationale de sociologie* de M. René Worms.

Plus, des conclusions.

Toutes parties sans liens bien serrés, que domine certes une idée générale mais qui n'ont pas figure de tout systématique.

Le livre se divise en sept chapitres dont les titres suggestifs renseigneront le lecteur sur leur contenu : 1. Définitions. — 2. Le système économique. — 3. De la méthode en économie politique. — 4. L'histoire de l'économie sociale. — 5. Le matérialisme historique. — 6. A. Quetelet et les précurseurs de l'Ecole mathématico-physique dans la science sociale. — 7. Conclusions générales.

1. Après avoir rappelé les efforts de ses prédécesseurs, M. De Greef définit l'*économique*, « cette partie fondamentale et intégrante de l'ensemble de la science sociale ou sociologie qui a pour objet l'étude et la connaissance des lois abstraites de la structure et de la vie nutritive des sociétés et des conditions de réalisation historique et pratique de ces lois ».

Cette définition, peu laconique, est encadrée de thèses excellentes : — Quand l'économie arrive à être conçue comme une branche particulière de la sociologie générale, par cela même il est reconnu que la pleine et exacte solution de chaque problème économique est dépendante de l'ensemble des données de la sociologie. Donc,

non seulement des prémisses physiques et des caractères de la nature humaine, mais des autres forces de la vie sociale : génétiques, esthétiques, psycho-collectives, morales, juridiques et politiques. — Le point de vue sociologique en économie politique impose de tenir compte de tous les facteurs sociaux *constants*, y compris les facteurs variables dont l'action peut être également constante. La sociologie et par conséquent aussi l'économie sociale, même abstraites, ne peuvent éliminer que les causes perturbatrices accessoires, contingentes et accidentelles.

Soit ; mais quelles sont ces causes perturbatrices, accessoires, contingentes ? Où sont ces lois abstraites ? Le travail de l'auteur manque d'exemples et partant de précision.

Il a bien cru pouvoir formuler en loi abstraite que « le développement de la circulation est caractérisé d'une façon constante et nécessaire par la réduction continue du poids mort social relativement à l'effet utile ». Mais c'est peu qu'un exemple ; il est tellement particulier qu'il est manifestement insuffisant pour faire saisir adéquatement et surtout pour étayer la définition. On avouera d'ailleurs que, sauf l'originalité un peu lourde de l'expression, l'idée n'est guère neuve.

2. Dans le chapitre du *système économique*, M. De Greef rappelle des idées qui lui sont chères quant au superorganisme social qui « est constitué de plusieurs *systèmes* étroitement liés entre eux, bien que susceptibles au point de vue abstrait d'une division et d'une classification à la fois logiques, dogmatiques, historiques et naturelles ; systèmes : économique, génésique, esthétique, psycho-collectif, éthique, juridique et politique ». Classification basée sur l'ordre de complexité et de spécialité croissantes et de généralité et de simplicité décroissantes des phénomènes englobés dans chaque classe.

Dans le système économique, il distingue l'appareil de circulation (distribution et répartition), l'appareil de consommation et l'appareil de production.

Dans les détails de ce classement, M. De G. s'écarte des idées dominantes des économistes et notamment de M. Gide. Le lecteur regrettera de ne pas pouvoir lire les motifs qui justifient sa manière de voir.

Le paragraphe des rapports de l'économie sociale avec les autres sciences, contient d'intéressants aperçus, mais ici encore on souhaiterait autre chose qu'une esquisse. Il est temps de pousser à fond ces rapports, par exemple, ceux de l'économique et de la génétique, de l'esthétique, des croyances, etc.

3. La méthode propre de l'économique est la même, selon M. De G., que celle des autres sciences sociales (génétique, esthétique, psycho-collective, éthique, juridique et politique), c'est-à-dire la méthode historique « qui n'est elle-même qu'une extension et un perfectionnement de la méthode générale d'observation ». Mais il faut entendre la méthode historique « dans le sens le plus large de cette expression » (statique aussi bien que dynamique). La statistique elle-même n'est qu' « un procédé historique approprié à l'observation des phénomènes élémentaires et quantitatifs de l'économie sociale ». Toutefois la statistique est « analytique et abstraite », tandis que l'histoire est principalement « descriptive, synthétique et concrète ».

Mais la méthode historique n'est pas cependant, selon M. De G., la méthode *exclusive* des sciences sociales et surtout de l'économique. En effet : 1° son apparition dans les sciences sociales a eu pour résultat son extension à toutes les sciences sociales antécédentes plus générales ; 2° les méthodes propres aux sciences antécédentes se sont à leur tour appliquées à toutes les sciences sociales, y compris l'économique. « Ce ne sont pas seulement les sciences, mais aussi les méthodes qui sont *interdépendantes.* »

Sur tous ces points le lecteur est prié d'aller étudier les preuves de l'auteur dans ses ouvrages antérieurs : *Les lois sociologiques* et la *Sociologie générale élémentaire.*

4. L'*histoire de l'économie sociale* ne se borne pas à celle des croyances et des doctrines économiques (idées).

M. De G. n'appartient pas à cette « ancienne école qui *supposait* que les idées ou l'Idée gouvernent le monde ». L'idée n'est au contraire, pour lui, qu' « une réponse plus ou moins nette aux questions soulevées continuellement par le milieu extérieur physique ou social et adressées soit aux individus, soit aux collectivités ; la vie psychique, et par conséquent la vie scientifique qui en est une expression, n'est qu'une adaptation ou une correspondance avec l'ambiant ; elle est une relation. »

Nous devons, conclut-il, expliquer les idées et les théories économiques par les sentiments sociaux, ceux-ci par l'activité volontaire consciente ou non, cette dernière par les nécessités de l'adaptation individuelle ou collective. Nous croyons aussi, ajoute-t-il, que l'histoire de l'économie politique proprement dite est inséparable de celle du socialisme aussi bien pratique que théorique : « l'individualisme et le socialisme sont des stades historiques de la vie et de la pensée économiques : ils sont destinés à se fondre dans *la sociologie positive* ».

Dans l'énumération des *divisions positives* de l'histoire écono-

mique, M. De G. rend hommage à Le Play. Ce point est à noter, étant donné l'injuste dédain professé par M. le professeur Durckheim pour l'illustre auteur des *Ouvriers européens*.

« Il est intéressant de constater, dit notre auteur, que l'une des premières écoles qui aient essayé d'établir en théorie une classification des civilisations en se fondant sur leur structure économique et spécialement sur les formes de la production et de la technique a été l'école de Le Play (1806-1882)... Je tenais à signaler que l'interprétation économique de l'histoire, spécialement par les formes et la technique de la production, avait eu des théoriciens remarquables avant K. Marx dont la *Critique de l'économie politique* parut en 1859 et dont le premier volume du *Capital*, continuation du précédent, ne fut publié qu'en 1867. »

Quelle est la base la plus générale d'une division sociologique ?

La base la plus fondamentale des sociétés est économique.

Quel est le facteur le plus fondamental dans l'ordre économique qui est lui-même fondamental ?

C'est la circulation. « Je considère le mouvement, la circulation et plus particulièrement le transport et le mouvement des utilités et des hommes comme l'élément économique primordial le plus simple, le plus général au triple point de vue logique, historique et naturel. Toutes les autres formes économiques et sociales, dans leur développement dérivent de cet élément. »

Le lecteur regrettera ici encore de ne pas trouver des preuves à suffisance. Pourquoi encore une ébauche, et non un tableau achevé? Cependant il s'agit ici d'une question extrêmement importante.

Suivent les tableaux sommaires des divisions naturelles et successives de la circulation et de la classification des phénomènes économiques.

5. Dans le chapitre sur le *Matérialisme historique*, l'auteur expose et discute la théorie de Marx et produit sa propre opinion.

Dans l'exposé il ne tient pas compte des études récentes sur ce sujet. Quant à la discussion, elle est curieuse. Exemple : « Tout le socialisme et un grand nombre de sociologistes, avant et depuis Marx, ont accordé au facteur économique le rôle d'agent principal du développement social ; l'originalité relative de Marx (car il a eu des prédécesseurs même sur ce point) a été d'avoir fait de la technique de la production la forme primitive sur laquelle se moulent toutes les autres formes sociales. Mais qui dit technique ne dit-il pas également connaissance, idée ? Cette contradiction du matérialisme économique, il ne peut la résoudre. »

Et c'est tout !

Laissons la critique de « l'originalité relative ». A vouloir trop abaisser un génie comme Marx, on ne nuit qu'à soi-même.

« Mais qui dit technique ne dit-il pas également connaissance, idée ? » Voilà, selon M. De G., une contradiction que le Marxisme ne peut résoudre.

S'il s'était donné la peine d'ouvrir le dernier volume des *Annales de la Société belge de sociologie*, il aurait vu, à la page 169, que l'auteur du mémoire sur le *matérialisme historique* écrit ce qui suit dans ses conclusions : « On a reproché à Kautsky d'avoir compris dans la « technique » non seulement les outils et les machines, mais aussi les méthodes chimiques et les mathématiques. L'écrivain socialiste ne paraît pas cependant avoir dépassé la pensée de ses maîtres. Rien dans leur œuvre ne semble s'opposer à cette extension de la théorie. On se rappellera que dans la préface de sa *Critique de l'Economie politique*, Marx parle déjà de la « totalité des rapports de production » qui « forme la structure économique de la société ». Dans le premier volume du *Capital*, Marx définit la technologie d'une manière très large. « Darwin, dit-il, a attiré l'attention sur l'histoire de la *technologie naturelle*, c'est-à-dire sur la formation des organes des plantes et des animaux considérés comme moyens de production pour leur vie. L'histoire des organes productifs de l'homme social, base matérielle de toute organisation sociale, ne serait-elle pas digne de semblables recherches ?... La technologie met à nu le *mode d'action de l'homme vis-à-vis de la nature*, le procès de production de sa vie matérielle, et par conséquent, l'origine des rapports sociaux et des idées ou conceptions intellectuelles qui en découlent. » Où voit-on la moindre restriction ? Le « mode d'action de l'homme vis-à-vis de la nature » ne peut-il pas être entendu dans le sens large préconisé par Kautsky ? N'est-on pas amené à dire qu'il doit l'être ainsi ? »

A cela M. De G. n'a rien répondu.

Quant au reproche éventuel que la sociologie marxiste ne serait pas « psychologique », l'auteur du mémoire cité traite ce point à la page 165 de son mémoire, exposant les idées de Engels et les commentaires de M. de Kellès-Kranz.

Il est regrettable que M. De G. n'ait pas discuté ces points.

Qu'on ne tire pas des observations qui précèdent une conclusion inexacte. Il ne faut pas étendre à tous les autres arguments les réserves formulées. Ce serait injuste. L'ensemble du travail de M. De G. est fort intéressant.

Ce n'est pas le moment de discuter à fond ses conclusions : je compte le faire dans un ouvrage prochain. En général, j'estime que l'auteur attribue à Marx plusieurs thèses qui n'ont pas été les siennes et que parfois les idées du critique et du critiqué sont identiques ou à peu près.

6. La partie du volume relative à Adolphe Quetelet est, pour moi, la plus intéressante. M. De G. rend à l'école mathématico-physique en général et à Quetelet en particulier la place qui, somme toute, leur revient dans la constitution de la sociologie.

Si la sociologie doit beaucoup à l'école biologique, à l'école psychologique et au socialisme, elle doit beaucoup aussi à l'école mathématique.

L'auteur recherche les précurseurs de Quetelet ; il démontre l'injustice des critiques de Comte à l'égard de l'auteur de la *Physique sociale ;* il analyse le mouvement mathématico-social de Hollande, d'Angleterre et d'Allemagne ; enfin il étudie l'œuvre d'A. Quetelet qui « peut être considéré comme le représentant le plus complet de la science sociale mathématico-physique au XIX[e] siècle ».

Sans ménager les critiques, M. De G. découvre une foule d'aperçus qui doivent être notés. Exemple : « On peut dire que les études de Quetelet sur la folie, le suicide, l'infanticide et la criminalité en général ont été le point de départ de toute l'évolution scientifique postérieure. Il énonce même en passant l'idée que l'*imitation* est un facteur du crime en général aussi bien que de la vie normale, mais il n'y attribue pas, comme on l'a tenté depuis, une influence exagérée. »

7. Les *conclusions* sont celles qui se dégagent des études antérieures. C'est comme un résumé synthétique de l'ouvrage, qui fait saisir l'ensemble des idées de l'auteur.

Somme toute, le récent effort de M. De G. n'ajoute pas beaucoup d'aperçus nouveaux à son œuvre antérieure. Le sociologue y glanera quelques applications nouvelles de principes déjà connus ; mais il regrettera que la *Sociologie économique* de M. De G. ne donne pas ce que son titre faisait espérer. C'est peut-être une préface de « sociologie économique » ou « d'économie sociologique »; ce n'est pas l'ouvrage annoncé. J'espère que M. De G. nous le prépare.

CYR. VAN OVERBERGH.

SOCIOLOGIE LITTÉRAIRE.

Victor Henry, *Les littératures de l'Inde* (Sanscrit. Pâli. Prâcril). — Paris, Hachette, 1904.

Je suis encore sous le charme, admirant avec quelle supériorité d'érudition, d'esprit et de tact littéraire, de philosophie aussi, — et par là ce livre ne doit pas demeurer inconnu au sociologue, — l'éminent professeur a su évoquer la littérature indienne. Aucune tâche n'est plus difficile, car peu de lecteurs sont à même de partager le sentiment que Warren exprimait avec une si heureuse précision : « Le plus grand charme des pensées et des images de l'Orient est, pour moi, qu'elles rentrent si rarement dans nos cadres occidentaux » [1]); et l'historien de la civilisation hindoue peut difficilement éviter le reproche d'insincérité ou celui d'obscurité. Rares ceux qui ne se décident pas à un choix toujours critiquable; et je sais un gré particulier à M. V. Henry de s'être résolument placé au point de vue purement littéraire, évitant les vaines spéculations, parfois pédantesques, qui déparent d'autres ouvrages analogues et d'ailleurs estimables : la lourde machine théologico-philosophique n'a pas eu dans la littérature indienne, et, qui sait? dans la religion elle-même, l'importance que les historiens de la philosophie lui attribuent. Ṛsis, brahmanes, bouddhistes, sont des artistes, poètes à leurs heures, et c'est en tant qu'artistes qu'ils nous intéressent pour le moment. — Dès lors, il ne reste plus qu'à faire comprendre et savourer les inspirations de ces artistes, leur manière, leur métier, qu'à expliquer ce phénomène unique dans l'histoire des lettres, virtuosité et indépendance de l'artiste tout enchaîné qu'il soit dans les liens rigides de la poétique.

Pour rendre pleine justice au présent volume, il conviendrait de le comparer aux ouvrages de Schroeder, de Monier-Williams, d'Oldenberg, à plusieurs autres encore, qui poursuivent, en somme, le même but de haute vulgarisation. Sur la plupart des points, l'avantage reviendrait à M. V. Henry. A peine peut-on lui reprocher d'avoir eu la coquetterie d'être très sommaire sur le Véda ; une objection plus sérieuse est d'avoir à peu près négligé, — de parti pris, ainsi qu'il nous le dit, — les traités techniques de grammaire, de rhétorique, de scolastique : car c'est bien de la littérature, et non plus méprisable que celle des sous-Kâlidàsas, la prose des Çamkara et des Vâcaspati ; pour ne rien dire de l'école des logiciens boud-

1) *Buddhism in translations*, p. 284.

dhistes « habiles à exposer clairement ce qu'ils veulent dire et ce qu'ils ne veulent pas dire »[1]).

Ce que je veux répéter, et pour m'associer à ce nouveau et grand service que M. V. Henry rend à nos études, c'est que peu d'ouvrages sont aussi « lisibles » et aussi sûrs[2]).

L. V. P.

SOCIOLOGIE PHILOSOPHIQUE.

ALFRED FOUILLÉE, *Nietzsche et l'Immoralisme.* — Paris, Alcan.

M. A. Fouillée veut exploiter jusqu'à épuisement total sa théorie des idées-forces. Nous avons déjà « l'Evolutionnisme des idées-forces », « la Psychologie des idées-forces », et une application très intéressante de la doctrine à un problème métaphysique dans « la Liberté et le Déterminisme ». Et voilà qu'il nous promet comme couronnement de l'œuvre : « la Morale des idées-forces ». Mais M. Fouillée est un écrivain trop fécond parfois, et quand il s'empare d'un sujet, il n'est point rare que le sujet s'empare de lui, et qu'il en arrive à écrire un livre lorsqu'il faudrait un chapitre. C'est ce qui a eu lieu quand l'auteur a rencontré Nietzsche dans ses études de morale ; et comme il ne veut point compromettre l'équilibre de son ouvrage, il publie en livre séparé : *Nietzsche et l'Immoralisme.*

Le plan du travail est un peu lâche. Après une introduction sur Stirner et Guyau, qui lui paraissent avoir été les précurseurs, peut-être les maîtres de Nietzsche, M. Fouillée établit dans un premier livre que le principe de toute la philosophie nietzschéenne est la volonté de puissance, d'où résulte (livre II) l'immoralisme individualiste et aristocratique. Le livre III contient les jugements de Nietzsche sur Guyau ; enfin le livre IV nous donne la religion de Nietzsche. Une longue conclusion termine l'ouvrage.

La naïve brutalité de Stirner est d'un intérêt plutôt secondaire. On a beau ébahir les bourgeois en déclarant que les athées sont de pieuses gens ; on a beau exalter l'Unique, qui n'est évidemment que Stirner, et donner la formule la plus outrancière de l'individualisme anarchiste, Stirner n'a rien expliqué, et son association d'Uniques n'est qu'un colossal non-sens.

1) Voir Th. de Stcherbatskoï, *Muséon*, 1904. II. Sur les rapports des Vaiçesikas et de l'Ecole de Dignaga.

2) L'auteur a raison de louer le *Malavikagnimitra* qui est charmant et dont la traduction est un petit chef-d'œuvre. — Les traductions, étendues et souvent rhytmées, sont exquises. — Les mots spirituels sont aussi nombreux qu'il convient, et pas trop nombreux. — J'approuve fort le soin de mentionner en passant les indications mythiques : j'aime autant ce mirage que le mirage omophagique ou totémiste ; et le Rig-Véda démontre qu'on s'est occupé du soleil.

Quant à Guyau, M. Fouillée a une tendance, fort naturelle d'ailleurs, à exagérer la valeur de ses doctrines. Mais il n'est point douteux que le philosophe-poète a une autre importance que Stirner. A l'encontre de Bentham, de Nietzsche, de Tolstoï, de Schopenhauer, Guyau considère la sociabilité comme primaire, et nullement comme dérivée. La vie, dans son concept propre, implique un élément d'expansion et de fécondité. La vie individuelle suppose donc l'instinct social, indépendamment de tout « plaisir », de tout « égoïsme »: et cette sociabilité se manifeste d'autant plus intensément, qu'on examine une forme vitale plus élevée. De là le caractère essentiellement social du grand art et de la religion.

Nous admettons volontiers qu'il était très utile de s'élever contre les spéculations gratuites des utilitaires ; mais nous avouons ne rien voir dans les doctrines de Guyau que cette nécessaire protestation. L'homme est social, non parce qu'il trouve son avantage à vivre en société, mais par le fait même qu'il est homme. — C'est fort bien ; mais il serait particulièrement intéressant de saisir les éléments de la nature humaine ou de la vie, qui constituent cet instinct, ce besoin social. Nous craignons bien qu'on ne les trouve dans une nécessité de l'homme ou de la vie, et qu'on n'aboutisse à une nouvelle forme d'utilitarisme, simplement plus rationnelle, mais non radicalement opposée à l'utilitarisme classique.

Disons-le bien nettement, cet unique chapitre sur Guyau, écrit *con amore*, est plus instructif, plus riche en aperçus nouveaux, en observations heureuses que tout le travail sur Nietzsche. Quel est l'avantage de noter toutes les contradictions particulières d'un système qui doit fatalement être contradictoire dans son expression? Si l'on parvient à se dépouiller de toutes les doctrines reçues, de tous les préjugés, on ne se dépouille jamais des exigences fondamentales du sens commun et des formes du langage. La « transmutation de toutes les valeurs » par exemple, idée fondamentale de Zarathustra, qui n'est pas nécessairement contradictoire dans son esprit, ne saurait guère s'exprimer sans contradiction. La brutalité est un vice, et le vice est mauvais par définition, comme la vertu est bonne ; mais si Nietzsche en arrive à affirmer — très logiquement, à notre sens — que la brutalité est bonne, que le vice est essentiellement bon, il est d'une importance très secondaire de relever la phrase, contradictoire dans les termes : « Les vices sont des vertus ».

L'orgueil de Nietzsche est stupéfiant ; il juge toutes les doctrines avec une dédaigneuse autorité ; et plus d'une fois son jugement est d'une naïveté, d'une inexactitude presque comiques. L'idée évolu-

tionniste, la lutte pour l'existence, l'amélioration par la guerre, la survivance du plus apte, toutes ces idées forment la trame des doctrines nietzschéennes, — et Nietzsche n'a pas compris Darwin ! Mais c'est là encore une conséquence de son système, disons plutôt de son attitude personnelle ; et c'est bien celle-ci que M. Fouillée aurait dû mettre en relief. Il n'aurait pas écrit ce livre ; mais il aurait ajouté un chapitre très intéressant à sa « Morale des idées-forces ».

En réalité, Nietzsche a une nature d'une intensité sans pareille dans une direction particulière. Rien de plus énorme, de plus fascinant, et en même temps de plus borné, de plus « *einseitig* » que son génie. L'homme est un être complexe, non seulement dans ses principes constitutifs, mais dans les tendances instinctives qui en résultent ; et il n'y a aucune exagération à dire que plusieurs de ces instincts sont radicalement opposés. Il n'est pas une vie un peu complète, un peu réfléchie, qui ne laisse monter parfois, au niveau de la conscience, tous les éléments du plus farouche nietzschéisme. Il est des heures, — et ce ne sont pas les plus mauvaises, — où nous affirmons nos besoins individualistes, à l'encontre des exigences grégariennes de la famille, des associations de tout genre, et même de la société. N'en déplaise aux organicistes, ce sont là les heures de féconde initiative, et notre vie ne prend toute son ampleur qu'à la condition de nous détacher parfois du « troupeau ».

Mais ce n'est là qu'*un* aspect de la vie, et l'animal politique d'Aristote a, lui aussi, ses imprescriptibles droits. L'homme normal parvient à établir un équilibre entre ces deux tendances antagonistes ; l'esprit complet tient compte de ces éléments opposés ; et la perfection morale ne peut s'atteindre que par une « pondération », qui est un compromis parfois, mais qui n'est jamais une suppression violente d'une de ces forces vitales. — Nietzsche n'est ni normal ni complet. Témoin l'étonnante âpreté de son génie. Témoin aussi sa folie. L'instinct social est complètement atrophié dans sa nature. Le fort répugne à l'association sous toutes ses formes, et ne l'admet que pour mieux affirmer sa « volonté de puissance ». Les vaches, les femmes, les chrétiens et les autres démocrates, tout ce qu'il y a de dégéneré et d'ignoble dans le genre humain, trouvent seuls plaisir à faire le mouton. Voilà toute la sociologie de Nietzsche. Le culte de sa propre individualité absorbe toutes ses énergies ; et privé des innombrables contrepoids de l'homme complet, Nietzsche devait en arriver à toutes ses conclusions outrancières, paradoxales, scandaleuses, criminelles.

Sa logique même est la source de ses contradictions. Ses données

primordiales sont fausses ou incomplètes ; et il lui suffit de les analyser avec rigueur, avec courage, — le courage de l'inconscience peut-être, — pour heurter violemment toutes les idées reçues, tous les principes de la vie sociale, et pour ne plus trouver dans le langage de tout le monde que des formules absurdes, contradictoires, pour exprimer ses concepts de fou génial.

En appuyant sur cette seule idée, M. Fouillée aurait obtenu un résultat plus pratique que par ce volume, qui ne dispense pas de la lecture de Nietzsche, si l'on veut atteindre la racine même de son écrasante originalité.

P. M. De Munnynck.

Procès-verbaux des séances de la Société.

SÉANCE DU 28 AVRIL 1904.

La séance est ouverte à 2 h. 1/2, sous la présidence du R. P. Vermeersch.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté après lecture.

M. Legrand donne lecture d'un travail sur la « Science des mœurs » d'après un ouvrage de M. Lévy-Brühl.

Le R. P. Vermeersch félicite M. Legrand pour la critique judicieuse qu'il a faite des idées de M. Lévy-Brühl. Le bons sens lui a servi de guide dans l'appréciation des thèses de l'auteur. Il s'est tenu éloigné d'une part d'un engouement pour cette science nouvelle que rien ne justifie jusqu'ici, d'autre part d'une condamnation *a priori* qui serait peu scientifique.

On peut tirer de cette étude deux observations que M. Legrand a, du reste, mises en lumière. La première, c'est qu'on retrouve chez tous les peuples les mêmes mobiles fondamentaux d'action. La seconde, d'ordre méthodique, c'est que l'on établit facilement une confusion entre les sciences des mœurs et l'art de la morale. On veut découvrir non seulement ce qui a été, mais ce qui doit être, et ce sont deux domaines bien différents.

M. Deschamps. — M. Legrand a critiqué avec beaucoup de justesse et de vigueur de raisonnement les idées de M. Lévy-Brühl. Son travail serait parfait s'il avait appuyé ses idées personnelles sur des faits précis. Il renforcerait la valeur démonstrative de son étude en l'étoffant d'observations positives.

Il serait utile aussi de distinguer entre la philosophie morale et la morale religieuse pratique, pour résoudre la question des conflits entre la morale individuelle et la morale sociale. Les philosophies morales ne produisent pas de conflits pour la raison qu'elles n'ont aucune influence pratique sur la moralité.

Et à ce point de vue, il serait très intéressant d'étudier les causes de la moralité. Pourquoi les saints, par exemple, ont-ils été d'une moralité si supérieure ? On pourrait se poser la même question pour un bouddhiste, pour un sceptique en étudiant des cas concrets de vies morales supérieures, médiocres et inférieures.

Une autre question serait celle de savoir comment on peut modifier les mœurs. Est-ce par l'individu ou par l'Etat ? Dans ce second cas, ce ne serait plus de la morale. D'après ce que j'en ai saisi, M. Lévy-Brühl est plutôt d'avis que c'est l'Etat qui doit intervenir. C'est pourquoi il ne s'occupe pas de psychologie individuelle.

M. Legrand reconnaît qu'il pourrait développer le caractère concret de son étude. Il fait remarquer que M. Lévy-Brühl ne fait pas de distinction entre la morale religieuse et la morale philosophique ; il entend par *mœurs* toute morale normative. Est-il utile de faire cette distinction et de sacrifier la philosophie morale ? Question douteuse, de même que celle des moyens à employer pour modifier les mœurs. L'auteur que j'ai analysé, ne spécifiant pas s'il fallait recourir à l'Etat ou faire appel à la libre initiative des individus pour améliorer les mœurs, je n'ai pas cru devoir m'en occuper.

M. Muller. — M. Legrand est d'avis qu'il est difficile de prouver l'existence de règles morales qui s'imposent aux individus composant une société, parce que certains individus n'admettent pas ces règles, ou qu'ils en préconisent d'autres ou qu'ils enfreignent ces règles. C'est vrai, mais cette attitude provoque une réaction, une protestation ou une répression de la part du corps social. C'est la preuve que celui-ci admet comme établies et obligatoires pour tous certaines règles morales. Il y a donc moyen de reconnaître ces règles pour chaque société.

Il y a moyen aussi d'analyser le bien ou le mal produit par l'observation de ces règles dans les différentes sociétés et d'arriver ainsi à établir quelles ont été les règles fondamentales observées par l'humanité. On arriverait ainsi par l'observation à la constitution d'une philosophie des mœurs.

M. Legrand. — Je suis d'accord avec vous et avec M. Lévy-Brühl sur ce point. Je l'ai dit dans mon travail, je ne repousse nullement l'observation au service de la science des mœurs. J'ai dit qu'on ne pouvait pas imposer aux individus des règles morales, étant donné que toujours et partout des individus n'observent pas les règles. Ces règles existent, mais elles n'enlèvent rien de la liberté des individus.

La discussion est close.

Le R. P. Evariste présente quelques observations en réponse à des critiques de détail faites par M. Capart à son étude sur *la tribu d'Israël*.

La séance est levée à 5 1/2 heures.

SÉANCE DU 16 JUIN 1904.

La séance est ouverte à 2 h. 1/2, sous la présidence du R. P. De Munnynck.

Le P. De Munnynck donne la parole au P. Vermeersch pour la lecture de son travail sur le *concept de la société civile.*

La société civile. — Avant d'aborder avec fruit l'étude de la société civile elle-même, il importe d'examiner et de résoudre deux questions préalables : quelle réalité répond au nom de *société ;* et par quelle méthode il faut traiter le sujet. De là, trois parties de ce travail. Nous nous contenterons, dans cette séance, de proposer les deux premières.

I. *La société où est-elle?* — 1. A la fin du XVIIIe siècle, un juriste allemand dont Savigny popularisa la doctrine, crut, en fouillant le droit romain, y découvrir la *personne morale* conçue comme une entité distincte des personnes *physiques*, et capable de constituer le terme d'une division. Depuis lors, les cours de droit distinguent invariablement les personnes en personnes *physiques* et en personnes *morales.*

Comprise d'abord comme une fiction circonscrite à une partie du droit privé, la possession des biens, la personne morale fut regardée comme une création du Législateur. Cette conception fournit une excuse à toutes les spoliations révolutionnaires dont l'Eglise et les collèges eurent à pâtir depuis 1789 : le Législateur avait tout droit sur sa créature ; autorisé à l'anéantir, il pouvait très légitimement lui enlever tout ou partie de son patrimoine.

2. Bientôt pourtant, la notion s'étendit : la personne morale fit son introduction dans le droit public. On étendit ses attributions à toute l'action sociale ; on parla de son sexe ; on ne fut pas loin de traiter de ses fiançailles et de son mariage.

Il ne fut plus dès lors possible de voir dans le Législateur le seul créateur des personnes morales. L'Etat du moins, et, pour les catholiques, engagés eux aussi au service de la personne morale, l'Eglise furent des personnes morales *par nature.*

La classification se complétait. A l'origine, tout se bornait à une fiction. Et voici maintenant que l'on distingue la personne morale *naturelle* et la personne morale *artificielle ;* la *réelle* et la *fictive.*

On vantait le monopole du Législateur ; et l'on se mit à dénoncer l'attentat de certains particuliers, des religieux notamment, qui, à la barbe de l'Etat, réussissaient aussi bien que lui à créer des personnes morales !

Voici cependant qu'une étude nouvelle du droit romain vient montrer que tout l'échafaudage de la personne morale reposait sur une erreur d'interprétation.

C'eût été le coup de grâce, si déjà l'imagination des philosophes n'avait enfanté la personne morale naturelle, dont le modèle le plus achevé fut admiré dans l'Etat.

Les uns, partis de l'ancienne comparaison de la cité et du corps humain, se mirent à constituer, partie par partie, un organisme complet, auquel la vie ne pouvait faire défaut. La société était un être vivant organisé [1]).

D'autres prennent une voie tout opposée. Ils s'attachent surtout à la volonté, à la conscience collectives, dont les différences avec les volontés et les consciences particulières caractérisent un sujet nouveau, tout âme celui-ci et non plus corps organisé. Du règne animal, l'Etat passe au rang des substances spirituelles : il devient Ange.

Et à la suite de Gierke, on examine la responsabilité civile et pénale des associations, au regard de celle de leurs représentants.

3. Après ces théories diverses, mais toutes plus ou moins bizarres et confuses, la simple analyse de la constitution, d'une société industrielle d'abord, puis d'une association formée en vue de l'éducation, nous fait conclure, avec le bon sens, que dans une société il n'y a d'autres personnes que les associés. Mais le régime spécial auquel les conventions sociales, la volonté des donateurs, la nature même des choses, soumettent les biens ; la faculté donnée à quelques-uns de parler ou d'agir au nom de tous ; l'opposition possible entre les intérêts isolés et l'intérêt commun, éveillent dans l'esprit l'image d'une nouvelle personne, distincte des associés. Et les abréviations du langage s'adaptent à cette imagination. Plus la société est nombreuse, plus les fins en sont complexes ; plus elle a une raison d'être perpétuelle, et plus aussi l'image sera frappante ; plus la fiction semblera prendre corps.

Mais fiction toujours, et pas réalité, strictement, elle ne fait rien, elle n'explique rien : elle est un effet et pas une cause.

II. *La méthode.* — L'on s'accorde aisément aujourd'hui pour dire qu'il faut, dans toute étude concrète, des *principes* et de l'*observation ;* il faut *raisonner* et *regarder.*

Que faut-il observer, et que peut-on observer ?

Remonter jusqu'aux origines du groupement social, analyser la société primitive, serait excellent. Mais cela ne se peut ! Les sociétés existent sans se rappeler le berceau de la société humaine.

On a essayé de dégager les débuts, en recourant à la loi de l'évolution. Mais ni l'évolution radicale et universelle ne saurait se démontrer, ni la loi n'en a été formulée. L'hypothèse sert plutôt à relier des faits successifs constatés ; elle peut tout au plus suppléer quelques anneaux intermédiaires ; mais elle est incapable de fixer le point de départ.

Bien gratuitement encore a-t-on prétendu retrouver dans les tribus nomades et incultes, le type des sociétés primitives. Tarde le disait fort bien : « On a beaucoup abusé des sauvages en sociologie ».

L'observation des *sociétés animales* ne saurait fournir des lumières. Le secret des rapprochements des animaux est plus caché que celui des groupements hnmains. On ne découvre rien, en allant du plus connu au

1) A noter cependant, que plusieurs auteurs qui passent pour avoir identifié la société dans l'organisme, n'ont fait que presser les analogies. Ainsi A. Fouillée et même, d'après nous, Schaeffle.

moins connu. Et puis, il n'y a de société proprement dite qu'entre les êtres intelligents. Beaucoup mieux vaudrait réserver le nom de *société* pour les hommes. Si l'on étend ce concept de société à un groupement quelconque, on pourrait finir par parler de sociétés végétales et minérales. Et ne commence-t-on pas à le faire ? Worms ne défend-il pas les sociétés végétales ? A. Fouillée ne reconnaît-il pas trois ordres de sociétés, dont l'inférieur est occupé par les êtres inanimés ?

Il suit donc de toutes ces considérations, que le véritable champ d'observation, c'est l'homme, c'est la société ; l'homme avec sa nature, ses inclinations, la société des hommes, présente et passée, mais prise toujours dans les temps historiques, étudiée dans des monuments réels, non dans ceux que crée une imagination inventive.

M. le Président félicite le P. Vermeersch d'avoir su présenter d'une manière si attrayante un sujet des plus arides. Une érudition très sérieuse et une grande pénétration caractérisent son travail sur le concept de la société civile.

Sans vouloir aborder le fond du sujet, le P. De Munnynck se permet de présenter quelques observations de détail. Il lui semble que l'auteur du travail manifeste une trop grande aversion pour l'hypothèse dans les recherches scientifiques. Ensuite, il se demande si l'on doit rejeter toute considération sur les sociétés animales et même le mot, comme le voudrait le P. Vermeersch. Certains animaux qui vivent en société, parviennent à connaître les besoins, les désirs de leurs co-associés et cela entraîne une réglementation qui va au delà de l'instinct. Il y a là un élément psychique qui distingue ces groupements, des sociétés végétales, et qui présente de l'analogie avec la société humaine. Il est très difficile de faire le départ entre l'instinct et l'activité psychique, de sorte que la délimitation entre la société animale et la société humaine ne s'aperçoit pas bien clairement dans l'état actuel de nos connaissances.

Le P. Vermeersch répond qu'il ne dédaigne pas l'hypothèse dans les autres sciences, mais en sociologie on en abuse. Il a voulu viser surtout l'hypothèse d'une évolution radicale et universelle qui fait naître la vie d'un végétal qui s'est transformé en animal dont l'homme est issu. En ce qui concerne les sociétés animales, il persiste à croire que leur étude est infructueuse pour la sociologie. Ce qui fait l'essence de la société, c'est la connaissance du but auquel la société doit répondre. Cette connaissance n'existe pas chez les animaux. Alors pourquoi s'en occuper? Réservons le mot aux sociétés d'hommes.

R. P. De Munnynck. — Avec cette définition de la société, vous avez résolu la question.

R. P. Vermeersch. — C'est une question de mots.

M. Damoiseaux demande si pourtant l'étude des sociétés animales ne pourrait pas nous éclairer sur la part de l'instinct dans les sociétés humaines.

M. Muller est d'avis qu'il y a une différence capitale entre les sociétés animales et les sociétés humaines. L'animal agit partout de la même façon. Dans tous les milieux, et sous les différentes latitudes, dans des circonstances fort diverses, il s'organisera de la même manière, et toujours sans changement. L'homme, au contraire, s'associe partout dans des conditions différentes.

Cette extrême variabilité des conditions de la vie sociale humaine a fait naître un nombre considérable de sociétés différentes sur la surface du globe. Le P. Vermeersch n'indique pas d'une façon bien nette comment il va aborder l'étude de toutes ces sociétés, avec quelle méthode il va les observer. Il me paraît qu'il faudrait commencer par les sociétés les plus simples — qu'il ne faut pas confondre, bien entendu, avec les sociétés de sauvages désorganisées. Le P. Vermeersch a raison de ne pas considérer celles-ci comme représentant l'état primitif de la société.

Le P. De Munnynck ne peut admettre l'opinion de M. Müller en ce qui concerne l'absence de plasticité des sociétés animales. Cette opinion, dit-il, me paraît trop absolue, et je pense que ces sociétés ne sont pas dépourvues complètement de plasticité.

La discussion provisoire est close.

M. Van Houtte fait rapport sur le travail de M. Damoiseaux relatif à la *formation de la société politique belge :*

Je me rallie, dit-il, à toutes les considérations émises par M. Damoiseaux. Et je crois pouvoir dire que nous nous trouvons en présence d'un travail à la fois très documenté et bien pensé. — Mais il présente, me semble-t-il, quelques lacunes... Après la lecture il surgit dans l'esprit quelques questions comme celles-ci :

1° Si la société belge n'était pas mûre en 1790 pour l'indépendance, la société des provinces unies du Nord l'était-elle davantage en 1648 ? J'estime que l'unité de ces provinces était moins réalisée en ce moment que celle des provinces belgiques en 1790. Et cependant après une lutte de quatre-vingts ans les puissances signataires du traité de Westphalie reconnaissent l'indépendance des provinces unies.

2° Si les provinces belgiques n'étaient pas mûres pour l'indépendance en 1790, à la suite de quelles circonstances l'étaient-elles devenues en 1830... ? Apparemment à la suite du régime d'unité que l'absolutisme de Napoléon leur imposa... Aussi m'attendais-je à voir l'exposé de cette œuvre d'unification, après l'exposé des causes de désunion existant en 1790. Mais voilà que M. Damoiseaux interrompt tout à coup son étude et laisse le lecteur sous l'impression d'un travail qui n'est pas achevé.

3° Si les Puissances reconnurent si facilement notre indépendance en 1830, était-ce bien pour avoir constaté que la Belgique était devenue une nation, capable de se gouverner elle-même ? Ne faut-il pas faire une part : *a)* à des combinaisons internationales nouvelles ; *b)* à un changement qui s'est opéré dans le droit public de l'Europe en général : droit public qui admet désormais que les pouvoirs émanent de la nation, que par conséquent une nation a le droit de décider elle-même de son sort ; *c)* au hasard lui-même, et notamment à la coïncidence de la Révolution belge de 1830 avec la Révolution française qui mit fin au règne de Charles X ?

M. Damoiseaux fait remarquer qu'il n'a pas voulu faire de la théorie sociologique, mais qu'il s'est borné à l'étude sociologique de l'organisation belge. Le rapprochement avec les provinces unies du Nord trouverait sa place dans une étude de sociologie comparative. Quant à l'influence des éléments extrinsèques dans la constitution de l'indépendance belge, il en sera question dans la seconde partie du travail et il y sera tenu compte des observations de M. Van Houtte.

On aborde la discussion du travail de M. Muller : *Comment aborder l'étude des faits sociaux par la méthode d'observation ?*

M. Jacquart, rapporteur, dit :

M. Müller a le grand mérite de regarder dans les yeux une question à côté de laquelle les sociologues aiment à passer rapidement et légèrement, et qui est pourtant fondamentale dans une science qui prétend être exclusivement positive et ne s'inspirer que des faits : c'est celle de la *méthode d'observation.* M. Müller traite hardiment la question et propose, non moins hardiment, une solution précise, des procédés de méthode qui ont l'avantage incontestable de mettre l'observateur en contact avec les faits et de l'y laisser. En s'inspirant de cette méthode, il n'arrivera plus aux sociologues de passer par dessus la réalité des choses et de faire de la théorie, du subjectivisme au lieu de science exacte et positive — comme cela leur est arrivé souvent et aux plus illustres d'entre eux — ainsi que M. Müller l'a excellemment mis en lumière dans son étude. C'est un second mérite de son travail.

Ces règles me paraissent bonnes à suivre. Je n'en serais pas partisan d'une manière absolue, que je ne chicanerais pas M. Müller sur l'une ou sur l'autre d'entre elles, comme par exemple la monographie, étant donné que toutes les méthodes se valent en théorie et que leurs mérites respectifs n'éclatent que dans l'application. J'attendrai donc la mise en œuvre, pour l'étude d'un fait social déterminé, des règles préconisées par M. Müller et les résultats obtenus par cette investigation, avant de me prononcer définitivement sur leur degré d'excellence. Je ferai simplement une réserve en ce qui concerne la monographie. Dans l'état actuel de la science, il me paraît prématuré d'admettre une seule

application de la méthode d'observation à tous les faits sociaux : la *monographie*, et spécialement la monographie de famille. L'enquête et la monographie ont un rôle à jouer et peuvent rendre de grands services pour l'observation des faits sociaux. Mais je ne pense pas qu'elles puissent convenir à l'étude primaire de tous les faits sociaux indistinctement, alors que beaucoup d'entre eux ont leur origine et leur action en dehors du cadre familial. Tout le monde des idées — et c'est quelque chose en sociologie — est dans ce cas. Comment étudierez-vous par exemple, par la monographie de famille, le socialisme allemand, les classes sociales, la natalité illégitime ? Qu'est-ce que vous comprenez dans ces trois cas par *type normal*, si, dans votre pensée, vos règles doivent s'appliquer à l'étude de tous les faits sociaux sans distinction ?

Je pense — jusqu'à preuve du contraire par la pratique — que la mise en œuvre des procédés de la méthode d'observation « doit rester l'affaire de chaque chercheur et peut se diversifier beaucoup suivant les problèmes étudiés » (Seignobos).

Il faut remarquer, en effet, que la sociologie — qui n'existe pas encore comme science — n'a pas de méthode propre. Elle emprunte ses matériaux, ses éléments, la matière de ses synthèses, aux sciences sociales particulières, à l'histoire, à l'économie politique, à l'anthropologie, à la statistique, à la science juridique. Il me paraît que l'on ne peut recommander à ces sciences une seule méthode d'observation à l'exclusion des autres, sans méconnaître la diversité de leur nature et la variété des phénomènes sociaux dont elles s'occupent : phénomènes matériels comme l'économie politique et la statistique, l'anthropologie ; phénomènes psychologiques comme le droit et l'histoire des idées.

Lorsqu'on fait de l'observation en matière sociale, on ne fait pas de la sociologie, remarquez-le bien. On fait de l'économie politique, ou de l'ethnographie, ou de l'histoire du droit : bref, on amasse des matériaux pour une science sociale déterminée. Et il est prudent de laisser à chacune de ces sciences les procédés de méthode qu'elle emploie depuis toujours et qui lui sont propres.

Ce que l'on peut recommander à tous les observateurs qui examinent une fraction du monde social du petit bout de la lorgnette de leur science particulière, c'est qu'ils s'inspirent dans leurs investigations du principe sociologique de l'interdépendance des faits sociaux et qu'ils n'oublient pas que tel fait économique ou juridique ou démographique qu'ils étudient, est conditionné par le milieu social dans lequel ils le découvrent. Qu'ils mettent en lumière ces rapports de leur objet avec le milieu social ; ils en pénétreront ainsi tous les aspects ; ils ne le traiteront pas comme une abstraction, une plante morte, déracinée et dont rien n'explique la vitalité lorsqu'on ne l'a jamais vue plantée dans la terre dont elle tirait le suc nutritif. Cette considération du milieu social — qui détermine la physionomie ou du moins les variétés de physionomie des faits sociaux — devrait hanter le cerveau de tous les observateurs qui travaillent à faire progresser les sciences sociales particulières. Et c'est là une règle que j'ajouterais, pour ma part, à celles que M. Müller a for-

mulées et que j'approuve, sauf les réserves que je viens de faire en ce qui concerne l'application qui me paraît trop générale de la monographie.

Je n'ai fait que des réserves sur cette partie, qui est du reste la partie principale du travail. Mais je dois élever des objections de principe contre les thèses contenues dans l'introduction. Je ne m'y arrêterai pas longtemps, étant donné qu'elles ne font pas l'objet propre du travail qui nous est soumis. Je ne puis pourtant pas les laisser passer sans en signaler les écueils à l'auteur du travail.

En préconisant l'observation vraie, scientifique des faits pour le progrès des sciences sociales, M. Müller pousse tellement loin ses exigences, il devient d'un rigorisme scientifique si outré, qu'il n'admet que la méthode *directe* d'observation *personnelle* pour l'étude des faits sociaux. Il rejette la connaissance basée sur le document historique ou statistique, ou du moins il ne la considère que comme très inférieure à celle qui découle de l'observation personnelle. Il parle avec dédain de la science livresque, qui n'est pas la vraie observation, et qui fournit à l'observateur, en fait d'expérimentation sociale, non pas des réalités vivantes à disséquer, mais des cadavres.

D'après M. Müller, l'histoire et la statistique ne seraient pas des méthodes d'observation. Je dois laisser aux historiens le soin de répondre en ce qui les concerne. Mais je dois répondre en ce qui concerne la statistique qu'elle fait bel et bien de l'observation, et de la bonne observation. Quand je veux savoir — chose élémentaire — quelle est la population d'un pays, et que je fais un recensement, j'observe la population belge, je la soumets à un examen très sérieux ; je vais jusqu'à compter une à une les unités qui la composent et je les examine au point de vue de l'âge, du sexe, de l'état-civil, de la profession. Chacun des agents recenseurs fait de l'observation *directe* d'un fait *actuel*, comme le demande M. Müller. Et il en est de même quand l'employé communal enregistre une naissance, un mariage, un décès. Et cette observation reste observation, même quand elle est consignée par écrit — et surtout alors — dirais-je bien, quand elle devient un document statistique.

Il en est de même des documents historiques qui contiennent la description des faits sociaux.

Notre connaissance, en général, se réduirait à bien peu de chose, si l'on devait s'en tenir à la seule méthode *directe* d'observation des faits *actuels*. Chaque observateur, dans ces conditions-là, n'observerait que pour lui seul. Et du moment qu'il aurait consigné ses observations par écrit, elle ne serait plus de l'observation scientifique !

Remarquez que cette méthode directe d'observation est absolument impraticable pour un grand nombre de faits ; elle est impuissante notamment quand on veut atteindre des ensembles concrets, par exemple quand on veut étudier dans un pays les salaires ou les délits. Elle est impuissante aussi à décrire une évolution. Or la sociologie a pour objet, outre l'étude des conditions d'existence des sociétés, celle des lois de leur mouvement. Comment connaître les lois de succession des faits ou

simplement la succession des faits, l'évolution des sociétés, sans l'histoire ? La méthode d'étude indirecte par le document est la seule qu'on puisse employer. Et elle est la méthode indispensable de la sociologie, la voie royale de la sociologie, comme on l'a dit, parce que « la science sociale s'applique à des phénomènes qui ne restent pas constants », contrairement aux phénomènes du monde physique à l'observation desquels vous vous référez trop fréquemment dans votre étude, au point de vouloir faire prévaloir en sociologie la méthode propre aux sciences naturelles et les procédés de cette méthode.

Ces procédés sont excellents pour la description de l'état actuel d'un ordre de faits sociaux. Mais si vous voulez comprendre le plus élémentaire des phénomènes sociaux, comme la famille ou la population, il faut savoir quel état a précédé celui que vous avez sous les yeux, et comment le connaîtrez-vous si vous faites fi des observations antérieures aux nôtres ?

Autre chose est la description pure et simple d'un phénomène. Autre chose est l'étude, dans son évolution, d'un phénomène social qui s'est transformé avec le milieu dont il fait partie. Impossible de faire cette étude sans la connaissance scientifique du passé de ce phénomène.

A ce point de vue, je crois que le travail de M. Müller gagnerait beaucoup à être élagué de certaines affirmations qui me paraissent heurter de front les principes vrais et sains de la méthode d'observation.

M. Deschamps. — Je fais des réserves également en ce qui concerne la méthode monographique. Elle suppose la connaissance de types normaux. Or, il n'y a pas chez l'homme de type normal. Les individus se distinguent les uns les autres. C'est pour cela que les statisticiens vont chercher dans des masses considérables d'individus des constantes, des caractères généraux qui s'appliquent à tous les hommes vivant en société. Dans ces masses, dans leur vie sociale, ce qu'il y a d'accidentel, d'individuel dans l'action de l'homme disparaît. Les causes générales et constantes y manifestent leur action par des effets constants et généraux. Je pense que l'on a plus de chance de les découvrir par la statistique que par la monographie qui ne peut être qu'une méthode d'appoint.

M. Müller a eu raison de dire que beaucoup de sociologues en prétendant faire de l'observation, n'ont fait que de la théorie. Mais il faut ne pas perdre de vue comment, à quel propos, ils ont voulu faire cette observation. La grande difficulté, c'est qu'ils veulent faire, avec de l'observation, une chose unitaire, des systèmes de sociologie. C'est en ne tenant pas compte de cette considération que M. Müller ne rend pas suffisamment justice à Comte, surtout dans la forme. Il le met sur le même plan que Courcelle-Seneuil. Comte mérite mieux que cela. Et ce qu'il a fait pour implanter l'emploi de

la méthode historique dans les sciences sociales, doit être considéré comme une initiative très considérable et très fructueuse.

M. Muller répond aux observations qui viennent d'être faites. Il y a un malentendu au sujet de la première partie de son travail où il reproche aux sociologues de ne pas avoir fait de l'observation véritable. Il n'a pas voulu prétendre que ces sociologues aient fait complètement abstraction des faits. Mais ce qu'il a voulu constater, c'est qu'ils n'ont pas fait de l'observation directe.

M. Müller ne prétend pas non plus que l'histoire, l'étude des ducuments historiques et statistiques puisse servir en science sociale. Il s'agit toujours là de faits observés par les autres. Il a voulu tracer les règles de la méthode d'observation quand on veut faire de l'observation personnelle.

Il continuera sa réponse dans la prochaine séance.

Publication trimestrielle

Supplément à la *Revue Néo-Scolastique* de novembre 1904.

LE MOUVEMENT SOCIOLOGIQUE

PUBLIÉ

trimestriellement par la Société belge de Sociologie

Président: **CYR. VAN OVERBERGH.**

Secrétaires : **Fernand Deschamps** et **Camille Jacquart.**

Cinquième année | Fascicule IV

SOCIOLOGIE GÉNÉRALE.

Paul Mantoux, *Histoire et Sociologie* (Revue de synthèse historique).

Les deux ordres de recherches, l'histoire et la sociologie, ont en commun leur matière même. La question est de savoir, suivant M. P. Mantoux, comment il est possible d'en tirer parti, quels sont les services que peuvent se rendre mutuellement les deux disciplines.

Quels sont les objets propres de l'histoire et de la sociologie ?

Ce qui est particulier, ce qui n'arrive qu'une fois est du domaine de l'histoire: les événements, les individus, lui appartiennent aussi bien que les institutions et les collectivités.

La sociologie a pour objet la recherche des phénomènes sociaux : elle n'étudie que les faits qui se répètent.

Donc, l'historien et le sociologue ont des tâches distinctes ; mais ils se rendent de mutuels services. Non seulement le mode de connaissance des faits est le même pour tous les deux, mais l'historien a un rôle important à jouer dans la fondation définitive de la science sociale.

Si, en effet, la sociologie ne peut légitimement ambitionner actuellement de faire plus que d'étudier les sociétés, c'est-à-dire « des ensembles distincts les uns des autres, variables selon le temps et selon le lieu, des systèmes qui coexistent ou se succèdent, et dont chacun a ses caractères et ses lois propres », comment le sociologue pourrait-il « entreprendre un classement d'espèces avant

que ces espèces aient été décrites ? ou analyser les éléments constitutifs d'un milieu, avant d'avoir eu de ce milieu une vue concrète »? A chaque instant, le sociologue est donc obligé d'emprunter à l'histoire les termes de son raisonnement. Toute recherche sociologique doit être précédée d'une préparation historique. En vérité donc, l'idéal serait que le sociologue fût doublé d'un historien et que l'historien fût dirigé dans ses recherches par le désir d'être utile à la sociologie.

Sans doute il y a un danger : celui de risquer de voir mêler sans cesse le récit des actes individuels à la description des phénomènes sociaux et d'expliquer le phénomène social par l'acte individuel. D'où, par exemple, les essais de MM. Lacombe et Tarde.

Mais les objections qu'on oppose à ces théories sont-elles décisives ? Admettra-t-on *a priori* que les phénomènes psychiques ne peuvent avoir de conséquences sociales qu'en raison inverse de ce qu'ils contiennent d'individuel ? Et fût-il prouvé que l'individuel au point de vue sociologique n'est jamais que le point de rencontre où les forces sociales s'unissent avant de diverger en une multitude d'effets, serions-nous pour cela autorisés à le laisser de côté ? Assurer que l'élément individuel mêlé aux faits sociaux pourrait changer sans apporter dans ces faits aucune altération profonde, est-ce autre chose qu'une affirmation ? Quand on distingue entre l'événement et l'institution, est-il possible d'aborder l'étude de l'*institution* sans tenir compte des *événements* d'où elle sort et qui en accompagnent les transformations ? Donc, si on doit exclure l'élément individuel de la science sociale, il ne faut pas l'exclure sans preuves scientifiques.

Autre objection qui s'adresse surtout à M. Lacombe : Attribuer des motifs aux actions collectives comme le psychologue en attribue aux actions individuelles et les regarder comme des causes, ce serait introduire dans la sociologie l'explication finaliste, chassée à grand'peine des autres sciences.

Entendons-nous, réplique M. Mantoux. Pourquoi les causes finales sont-elles rigoureusement exclues des sciences physiques ? C'est parce qu'elles sont, en dernière analyse, une survivance de l'anthropomorphisme. Mais pour les phénomènes psychiques les termes du problème changent. Pourquoi défendre de dire que les actions humaines dépendent des besoins, du désir et de la volonté de l'homme ? Répond-on que les lois ne s'expliquent pas toujours par la volonté du législateur, n'a-t-on pas le droit de répliquer que « cette constatation ne fait que reporter notre attention du motif conscient sur les mobiles obscurs : croyances, habitudes ou besoins

collectifs ? M. Durckheim lui-même ne parle-t-il pas d'effets socialement *utiles* et même de *fins* sociales » ? La finalité n'est ici qu'une forme particulière de la causalité.

La psychologie collective, à laquelle l'histoire doit fournir les matériaux, n'est-elle pas, ainsi que le prétend Tarde, une simple multiplication de la psychologie individuelle? Non, répond M. Durckheim, le groupe pense et agit autrement que ne feraient ses membres s'ils étaient isolés. L'imitation, qui, selon Tarde, expliquerait le passage de la psychologie individuelle à la psychologie collective est, le plus souvent, un effet plutôt qu'une cause. Sans doute, observe M. Mantoux, on a raison de distinguer l'imitation volontaire de l'imitation obligatoire,mais faut-il admettre nécessairement que de l'une à l'autre il n'y ait aucune transition, aucune filiation possibles? Il faudrait le démontrer, car on peut aussi bien soutenir le contraire. L'étude de l'histoire permettra seule de trancher la question. « En replaçant les données élémentaires de la psychologie au milieu des éléments complexes de la réalité historique, nous parviendrons peut-être à expliquer les particularités étranges que le sociologue est réduit à constater sans les bien comprendre. »

Que la sociologie s'inspire de l'exemple de la science du langage!

Cet article de M. Paul Mantoux est suggestif. Il témoigne d'un sincère désir de conciliation entre les écoles opposées. C'est de ce côté que doivent, semble-t-il, s'orienter les recherches actuelles.

CYR. VAN OVERBERGH.

ALFRED MOULIN, *Les problèmes de la civilisation.* — Paris, Giard et Brière, 1904 ; 569 pages.

Gros volume, plus poétique que scientifique. Beaucoup de rêves généreux et d'utopies naïves. Dans le chapitre de l'extension européenne, par exemple, l'auteur trouve que par unique souci « des intérêts généraux de la civilisation », la France devrait s'incorporer la Belgique, la Suisse et la Lorraine. « Cette incorporation donnera pendant des siècles plus d'importance et de rayonnement à l'esprit français. De plus, elle assurera la sécurité de la nation la plus civilisée qui ait existé et qui depuis quinze siècles tient le flambeau du progrès. » Vous demandez-vous pourquoi la Belgique s'annexerait volontairement à la France ? L'auteur ne donne aucune explication. C'est sa méthode. Il assure seulement que « la Belgique n'a pas à craindre d'être opprimée par la France ». « Enfin, le Roi, bien que de tendances germaniques, a été à même d'apprécier les qualités de l'esprit français et ne regardera pas à sa couronne près pour faire le bonheur (?) de son peuple et du monde. » On se croirait en 1848 !

Ne cherchez pas de sociologie scientifique dans ce gros volume, dans lequel, au surplus, la religion, par exemple, est traitée à la mode des francs-maçons de France.

SOCIOLOGIE RELIGIEUSE.

Le Congrès international des Religions, troisième session, Bâle, septembre 1904.

Le Congrès qui s'est réuni à Bâle pendant les premiers jours de septembre dernier, réclame à un double titre notre attention : c'est une nouvelle manifestation des préoccupations religieuses de plus en plus répandues dans les milieux « intellectuels » ; ce fut l'occasion de communications d'un haut intérêt.

On se rappelle que le Congrès de Chicago (1894) avait mis à son ordre du jour, non pas les problèmes de l'histoire religieuse, mais le problème religieux. Des évêques catholiques y prirent place sur l'estrade à côté des prêtres bouddhistes. Les séances s'ouvraient par des prières, — nécessairement mentales, — car personne ne s'entendait ni sur Dieu, ni sur l'âme. La bonne parole : « *Paix aux hommes de bonne volonté* », était du moins dans l'esprit de tous. Quoi qu'on pense de l'utilité d'une semblable réunion, l'idée était assurément grande.

Les congressistes de 1904 ont dû, au contraire, éprouver quelque surprise lorsque M. le conseiller Burckhardt-Finsler évoqua le souvenir du Concile de 1431, lequel tint ses assises dans le Munster voisin du Casino où avait lieu le présent conclave. Pour la plupart d'entre eux, il n'y a pas de problème religieux ou métaphysique : « tout chercheur est le bienvenu, même s'il tient la religion pour une manifestation pathologique *(pathologische Erscheinung)* ». Les congressistes ne sont rien moins que des docteurs, curieux de la vérité ; ce sont des dilettanti, et, au mieux, des érudits. A vrai dire, l'actuel Congrès est aussi différent du Congrès de Chicago que du Concile œcuménique du xve siècle. Le temps et la distance.

Des exceptions cependant. M. Estlin Carpenter, d'Oxford, un des hommes de marque de l'Eglise Unitarienne qui en compte plusieurs, hébraïsant distingué, et auquel le Bouddhisme de langue pâlie est étonnamment familier ; M. Paul Deussen, de Kiel, métaphysicien, historien de la philosophie et sanscritiste, fécond en prodigieux sermons védântistes, le seul des occidentaux dont la spéculation soit vraiment hindoue ; M. E. Naville, un grand esprit, dont le discours au Congrès philosophique de Genève devait avoir, peu de jours

après, un large retentissement. Plusieurs autres, qui sont en même temps savants et philosophes. Le président lui-même, M. C. von Orelli, bien qu'il souhaite la bienvenue, comme nous l'avons dit, à ceux mêmes qui voient dans la Religion une maladie psychique, n'a pas craint de déclarer que celui-là seul peut bien comprendre une religion qui porte une religion vivante dans son sein [1]. Quoi qu'il en soit de ce dernier point, — car il n'est pas impossible à un incrédule de se faire méthodiquement une mentalité religieuse pour « communier » avec François d'Assise ou avec Çàntidera, — il demeure que le Congrès ne pouvait être dogmatique. On écouta avec respect le grand-prêtre des Parsis qui voit dans la religion la racine et la source de la morale, dans la morale l'application et la pratique de la religion ; mais on considéra comme des hors-d'œuvre les plus beaux morceaux de littérature religieuse.

Est-ce à dire que les congressistes s'occupent de l'histoire religieuse avec la même neutralité qu'ils apporteraient à l'étude de l'histoire des sciences et des arts ? Par le fait, il faut distinguer. Les dilettanti en sont restés au point de vue qui détermina la création retentissante des cours d'histoire religieuse en Belgique, en Hollande, en France et ailleurs. L'histoire comparée des religions est une machine de guerre contre la Religion et notamment contre le Christianisme. Elle doit, d'une part, établir le bilan des emprunts, des faiblesses, des légendes du Christianisme, et montrer comment il se pare vainement de caractères propres ; elle doit, d'autre part, étudier la « fabrication des religions » *(the making of religions)* et mettre en lumière l'évolution qui transforme les premiers bégaiements de terreur du sauvage en ces admirables théodicées du Sinaï, du Thabor, — ou du Mont des Vautours. Qu'il y ait beaucoup de vrai dans cette conception de l'histoire de l'humanité — dont Renan fut le patron le plus accrédité — ce n'est pas nous qui le nierons, et cette part de vérité remplace peu à peu dans l'esprit de nos contemporains — et en dépit d'Anatole France, — les doctrines caduques de Voltaire et de plusieurs autres sur la Religion et sur les fondateurs des religions. C'est là, et j'oserai le dire, le côté fâcheux de la vulgarisation entreprise au cours de ces quarante dernières années :

1) « A côté de moi, — écrit le correspondant du *Temps*, — plusieurs des adhérents protestent discrètement et seraient bien plus disposés à affirmer que celui-là seul est capable de bien étudier une religion qui n'en professe aucune pour son propre compte et qui se place, dans ses recherches, au même point de vue que le naturaliste ou le paléontologiste qui examine, *sine ira et studio*, les espèces vivantes et disparues. » M. von Orelli est sans doute trop absolu. Il n'est pas nécessaire pour être un bon critique, d'être un bon poète. M. Faguet a dit de bonnes choses là-dessus dans son étude sur *Sainte-Beuve*.

la part de vérité que contient la nouvelle doctrine lui assure un grand succès, et sous elle sont dissimulées les larges crevasses qui désorganisent encore aujourd'hui, non seulement notre connaissance de l'histoire générale de l'humanité pensante, mais encore notre connaissance des églises ou des sectes particulières les plus facilement abordables. — De même que les linguistes abandonnent aux rêveurs plus ou moins géniaux le problème des origines du langage ; de même les érudits ne considèrent pas sans inquiétude les recherches apologétiques ou contre-apologétiques, et les systématisations de grande envergure.

L'érudition possède cette vertu qu'elle inspire un sentiment très vif du devoir professionnel et un goût, non moins vif, pour l'ouvrage bien fait. Tel savant qui s'appliqua à l'histoire religieuse pour y trouver soit la confirmation, soit la négation d'une doctrine philosophique déterminée, se rend compte que, dans l'état actuel des choses, la plupart des arguments sont à double tranchant, et que d'ailleurs aucun « couteau » n'est convenablement emmanché. La besogne de détail est extraordinairement intéressante et absorbante. Les synthèses sont nécessaires et consolantes, mais si chacun considère comme très suffisamment solides celles qu'il construit, il sait, par expérience, qu'elles ont peu de chance de s'imposer à l'esprit d'autrui. Les motifs d'ordre historique (pour autant que ce soit de l'histoire proprement dite) ne sont et, semble-t-il, ne peuvent être que des arguments d'appoint ; ou de ces arguments qu'on est, suivant Pascal, coupable de ne pas peser à leur juste valeur, mais qui ne forcent pas la conviction. Ni la supériorité de l'Evangile sur les sûtras bouddhiques, ni l'universalité de la croyance en Dieu, ne *prouvent* ni la divinité du christianisme, ni l'existence du Père qui est dans les cieux.

Inversement, les progrès de la théologie et de l'exégèse ont émoussé les armes jadis meurtrières des hébraïsants. Encore que tel ouvrage d'histoire ecclésiastique, signé d'un cardinal allemand, soit, au point de vue de l'information sur les religions non-chrétiennes, en arrière sur Bossuet, nous nous accommodons très bien de tous les faits et de toutes les hypothèses constatés ou rêvés par l'Ecole libérale, — fors le terrain métaphysique. Et ce n'est pas l'affaire d'un historien de la Religion de choisir entre les philosophies.

L'histoire comparée des religions semble même incapable de s'élever au-dessus de la description proprement dite. Empruntée à la linguistique, la glorieuse qualification de « comparée » n'est, pour le moment, qu'un trompe-l'œil. Les grandes constructions à

tendance métaphysique ont fait tort aux études comparatives plus modestes et plus fécondes.

L'érudition, la pure érudition triomphe, et c'est justice ; car le labeur a été persévérant. Je n'essaierai pas d'énumérer tous les travaux présentés au Congrès. Il semble que la section indo-bouddhique, à l'exception de M. Carpenter, n'ait entendu que des missionnaires amateurs. M. Weber nie que les Lamas soient les plus purs représentants du bouddhisme : vraiment, on s'en doute. M. K. Watanebe se perd dans de hautes considérations sur l'avenir religieux et social de son pays. M. Maier se demande si les Chinois sont indifférents en matière de religion : renvoyons-le à M. de Groot ! M. Schulze constate que la magie joue un grand rôle dans leur vie. M. Guimet, enfin, compare Lao-tseu et le Brahmanisme : c'est bien beau de connaître l'un et l'autre.

Mais les autres sections furent, ce me semble, plus utilement occupées. Les noms de M. Jackson (Temple du Feu, près d'Ispahan) et de M. Bonet-Maury (Akbar et les Parsis) pour le monde iranien ; de M. Th. Reinach (date du Pentateuque), de M. Halévy (premiers chapitres de la Genèse), de Cl. Huart (rationalisme musulman au xe siècle), de M. H. Derembourg (déesse Al-Ouzza), de M. Curtins (sectes syriennes), du Dr Zapletal (temple hérodien), de M. Hommel (topographie de Babylone), de M. Mahler (calendrier babylonien), pour le monde sémitique ; de M. Jean Réville (religions de Madagascar), de M. Nieuwenhuis (Bornéo), de M. Paul Sarasin (Weddas : ces pauvres Singhalais sont « agnostiques au sens le plus précis du mot » !), pour le Folk-lore, témoignent suffisamment de l'importance du Congrès. — Peu importe que M. Kessler préfère le manichéisme au bouddhisme, au christianisme, au mahométisme, ou qu'un missionnaire musulman de Londres discoure sur l'esprit tolérant de l'Islam.

Il faut noter une intéressante communication de M. Picavet sur Roger Bacon qui « employant les langues, les sciences et la philosophie aux progrès de la religion, fut un théologien et un exégète aussi original que le savant et le théoricien scientifique ».

L. V. P.

SOCIOLOGIE POLITIQUE.

K. Waliszewski, *Les origines de la Russie moderne. Ivan le Terrible.* Un vol. in-8° de vi-568 pages. — Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1904.

Après avoir étudié, dans de précédents ouvrages, les règnes de Pierre le Grand et de Catherine Ire, M. Waliszewski a été tout natu-

rellement amené à chercher les antécédents de leur œuvre ; ses recherches ont abouti à le convaincre que tout ce que ces souverains ont accompli avait été ébauché et même réalisé par celui dont la légende a fait l'émule de Néron et de Caligula, Ivan IV le Terrible (1533-1584). Sans vouloir réhabiliter entièrement ce prince barbare et féroce, l'auteur a tenté de lui rendre sa physionomie véritable et surtout de déterminer la part qui revient au dernier descendant de Rurik dans le travail de formation et de développement de l'Empire moscovite.

Tout ouvrage dont le but est de rétablir les faits dans leur vérité et de purifier en quelque sorte les données de l'histoire mérite un accueil sympathique des sociologues ; c'est pourquoi nous leur recommandons le récit si impartial et si documenté que M. Waliszewski nous a donné des péripéties et des idées directrices du règne d'Ivan IV.

Mais son volume présente, pour le fervent d'études sociales, un autre intérêt, plus immédiat : « Je n'ai pas cru, dit l'auteur, pouvoir aborder cette étude sans la faire précéder d'une vue d'ensemble sur la géographie, l'état politique, social, intellectuel, et les mœurs d'une contrée où l'historien ne peut pénétrer aujourd'hui qu'en se faisant explorateur. Les quatre premiers chapitres y seront consacrés. » Cette première partie constitue un exposé très attachant de la situation politique et sociale de la Russie au début du XVIe siècle ; elle est plus et mieux qu'un simple exposé : le constat de chaque fait est accompagné d'une étude de ses causes. Le développement des institutions de la Moscovie est dominé par un grand fait politique, l'autocratie des Tsars ; on comprendra aisément dès lors l'importance que M. Waliszewski accorde à la discussion de l'origine de l'absolutisme russe. Nous nous arrêterons quelques instants à cette question, que nous avons déjà examinée à propos d'un récent ouvrage de M. Kovalewski (ci-dessus, p. 197), et à la solution de laquelle les considérations développées dans le volume que nous analysons apportent de nouvelles lumières.

M. W. pose le problème en ces termes : D'où sont venues à la colonie slave du nord-est sa disposition particulière à adopter le régime autocratique et son aptitude à s'en accommoder ? Certains historiens expliquent ce phénomène sociologique en le rattachant au principe de l'absolutisme domestique développé par les enseignements de l'Eglise orientale ; M. W. répond et démontre que, dans sa forme première, l'autocratie elle-même n'a pas été, en Russie, synonyme de pouvoir absolu et que le clergé moscovite réservait les droits de l'Eglise, sinon ceux du peuple. D'après lui,

« la clef de l'énigme paraît se trouver dans l'action combinée et la réaction mutuelle de deux phénomènes : l'absence de développement organique au sein de la société russe et la formation militaire imposée à cette société par les circonstances qui ont accompagné sa constitution ou sa reconstitution dans son nouvel établissement du nord-est ». En d'autres termes, « le souverain russe fut un chef d'armée ; en cette qualité il a naturellement exercé une influence dissolvante sur des éléments sociaux insuffisamment agrégés, et leur émiettement atomique a, de son côté, fortifié sa toute-puissance de leur faiblesse ».

On remarquera qu'il en fut de même à l'origine des États de l'Europe occidentale ; la féodalité y avait des attaches intimes avec l'absolutisme et leur histoire politique durant le moyen âge se résume en la lutte du pouvoir royal d'une part contre la noblesse, qui fut vaincue parce qu'elle était désunie, et d'autre part contre le peuple, qui fut victorieux là où il resta uni en corporations ; à ces éléments d'opposition à l'absolutisme, il faut ajouter le rôle rempli par l'Église catholique, directement dans ses enseignements sur les devoirs du prince et les droits des sujets, indirectement par le concours efficace qu'elle donna à l'expansion de l'instruction, à la formation des corps de métiers et à l'abolition de l'esclavage.

En Russie, nous ne trouvons rien de semblable : pour ce qui concerne la noblesse, M. W. nous montre comment les tsars s'y prirent pour rendre illusoires et inoffensifs les privilèges que les premiers *boïars* et leurs descendants avaient obtenus lors de la conquête ; en combinant l'octroi des terres avec l'obligation du service, les princes moscovites assurèrent la déchéance forcée de la noblesse au début et l'amenèrent bientôt à l'abdication volontaire. Quant au peuple, nous voyons agir un fait économique : l'industrie et le commerce étaient nuls ou insignifiants ; aussi il n'existait pas, dans les villes, une bourgeoisie et des corps de métiers, riches, actifs, indépendants, ambitieux, qui eussent pu jouer le rôle que cette classe sociale remplit en France, en Angleterre, dans les Pays-Bas. Toute l'activité des masses populaires se portait sur l'agriculture ; mais outre que les impôts et les redevances pesaient lourdement sur elle, il se produisit bientôt une autre cause de l'appauvrissement général de la classe agricole : nous voulons parler de l'état continuel de guerre, dont les frais retombaient sur l'unique richesse du pays : la terre. Il fallait, à tout prix, conserver cette richesse ; c'est pour cela que l'Etat fut amené à réagir contre l'exode des paysans, qui abandonnaient une culture devenue improductive ; il les attacha à la

glèbe et ainsi le servage devint une institution officielle en Russie au moment même où il était à son déclin dans le reste de l'Europe.

Le despotisme avait beau jeu pour s'établir et s'élever dans une société dont tous les éléments étaient désagrégés, misérables et ignorants. Malgré ses privilèges, sa popularité, sa richesse, l'Eglise nationale russe ne voulut ni ne sut arrêter l'absolutisme dans sa marche ascendante. M. W. en donne deux raisons principales et nous procure en même temps l'occasion de souligner l'importance considérable de l'Eglise catholique comme facteur social en Occident :

La première, c'est que le clergé et les moines orthodoxes n'avaient ni valeur intellectuelle, ni dignité morale ; ils avaient pour caractères l'oisiveté et la débauche ; on comprend dès lors que leur action sur le peuple et sur le souverain était nulle. « De la déchéance où les faisait tomber ainsi une commune destinée, l'un et l'autre clergé eussent pu assurément se relever par la seule vertu de leur ministère ; mais il eût fallu pour cela que la valeur intellectuelle et la dignité morale répondissent, chez les chefs tout au moins, au prestige de leur fonction, et que, chaleur et lumière, la flamme des vocations s'allumât et brillât aussi haut dans les foyers de cette Église autocéphale que dans ceux de l'Occident... Hélas ! les Cyrille et les Iona n'avaient pu, ici, retrouver l'étincelle divine sous les cendres de Byzance. »

Une seconde raison, dont l'influence fut plus considérable encore, c'est que, par suite du schisme, l'Église russe était devenue une église nationale : « La rupture avec Constantinople privait l'Église, ainsi progressivement subjuguée, de ce caractère international et de ce point d'appui extérieur qui ont fait la fortune du catholicisme et qui demeurent sa meilleure garantie contre les entreprises du despotisme civil. »

La comparaison entre le développement politique, économique, social de la Russie et celui des Etats de l'Europe occidentale, donne lieu à des constatations et à des aperçus d'un haut intérêt sociologique ; l'étude très documentée de M. W. fournit des matériaux excellents et de premier choix pour ce travail de comparaison, et c'est particulièrement à ce titre que nous la signalons à l'attention de nos lecteurs.

Maurice Damoiseaux.

SOCIOLOGIE ÉCONOMIQUE.

Gustav Schmoller, *Grundriss der allgemeinen Volkswirtschaftslehre.* Zweiter Teil. — Leipzig, Verlag von Duncker u. Humboldt, 1904 ; 719 S.

Voici la deuxième partie de l'œuvre colossale d'un des plus grands maîtres de l'économie contemporaine. A cet ouvrage le professeur Schmoller consacra plus de dix-sept ans de sa laborieuse carrière (1887-1904).

C'est avec joie qu'on signale ces livres au public. C'est avec respect qu'on les analyse.

Lorsqu'un savant de la taille de Schmoller commence par avouer l'imperfection de son œuvre et qu'il ajoute qu'à son avis une étude complète de la science de l'économie politique dépasse aujourd'hui les forces d'un seul homme, chacun de ses lecteurs peut en faire son profit, et parmi eux notamment les fabricants de traités qui inondent notre marché de produits aussi incolores que vides.

Dans l'analyse du premier volume, j'insistai sur le caractère sociologique des études économiques du professeur de Berlin. Nul plus que lui, parmi les maîtres contemporains de l'économie politique, ne s'inquiète des compartiments scientifiques voisins. Si l'économie reste l'objet essentiel de ses études, les autres facteurs sociaux ne lui échappent pas. A chaque instant il s'informe des interprétations de ces agents de civilisation ; il note leurs répercussions et leur interdépendance. Sa *Nationalœkonomie*, peut-on dire, est l'histoire observée plus spécialement sous l'angle économique, mais accessoirement des sociétés dans leur ensemble.

Le *livre III* traite de la circulation des marchandises et de la division du profit. Les questions examinées sont innombrables : L'échange, le marché, le commerce. — La concurrence économique. — L'argent. — La valeur et les prix. — Le capital et le crédit ; la rente du capital et l'intérêt. — Les organes du crédit, les banques. — Les rapports du travail, le droit ouvrier, le contrat de travail et le salaire. — Les plus récentes et les principales institutions sociales modernes : l'organisation de la bienfaisance et des assurances, les associations professionnelles et les conseils de conciliation. — Le revenu et sa distribution. — Le profit de l'entrepreneur et la rente, le revenu du travail, etc.

Le *livre IV* est capital. Il s'occupe de l'évolution de la vie économique dans son ensemble. Ici sont agités les problèmes économico-sociologiques les plus passionnants : les crises, les luttes de classes,

les rapports économiques entre les États, voire l'évolution économique et générale de l'humanité et des peuples particuliers.

A vrai dire, c'est ce dernier livre qui intéressera surtout les sociologues ; et dans ce livre je m'étonnerais fort si le chapitre 2 ne fixait leur particulière attention.

Depuis que le marxisme est étudié de toutes parts avec une passion vraiment extraordinaire, depuis que la lutte des classes a fait l'objet de tant de recherches de toute nature, depuis que la Société sociologique de Paris a mis à son ordre du jour la notion même de la classe sociale, depuis que des ouvrages spéciaux, comme celui de M. Bauer, ont fait des classes sociales leur objet exclusif, depuis surtout que certains sociologues ont prétendu que les classes sociales formaient le sujet pour ainsi dire unique de la sociologie, le problème de la classe sociale préoccupe les esprits, les inquiète, au point de créer déjà cet état de fièvre qu'on observe à la veille des solutions scientifiques importantes. M. Schmoller apporte sa note dans ce concert de recherches, et, comme il fallait s'y attendre, elle sonne avec un éclat qui doit frapper l'oreille.

Non seulement il considère l'existence des classes sociales, leur forme, leurs causes et spécialement celle de la division du travail, — ce qu'il fit déjà et surtout dans le premier volume de son ouvrage, — mais il s'attache principalement aux résultats de la lutte des classes et de la domination des classes, spécialement au point de vue de l'État et de l'économie.

C'est là une tâche difficile, très difficile, observe en substance M. Schmoller, que l'ancienne économie politique ne connaissait pas ou ne voulait pas connaître ; de son point de vue harmonique, elle ne connaissait pas les classes et leurs luttes ou les ignorait. Et quand le socialisme reconnut et analysa les conflits de classes et leurs luttes, il en traça un portrait exagéré, caricatural ; « il n'atteignit pas à une doctrine scientifique des luttes de classes ». Cependant la nouvelle science historique des Niebuhr, des Thierry, des Guizot, etc., en avait fourni les matériaux. Mais la science politique et le droit public ne les avaient guère mis encore en œuvre et utilisés, témoin la « politique » de Treitschke et de Roscher. Heureusement qu'en ces dix dernières années des travaux historiques de choix ont fourni les moyens de faire avancer le problème, dont la position occupe les territoires les plus divers de la science : l'Economie et la Politique, le Droit public, le Droit privé, etc.

M. Schmoller examine d'abord les relations générales qui existent entre le Pouvoir politique et les classes sociales. Ces relations varient suivant l'importance des deux facteurs en présence et

suivant les temps. On rencontre des situations avec de très petites oppositions de classes, et d'autres avec une domination de classe très accentuée.

Dans les petits corps sociaux de l'antiquité où règnent des conditions économiques primitives, une technique grossière, un pouvoir peu développé dominent les rapports de familles et les relations consanguines ; on y rencontre à peine la propriété et une division du travail nulle ou à peu près. Toutes les relations sont inspirées par la parenté. Or, partout où domine l'économie naturelle, sous les formes de l'économie de l'argent et du crédit, l'essentiel de ces relations primitives se retrouve plus ou moins.

Les relations changent à mesure que les corps sociaux grandissent ; un pouvoir politique plus fort s'y développe ; on y rencontre de gros possesseurs de bétail, des prêtres puissants, des guerriers décidés. On y remarque la formation d'une puissance mi-politique et intellectuelle, mi-technique et économique, d'une minorité dont le rôle varie suivant la race, le droit, les mœurs, la religion. Parfois ce rôle est celui d'un oppresseur très dur, notamment quand un peuple de race supérieure soumet des peuples d'essence racique inférieure. Dans ce cas, les luttes de classes sont inspirées sinon basées sur ces oppositions de race ; nombreux sont ces exemples dans l'histoire. Où de pareilles conditions existent, se révèlent les premières fortes organisations dominatrices, les grosses oppositions de la propriété, de l'honneur, du droit, l'exploitation intensive des opprimés, l'esclavage, le régime des castes et la glèbe de toute nature. On trouve de ces exemples dans toutes les parties du monde, en Asie, en Égypte, dans l'Amérique centrale. Des défenses sévères de mariage, des religions diverses, des mœurs différentes, des habitations séparées, un droit totalement différent séparent les dirigeants et les dirigés. Les dirigés finissent par supporter leur sort comme s'il était voulu par Dieu. L'Inde est l'exemple le plus typique. A cet égard Tarde avait raison quand il disait que les grandes inégalités sociales sont supportées plus facilement que les petites. Le mécontentement intervient en règle générale, quand a eu lieu un rapprochement avec les dominateurs, quand il y a eu mélange de sang, quand une nouvelle idéologie sociale est née relativement aux devoirs des dirigeants et aux limites des charges des dominés.

M. Schmoller s'occupe peu de ces vieilles sociétés asiatiques, égyptiennes et même indo-germaniques (primitives). La documentation historique ne lui paraît pas encore suffisante. Il concentre son attention sur les classes et les luttes de classes en Grèce,

à Rome, au moyen âge, dans l'histoire moderne, dans l'histoire contemporaine.

Suivre sa pensée dans ce compte rendu est impossible. L'érudition est énorme et puisée aux meilleures sources.

Les remarques typiques foisonnent. Il sera intéressant pour beaucoup de nos lecteurs de voir comment M. Schmoller sait admettre le bon côté de la théorie marxiste des classes. Selon lui, il faut louer non seulement la manière historique et évolutionniste dont Marx a envisagé le sujet des classes et la façon dont il a mis en relief l'étroite interdépendance de la production économique et des formes de la vie avec la formation des classes et la constitution politique, mais encore la thèse que la grande opposition sociale des entrepreneurs et des ouvriers industriels occupe aujourd'hui le premier rang parmi les préoccupations sociologiques et que les nouvelles formes d'exploitation signifient une croissante socialisation.

Le paragraphe des résultats de l'examen historique est à méditer d'un bout à l'autre. C'est la pensée condensée du maître. En voici quelques aperçus.

Les luttes de classes dépendent, dans chaque État et à chaque époque : 1° du degré d'union ou de désunion des citoyens ; or celles-ci sont conditionnées par la race, la division des professions, la répartition du revenu et de la propriété, la culture intellectuelle et religieuse ; 2° de l'organisation particulière des classes ; 3° de la force et de l'organisation du gouvernement de l'Etat, le défenseur de l'unité et de la paix dans la société.

Plus petits, plus primitifs et plus grossiers sont les corps sociaux, moins les luttes de classes sont vives. Les luttes de classes croissent surtout avec les grands progrès économiques ; elles ont atteint leur maximum d'intensité dans le régime de l'entreprise et de l'argent.

Là où il y a différentes classes, celles-ci ont d'une part des intérêts opposés, d'autre part des intérêts communs. Les premiers sont surtout pratiques et économiques, immédiats pour ainsi dire. Les seconds sont plus idéaux, d'une nature plus intellectuelle, d'une essence plus sociale, plus lointaine, intéressant davantage l'ensemble de l'Etat. Les uns ont le plus souvent peu d'organisation, exceptionnellement de puissants organismes. Les autres, s'ils ont une organisation lâche en matière de mœurs et de morale, possèdent dans l'Etat et l'Eglise une puissance organisée souvent stable et imposante. Plus les sentiments communs et les grands buts nationaux passent à l'avant-plan, plus le pouvoir public grandit avec le

temps, plus les intérêts particuliers des classes sont forcés de se subordonner, de se supporter, de s'adoucir, etc.

Ces quelques conclusions sur la nature des luttes de classes ne sont citées que pour donner un aperçu de l'intérêt des études de M. Schmoller en cette matière si complexe et si discutée. Ses conclusions sur la domination des classes ne sont pas moins intéressantes. Bref, tout devrait être relevé. Mais malheureusement le cadre du *Mouvement sociologique* ne me permet pas d'insister davantage. Qu'il me suffise de répéter en terminant, que l'ouvrage de M. Schmoller marquera une étape importante dans les fastes de la science tant sociologique qu'économique. Devant un tel labeur et une telle érudition, la critique s'incline et se tait.

CYR. VAN OVERBERGH.

Bibliographia economica universalis. Répertoire bibliographique des travaux relatifs aux sciences économiques et sociales (livres, mémoires, articles de revues), publié par JULES MANDELLO, professeur d'économie politique, membre de l'Institut international de statistique et de l'Institut international de sociologie, H. LA FONTAINE, P. OTLET, L. MASURE de l'Institut international de Bibliographie, rédigé par Mlle L. POLLACSEK. Bruxelles, Institut international de Bibliographie (0,26 × 0,175), 1902, pp. XXI-170 ; 1903, pp. XIX-199 ; 1904, pp. XIX-69 ; 6 fr. l'an.

Les sciences économiques ne possédaient pas d'organe bibliographique paraissant régulièrement et établi conformément aux dernières méthodes préconisées pour ce genre de travaux par les divers congrès internationaux de bibliographie. La *Bibliographia economica universalis*, qui en est à sa troisième année d'existence, est venue combler cette lacune.

Elle est établie suivant le plan des autres publications éditées sous la direction de l'Institut international de Bibliographie et comporte un ensemble de règles bibliographiques qui sont en résumé les suivantes :

1° Les notices ou titres d'ouvrages se rapportent aux publications de toute nature, livres, brochures ou articles de revues ayant paru pendant l'année dans les divers pays.

2° La notice de chaque ouvrage rédigée dans la langue d'origine, comprend une description bibliographique complète : nom et prénoms d'auteur, date de publication, titre, lieu de publication, nom d'éditeur (ou titre et date du recueil périodique où a paru l'article), format, nombre de pages.

3° Chaque notice porte un numéro classificateur conforme au

numérotage donné aux matières dans les tables de classification bibliographique décimale adoptées par l'Institut international de Bibliographie. L'ordre de classement des notices dans le recueil est celui de ces nombres classificateurs.

4° Aux ouvrages qui se rapportent à plusieurs questions, sont consacrées plusieurs notices figurant sous les diverses matières qu'ils concernent.

5° Une table des noms d'auteurs et une table des matières complètent le volume et facilitent les recherches. La table des noms d'auteurs est alphabétique, la table des matières est méthodique et en quatre langues, elle est établie dans l'ordre des numéros classificateurs. Elles renvoient toutes deux aux numéros des pages.

La première année du recueil (1902) comprend l'enregistrement de 3455 travaux, livres et articles de revues, la deuxième année (1903) 3908 et la troisième (fascic. 1-3) 1657 titres, soit au total 9020 titres, provenant du dépouillement de 131 sources bibliographiques.

Les notices bibliographiques sont toutes imprimées au recto des pages, le verso restant blanc afin de permettre le découpage et le collage des titres sur fiches pour l'établissement de répertoires d'économie politique, répertoires pouvant être classés soit dans l'ordre alphabétique des noms d'auteurs, soit dans l'ordre méthodique des matières, soit d'après les numéros classificateurs.

Pour le sociologue, ces espèces de bibliographies sont indispensables. Seules elles évitent de multiples recherches souvent vaines et cependant nécessaires. C'est à ce point de vue que nous les signalons ici.

M.

Thomas Jesse Jones, *The Sociology of a New-York City Block*. The Columbia University Press, 1904, vol. XXI, n° 2. *Studies in history, economics and public law edited by the Faculty of political science of Columbia University* ; 133 pages.

Enquête sociale d'après la méthode préconisée dans l'*Inductive Sociology* du professeur Giddings. Intéressante quant au nombre et à la complexité des points de vue observés.

Le quartier analysé se distingue par la présence de diverses races d'immigrants, vivant côte à côte et se compénétrant.

Hector Denis, *Histoire des systèmes économiques et socialistes.* Tome I : *Les fondateurs.* — Paris (Bibliothèque internationale d'économie politique), V. Giard et E. Brière, 1904.

Nouvelle édition in-8° de la petite édition in-16 de Rozez de Bruxelles (Bibliothèque belge des connaissances modernes).

Pas de changement appréciable.

SOCIOLOGIE LITTÉRAIRE.

FERNAND BALDENSPERGER, *Goethe en France. Étude de littérature comparée.* Un vol. in-8° de 393 pages. — Paris, Hachette, 1904.

Le volume de M. Baldensperger nous apporte les résultats d'une vaste enquête sur l'influence exercée en France par Goethe. Cette enquête, l'historien l'a étendue aussi bien à la personnalité de Goethe qu'à son œuvre littéraire et scientifique. Avec une scrupuleuse conscience, il en a recueilli les éléments partout où la trace du grand écrivain était saisissable et jusque dans la presse quotidienne. D'aucuns trouveront même, de ce chef, le livre un peu touffu. Mais, dans un travail de l'espèce, pareil défaut est en quelque sorte inhérent à un premier essai. D'ailleurs, le résultat obtenu est trop précieux pour qu'on doive beaucoup chicaner l'auteur à ce sujet. Désormais, l'action de la plus haute intellectualité allemande sur la pensée française peut être mesurée à son exacte réalité. Nous voilà, sur ce point du moins, débarrassés des affirmations sommaires et toutes faites qui, dans l'attente d'une exploration méthodique, encombrent encore si souvent le domaine de la littérature comparée. C'est bien là ce qui importe.

Dès la fin du XVIIIe siècle, Goethe a séduit en France les esprits fatigués d'une esthétique vieillissante et aspirant à une littérature d'un caractère plus personnel. Dans les luttes romantiques, son nom a servi de cri de ralliement aux ennemis du classicisme. Plus tard, c'est sa sérénité toute payenne qui a été invoquée contre le romantisme lui-même, sentimental et fantaisiste. A une époque postérieure encore, il est apparu aux partisans de la culture du Moi comme le type le plus élevé de leur idéal. De nos jours enfin, on semble vouloir lui attribuer une valeur sociologique. Certains, tels Bourget et Barrès, cherchent en lui un appui à leurs théories traditionalistes : d'autres s'efforcent de trouver dans son activité personnelle, dans sa vertu agissante, le secret de la régénération sociale. C'est aux pages 341-353 que M. Baldensperger analyse cet aspect nouveau sous lequel Goethe tend aujourd'hui à nous être présenté. Gardons-nous cependant ici de toute exagération. Comme les génies vraiment universels, comme les esprits essentiellement humains, Goethe est assez compréhensif pour fournir d'épigraphes

les courants d'idées les plus divers. A présent que le vent est aux préoccupations sociales, on s'efforce de l'engager dans le débat. Mais une telle interprétation de sa philosophie nous paraît moins émanée spontanément de sa vie et de ses écrits que voulue et cherchée par les faiseurs de théories. A moins que nous ne manquions du recul nécessaire pour apprécier cette signification de son œuvre, qu'on commencerait seulement à pressentir...

Alphonse Bayot.

SOCIOLOGIE HISTORIQUE.

K. Lamprecht, *Zur jüngsten deutschen Vergangenheit*. T. I : *Tonkunst. Bildende Kunst. Dichtung. Weltanschauung*. In-8° de xxi-471 pp. Berlin, Gaertner, 1902. — T. II : 1. *Wirtschaftsleben. Soziale Entwicklung*. 2. *Innere Politik. Aeussere Politik*. 2 vol. in-8° de xviii-520 et xviii-761 pp. — Fribourg en Brisgau, Heyfelder, 1903-1904.

Après avoir lu ces pages dans lesquelles l'auteur s'efforce de montrer l'interdépendance mutuelle des principaux événements de l'histoire contemporaine d'Allemagne — de son histoire artistique dans le sens le plus large du mot, de son histoire économique et sociale, de son histoire politique interne et externe — on demeure stupéfait devant tant d'audace unie à tant d'érudition. Chose rare, l'impitoyable collectionneur de fiches fait ici le meilleur ménage avec le penseur et le philosophe. On peut rester sceptique, sans doute, à l'endroit des conclusions et des idées générales de ce livre ; on ne peut en dénier l'érudition colossale ni la profonde originalité.

Voici, aussi brièvement que possible, l'analyse de son contenu.

Le tome I constitue un essai sur l'Allemagne artistique et scientifique. Il comprend quatre sections consacrées respectivement à la musique, aux arts plastiques, à la poésie et à la philosophie. Ce qui caractérise, suivant Lamprecht, ces différentes manifestations de l'activité psychique du peuple allemand dans le dernier tiers du xix[e] siècle (1870-1900), c'est le développement progressif d'une forme particulière du subjectivisme, à savoir l'impressionnisme : impressionnisme physiologique ou naturaliste d'abord, impressionnisme psychologique ou idéaliste ensuite. Cet impressionnisme que l'auteur appelle aussi — et le plus souvent même — nervosité ou impressionnabilité nerveuse (*Nervosität*, *Reizsamkeit*), se retrouve dans la vie économique et sociale des Allemands (t. II, vol. I), ainsi que dans les faits caractéristiques de leur politique intérieure

et extérieure (t. II, vol. 2). Telle est la thèse assurément peu banale de ce livre. Pour que le lecteur puisse se rendre compte de sa portée, il ne sera pas inutile de la mettre en regard des théories historiques que K. Lamprecht a défendues antérieurement.

On sait que depuis quelques années déjà, le célèbre professeur de Leipzig est en train de publier une grande histoire du peuple allemand, intitulée *Deutsche Geschichte*, qui doit comprendre en tout douze tomes. Six tomes ont paru jusqu'à l'heure actuelle (1891-1904). Les quatre premiers nous retracent l'histoire du peuple allemand des origines à la fin du moyen âge *(Urzeit und Mittelalter)*. Lamprecht y distingue successivement les périodes du symbolisme, du typisme et du conventionalisme. Les tomes V.1, V.2, et VI nous introduisent en plein dans l'époque moderne, c'est-à-dire dans l'ère de l'individualisme (du xvie au milieu du xviiie siècle). Le tome VII, qui comprendra deux volumes (VII.1, VII.2) complétera l'histoire de cette époque. Puis viendront les tomes VIII à XII qui contiendront l'histoire contemporaine d'Allemagne (de 1750 à 1870 environ). C'est l'époque du subjectivisme. La vie psychique de la nation allemande affecte donc successivement, suivant cette périodisation, cinq formes essentielles qui se reflètent dans tous les domaines de son histoire : le symbolisme, le typisme, le conventionalisme, l'individualisme et le subjectivisme. Dans ces derniers temps, c'est-à-dire dans le dernier tiers du xixe siècle, le subjectivisme a revêtu en Allemagne un caractère de plus en plus raffiné et est devenu l'impressionnisme. C'est à l'étude de cette période toute récente, toute actuelle, que Lamprecht a cru devoir consacrer les volumes complémentaires dont le titre figure ci-dessus. Par les quelques lignes qui précèdent, on voit comment ils s'embranchent logiquement sur la *Deutsche Geschichte* dont ils constituent à la fois le couronnement et, dans une certaine mesure, la clef et la justification.

Entrons maintenant dans quelques détails.

Comme nous l'avons dit tantôt, la première section du tome I est consacrée à la musique allemande. Après avoir retracé dans ses grandes lignes l'histoire de la musique médiévale et de celle de l'époque individualiste ou moderne [1]), Lamprecht aborde l'histoire plus compliquée de l'époque subjectiviste ou contemporaine : la musique classique depuis Gluck jusqu'à Beethoven, la musique romantique de Weber, Spohr et Schumann, jusques et y compris

1) On trouvera à ce sujet de plus amples développements dans les volumes déjà parus de la *Deutsche Geschichte*.

les premières œuvres de Wagner, et finalement la musique wagnérienne dans sa seconde période avec Brahms, Liszt, Cornelius, R. Strauss, H. Wolf et Bruckner. L'œuvre de Wagner est pour notre auteur le prodrome le plus important de la période de l'impressionnisme (I, p. 62). Les nombreux musicologues qui s'en sont occupés, n'ont pas assez fait ressortir cet aspect de la production artistique du maître. Et si l'on peut trouver chez eux tout ce que Lamprecht dit de sa technique musicale, de sa personnalité et des influences qu'il a subies, nul ne l'a suffisamment situé au point de vue sociologique, ni étudié, s'il est permis de s'exprimer ainsi, à la lumière des phénomènes artistiques environnants. Il fallait pour cela connaître en même temps et la peinture et la poésie contemporaines et l'œuvre des philosophes les plus récents. L'historien de Leipzig possède-t-il toutes ces connaissances? La deuxième section du tome I, consacrée aux arts plastiques, n'est certes pas de nature à démontrer le contraire. Il y a là, à côté d'ingénieuses comparaisons avec les artistes étrangers, des études curieuses sur les peintres et sculpteurs allemands de ce dernier tiers de siècle, sur Böcklin par exemple, pour ne citer que l'étude qui nous a le plus intéressé. Sans doute il y a beau temps que les critiques d'art ont apprécié les impressionnistes allemands aussi bien que les impressionnistes anglais et français. Mais nous ne croyons pas qu'on puisse analyser plus finement que le fait Lamprecht, la nature intime de l'impressionnisme, ses différentes nuances, ses rapports avec le sens toujours plus raffiné de la réalité, de la réalité physique telle que l'espace et la couleur d'abord, de la réalité psychologique telle que les émotions et les idées ensuite. Le développement toujours croissant du sens de la réalité *(des Wirklichkeitssinnes)* est du reste pour notre auteur le pivot de toute l'histoire de l'art dans l'Europe centrale et occidentale. Si nous n'avons pas toujours vu, faute de connaissances suffisantes en la matière, la réalisation de ce principe dans les deux sections consacrées à la musique et aux arts plastiques, il nous a paru plus facile de poursuivre cette sorte de *leitmotiv* dans la troisième section, c'est-à-dire dans l'histoire de la poésie allemande : disons plutôt de la littérature, puisque le roman et le drame y occupent, à côté de la poésie, une place considérable.

Cette section s'ouvre par la citation de trois morceaux de poésie dont les deux premiers datent respectivement de 1666 et de 1779 et dont l'autre est tout moderne. Ils ont tous trois le même sujet : le soir. Or on y observe à l'évidence cette intensification de l'observation, ce développement progressif du sens de la réalité dont

il vient d'être question. Ce premier jalon posé, voici peu à peu la littérature impressionniste, de naturaliste qu'elle était, devenir idéaliste ou, ce qui revient au même, explorer, après le champ de l'observation purement physiologique, le domaine plus mystérieux des émotions psychologiques. A Liliencron succèdent Stephan George, Hugues von Hofmannsthal, K. Wolfskehl. Après Arno Holz vient H. Conradi. La *Versunkene Glocke* de G. Hauptmann et le *Johannes* de Sudermann tranchent absolument sur les premières œuvres des deux célèbres dramaturges. Et si le naturalisme de la Bohème antibourgeoise que fut le *Jüngste Deutschland*, tient un certain temps à Berlin le haut du pavé, l'idéalisme prend sa revanche dans la vogue de Schack, du prince Schönaich-Carolath et de Mme von Puttkamer. Quoique dans tout cela il faille voir, au premier chef, le fait d'une évolution interne et spontanée de la vie psychique nationale (*das Ergebniss eines eingebornen Dranges der nationalen Lebensentwicklung*, I, p. 249), il ne faut pas cependant écarter les influences du dehors : le naturalisme de Zola et du théâtre Antoine de Paris, le symbolisme des Leconte de Lisle, des Goncourt, des K. J. Huysmans et des Rosny, l'influence du suédois Strindberg, des russes Dostojewski et Tolstoï, du norwégien Ibsen, la technique dramatique de Maeterlinck qui a épuisé les dernières ressources d'un impressionnisme plutôt « neurologique » (I, p. 350), le rapport de tout ce complexus avec la philosophie de Nietzsche, cet « *idealistischer Psychologue ja Neurologue* » (p. 274), rien n'est oublié dans ces pages serrées, remplies de faits et d'idées. Certes, dans tous ces développements, Lamprecht ne fait souvent que reproduire les appréciations critiques des autres, celles notamment des frères Hart. Mais, outre ce que nous y trouvons d'incontestablement personnel au professeur de Leipzig, n'est-ce rien de grouper en une synthèse vigoureuse des matériaux qui sont à peine à pied d'œuvre, de comparer d'autre part la somme de la récente production littéraire avec celle de la peinture et de la musique ? L'évolution de la philosophie aussi est mise plus d'une fois en parallèle avec celle du mouvement artistique. Elle fait, nous l'avons déjà dit, l'objet d'une étude spéciale dans la section IV. Pour ne pas donner à ce compte rendu des proportions que ne comporte pas le *Mouvement sociologique*, nous devons nous borner à indiquer l'idée fondamentale de cette section. Le caractère propre de l'évolution philosophique de notre temps consiste en ce que les philosophes perçoivent de plus en plus clairement la gamme infinie de nos facultés psychiques (*psychische Potenzen*), depuis les facultés supérieures de la raison et de l'intellect jusqu'à celles, appelées infé-

rieures, qui relèvent de l'instinct et du sentiment. Et c'est ainsi qu'aux conceptions unilatérales, la conception idéaliste qui, sous des formes diverses, domine avec Kant et ses épigones jusque bien après 1850, et la conception matérialiste qui lui disputa l'hégémonie jusque dans ces derniers temps, ont succédé des conceptions plus larges : la conception psycho-physiologique de Wundt, les systèmes de Fechner et de Feldegg et, dans les milieux catholiques, le dualisme néo-thomiste. En même temps l'on conçoit de plus en plus l'homme, non pas comme l'être extra-naturel qui se trouve au centre de l'univers (*anthropocentrismus* de l'époque subjectiviste), mais comme une partie constitutive du monde lui-même ou, plus exactement, de la nature, dont on ne peut le séparer que par abstraction et d'une manière purement théorique. Ces tendances de la philosophie contemporaine sont parallèles au développement des sciences naturelles et, dans une certaine mesure, de la science historique. Elles s'expliquent en grande partie, tout en l'expliquant à leur tour, par l'affinement de la vie spirituelle que nous avons vu se produire tout à l'heure dans l'impressionnisme, qui de naturaliste est devenu idéaliste. L'impressionnisme donc ou, si l'on veut, l'impressionnabilité nerveuse, en tant que perception toujours plus intense de la réalité physique et de la réalité psychologique, en tant qu'aspiration toujours plus pressante vers la satisfaction des besoins les plus variés de l'âme, tel est actuellement, suivant Lamprecht, le principe essentiel de la vie socio-psychique en Allemagne.

Voilà l'analyse sommaire du tome I de l'œuvre dont le titre figure ci-dessus. Le tome II, en deux volumes (II.1, II.2), comprend comme le tome I quatre sections, mais quatre sections considérablement plus étendues : la première consacrée à l'évolution économique, la deuxième à l'évolution sociale, la troisième à la politique intérieure, la quatrième à la politique extérieure. Voyons comment notre historien-philosophe retrouve, dans toutes ces manifestations de la vie nationale des Allemands, le trait dominant qui caractérise leur vie proprement intellectuelle.

Dans l'économie médiévale, on le sait, les produits de l'activité humaine passaient directement du producteur au consommateur. L'intermédiaire, le marchand proprement dit, ne constitue un rouage *régulier* de la vie économique qu'à partir de l'époque moderne. Encore ce marchand ne dispose-t-il longtemps que d'un capital fort limité et ses opérations restent gênées par toutes espèces de règlements restrictifs. Cependant, de 1750 environ à 1860, ces règlements disparaissent les uns après les autres et le marchand

moderne devient l'*entrepreneur libre*, à la fois producteur et commerçant, disposant de capitaux énormes, presqu'indéfiniment extensibles grâce aux nouvelles institutions de crédit. La productivité de l'industrie s'en trouve accrue dans des proportions gigantesques. Dans l'entretemps se sont réalisés des progrès immenses dans les sciences naturelles et la technique ; le développement des voies de communication a supprimé pour ainsi dire le temps et l'espace, et tout cela a favorisé la prédominance de l'entreprise en grand. Or l'entreprise en grand avec ses ruses et ses audaces, ses vicissitudes et ses émotions, n'a-t-elle pas engendré cette vie fébrile du spéculateur, cette *Reizsamkeit* de l'homme d'affaires ? Et tout bourgeois qui se respecte, n'est-il pas devenu quelque peu spéculateur et homme d'affaires ? En même temps le développement de la libre entreprise a bouleversé toute l'organisation sociale. Elle a créé le prolétariat industriel ou quatrième-état et modifié profondément les groupements anciens. A l'aristocratie foncière d'autrefois elle a substitué l'aristocratie des grands entrepreneurs, avec laquelle s'est fusionnée — dans l'entreprise agricole d'abord, mais aussi déjà dans l'entreprise industrielle — une grande partie de la noblesse. Elle a versé dans les classes moyennes une armée de petits entrepreneurs et d'employés supérieurs, alors que, sous son action, les artisans et les petits agriculteurs — le tiers-état d'autrefois — s'en vont grossir journellement les rangs du prolétariat. Et la population augmente toujours, sous l'influence surtout de l'augmentation de la production. Des migrations intérieures déterminent un exode continuel vers les grandes villes, où une vie plus mouvementée et des jouissances plus fortes — bonnes et mauvaises — attirent une population de plus en plus mobile et agitée. Voilà pour la *Reizsamkeit* de la foule des prolétaires ! De même toutefois qu'une réaction se dessine actuellement en Allemagne contre l'impressionnisme naturaliste dans tous les domaines de la vie spirituelle, de même un important mouvement de réformes sociales tend de plus en plus à réglementer l'entreprise libre et à tirer les masses populaires de la misère tant intellectuelle que morale et matérielle où le régime économique du XIXe siècle les a plongées. Comme on le voit, tout se tient dans l'œuvre de Lamprecht : la *Reizsamkeit*, l'impressionnabilité nerveuse caractérise d'après lui l'histoire la plus récente de l'Allemagne dans ses aspects les plus divers, et partout il discerne la revanche de l'idéalisme sur le naturalisme des avant-dernières années.

Il nous reste à voir comment Lamprecht défend sa thèse dans le tome II.2 consacré à la politique intérieure et extérieure. C'est

dans la vue d'ensemble *(Umschau)*, dont il fait précéder ce volume, qu'il est le plus explicite à cet égard. Après quelques considérations générales sur les rapports qui existent entre le développement de la libre entreprise, la politique d'expansion, la démocratie et la transformation des partis, il détermine d'une manière plus précise l'action de cette libre entreprise sur la psychologie sociale. Nous ne résistons pas à cueillir à cet endroit quelques assertions qui nous paraissent de nature à éclairer l'attitude du professeur de Leipzig vis-à-vis du matérialisme historique, dont il a passé longtemps pour un des principaux représentants. Souvent, dans ses écrits, Lamprecht s'est défendu d'être matérialiste en histoire. Et de fait il considère le passé comme un immense complexus de phénomènes psychologiques *(psychologische Vorgänge)*. Parmi ces phénomènes les uns sont individuels, les autres collectifs. Et si ces derniers sont déterminés au fond par l'action des facteurs économiques et sociaux (II.2, p. 19), si l'on peut dire par exemple que l'impressionnisme esthético-philosophique s'est développé en Angleterre et en France plus tôt qu'en Allemagne, exactement comme la libre entreprise, qu'on ne croie pas cependant que cette psychologie collective, et par elle les facteurs économico-sociaux, soient les causes productrices du processus historique. Le « diapason sociopsychique » — le mot est de Lamprecht — éveille et excite, il ne crée pas *(anregend wirkt es, nicht aber eigentlich schöpferisch*, p. 21). Il y a eu et il y aura toujours des individus qui, par leur talent et leur éducation, sont supérieurs aux hommes de leur temps. Sans doute ils doivent représenter, pour exercer une influence durable, les aspirations souvent inconscientes de leurs contemporains. Mais c'est plutôt par la forme concrète qu'ils donnent à ces aspirations *(Ausdruck, Haltung, Charakter)*, qu'ils agissent sur le présent et préparent l'avenir (pp. 21-25). Or cette forme concrète leur est *personnelle ;* ce sont donc les facteurs *individuels* autant que les facteurs collectifs qui déterminent la marche de l'histoire, et de cette façon on peut dire que la conception historique de K. Lamprecht s'écarte sensiblement de la conception matérialiste.

Voici comment cette manière d'envisager l'histoire s'applique aux dernières phases de l'évolution politique de l'Allemagne. Bismarck représente l'impressionnisme réaliste. Personnifiant en quelque sorte l'effort de l'empire vers la puissance — effort qui n'est que le corollaire du développement de la libre entreprise — le chancelier de fer est comme le grand entrepreneur un réaliste accompli, peu scrupuleux, d'une activité qui ne connaît pas de bornes, d'une audace qui déconcerte et d'une justesse de vue qui ne se dément

jamais. Au reste, névropathe dans toute la force du terme, ainsi qu'il appert des témoignages de ses familiers [1]. C'est ce « grand entrepreneur » qui en donnant aux aspirations de l'Allemagne une *forme concrète et des buts déterminés*, a réalisé son unité, fortifié sa constitution intérieure et assuré sa place parmi les nations les plus puissantes du monde. Guillaume II, lui, représente l'impressionnisme idéaliste. Infiniment moins pratique — parce que moins réaliste — que Bismarck, il rêve plutôt des réformes intellectuelles et morales, cherchant à faire revivre les grandes traditions politico-religieuses du moyen âge, les idées de devoir, de fidélité, de solidarité, de mission providentielle. Sans doute il est prématuré d'affirmer sans réserve que Guillaume II sera un personnage marquant dans l'histoire. Mais il semble pourtant à notre auteur que sa psychologie concrétise si bien les tendances esthétiques et les tendances économico-sociales du temps, qu'il ne craint pas de le placer dès à présent parmi les grands hommes de notre siècle.

Tout cela fait encore l'objet de l'*Umschau*, qui ouvre le volume 2 du tome II de l'œuvre de Lamprecht. Et nous n'en avons pas terminé l'analyse. Dans un paragraphe final il indique l'action en quelque sorte posthume des anciens courants psychologiques, leur fusion avec le courant actuel et la transformation qui en est résultée pour les partis. Puis il aborde le sujet proprement dit, la politique intérieure et extérieure.

Dans la politique intérieure il retrace d'abord, et cette fois d'une manière détaillée, l'évolution des partis en Allemagne. Ce qui domine cette évolution, dit-il, c'est que les partis combattant jadis pour des principes idéologiques en sont arrivés peu à peu à défendre des intérêts économiques, des intérêts de classes. Le centre toutefois occupe une place à part. Il continue de défendre les principes idéologiques du catholicisme et en même temps il pousse, à côté des socialistes, aux réformes sociales (pp. 196 et suiv.). Est-ce la conformité de ce programme avec l'aspiration générale vers la réglementation de l'entreprise et avec la renaissance de l'idéalisme, qui explique l'accroissement colossal de ses forces ?

Après l'évolution des partis, Lamprecht expose les principales phases du développement intérieur de l'empire et de ses institutions politiques et sociales, sous Guillaume Ier d'abord, sous Guillaume II ensuite. Fréquemment il revient, dans les différents chapitres que

1) L'auteur en reproduit un dont la précision ne laisse aucun doute à ce sujet (II, 2, pp. 28-29).

comporte cette section, sur l'influence qu'exerça dans tous ces domaines le développement de la libre entreprise.

La dernière section du livre de Lamprecht, traitant de la politique extérieure de l'Allemagne, débute par un large coup d'œil sur le passé germanique et sur les possibilités de l'avenir : l'importance toujours plus grande que prend l'élément teuton dans les pays qui avoisinent l'Allemagne, en Autriche, dans les provinces baltiques, en Alsace-Lorraine, en Suisse, en Hollande et en Belgique, ne peut-elle pas conduire à la constitution d'un empire pan-germanique dont l'Allemagne serait le centre ? (§ I). Quoi qu'il en soit, le peuple allemand essaime de plus en plus à travers le monde (§ II). L'essor de son industrie et de son commerce a prodigieusement développé ses intérêts matériels sur les divers continents,et partout les intérêts spirituels de la race sont sauvegardés par la conservation de la langue et la création d'écoles (§ III). Devenant en quelque sorte un état tentaculaire, l'Allemagne développe tous les organes nécessaires à rattacher de plus en plus étroitement au centre ses membres épars (navigation, postes, câbles) ; et pour défendre son expansion contre celle des autres Etats expansifs, tels que l'Angleterre et les Etats-Unis d'Amérique, elle fortifie sa flotte et finit par se trouver dans un état permanent de guerre latente (§ IV). Toute la politique extérieure de l'Allemagne s'explique donc par sa transformation en *Etat expansif*, transformation qui elle-même est amenée par la surproduction et les ambitions insatiables de la *libre entreprise.* Ces considérations générales sont suivies d'un exposé détaillé de la politique coloniale de l'empire (§ V) et de sa politique mondiale (§ VI). Ce dernier chapitre contient notamment des aperçus suggestifs sur la politique des puissances européennes en Extrême-Orient et se termine par la conclusion que c'est l'ensemble des réactions psychologiques qui domine le cours des événements politiques et que c'est dans le développement de l'art, de la science, de la religion, de la morale et du droit que consiste le véritable progrès de l'humanité.

*
* *

Tel est le résumé, malheureusement trop bref, de ce livre extraordinaire. Qu'on ne le juge pas d'après cette pâle silhouette. Il est de ceux qu'on défigure en les résumant. Si la thèse fondamentale, aussi sommairement exposée et justifiée qu'elle l'est dans ces quelques pages, paraît bizarre et insoutenable, qu'on prenne le livre lui-même. Une lecture attentive vous fera peut-être changer d'avis. Certes elle n'entraînera pas, elle ne peut pas entraîner votre

conviction. Les événements dont il s'agit sont trop rapprochés de nous ; nous n'avons pas encore le recul nécessaire pour les apprécier définitivement. Mais vous serez frappé des bonnes raisons dont Lamprecht étaie ses assertions à première vue paradoxales. En tout état de cause vous ne pourrez, si vous n'êtes prévenu, refuser votre admiration à cette colossale érudition, cette largeur de vue et cette puissance de synthèse qui font incontestablement du professeur de Leipzig l'un des hommes les plus remarquables de notre temps.

H. Van Houtte.

SOCIOLOGIE ESTHÉTIQUE.

M[is] de Nadaillac, *Figures peintes ou incisées datant de la fin du paléolithique ou des débuts du néolithique sur les parois des grottes préhistoriques* (Revue des Questions scientifiques, juillet 1904). — Louvain, Polleunis et Ceuterick.

M. de Nadaillac résume très clairement et met en pleine valeur dans cet intéressant article, les sensationnelles découvertes dues aux explorations de MM. Rivière, Cartailhac, Capitan, l'abbé Breuil et de bien d'autres encore, dans les cavernes préhistoriques du midi de la France.

Ces savants explorateurs ont parcouru, souvent en rampant par d'obscurs boyaux, d'autres fois en descendant par des puits, des orifices dont l'obscurité ne leur permettait même pas de mesurer la profondeur. Ils aboutissaient à des salles plus ou moins élevées, dont les parois abruptes étaient ornées de représentations d'animaux au milieu desquels vivaient les troglodytes de ces régions, quelquefois, mais bien plus rarement, de leurs propres portraits. Ces figures, relevées avec soin, ont été présentées à l'Académie des Sciences et à celle des Inscriptions de Paris. Chez tous les membres elles ont excité un grand et légitime étonnement.

Quant au fait certainement étrange que cet art n'a pas dépassé une zone aussi limitée et ne s'est pas répandu chez des sauvages avec qui ces peuplades entretenaient des relations, il le deviendrait plus encore, fait observer M. de N., si on acceptait les conclusions de M. Salomon Reinach qui nous dit qu'à l'époque du renne, époque où il fait remonter ces figures, l'art n'était ni spontané, ni à ses débuts. Il présente un facies, une homogénéité remarquables ; on ne saurait méconnaître son style. Dès lors, il est forcément le fruit d'un enseignement.

« Nos savants si capables et si laborieux arriveront certainement

à relever les débuts de cet art encore si mystérieux ; aux jours où nous sommes, le progrès ne saurait plus s'arrêter... rien ne permet de soupçonner même pourquoi d'immenses surfaces étaient ainsi décorées jusque dans les entrailles de la terre. Mais qu'importe ! ajoute Cartailhac, nous sommes aujourd'hui plus habitués aux surprises. Notre jeunesse croyait tout savoir ; les découvertes, se répétant chaque jour, montrent que l'anthropologie, comme toutes les sciences, écrit une histoire qui ne sera jamais terminée et que ses progrès dureront autant que l'humanité elle-même. »

Neuf de ces cavernes, révélatrices d'un art préhistorique jusqu'ici insoupçonné, sont aujourd'hui parfaitement connues :

1° La grotte d'Altamira, près de Santander (Espagne) ; 2° la grotte de Pair-non-Pair (commune de Marcamps, Gironde) ; 3° la grotte de Chabot à Aiguièze (Gard) ; 4° la grotte de la Mouthe, près du village des Eyziès (Périgord) ; 5° la grotte de Marsoulas (Haute Garonne) ; 6° les Combarelles, aux Eyziès (Dordogne) ; 7° Font de Gaume, ibidem ; 8° la grotte de Bernifal, ibidem ; 9° la grotte de Teyjat entre Angoulême et Montron (Dordogne).

M. de N. décrit sommairement chacune de ces grottes et résume ensuite les connaissances nouvelles qu'elles nous apportent. Il fait remarquer toutefois que nous ne sommes qu'au début de ces découvertes et que l'avenir révélera d'autres faits et modifiera peut-être les conclusions qu'elles comportent.

Quelles sont ces conclusions ?

Les figures peintes ou gravées dans les cavernes soulèvent de nombreux problèmes dont la plupart restent encore insolubles. Et d'abord, sont-elles toutes de la même époque et quelle est cette époque ? A la première question, M. de N. n'hésite pas à répondre affirmativement. Partout, fait-il observer, dans les cavernes que nous connaissons, les animaux sont les mêmes, l'exécution, le facies sont les mêmes ; ils sont gravés avec les mêmes silex grossièrement apointés. Toujours le fer, le cuivre étaient inconnus ou, du moins, ils n'étaient pas employés. Quelques-uns des animaux, le mammouth par exemple, si nombreux dans les représentations des cavernes, ont disparu ; d'autres, le renne, l'antilope saïga, ne vivent plus dans nos climats. Tous ces faits se rapportent aux temps quaternaires et, pour mieux préciser, à l'époque à laquelle nous donnons le nom de l'époque du renne. C'est dans ces temps que vivaient très probablement les hommes qui exécutaient les gravures signalées.

M. de N. éprouve cependant quelque hésitation à se prononcer aussi nettement, car jusqu'à présent rien ne permettait de faire

remonter au quaternaire la domestication des animaux. Or, se demande-t-il, comment expliquer autrement l'équidé portant un chevêtre, le cheval avec une couverture, le bovidé à crinière ayant une sorte de longe ou de licol, que nous voyons sur les parois de la grotte des Combarelles ?

De ces exemples et d'autres qu'on pourrait multiplier, M. de N. conclut qu'il faut admettre que quelques-unes des peuplades qui habitaient le midi de la France savaient utiliser les animaux qui vivaient autour d'elles.

« Mais les tentatives artistiques qui nous remplissent d'étonnement et souvent d'admiration, étant données les conditions où elles ont été exécutées, n'indiquaient certainement pas les débuts de l'art chez le troglodyte. Elles ont dû être précédées par des essais, par des tâtonnements et, comme l'a si bien dit S. Reinach, par un enseignement que les gravures elles-mêmes révèlent par leur faire, leur mode d'exécution présentant une indéniable ressemblance et paraissant même quelquefois, si le mot n'est pas trop ambitieux, se rattacher à des écoles différentes. »

Presque toutes les cavernes à figures peintes montrent gravés sur leurs parois, souvent même sur le corps des animaux, des motifs d'architecture auxquels les anthropologistes ont donné le nom de signes *tectiformes* (en forme de toit) et qui semblent se rapporter à de véritables habitations. Un de ces signes que M. de N. a relevé dans la grotte de Font de Gaume, indique clairement, d'après lui, une porte et deux autres signes peuvent, sans trop d'exagération, figurer des fenêtres.

M. de N. rappelle que M. Rivière est peut-être plus explicite encore. Il cite enfin dans la grotte de la Mouthe, un dessin gravé ou mieux strié dont les traits extrêmement fins et superficiels, très rapprochés les uns des autres, sont recouverts d'une teinte ocreuse brun foncé. Il semble représenter une hutte vue de trois quarts qui offre une certaine analogie avec les huttes que l'on rencontre actuellement dans les charbonnières de nos forêts.

Si nous acceptons ces hypothèses, fait remarquer M. de N., nos ancêtres, les contemporains du mammouth et de l'aurochs, si barbares que nous les supposions, savaient non seulement peindre les animaux que nous voyons sur les parois des cavernes, les seules habitations fixes que nous leur connaissions jusqu'ici, mais ils avaient même appris à domestiquer ces animaux et à utiliser au besoin leurs services, peut-être même à remplacer par des huttes les cavernes où il fallait souvent accéder avec les plus grandes difficultés, parcourant de longues distances en rampant sur le ventre et

cela dans l'obscurité la plus complète. Les explorateurs en effet ont rencontré bien rarement des engins, si grossiers qu'ils fussent, pouvant servir à l'éclairage.

Mais pourquoi les troglodytes du midi de la France retraçaient-ils de préférence, les images d'animaux utiles à la nourriture de l'homme : mammouths, chevaux, bisons, bovidés de toute sorte, antilopes, bouquetins, rennes, élans ?

La reconnaissance, répond M. de N., conduit partout l'homme au culte. Toujours et partout, il a senti le besoin d'avoir au-dessus de lui un protecteur ; c'est la grande loi de la vie que nous trouvons chez tous les peuples, chez toutes les races. C'est la loi qui domine l'humanité même la plus dégradée et la reproduction de l'image de l'animal était peut-être, dans la pensée de l'homme, une expression de la reconnaissance. C'est là une hypothèse, du moins est-elle plausible.

Si nous avons cru devoir nous étendre sur la substantielle étude de M. de N., c'est que les découvertes, qu'elle met si bien en valeur, éclairent d'un jour tout nouveau les données sociologiques de la préhistoire.

A. H.

Jean Capart, *Les Débuts de l'Art en Égypte*. Un vol. gr. in-8° de 312 pages. — Bruxelles, Vromant, 1904.

Depuis une dizaine d'années, les fouilles heureuses exécutées en Egypte, ont renouvelé complètement nos connaissances sur l'histoire primitive de ce pays, et les origines de son art. Les meilleurs ouvriers de cette œuvre récente, M. Flinders Petrie et ses collaborateurs, ont exhumé les vestiges d'une civilisation imprévue, antérieure à celle des Pharaons, et qui révèle dans les premiers habitants de l'Egypte une race différente des Egyptiens historiques. Les recherches ne sont pas arrivées à leur terme, mais déjà les belles publications de l'*Egypt Exploration Fund*, leurs planches superbes et le commentaire savant qui les accompagne, permettent à tous les égyptologues de concourir, par un travail commun, à l'édification du monument désiré : je veux dire, à la constitution scientifique d'un des plus anciens chapitres d'art et d'histoire qu'on puisse écrire. Ce travail dure depuis dix ans, et il n'est pas de savant, voué à l'archéologie égyptienne, qu'il ne passionne. Les fouilles se poursuivent, les articles de revues et les livres se succèdent ; des rapprochements s'imposent, des conclusions se vérifient ou s'infirment, la vérité se devine : il était temps qu'un livre fixât les

derniers résultats de toute cette activité scientifique. Ce livre est celui de M. Capart.

Mais, comment utiliser tant de travaux, grouper avec ordre tant de documents mis au jour ? La difficulté était grande. M. Capart, après avoir indiqué brièvement les bases d'une chronologie vraisemblable, a pris le parti d'adopter résolument les classifications proposées par Grosse, dans ses *Débuts de l'Art*. On trouve ainsi décrits et commentés successivement, les objets se rapportant à la parure, à l'art ornementaire et décoratif, à la sculpture et à la peinture. Un chapitre consacré aux premiers monuments pharaoniques, marque le seuil de l'époque historique. Le livre s'achève par la représentation des objets relatifs à la danse, à la musique et à la poésie.

Ce plan résulte de la théorie séduisante de M. Grosse sur l'évolution des mobiles artistiques, dans l'esprit des peuples non civilisés, et c'est assurément un mérite qu'un plan soit fondé sur une théorie. Cependant, il ne me paraît pas sans défauts : il impose des répétitions assez nombreuses, des rappels, des renvois ; au lieu de concentrer la lumière, il la distribue. La clarté y perd. Encore dois-je ajouter que la science y gagne, pour se manifester plus souvent, et que des tables fort soigneusement dressées permettront toujours au lecteur de se documenter avec facilité. Le chapitre des *Conclusions* aurait pu, me semble-t-il, se rattacher plus étroitement aux développements antérieurs. Enfin, pour épuiser mes critiques, j'oserai penser que l'ouvrage serait plus parfait encore, s'il avait été écrit avec plus d'amour : critiques légères, qui n'ont sujet de s'exercer que sur des apparences, et qui ne diminuent guère l'admiration que je professe pour ce beau livre.

Ceux que les *Débuts de l'Art en Egypte* intéresseront sont nombreux ; et parmi les archéologues, beaucoup trouveront cet ouvrage indispensable, car le sujet qu'il traite déborde singulièrement les frontières de l'Egypte. Il tend à résoudre le problème des origines de l'art, en quelque lieu ou temps qu'il se pose.

Comment le désir du beau naît dans des esprits encore barbares, et pour quel objet ? Si le sauvage dans ses œuvres d'art cherche l'agrément du regard, le contentement de l'esprit, ou obéit à des mobiles intéressés ? Comment l'art se développe, par quels procédés, quelles voies bizarres ? La logique puérile des sauvages et leur esprit ingénieux, leurs besoins, leurs habitudes, leurs raffinements ; la naissance du goût et l'éveil du génie dans leur âme obscure ? Voilà les questions importantes auxquelles les précieux commentaires de M. Capart permettront peut-être de répondre.

Et je n'ai pas parlé de l'histoire de l'Égypte primitive, racontée par ses monuments, de l'évolution des arts dans le bassin oriental de la Méditerranée, telle qu'on peut la reconstituer par la comparaison des documents provenant de pays divers, avec ceux de l'Egypte. M. Capart connaît tout cela et en fait la preuve, pour l'utilité de tous. C'est merveille de voir le nombre de photographies et dessins qu'il a publiés avec art, commentés avec soin. On peut dire, je pense, de sa bibliographie, qu'elle est complète. Tant de mérites feront l'honneur de son livre.

Il fallait, pour l'écrire, une documentation abondante, une érudition puisée aux sources, et ce sens critique des vrais archéologues qui est fait de prudence, d'exactitude, de sagacité, et qui ne s'obtient qu'après un commerce assidu avec les monuments.

M. Laurent.

SOCIOLOGIE ETHNOGRAPHIQUE.

The Negro artisan, a social study (Atlanta University Publication, n° 7). Un vol. in-8° de 192 pages. — Atlanta, University Press, 1902.

Depuis près de trente ans, l'Université d'Atlanta (États-Unis d'Amérique) réunit chaque année en conférence tous ceux qui s'intéressent aux nègres, à leur condition sociale, à leurs entreprises, à leurs écoles tant supérieures que primaires ; les travaux faits en vue de ces réunions et leurs résultats sont mis à la portée du public dans de petits ouvrages à bon compte.

Et ces études sont des plus attrayantes et des plus utiles, car la population noire aux États-Unis va en augmentant chaque année : en 1890 elle était de 7 millions environ, et dix ans après de 8 millions et demi, formant ainsi la neuvième partie de la population totale des Etats-Unis.

L'opuscule dont nous venons de transcrire le titre nous donne l'histoire de l'artisan nègre, sa préparation, ses aptitudes, les conditions dans lesquelles il vit au Texas, au Tennessee, en Géorgie et à Indianopolis, la répartition de la population nègre dans les divers États de l'Union, les associations de nègres et les usines dans lesquelles ils sont acceptés comme artisans.

Les conclusions de cette série d'études sont les suivantes :

a) L'esclavage a formé des artisans, mais ils sont en général négligents et incapables ; ce n'est qu'exceptionnellement qu'ils sont de très bons ouvriers.

b) Des écoles industrielles sont nécessaires. Elles sont coûteuses et jusqu'à présent mal organisées ou inefficaces, mais elles ont donné au nègre une idée du véritable travail manuel et ont aidé à de meilleurs rapports entre blancs et noirs dans le Sud. Eventuellement, elles donnent l'espérance de pouvoir former de véritables artisans, comme elles ont commencé à le faire.

c) Il y a un grand nombre d'ouvriers nègres dans tout le pays, mais spécialement dans le Sud, et quelques-uns d'entre eux sont habiles et capables de progrès ; la plupart sont négligents, malpropres et mal préparés. Chez ces ouvriers, il existe une certaine léthargie et, dans certains endroits, ils abandonnent le travail ; dans d'autres au contraire ils se réveillent et profitent de toutes les occasions que leur fournissent les régions industrielles.

d) Les usiniers en général n'excluent pas les gens de couleur, mais en réalité il y a exclusion et le plus grand nombre des nègres sont éloignés de certains métiers. Ces faits rendent encore plus compliqué le problème à la fois industriel, politique et social.

e) Ceux qui employent des nègres sont satisfaits de leur travail et plusieurs d'entre eux favorisent leur éducation dans le but d'augmenter leurs aptitudes. D'autres, par contre, pensent que ce sera au détriment de la docilité et de la douceur de l'ouvrier nègre.

f) Le nègre donne des preuves d'une habileté considérable.

JOSEPH HALKIN.

ÉLIE RECLUS, *Les primitifs*. Études d'ethnologie comparée. Un vol. in-16 de 401 pages. — Paris, Reinwald, 1903.

Nouvelle édition d'un ouvrage paru en 1885, mais sans la moindre ajoute, ni la moindre correction. Il y aurait peut-être lieu d'en faire un grief à l'auteur, car depuis la première édition, des études nouvelles et approfondies ont paru dont il aurait pu faire profit. Il ne fallait certes pas remodeler ces études pour les mettre au courant des conditions actuelles, mais les revoir et les corriger pour les rendre plus complètes et de ci de là plus exactes. Ces réserves faites, nous nous rallions volontiers aux jugements favorables qui ont été portés sur cet ouvrage lors de sa première édition.

JOSEPH HALKIN.

SOCIOLOGIE PHILOSOPHIQUE.

ALBERT MATHIEZ, *Les origines des cultes révolutionnaires*. — Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1904.

On se rappelle la façon magistrale avec laquelle Comte a carac-

térisé l'état social contemporain. Pour Comte nous vivons dans une époque révolutionnaire, instable, anarchique, au milieu d'institutions incohérentes et contradictoires. Le désordre règne dans les institutions parce qu'il est dans les mœurs, et il règne dans les mœurs parce qu'il est dans les esprits. L'époque moderne se caractérise par l'anarchie intellectuelle. On ne pense plus unanimement sur aucun problème essentiel de la vie individuelle ou sociale. De là découlent tous les maux dont gémissent les moralistes et les sociologues. Il y a beaucoup de vrai dans cette vue profonde du fondateur de la sociologie, beaucoup de vrai dans le fond de la thèse et dans les détails dont il l'illustre.

La tâche de ceux qui écrivent et de ceux qui enseignent devrait être de faire tout le possible pour diminuer cette anarchie, pour atténuer les divergences entre les esprits et pour accroître autant que faire se peut les points de contact et d'accord. Pour cela il faudrait une grande pureté d'intention, une absence de vanité, d'orgueil, d'envie de paraître et de triompher, une certaine largeur et candeur d'esprit, une charité inépuisable. C'est avec ces dispositions morales, qui sont malheureusement presque le résumé intégral de la vie chrétienne, que les problèmes importants devraient être abordés dans les chaires, dans les revues, dans les journaux, dans les universités populaires, les meetings et les parlottes. Nous sommes loin de cet idéal.

Parmi les questions controversées, il en est une capitale, parce qu'elle les embrasse toutes : c'est celle qui a pour objet la philosophie du XVIIIe siècle. Que faut-il penser du XVIIIe siècle philosophique ? Depuis si longtemps que ce mouvement d'idées est clos, on n'est pas encore parvenu à porter sur lui un jugement objectif et impartial. Vous trouverez encore aujourd'hui nombre de catholiques, pour qui le XVIIIe siècle est le symbole satanique de tout ce que notre société contient d'intellectuellement mauvais. Ils condamnent en bloc sans plaidoirie, sans débats, sans comparution de témoins et sans appel. D'autre part, à côté des philosophes de gazette, on voit des philosophes d'université reprendre pour la millième fois l'apologie enthousiaste et exclusive de la philosophie du XVIIIe siècle.

D'où vient ce mystère ? La question serait-elle par hasard insoluble ? Cette fameuse philosophie serait-elle à ce point obscure et chargée de sens divers qu'un jugement définitif fût impossible ? Pas le moins du monde. Il n'y a pas d'autre mystère que l'éternel et décevant mystère des passions humaines. La philosophie du XVIIIe siècle est claire comme de l'eau de roche.

Pour s'entendre il suffirait de distinguer. C'est toujours l'histoire du poteau. Il est blanc d'un côté et il est noir de l'autre. Les voyageurs qui vont à la rencontre l'un de l'autre ont raison d'affirmer le blanc et le noir ; ils ont tort de ne pas distinguer les côtés.

Il suffirait, dis-je, de distinguer. Et la distinction a été faite. Elle l'a été notamment par Comte et elle l'a été par Taine en des termes frappants mais incomplets. Comte a distingué l'esprit positif et l'esprit métaphysique dans cette philosophie, et Taine y a vu un contingent déjà imposant de vérités scientifiques mises en valeur par le mode de penser classique.

La vérité a été entrevue par ces grands esprits. Il suffirait à des disciples moins illustres de la préciser, de la détailler, de l'appuyer d'exemples et de preuves minutieuses. Il y faudrait un ou plusieurs volumes qui pourraient, me semble-t-il, se construire sur le fondement que voici.

L'ancien régime à son déclin présentait un ensemble de vices considérables. Il y en avait de politiques, qui se résument en ce mot : l'absolutisme royal. Taine dans son *Ancien Régime* les a décrits avec un saisissant relief. Il y en avait d'économiques : le mercantilisme, le mauvais état des finances, la vénalité des charges, le despotisme des corporations, la réglementation du travail et de l'industrie. Il y en avait de juridiques : le régime des classes, les restes de la féodalité, la barbarie de la législation pénale. Il y en avait de moraux et de religieux : l'ignorance, la superstition, la mondanité du clergé, etc. Malgré de beaux restes, de belles pierres admirablement conservées et décoratives, c'était un édifice vermoulu.

La philosophie du XVIIIe siècle entreprend méthodiquement la démolition de cet édifice. Tous les abus sont passés au crible de la critique par Montesquieu, les physiocrates, les encyclopédistes, par Voltaire le roi de l'opinion, par Rousseau. En lisant les philosophes la plume à la main, on referait un tableau méthodique, par livres, chapitres et paragraphes,de tous les abus de l'ancien régime. Or d'avoir signalé ces abus, de les avoir combattus par la plume, par la parole, par la propagande publique et occulte, c'est un impérissable titre de gloire. C'est en grande partie aux philosophes du XVIIIe siècle que nous sommes redevables des progrès politiques, économiques et sociaux du XIXe.

Les ennemis du XVIIIe siècle ont tort de ne pas voir cela, ou, le voyant, de ne pas le dire franchement, ouvertement. D'autre part, c'est en mettant en un haut relief cet aspect de la philosophie du XVIIIe siècle que ses apologistes triomphent et avec beaucoup de raison.

Mais toute la portée du mouvement intellectuel du xviiie siècle n'est pas épuisée par la critique des abus. Il a une autre portée beaucoup plus générale et plus profonde, il vise à instaurer une nouvelle conception de la vie. Il a une métaphysique, une morale, une philosophie de l'histoire, une philosophie religieuse. Sa philosophie de la vie est la négation, sur bien des points, de l'antique philosophie chrétienne. C'est une résurrection en termes crus ou voilés de la philosophie païenne. Et c'est, me paraît-il, sur les postulats de cette philosophie que la discussion devrait porter. On devrait tomber d'accord pour reconnaître loyalement le rôle réformateur des philosophes, laisser cela hors de toute discussion pour reprendre le débat sur la philosophie proprement dite du xviiie siècle. Et ici encore que de concessions on pourrait se faire mutuellement dont je ne veux donner qu'un exemple ou deux au courant de la plume ! Est-il vrai, comme l'a cru le xviiie siècle, que la question morale soit une question sociale, c'est-à-dire que la moralité individuelle soit une création de l'extérieur, un effet des institutions au milieu desquelles l'activité s'exerce ? Non certes, cela n'est pas vrai absolument parlant. Et c'est un profond psychologue que l'auteur de l'*Imitation* quand il recommande de ne jamais demander aux circonstances extérieures une amélioration morale. Celle-ci vient de l'intérieur. Mais n'est-il pas vrai cependant que certaines institutions privées ou publiques peuvent exercer une influence énorme sur la moralité? La question du logement ouvrier est d'abord une question d'hygiène, mais elle est en même temps et au même titre une question morale.

Faut-il confondre *instruction* et *éducation*, comme on le faisait au xviiie siècle ? Absolument pas. Ces deux choses sont distinctes, comme tout observateur un peu avisé le sait. Mais qui voudrait nier l'influence éducatrice de l'instruction ? Celle-ci délivre de certains vices grossiers que l'ignorance engendre. Elle élargit l'esprit, fortifie la raison et par le fait affaiblit l'instinct qui chez l'homme est presque toujours mauvais.

Et ainsi de suite. Ce que j'ai simplement voulu insinuer, c'est que même ici des concessions pourraient être faites, des équivoques dissipées. Mais il resterait acquis que la philosophie du xviiie siècle est une métaphysique, que celle-ci doit être discutée et qu'il n'y faut pas aller légèrement. Car cette métaphysique comporte des applications pratiques singulièrement importantes et dangereuses.

* * *

M. Mathiez, au livre duquel j'arrive enfin par un trop long circuit, va plus loin et il découvre dans la philosophie du XVIIIe siècle une véritable religion.

Comme chacun le sait, la Révolution française a vu éclore toute une série d'initiatives cultuelles aussi bizarres qu'éphémères : le culte de la Raison, le culte de l'Être suprême, la Théophilanthropie, le culte décadaire. L'opinion générale parmi les historiens, c'est que ces phénomènes religieux n'ont pour ainsi dire qu'une valeur anecdotique. Ce sont des faits morbides, isolés, sans portée, comme on en voit se produire par quantités aux époques de trouble et de désorganisation sociale.

Pour M. Mathiez au contraire, et c'est là la thèse fondamentale de son intéressant opuscule, ces diverses manifestations cultuelles ne sont que des aspects variés d'une seule et véritable religion.

Pour arriver à ses fins, M. M. commence par poser une définition en quelque sorte extérieure et sociologique de la religion et il emprunte celle-ci à Durckheim.

Selon Durckheim, la notion de la divinité n'est pas ce qu'il y a de fondamental dans la vie religieuse. « C'est par leur forme et non par leur contenu qu'on reconnaît les phénomènes religieux. Peu importe l'objet sur lequel ils s'appliquent, que cet objet soit une chose, une notion de l'esprit, une aspiration surnaturelle, on appelle phénomènes religieux les croyances obligatoires ainsi que les pratiques relatives aux objets donnés dans ces croyances » [1]. Croyance obligatoire pour tous les membres du groupe, voilà le premier caractère du fait religieux ; pratiques extérieures également obligatoires ou culte, tel est le second caractère.

A cette définition qu'il adopte, M. M. ajoute quelques traits descriptifs. « Le phénomène religieux s'accompagne toujours, dans sa période de formation, d'une surexcitation générale de la sensibilité, d'une vive appétition vers le bonheur. Presque immédiatement aussi, les croyances religieuses se concrétisent dans des objets matériels, dans des symboles qui sont à la fois des signes de ralliement pour les croyants et des sortes de talismans en lesquels ils placent leurs espérances les plus intimes et que par conséquent ils ne souffrent pas qu'on méprise ou qu'on méconnaisse. Très souvent encore, les croyants, surtout les néophytes, sont animés d'une rage destructrice contre les symboles des autres cultes. Très souvent enfin, ils mettent en interdit quand ils le peuvent tous ceux qui ne partagent pas leur foi, qui n'adorent pas leurs symboles

1) Mathiez, *op. cit.*, p. 11.

et ils les frappent, pour ce seul crime, de peines spéciales, ils les mettent hors la loi de la communauté dont ils font partie » [1]).

Or, s'il faut en croire M. Mathiez, la religion révolutionnaire s'adapte parfaitement à la définition posée.

Toute religion a nécessairement un fond doctrinal et dogmatique : son dogme, la religion révolutionnaire l'emprunte à la philosophie du XVIIIe siècle. Il se résume en cette proposition essentielle : l'homme peut améliorer indéfiniment sa condition en modifiant l'organisme social.

L'organisme social est instrument de bonheur ; la Révolution en fait un objet de culte. Dès le début de la Révolution son caractère religieux éclate. La foule entoure les législateurs d'une véritable vénération. Ne sont-ils pas les prêtres du bonheur social ? L'un d'eux écrit de Saint-Dizier au Comité du salut public : « J'ai vu là un fanatisme d'un autre genre, mais qui ne m'a pas déplu : des femmes se précipitaient auprès de moi pour toucher mes habits et se retiraient contentes. »

Parlant de la Constitution, un curé qu'on ne nomme pas, s'exprime ainsi : « Vous allez enfin préparer une nouvelle Constitution à un des plus grands empires de l'univers : *vous voulez montrer cette divinité tutélaire, aux pieds de laquelle les habitants de la France viennent déposer leurs craintes et leurs alarmes, vous leur direz : voilà votre Dieu, adorez-le...* »

Non seulement le peuple doit observer la loi, mais il doit l'adorer, écrit la *Feuille villageoise*. « La loi est mon Dieu, je n'en connais point d'autre », s'écrie Isnard à la tribune de la Législative. « Le premier des cultes c'est la loi », répète P. Mannel.

La Déclaration des droits est un véritable credo obligatoire, auquel il faut adhérer sous peine d'être frappé d'excommunication civile. « On imprimait en livrets d'un petit format le texte de la Constitution, afin que chacun pût le porter sur soi comme un bréviaire ou un livre sacré. A la première séance de la Législative, douze vieillards allèrent en procession quérir le livre de la Constitution. Ils revinrent ayant à leur tête l'archiviste Camus, qui portait, à pas lents, en le soutenant de ses deux mains et en l'appuyant sur sa poitrine, le nouveau Saint Sacrement des Français. Tous les députés se levèrent et se découvrirent. Camus garda les yeux baissés, l'air recueilli » [2]).

La foi révolutionnaire a tous les caractères d'une foi religieuse

1) *Op. cit.*, p. 12.
2) Page 27.

et, à l'exemple de la foi religieuse, elle s'exprime extérieurement, presque dès le début, par des symboles définis et exclusifs. Parmi ces symboles, M. M. cite la cocarde, les autels de la patrie, les arbres de la liberté, etc. Tous ces symboles excitent chez le peuple un véritable fanatisme. « Avec l'air de *Ça ira*, disent les *Révolutions de Paris*, on mène le peuple au bout du monde, à travers les armées combinées de toute l'Europe. »

« Les patriotes ne se bornent pas à arborer des symboles nouveaux, à les environner d'une piété ombrageuse ; ils font en même temps une guerre sans merci aux symboles anciens, ils les détruisent sans pitié, sans relâche, dans une rage joyeuse » [1]).

Legendre demande au Comité du salut public de faire décréter par la Convention que dans toute l'étendue de la République les croix soient remplacées par le bonnet de la Liberté.

A tous ces éléments viennent s'ajouter de véritables cérémonies cultuelles : le baptême civique, que reprendra le culte de la Raison, avec prénoms choisis en dehors des calendriers religieux ; parfois, mais plus rarement, le mariage civique. Puis viennent les fêtes civiques et commémoratives, célébrées avec toute la pompe d'un appareil religieux, le culte des grands hommes, etc.

En 1789, personne ou presque personne ne songeait à opposer cette religion nouvelle au catholicisme. Ce qu'on veut c'est épurer la religion chrétienne, la débarrasser des superstitions qui la déshonorent, la rattacher plus étroitement au nouvel ordre civil inauguré par la Révolution. Cela se fait par la Constitution civile du clergé. Mais peu à peu les attaques anticléricales se font jour ; elles se multiplient et s'amplifient. Elles trouvent un organe un peu sournois mais décidé en la *Feuille villageoise*, bientôt imitée et dépassée par la *Chronique de Paris* de Condorcet, les *Révolutions de Paris* de Prudhomme. Anacharsis Cloots et Maigeon font une ardente campagne en faveur de la complète laïcité de l'Etat. Sylvain Maréchal propose la constitution d'un culte domestique sans prêtres. Les offices seraient célébrés par les anciens du hameau. « Une barbe vénérable leur tiendra lieu d'ornements sacerdotaux. »

A la Législative, la Constitution civile du clergé est soumise à une attaque en règle. Et cette attaque revêt un caractère nettement antireligieux et surtout anticlérical. Isnard, entre autres, soutint que par le caractère même dont il était revêtu le prêtre était en dehors

1) Page 55

du droit commun, et que, par suite, il ne pouvait pas être soumis aux lois communes.

La Constitution civile fut maintenue pour des raisons d'opportunité. « Ce grand débat n'en eut pas moins une portée considérable. Puisque le clergé constitutionnel s'était montré impuissant par ses seules forces à faire aimer la Révolution, puisqu'il n'avait pas suffi à sa tâche, on organiserait parallèlement à sa prédication, une propagande civique, dont le comité d'instruction publique de l'Assemblée aurait la direction et dont les clubs fourniraient les agents. Cette propagande civique affecta les formes les plus diverses. Elle se fit par le livre, par les conférences, par le théâtre... Le jour devait venir où les révolutionnaires philosophes croiraient à l'aide de cette propagande civique pouvoir se passer du clergé constitutionnel et, ce jour-là, la religion révolutionnaire se détacha du catholicisme, la propagande civique devint le culte de la Raison » [1]).

L'auteur suit pas à pas les étapes de cette propagande qui devient de plus en plus anticatholique et qui à la fin de la Législative avait rendu imminente la rupture définitive entre l'Eglise et l'Etat. Mais cette rupture ne devait pas être purement négative. « En se séparant de la Religion, l'Etat révolutionnaire entendait garder le caractère religieux et chaque jour il s'efforçait davantage de dériver vers le nouvel ordre social la foi qui allait autrefois à l'ancien. »

Puis il conclut en ces termes :

1° Les cultes révolutionnaires ne furent pas des constructions factices, des expédients d'un jour, que ceux-là même qui les imaginaient prenaient à peine au sérieux. Ils furent en réalité l'expression sensible d'une religion véritable, issue de la philosophie du XVIIIe siècle et éclose spontanément dans les premières années de la Révolution.

2° La religion nouvelle, après avoir d'abord grandi confusément, commença à prendre conscience d'elle-même et à se séparer de l'ancienne, après l'échec de la Constitution civile du clergé. C'est l'échec de la Constitution civile qui donna aux révolutionnaires l'idée de rompre avec le catholicisme en le remplaçant et de lui substituer le culte civique dont les éléments existaient épars. Il faut chercher l'origine du culte de la Raison dans les nombreux projets de fêtes civiques, de propagande patriotique formulés en grand nombre dès la Législative.

3° L'idée de la séparation de l'Eglise et de l'Etat est une idée courante dans les milieux patriotiques dès 1791, mais ce n'est pas

1) Page 102.

une idée vraiment laïque... La conception d'un Etat neutre, indifférent aux religions, leur (aux révolutionnaires) est étrangère. L'Etat idéal qu'ils imaginent d'après Rousseau, c'est l'Etat antique, l'Etat souverain dans tous les sens du mot, l'Etat gardien de la vertu et instrument du bonheur. Pour l'Etat qu'ils instituent ils exigent le même respect, la même vénération qui environnaient l'ancien et ils transposent le catholicisme dans leurs cultes civiques.

* * *

Ce simple aperçu suffira pour faire apprécier l'intérêt et la valeur du travail de M. Mathiez. On en peut tirer d'utiles éclaircissements pour juger certains faits retentissants de la politique contemporaine. Mais ce n'est pas la tâche que je me suis proposée, ni celle qui convient à une revue comme le *Mouvement sociologique*. Il y aurait sans doute bien des réserves à faire sur la définition que M. M. donne de la religion. Elle n'est pas complète puisqu'elle n'envisage que le côté extérieur sociologique d'un phénomène qui est en même temps psychologique, sentimental et d'une portée métaphysique. Pour moi, j'ai simplement voulu renforcer par les arguments de M. M. une idée générale, d'ailleurs très simple, mais que presque personne n'applique. Il y a dans la philosophie du XVIIIe siècle deux parts qu'il faut soigneusement distinguer : 1° une critique des abus souvent très juste ; 2° une philosophie proprement dite, fausse celle-là, dangereuse, qui vit encore aujourd'hui d'une vie singulièrement tenace, envahissante et combative. C'est sur le terrain de cette philosophie qu'à mon avis, la discussion pour être utile doit strictement se cantonner.

M. M. va plus loin, il découvre dans la pensée du XVIIIe siècle les germes d'une religion nouvelle qui n'attendent pour éclore que les circonstances favorables fournies par la Révolution française. Son opinion paraît juste, habilement présentée, fortement défendue. Elle n'est, au reste, qu'un renforcement des opinions de Comte et de Taine sur le même sujet.

FERNAND DESCHAMPS.

SOCIOLOGIE DESCRIPTIVE.

SIDNEY L. GULICK, *Evolution of the Japanese social and psychic*. Un vol in-8° de 457 pages. — New-York, Fleming H. Rewell, 1905.

Un phénomène social étonnant par sa rapidité et ses résultats est, sans contredit, l'évolution qui s'est produite au Japon dans le dernier quart du XIXe siècle. Aux anciennes traditions des Samourais et de

la féodalité nipponne a succédé une vie politique nouvelle qui à première vue ne semble pas faite pour un peuple jaune. Alors que la Chine et les autres pays de l'Extrême-Orient, la Corée surtout, ne parviennent pas à abondonner, voire même à modifier sensiblement les coutumes leur léguées par des âges lointains, le Japon a su emprunter à l'Occident ce dont il avait besoin pour devenir un pays civilisé, classé aujourd'hui parmi les grandes puissances.

Y a-t-il là, comme plusieurs le prétendent, simple emprunt et changement de façade seulement, tel un monument que l'on restaure en collant sur ses murs extérieurs une couche épaisse de ciment, laissant l'intérieur avec sa vieille disposition et ses escaliers branlants ? Y a-t-il, comme on pourrait le désirer pour le Japon lui-même, évolution affectant non seulement ceux qui dirigent et les institutions officielles, mais encore le peuple lui-même, celui des campagnes comme celui des grands ports de mer ? Et pouvons-nous considérer l'évolution si rapide du Japon comme étant une preuve matérielle que dans l'histoire du monde, l'époque pendant laquelle les peuples ont eu une évolution différente, en grande partie à cause des diversités de lieux et de leur isolement les uns des autres, est terminée et remplacée déjà par une époque qui, à cause des rapports internationaux plus fréquents et mieux compris, voit chaque peuple évoluer dans le même sens pour arriver à une même civilisation ? Sommes-nous en présence d'une révolution ou d'une évolution?

Notons que ce n'est pas la première fois que ce phénomène se produit au Japon : il y a quelque mille ans, l'empire du Soleil-Levant abandonna sa propre civilisation, fruit de son insularité, ou tout au moins arrêta son développement pour faire siens la civilisation, la philosophie et le langage de la Chine, tout en leur donnant cependant un caractère propre et bien personnel au Japon. Aujourd'hui, tout à coup presque, le Japon emprunte la civilisation occidentale, la transplante dans ses îles au retour d'un grand nombre de ses fils qui viennent de parcourir l'Europe et d'étudier sur place les institutions et les mœurs occidentales ; et elle est déjà toute acclimatée.

Pour expliquer ce phénomène, parfaitement naturel et nécessaire, l'auteur étudie le caractère japonais sous toutes ses faces ; il en conclut que l'évolution sociale et psychique des Japonais n'a eu aucune façon transgressé la loi universelle de l'évolution.

Plus d'un chapitre de ce livre est à lire et à méditer, l'auteur ayant vécu plusieurs années au Japon et s'étant adonné tout spécialement à l'étude du problème qu'il essaye de résoudre.

Joseph Halkin.

SOCIOLOGIE CRIMINELLE.

J. Van Kan, *Les causes économiques de la criminalité.* Étude historique et critique d'étiologie criminelle ; vi-496 pages. — Paris et Lyon, 1903.

Cet ouvrage, œuvre d'un étudiant en droit, de l'Université d'Amsterdam, n'est nullement ce qu'on appelle une œuvre de jeunesse. C'est un livre d'un réel caractère scientifique, écrit par un homme qui aborde de front les difficultés, vise à être exact et complet, et s'efforce d'être impartial dans ses jugements.

Un premier mérite de cette étude, c'est qu'elle vient à son heure. Les écrits relatifs aux causes économiques de la criminalité, écrits spéciaux ou chapitres d'ouvrages généraux, sont tellement nombreux qu'il est impossible à un homme s'occupant de la criminalité en son ensemble, je ne dis pas de les lire tous, mais même de se rendre compte des tendances qu'ils représentent, des idées nouvelles qu'ils contiennent. En outre, par suite, selon l'expression de M. Van Kan, du « dilettantisme qui règne en criminologie » une foule de ces œuvres, dotées de titres bien choisis pour attirer l'attention, sont absolument dénuées de valeur. Un ouvrage est donc bien venu qui, comme celui de M. Van Kan, met de l'ordre dans le chaos, groupe les livres dont les doctrines sont voisines ou identiques, sépare les compilations encombrantes des travaux originaux.

En une introduction historique courte mais substantielle, l'auteur examine comment la question des causes économiques de la criminalité a été envisagée par les moralistes, les philosophes et les juristes antérieurs au xixe siècle. — Le reste du volume, sauf vingt pages consacrées à l'exposé des conclusions, est occupé par l'analyse des auteurs du xixe siècle que l'auteur range en neuf groupes, formant autant de chapitres, qualifiés par les titres suivants : l'école italienne, l'école française, la « terza scuola », la thèse socialiste, les théories pathologiques, l'éclectisme, les spiritualistes, les statisticiens, la littérature variée. Cette classification n'est assurément pas la plus méthodique que l'auteur ait pu employer. Elle est plus adéquate à un exposé des théories sur les causes et sur la nature de la criminalité *en général* qu'à des recherches sur les causes *économiques* de la criminalité. Je ne ferai cependant pas à l'auteur un grief de l'avoir adoptée, car elle est commode, elle lui a permis de conserver certaines désignations collectives devenues usuelles et, au demeurant, vu la complexité

des causes de la criminalité, aucune classification ne saurait en cette matière être pleinement satisfaisante.

Le nombre des ouvrages analysés et critiqués par M. V. K. est très considérable. Aucun livre important ne me paraît avoir été omis et la plupart des revues pénales ont été soigneusement dépouillées. Par contre, on comprendra difficilement pourquoi M. V. K. consacre une notice spéciale aux « Comptes généraux de l'administration de la justice criminelle en France », et passe sous silence les publications correspondantes de l'Allemagne, de la Belgique et de l'Angleterre qui établissent dans leurs « introductions » des rapprochements très instructifs entre l'élévation du nombre des criminels et certains phénomènes économiques.

Les conclusions de l'auteur, qui forment le chapitre X, sont loin d'égaler en valeur le reste de l'ouvrage. Il semble que M. V. K., si bien au courant de la littérature criminelle, n'a pas pris la peine d'examiner par lui-même les sources statistiques (elles ne sont pourtant pas nombreuses) où les auteurs qu'il a étudiés ont puisé leurs renseignements. En passant en revue les méthodes d'examen qu'ils ont employées, il ne distingue pas suffisamment les défauts de méthode dont ces auteurs sont responsables de ceux qui sont dus à l'insuffisance des sources de renseignements actuellement existantes. — Il critique les auteurs qui établissent leurs conclusions sur des comparaisons dans le temps ou dans l'espace du chiffre global des condamnés. Mais lui-même n'est guère plus exact analyste des multiples aspects de la criminalité, quand il se borne à réclamer de ces auteurs « un examen spécialisé des trois groupes de délits, qui sont distincts de par leur nature : les délits contre les propriétés, contre les personnes et contre les mœurs ». L'étude des statistiques, spécialement de celles de l'Allemagne, de la Belgique et de l'Italie (1895), lui aurait fait rejeter cette division tripartite sans valeur scientifique, d'utilité nulle. Cette étude lui aurait montré que les vols graves et les vols légers, les soustractions violentes et les abus de confiance, les attentats à la pudeur et les avortements, les coups portés à des particuliers et les coups portés à des agents de la force publique sont des délits de genres différents, augmentant ou diminuant en nombre sous l'influence de causes différentes. Elle aurait appelé son attention sur l'action particulièrement forte de certains facteurs, notamment de l'âge, action qui, si elle n'est pas neutralisée par un classement approprié, rend vaine toute recherche d'une autre cause. Une statistique qui ne donne pas une répartition des délinquants par nature de délits, par âge et par spécialité professionnelle, ne saurait fournir d'indications sûres et précises sur

l'influence des causes économiques. Or une telle statistique est encore à faire.

Dépourvus d'observations statistiques suffisantes, les auteurs qui se sont occupés de la question n'ont pu l'élucider que d'une manière très imparfaite. Aussi les « conclusions concernant le fond de la question », telles que M. V. K. nous les formule (pp. 475 à 481), sont bien maigres et cependant encore bien contestables. Les voici :

1° « La criminalité doit être considérée comme un phénomène d'ensemble, une façon d'existence maladive du corps social, liée dans ses formes et ses vicissitudes à la société même, à son être, à ses défauts d'organisation, à ses vices, par ce lien intime, fatal, nécessaire qui lie la pathologie à la physiologie. »

2° « Les crimes contre les propriétés trouvent en grande partie leur causalité indirecte dans la mauvaise situation économique de la société actuelle, leur causalité directe dans le besoin aigu et bien davantage dans la misère chronique. » — Il est difficile de mettre cette conclusion en harmonie avec les résultats de la statistique belge qui prouve que les délits contre la propriété ne sont pas plus nombreux chez les gens mariés chargés d'enfants que chez ceux qui n'en ont pas. Les premiers doivent cependant souffrir plus que les seconds de cette mauvaise situation économique.

3° « La prospérité exerce une action directe inverse sur les délits contre les mœurs. Le bien-être matériel exalte généralement les instincts vitaux, occasionne une plus grande consommation d'alcool et amène par là l'augmentation des attentats aux mœurs. » — M. V. K. est-il bien certain que l'augmentation du bien-être a généralement pour conséquence une consommation plus grande de l'alcool ? L'enquête Mosely n'a-t-elle pas démontré que l'ouvrier américain, mieux logé, mieux nourri, mieux vêtu que l'ouvrier anglais, est infiniment plus sobre que celui-ci ? La diminution de l'alcoolisme en Suède n'a certes pas pour cause l'appauvrissement du pays.

Ces quelques critiques, je me hâte de le dire, n'enlèvent point sa valeur au travail de M. V. K., qui a fait œuvre utile et bonne en exposant l'état actuel des recherches sur les causes économiques de la criminalité. Si ses conclusions ne sont pas plus nombreuses et plus importantes, la faute en est au sujet lui-même qui n'a fait naître jusqu'ici que des hypothèses.

Ch. De Lannoy.

ANTHROPOSOCIOLOGIE.

C. Bouglé, *La démocratie devant la science.* Études critiques sur l'hérédité, la concurrence et la différenciation ; 312 pages. — Paris, Alcan, 1904.

Dans une première étude, M. Bouglé avait essayé de découvrir les raisons de l'omnipotence des idées égalitaires et fait ressortir l'espèce de nécessité interne qui les impose aux esprits dans notre civilisation.

Nécessaires ou non, objecte-t-il dans ce volume, le fait est qu'il paraît, à beaucoup, impossible de réaliser leurs exigences et qu'il est dangereux de le tenter : il faudrait écouter les leçons de la nature. Les sciences naturelles ne condamnent-elles pas les tendances démocratiques du haut de leur infaillibilité ?

Question importante, qu'il faut résoudre maintenant surtout que la science naturaliste semble avoir donné le maximum de son effort.

Fort doctement, le professeur de philosophie sociale de l'Université de Toulouse expose les trois lois principales des sciences biologiques : la loi de la *différenciation* de Milne-Edwards, la loi de l'*hérédité* de Lamarck, la loi de la *concurrence* de Darwin. Il ne se contente pas de rappeler les théories de ces trois savants. Il expose les tentatives de la « sociologie naturaliste » d'étendre l'application de ces « lois biologiques » au règne humain et social. « Tantôt, dit-il, elle appelle notre attention sur la nécessité de laisser faire en toute liberté, entre les membres des sociétés humaines, l'universelle concurrence ; elle peut prendre alors le nom de *darwinisme social.* Tantôt elle compare directement ces sociétés elles-mêmes à des organismes, et rappelle que celles-là comme ceux-ci doivent, sous peine de déchéance, se différencier de plus en plus ; c'est la *théorie organique* proprement dite. Tantôt enfin on met en relief la toute-puissance de l'hérédité, et on mesure ce que les sociétés perdent lorsqu'elles oublient ou refusent de séparer et de hiérarchiser leurs éléments suivant les races ; c'est ce que démontre surtout l'*anthroposociologie.* »

Or, les critiques que ces tendances sociologiques adressent à la démocratie au nom des lois de l'hérédité, de la différenciation, de la concurrence, voilà la matière de l'examen minutieux autant que scientifique auquel se livre M. Bouglé.

A sa méthode, il n'y a guère d'objection à formuler. Elle est loyale et rigoureuse. La discussion est aisée et serrée.

*
* *

Livre I[er] : Hérédité. — Assurément, l'anthroposociologie n'en est plus à confondre les races avec les nations. Il y a longtemps qu'on l'a dit et démontré : les nations contemporaines sont toutes métisses, cent fois métisses.

Mais à l'intérieur des nations, ne peut-on distinguer avec précision les types anthropologiquement différents : les brachycéphales et les dolichocéphales ? Ne peut-on montrer qu'aux caractères biologiques correspondent des caractères psychologiques ? Ne distingue-t-on pas les éléments « eugéniques » des éléments inférieurs? Partant, par la façon dont ces éléments sont répartis, ne pourra-t-on expliquer scientifiquement la grandeur ou la décadence des nations ?

A toutes ces questions les anthroposociologues de la stricte observance répondent sans hésiter par l'affirmative. Et de ces prémisses ils déduisent sans broncher que chez les peuples où les représentants des races supérieures, « les eugéniques » sont en bon nombre, nantis des fonctions directrices et garantis contre les mésalliances corruptrices, la prospérité est de règle. Sinon, c'est le déclin fatal.

Conséquences : condamnation implacable de l'égalitarisme, des poussées vers les idées égalitaires, de toute société à tendance démocratique. Apologies « scientifiques » des castes, de la noblesse, de la bourgeoisie.

M. Bouglé s'élève résolument contre ces apologies.

La première est discutée dans le chapitre intitulé *Le lamarckisme et l'hérédité des qualités professionnelles*, la deuxième dans celui de la *Noblesse, métissage et dégénérescence ;* la troisième dans celui de *La bourgeoisie et le renouvellement anthropologique.*

Veut-on avoir une idée de la manière dont l'auteur examine ces problèmes ? Qu'on lise, à titre d'exemple, ce sommaire relatif au premier des trois chapitres notés à l'instant :

L'apologie du régime des castes implique la solidité des principes posés par Lamarck. — I. Restrictions imposées au lamarckisme par le progrès de la biologie. Le weismanisme : ses arguments théoriques et ses arguments expérimentaux. Sélection et panmixie. — II. Le weismanisme limité à son tour. Observations nouvelles, concessions forcées. Comment la question se précise aujourd'hui et ce qui manque pour la résoudre. Mais le lamarckisme sort du débat diminué : il faut, pour que les qualités acquises se transmettent, des circonstances exceptionnelles. La transmission des qualités professionnelles est en tous cas invraisemblable : lois du retour à la moyenne, et de l'instabilité des complexes. Différences entre les coordinations instinctives et les coordinations intelligentes. Importance croissante des « causes actuelles ». — III. Confirmation de

ces résultats généraux par les recherches spéciales portant sur le monde humain. Les dynasties d'hommes célèbres. Elles ne prouvent nullement l'existence d'une hérédité professionnelle. Difficulté de discerner l'apport de l'hérédité et l'apport de l'éducation. — IV. Examen du « cas privilégié » de la civilisation hindoue. Il est impossible d'y relever rien qui ressemble à une prédestination professionnelle des membres des diverses castes. La thèse des apologistes de la caste reste invérifiable autant qu'invraisemblable.

On sera d'accord pour reconnaître la belle ordonnance de cette discussion, où abondent les aperçus intéressants. On sait, du reste, que M. Bouglé est admirablement documenté sur la caste, qu'il étudia de maîtresse façon dans l'*Année sociologique*.

Ce chapitre m'apparaît comme le plus solide et le plus brillant des trois.

Je regrette que celui des classes sociales n'ait pas été plus fouillé. L'occasion était belle de déterminer, par exemple, avec netteté la notion de la classe sociale. M. Bouglé signale, dans sa bibliographie, *les classes sociales* de Bauer. On eût désiré le voir discuter cette théorie récente, mais, à mon avis, peu sérieuse. Il est vrai qu'il repousse les vues de M. Bauer et qu'il paraît se rapprocher assez près des idées de Marx. Il convient que « le règne de la bourgeoisie, dans nos sociétés modernes, repose en définitive, sur l'alliance des hautes fonctions avec les gros capitaux ». A quoi tient, demande-t-il, la considération dont certains citoyens sont entourés et qui leur garantit une puissance sociale particulière ? Pour une part sans doute, répond-il, à la fonction exercée, pour une autre part, plus certainement, à la richesse possédée. Soit ! mais l'analyse de Marx est autrement approfondie. Ne pas la discuter, c'est agir à la façon de l'autruche. Cette lacune est regrettable dans une si belle dissertation. Il s'en dégage une impression d'inachevé, une sensation de vague, qui inquiète l'esprit du lecteur. Le souvenir de la précision de la notion-caste met encore davantage en relief l'indigence de la notion-classe.

*
* *

Livre II : Différenciation. — Une différenciation croissante est la condition du progrès des organismes. Or, les sociétés sont des organismes. Donc la démocratie montante est une cause de décadence pour nos sociétés (p. 111).

Si le perfectionnement des êtres, disent les partisans de cette théorie, ne s'obtient qu'aux dépens de la liberté, de l'égalité, de la souveraineté de leurs éléments constituants, n'est-il pas manifeste

que l'esprit démocratique est aveugle, qu'il ne tient nul compte des nécessités naturelles, et que les formes sociales par lui vantées comme les motrices de toutes les améliorations désirables, ne sont propres qu'à la désorganisation ? (p. 115).

L'auteur cite en exemple un article de notre savant compatriote, M. A. Prins. Je m'en voudrais de retrancher un mot de ce passage intéressant :

« M. Prins, en combattant ce qu'il appelle la « tendance collectiviste » de la démocratie contemporaine, nous fournit un bon exemple du tour ordinaire de ces argumentations. Cette tendance supposerait, nous dit-il, « le nivellement des inégalités, la fusion des » éléments divergents, l'atténuation des différences et des variétés, » de la hiérarchie des groupes, des organes, des individus ». — Mais on peut se demander pourquoi l'évolution qui a toujours agi dans le sens de la différenciation progressive des facteurs sociaux, se ferait soudain à rebours, pourquoi cette différenciation s'arrêterait toute seule, alors que jamais dans le passé la contrainte la plus rigoureuse n'est parvenue à l'empêcher. »

« Et en effet, continue l'auteur, ce qui se manifeste toujours et partout, c'est un passage graduel de l'homogène à l'hétérogène ; de la confusion à la division des organes, des fonctions, des compétences ; à la distinction des classes, à l'inégalité des conditions, des situations, des individus, à la spécialisation de plus en plus accentuée de tous les éléments de la vie sociale.

» Un groupe social doué de vitalité et d'énergie est un être collectif qui croît et se différencie comme tous les êtres, hommes, animaux ou plantes ; qui se subdivise, se ramifie et se spécialise comme les littératures et le langage, comme les sciences et comme le droit (les rameaux se séparent du tronc, ils forment des êtres distincts qui à leur tour se différencient). Dès qu'il y a développement, il y a différenciation et complexité... Le procédé de développement de la société est en principe celui de la nature organique. »

Que valent au juste les critères, demande M. Bouglé, que valent les analogies utilisées dans les argumentations de ce genre ?

Il y répond dans les trois chapitres suivants, ayant respectivement pour titres : *Différenciation et progrès. — Les formes de la division du travail dans la société. — La lutte de la différenciation et de la complication sociales.*

Conclusion : la théorie organique n'apporte aucune lumière sur les conditions d'existence propres à nos sociétés, ni sur leur évolution caractéristique, *a fortiori* sur leurs fins particulières. Donc la

démocratie n'a pas à s'inquiéter des métaphores et des analogies semblables à celles de M. Prins.

La démonstration est ici encore féconde en aperçus ingénieux : par exemple, l'apologie de l'esprit dans les organismes « supérieurs », la distinction entre les formes techniques et les régimes juridiques de la division du travail, etc.

A noter une résurrection imprévue de la théorie de Dühring : la hiérarchie des situations commanderait la répartition des fonctions (p. 165). S'il en est ainsi, les plaidoyers naturalistes en faveur de la différenciation sociale sont ébranlés.

N'allez pas en conclure que le point de vue théorique des marxistes étant condamné par M. Bouglé, la réforme pratique préconisée comme conséquence par les socialistes, « égalité du point de départ pour tout citoyen dans la société de l'avenir », va être écartée du même coup. Non, notre auteur aboutit à la même réforme pratique, mais par une autre voie. Constatant que les barrages « artificiels » de toutes sortes empêchent les fonctions de se répartir suivant les pentes des différences natives, voulant d'autre part qu'enfin les situations se mesurent aux dispositions, il importe, affirme-t-il, de ne pas « laisser faire » mais de maîtriser au contraire l'opération des privilèges. « Si l'on veut que la division du travail, au lieu d'être contrainte, devienne vraiment libre, il faut que d'égales possibilités soient ouvertes aux puissances inégales. En un mot, puisque partout il y a des classes, nous constatons que leur inégalité presse, directement ou indirectement, sur la distribution des professions et l'organisation subséquente des conditions, la démocratie vise légitimement à la suppression des classes. En poursuivant cette fin, elle n'oublie pas plus les nécessités de la production que les données de la nature ; elle ne méconnaît ni la diversité inévitable des facultés, ni la diversité indispensable des fonctions ; elle proteste contre les inégalités de situation qui précisément rendent très difficile l'exacte adaptation des fonctions aux facultés. »

* * *

Livre III : Concurrence. — S'il est une idée ancrée dans le cerveau de nos contemporains, c'est bien celle de la lutte pour la vie, du progrès par la sélection. C'est, dit-on, une loi naturelle. Les interventions collectives contre l'exercice de cette loi seraient impuissantes et imprudentes, parce qu'elles sont *antiphysiques*. Les sciences naturelles renforcent l'ancienne économie politique : le vœu de la nature coïnciderait exactement avec le vœu du libéralisme

absolu. « Pour que le progrès continue, il faut laisser faire, laisser passer l'universelle concurrence. »

M. Bouglé s'inscrit contre pareilles conséquences.

Dans son chapitre relatif à la *limitation du darwinisme*, il scrute la portée exacte de la loi de Darwin. Il critique avec raison, par exemple, l'ambiguïté du terme « les plus aptes » ; il nie que la concurrence aboutisse toujours au perfectionnement, il atteste que devant les théories récentes, destinées à expliquer les métamorphoses des espèces, l'importance du facteur darwinien décroît. Non seulement il limite ainsi la théorie darwinienne, mais il insiste sur ce point que ce ne sont pas uniquement des principes distincts du principe de la guerre universelle qu'on peut montrer à l'œuvre dans la nature, mais le principe contraire : la solidarité sous ses formes diverses. Celle-ci aussi constitue une force motrice et directrice du progrès, et non des moindres, notamment dans le monde animal, le plus voisin du règne humain.

Dans son chapitre deuxième intitulé *Les conditions humaines de la lutte pour la vie*, l'auteur se transporte sur le terrain de l'homme et des sociétés humaines. Ici gît le nœud de son argumentation. Après avoir protesté avec justice contre les excès de la réintégration de l'homme dans la nature, il examine successivement le monde artificiel par l'intermédiaire duquel l'homme s'adapte le monde naturel, les effets des moyens propres à l'homme sur la lutte pour la vie, les effets des fins propres à l'homme.

Dans le chapitre troisième, M. B. examine si les critiques que l'économie orthodoxe adresse au « réformisme démocratique » sont justifiées par les sciences naturelles. Sa conclusion, on le devine, est nettement favorable à la démocratie et aux théories solidaristes.

*
* *

CONCLUSION. — De ses confrontations avec l'anthroposociologie, la théorie organique et le darwinisme social, M. B. dégage, dans la partie finale, ce qu'il appelle les résultats généraux.

1° Limitation de la portée des lois naturelles invoquées.

2° La démocratie ne contrarie pas la nature ; elle organise tout pour en réaliser les volontés bien entendues.

3° Les sociétés démocratiques cherchent à aller plus loin et plus haut que la nature ; elles retiennent de préférence à d'autres certaines de ses tendances, mais en les prolongeant elles les plient à des desseins inconnus.

4° Cette duplicité d'attitudes s'explique par la duplicité essen-

tielle des sociétés humaines ; elles vivent et évoluent en deux règnes.

5° Incompétence de la morale naturaliste pour déterminer dans nos sociétés le possible, *a fortiori* le désirable. Il faut renoncer à prouver « scientifiquement » que la démocratie a tort ou qu'elle a raison.

6° Mais, si la morale scientifique tenait compte de la nature spéciale aux sociétés humaines, si elle se fondait sur la sociologie et non plus sur la biologie, pourrions-nous déterminer si les sociétés font fausse route ou sont dans la bonne voie, lorsqu'elles suivent l'idéal démocratique ? Question fondamentale.

Il est piquant de voir M. B. entourer sa réponse de toutes espèces de réserve.

Sans doute, dit-il en substance, nous étudions aujourd'hui les sociétés humaines en elles-mêmes, par la méthode de l'histoire observée. C'est d'une « nature sociale » qui aurait ses caractères propres et ne serait plus un simple reflet de la nature physique, que nous nous efforçons par l'observation comparative des diverses sociétés qui se développent dans l'histoire, de dégager les lois. Mais peut-on espérer de ces recherches un ensemble de prescriptions auquel ne manquera ni l'autorité scientifique ni la compétence spécifique ? Cette morale scientifique inédite, fondée sur la sociologie, serait *peut-être* la morale de demain qui départagera définitivement partisans et adversaires de la démocratie. Mais cette espérance a-t-elle chance d'aboutir ? Il faudrait pour répondre *que l'expérience eût été tentée.* « Il faudrait, voulons-nous dire, que cette morale proprement sociologique fût sortie de la période des promesses... Que cette doctrine se constitue, qu'elle rassemble ses thèses, qu'elle déroule ses solutions jusqu'au détail pratique, en un mot qu'elle fasse ses preuves. Alors, et alors seulement on pourra constater si elle résout en fait les problèmes auxquels elle s'était attaquée ; on jugera l'arbre à ses fruits... Il faut attendre. » Bien plus, si l'on juge des travaux commencés, il est permis de présumer que quelques-unes des réserves formulées conserveraient leur force à l'égard de cette morale scientifique renouvelée. Les constatations de la science n'élimineront pas les choix de la conscience ; si elles éclairent sa décision, elles ne la déterminent pas. Pourra-t-on finir par dégager l'idéal démocratique, par exemple sans intervention d'une prénotion quelconque, de la réalité mieux connue ? Supposons-le. Nous aurons donc acquis, des diverses sociétés « une vue synthétique, qui nous permette de les classer en espèces distinctes, puis d'établir les conditions d'existence et les lois

d'évolution propres à chacune de ces espèces. Nous serions dès lors capables, par l'examen de ce qui se passe dans la moyenne des sociétés d'un même type, considérées à la même phase de leur développement, d'induire scientifiquement quelle tendance est *normale* et quelle autre aberrante, quel symptôme annonce la santé et quel autre la maladie ». M. B. fait naturellement ses réserves concernant la possibilité de définir nettement ces *types* sociaux. Mais eût-on réussi, déclare-t-il, de ce qu'une tendance apparaîtra comme normale, s'ensuit-il nécessairement qu'elle apparaîtra comme désirable ? L'indispensable condition de l'efficacité morale de ces inférences sociologiques, c'est l'existence préalable d'un « esprit social »... En tout cas, il est imprudent, et dans une démocratie plus que dans toute autre société, de dédaigner cet art de choisir rationnellement et d'ordonner méthodiquement les fins de la vie humaine en fonction d'une fin universelle qui s'appelle la philosophie morale.

Il est utile de relever ces conclusions inattendues d'un des tenants les plus orthodoxes de la sociologie française, conclusions qui sont d'ailleurs analogues à celles de MM. Fouillée et Michel. Il était intéressant de le faire au moment même où à l'occasion du vœu relatif à la morale au Congrès d'Amiens, par la Ligue de l'Enseignement, M. Durkheim rappelle dans les journaux que pendant de longues années, à la Faculté des lettres de Bordeaux et à la Sorbonne depuis qu'il y supplée M. Buisson, il a enseigné et enseigne la « morale scientifique ». Il est regrettable sans doute pour M. Durckheim que jusqu'ici cette exposition scientifique soit demeurée purement orale. Si ces résultats étaient consignés dans un livre, on pourrait les discuter. Si pour l'instant, comme on l'a dit, ils échappent à tout examen et à toute critique, il est curieux de noter qu'un des meilleurs disciples de M. Durkheim, qui certes connaît mieux que personne l'enseignement de son maître, les ait si peu ménagés dans l'ouvrage dont s'achève ici la longue analyse. L'auteur de la *Division du travail* jugera-t-il à propos de répondre à l'auteur de la *Démocratie devant la science*, son élève ? Nous donnera-t-il enfin ce livre où la morale scientifique nouvelle prendra corps et figure ? Ne jugera-t-il pas opportun de faire sortir cette branche de la littérature sociologique de l'ornière des travaux à caractère méthodologique dans laquelle, semble-t-il, elle s'embourbe ?

CYR. VAN OVERBERGH.

G. DE LAPOUGE, *Kritik des Jenenser Preisausschreibens.* — LUDWIG WOLTMANN, *Nachschrift zu Lapouge's « Kritik des Jenenser Preisausschreibens »* (Politisch-Anthropologische Revue, août 1904, 3e année, no 5 ; pp. 297-317. — Eisenach, Thüringische Verlagsanstalt).

Le 1er janvier 1900, une somme de 30.000 marks, augmentée considérablement dans la suite, fut mise à la disposition d'un jury pour récompenser les meilleurs travaux qui lui seraient envoyés en réponse à cette question : « Was lernen wir aus den Prinzipien der Deszendenztheorie in Beziehung auf die innerpolitische Entwickelung und Gesetzgebung der Staaten ? »

Ce jury était composé de MM. Conrad, Schäfer et Ziegler et ils reçurent une soixantaine de manuscrits qu'ils examinèrent. Ils donnèrent le premier prix au travail du Dr W. Schallmayer, publié depuis sous le titre de : *Vererbung und Auslese im Lebenslauf der Völker ;* le deuxième prix fut partagé entre MM. Matzat, Ruppin et Hesse qui firent paraître leurs manuscrits respectivement sous le titre de : *Philosophie der Anpassung*, *Darwinismus und Sozialwissenschaft*, *Natur und Gesellschaft.* Ces quatre travaux ont été publiés dans la collection intitulée *Natur und Staat* (Iéna, G. Fischer) qui doit comprendre douze volumes et est dirigée par MM. Ziegler, Conrad et Haeckel. Le troisième prix avait été attribué, en partie, au manuscrit envoyé par M. L. Woltmann qui, jugeant que le jury s'était montré partial, retira son travail et le publia sous le titre *Politische Anthropologie. Eine Untersuchung über den Einfluss der Descendenztheorie auf die Lehre von der politischen Entwickelung der Völker* (Eisenach, Thuringische Verlagsanstalt, 1903).

Dès que les décisions du jury furent connues et que l'on eut pu se rendre compte de la valeur des mémoires, des critiques nombreuses parurent dans des journaux allemands et dans des revues, beaucoup d'entre elles ayant pour but de démontrer l'infériorité en valeur scientifique des ouvrages couronnés et la supériorité du mémoire envoyé par M. Woltmann.

Nous n'avons pas l'intention d'entrer ici dans le fond même de la question et d'examiner les mémoires présentés ; nous espérons pouvoir les analyser prochainement et les faire connaître dans leurs détails et leurs tendances. Nous croyons cependant, sans vouloir dès maintenant prendre parti, qu'un résumé succinct de la critique de M. de Lapouge intéressera plus d'un lecteur du *Mouvement sociologique.*

L'annonce de ce concours de 1900 provoqua une grande joie chez

tous ceux qui s'occupent des rapports de la biologie avec l'histoire et les institutions juridiques, surtout chez les partisans de la tendance anthroposociologique. Quoique le règlement du concours et les observations qu'il contenait laissassent supposer déjà un certain exclusivisme, on espérait cependant qu'il en sortirait quelques œuvres de valeur éclairant par les lois de l'hérédité et de la sélection, la marche de l'humanité et les faits sociaux et apportant des conseils pratiques en vue d'une réforme de la législation. Il n'en fut point ainsi, car les membres du jury remplirent si mal leur mandat, que le seul mémoire dont l'auteur connaissait à fond les problèmes soulevés, fut retiré. De Lapouge examine ensuite chacun des mémoires auxquels il reproche en bloc de ne pas connaître suffisamment la *Litteratur* de leur sujet, notamment les publications françaises ; de n'avoir pas tenu un compte suffisant de la sélection sociale et des résultats de la science anthroposociologique ; de s'être appuyé presque exclusivement sur les théories relatives à l'hérédité émises par Weissmann au lieu d'étudier à nouveau les faits d'hérédité et de constater qu'en dernière analyse, nous ne connaissons rien de certain sur le mécanisme de l'hérédité ; de ne pas avoir mis en lumière comme il conviendrait l'hérédité psychique qui joue un grand rôle dans l'évolution sociale et historique des individus et des peuples.

L'ouvrage de Schallmayer, toujours d'après de Lapouge, est trop long et pourrait être réduit de plus de moitié ; il s'éloigne trop souvent des bases scientifiques pour se perdre dans la métaphysique et dans les raisonnements sociologiques.

Le mémoire de Matzat ne traite nullement du sujet mis au concours, mais d'économie politique, de droit public, etc., tandis que les questions de biologie, d'hérédité et de sélection sont laissées presque dans l'ombre. C'est à se demander si Matzat ne s'est pas trompé d'adresse en envoyant son manuscrit, et si les membres du jury l'ont réellement lu.

Le travail de Ruppin est meilleur, étant données les limites dans lesquelles il s'est volontairement enfermé, mais il ne traite nullement de l'hérédité déléasmique, de la sélection religieuse, politique ou juridique, etc.

Quant au mémoire de Hesse, il prouve que l'auteur a beaucoup lu, mais qu'il n'est pas observateur ; qu'il est un penseur profond, mais que son bagage scientifique est insuffisant pour aborder l'étude de problèmes aussi difficiles.

Le concours de Iéna a produit, suivant de Lapouge, un fiasco complet, sauf cependant l'ouvrage de Woltmann.

Celui-ci, à son tour, se jette dans le débat à la suite de de Lapouge, pour présenter non seulement sa propre opinion sur les opérations du jury chargé de juger son mémoire, mais encore quelques comptes rendus, entre autres celui du Dr Wilser qui est tout en sa faveur, celui de Otto Ammon qui ne l'est pas moins et, en plus, une critique un peu trop personnelle, à notre avis, des auteurs et des mémoires couronnés.

JOSEPH HALKIN.

RATZEL.

La science géographique vient de perdre un de ses maîtres les plus estimés, M. Friedrich Ratzel, professeur de géographie à l'Université de Leipzig, décédé inopinément le 9 août à Ammerland, sur le lac de Starnberg. La science sociologique sera non moins atteinte par cette mort prématurée, car M. Ratzel était, parmi les géographes allemands, le grand représentant de cette partie de la géographie qui traite des rapports du sol et des hommes, des influences telluriques sur la formation et la constitution des sociétés humaines et des Etats, de l'importance indéniable du milieu physique et géographique, milieu dont il faut tenir compte dans toute étude ayant pour but de déterminer les facteurs principaux de l'évolution du genre humain.

C'est une perte irréparable, du moins pour l'instant ; si Ratzel a formé de nombreux élèves qui pour la plupart se sont fait un nom dans les sciences géographiques ou ethnographiques, tel M. Weule, directeur du Musée ethnographique de Leipzig, ou M. Schurtz qui, décédé avant son maître, avait déjà publié des ouvrages ethnographiques remarquables, nous n'oserions affirmer qu'il existe actuellement en Allemagne des savants aux vues aussi larges et aussi profondes, connaissant mieux ou aussi bien la sociologie géographique et ethnographique que le professeur de Leipzig.

D'abord aide-pharmacien à Eichtersheim, il réussit ensuite l'examen de pharmacien et fut attaché à un dispensaire suisse, puis fit des études aux universités de Heidelberg, Iéna et Berlin, attiré surtout par la zoologie. Il conquit le grade de docteur en philosophie, fit un voyage avec le zoologue Charles Martin sur les côtes de la Méditerranée, suivi d'autres pérégrinations en Hongrie, en Italie,

en Sicile et en Transylvanie. La guerre franco-allemande le vit à Auxerre où il fut blessé. En 1871, il continua ses études en grande partie sous la direction du géologue Zittel et du naturaliste Wagner, puis, comme correspondant de journaux, il se rendit aux Etats-Unis, au Mexique et dans l'île de Cuba. A son retour, il devint chargé de cours de géographie à l'Ecole supérieure de Munich après avoir présenté une thèse sur l'émigration chinoise (1876). En 1886, il succéda à M. von Richthofen et Peschel, comme professeur de géographie à l'Université de Leipzig.

Ses publications sont nombreuses ; nous ne citerons que les plus importantes parmi celles qui touchent le plus à la sociologie.

Anthropogeographie ; vol. I : *Grundzüge der Anwendung der Erdkunde auf die Geschichte*, 1re éd., 1882 ; 2e éd., 1899 ; vol. II : *Die geographische Verbreitung der Menschen*, 1891 (Stuttgart, Engelhorn). Dans ces deux volumes, Ratzel trace et expose les influences que les faits physiques et le milieu ont exercées et exercent sur l'histoire de l'homme. Le sujet cependant n'était pas tout à fait neuf et Carl Ritter, Kohl et d'autres l'avaient déjà traité en partie, sans toutefois arriver à la hauteur de vues et à la précision qu'atteignit Ratzel.

Politische Geographie, *oder die Geographie der Staaten, des Verkehres und des Krieges*, un volume de 838 pages, 2e éd. Munich, Oldenbourg, 1903. Cet ouvrage, le plus important de tous ceux qu'a publiés Ratzel, et que nous considérons même comme meilleur que son *Anthropogeographie*, applique la méthode comparative à la géographie des Etats. Par ce travail, Ratzel a donné une impulsion nouvelle à la géographie politique et son volume restera la base et le fondement de cette discipline.

Völkerkunde (deux volumes, 2e édition, 1894-1895, Leipzig, Bibliographisches Institut) a remplacé avec succès les manuels d'ethnographie publiés auparavant, quoique ces volumes semblent avoir été écrits surtout dans un but de vulgarisation.

Die Erde und das Leben (2 volumes, 1902, Leipzig), qui est un ouvrage de géographie comparée de très grande valeur.

Der Lebensraum, *eine biogeographische Studie* (Tübingen, Laupp, 1901), publié à l'occasion du 70e anniversaire de Schäffle, contient des considérations très intéressantes sur l'espace occupé par l'homme et les êtres vivants, et sur leur dépendance des formes de la surface terrestre.

Plus une série d'articles publiés dans des revues périodiques allemandes et notamment un mémoire intitulé *Le Sol, la Société et l'Etat*

dans le volume III de l'*Année sociologique* (1900) (Voir le compte-rendu dans le *Mouvement sociologique*, 1re année, pp. 137-140).

Nous avons eu l'honneur de suivre les cours de ce distingué professeur et nous en conserverons toujours un excellent souvenir, car son influence était énorme et bienfaisante, non pas seulement dans ses cours théoriques où se massaient pour l'entendre des centaines d'étudiants, mais surtout dans ses cours pratiques où, se mettant à la portée de tous, il enseignait la géographie avec un talent extraordinaire.

JOSEPH HALKIN.

SOMMAIRE : **Sociologie générale** : PAUL MANTOUX : *Histoire et Sociologie*, par CYR. VAN OVERBERGH ; ALFRED MOULIN : *Les problèmes de la civilisation*. — **Sociologie religieuse** : *Le Congrès international des Religions*, par L.V. P. — **Sociologie politique** : K. WALISZEWSKI : *Les origines de la Russie moderne. Ivan le Terrible*, par MAURICE DAMOISEAUX. — **Sociologie économique** : GUSTAV SCHMOLLER : *Grundriss der allgemeinen Volkswirtschaftslehre*, par CYR. VAN OVERBERGH ; *Bibliographia economica universalis*, par M. ; THOMAS JESSE JONES : *The Sociology of a New-York City Block* ; HECTOR DENIS : *Histoire des systèmes économiques et socialistes*. — **Sociologie littéraire** : FERNAND BALDENSPERGER : *Goethe en France. Étude de littérature comparée*, par ALPHONSE BAYOT. — **Sociologie historique** : K. LAMPRECHT : *Zur jüngsten deutschen Vergangenheit*, H. VAN HOUTTE. — **Sociologie esthétique** : Mis DE NADAILLAC : *Figures peintes ou incisées datant de la fin du paléolithique ou des débuts du néolithique sur les parois des grottes préhistoriques*, par A. H. ; JEAN CAPART : *Les Débuts de l'Art en Égypte*, par M. LAURENT. — **Sociologie ethnographique** : *The Negro artisan, a social study*, par JOSEPH HALKIN ; ÉLIE RECLUS : *Les primitifs*, par JOSEPH HALKIN. — **Sociologie philosophique** : ALBERT MATHIEZ : *Les origines des cultes révolutionnaires*, par FERN. DESCHAMPS. — **Sociologie descriptive** : SIDNEY L. GULICK : *Evolution of the Japanese social and psychic*, par JOSEPH HALKIN. — **Sociologie criminelle** : J. VAN KAN : *Les causes économiques de la criminalité*, par CH. DE LANNOY. — **Anthroposociologie** : C. BOUGLÉ : *La démocratie devant la science*, par CYR. VAN OVERBERGH ; G. DE LAPOUGE : *Kritik des Ienenser Preisausschreibens*, par JOSEPH HALKIN. — RATZEL, par JOSEPH HALKIN.

Supplément à la *Revue Néo-Scolastique* de février 1905.

Publication trimestrielle

LE

MOUVEMENT SOCIOLOGIQUE

PUBLIÉ

trimestriellement par la Société belge de Sociologie

Président: **CYR. VAN OVERBERGH.**

Secrétaires: **Fernand Deschamps** et **Camille Jacquart.**

Sixième année | Fascicule I

M. HENRY MICHEL.

M. Henry Michel, titulaire de la chaire des Doctrines politiques à la Faculté des lettres de Paris, vient de disparaître au moment où, grâce à ses publications déjà parues et à celles qui devaient être le fruit de ses études et de son enseignement, il prenait place d'une façon distinguée parmi les savants qui s'occupent de science politique. Rédacteur parlementaire au *Temps*, collaborateur à la *Revue bleue*, auteur de travaux divers de philosophie et de littérature, M. Henry Michel devait surtout la célébrité dont il jouissait, quoique jeune encore, — il était né le 15 janvier 1857, — à ses travaux de philosophie du droit public. Il débuta d'ailleurs par un coup de maître : la thèse qu'il présenta à la Sorbonne en 1895 lui valut, peu de temps après, la chaire qu'il occupait au moment de sa mort. Cette thèse est son ouvrage principal ; elle a pour titre : *L'Idée de l'Etat, Essai critique sur l'histoire des théories sociales et politiques en France depuis la Révolution* [1]. Elle a placé de suite son auteur au rang des plus ardents et des plus habiles défenseurs de la doctrine politique du libéralisme individualiste.

Il y avait hardiesse et mérite à combattre pour le principe de la liberté humaine, au moment où diverses écoles tentaient de l'écarter

1) Troisième édition, revue. Paris, Hachette, 1898; un vol. grand in-8o.

du domaine de la science politique et où les tenants des théories libérales eux-mêmes faisaient à leurs adversaires des concessions toujours plus larges.

A raison des hautes qualités de M. Henry Michel comme aussi à raison des circonstances dans lesquelles il a relevé le drapeau de l'école individualiste, le *Mouvement sociologique* tient à lui rendre hommage en consacrant une notice à son œuvre.

L'objet du livre principal de M. Michel est parfaitement exposé dans les premières lignes de l'Avant-Propos par lequel il s'ouvre : « Quelques grands esprits du XVIIIe siècle se sont formé une notion que l'on peut appeler nouvelle, bien qu'elle comporte des éléments dont la plupart sont fort anciens, de l'individu et de ses droits, de l'Etat et de son rôle, ainsi que des fins de la vie sociale et politique : c'est la notion individualiste. La Révolution française s'en est largement inspirée. Puis une réaction formidable est venue, dont les effets durent encore. Comment a-t-il pu se faire qu'une conception aussi généreuse, aussi réellement émancipatrice que l'idée individualiste, ait été violemment et presque victorieusement combattue? » Le but de l'auteur était de chercher la solution de cette question, et il comptait y arriver par l'étude historique des systèmes politiques qui se sont fait jour en France depuis la Révolution de 1789; mais, par le fait même, il se vit amené et pour ainsi dire forcé, pour être complet, « à retrouver la liaison naturelle de ces théories entre elles, et leurs relations avec le mouvement même des idées philosophiques ». M. Henry Michel ne se borne donc pas à un pur exposé historique ; il considère en outre, comme il le dit, l'Idée de l'Etat par rapport aux systèmes. « Grand sujet de scandale, fait-il remarquer ironiquement, pour ceux qui nient que la pensée abstraite ait rien à voir avec le mouvement des sociétés humaines, et les vicissitudes des institutions qu'elles adoptent. » Cette raillerie cache la thèse elle-même : tout l'ouvrage tend à établir que c'est sur l'*Idée de l'Etat*, sur le concept philosophique de l'être humain et de ses relations avec le pouvoir social, que doivent se modeler les organisations politiques.

On prévoit dès lors le procédé suivi, la méthode adoptée par M. Michel. Reprenant les théories individualistes de Rousseau, adaptées à la Constitution politique de la France par les assemblées révolutionnaires, il suit pas à pas ces doctrines dans les développements et les modifications que leurs partisans leur ont fait subir jusqu'à ce jour ; et, période par période, il expose, scrute et critique les théories qui ont été proposées par les autres écoles. Tableau à coup sûr attachant, brossé d'ailleurs de main de maître,

ou plus exactement série de tableaux intéressants, où nous voyons apparaître d'abord la *Réaction politique* contre le principe individualiste, conduite en France par l' « école théocratique », dont les principaux représentants furent de Bonald, de Maistre, Ballanche et Lamennais, et à l'étranger par Bentham et Burke, Hegel et Savigny, — puis la *Réaction économique* et *sociale*, provoquée par les précurseurs du socialisme, Saint-Simon, Pierre Leroux, Louis Blanc, Cabet.

Cependant la thèse individualiste conserve des partisans, mais combien elle se sépare de celle que ses fondateurs enseignaient ! « Tandis qu'un Fourier, un Proudhon portent l'individualisme à sa limite extrême, et en tirent des conséquences paradoxales ; tandis que l'Ecole démocratique (surtout avec Tocqueville) s'efforce, sans toujours y réussir, à marcher dans les voies du XVIIIe siècle ; l'individualisme dévie et s'amoindrit aux mains des doctrinaires, des libéraux, des économistes. » Les doctrinaires, Royer-Collard et Guizot, « sont pauvres de doctrine, ou, si l'on aime mieux, leur doctrine consiste tout entière à expliquer, à justifier certains états de fait » ; quant à Benjamin Constant, si sa méthode « est résolument philosophique, résolument abstraite et déductive », s'il « rejoint quelquefois Rousseau » en ce qu'il veut fonder le gouvernement libre sur ses bases rationnelles, — qui ne sont autres d'ailleurs que la souveraineté du peuple, — cependant il « se borne à proclamer les droits du *citoyen français*, tandis que Rousseau — et la Révolution française avec lui — proclament les droits de l'*homme* » ; — pour ce qui est des économistes, ce sont eux, c'est-à-dire les disciples d'Adam Smith, et surtout J.-B. Say, Rossi, Dunoyer, Bastiat « qui ont érigé une opposition absolue entre l'individu et l'État, et ramené tout l'individualisme à cette opposition ».

Telle est l'ossature de l'étude entreprise par M. Henry Michel ; nous ne pouvons nous y arrêter, et ce serait même sortir du cadre de cette notice que de souligner les considérations remarquables dont cet exposé est la fréquente occasion. Nous croyons cependant devoir signaler la relation que l'auteur établit, en maints endroits, entre les doctrines politiques et les tendances qui se manifestent dans les autres domaines de l'activité humaine. Citons un exemple : à l'époque où Saint-Simon, Buchez, Pierre Leroux, Cabet faisaient un appel chaque jour plus pressant à la législation, à l'autorité, à l'État, « la critique de l'individualisme et de l'ordre économique bâti sur ce fondement, est alors dans l'air. A mesure que l'on s'éloigne de la Restauration et que l'on avance dans l'histoire de la monarchie de Juillet, on constate chez les écrivains qui ne s'occupent ni de

sciences sociales, ni de sciences politiques, une infiltration continue de ces tendances et de cet esprit » ; et M. Henry Michel nous montre cet esprit pénétrant dans l'Eglise avec Lacordaire et Ozanam, la littérature, le roman et le théâtre, avec Béranger, George Sand, Eugène Suë, Chateaubriand. De même, plus loin, M. Michel insiste « sur le rapport qui existe entre la philosophie sociale politique des doctrinaires, des libéraux, des économistes, et les thèses non seulement politiques et sociales, mais proprement philosophiques, de l'éclectisme. L'éclectisme a été, en effet, la philosophie dominante de cette période » ; aussi, ajoute-t-il avec une remarquable perspicacité, « noter ce rapport, c'est chercher à l'une de ses sources profondes l'explication de l'antithèse établie par tant d'écoles entre l'individu et l'Etat ».

Nos lecteurs remarqueront d'eux-mêmes le puissant intérêt que présentent ces vues sociologiques ; cependant, nous devons nous borner à les renvoyer à l'ouvrage de M. Michel pour arriver à la partie la plus attachante de son *Essai*, nous voulons dire celle où il place la doctrine individualiste et ses opinions personnelles en face des écoles actuellement en vogue, c'est-à-dire les « philosophies scientifiques », représentées par les thèses d'Auguste Comte, la sociologie contemporaine et le socialisme scientifique.

Chez le fondateur du positivisme, « l'idée nettement arrêtée dans son esprit est qu'il faut élever la science de la politique au rang des sciences d'observation ». On y arrivera et du même coup on réorganisera la société par « un système d'observations historiques sur la marche générale de l'esprit humain, destiné à être la base positive de la politique » ; la science de la société humaine, la sociologie repose sur deux postulats : extension aux phénomènes sociaux du déterminisme qui régit les autres ordres de phénomènes, croyance à une loi de progrès.

La doctrine de Comte aboutit, en politique, à l'annihilation de l'individu ; la société est la réalité par excellence ; l'homme individuel n'est qu'une pure abstraction. Comte nie l'existence de la liberté d'examen ; il n'y a pas plus place pour elle en politique qu'en astronomie, en chimie, en physiologie. Avec elle disparaissent la souveraineté du peuple, terme vide de sens et la notion du droit, car, dans la société réorganisée, il n'y a place que pour le devoir.

L'individualisme a trouvé un adversaire plus redoutable encore dans la sociologie contemporaine ; en voulant expliquer la plupart des faits des sociétés humaines par l'action sociale, en cherchant à fonder sur cette base une morale et une politique nouvelles, en assimilant les sociétés à des organismes vivants, dont les indi-

vidus sont une partie intégrante, cette école fait litière du libre arbitre et de l'individualité. Tout en critiquant en détail les docteurs de la sociologie, Quételet, Spencer, Espinas, Letourneau, parfois même avec une fine raillerie, M. Henry Michel fait à l'école entière un reproche général que nous trouvons fondé ; s'adressant aux économistes et aux sociologues allemands comme Schoenberg, Wagner, Schmoller, Schaeffle, et à M. Durkheim, « leur introducteur auprès du public français », il dit très justement : « Il est vrai qu'après avoir préconisé une méthode purement inductive, les différents écrivains dont nous venons de citer les noms se sont un peu trop pressés, au gré de leur critique, de conclure. Les travaux qu'ils ont donnés pèchent, nous dit-on, par « une extrême généralité ». Ils veulent dégager trop vite *le bien*, *le devoir*, *le droit*. Or l'expérience ne nous montre jamais que *des* droits, *des* devoirs, *des* biens. » Puis M. Michel fait observer que la théorie a une pente invincible à devancer l'observation, puisque M. Durkheim lui-même s'est exposé au reproche qu'il adressait aux sociologues allemands. N'a-t-il pas écrit, en effet, dans *La division du travail social*, « qu'il n'y a qu'un moyen de faire une science, c'est de l'oser » ? Aussi M. Michel conclut-il que « la sociologie contemporaine, tant qu'elle ne sera que l'expression hâtive, prématurée, partielle, d'une pensée qui se cherche encore, et n'est pas sûre de se trouver, n'a pas à nous dicter, du haut de ses tâtonnements inévitables, une politique et une morale ».

Reste, comme dernier adversaire de l'individualisme, le *socialisme scientifique*. Jusqu'à ce jour il n'a pas trouvé en France, dit M. Michel, son expression théorique complète ; aussi il l'étudie dans Marx et Engels qui ont fait école au sein des socialistes français. « Le socialisme scientifique apparaît, avant tout, comme une tentative pour appliquer l'esprit historique à l'étude des faits économiques », et cette étude nous fait prévoir avec assurance le type économique de l'avenir ; cette école a pour base la négation de toute liberté dans la vie économique, sociale et politique. La théorie collectiviste est en contradiction avec la réalité ; car les faits nous démontrent un développement prodigieux des échanges, et rien dès lors dans la situation actuelle ne permet d'annoncer qu'elle prépare la socialisation des moyens de production. En outre, il n'est pas vrai que le progrès de la civilisation soit l'objet principal de l'organisation sociale ; « l'aspiration à la justice n'est-elle pas pour le moins aussi fondamentale que l'attachement à la civilisation ? »

Le plus frappant des traits communs à ces trois écoles, c'est l'effacement, la disparition de l'opposition absolue entre l'individu

et l'Etat, caractéristique des théories ultra-libérales qui furent en vogue pendant la première moitié du XIXe siècle.

Mais, sainement compris, l'individualisme qu'elles combattent résiste à ces attaques multipliées. En 1860, M. Vacherot, dans son ouvrage intitulé *La Démocratie*, a donné à l'école démocratique son vrai principe philosophique : il ose « déclarer que la politique emprunte son principe à la morale et à la psychologie, revenir hardiment à l'idée du droit naturel, et y trouver, en même temps que la justification de l'intervention de l'Etat dans un assez grand nombre de cas, la limite précise où elle doit cesser ». Dès ce moment, nous voyons affirmer que le droit individuel est le principe de toute politique avouable. L'homme, sa moralité, son intelligence, son bien-être, sont la fin ; l'Etat est le moyen. Et voici venir M. Renouvier qui, en fondant l'école française du criticisme, a enfin fourni à la démocratie une base philosophique solide, inébranlable. M. Renouvier proclame que le trait caractéristique, essentiel, dominateur de la personnalité humaine, c'est la liberté, que la liberté est le principe de nos actions et de nos convictions ; ainsi il place la personnalité humaine sur un piédestal, il fait de sa dignité la fin de la vie sociale et politique ; il limite l'intervention de l'Etat, moyen pour atteindre cette fin, sans la rejeter d'une façon complète. Ainsi le criticisme donne naissance à une idée de l'Etat qui est le juste milieu entre les théories de l'éclectisme et de l'économie orthodoxe, qui ruinaient cette notion au profit de l'individu, — et les théories de Comte, de la sociologie et du collectivisme, qui tendent à l'absorption complète de l'individu dans l'Etat.

Nous pourrions nous arrêter ici pour faire remarquer que les notions criticistes de *liberté* et de *justice* sont tellement vagues, tellement abandonnées aux conceptions individuelles, que cette philosophie du droit public est impuissante à donner la mesure de la liberté et de la justice et, par conséquent, à fixer les limites de l'indépendance du citoyen et du rôle du Gouvernement. Mais il s'agit pour nous d'examiner l'ouvrage de M. Michel au point de vue exclusif de la sociologie.

L'esquisse que nous avons donnée de son livre suffit pour montrer qu'il est dogmatiste ; et, dans un travail remarquable que nous avons analysé ici même [1]), M. Deslandres a clairement établi les défauts de cette méthode dans son application à la science politique. Nous n'y reviendrons pas et nous nous bornerons à quelques observations spéciales à la méthode mise en œuvre par M. Michel.

1) Voir *Mouvement sociologique*, 4me année (1903-1904), p. 178.

D'après lui, l'histoire de l'idée de l'Etat aboutit à nous mettre en présence de deux hypothèses : l'hypothèse réaliste qui entraîne une philosophie nécessitaire, et l'hypothèse individualiste et idéaliste qui comporte la liberté. Il faut choisir entre les deux, mais l'histoire des idées ne saurait nous guider dans ce choix, qui « veut être un choix libre ». L'hypothèse qui se recommande à notre choix est celle qui est « préférable au point de vue de la logique pure » et qui « fonde, en outre, la dignité de la personne et le droit, la souveraineté du peuple et la liberté politique » ; or, l'individualisme donne satisfaction à ces desiderata de la raison ; il est la forme rationnelle des relations sociales et politiques.

Fidèle au système philosophique exposé par M. Renouvier à la suite de Kant, M. Michel affirme *a priori* l'idée que la démocratie est le meilleur des gouvernements parce que, d'après lui, elle seule fait la juste part de la liberté individuelle et de la contrainte de l'Etat : c'est sa thèse et il s'est imposé la charge de la justifier et de la défendre. Il s'est fait la besogne facile en se cantonnant, pour critiquer les autres théories politiques, dans le domaine de la logique pure ; il les rejette, parce qu'elles n'atteignent pas ou parce qu'elles dépassent ce qu'il a conçu personnellement comme la mesure des droits de l'individu et des devoirs de l'Etat.

Est-il bien en droit de reprocher à l'école historique et aux écoles scientifiques de conclure trop vite du particulier au général, alors que lui-même ne fait que de la théorie et, du concept qu'il se fait de la personnalité humaine, de la liberté et du droit, déduit l'idée de l'Etat, la forme préférable de gouvernement et les limites de son action ? A vrai dire, il distingue nettement entre la *fin* de l'institution politique qui est d'accorder la liberté et la justice et qui nous est enseignée par la raison, et les *moyens* de faire jouir de la justice tous les membres de la société, moyens qui seront indiqués par les données positives de l'expérience. « Le tort de certains théoriciens, dit-il très justement, a été de prétendre se passer de l'expérience pour la détermination des moyens à employer, et de communiquer à un ensemble de moyens, arbitrairement désignés, la majesté, l'inviolabilité d'un principe. Le tort des empiristes est de prétendre, parce que leur méthode est la seule bonne pour la détermination des moyens, se passer de la théorie dans la détermination des fins. »

Ces considérations nous paraissent fondées ; il n'en reste pas moins qu'il fait de la démocratie basée sur la souveraineté du peuple une *catégorie* rationnelle qui doit informer le régime politique de toutes les sociétés. Il en résulte que toute institution politique qui n'a

pas pour base la souveraineté populaire est *ipso facto* condamnable. Cette conclusion dépasse les prémisses : l'Etat a pour fin de faire régner la justice ; c'est incontestable, sauf à s'entendre sur le sens de ce terme. Est-il aussi vrai que la seule forme de gouvernement adéquate à ce but est la démocratie ? Oui, dit M. Michel, et de son affirmation, il fait la mineure de son syllogisme. Cette affirmation, il en cherche la preuve dans le jugement de sa raison ; les enseignements de l'histoire, l'expérience des nations, seront-ils aussi catégoriques ? Nous ne le pensons pas et nous osons croire que beaucoup seront de notre avis [1]).

Qu'on nous permette d'insister quelques instants encore sur ces questions de méthode, qui ont une importance si considérable dans les luttes qui se livrent encore autour de la sociologie.

En analysant les avantages de l'individualisme, M. Michel s'exprime en ces termes : « L'individualisme, tel que nous le concevons, est seul capable de fournir une base rationnelle à la philosophie du droit ainsi qu'à la liberté politique et à la souveraineté du peuple. Or, malgré les critiques dirigées contre l'idée abstraite du droit, contre la souveraineté du peuple, contre la liberté politique, les deux premières demeurent les bases mêmes, la troisième, la fin supérieure d'une société progressive. »

M. Michel a beau faire litière des doctrines de l'école historique, les enseignements de l'histoire condamnent ce qu'il y a d'exclusif dans sa thèse. La Révolution française, partie de l'individualisme de Rousseau, a bientôt versé dans la démagogie, qui n'est qu'une forme de la tyrannie et l'idée que le Gouvernement actuel de la France se fait de la liberté individuelle et de la dignité de la personnalité humaine, avec l'assentiment de cette majorité qui concrétise le peuple souverain, nous paraît démontrer surabondamment que les théories individualistes de la démocratie ont tout au moins singulièrement oscillé sur leur base.

Que le perfectionnement de l'homme soit la fin de la société et que l'Etat ne soit qu'un moyen pour atteindre cette fin,rien n'est plus vrai et le grand mérite de M. Michel a été de mettre les choses au point sous ce rapport, de fixer ou plus exactement de rappeler et de défendre des notions trop souvent oubliées ou combattues aujourd'hui.

1) Partisan résolu de la démocratie et de la souveraineté du peuple, M. Michel nous semble avoir été entraîné par le désir,un peu trop vif, de leur donner en quelque sorte le baptême de la philosophie du droit public. Il a d'ailleurs depuis lors publié, en 1901, un opuscule intitulé : *La doctrine politique de la démocratie*, dans le but d'établir qu'il est nécessaire à la démocratie républicaine d'avoir une doctrine politique.

Mais, une fois ce principe bien établi, il reste encore, — et la tâche est difficile, — à déterminer dans le temps et dans l'espace les institutions politiques qui peuvent le mieux concourir à l'obtention de la fin. Nous ne contestons pas que la philosophie ait un rôle important à remplir dans cette étude et que ses déductions soient utiles à l'homme d'Etat et au savant ; mais ce que nous ne pouvons admettre, c'est qu'elle ait tout à dire et tout à faire. Les institutions doivent s'adapter à la situation actuelle du milieu qu'elles sont appelées à régir, et ce milieu peut varier et varie toujours à l'infini. En cela, la science politique a besoin du concours des sciences d'observation : de la démographie, de la statistique et surtout de l'histoire : les inductions partant d'une observation sagace lui rendront d'inappréciables services. Le défaut de certaines écoles a été — nous le reconnaissons volontiers avec M. Michel — de généraliser trop vite, de passer trop rapidement du concret à l'abstrait, de créer hâtivement et de toutes pièces une métaphysique qui ne repose pas sur des bases solides. En cela, elles ont fait un tort immense, mais réparable heureusement, à la méthode d'observation. Cependant, de ce qu'elles ont abusé d'une méthode dont le mérite intrinsèque est incontestable, s'ensuit-il que la méthode doive être définitivement condamnée ? Est-il permis de la rejeter par un jugement auquel on peut tout aussi bien reprocher d'être hâtif ? Peut-on légitimement conclure que l'emploi de cette méthode n'est pas de nature à éclairer la philosophie, à fortifier ses conclusions ? Evidemment non, et M. Michel est bien de cet avis ; nous sommes heureux de signaler cette contradiction plus apparente que réelle, non pas pour en faire grief à l'éminent professeur, mais pour lui en faire éloge. « Il est très utile, dit-il, que l'économiste, le statisticien, le démographe poursuive son enquête sur des faits précis et positifs. La philosophie politique peut et doit en faire son profit, quand il s'agit de déterminer les *moyens* propres à l'accomplissement des *fins* qu'elle a d'abord posées. Mais, de ce que la philosophie politique utilise ainsi le concours de la sociologie, et des diverses sciences de détail qui s'y rattachent par un lien plus ou moins serré, il ne suit pas que ces sciences ou la sociologie soient en possession d'éliminer les théories juridiques et contractuelles. »

Nous enregistrons avec plaisir cette déclaration ; d'abord, elle renferme une reconnaissance, précieuse parce qu'elle vient d'un adversaire, de la haute valeur scientifique de la sociologie ; en outre, il nous semble qu'elle détermine en termes particulièrement heureux la voie dans laquelle la sociologie doit s'engager et les

limites qu'elle doit imposer à son action si elle veut faire œuvre féconde, vraiment profitable à la science des sociétés humaines.

L'étude à laquelle M. Michel s'est livré n'eût-elle que ce résultat, ce serait à notre avis un titre suffisant pour que son nom et sa mémoire restent en honneur chez les adeptes de la saine sociologie.

Maurice Damoiseaux.

SOCIOLOGIE RELIGIEUSE.

India Old and New, by E. Washburn Hopkins, M. A., Ph. D., Professor of Sanskrit at Yale University. Un vol. de viii-342 pages, muni d'un Index. Fait partie des *Yale Bicentennial Publications*. — London, Edw. Arnold, 1902.

Les économistes liront avec profit les études intitulées *Ancient and modern Hindu Guilds*, *Land-tenure in India*, *The Cause and Cure of Famine*, *The Plague*, *New India ;* les historiens de la littérature *The Rig Veda*, *The early Lyric Poetry of India*, *Sanskrit Epic Poetry ;* je me borne à examiner deux mémoires d'histoire et de philosophie religieuses : *A Study of Gods* (pp. 92-120), *Christ in India* (pp. 120-169).

I.

« Quelle est l'origine des dieux ? » Le xixe siècle s'est cru, à plusieurs reprises, en possession d'une réponse définitive à cette question dont le plus grand intérêt gît, apparemment, en ceci qu'elle précède un autre problème : « Qu'est-ce que Dieu ? » et qu'on s'imagine, en y répondant, préjuger et déterminer une autre réponse qui seule importe. Les problèmes d'ordre métaphysique n'ont cependant rien à faire ici.

Je n'ai jamais compris que les « religionnaires » contemporains, historiens comparateurs des religions, déniassent aux croyants le droit ou la faculté d'examiner avec impartialité le problème des origines religieuses. M. Rébelliau, le dernier historien de *Bossuet historien*, a très joliment observé que le grand évêque, dans la sérénité absolue de sa foi, puisait une impartialité au moins égale à celle des historiens professionnels et sceptiques. Il est si sûr d'avoir raison, qu'il peut sans inquiétude et avec clairvoyance pénétrer et envelopper toutes les doctrines, accepter tous les faits. De même ici n'avons-nous aucune objection de principe à accepter, sous bénéfice d'inventaire, toutes les hypothèses sur l'origine des dieux. M. W. Hopkins, protestant presque orthodoxe, comme on le

verra plus loin, a ce mérite de les agréer toutes à la fois, après inventaire, et de faire une place à toutes ; il n'en néglige qu'une seule, à mon gré, il est vrai, une des plus dignes d'examen.

M. H. Spencer, remarque-t-il, veut que tous les dieux soient à l'origine des revenants ; les mythologistes tiennent qu'ils sont des phénomènes naturels personnifiés ; les folkloristes assurent que « les premiers dieux furent des fées et des esprits, et regardent les revenants de H. Spencer et les figures solaires de Max Müller comme des gnomes et des géants magnifiés ». — L'histoire religieuse de l'Inde permettra peut-être de mettre d'accord tous les adversaires, pour peu qu'ils y veuillent consentir.

« La Grèce et l'Italie font penser au Muséum : on n'y trouve que des dieux morts et à l'état de reliques ; l'Inde, au contraire, est une ménagerie divine où grouillent, en très bonne santé, tous les dieux et toutes les espèces de dieux dont nous parle l'antiquité classique » ; ce n'est pas tout : « le processus de leur « déification » se poursuit devant nos yeux », et cette végétation spirituelle, qui n'a rien perdu de sa fécondité, possède une longue histoire, trois mille ans d'histoire : « on éclairera sans doute le problème des origines divines en comparant les croyances contemporaines et celles qui sont illustrées à profusion dans les annales théologiques... » Classer les dieux hindous, troupe confuse, en des catégories marquées par des caractères très nets, ce sera un premier gain ; déterminer les catégories qui ont existé depuis les origines, définir les dieux qui furent assez bien doués pour survivre aux changements d'habitat, pour accompagner les peuples dans leurs migrations, c'en sera un autre et plus important. »

I. Là-dessus notre auteur classe les divinités hindoues :

1° *Phénomènes personnifiés*, le ciel, l'aurore, le feu, la plante de lune (Soma ?) ; — le soleil, les nuages, les montagnes, les rivières, etc. Caractère commun : les dieux du ciel, etc., ont un fondement réel, ou, comme on dit, « objectif ». — Pour un primitif, ce qui est absurde et inadmissible, c'est qu'une chose ne soit pas une personne. La chose, d'ailleurs, peut être naturelle ou artificielle ; énumérons donc dans cette catégorie les divers fétiches, ces « dieux poétiques » qui sont le jour, la nuit, la quinzaine, l'année, et aussi le cercle, le triangle, toute figure géométrique.

2° *Dieux imaginaires*. Esprits invisibles (en sanscrit *Bhûtas*), bienveillants ou malveillants, géants, fées, etc. (*sprites*, esprits, et non *spirits*, fantômes). Les nymphes célestes, les musiciens célestes, les *Râksasas*, etc. — Puis encore la « vache d'abondance », « l'arbre paradisiaque », qui donnent tout ce qu'on souhaite, l'Amour, la

Haine, le Géant primordial dont le corps dépecé a formé cet univers, les démons de maladie.

3° *Fantômes-Dieux* ou revenants, c'est-à-dire : 1) des êtres dénommés, l'âme d'un tel ou d'un tel. « Beaucoup d'Anglais ont été adorés pendant leur vie et auront un temple après leur mort » ; 2) la foule anonyme des défunts.

4° *Hommes-Dieux.* La déification des hommes vivants est « une maladie ancienne, dont les prodromes s'accusent dès l'âge védique : bientôt après les hommes-dieux furent plus redoutés que les dieux du ciel », tout d'abord les magiciens, puis les brahmanes, surtout les héros spirituels et militaires. « Un exemple moderne est celui d'un certain Çivaji, chef d'un clan Mahratte. Ses disciples travaillent aujourd'hui, dans des vues politiques, à promouvoir son culte dans la présidence de Bombay. Le peuple est incapable de décider s'il était, oui ou non, un dieu ; car on se rappelle encore quel diable il était de son vivant. Bientôt, d'après une loi constante, sa « diablerie » se fondra dans sa divinité. » — « Le monothéisme formel des Sicks n'empêche pas que leur grand prêtre soit, dès cette vie, déifié. » — La reine Victoria, dès longtemps, était une grande déesse.

5° *Animaux-Dieux.* Les seuls animaux qui, aux temps anciens, eurent quelque chose de divin, sont les serpents et les singes. Les serpents en question sont des Nâgas, à figure humaine, et ne sont pas plus des serpents que les centaures n'étaient des chevaux. On peut en dire presque autant des singes.

Les cultes modernes d'animaux-dieux, d'origine aborigène ou anaryenne, ne sont pas toujours exempts d'un certain « totémisme ». De même Énée et le serpent : « *Incertus geniumne loci famulumne parentis esse putet* ». — Mais il s'en faut que tout culte animal soit totémique ! Ni Hanuman, singe compagnon de Râma, ni Ganeça le dieu à tête d'éléphant, patron des lettres et du trafic ; ni ce chien qui mourut « au champ d'honneur », et auquel le roi son maître construisit un temple.

Bien que la doctrine panthéistique pénètre aujourd'hui, comme depuis des siècles, la conscience populaire, les différents dieux n'en sont pas moins des êtres distincts. Le Dieu-Tout est, de toutes les déités, la dernière en date..... L'Inde, en fait, est un kaléidoscope de divinités : faites tourner l'appareil, vous aurez, avec les mêmes éléments, des combinaisons inédites. Ces éléments, que nous avons passés en revue, sont réfractaires à l'analyse : il est hors de doute qu'il existe des dieux d'origine distincte... fantômes-dieux, animaux-

dieux, hommes-dieux, dieux d'émotion [ou d'imagination], dieux du ciel, arbres-dieux, maladies-dieux, on peut sans doute imaginer des subdivisions plus ou moins heureuses, mais il demeure qu'il faut séparer nettement Dyàus, dieu du ciel, et feu M. Hardaus Lala, le dieu du choléra, divinité et fantôme tout ensemble, le dieu « Vent de l'Est », et Bagh Deo, le dieu-tigre. La même remarque vaut pour les populations aryennes d'aujourd'hui, pour celles du temps passé, comme pour les populations anaryennes... Les dieux vont se renouvelant dans chaque catégorie, mais les cadres, mais les types demeurent ».

II. Le Mahàb*h*àrata dit : « On adore Çiva, le Destructeur, parce qu'on le craint; Vis*n*u, le Conservateur, parce qu'on espère quelque chose de lui ; mais qui voudrait adorer Brahm*â*, le Créateur ? son œuvre est faite ». L'utilité des dieux est une donnée essentielle de leur genèse et de leur vie : et nous voyons que le plus grand dieu, au point de vue de la puissance et des bienfaits, est ordinairement le dieu local. C'est une règle sans exception pour les populations sauvages et barbares. Quand le village est soumis à l'influence d'une théosophie supérieure, comme c'est le cas pour l'Inde brahmanisée, le temple peut appartenir à un grand dieu, à Çiva par exemple : mais ce temple ne représente pas fidèlement à l'humble villageois la grandiose métaphysique : le grand dieu est réduit à la mesure de la conscience individuelle. Ceci posé, M. Hopkins se demande quels sont les dieux, indépendants du culte local, et que nous avons, *a priori*, le droit de regarder comme très anciens : on donnera le premier rang au ciel, dieu que les hommes ont toujours sur leur tête ; — la terre est particularisée, le ciel ne l'est pas ; — viennent ensuite le feu, « dieu toujours nouveau », et la foule des morts. Dyàus, Agni et les Pères accompagnent le peuple dans ses migrations. Et n'est-il pas constant en effet qu'on les retrouve, et eux seuls, dans toutes les mythologies indo-européennes ?

Les autres classes de dieux sont virtuellement solidaires de l'habitat. Les animaux-dieux, et avec eux les totems, dépendent de la géographie ; de même les dieux imaginaires, génies, diables et nymphes, qui sont des êtres d'habitude : la dryade meurt avec l'arbre qu'elle habite. De même les dieux de maladie.

Dans un pays tropical, le soleil sera un grand dieu, et terrible ; vers le nord, ce sera une divinité plus douce ou simplement « l'œil du ciel ». De même les dieux de l'orage, les dieux astronomiques, etc. Indra est le dieu de la mousson ; Çiva est une combinaison

d'Indra et d'un dieu hindou de maladie : tous deux sont modernes, ou du moins ne sont pas Indo-Européens [1]).

II.

Parmi les hommes honnêtes et scrupuleux qui s'occupent d'histoire religieuse, — car il convient de négliger la nombreuse tribu de ceux que M. W. Hopkins définit très heureusement *unhistorical parallelists* [2]), — quelques-uns ont « si peu de foi dans la Bible [ou dans l'Evangile] qu'ils craignent toute nouvelle découverte scientifique ». — M. Hopkins leur conseille de fermer leurs livres et d'examiner, dans la solitude, ce qui est essentiel, organique, dans la croyance et ce qui est adventice ; — faut-il accabler de poids inutiles les ailes de la Foi ? — D'autres ont la noble préoccupation

1) Le lecteur n'exigera pas que je discute les vues de M. Hopkins, mais il ne me pardonnerait pas de ne pas signaler une lacune. La catégorie de l'idéal n'a pas été inventée par Renan ; dès longtemps l'homme a le sentiment du bien et du mal ; et la conscience apparaît, non pas comme la source d'une catégorie de dieux, mais comme un des facteurs de l'idée de Dieu. Il en est un autre : si c'est Indra qui lance la foudre, et la dryade qui fait parler l'arbre ou la source, n'est-ce pas un grand Dieu qui est le maître et le constructeur de l'horizon, du ciel et de la terre ? Andrew Lang, dans un chapitre essentiel de son *The making of Religion*, chapitre intitulé avec beaucoup d'humour *Old Degeneration Theory*, a montré que « c'est un fait certain que parmi les sauvages les plus infimes il existe, non pas un monothéisme doctrinal et abstrait, mais une croyance en un Être moral, puissant, bon, créateur : à cette croyance se juxtapose la croyance en des fantômes' totems ou fétiches, qui ne sont pas l'objet du culte. Le puissant Être créateur reconnu par la foi sauvage protège la vérité, la générosité, la loyauté, la chasteté... J'ai montré combien il était difficile d'extraire cet Être de fantômes et des autres objets d'une croyance dégradée. » C'est l'évidence même.

Cet Être suprême, que ce soit Darumulun, Puluga, ou Pachacamac, il semble bien que les Indo-Européens l'avaient reconnu, manifesté dans ses œuvres, et l'adoraient dans « la paternité du ciel ». N'oublions pas ce que Max Müller appelle la leçon de Jupiter, le Ciel-Père, *Dyâus pitâ* en sanscrit = Ζεύς πατήρ en grec = *Jupiter* en latin (forme du vocatif = Ζεῦ πάτερ). M. Hopkins s'exprime comme il suit : « Je ne veux pas rappeler et critiquer la vieille hypothèse d'un monothéisme originel des Indo-Européens ; théorie qui fut de son temps, et représente une étape de la recherche religieuse. Les grands sanscritistes de la génération qui précède la nôtre furent frappés du caractère du Dieu du Ciel, dieu le plus vénérable, apparemment le plus ancien, et auquel sont adressés des hymnes dont l'esprit est presque monothéistique. De là, ils conclurent à un monothéisme primitif. Et il est vrai que la figure de Zeus et la majesté de Varuna sont faites pour suggérer cette hypothèse. Mais ces dieux, comme je l'ai montré, représentent moins la croyance la plus primitive, que la croyance la plus ancienne dans la vie errante de leurs adorateurs. Tous les peuples indo-européens ont, en effet, émigré durant des siècles, laissant, pour ainsi dire, derrière eux tout ce qui était divinité locale, emportant avec eux comme grandes divinités celles qui étaient réellement omniprésentes et qu'on reconnaissait partout semblables à elles-mêmes ».

2) ... As these were the historical conditions, it is, to say the least, extraordinary that any one should imagine that the Roman Church got its ritual from the Lhama form of Buddhism ; yet the unhistorical parallelist (he really deserves a special name in distinction from historian) unhesitatingly jumps to this conclusion (p. 142).

d'être libéraux. « Soit ; mais il faut aujourd'hui du courage pour être conservateur, pour braver le reproche immérité d'étroitesse d'esprit... Tous vous désirez être loyaux et beaux joueurs, et parmi vous il en est peut-être qui trouvent mesquin de ne pas « accepter les résultats », de ne pas admettre, par exemple, tout ce qu'on dit contre le Christianisme historique enseigné dans les Ecoles du dimanche. Très bien ! Moi aussi, je m'efforce d'être aussi libéral que les faits le permettent. Mais ne prenons pas pour des faits les affirmations... Ne vous préoccupez pas du libéralisme de ceux qui retrouvent dans le Bouddhisme le patron et le modèle du Christianisme... Ce n'est pas ce qu'un homme croit qui fait qu'il est libéral, mais bien son attitude à l'égard de ce qu'il ne croit pas. On peut ne croire à rien et être extrêmement « illibéral ». Et aussi bien pouvez-vous accepter toutes les idées nouvelles et vous flatter d'avoir l'esprit large, aussi peu sages en vérité que si vous rejetiez tout ce qui est nouveau... Autre chose avoir l'esprit large, autre chose avoir l'esprit lâche... » M. Hopkins s'excuse aussitôt — car il parlait devant des théologiens — de prêcher à des prêcheurs ; mais j'ai cru que son sermon valait la peine d'être résumé.

L'Amérique se préoccupe beaucoup du Bouddhisme ; il n'était pas superflu d'examiner ce que le Christianisme doit à l'Inde et ce que l'Inde doit au Christianisme. Le mémoire *Christ in India* comprendra donc deux parties. Résumons-en à l'avance les conclusions : le Christianisme ne doit rien au Bouddhisme ; le Kris*n*aïsme a fait au Christianisme des emprunts, et sur des points capitaux.

I. « La religion chrétienne n'a pas plagié le Bouddhisme. Il n'est pas impossible, toutefois, que le récit chrétien ait été affecté par les contes bouddhiques : on n'en a pas apporté la preuve. »

On sait que le Bodhisattva (futur Bouddha) a trouvé place dans le Martyrologe romain ; on peut soutenir que plusieurs épisodes des Apocryphes portent la marque bouddhique ; le rosaire est le seul détail du Catholicisme qu'on puisse raisonnablement supposer emprunté au matériel bouddhique ; « le seul parallélisme, donné comme décisif, qui puisse, à mon avis, indiquer un emprunt, est celui de la Tentation [1] ; mais l'emprunt est seulement possible, et n'est pas, peut-être, très probable. Fût-il prouvé, la chose, à coup sûr, n'enlèverait rien à la vérité chrétienne. »

D'autre part, il est prouvé que le roi Gundoferus des *Actes* de saint Thomas s'appelait de son vrai nom Gondophares ; qu'une église chrétienne existait aux Indes en 190 de notre ère ; en un

1) M. Windisch *(Māra und Buddha)* est d'un avis différent.

mot, que, dès les origines, le Christianisme a rayonné dans l'Inde du Nord-Ouest et sur la côte méridionale. Ne faut-il pas, dès lors, expliquer par l'influence chrétienne tel et tel point de contact entre nos récits et les légendes bouddhiques qui ne sont attestées que dans des documents postérieurs à l'ère chrétienne? « Du Ier au VIIe siècle une forte influence chrétienne s'exerça dans l'Inde, et l'époque de cette activité missionnaire coïncide avec l'époque où se manifestent les rapprochements les plus frappants entre les deux disciplines, j'entends non pas ceux d'un caractère général, mais ceux qui par leur particularité et leur insignifiance peuvent faire supposer un emprunt » [1]).

II. Mais quels sont les rapports du Christianisme et de la religion de Kri*sn*a? Kri*sn*a, Dieu très jeune dans l'Inde, car le Bouddhisme et le Véda l'ignorent, Dieu tribal et guerrier qu'on se plaît à reconnaître sous le Héracles de Mégasthène; puis tout à coup, dans un épisode célèbre du Mahâbhârata, Dieu fait homme, Avatâr de l'Omniprésent, Dieu de grâce et de miséricorde; plus tard encore (VIe siècle ??) Dieu folâtre et luxurieux, amant des bergères, adoré comme dieu enfant avec sa mère qui l'allaite et est associée à son culte.

1) Parmi les travaux récents relatifs au problème des emprunts bouddhiques, mentionnons Ch. F. Aiken, Professeur d'Apologétique à l'Université catholique de Washington, *The Dhamma of Gotama the Buddha and the Gospel of Jesus the Christ* (1900) (traduit par M. l'abbé Thomas, dans la collection *Science et Religion)*; Rev. W. St. Clair-Tisdael, *The Noble Eightfold Path (James Long Lectures on Buddhism)*, London, Elliot Stock, 1903; G. A. Van den Berg van Eysinga, *Indische Invloeden of oude Christelijke Verhalen*, Leiden, Brill, 1901; J. A. Edmunds, un grand nombre d'articles qui annoncent un ouvrage d'ensemble; l'auteur, sans doute très favorable au Bouddhisme, se montre très rigoureux dans le choix des documents.

Je n'ai jamais eu, pour ma part, le loisir d'examiner la question dans le détail, — je l'ai toujours regardée comme appartenant au domaine de la curiosité; — je suis convaincu cependant qu'un examen sévère réduirait, plus encore que ne croit M. Hopkins, le nombre des rapprochements spécieux. Par exemple, l'auteur américain écarte l'histoire du Fils prodigue parce que le *Lotus de la Bonne Loi*, où elle est insérée, ne peut pas être rapporté à une date antérieure au IIe siècle de notre ère. Je suis extrêmement sceptique en ce qui concerne la chronologie de la littérature bouddhique dite du Nord. Le *Lotus* n'a été traduit en chinois qu'au VIe siècle et les idées qu'il représente appartiennent à une couche récente du Bouddhisme, à ce qu'on peut appeler le Bouddhisme théiste et panthéistique. Mais la parabole du Fils prodigue illustre une théorie qui, à tout le moins, est contemporaine de Nâgârjuna (Ier siècle de notre ère ??); sa portée doctrinale est parfaitement définie. Il n'est pas question de la bonté paternelle et de la vertu du repentir. Le Fils prodigue ne reconnaît pas son père, et celui-ci l'emploie d'abord aux besognes les plus viles avant de l'élever par degrés, dans sa maison, jusqu'au rang de fils: de même le Bouddha n'a pas révélé du premier coup à ses fidèles que chacun d'eux est identique au Bouddha; c'est par degrés, et en les introduisant d'abord dans des doctrines inexactes, ou du moins incomplètes, qu'il les acclimate à la doctrine véritable du néant divin.

On ne saurait douter, dit M. Hopkins, que le culte de Kri*sn*a enfant, sa naissance dans la crèche, le massacre des innocents, la résurrection du fils d'une femme, la guérison d'un estropié, la boite d'onguents versés sur Kri*sn*a etc., trahissent l'imitation chrétienne. Très décisive est la représentation de la mère de Kri*sn*a, absolument inouïe dans l'ancien Kri*sn*aïsme. Il faut, je crois, ici, donner raison à M. Hopkins qui ne fait que reproduire la pensée de Weber, et qui discute, très finement, quelques réserves de M. Barth.

M. Hopkins va plus loin ; il reprend, avec des ménagements, une autre thèse de Weber ; à savoir que la première transformation de Kri*sn*a, dieu tribal et guerrier, son apothéose, et cette singulière conception du Dieu-homme (non pas homme qui est divin, qui est dieu ; mais Dieu qui se revêt de l'humanité), et aussi la notion de la grâce prévenante, s'expliquent malaisément par l'évolution de la pensée hindoue, et ont pu trouver un point d'appui dans l'influence occidentale. Mais quelle est la date de la *Bhagavadgîtâ*, épisode du Mahâbhârata autour duquel roule tout ce problème ? Quelle est l'histoire de la secte des *Bhâgavatas*, adorateurs de Kri*sn*a sous l'épithète de Bienheureux ? Bouddha aussi s'appelle Bhagavat. M. Hopkins tient que les dates extrêmes pour la *Bhagavadgîtâ* sont le IIe siècle avant et le IIe siècle après notre ère ; et, cédant peut-être un peu trop à l'attrait des « parallélismes », il n'hésite pas à écrire : « Mais quand nous passons à l'Évangile de Jean, nous trouvons dans un bref espace un si grand nombre de passages parallèles, dont quelques-uns sont très proches, qu'à tenir compte des exemples moins frappants fournis par les autres Évangiles, ils fournissent un corps de preuves à peu près décisives, à mon avis, en faveur de l'hypothèse de l'emprunt. »

Jean, I, 3. Omnia per ipsum facta sunt.	*Gîtâ*, VII, 6-8. Toutes choses ont leur source en moi. C'est par moi que l'univers est créé et détruit.
I, 10. Erat lux vera.	*Ibid.* Je suis la lumière du soleil et de la lune.
I, 3. Sine ipso factum est nihil.	X, 39. Je suis la semence ; sans moi rien n'est fait.
I, 10-11. Mundus per ipsum factus est et mundus eum non cognovit. In propria venit et sui eum non receperunt.	IX, 11. Les hommes distraits ne me connaissent pas dans ma nature divine. Je prends une forme humaine et ils ne m'honorent point.
III, 15. Ut omnis qui credit in ipsum non pereat.	IX, 31. Celui qui croit en moi ne périt point.

Jean, V, 17. Pater meus usque modo operatur et ego operor.

Gîtâ, III, 22. Je n'ai rien à atteindre et toutefois je demeure à l'œuvre.

VIII, 14 ... Scio unde veni; vos autem nescitis unde venio aut quo vado.

IV, 5. J'ai passé par beaucoup de naissances ; toi aussi : je les connais, tu ne les connais point.

La liste s'allonge. L'exemple le plus topique est le suivant :

Jean, VIII, 57. Dixerunt ergo Judaei ad eum: quinquaginta annos nondum habes et Abraham vidisti ?

Gîtâ, IV, 4. Ta naissance est postérieure : celle de Vivasvat l'a précédée. Comment comprendre que tu aies déclaré cela à l'origine ?

« Il me semble que la pensée et l'expression sont trop voisines pour que ces passages viennent de sources indépendantes » : « La *Bhagavadgîtâ* a été « récrite » ... La religion qu'elle inculque, avec la dévotion rendue à un maître qui pardonne les péchés, à un dieu sauveur de forme humaine qui réclame l'amour, est quelque chose d'absolument inouï jusqu'à l'époque où elle apparaît. Bien plus, amis et ennemis s'accordent dans le récit épique à reconnaître que Kri*sn*a est une forme nouvelle de Dieu (non pas un dieu nouveau, car Kri*sn*a est depuis longtemps un dieu populaire), et que la religion nouvelle ne compte que peu d'adhérents... Il semble donc que la *Gîtâ*, qui a pour date extrême le IIe siècle, fût d'abord un simple traité de Yoga (philosophie mystique) : ce traité aurait été modifié par l'introduction d'un esprit nouveau ; il aurait absorbé quelques idées [occidentales] présentées sous une forme particulièrement orientale et voisine des conceptions hindoues ; présentées dans quel livre ? dans le quatrième Évangile. »

« Le quatrième Évangile qui n'est pas peut-être sans avoir subi l'influence du gnosticisme contemporain, mais où il n'est pas nécessaire de reconnaître l'influence bouddhique et sanscrite, est d'un ton mystique qui le rendait particulièrement capable de s'imposer aux théologiens hindous. Ceux-ci lui auraient emprunté les phrases et les sentiments qui s'accordaient avec leur conception de Kri*sn*a, Dieu d'amour... [1]) »

L. V. P.

P. S. — M. R. Garbe vient de publier sur la *Gîtâ* un livre important. Je le reçois trop tard pour l'utiliser ici.

1) Je ne suis pas convaincu que M. Hopkins tienne ici le bon bout ; mais, plus encore que ses arguments, l'autorité de son nom, la sûreté de son érudition, et le remarquable bon sens qui caractérise tous ses travaux sont faits pour faire germer quelques doutes dans mon scepticisme. Pour moi, — j'avance l'hypothèse avec

SOCIOLOGIE JURIDIQUE.

R. SALEILLES, *Les rapports du Droit et de la Sociologie* (Revue internationale de l'enseignement, 15 novembre 1904).

L'éminent jurisconsulte qu'est M. Saleilles nous réservait cette année la bonne fortune d'exprimer son avis motivé sur la question toujours intéressante des rapports du droit et de la sociologie. Problème vaste et complexe qui ne saurait être traité en un discours. Aussi l'auteur écarte tout ce qui n'est pas la part que la sociologie doit avoir soit dans la formation, soit dans l'interprétation et l'application du droit.

Il préfère étudier la sociologie pour le droit que le droit pour la sociologie. Pourquoi? Parce qu'étudier ce qu'est le droit pour la sociologie « je ne dirai certes pas que c'est toute la définition même de la sociologie que pose un tel problème, mais c'est à coup sûr toute l'essence et toute la conception de la sociologie en elle-même, en dehors de ses relations particulières avec tout autre domaine scientifique, qui se trouve en cause ». La manière dont ceci est prouvé? Voici :

La sociologie, même pour les sociologues comme Tarde qui font prédominer en elle l'élément psychologique, consiste à étudier l'ensemble des *rapports* qui s'établissent entre individus vivant en collectivité organisée, par suite des tendances psychologiques, instinctives ou raisonnées, qu'ils émettent en commun et sous le contact des impulsions qu'ils reçoivent des milieux où ils vivent et des forces naturelles qu'ils ont à subir. Or, s'il en est ainsi, toute

quelque pudeur, — on peut écarter l'hypothèse d'emprunt par les considérations suivantes. Les Bouddhas, dans les plus anciens documents, sont des hommes qui par la pratique, continuée pendant des centaines d'existences, de toutes les perfections et notamment de la compassion, parviennent, avant de rentrer dans le *nirvâna*, à une sorte de divinité, — si c'est être dieu que savoir tout, pouvoir tout, et ne s'occuper que du salut des créatures. Cette conception s'est développée dans le Bouddhisme ancien, et la statuaire du Gandhâra ou Inde du Nord-Ouest (Ier siècle de notre ère) prouve que le dogme du futur Bouddha, entièrement dégagé de l'humanité, et qui retarde son entrée dans le *nirvana* pour travailler au salut du monde, s'était déjà nettement dégagé. D'autre part, le Brahmanisme avait élaboré l'idée du Dieu un et tout. Krisna, du point de vue dogmatique, n'est que la superposition de la théorie bouddhique à la théorie brahmanique ; ou, si l'on préfère, la théodicée du panthéisme renouvelée, ou plutôt édifiée sous l'influence du théisme populaire et du dogme bouddhique du Bodhisattva.

La théodicée une fois construite, les rencontres entre saint Jean et la *Gîtâ* n'ont rien, *a priori*, de surprenant. — Je ne vois pas, d'ailleurs, qu'on puisse rejeter, sans plus ample examen, la thèse de M. Hopkins. Le temps nous instruira, peut-être, sur les Bhâgavatas, sur le Yoga, sur le Mahâbhârata. M. Hopkins conservera la gloire d'avoir été, après Lassen, le premier à débrouiller la grande question de l'épopée.

résultante de la vie collective organisée est une résultante juridique. En effet, il n'y a pas de collectivité humaine organisée sans règles et les règles qui gouvernent un petit groupement humain sont des institutions juridiques qui constituent le droit d'une nation, d'un groupe, d'une race ou d'un pays. C'est dans ce droit que s'incarnent et par lui que se manifestent les relations sociales. Si la sociologie est, avant tout, la recherche des lois qui président à ces relations sociales, elle ne peut les étudier et les connaître qu'à travers les institutions juridiques. Donc, si on voulait étudier les découvertes dont la sociologie est redevable au droit, c'est toute une description des lois sociologiques et des phénomènes sociologiques qu'il faudrait faire.

Ces explications données, M. Saleilles passe successivement à l'examen des deux objets de son étude.

I. Autrefois le droit apparaissait comme un pur produit de la volonté de l'homme, volonté libre et orientée dans le sens d'un idéal de justice et de raison. A cette conception subjective Savigny et Puchta opposèrent une conception objective, purement déterministe, hostile aux formes codifiées, donnant la préférence aux formes coutumières du droit. C'était la voie ouverte à la sociologie [1].

Si le droit est un produit, non de la volonté, mais de l'histoire, il convient de rechercher d'après quelles lois profondes il se crée et se développe. La méthode d'observation s'imposa : méthode historique nationale et méthode comparative. Les résultats ne sont pas encore définitifs ; si on tend à s'accorder sur les éléments qui concourent organiquement à la formation du droit et à son développement, on diffère sur les questions de dosage réciproque et de prépondérance respective. Pour l'évolution, par exemple, M. Saleilles ne saurait admettre une loi d'identité absolue qui consisterait à découper le développement historique du droit en tranches, parfaitement similaires, par laquelle chaque peuple doit passer forcément et qui auraient dû pour chacun d'eux se retrouver toujours identiques ; il admet que tous les peuples n'ont pas forcément passé par le stade féodal.

Mais si les mœurs créent les lois, bien souvent les lois créent les mœurs, à la façon des *idées-forces* de Fouillée. Exemple, le Code civil français qui a créé des mœurs juridiques nouvelles en France, et qui a fait pénétrer même dans l'aristocratie le sentiment d'égalité dans les partages et d'indépendance de la propriété.

1) Sur ce point spécial notre collaborateur M. Fernand Deschamps a publié une étude très complète sous le titre : *L'école historique du droit et la Sociologie*. Ce travail a été lu et discuté au sein de notre Société.

2. Quel est le rôle et quelle est la fonction des influences sociologiques sur l'application et l'interprétation du droit ?

Il faut que tous les facteurs qui concourent à l'évolution du droit, facteurs moraux, facteurs économiques, facteurs sociologiques soient pris en considération par le juge, comme bases objectives et scientifiques de son interprétation, à condition de les mettre en harmonie avec l'ensemble de la loi et du droit du pays.

D'où il résulte, conclut M. Saleilles, qu'après avoir servi d'explication scientifique aux origines historiques du droit, la sociologie deviendra un des facteurs scientifiques de l'interprétation progressive et incessamment vivante de la loi.

On voit que l'auteur, dont nous avons exposé les idées aussi fidèlement que possible, est loin d'avoir épuisé même le sujet restreint qu'il s'était choisi. Ajouterais-je que la seconde partie paraît à peine esquissée, si la première peut mériter le nom d'ébauche ?

Il fait bon sans doute de voir les juristes purs faire un pas sérieux vers l'étude sociologique du droit et confesser leur foi devant le grand public. Mais combien il reste à faire ! Comme, en général, le fondement économique du droit est négligé ! C'est de ce côté que doit s'orienter l'avenir. Espérons que la voix du professeur aura semé sur un terrain fertile et que les Facultés de droit d'autres pays imiteront l'Université de Paris.

CYR. VAN OVERBERGH.

SOCIOLOGIE POLITIQUE.

LÉON BOURGEOIS, *La Démocratie* (*Revue politique et parlementaire*, 10 décembre 1904).

Cet article, d'une belle allure, est la première des conférences que l'École des Hautes Études sociales à Paris a instituées cette année sur le mouvement démocratique, ses causes, son étendue, ses conditions générales ainsi que sur la nécessité d'une doctrine où se fixent les caractères essentiels d'une démocratie véritable.

Selon l'auteur, le mouvement démocratique s'accélère sur tous les points du monde, même dans les pays monarchiques de la vieille Europe.

Les causes de ce développement sont de deux espèces : matérielles et économiques, intellectuelles et morales. Les secondes sont les plus anciennes. Le spectacle des souffrances injustes a créé depuis des siècles dans les âmes généreuses, le double besoin de liberté et de justice. Si le Christianisme primitif fut déjà une espèce d'école de

démocratie, du moins après la mort, la Réforme inaugura l'esprit de libre examen qui aboutit à l'impossibilité de distinguer *en droit* entre les titres de deux êtres humains à la liberté et à la justice. La philosophie du XVIIIe siècle tire les conséquences politiques et sociales de cette conception purement rationnelle. La science positive du XIXe siècle en créant la nécessité et les moyens de l'instruction universelle, commence à achever cette révolution dans les esprits.

Les causes matérielles et économiques sont aussi connues. La machine — d'une part accélère la substitution de la fortune mobilière à l'antique fortune immobilière et accroît le pouvoir de l'argent « force mobile, qui de chacun de nous pourra faire demain un maître », — d'autre part agglomère dans les usines les masses ouvrières qui prennent conscience de leur force de plus en plus grande.

Qu'est-ce que la *démocratie ?* Ce n'est pas la République qui n'est qu'une forme de gouvernement, tandis que la démocratie est une forme d'organisation de la société tout entière. Il n'y a pas démocratie si la souveraineté appartient à une caste, ou si elle est partagée, à doses diverses, entre les différents groupes sociaux, ou si même l'égalité des droits est établie entre les différentes classes, ou enfin si la souveraineté est proclamée en droit alors qu'en fait l'exercice en est rendu impossible. Pour qu'il y ait démocratie, il faut que *tous les hommes* composant la nation soient considérés comme faisant partie d'un seul corps où ils soient égaux en titres et en droits. Pour expliquer cette expression « tous les hommes », il faut se souvenir que le droit est à tout être humain, mais que l'exercice du droit ne peut être qu'à celui qui en est *capable*, qui peut l'exercer en pensée et en conscience.

Quelles sont les conditions essentielles de la démocratie ?

La condition première, c'est que tous les hommes soient *semblables*. La démocratie est une société organisée par le consentement de tous, sous la souveraineté de tous, pour la justice entre tous. Pour qu'il y ait consentement de tous, il faut que tous aient la liberté de leur volonté et de leur raison ; ce qui suppose le droit à l'instruction dans toute la mesure de l'aptitude individuelle ; ce qui suppose la suppression de toutes les entraves au développement spontané de la personne humaine. Quant aux servitudes économiques, M. Bourgeois s'en réfère à ses conclusions connues sur la solidarité qui assurera, suivant lui, tous les citoyens contre les risques sociaux sans porter atteinte à la liberté individuelle qui est une des conditions essentielles de la démocratie.

L'auteur invoque l'autorité du livre récent de M. Bouglé : *la Démocratie devant la science* (voir numéro précédent du *Mouvement sociologique*) contre ceux qui prétendent que la démocratie serait contraire à la *nature*, telle que nous la révèlent les découvertes scientifiques sur l'hérédité, la différenciation, la sélection et la concurrence vitale.

La démocratie, loin de méconnaître les conclusions certaines de la science moderne, s'en empare au contraire pour travailler plus méthodiquement à l'élévation du type humain.

« En donnant à la société humaine cet objet : la justice, en reconnaissant à tous ses membres la liberté de discuter cet objet et d'y consentir : en assurant à tous la liberté de leur développement et de leurs activités personnelles jusqu'au point où la justice elle-même leur permet de s'étendre, la démocratie satisfait aux nécessités de toutes les lois naturelles ; elle obéit en même temps aux prescriptions de la loi morale qui est la raison d'être de toute association formée entre des êtres conscients. »

Cet important exposé d'une question essentielle et brûlante d'actualité, par un des esprits les plus distingués du parlementarisme français, j'ai voulu le présenter aussi complet et aussi serré que possible. Il mérite de fixer l'attention de tous ceux qui s'occupent de sociologie politique. Il suscitera certes des discussions intéressantes à l'Ecole des Hautes Etudes sociales. La question des obstacles économiques notamment, fera sans doute l'objet de vifs débats contradictoires ; on peut dire que là gît le cœur de toute cette théorie démocratique, si grande par tant de côtés.

Des réserves s'imposent naturellement sur plus d'un point. Mais il faut se souvenir que l'auteur ne trace que de grandes lignes. Cependant la part respective qu'il paraît accorder, dans les causes morales de la production de l'esprit démocratique, au Christianisme des origines et à la Réforme, me paraît bien forcée en faveur de cette dernière. Je reconnais toutefois que l'hommage au Christianisme, par le temps qui court, dans la bouche d'un chef éminent du radicalisme français vaut assurément son pesant d'or ; mais combien il est inférieur à la vérité !

« On a dit, écrit M. Bourgeois, que le Christianisme primitif était déjà, au point de vue moral, une école de démocratie ; cela est vrai, s'il s'agit seulement de réaliser la démocratie *après la mort :* car, sur cette terre, l'Eglise ne semble pas en avoir jamais permis l'espoir. »

Le texte des Evangiles est cependant bien clair, au point de vue de l'égalité des hommes et du caractère sacré de la vie humaine. Les premières communautés chrétiennes, et notamment celle de

Jérusalem, ne sont-elles pas des applications éloquentes de ces idées égalitaires? Et le communisme pratique des ordres monastiques? Et l'esprit égalitaire qui souffle sur toute l'histoire de l'Eglise, même à la période féodale et royale, comme M. Bouglé, entre autres, l'a reconnu? Et que de faits encore, dans toutes les mémoires !

D'autre part, qu'on se souvienne des applications pseudo-égalitaires qui ont suivi l'établissement de la Réforme, notamment en Allemagne ! Relisez l'accumulation de faits produits par Janssens et consorts.

L'histoire impartiale accordera leur part au Christianisme et à la Réforme ; et la part du premier paraît devoir être bien plus grande que celle de la seconde.

Cyr. Van Overbergh.

SOCIOLOGIE ÉCONOMIQUE.

W. J. Ghent, *Mass and Class*, a survey of social divisions. — New-York, The Macmillan Company, 1904.

A Londres parut, en 1896, un livre de M. W. H. Mallock intitulé *Classes and Masses*. En prenant le titre *Mass and Class* pour son propre ouvrage, M. Ghent s'excuse, disant qu'il peut se couvrir d'illustres exemples : tel celui de la *Misère de la Philosophie* de Marx répondant à la *Philosophie de la Misère* de Proudhon. Il ajoute qu'après tout ce titre est le seul qui semble correspondre adéquatement à l'objet qu'il avait en vue, tandis que le livre de M. Mallock ne traite en réalité point des classes qu'il annonce.

Dans son premier chapitre, l'auteur, sous l'étiquette de *Leçon de l'histoire*, parle avec intérêt des nouveaux courants des études historiques. Il insiste sur les grandes forces qui mènent les sociétés en regard desquelles pèsent bien peu les vues d'un roi ou les ambitions d'un guerrier, fût-ce dans les causes des guerres puissantes et même dans les temps anciens. Parmi toutes les forces sociales prédomine celle de l'économie ; mais la force économique est elle-même conditionnée par le milieu économique, le mode de production et d'échange ; ce mode de production, quoiqu'en apparence fixe et stable quand on le considère à des époques déterminées, subit cependant un processus évolutif, tantôt à peine perceptible, tantôt soudain et révolutionnaire. Sous ce rapport, l'auteur se range aux vues de M. Karl Bücher. La cause de cette évolution, n'est-ce pas la volonté humaine qui, quoique limitée par les forces externes, naturelles ou sociales, réagit constamment contre

les obstacles qui l'entourent et finit par en triompher de quelque manière ?

La doctrine, dit l'auteur, qui professe que le mode dominant de production et d'échange est le facteur principal déterminant des affaires humaines, est connue sous le nom d' « interprétation économique de l'histoire ». Et aussitôt il ajoute : cette doctrine fut formulée par K. Marx. Selon M. Ghent, Marx eut le tort d'appeler sa théorie « conception matérialiste de l'histoire », parce qu'ainsi il semblait faire dépendre toute la théorie de la philosophie matérialiste, à savoir que la matière est la substance unique et que la matière et ses mouvements constituent l'univers.

La doctrine de Marx n'a rien à faire avec le matérialisme philosophique, ni avec le monisme ou le théisme. C'est du matérialisme historique en tant qu'opposé à l'idéalisme historique, celui-ci étant l'interprétation du phénomène historique qui serait l'œuvre de grands esprits et de puissantes individualités. Le matérialisme historique a trait au jeu des causes et effets dépendant des phénomènes sociaux, mais ne touche en rien à la cause première du processus cosmique. De telle sorte que théistes, monistes, agnostiques et matérialistes peuvent se rencontrer sur ce terrain commun du matérialisme historique sans renier les convictions principielles qui leur sont chères.

Sous la pression des motifs économiques les hommes cherchent à satisfaire leurs besoins ; pour y arriver, au cours de la période de l'institution de la propriété privée, ils ont eu à lutter les uns contre les autres. Au fond, la lutte s'établit entre l'individu et son semblable. Mais depuis que l'individu a reconnu ou senti sa propre faiblesse dans la lutte contre les hommes et contre la nature, il a fait alliance avec ses semblables, avec ceux qui avaient les mêmes besoins et les mêmes buts. L'histoire de l'humanité se présente ainsi comme une série de luttes entre groupes, produites par le désir d'avantages sociaux. Lorsque l'industrie se développa et fut sortie de ses formes primitives ou barbares, ces groupes devinrent des classes économiques, luttant pour obtenir ou conserver la forme capitaliste dominante, avec naturellement la puissance politique qu'assure sa possession.

On voit que M. Ghent adopte la thèse marxiste dans ses lignes maîtresses. Il aboutit, dans son interprétation du matérialisme historique de Marx et d'Engels, aux mêmes conclusions que celles qui terminent mon travail sur le *Matérialisme historique d'après le Manifeste communiste*, paru dans les premières *Annales* de la Société belge de sociologie. Le facteur économique n'est pas le seul facteur

social, mais il est le facteur déterminant en dernière instance. Le côté intéressant de l'argumentation de M. Ghent est moins l'originalité de ses vues que l'originalité de ses exemples qu'il puise en grande partie dans l'histoire des Etats-Unis. Il essaie de démontrer notamment que ce furent surtout des motifs économiques qui causèrent la Révolution américaine.

*
* *

Après l'exposé de ses vues sur l'interprétation économique de l'histoire, M. Ghent entre au cœur de son sujet et aborde l'étude des classes et des luttes de classes. C'est peut-être le chapitre le plus intéressant, et c'est pourquoi je convie le lecteur à s'y arrêter plus longuement.

L'auteur admet avec Marx, Engels, Morgan et tant d'autres, qu'avant la période des classes et des luttes de classes il y eut un temps plus ou moins indéterminé pendant lequel régnaient souverainement les relations de parenté, sans lutte de classes d'aucune sorte. Mais pas plus que ses prédécesseurs, il n'apporte la preuve de cette affirmation.

Quoi qu'il en soit, après cette période primitive les classes naquirent, et avec elles la lutte des classes qui est leur condition normale et naturelle.

Qu'est-ce qu'une *classe ?* C'est un agrégat de personnes dont les fonctions économiques spécifiques et les intérêts sont semblables, et qui, par cela même, ont une relation commune avec le système économique régnant.

En toute communauté les membres ont des intérêts *généraux* semblables ; comme consommateurs, ils désirent tous des biens à bas prix ; ils peuvent également désirer la paix, la prospérité et la santé ; ils peuvent avoir un intérêt égal à la salubrité du climat et à la fertilité du sol.

Ce sont des intérêts *communs* aux diverses classes.

Mais chaque classe a ses intérêts *particuliers ;* et entre les classes, à raison de ces intérêts particuliers et à raison de la fonction de chacune, il y a lutte nécessaire.

M. Ghent distingue fort justement entre les groupements territoriaux et les classes, d'une part, et les groupements professionnels et les classes, d'autre part : ce que plusieurs sociologues en ces derniers temps ont eu une fâcheuse tendance à confondre.

Il est regrettable que ces thèses ne soient qu'une série d'esquisses. Presque pas de tableaux achevés. Ainsi, par exemple, pourquoi ne pas pousser la différence indiquée entre les intérêts communs à

toutes les classes et les intérêts propres de la classe? Pourquoi ne pas indiquer tout au moins le rôle de l'État au point de vue des premiers et des seconds? Si M. Schmoller l'a essayé pour des pays comme la Prusse et plusieurs pays centralisés de la Vieille-Europe, pourquoi M. Ghent ne l'essaye-t-il point pour les États-Unis, auxquels il emprunte si volontiers ses exemples?

Sur un point assez important des origines M. Ghent semble en désaccord avec la théorie marxiste. Selon lui, comme selon Marx et Engels, la première apparition de la classe économique se manifesta sous la forme de l'esclavage; et au cours de la période de sauvagerie, les classes furent rares et accidentelles. Mais voici où la divergence paraît s'accuser. Engels soutient, après Marx, que la classe ne put naître qu'au moment où l'industrie de l'homme produisit plus qu'il ne fallait pour satisfaire à ses besoins. M. Ghent estime qu'il est probable que les classes esclaves commencèrent à apparaître au moment de la conquête des peuples qui avaient développé des industries de tribu; une tribu qualifiée de cette manière excite la cupidité, est conquise par une tribu rivale qui la force à produire sa spécialité pour ses conquérants. Or, ces industries de tribu apparaissent à une époque fort primitive dans l'histoire de l'humanité, certes à la période de la *Noe culture*. A la suite du développement postérieur de l'agriculture, naît le besoin de travailleurs pour cultiver les champs: d'autres tribus voisines sont conquises et réduites à l'esclavage. Puis vient la classe issue du développement de l'industrie individuelle et de l'accumulation de la propriété. Bref, les classes auraient été formées au sein de la paix comme en temps de guerre: dans le premier cas, par suite de l'accumulation de la propriété individuelle; dans le second cas, par la conquête de tribus ou la conquête raciale.

M. Ghent observe que la conquête fut surtout productive de classes esclaves dans les temps primitifs et qu'elle affecta de moins en moins les classes à mesure que les Etats politiques se fortifièrent et que les formes de l'industrie devinrent plus stables.

Il affirme aussi l'hérédité classiale, en général bien entendu, les exceptions confirmant la règle. Il retrouve l'application de cette règle jusqu'en Amérique, malgré la brièveté de son histoire, ses conditions économiques régulières et l'énormité du flot de ses immigrants.

Vient ici une intéressante dissertation sur la naissance, l'existence et le développement des classes aux Etats-Unis.

L'auteur semble se rallier, au cours de cet exposé, à l'opinion du professeur Ely qui, dans son ouvrage connu *Studies in the Evolu-*

tion of industrial Society, soutient que les causes des classes sont d'une part les espèces de richesses et d'autre part la séparation entre les employeurs et les employés. Faut-il entendre par cette dernière cause le fait de la possession et de la non-possession des instruments de production ? Il semble qu'oui, quand on ne considère que cette partie du livre ; il semble que non, lorsqu'on s'en réfère au chapitre suivant.

C'est de l'intérêt de classe et de la fonction de la classe que se développe l'instinct classial. Tandis que le professeur Commons distingue entre l'intérêt propre de l'individu et l'intérêt de classe, qui tous les deux sont différents de l'intérêt national ou patriotisme, M. Ghent estime que, quoique distincts en apparence, les deux premiers peuvent être ramenés au revers et à l'endroit d'une même chose : l'intérêt de classe n'est qu'un autre aspect de l'intérêt personnel ; il a sa source dans les mêmes désirs et les mêmes besoins.

Mais il ne faudrait pas s'imaginer cependant que, si les hommes développent l'instinct et le sentiment de classe, ils développent nécessairement en même temps la conscience de classe : celle-ci ne suit que tardivement l'instinct de classe.

* * *

Le chapitre III est fort intéressant aussi. Il s'occupe des classes et de leurs fonctions.

La remarque générale qui domine l'exposé attire l'attention sur cette circonstance que les définitions sociales, notamment celle des classes, s'occupent des centres plutôt que des circonférences. Du fait exceptionnel qu'un citoyen a un pied dans une classe et un pied dans une autre, on ne peut conclure à la non-existence des classes ; de même de cet autre fait que les employés qui sont des prolétaires adoptent l'idéologie et les manières de la classe qui les emploie. Ce sont là des cas exceptionnels qui ne contrarient point la règle.

Qu'est-ce donc que la classe réelle et vivante ? M. Ghent constate l'indigence des définitions tentées jusqu'ici. Ce reproche, il l'adresse aussi bien à Marx, Engels et Kautsky qu'à Schäffle et A. Menger, à Kirkup comme à Blatchford, aux professeurs Giffen et Lévi aussi bien qu'à M. Mulhall.

Et quand M. Mallock distingue les classes ouvrières, les classes moyennes et les riches, il ne peut faire autre chose que comprendre dans la première classe les gens qui ont un revenu familial annuel de 729 dollars ; dans la seconde, ceux qui touchent de 729 à 4860 dollars ; dans la troisième, ceux qui obtiennent plus de 4860 dollars. Bien que le professeur Ely mette en relief la distinc-

tion fondamentale due à la fonction économique et à la classe, il ne s'aventure pas à une classification bien nette. Même remarque pour le professeur Seager, sauf qu'il essaie d'une division d'après le revenu semblable, en somme, à celle de M. Mallock, mais plus nombreuse.

Or, M. Ghent rejette toutes ces tentatives et s'efforce d'en montrer la vanité.

La différence dans le revenu ne fournit pas, en effet, un moyen de distinguer les classes. Entre gens qui jouissent d'une même somme de revenus ne se développe aucun caractère commun, aucun corps commun d'instincts et de croyances.

Ce qui divise la masse en sections économiques dont les membres ont des tâches et des intérêts semblables et développent des caractères communs, c'est la différence dans les modes de produire la vie.

C'est donc le *caractère* et non le *montant* du revenu qui crée les classes.

Comme application, l'auteur décrit les classes américaines.

Il écarte de sa classification les femmes non-salariées ; en règle générale, celles-ci appartiennent à la classe de leur mari. Il écarte de même les enfants, les vieillards et les incapables, les vagabonds et les criminels, la police, l'armée et la marine.

Il ne reste plus dès lors que les individus qui sont directement intéressés à la production, à la distribution, à l'échange, aux services. Ils se divisent en six classes :

1° Les prolétaires ou producteurs salariés. C'est la classe la plus nombreuse et la plus importante. Elle comprend non seulement les travailleurs urbains et campagnards, et les employés, mais aussi les domestiques. La fonction économique par excellence de ces travailleurs est la production pour un salaire ; ils ne possèdent point les instruments dont ils se servent ; ces moyens de production appartiennent à d'autres hommes et ils doivent être admis à en user, s'ils veulent vivre. — Les inventeurs et les techniciens se rattachent à cette première classe.

2° La deuxième classe est celle des producteurs qui dirigent eux-mêmes les moyens de production qu'ils possèdent. Ce sont, pour la plupart, des paysans propriétaires et des artisans.

Comme dans la mesure où il est propriétaire de sa terre et des instruments de travail le paysan est capitaliste, et que dans la mesure où il vend ses produits au marché il est commerçant, son esprit est sans cesse ballotté entre deux instincts contradictoires ; d'où des actes contradictoires. C'est ce qui le différencie du prolé-

taire qui n'a qu'un intérêt, toujours le même, commandant toute son activité et sa politique. Aussi son instinct classial ne se transforme pas rapidement en conscience classiale.

Quant à l'artisan, il tend à disparaître, du moins en tant que classe ; comme les socialistes, M. Ghent croit que le système capitaliste éliminera cette partie de la classe des producteurs autonomes. Souvenons-nous que l'auteur ne songe qu'aux Etats-Unis.

3° La troisième classe est celle des serviteurs sociaux. M. Ghent entend par là les personnes dont les occupations ne sont pas directement productives mais tendent normalement à accroître la productivité des travailleurs, ou à pourvoir à leurs besoins intellectuels, moraux, esthétiques, et en outre à pousser au bien général. Ces personnes sont les éducateurs, les prêtres, les médecins, les artistes, les écrivains et les fonctionnaires des institutions publiques.

Ici l'auteur n'hésite pas, on le voit, à se séparer des marxistes. Pour ceux-ci ces soi-disant serviteurs sociaux ne sont que des « valets », des « dépendances » des classes dominantes ou plus particulièrement de la classe capitaliste.

M. Ghent accorde que certains de ces serviteurs sociaux ne sont que des valets de la classe capitaliste, dont ils épousent platement les intérêts. Mais la grande majorité s'adaptent à des fonctions sociales, nettement définies, distinctes de celles de la classe capitaliste et ne sauraient être confondus avec celle-ci.

Si les intentions de l'auteur sont ici excellentes, ses preuves sont faibles.

4° La quatrième classe comprend les commerçants et se divise en deux sous-classes : les manufacturiers et les financiers.

Le « capitaine de l'industrie » est par essence un commerçant ; dans certains cas il dirige la production, mais en règle générale il se contente de déterminer la voie générale à suivre par le personnel qu'il emploie et paie pour diriger sous lui.

5° La cinquième classe est réservée aux capitalistes purs et simples. Ceux-ci ne tissent ni ne filent, mais placent leurs capitaux. Bien que leurs intérêts généraux soient semblables à ceux des commerçants, ils ont suffisamment d'intérêts opposés à ces derniers pour nécessiter un classement distinct.

Il est regrettable que l'auteur ne précise pas ses pensées et n'aligne pas ses motifs. On voit bien que ce que les capitalistes purs et les capitalistes commerçants ont de commun, c'est d'être capitalistes ; que, partant, leurs habitudes de vie et de pensée s'élèvent sur cette base commune, on s'en rend parfaitement compte. Mais où sont les caractères spécifiques différentiels des « purs » et

des « autres » ? A quoi allez-vous les distinguer socialement ? M. Ghent ne résout pas ce problème ; c'est une lacune.

6° La sixième classe, enfin, renferme toutes ces espèces de personnes qui sont directement responsables vis-à-vis des capitalistes, les purs et les autres ; leurs occupations consistent à contribuer à leur confort et à leurs intérêts. Parmi ceux-ci M. Ghent relève les hommes de loi, les employés des établissements financiers, les employés du service personnel et domestique, et... les politiciens. Economiquement, ce sont autant de « dépendances » morales et économiques des capitalistes.

Il importe de se souvenir que nous sommes en Amérique. En Europe, la classification des hommes politiques dans ces vulgaires « dépendances » capitalistes paraîtrait choquante. A mon avis, même pour les États-Unis, elle mériterait quelque justification, malgré les abus créés par la toute-puissance des Trusts. On ne peut pas dire que les hommes politiques américains soient « congénitalement » si dépendants du capitalisme, pour user d'un terme qu'affectionne M. Ghent. Il en est certes beaucoup qui échappent à cette servitude, et l'organisation des partis ouvriers comme des partis fermiers accentuera la réaction à mesure que ces classes se fortifieront économiquement et numériquement.

Et à nouveau se pose la question : Pourquoi créer une classe distincte pour ces gens-là ? Quels sont les caractères sociaux de cette classe ? En quoi ces caractères se distinguent-ils fondamentalement de ceux des autres classes ? M. Ghent ne répond pas.

*
* *

Les chapitres suivants sont consacrés aux mœurs des classes et spécialement à celles des producteurs et des commerçants.

Faut-il mentionner que l'auteur adopte le point de départ de la thèse évolutionniste en matière de morale ? Toujours et partout, selon lui, les codes d'éthique se sont développés, pour la plus grande part d'une manière automatique, suivant les besoins du groupe. L'instinct de classe est la forme moderne de l'instinct de groupe. Chaque classe a son code de notions morales, de préceptes moraux. Entre les codes moraux des diverses classes d'une même société, il y a sans doute certaines ressemblances générales, puisque d'une part tous ont grandi à l'ombre du même système de production et de distribution et que, d'autre part, les classes inférieures ont subi plus ou moins l'influence du code moral des classes supérieures qui cherchent toujours à imposer leurs mœurs. Mais ces codes diffèrent entre eux suivant les antagonismes nécessaires et

fatals des classes entre elles, antagonismes basés sur l'intérêt et la fonction classiaux.

Qu'aux yeux de l'auteur l'intérêt économique prime tous les autres dans la formation de ce code moral des classes, est-il besoin de le rappeler ?

Le commerçant américain sera catholique, protestant, juif ou agnostique. Il appartiendra au parti républicain, démocratique, prohibitionniste ou populiste. Qu'importent ces différences idéologiques dans l'exercice de son commerce ! L'intérêt de classe et la fonction déterminent la conduite des affaires, et les petites différences qu'on peut découvrir dans la manière de les faire tiennent au facteur personnel : prévoyance, énergie, etc.

Si l'auteur s'en était tenu à cette espèce de moralité des affaires qui s'affirme, en effet, dans les milieux capitalistes, personne n'eût songé à le blâmer. Mais qu'à raison de ces usages spéciaux, il traite de « futilité vaine » les sublimes doctrines de morale que les philosophes grecs et le Christ, par exemple, ont enseignées au monde, c'est une assertion qui aurait besoin de beaucoup de preuves pour être prise au sérieux. Or M. Ghent n'en fournit aucune, et il a contre lui l'opinion de l'Amérique savante tout entière, peut-on dire.

Cependant, les croyances d'une classe qui résultent de ses relations économiques sont généralement des croyances sincères et souvent sans que les croyants soient conscients de leur cause déterminante.

Parmi les producteurs deux « convictions » morales fondamentales sont acceptées généralement : l'éthique de l'utilité et l'éthique de la solidarité. La première tient dans l'expression publique : « Celui qui ne travaille pas ne doit pas manger ». La seconde se comprend de soi : elle sort de l'esprit grégaire du groupe, d'abord instinctive, puis émotive, enfin raisonnée. De ces deux éthiques sort le concept de la loi morale de la solidarité économique qui s'étend dans les esprits à mesure que la classe ouvrière se développe.

Cette loi, M. Ghent reconnaît qu'elle n'est pas neuve, qu'elle n'est au fond que la loi du Nouveau Testament.

Seulement il affirme que jamais cette loi ne devint la loi d'une nation, parce que jusqu'ici aucune classe dominante n'eut intérêt à la faire régner. Seule la classe prolétarienne contemporaine l'a dans le sang ; elle règnera avec son triomphe.

Ceci est au moins une correction des idées extrêmes de K. Marx. Et bien qu'on souhaiterait ici encore plus de profondeur dans l'étude, on doit être reconnaissant à M. Ghent d'avoir indiqué tout

au moins une voie, sinon nouvelle, du moins éclairée de la solution de certains problèmes de la conscience de classe.

Ces aperçus suffiront pour fixer l'attention de nos lecteurs sur l'essai de M. Ghent. Son livre constitue une contribution américaine de valeur au problème des classes.

CYR. VAN OVERBERGH.

GEORGES WEILL, *Histoire du mouvement social en France (1852-1902)*. Un vol. de 494 pages. — Paris, Alcan, 1904.

L'auteur entend par « mouvement social » l'ensemble des efforts tentés pour améliorer la condition économique de la classe ouvrière.

Cette amélioration s'est produite par l'action des classes supérieures, par l'action des ouvriers eux-mêmes et par l'action de l'État.

1° L'action des *classes supérieures* n'est pas mise suffisamment en lumière. Dès sa *préface*, l'auteur prévient qu'il laisse de côté les œuvres charitables sous le prétexte qu'elles s'adressent à des individus isolés. Comme le mode charitable est une des formes principales, sinon la forme essentielle, de l'action des classes riches bien disposées à l'égard des classes nécessiteuses, il en résulte que de ce chef l'action des classes supérieures est amputée d'un de ses organes essentiels. Le motif allégué par M. Weill ne paraît pas convaincant. Les individus « isolés » auxquels les riches font la charité sont les indigents, dont le nombre est tellement considérable que des économistes comme M. Gide proposent d'y voir une des classes sociales. Les individus isolés secourus par l'action charitable des riches sont, en France, tellement nombreux qu'ils comptent pour une part considérable dans la masse ouvrière elle-même.

Puis, dites si, après la lecture du livre, vous trouvez, somme toute, autre chose que l'action de l'État et surtout celle des ouvriers.

L'énumération des titres de chapitre est, en elle-même, suggestive à cet égard. Lisez plutôt :

1. Les débuts du Second Empire. — 2. Les théoriciens sous l'Empire. — 3. Le réveil de la classe ouvrière. — 4. Le mouvement d'association. — 5. L'internationale. — 6. Le mouvement révolutionnaire. — 7. La Commune. — 8. L'Assemblée nationale. — 9. Le mouvement syndical. — 10. La renaissance du collectivisme. — 11. Républicains et socialistes. — 12. Socialistes et anarchistes. — 13. Le socialisme parlementaire. — 14. Le conflit socialiste. — 15. La législation ouvrière. — 16. Le mouvement social chrétien. — 17. La coopérative et la mutualité. — 18. L'organisation ouvrière. — 19. La littérature et les questions sociales. — 20. Conclusions.

Ajoutons que les contenus de ces chapitres répondent aux titres, au point de vue spécial qui nous occupe, et que, pour les titres douteux, le contenu est presque toujours pénétré de l'esprit et de l'action ouvrière.

Au surplus, les premières lignes des *conclusions* de M. Weill lui-même semblent confirmer nos impressions de lecture. « L'histoire du mouvement social, dit-il, est surtout celle du mouvement ouvrier : ce sont les ouvriers des villes qui ont sans cesse réclamé une amélioration de leur sort. »

Ces réserves m'ont paru nécessaires pour prévenir le lecteur, qui, sur la foi du titre et la définition du titre par l'auteur, aurait cru découvrir une étude complète de l'action des diverses classes dans le mouvement social français depuis cinquante ans.

2° L'action des *ouvriers* est infiniment mieux étudiée que celle des riches. C'est l'axe de l'ouvrage. C'est, peut-on dire, le livre lui-même.

Il y est surtout question du groupement ouvrier sous sa forme politique et sous deux de ses formes économiques : la coopérative et le syndicat.

L'histoire du parti socialiste est longuement étudiée. L'auteur convient qu'il insiste « sur ce parti, sur ses vicissitudes, sur les raisons qui l'ont fait grandir ou sur les divisions qui ont paralysé ses efforts ». Il se défend toutefois d'avoir voulu en faire l'histoire détaillée : il n'en a pas abordé l'étude régionale qui en serait la base nécessaire.

M. Weill admet que les théories politiques et sociales exercent une influence sur les événements et les modifient ; il convient toutefois qu'elles portent *toujours* la marque des circonstances extérieures.

3° L'action de l'*État* enfin n'a, selon M. Weill, cessé de grandir depuis cinquante ans ; c'est pourquoi elle serait devenue le principal objet du prolétariat français depuis que le suffrage universel lui a donné l'instrument nécessaire pour agir sur les pouvoirs publics.

Ceux qui ont suivi « la crise du socialisme français » en ces dix dernières années, reconnaîtront que l'auteur vise surtout cette partie du socialisme qui suit ou suivait MM. Millerand et Jaurès. La tactique du coin dans le ministère bourgeois pour mieux faire sauter la société a prêté à équivoque au début. Mais, après peu de temps, les marxistes et autres « purs » se sont séparés des « parlementaires » et ont suivi M. J. Guesde, l'apôtre intransigeant de la guerre des classes, suivant la formule des vieux maîtres du *Mani-*

feste communiste. On sait comment le socialisme international a poussé ceux-ci contre ceux-là. Il semble bien, du reste, que la chute du cabinet Combes vient de trancher le dernier lien qui unissait les « parlementaires » à un ministère bourgeois. Le nouveau Gouvernement oriente sa barque vers les partis modérés plutôt que vers l'extrême-gauche socialiste.

Le compromis qui se prépare entre les deux fractions du socialisme français aura-t-il pour résultat d'orienter à nouveau les socialistes unis vers les groupements économiques et vers la lutte économique plutôt que vers les luttes politiques ? L'avenir le dira.

En tous cas, il paraît que l'action des partis ouvriers proprement dits sera moins importante que pendant la période qui vient de se clore par la chute de M. Combes. Les partis radicaux représentent surtout la petite bourgeoisie et les paysans. Ce sont ces classes qui résoudront en fin de compte les problèmes économiques prochains à leur point de vue et dans leurs intérêts.

4° Chose étonnante ! M. Weill ne s'occupe de l'action de ces classes que fort accessoirement et comme avec timidité.

Pourtant il dit dès le début que les paysans firen t Bonaparte en 1852. Ne se serait-il pas souvenu de l'étude de Marx sur cette période, étude qui, bien que tendancieuse et exagérée, n'a pas encore été contredite dans ses conclusions essentielles ? Il se contente de mentionner pour ainsi dire l'existence de cette classe de paysans, l'épine dorsale de l'Empire : « Il y a peu de choses à dire des campagnes, car elles ne faisaient guère de bruit : laborieux, ignorants, attachés à l'Empire, les paysans ressemblaient à ces peuples heureux qui n'ont pas d'histoire. Leurs souffrances, quoique très grandes, attiraient peu l'attention... » Et c'est à peu près tout !

L'indication de l'influence des paysans ne revient que fort rarement à travers l'histoire du mouvement social français pendant cinquante ans. Après le siège de Paris, M. Weill cite, par exemple, l'expression « l'assemblée des *ruraux* » pour désigner la Chambre d'alors, mais il ne la commente pas dans son sens sociologique.

Ce n'est guère que dans ses *conclusions* qu'il semble comme pris de remords. « Ce récit, écrit-il, laisserait une impression inexacte si nous ne disions quelques mots d'autres classes qui, elles aussi, peuvent aspirer à un état économique meilleur : c'est nécessaire pour situer le mouvement ouvrier ; c'est indispensable surtout quand il s'agit d'un pays comme la France, où l'industrie n'occupe même pas la moitié de la nation. » Evidemment, ce sont là de bonnes raisons pour parler de ces classes, mais il y en a d'autres plus importantes et notamment celle-ci : sans expliquer les rap-

ports des classes de paysans et d'artisans au cours de l'histoire, en action et en réaction, le mouvement social est incompréhensible. Toutes les classes se tiennent dans ce complexus qu'est la société. Vous pouvez isoler une de ces classes pour la facilité de l'analyse et en faire en quelque sorte la statique ; mais à peine de ne faire qu'une œuvre incomplète et de laisser une impression inexacte, vous ne pouvez vous passer d'étudier les rapports de cette classe avec les autres classes dans le mouvement historique. Ceci ressort d'ailleurs de la simple lecture des *conclusions* de M. Weill lui-même, ainsi que l'exposé sommaire qui suit le fait voir à suffisance.

Quoi qu'il en soit, au chapitre final, M. Weill donne ses idées sur quelques autres classes sociales inférieures ou plutôt moyennes : celles de la petite bourgeoisie et celle des paysans.

Il n'admet pas la justesse des sombres pronostics de K. Marx. En France plus qu'ailleurs, la petite industrie et le petit commerce ont réussi à se défendre. La grande et la petite industrie ont progressé toutes les deux. Le nombre des petits commerçants paraît également avoir augmenté. Celui des patentés de la petite industrie et du petit commerce a passé de 1.176.140 en 1852 à 1.477.851 en 1899. — Quelle est la situation de cette classe moyenne? Elle est en proie à un malaise réel. Ecoutez ceci et comparez à Marx et Engels : « La concurrence croissante des grandes usines fait souffrir les petits fabricants ; beaucoup tombent sous la dépendance de la grande industrie, qui les emploie pour se décharger des responsabilités que les lois récentes imposent aux vastes manufactures ; parfois ils deviennent aussi de simples salariés à domicile, travaillant dans les pires conditions d'hygiène. Les petits commerçants rencontrent un double danger dans le développement prodigieux des grands magasins et dans les progrès des coopératives ».

Quel est l'esprit et quels sont les signes distinctifs de cette classe moyenne française à l'heure qu'il est ? Elle incline peu vers les projets de bouleversement social ; ses membres se distinguent des ouvriers par le costume, par l'éducation, par les habitudes d'épargne ; beaucoup d'entre eux occupent quelques salariés vis-à-vis desquels ils prennent la même attitude que les autres patrons. — Au point de vue politique, M. Weill n'hésite pas à voir en eux la grande force du parti nationaliste parisien. — Quant aux relations de cette classe avec la classe ouvrière, elle se bornerait à fournir de l'aide au mouvement ouvrier en lui donnant ses fils sous la forme de ces « prolétaires intellectuels » qui donnent tant d'adhérents au parti socialiste.

Faut-il rattacher à cette classe les employés de commerce ? Question douteuse, selon l'auteur. S'ils appartiennent au prolétariat par

eurs origines et sont des salariés comme les ouvriers, ils prennent le plus souvent avec le costume, les idées et les habitudes de la bourgeoisie.

Mais c'est la classe des paysans qui est surtout importante ici. Nulle part la propriété n'est aussi morcelée qu'en France. Quoique la statistique rurale soit insuffisante, on ne peut pas dire que la petite propriété soit menacée par la grande ; on n'observe pas de phénomène caractérisé de concentration. Quant à la propriété moyenne, elle se défend également bien contre la concentration et l'émiettement. Ce qui a diminué dans les campagnes, c'est le nombre des journaliers et des domestiques : ceux-ci d'ailleurs, dépourvus de propriété, ont les mêmes passions et les mêmes intérêts que les salariés des villes, avec lesquels, par conséquent, ajouterai-je, ils forment une même classe, opposée à la classe paysanne.

Dans l'analyse sommaire de l'esprit actuel de la classe paysanne, M. Weill laisse échapper des aveux qui confirment les principes émis plus haut à propos des rapports de cette classe avec les autres. « Ils ont toujours eu depuis cent ans, dit-il, l'esprit de résistance et d'hostilité à l'égard des bourgeois et des nobles. » Mais n'est-ce pas là l'expression de l'antagonisme nécessaire de l'esprit de classe ? Cet antagonisme s'affirme contre les classes supérieures ; on en convient. Il s'affirme d'autre part contre la classe salariée, M. Weill en convient aussi. N'est-ce pas la pure et simple application des lois générales du groupement social ?

L'auteur écrit encore : « Mais ils y ajoutent maintenant l'esprit d'union, le désir de s'associer entre eux ». N'est-ce pas la solidarité de la classe qui est le développement de l'instinct de classe ?

L'auteur en revient maintenant à la classe ouvrière comme telle. Il se demande si la tendance à former un parti de classe est naturelle ou non aux ouvriers français : question qui fera bondir les marxistes et sourire bien des économistes. Simplement, l'auteur répond négativement : « Loin de rechercher l'isolement, les ouvriers français se plaignent volontiers de tout ce qui aurait pour effet de les parquer dans une caste. L'amour de la politique les pousse à l'alliance avec la bourgeoisie de gauche... A toutes les époques de crises, les électeurs ouvriers, abandonnant les groupes révolutionnaires, ajournant les revendications économiques, ont voté pour les hommes de gauche et travaillé au triomphe de la République... Les militants ouvriers français n'ont jamais ressemblé à cette plèbe romaine qui se vendait aux empereurs pour des congiaires ».

Il y aurait bien des réflexions à faire sur ce passage où se révèle

l'état d'âme de l'auteur, son sentiment plutôt que sa conviction bien motivée.

D'abord, pourquoi ne pas attribuer ces « légèretés », comme diraient les marxistes allemands, au manque de maturité de l'esprit de classe et de l'organisation de classe ? Ne serait-ce pas parce qu'ils ne sont pas encore suffisamment conscients de leurs intérêts « réels » que les prolétaires français se laissent aussi facilement détourner d'eux vers les mirages « formels » de la politique bourgeoise ?

Puis, quels motifs a-t-on de comparer la classe ouvrière du XXe siècle à la caste dont le prototype est la caste hindoue et qui repose sur de tout autres fondements économiques ? La classe contemporaine n'est pas une caste.

Et ainsi de suite. En voilà assez, je pense, pour montrer qu'elle était bien légèrement donnée la réponse négative à la question de la tendance de l'ouvrier français vers un parti de classe. Ceci jurerait avec toute l'observation sociale faite jusqu'ici en tous pays et en France même. M. Weill aurait dû apporter des preuves décisives.

Comme dernière remarque, j'attire l'attention du lecteur sur cette phrase caractéristique du livre, qui se lit aux dernières pages : « Revendications parfois contradictoires de la petite bourgeoisie, des paysans, des ouvriers, voilà les principaux éléments du mouvement social ».

Mais alors, l'auteur fait siennes les critiques qu'à diverses reprises je viens de faire à son livre. Il avoue implicitement qu'il a eu tort de traiter presqu'exclusivement des ouvriers et d'avoir négligé les autres classes en action au sein de la société.

Ajouterais-je que cette affirmation dernière me paraît incomplète, même s'il ajoute, ainsi qu'il le propose *in fine*, le mouvement féministe ? Les classes qu'il cite sont les classes moyennes et le prolétariat. Mais combien plus dominateur est le rôle joué par les classes supérieures qui détiennent pour ainsi dire l'Etat et les pouvoirs publics !

Tout cela ne m'empêchera pas de rendre hommage au talent de M. Weill, à la manière claire et méthodique dont il expose le mouvement ouvrier, à sa façon d'écrire aussi simple que distinguée.

CYR. VAN OVERBERGH.

SOCIOLOGIE HISTORIQUE.

Charles Austin Beard, Ph. D., *The office of justice of the peace in England in its origin and development*, dans les « Studies in history, economics and public law edited by the faculty of political science of Columbia University ». Vol. XX ; 184 pages. — New-York, 1904.

L'histoire des institutions anglaises est, entre toutes, intéressante pour la sociologie. Elle est presque la seule où l'on puisse trouver des exemples d'institutions qui ont traversé des périodes plusieurs fois séculaires en se transformant, non par l'action d'une puissance étrangère, mais par la seule influence des modifications qui se produisaient dans l'état politique et économique du pays et en s'adaptant, par cette évolution, aux besoins sociaux nouveaux auxquels elles devaient satisfaire.

Aussi, bien que l'étude que M. Beard vient de publier sur *les origines de l'office du juge de paix en Angleterre* soit faite spécialement au point de vue du droit public et administratif, elle ne saurait manquer d'intéresser tous ceux qu'attire le si captivant problème de la formation des sociétés modernes.

On sait la place énorme que les justices de paix occupaient dans l'organisation judiciaire et administrative anglaise jusqu'à la période des réformes de 1835-1840. Cette place était telle qu'au milieu des troubles qui agitèrent l'Angleterre à cette époque, un ministre résumait ses prévisions sur l'issue de la crise en disant : « Toute la question est de savoir si les justices de paix feront ou non leur devoir ».

Comment s'est formé ce pouvoir des juges de paix ? C'est ce que nous apprend le livre de M. Beard. Il nous montre l'origine de ces justices à la fin du XIIe siècle et en expose le développement jusqu'au début du XVIIe siècle.

Il rattache la création des juges de paix à l'institution en 1195 par l'archevêque Hubert, chef-justice du royaume, de chevaliers chargés de veiller au respect de la paix du Roi. Les services rendus par ces chevaliers furent tels qu'au siècle suivant, sous Edouard Ier, leur mission et leurs droits furent accrus. « Sous le nom de conservateurs de la paix, dit M. Beard, ils prirent une place définitive et régulière dans la Constitution. Leurs attributions furent peu à peu augmentées à la demande du Parlement, et, en 1360, un statut régla exactement leur rôle en matière de police et d'administration et leur donna le nom qu'ils ont conservé de *justice of the peace*. »

Les charges de conservateur de la paix, puis celles de juge de paix étaient confiées par le Roi à la petite noblesse rurale *(local gentry)*, et non aux grands seigneurs qui formaient un des éléments les plus turbulents du royaume. Maintes fois, ceux-ci demandèrent que la désignation des juges de paix fût laissée aux seigneurs de chaque canton, dans l'espoir de faire nommer à cette charge des hommes à leur dévotion. Mais les rois refusèrent constamment de se dépouiller d'un droit auquel ils attachaient la plus grande importance. Juge royal, le juge de paix était le meilleur auxiliaire du pouvoir central dans sa lutte contre les grands seigneurs indépendants. Il formait, dans toutes les parties du royaume, une sorte de trait d'union entre le Roi et les classes moyennes et empruntait à cette situation une autorité considérable. La royauté profita de la faveur dont jouissaient les juges de paix parmi les classes moyennes de la population, pour étendre constamment leurs attributions et, à l'époque des Tudor, le juge de paix peut être appelé « l'homme à tout faire de l'Etat ». Il poursuit les délinquants, réunit et préside le jury qui les doit condamner, contrôle les administrations des comtés et des communes, surveille les pauvres et les vagabonds, veille à l'application des lois sur les prix et les salaires, la défense nationale, les fortifications, les routes et les ponts, etc.

A cette extension excessive de ses attributions, le juge de paix perdit son caractère primitif et devint, sous les Tudor, un instrument d'oppression au service de la royauté. « Avec des favoris au Conseil et des juges royaux dans les provinces, dit M. Beard, le Gouvernement centralisé des Tudor avait une autorité entière sur la vie de la nation. »

L'ouvrage de M. Beard est concis, comme doit l'être une monographie ; aussi contient-il en ses deux cents pages une matière historique considérable. L'auteur s'est visiblement attaché à dire beaucoup en peu de mots. Il a soin d'ailleurs d'avertir ses lecteurs de ses intentions à cet égard : « Me souvenant, dit-il, de la sévère réprimande infligée par M. Seignobos aux amateurs, j'ai cherché à éviter les digressions et je me suis contenté d'indiquer les points de contact entre mon sujet et l'histoire sociale et économique de la période. »

C. D. L.

G. Ferrero, *Grandeur et Décadence de Rome*. Tome Ier: *La Conquête*. Un vol. in-12 de III-426 pages. — Paris, librairie Plon, 1904.

Sous ce titre, qui rappelle les fameuses *Considérations* de Montesquieu, le savant historien italien publie la traduction française du

grand ouvrage où il a entrepris de faire une étude approfondie de la formation, du développement et du déclin de l'Empire romain. Le premier volume, qui vient de paraître, n'est en somme qu'une sorte d'introduction générale. Il débute par un résumé où sont esquissés à grands traits les principaux faits de l'histoire de Rome depuis les origines jusqu'au début du Ier siècle avant Jésus-Christ. Il présente ensuite un tableau très vivant des luttes politiques et sociales qui se succèdent sans interruption durant la période troublée qui s'ouvre à la mort de Sylla, et nous fait entrevoir en même temps les causes profondes qui devaient amener la conquête de la Gaule par César, c'est-à-dire l'événement que l'auteur n'hésite pas à regarder comme le plus important de toute l'histoire romaine.

Le récit même de cette conquête trouvera place dans le volume suivant, lequel mettra aussi en pleine lumière les multiples effets qu'elle produisit au sein de la société italienne ; il montrera notamment comment la guerre civile entre César et Pompée ne fut en réalité qu'une conséquence fatale de la guerre des Gaules.

Ce deuxième volume étant annoncé comme devant paraître prochainement, je me borne pour l'instant à ces indications sommaires, me réservant de revenir sous peu et à loisir sur cet ouvrage, qui par sa conception particulière de l'évolution historique de Rome, comme par l'importance considérable qu'il accorde aux facteurs d'ordre économique, marquera une date dans les annales de l'historiographie romaine.

Léon Halkin.

Procès-verbaux des séances de la Société.

SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 1904.

M. le Président fait connaître qu'en participation avec la collectivité des sociétés scientifiques de Belgique, la Société belge de sociologie a obtenu la médaille d'or à l'Exposition universelle de Saint-Louis.

Il annonce que M. l'abbé Camerlynck se propose de faire une communication à la Société sur la manière dont les missionnaires pourraient rendre service à la sociologie par l'étude systématique des peuples qu'ils évangélisent et notamment des *Naturvölker*. Plusieurs membres font observer que la question est délicate. Les renseignements donnés par les missionnaires ne sont pas toujours à l'abri de toute critique et manquent souvent de précision. Pour obvier à cet inconvénient, on suggère l'idée de remettre aux missionnaires des questionnaires tels que ceux qui ont été dressés en anglais par MM. Garson et Read et en allemand par M. von Luschan.

M. Damoiseaux donne lecture d'un travail sur l'évolution politique des sociétés, destiné à servir d'introduction générale à son *Etude sur la formation des sociétés belges.*

Note sur les caractères essentiels de la Nation et de l'État.

Une définition exacte des termes *nation*, *État* serait très utile pour la sociologie politique et pour le droit public. Ne serait-il pas possible d'arriver à un résultat par la méthode d'observation, en étudiant les phénomènes qui amènent la création de l'un et de l'autre ?

L'observation nous révèle que les groupes humains et les individus subissent d'une façon continue l'action de nombreux facteurs géographiques, linguistiques, philosophiques, économiques, politiques, etc. Peu à peu ces facteurs donnent aux individus et aux groupements secondaires (familles,communes, tribus, clans,etc.) qui subissent leur influence, des caractères communs ; ces petites sociétés, ces individus perdent leurs caractères particularistes dans une mesure plus ou moins grande, acquièrent une tendance toujours plus marquée à se fondre en une

société plus vaste, ayant pour limites territoriales celles dans lesquelles les facteurs énumérés produisent les mêmes phénomènes d'une façon constante : société française, slave, belge, allemande, etc.

Grâce à la complexité des relations toujours plus multipliées, un moment viendra où ces individus et ces groupements prendront conscience de leurs caractères communs ; dès ce moment, nous voyons naître une nation. Par « nation » M. Damoiseaux entend un groupement d'individus, vivant sur un territoire délimité, ayant la pleine connaissance de leurs caractères communs et la volonté ferme de conserver les institutions qui sont la sauvegarde de ces caractères et la condition de l'obtention du bien recherché en commun. La notion de *nation* comporte donc un élément matériel : la *patrie*, et un élément moral, le *patriotisme.*

Mais pour atteindre le but social, il faut une organisation politique, un gouvernement, et toute nation a une tendance naturelle à s'organiser d'une façon autonome et à se gouverner elle-même. Dans le langage usuel, on confond souvent le mot *État* avec *Gouvernement ;* M. Damoiseaux voudrait que, dans la langue scientifique, on donnât au terme *État* un sens précis et distinct de celui de toute autre expression ; il propose de le réserver pour désigner la nation arrivée au point suprême de son développement, la nation maîtresse de ses destinées, en possession d'un gouvernement et de lois qui lui sont propres.

Par application de ces définitions, on ne dira pas : la *nation juive*, mais la *société juive*, parce que les Juifs ne possèdent plus un territoire commun ; mais on dira : la *nation suisse*, bien que la forme fédérative suppose un particularisme assez prononcé dans les divers groupements dont l'ensemble forme la Confédération, parce qu'ils possèdent un territoire commun et présentent des caractères qui les différencient dans leur ensemble de toute autre nation ou société. On ne dira pas, en parlant de l'antiquité : l'*État romain*, mais l'*Empire romain*, car l'ensemble des peuples que Rome avait subjugués, loin de constituer une nation, était formé de plusieurs nations, de groupements sociaux divers que les Romains avaient soumis par la force. Ainsi encore, à la fin du moyen âge et pendant les temps modernes, on peut reconnaître l'existence d'une société belge, mais pas d'une nation, parce que le traits particularistes qui caractérisent les divers petits États formant les Pays-Bas méridionaux étaient prononcés au point de rendre impossible la cohésion de l'ensemble.

Donner au terme *État* le sens de collectivité d'individus soumis à un même régime politique, ce serait faire naître une idée fausse ; en effet l'histoire nous donne l'exemple fréquent d'individus, de groupements secondaires réunis sous une même autorité, sans que leur ensemble présente des caractères fondamentaux communs. Cela est si vrai que, avant 1830, on ne dira jamais : l'*État belge*, bien que, sous de nombreux et importants rapports, nos provinces fussent soumises à un même gouvernement ; de même, pour la période de son histoire antérieure à 1869, on dit : l'*Empire autrichien* et non l'*État autrichien* : le régime

unitaire établi et maintenu par Metternich n'était pas parvenu, en effet, à fondre en une nation l'Autriche et la Hongrie.

Sous l'action de causes variables, la même nation peut donner naissance à plusieurs États ; il peut même se faire qu'une nation considérable se fractionne en plusieurs nations ; c'est le cas de la nation anglo-saxonne, qui a donné naissance aux sociétés américaine et australienne, lesquelles se sont bientôt développées en nations, puis en États séparés de la mère-patrie par des caractères très différents. Il semble que les définitions proposées cadrent avec ces diverses manifestations de la vie des groupements humains.

La discussion est ouverte.

M. Hanquet estime que le travail de M. Damoiseaux renferme des idées très originales et des définitions très personnelles, trop personnelles peut-être, de termes ayant une signification usuelle dans la langue française, signification qui ne permet pas de les associer de la manière que propose M. Damoiseaux.

Les termes *société*, *nation*, *Etat* s'excluent. Société et nation, en tout cas, sont des termes contradictoires. L'Église, par exemple, la société familiale sont des sociétés mais non pas des nations. Aussi, quand M. Damoiseaux passe aux applications pratiques, il devient hésitant ; ainsi, il dit que les Juifs sont une société et pas une nation.

De même, il ne semble pas qu'on puisse dire de l'État qu'il est une société en puissance, ni toujours une nation. On peut parler d'une société liégeoise au moyen âge, d'un État liégeois ; on ne parlera jamais de nation liégeoise.

De même l'État belge est né au commencement du XIX[e] siècle, mais la nation belge lui est antérieure de plusieurs siècles ; on peut la faire remonter, comme M. Pirenne, aux XII[e] et XIII[e] siècles.

Ce n'est qu'une question de terminologie, mais encore convient-il de ne pas bouleverser toutes les notions contenues dans les mots que l'on emploie en sociologie.

Le P. de Munnynck fait remarquer que la sociologie s'occupe de sociétés autres que les sociétés politiques. Ces sociétés sont des sociétés familiales, religieuses et elles ont des institutions tout comme l'État. A ce point de vue, la distinction proposée par M. Damoiseaux ne paraît pas assez nette. De même la définition de la nation comme d'une société qui prend conscience d'elle-même ne paraît pas admissible. Cette conscience existe à un certain degré.

M. Deschamps appuie cette dernière observation. Le sentiment du groupe est bien plus développé dans les sociétés rudimentaires, dans les tribus par exemple que dans les sociétés plus avancées. Ce sen-

timent, au lieu de se développer avec l'évolution des sociétés, devient moins exclusif, s'élargit au fur et à mesure que le groupement se développe.

M. Damoiseaux est tout disposé à tenir compte des observations qui sont présentées, mais il n'est pas d'accord avec plusieurs membres sur ce qu'il faut entendre par « nation » et « État ». Il ne croit pas que l'on puisse appeler « nation » les populations, les sociétés différentes qui vivaient sur le sol belge avant la constitution de notre nationalité. Il y avait entre les différentes provinces belges des barrières, de l'hostilité, des aspirations politiques différentes. Il y avait, somme toute, presque autant de sociétés et d'États qu'il y avait de principautés, de duchés, de comtés à la fin du XVIII[e] siècle.

On peut considérer d'autre part que les Etats-Unis et la Suisse, pour parler de notre époque, évoluent vers une plus grande unité des éléments qui les constituent.

M. Delannoy se demande où l'on placerait, dans les définitions de M. Damoiseaux, les sociétés constituées par un Etat étranger, les Indes par exemple, qui sont un Etat mais pas une nation.

M. Hanquet. — Ce que je ne puis admettre, c'est cette pyramide construite par M. Damoiseaux et dont les étages superposés seraient la société, la nation et l'Etat. Parfois l'Etat n'est pas le couronnement de la nationalité, il la supprime ; il embrasse, il groupe un certain nombre de nationalités différentes, l'Etat romain par exemple. Autre chose : l'Etat liégeois est le dissolvant de la nationalité ; on y parlait le flamand, le français et l'allemand ; à un moment donné, Thuin et Dinant en ont fait partie ; dans cet Etat la nation est niée, on ne s'en préoccupe pas.

Etat et nation sont choses parallèles, mais pas toujours concomitantes ; les deux notions ne semblent pas pouvoir être ramenées à une seule.

M. Deschamps. — Il semble, en effet, que la supposition de M. Damoiseaux que l'Etat sort de la nation doit être rejetée ; l'Etat est la forme politique des sociétés. Si vous voulez retrouver les origines de l'Etat, il faudra remonter aux organisations politiques plus simples et non le faire dériver de groupements qui ne sont pas politiques de leur nature tels que nation et société.

M. le Président demande s'il ne faudrait pas distinguer d'après les modes de formation politique par développement autonome, par conquête ou par infiltration. Est-ce que les notions *société*, *nation*, *Etat*, se définiraient de la même manière dans les trois groupements ?

M. Hanquet propose les définitions suivantes : La société est un groupement humain d'une nature infiniment variée. La nation est une société d'ordre politique qui a plus ou moins conscience de sa communauté sous l'effet de facteurs infiniment divers (ethniques, politiques, économiques). L'Etat est une société (nation ou non-nation) unifiée politiquement.

M. le Président estime que dans la définition de la nation doit rentrer la notion de *territoire :* on ne conçoit pas une nation sans territoire. Il n'y a pas une nation juive, il y a une société juive.

R. P. de Munnynck. — Si l'on parle des juifs comme nation, c'est parce qu'ils ont eu une unité géographique. Les descendants de ceux qui ont habité ce territoire sont juifs.

Les mots « d'ordre politique » semblent devoir être exclus de la définition de la nation. Il y a autre chose que la politique dans une nation.

M. le Président constate que sur ces deux derniers points l'accord semble établi.

M. Deschamps n'admet pas que la notion de territoire soit essentielle dans la définition de la nation. Il invoque l'exemple des colonies grecques qui faisaient partie de la nation grecque sans l'unité territoriale.

M. Hanquet. — Pour l'Etat la notion de territoire est indispensable ; l'Etat ne survivrait pas à la perte de son territoire, mais la nation peut survivre. Toutefois on pourrait exclure pour la nation le facteur intellectuel, afin d'exclure les sociétés religieuses.

M. le Président regrette que l'on n'ait pas parlé des systèmes sociologiques formulés par Tarde et Durckheim ; on aurait pu discuter utilement leurs opinions.

La discussion est close. Il est entendu que M. Hanquet fournira une note résumant ses observations et conclusions. M. Damoiseaux répondra.

M. Müller répond aux critiques qui ont été faites à son travail dans une précédente séance sur la méthode d'observation appliquée aux sciences sociales. Il se défend surtout du reproche d'avoir voulu dénier toute valeur à l'observation indirecte; pourtant on ne peut pas confondre celle-ci avec l'observation directe des phénomènes sociaux qui doit être pratiquée partout où elle est possible.

La séance est levée.

SÉANCE DU 23 DÉCEMBRE 1904.

M. le Président propose la candidature de M. Théophile Gollier, Docteur en sciences politiques et sociales, Docteur en philosophie et lettres, ancien élève des écoles d'anthropologie de Paris et de Londres, auteur de plusieurs publications importantes.

M. Masure appuie cette candidature qui est adoptée à l'unanimité des membres présents.

M. le Président annonce qu'au mois de février prochain on commencera l'impression des *Annales* de la Société.

Il indique les principaux travaux qui seront publiés ; il espère que le tome II des *Annales* pourra paraître à la fin du mois de mars prochain.

M. Damoiseaux donne lecture de la seconde partie de son travail sur la formation de la société politique belge : « L'influence de la domination française ».

Il rappelle, en débutant, que si la Révolution brabançonne a échoué, c'est parce que les petits Etats dont l'ensemble constituait à cette époque les Pays-Bas autrichiens manquèrent de cohésion,parce que les Belges ne possédaient pas encore un esprit national. Aussi le résultat fut-il négatif, bien que cependant ce mouvement politique ait eu pour résultat de faire connaître à nos ancêtres le défaut de leur organisation et de leur donner un avant-goût de l'indépendance nationale.

Avant d'aborder l'objet propre de son travail, M. Damoiseaux examine la question de savoir si la Révolution française de 1879 eut quelque influence sur celle qui se produisit dans nos contrées à la même époque. Sa réponse est négative et elle s'étaie sur deux arguments principaux : le premier, c'est que la propagande des idées philosophiques françaises était fort peu avancée en Belgique à ce moment ; le second, c'est qu'il y a une différence essentielle entre la Révolution française, qui se proposait la destruction de l'Ancien Régime et l'institution d'un nouvel ordre social et politique, — et la Révolution belge, dont le but était au contraire la conservation des institutions séculaires, menacées par les réformes de Joseph II. Mais si les idées françaises ne présidèrent ni à la naissance, ni au développement du mouvement anti-autrichien, elles jouèrent cependant un certain rôle dans ces événements : elles avaient atteint et touché un certain nombre d'individus qui, sous la direction de Vonck, voulurent que la Révolution ne fût pas seulement une réaction contre les projets de Joseph II, mais qu'elle fût en outre l'occasion de démocratiser les institutions ; cependant les Vonckistes restèrent à l'état de minorité et leurs propositions n'eurent pour effet que de créer des dissensions qui furent une des causes de l'échec final.

Sur ces entrefaites, les provinces belgiques étaient conquises par les

armées françaises et, après diverses péripéties militaires et politiques, elles étaient définitivement annexées au territoire de la République.

L'état de l'esprit public des Belges en ce moment peut se résumer en un mot : la résignation. Leur territoire avait servi de champ de bataille aux belligérants ; ils avaient subi toutes les calamités inhérentes à des conquêtes et des reprises successives ; abandonnés par la Prusse, l'Autriche elle-même et l'Angleterre, les habitants des provinces annexées étaient disposés à s'incliner sous le joug de la toute-puissance victorieuse Mais cette résignation, cette renonciation à toute idée d'une indépendance nationale, n'était pas absolue : les siècles avaient marqué de leur forte empreinte Flamands, Liégeois, Brabançons et Hennuyers ; au milieu des vicissitudes de leur histoire tourmentée, sous l'influence de diverses causes économiques, morales et politiques, ces petites sociétés avaient acquis et conservé en même temps que consolidé divers traits communs : l'amour de la liberté civile, un profond attachement à la religion catholique, l'activité économique. On peut affirmer que tout régime qui aurait respecté ces caractères essentiels et qui les aurait entourés du bouclier protecteur de la liberté politique, aurait rapidement conquis l'affection des Belges.

La domination française fit précisément le contraire. Convaincu par les Vonckistes, qui s'étaient réfugiés à Paris lors de la restauration autrichienne, que la philosophie française avait converti les Belges aux idées du régime nouveau adopté en France, le Directoire et ses agents s'imaginaient que la Belgique aspirait vivement à la réunion pure et simple à la République ; or, nous venons de rappeler que c'était tout l'opposé. Cette erreur essentielle et initiale devait avoir les pires conséquences. A cela s'ajoute cette circonstance que les représentants du pouvoir en Belgique étaient des politiciens faméliques pour lesquels nos provinces étaient une proie dont les dépouilles devaient servir à leur fournir une fortune; ce qui échappait à leurs pillages et à leurs concussions servait à alimenter le Trésor français et à faire face aux frais de la guerre. Sous la Convention et le Directoire, le système politique se borne, dans le domaine de la conscience, à la persécution ; dans le domaine des intérêts économiques, à la dévastation. C'était le pire des despotismes.

Le Consulat et l'Empire marquèrent de sérieux progrès ; mais ils ne firent pas davantage ce qu'il fallait pour amener la fusion. Ce fut la période du despotisme éclairé ; mais ce régime absolutiste subjuguait la liberté individuelle, si chère aux Belges, au point de l'annihiler complètement ; certes Napoléon fit de grands efforts pour relever le commerce et l'industrie ; mais l'état de guerre continuel, l'incertitude qu'il entraînait, les sacrifices énormes qu'il demandait au pays, l'insécurité des affaires étaient de graves obstacles à la prospérité économique.

Si l'épopée napoléonienne a laissé des souvenirs sympathiques en Belgique et projeté un nimbe de gloire sur les turpitudes des premières années, la vérité est cependant que la Domination française manqua son but ; loin de rattacher notre pays à la France, elle fit mieux com-

prendre par les Belges les caractères de leur nationalité, en les mettant en évidence, en s'y attaquant. Tel fut, au point de vue de la formation de notre société politique, le résultat de cette période, auquel il faut ajouter l'unification territoriale et la destruction de l'idée que la liberté politique était essentiellement rattachée à la conservation des anciens privilèges.

M. le Président félicite M. Damoiseaux pour son travail si consciencieux et si intéressant. Il fait remarquer que l'on pourrait déduire de ce travail, en en rapprochant les constatations d'autres situations historiques analogues, la similitude des procédés que les peuples ou les gouvernements conquérants emploient pour exploiter les peuples conquis.

La discussion préalable est ouverte.

M. Van Houtte se demande s'il est vrai de dire d'une façon générale que les idées françaises de 1789 n'avaient pas eu d'action en Belgique. En matière corporative notamment les idées de Turgot avaient certainement des partisans parmi les hauts fonctionnaires et le petit peuple ; il est vrai de dire que pendant la Révolution brabançonne, ceux qui profitaient des privilèges corporatifs furent d'abord seuls à faire entendre leur mécontentement contre le régime autrichien. Les partisans des idées françaises se joignirent à eux plus tard, et formèrent le parti Vonckiste. Il faudrait distinguer, me semble-t-il, en disant que dans certaines classes il y avait eu une certaine infiltration des idées françaises.

M. Damoiseaux ne conteste pas ce fait, mais il a voulu surtout faire ressortir que les promoteurs de la Révolution brabançonne n'ont pas eu l'intention d'imiter les Français.

M. Van Houtte présente une autre objection : il se demande si l'appréciation de M. Damoiseaux n'est pas trop partiale à l'égard du régime français sous lequel plusieurs grands travaux publics, des canaux notamment, ont été exécutés en Belgique : vers l'époque de la bataille de Waterloo, le régime français comptait en Belgique un grand nombre de partisans.

M. le Président fait remarquer qu'en France, c'est surtout la classe des petits agriculteurs que la Révolution avait délivrée du privilège dont profitaient les nobles et les corporations. Est-ce qu'en Belgique le régime français ne rencontrait pas dans cette même classe des sympathies ? N'en était-il pas de même parmi les ouvriers industriels ? Car il faut remarquer que la Belgique comptait déjà à cette époque une grande industrie fortement développée. D'après une publication récente, le recensement autrichien de 1764 fait constater la présence, dans une localité des environs de Liége notam-

ment, de 5000 ouvriers travaillant le drap, alors que la corporation des drapiers à Liége même, ne comptait plus que 150 membres.

M. Damoiseaux maintient les appréciations contenues dans son travail ; il rappelle qu'il y a eu contre le régime français une véritable révolte de paysans qui a éclaté dans la partie méridionale du pays : le Hainaut et le Luxembourg, aussi bien que dans le nord ; dans d'autres classes de la société régnait une grande apathie, une certaine désespérance, comme le constatent des documents de l'époque.

La discussion continuera dans la prochaine séance. M. Van Houtte est nommé rapporteur.

M. l'abbé Camerlynck donne communication d'une note sur « l'utilisation des missionnaires catholiques pour l'étude sociologique des peuples incultes appelés par les Allemands *Naturvölker* ». Il fait ressortir l'importance de cette étude pour la sociologie ; malheureusement on s'est souvent trop hâté d'échafauder des conclusions trop générales. Dans cette partie de la sociologie règne, plus qu'ailleurs, l'abus de l'hypothèse et des conjectures. Les observations n'ont souvent qu'un caractère superficiel. Les témoins dont on invoque les témoignages, sont la plupart du temps des voyageurs qui n'ont fait que traverser la région dont ils parlent et qui n'ont qu'une connaissance très vague des peuples qu'ils ont rencontrés. Et cependant on se fie à leurs appréciations sur des faits qu'il est toujours difficile de connaître, par exemple quand il s'agit de la psychologie religieuse des peuples incultes.

La compétence des missionnaires pour les études dont il s'agit est, par contre, incontestable. Ils sont en contact intime et prolongé avec les populations qu'ils évangélisent. Ils ont avec elles des rapports non seulement matériels, mais encore intellectuels et moraux.

Evidemment, pour que leur témoignage soit rendu parfaitement utilisable pour la science, il faut l'entourer de garanties d'impartialité et lui donner une forme organique. Ce but pourrait être atteint notamment par l'établissement de questionnaires portant sur les faits de la vie matérielle, intellectuelle et morale.

Telle est l'idée dont M. Camerlynck recommande l'examen à la Société. Si celle-ci était disposée à entrer dans cette voie, il y aurait lieu d'examiner quelques questions préalables : on peut se demander tout d'abord s'il convient d'initier le jeune missionnaire aux problèmes que soulève la sociologie. Il semble que, le rôle de missionnaire devant se borner à fournir des matériaux et non à les mettre

en œuvre, cette formation serait plutôt nuisible au point de vue de l'impartialité qui doit rester entière chez les missionnaires.

Une autre question : Ceux-ci devraient-ils publier eux-mêmes, dans une revue ethnographique ou ailleurs, le résultat de leurs observations ? Cette question semble devoir aussi être résolue négativement.

M. l'abbé Camerlynck déclare que si la Société belge de sociologie est d'avis d'entrer dans la voie qu'il vient d'indiquer, le concours de plusieurs grandes Congrégations qui s'occupent de missions serait acquis dès à présent.

M. le Président rappelle qu'un échange de vues sur la question s'est déjà produit dans la précédente séance. Quelques doutes avaient surgi sur les moyens pratiques de réaliser l'idée que M.Camerlynck vient d'exposer avec tant de clarté et une si persuasive éloquence. M. J. Halkin a été chargé notamment de l'examen du questionnaire.

Il ne semble pas qu'il puisse y avoir doute sur la question de principe, celle de savoir si les missionnaires peuvent être utilisés pour l'étude systématique des peuples incultes. Il n'y a pas de doute qu'ils vaudront, comme observateurs, au moins autant que les voyageurs dont on invoque actuellement les récits et les descriptions trop souvent superficielles. Aussi serons-nous unanimes à remercier M. l'abbé Camerlynck d'avoir saisi la Société de sociologie de cette féconde idée et à le féliciter de son initiative. Il nous reste à examiner les questions d'organisation pratique et les mesures d'exécution. *(Adhésion unanime.)*

M. Halkin soumet à la Société le résultat de ses études sur le questionnaire qu'il conviendrait de dresser et de remettre aux missionnaires. On peut se placer à des points de vue divers pour l'établissement de ce questionnaire, mais le but général est d'attirer l'attention sur certains faits et sur certaines institutions, et d'obtenir dans les réponses la plus grande exactitude et précision possible.

A titre d'exemple, M. Halkin résume les questionnaires dressés par l'école française d'Extrême-Orient : celui de M. von Luschan, celui de Garson et Read, ce dernier très complet mais par trop développé et pas assez méthodique. L'Etat du Congo a également envoyé un questionnaire à ses fonctionnaires.

M. Halkin soumet un projet de questionnaire sur lequel il demande l'avis de la Société.

Le projet de questionnaire sera autographié et adressé aux membres qui le renverront avec leurs observations. La question de la publication dans le prochain tome des *Annales* est réservée, à la

demande du P. Vermeersch qui fait observer que cette publication pourrait être prématurée. Il fait remarquer qu'il s'écoulera un certain temps avant qu'on ait réuni les matériaux. Pour donner aux témoignages recueillis un caractère d'authenticité, il faudra éviter l'anonymat ; chaque missionnaire prendra la responsabilité des observations qu'il aura recueillies, ce qui nous oblige à chercher dans chaque mission le missionnaire qui convient le mieux. La signature du correspondant sera une garantie morale de la valeur des renseignements. Mais pour cela il y a tout un travail préliminaire à faire, et ce travail demandera un certain temps.

M. le Président se demande si l'on n'organiserait pas pour les jeunes missionnaires, au moment de leur départ, quelques conférences sur la manière dont ils pourront collaborer à l'œuvre qui est proposée.

Cette question, de même que celle de savoir s'il conviendra de s'adresser à chaque missionnaire individuellement ou aux supérieurs ainsi qu'à d'autres missionnaires que les catholiques ou bien encore aux fonctionnaires des colonies, sont réservées jusqu'à la séance du 25 février où le problème sera discuté à fond sous toutes ses faces.

La séance est levée à 5 heures.

Publication trimestrielle

Supplément à la *Revue Néo-Scolastique* de mai 1905.

LE
MOUVEMENT SOCIOLOGIQUE

PUBLIÉ

trimestriellement par la Société belge de Sociologie

Président : **CYR. VAN OVERBERGH.**

Secrétaires : **Fernand Deschamps** et **Camille Jacquart.**

SIXIÈME ANNÉE | FASCICULE II

SOCIOLOGIE LITTÉRAIRE.

LOUIS CAZAMIAN, *Le roman social en Angleterre (1830-1850). Dickens, Disraëli, Mrs. Gaskell, Kingsley.* Un vol. in-8° de 575 pages (*Bibliothèque de la fondation Thiers.* Fasc. III). — Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1904.

Toutes proportions gardées, ce livre fait songer à l'*Histoire de la littérature anglaise* de Taine. Depuis le magistral ouvrage du grand critique naturaliste, je ne crois pas que la science française ait consacré aux écrivains d'Outre-Manche un travail plus sérieux ; je ne pense pas qu'elle ait fait un effort plus vigoureux ni plus sincère pour pénétrer le sens de leur œuvre, pour en rechercher, du point de vue philosophique, la genèse et la portée.

Mais alors que Taine se cantonnait dans sa célèbre théorie de la race, du moment et du milieu, qu'il n'a nulle part appliquée avec plus de volonté et de rigueur, M. Cazamian ne s'attache à illustrer aucune thèse aprioristique. Il s'efforce simplement de comprendre et d'expliquer son sujet. Rien de ce qui peut l'y aider ne lui reste étranger. L'ampleur de la méthode procure ainsi au volume une valeur qu'on peut considérer comme définitive.

Aux environs de 1830, l'Angleterre souffrait d'un double mal. La brusque extension de la grande industrie, en donnant naissance à une classe sociale nouvelle, la bourgeoisie riche, avait indisposé l'aristocratie foncière, appauvri la classe moyenne, créé le prolétariat agricole et urbain. Parallèlement à cette révolution économique, les

doctrines du XVIII[e] siècle avaient abouti à la philosophie utilitaire. Les maximes desséchantes de l'individualisme triomphaient dans l'économie politique. Une réaction était devenue nécessaire. Elle se fit jour peu à peu. L'agitation Chartiste, la philosophie sentimentale et intuitive de Carlyle, le courant religieux d'Oxford, le réveil du sens esthétique, le développement de la charité sociale et de la philanthropie, en furent les principaux aspects. Elle se ramène, dans son ensemble, à un retour vers l'idéal en même temps que vers le principe d'une intervention de la collectivité au profit des individualités opprimées.

L'objet du présent travail est d'étudier ce mouvement de l'opinion anglaise. C'est un essai de psychologie historique.

Le sujet est parfaitement délimité. La période où il se renferme a une physionomie bien à elle. Nous sommes au moment où se pose, dans toute son acuité, le problème politique et social : les années de misère extrême et de crises industrielles, l'heure des luttes violentes entre le capital et le travail. Au contraire, l'époque suivante doit apporter au peuple anglais l'apaisement et la confiance. De 1830 à 1850 se forme une nouvelle façon de sentir qui, par la suite, influencera non seulement la théorie, mais aussi la pratique des relations sociales.

Ce vaste mouvement, à raison de sa nature même, devait se refléter dans les documents littéraires. Ceux-ci sont évidemment d'ordre divers. Il y a l'œuvre de Carlyle, les travaux des économistes antilibéraux et socialistes, les poèmes populaires et les écrits d'inspiration Chartiste, les œuvres où se défend l'idéal aristocratique du socialisme féodal, enfin le *roman social*. M. Cazamian choisit ce dernier, à cause de l'importance toute spéciale qu'il revêt durant cette période. Tandis que les autres écrivains n'avaient que peu ou point de prise sur l'ensemble de la nation, les romanciers ont exercé une influence considérable auprès du grand public, auprès de celui-là même pour lequel les rapports officiels restaient lettre close, et en qui cependant plongeaient les racines du pouvoir, grâce à l'action de l'opinion publique sur le Parlement. Porter devant lui, par la voie du roman, le problème social, c'était en préparer la solution de la façon la plus sûre. Quoi de plus efficace, en effet, pour remuer les masses, que de faire appel à leur sensibilité ? Et quelle émotion ne devait pas susciter la peinture réaliste des misères qui rongeaient l'Angleterre ? En vain on aurait cherché une arme mieux appropriée pour combattre les doctrines utilitaires, habituées à considérer l'homme comme une unité abstraite, comme un pur symbole de rendement. Outre cela, les romanciers eux-mêmes sont

représentatifs au point de vue qui nous occupe. Ils appartiennent par leur naissance et leur condition sociale à la classe moyenne. Ce ne sont pas à proprement parler des esprits inventifs, mais plutôt des peintres et des natures vibrantes. S'ils adoptent des types sociaux, ils ne les créent pas, ils les empruntent à la réalité. Et leurs compassions, comme leurs colères, permettent de saisir sur le vif l'évolution des sentiments qui s'accomplit obscurément dans la généralité des âmes.

Ainsi le roman social constitue la principale manifestation de la réaction idéaliste et interventionniste qui s'observe en Angleterre durant le second quart du XIX[e] siècle. Il en a été l'un des produits les plus caractéristiques et, à son tour, il a puissamment contribué à la développer. A la fois effet et cause, il présente un double intérêt historique. Il faut lui reconnaître d'abord une valeur *de fait :* elle consiste dans les renseignements qu'il fournit sur le mal social, dans la thèse qu'il défend, ou, en d'autres termes, dans les remèdes qu'il suggère, enfin dans l'influence réelle qu'on peut lui assigner. Il a en outre une valeur *de signe*, tant par son existence même que par la personnalité de ses auteurs, et par le public qui a fait son succès. Mais, comme moyen littéraire, ses origines remontent plus haut. Il se rattache au roman révolutionnaire de la fin du XVIII[e] siècle. D'une façon plus générale encore, son emploi tient au tempérament didactique et moral de l'art anglais, en particulier du roman, qui, de tout temps, s'est appliqué à posséder une vertu enseignante.

Dès lors, il n'y a pas à s'étonner si, avant de servir la cause de l'idéal et de l'intervention, le roman anglais a pris à charge de répandre la philosophie utilitaire. C'est dans ce rôle que nous le trouvons chez Bulwer, dont le *Paul Clifford* n'a certainement pas été sans action sur la réforme du Code pénal, puis surtout chez Miss Martineau, qui avait entrepris de faire connaître au peuple l'économie sociale orthodoxe, sous les espèces du plus froid, du plus dogmatique des individualismes. Les œuvres de ces deux écrivains eurent du succès. Leur mérite littéraire est pourtant médiocre. Cela prouve la faveur des idées qu'ils défendaient, au début de la période où nous sommes.

Bientôt cependant allaient paraître des artistes infiniment supérieurs, et qui, eux, devaient s'abandonner tout entiers au mouvement naissant de la réaction.

Ce fut d'abord Dickens. Il s'attacha de préférence aux souffrances de la petite bourgeoisie, qu'il connaissait mieux pour les avoir amèrement éprouvées dans sa jeunesse. Ame tendre et sensible,

resté pur de toute compromission politique, il décrit ces souffrances dans leur vérité poignante, mais sans fournir de réponse directe au problème qu'elles soulèvent. A peine prône-t-il une vague charité collective ou individuelle. La valeur sociale de son œuvre est surtout psychologique. Elle réside dans les émotions qu'il éprouve et qu'il suscite.

Au contraire, Disraëli entre en lice avec un programme nettement défini. Il se fait le représentant du traditionalisme, le champion du torysme social. L'image qu'il trace de la misère agricole et industrielle est d'une précision qu'on retrouve dans les remèdes qu'il prétend y opposer. S'il manque ici à l'homme l'attrait sympathique d'un Dickens, si la question de sa sincérité se pose même encore aujourd'hui, il faut néanmoins reconnaître que, plus tard, devenu premier ministre, il s'est efforcé de réaliser son plan de réformes, et qu'il y a réussi, tout au moins en partie.

Avec Mrs. Gaskell, nous découvrons, sous son jour le plus vrai, la pauvreté des grandes villes et la physionomie du peuple des usines. Avec elle en même temps, l'idée d'intervention prend une couleur religieuse : on a l'interventionnisme chrétien.

Quelques autres femmes cultivent encore le roman social. Mais c'est chez Kingsley, dont l'œuvre expose en des traits d'une rare vigueur la condition du prolétariat urbain et la détresse des paysans, que le genre arrive à son point extrême d'aboutissement, le socialisme chrétien.

Au moment où Kingsley trouvait ainsi la dernière formule du roman social, l'ère de la pacification était sur le point de s'ouvrir. Du coup, le genre lui-même allait subir une éclipse. Après 1850, le roman anglais se fait prudent, il se confine volontiers dans des tâches à étiquette scientifique. Les romanciers à thèses ne reparaîtront qu'avec les crises de la fin du XIXe siècle.

Si, du point où nous sommes parvenus, on jette un coup d'œil d'ensemble sur la série des œuvres de l'âge héroïque, on remarque que leur partie descriptive ne laisse pas d'être incomplète et, sur certains points, inexacte. Des raisons d'art amènent souvent les romanciers à mettre les éléments de leurs tableaux sur des plans qui ne correspondent pas absolument à leur importance respective. En outre, le besoin de rester à la portée de leurs lecteurs leur interdit de sortir d'un certain cercle. Ainsi, la grande industrie, qui était une création encore trop récente pour être bien connue, ne figure pas dans leurs œuvres avec son existence réelle.

Chez aucun d'entre eux, on ne trouve non plus de programme

bien défini, sauf chez Disraëli. Les autres ont surtout une valeur négative, par la critique qu'ils font de la société.

Néanmoins, leur idéal à tous présente des points communs. Ils ont fait le même rêve d'une philanthropie agissante. Ils réclament également le secours des grands corps traditionnels, l'Etat, la noblesse ou le clergé, contre le mal social.

Grâce à leur immense influence, la poursuite méthodique et égoïste des intérêts matériels, qui absorbait les âmes vers 1830, a cédé peu à peu le pas à de généreuses idées de charité collective. La conséquence pratique du roman social, ou, si l'on veut, de la réaction idéaliste et interventionniste, c'a été la législation industrielle. Sa conséquence théorique, le renouvellement des principes généraux de l'économie politique.

Alphonse Bayot.

SOCIOLOGIE POLITIQUE.

Ludwig Gumplowicz, *Geschichte der Staatstheorien.* Un vol. de XI-592 pages. — Innsbruck, Wagner, 1905.

M. Gumplowicz, professeur à l'Université de Graz, est un sociologue très connu, sur lequel l'attention a été attirée par ses nombreux ouvrages dont les plus remarquables sont : *La Lutte des Races* (1883) et son *Précis de Sociologie* (1885). Il s'est fait une spécialité des problèmes politiques et il n'hésite pas à affirmer que la politique, qui n'a été jusqu'ici qu'un art, deviendra science par la sociologie. M. Gumplowicz est moniste; il pose en principe et comme point de départ indiscuté et dorénavant indiscutable, que lorsque l'individu vient au monde, il fait partie d'un groupe. « De ce groupe, de l'atmosphère qui l'environne, lui individu, il reçoit sa direction intellectuelle et morale, sa disposition intellectuelle tout entière et la faculté de se guider, dans ses actions, par certains *motifs ;* et c'est *d'après* cet ensemble que l'individu agit *généralement*... Notre penser est, comme notre corps, un produit de la nature qui nous entoure ; cela est forcé. La seule différence est que ce qui influe sur notre corps, ce sont des éléments matériels de la nature ambiante, tandis que notre penser est en même temps influencé et *formé* par des *phénomènes* qui agissent sur lui. »

La liberté humaine étant jetée par dessus bord, on peut songer à écrire l'histoire naturelle de l'humanité : il s'agit uniquement d'étudier les groupes sociaux et de rechercher les lois inflexibles et perpétuelles auxquelles leurs mouvements et leurs évolutions sont soumis d'une façon nécessaire et fatale. Or, d'après M. Gumplo-

wicz, la loi naturelle sociale, le processus sociologique se résume en cette formule : « Tout élément ethnique ou social puissant cherche à faire servir à ses buts tout élément faible qui se trouve dans son rayon de puissance ou qui y pénètre. » En d'autres termes, l'évolution de l'humanité est dominée, non par une loi de différenciation des éléments homogènes, comme d'éminents sociologues l'ont prétendu, mais par *la loi de l'assimilation des éléments hétérogènes*. C'est à la justification de cette thèse que M. Gumplowicz a consacré son ouvrage sur *la lutte des races*, auquel nous avons emprunté ce court exposé de sa doctrine.

On peut affirmer que c'est dans le même but qu'il vient de publier une *Histoire des doctrines politiques*. Il arrive à ce but, ou tout au moins prétend y arriver, de deux façons : en notant d'abord les influences externes (milieu social et politique, préoccupations d'ordre religieux, politique ou économique, éducation, lectures) qui, d'après lui, ont *dicté* — le mot n'est pas trop fort — à Cicéron comme à Jean-Jacques Rousseau, à Thomas d'Aquin comme à Spencer leurs théories sur l'origine, le développement et les fonctions de l'Etat. En second lieu, l'exposé historique lui fournit le moyen de noter, en passant d'un auteur à l'autre, les victoires que le monisme et le polygénisme ont, d'après lui, remportées progressivement sur les doctrines du libre arbitre. C'est ainsi que de victoire en victoire la sociologie s'est formée et vient d'atteindre son plein développement en Autriche, grâce aux travaux de Gustave Ratzenhofer et de Louis Gumplowicz. Empressons-nous de dire que celui-ci n'en tire sujet de gloire ni pour sa patrie, ni pour son héros, ni pour lui-même.

Cet événement décisif s'est produit en Autriche, parce que sur son territoire s'est posée, plus pressante et plus brûlante qu'ailleurs, la question de savoir ce qu'est une nationalité.

Si Ratzenhofer fut poussé vers la sociologie, c'est parce que les circonstances en firent un soldat ; que, comme tel, il évita l'influence déprimante des études juridiques, et apprit par ses observations personnelles ce qu'est la guerre. Citons, il en vaut la peine : « Ce n'est peut-être pas un hasard, dit M. Gumplowicz en parlant de l'œuvre du sociologue viennois, qu'une telle Politique scientifique, qui est au fond une doctrine de la tactique guerrière des groupes sociaux dans l'Etat, provienne d'un homme qui fut soldat de profession. »

Quant à sa propre participation à l'édification définitive de la sociologie, M. Gumplowicz déclare qu'elle est due au hasard et qu'en cela, il n'y a pour lui ni mérite ni faute !

L'ouvrage est une analyse successive des théories politiques depuis les temps les plus reculés : parfois, et surtout pour les périodes moderne et contemporaine, cette analyse est accompagnée d'une courte notice biographique ou d'un rapide exposé de l'état politique ou social au sein duquel vivaient les écrivains dont l'auteur examine les travaux. Souvent aussi il y ajoute une brève critique des opinions exposées.

Il ne peut être question de résumer en un compte rendu cette longue étude ; nous aborderons immédiatement l'examen de la doctrine sociologique dont M. Gumplowicz a fait le point culminant de son essai historique.

Cette doctrine repose d'abord sur le déterminisme, nous l'avons déjà dit ; elle a pour autres fondements le polygénisme et le monisme.

L'élément social *paraît* (nous soulignons le mot) avoir été la horde. Le contact social des hordes, dit Ratzenhofer, a entraîné toute une série de conséquences ; il y a eu des vainqueurs et des vaincus ; ceux-là deviennent les maîtres, ceux-ci les esclaves, et un rapport de domination naît ainsi entre eux ; les enfants des esclaves suivent la destinée de leur mère ; le propriétaire de celle-ci prohibe toute communauté sexuelle avec elle et le patriarcat succède au matriarcat. D'après Ratzenhofer, ces événements sont l'origine des institutions sociales les plus développées : 1° l'inégalité sociale (maîtres et serviteurs) ; 2° l'inégalité politique (dans les fondements des relations d'autorité) ; 3° l'inégalité individuelle, « car le mélange physique des hordes a multiplié les caractères physiques des individus et l'inégalité sociale a multiplié leurs caractères intellectuels ».

Nous ne nous arrêterons pas à l'exposé de la cause profonde de cette entrée en lutte des hordes et nous arriverons de suite à ce qui concerne l'Etat et la Politique. « En tous cas, dit Ratzenhofer, la naissance d'un Etat a pour condition le contact de divers groupes sociaux, entre lesquels se produit, suivant leur constitution, une adaptation, un compromis ou une lutte sociale. Celle-ci conduit à une relation de domination, qui est précisément l'Etat. Ses fonctions consistent à protéger les mœurs comme produit de l'adaptation, à protéger le droit commun comme produit du compromis et à promulguer le droit positif comme effet de la lutte sociale. Comme l'Etat sauve l'individualité de l'anéantissement et l'amène à l'association, il est le seul être social possible, qui mette la satisfaction individuelle en concordance avec les nécessités sociales. »

Cependant ces fonctions de l'Etat ne font pas obstacle à la

continuation de la lutte des groupes sociaux dans son sein ; de là jaillit l'objet et la notion de la Politique. « La Politique est la manifestation de la vie de tous les groupes sociaux sous le rapport de leur force et de leur influence dans l'Etat et dans la Société. »

En résumé, la naissance, l'évolution, les transformations des groupes sociaux humains sont soumises, dans toutes leurs manifestations, à une grande loi dont les effets se produisent avec la même régularité que ceux des lois qui régissent les autres phénomènes de la nature; cette loi se résume en une courte formule : « l'hostilité absolue de toutes les personnalités entre elles ».

Nous croyons inutile de pousser plus avant l'exposé de ce système de sociologie, dont la contemplation arrache à chaque instant à M. Gumplowicz des cris d'admiration, en même temps que des injures à l'adresse de ceux qui ne partagent pas ses idées. Cette admiration s'explique, si l'on tient compte de ce que M. Ratzenhofer est son disciple et n'a fait que broder la trame qu'il avait tissée lui-même. Mais elle ne se justifie nullement : rien n'est moins prouvé que le polygénisme et le monisme, et on est loin de constater un accord entre les philosophes et même les naturalistes sur le déterminisme ; rien n'est moins scientifique, dès lors, que de prétendre fonder une science sur des hypothèses aussi combattues, et même aussi controuvées que celles-là.

Au surplus, sous le triple rapport historique, anthropologique et ethnographique, le monument devant lequel M. Gumplowicz se pâme d'aise, manque absolument de base. M. Ratzenhofer part de la horde et nous tenons à citer dans le texte original ce qu'il en dit : « Das Gesellschaftelement, welches *innerhalb menschlichen Erkennens* dem gesellschaftlichen Leben vorausgegangen ist, *scheint* die Horde zu sein. » Très loyalement et très justement, M. Ratzenhofer n'affirme pas ; l'élément social primitif paraît être la horde, dit-il, autant que l'état des connaissances humaines permet de le penser. Quelle valeur scientifique peut-on raisonnablement attribuer à un système sociologique élevé sur une hypothèse dont l'auteur proclame dès l'abord le peu de certitude ?

Nous revenons donc toujours aux mêmes constatations et aux mêmes critiques. L'école de M. Gumplowicz a le défaut grave, comme beaucoup d'autres écoles, prétendument sociologiques, de faire de la philosophie, de l'*apriorisme* et nullement de l'observation. Si l'on cite quelques faits historiques, c'est simplement pour y chercher la confirmation d'une théorie qui est sortie de la tête de l'auteur, armée de pied en cap. On se fait telle idée personnelle de l'homme, de la société, de la nature et puis on cherche dans

l'histoire des arguments de fait. Passe encore si l'on prenait l'histoire telle qu'elle est, ou si l'on scrutait les causes réelles des faits historiques ! Mais on accepte les récits erronés de voyageurs peu consciencieux ou mal documentés, on cite certains faits favorables en laissant dans l'ombre tous les autres, on s'en tient à des versions dont l'inexactitude est prouvée. L'intention d'accuser la probité scientifique de ceux qui agissent ainsi est bien loin de notre pensée : nous reconnaissons volontiers qu'ils se trompent de bonne foi ; leur erreur est celle du grand nombre : on croit communément que l'histoire est faite, et cependant il n'en est rien : non seulement elle est défigurée par bien des contre-vérités et bien des inexactitudes dans le simple exposé des faits, mais surtout elle est très incomplète pour la partie essentielle, qui est la recherche et la détermination des causes immédiates des événements qu'elle raconte. A toute évidence, il n'y a pas de sociologie possible, au sens complet du mot, tant que l'histoire de l'homme et des sociétés humaines n'est pas faite.

C'est une première raison pour laquelle nous ne pouvons souscrire aux conclusions de M. Gumplowicz, lorsqu'il affirme que son disciple et lui ont créé enfin « la sociologie ».

Il en est une autre : la sociologie est — ou, plus exactement, sera — une science d'observation ; sa discipline doit être la méthode expérimentale, et ce n'est que par l'observation que l'on peut arriver et que l'on arrivera peut-être un jour à découvrir le faisceau de lois ou la loi unique qui préside aux destinées des sociétés humaines. L'école sociologique autrichienne n'admet pas cette méthode, qui a peut-être à ses yeux le tort d'être trop lente ; elle préfère dogmatiser comme suit : le libre arbitre n'existe pas, donc il y a une histoire naturelle de la société humaine ; il ne s'agit que d'en déterminer la loi. Dans cette recherche, il faut considérer les groupes sociaux et non les individus, qui n'ont d'importance que comme éléments constitutifs des groupes : tout être organique doit se développer et satisfaire ses besoins et par là entre nécessairement en conflit avec son entourage. C'est ce qui est arrivé pour les groupes sociaux, car dès l'origine nous trouvons des races différentes. La loi de tous les êtres organiques est celle des associations humaines : les nécessités de leur croissance et la satisfaction de leurs besoins sont les causes premières de l'hostilité réciproque dans laquelle cette loi se résume.

Si l'on va au fond des choses, on voit bientôt que tout cela est de l'observation à rebours. Nombreux sont ceux qui s'imaginent appliquer la méthode expérimentale, parce qu'ils rejettent les

données de la philosophie idéaliste. Ils versent dans une erreur profonde. Le matérialisme et le déterminisme sont une philosophie, et la sociologie n'a que faire de philosophie. Elle n'a pas à se soucier du libre arbitre ni du déterminisme ; sa mission est et doit être uniquement d'observer les phénomènes sociaux et d'en rechercher les causes ; si après une étude patiente, minutieuse et surtout consciencieuse, elle arrive à démontrer que ces phénomènes obéissent à des lois généralement constantes, elle formulera ces lois dont l'ensemble méritera alors le nom de science. Il appartiendra ensuite aux philosophes de voir jusqu'à quel point les théories de la liberté humaine et du déterminisme sont compatibles avec cette science. Mais, fonder la sociologie sur l'une ou l'autre de ces théories, c'est se tromper étrangement sur la nature de cette science qui est d'ailleurs encore dans l'enfance.

Nous arrêterons ici ces considérations qui ne seraient après tout que la répétition de ce que nous avons déjà maintes fois écrit ici même. Il y a quelques années, la sociologie était encore une science par hypothèse ; certains, disons même la plupart de ses tenants, enorgueillis et aveuglés par les progrès rapides et surprenants de l'histoire naturelle, ont pensé qu'il était aisé de faire l'exposé des lois des sociétés humaines ; partant de théories aprioristes, désireux d'arriver rapidement au but, ils brûlèrent les étapes et n'aboutirent qu'à donner aux faits sociaux une interprétation inexacte et à attribuer aux phénomènes sociaux des causes qui ont été reconnues inopérantes ; d'ordinaire, au lieu de faire de la sociologie, ils ont fait de la métaphysique, de la philosophie, de la cosmologie. Au lieu de partir d'en bas, ils se sont établis au sommet ; aveuglés par la trop grande lumière, étourdis par la multiplicité des faits, mal placés d'ailleurs pour les examiner, les juger et trop éloignés pour saisir leurs relations, ces précurseurs de la sociologie ont émis des théories qui ne résistaient pas à l'examen lorsque, se plaçant sur le terrain de l'observation directe, on les mettait à l'épreuve. On peut pardonner cette faute à ces premiers pionniers de la sociologie, car ils ont ouvert la voie. Mais il est profondément regrettable de voir un travailleur comme M. Gumplowicz, verser dans une erreur aujourd'hui dévoilée : ses ouvrages fourmillent d'indications précieuses et l'on ne peut contester qu'il y a du vrai dans le processus social dont il fait la loi des sociétés humaines ; que la lutte des groupements humains, que l'absorption des éléments sociaux hétérogènes par les éléments plus puissants soit un fait assez constant dans l'humanité, personne ne peut en douter ; mais ce qui n'est pas démontré et, en tout cas,

ce qu'il ne démontre pas, c'est que ce processus soit la loi *unique* des sociétés humaines. En signalant cette loi, il a rendu service à la sociologie : mais, outre qu'il est trop aprioriste, son système a le défaut de formuler, en quelque sorte *ex cathedra*, la loi suprême de la sociologie avant d'avoir, nous ne dirons pas démontré, mais même simplement tenté de démontrer qu'elle suffit pour expliquer tous les mouvements sociaux de l'humanité.

MAURICE DAMOISEAUX.

CHARLES H. HARVEY, *The biology of british Politics*. Un vol. in-8° de VIII-172 pages. — Londres, Swan Sonnenschein and C°, 1904.

Maints sociologues ont attaqué le système positiviste de Comte et de Spencer ; l'un de ses derniers critiques, M. Gumplowicz, dans sa récente *Histoire des doctrines politiques*, que nous analysons ci-dessus, ne lui ménage pas les reproches et, puisque l'occasion nous en est offerte, nous ne pouvons résister au désir de reproduire les principaux : « Comte et Spencer, dit-il, ont longuement exposé le juste principe méthodologique, qui consiste en ce que la sociologie doit procéder par *induction*, tout comme l'astronomie, la physique et la biologie. Ont-ils suivi ce principe ? Nullement ! La seconde partie de la Sociologie de Spencer renferme-t-elle réellement les « inductions de la sociologie » ? D'aucune façon ! Nous pensons en effet que la méthode inductive ne part que de faits, mais de faits du domaine qu'on a étudié. Le biologiste procède par induction lorsqu'il part des faits de la biologie, ainsi que des phénomènes qui, dans ce domaine, frappent immédiatement ses yeux, qu'il y saisit de ses mains... Mais lorsque le sociologue prétend partir de tels faits biologiques, est-ce là la méthode inductive ?... Si nous observons une société, est-il immédiatement évident à nos yeux qu'elle mange, digère, rejette des excréments et se propage ? Certainement non ! Il faut recourir à des opérations intellectuelles compliquées et à des identifications de phénomènes d'ordres différents, pour faire naître l'apparence d'une méthode inductive dans la vie de la société à l'aide de métaphores et de transpositions d'expressions qui signifient des faits concrets à des faits tout autres. Ce n'est pas la méthode inductive, — c'est une méthode poétique, agissant par métaphores ! En sociologie, la méthode inductive doit partir des faits de la vie sociale, tels qu'ils nous frappent les yeux, tels que nous les observons réellement, — et non de faits plus ou moins exacts *(Quasitatsachen)*, imaginés, pris à un autre domaine et transportés violemment à l'aide de métaphores sur le terrain de la sociologie. »

Cette critique amère, mais juste, atteint le positivisme comtiste et

spencérien dans ses œuvres vives ; elle le convainc d'un manque fondamental de logique. Il est une autre épreuve à laquelle on peut surabondamment le soumettre : c'est l'application de ses doctrines à la science politique ; et M. Harvey tente cette entreprise. D'après lui, il n'y avait pas, avant Spencer, de science politique ; le philosophe anglais l'a fondée le jour où il a posé en principe que la société est un organisme ; la méthode de cette science comporte l'observation des faits concernant les nations ou l'histoire ; — l'hypothèse des nations-organismes ; — l'application des lois de la biologie pour expliquer la croissance et le développement des nations.

Mais si les nations sont des organismes dans lesquels se produisent les faits de lutte, de sélection et de coopération qui existent dans tous les organismes doués de vie collective, cependant la lutte qui se produit dans les sociétés humaines diffère de la lutte animale en ce qu'elle est limitée et que, plus une société est avancée, plus grande est la limitation. Cela se constate pour la lutte interne comme pour celle qui existe entre groupes. D'où les deux lois fondamentales dans l'histoire des Etats : la limitation de la lutte interne, — la substitution de la combinaison à la compétition.

Il va de soi que dans la société-organisme, l'individu ne compte pas comme tel : cela est vrai théoriquement et tout aussi vrai pratiquement. « Aussi la science politique a pour unité l'Etat. Elle s'occupera de l'homme individuel, mais uniquement comme fraction d'un plus grand tout. »

Telle est la théorie ; voyons-en maintenant, avec M. Harvey, l'application à la politique anglaise.

Dans un premier chapitre, l'auteur tente de montrer que depuis le XVIe siècle jusqu'à la bataille de Waterloo, il y eut une lutte successive entre le Portugal, l'Espagne, la Hollande, la France et l'Angleterre pour la possession de l'empire colonial, et que cette lutte est analogue à celle que nous voyons dans le monde naturel entre espèces ; aussi ce que l'historien décrit comme causes de l'élévation et de la chute de chacun de ces empires, est ce que le biologiste, étudiant les espèces, appellerait variations favorables ou défavorables ; ces nations se sont élevées ou ont déchu selon que, par suite de quelque variation interne ou de quelque changement externe, elles étaient plus ou moins adaptées à leur milieu.

En étudiant les événements qui ont suivi 1815, M. Harvey nous fait observer que les deux puissances qui ont pris une expansion continue, la Grande-Bretagne et la Russie, sont celles qui étaient le plus à l'abri des luttes internes, — qu'en outre la lutte pour l'unité nationale engagée en France, en Italie et en Allemagne, se termina

en 1870, et qu'immédiatement après, ces nations commencèrent à acquérir des possessions coloniales ; pendant la même période, on voit les États-Unis d'Amérique s'élever d'une façon inattendue comme pouvoir impérial.

Que doit être, d'après ces données, la politique anglaise? Elle doit adapter l'Empire anglais à son milieu, c'est-à-dire faire subir à l'organisme anglais les changements internes nécessités par les conditions nouvelles du milieu. « Une sage politique de conservation, basée sur une méthode scientifique, doit en premier lieu observer les variations constantes du milieu et opérer ces adaptations dont dépend l'existence nationale. En second lieu, une politique scientifique observera dans la nation même les changements continus qui peuvent la mettre dans une situation d'infériorité par rapport à son entourage, et elle agira envers ces changements suivant les intérêts conservateurs de la nation. »

Or ces intérêts sont externes et internes ; *externes :* la nourriture, la défense, l'organisation ; — *internes :* la population, les activités sociales, la constitution, l'éducation.

Dans la suite de l'ouvrage, M. Harvey passe en revue l'état actuel de l'Angleterre à ces divers points de vue et il suggère diverses améliorations dont le but est toujours d'assurer le développement et la prépondérance de la « *Greater Britain* ».

Nous ne le suivrons pas dans ces détails et, avec le lecteur qui sans doute s'est déjà posé cette question, nous nous demanderons comme M. Gumplowicz ce que la biologie vient faire ici. Point n'est besoin de recourir à la métaphore, d'appliquer à la sociologie les termes de la biologie, d'affirmer gratuitement que l'histoire est une fraction de la biologie, de prendre pour point de départ l'*hypothèse* (le mot est de M. Harvey) que les nations sont des organismes, pour constater et affirmer ces lois bien connues : les sociétés puissantes ont une tendance à absorber les sociétés faibles, les sociétés fortes sont celles qui ont l'organisation politique interne la plus robuste, une société ne peut songer à l'expansion, si elle ne possède de nombreuses qualités matérielles et morales, etc., etc. Spécialement pour l'Angleterre, point n'est besoin de recourir aux lois de la sélection naturelle pour expliquer son magnifique essor : cette explication dépend de la sociologie et non de la biologie.

Au surplus, si les lois de Darwin devaient s'appliquer fatalement aux sociétés humaines, il se ferait de toute nécessité que quelques races humaines particulièrement bien douées finiraient par vaincre et annihiler toutes les autres. Or, M. Harvey combat lui-même cette conclusion logique de ses prémisses ; en effet, d'après lui, l'évolution

des sociétés humaines est dominée par la loi de la substitution de la combinaison à la compétition ; l'aboutissement final des luttes est non pas la destruction successive des sociétés jusqu'à ce qu'il ne subsiste plus qu'une société victorieuse, mais l'internationalisme, la fusion complète des nations et des individus. A ce moment il n'y aura donc plus de nations, mais une nation unique : l'*humanité ;* le concept nation-organisme devra disparaître et le seul qui surnagera sera celui de l'individu. Et M. Harvey est bien de cet avis : « Quelle a été l'issue, se demande-t-il, de ces longs siècles de compétition entre nations ? La réponse est : la destruction des peuples non progressifs, la conservation des meilleurs. Quels sont les meilleurs ? Les nations qui possèdent la meilleure santé sociale. Qu'est-ce que la santé sociale ? Le bonheur des individus. Le progrès est-il autre chose ? »

Répétons-le : d'après M. Harvey, le progrès consiste dans l'amélioration du sort des individus ; on ne peut dire plus nettement et plus clairement que la science politique, dont le but est le progrès des nations, a pour souci le bien-être des citoyens, qu'elle s'occupe de l'individu.

Notons avec soin qu'il est ici en contradiction avec lui-même. Si l'humanité est soumise à des lois immuables comme celles qui régissent la matière animée et inanimée, la science politique ne peut que dresser le code de ces lois et en enregistrer l'existence. Elle ne peut prétendre en faire l'application ; celle-ci se fera d'elle-même ; quant à en contrarier l'action, elle ne peut pas plus y songer que l'ours du Pôle ne peut arrêter la croissance de sa fourrure à l'approche de l'hiver. C'est là une conséquence nécessaire du déterminisme : celui-ci nie la liberté humaine ; les sociétés sont conduites d'après des règles fatales ; pourquoi l'homme se soucierait-il de ces lois ? Pourquoi s'inquiéterait-il de savoir en quoi consiste le progrès ? Et cependant, il n'est pas un positiviste déterministe qui ne se condamne en se posant ces questions et en en proposant la solution ! ... Mais revenons à M. Harvey. Il a voulu appliquer les théories spencériennes à un objet bien déterminé : la politique anglaise ; son essai démontre que les métaphores biologiques ne font qu'embarrasser inutilement l'exposé et, à la suite d'une étude consciencieuse, il est amené à conclure involontairement que l'homme n'est pas mené par la même loi fatale que la brute et la matière inerte. C'est autant de gagné pour la saine sociologie.

M. Damoiseaux.

SOCIOLOGIE JURIDIQUE.

Dr Josef Müller, *Das sexuelle Leben der christlichen Kulturvölker*. Un vol. de 258 pages. — Leipzig, Ch. Grieben's Verlag (L. Fernau), 1904.

Comme l'auteur le déclare dans son avant-propos, ce livre forme le complément des deux études précédemment publiées par lui sous les titres de « Vie sexuelle des peuples primitifs » (*Naturvölker*) et de « Vie sexuelle des anciens peuples civilisés ». Nous avons rendu compte de la première de ces publications dans le *Mouvement sociologique* d'août 1902.

Les mêmes qualités de documentation, de précision, d'objectivité dont nous avons signalé la présence, se retrouvent dans la première partie au moins de la présente étude. De même que les précédents travaux, celui-ci est un travail d'ensemble. Il n'y faut donc pas chercher des faits nouveaux, ni des arguments originaux ; ce qu'on est en droit de demander de l'auteur, c'est l'exactitude, la clarté, la mise en relief des traits principaux, l'impartialité dans l'appréciation.

La personnalité et les enseignements du Christ occupent les premières pages. La transformation que le christianisme, à la suite de son Fondateur, va imprimer à la vie sexuelle y est bien indiquée.

Viennent ensuite les temps apostoliques : l'auteur y insiste notamment sur l'absolue interdiction de toute relation sexuelle hors le mariage qui n'existait ni chez les païens, ni dans le judaïsme. Il en montre les motifs naturels et surnaturels ; il relève le caractère libre et spontané de la virginité chrétienne. La dignité suréminente que le christianisme reconnaît à la virginité ne l'empêche pas de proclamer le mariage un état saint. Le mariage doit être monogame ; indissoluble ; sacré pour l'homme aussi bien que pour la femme ; il est l'image de l'union du Christ avec son Église. Les devoirs des époux sont réciproques. Au point de vue de la rupture du lien conjugal, leur situation est égale. De même en ce qui concerne les secondes noces, contrairement à ce qui se trouve dans les législations hindoue, grecque et de l'ancienne Germanie. Rôle considérable des femmes dans l'exercice de la charité, dans l'enseignement, dans la propagation de l'Evangile, quoiqu'elles ne soient pas admises au rang de prêtres, comme cela arrivait chez les païens. — Aperçus sur la vie chrétienne dans la famille, notamment en ce qui concerne l'éducation des enfants. — Les Apôtres conseillent la virginité perpétuelle, sans l'ordonner. — Même aux prêtres le célibat n'est pas imposé.

L'auteur nous montre ensuite l'application et le commentaire des préceptes précédents chez les Pères apostoliques. Il traite aussi longuement des enseignements des Pères de l'Eglise et des hérésies qui vinrent fausser la doctrine de l'Eglise concernant les rapports sexuels soit dans le sens du laxisme, soit dans le sens du rigorisme, les excès du rigorisme dégénérant d'ailleurs fatalement en licences effrénées : exemple le gnosticisme, les marcionites. Il note les exagérations de doctrine ou de langage qui ont été souvent relevées chez certains écrivains ecclésiastiques, tels Tertullien, saint Jérôme. Après la doctrine, la pratique : la vie des chrétiens en ce qui concerne la formation du lien conjugal, la discipline du mariage, les empêchements au mariage, l'indissolubilité du mariage ; la vie ascétique : généralisation du célibat des prêtres, les ermites et le développement de la vie monastique; consécration de la virginité, veuves et diaconesses : tous ces points sont traités avec une abondante et précise documentation. L'auteur, à la fin de ce chapitre, résume en quelques fortes pages l'œuvre de moralisation accomplie par le christianisme en peu de siècles dans tout ce qui concerne la vie sexuelle.

Il arrive ainsi au moment où les Germains se convertissent au christianisme. Ici encore, après une esquisse des mœurs germaniques antérieures à cette conversion, l'auteur retrace le travail de l'Eglise et les résultats obtenus. Nous ne pouvons le suivre dans cette étude détaillée, ce serait œuvre de critique historique.

Viennent enfin le tableau du mouvement de la Réforme, une étude comparative de la moralité sexuelle dans le catholicisme et le protestantisme, quelques aperçus sur l'émancipation du mariage civil, sur le célibat, et sur la réforme du mariage. Dans ces derniers chapitres, l'auteur préconise certaines idées qui lui sont personnelles et qui sont très sujettes à critique : c'est ainsi qu'il dresse un réquisitoire contre l'obligation du célibat ecclésiastique. La liberté du célibat lui paraît suffisante et préférable. Les arguments qu'il fait valoir en faveur de sa thèse peuvent impressionner à première lecture; mais ils ne font pas oublier longtemps les puissants motifs qui soutiennent la règle du célibat des prêtres : qu'on relise les pages que Joseph de Maistre lui a consacrées dans son ouvrage sur *le Pape* ! — Nous préférons entendre l'auteur lorsqu'il recommande la chasteté aux jeunes gens et les met en garde contre les excitations des sens. — Quant à l'interdiction du mariage à diverses catégories de malades, et autres mesures à prendre contre la dégénérescence, des réserves et des objections seraient à faire, si l'auteur avait prétendu discuter la question à fond ; il ne fait que la toucher en passant. Il ne traite

non plus que très rapidement la question de l'obligation du mariage civil à laquelle il oppose l'obligation, plus conforme à ses vœux semble-t-il, d'une homologation civile du mariage. En ce qui concerne la réforme du mariage, le Dr Müller combat les théories qui, sous prétexte de réforme, tendent à la dissolution du mariage en une véritable communauté des sexes; et il se déclare, lui, pour le maintien de la monogamie actuelle sous une discipline morale plus sévère.

G. L.

ABEL POUZOL, *La recherche de la paternité. Étude critique de sociologie et de législation comparée.* Un vol. de la *Bibliothèque sociologique internationale*, 379 pages. — Paris, Giard et Brière, 1902.

On peut, nous semble-t-il, distinguer deux parties dans ce volume : une partie *juridique* où l'auteur étudie dans l'ancien droit, dans la jurisprudence, dans les législations actuelles comparées, la question de la recherche de la paternité à laquelle il adjoint la question de la répression de la séduction ; une partie *statistique* où l'auteur recherche l'influence exercée sur la moralité publique et l'état social par les législations qui autorisent la recherche de la paternité et par celles qui l'interdisent, notamment en ce qui concerne la natalité et la mortalité illégitimes, le mariage et la criminalité.

La partie *juridique* d'abord. C'est, à notre avis, sinon la meilleure du moins la plus concluante. L'étude que M. Pouzol a faite de la jurisprudence française, aussi bien que la critique de l'article 340 du Code Napoléon qui interdit la recherche de la paternité, l'examen comparatif qu'il donne des législations étrangères, nous paraissent très bien menés et le lecteur en emporte l'idée très nette des arguments invincibles qui militent en faveur d'une réforme du droit français en la matière qui nous occupe. — L'on sait que cette réforme est également projetée depuis longtemps en Belgique. — Les vingt pages consacrées à l'ancien droit et au droit révolutionnaire sont très intéressantes. Nous reprocherons seulement à l'auteur d'y introduire, sans l'étayer, l'idée d'une évolution du mariage qui paraît bien empruntée aux théories aprioristes de l'école Letourneau. C'est ainsi qu'il nous parlera d'une période préhistorique, où il ne dut y avoir ni bâtards ni légitimes, vu le caractère libre et temporaire des unions. A-t-on trouvé cette phase générale des unions libres et temporaires ? Le mariage monogame qui se rencontre comme la forme habituelle chez les peuples les moins avancés en civilisation n'en est-il pas la contradiction ? — L'auteur a peut-être tort aussi de faire appel au dogme chrétien du péché originel pour

expliquer la situation de défaveur que l'ancien droit français faisait aux bâtards. N'en trouve-t-on pas l'explication, plus proche et partant plus scientifique, dans cette simple considération que la situation défavorable du bâtard devait détourner de l'union illégitime ?

L'auteur a d'ailleurs bien montré que l'ancien droit français ne méritait pas les reproches amers qu'on lui a adressés pendant longtemps au sujet de la fameuse maxime « *creditur virgini* ».

Une partie très intéressante du livre de M. Pouzol est celle où il nous montre comment la jurisprudence est arrivée à tourner la disposition du Code Napoléon interdisant la recherche de la paternité. L'exemple est frappant de l'opposition qui se manifeste parfois entre un texte de loi et son application, lorsque ce texte a contre lui un mouvement puissant de l'opinion publique.

Nous ne nous arrêterons pas à la discussion détaillée que consacre M. Pouzol à la procédure qu'il convient d'établir pour la recherche de la paternité.

Passons à la seconde partie, celle que nous dénommons *statistique*.

L'auteur fait appel à l'argumentation statistique d'abord pour critiquer l'article 340. Il prend soin de justifier cet emploi de la méthode d'observation, tout en reconnaissant qu'elle expose les imprudents au danger des généralisations hâtives tirées de documents incomplets. « Le fait est limité, le fait est contingent, variable, dit-il, c'est un infiniment petit ; il peut avoir, en effet, des causes multiples ; il se prête dans les sciences sociales aux interprétations les plus diverses, souvent les plus contraires; il est difficile à décomposer, à constater lorsque, comme dans la statistique, on veut le ramener à ses éléments les plus simples et le réduire à une question de chiffres » (p. 107). On le voit, M. Pouzol est en garde contre les écueils. Néanmoins il estime — avec raison, pensons-nous — qu'en naviguant prudemment, on peut espérer tirer profit de cette périlleuse navigation.

Les faits démontrent, d'après lui, les mauvais effets de l'article 340 du Code Napoléon, par l'augmentation continue du nombre des naissances illégitimes en France, par la mortalité et la mortinatalité plus fortes pour les enfants naturels que pour les enfants légitimes.

M. Pouzol a ensuite recouru à la méthode statistique pour démontrer que la moralité publique et l'état social sont favorablement influencés par la recherche de la paternité. Ici il a utilisé les statistiques de nombreux pays admettant la recherche et les a confrontées avec les statistiques de pays qui ne l'admettent pas. Il arrive à la conclusion qu'au point de vue de la natalité légi-

time, de la mortalité des illégitimes, de la nuptialité, de la précocité du mariage, de la criminalité, la recherche de la paternité produit d'heureux effets. Encore une fois, M. Pouzol ne s'est pas fait illusion sur l'insuffisance que doit nécessairement présenter pareille démonstration. Il sait et déclare, à la suite de M. Bérenger qui a préfacé son ouvrage, que les causes qui interviennent dans tout ce domaine de la moralité sont des plus complexes, des plus malaisées à démêler. Pour notre part, nous ne pouvons qu'opiner, qu'abonder même, dans ce sens.

En somme, l'ouvrage de M. Pouzol est une forte étude qui donne à l'esprit une vraie satisfaction intellectuelle; elle est de nature à convaincre ceux qui le liront de l'opportunité qu'il y a à réformer sans retard notre législation relative à la recherche de la paternité.

GEORGES LEGRAND.

Dr MAX THAL, *Mutterrecht. Frauenfrage und Weltanschauung.* — Breslau, Schlesische Verlags-Anstalt, 1905.

C'est le premier volume de l'ouvrage de M. Wilutzky, *Mann und Weib* que nous avons longuement analysé dans le *Mouvement sociologique* de mai 1905, qui a donné lieu à cette étude du Dr Thal.

L'auteur se rallie aux conceptions évolutionnistes de M. Wilutzky, conceptions dont nous avons fait la critique, en montrant qu'elles étaient, comme celles de M. Letourneau, basées sur des rapprochements aprioristes de faits fragmentaires. La manière de M. Wilutzky est cependant, nous l'avons fait observer, moins systématique et plus scientifique que celle de M. Letourneau.

Toute la première partie du livre du Dr Thal n'est que le résumé de la fameuse thèse évolutionniste : promiscuité, mariage par groupes, matriarcat, etc. On se demande comment ces choses-là peuvent toujours se rééditer. Après les écrits de Westermarck et de Starcke, il ne nous semble vraiment plus permis d'affirmer ainsi, sans apporter — remarquons-le bien — aucun fait nouveau, l'évolution rectiligne des formes du mariage.

La seconde partie du livre est consacrée à envisager la question feministe sous son jour actuel. L'auteur essaie d'abord de classer les causes de subordination de la femme : anthropologiques, économiques, morales et sociales. Il examine leurs conséquences au point de vue de la distribution des pouvoirs et des activités entre l'homme et la femme. Il n'approfondit guère ces différents points. Il les parcourt, mêlant à son exposé toute espèce de réflexions, par exemple celle-ci : que la caractéristique des chrétiens modernes c'est l'antisémitisme devenu article de foi (p. 139) ! La conclusion du Dr Thal

est que la question de la situation de la femme doit trouver sa solution dans le progrès de la civilisation, progrès qui sortira d'une connaissance plus complète des lois naturelles du développement, — d'un perfectionnement toujours plus grand de l'humanité, — d'une extension de la vérité et du doute (!) qui est le grand ennemi de l'erreur et le plus puissant allié du progrès, — d'une moralité fondée sur la justice, c'est-à-dire sur l'égalité des droits...

L'ouvrage du Dr Thal ne projette, nous paraît-il, guère de lumière sur la question.

G. L.

Paul Wilutzky, *Vorgeschichte des Rechts*, zweiter und dritter Theil, 2 volumes. — Berlin, Ed. Trewendt, 1903.

L'auteur continue l'étude de droit préhistorique commencée dans le premier volume que nous avons analysé précédemment (mai 1903). Dans ce premier volume il traitait de la situation de l'homme et de la femme et des différentes formes du mariage. — Dans le deuxième volume il s'occupe de la situation respective des parents et des enfants, — de la parenté fictive (adoption p. ex.) et de la parenté du sang, — du communisme, des communautés familiales, et des commencements du droit de propriété. Dans le troisième volume, il traite de l'organisation en tribus et des origines du droit public (ou de l'Etat), — de la vengeance et des origines du droit pénal, — des rapports entre peuples et de l'esclavage.

La méthode employée dans ces deux volumes est évidemment la même que celle que nous avons vue en œuvre dans la première partie de l'ouvrage. Elle consiste essentiellement à prendre des faits dans les différents pays et à les grouper de façon à composer des tableaux d'ensemble. Nous avons indiqué les défectuosités qui, d'après nous, doivent nécessairement résulter de l'emploi d'une telle méthode dans un domaine où l'explication scientifique, la détermination des causes en d'autres termes, est jusqu'ici fort peu avancée.

Aussi devons-nous répéter ce que nous disions à propos du premier volume de M. Wilutzky : malgré toute l'érudition que réclament de telles entreprises, elles nous paraissent peu fructueuses au point de vue du progrès de la science. On objectera peut-être qu'elles sont au moins utiles pour fixer l'état actuel de la science. C'est ce que nous n'admettons pas sans réserve, car pour qu'un ouvrage fût vraiment utile à ce point de vue, il faudrait qu'il nous indiquât les diverses explications qui ont cours à propos de chaque institution étudiée, avec les arguments respectifs qui les étayent. Or, étant

donnée l'ampleur de son plan, la multiplicité des matières embrassées, M. Wilutzky n'a pu satisfaire à cette exigence.

Force lui a donc été de se borner à des aperçus. Ainsi une trentaine de pages sont consacrées à établir les rapports entre parents et enfants aux époques qualifiées « primitives » : droit de vie et de mort des parents sur les enfants, meurtre des filles, exposition d'enfants, meurtre des vieillards, droit de vendre les enfants, éducation des enfants, soumission des enfants, culte des ancêtres. D'autres matières, tels le communisme primitif, les communautés familiales et les origines du droit de propriété individuelle, occupent une plus grande place. L'auteur tend à nous montrer la propriété individuelle se dégageant peu à peu de la propriété collective, des siècles « primitifs » en passant par diverses phases, notamment la phase des communautés familiales. On reconnaît la thèse qui inspirait l'ouvrage de Laveleye. Mais ici encore il passe rapidement sur de nombreuses questions qui demanderaient à être discutées : par exemple l'état primitif de la propriété foncière en Chine [1]).

Nous en avons dit assez pour qu'on ne puisse se méprendre sur la valeur d'érudition et de synthèse que nous reconnaissons volontiers à l'ouvrage de M. Wilutzky et sur les lacunes et les défectuosités que nous sommes obligés de lui reprocher.

G. L.

Dr Robert Bartsch, *Die Rechtsstellung der Frau als Gattin und Mutter*. Un vol. de 186 pages. — Leipzig, Veit et Comp., 1905.

Après quelques pages dans lesquelles il insiste sur le caractère évolutif du droit, sur les transformations lentes du droit privé (en opposition aux révolutions brusques du droit public), l'auteur termine son introduction en esquissant brièvement un tableau des systèmes en cours sur l'évolution du mariage et des états principaux que l'on peut distinguer quant à la situation de la femme à l'intérieur de la famille. Les deux grands systèmes : celui des partisans et celui des adversaires de la promiscuité primitive sont nettement résumés en quelques lignes. Seulement nous avons peine à comprendre comment l'auteur, après avoir déclaré que les rapports juridiques des sexes dans les temps primitifs « nous sont inconnus », peut affirmer que la théorie de la dégradation (soutenue par l'Eglise) est aussi insoutenable que la légende d'un âge d'or. Peut-être aussi a-t-il tort de nous représenter comme des étapes qui se succéde-

1) Voir sur ce point l'article de M. Gollier dans la *Revue sociale catholique*, décembre 1904.

raient nécessairement, et dans un ordre constant, à travers l'histoire, les quatre stades qu'il distingue quant à l'état de la femme à l'intérieur de la famille : la femme considérée comme une chose, la femme considérée comme sujet de droits, la puissance du mari devenant un pouvoir de protection, l'homme et la femme égaux en droits. — Que ce soit là une classification logique, soit ! Mais qu'elle soit en même temps historique, il y a lieu d'en douter. L'auteur n'en a-t-il pas douté lui-même lorsqu'il a fait observer qu'il ne tenait pas compte des cas de domination de la femme (gynécocratie) dont certains sociologues ont cependant fait aussi un stade dans la série des états traversés par la femme ?

Le Dr Bartsch aborde ensuite le fond même de son sujet : il montre quelle était la situation de la femme en droit romain, quelle transformation lui a fait subir le christianisme, ce qu'elle était en droit germanique et en droit franc ; puis il retrace le développement des droits de la femme, épouse et mère, dans la législation allemande avant et après la réception du droit romain, après la réforme. Il termine par un chapitre sur les théories du droit naturel.

De multiples questions touchées dans le cours de cette intéressante brochure mériteraient d'être discutées. Nous ne pourrions certes pas toujours nous rallier aux vues de l'auteur. Ainsi nous aurions des réserves à faire lorsqu'il nous présente le droit chrétien comme un composé de judaïsme et d'hellénisme (notamment influencé par la philosophie du portique).

L'étude est d'ailleurs serrée et fort documentée. Elle a un caractère strictement juridique.

G. L.

K. Lamprecht, *Moderne Geschichtswissenschaft*. Un vol. in-8° de 150 pages. — Fribourg-en-Brisgau, Heyfelder, 1905.

Th. Lindner, *Allgemeingeschichtliche Entwickelung*. Un vol. in-8° de 24 pages. — Stuttgart et Berlin, Librairie Gotta, 1904.

Th. Lindner, *Geschichtsphilosophie. Das Wesen der geschichtlichen Entwickelung. Einleitung zu einer Weltgeschichte seit der Völkerwanderung*, 2e édition. Un vol. in-8° de vi-241 pages. — Stuttgart et Berlin, Librairie Gotta, 1904.

L. M. Hartmann, *Ueber historische Entwickelung*. Un vol. in-8° de vi-89 pages. — Gotha, Perthes, 1905.

Nos lecteurs savent déjà comment Lamprecht périodise l'histoire du peuple allemand. Prenant comme base de classification les prin-

cipales manifestations de la vie psychique collective, il distingue successivement les périodes du symbolisme, du typisme, du conventionnalisme, de l'individualisme et du subjectivisme. Les cinq conférences qu'il vient de publier sous le titre de *Moderne Geschichtswissenschaft* ont pour objet de préciser et de justifier cette manière de concevoir l'histoire et d'exposer les idées maîtresses de sa célèbre *Deutsche Geschichte*, notamment des volumes qui sont encore en préparation (VIII-XII). La première de ces conférences fut prononcée au Congrès scientifique de Saint-Louis; les quatre autres à New-York, à l'occasion des fêtes du cent-cinquantième anniversaire de la fondation de l'Université colombienne. Voici le sujet de chacune de ces conférences :

I. Evolution historique et caractère actuel de l'historiographie. II. Les différentes phases de l'histoire allemande considérée au point de vue psychologique. III. La transition à l'état psychique actuel et mécanique psychique des périodes de transition en général. IV. Considérations générales sur les périodes de civilisation. V. Divers problèmes d'histoire universelle envisagés du point de vue psychologique.

Il résulte de la lecture de ces cinq conférences, que Lamprecht s'écarte de plus en plus du matérialisme historique ou — pour parler plus exactement — qu'il précise de plus en plus son point de vue dans un sens non matérialiste. Nous avons dit à propos des volumes complémentaires de la *Deutsche Geschichte* [1]) le rôle que l'historien de Leipzig attribue à l'homme de génie. Dans la conférence IV, pages 100-102, il revient sur cette question et exprime l'idée que voici : Si l'homme de génie ne peut en règle générale exercer d'action efficace et durable qu'à la condition d'agir dans le même sens que les grands courants sociaux de son temps, c'est lui cependant qui crée et détermine le progrès *(Das geniale ist das spezifisch Schöpferische).* Pourquoi ? Lamprecht l'a déjà dit ailleurs : c'est l'homme de génie qui donne aux aspirations inconscientes de la masse une forme concrète et des buts déterminés.

* * *

Des deux travaux de Th. Lindner que nous signalons ci-dessus, l'un est un discours rectoral prononcé à l'Université de Halle le 12 juillet 1904 et ne constitue, somme toute, qu'un résumé de l'autre. Celui-ci, du reste, n'est qu'une nouvelle édition revue et con-

1) *Mouvement sociologique*, 1904.

sidérablement augmentée d'un ouvrage publié en 1901. Il comprend dix chapitres : I. Les facteurs de conservation *(die Beharrung)*. II. Les facteurs évolutifs *(die Veränderung)*. III. Les idées, leur origine et leur mouvement. IV. La masse. V. Les individus. Les grands hommes. VI. Peuples et Nations. VII. Les trois groupes ethniques principaux (Indo-Germains, Mongols, Sémites). VIII. Les principaux aspects de la vie sociale *(die Lebensbestätigungen)*. IX. Les prétendues lois de l'évolution historique. X. Les causes et le mode de l'évolution.

On peut synthétiser en ces mots les théories de M. Lindner : Ce sont les idées dominantes qui constituent la forme motrice de l'histoire. Seulement la production et la succession de ces idées ont leur logique : elles résultent d'un conflit permanent entre les facteurs constants ou de conservation (race, milieu, traditions) et les facteurs évolutifs ou de différenciation (augmentation générale ou locale de la population, lutte pour l'existence, inventions, grands hommes, contact entre peuples différents etc...)

Cela étant, il va de soi que les destinées des nations dépendent de leur puissance d'assimilation, du plus ou moins d'aptitude qu'elles possèdent à se plier aux nouveautés. En partant de ce principe, M. Lindner esquisse les principaux traits des races mongole, sémitique et indo-germanique et fait quelques incursions dans leur histoire (§ VII). Hâtons-nous de dire qu'il le fait en historien érudit et avisé. En ce qui concerne les rôles respectifs du grand homme et de la masse, M. Lindner estime justement qu'un grand homme ne peut être abstrait de son temps, qu'il en subit profondément la manière d'être. Mais « s'il est lié d'un côté, de l'autre il est capable d'action individuelle et *libre ;* il reçoit, mais peut aussi donner, il est mené et mène à son tour. La masse est incapable de formuler nettement ou de réaliser les idées, attendu qu'elle n'est ni personne ni organisme. A leur origine les idées ne sont pas claires, elles sont indéterminées. Comme elles procèdent du besoin de nouveauté, elles sont plus souvent négatives que positives ; leurs adhérents savent généralement mieux ce qu'ils ne veulent pas que ce qu'ils veulent. C'est l'individu, le grand homme qui donne aux idées leur forme concrète et en prépare la réalisation » (pp. 66-67).

Comme on le voit, les théories fondamentales de Lindner sur les relations entre l'individu et la masse ne sont nullement incompatibles avec celles de Lamprecht. Ce qui ne veut pas dire que le premier admet la périodisation de l'histoire défendue par le second. Tout en reconnaissant que cette périodisation et notamment la recherche du « diapason » psychologique d'une époque a singulière-

ment contribué et contribuera encore à nous faire approfondir l'histoire, il s'évertue à mettre en évidence les côtés faibles du système de Lamprecht : le caractère insuffisamment exclusif, insuffisamment propre des « dominantes » attribuées par Lamprecht à ses cinq périodes successives. Il montre notamment que l'individualisme est un phénomène psychique qui existe avec des modalités diverses à toutes les périodes de l'histoire. Tout au plus peut-on dire qu'il s'accentue et se généralise à mesure que la civilisation avance. Suivant Lindner, il est impossible de distinguer dans l'histoire universelle une succession régulière de périodes et de formuler des lois du développement historique (§ IX).

Que la périodisation préconisée par Lamprecht ne soit pas à l'abri de toute critique, nous n'éprouvons aucune peine à le croire [1]). Qu'il ne faille point parler de lois en histoire dans le sens de « normes telles qu'un fait étant posé, un autre doive nécessairement s'ensuivre » (p. 216), je ne sache pas que Lamprecht lui-même ait jamais affirmé cette thèse. Les lois historiques ne me paraissent être, dans l'esprit du professeur de Leipzig, que des rythmes, des concordances qui se trouvent de fait dans le passé du peuple germanique ; nulle part il ne dit que la succession de ces rythmes *ne pouvait* être différente de ce qu'elle fut, selon lui, en réalité. Bref, les critiques de Lindner ne prouvent bien qu'une chose : c'est que jamais une périodisation de l'histoire d'un peuple ne sera parfaite ; à plus forte raison en sera-t-il ainsi d'une périodisation de l'histoire universelle. L'histoire universelle présente tant d'aspects différents, la vie sociale d'un seul peuple est déjà si complexe que jamais l'historien ne parviendra à l'embrasser dans son ensemble, moins encore à hiérarchiser de façon définitive ses diverses manifestations. Contentons-nous dans ce domaine d'essais plus ou moins réussis. Au demeurant, nous enregistrons avec plaisir ce nouveau résultat des controverses qui depuis bientôt vingt ans s'agitent en Allemagne autour de la conception scientifique de l'histoire. L'école sociale *(Kulturgeschichte)* — indûment appelée l'école matérialiste — dont Lamprecht est le chef, est bien près de reconnaître à l'individu et à l'idée la part d'influence qui leur revient dans le développement historique. Et d'autre part l'école idéaliste et individualiste, qui s'inspire de Ranke ou tout au moins en procède, fait la part de plus en plus large aux facteurs collectifs. A cet égard les divergences ne semblent plus porter, somme toute, que sur une question de dosage.

* * *

1) Cfr. notre article des *Annales*, I.

Cependant, à côté de ces savants qui reviennent à une conception sagement éclectique de l'histoire, il est encore des partisans impénitents d'un matérialisme historique, absolu et intégral. Le travail de L. M. Hartmann en est un témoignage convaincant. Il constitue un plaidoyer éloquent — très original et très solide, nous le reconnaissons — des théories organicistes et déterministes. Hartmann lâche, il est vrai, un certain nombre de dogmes chers à ses devanciers, notamment l'hypothèse polygéniste du genre humain (p. 40). D'autre part, il n'a nullement la superstition des caractères anthropométriques et anthropologiques en général (p. 41). Le facteur race n'a pour lui de l'importance que pour autant qu'il repose sur le milieu (pp. 42-45). Ce sont les variations du milieu qui déterminent la marche du genre humain, comme elles déterminent en zoologie l'évolution des espèces. Et ces variations sont amenées par le hasard. Le hasard constitue ainsi, en dernière analyse, la force motrice de l'histoire : *Zufall ist der eigentliche Fortschritt* (p. 22).

Voilà très sommairement la substance du travail de M. Hartmann. Au reste, il répond par des arguments nouveaux aux principales objections qui ont été formulées dans ces derniers temps contre le principe de la lutte des classes, contre celui de la sélection naturelle (p. 51), contre la morale évolutionniste. Ces réponses ne manqueront pas, croyons-nous, de provoquer des répliques de la part des spécialistes. Notre auteur combat violemment les préjugés métaphysiques et psychologiques en histoire. On n'aurait pas de peine à relever dans son exposé un certain nombre de préjugés soi-disant scientifiques, se rattachant plus ou moins directement au Darwinisme, qu'il entend faire respecter comme des dogmes. C'est le côté faible de son ouvrage. Ce que nous y avons goûté le plus, c'est la conférence — car il s'agit encore d'un recueil de conférences — sur la socialisation progressive *(die fortschreitende Vergesellschaftung)*. Nous yceuillons notamment cette phrase qui exprime avec concision une synthèse de l'histoire qui contient assurément une grande part de vérité : l'évolution historique se meut, par la voie de la lutte des classes, dans le sens d'une suppression graduelle des classes, et par la voie de la lutte entre États, dans le sens d'une suppression graduelle des antagonismes d'États.

H. Van Houtte.

SOCIOLOGIE ETHNOGRAPHIQUE.

F. Cosentini, *La Sociologie génétique. Essai sur la pensée et la vie sociale préhistoriques.* Un vol. de 206 pages. — Paris, Alcan, 1905.

M. Cosentini s'est proposé d'effectuer « un essai d'investigation positive, en donnant une vue d'ensemble de tout ce que la sociologie génétique a pu établir à l'égard de l'humanité primitive, avec l'aide des autres sciences positives ». Et la sociologie génétique ou l'embryogénie sociale, comme l'appelle Kovalewsky est, pour l'auteur, l'étude de « l'origine de la société humaine et de tous les phénomènes qui y ont trait, en analysant les diverses fonctions de cet embryon social ».

Les sources de l'étude sociologique des premiers agrégats humains sont au nombre de huit : 1° l'étude des sociétés animales et de la vie animale, qui, à plusieurs égards, a dû ressembler à celle des hommes primitifs, soit par l'analogie des besoins biologiques, soit par un même état de naïveté et par une même forme rudimentaire ; 2° l'étude des peuples sauvages, qui montre à peu près, selon les récits des voyageurs, l'abrutissement et l'avilissement qui furent longtemps l'apanage de l'humanité primitive ; 3° les données que nous offrent la palethnologie et la paléontologie, et qui sont les plus importantes, parce qu'elles nous mettent en rapport direct avec le monde primitif ; 4° les récits historiques qui étudient pendant longtemps les progrès d'une seule société ; 5° les anciennes lois écrites, les coutumes ; 6° les mythes, les traditions populaires, les monuments archéologiques, qui nous permettent de connaître des époques inaccessibles à l'observation directe ; 7° l'induction psychologique qui sert de contrôle à la tradition et à tous les monuments, et nous rend capables de comprendre l'action de l'homme primitif dans son propre milieu ; 8° les innombrables survivances de l'âge primitif (*Survivals in culture* de Tylor) qui se retrouvent également aux époques historiques, parce que les conceptions, les habitudes, les besoins de l'homme moderne, malgré de nombreuses transformations, correspondent beaucoup au caractère primitif, en vertu de la loi d'hérédité.

L'auteur analyse ensuite en particulier chacune de ces sources. Mais comme chacune de ces analyses n'est que l'analyse d'une autre analyse, analyser à nouveau l'œuvre de M. Cosentini nous conduirait beaucoup trop loin. Nous nous bornerons donc à signaler les inexactitudes et les erreurs que l'ouvrage renferme.

Si M. Cosentini n'a prétendu écrire qu'un ouvrage de vulgarisation,

nous n'avons que du bien à dire de son étude. Mais s'il a voulu — et tel, pensons-nous, a bien été son dessein — faire œuvre sociologique, il a complètement échoué. Force nous est de déclarer, dès le début, son ouvrage de nulle valeur.

Il expose avec clarté et réunit dans un bon tableau d'ensemble toutes les découvertes réalisées dans ces dernières années, dans le domaine de la préhistoire, de la palethnographie, du folk-lore, de l'archéologie, de l'ethnographie et de l'anthropologie. Mais dans tout cela, il n'y a rien d'original, il n'y a rien que le lecteur, au courant de ces études, ne sache depuis bien longtemps. M. Cosentini s'est borné à faire une pure synthèse des travaux de ses devanciers. Il aurait pu faire œuvre personnelle en tirant de cette synthèse, comme le promettait d'ailleurs dans sa préface M. Kovalewsky, des conclusions sociologiques, mais il n'en a rien fait. Si donc nous voyons bien dans le travail du professeur de l'Université de Bruxelles, ce qui revient aux archéologues, aux sociologues, aux historiens etc., nous ne voyons pas du tout ce qui revient à l'auteur lui-même. Certains chapitres notamment sont des extraits entiers d'ouvrages très connus.

Cette synthèse même n'a pas toujours été faite avec discernement. L'auteur ne distingue pas les hypothèses des certitudes scientifiques. N'ayant pu contrôler la plupart des assertions qu'il emprunte de droite et de gauche, son ouvrage est un ouvrage de seconde si pas de troisième main, dans lequel fourmillent les erreurs et les inexactitudes, comme nous allons immédiatement le faire voir.

I. Pour M. Cosentini, l'hypothèse du transformisme est d'une certitude qui ne se discute même plus. Bien que la théorie de l'évolution nous ait été toujours très sympathique, nous aimons trop la science pour transformer en certitudes acquises des théories purement hypothétiques. S'il n'est pas douteux, comme l'a dit Huxley, qu'un concile général de l'église scientifique se prononcerait à une majorité accablante pour le transformisme, il ne faut pas oublier cependant que des savants de la valeur de de Quatrefages, de Blanchard, etc. ont réprouvé la doctrine en termes très sévères. Est-ce que l'illustre professeur du Muséum ne déclarait pas, dans la leçon d'ouverture du cours d'anthropologie, « devoir continuer à combattre des doctrines qui sont à ses yeux autant d'erreurs scientifiques » ? Virchow, à son tour, n'a-t-il pas,dans une occasion célèbre, félicité solennellement les anthropologistes et les médecins d'Allemagne d'avoir résisté, dès le début, à l'engouement universel ?

Nous connaissons, comme M. Cosentini, tous les faits et arguments qui militent en faveur du transformisme. Mais, quelle que

soit l'attraction exercée sur nous par l'hypothèse transformiste, les faits *contra* sont tellement nombreux et parfois tellement probants, qu'il nous est impossible de nous méprendre sur son caractère hypothétique et M. Cosentini fait preuve d'une légèreté sans pareille en laissant dans l'ombre, en ignorant presque totalement la plupart de ces faits. Nous voulons les lui rappeler brièvement.

D'abord les faits et arguments *paléontologiques*. Si une connaissance synthétique de l'histoire de la terre est favorable à la théorie transformiste, l'étude scientifique analytique de chaque époque géologique donne des résultats tout à fait opposés. Barrande, dans son *Système silurien du centre de la Bohème*, a formulé des objections auxquelles les réponses restent toujours à donner : la brusque apparition, sans formes transitoires et sans prédécesseurs connus, des trilobites, celle des céphalopoïdes et celle des poissons ganoïdes et placoïdes.

Quand M. Cosentini vient nous dire qu'on a découvert « les points de jonction de l'homme et des animaux », il avance là une assertion tout à fait inexacte. Nous le défions de la prouver. Si le *missing link* existe, il est toujours à trouver. Pour le reste, nous le renvoyons à Virchow. Nous laissons de côté les arguments physiologiques, embryorganiques et psychiques que probablement M. Cosentini ignore, pour ne pas trop allonger notre compte rendu. Qu'il suffise de dire que son chapitre II n'est qu'un pâle résumé des travaux d'Epinas, de Romanes, de Perrier, etc...

II. Rien de personnel non plus dans le chapitre III où l'auteur traite des ouvrages modernes. Nous y voyons les idées de Tylor, de Lubbock, de Letourneau, et c'est tout. L'auteur tranche la question de la dégénérescence en la niant. Il affirme l'absence de numération chez les sauvages. C'est là une erreur complète. On trouve la numération chez tous les peuples de la terre, même chez les plus incultes, et Deniker [1]) l'a prouvé pour les Fuégiens, Brough Smith et Curr [2]) pour les Australiens.

M. Cosentini tranche avec une sérieuse assurance la question de l'unité de l'espèce humaine. Le monogénisme, pour lui, n'est pas soutenable, parce que les caractères qui constituent les dernières races sont plus tranchés, plus accentués que ceux qui caractérisent les espèces dans le domaine végétal et animal. La preuve de cette assertion ? C'est l'assertion elle-même. L'auteur affirme, et cela suffit.

1) Hyades et Deniker, *Expédition au Cap Horn*, p. 316.

2) Brough Smith, *The Aborigenes of Victoria*, t. II, p. 3. — Curr, *The Australian Race*, 4 vol.

Nous croyions, au contraire, que les travaux de de Quatrefages ont fait triompher le monogénisme. Nous défions M. Cosentini de nous apporter un seul de ces caractères qui, d'après lui, différencient les races humaines comme les espèces animales. En effet, si ces caractères existaient et si M. Cosentini pouvait les apporter, il aurait rendu un fameux service à la science, car par le fait même la question de la classification anthropologique serait résolue. En réalité, ces caractères sont tellement peu marqués, tellement peu accentués, tellement peu spécifiques qu'on n'a jamais pu donner une classification satisfaisante des races. La confusion la plus complète règne entre les groupements humains, et tous les anthropologistes confessent qu'il n'existe aucun trait pouvant servir d'appui à une classification naturelle. Virey partageait l'humanité en deux races et Haeckel en trente-quatre ! De Quatrefages admet cinq troncs se subdivisant en dix-huit branches, et Huxley cinq types principaux et quatorze races secondaires ou modifications.

Qu'on examine les caractères somatiques : taille, tégument, pigmentation ; les caractères morphologiques : crâne et ses mesures, face, squelette, etc. ; les caractères anatomiques et psychiques, aucune des différences que l'on constate ne se trouve être aussi accentuée que celles qui séparent les races animales que nous savons issues d'une même souche. L'ethnographie a prouvé d'une façon péremptoire l'unité psychique du genre humain. Partout elle s'est trouvée en présence des mêmes manifestations de l'intelligence humaine. Que l'on visite les collections ethnographiques de la *Smithsonian Institution* aux Etats-Unis ou des Musées de Londres et de Berlin, on voit partout les mêmes formes, les mêmes procédés de travail. Les pointes de flèches du Musée de Bruxelles sont identiques à celles des Peaux-Rouges Dakotahs. Le spécialiste peut à peine discerner les *nuclei* scandinaves, les racloirs et les écriteaux européens des instruments similaires retrouvés en Amérique et en Afrique. Des peuplades séparées par des océans ont des mythes, des conceptions religieuses et des coutumes identiques. A l'identité de conception doit correspondre l'identité d'origine.

Quant à l'impossibilité des migrations qu'affirme M. Cosentini, nous lui rappelons tout simplement que l'élément malais se retrouve dans l'Océan Indien jusqu'à Madagascar, et que les Chinois et les Japonais connaissaient l'Amérique quatorze siècles avant Christophe Colomb.

La rédaction du chapitre V n'a pas dû demander beaucoup de temps à M. Cosentini, et ceux de nos lecteurs qui auraient lu les travaux de notre concitoyen M. Rutot pourraient passer outre.

Alors que rien n'est encore moins démontré que l'existence de l'homme à l'époque tertiaire, M Cosentini, sans apporter l'ombre d'une preuve, affirme d'emblée cette existence. Il ressuscite l'anthropopithèque. Avec une naïveté sans pareille il rappelle que la découverte du *Duopithecus* est due à Caudry, mais il ignore probablement qu'aucun savant n'a affirmé plus énergiquement que lui le caractère absolument animal du Duopithecus. Comme M. Cosentini affirme avec une assurance qui fait rêver que la paléontologie a découvert cet être demi-homme demi-singe, nous reproduisons *in extenso* la déclaration de M. Caudry devant l'Académie des sciences : « Le Duopithecus, à en juger d'après ce que nous possédons, non seulement est éloigné de l'homme mais encore inférieur à plusieurs singes actuels. Comme c'est le plus élevé des grands singes fossiles, nous devons connaître que, jusqu'à présent, la paléontologie n'a pas fourni d'intermédiaire entre l'homme et les animaux». M. Cosentini ne connaît pas non plus la remarquable étude de son collègue, M. Hougni, sur le pithécanthèque de Java, dont Virchow a dit : « Je ne puis admettre que dans le *pithecanthropus erectus* on ait trouvé le trait d'union entre le singe et l'homme. »

M. Cosentini trace un portrait de l'homme quaternaire qui fait frémir. Il conclut en disant que tous les caractères anatomiques de la race de Néanderthal le rapprochent des sauvages les plus dégradés et des singes anthropomorphes. Ceci est plus que de la fantaisie. M. Hamy a prouvé qu'il existe dans l'Inde des représentants du type néanderthaloïde.Dans un Congrès d'anthropologie tenu à Paris, Vogt a cité l'exemple d'un de ses amis, le D[r] Emmoyer, aliéniste très savant, et dont le crâne ressemble à s'y méprendre à celui de Néanderthal. De Quatrefages rappelle que *la Tête de saint Mansuy, évêque de Toul au IV[e] siècle*, publiée par Codron, exagère même quelques-uns des traits les plus saillants du crâne de Néanderthal. Il s'ensuit donc, et c'est sa conclusion, que l'homme de Néanderthal a pu posséder toutes les qualités morales et intellectuelles compatibles avec son état social inférieur. Le reste du portrait est à l'avenant. Inutile donc de retenir davantage l'attention de nos lecteurs.

La famille primitive a été matriarcale, selon M. Cosentini. Le système, c'est l'auteur lui-même qui le dit,le veut ainsi. Or rien n'est moins prouvé en ethnographie que l'existence, à l'origine de l'humanité, de ce régime matriarcal universel.

1° Au point de vue historique, il n'y a pas de doute à ce sujet. Chaque fois qu'on s'est trouvé vis-à-vis de peuples au sujet desquels la documentation était suffisante, on n'a pas constaté la moindre trace du régime décrit si complaisamment par M. Cosentini.

2° Les tenants de la famille matriarcale, s'appuyant sur le postulat évolutionniste, supposent que les sauvages actuels sont les primitifs ethnologiquement considérés et croient que la théorie doive être affirmée *a priori*. Or Darwin lui-même et avec lui les plus grands évolutionnistes se sont énergiquement prononcés en faveur de la famille patriarcale. Les naturalistes sont arrivés ainsi à des conclusions identiques à celles de Coulanges et de Summer-Maine.

3° Les ethnographes eux-mêmes, et non des moindres, ont retrouvé chez les peuples les plus barbares, les plus sauvages le régime patriarcal. L'adversaire le plus énergique de la théorie matriarcale n'est pas un historien, ni un naturaliste, mais un grand ethnographe : Westermarck. Il n'est pas une objection de Spencer, de Lubbock, de Mac Lennan, de Post, de Lippert et de Giraud-Teulon que Westermarck n'ait résolue dans son remarquable travail sur *l'Origine du mariage dans l'espèce humaine.*

La théorie patriarcale fait dériver l'organisation politique de la famille ; c'est un système qu'il faut éliminer de toute façon, dit M. Cosentini. La société ne vient pas de la famille, c'est la famille qu'engendre la société. C'est à tort que l'on croit que le pluriel vient du singulier, c'est le pluriel qui engendre le singulier ! Nous recommandons à M. Cosentini la lecture d'un ouvrage de Topinard, *L'Anthropologie et les Sciences sociales* (pp. 160-170) dont il ignore, à tort, l'existence. Il y trouvera des preuves surabondantes de l'irrationnabilité de son opinion. Même chez les peuples les plus nomades, chez tous les *Naturvölker*, la société est basée sur la famille et l'on retrouve partout celle-ci comme unité sociale.

Pour M. Cosentini, « l'ethnographie et l'histoire du droit montrent que la possession individuelle du sol et de ses produits n'existe point aux premiers âges. Les peuples les plus sauvages l'ignorent de nos jours ».

Il y a là une double inexactitude [1]). Nous ne prétendons pas que la propriété collective n'ait jamais existé. Ce serait là très mal comprendre notre pensée. La propriété privée n'est pas quelque chose d'*a priori*, c'est en quelque sorte la conclusion d'un raisonnement et c'est pourquoi nous concédons volontiers les exceptions de certaines peuplades et cela, parce qu'en droit naturel rien n'est tout à fait rigoureux, tout à fait strict. C'est le domaine de la généralité et les contingences peuvent expliquer et même justifier les exceptions. Mais de là à conclure que chez tous les peuples la propriété foncière

1) Voir Keane, *Man past and present*. Cambridge, 1900, pp. 167, 168 et *Ethnology*, pp. 13, 14.

a été au début collective et n'est devenue individuelle que plus tard et dans la mesure où la culture devenait plus intensive, que c'est par une évolution lente et partout identique, que la propriété foncière, collective au début, est devenue, par des transformations successives, individuelle et héréditaire, à mesure que les besoins d'une population croissante imposaient une culture plus intensive, — ce qui constitue un chapitre de l'histoire des progrès économiques de l'humanité, — il y a un abîme. Les ethnographes, partisans de l'hypothèse de la propriété collective, admettent du reste, sans difficulté, que l'on retrouve universellement la propriété privée, soit seule, soit constamment avec la propriété collective. Les Fuégiens, les Australiens, les Veddas de Ceylan sont propriétaires de leur cabane et de leur enclos comme de leurs instruments de chasse et de pêche. Il en est de même des Polynésiens, des Malaisiens, des Nègres et des Indous. Que l'on consulte, sous ce rapport, tous les ethnographes, ils sont d'accord. Letourneau, Lapouge, Topinard, ne disent pas autre chose que Ratzel, Keane, Tylor et Hamy. Maintenant, que ce droit de propriété ne s'étende pas à toutes les choses susceptibles d'appropriation, momentanément du moins, telles que les territoires de chasse, nous le concédons sans difficulté et cela d'autant plus volontiers qu'il y a là un argument très solide en faveur de la thèse traditionnelle.

Quant aux auteurs anciens, il faut distinguer soigneusement entre les témoignages à valeur scientifique et les témoignages purement fantaisistes. Westermarck, dans son beau livre sur *l'Histoire du mariage*, donne un exemple frappant de la valeur que certains témoignages peuvent revêtir. Ainsi Pline, dans le même chapitre où il affirme que chez les Garamantiens, hommes et femmes vivaient dans la promiscuité, parle d'une autre tribu africaine, les Blemmegans qui n'avaient pas de tête et dont la bouche et les yeux étaient dans la poitrine. Des savants de tout premier ordre se sont mis à l'œuvre consciencieusement et sont arrivés à des conclusions diamétralement opposées à celles des partisans de la propriété patriarcale. Fustel de Coulanges, comme nous le disions plus haut, n'admet pas que les Grecs ou les Romains aient connu la propriété collective : Ross est arrivé au même résultat pour la Germanie. Nous-même nous avons étendu la démonstration aux peuples de l'Extrême-Orient, au Japon et à la Chine [1]).

Les chapitres X et XI sur l'*Animisme* et les *Conceptions mytho-*

1) Voir nos études sur *les Origines du droit de propriété en Chine et au Japon* dans la *Revue sociale catholique*, avril, juin, décembre 1904.

logiques sont exclusivement des résumés des ouvrages remarquables de Tylor, Lang, Marillier, etc... dont les théories sont trop connues de nos lecteurs pour que nous les analysions à nouveau. L'auteur n'y a rien ajouté de son cru. A remarquer cependant une trouvaille que M. Cosentini croit, sinon générale, du moins originale. « Une autre source de recherches, un autre fonds d'études très riche et également utile à l'école ethnographique serait le folk-lore. » Nous le regrettons pour l'auteur, mais il arrive presque un demi-siècle trop tard. Il n'est aucun manuel d'ethnographie, aucun traité d'anthropologie, comme l'on disait du temps de Broca, qui n'indique cette source... classique.

Mais plus fantaisiste encore est le chapitre sur *le langage et l'écriture*. M. Cosentini fixe avec une précision remarquable le jour où le langage articulé conventionnel fut inventé et les linguistes lui voueront, pour cette découverte, une éternelle reconnaissance. Ce jour célèbre fut celui « où nos ancêtres imitèrent les hurlements de l'animal farouche ou les sifflements du serpent pour avertir leurs semblables d'un péril ». Si M. Cosentini était suffisamment documenté, il donnerait le fondement, l'explication anatomique de son assertion. Nous voulons la lui donner nous-même, mais en nous empressant d'ajouter que nous avons l'honneur de ne pas l'avoir trouvée. L'honneur de la trouvaille revient à M. de Mortillet qui déclare dans son ouvrage *Le Préhistorique* (p. 250) que l'homme primitif, l'homme chelléen « n'ayant pas d'apophyse *gesii*, n'avait pas la parole ».

« L'apophyse *gesii* » de M. de Mortillet a sombré dans le ridicule comme le Bathybius d'Huxley, et l'assertion de M. Cosentini aura le même sort. L'auteur attribue le langage à l'animal. Il a le tort de ne pas connaître des distinctions élémentaires. « Les animaux ont la voix ; l'homme seul a la parole. » Aristote a proclamé cette vérité, il y a vingt-cinq siècles et de Quatrefages l'a dit universellement acceptée de nos jours. Tous les ethnographes, à quelques exceptions près, la proclament à l'envi.

L'espace nous fait défaut pour analyser davantage l'ouvrage de M. Cosentini. Nous aurions d'ailleurs toujours les mêmes critiques à lui adresser. Nous préférons conclure :

L'étude de M. Cosentini n'a de sociologique que le nom. Elle est, à ce point de vue, comme nous le disions au début, sans valeur aucune. Après avoir en 202 pages exposé les découvertes réalisées dans le domaine de toutes les sciences étudiant l'homme et la société sous l'un ou l'autre aspect, il en tire en... trois pages les conclusions sociologiques. Et c'est le caractère de ces trois pages, absolument

insignifiantes d'ailleurs, qui lui a fait donner à son livre le titre de *Sociologie génétique !*

Comme ouvrage de vulgarisation, l'étude de M. Cosentini a l'avantage de donner un tableau d'ensemble des conditions de l'homme primitif et du sauvage. Mais, vu l'incompétence de l'auteur, et l'espace excessivement restreint dont il disposait, à ce point de vue encore, son travail est à rejeter. Les lacunes abondent et les inexactitudes fourmillent.

Th. Gollier.

Félix Le Dantec, *Les Influences ancestrales.* Un vol. in-12 de vi-306 pages. — Paris, Flammarion, 1905.

M. Le Dantec est un évolutionniste convaincu. Pour lui, l'hypothèse de l'évolution s'est transformée depuis longtemps en dogme. Dans chacun de ses ouvrages, et il en est déjà à son seizième, son point de départ a toujours été le même et il ne s'est jamais inquiété de nous en démontrer péremptoirement l'évidence. Tout cela n'est évidemment pas très scientifique, mais on sait que l'auteur n'est pas très difficile à ce point de vue. On se souvient encore comment il rendait compte naguère, dans le *Conflit*, de l'apparition de la vie: « Comment a apparu la vie ? je l'ignore, dit Le Dantec. Dans l'évolution univoque du monde, il s'est rencontré, une fois, une synthèse de substance vivante, et voilà tout... Il est fort possible que les circonstances nécessaires à cette synthèse ne se soient rencontrées qu'une fois et en un point très spécial. *Cela suffit pour nous rendre compte de tout ce qui s'est passé depuis* » (p. 221). La démonstration de la vie des atomes matériels est du même genre : « Si vous m'étudiez chimiquement, lui dit-il, vous ne trouverez en moi que des atomes. Or, je pense et je sens. Donc je *dois* admettre qu'il existe dans les atomes les éléments de ma pensée et de ma sensibilité » (p. 182).

Tout cela, encore une fois, n'est pas très profond et tout cela n'a rien de commun avec la science. Mais enfin, libre à M. Le Dantec de se payer de mots. C'est son droit. Mais où il outrepasse son droit, c'est lorsque, délibérément, il cesse de faire œuvre de savant pour faire œuvre de sectaire. Sa présente étude est émaillée de plaisanteries qu'il croit — à grand tort — de bon goût à l'adresse du catholicisme ; par ci, par là, il a cru bon d'émailler son œuvre d'injures et d'insultes à l'égard de l'Eglise. Nous le regrettons très vivement pour l'auteur du savant *Traité de biologie* et de la *Théorie nouvelle de la vie*, où nous avions appris à l'estimer.

M. Le Dantec n'a que du mépris pour la théologie qu'il considère

d'ailleurs — sans en connaître un mot — comme une pure logomachie.

« Au commencement était le Verbe et le Verbe était en Dieu... » M. Le Dantec pouffe de rire devant cette explication. Il a envie de nous crier : « Pour le savoir, y étiez-vous ? » Que dirait donc M. Le Dantec, si on lui répondait que lui, l'incrédule, affirme avec une foi inébranlable : « Au commencement était le singe... », que d'abord, il n'y avait que des singes : les uns se portaient bien, les autres se portaient mal ; les singes malades moururent ; les singes bien portants vécurent et devinrent le grand-papa et le papa de M. Homais et de M. Le Dantec ? La plaisanterie serait en tous points déplacée, mais digne du langage de l'auteur.

L'objet de la présente étude de M. Le Dantec est d'exposer une découverte qu'il pense avoir faite, à savoir : *l'origine des croyances absolues se trouve dans la fixation des caractères acquis par l'expérience ancestrale* (p. VI).

Pour l'auteur, l'hérédité est tout. La lignée qui sort d'un individu est identique à la lignée dans laquelle il s'est formé, *sauf* les modifications acquises, les caractères acquis pendant le passage à travers cet individu. Toute la biologie consiste dans cette *loi approchée* de la transmission de l'hérédité. Toutefois, s'il y a hérédité, il n'est pas niable que des variations soient possibles. Le *Premier Livre* est consacré tout entier à la démonstration de cette thèse. Comme il ne s'agit que de biologie pure, nous passons outre. Remarquons cependant que M. Le Dantec, une fois de plus, s'affirme nettement moniste. Pour lui, il n'y a aucune ligne de démarcation entre le monde organique et le monde inorganique. Ce n'est évidemment pas la place ici de réfuter le monisme. Disons seulement que cette théorie n'a rien de scientifique et que ses célèbres fondateurs, Virchow, du Bois-Reymond, von Baer et Wundt, l'ont formellement reniée, aussitôt que d'innombrables faits eurent démontré son caractère ultra-fantaisiste.

Dans le *Deuxième Livre*, M. Le Dantec étudie les caractères communs à tous les individus d'une même espèce, sans tenir compte toutefois de l'intervention des mélanges sexuels. Il trace à grands traits l'histoire de la genèse des particularités spécifiques, d'ordre psychique, en étudiant leur lignée ascendante « comme si elle avait été simple au lieu d'être infiniment dichotome ».

Ces caractères psychiques transmissibles par voie d'hérédité peuvent être classés en deux grandes catégories : d'une part, les caractères relatifs à la vie individuelle, c'est-à-dire, les caractères *égoïstes* « provenant de tout ce qui, dans la lignée ascendante des

individus, n'a pas eu de rapport avec la vie sociale » ; d'autre part, les caractères relatifs à la vie sociale ou caractères altruistes qui résument les conséquences ancestrales de l'existence des sociétés.

Avant de passer à la description de ces divers caractères, M. Le Dantec qui prétend « donner une philosophie d'une histoire que nous ne connaissons pas » (p. 86), expose la manière qui lui a permis de réaliser ce tour de force : Nous ne savons pas, nous ne saurons jamais ce qui s'est passé avant nous dans le monde. Les documents épars que nous possédons seront toujours infiniment misérables à côté de ceux qu'il nous importe de connaître. Cependant il est une méthode qui nous permet de reconstruire cette préhistoire et cette méthode, c'est la *canalisation du hasard.*

Lorsqu'on connaît les facteurs d'action d'un être, si l'on ne peut prévoir son activité ultérieure dans les moindres détails, on peut néanmoins fixer un cadre duquel il ne peut pas sortir. Si l'on a répété l'observation, on sera arrivé à construire une série de cadres juxtaposés qui formera un tube, une espèce de canal où l'évolution du type étudié se sera fatalement produite. Or, pour les êtres vivants ce cadre, ce canal est tout tracé. En effet, on peut affirmer avec Darwin, que « sous peine de mort, les actes qui n'avaient pas pour but la conservation de l'individu ou de l'espèce ont dû respecter les nécessités de cette conservation, ne pas être nuisibles au point d'entraîner la destruction fatale des êtres ; la liberté des membres d'une lignée a été sans cesse restreinte par les conditions économiques qui ont permis la conservation de cette lignée ; le hasard a été canalisé par ces conditions, mais en dehors de ces restrictions d'ordre économique, chaque individu de la lignée a pu exécuter pour son compte, telles opérations que lui ont dictées à chaque instant ses goûts particuliers, et tout cela a dû influencer plus ou moins le sort des individus ultérieurs » (p. 96).

Les caractères les plus importants sont évidemment les caractères communs à tous les individus d'une espèce. Tous ces individus vivants, ayant les mêmes fonctions de relation, ont naturellement tiré de leur éducation ancestrale relativement à ce qui est uniforme partout, des acquisitions identiques. Tous les individus doués des mêmes sens auront les mêmes règles de conduite vis-à-vis des gaz, des liquides et des solides. Ces règles résultant d'une expérience ancestrale commune sont communes à tous les individus de l'espèce et constituent le *sens commun*, la *logique spécifique.*

M. Le Dantec expose ensuite longuement le développement ancestral de l'égoïsme et de l'altruisme.

La logique a son origine dans le développement de l'égoïsme (p. 102). L'individu varie avec son milieu. L'expérience est un autre facteur d'action. La faculté de tirer parti de son expérience a même été appelée, par Romanes, l'intelligence. Avec Spencer, toutefois, M. Le Dantec distingue l'expérience individuelle du résultat héréditaire de l'expérience ancestrale, et c'est ce facteur seul qui constitue la logique, d'après lui.

Plus n'est besoin d'imaginer des entités supérieures sachant adapter les moyens à la fin pour expliquer les merveilles de précision que les animaux supérieurs accomplissent. Tous les animaux se comportent « comme cela est nécessaire pour la conservation de leur vie... et l'adaptation progressive des mécanismes animaux est le résultat de l'expérience ancestrale ».

Nous croyons que M. Le Dantec se paie de mots. Lorsque l'ammophile, pour nourrir sa larve qui requiert une proie vivante, plonge son dard neuf fois de suite avec une précision méthodique dans les centres nerveux de sa victime, nous ne voyons pas bien que l'expérience seule rende compte de ce phénomène. En effet, l'ammophile a bien dû se trouver une première fois devant la chenille. Les points qui s'offraient à son aiguillon sont multiples pour ne pas dire infinis, et la probabilité que le hasard amènera la série des neuf coups nécessaires pour paralyser la victime est quasi équivalente à zéro. Or, dans la théorie de M. Le Dantec, cette combinaison doit non seulement arriver une fois, mais se répéter coup sur coup, car sans cela, comment l'hérédité pourrait-elle transmettre l'habitude ? La théorie de M. Le Dantec est donc absolument gratuite.

Les « entités métaphysiques anthropoïdes », la cause, la force et l'âme sont « pure logomachie » et ont leur origine dans l'erreur individualiste. L'homme ne peut que constater des choses constatables et en observer l'enchaînement. Réfuter les multiples erreurs de M. Le Dantec, dans ce domaine, nous conduirait à un exposé de toute la métaphysique. Nous préférons le renvoyer aux traités élémentaires de métaphysique.

La fraternité trouve son origine dans la nécessité où se sont trouvés les premiers hommes de s'unir contre l'ennemi commun. La morale, pour M. Le Dantec, est « l'ensemble des lois auxquelles doivent se soumettre les individus vivant en société ». Comme définition, l'auteur aurait pu trouver mieux. D'une part, toute société suppose la sociabilité de ses éléments, une certaine fraternité, par conséquent, et d'autre part, le droit et les lois auxquels ces éléments sont soumis ne sont nullement la morale, au sens propre du mot.

Parallèlement à l'égoïsme, s'est développé l'altruisme.

L'altruisme a eu son origine dans la limitation de l'individu dans le temps et dans l'espace, limitation qui « nécessite sa reproduction sous peine de mort » (p. 184). Cette obligation pour chaque individu de consacrer forcément à la préparation d'individus différents une partie de la substance qu'il fabrique pour son usage personnel, a donné naissance à l'altruisme reproducteur. Ajoutez-y l'utilité du plus grand nombre et les avantages de la coopération.

Nous ne comprenons pas grand'chose à cette théorie de l'altruisme reproducteur. Nous pensons que l'animal dans l'acte de reproduction ne vise aucun but altruiste. C'est une loi de sa nature de se reproduire et c'est une autre loi de sa nature d'engendrer son semblable.

Du fait que les hommes et les animaux sociaux ont vécu en société pendant un très grand nombre de générations, il s'en est suivi des conséquences très importantes pour leur mentalité héréditaire. L'association quotidienne a dû créer, d'après M. Le Dantec,peu à peu, dans la mentalité héréditaire de l'espèce « une habitude qui est devenue indépendante des conditions économiques, la *fraternité* ou l'*amour du prochain*. Et ici nous assistons à la genèse de la métaphysique. Quand, sous l'influence de certaines conditions, une certaine modification se produit dans un organisme, si les mêmes conditions se trouvent réalisées pendant longtemps, pendant un grand nombre de générations, le caractère définitivement acquis, fixé dans l'hérédité de l'espèce se manifeste ensuite chez les individus de cette espèce, *indépendamment des conditions extérieures dans lesquelles il a été acquis* ; ce caractère, résultant des relations prolongées d'un individu avec un milieu, et ayant par suite une valeur relative, se transmettra aux individus ultérieurs de l'espèce, *avec l'aspect d'un caractère absolu*. C'est l'histoire de toute la métaphysique (p. 159).

Le sentiment religieux est un exemple de cette transformation d'un caractère relatif en caractère absolu : l'homme a créé les dieux ; il les a doués d'une conscience morale calquée sur la sienne et ils sont devenus ainsi naturellement les arbitres des mérites des hommes. Ainsi encore pour le sentiment de justice. Il y avait utilité pour l'homme de respecter l'égoïsme de son voisin. De l'habitude de ce respect est née, petit à petit, dans la mentalité des hommes (et probablement de tous les animaux sociaux) la notion métaphysique des *droits* des individus et de la *justice* ou respect de ces droits (p. 205).

Il est inutile de continuer plus longtemps l'analyse de l'ouvrage de M. Le Dantec. Il n'a d'ailleurs, en réalité, rien de sociologique.

Pour l'auteur, en effet, la sociologie, la métaphysique, la religion et la morale ne sont que des chapitres de la biologie.

M. Le Dantec n'a pas fait œuvre scientifique. Il manifeste pour la documentation une sainte horreur ; il a, pour la métaphysique et le christianisme, un mépris qui n'a d'égal que son ignorance de l'une et de l'autre, et dans tout le cours de son ouvrage, avec une candeur imperturbable, il donne comme axiomes les hypothèses les plus controversées et les plus controversables.

Th. Gollier.

Procès-verbaux des séances de la Société.

SÉANCE DU 26 JANVIER 1905.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. VAN OVERBERGH, président.

M. le PRÉSIDENT propose de mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance la question de l'enquête ethnologique sur les peuples incultes. D'ici là, le projet de questionnaire aura été envoyé aux membres. *(Adhésion).*

Il propose de mettre également à l'ordre du jour de la prochaine séance la question de la participation de la Société à l'Exposition de Liége, dans le compartiment des Sciences. Le salon réservé à la Sociologie serait partagé entre notre Société et l'Institut Solvay de Sociologie.

On décide en principe de participer à l'Exposition. Les moyens de réalisation seront examinés dans la prochaine séance.

M. JACQUART donne lecture de son travail sur *la dépression démographique des Flandres ;* il expose les faits et les idées que voici :

1° L'arrondissement de Thielt a présenté, pendant la seconde moitié du XIXe siècle, au milieu de la Flandre prolifique, le phénomène d'une basse natalité !

Un relèvement considérable et brusque de la fécondité matrimoniale s'est produit dans cet arrondissement, en même temps que dans les arrondissements de Roulers et de Courtrai, pendant la dernière période quinquennale du siècle dernier ; alors que dans les autres parties de la Flandre Occidentale, comme du reste dans l'ensemble de la Belgique et de l'Europe, la baisse de la fécondité, commencée en 1875, s'est au contraire accentuée.

2° La faible natalité de l'arrondissement de Thielt date de la décadence de l'industrie linière dans les Flandres, qui s'aggrava vers 1846 d'une crise alimentaire et d'une épidémie qui frappèrent plus cruellement la population de cet arrondissement que les habitants des autres parties de la Flandre.

Ces événements — une des pages les plus douloureuses de notre histoire nationale — eurent pour conséquence un affaiblissement physique de la population et une dépression économique qui fut prolongée et compliquée par la baisse des produits agricoles.

Il en résulta un ralentissement très marqué de la nuptialité dans l'arron-

dissement. Les mariages y devinrent rares et tardifs... De là, la faiblesse de la natalité.

Actuellement les communes où l'on rencontre le taux de fécondité le moins élevé sont celles où l'épidémie de 1846 a sévi particulièrement et où a survécu l'industrie des métiers à domicile.

3º Un relèvement de la situation économique en Belgique et en Europe qui se constate à partir de 1895, a influencé favorablement le nombre des mariages. Cette augmentation de la nuptialité a eu pour conséquence naturelle un relèvement de la fécondité dans l'arrondissement de Thielt, dans ceux de Roulers et de Courtrai, dont la population se distingue par sa pauvreté, son ignorance et sa moralité. Cette conséquence ne se constate pas dans les autres arrondissements de la Flandre Occidentale, ni dans l'ensemble de la Belgique, ni en général, en Europe. Elle ne se retrouve qu'en Flandre, dans la Prusse polonaise et dans quelques centres ouvriers incultes.

4º On peut déduire de cette comparaison des mouvements des mariages et des naissances et de leur concordance ainsi que des rapports de ces mouvements avec la situation économique, que la diminution de la natalité en Europe depuis 1875 n'est pas seulement et principalement une conséquence de la situation économique. Le facteur économique agit différemment sur la natalité dans des milieux sociaux différents.

5º Plus variables et plus sensibles que les autres facteurs qui interviennent ici, les conditions matérielles de l'existence impriment les variations de leur marche ondoyante à la surface du mouvement de la nuptialité et de la natalité. Mais leur action n'est pas prépondérante; elle ne pénètre guère jusqu'aux profondeurs où se déroulent réellement les drames de la vie des sociétés.

6º L'affaiblissement de la natalité à la date actuelle est volontaire, elle a pour cause une disposition mentale qui se répand de plus en plus et qui est relative à l'interprétation de l'importance du milieu économique, la tendance générale de l'homme cultivé moderne à maintenir et à élever le niveau de son existence matérielle.

Cette tendance qui limite les mariages et surtout la fécondité, est inhérente à la civilisation moderne et probablement à toute civilisation. Quand l'homme croit avoir vaincu définitivement, grâce aux progrès techniques et à son indépendance à l'égard des lois de la conservation de l'espèce, l'hostilité parcimonieuse de la nature à son égard, la nature se venge en l'éliminant.

7º Pour vérifier ces constatations, il importe de différencier les observations statistiques, d'observer séparément, au point de vue des phénomènes démographiques qu'ils présentent, des groupes sociaux dissemblables quant à leur degré de culture, leur moralité, leur instruction et leur situation économique.

Cette spécialisation de l'observation statistique des groupes sociaux qui coexistent dans une même population, ne peut être réalisée d'une manière satisfaisante que par la centralisation du dépouillement des données du mouvement de la population et de l'état civil.

M. le Président félicite M. Jacquart pour son travail ; il se demande s'il n'y aurait pas lieu de définir d'une façon plus précise le facteur économique dont il est si longuement question dans le travail ; il se demande également s'il n'y a pas lieu de distinguer l'influence de ce facteur sur la natalité d'après les classes sociales. Ainsi, par exemple, comment expliquer que la misère dans les Flandres ait eu pour conséquence un ralentissement de la natalité, tandis qu'ailleurs, comme par exemple dans les grandes villes, c'est parmi la population la plus misérable qu'il y a le plus d'enfants ?

D'autre part, ne faut-il pas attribuer une influence sur le nombre des mariages à la densité de la population ? Les facilités de communication et de rapprochement dans certaine région peuvent avoir eu pour effet d'augmenter la nuptialité.

M. Damoiseaux est d'avis qu'une des grandes causes de la diminution de la natalité dans certaines régions du pays est l'avortement.

M. Collier cite le cas de peuplades qui sont en train de disparaître sans qu'on puisse expliquer ce fait par le facteur économique ; tel est le cas pour les Fuégiens et les Aïnos du Japon.

M. Jacquart fait remarquer que des peuplades en contact avec une civilisation supérieure peuvent disparaître par d'autres causes que celles de la diminution de la natalité.

En ce qui concerne le facteur économique, il s'agit non pas des moyens techniques de production mais du *standard of life* ou des moyens de vivre dont l'appréciation varie d'après les besoins et les situations des différentes classes sociales. Ainsi il faut distinguer entre l'indigence habituelle ou la misère, et la pauvreté et la gène passagère causée par une crise économique.

Quant à l'avortement, il est, dans certaines parties du pays, une des causes de la diminution de la natalité ; mais nous ne possédons à ce sujet aucune donnée statistique.

La discussion provisoire est close. MM. Delannoy et Muller seront priés d'accepter les fonctions de rapporteur.

La séance est levée à 5 heures.

SÉANCE DU 25 FÉVRIER 1905.

La séance est ouverte à 2 heures 1/4, sous la présidence de M. Van Overbergh.

M. le Président développe le plan de la participation de la Société à l'Exposition de Liége dans le compartiment des sciences ; il propose : A) d'exposer, dans des tableaux 1° la méthode coopérative de travail de la Société : indiquer chaque spécialité dans les sciences

sociales avec les noms des membres qui s'en occupent ; 2° les sujets discutés au sein de la Société ; 3° le mouvement sociologique avec les principaux ouvrages dont il a été rendu compte. — B) De représenter l'enquête que la Société va entreprendre : 1° le questionnaire ethnographique ; 2° les cartes des peuples incultes sur lesquels l'enquête va porter.

On exposerait en outre les deux volumes d'*Annales* et le *Mouvement sociologique*.

Ce plan est adopté après quelques observations. On suggère notamment l'idée de présenter l'état de l'enseignement sociologique en Belgique et de joindre aux publications de la Société de sociologie les travaux personnels des membres ayant un caractère sociologique.

L'idée de faire appel pour participer à l'Exposition de sociologie, à l'ancien Institut des hautes études, est également approuvée.

On aborde l'examen du questionnaire ethnographique et sociologique rédigé par M. Halkin.

M. l'abbé Camerlynck présente les observations que voici :

L'étude attentive du projet de questionnaire rédigé par M. Halkin, m'a causé une très vive satisfaction : il réalise, en effet, avec une réelle ampleur, l'idée que j'avais formulée dans ma communication, nous donne, à peu de chose près, l'expression pratique de l'idéal que nous nous étions fait d'un questionnaire de ce genre, à la suite des observations qui ont été échangées à la séance du mois de décembre. Aussi, je crois être votre interprète à tous, en rendant hommage à la compétence, au zèle laborieux et au soin avec lesquels M. H. s'est acquitté de la mission délicate qui lui avait été confiée. Les questions sont, très généralement, logiquement ordonnées, clairement posées et elles appellent une réponse objective. Elles attirent l'attention du missionnaire sur les faits saillants de nature à intéresser l'ethnographe et le sociologue et, à n'en pas douter, la réponse à ce questionnaire complet fournirait des matériaux à des monographies vraiment scientifiques, sans compter que la lecture de ce programme détaillé aurait une très heureuse influence sur les publications personnelles des missionnaires.

Voici les principales observations que m'a suggérées l'étude du travail de M. H. :

D'abord une remarque préliminaire ayant trait à l'Avant-Propos, p. 1. A-t-on définitivement renoncé au projet de faire, à l'occasion, appel au concours de personnes laïques : agents de l'Etat Indépendant, agents supérieurs de sociétés commerciales, consuls, etc. ?

Quant à la table des matières, elle me paraît claire, logiquement conçue, bien qu'on puisse chicaner tout le monde sur l'ordonnance d'une table analytique des matières. Elle me paraît assez complète, si nous nous en tenons au projet primitif. Toutefois, je proposerais d'ajouter

un article à la « Vie intellectuelle », notamment sur *l'entendement* de l'homme inculte. J'ai constaté à diverses reprises dans mes études et mes lectures, que les ethnographes et les sociologues attachent une importance assez considérable à la manière dont l'inculte conçoit les choses, les exprime dans sa langue, et comment il raisonne sur elles. Voir quelques indications à ce sujet, page 18.

J'estime qu'il y a lieu de compléter le questionnaire dans certaines parties. Je me suis efforcé d'ajouter quelques questions aux différents chapitres rangés sous les rubriques : « Vie familiale » et « Vie religieuse ». Quant à la vie familiale, je pense qu'il y a lieu d'insister un peu plus que ne l'a fait M. H. sur les rites funéraires et sur le mariage (pp. 11 et 12).

Il serait opportun peut-être de mettre mieux en évidence certaines divisions logiques que l'auteur insinue mais qui devraient ressortir davantage (ex. p. 11).

Quant au chapitre consacré à la « Vie religieuse », on pourrait, me semble-t-il, développer avantageusement plusieurs points : plus les questions seront détaillées et précises, et plus aussi les réponses seront nettes, objectives et impersonnelles. Voici quelques additions que je propose :

Page 14 : Totémisme, morale.

Page 15 : Rites et cultes ; sacrifices. — Annexe : serait mieux en place à la page 14.

Page 17 : Sacerdoce : sorcellerie, magie, charmes, incantations. Quand, pourquoi, comment ?

M. le Président. — La question de savoir si on devait s'adresser uniquement aux missionnaires pour faire l'enquête que nous projetons, a déjà été agitée dans une précédente séance. Elle a été résolue négativement. Je suis très partisan de la proposition d'utiliser tous les moyens d'information dont nous pourrons disposer. A la suite des démarches que j'ai faites, je suis heureux de pouvoir vous annoncer que le gouvernement de l'Etat indépendant du Congo est disposé à nous prêter son appui pour faire l'enquête sur les peuples incultes du Congo, et à transmettre notre questionnaire à tous ses agents.

Il y a plus : l'Etat du Congo possède déjà un certain nombre de documents à la suite d'une vaste enquête qui a été entreprise sur certaines peuplades du Congo. Je suis autorisé à vous apprendre que le gouvernement de l'Etat indépendant du Congo mettra ces documents à notre disposition ; deux membres de notre Société seront admis à en prendre connaissance et nous pourrons publier les résultats de leurs recherches.

Nous aurions ainsi déjà fait un pas en avant dans la réalisation de notre projet d'enquête. Des membres pourraient s'occuper d'autres pays que le Congo, et la Société pourrait s'adresser dans

ces pays aux agents diplomatiques et aux missionnaires que nous connaissons.

M. Jos. Halkin remercie M. le Président pour les démarches qu'il a bien voulu faire. Les membres seront unanimes à le féliciter des résultats obtenus si rapidement *(Adhésion)*. M. Halkin rencontre ensuite les observations qui ont été présentées à son questionnaire. La plupart des questions complémentaires qui ont été proposées par différents membres, ont été ajoutées. D'autres membres ont présenté des questions beaucoup plus développées, mais elles ont le défaut d'être trop détaillées. M. Capart notamment a proposé un questionnaire très étendu. Le P. Evariste aurait voulu voir adopter une autre subdivision du questionnaire.

Il paraît impossible d'aller aussi loin, il faut de toute nécessité se limiter aux questions principales.

M. Muller voudrait voir adopter un autre plan. D'après lui, celui qui nous est proposé a le défaut de ne pas suivre les phénomènes dans l'ordre où ils s'enchaînent.

Cela peut être bon pour un ethnographe qui procéderait à l'enquête systématiquement, mais notre questionnaire n'a pas ce but. Si l'on veut être absolument complet, il faut que chacun prenne une partie et la développe, et alors notre questionnaire prendra les allures d'un volume devant lequel les meilleures volontés se rebuteront.

Après un échange de vues, il est décidé qu'il y aura deux questionnaires : le questionnaire général tel qu'il a été proposé par M. Halkin avec les ajoutes et modifications que des membres ont proposées ou proposeront encore dans la huitaine, mais sans nouveau développement, questionnaire général qui sera adressé à tous les missionnaires et agents coloniaux ; ensuite des questionnaires détaillés plus complets sur chaque partie et qui seront adressés à des spécialistes : par exemple pour le droit à des magistrats, pour le commerce à des commerçants.

M. Capart se demande s'il ne serait pas utile de donner à ceux à qui on s'adressera, des indications sur le but de l'enquête, sur les résultats qui ont été déjà obtenus ailleurs, sur la nature des phénomènes qu'ils seront chargés d'observer.

M. Muller voudrait voir donner le détail des occupations auxquelles se livre chaque membre dans une famille donnée et déclarer si c'est ainsi que les autres travaillent généralement.

Il sera tenu compte de ces observations autant que possible.

M. Gollier donne lecture d'une note sur ce qu'on entend en ethnographie par « peuples incultes » ou *Naturvölker*. En voici un résumé.

Naturvoelker : C'est le nom donné par les Allemands aux peuples « incultes », par opposition aux peuples « civilisés ».

La classification des états de civilisation a déjà fait couler beaucoup d'encre. Pour notre part, nous ne connaissons pas moins de vingt-deux systèmes de classification, depuis la division bipartite des premiers ethnographes allemands qui ne comptait que deux termes, jusqu'à celle de Folkmar qui en comporte dix !

Le critère choisi, à l'origine, pour distinguer les différents degrés de développement était simpliste : un peuple était-il entièrement dépendant de la nature, il était rangé parmi les *Naturvoelker*. Cette dépendance diminuait-elle, on avait les peuples barbares ; quand elle était réduite au minimum, on avait les peuples dits civilisés.

Mais cette dépendance de l'homme vis-à-vis de la nature était chose assez difficile à apprécier. Quand commençait-elle et où finissait-elle ? Un critère plus descriptif et plus détaillé s'imposait donc. Morgan proposa une classification tripartite basée non plus seulement sur la dépendance de l'homme à l'égard du milieu, mais sur son activité mentale.

Cela étant, on avait : 1) les peuples sauvages ou incultes, correspondant aux *Naturvoelker* ; 2) les peuples barbares se différenciant des premiers par la possession de la poterie ; 3) les peuples civilisés ou les peuples connaissant l'écriture.

Le deuxième terme de la classification ne résista pas longtemps à l'expérience. On découvrit de nombreux peuples connaissant la poterie et qui étaient cependant des *Naturvoelker* bien caractérisés, et vice versa.

Mais le troisième terme fut conservé. Ratzel, dans son magnifique ouvrage, *Voelkerkunde*, Vierkandt, Deniker, etc. l'ont adopté.

Il est acquis que la cause de la civilisation ne se trouve pas tant dans les efforts des individus, des initiatives individuelles isolées, que dans l'accumulation, dans la transmission d'une génération à l'autre, des découvertes effectuées, des inventions réalisées. Or cela n'est possible à un peuple qu'à la condition *sine qua non* de posséder des moyens de transmission. Une peuplade ne possède-t-elle aucun de ces moyens, nous la dirons *inculte*, nous la rangerons parmi les *Naturvoelker*, en adoptant la division classique, suivant les occupations, de peuplades de chasseurs, tels que les Fuégiens et les Boschimens ; de peuplades d'agriculteurs, comme les Peaux-Rouges.

Constatons-nous l'existence de ces moyens, à un degré plus ou moins développé ; des peuplades auront-elles l'écriture idéographique ou phonétique, avec, en même temps, comme caractéristique, une supériorité très marquée de l'élément conservateur sur l'élément d'initiative individuelle, nous les dirons *semi-civilisées* et nous les distinguerons encore une fois en peuplades nomades et en peuplades d'agriculteurs.

Enfin ces peuples où les moyens de transmission de l'élément acquis sont arrivés à leur complet développement, là où prédomine non plus l'élément conservateur, mais l'élément novateur, ces peuples seront dits *civilisés*.

En partant de cette notion, nous nous chargeons volontiers de préparer une carte des *Naturvoelker*. Nous avons déjà, à titre d'exemple, procédé à celle des peuples africains et nous apporterons à la prochaine séance la carte générale de tous les *Naturvoelker*.

M. de la Vallée Poussin estime à première vue que le procédé de classification adopté est peu solide ; il ne lui semble pas que l'on puisse classer les peuples en civilisés ou non civilisés, suivant qu'ils possèdent ou ne possèdent pas un certain genre d'écriture ; il signale notamment que l'écriture n'a été connue aux Indes qu'au IIIe siècle avant notre ère, et que pourtant les Indes possédaient déjà avant cette époque une certaine civilisation.

M. Halkin. — En adoptant le critère de l'écriture pour classer les peuples, on ne veut pas dire d'une manière absolue que les peuples qui n'ont pas d'écriture ne sont pas civilisés.

M. Deschamps. — Il est certain qu'aucun critère ne donnera satisfaction d'une manière absolue, mais nous devons nous demander pour notre but pratique si celui qui nous est proposé aboutit à classer dans une même catégorie les peuples ayant des caractères analogues. S'il en est ainsi, je crois que nous pouvons nous y rallier.

M. le Président se demande si nous devons borner l'enquête ethnographique aux peuples incultes actuellement existants sur le globe. Y a-t-il impossibilité à faire porter l'enquête sur les peuples incultes du passé ? Ne pourrions-nous pas nous adresser à des spécialistes des antiquités grecques, romaines, égyptiennes, germaniques pour obtenir qu'ils reconstituent d'après notre questionnaire l'état des peuplades primitives qui ont existé au sein des civilisations qu'ils ont étudiées spécialement ou avant elles ?

M. Capart est prié d'examiner la question en ce qui concerne l'Egypte primitive.

La discussion est close.

MM. Jos. Halkin et Hocepied sont délégués pour prendre connaissance des documents ethnographiques mis à la disposition de la Société par l'Etat indépendant du Congo.

M. Gollier se charge d'étudier les moyens de réaliser l'enquête sur les peuples incultes de race jaune.

M. l'abbé Camerlynck accepte de se mettre en rapport avec les Ordres de missionnaires belges. En ce qui concerne les missions étrangères, M. Gollier se charge d'entrer en négociations avec les missions étrangères de Paris.

MM. Gollier et Halkin réuniront des données pour la carte des peuples incultes.

La séance est levée à 5 heures.

L'ENQUÊTE SOCIOLOGIQUE

SUR

LES PEUPLES DE CIVILISATION INFÉRIEURE.

Comme on vient de l'apprendre par la lecture des procès-verbaux des séances, la *Société belge de Sociologie* a décidé d'organiser une enquête sociologique sur les peuples de civilisation inférieure.

Deux questionnaires seront dressés à cet effet. Le premier sera le questionnaire d'enquête proprement dit. Il est déjà imprimé pour paraître dans le volume des *Annales* de la Société actuellement sous presse. Il sera distribué en grandes quantités. Le second, plus étendu et très détaillé, ne s'adressera qu'aux spécialistes qui voudront se prêter à des études monographiques spéciales et approfondies.

Le questionnaire général d'enquête sera envoyé aux missionnaires de toutes confessions, aux agents coloniaux publics et privés, aux colons résidants et en général à tous ceux qui pourront, d'une manière sérieuse, fournir des renseignements précis. Le concours direct des divers États intéressés sera demandé. Le bureau de la Société est chargé de ces négociations.

Non seulement on demandera des réponses écrites aux questionnaires, mais on provoquera l'envoi de dessins, peintures, photographies, instruments, cartes, etc., de nature à préciser de quelque manière un point quelconque de l'enquête.

Une Commission sera constituée au sein de la Société pour recevoir les réponses, tenir les correspondances, classer les réponses et préparer les projets de publications, etc.

Il sera confectionné des cartes des *Naturvölker* sur lesquelles l'enquête portera. Ces cartes seront exposées à Liége dans le compartiment de la Sociologie.

La Société belge de Sociologie participera au Congrès international d'expansion économique mondiale de Mons fin septembre 1905. Ses

rapporteurs traiteront spécialement les questions formulées au § 2 de la section cinquième : *Expansion civilisatrice vers les pays neufs,* et qui sont ainsi formulées :

« Quels sont, dans les pays neufs, les meilleurs modes de faire des observations ethnographiques et sociologiques en vue d'arriver à une connaissance scientifique de l'état social, des mœurs et des coutumes des indigènes et de les élever à une civilisation supérieure ? — Conviendrait-il d'organiser ce travail d'enquête d'après un programme commun, et de définir ce programme ? — Y a-t-il lieu de suggérer, dans cet ordre, l'établissement de stations scientifiques, l'organisation de missions, l'élaboration de questionnaires et d'instructions spéciales aux agents coloniaux, aux missionnaires, aux colons, etc., la création d'un organisme spécial appelé à concentrer les éléments recueillis, etc. ? »

M. J. Halkin s'est chargé de faire rapport sur les premiers résultats de l'enquête [1]).

Dans un avenir prochain, des conférences pourront être données, par les soins de la Société, aux missionnaires, agents coloniaux, etc., qui, à la veille de leur départ, voudront s'initier aux meilleures méthodes d'enquêtes ethnographiques.

Si des sociétés étrangères voulaient collaborer de quelque manière à l'enquête de la Société belge de Sociologie, il y aurait lieu de négocier des accords, basés sur la division du travail largement comprise.

L'enquête sera publiée en fascicules : un fascicule par peuplade ; les renseignements seront groupés pour chaque peuplade sous des rubriques identiques, de manière à faciliter en tout temps le travail de comparaison ; les photographies, dessins, etc., seront insérés dans le texte. Une carte, placée à la première page du fascicule, donnera les renseignements géographiques utiles.

1) Grâce à l'obligeance des autorités de l'État du Congo, un grand nombre de documents ont pu être dépouillés. M. Halkin a présenté un essai fort satisfaisant à la séance du 31 mars.

SOMMAIRE : **Sociologie littéraire** : LOUIS CAZAMIAN : *Le roman social en Angleterre (1830-1850). Dickens, Disraëli, Mrs. Gaskell, Kingsley*, par ALPHONSE BAYOT. — **Sociologie politique** : LUDWIG GUMPLOWICZ : *Geschichte der Staatstheorien*, par MAURICE DAMOISEAUX ; CHARLES H. HARVEY : *The biology of british Politics*, par MAURICE DAMOISEAUX. — **Sociologie juridique** : Dr JOSEF MÜLLER : *Das sexuelle Leben der christlichen Kulturvölker*, par G. L.; ABEL POUZOL : *La recherche de la paternité. Étude critique de sociologie et de législation comparée*, par GEORGES LEGRAND ; Dr MAX THAL : *Mutterrecht. Frauenfrage und Weltanschauung*, par G. L.; PAUL WILUTZKY : *Vorgeschichte des Rechts*, par G. L.; Dr ROBERT BARTSCH, *Die Rechtsstellung der Frau als Gattin und Mutter*, par G. L.; K. LAMPRECHT : *Moderne Geschichtswissenschaft;* TH. LINDNER : *Allgemeingeschichtliche Entwickelung;* TH. LINDNER : *Geschichtsphilosophie. Das Wesen der geschichtlichen Entwickelung. Einleitung zu einer Weltgeschichte seit der Völkerwanderung;* L. M. HARTMANN : *Ueber historische Entwickelung*, par H. VAN HOUTTE. — **Sociologie ethnographique** : F. COSENTINI : *La Sociologie génétique. Essai sur la pensée et la vie sociale préhistoriques*, par TH. GOLLIER ; FÉLIX LE DANTEC, *Les Influences ancestrales*, par TH. GOLLIER.— **Procès-verbaux des séances de la Société.—L'enquête sociologique sur les peuples de civilisation inférieure.**

Publication trimestrielle

Supplément à la *Revue Néo-Scolastique* d'août 1905.

LE MOUVEMENT SOCIOLOGIQUE

PUBLIÉ

trimestriellement par la Société belge de Sociologie

Président : **CYR. VAN OVERBERGH.**

Secrétaires : **Fernand Deschamps** et **Camille Jacquart.**

Sixième année | Fascicule III

SOCIOLOGIE GÉNÉRALE.

Herbert Spencer, *Introduction à la science sociale.* — Paris, Alcan, 1903.

Nous ne connaissons pas de meilleur ouvrage à recommander à tous ceux qui s'occupent de sociologie, que l'*Introduction à la science sociale* de Spencer. Faute d'avoir une idée exacte de la science des phénomènes sociaux, nous voyons désignés sous le nom d'études sociologiques des travaux qui sont à la science sociale ce qu'une étude sur l'acide carbonique, par exemple, serait aux mathématiques. Pour qu'on ne nous accuse pas d'exagération, qu'il nous suffise de rappeler les publications d'un certain Institut de sociologie où, sous la rubrique « Travaux de sociologie » on range des travaux remarquables, il faut l'avouer, mais ne se différenciant en rien des études économiques, industrielles, statistiques, etc.

On sait que pour Auguste Comte, la sociologie était une science ayant pour but de mettre un terme aux crises sociales en procurant à l'art politique une direction éclairée.

De cette définition découle la justification de la constitution en science propre de la sociologie.

Herbert Spencer argumente à peu près de la même manière : Faute de connaître la sociologie, les hommes,

même les plus éclairés, tombent dans des erreurs qui conduisent aux pires conséquences. Les opinions les plus fausses sont présentées, en politique, comme des axiomes. On ignore les relations qui existent entre les phénomènes sociaux. On s'en tient, dans le domaine social, aux causes prochaines et aux résultats prochains. Les causes apparentes sont prises pour les causes réelles, et l'on ne semble pas se douter que tout résultat immédiat se ramifie en un nombre prodigieux de résultats éloignés, presque tous incalculables. Y a-t-il, par exemple, de la misère quelque part : on ne verra pas plus loin que son adoucissement immédiat ; on proposera d'emblée une souscription pour la soulager sans tenir compte de la réaction que toutes les donations charitables produisent sur l'encaisse des banques, sur les capitaux inoccupés que les banquiers tiennent à la disposition des emprunteurs, sur l'activité productrice que le capital aurait donnée, sur le nombre de travailleurs qui auraient ainsi reçu des salaires et qui n'en auront pas. D'autre part, on aura peut-être ôté certains objets de première nécessité à un homme qui les aurait échangés contre un travail utile, pour les donner à un autre qui se refuse peut-être opiniâtrement à travailler. On ira même jusqu'à fermer volontairement les yeux pour ne pas reconnaître que l'augmentation des ressources affectées à ceux qui vivent sans travailler entraîne une augmentation proportionnelle du nombre de ces parasites, et qu'à mesure que le chiffre des aumônes grossit, on entend grandir aussi continuellement une clameur de détresse qui demande encore plus d'aumônes. De même pour leurs idées politiques.

Cette confusion des causes apparentes avec les causes réelles entraîne les conséquences les plus graves. On croit à la guérison de toutes les plaies sociales, de tous les maux dont la société peut souffrir et on s'imagine que cette guérison dépend uniquement de la loi. C'est à la loi, c'est au gouvernement que l'on demande des moyens de satisfaction impossibles.

Mais ce n'est pas seulement chez les ignorants que l'on rencontre ces préjugés, c'est encore parmi les classes douées d'une culture scientifique, voire même parmi les hommes de science. Un abîme sépare le mode de raisonne-

ment employé par l'homme de science dans son propre domaine, et celui qu'il regarde comme suffisant quand il s'agit de politique sociale où les facteurs des phénomènes sont cependant beaucoup plus nombreux et beaucoup plus complexes. Examinez un savant procédant à des recherches scientifiques quelconques. Il commencera toujours par hasarder diverses suppositions ; il les contrôlera par des observations et par les conséquences qu'il en tire. Il rejettera celles qui sont indubitablement en désaccord avec des vérités indubitables. Il éliminera les hypothèses insoutenables, il attendra pour se décider entre les plus acceptables que des preuves ultérieures viennent les confirmer ou les détruire. Il vérifiera chacun des faits observés et chacune des conclusions qu'on en tire ; il tiendra son jugement en suspens jusqu'à ce qu'il ne reste plus aucune anomalie à expliquer. Non seulement il prendra des précautions contre toutes les erreurs qui peuvent provenir d'une inexactitude de nombre ou de date ; mais encore il se tiendra en garde contre celles qui peuvent résulter de son propre tempérament. Dans toutes les observations astronomiques où le temps est un élément important, il tiendra compte de la durée de ses actions nerveuses. Pour déterminer le moment précis où s'opère une certaine modification, il corrigera sa perception à cause de son équation personnelle. Comme la vitesse du courant nerveux varie, suivant les constitutions, de trente à quatre-vingt-dix mètres par seconde, comme elle est un peu plus grande en été qu'en hiver, comme entre le moment où l'observateur voit le phénomène et celui où il l'enregistre avec le doigt, il s'écoulera un intervalle qui diffère d'une façon appréciable suivant les personnes, il faut tenir compte de l'étendue particulière de cette erreur dans chaque observateur.

Posez maintenant à ce même savant une question sociologique, demandez-lui de chercher la solution de l'un ou de l'autre problème social, il abandonnera, du coup, tout le processus scientifique qu'il avait suivi dans le premier cas ; il ne prendra aucune précaution, il ne cherchera nullement à supprimer les causes d'erreur. La question sera à peine posée qu'il formulera la réponse. Demandez-lui, par exemple,

si telle institution projetée sera bonne et utile. Pour répondre à la question il aurait, s'il voulait faire comme pour ses recherches scientifiques, à procéder prudemment par induction, à examiner ce qui s'est produit chez les nations qui ont fondé des institutions identiques ou analogues ; il aurait à étudier l'histoire de son pays, pour voir si des établissements de même nature ont donné ce qu'on attendait d'eux; il aurait à examiner la question et à se demander jusqu'à quel point les institutions de tous les temps et de tous les pays ont justifié les théories de leurs fondateurs ; il devrait chercher à inférer, de l'examen des cas analogues, ce qui arriverait si l'on renonçait à la création projetée, à s'assurer par voie d'induction si, dans ce cas, il ne surgirait pas quelque équivalent ; il aurait à étudier quelle action ou quelle réaction indirecte pourra exercer l'institution, dans quelle mesure elle retardera d'autres agents sociaux, et dans quelle mesure elle empêchera le développement spontané de nouveaux agents tendant aux mêmes fins. Enfin, par dessus tout, il aurait à tenir compte de l'équation personnelle, car dans l'étude des questions sociales, les qualités individuelles et naturelles acquises, les préjugés d'éducation, de caste, de nationalité, les préjugés politiques et théologiques, outre les sympathies et les antipathies innées, jouent un rôle primordial. En réalité, l'homme de science ne fera rien de tout cela. Il sera, en sociologie, aussi antiscientifique que possible. Il répondra sans hésiter et presque toujours en tranchant la question.

Cette attitude se comprend d'autant moins que les phénomènes sociologiques sont beaucoup plus compliqués et tout autrement difficiles à étudier que les phénomènes scientifiques proprement dits. S'il faut déjà de longues études à un savant pour connaître l'influence réciproque qu'exercent les molécules très simples de la matière organique ; s'il ne peut pas, malgré cela, toujours prévoir les résultats qui vont se produire ; *a fortiori*, lui faudra-t-il redoubler d'attention et d'effort dans l'étude des phénomènes sociologiques, où les corps en présence sont innombrables, où les forces par lesquelles ils agissent les uns sur les autres sont si multiples, si multiformes et si variables.

Rien de plus complexe, en effet, qu'un phénomène social.

Il est le produit de multiples influences qui sont tantôt inconstantes, et qui tantôt agissent à travers les siècles. Est-il extraordinaire qu'un Anglais absorbe en un seul repas du pain fait avec du blé de Russie, du bœuf d'Écosse, des pommes de terre du centre de l'Angleterre, du sucre de l'Ile Maurice, du sel de Gheshire, du poivre de la Jamaïque, du *carry* indien, du vin de France ou d'Allemagne, du raisin sec de Grèce, des oranges d'Espagne, sans compter des épices et des condiments de toute provenance ? Si nous voulons chercher pourquoi nous ne travaillons pas le dimanche, n'aurons-nous pas à remonter le cours des siècles ?

Pour mettre en pleine lumière la complexité des phénomènes sociaux, cherchons à déterminer le plus simple d'entre eux. Voyons, dit Spencer, quelles sont les influences qui interviennent dans la fixation du cours des cotons. Un fabricant de calicot va décider si, au prix courant, il augmentera son stock de matières premières. Avant de prendre un parti, il devra s'informer si les manufacturiers et les marchands en gros de son pays ont des approvisionnements considérables de calicot ; si une baisse récente n'a pas engagé les détaillants à se pourvoir de cotonnades ; si les marchés étrangers et le marché colonial sont encombrés ou non ; enfin, quelle est actuellement et quelle semble devoir être dans l'avenir la production des calicots étrangers. Après avoir ainsi calculé approximativement la demande probable du calicot, il devra prendre des renseignements sur les achats de coton faits par ses confrères, savoir si ceux-ci attendent la baisse ou s'ils ont acheté en prévision d'une hausse. Il jugera par les circulaires des courtiers de la situation des spéculateurs de Liverpool ; il devinera si les stocks sont considérables ou non, et s'il y a beaucoup de cargaisons en route. Il aura ainsi à prendre note du cours des cotons et de l'importance des stocks à la Nouvelle-Orléans et dans tous les autres ports cotonniers du globe. Viendront ensuite les questions sur l'apparence de la récolte dans les États-Unis du Sud, dans l'Inde, en Égypte, etc. Voici déjà des facteurs assez nombreux ; mais il s'en faut que ce soit tout. La consommation du calicot, par suite la consommation du coton, et par

conséquent le prix du coton, dépendent en partie de la production et des prix des autres fabriques textiles. Si le calicot augmente, parce que la matière première devient plus rare, fait que nous avons vu se produire pendant la guerre de sécession, le public se rejettera sur les tissus de fil, et le mouvement de hausse se trouvera enrayé. Les fabriques de lainage peuvent aussi, jusqu'à un certain point, entrer en concurrence. A côté de la concurrence du bon marché, il y a la concurrence de la mode, qui peut à tout moment changer.

Avons-nous enfin nommé tous les facteurs ? En aucune façon. Nous n'avons pas tenu compte de l'opinion des gens d'affaires. L'opinion des acheteurs et des vendeurs sur les prix futurs n'est jamais qu'une approximation qui se trouve souvent très éloignée de la vérité. Le flot de l'opinion monte et descend ; tantôt il dépasse la vérité, tantôt il reste en dessous ; la fluctuation du jour forme au bout de la semaine et du mois de larges vagues qui apportent de temps à autre la folie ou la panique ; car il en est des gens d'affaires comme des autres hommes : ils hésitent, mais dès que l'un fait le saut, le troupeau entier le suit. Le manufacturier intelligent devra faire entrer en ligne de compte ces traits caractéristiques de la nature humaine, causes de ces perturbations ; il devra évaluer dans quelle mesure les influences présentes ont fait dévier l'opinion de la vérité et dans quelle mesure les influences futures la feront dévier à leur tour.

Quand il a considéré tout cela, il lui restera à examiner les conditions commerciales du pays, et à rechercher quel sera demain l'état de la place, puisque le taux de l'escompte influe sur le cours des spéculations, de quelque marchandise qu'il s'agisse. On voit la complication prodigieuse des causes qui déterminent une chose aussi simple qu'une différence d'un centime sur le prix de la livre de coton!

Or, si telle est déjà la complexité du plus simple des phénomènes sociaux, on peut s'imaginer ce qu'elle doit être lorsqu'il s'agit non plus des phénomènes à effets passagers, mais de phénomènes dont les effets perdurent, se développent, se répercutent à travers les temps, dont la matière est composée d'une infinité d'éléments dont aucun n'est simple et qui sont dispersés dans le temps comme dans l'espace.

Déplorables sont les effets de l'ignorance de la nature et de la complexité des phénomènes sociaux. C'est la croyance en la simplicité des questions de sociologie qui explique l'illusion répandue généralement que les plaies sociales peuvent être radicalement guéries. On fait appel à la loi, on recourt à l'autorité gouvernementale, on met en branle tous les rouages administratifs et tout cela... en pure perte. L'intervention de la loi dans le domaine sociologique est même plutôt nuisible qu'utile ; le seul résultat, dans bien des cas, consistera à déplacer le point où se produira le mal. En général même, le mal ne fait que changer de forme. Ainsi en Autriche, où l'on empêche les gens qui n'ont pas de quoi vivre de se marier, le nombre des enfants illégitimes s'accroît d'autant ; en Angleterre, la pitié a fait fonder des hospices spécialement destinés aux enfants trouvés et le nombre des enfants abandonnés a augmenté. L'étude de la science sociale fera disparaître cette illusion néfaste. Elle nous dira où se trouvent les moyens efficaces de guérir les maux sociaux, pour autant que ces moyens existent. Elle dissipera les erreurs multiples répandues dans toutes les classes de la société relativement aux phénomènes sociaux, aux méthodes à employer pour les étudier. Elle mettra en pleine lumière la nature de ces phénomènes en remontant méthodiquement des causes prochaines aux causes éloignées, et en descendant des effets premiers aux effets secondaires et tertiaires. Elle décrira le cours normal de l'évolution sociale et indiquera aux hommes politiques en quoi telle ou telle mesure affecte cette évolution. Enfin, la connaissance des lois qui régissent l'organisation de la société et les fonctions sociales nous sera d'un intérêt primordial. Elle nous dira ce qu'il y a à faire et ce qu'il y a à éviter, elle nous aidera à discerner ce qui est un progrès et ce qui est un recul, ce qui est désirable, ce qui est faisable, ce qui n'est qu'utopie.

* * *

Mais d'aucuns refusent à la sociologie tout objet propre. Spencer démontre l'existence de cet objet négativement et positivement. Négativement d'abord. Il est deux interprétations des phénomènes sociaux qui sont la négation

de la sociologie. La première considère les faits sociaux comme ayant leur origine dans une intervention surnaturelle. Dans ces conditions, on conçoit aisément qu'il n'y ait pas place pour une science sociale. Là où il n'y a pas de loi, là où il n'y a que de l'arbitraire, il ne peut y avoir, en effet, de science, au sens exact du mot. Mais cette interprétation d'après laquelle les phénomènes sociaux différeraient des phénomènes des autres ordres en ce qu'ils seraient soumis à une action spéciale de la Providence, ne peut tenir devant les faits : elle est même absolument discréditée par ceux qui la préconisent.

La seconde interprétation consiste à ne considérer dans le cours de la civilisation que le souvenir des personnages remarquables et de leurs actions. D'après cette théorie, l'histoire de ce que l'homme a accompli dans le monde est, au fond, l'histoire des grands hommes. Cette théorie, la plus ancienne en date, est la plus populaire. Nous la retrouvons chez les peuples sauvages comme chez les peuples primitifs dont l'histoire n'est que le résumé des actions accomplies par leurs grands hommes. L'histoire est enseignée, chez les peuples civilisés, dans le même esprit. Elle est avant tout une biographie ; l'organisation sociale, la description des mœurs, de l'état économique et intellectuel des sociétés ne vient qu'après. Aussi, tandis qu'il serait honteux de n'être pas instruit des amours de Zeus, ou de ne pouvoir nommer celui qui commandait à Marathon, il est permis d'ignorer absolument l'état social qul existait avant Lycurgue, ou bien l'origine et les fonctions de l'Aréopage.

Cette théorie ne tient pas plus que la première. En effet, ou l'origine du grand homme est surnaturelle et alors nous retombons dans le premier cas, dans le principe théocratique dont nous avons vu ce qu'il fallait penser ; ou bien elle est matérielle et alors, fatalement, il y a place pour une science sociale. Tous les changements, toutes les modifications profondes dont le grand homme semble être l'unique cause efficiente ont une explication naturelle. De même qu'un Européen ne peut pas naître d'un Chinois, ainsi le grand homme ne peut apparaître partout et dans n'importe quelles conditions. Peut-on admettre qu'un Newton puisse naître

d'une famille hottentote, qu'un Milton puisse surgir au milieu des Andamans ? Conçoit-on un Beethoven surgissant dans une tribu de cannibales dont les chœurs, en face d'un festin de chair humaine, ressemblent à un grognement rhythmique ? Non. En admettant même que la genèse du grand homme soit indépendante de l'histoire antérieure de la société où il vit, il est incontestablement vrai que sans cette société elle-même, sans les richesses matérielles et intellectuelles qu'elle a lentement accumulées dans le passé, il serait dépourvu de toute influence. S'imagine-t-on un Watt apparaissant dans une tribu qui ne connaît pas le fer ou qui n'en possède que ce qu'on peut en fabriquer dans de petits foyers activés avec des soufflets à main ? Concluons donc : le grand homme est le produit de la société. Avant qu'il puisse agir sur elle, il faut qu'il ait été fait par elle. Toutes les modifications qu'il peut apporter dans sa nation suppriment les modifications antérieures qui ont constitué le progrès naturel.

Il y a cependant *a soul of truth* dans la théorie du grand homme. A l'origine des sociétés, le chef a une importance extrême. L'existence de la tribu dépend de lui et de son activité. Mais au fur et à mesure que les sociétés se sont développées, que l'importance des fonctions militaires a diminué, cette dépendance a progressivement baissé et la confusion a fait place à la distinction la plus complète.

Le vice de la théorie consiste donc à prétendre que ce qui a été vrai autrefois est constamment vrai, et que des relations entre gouvernants et gouvernés, possibles et utiles à une certaine époque, sont possibles et utiles dans tous les temps.

Outre ces deux interprétations des phénomènes sociaux dont l'aboutissant logique est la négation implicite de la science sociale, il en est une troisième dont la conclusion est la négation explicite de cette même science sociale.

On nous dit que si l'homme est libre de décider ce qu'il fera ou ce qu'il ne fera pas, il ne peut être le sujet d'une science exacte; si des causes naturelles peuvent être écartées et neutralisées par ce qu'on appelle la « volition », le mot de *science* ne saurait être prononcé. De ce pouvoir merveil-

leux qu'a l'homme d'agir librement résulte l'impossibilité de calculer scientifiquement, avant l'événement, ce que feront les hommes, ou de donner, après l'événement, une explication scientifique de ce qu'ils ont fait. D'ailleurs, dans l'histoire les phénomènes ne se répètent jamais. On oublie, dans cette interprétation, que si l'homme est libre, il est aussi un être raisonnable, n'agissant jamais sans motif, sans être déterminé. Or, comme les motifs d'agir sont d'ordinaire toujours les mêmes, toujours constants, les phénomènes sociaux qui en sont la résultante doivent se produire avec une régularité correspondante. Si maintenant ces phénomènes ne peuvent être prévus que d'une manière approximative, ce que nous admettons, il n'est pas permis de conclure qu'ils ne peuvent faire l'objet d'une étude scientifique. Il y a, en effet, d'autres sciences que les sciences exactes. Nul ne nie l'existence des sciences biologiques, géologiques et psychologiques dont les prévisions, cependant, lorsqu'elles sont quantitatives, sont loin d'être exactes. Bien que les phénomènes sociaux soient les plus complexes et les moins susceptibles d'être généralisés, ils constitueront l'objet propre d'une science s'il peut y avoir généralisation, et si de cette généralisation on peut donner une interprétation.

Or, cela est admis par tout le monde : explicitement par les partisans de la science sociale, implicitement par ses détracteurs. Tous les adversaires de la sociologie n'ont-ils pas des opinions politiques ; tous n'affirment-ils pas que telle ou telle direction donnée aux affaires publiques sera avantageuse ou funeste ? Or, ce faisant, ils admettent implicitement une science sociale, car ils affirment implicitement qu'il y a pour les actions sociales un ordre de succession naturel, et que, puisque cet ordre est naturel, on peut en prévoir les résultats.

En résumé, ces controverses s'expliquent par la nature spéciale de la science sociale. C'est pour avoir eu de cette nature une fausse notion, c'est pour avoir confondu les deux classes de phénomènes que présentent les sociétés, classes essentiellement différentes, qu'on a nié l'existence

de la science sociale. Un exposé bref, mais clair, de ce qu'est la science fera tomber toutes ces objections.

Qu'un maçon construise un mur, le mur, une fois construit, présentera des caractères qui seront les résultats des propriétés des matières premières employées dans la construction. En chimie, les corps cristallisent toujours suivant une forme particulière toujours la même. Dans le domaine des vivants, tout type engendre toujours son semblable, il a pour type d'agrégation le type de l'organisme auquel il appartient. On peut donc affirmer que dans tous les phénomènes que présente la matière tant organique qu'inorganique, la nature des éléments détermine certains caractères dans les agrégats.

La même loi domine le monde social et on peut ériger en principe que toute société, organisée ou non, possède des propriétés qui seront déterminées par celles de ses éléments constitutifs. Un coup d'œil jeté sur l'aspect que présente toute société suffit pour en donner la preuve. Les sociétés humaines ne sont-elles pas, en effet, ce qu'elles sont, parce que les hommes ont tout intérêt à vivre ensemble, parce qu'ils ont besoin les uns des autres, parce que tous cherchent la satisfaction de leurs besoins ? Supposez les hommes doués de qualités contradictoires, recherchant leur mal au lieu de leur bien, les moyens les plus difficiles de l'atteindre : la société ne se présenterait-elle pas sous un tout autre aspect ? Évidemment oui. Il faut donc conclure que les caractères principaux d'une société correspondent aux caractères principaux de l'homme et que, par conséquent, il existe un groupe de phénomènes qui est le résultat naturel des phènomènes présentés par les membres de la communauté ; ou, en d'autres termes, que l'agrégat présente une série de propriétés déterminées par la série des propriétés de ses parties, et que les relations entre ces deux séries constituent la matière d'une science.

Cela étant, nous avons déterminé l'objet de la sociologie. Elle aura à exprimer les relations réciproques de l'unité humaine et de l'agrégat humain, avec toute la précision possible des phénomènes. Elle aura à considérer d'abord les types d'hommes qui forment des agrégats peu considérables et sans cohésion et à démontrer de quelle façon les qualités

individuelles, intellectuelles et émotionnelles mettent obstacle aux progrès de l'agrégation. Elle aura à expliquer comment de légères modifications de la nature individuelle, produites par un changement dans les conditions de la vie, rendent possibles des agrégats plus étendus. Elle aura à étudier dans les agrégats d'une certaine importance la genèse des relations sociales, régulatrices aussi bien qu'opératives, qui s'établissent entre leurs membres. Elle aura à montrer comment, les parties continuant à se modifier sous l'action grandissante et prolongée des influences sociales, il en résultera une plus grande facilité d'agrégation, jointe à une plus grande complication de la structure du corps social. Enfin, dans les sociétés de tout ordre, depuis la plus rudimentaire et la plus barbare jusqu'à la plus grande et la plus civilisée, elle aura à établir quels sont les caractères communs à toutes et déterminés par les caractères communs à tous les hommes ; quels caractères moins généraux, propres à certains groupes de sociétés, résultent des caractères propres à certaines races d'hommes ; enfin quelles sont, dans chaque société, les particularités qu'il convient d'attribuer aux particularités de ses membres. Dans chacun de ces cas, elle aura pour matière la croissance, le développement, la structure et les fonctions de l'agrégat social, en tant que produits par l'action réciproque d'hommes dont la nature contient des traits communs à toute l'humanité ; des traits particuliers à une race spéciale et des traits individuels.

Les phénomènes sociaux sont des phénomènes essentiellement naturels, soumis à des lois fixes et invariables, assujetties au déterminisme universel. L'influence de l'homme sur ces phénomènes est purement négative. Le cours de l'évolution sociale est, à la vérité, prédéterminé dans son caractère général au point que ses phases successives ne sauraient anticiper l'une sur l'autre ; l'homme ne peut que troubler ce cours, ou le retarder, ou l'altérer.

Chaque état social est le résultat du précédent, et il est toujours ce qu'il devait être. Aucune institution n'a été mauvaise, parce que chacune d'elles était le fruit de son époque. Les sociétés n'étant que des produits de l'évolution, dont les diverses structures se modifient en temps et lieu,

il faut admettre que ce qui constitue, relativement à nos pensées et à nos sentiments modernes, de détestables arrangements, convenait à des conditions qui rendaient impossibles des arrangements meilleurs.

Spencer reprend donc le paradoxe sociologique de Comte : un état social est bon pour son époque et mauvais pour une autre. Nous ne devons pas nous laisser prendre aux apparences et croire, par exemple, qu'une loi quelconque, émanant de la volonté de l'homme, puisse venir interrompre cette évolution futile.

Une étroite interdépendance, une solidarité intime existe entre tous les phénomènes sociaux. Dans une société qui vit, grandit et se modifie, chaque nouveau facteur devient une force permanente, qui modifie plus ou moins la direction du mouvement déterminé par l'agrégat des forces. Mais outre cette modification immédiate, il est encore une modification provenant du changement d'intensité et de direction de tous les autres facteurs.

D'après quelle méthode maintenant faut-il étudier les phénomènes sociaux ?

Avant de répondre, commençons par déblayer le terrain, en exposant les difficultés que rencontre toute recherche sociologique.

Ces difficultés sont très nombreuses. Elles proviennent tantôt de la nature intrinsèque des faits dont elle s'occupe, tantôt de notre nature à nous en tant qu'observateurs de ces faits et de la relation particulière dans laquelle nous sommes placés à l'égard des faits observés.

Les phénomènes sociaux ne sont pas, par essence, directement perceptibles. Pour les reconstituer, il faut rapprocher une infinité de détails dont aucun n'est simple et qui sont dispersés dans le temps et dans l'espace. A cette complexité des phénomènes à étudier, sans exemple dans les autres sciences, il faut ajouter que les faits à observer et à généraliser se manifestent dans un agrégat dont celui qui les étudie forme partie. Le sociologue vivant de la vie de société, mêlé à son organisation, participant à ses activités, respirant l'atmosphère de ses idées et de ses sentiments,peut-il faire abstraction complète de sa race et de son pays, mettre de côté les

intérêts, les préjugés, les sympathies, les superstitions enfantés par la vie de sa société et de son époque, contempler tous les changements que les sociétés subissent ou ont subis, sans se laisser influencer par les considérations de nationalité, de religion, ou d'intérêt personnel ?

Enfin, si une société est ce qu'elle doit être d'après le passé qui l'a préparée, son organisation et sa conduite sont encore déterminées par les propriétés de ses unités. Spencer analyse longuement ces difficultés, les unes après les autres.

Difficultés *objectives*, d'abord. Les témoignages recueillis dans les investigations sociologiques peuvent être viciés de mille manières. Tout observateur est exposé à dénaturer les phénomènes sociaux les plus simples comme les plus compliqués, sous la triple influence de l'intérêt personnel, des idées préconçues et des passions de parti. Or la plupart des renseignements sur les phénomènes sociaux, tant passés que présents, nous viennent par l'entremise de ces sortes d'agents faits pour les former. De même encore les observateurs sont ordinairement placés vis-à-vis des faits dans une situation qui rend visibles les accidents, les exceptions, les événements à sensation, et qui laisse dans l'ombre les petits faits sans intérêt formant la grande masse. La tendance à donner comme une observation ce qui n'est en réalité qu'une conclusion tirée d'observation, est encore une source abondante d'erreurs. Mais ce n'est pas tout.

Difficultés *subjectives*, ensuite. L'homme a une tendance très prononcée à interpréter les faits sociaux automorphiquement. Nous attribuons naturellement à nos semblables des pensées et des sentiments analogues à nos pensées et à nos sentiments à nous. De plus, les phénomènes sociaux étant essentiellement complexes, il faut posséder, pour les concevoir dans toute leur réalité, pour saisir les éléments multiples dont ils sont composés, une plasticité intellectuelle, une souplesse d'esprit assez rare et cependant nécessaire.

Les passions constituent également un obstacle très sérieux aux recherches sociologiques. C'est Euler qui a écrit ce mot célèbre : « Si les théorèmes d'Euclide étaient au même temps des préceptes de morale, il y a longtemps qu'on les aurait niés ». Il est vrai de dire que dans l'examen d'une proposition

quelconque, sauf celles qui nous sont absolument indifférentes et ne nous touchent ni de près ni de loin, nous ne pouvons faire abstraction de sympathies et de répugnances qui influencent notre opinion.

Nombreux sont, en outre, les préjugés que le sociologue doit vaincre s'il veut faire œuvre réellement scientifique. Il y a d'abord les préjugés dus à une mauvaise éducation. Puis viennent les prejugés provenant d'un patriotisme mal entendu. Un patriotisme démesuré fausse nos idées sur notre société et sur les sociétés voisines, et vicie nécessairement toutes les conclusions auxquelles nous pouvons arriver relativement à la nature et aux actions réciproques des divers peuples. Comte est tombé dans ce préjugé. On se souvient que dans son plan de réorganisation et de fédération positiviste, la France devait naturellement marcher en tête des autres nations. Et selon Comte, la transformation dont il donnait une formule si rigoureuse devait s'accomplir dans le cours de sa propre génération. Les événements qui se sont produits depuis, donnent une idée assez exacte de l'importance des altérations que le préjugé du patriotisme peut faire subir à la conception des phénomènes sociaux. Par contre, si nous cherchons à échapper à ces influences de race, de pays et de localité qui faussent notre jugement, nous risquons de tomber dans un extrême opposé produisant le même effet. Du périhélie du patriotisme nous sommes emportés vers l'aphélie de l'anti-patriotisme, et pour arriver à des conclusions contraires à celles auxquelles conduisait le patriotisme démesuré, nous n'en restons pas moins dans l'erreur.

Le préjugé de classe a des conséquences assez semblables à celles du patriotisme. Comme celui-ci, il est nécessaire jusqu'à un certain point à la conservation de la société, comme pour lui encore on ne peut souvent échapper à son influence que par un effort qui jette l'esprit dans l'extrême opposé et substitue à l'approbation une désapprobation sans mélange. Tout citoyen fait nécessairement partie et d'une des grandes divisions de sa communauté et d'une subdivision particulière de cette première grande division. Par là même il acquiert des sentiments et des idées adaptés à sa situation et influençant inévitablement ses opinions sur les affaires publiques, et

ces sentiments et ces idées influencent également sa conception du passé, son interprétation du présent, ses prévisions de l'avenir.

Mais après le préjugé de classe, le préjugé politique est encore celui qui fausse le plus sérieusement les conceptions sociologiques. Non seulement nous sommes influencés par l'esprit de parti politique lorsque nous jugeons nos antagonistes, leurs idées et leurs actes, mais ces sympathies et ces antipathies politiques, entretenues par la lutte des partis tenant chacun pour tel ou tel genre d'institutions, deviennent des sympathies et des antipathies qui s'étendent aux institutions analogues des autres nations subsistantes ou des nations disparues. Elles produisent inévitablement une tendance à accepter ou à rejeter le témoignage favorable ou défavorable à ces institutions. Le préjugé politique a plusieurs variétés. C'est tantôt l'erreur accréditée que les résultats sont proportionnés aux moyens employés, tantôt une confiance exagérée dans les formes politiques et dans les lois, tantôt encore une foi vague à la possibilité immédiate de quelque chose de beaucoup meilleur que ce qui est. Ces divers préjugés ont pour effet de faire considérer une société comme un objet fabriqué par des hommes d'État, et de détourner l'esprit des phénomènes de l'évolution sociale. D'autre part, l'agent régulateur absorbant toute l'attention, on laisse de côté les phénomènes et l'œil distrait ne distingue pas la genèse des innombrables agents de production, d'échange et de distribution, genèse qui a suivi spontanément son cours, arrêtée souvent ou tout au moins ralentie par les gouvernements.

Après avoir mis ainsi le sociologue en garde contre les erreurs où il est sujet à tomber soit par suite de la nature des phénomènes eux-mêmes et des conditions dans lesquelles ils se présentent, soit à cause de la nature propre de l'observateur, dont les perceptions et les jugements peuvent être faussés à la fois par ses dispositions originelles et ses dispositions acquises, passons aux études préliminaires indispensables à tout sociologue pour obtenir la discipline nécessaire.

Nous avons vu que la sociologie est une science embrassant tous les phénomènes qui font l'objet des autres sciences.

On y trouve des nécessités de relation semblables à celles dont traitent les sciences abstraites, puisque l'on voit les sociétés présenter des faits de nombre et de quantité. On ne peut nier également que les actions des hommes réunis en société se conforment aux lois des forces physiques, dans leurs mouvements et dans leurs opérations productives. Enfin tout ce qui se pense et tout ce qui se fait dans le cours de la vie sociale, on le pense et on le fait conformément aux lois de la vie individuelle. Il s'ensuit donc que pour acquérir des habitudes d'esprit qui conduisent à penser juste, le sociologue aura à se familiariser avec les idées fondamentales que met en lumière chacune des classes de sciences, abstraites, abstraites-concrètes et concrètes. Nous disons : les idées *fondamentales,* car il ne s'agit pas, bien entendu, d'une étude complète ni même poussée très loin ; il suffit de se rendre maître des idées capitales fournies par chacune de ces sciences. Les sociologues devront donc s'initier à la logique, aux mathématiques, à la physique, et par dessus tout aux sciences qui traitent des êtres vivants.

Seule, l'étude des sciences abstraites, la logique et les mathématiques, pourra donner une foi inébranlable dans les nécessités de relation. Mais si utile que soit cette première discipline, elle produirait, si l'on s'y livrait exclusivement, une certaine perversion de la pensée ; en traitant les questions des sciences concrètes, le sociologue ne prend qu'un petit nombre de facteurs, leur attribue implicitement une détermination qu'ils n'ont pas, et procède d'après la méthode mathématique pour tirer une conclusion positive de ces données, comme si elles étaient déterminées et exactes, et il est porté à considérer les phénomènes sociaux comme des phénomènes mathématiques : le mathématicien a toujours affaire à des phénomènes dont les éléments sont peu nombreux et bien définis.

L'étude des sciences abstraites-concrètes, de la physique notamment, donnera au sociologue le sentiment profond de la causalité et de l'enchaînement des faits. Le retour constant des mêmes phénomènes, l'apparition perpétuelle des mêmes conséquents, les mêmes antécédents étant toujours posés, lui feront toucher du doigt cette vérité d'une importance

primordiale, à savoir que de certains antécédents d'une nature particulière découlera inévitablement une certaine espèce de conséquences. Il sera absolument convaincu qu'il est impossible de se représenter un effet comme n'ayant pas de cause, ou une cause comme se dépensant sans avoir d'effet, ou encore de se représenter un effet hors de proportion avec sa cause, ou une cause hors de proportion avec son effet. Mais cependant, si l'on s'y livre exclusivement, la discipline des sciences abstraites-concrètes engendre une habitude d'esprit qui entraîne à des conclusions erronées, lorsqu'on a affaire à des phénomènes d'un ordre plus élevé. Esclaves de la méthode analytique, le chimiste et le physicien sont portés, d'une part à envisager isolément les facteurs qu'on a à démêler, à identifier et à mesurer, d'autre part à s'en tenir aux résultats comme s'ils étaient les résultats définitifs à chercher. Cette habitude d'esprit les amène à envisager les choses environnantes d'une façon plutôt analytique que synthétique, à considérer les causes simples à part du plexus compliqué de causes coopérantes qui se manifestent dans les phénomènes naturels d'ordre supérieur et à supposer qu'une fois les résultats de ces causes simples bien déterminés, il ne reste plus rien à se demander.

Aux habitudes analytiques, le sociologue devra donc joindre des habitudes synthétiques ; et la discipline nécessaire, à ce point de vue, lui sera fournie par les sciences concrètes. Seules, elles familiariseront l'esprit avec les conceptions de continuité, de complexité et de contingence. Les plus simples d'entre elles, telles que l'astronomie et la géologie, lui donneront l'idée de continuité avec une grande netteté, non simplement la continuité d'existence, mais la continuité de causation, la production incessante des effets, l'action sans fin de chaque force. Mais ces notions lui seront surtout inculquées par les sciences concrètes organiques, celles qui traitent des choses vivantes. La biologie est particulièrement propre à familiariser l'esprit avec les idées fondamentales de continuité, de complexité, de contingence, de causalité. D'autre part elle conduit à une autre conception importante que les sciences concrètes inorganiques ne sauraient fournir, la conception de ce que Spencer appelle

la causalité fructifiante. Chez les êtres vivants, en effet, les activités sont immanentes et ils augmentent sans cesse en volume aussi bien qu'en variété.

Il y a, du reste, une connexion très intime entre la biologie et la sociologie. Comme le fait très bien voir Comte, les faits qui se produisent dans les associations humaines sont de même nature que ceux qui se produisent dans les groupes d'êtres inférieurs vivant en troupes. Nous devons donc considérer, avec lui, la biologie comme une préparation nécessaire aux études sociologiques, non seulement parce que les phénomènes de la vie collective, dérivant des phénomènes de la vie individuelle, ne peuvent être convenablement coordonnés qu'après que ceux-ci l'ont été, mais aussi parce que les méthodes d'investigation qu'emploie la biologie sont des méthodes dont la sociologie doit également se servir.

On peut envisager à deux points de vue différents la connexion qui existe entre la science de la vie et la science sociale.

Tout d'abord, puisqu'il est admis que toutes les actions sociales sont déterminées par les actions des individus et que toutes les actions des individus sont réglées par les lois générales de la vie, l'interprétation rationnelle des actions sociales suppose évidemment la connaissance des lois de la vie. Seule, en effet, la biologie peut fournir une théorie exacte de l'unité sociale, l'homme, puisqu'elle a dans son domaine la créature dont les propriétés sont le point de départ de l'évolution sociale. On peut dire avec raison que l'être humain est à la fois le problème final de la biologie et le facteur initial de la sociologie.

La biologie fait voir notamment que l'homme est plastique, soumis comme les animaux à l'influence du milieu, régi par les lois universelles de la nature vivante, que les facultés de tout genre se fortifient par l'exercice et s'affaiblissent par l'inaction, que les modifications qui affectent un individu se transmettent à sa postérité, qu'un organisme quelconque, y compris l'organisme humain, s'adapte toujours, à la fois directement et indirectement, à ses conditions d'existence. Ce sont là autant de vérités incontestables que la sociologie ne peut ignorer à aucun prix.

D'autre part, une société dans son ensemble, considérée à part des unités vivantes qui la composent, présente des phénomènes de croissance, de structure et de fonctions, analogues aux phénomènes de croissance, de structure et de fonctions que présente l'individu et qui sont la clef des autres. Il y a analogie réelle entre l'organisme individuel et l'organisme social. En effet, les sociétés présentent des phénomènes en tout point analogues à ceux que l'on constate chez les organismes. Les fonctions sont indépendantes et elles s'aident réciproquement.

Ces quelques analogies permettent de faire voir qu'il est impossible de saisir rationnellement les vérités sociologiques avant d'avoir saisi rationnellement les vérités biologiques.

La psychologie, à son tour, n'est pas moins nécessaire au sociologue que la biologie. Les pensées et les sentiments des hommes sont au nombre des facteurs les plus importants des phénomènes sociaux. Tout ce qui sort d'une société, sans exception, a son origine dans le motif d'un individu; ou dans la réunion des motifs identiques de beaucoup d'individus ; ou dans un conflit entre les motifs identiques et associés de personnes ayant certains intérêts, avec les divers motifs de personnes ayant des intérêts différents. Cela étant, on conçoit qu'il est impossible de faire de la sociologie sans connaître, au préalable, les conclusions certaines de la psychologie, car il est absurde de supposer qu'il puisse y avoir une interprétation rationnelle des actions combinées des hommes, sans une interprétation rationnelle préalable des pensées et des sentiments inspirant ces actions.

Nous pouvons maintenant, en nous résumant, répondre à la question que nous posions plus haut : D'après quelle méthode faut-il étudier les phénomènes sociaux ? Cette méthode sera unique : observer pour induire d'abord et déduire ensuite. Comte avait indiqué cette méthode avant Spencer. Il faudra d'abord observer les phénomènes sociaux, mais en tenant compte de toutes les difficultés que nous avons exposées précédemment. Puisque la sociologie est au sommet de la hiérarchie des sciences, comme elle embrasse tous les phénomènes qui font l'objet des autres sciences, elle emploiera tous les procédés d'investigation et

de recherches propres à ces autres sciences. Nous avons vu quelle était la contribution de ces diverses sciences à la sociologie. Toutes nous donnent le sentiment de la solidarité. La logique et les mathématiques enseignent lès nécessités de relation. La physique et la chimie nous donnent le sentiment de la causabilité. Chimistes et physiciens observent, analysent et décomposent les phénomènes et leurs éléments, mais ne vont pas plus loin. Les sciences concrètes nous familiarisent avec les idées fondamentales de continuité, de complexité, de contingence, de causabilité. La biologie, en outre, fournit l'idée de la causabilité fructifiante. A ces sciences, la sociologie empruntera la méthode d'observation comparative. Cette méthode est essentielle en sociologie, c'est seulement au moyen de comparaisons que nous pouvons parvenir à déterminer pour les phénomènes sociaux les relations de cause à effet.

THÉOPHILE GOLLIER.

HERBERT SPENCER.

Il ne nous fut donné qu'une seule fois de voir Herbert Spencer. Mais de cet unique contact avec lui, il nous est resté une impression inoubliable et cette impression, nous la revivons aujourd'hui en terminant la lecture de sa biographie [1]).

On a dit que le visage est le miroir de l'âme. Pour d'aucuns, il n'en n'est rien, mais pour H. Spencer, rien n'est plus vrai. A la première page de ses *Premiers Principes* Spencer avait écrit : « Il nous arrive trop souvent d'oublier non seulement qu'il y a une âme de bonté dans les choses mauvaises, mais aussi qu'il y a une âme de vérité dans les choses fausses » [2]). Cet amour de la vérité, cet esprit de charité qui lui faisaient écarter toutes les questions de personnalité pour aller droit aux idées, se lisaient sur ses traits.

1) *An Autobiography*, by Herbert Spencer, 2 vol. London, Williams and Norgate, 1904.
2) *Les Premiers Principes*, p. I. Paris, Alcan, 1901.

Figure large, aux traits perpétuellement calmes et sereins malgré la maladie, front élevé, deux yeux plutôt petits où brillait l'intelligence et dans lesquels on lisait la bonté, nez aquilin, chevelure abondante tombant sur les tempes, tel était Spencer dans les dernières années.

Si nous voulions résumer, en deux mots, la vie du grand philosophe anglais, nous dirions : Spencer rechercha la vérité pendant toute son existence. Il la chercha avec ardeur, avec passion, à travers tous les obstacles, en dépit d'une santé perpétuellement délabrée. S'il ne la trouve pas, c'est qu'elle n'était pas là où il croyait. *Laboremus*, telle fut sa devise, et, pendant soixante-trois ans, il y fut fidèle. Profondément désintéressé, il vécut presque pauvre, loin de toutes les richesses terrestres. Jamais, il ne chercha les honneurs. S'ils vinrent à lui, ce fut malgré lui et, quand il le put, il s'y déroba toujours.

Si par « génie » on entend la puissance intellectuelle poussée au suprême degré, devenue presque créatrice, on ne peut dire que Spencer fut un génie. Mais, par contre, il faut lui reconnaître une puissance d'assimilation et de synthèse qui tient réellement du prodige. Il s'assimila toutes les sciences connues. Il fut à la fois physicien, chimiste, biologiste, moraliste, économiste, philologue et sociologue.

Profond philosophe, quoi qu'on en ait dit, il rejeta avec dédain le positivisme qui se limite exclusivement à l'induction. Son regard aigu voulut plonger dans ce fond mystérieux où toutes les choses prennent leur source et l'ambition de toute sa vie fut de donner du cosmos, de l'homme et des choses, une explication causale.

Si Spencer échoua dans sa tâche, c'est qu'elle était humainement irréalisable. Nous n'en sommes pas encore venus au temps où une synthèse du monde soit possible. D'autre part, Spencer partit de postulats dont plusieurs étaient faux, dont d'autres étaient à démontrer. Mais si nous rejetons les fondements, nous reconnaissons cependant que l'édifice est magnifique. Si toutes ses parties ne sont pas d'égale valeur, si toutes ne sont pas dignes d'être conservées, si beaucoup ne résisteront pas à l'épreuve du temps, d'autres

cependant sont bonnes et solides. Quel est, d'ailleurs, l'homme de génie qui ait jamais édifié un système scientifique ou philosophique où tout était parfait ? Dans la vaste construction que Herbert Spencer a élevée, il y a, comme dans toutes les œuvres humaines, une âme de vérité. C'est, selon son expression, cette âme de vérité qu'il s'agit de dégager et dont il faut lui être reconnaissant.

* * *

Herbert Spencer naquit à Derby, le 27 avril 1820, d'une famille de prédicateurs et de professeurs. Son père, Georges Spencer, appartenait à la secte austère des *Quakers* ou des *Trembleurs* — qui tremblent devant Dieu seul — et sa mère, Henriette Holmes, à celle des *Méthodistes*. Chaque dimanche matin, dans son enfance, le jeune Spencer devait accompagner son père à l'assemblée des *Quakers* et l'après-midi sa mère, à la réunion des *Méthodistes*. Le spectacle quotidien de ces divergences religieuses au sein de sa famille devait fatalement contribuer à développer chez Herbert Spencer le mépris des formes dogmatiques et le sentiment de l'agnosticisme.

Georges Spencer avait pour principe qu'il ne fallait pas forcer la nature. Il attendit donc que son fils fût complètement développé avant de l'envoyer à l'école. Le jeune Spencer se distingua de suite entre tous ses compagnons. Là où la mémoire jouait le rôle principal, il était toujours bon dernier ; mais, par contre, là où les facultés intellectuelles et l'observation devaient entrer en jeu, il prenait place parmi les meilleurs élèves.

A l'âge de treize ans, Herbert Spencer fut envoyé chez son oncle, Thomas Spencer, chef d'institution à Hinton. Le jeune homme manifesta les mêmes dispositions que l'enfant.

Il ne fit que peu ou pas de progrès dans les langues anciennes. Apprendre par cœur des règles de grammaire ou un vocabulaire lui était chose impossible. Par contre, il manifesta des aptitudes remarquables pour les études qui requéraient, comme le dit son biographe Hudson, des facultés constructives et analytiques. Ses progrès en mathématiques

furent bientôt tels qu'il se trouva de loin à la tête de sa classe [1]).

Thomas Spencer ne fut pas longtemps sans reconnaître que son neveu n'était pas fait pour les études universitaires, telles qu'on les conçoit, du moins, en Angleterre.

Le jeune Spencer rentra à Derby à seize ans. Après quelques tâtonnements sur le choix d'une carrière, il entra comme ingénieur dans la Compagnie du chemin de fer de Glocester à Birmingham. Sa carrière d'ingénieur devait embrasser neuf années, de 1837 à 1846, mais en réalité elle ne dura que six ans, car elle devait subir de 1841 à 1844 une interruption de trois ans. En avril 1841, son premier engagement fut rompu et une crise momentanée en empêcha le renouvellement. Pendant ces trois premières années, Spencer s'était adonné complètement à sa profession, et les quelques loisirs que ses occupations absorbantes lui avaient laissés, il les avait consacrés à la géologie.

Rentré à Derby, il se mit à l'étude de la botanique. Esprit encyclopédique, il voulait tout savoir et il s'assimila avec une facilité merveilleuse tous les éléments principaux de la botanique. Au cours d'un séjour chez son oncle, à Hinton, Spencer fit la connaissance d'Edouard Niall, rédacteur en chef du journal le *Non-Conformist*. Cette rencontre devait avoir une influence des plus considérables sur la vie de Spencer. Protagoniste de la liberté à outrance, partisan acharné de la séparation des Églises et de l'État, Edouard Niall, après quelques entrevues avec Spencer, ne tarda pas à constater qu'il avait rencontré un fervent sectateur de ses idées. Il offrit à Herbert Spencer de collaborer au *Non-Conformist*. Le jeune ingénieur accepta et publia une série de douze articles ou lettres traitant de l'organisation politique, du commerce, de l'Église, du paupérisme, de la guerre, des colonies, de l'éducation, de l'hygiène publique.

Le système tout entier de Spencer apparaît en germe dans ces lettres. Ses ouvrages subséquents ne feront qu'amplifier et développer la doctrine qu'elles renferment. Soixante ans

1) Macpherson, *Herbert Spencer. The man and his work*, p. 11. Londres, Chapman and Hall, 1901.

plus tard, en 1902, dans son dernier ouvrage, il reprendra presque textuellement ses articles du *Non-Conformist*.

Avide de savoir, Herbert Spencer employa les loisirs que lui laissait sa profession de journaliste à compléter sa formation philosophique qui était plus que rudimentaire. C'était l'époque des grandes luttes entre Carlyle et Stuart Mill, et tout Anglais, quelque peu intellectuel, était tenu de prendre position dans le débat.

Spencer commença ses études philosophiques par la lecture de la *Critique de la raison pure*, mais il ne put aller jusqu'au bout. Le subjectivisme absolu de Kant lui parut essentiellement faux. Nier l'existence de réalités aussi évidentes que l'espace et le temps lui semblait impossible. Une étude beaucoup plus attentive des ouvrages de Carlyle et de Mill le décida à se ranger du côté de la doctrine utilitariste.

Sur ces entrefaites, la construction des chemins de fer avait repris un nouvel essor. On proposa à Spencer de rentrer dans l'industrie. Les conditions qui lui étaient faites étant assez avantageuses, il quitta la philosophie et le journalisme pour reprendre son ancienne profession. Mais décidément il n'était pas fait pour la vie pratique. Des difficultés éclatèrent en 1848 entre son directeur Prichard et le Parlement anglais. Spencer fut remercié et rendu pour toujours à ses études spéculatives.

Rien n'avait été moins brillant que cette première partie de la vie de Spencer. On ne pouvait pas dire précisément qu'il avait perdu son temps, mais enfin le fait est qu'après avoir essayé un peu de tous les métiers, après avoir été successivement professeur et ingénieur, il se trouvait, à trente ans, pour ainsi dire sans ressource aucune. Son existence était des plus précaire et l'avenir s'annonçait sous les couleurs les plus sombres quand, en novembre 1848, on lui proposa d'entrer à l'*Economist* comme secrétaire de rédaction. On lui allouait un traitement de 100 guinées par an, outre le logement dans les locaux du journal. Spencer accepta avec enthousiasme. Sa vie matérielle avait désormais une base solide et il allait pouvoir, en toute liberté, continuer les études qui lui tenaient tant au cœur.

Spencer, à Londres, partagea son temps en trois parties. Il consacra la première à son journal, la seconde à la préparation de sa *Statique sociale* et la troisième aux relations mondaines. Après deux années de labeur incessant, interrompu par une maladie de quelques mois, il put faire paraître son travail. Mais Spencer était encore alors tellement inconnu que Chapman, le grand libraire de Londres, avec lequel cependant Spencer était lié d'amitié, n'osa entreprendre à ses frais la publication de l'ouvrage du secrétaire de l'*Economist*. Comme, d'autre part, Spencer était sans fortune, on conclut l'arrangement suivant : Chapman ferait l'avance du tirage et Spencer donnerait comme garantie une créance de quatre-vingts livres sterling dont lui était redevable la Compagnie des chemins de fer où il avait été ingénieur.

La *Statique sociale* développait les théories contenues dans les *Lettres sur le Gouvernement*. D'après les déclarations de Spencer lui-même, son nouvel ouvrage n'avait pour but que de reconstruire sur un fondement plus solide les doctrines exposées dans les lettres : dans la première partie, on dégageait les principes d'où elles se déduisent ; dans la seconde, on leur donnait plus de force et de clarté. Pour le reste, il n'y avait aucune idée nouvelle ; on y retrouvait la même croyance à des lois invariables régissant les phénomènes sociaux: la croyance au progrès de l'humanité déterminé par ces lois ; la croyance à la modification morale des hommes produite par la discipline sociale ; la même foi en la tendance des différentes formes de gouvernement « à se constituer d'elles-mêmes à l'état d'équilibre stable » ; la même condamnation du contrôle autoritaire dans les diverses sphères de la vie sociale ; les mêmes bornes posées à l'action de l'État, réduite à la seule fonction d'assurer le respect de la justice et de l'équité dans les relations des citoyens entre eux [1]).

Il ne faudrait pas attribuer au titre choisi par Spencer la signification qu'il aurait revêtue sous la plume d'Auguste Comte. Lorsque la *Statique sociale* parut, Spencer ignorait que le titre eût déjà été employé. Il déclara même plus tard, lors-

1) Spencer, *Classification des sciences*, p. 122. Paris, Alcan, 1905.

qu'on voulut le ranger parmi les disciples de Comte, que s'il avait su que son titre n'était pas original, il en aurait employé un autre qu'il avait en vue. Sans approfondir davantage la question des rapports qui existent entre les idées de Spencer et celles de Comte, rappelons un témoignage que Spencer a cité en sa faveur. Un peu après l'apparition de la *Statique sociale*, la *Revue britannique du Nord*, dans son numéro d'août 1851, en rendait compte de la manière suivante : « Le titre de cet ouvrage, cependant, est tout à fait impropre. D'après toutes les analogies, les mots *Statique sociale* ne devraient être employés que dans le sens où, comme nous l'avons déjà expliqué, ils l'ont été par Comte, c'est-à-dire pour désigner cette branche de recherches qui a pour but de découvrir les lois de l'équilibre ou de l'ordre social, en tant que ces lois se distinguent dans la pensée de celles du mouvement ou du progrès social. Voilà ce dont M. Spencer semble n'avoir pas eu la moindre idée, car il paraît n'avoir donné ce titre à son ouvrage que pour indiquer vaguement qu'il se proposait de traiter des affaires sociales d'une manière scientifique. »

Chez Chapman, se rencontraient, par la force des choses, les plus célèbres des intellectuels anglais. Spencer y fit successivement la connaissance de Lewes, le directeur du *Leader*, de Miss Evans (Georges Eliott), de Tyndall, de Huxley, de Carlyle et autres célébrités.

Toutes ces relations furent très utiles à Spencer, tant au point de vue intellectuel qu'au point de vue financier. Grâce à Lewes, il entra comme collaborateur au *Leader*, à la *Revue britannique trimestrielle* et à la *Revue britannique septentrionale*, pendant que Chapman lui demandait pour la *Revue de Westminster* des articles sur la philosophie du style et sur l'excès de la législation.

Spencer jugea que ses ressources étaient suffisantes pour lui assurer une existence indépendante. D'autre part, la mort de son oncle, en janvier 1853, lui avait apporté un capital de 500 livres sterling. Il donna sa démission de secrétaire à l'*Economist* en juillet 1853, et s'embarqua peu après pour le continent où il visita successivement la Belgique, l'Allemagne et la Suisse. Parti en Europe pour se distraire,

Spencer en revint neurasthénique. Il se crut malade à en mourir. De fait, il ne se rétablit jamais entièrement et à partir de ce moment il eut à prendre des précautions constantes, au point de vue de sa santé.

Entretemps, une étude approfondie des ouvrages de Stuart Mill, principalement de la *Logique* et de la *Psychologie* du grand utilitariste anglais, avait convaincu Spencer de l'inanité de tous les efforts tentés pour édifier une philosophie reposant sur une analyse insuffisante ou fausse de la pensée. Il se mit lui-même à l'œuvre. Il publia, l'année suivante, le résultat de ses méditations et de ses études critériologiques sous le titre de : *Les principes de la psychologie* où, à l'empirisme absolu de Stuart Mill, il opposait ce qu'il appelait lui-même le « réalisme transfiguré », théorie hybride, espèce d'amalgame de tous les systèmes répandus à cette époque dans l'atmosphère du monde philosophique. Spencer se disait réaliste, parce qu'il existe hors de la conscience des conditions de la manifestation des objets, symbolisées par des relations telles que nous les concevons, mais il se refusait cependant à admettre le « réalisme grossier de l'enfant ou du sauvage ». « Aucune relation de la conscience ne peut ressembler à sa source en dehors de son domaine, ni même s'en approcher en aucune façon. Si une existence objective quelconque, manifestée sous des conditions quelconques, reste comme la nécessité finale de la pensée, il ne se trouve pas le moins du monde impliqué par là que cette existence et ces conditions soient pour nous rien de plus que les corrélatifs inconnus de nos sensations et des relations qui les unissent. Le réalisme auquel nous souscrivons affirme l'existence de l'objet, en tant que séparée et indépendante de l'existence du sujet, mais n'affirme ni qu'aucun mode de l'existence objective soit tel en réalité qu'il apparaît, ni que les connexions qui unissent ces modes soient objectivement telles qu'elles apparaissent. Il se trouve ainsi profondément distinct du réalisme grossier; pour marquer cette distinction, nous faisons bien de l'appeler réalisme transformé »[1]).

Mais Spencer, en voulant aller trop vite, avait présumé

1) *Principes de psychologie*, § 472.

de ses forces. L'ouvrage était à peine terminé qu'un nouvel accès de neurasthénie survint, et il dut encore une fois interrompre ses travaux pendant deux ans. Dans son *Autobiographie*, nous ne notons, pendant ces deux années, aucun incident important : un voyage au Tréport en 1855, un autre à Guernesey, où il fait la connaissance de Victor Hugo comme l'année précédente il avait fait, à Paris, celle de Littré ; une excursion en Écosse où il s'amusa à pêcher la truite pendant six mois, et enfin un dernier voyage à Paris où Chapman et Miss Martineau l'avaient envoyé pour porter à Auguste Comte le résultat de la vente de la traduction anglaise de la *Philosophie positiviste.* Une fois rétabli de son accès de neurasthénie, Spencer se remit à l'œuvre et, en novembre 1857, il fit paraître ses *Essais*, où, s'il n'y avait rien d'original, on avait cependant l'avantage de trouver un exposé non plus fragmentaire mais entier de son système philosophique.

Dans l'intention de rendre cet exposé plus complet encore, Spencer conçut le plan de toute une bibliothèque philosophique. Il proposa à Chapman de faire paraître le tout dans la *Revue de Westminster*, mais l'éditeur anglais, jugeant que l'œuvre n'intéresserait pas le gros public, refusa. Pour trouver l'argent nécessaire à l'exécution de son plan, Spencer songea à rentrer une dernière fois dans l'industrie. Il demanda successivement à entrer à la Compagnie des Indes, dans l'administration des prisons et dans les contributions, mais il échoua malheureusement partout. Voyant l'inutilité de ses efforts, il eut recours au dernier moyen qui lui restait : faire appel au public sous forme de souscriptions individuelles. Cet appel fut entendu d'une façon inespérée et Spencer reçut 440 souscriptions parmi lesquelles celles de Darwin, d'Huxley, de Lyell, de Tyndall, de Charles de Rémusat et de Jules Simon. Nous donnons ci-dessous le programme complet de l'ouvrage qui devait paraître sous le titre de *Philosophie synthétique* en livraisons de 80 à 96 pages.

Premiers principes. — 1. L'Inconnaissable ; 2. Le connaissable.

Principes de biologie. — Vol. I : 1. Les données de la biologie ; 2. Les inductions de la biologie ; 3. L'évolution de la

vie. — Vol. II : 4. Développement mythologique ; 5. Développement physiologique ; 6. Les lois de la multiplication.

Principes de psychologie. — Vol. I : 1. Les données de la psychologie ; 2. Les inductions de la psychologie ; 3. Synthèse générale ; 4. Synthèse spéciale ; 5. Synthèse physique. — Vol. II : 6. Analyse spéciale ; 7. Analyse générale ; 8. Corollaires.

Principes de sociologie. — Vol. I : 1. Les données de la sociologie ; 2. Les inductions de la sociologie ; 3. L'organisation politique. — Vol. II : 4. L'organisation ecclésiastique ; 5. L'organisation cérémonielle ; 6. L'organisation industrielle. — Vol. III : 7. L'évolution linguistique ; 8. L'évolution intellectuelle ; 9. L'évolution esthétique ; 10. L'évolution morale ; 11. L'accord général.

Principes de morale. — Vol. I : 1. Les données de la morale ; 2. Les inductions de la morale ; 3. Morale personnelle. — Vol. II : 4. Justice ; 5. Bienfaisance négative ; 6. Bienfaisance positive.

L'exécution de ce programme devait durer trente-six ans et occuper toute la vie de Spencer. En conformité avec ce programme, les *Premiers Principes* parurent en 1862. Ils avaient pour objet l'examen approfondi des notions primordiales de la religion, de la science, de la conscience, et, pour but, leur réconciliation. Les conclusions étaient franchement mécanistes et idéalistes. Spencer affirmait l'existence de l'Inconnaissable. Partisan d'un monisme absolu, il affirmait l'identité substantielle du non-moi et du moi, de la matière et de l'esprit ; mécaniste, il réduisait tous les phénomènes extérieurs, y compris les faits nerveux soumis à l'observation du physiologiste, à des phénomènes mécaniques, interprétables en termes de masse et d'énergie ; enfin idéaliste, il affirmait encore que nous ne connaissons que nos états de conscience et que les objets sont la face externe des phénomènes psychologiques dont la conscience aperçoit le dedans.

Le travail absorbant auquel Spencer devait se livrer avait encore délabré sa santé. Son énervement était parfois tel qu'il se trouvait obligé de dicter certaines parties de ses livres en jouant à la raquette. Pour se refaire, Spencer alla, selon son habitude, passer l'automne de 1862 en Écosse. Il fit le voyage

avec un de ses meilleurs amis d'Amérique, le professeur Youmans qui contribua, pour une bonne part, à faire la réputation de Spencer aux États-Unis.

Entre les *Principes psychologiques* et les *Principes de biologie* qui devaient paraître en second lieu, Spencer publia contre Comte sa *Classification des sciences*. On sait que pour le fondateur du positivisme français, les sciences doivent se classer suivant un ordre de complexité croissante ou de généralité décroissante. A cette conception purement mathématique Spencer opposa une classification tout à fait originale. Après avoir démontré que ni l'ordre de succession suivant lequel Comte dispose les sciences, ni tout autre ordre suivant lequel on peut les disposer, ne représentent, soit leur dépendance logique, soit leur dépendance historique, il faisait voir que la division naturelle des sciences la plus large est celle qui les partage en deux classes : les sciences qui ont pour objet les rapports abstraits sous lesquels les phénomènes se présentent à nous, et celles qui ont pour objet les phénomènes eux-mêmes.

Un incident devait encore accentuer l'antagonisme qui existait entre Spencer et Comte. La *Revue des Deux-Mondes* ayant publié, dans son numéro du 15 février 1864, un article où Spencer était considéré comme un disciple de Comte, le philosophe anglais ajouta à sa *Classification des sciences*, le chapitre célèbre intitulé : *Pourquoi je me sépare d'Auguste Comte*. Il disait n'admettre aucun des principes fondamentaux du système comtiste et déclarait en terminant : « Professant des idées radicalement opposées à celles de Comte sur toutes les doctrines fondamentales, excepté celles que nous avons héritées en commun du passé, j'ai cru nécessaire de ne pas laisser subsister l'opinion que je suis d'accord avec lui, nécessaire de montrer qu'une grande partie de ce qui est connu généralement sous le nom de philosophie positive n'est pas la « philosophie positive » en ce sens qu'elle soit la philosophie particulière de Comte, et enfin de montrer que je rejette tout, dans ce qu'on appelle « philosophie positive », excepté ce qui ne lui appartient pas en propre. »

La *Classification des sciences* fut suivie des *Principes de biologie*. Spencer adaptait et amplifiait la doctrine de l'évolution

que déjà en 1852, sept ans avant l'apparition de l'*Origine des espèces* de Darwin, il avait préconisée. La théorie darwiniste n'est d'ailleurs qu'une parcelle du système de Spencer, car pour le philosophe anglais la doctrine de l'évolution a pour objet la totalité du procès cosmique « depuis la condensation des nébuleuses jusqu'à la transformation des souvenirs fixés par la peinture en langage écrit, ou la formation des dialectes ; enfin, comme résultat général, elle montre que toutes les transformations mineures dans leur variété infinie sont autant de parties d'une vaste transformation, qui révèlent partout la même loi et la même cause, à savoir que l'énergie infinie et éternelle se manifeste partout et toujours par des modes toujours différents dans les résultats, mais constamment semblables en principe ».

La question de savoir à qui revient la paternité de la doctrine de l'évolution est aujourd'hui résolue. De Quatrefages et Clodd notamment ont fait voir surabondamment que Darwin n'en est aucunement le père [1]). L'hypothèse de l'évolution dans le monde organique remonte à de Maillet, à Buffon et à Lamarck. Darwin n'a fait que recueillir l'idée de ses prédécesseurs. Quant à l'évolution appliquée au Cosmos, il n'y a pas à avoir le moindre doute sur l'origine de l'hypothèse : Spencer seul peut en revendiquer la paternité.

Ce deuxième volume du *Cours de philosophie synthétique* faillit bien en être le dernier. Malgré le labeur intense qu'il fournissait, Spencer n'avait aucunement abandonné ses relations mondaines : dîners, voyages, excursions à la campagne, clubs, Spencer était partout.

Comme ses écrits jusqu'ici ne lui avaient rien rapporté, tout au contraire, et que son genre de vie était très dispendieux, il s'aperçut avec effroi que les ressources lui manquaient pour continuer la publication de son œuvre. D'autre part, les souscripteurs ne lui étaient pas restés fidèles : de 440 au début, ils n'étaient plus que 350. Il annonça aux intéressés, dans la livraison de décembre 1865 de la *Biologie*, qu'il était forcé d'en interrompre la publication faute d'argent.

1) De Quatrefages, *Darwin et ses précurseurs français* et les *Émules de Darwin*, avec préfaces de MM. Périer et Hamy. Paris, Alcan. — Edward Clodd, *Pioneers of Evolution*.

Trop fier, il ne pouvait à l'instar de Comte solliciter des secours de ses amis. Mais Mill, qui était venu en 1844 à l'aide du grand positiviste français, n'eut pas sitôt appris la détresse de Spencer que spontanément il fit savoir qu'il s'engageait à couvrir le déficit et à compléter, entre les mains de l'éditeur, la somme nécessaire à l'achèvement de l'ouvrage. « Je vous prie, disait-il, de ne pas voir dans ma proposition une faveur personnelle, mais la collaboration que j'apporte à un grand dessein public, pour lequel vous donnez votre vie et avez donné votre santé. »

Tyndall, Huxley et Lubbock suivirent l'exemple de Mill. Les Américains mis au courant de la situation de Spencer par son grand admirateur Youmans, ne voulurent pas rester en arrière dans cet assaut de générosité, et Spencer put décliner l'offre de ses compatriotes. Il accepta de ses amis d'Amérique une somme de 7000 dollars, et la publication du Cours fut reprise.

Sur ces entrefaites, Herbert Spencer perdit à la fois et son père et sa mère. Rien ne le retenant plus à Derby, il réalisa sa succession paternelle et vint se fixer à Londres pour toujours.

De retour à Londres, Spencer s'occupa à revoir les *Premiers principes* dont il donna une deuxième édition à la fin de 1867. Mais devenu plus malade que jamais, incapable de tout travail sérieux, il dut encore une fois abandonner le cours et, en mars 1868, il partit pour l'Italie. A son retour, il refondit complètement les *Principes de psychologie*, y fit des ajoutes et des modifications très nombreuses. Quand le volume parut en 1870, il représentait le double de l'ouvrage primitif. Spencer à cette époque arrive à la gloire et à la fortune. Pour la première fois il retire quelque argent de ses œuvres, qui à l'origine avaient failli le ruiner. « Je publiais mon premier ouvrage *Social static*, écrit-il à la fin de 1850. Comme c'est un ouvrage philosophique, il me fut impossible de trouver un éditeur qui voulût courir les risques de la publication et force me fut de le publier à mes propres frais. L'édition consistait en 750 exemplaires et demanda quatorze années pour être vendue entièrement. En 1855 je publiais les *Principes de psychologie*. Des 750 exemplaires que je fis impri-

mer, j'en distribuai un grand nombre, et je vendis le restant, soit 650 volumes environ en douze ans et demi. Plus tard, en 1857, je publiais une suite d'*Essais* qui eurent le même sort que mes ouvrages précédents. J'en imprimai 550 exemplaires et ils ne se vendirent qu'en dix ans et demi. Vers 1860 je commençais à publier un autre ouvrage intitulé *Système de philosophie* et pris la résolution de le faire paraître trimestriellement par livraisons, puis de l'éditer en volumes, une fois l'œuvre entièrement terminée.

» Avant la fin de mon premier volume : *Premiers principes*, je constatais que ce moyen ne me réussissait pas davantage, et que je perdais de l'argent. Arrivé au milieu du deuxième volume, je constatais de nouveau que je perdais de l'argent ; enfin au milieu du troisième volume, je m'aperçus que j'avais gaspillé tout ce que je possédais : j'avais dans l'intervalle de quinze ans perdu presque 1200 livres, sans compter l'intérêt de mon argent, et continuant de la sorte j'allais fatalement à la ruine. Je cessai donc ma publication et en avertis mes souscripteurs. Mais à ce moment je fis un héritage qui me permit de continuer mes publications. Mes pertes d'ailleurs ne continuèrent plus longtemps, et bientôt mes livres commencèrent à se vendre. Je fus remboursé entièrement en 1874, c'est-à-dire vingt-quatre ans après que j'avais commencé ma carrière d'écrivain. »

En hiver 1871, le libraire Baillère demandait à Spencer d'écrire pour la « Bibliothèque scientifique internationale » une *Introduction à la science sociale*. Après avoir paru d'abord sous forme d'articles en Angleterre et aux États-Unis, l'ouvrage fut publié en France en 1873 et rapporta à Spencer 1400 livres, soit 35.000 francs. En même temps les œuvres de Spencer devenaient classiques dans l'enseignement, tant en Angleterre qu'à l'étranger. L'Université d'Oxford inscrivait à son programme les *Principes*. En 1871, les étudiants de l'Université écossaise de St-André le nommaient recteur. On se disputait le philosophe anglais dans tous les salons et dans tous les grands clubs. Un petit fait rapporté par Spencer donnera une idée de la popularité dont il jouissait alors. Il dut faire imprimer en 1875 la petite circulaire que voici : « M. Spencer accablé de lettres et de demandes de

toutes parts ne peut répondre par écrit à tous les plis qui lui sont adressés ; il espère que le présent avis l'excusera suffisamment auprès de M... »

Infatigable, Spencer reprit son Cours. D'après le programme conçu en 1860, il devait publier les *Principes de sociologie*. Mais comme les principes supposaient des données et une quantité immense de faits, Spencer aidé de trois secrétaires qui lui rendirent dans l'occurrence de réels services : Duncan, Scheppig et Gollier entreprirent de répertorier tous les documents existant sur les mœurs, les lois, les coutumes des races connues. Ce répertoire colossal une fois terminé comprenait huit cahiers qui traitaient respectivement de l'Angleterre, de l'ancienne Amérique, de la Polynésie, de l'Afrique, de l'Asie, des Hébreux, des Phéniciens et de la France. Trois ans furent nécessaires à Spencer pour mettre en œuvre cette énorme documentation, et en juin 1877 il fit paraître le premier volume des *Principes de sociologie*. Comparé au plan de 1860, il y avait une différence très notable dans les *Principes de sociologie*. Spencer avait cru à l'origine que l'état politique avait été l'état primordial de la société. Les travaux de ses compatriotes modifièrent ses idées et le conduisirent à des vues plus justes. Il admet avec Maine que la famille est la première forme sociale et a précédé la forme politique. Il fit donc dériver la forme politique de celle de la famille.

Entretemps la santé de Spencer ne s'améliorait pas et il lui fallait une dose de courage peu ordinaire pour continuer ses travaux. Son état s'aggrava même à tel point en 1878, qu'il en arriva à appréhender la mort. Comme il ne voulait pas disparaître avant d'avoir donné à ses concitoyens les conclusions de l'œuvre à laquelle il avait consacré toute sa vie, il interrompit les conclusions de sa *Sociologie* pour travailler à sa *Morale*. En février 1879, l'ouvrage était terminé et parut dans la *Bibliothèque scientifique internationale*. Les *Bases de la morale* de Spencer n'étaient qu'une application dans le domaine moral de sa *Théorie générale de l'évolution*.

A partir de ce moment, les travaux de Spencer se poursuivent très rapidement. Il publia successivement à de très courts intervalles les *Institutions cérémonielles* et les *Institutions*

politiques. En 1882, il fit un voyage triomphal aux États-Unis. On le reçut partout avec enthousiasme. Des fêtes, des banquets, des réceptions innombrables furent organisés en son honneur à New-York, à Washington, à Chicago, etc. Malheureusement la secousse avait été trop forte pour son état de santé, et Spencer revint en Angleterre plus malade que jamais.

Après quelques mois de repos, il se remit à la tâche avec un courage inlassable. Il publia l'*Individu contre l'Etat* et les *Institutions ecclésiastiques.* La préparation du troisième volume de la *Sociologie* lui demanda dix ans et ce ne fut qu'en 1885 qu'il put être publié.

Il fit paraître par chapitres séparés les *Principes de morale* qui devaient terminer le livre synthétique, et l'on eut ainsi successivement : la justice, la morale des différents peuples, le rôle moral de la bienfaisance. Spencer incapable d'aller plus loin avait abandonné l'idée conçue en 1860 d'exposer l'évolution esthétique, intellectuelle et morale qui devait, dans sa première pensée, clore la *Sociologie ;* il se borna à publier en 1896 les *Institutions professionnelles et industrielles* qui clôturèrent le *Cours.* L'œuvre gigantesque était accomplie. Elle avait demandé trente-six ans de travaux incessants et avait été réalisée à travers des difficultés de toute espèce : financières, morales et physiques ; l'on comprend dès lors les sentiments qui s'emparaient de Spencer lorsqu'il eut terminé son dernier volume.

« Quand je considère les trente-six années écoulées depuis le moment où j'entrepris le *Cours synthétique*, je suis vraiment étonné de l'audace que j'aie eue en entreprenant une telle œuvre et bien plus étonné encore de la voir terminée. En 1860, mes modestes ressources étaient presqu'entièrement gaspillées par la publication de plusieurs livres qui ne me rapportaient même pas les dépenses qu'ils occasionnaient ; je fus ensuite atteint d'un mal chronique, causé par le surmenage. Cette maladie me rendit incapable, pendant dix-huit mois, de fournir plus de trois heures de travail par jour, et

encore était-ce là un maximum. Cette entreprise doit avoir paru insensée à ceux qui en ont eu connaissance, et on peut d'ailleurs en juger par ce fait que le premier chapitre du premier volume n'était pas encore terminé que la maladie m'obligea de cesser tout travail. Mais toutes les entreprises imprudentes ne font pas toujours faillite. Malgré des obstacles innombrables et des rechutes de mon mal qui duraient parfois des semaines, parfois des mois et même un an, qui me faisaient souvent désespérer d'atteindre jamais au but, j'y suis enfin arrivé et mon ouvrage est terminé. »

Exténué par le labeur immense qu'il avait fourni pendant ces quarante ans, éprouvé par la maladie, attristé par des polémiques dont quelques-unes furent d'une cruelle injustice, n'ayant plus rien à attendre de la vie, Spencer quitta Londres en 1896 pour se retirer sur la plage de Brighton. Il vécut là encore six ans, entouré de l'affection fidèle des filles de M. Potter qui avait été son ami intime.

Spencer avait perdu beaucoup d'illusions au cours de sa vie. La solitude lui enleva celles qui lui restaient encore et rien n'est plus triste que la dernière étude qu'il publia en 1902 sous le titre : *Faits et commentaires*. Sentant lui-même la mort approcher, il avait inscrit dans la Préface ces mots qui devaient se vérifier : « Ceci est mon dernier ouvrage. »

Ses derniers jours furent très sombres. Il assista à la faillite de toutes ses prédictions. Toutes ses espérances étaient démenties. Le libéralisme dans lequel il avait eu une foi inébranlable se montrait totalement insuffisant pour résoudre les grands problèmes économiques. Il voyait grandir sans cesse le socialisme qu'il considérait comme un adversaire de la civilisation : « Inévitable, écrivait-il, cette doctrine prépare le plus grand désastre que le monde ait jamais connu. Elle entraîne la société à la servitude. »

Le 8 décembre, Spencer quittait ce monde à l'âge de 83 ans.

Théophile Gollier.

SOCIOLOGIE LITTÉRAIRE.

EDOUARD SCHURÉ, *Histoire du Lied ou la Chanson populaire en Allemagne*. Nouvelle édition précédée d'une étude sur *Le Réveil de la poésie populaire en France*. Un vol. de 440 pages, prix : 3,50 fr. — Paris, Librairie académique Perrin et Cie, 1903.

Lorsque parut, en 1868, la première édition de l'*Histoire du Lied* de M. E. Schuré, les études de folklore étaient peu répandues en France ; en fait de recueils de chansons populaires françaises, il n'existait que les *Chansons populaires des provinces de France*, de Champfleury et Weckerlin, les *Chansons de Normandie*, de Beaurepaire, et les *Noëls francomtois* de Max Buchon. D'autre part, les poètes ignoraient complètement cette source d'inspiration qu'est la poésie issue du peuple, et le livre de Schuré fut, à son apparition, « un appel au réveil de la poésie primitive ».

Le désir de l'auteur s'est accompli : une véritable armée de collectionneurs s'est levée en France, « fouillant les campagnes et les bibliothèques, cueillant sur la bouche des enfants et des femmes, des vieillards et des travailleurs, les berceuses, les légendes, les devinailles et les formulettes, les vieux noëls et les toujours jeunes chansons d'amour » ; des revues ont été consacrées à l'étude approfondie du folklore : *Mélusine* de MM. H. Gaidoz et E. Rolland, dont les vingt volumes (1878-1901) constituent « un des plus beaux répertoires du folklore français et étranger », la *Revue des traditions populaires* de M. P. Sébillot qui recueille les contes et légendes de tous les pays, la *Tradition* de M. H. Carnoy qui en fait ressortir ingénieusement le côté poétique. Les poètes, eux aussi, ont compris le charme profond de la poésie populaire ; ils s'en sont imprégnés, et si le mouvement n'a pas eu la même importance que de l'autre côté du Rhin, il est cependant plein de promesses d'avenir.

Malgré les trente-cinq années qui nous séparent de l'époque où le livre fut publié, et malgré la complète transformation qui s'est produite depuis lors, M. Schuré n'a pas refait son ouvrage, ni modifié la conclusion où il reproche à ses compatriotes de négliger leur propre poésie populaire

et où il indique aux poètes la route à suivre pour donner à la poésie française un caractère véritablement national. Il s'est contenté — à tort, selon moi, — de faire précéder son édition définitive d'une *Préface sur le réveil de la poésie populaire en France de 1870 à 1900.*

C'est Herder qui, vers la fin du XVIIIe siècle, *découvrit*, peut-on dire, la poésie populaire. Il voulut montrer que « le peuple sait chanter, émouvoir, *exprimer poétiquement sa vie* sur tous les points du globe » ; à cet effet, il rassembla les chants les plus simples et les plus beaux sous ce titre suggestif : *Voix des peuples.* Il eut, en Allemagne, beaucoup d'imitateurs : les recueils de *Volkslieder* se multiplièrent et les poètes les plus illustres rivalisèrent pour rendre à ces chansons leur intégrité primitive. Aussi bien, la littérature populaire allemande est d'une richesse inépuisable ; « grâce aux nombreux et consciencieux recueils qu'en ont faits des hommes à la fois poètes et savants, on peut remonter à son origine au XIVe siècle, la suivre dans sa floraison au XVe et au XVIe siècle, dans sa décadence pendant la guerre de Trente ans, dans sa renaissance féconde au XVIIIe siècle et l'accompagner jusqu'à nos jours ».

Si la découverte de cette vaste littérature est une bonne fortune pour l'historien, c'en est une très grande aussi pour le sociologue qui retrouvera non pas « un peuple vague, une masse confuse, un fantôme d'abstraction », mais « un peuple vivant avec ses types innombrables » et ses caractères particuliers. Sans doute, dans l'*Histoire du Lied*, M. Schuré n'aborde pas directement le point de vue sociologique, — un volume n'y aurait pas suffi ; — toutefois, il marque bien l'importance pour les études sociologiques de cette poésie d'origine naturelle et instinctive « qui plonge par ses racines dans le cœur de la nation ».

C'est au XIVe siècle, au moment où le peuple commence à sentir sa force et à secouer le joug de la féodalité, que naît le *Volkslied :* son premier cri est un cri de révolte et d'indépendance ; il part de la Suisse et a sa répercussion dans toute l'Allemagne. Le siècle suivant voit le plein épanouissement du chant populaire : les auteurs ne sont pas des poètes de profession, « c'est le chevalier en quête

d'aventures, non moins que la pauvre fille délaissée, c'est la paysanne éprise du lansquenet comme la bourgeoise amoureuse de l'étudiant, c'est le rêveur mystique qui chante l'amour sans bornes de la Vierge, tout aussi bien que le protestant enthousiaste qui entonne son cantique de combat » ; les sujets présentent une étonnante variété, plus remarquable encore lorsque la chanson nous précipite « au milieu du tourbillon de la vie du XVIe siècle ». Il y a une série d'œuvres où « l'homme apparaît comme perdu dans la nature et dominé par elle » ; ce sont les ballades et idylles dans les bois ; elles correspondent à l'état d'âme de la *vie primitive*, « voix perdues dans la vie orageuse » du temps. Viennent ensuite, en plus grand nombre, les *chansons d'aventures* et les *chansons d'amour*, et enfin, le groupe le plus important, car le sentiment religieux occupe une grande place dans la poésie populaire, celui des *chansons religieuses*, où l'âme « s'élève au-dessus de sa destinée personnelle et cherche à saisir sa relation avec l'Infini ». A la Réforme, les cantiques protestants remplacèrent le *Volkslied* primitif ; ceux de Luther particulièrement exercèrent une influence profonde ; dans la suite, les prédicateurs luthériens proscrivirent le chant populaire, surtout le chant d'amour ; enfin, la guerre de Trente ans et le pédantisme littéraire du XVIIe siècle lui donnèrent le coup de grâce. Il reparut plus tard, après que Herder eut écrit cette parole féconde : « La vraie poésie c'est la poésie primitive ; prêtez l'oreille aux chants populaires de toutes les nations, voilà vos maîtres ». Un homme de génie et de volonté, Goethe, réalisa dans ses œuvres l'idéal que Herder entrevoyait de loin. Le plus grand lyrique de l'Allemagne est, en effet, le plus fervent disciple de la poésie primitive ; il s'élève plus haut sans doute, mais « il respire à pleins poumons l'atmosphère du *Volkslied* ». Si brillamment ressuscité, le *Lied* reçut des hommages sans nombre et beaucoup de poètes au XIXe siècle le cultivèrent : tout en partageant les aspirations modernes, il n'a rien perdu de sa simplicité, « il ne s'est pas éloigné du peuple, il est resté l'écho toujours éveillé de la vie intime, politique, sociale et religieuse de la nation » ; c'est ce qui fait sa force et qui explique sa merveilleuse vitalité.

Telle est, simplement esquissée, l'histoire du *Lied* en Allemagne.

Il y aurait à relever dans l'ouvrage de M. Schuré certaines opinions excessives, par exemple, des préventions injustifiées contre le catholicisme et son action littéraire et sociale, certaines généralisations hâtives auxquelles, je le reconnais, l'auteur était très exposé et qu'il a su, d'ailleurs, souvent éviter; mais l'impression que m'a laissée cette étude est celle d'un bon et beau livre : il faut savoir gré à M. Schuré d'avoir, au milieu d'une époque éprise de l'*art naturaliste*, de *l'art pour l'art*, sonné le réveil d'un *art spiritualiste*, écrit une œuvre « *qui élève l'âme* » et contribué, au prix de quelques exagérations peut-être, à la renaissance de la poésie populaire en France.

CAMILLE LIÉGEOIS.

MAX NORDAU, *Vus du dehors*. Essai de critique scientifique et philosophique sur quelques auteurs français contemporains. Traduit de l'allemand par AUGUSTE DIETRICH (Bibliothèque de Philosophie contemporaine). Un vol. in-8° de 332 pages. — Paris, Alcan, 1903.

Vus du dehors de M. Nordau renferme, comme l'indique le sous-titre de l'œuvre, une série d'études critiques sur des auteurs français contemporains. D'ordinaire, il est assez difficile, en raison du nombre et de la diversité des questions soulevées, d'analyser ces ouvrages faits d'articles détachés ; mais M. Nordau a une façon bien à lui de présenter ses idées : chacune de ses études est, pour ainsi dire, une dissertation en forme où la thèse est posée, démontrée, puis résumée en guise de conclusion, de sorte que l'idée fondamentale se dégage très nettement de l'ensemble.

S'occupe-t-il de Balzac, il s'efforce de prouver que son œuvre « ne doit absolument rien à l'observation et qu'elle doit tout à la divination, à l'intuition ». Étudie-t-il Michelet, il démontre que celui-ci est « l'exemple le plus parfait de l'historien *cum ira et studio*, que sa *colère* et son *empressement* expliquent son action sur l'âme française et lui assurent l'immortalité ». Pour lui, le *Journal* d'Edmond de Goncourt

forme « une contribution incomparable à la psychologie du cabotinage ». Guy de Maupassant, prétend-il, n'a considéré dans le monde que « les aspects de la vie sexuelle en ses formes les plus basses » ; il était né « malade d'esprit » et son succès est dû à ce que ses œuvres « satisfont les instincts anti-chrétiens des soi-disant chrétiens lettrés ». Dans Anatole France, M. Nordau nous fait voir l'ironiste à froid qui démonte » le rouage entier de la société française » et dresse en souriant les plus formidables accusations « contre l'État, le Gouvernement, les institutions et les hommes ». Dans *Les Façades* de M. L. de Nion, il trouve,malgré certaines exagérations, « un nouveau témoignage, une déposition écrasante contre la société aristocratique de France ». Il n'admet pas la thèse des *Déracinés* de M. M. Barrès ; quoi qu'on en dise, il n'est pas vrai « que l'homme pour arriver à son plein développement doit rester enraciné dans le sol héréditaire » ; et si Barrès a eu le mérite et la hardiesse d'ouvrir la discussion de cette grosse question sociologique, il n'a pas su « y faire pénétrer la lumière ».

C'est la première partie de l'ouvrage (pp. 1-86).

La seconde partie, beaucoup moins importante (pp. 87-120), est consacrée à trois poètes, Paul Verlaine, Stéphane Mallarmé et M. Léon Dierx. D'après Nordau, il ne faut voir en Verlaine qu'un dégénéré « qui lutte douloureusement contre ses mauvais instincts et trouve dans sa détresse parfois des accès de plainte touchants ». Mallarmé n'est qu'un « débile d'esprit qui avait des moments de versification », pendant lesquels « sa débilité apparaissait le plus désolante ». M. Dierx leur est supérieur : Parnassien par la forme et par la manière de penser, un sombre pessimisme s'allie en lui à une théorie d'art tout aristocratique qui lui gagne les sympathies des décadents et des poètes jeunes.

Que pense M. Nordau de nos auteurs dramatiques ? (pp. 121-330).

Aucune des qualités indispensables au dramaturge qui veut captiver la foule, n'a manqué à Alex. Dumas fils : virilité de caractère et de volonté, fantaisie, profonde émotivité..., mais, contrairement à une opinion très répandue, il est l'auteur dramatique « le plus subjectif que la France ait

produit », et, s'il a combattu toutes les lois et tous les préjugés sociaux, c'est qu'il était « par naissance et par éducation en dehors du contrat social ».

Henri de Bornier, dans *Le Fils de l'Arétin* a voulu montrer l'hérédité du vice ; seulement, il abuse de cette théorie pour échafauder une action dépourvue de vraisemblance. Cette thèse a été reprise, sans plus de succès d'ailleurs, dans l'*Évasion* de M. Brieux. Avec celui-ci, nous entrons résolument dans la catégorie des *pièces à problèmes*. La situation économique et morale que la société fait à la femme et particulièrement le problème de la dot, voilà le fond des *Trois filles de M. Dupont*. Le divorce est inadmissible quand il y a un enfant, c'est la démonstration qui doit ressortir de la pièce *Le Berceau*. *Les Remplaçantes* traitent la question des nourrices ; *Les Avariés*, un cas très spécial de pathologie. La préoccupation est la même chez M. P. Hervieu : si la thèse n'est pas nettement posée dans *Les Tenailles*, elle l'est parfaitement dans *La Loi de l'homme* qui dépeint la situation inférieure de la femme, et dans *La Course au flambeau* qui se résume en ces mots du « raisonneur » de la pièce : « Croyez-moi, la reconnaissance filiale n'est pas spontanée, elle est un effort de la civilisation, un fragile essai de vertu ». *Le Torrent*, *La Douloureuse* de M. M. Donnay, *Le Repas du lion*, *La Nouvelle Idole* de M. de Curel, *La Douceur de croire* de M. J. Normand, *Les Mauvais Bergers* de M. O. Mirbeau, *L'Aînée* de M. J. Lemaître sont toutes, comme les précédentes, des comédies de mœurs contemporaines à tendances scientifiques, morales ou sociales. Mais la plupart de ces pièces à problèmes renferment des idées puériles ou erronées ; les auteurs n'ont aucune préparation pour traiter les questions qu'ils agitent, ou encore l'affabulation est invraisemblable. Sans doute, certaines thèses — par exemple, celles qui se trouvent développées dans les dernières comédies de Brieux — sont démontrées scientifiquement ; seulement, il ne semble pas que le théâtre ait pour mission de les populariser.

M. Edmond Rostand est beaucoup plus favorablement apprécié, et, d'ailleurs, ses tendances sont très différentes de celles de la plupart des auteurs dramatiques contempo-

rains, car il est avant tout un artiste épris d'idéal. Son œuvre a une grande importance historique : *Cyrano de Bergerac* et *l'Aiglon* sont deux pièces bien françaises qu'admirerait vivement l'auteur des *Burgraves* et de *Hernani.*

Telles sont les opinions de M. Nordau. Généralement, — il faut le reconnaître, — ces opinions sont très originales. Sont-elles fondées ? Moins souvent. D'abord, M. Nordau a beau revendiquer pour ses jugements le caractère de complète indépendance et d'absolue impartialité, se croire autorisé, en sa qualité d'étranger, à devancer les jugements de la postérité et à émettre des avis très catégoriques sur les auteurs français contemporains, il manque dans ses appréciations de cette « sympathie » pour les œuvres sans laquelle, selon Guyau, il n'y a pas de véritable critique.

A propos de Guy de Maupassant, de Paul Verlaine et de Stéphane Mallarmé, M. Nordau reprend la thèse à laquelle il a consacré, voilà une quinzaine d'années, son grand ouvrage *Dégénérescence* et qui est la suivante : Toutes les tendances de la littérature contemporaine ont un caractère pathologique, elles présentent les symptômes dans lesquels on a coutume de voir les stigmates intellectuels de la dégénérescence ; c'est donc que les auteurs modernes sont des malades. Mais s'ils ont réussi, c'est qu'ils se trouvaient être en rapport avec l'état des nerfs du public ; à la dégénérescence des écrivains correspond l'hystérie des lecteurs. Or cette conclusion est fausse, parce que la méthode est mauvaise. L'écrivain allemand applique à l'art et à la littérature les théories de Lombroso, en employant pour ce qu'il considère comme des tares intellectuelles les procédés dont le savant italien a fait usage pour les tares physiques. Seulement, les œuvres littéraires et artistiques sont le produit de l'activité consciente et réfléchie des écrivains et des artistes ; ces caractères que présentent les œuvres et desquels Nordau conclut à l'existence, chez leurs auteurs, de « tares intellectuelles », ces caractères sont voulus, systématiquement recherchés, et il ne peut, par conséquent, être question de recourir, dans ce domaine, à la méthode que Lombroso applique à l'examen des déséquilibrés. D'autre part, l'importance que, d'après Nordau, ont prise certains poètes aux

yeux du public, est très contestable. *Le public* s'est-il intéressé à Stéphane Mallarmé ? A-t-il goûté Paul Verlaine ? Et si celui-ci a compté des admirateurs assez nombreux, n'est-ce pas, comme le dit très justement M. R. Doumic [1]), parce qu' « on a pris plaisir à voir en lui un irrégulier au milieu de notre société régulière et de notre monde bourgeois » ? Il semble, d'ailleurs, que M. Nordau ne veuille pas maintenir dans sa forme absolue la thèse de *Dégénérescence*: les œuvres les plus récentes n'ont point été étudiées à ce point de vue et leurs auteurs ont échappé à un arrêt les classant parmi les « dégénérés graphomanes ».

Cependant le critique n'est pas favorable à ces écrivains. Plusieurs d'entre eux, M. P. Bourget dans *Le Disciple*, M. Brieux dans *L'Évasion*, M. Fr. de Curel dans *La Nouvelle Idole*, M. J. Normand dans *La Douceur de croire* ont voulu proclamer, comme l'avait fait, avant eux, M. F. Brunetière, « la banqueroute de la science »,et M. Nordau le leur reproche amèrement. Les brillantes qualités de romancier et de dramaturge dont ces auteurs ont fait preuve, ne doivent pas nous empêcher de reconnaître les erreurs dans lesquelles ils sont tombés. Souvent, — pour nous borner à ce défaut, — le problème est mal posé : il n'y a pas de médecin aliéniste qui, comme le prétend Brieux, assurerait que le fils d'un suicidé aboutira également au suicide, et aucun chercheur sérieux n'est capable de la folie que commet le professeur Donnat de *La Nouvelle Idole*, lorsqu'il inocule à une « mourante », à un « cadavre » presque, le cancer qui ne peut se développer qu'après des semaines et des mois. Mais M. Nordau expose de façon très inexacte, et ne réfute pas les idées de M. Brunetière. Sans doute, on peut trouver que l'expression « la banqueroute de la science » est malheureuse ; seulement, que veut-on dire par là, sinon qu'il est certaines questions auxquelles la science ne fournit pas de réponse ? Or, cela est incontestable. « A l'extrémité du domaine où la *Science* est souveraine, la théorie de l'inconnaissable a dressé la borne qu'on pourra déplacer, mais qu'on ne renversera pas,

1) R. Doumic, *Études sur la littérature française*, 1re série : *Littérature et dégénérescence.* Article écrit à propos du livre de M. Nordau. Paris, Perrin et Cie, 1896, p. 280.

ou à laquelle, quand on croira l'avoir renversée, on ne continuera pas moins de se heurter toujours » [1]). Telle est la thèse de M. Brunetière. Elle n'est d'ailleurs pas neuve et voilà déjà longtemps que M. Berthelot, répondant à Renan, écrivait : « La science positive n'embrasse qu'une partie du domaine de la connaissance, telle que l'humanité l'a poursuivie jusqu'à présent. Elle assemble les faits observés et construit la chaîne de leurs relations ; mais cette chaîne n'a ni commencement ni fin, je ne dis pas certains mais même entrevus. La recherche de l'origine et celle de la fin des choses échappent à la science positive [2]). Il est vrai que M. Nordau traite bien légèrement deux points si importants, et aux objections de M. Brunetière il se contente de répondre: « La science a une tâche trop sérieuse à remplir pour s'arrêter aux questions intempestives du premier bel esprit venu » !

Plus justes paraissent les idées que M. Nordau émet incidemment sur certaines tendances du drame et du roman contemporains. Il combat d'abord l'expression généralement employée de *pièce à thèse :* « Une bonne pièce démontre toujours quelque chose de général, écrit-il ; certaines ... exposent en exemples particulièrement instructifs des lois naturelles, les autres montrent des institutions humaines et éclairent leur valeur ou leur manque de valeur. Mais toutes ont leur moralité absolument comme la fable la plus simple de Phèdre. » C'est vrai ; cependant, il semble que cette dénomination convienne moins aux œuvres « où la thèse naît d'elle-même », telles les pièces du théâtre classique français, qu'aux œuvres écrites, comme la plupart des pièces modernes, presque uniquement en vue de la thèse à démontrer.

Ensuite, s'il reconnaît au dramaturge le droit de se faire l' « apôtre » de la vérité scientifique, morale ou sociale, M. Nordau n'admet point que le drame se transforme en un simple exposé d'une théorie, si juste soit-elle. La pièce de théâtre est en effet essentiellement la représentation d'une action et, en dehors de cette action, il n'y a pas de drame. *Les Rempla-*

1) Brunetière, *Sur les chemins de la croyance.* Première étape : *L'utilisation du positivisme*, 2e éd., p. 170. Paris, Perrin, 1905.
2) Cfr. Renan, *Dialogues et fragments philosophiques.* Paris, 1876.

çantes et *Les Avariés* de M. Brieux sont-ils encore du théâtre ? Dans l'*Émile*, J. J. Rousseau s'élève également contre les nourrices merçenaires ; son éloquence ne le cède en rien à celle du Dr Richon des *Remplaçantes*, et, d'autre part, la forme d'un traité passionné se prête beaucoup mieux à ce sujet que la forme dramatique : aussi l'*Émile* fit-il grande impression. La pièce de M. Brieux exercera-t-elle quelque influence ?

On sait que M. Nordau a, systématiquement et à plusieurs reprises, combattu les prétentions scientifiques de l'école naturaliste. D'après lui, « un roman d'Émile Zola est exactement comme un roman d'Eugène Sue ou comme un roman de l'abbé Prévost ou de Scarron : une histoire librement inventée qui s'est déroulée *dans l'imagination de l'auteur et nulle part ailleurs* »[1]. Aujourd'hui, le naturalisme a vécu, mais les auteurs en ont conservé la méthode de composition : ils prétendent ne décrire que la réalité et travailler d'après des « documents humains », c'est-à-dire d'après des faits observés. L'ensemble de leurs œuvres est-il plus proche de la vérité ? Non, affirme notre critique et je crois qu'il a raison. « Chaque anecdote de son roman, écrit-il à propos des *Façades* de M. Fr. de Nion, est vraie ; toutefois leur réunion ne donne pas toujours l'image de la réalité. » La raison en est simple ; l'écrivain rassemble en une seule action et en une seule destinée humaine des événements qui, de fait, sont dispersés dans l'espace et dans le temps. Cependant, M. Nordau accorde à ces œuvres une réelle valeur documentaire lorsqu'elles sont écrites, comme c'est le cas pour l'auteur des *Façades*, par un témoin bien informé : le roman de M. de Nion est « une *déposition* écrasante » contre l'aristocratie française.

Il y a moins encore de *vérité générale* dans les scènes des *Déracinés* de M. Barrès, continue-t-il, parce que là, caractères des personnages, faits racontés, tout est subordonné à la

1) Nordau, *Paradoxes psychologiques*. Matière de la littérature de fiction, trad. Aug. Dietrich. Paris, Alcan, 1896, p. 14. C'est dans cet ouvrage (pp. 19-20) que Nordau donne sa formule de l'œuvre d'imagination : « La formule idéale de l'œuvre de fiction serait évidemment celle-ci : trouver des faits humains particuliers d'où se dégagent des lois biologiques et sociologiques générales applicables à toute l'espèce ou au moins à des groupes humains considérables, ces faits ne devant être exceptionnels qu'en ce sens qu'ils démontrent avec une netteté et une vigueur inaccoutumées les lois habituellement voilées dont ils sont l'effet et l'expression ; plus laconiquement : la loi commune incarnée dans le fait rare ».

thèse que l'auteur veut démontrer. J'en demeure d'accord, bien que je considère la thèse de M. Barrès comme plus juste que ne le croit M. Nordau. Mais ces questions sociologiques si importantes, « l'enracinement et l'émigration », ne sont pas de celles que la simple spéculation peut résoudre ; seules l'observation et l'expérience les pourraient trancher.

Beaucoup d'autres points resteraient à examiner, s'il ne nous fallait clore ce trop long compte-rendu. En somme, la critique de M. Nordau est souvent originale ; malheureusement, elle manque de mesure et la plupart de ses théories appellent de formelles réserves.

CAMILLE LIÉGEOIS.

SOCIOLOGIE HISTORIQUE.

PAUL DEUSSEN, *Erinnerungen an Indien.* Un vol. de VIII-254 pages. — Kiel, Lipsius und Tischer, 1904. — En appendice le petit et célèbre mémoire sur la philosophie du Vedânta.

Souvenirs du voyage accompli, pendant l'hiver 1892-1893, par M. et Mme Paul Deussen ; voyage charmant, instructif ; souvenirs précis, variés, rédigés sans crainte du détail vulgaire qui peut être utile au touriste. Scènes de la vie indienne, et notamment de la vie des *pa*nd*its*, avec lesquels, étant lui-même très *pa*nd*it*, le professeur allemand a eu des rapports suivis et aussi intimes qu'il est possible. Un sanscritiste est un personnage bien plus important dans la Péninsule qu'en Europe. — Voici le récit d'une séance de « Védantisme » présidée par M. Deussen : « Peu à peu la vaste salle se remplit, tandis qu'installé dans un fauteuil comme sur un trône, un candélabre à ma droite, un candélabre à ma gauche, je me laissais tranquillement contempler par les spectateurs et repassais en mon esprit le commencement, le milieu et la fin de ma conférence. Je n'avais pas eu le temps de la préparer, mais le sujet m'était si parfaitement connu, dans les grandes lignes et dans le détail, que je pouvais m'en remettre à l'inspiration du moment... Quand la salle fut remplie d'auditeurs assis ou debout, je fis fermer portes et fenêtres, et je développai, avec le feu et la force persuasive de la conviction, la doctrine védantique, ou plutôt

la doctrine moniste ; car, sans me préoccuper du point de vue de mes auditeurs, je n'hésitai pas à qualifier de déformations empiriques les doctrines dualistes ou théistes qui se réclament du Vedânta. Quand j'eus terminé, on me pria, avec une naïveté bien hindoue, de vouloir répéter mon discours en sanscrit, car une partie de l'assistance ne comprenait pas l'anglais. J'y consentis, et alors commença une discussion bien édifiante et humiliante pour notre Europe, tant on y apporta de zèle et de sérieux ; les uns parlaient anglais, d'autres sanscrit, d'autres hindi. Quelques-uns m'approuvèrent ; mais je rencontrai une opposition sérieuse de la part de ceux qui ne voulaient pas se contenter du Brahman impersonnel [doctrine moniste ou védantisme de Çamkara], qui voyaient dans le Dieu personnel *(îçvara)* autre chose qu'une concession aux vues empiriques des intelligences humaines... Tous, enfin, tombèrent d'accord pour me remercier avec enthousiasme de l'enseignement que je leur avais donné. Un orateur s'épancha en louanges et les résuma toutes en concluant : *dhanyo 'si*, *dhanyo 'si* = « tu es heureux ! tu es heureux ! » Un autre, auquel l'anglais n'était pas inconnu, s'approcha de ma femme assise auprès de moi et s'écria : « Puissent tous les hommes de l'Inde ressembler au Professeur Deussen ! Puissent toutes les Indiennes ressembler à Madame Deussen ! » — On nous conduisit en triomphe jusqu'à l'hôtel et nous nous couchâmes avec la conscience d'avoir vécu une riche journée ! »

L. V. P.

Paul Regnaud, professeur à l'Université de Lyon, *L'origine des idées éclairée par la science du langage.* Un vol. de VIII-118 pages. — Paris, Alcan, 1904.

Le titre promet beaucoup ; l'ouvrage ne tient pas la promesse ; il est dominé par quelques idées fixes qui ont peu de chance d'être justes, et qui sont peu intelligibles. L'appendice *(Origine de la mythologie et des mythes)* contient un exposé de la trop célèbre théorie de l'auteur sur la libation. Les deux derniers chapitres (Théories kantiennes du temps et de l'espace, Notes sur l'ouvrage de M. de Freycinet, intitulé :

De l'expérience en géométrie) sont plus estimables, encore qu'ils soient, à mon avis, peu instructifs.

L. V. P.

SOCIOLOGIE RELIGIEUSE.

Salomon Reinach, *Cultes, Mythes et Religions*. Tome I. Un vol. in-8° de 468 pp. et 48 ill. — Paris, Leroux, 1905.

M. Salomon Reinach réunit dans ce volume trente-cinq mémoires dont la plupart avaient paru précédemment dans divers recueils scientifiques. Quelques-uns sont de première importance ; ils sont, comme le dit l'auteur, « relatifs aux phénomènes essentiels de la vie religieuse et aux conséquences que l'on en peut logiquement déduire pour l'explication des cultes et des mythes ». Ce sont les travaux consacrés principalement au totémisme et au tabou qui, sous l'impulsion des savants anglais, sont devenus dans ces dernières années le point central de tout un nouveau système d'exégèse religieuse, ce qu'on pourrait appeler l'exégèse ethnographique. Elle cherche, pour employer les termes de Reinach, « l'origine des religions dans la psychologie de l'homme, non pas de l'homme civilisé, mais de celui qui s'en éloigne le plus ».

Cette nouvelle exégèse fait catégoriquement abstraction du principe d'une révélation primitive, et en ce sens elle est approuvée par des voix catholiques autorisées. Le R. P. Lagrange, dès la première page de son livre sur les religions sémitiques écrit : « Nous nous sommes efforcé d'éloigner de notre esprit toute idée préconçue. Nous ne nous croyions pas tenu de faire entrer en ligne la Révélation primitive, puisque l'Ecriture qui nous l'enseigne ajoute qu'elle a été oblitérée »; et un peu plus loin il cite ces paroles du R. P. Prat : « Le fait de la Révélation primitive, si raisonnable en soi et que nous admettons sans hésiter sur la foi de nos Livres saints, est maintenant bien éloigné de nous ; peut-être est-il obscurci et oblitéré ; il est douteux qu'il ait laissé, dans ce monde plus vieux qu'on n'est généralement disposé à le croire, des traces encore visibles ; et s'il en restait des vestiges, comment les discerner aujourd'hui des produits spontanés de l'esprit humain ? »

Ceci nettement posé, rien ne nous empêche de suivre les ethnographes anglais, et à leur suite M. Reinach, dans leur recherche de ce qu'on pourrait appeler les premiers balbutiements de la pensée religieuse.

Une des formes les plus primitives serait le système de *totems* et de *tabous* qui subsistent à l'état de survivances dans toutes les religions actuelles. Je n'ai nullement l'intention de vouloir ici dans un compte-rendu essayer de résumer les théories relatives au totémisme ou au tabou. Elles commencent heureusement à être suffisamment répandues pour qu'elles ne doivent plus être décrites *ab ovo.* Il y a cependant un point de la théorie, telle que l'expose M. Reinach, qui me paraît devoir être résolu d'une autre manière qu'il le fait. C'est l'origine du totémisme.

« Le caractère fondamental du totémisme animal est l'existence d'un pacte mal défini, mais de nature religieuse, entre certains clans d'hommes et certains clans d'animaux » (p. 10). Cette idée du pacte me paraît difficilement acceptable, et je ne pense pas qu'elle soit indispensable pour expliquer les phénomènes religieux en question. Je remplacerais volontiers le pacte par une de ces cérémonies au moyen desquelles le sauvage fait passer son âme dans un objet ou un être quelconque où il s'imagine qu'elle sera plus en sûreté que dans son propre corps. Il suffit d'ouvrir le troisième volume du *Golden Bough* de Frazer pour trouver de nombreuses preuves de la croyance à « l'âme extérieure ». Tout un clan humain ayant déposé son âme « collective » dans une espèce animale, le totémisme se développera logiquement avec toutes ses conséquences. Nous comptons le montrer dans un prochain travail des *Annales de la Société de sociologie*, et c'est ce qui nous permet de ne pas insister davantage sur ce point.

Un résultat important des recherches modernes est d'avoir révélé chez les peuplades les plus barbares, anciennes ou modernes, l'existence d'un véritable rite de communion ou de manducation divine, dans le but de s'assimiler les vertus et la force de l'Être divin. Les faits sont à cet égard flagrants, et il n'y a pas lieu d'élever sur ce point le moindre doute.

Comment replacer à son niveau exact, au milieu de cette évolution d'un usage, le rite chrétien de la communion ?

Voici comment je pense arriver assez facilement à l'expliquer. Jésus-Christ dans la dernière cène, voulant laisser à ses disciples une preuve sublime d'amour, n'a point cherché un signe qui aurait pu laisser dans l'esprit simple de ses apôtres le moindre doute sur sa haute portée. Il n'a point innové en cette matière. Il a préféré — comme l'Église l'a fait depuis fréquemment — prendre un usage existant et lui donner une signification plus élevée. Les païens, les gentils dans leurs mystères prétendaient s'assimiler en le mangeant le corps et le sang de leur divinité trompeuse. Il ne fallait pas que les chrétiens pussent paraître même en ce point en un état apparent d'infériorité. Jésus-Christ leur laisse un sacrement, un rite analogue, la manducation divine ; mais celle-ci apparaît avec un tout autre caractère. Pour les croyants, appuyés sur le témoignage du Sauveur, ce n'est plus une vaine apparence, une illusion des sens, c'est la réalité entière de la participation au divin, ce qui est le fond de toutes les aspirations de l'humanité [1]).

Je ne pense pas que dans tout ce mouvement actuel d'exégèse ethnographique il y ait rien qui, sainement interprété, puisse être de nature à effaroucher les consciences les plus délicates, et on ne saurait assez engager les sociologues catholiques qui veulent s'occuper des problèmes religieux à se mettre hardiment à la suite de l'école anglaise, dont M. Reinach s'est fait, avec sa clarté ordinaire, l'introducteur auprès du public de langue française. Ils trouveront dans le livre que nous signalons ici, un guide sûr et précis qui leur évitera bien des recherches et les conduira rapidement à des résultats des plus encourageants. Je les engagerais à étudier sérieusement aussi le beau livre du R. P. Lagrange : *Étude sur les religions sémitiques* où ils trouveront un juste contrepoids aux exagérations inhérentes à tous les systèmes nouveaux qui réclament leur place à la lumière de la critique.

1) Voir Fonsegrive, *Le catholicisme et la vie de l'esprit*, pp. 18-19, où l'auteur cite cette parole de saint Pierre : « *Efficimur divinae consortes naturae* », et celle de saint Augustin : « *Dieu s'est fait homme afin que l'homme fût Dieu* ».

Indiquons le titre des principaux chapitres du livre de M. Reinach : Quelques observations sur le tabou. — Phénomènes généraux du totémisme animal. — Les survivances du totémisme chez les anciens Celtes. — Totémisme et exogamie. — La domestication des animaux. — La théorie du sacrifice. — L'origine du mariage. — L'art et la magie. — La prohibition de l'inceste et le sentiment de la pudeur. — La flagellation rituelle. — Le voile de l'oblation. — L'origine des prières pour les morts, etc.

Citons enfin pour choisir entre plusieurs analogues, un passage qui donnera nettement une idée de la belle sincérité et de la franchise de l'auteur (p. 183) : «... Quand on étudie dans son ensemble la conduite de l'Église envers les aberrations religieuses des siècles de fer, on ne peut s'empêcher de rendre justice à son bon sens. Elle conserva jalousement, comme elle le devait, ce qui, dans le christianisme des Pères de l'Église, paraît à la pensée affranchie une survivance plus ou moins voilée de vieilles idées mystiques ou sauvages ; mais, ce *minimum* sauvegardé, elle défendit qu'on y ajoutât... »

J. CAPART.

SOCIOLOGIE DÉMOGRAPHIQUE.

JEAN GUILLOU, *L'émigration des campagnes vers les villes et ses conséquences économiques et sociales.* Un vol. de 593 pages. — Paris, Rousseau.

Le sous-titre de cet ouvrage — Étude d'économie rurale et sociale — indique très bien le point de vue auquel l'auteur s'est spécialement placé pour étudier cette vaste question. Il s'est préoccupé surtout des conditions et des conséquences de l'émigration au point de vue agricole et rural. Sans que les autres aspects du problème soient négligés, celui-là est particulièrement fouillé. Et cette partie où l'auteur examine les causes de l'exode rural et son influence sur l'économie agricole est d'autant plus intéressante que, contrairement à ce que l'on rencontre d'habitude, il y règne, je dirais presque un parti pris d'optimisme dans l'appréciation du phénomène et de ses conséquences. Après tant de lamentations — stériles

— sur la désertion des campagnes, voilà du neuf; non pas que personne n'ait jamais songé à tenir compte des bons côtés de l'émigration, mais M. G. emploie à les mettre en lumière une telle insistance et tant d'érudition que son ouvrage en acquiert une réelle originalité. Il ne méconnaît pourtant ni les dangers ni les inconvénients de l'augmentation trop rapide de la population urbaine et du dépeuplement de certaines contrées rurales de la France, mais il envisage la situation créée par le déplacement de la population sous toutes ses faces, objectivement.

Dans une introduction historique, M. G. montre l'importance du mouvement migratoire des campagnes et fait ressortir, par l'étude de la bibliographie, combien il a préoccupé et préoccupe encore, non seulement les économistes et les statisticiens, non seulement les moralistes et les sociologues, mais même les littérateurs, les romanciers et les poètes. Le sujet lui-même est logiquement divisé en trois parties : l'étude des faits eux-mêmes, — l'étude des causes, — l'étude des conséquences.

Avant d'aborder le premier point, l'auteur examine une question démographique préliminaire : Qu'entend-on par population *rurale* et par population *agricole ?* Comment les distinguer l'une et l'autre de la population *urbaine* et sur quels éléments d'appréciation, sur quel critérium les statisticiens et les démographes se sont-ils fondés pour faire cette différence ?

M. G. considère, avec la statistique officielle française, comme communes rurales toutes celles dont la population *agglomérée* est égale ou inférieure à 2000 habitants. Seulement il fait remarquer, avec raison, que les populations ou communes *rurales* ne sont pas nécessairement des populations ou communes *agricoles*. Le genre de vie des habitants n'est pas un critérium suffisant pour distinguer les villes des campagnes. Seul le groupement par professions peut faire ressortir la *population agricole ;* du groupement par communes ne peut résulter que la population rurale. Le signe caractéristique de la population agricole ne peut être que l'*exercice de la profession agricole*. Et M. G. propose la définition suivante : « La population agricole comprend,

avec leurs familles, tous les individus dont l'agriculture est la profession principale, qu'ils résident aux champs ou à la ville. » Pratiquement, cette dernière ajoute n'aura que peu d'importance.

Dans l'étude de l'étendue du mouvement migratoire interne, l'auteur — qui s'en tient en général presque exclusivement à la France — n'apporte guère des faits nouveaux et il est un peu sommaire quant à la documentation.

Les causes — car il n'y a pas de cause unique — de l'émigration rurale se classifient, d'après M. G., en deux catégories : les causes *expulsives* et les causes *attractives*. Les premières sont « toutes celles qui rendent la vie impossible, difficile ou simplement monotone à l'habitant des campagnes et, par suite, le contraignent ou tout au moins l'incitent à déserter les champs pour les centres urbains » ; elles ont soit un caractère économique, soit un caractère moral ou social. La principale de ces causes est la difficulté pour les prolétaires agricoles, ouvriers, journaliers ou domestiques de ferme, de gagner leur vie et celle de leur famille à la campagne. Le partage forcé auquel Le Play et son école ont attaché une grande importance n'a, à ce point de vue, qu'une faible influence. M. G. en attribue une plus grande aux goûts « rurifuges » de la jeune fille moderne résultant d'une éducation défectueuse et qui provoquent l'absentéisme des classes agricoles dirigeantes. Les causes attractives sont « celles qui, faisant miroiter aux yeux des populations rurales les avantages réels ou illusoires de la vie urbaine sur la vie des champs, incitent les campagnards à déserter leurs villages pour venir vivre dans les villes » ; elles ont également soit un caractère économique, soit un caractère moral ou social. Le développement extraordinaire de l'industrie et du commerce qui offrent, dans les villes, un travail abondant et bien rétribué à l'excédent de population rurale laissé disponible par les économies de main-d'œuvre réalisées en agriculture, est ici le facteur principal. Les grands travaux publics exécutés dans les grandes villes sont une des causes secondaires de l'exode rural traitées par l'auteur avec une saine appréciation de tous les éléments de la question. De même le progrès des moyens de communication et de locomotion

qui, après avoir été une cause de l'accroissement rapide des centres urbains, tend aujourd'hui à favoriser un mouvement centrifuge,le retour aux champs comme on dit improprement.

Les causes du mouvement migratoire sont très nombreuses. Leur degré d'influence et d'efficacité varie considérablement avec les milieux propres aux différents pays. Je ne puis même pas énumérer toutes celles que M. G. examine et dont il cherche à déterminer la part d'influence. Mais ce qu'il y a à retenir de cette étude des causes, c'est que l'exode rural est un fait naturel, spontané qui découle fatalement de toute notre situation économique et sociale. Il est donc inutile de vouloir l'empêcher de se produire. C'est une évolution nécessaire, sans dangers, économiquement parlant, mais qui n'est pas sans inconvénients d'ordre moral et social.

Ce sont ces conséquences de l'émigration rurale que l'auteur envisage dans une troisième partie où il fait preuve de beaucoup de pondération et d'éclectisme, d'esprit scientifique qui regarde les faits et les analyse sans se laisser dominer ni par eux ni par leur secrète ou manifeste correspondance ou contradiction avec les tendances profondes du tempérament de l'observateur. Au point de vue économique, l'émigration a eu certes des inconvénients pour les campagnes. Mais l'auteur distingue avec sagacité l'étendue de ces inconvénients pour les différentes catégories de campagnards ; l'une de ces catégories, la plus nombreuse, n'a même recueilli, du mouvement rurifuge, que des avantages exempts de tout inconvénient : ce sont les salariés agricoles; quant aux exploitants indirects, métayers et fermiers, ils ont bénéficié de la réduction des charges du métayage et de celle du taux des fermages. Ce sont, en somme, les propriétaires et, parmi ceux-ci, une majorité de moyens propriétaires, qui ont eu le plus à souffrir de l'émigration vers les villes, sans que néanmoins leur situation en soit devenue intolérable, comme beaucoup d'auteurs se plaisent à l'insinuer. La diminution de la population rurale et, plus spécialement, la disparition d'un grand nombre de petits artisans des campagnes sont des faits certains et préjudiciables à l'agriculture. Mais d'après M. G., « on ne saurait dire sans beaucoup de partialité que l'agriculture manque actuellement de bras ». La

preuve qu'elle n'en manque guère « ou que tout au moins elle a su remédier ingénieusement à leur diminution, c'est que la superficie des terres incultes diminue chaque année, c'est que la production générale des denrées agricoles augmente de façon constante, sinon en valeur, à cause de la baisse des prix due à la concurrence étrangère, du moins en quantité par suite des progrès réalisés dans les méthodes culturales et dans les rendements à l'hectare ».

L'émigration rurale et l'accroissement des centres urbains ont eu des inconvénients pour les campagnes, mais ils ont eu aussi des avantages économiques. Ces conséquences dommageables ont suscité l'esprit d'initiative des chefs d'exploitation, les ont poussés à rompre avec la routine en adoptant les méthodes de culture les plus rationnelles et les plus scientifiques, en développant l'emploi des machines perfectionnées, en substituant aux cultures trop onéreuses d'autres cultures plus rémunératrices.

Cet emploi croissant des machines et l'extension des pâturages au détriment des emblavures sont, aux yeux de l'auteur, de réels progrès agricoles, pour la bonne raison que le dernier fait notamment s'impose par des nécessités économiques là où une culture particulière cesse d'être rémunératrice.

L'agriculture a trouvé, dans les centres urbains, les débouchés les plus larges et les plus fructueux pour ses produits, et pour approvisionner ces centres urbains toute une industrie est née en quelque sorte, l'industrie agricole : laiteries et beurreries, fromageries, usines à sucre de betteraves, distilleries, etc.

En général, le développement des villes a profité aux campagnes à cause de l'étroite solidarité qui les unit. Les progrès des machines, l'enseignement agricole, les laboratoires, les engrais chimiques etc., tout cela a été inventé dans les villes et a provoqué dans l'agriculture une rénovation fructueuse.

Il n'est pas besoin de démontrer longuement que les villes retirent des avantages de l'immigration des ruraux. Elles ne vivraient, du reste, pas sans elle. L'auteur passe rapidement là-dessus et s'étend plus longuement sur les conséquences

morales et sociales de l'émigration qui sont moins favorables que les conséquences économiques. Mais en somme, dit l'auteur, l'émigration rurale, dans l'ensemble, n'a jamais cessé de se résoudre, en définitive, en une meilleure utilisation des forces productives des individus composant la nation : meilleure utilisation dans les campagnes où l'agriculture, malgré la raréfaction de la main-d'œuvre, est parvenue à accroître ses rendements ; meilleure utilisation aussi dans les villes où la masse de la population peut se consacrer à l'industrie, au commerce, aux transports, tandis que l'élite intellectuelle embrasse les carrières libérales et contribue au progrès et au développement des sciences, des lettres et des arts.

« Provoquée par des motifs économiques plus spécialement que par tous autres, l'émigration rurale s'affirme ce que nécessairement elle devait être : un incontestable progrès économique ; s'il en avait été différemment, le mouvement migratoire n'aurait pas résisté plus longtemps ni aux déconvenues des émigrants, ni à ses conséquences dommageables, ni même à la simple stérilité des résultats. »

Quand on met à charge de l'émigration rurale la dépopulation des campagnes, on oublie que la grande coupable ici, c'est la diminution de la natalité.

A la disparition progressive de quelques villages, au retour à la friche de certaines terres, à l'abandon de quelques exploitations, conséquences que l'on impute peut-être à tort au mouvement migratoire, on peut opposer la mise en valeur de terres précédemment incultes, les défrichements nouveaux, la prospérité d'anciens villages devenus de gros bourgs, puis de petites villes.

« L'abandon des pratiques religieuses et la démoralisation des masses ne sont pas plus que la dégénérescence physique des individus, des conséquences nécessaires et inéluctables de l'émigration des campagnes vers les villes. » L'auteur résume en quelques pages l'étude démographique de cette question de dégénérescence de la race et de l'accroissement de la criminalité. Il ne fait qu'indiquer les idées émises par les démographes et les criminologistes. L'influence du déplacement et de la concentration de la population au point de

vue de la race et de la moralité est encore, du reste, insuffisamment étudiée.

Comme M. G. considère l'exode rural comme un mouvement naturel, une conséquence fatale du progrès et de la civilisation, on ne s'étonnera pas de le voir rejeter comme vaine toute tentative qui aurait pour but d'arrêter ce mouvement. Il montre très bien l'inanité de toute mesure coercitive qui aurait cette tendance ainsi que l'impuissance des moyens qui ont été proposés pour enrayer l'émigration. Par contre, M. G. indique certains moyens susceptibles de modérer l'émigration rurale ou tout au moins d'obvier à quelques-uns de ses inconvénients. Le principal, le seul moyen c'est, comme il le dit, d'améliorer le sort des populations rurales et cela peut se faire et se fait par l'industrialisation de la profession agricole, la spécialisation des cultures et l'abandon des moins rémunératrices pour les plus avantageuses.

De même pour retenir aux champs les populations agricoles et rurales, il faut chercher les moyens de leur faciliter l'acquisition d'une petite propriété ou simplement d'un lopin de terre. Une autre influence qui peut aller à l'encontre du courant d'émigration vers la ville, c'est celle d'un mouvement qui se produit en sens contraire, c'est le « retour aux champs » d'un grand nombre d'absentéistes repentants, de grands et surtout de moyens propriétaires qui, en faisant valoir leurs terres, soit par eux-mêmes, soit par leurs enfants, rempliraient enfin consciencieusement le triple rôle qui leur incombe en qualité d'éducateurs des masses paysannes, de conciliateurs entre les intérêts, hostiles en apparence, du capital et du travail, de producteurs éclairés ouvrant les voies du progrès agricole. L'auteur affirme qu'en ces dernières années il s'est réellement opéré en France un revirement radical dans les mœurs à ce point de vue, revirement particulièrement favorable à l'agriculture qui cesse enfin d'être considérée, tant s'en faut, comme la dernière des professions. Comme ce mouvement de « retour aux champs » des propriétaires fonciers a sa source dans leur intérêt même, M. G. estime qu'il ne s'arrêtera pas de sitôt, surtout si l'enseignement ménager et agricole féminin se développe et met les femmes et filles

des hautes classes à même de s'intéresser aux travaux agricoles et de remplir leur rôle social à la campagne.

La décentralisation industrielle est un autre facteur qui agit déjà actuellement pour retenir la population rurale loin des grands centres et pour égaliser les conditions de l'existence à la ville et à la campagne.

Tels sont les principaux faits — l'auteur les développe longuement — qui sont de nature à contrebalancer dans une certaine mesure la violence du mouvement général qui emporte vers les centres urbains et industriels une bonne partie de la population des campagnes.

CAMILLE JACQUART.

SOCIOLOGIE ARCHÉOLOGIQUE.

HILPRECHT, *Die Ausgrabungen in Assyrien und Babylonien.*

J'avais lu avec le plus vif intérêt l'ouvrage publié en 1903 par M. Hilprecht en collaboration avec MM. Benzinger, Hummel, Jensen et Steindorff et intitulé : *Explorations in Bible Lands during the 19th Century.* Edinburgh, 1903. Le seul reproche que l'on pouvait faire à l'éditeur, c'était en quelque sorte la disproportion qui existait entre les diverses parties de l'œuvre ainsi que l'absence d'indications relatives aux découvertes dans la Susiane, la Perse et l'Asie Mineure. Dans l'édition allemande dont nous avons sous les yeux la première partie, nous voyons que ces défauts ont disparu en ce sens que l'auteur a restreint son sujet à la Chaldée et à l'Assyrie. Le livre y gagne incontestablement comme impression d'ensemble, bien que l'on puisse regretter que l'on ait supprimé les importantes contributions des collaborateurs de M. Hilprecht.

Le savant directeur des expéditions américaines en Chaldée, auquel on doit principalement la découverte de la ville de Nipour et du temple fameux de Bel, était plus qualifié que tout autre pour esquisser la résurrection de la Chaldée et de l'Assyrie sous les efforts des savants du XIXe siècle. Comme il le dit lui-même, l'histoire de cette résurrection est si riche en événements extraordinaires, si importante pour la haute valeur des résultats obtenus dans les divers domaines

de la science, qu'elle nous apparaît comme le fruit de la féconde imagination d'un écrivain plutôt que comme une description fidèle des faits. Et c'est là ce qui rend la lecture du livre de M. Hilprecht si attrayante. Sous sa direction nous pouvons suivre les progrès de cette exhumation d'une des plus grandes civilisations de l'antiquité ; nous apprenons à avoir confiance plus entière dans les résultats obtenus et surtout nous envisageons avec sympathie et curiosité ardente les découvertes de l'avenir qui peuvent nous apporter des documents précieux. Si la résurrection de l'Égypte ancienne a été l'œuvre du XIX[e] siècle, il semble bien qu'il soit réservé au XX[e] de soulever les voiles qui nous cachent encore les anciennes civilisations du Tigre et de l'Euphrate. Des découvertes récentes comme celle du code d'Hammourabi montrent les ressources que les sociologues pourront tirer de ces recherches. Le livre de M. Hilprecht ne s'adresse pas à eux directement, il les intéressera cependant comme pourrait le faire pour des naturalistes l'histoire rétrospective de sondages qui auraient abouti à la découverte de richesses paléontologiques insoupçonnées.

N'oublions pas de dire que l'auteur a revu soigneusement le texte pour l'édition allemande, qu'il l'a mis au courant des plus récentes découvertes et enrichi d'illustrations qui ne se trouvent pas dans l'édition anglaise.

J. C.

ANTHROPOSOCIOLOGIE.

LUDWIG KUHLENBECK, *Naturliche Grundlagen des Rechts und der Politik.* Un vol. grand in-8°, VI-244 pages. — Eisenach et Leipzig, Thüringische Verlags-Anstalt (sans date).

M. Kuhlenbeck est un fervent adepte de l'anthroposociologie ; son essai est emprunté à Gobineau, Darwin, Lapouge, Ammon. On peut donc en dire tout le bien et tout le mal qui ont été dits de ceux dont il s'est inspiré.

Pour ce qui est des principes, nous ne pouvons que renvoyer le lecteur à l'intéressante étude de notre collègue M. Hocepied sur l'Anthroposociologie (*Annales*, 1[re] année, p. 402).

A l'encontre de Lapouge, qui prophétise le triomphe final du brachycéphale, M. Kuhlenbeck est optimiste : il croit à la victoire de la dolichocéphalie et surtout de la nation qui a eu le bonheur de conserver mieux que toute autre les signes distinctifs des races supérieures : l'Allemagne. Quant à la France, sa décadence continue coïncide avec un accroissement progressif des éléments brachycéphales.

Pour le reste, nous n'avons rien trouvé dans ce volume qui fût neuf ou qui méritât une mention spéciale.

MAURICE DAMOISEAUX.

SOCIOLOGIE CRIMINELLE.

Zum ältesten Strafrecht der Kulturvölker. Fragen zur Rechtsvergleichung gestellt von THEODOR MOMMSEN, beantwortet von H. BRUNNER, B. FREUDENTHAL, J. GOLDZIHER, H. F. HITZIG, TH. NOELDEKE, H. OLDENBERG, G. KOETHE, J. WELLHAUSEN, U. VON WILAMOWITZ, MOELLENDORF. Un vol. de IX-112 pages. — Leipzig, Duncker u. Humblot, 1905.

Voilà un ouvrage qui contient assurément beaucoup d'enseignements sous un format réduit, mais dont la portée morale dépasse encore, nous semble-t-il, la valeur scientifique.

Théodore Mommsen avait achevé en 1889 son remarquable traité du droit pénal romain. Au cours de ses études, il avait été frappé de la corrélation intime qui existe entre la notion d'*Etat* et celle de *Peine*, au sens que lui donne le droit pénal. Il lui avait paru que c'est dans le développement du droit pénal qu'on peut le mieux mesurer le développement politique auquel une race humaine est arrivée. « Les problèmes que font naître la protection de l'homme contre l'homme, la réparation du fait commis par l'homme contre l'homme, se sont fait jour partout ; la substitution progressive à la défense de soi-même et au droit de vengeance de la protection commune et de la peine publique est, peut-on dire, l'histoire de l'humanité. »

Une étude comparée de l'organisation répressive primitive devait donc, suivant Mommsen, être d'une importance

inappréciable pour préciser nos suppositions sur l'état primitif de l'espèce humaine et pour augmenter nos connaissances sur son développement ultérieur.

Mais un travail de ce genre ne peut être fait par un travailleur isolé. Celui-ci est trop exposé à se tromper, parce que tantôt il parle de choses qui sont de sa compétence, tantôt de choses qui lui sont étrangères. — « C'est pourquoi, nous dit Mommsen, dans mes études sur le droit pénal romain, je me suis toujours gardé de toute comparaison entre l'organisation romaine et celle d'autres peuples. Mais il m'a semblé intéressant de mettre au moins en discussion les problèmes généraux, en provoquant des spécialistes avec qui j'étais en relation, à se prononcer sur les questions fondamentales du droit pénal. »

Cette réserve prudente et modeste d'un homme de la valeur de Mommsen est un exemple de probité scientifique qui mérite d'être cité et admiré. Agé de quatre-vingts ans, mais ayant gardé à cet âge toute la vigueur de la jeunesse, érudit autant qu'on peut l'être, Mommsen craindrait d'être considéré comme un « dilettante » s'il tentait une comparaison entre le droit pénal romain et celui d'autres peuples !

Ce n'est même pas sans crainte,sans presque s'excuser,qu'il fait appel à la collaboration de ses savants amis. Il sait que la valeur de son enquête dépend en grande partie du questionnaire qu'il adressera à chaque spécialiste, et il se rend compte de l'énorme difficulté qu'il y a à rédiger un questionnaire clair et complet dans une matière aussi vaste, comportant d'aussi multiples aspects.

Pour qu'on puisse se faire une idée exacte de la façon dont Mommsen a conçu cette consultation sur les formes primitives de la répression pénale chez les principales races humaines, nous donnerons, au lieu d'une analyse, une traduction complète du questionnaire qu'il a dressé :

1) Le méfait, qu'on le désigne par ses éléments constitutifs ou par ses effets, est, dans les temps primitifs de l'existence de l'homme, menacé uniquement de la colère des dieux et de la vengeance des hommes. Peut-on prouver d'une manière effective l'existence de cet état antérieur à l'établissement d'une organisation répressive ?

2) L'intervention de la communauté pour châtier les mauvais agissements de l'individu est la genèse d'une organisation répressive. Cet événement lui-même, comme tout phénomène, ne peut être reconnu que rétrospectivement ; mais on peut se demander si et comment on en est arrivé à la conception précise et à la désignation par des termes techniques des trois éléments : *délit*, *peine*, *juge répressif.*

3) Le châtiment public *(staatliche Ahndung)* n'atteint que les manifestations extérieures du délit ; mais, de bonne heure, il s'est établi une distinction entre les méfaits de l'homme qui sont indépendants de sa volonté, et ceux qui procèdent d'une volonté coupable. C'est seulement lorsque le châtiment public poursuit uniquement les fautes extérieures engendrées par une faute intérieure, que l'on voit apparaître la conception du délit avec ses corollaires, le procès criminel et la peine.

4) Le châtiment public du méfait de l'individu concerne d'abord et nécessairement le dommage causé à la communauté ; il est appliqué, non point en vertu du droit de légitime défense, comme cela se produit en cas de guerre, mais comme une compensation de l'atteinte portée aux obligations morales essentielles à l'existence de la communauté.

5) Le châtiment public peut ensuite atteindre des attentats commis par un individu contre un autre individu, qui donnaient primitivement ouverture au droit de vengeance, en vue d'abord de régler ce droit de vengeance, puis de supprimer le droit de se faire justice à soi-même. Les limites et les formes de cette intervention de l'État sont totalement de nature positive et, par là, sont en constant mouvement.

6) L'organisation répressive *(Strafverfahren)* a pour manifestation l'ordonnance de l'État, la loi, et relève nécessairement du droit positif. Cette organisation est particulièrement propre à l'étude du développement comparé des peuples, parce que d'un côté elle est postérieure à l'état primitif proprement dit, et que, d'un autre côté, l'individualité du peuple apparaît ici le plus tôt et sous des manifestations en général identiques *(gleichartig)*. Il paraît recommandable de donner une synthèse aussi complète que possible des

formes fondamentales du délit, de l'instruction, de la peine, que l'on peut reconnaître.

7) Formes fondamentales du délit :

a) Attentat direct contre l'État (désertion, haute-trahison).

b) Meurtre des personnes protégées par la communauté.

c) Détournement d'un bien appartenant à la communauté.

d) Détournement d'un bien privé placé sous la protection de la communauté.

e) Inceste.

f) Viol et séduction de la jeune fille et de la femme mariée.

g) Lésions corporelles.

h) Dommage aux choses matérielles.

8) L'instruction se trouve par sa nature soumise aux lois de la preuve historique, et la loi positive intervient peu dans les questions fondamentales que l'instruction soulève. Les points suivants méritent cependant d'être pris en considération :

a) On aperçoit partout dans ce domaine l'insuffisance de l'interrogatoire pour prouver le fait. Il convient de mentionner dans quelle mesure un renforcement de l'interrogatoire par la contrainte physique (mise à la question de l'accusé et des témoins) est permis ou prescrit par la loi.

b) L'idée que ce que l'homme ne peut connaître, est connu de la Divinité et que celle-ci, dans certaines circonstances, peut faire connaître à la Justice par des signes déterminés si l'accusé est ou non coupable, est une autre conséquence de l'insuffisance des procédés de l'instruction criminelle.

c) La procédure de l'instruction criminelle se développe sous deux formes fondamentales : l'instruction par le magistrat et l'arbitrage provoqué et conduit par le magistrat. Il convient de mentionner dans quelle mesure cette dernière forme est admise dans la procédure pénale.

9) Formes fondamentales de la peine :

a) La mort. — On pourra peut-être déterminer dans une certaine mesure la conception qu'on se faisait de cette

peine ; je doute que les modes particuliers de l'exécution puissent fournir des éléments de comparaison utilisables.

b) Perte de la liberté.

c) Mutilation.

d) Le rachat du crime par une prestation de valeur fait naître les questions suivantes :

aa) Déterminer les délits auxquels le rachat est applicable.

bb) L'importance de la prestation est-elle déterminée d'une façon générale par la loi ou, dans chaque cas, par une sentence du juge ou par un procédé mixte (évaluation du dommage par voie judiciaire, le rapport entre le dommage et l'indemnité étant fixé par la loi) ?

cc) Enfin, on examinera si, dans un délit consistant dans un dommage matériel causé à un tiers, les dommages-intérêts sont le simple équivalent du dommage, ou s'ils lui sont supérieurs. On examinera également si des dommages-intérêts sont payés dans des cas où il n'a pas été causé de dommage matériel. —

Les collaborateurs de Mommsen, les uns juristes, les autres philologues, ont en général répondu avec précision aux différentes parties du questionnaire. Quelques-uns cependant se sont contentés de rédiger une note générale sur le droit pénal du peuple qu'ils envisageaient.

L'enquête a porté sur les institutions répressives des Grecs, des Romains, des Germains, des Indous, des Arabes, des Sémites en général (Arabes et Juifs), de l'Islam.

La mort a malheureusement frappé Mommsen avant qu'il ait pu publier les résultats de son enquête. Cette tâche a été remplie par ses amis. Mais ceux-ci se sont bornés à faire connaître au public le questionnaire et les réponses sans opérer le travail de comparaison lui-même. L'initiative prise par Mommsen n'a donc pas jusqu'ici enrichi le droit pénal comparé et la sociologie de données nouvelles.

CH. DE LANNOY.

SOMMAIRE : **Sociologie générale** : HERBERT SPENCER : *Introduction à la science sociale*, par THÉOPHILE GOLLIER ; HERBERT SPENCER, par THÉOPHILE GOLLIER. — **Sociologie littéraire** : EDOUARD SCHURÉ : *Histoire du Lied ou la Chanson populaire en Allemagne*, par CAMILLE LIÉGEOIS ; MAX NORDAU : *Vus du dehors*, par CAMILLE LIÉGEOIS. — **Sociologie historique** : PAUL DEUSSEN : *Erinnerungen an Indien*, par L. V. P. ; PAUL REGNAUD : *L'origine des idées éclairée par la science du langage*, par L. V. P. — **Sociologie religieuse** : SALOMON REINACH : *Cultes, Mythes et Religions*, par J. CAPART. — **Sociologie démographique** : JEAN GUILLOU : *L'émigration des campagnes vers les villes et ses conséquences économiques et sociales*, par CAMILLE JACQUART. — **Sociologie archéologique** : HILPRECHT, *Die Ausgrabungen in Assyrien und Babylonien*, par J. C. — **Anthroposociologie** : LUDWIG KUHLENBECK : *Naturliche Grundlagen des Rechts und der Politik*, par MAURICE DAMOISEAUX. — **Sociologie criminelle** : *Zum ältesten Strafrecht der Kulturvölker*, par CH. DE LANNOY.

Publication trimestrielle.

Supplément à la *Revue Néo-Scolastique* de novembre 1905.

LE MOUVEMENT SOCIOLOGIQUE

PUBLIÉ

trimestriellement par la Société belge de Sociologie

Président : **CYR. VAN OVERBERGH.**

Secrétaires : **Fernand Deschamps** et **Camille Jacquart.**

SIXIÈME ANNÉE | FASCICULE IV

ENQUÊTE ETHNOGRAPHIQUE INTERNATIONALE.

La Société belge de Sociologie fut saisie, dans sa séance du 23 décembre 1904, par M. Camerlynck, d'une propositiou relative à l'organisation d'une enquête ethnographique et sociologique des peuples incultes.

M. Camerlynck proposait l'envoi aux missionnaires de questionnaires ethnographiques, devant attirer leur attention sur tous les phénomènes ressortissant au domaine de la sociologie, tous les faits de la vie matérielle, économico-sociale, intellectuelle, religieuse et morale des tribus incultes. La Société belge de Sociologie se chargerait ensuite de la publication des résultats de l'enquête sous forme de monographies partielles ou totales des différentes peuplades étudiées. Le travail serait avantageusement dévolu à plusieurs membres et réparti d'après leurs connaissances spéciales. De cette manière, tout en fournissant aux ethnographes et aux sociologues des matériaux scientifiques inédits et du plus haut intérêt, la Société belge de Sociologie serait la première à pouvoir utiliser ceux-ci et à les mettre en œuvre dans des études comparatives et synthétiques.

Cette proposition fut discutée pendant les séances des

26 janvier et 23 février. Mais, immédiatement, elle fut élargie très considérablement. Au lieu d'avoir recours uniquement aux missionnaires, on décida qu'il y avait lieu d'utiliser tous les moyens d'information possibles.

A la fin de la seconde séance, les membres de la Société de Sociologie votèrent à l'unanimité les propositions suivantes :

1. La Société belge de Sociologie décide d'organiser une vaste enquête sociologique sur les *Naturvölker* du monde entier.

2. Le bureau est chargé de pourvoir aux voies et moyens.

2. Il sera dressé deux types de questionnaires sociologiques dans la forme la plus maniable. Le premier sera le questionnaire d'enquête proprement dit qui sera distribué par masses. Le second sera plus étendu et détaillé ; il ne s'adressera qu'aux spécialistes qui voudront se prêter à des études monographiques spéciales approfondies.

4. Ce questionnaire sommaire sera dressé par M. J. Halkin, professeur à l'Université de Liége ; il sera étudié et revisé par tous les membres de la Société. Puis il sera imprimé à un grand nombre d'exemplaires.

5. Ces exemplaires seront adressés non seulement aux missionnaires de toutes confessions, dont parle la note de M. Camerlynck, mais aux agents coloniaux publics et privés, aux colons résidants et en général à tous ceux qui pourront, d'une manière sérieuse, fournir des renseignements précis.

6. Le concours direct des divers États intéressés sera demandé. Le bureau de la Société est chargé de ces négociations.

7. Non seulement on demandera des réponses écrites aux questionnaires, mais on provoquera l'envoi de dessins, peintures, photographies, instruments, cartes, etc., de nature à préciser de quelque manière un point quelconque de l'enquête.

8. Une Commission sera constituée au sein de la Société pour recevoir les réponses, tenir les correspondances, classer les réponses et préparer les projets de publications, etc.

9. Il sera confectionné des cartes des *Naturvölker* sur les

quelles l'enquête portera. Ces cartes seront exposées à Liége dans le compartiment de la Sociologie (section des sciences).

10. La Société belge de Sociologie participera au Congrès international d'expansion économique mondiale de Mons fin septembre 1905.

11. MM. J. Halkin et Gollier sont chargés de présenter des projets de carte [1]).

MM. Müller et J. Halkin sont chargés de faire rapport sur les premiers résultats de l'enquête.

12. Dans un avenir prochain, des conférences pourront être données, par les soins de la Société, aux missionnaires, agents coloniaux, etc., qui, à la veille de leur départ, voudront s'initier aux meilleures méthodes d'enquêtes ethnographiques.

13. Si des sociétés étrangères voulaient collaborer de quelque manière à l'enquête de la Société belge de Sociologie, il y aurait lieu de négocier des accords, basés sur la division du travail largement comprise.

14. L'enquête sera publiée en fascicules : un fascicule par peuplade ; les renseignements seront groupés pour chaque peuplade sous des rubriques identiques de manière à faciliter en tout temps le travail de comparaison ; les photographies, dessins, etc., seront insérés dans le texte. Une carte, placée à la première page du fascicule, donnera les renseignements géographiques utiles.

Sur ces entrefaites, le Congrès international d'expansion économique mondiale inscrivit au programme de la section V la question suivante :

« Quels sont, dans les pays neufs, les meilleurs modes de faire des observations ethnographiques et sociologiques en vue d'arriver à une connaissance scientifique de l'état social, des mœurs et des coutumes des indigènes et de les élever à une civilisation supérieure ? — Conviendrait-il d'organiser ce travail d'enquête d'après un programme commun et de définir ce programme ? — Y a-t-il lieu de suggérer, dans cet ordre, l'établissement de stations scientifiques, l'organisation

1) Ces cartes ont été tracées et exposées à la section des sciences de l'Exposition de Liége.

de missions, l'élaboration de questionnaires et d'instructions spéciales aux agents coloniaux, aux missionnaires, aux colons, etc., la création d'un organisme spécial appelé à concentrer les éléments recueillis, etc. ? »

Le Congrès reçut les rapports que nous reproduisons plus loin, sous forme d'annexes.

M. Beernaert, président du Congrès, rappela dans son discours d'ouverture l'heureuse initiative de la Société belge de Sociologie.

Le secrétaire de la section, M. V. Pourbaix, exposa le contenu des rapports présentés et en dégagea les conclusions, toutes semblables, à savoir qu'il y aurait utilité de :

1° Développer l'enseignement de l'ethnographie ;

2° Procéder sans retard à une vaste enquête ethnographique en organisant dans les pays neufs des missions et des stations d'étude ;

3° Créer un organisme qui centraliserait les renseignements recueillis.

Après une discussion très scientifique, M. Fraipont, professeur à l'Université de Liége et membre de l'Académie royale de Belgique, constatant l'accord de tous les rapporteurs, résuma les diverses propositions faites en formulant la proposition générale suivante :

« La Ve section du Congrès international d'expansion économique mondiale, réunie à Mons :

» Considérant qu'il importe au plus haut point de posséder une documentation scientifique aussi complète que possible sur l'état social, les mœurs et les coutumes des différents peuples, spécialement ceux des peuples de civilisation inférieure, pour faire rendre son maximum d'effets utiles à l'expansion civilisatrice vers les pays neufs ;

» Considérant que plusieurs institutions (et notamment la Commission scientifique du Musée de Tervueren de l'Etat Indépendant du Congo, le British Museum, le Smithsonian, les musées de Berlin et de Leyde et la Société anthropologique d'Autriche), ont pris à cette fin d'utiles initiatives mais à base nationale ;

» Considérant qu'il importe, pour arriver plus rapidement, plus sûrement et plus complètement à cette connaissance

scientifique, de solidariser et d'unifier tous les efforts de documentation peut-être d'après un programme général et commun ;

» Considérant que la Société belge de Sociologie a pris la louable initiative d'une vaste enquête internationale et collective sur les peuples dont il s'agit ;

» Les soussignés proposent au Congrès mondial d'émettre les vœux suivants :

» *a)* Qu'un bureau international d'ethnographie soit créé ayant pour but : 1° de publier des questionnaires ethnographiques et sociologiques, et éventuellement d'unifier ceux qui existent ; 2° d'envoyer, par l'intermédiaire des autorités compétentes, ces questionnaires aux fonctionnaires coloniaux, aux explorateurs, aux missionnaires, etc. ; 3° de publier les réponses à ces questionnaires, toutes sur un même plan ; 4° de distribuer ces réponses à tous ceux qui, d'une façon ou d'une autre, collaborent à l'enquête ;

» *b)* Que tous les musées d'ethnographie, que toutes les sociétés d'ethnographie, de sociologie, de géographie, que tous les ethnographes, anthropologues, sociologues, soutiennent cette œuvre par tous les moyens dont ils disposent ;

» *c)* Que tous les gouvernements s'intéressent à cette enquête, facilitent, dans leur sphère d'action, les travaux du bureau international et soutiennent celui-ci par les moyens qu'ils jugeront les plus à propos ;

» *d)* Que de toutes les publications ethnographiques, un exemplaire soit gracieusement envoyé au bureau international et que celui-ci publie tous les ans un catalogue des ouvrages parus relatifs à l'ethnographie, ce terme pris dans son sens le plus large ;

» *e)* Que le Gouvernement belge soit invité à saisir les Gouvernements étrangers de ce vœu ;

» Charge une commission internationale de prendre toutes les mesures utiles pour aboutir rapidement et pratiquement. »

M. Heger, directeur du Musée de Vienne, déclara qu'il appuyait de tout cœur les propositions de M. Fraipont et qu'il fallait constituer sans tarder un bureau provisoire ainsi composé :

Comme représentant les Etats-Unis d'Amérique : M. le

Président de la Smithsonian Institution et M. Skiff, directeur du Colonial Field Museum de Chicago.

Comme représentant le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande : M. Haddon, professeur à l'Université d'Oxford; M. Keane, professeur émérite à l'Université de Londres.

Comme représentant l'Allemagne : M. von Luschan, professeur à l'Université de Berlin, directeur du Musée d'ethnographie de Berlin ; M. R. Andrée.

Comme représentant la France : M. Hamy, conservateur du Musée d'ethnographie du Trocadéro, professeur d'histoire naturelle au Museum de Paris ; M. le président de la Société d'ethnographie de Paris.

Comme représentant l'Autriche-Hongrie : M. Heger, directeur; M. Schmidt, de la Société du Verbe Divin, directeur de la maison des missionnaires de Saint-Gabriel, près Vienne.

Comme représentant la Hollande : M. le docteur Steinmetz ; M. Nieuwenhuis, professeur à l'Université de Leyde.

Pour représenter la Suisse : M. R. Martin, professeur à l'Université de Zurich.

Pour représenter la Belgique : M. Van Overbergh, directeur général de l'enseignement supérieur, des sciences et des lettres au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique de Belgique, secrétaire général du Congrès mondial et président de la Société belge de Sociologie ; M. Julien Fraipont, professeur à l'Université de Liége, membre de l'Académie royale de Belgique ; M. le capitaine-commandant Lemaire, explorateur.

Il proposa, en outre, de nommer *président* de ce bureau : M. Van Overbergh; *secrétaire*, M. Joseph Halkin, professeur à l'Université de Liége ; *secrétaire-adjoint*, M. Gollier, professeur à l'Université de Liége.

M. Skiff, le délégué des États-Unis, directeur du Colonial Field Museum de Chicago, déclara qu'il appuyait de toutes ses forces les propositions formulées et proposa de fixer comme lieu de réunion de la Commission provisoire, Bruxelles, capitale de la Belgique.

M. Steinmetz, le délégué hollandais, se rallia à la même opinion en ajoutant qu'il était grand temps que l'étude des

derniers vestiges des peuples incultes fût entreprise avant leur totale disparition.

Antérieurement, M. von Luschan, le savant ethnographe allemand, avait fait savoir qu'il adhérait complètement au mouvement ci-dessus exposé pour l'organisation de l'enquête internationale. De même, un grand nombre d'institutions ethnographiques de Hollande, d'Autriche, d'Angleterre, etc.

M. Van Overbergh accepta la tâche de la présidence qui lui était offerte, eu égard à l'hommage rendu à l'initiative de la Société belge de Sociologie, dont il est le président, et à l'hommage qui, ainsi, est rendu à la Belgique où naquit l'initiative du Congrès mondial. En même temps il précisa la question.

D'après les vœux formulés, il était bien entendu que l'enquête ethnographique se ferait plus spécialement par des questionnaires.

Le principal souci de la Commission serait de centraliser les réponses et de les publier sur un plan uniforme. Ce serait une œuvre de pure documentation, suivant la méthode positive.

La motion proposée devait se comprendre en ce sens que l'organisation restait ouverte à tous les Etats non représentés nommément dans la Commission. Les Etats représentés dès à présent sont ceux au sujet desquels des adhésions fermes sont déjà recueillies.

Chaque pays s'occupera avant tout de son ressort national et colonial. Ainsi, la Belgique étudiera spécialement la nation sœur, le Congo.

La proposition ainsi précisée fut mise au vote et adoptée à l'unanimité.

Le sort de l'enquête ethnographique était ainsi décidé.

RAPPORT PRÉSENTÉ

PAR

M. Joseph HALKIN
Chargé du cours de géographie ethnographique à l'Université de Liége.

Pour gagner du temps et ne pas mettre en péril ses capitaux, l'homme d'affaires avisé, commerçant ou industriel qui veut s'établir dans un pays neuf, doit autant que possible, avant de se mettre en route, savoir quelles sont les ressources et quels sont les besoins de ce pays. D'une part, il cherchera des renseignements sur les productions naturelles : flore, faune et minerais ; il déterminera quels sont les produits dont l'exportation serait rémunératrice, soit produits naturels, soit produits indigènes ; d'autre part, il se munira des produits européens qui seront là-bas d'une vente facile et qui trouveraient acheteurs chez l'indigène lorsque l'état de civilisation de ce dernier se sera amélioré.

Arrivé dans ce pays où il compte s'établir et fonder une maison commerciale ou créer une industrie, l'Européen entre en contact avec une population dont les mœurs, les coutumes, les usages sont nouveaux pour lui. L'indigène est un second sujet d'études préalables, car c'est avec lui qu'il devra travailler, par lui qu'il sera servi, de lui qu'il obtiendra de nombreux renseignements. Le colon-cultivateur, et surtout le planteur, auront besoin de ses services pour cultiver les champs, faire la moisson, engranger les récoltes ; le propriétaire de mines ne pourra s'en passer dans ses travaux de recherche et d'exploitation ; le commerçant sera tous les jours en rapport avec lui pour l'achat et la vente de produits, voire aussi pour les échanges et les transports. En résumé, dans les pays neufs quels qu'ils soient, l'homme civilisé a besoin quotidiennement de l'indigène, et c'est en se servant de lui, en mettant mieux à profit ou en stimulant son activité qu'il arrive au but proposé. De ce contact journalier résultent le plus souvent pour l'indigène une amélioration de son état social, un progrès dans son état de civilisation, amélioration et progrès qui sont tout à l'avantage du civilisé.

Il faudra donc de toute nécessité que le commerçant européen connaisse cet indigène, puisse traiter avec lui dans la langue du pays, sache comment les affaires se concluent, quelles sont les

coutumes qui régissent le marché, les ventes et les achats, soit au courant des usages commerciaux ;

Que l'industriel ait une notion exacte du rendement du travail manuel de l'indigène, connaisse les habitudes de l'ouvrier, ses aptitudes, et sache comment il faut l'attirer et le rétribuer ;

Que l'agriculteur possède quelques notions sur la façon de cultiver des indigènes ; le plus souvent c'est celle qui convient le mieux, étant donnés leur civilisation et les moyens dont ils disposent ;

Que le missionnaire soit au courant des idées religieuses du peuple qu'il désire évangéliser, soit à même de discerner rapidement ce qui dans la religion et dans la morale de l'inculte doit être et peut être combattu dès l'abord pour voir ses efforts couronnés de succès ;

Que l'homme politique, agent de la métropole ou représentant à quelque degré que ce soit de l'autorité supérieure, connaisse le mieux possible les mœurs, les coutumes juridiques et sociales, la vie familiale et les relations des hommes qu'il doit gouverner et élever graduellement à un meilleur état de civilisation.

Donc, la connaissance de l'ethnographie du peuple chez lequel on va s'établir est chose utile pour tous ceux qui sortent de leur pays, et cette connaissance est d'autant plus nécessaire que le pays où l'on se rend est dans un état de civilisation qui s'éloigne le plus du nôtre.

L'ethnographie, qui depuis quelques années peut prétendre avec raison au titre de science, est de toute première utilité pratique quoiqu'il n'en apparaisse guère à la lecture des ouvrages savants qu'elle a produits : elle nous fait connaître non seulement les mœurs et les coutumes d'un peuple, mais même la mentalité de ce peuple. Bien des révoltes eussent été évitées dans les colonies, si les autorités en avaient connu l'ethnographie suffisamment bien pour ne pas, par des décrets vexatoires, attirer contre elles l'animosité de l'indigène. Dans tel endroit, le juge impose au témoin de dire son nom, alors qu'une déclaration semblable est considérée par la masse comme un opprobre ; dans tel autre, l'Européen rend obligatoire telle mesure qui va à l'encontre des sentiments les plus profonds de la foule, et ailleurs, il se refuse à admettre telle manière de faire qu'il qualifie de puérile et d'extravagante alors qu'elle mérite le respect. Petit à petit, le blanc est considéré comme un ennemi usant de sa force pour anéantir des coutumes séculaires, dont il ne comprend à la vérité ni l'importance ni l'utilité, parce que l'ethnographie lui est inconnue.

A tout homme se rendant dans un pays neuf et dans bien d'autres encore, à tout gouvernement exerçant son autorité sur des peuples de civilisation inférieure, la connaissance des us et coutumes est chose nécessaire.

La science ethnographique est-elle en état de fournir toutes les indications nécessaires ? A un colon qui désire se transporter sur les bords de la Likati ou du Rio Negro, sur la côte de l'Annam ou de la Nouvelle-Zélande, sur les montagnes de Ceylan et du Mexique, peut-elle donner tous les renseignements désirables ?

Malgré la quantité de matériaux recueillis, malgré de nombreux récits de voyageurs et d'explorateurs, malgré des études savantes publiées par des ethnographes de renom, elle doit encore avouer que bien des détails lui échappent, que beaucoup de constatations n'ont pas été faites, que quantité de renseignements se contredisent ou ont été fournis par des personnes qui ont mal vu. Loin de moi la pensée de dénigrer de quelque manière les travaux accomplis, les recherches faites, les résultats obtenus : je veux constater qu'il reste beaucoup à faire.

Quels sont les moyens à employer pour que la science ethnographique progresse non seulement au point de vue scientifique, mais au point de vue pratique ?

Il en est surtout quatre à notre avis : la création de musées d'ethnographie ; l'envoi de missions scientifiques et la fondation de stations scientifiques ; le développement de l'enseignement ethnographique et la formation d'ethnographes ; la création d'un bureau international d'ethnographie.

Du premier point, je ne dirai que peu de chose, puisqu'il n'est pas soulevé par la question posée au Congrès. Je ferai remarquer cependant que les musées d'ethnographie augmentent en nombre et s'enrichissent chaque jour ; tous les gouvernements leur octroient des subsides considérables et n'hésitent pas, ayant reconnu leur utilité pratique, à envoyer dans telle région du globe un spécialiste avec mission de réunir des objets ethnographiques et de sauver, alors qu'il en est temps encore, ce qui reste de civilisations qui évoluent rapidement sous l'influence européenne. Ces documents ethnographiques, que l'on abrite dans de somptueux palais à Berlin, à Paris, à Londres et à Vienne, ou qu'on entasse dans des maisons ordinaires à Leyde, servent de base scientifique à de nombreux travaux, qui nous permettent, sans avoir vu les indigènes eux-mêmes, d'en connaître les us et coutumes. Il serait désirable que chaque

centre universitaire où l'enseignement ethnographique est représenté possédât une collection ethnographique, au moins les objets, en originaux ou en copie, importants pour cet enseignement. Au surplus, c'est aux rapporteurs de la question 6 de cette section qu'il convient, sans doute, de traiter la question *ex professo*.

Le deuxième point mérite de nous arrêter un peu plus longuement : il s'agit des missions et des stations scientifiques qui ne diffèrent en réalité les unes des autres, qu'en ce que les premières sont ambulantes et les dernières à demeure. Les missions sont tout d'abord les pourvoyeuses des musées : elles cherchent, sur les lieux mêmes, les documents matériels qui pourront être mis sous les yeux de tous et, après avoir été catalogués en signalant avec soin l'endroit d'où ils proviennent, permettront des études détaillées et des comparaisons intéressantes. Elles sont, en outre, des collectionneuses de renseignements scientifiques sur l'ethnographie des peuples qu'elles visitent : elles rapportent des descriptions de fêtes religieuses ou familiales, des détails de la vie journalière qui sont choses abstraites, des constatations précises et minutieuses que rien ne pourrait remplacer. Leur utilité n'est douteuse pour personne, pourvu que le chef de mission soit compétent et ait à sa disposition les moyens pécuniaires dont il a besoin.

Le troisième point mériterait une étude approfondie. Je me bornerai ici à émettre le vœu de voir l'enseignement de l'ethnographie prendre dans l'enseignement supérieur la place qui lui est due. Lors de la création du doctorat en géographie, en 1900, dans les universités belges, il a été institué à la Faculté des sciences un cours de géographie ethnographique de trente heures environ ; c'est tout juste suffisant pour donner les éléments d'ethnographie générale et faire connaître la répartition des variétés humaines et des groupes ethniques sur la surface du globe, sans pouvoir entrer dans le détail ni aborder l'étude approfondie de telle ou telle peuplade. Aussi le but de mon cours de géographie ethnographique, qui doit préparer à la fois des explorateurs et des professeurs de géographie pour l'enseignement moyen, est-il celui-ci : mettre à même le futur explorateur, lorsqu'il se trouvera dans un village indigène, de savoir quels sont les faits qu'il doit observer et comment il doit les observer ; donner au futur professeur tous les détails nécessaires pour qu'il sache en quoi principalement telle variété humaine diffère de telle autre variété humaine, tel groupe ethnique se différencie de tel autre groupe, et, en outre, pour qu'il connaisse l'étendue et la

situation géographique de ces variétés et de ces groupes. Mais il est beaucoup d'autres points qui mériteraient d'être exposés dans un cours développé d'ethnographie, points que je ne puis qu'effleurer à peine, soit dans le cours de géographie ethnographique, soit dans les cours de géographie humaine ou coloniale. Je ne crois pas cependant qu'il conviendrait d'augmenter, dans le doctorat en géographie, l'enseignement de l'ethnographie [1], mais je serai plutôt partisan de la création d'une école ou d'un doctorat spécial en ethnographie. Il est de toute nécessité que la science ethnographique soit largement représentée dans les écoles coloniales, dont le but est de former des colons et des coloniaux.

Certes, la création de musées d'ethnographie, non seulement dans les capitales, mais aussi dans les villes universitaires, l'envoi de missions spéciales chargées de recueillir des documents, l'organisation d'un enseignement supérieur de l'ethnographie annexé aux universités et dans les écoles coloniales donneront les meilleurs résultats, mais il faudra pour cela du temps et des ressources pécuniaires ; ce n'est point tout de suite qu'on pourra en recueillir les fruits. Malgré tout,ce serait manquer de prévoyance que de retarder ces réformes. Mais en attendant, et même plus tard d'une façon concomitante, il est un autre moyen de faire progresser l'ethnographie : créer un bureau international d'ethnographie.

Que sera ce bureau international? Qui en prendra l'initiative? Comment obtiendra-t-il des renseignements ethnographiques? Quels seront ses collaborateurs? Comment fonctionnera-t-il et comment fera-t-il connaître les renseignements qu'il recevra?

Voilà les principales questions auxquelles je me propose de répondre pour tirer ensuite une conclusion pratique.

Le bureau international d'ethnographie sera composé de quelques personnes s'occupant spécialement d'ethnographie, en relations continuelles et directes avec :

a) Les musées ethnographiques du monde entier ;

b) Les institutions scientifiques qui, par quelque côté, ont affaire à l'ethnographie : sociétés d'ethnographie, d'anthropologie, d'ethnologie, de sociologie et de géographie ;

c) Les personnalités marquantes dans les sciences ethnographiques, ethnologiques, anthropologiques, sociologiques et géo-

1) Mon opinion serait différente si le doctorat en géographie était divisé en deux sections : la première formant des explorateurs, la seconde des professeurs de géographie pour l'enseignement moyen. Dans ce cas, un cours d'ethnographie devrait être créé dans la première section à côté du cours déjà existant de géographie ethnographique.

graphiques, professeurs d'université, directeurs de musées, explorateurs, etc. ;

d) Les autres savants qui s'intéressent aux questions d'ethnographie et de sociologie.

Son but sera de fournir à tous ceux qui voudront collaborer à son œuvre ou qui pourront tirer parti de son travail, tous les renseignements qu'il possédera et toutes les facilités pour en obtenir de nouveaux. Il devra rédiger sur fiches un catalogue de tous les ouvrages et études ethnographiques, le tenir au courant et envoyer copie des fiches à ceux qui le demanderont. Ce catalogue pourrait être complété par une bibliothèque ethnographique, dont les volumes seraient fournis par les auteurs (les sociétés ou les établissements éditeurs), dans l'intérêt même de la science. Mais au bureau international ne sera pas annexé un musée ethnographique; en aucun cas, le bureau ne devra essayer d'obtenir des objets ; dans ce sens, le maximum est de posséder des collections de photographies, de dessins et de cartes.

Les membres du bureau international seront de deux catégories : d'une part, les membres permanents avec directeur et attachés, de préférence des docteurs en géographie ou en ethnographie, qui seront chargés de la besogne ordinaire ; d'autre part, des délégués des Gouvernements et des sociétés ou musées s'intéressant aux travaux du bureau ; ces délégués, un par gouvernement, société et musée, seront convoqués par le directeur une fois par an pour assister à une assemblée générale.

L'initiative de la création de ce bureau international est le fait de la Société belge de Sociologie, qui, en février 1905, a voté, à l'unanimité, les résolutions suivantes : la Société belge de Sociologie décide d'organiser une vaste enquête sociologique sur les *Naturvölker* du monde entier. Une commission sera constituée au sein de la Société pour recevoir les réponses, tenir la correspondance, classer les renseignements et préparer les projets de publication, etc. Le concours direct des divers États intéressés sera demandé. Si des sociétés étrangères voulaient collaborer de quelque manière à l'enquête de la Société, il y aurait lieu de négocier des accords basés sur la division du travail largement comprise.

Le bureau d'ethnographie est donc virtuellement composé des membres de la commission instituée par la Société belge de Sociologie. Il doit donc réunir des documents et les faire connaître. Il deviendra international par le fait que les Gouvernements le soutiendront et s'y feront représenter par un délégué.

Le moyen d'obtenir des renseignements, moyen qui a été accepté et déjà mis en œuvre, est la publication de questionnaires ethnographiques et sociologiques et l'envoi de ces questionnaires à toutes les personnes pouvant y répondre. Il existe déjà un grand nombre de questionnaires, surtout en langue anglaise et en langue allemande, mais les uns manquent d'arrangement méthodique, les autres sont trop détaillés ou trop spéciaux. La Société belge de Sociologie a fait imprimer le questionnaire général que je lui ai présenté, questionnaire qui a été tiré à un grand nombre d'exemplaires et distribué dans diverses contrées.

Le questionnaire général a pour but d'attirer l'attention des missionnaires, chefs de poste, agents coloniaux, explorateurs et voyageurs, de résidence chez des peuples de civilisation inférieure, sur un certain nombre de faits qu'ils sont à même de constater facilement et dont la connaissance exacte et détaillée rendrait de très grands services à tous ceux qui s'occupent d'ethnographie, d'ethnologie et de sociologie. Les questions ont été classées sous de grandes rubriques : vie matérielle comprenant les soins donnés au corps, l'alimentation, les vêtements, l'habitation, les métiers; vie familiale subdivisée en naissance, éducation et initiation, mariage, famille, mort ; vie religieuse, rites et cultes, divinités, sacerdoce ; vie intellectuelle, comprenant les arts, les sciences et les facultés intellectuelles ; vie sociale, avec ses subdivisions propriété, régime économique, coutumes juridiques, organisation sociale, organisation politique, relations avec l'extérieur. Chaque rubrique est elle-même subdivisée en groupes de questions ayant trait à un ensemble de coutumes. Enfin, quelques questions ont été posées sur les caractères anthropologiques.

Des réponses faites avec la plus grande précision et la plus grande objectivité sont demandées à tous ceux qui recevront le questionnaire, et quelques remarques préliminaires signalent aux correspondants comment les réponses doivent être libellées.

Outre ce questionnaire général, dont les réponses formeront déjà une petite monographie ethnographique, la Société belge de Sociologie prépare des questionnaires spéciaux ; ils seront plus étendus et plus détaillés et ne s'appliqueront qu'à un groupe déterminé de coutumes, telles les coutumes juridiques, les coutumes religieuses, les coutumes commerciales, etc. Ils seront envoyés sur demande aux spécialistes.

Tels sont les moyens admis par la Société belge de Sociologie pour obtenir des renseignements ethnographiques, moyens qui ont été discutés à la suite d'une communication de M. Camerlynck, inti-

tulée : « De l'opportunité d'une enquête ethnographique et sociologique sur les peuples incultes ».

Quels seront les collaborateurs du bureau international d'ethnographie? Tous ceux qui s'intéressent aux questions ethnographiques et sociologiques, mais plus spécialement les personnes qui résident dans des contrées habitées par des peuples de civilisation inférieure, les missionnaires, les fonctionnaires coloniaux, les chefs de poste, les magistrats des colonies, les explorateurs, etc.

Déjà un millier de questionnaires sont distribués au Congo à des résidents (missionnaires et fonctionnaires), et nous espérons recevoir du centre de l'Afrique de nombreuses réponses, et d'autant plus, que l'État Indépendant a bien voulu favoriser le projet de la Société par tous les moyens à sa disposition ; des accords ont été conclus avec des congrégations religieuses pour l'envoi de questionnaires aux missionnaires, et des pourparlers sont engagés avec diverses institutions officielles pour que leurs correspondants nous secondent dans l'œuvre entreprise.

Pour que les futurs correspondants soient mieux à même de répondre aux questions posées, la Société belge de Sociologie a décidé d'instituer des conférences pour les missionnaires, les agents coloniaux, etc., qui, à la veille de leur départ, voudront s'initier aux meilleures méthodes d'enquête ethnographique.

Ayant déterminé dans ses grandes lignes la composition du bureau international, ses moyens d'action et ses collaborateurs, voyons comment il fonctionnera.

Ici nous nous trouvons en face d'une petite difficulté, facilement résoluble, mais qui, cependant, doit nous arrêter quelque peu.

Ou bien ce bureau international sera l'unique bureau centralisant tous les renseignements fournis par l'enquête et les distribuant, se mettant directement en rapport avec tous les collaborateurs et tous les correspondants.

Ou bien ce bureau international sera simplement le lien entre divers bureaux nationaux qui, chacun dans leur sphère, agiront pour et au nom du bureau international, réuniront les documents relatifs aux peuples et aux colonies dont ils s'occupent spécialement et transmettront les résultats acquis au bureau international, lequel les fera connaître.

Examinons ces deux solutions de plus près.

D'abord, le cas de la création d'un bureau international unique. Tous ceux qui collaboreront à l'enquête, gouvernements, musées,

sociétés scientifiques et congrégations religieuses, lui fourniraient la liste de leurs correspondants. Le bureau international enverra le questionnaire à ces correspondants avec prière d'y donner réponse, à moins toutefois que les collaborateurs ne veuillent se charger eux-mêmes de l'envoi des questionnaires. Au fur et à mesure que le bureau recevra des réponses, celles-ci seront publiées par ses soins en fascicules, un fascicule par peuplade ; les renseignements seront groupés pour chaque peuplade sous des rubriques identiques et toujours dans le même ordre, de façon à faciliter en tout temps le travail de comparaison. Chaque réponse sera précédée du numéro de la question, et le bureau chargera l'un de ses membres ou un ethnographe de compléter ces réponses soit par des détails connus par ailleurs, soit par des indications bibliographiques, ce complément étant imprimé après chaque question en petits caractères et entre crochets. Aussitôt l'impression terminée, — et elle sera faite dans le plus court délai possible, — le fascicule sera envoyé à tous ceux qui s'intéressent à l'enquête. Cette première solution paraît la plus pratique et la plus expéditive ; c'est celle que je propose au Congrès, s'il est possible d'obtenir la collaboration effective de tout le monde.

Dans le second cas, chaque pays sera invité à créer, sur le modèle signalé ci-dessus, un bureau national d'ethnographie. Ces bureaux nationaux auront leurs correspondants, auxquels ils enverront des questionnaires, de préférence celui de la Société belge de Sociologie, et publieront les réponses reçues d'après un plan identique pour tous les pays. Le bureau international interviendrait alors pour la distribution des fascicules et servirait de lien entre les divers bureaux nationaux. Ce système, étant moins centralisé, sera probablement moins efficace et probablement plus coûteux. Je ne doute pas d'ailleurs qu'avec un peu de bonne volonté et dans l'intérêt de la science ethnographique, tous les États, tous les musées et toutes les sociétés n'admettent la première solution, puisqu'il ne s'agit nullement d'obtenir des objets ethnographiques, mais seulement des renseignements et des documents.

Ainsi toutes les personnes qui voudront connaître les mœurs et les coutumes des divers peuples de la terre, le pourront très facilement en compulsant les documents publiés par le bureau international d'ethnographie, et, d'autre part, les savants trouveront dans ces documents des sources d'informations nouvelles et de premier ordre, leur permettant de nouveaux travaux du plus haut intérêt.

J'ai l'honneur de demander au Congrès international d'expansion économique mondiale de bien vouloir décider :

Que l'enquête entreprise par la Société belge de Sociologie est nécessaire et éminemment utile ;

Et d'émettre les vœux suivants :

a) Qu'un bureau international d'ethnographie soit créé ayant pour but : 1° de publier des questionnaires ethnographiques et sociologiques ; 2° d'envoyer ces questionnaires aux fonctionnaires coloniaux, aux explorateurs, aux missionnaires, etc.; 3° de publier les réponses à ces questionnaires, toutes sur un même plan ; 4° de distribuer ces réponses à tous ceux qui, d'une façon ou d'une autre, collaborent à l'enquête ;

b) Que tous les musées d'ethnographie, que toutes les sociétés d'ethnographie, de sociologie, de géographie, que tous les ethnographes, anthropologues, sociologues, etc., soutiennent cette œuvre par tous les moyens dont ils disposent ;

c) Que tous les Gouvernements s'intéressent à cette enquête, facilitent dans leur sphère d'action les travaux du bureau international et soutiennent celui-ci par les moyens qu'ils jugeront le plus à propos ;

d) Que de toutes les publications ethnographiques, un exemplaire soit gracieusement envoyé au bureau international et que celui-ci publie tous les ans un catalogue des ouvrages parus relatifs à l'ethnographie, ce terme pris dans son sens le plus large.

RAPPORT PRÉSENTÉ

PAR

Sir Edward BRABROOK

Ancien président de la *Folklore Society* et de l'*Anthropological Institute*, de Londres.

The address which the Folklore Society presented to King Edward VII on his accession to the throne of « all the Britains » upon the death of his mother Queen Victoria, contained the following observations :

« It is in the British Empire, which has to so large an extent grown and been consolidated during her Majesty's reign, and which includes within its bounds countless races of every degree of civilisation and mental development, from the lowest to the highest, that the student of Folklore has to seek many of the most precious materials of his study.

» Under Her Majesty's rule every religious belief of these races has been respected, their customs have been regarded with consideration, and their prejudices conciliated ; and the study of Folklore, a science the very existence of which is bounded by Her Majesty's reign, has thus been rendered possible.

» All these races are now united, in one common sorrow. The loss of the « great white Queen » is to us and to them the same, and this is a point of sympathy between us and them, not to be lost sight of by those who are brought into contact with the subject races. Mutual sympathy ought to help forward mutual understanding. »

I quote these observations as representing the opinion of a society (which was established in 1878 for the purpose of collecting and preserving relics of folklore) as to the spirit in which investigations should be made by official and other explorers and as to the best method of making collections. I take the liberty also of repeating a few remarks of my own, made in an address to the Anthropological Section of the British Association in 1898. Referring to the proposed establishment of a Bureau of Ethnology, I said :

« It would tend to remove from us the reproach — that has in too many cases not been without foundation — that we have been content to govern races by the strong hand without caring to understand them, and have thus been the cause of injustice and oppression from ignorance rather than from malevolence. If that were only a record of the past, we might be content with mere unavailing regret ; but the colonial empire is still expanding, and we and our competitors in that field are still absorbing new districts — a practice which will probably continue as long as any spot of ground remains on the face of the globe occupied by an uncivilised race.

» Would it not be worth while at this juncture to extend to the peoples of Africa, for instance, the principles and methods of the Ethnographic Survey — to study thoroughly all their physical characters, and at the same time to get an insight into the working of their minds, the sentiments and ideas that affect them most closely, their convictions of right and wrong, their systems of law, the traditions of the past that they cherish, and the rude accomplishments they possess ? If for such a service investigators like Dr. Roth, who began his researches in Queensland by so close a study of the languages and dialects of the people that he thoroughly won their confidence, could be found, the public would soon learn the practical value of anthropological research. If the considerations

which I have endeavoured to urge upon you should lead not only the scientific student but the community at large to look upon that which is strange in the habits and ways of thinking of uncivilised peoples as representing with more or less accuracy a stage in that long continuity of mental progress without which civilised peoples would not be what and where they are, it could not but favourably affect the principles and practice of colonisation. *Tout comprendre c'est tout pardonner.* The more intimate our acquaintance with the races we have to deal with and to subjugate, the more we shall find what it means to stand with them on the same platform of common humanity. If the object of government be, as it ought to be, the good of the governed, it is for the governing race to fit itself for the task by laying to heart the lessons and adopting the processes of practical Anthropology. »

I mention, in these remarks, the researches of Dr. Walter E. Roth, in Queensland, and as they are for several reasons worthy of attention as a type of the manner in which our best explorers set to work, I ask leave to add some extracts from his volume of Ethnological studies among the North West Central Queensland Aborigines, published by authority of the Government.

Dr. Walter E. Roth was appointed surgeon to certain hospitals in North Westh Central Queensland in 1894. He was first stationed at Boulia, where no strictly professional work offered itself, and he accordingly devoted almost his whole time to a careful study of the local language. It was only when this was sufficiently mastered that he found it possible to understand the complex system of social and individual nomenclature, and to gain such confidence and trust among the natives as enabled him to obtain information concerning their superstitions, beliefs and ceremonial rites. He most strongly recommends to observers and writers on aboriginal races the method of making themselves familiar with the language particular to the district before proceeding to make any further inquiries.

In regard to the subject of nomenclature, Dr. Roth observes that every individual aboriginal is connected in one way or another not only with all other members of his own tribe, but also with those of other friendties perhaps hundreds of miles distant, the majority of whom he has neither seen nor dreamed or heard of ; and that, unfortunately, in the white man's language there are no words of suitable application to give expression to these connecting ties. Thus terms like brother, sister, father, mother in addition to their usual signification of relation by blood, express a class, or group connection quite independent of it. The various names which

express these relations of the individual to others are described as follows :

1. The patronym, or tribal name depending on the blood-father.
2. The gamometronym, or name depending upon the suitable marriage union and the blood-mother.
3. The paedomatronym, or name particularising the blood-mother from her offspring.
4. The heteronym, depending on the particular paedomatronymic group to which the individual belongs.
5. The geneanym, depending on his own true family connections.
6. The autonym, his personal or individual name.
7. The climanym, his titular name.

The manner in which Dr. Roth accidentally discovered the sign language of the natives is interesting. He was out on horseback with some blacks when one of the « boys » riding to his side suddenly asked him to halt, as a mate of his in front was after some emus, consisting of a henbird and her young progeny. As the distance between the two was 130 yards, and Dr. Roth had observed no communication between them he charged the boy with falsehood, with the result that the boy explained on his hands how he had received the information, which was presently confirmed by the arrival of the other lad with the dead bird and her young. Dr. Roth was put by this incident upon the discovery of a well defined sign-language, extending throughout the North-West central districts of Queensland. His work contains figures of 213 signs, representing animals, plants, persons, things and ideas.

The Anthropological Institute and the British Association have given great attention to the preparation of books of instruction and forms of questions for the use of explorers and officials in obtaining ethnographical and sociological observations as to native tribes. In the year 1872, the former body, at the request of the Royal Geographical Society drew up a form of questions for explorers, with special reference to arctic exploration. The general instructions were prepared by Dr. Barnard Davis, the inquiries as to religion, mythology and sociology by Mr. E. B. Tylor, those relating to the remains of ancient races by professor Boyd Dawkins, those relating to war, arrow marks and ornamentation by Colonel Lane Fox (afterwards general Pitt Rivers); other observations on ethnological questions were contributed by Mr. Augustus (afterwards sir Wollaston) Franks ; questions relating to the physical characteristics of the Eskimo by Dr. John Beddoe ; further ethnological inquiries by

professor (afterwards Sir William) Turner ; and others by Captain Bedford Pim. The preparation of these special instructions for arctic explorations led Colonel Lane Fox to consider that similar instructions for the use of explorers generally would be desirable, and he accordingly in the same year obtained from the British Association the appointment of a committee « for the purpose of preparing and publishing brief forms of instructions for travellers, ethnologists and other anthropological observers ».

The result of their labours was the preparation of a work entitled: *Notes and Queries on Anthropology*, which was widely circulated and was found of great assistance to explorers. It underwent a complete revision in 1892, the part relating to anthropography being edited by Dr. J. G. Garson, and that relating to ethnography by Mr. C. H. Read. The object of the work is defined to be to promote accurate anthropological observation on the part of travellers, and to enable those who are not anthropologists themselves to supply the information which is wanted for the scientific study of anthropology at home. It is observed that the more remote and unknown the race or tribe, the more valuable the evidence afforded by the study of its institutions, from the probability of their being less mixed with those of European origin. Further Col. Lane Fox remarked that travellers have mostly recorded only those customs of modern savages which they have chanced to observe ; and, as a rule, they have observed chiefly those which their experience of civilised institutions has led them to look for : — nor are there wanting instances in which the information thus obtained has been lamentably distorted in order to render it in harmony with preconceived ideas ; owing to this and other causes. the imperfections of the anthropological record surpass those of other sciences, and false theories are often built upon imperfect bases. It was therefore hoped that the questions contained in the book, each of which was the result of special study of the subject treated, would be a means of enabling the traveller to collect information without prejudice arising from his individual bias.

It is not necessary in the present report to refer to that portion of the book which deals with anthropography, although I am strongly of opinion that a study of physical characters should be pursued side by side with the study of more specially ethnographic and sociological characters of the people. For this latter purpose, the subjects specially dealt with in the manual are clothing, personal ornaments, painting and tattooing, habitations, navigation, swimming, weaving, basket work, string, leatherwork, pottery,

dyeing, stone implements, metallurgy, machinery, fire, invention, variation, natural forms, conservatism, engineering, writing, drawing, sculpture, ornamentation, food, cannibalism, religion, fetishes, mythology, superstitions, magic, witchcraft, crimes, morals, covenants, oaths, ordeals, laws, customs, government, taboo, circumcision, initiatory ceremonies, totemism, music, etymology, language, poetry, history, archaeology, war, hunting, nomadic life, pastoral life, agriculture, training of animals, slavery, relationships, widows, infanticide, causes that limit population, burials, astronomy, arithmetic, property, trade, money, measures, weights, marital relations, education, games, amusements, communication, tribal marks, memorial structures, typography, statistics, population, and contact with civilised races. Practical hints are also given as to ethnological collections, paper squeezes, and photography. Perhaps the most typical instance of the manner in which this work has been found useful to explorers is the monograph on the Andaman islanders by Mr. Man, published by the Anthropological Institute.

The Folklore Society has also published a handbook of Folklore as a guide for collectors and workers on that branch of the subject. In this work is drawn the judicious distinction that while anthropology is the science which deals with savage beliefs and customs in all their aspects, Folklore deals with them in one of their aspects only, namely, as factors in the mental life of man, and the science of Folklore is defined as the comparison and identification of the survivals of archaïc beliefs, customs, and traditions in modern ages. The subjects with which it concerns itself are classified as:

1. Superstitious beliefs and practices.
2. Traditional customs.
3. Traditional narratives.
4. Folk sayings.

Under the first head are included superstitions connected with great natural objects ; with trees and plants; with animals ; goblindom ; witchcraft ; leechcraft ; magic ; divination ; the future life.

Under the second head, festival, ceremonial and local customs and games.

Under the third, nursery tales or märchen ; hero tales ; drolls ; fables; apologues; creation, deluge, fire, and doom myths; ballads; songs ; place legends and traditions.

Under the fourth, jingles ; nursery rhymes ; riddles ; proverbs ; nicknames ; place rhymes.

Some observations are contained in this work on the way to collect folklore, and it is remarked that the caution is needed that savages will not answer questions truthfully. If they think they know the kind of answer that the inquirer is seeking to obtain, they will coolly supply this as their own genuine opinion or belief. Some savage tribes have curious notions about courtesy, and will not contradict any assertion made to them. Mr. Augustus Oldfield (in the *Journal of the Ethnological Society*, III, 255) says: « I have found this habit of non-contradiction to stand very much in my way when making inquiries », Mr. Curr (in his work on the Australian Race, vol. I, p. XVII), remarks that the whites who made inquiries and the blacks who replied constantly misunderstood each other and quotes two instances in which the native words for « I don't understand » and « I don't know » have been used as the names of the places. Obviously, Dr. Roth's method of first patiently acquiring a knowledge of the language is the right one.

For want of this knowledge, and of the sympathy with and appreciation of native ideas and customs which it would beget, it is thought that the legislature has not unfrequently interfered injudiciously. A missionary or a civil resident finds something in a native custom which he does not understand or which he considers to be of immoral tendency and agitates to get it suppressed by law. It may be that to the native mind the very thing that has been suppressed is one that involves the most powerful ethical sanction known to him. This has been alleged in regard to the suppression of the potlatches of the North American Indians in the Dominion of Canada.

I have thought that the best way of discharging the commission with which I have been honoured would he to state briefly what are the opinions held here as to the best method of making ethnographical and sociological observations; to illustrate them by citing one very successful instance of observation ; and to state what are the helps provided by the Anthropological Institute and the Folklore Society for the use of observers. I do not for a moment suggest that other countries do not adopt methods which are as good or better, and I hope I have escaped the imputation that I have spoken with English selfrighteousness. I believe the broad principles I have suggested are those which are adopted everywhere.

RAPPORT PRÉSENTÉ

PAR

M. le Docteur A. W. NIEUWENHUIS
Professeur d'ethnologie à l'Université de Leyde.

Bei dem Interesse, das gegenwärtig in wissenschaftlichen Kreisen für die Ethnologie der primitiven Völker herrscht, und der grossen Wichtigkeit, welche besonders für Kolonialstaten darin liegt, die niedrigstehenden Völker, welche sie beherrschen und entwickeln sollen, gründlich zu kennen, mag es eine charakteristische Thatsache genannt werden, dass man nach jahrhundertelangem Umgang mit diesen Völkern noch als eine der wichtigsten Fragen mit Recht die folgende aufstellt :

Quels sont, dans les pays neufs, les meilleurs modes de faire des observations ethnographiques et sociologiques en vue d'arriver à une connaissance scientifique de l'état social, des mœurs et des coutumes des indigènes et de les élever à une civilisation supérieure ?

Dies ist ein endgültiger Beweis für die grossen Schwierigkeiten, welche mit der Untersuchung und Durchgründung der Natur der tieferstehenden Völker verbunden ist, hauptsächlich jener, welche ohne geschriebene Litteratur in ihrer eignen Umgebung studiert werden müssen. Einigermassen ist dies dadurch erklärbar, dass erstens ein kolonialer Staat sich in früheren Jahrhunderten mit dem Beherrschen der unterworfenen Völker zufrieden stellte, zweitens ein wissenschaftliches Interesse für deren Wesen erst in späterer Zeit in den Vordergrund trat und anfangs keine hohen Ansprüche machte. Seitdem jedoch die Ueberzeugung Boden gewinnt, dass sowohl das Interesse als die Würde eines höher entwickelten Volkes erfordern, dass es einem minder hochstehenden, schlecht bewaffneten gegenüber so wenig als möglich Gewalt anwendet und dieses zu einem höheren Bildungsstandpunkt emporhebt, seitdem macht sich der Mangel einer tiefergehenden Kenntnis von der Natur dieser Völker in immer höherem Masse fühlbar.

Daneben hat man eingesehen, dass um den Werdegang der Bildung höherstehender Völker zu begreifen, ein Verständnis für die augenblicklich noch niedrigstehenden Gemeinwesen von grossem Nutzen sein kann, jedoch nur dann, wenn man diese nicht nur

oberflächlich, sondern bis in ihr innerstes Leben durchgründen gelernt hat.

Nichtsdestoweniger hat das Forschen nach der Individualität und den diese in so hohem Masse beherrschenden Lebensbedingungen der primitiven Menschen grosse Schwierigkeiten aufzuweisen; denn man kann nicht behaupten, es habe in den letzten Jahrhunderten an Männern gefehlt, die sich ernsthaft auf die Beschreibung der Völker, mit denen sie umgingen, gelegt hätten. Im Gegenteil, die Reisebeschreibungen und anderen Schriften, in denen ethnologische Gegenstände behandelt werden,sind zahllos; auch haben eine Menge Verhandlungen dieses Material zusammenfassend bearbeitet, und doch erweist es sich, dass sie uns in vieler Hinsicht nicht die Kenntnis beibringen können, die den Anforderungen für den Umgang mit niedrigstehenden Völkern gegenwärtig genügen. Wie sehr auch heutige Forscher noch in mancher Hinsicht zu kurz kommen, zeigt sich zum Beispiel darin, dass die so äusserst wichtige Frage, ob Völker ohne Religion überhaupt bestehen, gegenwärtig einer Lösung noch nicht zugänglich ist.

Um in Zukunft bessere Resultate zu erzielen, wird man bei der Vornahme ähnlicher Untersuchungen ernsthaft den mit diesen verbundenen Schwierigkeiten Rechnung tragen müssen.

Aus unserer bisherigen Kenntnis auf ethnologischem Gebiet geht hervor, dass die Schwierigkeiten bei der Untersuchung nicht hauptsächlich dort entgegentreten, wo man sich zum Ziel stellt, die Sitten und Gewohnheiten primitiver Völker zu beschreiben, sondern wo es darauf ankommt, eben diese Sitten und Gewohnheiten zu erklären, also sich von dem Gemütsleben dieser Menschen Rechenschaft zu geben. Nun ist gerade die *Denkweise* eines Volkes am schwersten zu ergründen; erstens weil das Misstrauen unkultivierter Menschen gegenüber Fremden am stärksten ist, weswegen sie diesen ihre innersten Gedanken zu verbergen suchen; zweitens weil es für einen aus civilisierter Umgebung hervorgegangenen Menschen schwierig ist, sich vorurteilslos in die ihm so fremden Lebensverhältnisse, die auf sehr mangelhafter Kenntnis beruhende Ueberzeugungswelt und den Charakter des unentwickelten Menschen hineinzuversetzen.

Das Misstrauen primitiver Völker gegenüber Fremden beruht hauptsächlich darauf, dass sie bereits in ihrem eigenen Gemeinwesen nur wenig gewöhnt sind, mit Personen, die nicht zu ihrer unmittelbaren Umgebung gehören, anders als auf feindlichen Fuss oder mit grossem Misstrauen umzugehen. Gegenüber höherstehenden Personen, die so weit ausserhalb ihres Lebenskreises gehören, ist dies Gefühl von Misstrauen und bisweilen Feindschaft anfangs

natürlich um so grösser. Auf die Dauer kann ein Forscher dies Gefühl zwar überwinden, aber viel häufiger geschieht es, dass er sich trotz der besten Absichten Vergreife gegen die Volksüberzeugung schuldig macht, wenn seine Handlungen nicht von einer gründlichen Einsicht in den Charakter der Personen, ihre Umgebung, ihre Sitten und Gewohnheiten geleitet werden. Ins Besondere gilt dies für denjenigen, der sich der für den Eingeborenen, was Zweck und Ausführung betrifft, so unbegreiflichen modernen Untersuchungsmethoden bedient.

Dieses Misstrauen ist am schwersten bei der Nachforschung nach allem, was ins religiöse Gebiet gehört, zu beseitigen, weil nach Ansicht der Betreffenden hiermit so häufig ihr eigenes Wohlsein und das ihres ganzen Stammes verbunden ist. Ein richtiger Einblick in die Religion der Eingeborenen wird vor allem deshalb so selten erhalten, weil in ihrer Gesellschaft nur wenige in dieser Beziehung auf solcher Höhe stehen, dass sie tiefgehende Fragen beantworten können. Die grosse Menge der Eingeborenen begreift diesbezügliche Fragen viel weniger und sucht sich auf die bequemste Weise aus den Schwierigkeiten zu retten, wobei sie es mit der Wahrheit sehr wenig genau nimmt.

Da auf einem niedrigen Bildungsstandpunkt religiöse Ueberzeugungen so viele Aeusserungen des Zusammenlebens beherrschen, sind diese Umstände für das Erhalten eines richtigen Begriffs von den sozialen Verhältnissen eines solchen Volkes von überwiegendem Gewicht, und gerade solch eine Einsicht in das Seelenleben der Eingeborenen und in ihre Lebensverhältnisse ist für eine Kolonialmacht und für den wissenschaftlichen Ethnologen von überaus grossem Wert.

Aus diesen Gründen können Beobachtungen über das Geistesleben eines primitiven Volkes nur von einer mit Verstand, Wohlwollen und Takt begabten Person, die dieses Misstrauen zu überwinden versteht, mit Erfolg vorgenommen werden. Sehr wichtige Hilfsmittel hierbei sind : Kenntnis der Sprache der Eingeborenen, langdauerndes Zusammenleben mit diesen, Ausübung der Heilkunde unter der Bevölkerung und ein allgemeines Wohlthun auf verständige Weise. Weiss jemand so die Bevölkerung, unter welcher er lebt, von seinen guten Absichten zu überzeugen, so hat er Aussicht, in vielen Punkten seiner Forschungen Aufklärung zu erhalten. Aber auch dann noch wird er auf direkte Fragen nur selten zuverlässige Antworten erhalten, vielmehr wird er diese aus zufällig im täglichen Umgang konstatierten Thatsachen ableiten müssen.

Durch Erkundigungen bei höher entwickelten Eingeborenen, die

zu den zu erforschenden primitiven Stämmen in Beziehung stehen, wie dies so häufig auf in kurzer Zeit ausgeführten Forschungsreisen geschieht, können derartige persönliche Untersuchungen nur auf sehr mangelhafte Weise ersetzt werden, weil besonders in derartigen Umgebungen nur wenige Personen es der Mühe wert finden, sich mit dem Gemütsleben von viel tieferstehenden und daher von ihnen verachteten Menschen zu beschäftigen. Geben sie sich überhaupt damit ab, so stellen sie sich meist mit einem Urteil nach sehr oberflächlichen Eindrücken zufrieden, oder sie schenken den allersonderbarsten Erdichtungen, die in Bezug auf diese Stämme die Runde machen, Glauben. Sogar unter den in diesen Verhältnissen lebenden Europäern sind nur selten Leute zu finden, die genügend entwickelt sind, um die Wichtigkeit solcher Forschungen zu begreifen und die gestellten Fragen richtig beantworten zu können.

Nicht minder als diese Umstände muss die Umgebung, in welcher ein Forscher arbeitet, in Bezug auf den Einfluss, welchen diese auf ihn ausübt, berücksichtigt werden. Trotz höherer Bildung und ernstlichem Streben nach Objectivität ist die Wirkung einer gänzlich fremden Umgebung und Lebensweise auf seine Person anfangs so mächtig, dass nur wenige in der ersten Zeit ihrer Beobachtungen auf ethnologischem Gebiet etwas anderes leisten können, als sich zu orientieren. Erst wenn ein Forschungsreisender sich in seinen neuen Kreis hineingefunden hat, wird er den Charakter und die Vorstellungen eines primitiven Volkes kennen lernen und begreifen, in wie hohem Masse diese von dessen äusseren Lebensverhältnissen abhängig sind.

Nach den obenstehenden Betrachtungen muss ich über einige der gestellten Fragen Folgendes als meine Meinung äussern :

Conviendrait-il d'organiser ce travail d'enquête d'après un programme commun et de définir ce programme ?

Es wird sicher im Interesse einer künftigen ethnologischen Forschung sein, wenn die ebengenannten und andere Ansichten in Bezug auf die Anforderungen an eine derartige Forschung auf einem internationalen Kongress besprochen werden. Vielleicht könnten auf diese Weise die fundamentalen Anforderungen an eine wissenschaftliche Untersuchung auf ethnologischem Gebiet festgesetzt werden. Wegen der sehrgrossen Verschiedenheit der zu erforschenden Völker und der Umstände, unter welchen diese Untersuchungen stattfinden müssen, wird es schwierig sein, ausführlichere Gesetze aufzustellen.

Y a-t-il lieu de suggérer, dans cet ordre, l'établissement de stations scientifiques?

Wenn hiermit Stationen unter den zu untersuchenden Völkern gemeint sind, so kann dieser Idee nur zugestimmt werden ; doch dürfen diese Stationen nicht von zu kurzer Dauer sein und müssen für eine solche Forschung geeignete Personen gewählt werden. Auch ist der Nutzen eines wissenschaftlichen Zentrums für die Organisation von dergleichen Stationen über ein grosses Gebiet nicht zu verkennen.

L'organisation de missions?

Aus den im vorhergehenden ausgeführten Gründen halte ich Reisen zum Zweck einer gründlichen ethnologischen Forschung nur dann für wünschenswert, wenn sie den obengenannten Anforderungen genügen.

L'élaboration de questionnaires et d'instructions spéciales aux agents coloniaux, aux missionnaires, aux colons, etc.?

Der Nutzen derartiger Fragebücher muss anerkannt werden. Sie werden bei genannten Personen und dadurch auch im Volke selbst Interesse für ethnologische Forschung erwecken. Vielleicht besitzen unter ihnen einige Personen genügend Bildung und Interesse, um wirklich brauchbares Material zu liefern. Auch für Ethnologen sind derartige Fragebücher von grossem Wert.

La création d'un organisme spécial appelé à concentrer les éléments recueillis, etc.?

Für die Bearbeitung der Fakta, welche aus einem bestimmten Gebiet von verschiedenen Forschern der obengenannten Kategorien zum Beispiel beieingebracht wurden, wäre ein Institut, das hierfür Sorge trägt, wohl wünschenswert. Doch muss betont werden, dass die Bearbeitung eines solchen Materials durch den genügend vorgebildeten Forscher selbst, den Vorzug verdient. Es ist auch nicht wahrscheinlich dass ein wissenschaftlicher Ethnologe seine Beobachtungen ohne zwingenden Grund von jemand anders bearbeiten lassen würde.

Um bei der Ausarbeitung und Herausgabe der ethnologischen Untersuchungen in einem gewissen Gebiet Unterstützung zu verleihen, wäre ein wissenschaftliches Zentrum gewiss sehr wünschenswert.

RAPPORT PRÉSENTÉ

PAR

M. S. R. STEINMETZ, Dr. juris
Privatdocent de sociologie à l'Université de Leyde.

Die zweite Frage der 5e Section betrifft die Beschaffung des ethnographischen Materials im weitesten Sinne, denn es gilt hier eigentlich alle Länder die nicht aus eigenen Kräften mehr oder weniger systematisch ihre eigenen socialen und kulturellen Zustände beschreiben, also alle Länder die ausserhalb des europäischen Kulturkreises liegen.

Die Wissenschaft die sich mit diesen Zuständen beschäftigt, die Ethnologie, deren bloss beschreibenden Teil die Ethnographie bildet, befindet sich in einer misslichen und seltenen Lage was die Beschaffung ihrer Materials soweit es aus Beschreibung besteht, betrifft. Zwar sind in manchen Wissenschaften grosse Anstrengungen von Nöten um den wissenschaftlichen Stoff brauchbar zu erlangen, man denke hier an die Zoologie, die Botanik, die Astronomie zum Teil, die Geologie, die Geographie, u. s. w. Aber eine grosse Schwierigkeit kommt bei allen diesen nicht vor; nur in der Ethnographie sind ein längerer Aufenthalt an einer Stelle und dazu Sprachkenntnisse die Bedingung für alle bessere Stoffsammlung. Intimität mit dem betreffenden Volke ist unbedingt nötig, und die lässt sich nicht in wenigen Tagen und ohne Kenntniss seiner Sprache erwerben. Die notwendige Folge dieser Sachlage ist eine sehr eigentümliche, die in keiner anderen Wissenschaft vorkommen dürfte. Ueberall ist der Fachforscher ohne weiteres am bestem befähigt sein eignes Material zu sammeln ; nur mussen für zoologische, botanische, geographische Forschungsreisende einige persönliche Eigenschaften und Befähigungen hinzutreten. Der ethnographische Sammler muss aber besondere Kenntnisse, die der betreffenden Sprachen, besitzen, die der Ethnologe gar nicht braucht und auch gar nicht haben kann, es würde ja das geläufige Sprechen und Verstehen von zahllosen Sprachen heissen. Aber ausserdem macht die erforderliche Intimität mit dem betreffenden Volke, die zu tieferen ethnographischen Studien unbedingt nötig ist, den längeren Aufenthalt unumgänglich. Der beste Ethnologe ist also gar nicht auf einmal fähig im vollem Umfange ethnographische Beobachtungen zu machen. Daher die eigentümliche

Erscheinung, dass Ethnographie und Ethnologie, die Beschreibung an Ort und Stelle und die theoretische Verarbeitung dieses Stoffes, gesonderte Teile einer Wissenschaft sind, was sich auch hierin äussert, dass mit wenigen Ausnahmen die selben Personen nicht zugleich Ethnographe und Ethnologe sind.

Ein weiterer Umstand macht diese Trennung noch tiefer. Wie der Ethnologe nicht so leicht zum Ethnographen werden kann, so fällt es dem Ethnographen schwerer als dem Materialsammler in anderen Wissenschaften sich die nötigen Kenntnisse zum theoretischen Studium zu erwerben, weil diese hier ausserordentlich viele und sehr verschiedenartige sind. Und umgekehrt ist es möglich sehr wertvolle ethnographische Beobachtungen zu machen ohne besondere ethnologische Kenntnisse zu besitzen, wie die vielen alten, zu oft unterschätzten Ethnographen beweisen. Sprachkenntnisse, langer Aufenthalt, Intimität mit dem Volke sind in so hohem Grade die Bedingungen erspriesslicher Beobachtung, dass ein Minus an ihnen nicht durch ein Plus an ethnologischen Kenntnisse aufgewogen werden kann. Und die complicirten Verhältnisse die es hier zu beobachten und objectiv zu beurteilen gilt, machen eine wenn nicht sehr vertiefte ethnologische Entwicklung fast zu einer Gefahr. Mit der theoretischen Kenntniss kommen theoretische Vorurteile. Erwartungen, die der geborne und geübte Beobachter, der kein Fachmann, nicht kennt. Sehr grosse Intimität mit dem betreffenden Volksleben könnte allein diese Gefahr aufheben, indem sie ihr ein Gegenwicht gäbe. Auch sehr gründliche ethnologische Ausbildung mit besondere Schätzung der Wahrnehmung und ihrer Methoden würde hier keine Gefahr aufkommen lassen. Im Gegenteil, auch ich glaube, dass solche wahrhaft wissenschaftlich entwickelte, zu Beobachtern ausgebildete Ethnologen die allerbesten Stoffsammler für unsere Wissenschaft abgeben werden. Aber nur diesen untergeordnet behalten die blossen Ethnographen die also keine andere Bedingung erfüllen als die eingehender Volkskenntniss (was Sprachkenntnis und langen Verbleib voraussetzt) ihren grossen unersetzlichen Werth. Sie sind als Beobachter und folglich als Beschreiber weit wertvoller als die Gelehrten deren Ehrgeiz sie verführt möglichst viele Völker zu besuchen und über alle sehr zweifelhafte Notizen zu sammeln.

Die Trennung zwischen Ethnographen und Ethnologen ist also nicht bloss eine natürliche, unvermeidliche Folge der Verhältnisse, sondern, in Anbetracht unseres Beobachtungsgegenstandes, gewissermassen ein Vorteil.

Die Hülfe der *Laien* braucht bei unserer Stoffsammlung also gar nicht verworfen zu werden, ja sofern sie die genannten Bedingungen

nur vollständig erfüllen, ist ihre Arbeit von eigentümlichem Werte, eigentlich unersetzlich.

Wir sind jetzt in der Lage unsere Frage zu beantworten.

Zwei Weisen der ethnographischen Stoffsammlung sind hier überhaupt möglich : die durch ortsansässige Personen, und die durch hingereiste Ethnologen. Die ersteren werden fast immer keine ethnologische, ja überhaupt keine wissenschaftliche Vorbereitung haben, den zweiten wird die grössere Intimität mit dem betreffenden Volke fast nie erreichbar sein, weil sie sich nicht so lange an der einen Stelle aufhalten werden. Dagegen sind sie vorbereitete Wahrnehmer.

Aus dem Vorhergehenden wird deutlich sein, dass, meiner Meinung nach, die Ethnographie sich auf die Arbeiten beider stützen kann und darf.

Sehr nützlich können auch die Beiträge einer dritten Kategorie von Beobachtern sein,die der wissenschaftlichen Reisenden, die aber nicht eigentlich ethnologisch vorgebildet sind, Mediciner, Anthropologen, Linguisten, Biologen, etc. Als Beobachter können sie höher stehen als die ortsansässigen Laien, doch fehlt ihnen die Intimität mit dem Volke, den reisenden Ethnologen stehen sie nach in Bezug auf Fachkenntniss. Sie dürfen also keineswegs als die idealen Ethnographen gelten. Es wird sich dies besonders bemerkbar machen bei den Punkten die der naturwissenschaftlichen Beobachtung, der Messung und Photographirung nicht zugänglich sind, also der religiösen, socialen, juridischen, statistischen, moralischen, psychischen Erscheinungen. Und gerade diese beanspruchen die eingehendste Beobachtung und Beschreibung, da sie am ehesten verschwinden oder verändern. Für sie, mehr noch als für die anderen ethnographischen Erscheinungen (äusserer Kulturbesitz z. B.) gilt es Eile zu machen. Alle diese Thatsachen, mit Ausnahme vielleicht und zum Teil der religiösen, werden äusserst stiefmütterlich behandelt, in fast allen ethnographischen Beschreibungen. Doch legt die Ethnologie den höchsten Wert auf dieselben [1]). Ihre Entdeckung, genaue Schätzung und deutliche Beschreibung gehören gewiss zu den schwersten Aufgaben der ethnographischen Wahrnehmung. Wir können als sicher annehmen, dass gerade in diesen Abschnitten alle unsere ethnographischen Monographien die schwersten und meisten Fehler enthalten werden, die später am schwierigsten zu corrigiren sind und den nachteiligsten Einfluss auf die theoretische

1) Vergl. meinen Vortrag : *Die Aufgaben der Social-Ethnologie*, im Correspondenz-Blatt der Deutschen Anthropologischen Gesellschaft, nº 11, 1903.

Forschung üben. Man denke an die höchst ungenauen, unvollständigen und unbetraubaren Angaben über das Eigenthum !

In welcher Weise lässt sich hier Besserung schaffen ? oder : wie können wir mehr und bessere Beschreibungen von Naturvölkern erhalten ?

1° Die ortsansässigen Volkskenner können in verschiedener Weise für unsere Zwecke gewonnen werden, z. B. durch mässiges Honorar, durch Ehrenbezeigungen ; besonders von der mässigen Honorirung würde ich viel erwarten.

2° Diese Dilettanten können und müssen durch Fragebögen *(Questionnaires)* zu besserer und vollständiger Nachforschung und Beschreibung angeleitet werden.

3° Auch die nicht ethnologisch geschulten Forschungsreisenden brauchen diese Fragebögen in hohem Grade. Ich komme auf diese *Questionnaires* zurück.

4° Von dem grössten Werte für das so notwendige Studium der Natur- und Halbkulturvölker wäre die Herstellung der Möglichkeit tüchtiger ethnologischer Berufsausbildung mit besonderer Berücksichtigung der Wahrnehmungsmethoden. Es scheint mir aber fraglich, ob hierzu die Errichtung eines besonderen Instituts nöthig sei. An den grösseren Universitäten aller Kulturländer fehlen wohl noch wenige Fächer um eine ethnologische Ausbildung an ihnen zu ermöglichen. Es scheint mir empfehlenswerter auf die Ausfüllung dieser Lücken anzudringen resp. dazu beizutragen, als sich für die Errichtung eines neuen Instituts anzustrengen, das immer den Nachteil der Centralisation besitzen müsste.

Die Hauptsache scheint mir zu sein, erstens die Eröffnung unserer Universitäten für die Ethnologie, die Beachtung ihrer Ansprüche, und zweitens die Erweckung des Interesses aller kolonienbesitzender Regierungen für die eminent praktische Bedeutung der Ethnologie und der ethnographischen Erforschung und Beschreibung der in ihren Bereich fallenden Naturvölker. Er gibt hier noch sehr viel zu thun.

Die Aussendung von tüchtig vorbereiteten Fachethnographen wäre die natürliche Folge des hier einmal, aufgeweckten Interesses. Dieselbe sollte von besonderen ethno- und geographischen Instituten aufs kräftigste unterstützt werden.

Diese fachmännische Arbeit, auch wenn bedeutend häufiger und besser als jetzt, wird nie die Hülfe der so zahlreichen, überall verbreiteten befähigten Dilettanten überflüssig machen, aus den oben angedeuteten Gründen. Die *Questionnaires* bleiben ein durchaus

unentbehrliches Hilfsmittel. Sie müssen also so gut wie nur möglich gemacht werden.

Wir besitzen deren jetzt eine nicht geringe Anzahl, die in der « Enquête ethnographique et sociologique » aufgezählt werden ; hinzu kommen noch die von Keller [1]) und die speciell sociologisch-juristische von mir für die « Internationale Vereinigung für vergleichende Rechtswissenschaft und Volkswirtschaftslehre zu Berlin » und für die « Deutsche Kolonialgesellschaft » ausgearbeitete, die noch nicht veröffentlicht wurde.

Es scheint mir ein sehr guter Gedanke von dem Entwerfer der belgischen Enquête den allgemeinen und die speciellen Fragebögen zu trennen. Nur möchte ich zwischen den ganz allgemeinen, zur vorläufigen Orientation geeigneten Fragebögen die auch die Anthropologie und Linguistik umfassen, und den ganz speciellen die nur mit einzelnen Fragen sich beschäftigen, einen Platz für die Kategorie beanspruchen, die, wie die von mir entworfene, ein besonderes Gebiet mehr « en détail » aber zugleich vollständig durchmustern. Wahrscheinlich wird ja der eine Dilettant (wie der eine Fachmann) mehr für diese Hauptabteilung der Ethnologie Interesse fühlen, der andere mehr für jene. Die Zerschneidung einer Abteilung in zahllose Kapitelchen, jedes mit einem eigenen Fragebögen scheint mir aber ein bischen gefährlich ; man hat ja in der Theorie schon viel zu sehr die allerengsten Zusammenhänge zwischen den verschiedenen Seiten des primitiven wie des kultivirten Volkslebens vernachlässigt, — muss das jetzt auch in die Wahrnehmung eingeführt werden ?

Ob es wünschenswert die Entwerfung und Verbreitung der *Questionnaires*, sowie die Verarbeitung ihrer Antworte centralisirt zu betreiben ? Ich glaube die Frage verneinend beantworten zu müssen. Nicht nur scheint mir die Durchführung dieser Centralisation sehr schwierig, ja unmöglich ; würde das « Smithsonian Bureau of Ethnology » sich je einer fremden Centralstelle unterwerfen? ginge es an dasselbe zu diesem Range über alle europäischen Institute zu erheben ? ist es denklich, dass London, Paris, Berlin auf ihre Selbstständigkeit verzichten würden? Aber unerwünscht scheint mir die Sache auch. Es ist gut, dass mehrere Geister zu gleicher Zeit auch auf diesem Gebiete ihre Eigenart zur Geltung bringen können. Die Vorteile der Verschiedenheit, des Wetteifers, des Lernens von einander würden sonst verlustig gehen. Der Schaden wird durch die fraglichen Vorteile der Uniformität keineswegs aufgehoben.

1) *Queries in Ethnography*, 1903.

Die Mittel zur Hebung der ethnographischen Forschung sind also nach meiner Ansicht die folgenden :

1° Aufnahme der ethnologischen Wissenschaft an den Universitäten ;

2° Besondere Uebung der ethnologischen Fachreisenden in den Wahrnehmungsmethoden, nicht allein in denen der fassbaren Gegenstände, sondern auch in den socialen und psychologischen ;

3° Entwerfen und Verbreiten von gründlichen, anregenden *Questionnaires* zum behuf der ortsansässigen Dilettanten sowie der nicht ethnologischen wissenschaftlichen Reisenden ;

4° Aufweckung des Interesses der ortsansässigen Dilettanten zur Beantwortung dieser *Questionnaires* durch verschiedenartige Belohnungen ;

5° Aussendung van Fachethnographen durch Regierungen und Gesellschaften, wobei am liebsten je ein bestimmtes Gebiet gründlich und systematisch studirt werden müsste ;

6° Zweckmässige Veroffentlichung aller Resultate ;

7° Einführung von regelmässigen (nicht zu häufigen) internationalen Congressen vou Berufsethnographen und Ethnologen, da deren Interessen nun einmal auf den Anthropologen-und Geographencongressen nicht zur vollen Geltung kommen können.

Mit allen Massregeln zur Hebung der ethnographischen Forschung hat es bekanntlich die dringendste Eile. Alles Andere bleibt, aber die Naturvölker schwinden und verderben, und am meisten gilt das für die socialen und psychischen Erscheinungen. Der letzte Termin zu ihrem Studium ist angefangen ; versäumen wir ihn, so lässt sich das in aller Ewigkeit nicht wieder nachholen oder gutmachen ! Regierungen und besseres Publikum, auch das der Universitäten, müssen von dieser ernsten Wahrheit durchdrungen werden. Das ist unsere erste Aufgabe.

NOTE

DE

M. A. H. KEANE L. L. D., T. R. G. S.

Late vice-president of the anthropological Institute of Great Britain and Ireland.

The extension of civilising influences to newly opened lands is a subject in which I feel an almost personal interest, for although I have had no opportunity of visiting the more savage regions of the earth, a close study of their ethnical and geographical relations has formed the chief part of my life-work. I have always held that the very first duty of those who have undertaken the « whiteman's Burden » on behalf of the lower races should be the advancement of their material and moral well-being. Hence I need scarcely say how rejoiced I was to see such prominence given to this subject in the excellent programme of the Congress of Mons. But it is a question not merely of approval, but of the best practical means of giving effect to such a policy. Broadly speaking, I should say that it will be always wiser to take every advantage of existing conditions than to endeavour to create new and necessarily expensive ways and means for carrying out the ends that all have in view. Is there a governor, a magistrate, a consul, a trader, a traveller, a missionary permanently settled or moving about in a given region? Let all such persons be regarded as instruments to be availed of to the very utmost for the purpose. They are on the spot, they come into the closest contact with the natives, understand their wants, their prejudices, their short comings and good qualities — for there is « good in everything » as Shakespeare says — far better than any out-siders can possibly do. All that is needed is to enlist their services in the good cause, to « educate » them, so to say, to convince them that it is not merely « sentiment » but wise policy to cooperate with the organising bodies in Europe in promoting the good work.

Then, when their education is completed, let these bodies — anthropological societies, scientific institutes, chambers of commerce, foreign and colonial offices, and the like — help them in every way to secure the objects aimed at with least trouble and in the most effective manner. One of the very best means of doing this, besides general advice and instructions, will certainly be to supply

them with some of those extremely practical guides that have already been issued in several languages for the use of travellers, missionaries and others. Such are the *Notes and queries on Anthropology* edited by Dr Garson and M. C. H. Read for the British Association (Anthrop. Institute, London, 1899) ; the *Hints to Travellers scientific and general*, edited by M. J. Coles for the R. Geographical Society (London, 1901) ; the *Instruction für ethnographische Beobachtungen in Deutsch-Ostafrika* by Dr T. von Luschan (Berlin, 1896) ; and « last not least », the admirable *Questionnaire général* issued by the *Société belge de Sociologie* (Brussels, 1905). I may here be permitted to add, in no egotistic sense, my own work on *Man Past and Present* (Cambridge University Press, 1900), which may be found useful for some purposes. I should also like to call attention to the meeting of the « Liverpool Institute of Tropical Research », on July 31. 1905, when the Chairman, Sir Alfred Jones, had some suggestive remarks on the application of scientific methods to the aborigenes in tropical lands. He also urged the despatch of research expeditions to the tropics, for which purpose contributions were guaranteed or promised. Where such funds are available of course such independent expeditions may well be encouraged. But from the general tenour of my remarks it will be inferred that I do not rely greatly on such special work, or on the systematic preparation of young men for a colonial career. All this, excellent in itself, involves too great an outlay to be permanently depended upon, and my best hopes are in the utilisation of the machinery on the sport, as above explained.

Bericht über die Wichtigkeit der in Punkt 2 der Section V des Programmes angeregten Forschungen und Studien über die Völkerstämme mit primitiven Kulturen.

ERSTATTET

VON

Franz HEGER,
Königl. und Kaiserl. Regierungsrat
Museumsdirektor aus Wien.

Es wäre sehr wünschenswert, wenn die ethnographische Erforschung der Völker mit primitiven Kulturen nach einheitlichen Gesichtspunkten in Angriff genommen und durchgeführt würde. Aus diesem Grunde sind die in dem Programme des Kongresses gegebenen Anregungen sehr wertvoll und im Interesse der Wissenschaft mit Freude zu begrüssen.

Es ist vielleicht an dieser Stelle nicht ganz überflüssig, die Wichtigkeit dieser Studien für die gesammte Kulturgeschichte der Menschheit noch besonders hervorzuheben. Bilden doch die heute noch vorkommenden primitiven Organisationen die Grundlage für jene höheren sozialen Gebilde und Kulturformen, welche sich aus ähnlichen Anfängen ergeben haben. Nur durch die möglichst erschöpfende Ergründung der noch bestehenden primitiven Assoziationen können feste Grundlagen zur richtigen Beurteilung jener primären Elemente, auf denen sich die höheren Kulturformen aufgebaut haben, geschaffen werden.

Es ist aber gegenwärtig höchste Zeit, endlich an diese Studien zu schreiten und sie in möglichst umfassender Weise in Angriff zu nehmen, ehe es hierfür zu spät geworden ist. Jeden Tag dringt die Civilisation und Kultur, als deren Träger bisher fast ausschliesslich der weisse Mensch galt, in immer fernere Gebiete unseres Erdballes vor, durch ihre überlegene Kraft die niederen Kulturen nicht nur aufsaugend, sondern diese meist direkt zerstörend. Jeder Tag ist daher ein Verlust für die Wissenschaft vom Menschen, welche auf diesen Grundlagen ihr ganzes Gebäude errichten muss.

Allzuviel ist hiervon schon verloren gegangen und zerstört worden.

Die eigenartigen Kulturen der nordamerikanischen Indianer sind im Laufe des vorigen Jahrhundertes gründlich ausgerottet worden, was so weit ging, dass man nicht mit Unrecht das schliessliche Aussterben dieser Stämme voraussagen konnte. Nur im äussersten Nordwesten des Kontinentes haben sich noch mehrere Stämme der Indianer und Eskimos in ursprünglicheren Kulturzuständen erhalten, welche einer gründlichen Erforschung bedürfen, die auch in den letzten Jahren durch die Amerikaner energisch eingeleitet wurde. Von den Inseln Westindiens sind die ursprünglichen Eingeborenen, wie sie Christoph Colombus dort kennen lernte, schon lange ganz verdrängt. Auf dem Festlande von Süd-Amerika haben seit der *Conquista* die Spanier und Portugiesen alles Land in Besitz genommen und dringt ihr Einfluss seit der Zerstörung der alten einheimischen Reiche zwar langsam, aber sicher von den Küstengebieten aus in das Innere vor. Nur im zentralen Brasilien, an den schwer zugänglichen Oberläufen der grossen Nebenflüsse des Amazonas haben sich noch verschiedene Stämme auf einem Stadium der Kultur erhalten, das man als jenes der reinen Steinzeit bereichnen kann. Hier haben die deutschen Forscher v. d. Steinen, Ehrenreich und H. Meyer viel wertvolles Material geborgen.

Gross sind die Verwüstungen, welche die unaufhaltsam fortschreitende Kultur des weissen Menschen unter den Kulturen der Eingeborenen der Inseln des Grossen Ozeans angerichtet hat. Seit den denkwürdigen Reisen des berühmten Seefahrers James Cook in der zweiten Hälfte des xviii. Jahrhundertes schritt dieser Zerstörungsprozess unaufhaltsam vorwärts und ist ihm der östliche Teil dieses ausgedehnten Inselgebietes bereits zum Opfer gefallen. Nur im westlichen Teile sind hier noch einzelne wenig berührte Gebiete vorhanden, namentlich auf der Rieseninsel Neu-Guinea, ferner auf verschiedenen Inseln des Bismarck- und Salomon-Archipels sowie der Neuen-Hebriden. Hier müsste vor allem anderen angesetzt werden, um über die sozialen Einrichtungen, Sitten und Gebräuche sowie Kulturprodukte möglichst bald und möglichst viel wissenschaftliche Daten zu sammeln. Wie wichtig diese Gebiete für die Ethnographie und Ethnologie sind und welche überraschende Neuheiten hier noch zu finden sind, zeigen uns die in den letzten Jahren von der Südwestküste Niederländisch Neu-Guineas aus einem bisher ganz unbekannten Gebiete herrührenden ethnographischen Sammlungen, welche uns vor kurzem durch eine grosse Publikation des bekann-

ten Museums-Direktors Dr. J.-D.-E. Schmeltz in Leiden nähergerückt wurden [1]).

In Australien sind es heute noch einzelne Gebiete im Norden und Westen sowie im Zentrum, in welchen ethnologische Studien mit Aussicht auf Erfolg angestellt werden können. Die anderen Gebiete sind heute für die Wissenschaft so gut wie verloren. Das letztere gilt auch von Tasmanien, wo die Aboriginer bereits seit geraumer Zeit ausgestorben sind, während es auf der Doppel Insel Neu-Seeland in den letzten Jahrzehnten noch gelang, manches wertvolle Material für die Wissenschaft zu retten.

Von den Gebieten Asiens, welche heute noch von Völkern mit primitiver Kultur eingenommen werden, sind es vor allem verschiedene Stämme Siberiens und des Amurlandes, deren ursprüngliche Kultur und Eigenart zum grössten Teile in der zweiten Hälfte des vergangenen Jahrhundertes verschwunden sind. Dagegen wäre die Erforschung einer Anzahl wilder und halbwilder Stämme in Vorder- und Hinter-Indien noch eine sehr dankenswerte Aufgabe, während im Gebiete des malayischen Archipels die ausgezeichneten Arbeiten der Gebrüder Sarasin auf Celebes und von Professor Nieuwenhuis auf Borneo uns gezeigt haben, wie viel wertvolles Material dort noch für die Wissenschaft zu holen ist. Vom letzteren Umstande überzeugte sich der Berichterstatter persönlich auf einer im vorigen Jahre unternommenen Studienreise nach Niederländisch-Indien.

Mit unaufhaltsamer Gewalt schreitet endlich dieser Zersetzungsprozess unter den zahlreichen Völkern des Kontinentes Afrika vorwärts, dessen Inneres zum grössten Teile erst in der zweiten Hälfte des vorigen Jahrhundertes erschlossen wurde. Seither ist die Hauptmasse dieses ausgedehnten Gebietes zum Teil als Kolonien unter mehrere europäische Mächte aufgeteilt worden, welche hier ihre kolonisatorische Thätigkeit mit mehr oder weniger Intensität entfalten, unter derem Einflusse aber auch die ursprünglichen Kulturen der Eingeborenen immer mehr dahinschwinden. Auch dem Lande, in dem sich dieser internationale Kongress versammelt, der über diese und viele andere verwandte Fragen beraten soll, ist hier eine grosse und wichtige Aufgabe zugefallen, welche in der wissenschaftlichen Erforschung des Kongostaates ihren schönsten Ausdruck findet. Das reichhaltige Kongo-Museum in Tervueren ist das beste Zeugnis für die bisher geleistete grosse Arbeit.

1) Dr. J.-D.-E. Schmeltz, *Beiträge zur Ethnographie von Neu-Guinea. Die Stämme an der Südküste von Niederländisch Neu-Guinea.* Bd. I (Veröffentlichungen aus dem ethnographischen Reichsmuseum zu Leiden, Serie II, No 12). Leiden, E.-J. Brill, 1905.

Aus dieser kurzen Uebersicht ist am besten zu ersehen, wie viel trotz dieses allgemeinen Vernichtungsprozesses für die wissenschaftliche Erforschung der einzelnen Volksstämme noch zu thun übrig bleibt. Es wäre eine der schönsten Aufgaben des bevorstehenden Kongresses, die Organisation dieser Arbeiten in die Hand zu nehmen und diese mit kräftiger Hand nach einem einheitlichen Plane durchzuführen, dessen Feststellung gewiss eine der wichtigsten, aber auch dankenswertesten Errungenschaften bilden wird.

SOMMAIRE : **Enquête ethnographique internationale.** — Rapport présenté par M. Joseph Halkin, chargé du cours de géographie ethnographique à l'Université de Liége. — Rapport présenté par Sir Edward Brabrook, ancien président de la *Folklore Society* et de l'*Anthropological Institute*, de Londres. — Rapport présenté par M. le Docteur A. W. Nieuwenhuis, professeur d'ethnologie à l'Université de Leyde. — Rapport présenté par M. S. R. Steinmetz, Dr. juris, privatdocent de sociologie à l'Université de Leyde. — Note de M. A. H. Keane L. L. D., T. R. G. S., late vice-president of the Anthropological Institute of Great Britain and Ireland. — Rapport présenté par M. Franz Heger, Königl. und Kaiserl. Regierungsrat, Museumsdirektor aus Wien.

N. B. — Faute de place, nous n'avons pu insérer le rapport de M. Gollier, chargé du cours d'institutions de l'Extrême-Orient à l'Université de Liége, ainsi que le questionnaire de la Société belge de Sociologie. Le lecteur trouvera ces deux documents dans les tirés à part du présent numéro du *Mouvement sociologique*.

Supplément à la *Revue Néo-Scolastique* de février 1906.

Publication trimestrielle.

LE MOUVEMENT SOCIOLOGIQUE

PUBLIÉ

trimestriellement par la Société belge de Sociologie

Président: **CYR. VAN OVERBERGH.**

Secrétaires: **Fernand Deschamps** et **Camille Jacquart.**

SEPTIÈME ANNÉE | FASCICULE I

SOCIOLOGIE GÉNÉRALE.

L'Année sociologique, publiée sous la direction de ÉMILE DURKHEIM. Huitième année : 1903-1904 (Bibliothèque de philosophie contemporaine). — Paris, Alcan, 1905.

Cette huitième *Année sociologique* est semblable, dans sa forme, aux sept précédentes. Elle renferme, en tête, des mémoires originaux ; puis elle présente, dans le cadre traditionnel, les analyses de la littérature sociologique parue en 1903 et 1904.

Les deux mémoires originaux ont pour auteurs MM. H. Bourgin et E. Durkheim lui-même. Le premier traite d'un *Essai sur une forme d'industrie : l'industrie de la boucherie à Paris au XIXe siècle.* Le second comporte une note *sur l'organisation matrimoniale des sociétés australiennes.*

Les deux études méritent d'être analysées.

I. Celle de M. Bourgin ne manque pas d'originalité. Elle applique la méthode de recherches chère aux disciples de M. Durkheim et d'ailleurs féconde, à une forme d'industrie qui, au premier abord, ne paraît nullement faite pour mériter cet honneur.

Pourquoi ce choix ?

D'abord parce qu'elle peut être connue par un grand nombre de faits d'une grande diversité. Ensuite, parce que ces phénomènes ont dans l'économie une importance indéniable. Puis, parce que ce domaine touche à de nombreuses questions économiques importantes, telles que l'évolution du petit commerce et de la petite

industrie. Enfin, parce que l'étude économique comparée de la boucherie est commencée et a produit déjà des résultats.

En somme, presque aucune des raisons alléguées par M. Bourgin ne s'applique exclusivement à la boucherie : d'où il résulte, semble-t-il, que si la méthode est féconde pour l'espèce, elle pourra être utilisée pour toutes les branches analogues.

Mais observons que ce n'est pas de l'étude de la boucherie comparée qu'il s'agit. Le terrain est bien plus restreint. Il se limite à la ville de Paris. « On n'a pas estimé que cette limitation dût nécessairement nuire à l'importance des conclusions, si toutefois elle ne devait pas nuire à leur solidité. » C'est donc une « monographie locale » : ce qu'il ne faut perdre de vue à aucun moment, sous peine de s'exagérer la portée des conclusions.

Les différentes questions abordées concernent *la forme* de l'industrie dans la boucherie, c'est-à-dire, suivant l'auteur, les relations morphologiques ou technologiques qui la caractérisent.

M. Bourgin se garde de poser des définitions au début de son travail. Il entend les faire sortir des faits, telles que ceux-ci les présentent.

Ces faits sont produits et analysés avec soin dans une série d'alinéas dont les titres sont suffisamment explicites : I. Sources. — II. Variations du nombre des bouchers et du nombre des individus occupés dans la boucherie. — III. Variations de la grandeur des établissements. — IV. Phénomènes de spécialisation. — V. Variations de la fonction de la boucherie.

Veut-on avoir une idée du procédé ? Qu'on prenne l'alinéa de *la fonction.*

D'après ce qui précède, dit en substance l'auteur, on conçoit que la question de la fonction de la boucherie ne soit pas une question simple, comme l'ont cru avec trop de facilité la plupart des économistes, des publicistes, des hommes d'affaires, des administrateurs qui s'en sont occupés. On ne résout nullement cette question quand on se contente, comme le fait M. Bourguin, de classer la boucherie parmi les métiers qui, « en tant que métiers, gardent toute leur raison d'être, parce que leur fonction est de préparer les produits suivant les goûts particuliers de la clientèle sur un marché restreint ». L'étude de la spécialisation dans l'industrie de la boucherie démontre, qu'à aucun moment, dans le cours du XIXe siècle, toute la boucherie n'a eu cette fonction unique et unanime ; cette même étude démontre que la boucherie de détail est la seule pour laquelle la question puisse même se poser ainsi. Et encore ici la solution n'est pas exacte. M. Schomerus, pour l'Allemagne, aboutit

à la nécessité d'une nouvelle distinction : la fonction de la boucherie varierait avec la localité ; elle ne serait pas identique dans les petites villes et dans les grandes. M. H. Bourgin étudie alors les variations de la fonction de la boucherie de détail à Paris au XIXe siècle. Il distingue dès l'abord la fonction industrielle de la fonction commerciale : sa fonction industrielle spécifique est de préparer la viande débitée pour la vente ; sa fonction commerciale est de distribuer la viande ainsi préparée. « Cette dernière fonction est l'élément variable de la fonction double dans laquelle la fonction industrielle représente l'élément permanent. » La fonction commerciale de la boucherie de détail peut varier quant au nombre des individus et quant à l'étendue des territoires auxquels s'applique cette fonction.

Le lecteur se rend compte de la manière d'argumenter de notre auteur. Elle est logique, forte et précise.

L'alinéa des conclusions qui termine le travail est des plus suggestifs. Il exige quelques détails.

Quand bien même cette étude n'aurait pas conduit à des conclusions positives, elle aurait servi, selon M. Bourgin, « à montrer la multiplicité et la complexité des questions que soulève le sujet que nous avons choisi, même limité comme il l'a été, et qu'il soulève, à plus forte raison, dans sa généralité entière, et plus encore, dans l'ensemble des problèmes auxquels il se rattache ». Valeur méthodologique, donc. Mais n'y faut-il pas voir « la démonstration que, si complexes et si difficiles qu'elles soient, de pareilles études sont possibles, par les procédés mêmes de la science qui nous apprend leur difficulté » ?

On se surprend, en effet, à penser que si les enquêtes accumulées par les *Offices du Travail*, les *Bureaux de l'Industrie* ou autres organismes administratifs semblables, étaient étudiées et mises en valeur avec des méthodes semblables à celle qu'applique M. Bourgin, la science s'en trouverait infiniment enrichie et permettrait rapidement des études de sociologie positive de très forte envergure.

Cette idée mérite d'être signalée aux directeurs, la plupart si distingués, des offices statistiques des divers pays civilisés.

M. Bourgin voulant faire toucher du doigt l'erreur de beaucoup d'auteurs de notre temps — erreur qui consiste à donner un caractère de propositions générales, objectivement valables, à des appréciations purement subjectives — s'en prend, à titre d'exemple, au dernier livre de M. Bourguin sur *les systèmes socialistes et l'évolution économique*. « A côté des métiers qui déclinent ou qui restent stationnaires, écrit M. Bourguin, il en est, au contraire, qui démontrent

leur vitalité en progressant. S'agit-il de l'alimentation, boucherie, charcuterie, boulangerie, pâtisserie, confiserie? L'accroissement est considérable : il est vrai que ces métiers ont un caractère commercial très prononcé, qui explique en grande partie leur prospérité ; mais en tant que métiers, ils gardent toute leur raison d'être, parce que leur fonction est de préparer les produits suivant les goûts particuliers de la clientèle sur un marché restreint. » Que d'affirmations, réplique M. Bourgin, sur tant de points où l'étude vient seulement de commencer ! Pour la seule boucherie, dont il s'agit ici, et pour la seule France, qu'entend-on d'abord par le progrès et la vitalité du métier ? Quel progrès ? Dans le nombre des entreprises, dans le nombre des travailleurs, dans l'importance des affaires ? Progrès absolu, ou progrès relatif à la population, à la consommation, etc. ? Et l'on parle du caractère commercial du métier et de sa fonction : les a-t-on définis ? Si nous reprenions seulement les conclusions de notre étude, partie minime du sujet qui est embrassé ici tout entier, que deviendraient ces informations ? — L'accroissement est considérable ? Il y a moins de bouchers établis en boutique en 1899 qu'en 1889, et si leur nombre s'élève absolument en 1900, il est alors, relativement à la population, inférieur au nombre donné en 1867. — Ces métiers ont un caractère commercial très prononcé ? Le commerce ne parvient à se séparer de l'industrie, dans la boucherie de détail, qu'au début du xxe siècle, dans des établissements considérables, mais encore exceptionnels ; et quant à la boucherie en gros, elle est complètement différenciée comme *industrie* de l'abatage, vendant en gros au commerce de détail. — Leur fonction est de préparer les produits suivant les goûts particuliers de la clientèle sur un marché restreint ? Leur fonction n'*est* pas ; elle *varie* et précisément dans un sens tel qu'elle comporte une extension considérable et presqu'indéfinie du marché. — Tels sont les démentis que les faits infligent à la théorie.

N'est-ce pas saisissant ?

Si l'on appliquait la rigueur de cette méthode aux ouvrages de la plupart de nos réformateurs sociaux de toutes les écoles, pense-t-on que beaucoup trouveraient grâce ?

Les résultats positifs de l'étude de M. Bourgin sont donc de trois sortes :

Les uns ont une valeur *de fait ;* ce sont les plus nombreux

Les autres ont une valeur *d'explication causale.* Exemples : Le développement de l'industrie de la boucherie, mesuré par le nombre des établissements, n'est pas un développement régulier et continu;

et cette industrie ne contient pas en elle une force intrinsèque de développement régulier et continu. — Le mouvement de la population n'est pas pour la boucherie une cause suffisante de développement. — Le développement de la boucherie est indépendant du développement économique dans son ensemble et du développement des industries de l'alimentation. — On ne peut nier l'influence de la localité sur le développement et la distribution d'une industrie donnée. — L'étude prouve l'influence de la spécialisation sur les modifications de la forme de cette industrie et établit l'action causale de la consommation de la viande sur le développement de l'industrie de la boucherie.

Les autres résultats (troisième sorte) ont une valeur *d'indication hypothétique*. Exemple : Les variations du nombre des établissements dans l'industrie de la boucherie, à Paris, au XIX[e] siècle ne peuvent nous suggérer des hypothèses sur le développement de cette même industrie, en d'autres temps ou en d'autres lieux, ou sur le développement d'une autre industrie en ce même temps et en ce même lieu : ces variations, si elles se retrouvent en d'autres études, nous mettront sur la voie des interprétations comparatives.

Cette longue analyse du travail de M. Bourgin nous a paru nécessaire. Ce que l'auteur a réalisé pour une question bien modeste et bien limitée, d'autres peuvent l'entreprendre pour des problèmes similaires ou plus vastes.

Qui ne touche du doigt l'utilité féconde de semblables études menées avec conscience et persévérance ? Il appartient aux professeurs d'université d'orienter leurs élèves choisis vers cette manière d'analyser les phénomènes sociaux.

II. Le mémoire de M. Durkheim est plus spécial. Il n'est, au fond, qu'une étude critique du livre de MM. Spencer et Gillen sur *The Northern Tribes of Central Australia*. Les informations nouvelles que l'ouvrage rapporte sur l'organisation sociale des tribus australiennes paraissent, aux yeux de M. Durkheim, grosses de conséquences instructives, encore que celles-ci ne sont pas admises par les auteurs.

Ces conséquences sont :

a) M. Durkheim croit pouvoir regarder comme définitivement établi que l'organisation Arunta n'est pas primitive.

b) L'hypothèse que le changement de filiation quant à la phratrie suffisait à expliquer comment chez les Arunta, chaque totem, tout en ayant son siège principal dans une des deux phratries, comptait dans l'autre des représentants plus ou moins nombreux, doit être corrigée. L'indétermination géographique du totem doit avoir con-

tribué, au moins pour une certaine part, à produire ce fait. « En effet, c'est dans ces sociétés une croyance universellement répandue que la naissance suppose, outre le commerce physique d'un homme ou d'une femme, l'introduction, dans le corps de la femme, d'un esprit totémique qui réside dans le voisinage de l'endroit où a eu lieu la conception et qui devient l'âme de l'enfant. Dans ces conditions, comme c'est le totem de cet esprit qui devient le totem de l'enfant, ce dernier dépend, non pas directement du totem paternel, mais de la région où la femme a conçu. C'est le totem auquel ressortissent les esprits dont est peuplée cette région qui détermine celui du nouveau-né. Si donc le père réside près d'un centre totémique qui appartient à la phratrie dont il n'est pas membre, il est inévitable que l'enfant, tout en faisant partie de la même phratrie que son père, soit pourtant d'un totem différent. Et on peut concevoir ainsi comment chaque totem a cessé d'être renfermé dans une seule et même phratrie. »

c) Les classes et les phratries de ces tribus australiennes ne seraient pas seulement des cadres sociaux, mais des « cadres logiques », aux règles définies.

III. L'*Année sociologique* proprement dite offre l'intérêt que présentent toutes les revues de cette espèce. On y trouve l'analyse plus ou moins bien réussie de la plupart des œuvres sociologiques parues dans l'année.

Je lui souhaiterais, pour ma part, plus de sélection et plus de critique.

Plus de sélection : on semble, en effet, avoir plus de souci d'accumuler un grand nombre d'ouvrages cités sous chaque rubrique que de mettre en relief les ouvrages vraiment importants. Cette impression, je l'ai déjà exprimée les années précédentes. Cette fois, elle s'est accrue sensiblement. L'ensemble ne gagne pas à cette abondance de citations plutôt oiseuses ; au contraire. L'attention est distraite des pièces fondamentales du dossier ; et c'est un mal.

Il serait désirable, au surplus, que les livres capitaux eussent non seulement une analyse plus développée, mais qu'ils fussent plus discutés par les auteurs des notices. Les remarques sont bien souvent peu élevées et approfondies, telles, par exemple, celles qui ornent la notice de *la méthode sociale* par MM. Demolins, R. Pinot et P. de Rousiers. Sans doute, il est permis de ne pas partager l'avis de ces disciples éminents de Le Play, mais il paraît peu respectueux de traiter leurs idées avec la désinvolture qu'y met M. Hourticq.

Parmi les notes qui, de temps à autre, sont épinglées en tête des chapitres, il importe cette fois de noter celle de M. Maus sur le totémisme.

« Il faut quant à nous, avant d'expliquer un culte ou un mythe thériomorphique par le totémisme, se demander deux choses : si c'est bien du totémisme, si c'est bien une survivance du totémisme.

» Pour que ce soit du totémisme, il faut qu'il y ait non seulement culte d'animaux, mais culte rendu par un clan à une espèce animale associée... Nous ne concevons le totémisme que comme le système religieux le plus fréquemment constaté dans les religions dont l'organisation sociale à base de clans exogamiques est le principe. A ce compte, les exemplaires authentiques du totémisme complet sont relativement nombreux dans l'humanité, mais il est impossible de soutenir que toutes les sociétés aient passé, à un moment quelconque de leur existence, par des états de ce genre.

» Pour qu'un culte ou un mythe soient une survivance du totémisme, il faut qu'on puisse établir que, *dans la société où on le trouve fonctionnant*, a existé, à un moment donné du totémisme, c'est-à-dire un culte thériomorphique de *clans* portant des *noms* d'animaux.

» ... Il importe de ne pas se hâter de voir dans tout culte rendu à une espèce animale ou végétale un reste de totémisme ; ce système religieux a pu n'en donner que la forme vague à une époque préhistorique, et cette forme vague est la seule chose dont la religion où on l'observe a hérité, de loin toujours, et presque toujours indirectement. »

Cette proclamation de principes a une importance qui n'échappera pas à nos lecteurs. Elle est une application du principe plus général professé par les auteurs de l'*Année sociologique* et qu'il faut se rappeler sans cesse, à savoir que l'histoire des sociétés ne suit pas un développement unilinéaire. « Nombreuses sont les évolutions qui ne s'achèvent pas, nombreux les phénomènes qui disparaissent, nombreuses les soudures qui s'opèrent. » De fait, « les sociétés meurent et naissent », une « société n'est pas nécessairement l'héritière ni de celle dont les membres sont les descendants, ni de celle qu'elle a remplacée sur son ancien habitat ».

Vérités de méthode, auxquelles nous souscrivons sans réserve, car elles sont les conclusions de nos propres études.

Cyr. Van Overbergh.

SOCIOLOGIE RELIGIEUSE.

Babel und Bibel. Ein Vortrag von Friedrich Delitzsch. — Leipzig, J. C. Hinrichs'sche Buchhandlung.

Nous hésitons à rappeler aux lecteurs du *Mouvement sociologique* la conférence que F. Delitzsch donna, le 13 janvier 1902, dans une salle du Conservatoire de musique de Berlin, en présence de l'empereur Guillaume II et des membres de la « Deutsche Orient-Gesellschaft ». Après avoir pendant bientôt quatre ans révolutionné l'opinion publique en Allemagne, elle est aujourd'hui d'une actualité qui se meurt. Nous sommes vraisemblablement d'autant mieux situés pour porter une appréciation globale et définitive.

L'autorité du célèbre orientaliste, les circonstances exceptionnellement notoires où il put émettre ses opinions dont la portée était de nature à inquiéter la religion révélée, donnèrent à son discours une importance que d'aucuns estimèrent exagérée.

Dans un langage plein de charme, avec toute la clarté et la précision que commande un travail de vulgarisation, F. Delitzsch mit en œuvre les découvertes toutes connues des bords de l'Euphrate et du Tigre. Il ne se proposa pas moins que d'établir l'influence prépondérante de la civilisation babylonienne et son action toujours persistante dans nos sociétés contemporaines, surtout en matière de religion.

Le titre qu'il adopta pour sa conférence, *Babel und Bibel*, rend *a priori* son intention de comparer les textes religieux de la Babylonie avec ceux de la Bible, voire même la préoccupation bien compréhensible chez un spécialiste assyriologue de donner aux premiers la priorité sur les seconds et de rendre ceux-ci tributaires de ceux-là.

D'après lui, en dehors de toute intervention surnaturelle, les idées et les institutions religieuses de la Bible trouvent leur origine et leur raison d'être dans le Babylonisme. Les récits de la création et du déluge, le nom de Jahvé, l'institution du sabbat, etc., ne sont qu'une contrefaçon des récits et des rites babyloniens.

Ces affirmations, glissées avec une assurance et un calme étonnants dans un discours du reste d'allure entièrement pacifique, ont mis en branle toute l'Allemagne scientifique et religieuse. Un nombre incalculable d'articles dans les revues et les journaux, de brochures de tout genre reprirent les assertions de F. Delitzsch et lui opposèrent leur réplique de valeur évidemment inégale. Les assyriologues et les théologiens furent ses principaux contradic-

teurs, il est vrai à des degrés divers, mais tous sont d'accord pour regretter que l'éloquent orientaliste ait produit des conclusions certaines en partant de prémisses douteuses, ou qu'il ait identifié ce qu'en somme il n'aurait pu que rapprocher. Il aurait dû s'abstenir de toute excursion dans le domaine de la théologie où on l'a surpris passablement étranger.

Il n'entre pas dans notre rôle de prendre une part si minime soit-elle dans le débat qui est près de finir, ni même d'en recenser la marche dans le détail. Qu'il nous suffise d'enregistrer ses résultats au point de vue sociologique.

Le « Panbabylonisme », dont F. Delitzsch a essayé de vulgariser les tendances, n'a pas obtenu le succès que lui désiraient ses promoteurs. L'influence immédiate et formelle de la civilisation babylonienne sur les idées et les institutions de la Bible et, par elle, sur la civilisation chrétienne reste également problématique et incertaine. Etant donné qu'il n'existe pas de dépendance littéraire entre le texte scripturistique et les textes assyro-babyloniens, la question reste ouverte de savoir d'où peut provenir le fonds d'idées qui leur est commun ; partant, nous ignorons encore dans quelle mesure nous sommes babyloniens, si tant est que nous le sommes.

P. Ev.

SOCIOLOGIE ÉCONOMIQUE.

Heinrich Pesch, S. J., *Lehrbuch der Nationalökonomie*, erster Band : « Grundlegung ». Un vol. de ix-485 pages. — Freiburg i. B., Herder, 1905.

Voici le premier volume d'une œuvre qui promet d'être vaste autant que solide et claire. Souhaitons de suite, ainsi qu'on le faisait récemment ailleurs, que la santé de l'auteur légèrement ébranlée se rétablisse sans retard afin qu'il puisse mener à bonne fin le travail qu'il a entrepris.

C'est assez dire qu'il y a plaisir à présenter au public un volume tel que celui que H. Pesch vient d'écrire. Il n'est pas facile, il peut même paraître téméraire, d'ajouter encore aujourd'hui un manuel d'économie politique à la longue série de ceux qui ont paru. A en juger cependant par les « Bases » qu'il vient d'établir, il serait regrettable que l'auteur ne pût enrichir la littérature d'un traité complet.

Ce qui frappe dès l'abord chez lui, c'est une érudition et une documentation larges, un esprit de synthèse profond et une critique rigoureusement scientifique.

Sans doute, les esprits inquiets, avides de nouveautés et d'hypothèses hâtives, estimeront-ils que le P. Pesch s'est borné à compulser et à exposer des théories philosophiques, sociales et économiques qui sont très connues. Mais c'est beaucoup pourtant que d'avoir posé à la base de l'économie un ensemble de principes sûrs et d'avoir mis en garde contre tant d'erreurs soutenues encore de nos jours avec un éclat emprunté : nature de l'homme, évolution, état, pouvoir, propriété, individualisme, socialisme, etc.

Il n'est pas possible de résumer l'ouvrage de H. P., tant à cause de l'abondance des matières qu'à cause de sa grande concision que l'on serait parfois tenté de regretter si l'on ne supposait qu'il écrit pour des initiés. Nous nous bornerons à donner le titre des cinq chapitres de ce premier livre :

I. La nature et l'homme. — II. La société et la science sociale. — III. Les trois colonnes de l'ordre social (famille, état, propriété privée). — IV. L'économie et son principe d'organisation (individualisme, socialisme, solidarisme). — V. La science économique (objet, rapports avec les sciences sociales et la morale, lois, méthode).

Ajoutons que l'œuvre entière se caractérise par une note hautement spiritualiste et par une forme scolastique qui jette pleine clarté sur tout le sujet. C'est un livre que nous louons sans réserve, persuadé que le lecteur ne nous taxera pas de partialité.

O. Misonne.

Béatrice Potter-Webb, *La coopération en Grande-Bretagne*, traduit par Raoul Briquet. Un vol. de 266 pages. — En appendice : *Le développement actuel du mouvement coopératif anglais*, par Henri Jullien (pp. 267-335). — Paris, Ed. Cornély et C[ie], 1905.

La Grande-Bretagne est la terre classique de la coopération et du trade-unionisme. M[me] B. Potter-Webb en a fait l'histoire dans un ouvrage paru en 1891 et dont M. R. Briquet donne aux lecteurs de langue française une première traduction. La coopération, issue d'un idéal révolutionnaire, se persuada longtemps qu'elle était appelée à remplacer progressivement la société capitaliste par une société communiste. Il ne s'agissait de rien moins que de substituer la coopérative à toutes les boutiques de détail, de créer ensuite des organismes de production appartenant à la collectivité et de racheter le sol du Royaume-Uni pour y bâtir des logements et récolter tous les produits nécessaires aux coopérateurs. R. Owen était l'inspirateur du mouvement. Il fallut en rabattre de ces illusions. Les coopérateurs en vinrent à rechercher simplement une légère amélioration

de leur sort en diminuant les prix d'achat des denrées de consommation.

Peu à peu cependant les sociétés coopératives grandirent en force et en nombre ; elles se fédérèrent pour acheter en gros ou même pour produire ce qu'elles consommaient, et elles finirent par établir entre elles l' « Union coopérative » qui couvre tout le pays et qui constitue une forte organisation de défense et de propagande.

Aujourd'hui, « la coopération anglaise vise uniquement à être un modèle d'administration économique dont la classe ouvrière devra s'inspirer au jour de son triomphe » (p. 272). Telle est la synthèse de Mme B. Potter-Webb.

L'auteur esquisse à grands traits l'histoire du mouvement rochdalien et son triomphe sur les « Union-Shops » pour vanter sans cesse les principes qui ont inspiré les « Equitable Pioneers » et leurs imitateurs, principes qui sont en contradiction directe avec ceux de l'école des coopérateurs individualistes, dont la participation aux bénéfices forme un article de credo, que Mme Potter critique et ébranle particulièrement dans son chapitre IV.

Il n'est peut-être pas inutile de relever (chap. II), à l'appui des attaques récentes de Menger contre les théories dites marxistes, que W. Thompson avait imaginé longtemps avant Marx la valeur-travail et la plus-value et que R. Owen, voulant mettre en pratique ces théories, établit en 1833 des « Labour Exchanges » dans lesquelles les marchandises étaient évaluées d'après la quantité de travail qu'elles contenaient et inventa des billets de travail *(labour notes)* pour remplacer l'argent. Une longue série de leçons objectives, quelques millions dépensés et le sacrifice des enthousiasmes ont fait l'éducation économique des coopérateurs modernes qui ont enfin admis, sans restriction, l'utilité comme facteur déterminant de la valeur (p. 61).

Dans le dernier chapitre de son ouvrage : *Conclusion*, Mme B. Potter-Webb expose ses vues personnelles sur les organisations coopérative et trade-unioniste considérées comme « méthode unique de réforme sociale ». Malgré « ses aspirations vers l'État socialiste et sa foi en sa possibilité », elle estime que dans le régime social actuel la condition de vie des classes pauvres et riches ainsi que les bornes administratives et économiques sont autant d'obstacles à une extension indéfinie du mouvement coopératif. Le régime socialiste qu'elle souhaite ne pourra être « atteint sans l'aide de la loi, cet aboutissement de l'association obligatoire ». Mais si la démocratie anglaise veut accomplir les transformations sociales prophétisées par R. Owen, si elle est décidée à ajouter à la production sociale des richesses, la

propriété communiste de la terre et des moyens de production, elle devra employer résolument les outils forgés par la politique démocratique, l'imposition des revenus sans travail (100 °/₀ au delà de 400 livres sterling) et l'expropriation de toutes les portions du patrimoine national, mûres pour l'administration démocratique (p. 263).

Toutefois, pour parvenir à une démocratie pleinement développée, il faut d'abord que la nation, dans son ensemble, possède les qualités morales qui ont permis aux coopérateurs d'introduire le *Self-Government* démocratique dans une certaine portion de l'industrie, du commerce et des finances publiques.

Mais n'oublions pas que les quatre cinquièmes environ de la classe *salariée* se tiennent en dehors des mouvements coopératif et trade-unioniste (p. 250) et que, si le capital total du Royaume-Uni est évalué à dix milliards de livres sterling, douze millions seulement sont administrés par des associations volontaires de consommateurs.

O. Misonne.

SOCIOLOGIE HISTORIQUE.

Ernest Piriou, *L'Inde contemporaine et le mouvement national*. Un vol. de 275 pages (Bibliothèque d'Histoire contemporaine). — Paris, F. Alcan, 1905.

Cet ouvrage, très sérieusement étudié, me paraît avoir reçu un accueil assez favorable en Angleterre, où règne, comme chacun sait, pour la critique étrangère, une tolérance qui ne va pas sans quelque mépris. Mais on ne peut que rendre justice à l'abondance d'une information, non limitée aux faits contemporains, et riche en détails sur les divers systèmes qui furent préconisés pour l'éducation des Hindous.

M. E. Piriou croit au mouvement national ; il croit, plus qu'il ne convient, aux pa*nd*its et aux indigènes en général. La substitution de l'anglais aux langues nationales, et l'excès d' « européanisation » dans les choses de l'enseignement, lui paraissent condamnables ; c'est un rêve que de prétendre donner à ce pays une culture occidentale ; la civilisation indienne doit se renouveler dans ses sources mêmes, dans la littérature sanscrite, notamment. Il est absurde de faire une place, dans des programmes d'examen, à la Chanson de Roland, alors que le Véda n'y figure point. Beaucoup de personnes seront de cet avis. Mais nous ne suivrons plus M. Piriou quand il voit dans la Jeune Inde un élément actuel de réforme et de progrès,

quand il applaudit au Congrès national de 1900, et préconise l'Inde aux Hindous.

La multiplication de la race des pa*nd*its, demi-civilisés, sachant les choses d'Occident sans y rien comprendre, arrachés à leurs traditions, non seulement à leurs traditions morales, mais encore à leurs traditions scientifiques, menace d'être aussi fâcheuse pour l'Inde que la multiplication des bacheliers nihilistes l'est pour la Russie. Mon critérium peut paraître artificiel ; je le crois, néanmoins, assez sûr : les travaux d'érudition entrepris par les Bâbus de tout rang, et surtout au Bengale, sont quelque chose qui n'a pas de nom. Rien n'est demeuré de la vieille méthode des vieux commentateurs, faibles en ce qui regarde les références, mais toujours dignes de foi, utilisant avec sagacité leur connaissance de la grammaire et des auteurs : au lieu de cela, les ouvrages contemporains nous fournissent une imitation baroque de nos procédés matériels, des notes au bas des pages, et des variantes, et des références. Mais les références sont généralement inexactes ; l'éditeur choisit la variante la plus corrompue, et les notes sont rarement au point. Quant aux travaux d'ordre historique ou ethnographique, il vaut mieux n'en pas parler. C'est du galimatias, quand ce n'est pas du pur non-sens. — Voilà ce que donnent un trop grand nombre de pa*nd*its dans des recherches qui leur appartiennent par droit de naissance, et dans lesquelles ils ont sur nous tant d'avantages. Car ils ne sont pas ignorants ; ils savent le sanscrit et les dialectes modernes ; mais nos méthodes comparatives, nos théories grammaticales et mythologiques leur ont fait perdre la tête. Combien moins dignes de confiance quand ils recherchent dans un Congrès national (!) les réformes dont l'Inde anglaise a besoin ! Car elle en a besoin, et, par conséquent, les Anglais y aviseront dans la mesure du possible, ou à peu près. Mais la question est complexe. Les lois économiques veulent que des rapports étroits entre un pays riche, de civilisation avancée, de race industrieuse, et un pays pauvre et paresseux, soient tout à l'avantage du premier, au détriment du second. Par le jeu naturel des vases communiquants, l'Angleterre « pompe » l'Inde. Voilà du moins ce que tout le monde dit. En vain adoptera-t-on, sur quelques points, des mesures plus libérales que celles qui furent prises pour favoriser Manchester et ses cotons, pour favoriser les fonctionnaires civils et militaires. Le remède au mal ne peut être que dans le progrès hindou lui-même ; et ce progrès, il faut l'attendre des initiatives religieuses et utilement « européanisantes » que la Paix Britannique rend possibles, qu'elle n'encourage pas souvent, mais qu'elle n'entrave jamais. Espérons que, sur ce point,

l'autorité ne gardera pas toujours une neutralité trop favorable à Mahomet, à Zoroastre et à Brahma.

Je reproche à M. Piriou de se laisser prendre à des mirages. « Depuis vingt ans, l'Europe se demandait si l'Inde serait mangée à la sauce russe ou anglaise : l'Inde entend bien n'être plus dévorée », dit l'auteur dans sa préface. L'Inde n'est pas dévorée par les Anglais, et, le fût-elle, elle ne s'en plaindrait pas ; tout au plus regretterait-elle que le monde soit entré dans l'âge de fer : nous sommes exactement en l'année 4989 de cet âge ; et comme il doit durer en tout 432.000 ans et toujours aller en s'alourdissant pour les pauvres épaules humaines, l'Inde a des réserves de patience. Quant aux membres du Congrès national, ce sont pour la plupart des agités, dont les opinions ont peu de consistance et ne revêtent un aspect raisonnable qu'en vertu de l'art avec lequel M. Piriou, excellent écrivain, les développe, les justifie, et, en un mot, les traduit.

L. de la Vallée Poussin.

Johann Steyrer, K. K. Professor, *Der Ursprung und das Wachstum der Sprache indogermanischer Europäer*. Un vol. de 176 pages. — Wien, A. Hölder, 1905.

La France gémissait d'avoir donné naissance, à Lyon, à une conception géniale, mais bizarre, de l'origine et du développement du langage. L'étranger n'a plus rien à lui envier sous ce rapport. Mais si le livre français est bien écrit et bien composé, le livre allemand est peu lisible ; et on le regrette, car il est plein d'observations de détail qui ont leur prix.

A la lumière du « bavarois » comparé à l'anglais, l'auteur démontre que toutes les voyelles sont sorties de la voyelle *oa*. Je renvoie à l'ouvrage ceux qui désirent savoir au juste comment est construite cette démonstration. Il suffit de formuler la thèse pour la condamner.

L. V. P.

J. G. Frazer, *Lectures on the early history of the Kingship*. Un vol. in-8° de VIII-509 pages. — London, Macmillan and C°, 1905.

Le but de l'auteur est de montrer, dans cette série de conférences qu'il donna au Collège de la Trinité à Cambridge, que la royauté antique a son origine dans la magie. M. Frazer se déclare, pour faire cette démonstration, ardent partisan de la méthode inductive, dont il fait un grand et légitime éloge. Mais son amour tient uniquement dans les mots ; emporté par son sujet, il ne se fait nullement

faute de fausser compagnie à l'induction pour s'élever dans le domaine brillant du roman et de l'hypothèse.

L'ouvrage débute par une revue de la théorie générale de la magie ; elle ne nous apprend rien de nouveau. Retenons seulement la distinction entre la magie privée, dont nous n'avons pas à nous occuper, et la magie publique, c'est-à-dire la sorcellerie pratiquée au profit de toute la communauté, et qui sert de pierre fondamentale au système de M. Frazer. Laissons-lui la parole : « Partout où des cérémonies de magie publique sont observées, il va de soi que le magicien cesse d'être un simple praticien privé et devient dans une certaine mesure un fonctionnaire public. Le développement d'une telle classe de fonctionnaires est de grande importance pour l'évolution politique autant que pour l'évolution religieuse de la société. En effet, lorsque l'on suppose que le bien de la tribu dépend de l'accomplissement de rites magiques, le magicien devient un personnage très influent et peut acquérir rapidement le rang et l'autorité d'un chef ou roi. Aussi la profession attire-t-elle quelques-uns des hommes de la tribu les plus capables et les plus ambitieux, parce qu'elle leur promet plus d'honneurs, de richesses et de pouvoir que toute autre carrière... Les chausse-trapes qui encombrent le chemin du sorcier professionnel sont nombreuses, et, en règle générale, l'homme de sang-froid et d'esprit délié est seul capable de les éviter... Le résultat général est que, à ce degré de l'évolution sociale, le pouvoir suprême tend à tomber aux mains des hommes les plus intelligents et les plus dépourvus de scrupules... Ainsi donc, pour autant que la profession publique de la magie affectait la constitution de la société sauvage, elle substitua une monarchie à une démocratie, ou plutôt à une oligarchie de vieillards *(gérontocratie)*. »

Tout cela tient fort bien ensemble ; malheureusement, c'est un assemblage d'affirmations qui ne reposent sur aucune preuve de fait. L'hypothèse est fort belle et fort séduisante ; mais ce n'est qu'une probabilité. Certes l'auteur montre, avec un grand luxe de citations, que dans de nombreuses tribus australiennes, africaines, américaines, les faiseurs de pluie, les hommes de médecine acquièrent une grande autorité sur les masses, que parfois certains d'entre eux sont devenus des chefs ou des rois. Mais, outre que plusieurs de ces récits de voyageurs sont sujets à caution, ces exemples ne constituent, ni dans l'espèce, ni dans le temps, le faisceau considérable de faits nombreux, répétés, continus, d'où le savant digne de ce nom pourra induire soit une règle ou un principe indiscutable, soit une hypothèse vraisemblable.

M. Frazer ne perd pas de vue qu'il doit prouver ce qu'il avance, et, ce faisant, il commet une grave infidélité à l'égard de la méthode inductive ; car, dans ce procédé scientifique, la preuve précède et ne suit jamais. Mais il semble n'avoir pas lui-même grande confiance dans les faits qu'il apporte : « J'ai signalé que, chez les sauvages, le magicien public est un personnage d'une telle influence que, dans des circonstances favorables, il peut aisément atteindre au rang de chef ou roi. Je vais maintenant vous présenter quelques cas particuliers dans lesquels cette évolution paraît soit en cours de se produire, soit s'être déjà accomplie. » Il s'agit de « circonstances favorables » et de « cas particuliers » ; à toute évidence, ces adminicules de preuve sont insuffisants ; s'il est vrai que la royauté procède de la magie comme l'effet de la cause, il faut l'établir en montrant que ce fait se produit dans les circonstances ordinaires et dans la généralité des cas. Or, « les exemples qui précèdent *rendent hautement probable* le fait que, en Afrique, le roi est souvent venu du magicien public, et spécialement du faiseur de pluie. La crainte illimitée que le magicien inspire et la richesse qu'il amasse souvent dans l'exercice de sa profession ont toutes deux contribué à son élévation. Les pouvoirs miraculeux attribués ailleurs aux rois sont au moins compatibles avec l'*hypothèse* qu'eux aussi se sont élevés d'une même origine inférieure au rang élevé qu'ils occupent actuellement. » Et, toujours pour prouver cette affirmation, mais jamais pour induire, M. Frazer nous parle des droits réguliers des princes malais et des pouvoirs surnaturels attribués par la légende et parfois par l'histoire à certains rois ou aux rois de certains pays en Europe au moyen âge. Sans citer un seul exemple précis ou incontestable, il conclut en affirmant comme un fait indubitable que « une fois qu'une classe spéciale de sorciers s'est séparée de la communauté et a été chargée par elle de l'accomplissement de fonctions sur lesquelles on croit que reposent la sécurité générale et le bien public, ces hommes s'élèvent graduellement en richesse et en pouvoir, jusqu'à ce que leurs chefs s'épanouissent en rois sacrés. » Voilà précisément ce qu'il faudrait démontrer !

Jusqu'ici M. Frazer nous a conduits du simple magicien au roi-magicien ; il a la prétention de nous élever du roi-sorcier au roi-dieu, au chef d'Etat qui se considère ou est considéré comme une incarnation d'une divinité. La Polynésie, l'Afrique, l'Inde, la Chine, le Japon lui fournissent les faits dont il a besoin pour étayer ses dires, pour démontrer ce processus évolutif. Nous ne nous y attarderons pas et nous irons de suite à la synthèse : « Le progrès social, nous le savons, consiste principalement dans une différenciation suc-

cessive des fonctions ou, en termes plus simples, une division du travail... Or, les magiciens ou les hommes de médecine semblent constituer la plus ancienne classe artificielle ou professionnelle dans l'évolution de la société... A mesure que le temps s'écoule et que la marche de la différenciation continue, l'ordre des hommes de médecine se subdivise en classes telles que les guérisseurs de maladie, les faiseurs de pluie, et autres, tandis que le membre le plus puissant de l'ordre s'acquiert une situation comme chef et se développe graduellement en un roi sacré, ses anciennes fonctions magiciennes tombant de plus en plus à l'arrière-plan et étant échangées contre des fonctions ecclésiastiques et même divines, au fur et à mesure que la magie est lentement dépossédée par la religion. Plus tard encore, l'aspect religieux et l'aspect civil de la royauté se séparent, le pouvoir temporel étant confié à un homme et le pouvoir spirituel à un autre... Je suis loin d'affirmer que le cours de l'évolution a suivi partout ces lignes d'une façon rigide ; sans aucun doute il a varié grandement dans des sociétés différentes : je veux simplement indiquer dans les contours les plus larges ce que je pense avoir été sa direction générale. »

Voilà bien des affirmations qui doivent être prouvées. Et d'abord, les sociologues sont loin d'être unanimes à admettre que le progrès social consiste principalement dans une différenciation successive des fonctions ; — puis, il n'est pas démontré que les sorciers qui « travaillaient » dans l'intérêt général sont devenus partout des fonctionnaires publics ; — ajoutons que tout ce que M. Frazer nous dit de l'évolution du sorcier devenant roi est pure fantaisie, et que lui-même ne parvient pas à nous faire toucher du doigt ce processus. Et encore, l'auteur n'est nullement fondé à dire que la magie est la mère de la religion, ni, comme il le dit en certain endroit, qu'elle est la mère de la science. On a tout autant de raisons et même de meilleures raisons de croire et d'affirmer que la magie est une déformation de la religion et de la science, que la crédulité populaire, sur laquelle la magie repose, loin d'être la base des religions et de la science, en est au contraire la contradiction et l'ennemie.

Dans tout le système échafaudé par M. Frazer, la saine induction est refoulée pour faire place à des généralisations hâtives reposant sur des constatations plus ou moins prouvées et souvent interprétées d'une façon favorable à la thèse, avec une bonne foi parfaite nous n'hésitons pas à le déclarer, mais la bonne foi n'a que faire en matière scientifique. C'est ainsi que, prenant pour exemple les légendes dont était entouré le culte de Diane à Némi, il n'emploie pas moins de dix-huit fois les termes *peut-être*, *probablement* et

d'autres expressions dubitatives, pour tirer des conclusions de son exposé. Avec pareil procédé, qui fait fi de l'observation objective, on arriverait à démontrer tout ce que l'on veut.

Ce qui est malheureusement certain, c'est que des ouvrages du genre de celui que nous venons d'analyser font un tort considérable à la sociologie, et nous croyons que c'est lui rendre service que de protester contre la légèreté avec laquelle certains écrivains élèvent des Ossas d'hypothèses sur des Pélions de « peut-être ». Quelqu'un a écrit ces lignes sensées : « Pour le moment le besoin le plus urgent de l'anthropologie est de fournir des récits exacts des coutumes et des idées actuelles des sauvages avant qu'ils aient disparu. Le devoir qui incombe aujourd'hui à l'investigateur est de rassembler les faits, soit en allant les constater au péril de sa vie parmi les peuplades sauvages, soit en les exhumant avec moins de danger de la poussière des bibliothèques. Le temps n'est plus où des rêveurs comme Rousseau pouvaient tirer de leur esprit l'histoire de la société, où leurs rêves pouvaient être accueillis comme des visions d'un futur âge d'or, où leurs voix étaient écoutées comme les trompettes d'anges annonçant la venue d'un ciel nouveau et d'une terre nouvelle. Il n'appartient pas à l'anthropologiste d'aujourd'hui de faire retentir ces notes élevées, de construire ces châteaux dans les nuages. Il a pour tâche la mission plus modeste de poser, dans la patiente accumulation des faits, les fondations d'un édifice plus solide et plus durable que les brillantes fantaisies d'un rêve de Rousseau. »

On ne peut mieux dire, et cette citation nous paraît d'autant mieux en situation qu'elle est extraite de l'ouvrage de M. Frazer lui-même. Il s'est fait son propre juge et nous a ainsi singulièrement facilité l'accomplissement d'une mission ingrate que nous n'avons remplie qu'à regret.

MAURICE DAMOISEAUX.

HUGO VAN DEN BERGH, *Japans geschichtliche Entwickelung.* — Halle, 1905.

L'Europe a suivi avec angoisse toutes les péripéties de la lutte gigantesque que se livrent l'Ours moscovite et l'Empire du Daï-Nigapon. Une même question se pressait sur toutes les lèvres : Qui l'emportera, du Japon ou de la Russie ? Et l'on sous-entendait implicitement : la victoire de la Russie, c'est la victoire de la civilisation et de la race blanche ; le triomphe des « nains jaunes », c'est celui de la race jaune, de la barbarie, c'est l'avènement du Péril

jaune et le retour pour l'Europe à un « nouveau moyen âge », comme le disait, un jour, M. Faguet dans le *Temps*.

La question ainsi posée nous semblait mal posée. Une guerre, après tout, n'est bien souvent dans la vie d'une nation qu'un incident passager. Sedan et Sadowa, par exemple, n'ont pas empêché la France et l'Autriche de demeurer de grandes nations. Non ; la question est plus profonde, plus philosophique si on le veut. Selon nous, elle pouvait et devait se poser de la manière suivante : Est-ce que le phénomène prodigieux, unique dans les annales de tous les peuples, contraire à tous les témoignages de l'histoire, que le Japon offre à l'Europe stupéfaite, est un phénomène naturel ? Le Japon pouvait-il réaliser en trente ans des changements qui ont demandé trois siècles à la vieille Europe ? Pouvait-il adopter des institutions de peuples dont il diffère du tout au tout par la race, la civilisation, les mœurs et les croyances ? Y a-t-il eu assimilation ou simple superposition [1]) de certains éléments de la civilisation aryenne, aux coutumes et aux mœurs de la civilisation japonaise ? La transformation n'est-elle que superficielle et passagère, ou faut-il considérer les changements merveilleux accomplis comme constituant une des phases de l'évolution nationale ?

De la réponse à cette question dépendent et l'issue de la guerre et l'avenir du Japon.

En effet, si la transformation accomplie n'est que factice, si la façade seule de l'édifice a changé, cette transformation ne peut être que passagère et le moindre échec fera retomber le Japon dans l'état de barbarie dans lequel, dit-on, il se trouvait il y a quelque trente ans. Mais si, par contre, les changements accomplis sont profonds, s'ils constituent réellement une des phases de l'évolution nationale, dans ce cas, vaincu ou vainqueur, emporté par la force même des choses, le Japon fatalement suivra sa marche en avant, tout comme l'Angleterre, l'Allemagne et la France, nonobstant toutes les défaites subies par ces nations au cours de l'histoire.

De nombreuses publications ont très bien mis en lumière la réalité et l'importance des transformations accomplies dans l'Empire du Soleil, en matière économique et militaire : ainsi les ouvrages de Rein en Allemagne, de Leroy-Beaulieu en France, de Norman en Angleterre, sont des modèles du genre. Nous-même nous avons tenté un exposé des changements réalisés dans le domaine politique.

* * *

1) *Revue bleue*, juillet 1900 : *Le Japon d'aujourd'hui*. Paris.

Peu de peuples ont donné lieu à des appréciations aussi divergentes que le peuple japonais. Si pour l'auteur de *Madame Chrysanthème*, le Japonais est « petit, bizarre, disparate, hétérogène, invraisemblable, mignon, extravagant, inimaginable, frêle, monstrueux, lilliputien, grotesque, etc... », et mieux encore, si Loti « le trouve petit, vieillot, à bout de sang et à bout de sève ; s'il a conscience de son antiquité antédiluvienne, de sa momification de tant de siècles qui va *finir dans le grotesque et la bouffonnerie pitoyable* », pour Haberlandt, le savant ethnographe viennois, le Japonais est... le Français d'Extrême-Orient [1]), il est franc, honnête, bon, fidèle, intelligent, etc... Enfin, il y a trois siècles, saint François-Xavier, missionnaire jésuite, proclamait les Japonais le peuple idéal : « ils font, écrivait-il à ses supérieurs, les délices de mon cœur ».

Qu'y a-t-il de vrai dans ces assertions ? Encore une fois, le Japon est-il civilisé ou ne l'est-il pas ? L'Europe est-elle destinée à être envahie un jour par les Jaunes, conduits par les Japonais ? Voyons brièvement ce qu'il en est. Raisonnons sur des faits et rien que sur des faits ; laissons surtout de côté toute idée aprioristique et ce pessimisme outré, maladie à la mode, qui domine la plupart des auteurs qui ont écrit sur la matière et qui semble avoir exercé une trop grande influence sur leur manière de voir.

S'il est vrai que toutes les parties de l'histoire d'un peuple sont solidaires, que son présent découle logiquement de son passé et qu'à son tour, son présent permet de déterminer son avenir, un coup d'œil jeté sur l'histoire de ce pays, qu'on dit unique, sera des plus suggestifs. Nous y trouverons l'explication de ce phénomène qui semble donner un démenti éclatant aux lois de l'évolution des peuples.

A en croire les auteurs japonais, il faudrait remonter bien haut dans le cours des âges pour retrouver les origines de leur histoire. Cette histoire, nous pouvons la diviser en quatre grandes périodes : l'époque des temps primitifs, celle du moyen âge, celle du *Shogunat* et enfin celle de la Restauration ou la période actuelle.

Pour ce qui est de la première époque, on en est réduit aux maigres indications que l'érudition contemporaine a pu dégager des vieilles annales, plus ou moins fabuleuses, du Japon et de la Chine. Les premiers habitants du Japon étaient les Aïnos, peuplade autochtone dont on n'a jamais pu retracer l'origine. Quelques siècles avant l'ère chrétienne, des pirates mongols, coréens et malais enva-

1) Haberlandt, *Völkerkunde*, p. 169, Leipzig, 1898.

hirent l'archipel japonais, refoulèrent une partie des Aïnos dans les contrées froides du Nord, réduisirent l'autre partie en esclavage et prirent possession des îles les plus fertiles du pays. Les hordes asiatiques et malaises comprenaient différentes tribus ou *ugis*, ayant à leur tête un chef électif ou *omi*. Ces *ugis*, d'abord tout à fait indépendantes les unes des autres, finirent par tomber sous la domination du plus puissant des *omis*, le Mikado ou chef du clan de Yamato, et la réunion des diverses *ugis* donna naissance au Japon actuel. D'après le *Hogiki* et le *Nihongi*, vieilles chroniques japonaises du VIIIe siècle, — et c'est là la chronologie admise officiellement, — cet événement aurait eu lieu l'an 660 avant Jésus-Christ ; l'Empire japonais aurait donc aujourd'hui près de 2570 ans d'existence.

L'histoire des siècles suivants appartient tout entière aux temps fabuleux et, comme telle, n'a rien qui puisse nous intéresser. Avec le IIIe siècle de l'ère chrétienne seulement commence la certitude historique. A cette époque, le Japon « s'enchinoise », comme il se christianisera au XVIe siècle et comme il s'européanisera au XIXe. En relations constantes avec les Coréens, leurs voisins, les Japonais reçoivent par leur intermédiaire la civilisation chinoise, qu'ils vont s'assimiler de toutes pièces. A ses mœurs et à ses coutumes, voire même à sa religion et à sa manière de penser, le Japon substitue les mœurs, les coutumes, la religion de l'Empire du Milieu. Les arts, les sciences, la législation, les institutions politiques et sociales de la Chine envahissent le Japon, et un siècle plus tard l'enchinoisement de l'Empire du Mikado était complet. Pour la première fois, on voyait se manifester cette faculté d'imitation, d'assimilation prodigieuse qui fait aujourd'hui l'étonnement du monde entier.

Au VIIIe siècle, un travail de transformation s'opère au sein de la nation japonaise. En s'assimilant, en bloc, la civilisation chinoise, les Japonais avaient adopté nécessairement des institutions incompatibles avec leurs mœurs et leur caractère. Ils chassent cette institution néfaste du mandarinat qui a amené la Chine au bord de l'abîme où elle se trouve aujourd'hui ; ils éliminent, peu à peu, la plupart des institutions politiques qu'ils avaient adoptées et, finalement, ne conservent que ce qu'il y avait de bon dans la civilisation chinoise.

Quoi qu'on en dise [1]), le Japon, quelle que soit l'époque de son histoire que l'on considère, a toujours été soumis à l'absolutisme et

1) De la Marzeillère, *Essai sur l'histoire du Japon*, p VIII. Paris, Plon, 1899.

n'a jamais connu le régime représentatif. Jouissant de la plénitude du pouvoir, source de tous les droits, les mikados, comme les anciens rois de France, légiféraient, jugeaient, administraient suivant leur bon plaisir. Ils déterminaient les contributions, les taxes et impôts de toute espèce, commandaient l'armée et nommaient tous les fonctionnaires. Comme en Angleterre jusqu'en 1668 et en France jusqu'à la Constituante, le trésor national se confondait avec le trésor impérial.

Mais on comprend aisément que les mikados ne pouvaient suffire à eux seuls à la tâche énorme que les circonstances du temps leur permettaient d'assumer. Ils se firent aider dans leur administration par des officiers et fonctionnaires qui exécutaient les mesures décrétées par le pouvoir impérial et administraient, sous sa surveillance, le pays tout entier. Dans les premiers temps, nous voyons l'Empereur aidé d'un conseil supérieur ou *Dai-Jo-Kuan*, entre les mains duquel il ne va pas tarder à déposer toutes ses prérogatives. Ce conseil comprenait quatre sections dirigées respectivement par le *Dai-Jo-Dai-Jin* ou grand vizir, le *Sa-Dai-Jin* ou ministre de gauche, l'*Eb-Dai-Jin* ou ministre de droite, et le *Nai-Dai-Jin* ou ministre de l'intérieur.

Les membres du Dai-Jo-Kuan posèrent les bases du régime administratif et créèrent huit départements ou *sho*, relatifs à la justice, au trésor, aux finances, à la guerre, à l'étiquette, et à la maison de l'Empereur.

Au VII[e] siècle, la grande famille des *Fouziwaras* acquiert une influence prépondérante près du Mikado, influence analogue à celle que les maires du palais avaient sur les rois mérovingiens. Les *Fouziwaras* et leurs partisans occupent tous les postes importants de l'empire ; leurs membres forment une espèce de conseil qui assiste le souverain dans toutes les occasions ; ils interviennent dans la confection des lois, des ordonnances et dans la nomination des fonctionnaires. Au IX[e] siècle, leur influence devient telle qu'ils vont jusqu'à modifier l'ordre de la succession au trône. Celui-ci n'est plus occupé que par des impératrices ou des mikados enfants qui ne tardent pas à abdiquer. A la fin du IX[e] siècle, l'Empereur nomme au poste de premier ministre ou de *Kwambaku* le chef des *Fouziwaras* et rend le titre héréditaire dans la famille.

Le Mikado s'efface de plus en plus et, s'il règne encore, il ne gouverne plus. Comme sous les maires du palais, en Austrasie et en Neustrie, l'autorité réelle ne réside plus chez celui qui est censé l'exercer. Le *Kwambaku* devient le souverain de fait et en exerce toutes les prérogatives ; il dirige toutes les relations extérieures,

administre tout le pays et a seul le droit d'approcher de l'Empereur.

Mais à la longue cependant, l'analogie que nous établissons entre la situation politique du Japon et celle de la France sous les rois fainéants, cesse de se justifier. Les *Fouziwaras*, au pouvoir pendant trop longtemps, accumulent fautes sur fautes, s'énervent, laissent graduellement échapper leur autorité et finalement suivent l'exemple des mikados : ils abdiquent et s'abandonnent complètement à la vie efféminée et désœuvrée de tous les nobles de la cour dont les mœurs rappelaient un peu celles du Bas-Empire.

La déchéance des *Fouziwaras* nous amène à la deuxième période de l'histoire du Japon, au moyen âge ou à la féodalité. La situation politique, aussi bien que la situation géographique, favorisaient l'établissement du régime féodal : pays de montagnes et de vallées, le Japon, archipel de 5000 îles, comme la Grèce jadis, présentait les plus grandes facilités à la constitution de petits États indépendants.

Pendant qu'en France les grands seigneurs s'efforcent d'échapper à la tutelle des descendants d'Hugues Capet, les grands vassaux du Japon cherchent à s'émanciper de la suzeraineté impériale. Ils organisent militairement leurs esclaves, construisent des châteaux forts, concluent entre eux des alliances défensives et offensives contre le pouvoir central. Comme en Europe, à la même époque, toutes les charges deviennent héréditaires ; leurs titulaires jouissent, vis-à-vis du pouvoir impérial, de l'indépendance la plus complète à la condition de lui rendre le service militaire et de lui prêter les trois aides féodales ordinaires.

Dans ce régime basé sur la propriété foncière, c'était la terre seule qui donnait le rang. Le peuple était possédé par la terre qu'il habitait et devenait ainsi la chose du suzerain propriétaire : taillable et corvéable, le servage était sa condition générale.

Les siècles suivants sont remplis par les guerres que les grands vassaux se livrent pour obtenir l'hégémonie. Un seul fait nous intéresse : l'introduction du christianisme. Une fois de plus, nous allons avoir un exemple de l'extraordinaire facilité d'assimilation des sujets du Mikado. En 1542, le navigateur Mandez Finti débarque dans l'île de *Tanegashima* près de *Kiou-Siou*. En même temps que leurs croyances religieuses, les Européens apportent avec eux leurs sciences, leur civilisation et les armes à feu. Six ans plus tard, saint François-Xavier arrive à *Kagoshima* avec quelques autres prêtres portugais. Bien accueillis par les *daïmios*, qui protègent leur œuvre de prosélytisme, ils ne tardent pas à voir leurs efforts couronnés d'un plein succès. Au siècle suivant, le Japon compte

plus de 600.000 chrétiens, dont un grand nombre de seigneurs ; plus de 200 églises s'élèvent sur tous les points du territoire et les Jésuites bâtissent à *Kyoto* une cathédrale devant le palais même du Mikado. Les princes chrétiens, pour témoigner leur vénération et leur amour au Vicaire du Christ, lui envoient une ambassade que Sixte-Quint, alors pape, reçoit en grande pompe.

Ce mouvement qui entraînait le Japon vers le christianisme, s'il n'avait pas trouvé d'obstacle, eût pu modifier profondément l'histoire subséquente de ce peuple. Les Jésuites avaient apporté avec eux les sciences et les arts européens ; ils avaient ouvert des imprimeries dans toutes leurs missions et fait passer dans la langue japonaise les principaux ouvrages scientifiques d'Europe, qui se trouvèrent bientôt dans toutes les mains.

On ne sait jusqu'à quel point eût pu aller cette première tentative d'européanisation du Japon, quand éclata une réaction aussi subite que violente. On a beaucoup discuté sur les causes de cette réaction imprévue qui eut comme conséquence, pour l'Empire du Soleil, une réclusion trois fois séculaire. Mais aujourd'hui, il est définitivement prouvé que ces causes ne furent aucunement d'ordre religieux, mais exclusivement d'ordre politique. Les convertis furent tous englobés dans une guerre civile, autour des chefs des clans de *Kiuskin*. L'insurrection fut réprimée et les chrétiens furent persécutés et exterminés, non à cause de leurs croyances religieuses, mais bien comme insurgés contre le gouvernement établi. Le premier édit de persécution fut lancé en 1614 par *Feyas*. Neuf missionnaires européens et près d'un million de chrétiens furent mis à mort à Nagasaki ; les Jésuites furent chassés et le peuple fut forcé d'abjurer les doctrines qu'il venait d'adopter. La persécution atteignit son apogée sous les deux successeurs de *Feyas*, *Hidetata* et *Femitou*. Elle engloba alors tous les étrangers, et défense absolue fut faite aux Européens d'entrer au Japon.

Les Hollandais et les Chinois conservèrent seuls le droit de commercer avec les sujets du Mikado, et encore furent-ils confinés dans les deux ports d'*Hirado* et de *Nagasaki*. Volontairement, le Japon se ferme donc hermétiquement aux étrangers et il ne sortira de cette réclusion qu'au XIX[e] siècle, lorsque le canon des flottes européennes viendra faire éclater en morceaux ces barrières anticivilisatrices que l'ignorance du moyen âge avait fait élever.

L'histoire du Japon, dans la dernière période, présente une certaine ressemblance avec celle de la France aux XIII[e] et XIV[e] siècles. Le but poursuivi est celui de Richelieu et de Louis XIV : l'abaissement de la puissance féodale et l'agrandissement du pouvoir central,

mais avec la différence toutefois que cet abaissement et ce relèvement ne se font pas au profit des rois. Œuvre exclusive des *shoguns* qui lui consacreront toute leur vie, elle ne profitera qu'à eux seuls.

Comme les descendants d'Auguste conservaient la fiction républicaine, les *shoguns* conservèrent les formes du gouvernement impérial, mais les formes seules. L'Empereur, relégué dans son palais du *Gosho*, n'a plus que l'ombre du pouvoir. Prisonnier au milieu de ses femmes et des *kugés*, ses courtisans, il est sans relation aucune avec son peuple et ses vassaux ; ceux-ci ne peuvent, sous peine de confiscation de tous leurs biens, se rendre près de l'Empereur sans y être autorisés par le *shogun*.

L'empire était partagé en 250 clans féodaux, à la tête desquels se trouvaient les *daïmios* ou princes classés en cinq catégories, suivant leur origine et la quantité de riz produite annuellement par leurs domaines.

Après les *daïmios*, comme après les barons français et allemands, venaient les soldats ou *samouraïs*, formant à peu près la moitié de toute la population. Ces hommes d'armes vivaient avec leur seigneur dans son château-fort. Vaillants soldats, dévoués jusqu'à la mort à leur suzerain, les *samouraïs* poussaient le sentiment de l'honneur jusqu'à l'héroïsme.

Les *heinins*, ou gens du commun, composaient le reste du peuple. Si l'on ajoute les deux classes de parias : les *hinins* ou les « non hommes » et les *étas* ou les « malpropres », on aura une idée assez exacte de ce qu'était la situation sociale du Japon au XVIe siècle.

Le bouleversement dans l'ordre social fut accompagné d'une modification profonde dans l'ordre politique. La politique des *Tokugawas* était une politique de centralisation. Comme Guillaume de Normandie après la conquête de Normandie, les *shoguns* de la famille des *Tokugawas* établirent une féodalité centralisée, si l'on veut bien nous passer le paradoxe.

Le *shogun*, en nommant les titulaires des fiefs, s'était réservé le droit de les déposséder et, dans la répartition de ces fiefs, il avait montré la même clairvoyance que le vainqueur d'Hastings. Il avait pris les précautions nécessaires pour empêcher la constitution de grands domaines et les alliances entre leurs propriétaires. Le *shogun* détenait lui-même le *kuanto* ou centre du Japon ; les seigneurs du nord lui étaient tout dévoués ; les clans du sud qui, seuls, lui étaient hostiles avaient été donnés à ses meilleurs amis.

Chaque année, les *daïmios* devaient payer un tribut au souverain. Il leur était interdit de construire de nouvelles fortifications ou d'améliorer leurs châteaux-forts, sans l'autorisation shogunale. Ils

ne pouvaient se marier sans le consentement préalable du *shogun* et ils étaient obligés de laisser leurs femmes et leurs enfants en qualité d'otages à Yedo, sauf à les visiter une fois par an.

Grâce à ces précautions multiples, les *shoguns* étaient parvenus à établir un régime féodal aussi centralisé que possible, ayant au sommet un pouvoir quasi absolu.

Tel était le régime inauguré par les *Tokugawas* en 1603, et tel il était encore au milieu du XIXe siècle. Les événements qui se passent pendant ces deux siècles expliquent la révolution de 1868, d'où sont sortis les événements qui se déroulent actuellement sous nos yeux, aussi complètement que l'histoire du XVIIIe siècle en France explique la révolution de 1789.

Quoi qu'on en dise et quoi que puissent prétendre certains auteurs mal renseignés, la révolution japonaise, loin d'être une simple insurrection, une rébellion armée de quelques mécontents, a eu au contraire des causes aussi profondes, aussi lointaines que la révolution de 1789. Elle avait été préparée de longue main. Elle plongeait dans le passé par de profondes racines, elle avait eu des antécédents qui rappelaient à s'y méprendre l'affranchissement des communes, la renaissance, l'abaissement de l'aristocratie au profit de l'absolutisme royal. La révolution de 1868 fut le résultat d'une crise politique, financière et sociale. Le peuple japonais était, au XVIIIe siècle, dans un état de misère comparable à celui des paysans de l'Ancien Régime.

Les famines, les épidémies, les inondations étaient à l'état endémique. Les trois quarts du temps, le paysan japonais devait se contenter pour vivre de racines ou d'une espèce d'herbe marine. L'interdiction du commerce extérieur empêchait tout secours du côté de l'étranger. A l'intérieur, les péages innombrables, les douanes féodales, défendaient le transport des denrées. Les plaintes des paysans de l'époque ont été consignées dans de véritables cahiers, tout comme celle des campagnards du XVIIIe siècle. Nous en extrayons les deux citations suivantes, très suggestives. « En 1783, dit Rahuo, ministre des finances du Shogun Jenari, la famine se fit partout sentir dans le Nord. Un témoin digne de foi m'a rapporté que sur cinq cents maisons d'un village, trente seulement subsistaient : les habitants des autres avaient péri. Il était donné jusqu'à huit cents sen pour un chien, cinquante pour un rat. Tous mangeaient les morts, mais comme les cadavres tombaient en pourriture, beaucoup en vinrent à tuer les mourants, à mettre leur chair en terrine pour la conserver plus longtemps.

» Les villes sont pleines aujourd'hui d'incendiaires et de malfai-

teurs, pour la plupart des provinciaux que la misère a chassés de leurs villages... Si les provinces n'étaient pas opprimées, si l'on conservait les anciennes relations de famille, les paysans ne viendraient dans les villes que pour des raisons exceptionnelles ; quand ils n'y trouveraient pas de travail, ils s'empresseraient de retourner chez eux. Mais les provinces sont dans la détresse, tous se ruent vers les villes. Poussés par la mode d'un luxe extravagant, les princes, les fonctionnaires, les riches mettent des livrées à tous ces gens-là. Leurs antichambres sont remplies d'une foule de serviteurs qui ne font que boire et jouer. Les meilleurs de ces laquais se contentent de s'enivrer et de laisser le feu prendre dans la maison ; les autres volent et mettent le feu pour cacher leurs méfaits. La véritable faute de ces crimes, cherchez-la dans l'insouciance des maîtres et leur luxe insensé. »

On le voit, on ne se contente plus de constater la misère du peuple ; comme en France dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle, on en recherche les causes et on en fait retomber toute la responsabilité sur la noblesse.

En matière d'impôt, les misérables paysans étaient soumis au bon plaisir de leur seigneur qui ne se faisait pas faute d'abuser de son pouvoir. Dans la plupart des clans, ils payaient sous forme de taxes, impôts divers, dîmes et corvées jusqu'à 80 p. c. de leur revenu. Et contre ces abus, le peuple n'a aucun recours. « Le peuple vit trop loin des tribunaux... et ne peut y exposer ses griefs. Orgueilleux de leur autorité, les petits fonctionnaires ne se préoccupent pas d'écarter le paysan, prêts à le punir pour la moindre erreur, pour un mot échappé en distraction. A la Cour suprême, les plaintes s'accumulent inutiles. Aussi la plupart préfèrent-ils souffrir en silence. Ce n'est point ainsi que l'on mettra fin aux brigandages et aux crimes... »

Les *daïmios* n'étaient pas dans une situation plus favorable. Dépouillés de toute autorité réelle, toutes leurs prérogatives étaient passées entre les mains des fonctionnaires du Shogun ; ils ne conservaient plus, comme les nobles de l'Ancien Régime, que le mépris et la haine du peuple. Toujours dans des besoins pressants d'argent, obligés par leur train de maison et leur séjour à la cour à des dépenses folles, criblés de dettes, les *daïmios* vivaient de la substance même du peuple. « Les fonctionnaires, dit Kyuso, n'ont qu'un but : amasser de l'argent pour se livrer au plaisir. Pires sont encore les faiseurs d'argent et les donneurs de grandes fêtes. Les fils des riches marchands ont commencé à se débaucher dans la compagnie des *samouraïs* et des fonctionnaires, ils passent leur

temps dans les maisons publiques à boire et à s'amuser. Voici que la coutume gagne les hautes classes ; même les *daïmios*, même les premiers magistrats vont aujourd'hui dans le *Yoshivara*, et les *samouraïs* se font une gloire de devenir des professeurs de débauche. »

Condamné par ses résultats dans le domaine social, le régime des *Tokugawas* va être ébranlé, sur le domaine politique, jusque dans ses fondements. On a vu qu'à ce point de vue le Japon, depuis le XVIIe siècle, s'était cristallisé en des formes immuables, pesant sur la pensée philosophique, morale et religieuse, comme la pierre d'un tombeau. Le XVIIIe siècle et la moitié du XIXe voient se produire une réaction vigoureuse et impitoyable contre cette léthargie dans laquelle on voulait englober tout un peuple : savants, moralistes et philosophes battent en brèche le Shogunat, et leurs efforts, joints à ceux du peuple, minent lentement mais sûrement le gouvernement vermoulu des anciens *Imperators* japonais.

Le XVIIIe siècle avait été pour le Japon un siècle de renaissance scientifique et philosophique. Le goût des sciences était général et l'on voyait partout se fonder de nombreuses écoles, tant publiques que privées. Une bonne partie de la population fréquentait ces écoles, où enseignaient une pléiade de professeurs dont les noms sont encore cités aujourd'hui avec orgueil par les Japonais. La fin du XVIIIe siècle est, comme en France, l'époque des grandes encyclopédies ; véritables monuments scientifiques, elles traitent de toutes les sciences connues : médecine comme mathématiques, histoire comme philosophie, religion comme astronomie, politique comme géographie.

Malgré les lois et décrets du Shogun, défendant toute relation avec les Européens, la civilisation européenne avait pu pénétrer au Japon dans les dernières années du XVIIIe siècle. Les Hollandais avaient établi des écoles à Nagasaki et, par eux, les Japonais étaient mis au courant des grands événements dont l'Europe était le théâtre. On traduisait avec ardeur les dictionnaires, les ouvrages d'histoire et de science naturelle. Sugita, le grand naturaliste japonais, faisait passer dans sa langue natale les ouvrages d'anatomie et de physiologie que les Hollandais lui avaient apportés et, avant de mourir, dotait son pays du système de Linné.

Détesté par les savants et les Japonais éclairés, pour les entraves qu'il apporte au développement scientifique du Japon, le Shogun ne l'est pas moins par les philosophes. Le Confucianisme avait été introduit au Japon par les Chinois, dès l'avènement des *Tokugawas*. Philosophie positiviste, plutôt que religion, les doctrines du prétendu grand sage de la Chine n'avaient pas tardé à faire des progrès

remarquables. Proclamant comme un dogme le gouvernement patriarcal ou paternel, ne reconnaissant aucun intermédiaire entre le souverain et son peuple, les tenants de la nouvelle doctrine attaquaient le Shogun sur le terrain religieux comme tantôt les savants l'attaquaient sur le terrain scientifique. Le bouddhisme, qui constituait la religion d'Etat, était l'objet des attaques les plus vives de la part des confucianistes. « Les bouddhistes, disait Kyuso, ne distinguent pas entre être et n'être pas, entre le mensonge et la vérité. Ils savent que tout est mensonge dans cette doctrine du paradis et de l'enfer, et ne continuent pas moins de l'enseigner, comme si le mensonge et la vérité ne faisaient qu'un. Longtemps le bouddhisme a persuadé les Japonais qu'il existait seulement une vertu: honorer le Bouddha. Aussi toutes les vilenies ont prospéré ; il n'est personne qui ne trouve son plaisir dans le vice. »

Au moment où la révolution éclatera, le bouddhisme sera sur le point de disparaître à jamais du Japon. Sur le terrain politique, l'attaque était menée par l'école néo-shintoïste. Véritable école classique, les néo-shintoïstes ne prétendaient rien moins que rétablir la société sur des bases nouvelles. Moins idéologues que les mathématiciens sociaux de la révolution française, les Condillac, Sieyès et Condorcet japonais, avaient une compréhension beaucoup plus large. Ils n'habitaient pas un monde bâti à l'inverse du monde réel, ils ne raisonnaient pas dans le vague, ils ne discutaient pas « sur des êtres abstraits, sans passé, sans parents, sans traditions, sorte d'unités mathématiques ». Défenseurs de la tradition, Malrichi, Hirata, Motori, ne voulaient pas détruire l'édifice social, ils ne prétendaient qu'en détruire les abus, ils ne voulaient que revenir aux formes plus pures des origines. Partisans du droit divin et du pouvoir absolu, mais paternel dans un pays oriental, ils désiraient le rétablissement de cette religion qui consacrait ce droit divin, et c'est pourquoi on les appelait *néo-shintoïstes*.

Attaqué par le peuple qu'exaspère une misère toujours croissante, poursuivi par le mépris des plus éclairés des citoyens, acculé par ses dépenses folles à la banqueroute, miné par les attaques des philosophes tant confucianistes que shintoïstes, le Shogun sentait le sol lui manquer de toutes parts. La misère profonde du peuple, les abus du pouvoir, d'un côté, l'esprit classique appliqué à l'acquis scientifique d'un autre côté, amenaient un bouleversement semblable à celui qui détruisit l'Ancien Régime en France [1]).

Le shogunat oscillait sur sa base et il allait s'écrouler sous les

1) Taine, *L'Ancien Régime*, p. 268.

huées de la nation entière, quand l'intervention européenne vint non pas occasionner sa chute, mais jeter un voile trompeur sur ses causes pour les historiens futurs, car pour d'aucuns cette intervention sera la cause primordiale, si pas unique, de la Révolution japonaise. Mais c'est là prendre les causes apparentes et superficielles pour les causes réelles et profondes. Toujours la pensée est antérieure au fait. A l'arrivée des Européens, le Japon était mûr pour la révolution, comme il ressort de l'exposition des faits précédents. La lutte se faisait entre un régime qui ne sait plus se défendre et un parti qui ne recule devant rien pour le renverser. Pour s'écrouler, le Shogun n'avait besoin que d'être abandonné à lui-même ; l'intervention européenne ne fut que l'étincelle qui mit le feu aux poudres.

En 1853, le commodore américain Perry, à la tête d'une escadre de quatre navires de guerre, abordait au Japon. Le gouvernement américain lui avait donné les instructions suivantes : Faire un traité avec le Japon concernant la sécurité des personnes et des biens des Américains naufragés sur les côtes de l'Empire ; obtenir l'autorisation pour les navires américains de relâcher dans un ou plusieurs ports japonais, afin de s'y ravitailler ou d'exécuter les réparations nécessaires en cas d'avaries, d'obtenir également l'ouverture de plusieurs ports au commerce américain.

La situation du Shogun était très précaire : refuser la demande du commodore Perry, c'était risquer une guerre avec les Etats-Unis ; y accéder, c'était se rendre suprêmement impopulaire, car il existait au Japon depuis de longues années un parti réactionnaire important, défavorable aux étrangers. Le gouvernement de Yedo, très embarrassé et peut-être aussi un peu effrayé, tergiversa. Il demanda un délai de quelques mois au commodore de la flotte américaine, mit l'Empereur au courant de la situation et, par une circulaire envoyée à tous les *daïmios*, il leur demanda leur avis. Le résultat de la consultation fut que la majorité des chefs les plus influents se prononcèrent contre toute relation avec l'étranger. L'Empereur lui-même, par une lettre autographe adressée à quelques prêtres bouddhistes et shintoïstes, leur demanda de prier les dieux et de solliciter leur concours pour l'expulsion des « barbares ».

Sur ces entrefaites, la Russie envoya à Nagasaki quatre navires de guerre sous le commandement de l'amiral Pontianni. Le Shogun, encore une fois, demanda un délai et la réponse aux revendications russes fut ajournée. Mais presqu'en même temps, le commodore Perry revint à la charge à la tête, cette fois, de huit navires de guerre. Après quelques hésitations, on conclut un traité avec les

États-Unis ; traité en vertu duquel le Japon ouvrait au commerce deux ports, Shimoda et Hakodato, et accordait l'établissement d'un consul américain à Shimoda. Six mois après, des traités analogues étaient conclus avec l'Angleterre, la Russie et la Hollande.

A la nouvelle de la conclusion de ces traités, l'irritation fut grande parmi les partisans de la politique d'exclusion. On accusa ouvertement le Shogun d'être de connivence avec les étrangers et, partant, d'être traître à la patrie. Cette irritation monta à son comble, lorsque trois ans après, en 1858, les traités ci-dessus furent renouvelés. Les adversaires du shogunat s'organisèrent ; forts de l'appui des deux grands clans féodaux du Japon, celui de Satsuma et celui de Choshiou, certains de la sympathie de l'Empereur, ils avaient établi la base de leurs opérations à Kyoto et de là nouèrent des relations avec les *daïmios*, ennemis de la famille des *Tokugawas*.

Le Shogun, sentant le péril de sa situation, essaie de couvrir les actes de son gouvernement de l'approbation de l'Empereur, et il envoie à la cour impériale un de ses officiers pour solliciter la confirmation des traités conclus avec l'étranger. Mais son envoyé, Li-Kammon-no-Kami, est assassiné chemin faisant, et le Shogun voit son isolement grandir de plus en plus, tandis que ses ennemis ne cessent de progresser. Par son appel précédent aux *daïmios*, le Shogun s'était fait un tort irréparable, car il avait ainsi appelé à la vie politique des hommes dont les sentiments ne lui étaient rien moins que favorables. Une des mailles, cependant, de ce système d'isolement qu'avait fondé le premier *Tokugawa*, une fois rompue, tout le système devait crouler. Les *daïmios*, tenus jusqu'alors en dehors de toute participation effective au gouvernement, veulent prendre leur revanche. Sans avoir égard aux règles établies, ils se rendent à Kyoto, tiennent des réunions où ils se concertent sur les mesures à prendre. Le Bakufu, qui sent le pouvoir lui échapper des mains, n'ose plus exercer les représailles sanglantes de jadis ; il hésite, essaie de temporiser, mais peine inutile, la réaction est trop forte et son existence n'est plus qu'une question de jours, virtuellement même il a cessé d'exister.

Cependant l'effervescence du sentiment populaire contre les étrangers n'a pas diminué, bien au contraire, et le cri de : *Mort aux étrangers !* retentit partout. En 1862, quatre officiers de la marine anglaise sont tués par les vassaux du clan de Satsuma. A la nouvelle de cet attentat, d'après les instructions reçues de son gouvernement, le Ministre d'Angleterre envoie au Shogun un ultimatum ainsi conçu : « Le Bakufu fera ses excuses au gouvernement et paiera une indemnité de 100.000 livres sterling ; les assassins seront punis et le chef

du clan de Satsuma paiera aux veuves et orphelins des victimes une indemnité de 10.000 livres sterling. » Sur le refus du chef féodal d'accéder à cet ultimatum, l'escadre anglaise bombarde les forteresses de Kagosima, le chef-lieu du clan. Un an après, pour répondre aux provocations du clan de Choshiou, l'escadre internationale détruit les forts de Simonosoki et oblige le chef féodal à payer une indemnité de plus de 3 millions de dollars.

Ces deux défaites successives furent une excellente leçon pour les Japonais. Ils comprirent toute la folie de leurs préjugés contre les étrangers : l'Empereur accorda la ratification des traités, et la bonne entente avec les puissances européennes fut rétablie dès ce jour. Le Shogun, convaincu de l'inutilité d'une résistance plus longue, conscient que la seule gloire possible dans les guerres civiles est celle de les terminer au plus vite, influencé également par les sages conseils du prince de Toa, donna, le 14 octobre 1867, sa démission. L'unité de pouvoir fut ainsi rétablie et, le 3 février 1868, l'organisation définitive du nouveau gouvernement fut proclamée. Il comprenait un conseil supérieur et sept départements ministériels dont les attributions complexes éloignent toute idée de séparation de pouvoirs. Cependant un grand pas avait été fait, le régime adopté contenait à l'état embryonnaire le régime actuel. Le nombre des départements ministériels avait été augmenté, l'élément représentatif faisait pour la première fois son apparition dans l'histoire vingt-six fois séculaire du Japon, car il était fondé une assemblée délibératrice dont les membres étaient délégués par les chefs de clans. Un mois après, l'Empereur entouré de toute sa famille, des nobles, des seigneurs féodaux et des plus hauts fonctionnaires du gouvernement, prononça le serment suivant qui peut être considéré comme la loi fondamentale de l'Empire :

« Pour accomplir une réforme qui n'a jamais eu lieu dans l'histoire de notre pays et pour déterminer les principes fondamentaux de notre règne qui ont pour but d'assurer le bonheur et la prospérité de nos sujets, nous, Empereur, jurons au nom de tous les dieux du ciel et de la terre :

» 1° Que le système de l'assemblée délibérative sera adopté et que les mesures seront prises en conformité avec l'opinion publique ;

» 2° Que les projets de réforme seront exécutés par les efforts réunis des gouvernants et des gouvernés ;

» 3° Que l'on s'efforcera de satisfaire les nobles, les guerriers et le peuple en général et de les amener à préférer le nouveau régime ;

» 4° Que les préjugés et usages préjudiciables des temps anciens

seront abandonnés et que la justice sera la seule règle de conduite à l'avenir ;

» 5° Que les nouvelles idées seront puisées dans le monde entier et que la gloire de l'Empire en sera augmentée. »

L'Empereur ne tarda pas à réaliser les promesses qu'il avait faites à son peuple. Au mois d'avril de la même année, il publia un décret, sorte de loi constitutionnelle, qui modifiait profondément l'organisation gouvernementale.

Le principe de la division, mais non de la séparation des pouvoirs, était observé. La loi instituait deux Chambres : la Chambre haute et la Chambre basse. La Chambre haute avait des attributions à peu près analogues à celles du Sénat américain.

Cependant les législateurs japonais avaient été trop vite à la besogne. Leur constitution n'était que la traduction littérale de la constitution américaine, et la pratique ne tarda pas à démontrer qu'il y avait incompatibilité entre les institutions du nouveau monde et le pays. Un nouveau décret vint modifier l'organisation antérieure. Le nombre des départements ministériels fut augmenté et porté de sept à neuf. La composition de la Chambre des Représentants fut complètement changée ; aux représentants des clans on ajouta des fonctionnaires des départements ministériels et des représentants des écoles supérieures ; en outre, les clans féodaux qui jusqu'alors avaient eu droit à un nombre de délégués proportionné à leur importance, furent tous mis sur le même pied et n'eurent plus droit qu'à un seul représentant. Cette mesure diminua considérablement l'influence des seigneurs féodaux, et releva le niveau de la Chambre.

C'est alors qu'il se produisit un événement analogue à celui que nous présente l'histoire de la Révolution française. Le Japon eut sa nuit du 4 août ; le 25 janvier 1869, les chefs féodaux des quatre clans principaux, Satsuma, Choshiou, Tossa et Hizen renoncèrent à leurs privilèges. La suppression de la féodalité était un fait accompli ; le Japon avait effectué, en dix ans, une transformation qui avait exigé en Europe plus de deux siècles, et cette transformation s'était réalisée pacifiquement.

Le parti réactionnaire eut cependant encore une dernière convulsion. Le marquis Saïgo, à la tête de quelque 20.000 insurgés, bombarda le château-fort de Koumamoto. Mais l'insurrection ne tarda pas à être réprimée et le calme fut définitivement rétabli.

La tâche du pouvoir impérial était des plus ardue. A la place de l'ancienne féodalité, il fallait introduire, ainsi que l'Empereur l'avait promis, un système constitutionnel, un régime représentatif.

Toutes les institutions anciennes avaient été détruites. Il fallait former une armée, créer des institutions communales et provinciales, percevoir les impôts, rétablir la tranquillité dans le pays, réorganiser complètement l'administration et les services publics sur des bases nouvelles. Heureusement, le gouvernement fut tout à la hauteur de sa mission. De 1870 à 1880, toute une série de réformes importantes furent introduites. On commença par établir une loi sur l'état-civil du Japon ; on réorganisa sur une base nouvelle le service militaire ; on réforma le système financier. Un décret introduisit le système représentatif dans l'administration provinciale en instituant des conseils provinciaux ; enfin, le 12 octobre 1881, un édit impérial fixa la convocation de la Diète à 1890 : « Nous, siégeant sur le trône, que notre dynastie occupe depuis deux mille cinq cents ans, exerçant en notre propre nom et de par nos droits l'autorité et le pouvoir transmis par nos ancêtres, nous avions depuis longtemps en vue d'établir un gouvernement constitutionnel, afin que nos successeurs aient une règle pour les guider.

» C'est pourquoi nous déclarons que, dans la vingt-troisième année du Heigi (1891), nous établirons un parlement pour mettre en pratique la résolution ici annoncée, et nous donnons ordre à ceux de nos fidèles sujets que nous avons chargés de nos pouvoirs, de faire dans l'intervalle tous les préparatifs nécessaires pour atteindre à cette fin. »

Conformément à ce décret, l'ouverture de la première session du Parlement fut fixée au 25 novembre 1890. Le gouvernement du Mikado, sorti d'une léthargie quatorze fois séculaire, avait rompu les dernières amarres qui le rattachaient au rivage du monde féodal et s'élançait toutes voiles dehors vers la haute mer, fendant de la proue les eaux inconnues d'un nouveau monde politique.

THÉOPHILE COLLIER.

ANTHROPOSOCIOLOGIE.

Dr F. LUTGENAU, *Darwin und der Staat*. Un vol. in-8° de VI-155 pp. — Leipzig, Theod. Thomas (sans date, 1905).

L'objet de ce petit volume est de répondre à la question posée au concours d'Iéna dont notre collaborateur M. Joseph Halkin a déjà entretenu les lecteurs du *Mouvement sociologique* (année 1904, p. 234) : « Was lernen wir aus der Deszendenztheorie für die Gesetzgebung und innere Entwickelung der Staaten ? » L'auteur a obtenu un prix de mille marks.

A la différence des travaux, également primés, qui furent publiés sous le titre « Natur und Staat », M. Lütgenau prétend établir que la théorie de l'évolution et de l'hérédité ne peut s'appliquer à la législation, c'est-à-dire que « l'on ne peut déduire du monde des animaux les principes qui doivent gouverner la vie sociale de l'humanité actuelle ». En outre, il insiste intentionnellement et avec force sur les lacunes de l'explication darwinienne du monde.

Pour être complet et clair, l'auteur estime qu'il doit commencer et il débute effectivement par la critique de la théorie de la descendance. Il admet l'existence de la lutte pour la vie et il estime qu'une lutte de concurrence pour la nourriture, l'air et la place, ainsi que la lutte pour l'existence ramenée à des formes douces sont des éléments de progrès. Cette loi s'applique à l'homme comme aux animaux ; mais ce qui est vrai de ceux-ci ne l'est pas de celui-là, parce que les conditions de la lutte sont modifiées dans l'humanité par le facteur qui a nom : l'*instrument de travail*, l'*outil*. « Tandis que, chez les animaux inférieurs, les instruments de travail sont inséparablement unis au corps de leurs possesseurs (les dents pointues et les griffes aiguës du lion, la rapidité du lièvre, la ruse du renard), ils ont, chez l'homme, une existence matérielle indépendante et peuvent être tournés contre ceux qui les ont fabriqués et demain même contre leurs possesseurs d'aujourd'hui. Les moyens organiques sont remplacés par des instruments techniques. Cela signifie une altération complète des conditions de l'existence et de la lutte. On pourrait dire que la lutte pour l'existence et le perfectionnement a lieu, non pas entre les hommes, mais entre leurs instruments de travail. A cela s'ajoute une seconde et essentielle différence : l'homme arrive à une certaine connaissance des lois qui dominent son évolution et il peut faire l'application de cette science. La qualité la plus caractéristique et la plus élevée de l'humanité est sa moralité. » Et M. Lütgenau termine ces considérations par une observation qui ne manque pas d'intérêt : « Si, dit-il, malgré ces grandes transformations, qui se produisent à l'égard de la lutte pour l'existence parmi les hommes, on prétend considérer les lois de cette lutte de l'humanité pour la vie comme des lois biologiques, en d'autres termes, si l'on veut faire de la sociologie une partie de la biologie, la chose est admissible en soi, mais cependant les relations sociologiques doivent de toute nécessité faire l'objet d'une étude séparée et une loi biologique, dans ce sens large du mot *biologie*, ne peut être considérée comme étant d'une portée générale que s'il a été démontré qu'elle s'applique à la société humaine moderne. »

C'est parler le langage du bon sens et de la logique. Faisant aux darwinistes toutes les concessions possibles, M. Lütgenau fait remarquer que l'homme et tout au moins l'homme actuel diffère sous plusieurs rapports du reste du monde animal. De cette constatation irréfragable, il déduit que toute loi biologique n'est pas immédiatement et par elle-même applicable à l'évolution de l'humanité. Il revient sur cette idée lorsqu'il s'occupe des lacunes du darwinisme, et en cet endroit il insiste sur l'abîme que crée entre l'animal et l'homme l'intelligence dont celui-ci est doué. Vainement les darwinistes ont parlé des « idées » et des « pensées » des animaux. Par ces mots, Darwin entend une simple faculté d'association ; mais si on prend ces termes dans leur sens véritable qui comporte la notion d'abstraction, on doit admettre que l'homme seul peut se faire une idée abstraite des choses. L'homme est le seul animal qui ait su atteindre jusque là.

Le matérialiste qu'est M. Lütgenau regrette que les darwinistes aient forcé la note ; le mépris des limites qui séparent le fait de l'hypothèse a eu pour conséquence, d'après lui, de donner un regain de vie à la métaphysique. Il est plus sage de reconnaître et d'avouer les lacunes, mais sans désespérer de les combler un jour. Et il termine en exprimant sa confiance dans l'avenir : « S'il est modeste de dire « *Ignoramus* », il serait présomptueux de s'écrier : « *Ignorabimus* ». Peut-être verrons-nous un jour en pleine lumière l'unité de toute la création : peut-être est-il permis à l'esprit humain, après une longue et douloureuse attente, de trouver son propre moi au sein de sa mère, la nature. »

Telles étant les idées personnelles de l'auteur, et étant donné ce qu'il pense du *darwinisme social*, il va de soi que l'ouvrage a une portée purement négative : c'est l'œuvre d'un déterministe qui n'a pas confiance dans ce que le déterminisme peut fournir de meilleur pour le moment. A cela se borne l'intérêt que présente cet essai qui n'est, somme toute, qu'une critique des solutions proposées par les divers docteurs de l'école darwinienne. M. Lütgenau détruit, il ne construit pas sur les ruines qu'il amoncelle ; il se borne à espérer en un avenir meilleur. Il est inutile, croyons-nous, de le suivre dans ses critiques ; quant à ses espérances, elles ne relèvent pas de la sociologie.

Maurice Damoiseaux.

Procès-verbaux des séances de la Société.

SÉANCE DU 30 MARS 1905.

M. Léon Halkin donne communication des premiers résultats de l'enquête sur les peuplades du Congo à laquelle il a pu se livrer grâce à l'obligeance des autorités de l'Etat indépendant qui ont mis leurs documents à sa disposition. Il soumet à la réunion une carte des noms des peuplades sur lesquelles on a recueilli des renseignements notamment dans l'Ouellé occidentale.

Un échange d'observations se produit, après cette communication, relativement à la publication des résultats de l'enquête ethnographique. M. Halkin propose de publier, en même temps que les documents nouveaux, les renseignements émanant d'autres sources, telles que des publications précédentes notamment. Cette publication semble spécialement utile, quand la documentation nouvelle vient infirmer ou contredire la précédente.

La forme du questionnaire est définitivement arrêtée. Une page blanche à souche sera intercalée entre chaque feuille du livre. Il est décidé que plusieurs membres feront rapport au Congrès international d'expansion économique sur la nécessité d'unifier les questionnaires ethnographiques, et que MM. Léon Halkin et Gollier dresseront les cartes de la répartition sur le globe des *Naturvölker*.

La séance est levée.

SÉANCE DU 26 OCTOBRE 1905.

M. le Président fait savoir à la Société que le jury de la classe des sciences à l'Exposition de Liége lui a accordé pour ses travaux et son exposition un diplôme d'honneur.

Il fait part également de la prochaine publication du tome II des *Annales* et demande aux membres de réfléchir aux moyens de faire connaître les *Annales*.

M. le Président propose ensuite de constituer, au sein de la Société, une commission qui s'occuperait spécialement des questions

d'ethnographie et de l'enquête sur les peuples primitifs entreprise par la Société. Le travail qui résulte de cette entreprise va devenir considérable, et il n'est pas à souhaiter qu'il absorbe toute l'activité de la Société. Il devient donc nécessaire d'appliquer ici la division du travail.

Cette proposition est adoptée. Les membres suivants sont désignés pour faire partie de cette commission : MM. le Président, l'abbé Camerlynck, Joseph Halkin, Gollier, Müller, Hocepied, Capart et Bricteux.

MM. Joseph Halkin et Gollier font rapport sur la mission qu'ils ont remplie auprès des instituts et des sommités scientifiques de l'étranger dans l'intérêt de l'enquête ethnographique sur les peuples primitifs.

M. Joseph Halkin a fait dans le courant de l'été un voyage d'études scientifiques, au cours duquel il a visité les principaux musées d'ethnographie du Danemark, d'Allemagne, d'Autriche, de Suisse, de Hollande et de France et s'est mis en rapport personnel avec les directeurs de ces musées et le plus grand nombre possible d'ethnographes. Partout l'idée d'une enquête internationale, telle qu'elle a été proposée par la Société, a reçu le meilleur accueil et tous les savants ont applaudi à la création projetée d'un Bureau international d'ethnographie. M. Jos. Halkin rend compte des diverses démarches qu'il a faites et des entretiens qu'il a eus avec les personnes qui dans ces pays sont à la tête des recherches ethnographiques, entre autres, en Danemark, MM. Müller, directeur du Musée ethnographique, Neergaard, son adjoint, Olufsen, secrétaire de la Société de géographie et explorateur ; en Allemagne, MM. von Luschan, von der Steinen, Grunwedel, Müller, directeurs du Musée d'ethnographie de Berlin, M. Ranke, professeur à l'Université de Munich, M. Thilenius, directeur du Musée ethnographique de Hamburg, M. Weule, directeur du Musée ethnographique de Leipzig, M. le comte Linden, fondateur du Musée ethnographique de Stuttgard ; en Autriche, M. Heger, directeur du Musée ethnographique de Vienne, M. Toldt, président de la Société d'anthropologie de Vienne, M. Haberlandt, directeur du Musée de Folklore autrichien ; en Suisse, M. Martin, professeur à l'Université de Zurich ; en Hollande, M. Nieuwenhuize, professeur à l'Université de Leyde, M. Steinmetz, privat-docent à la même Université, M. Schmeltz, directeur du Musée ethnographique de Leyde ; en France, MM. Manouvrier, de Mortillet et Zaborowsky, professeurs à l'Ecole d'anthropologie, M. Deniker, bibliothécaire au Muséum, Mgr le prince Roland Bonaparte, M. Revilland, président de la Société d'ethnographie.

Dans diverses réunions scientifiques, M. Jos. Halkin a pris la parole pour exposer le but poursuivi par la Société belge de sociologie et faire connaître l'enquête déjà commencée ; aussi et surtout pour montrer l'utilité d'une enquête internationale et la création d'un Bureau inter-

national d'ethnographie. Il résume ce qu'il a dit notamment à une réunion de la Société de géographie de Berlin et à une séance de la Société d'ethnographie de Paris ; il distribue aux membres présents des tirés-à-part du discours qu'il fit au Congrès des anthropologues et ethnographes allemands et viennois à Salzbourg. Il résulte de toutes ses démarches que tous les savants qu'il a pu rencontrer applaudissent à l'initiative prise par notre Société ; la tendance générale est en faveur de la création d'un Bureau international aidé par des comités nationaux qui agiront chacun dans leur sphère suivant les principes et la méthode qui seront adoptés par le Bureau international.

M. le Président rappelle les décisions capitales prises par le Congrès international d'expansion économique mondiale de Mons au point de vue d'une enquête internationale sur les peuples dits primitifs. Un bureau international d'ethnographie a été fondé sur l'initiative de plusieurs de nos membres, et le siège du bureau est en Belgique. C'est un honneur pour notre pays et pour la Société belge de sociologie. Deux principes ont été admis comme fondements de la nouvelle institution : d'abord il s'agit d'une œuvre purement documentaire ; l'interprétation des faits est exclue des publications du Bureau international ; ensuite, la collaboration est ouverte à tout le monde sans distinction de tendances, de religions ou de partis.

L'œuvre que pourra réaliser notre Commission d'ethnographie que nous venons de constituer, ne se confond donc pas avec le travail que va poursuivre le Bureau international. Cette commission pourra collaborer à l'œuvre plus générale du Bureau international ; elle pourra lui fournir de la documentation et utiliser aussi les renseignements recueillis par ce bureau. Mais les deux institutions sont et resteront distinctes.

La Société sera tenue au courant des travaux de la Commission d'ethnographie.

A propos des publications de celle-ci, la question de savoir dans quelle mesure elle peut faire œuvre critique soulève un échange de vues auquel prennent part MM. Müller, Joseph Halkin, Hanquet, de la Vallée Poussin et le Président. Il en résulte que la Commission d'ethnographie aura à examiner la question et à décider s'il y a lieu ou non d'accompagner la publication des réponses au questionnaire de l'enquête de notes bibliographiques, explicatives ou critiques.

M. Gollier donne communication d'une note dans laquelle M. Keane, professeur à l'Université de Cambridge, résume ses idées sur la science ethnographique et ses rapports avec la sociologie.

Cette note paraissant très intéressante d'après le résumé qui en est présenté, M. le Président, d'accord avec les membres, prie M. Gollier d'en faire l'objet d'une communication plus ample à la prochaine séance. MM. Joseph Halkin et de la Vallée Poussin sont priés également d'examiner le travail de M. Keane.

M. le Président propose d'élire M. Keane, professeur à l'Université de Cambridge, ancien vice-président de l'Institut anthropologique de la Grande-Bretagne, en qualité de membre correspondant de la Société.

Adopté à l'unanimité.

M. de la Vallée Poussin donne lecture d'une note relative aux méthodes d'enquête employées pour observer la vie des peuples primitifs. Il signale la difficulté qu'il y a à faire un questionnaire à l'abri de tout reproche de parti-pris. La manière de poser la question est souvent déjà un moyen d'obtenir la réponse que l'on désire ou que l'on suppose devoir être faite.

Après quelques observations de M. le Président et du R. P. Vermeersch, la discussion sur cet objet est close.

M. le Président annonce que le prochain *Mouvement sociologique* sera consacré à l'enquête ethnographique, aux rapports présentés au Congrès de Mons sur cette matière et les décisions qui y ont été prises.

La séance est levée.

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 1905.

M. le baron de Béthune donne lecture d'un travail sur la préhistoire de l'épopée française et notamment sur l'épopée carolingienne. Après une description du rôle immense joué par Charlemagne comme conquérant, législateur et chrétien, M. de Béthune nous montre ce que l'épopée a retenu de cette figure historique. Elle s'en est tenue presque uniquement au caractère de conquérant et a laissé dans l'ombre le législateur et le chrétien. Les guerres de Charlemagne contre l'Islam font le fond de toutes les chansons de geste. Si Charlemagne constitue le point central de l'épopée, d'autres personnages y sont mêlés et confondus : Charles Martel, Pepin le Bref, Louis le Débonnaire, Charles le Chauve.

L'existence des chansons de geste dès la fin du IXe siècle est bien probable. M. de Béthune le prouve par une étude comparative approfondie des textes qui en ont été conservés.

Les conditions, dont la réunion était nécessaire pour faire éclore

ces épopées, existaient à cette époque. On peut les résumer comme suit : 1) légendes carolingiennes ; 2) luttes contre les Sarrasins et les Normands, dont la durée et l'intensité avaient frappé l'imagination populaire ; 3) idéal chrétien et national dont les chansons de geste sont l'écho et qui était commun à tout l'empire carolingien.

Un peu plus tard, il se produit une bifurcation de la chanson de geste en française et tudesque. Cette dernière est la mise en poème régulier de vieilles légendes purement germaniques, tandis que les poèmes français continuent à chanter le vieil idéal des légendes franques. Ce caractère général des chansons de geste françaises a assuré leur succès. Ainsi la légende de Roland vient de Bretagne ; le personnage que la Chanson de Roland met en scène, est germain. Ce caractère hybride ou cosmopolite de la poésie française lui a procuré un triomphe international.

M. le Président fait ressortir l'intérêt qui s'attache au point de vue sociologique à l'étude littéraire de M. de Béthune, si claire et si attrayante. Il se demande si, pour accentuer ce point de vue sociologique, on ne pourrait pas appuyer davantage sur les causes sociales de l'originalité de la chanson de geste française. Pourquoi les caractères spéciaux de celle-ci, qui ont été si bien mis en lumière, ne se sont-ils pas reproduits ailleurs ? Pourquoi ont-ils disparu à un moment donné ?

D'autres membres signalent également des points de vue sociologiques qu'ils voudraient voir aborder, si toutefois la chose est possible. M. De Pelsmaeker notamment se demande si l'on ne pourrait pas préciser l'état social des classes parmi lesquelles la chanson de geste avait cours aux IXe et Xe siècles.

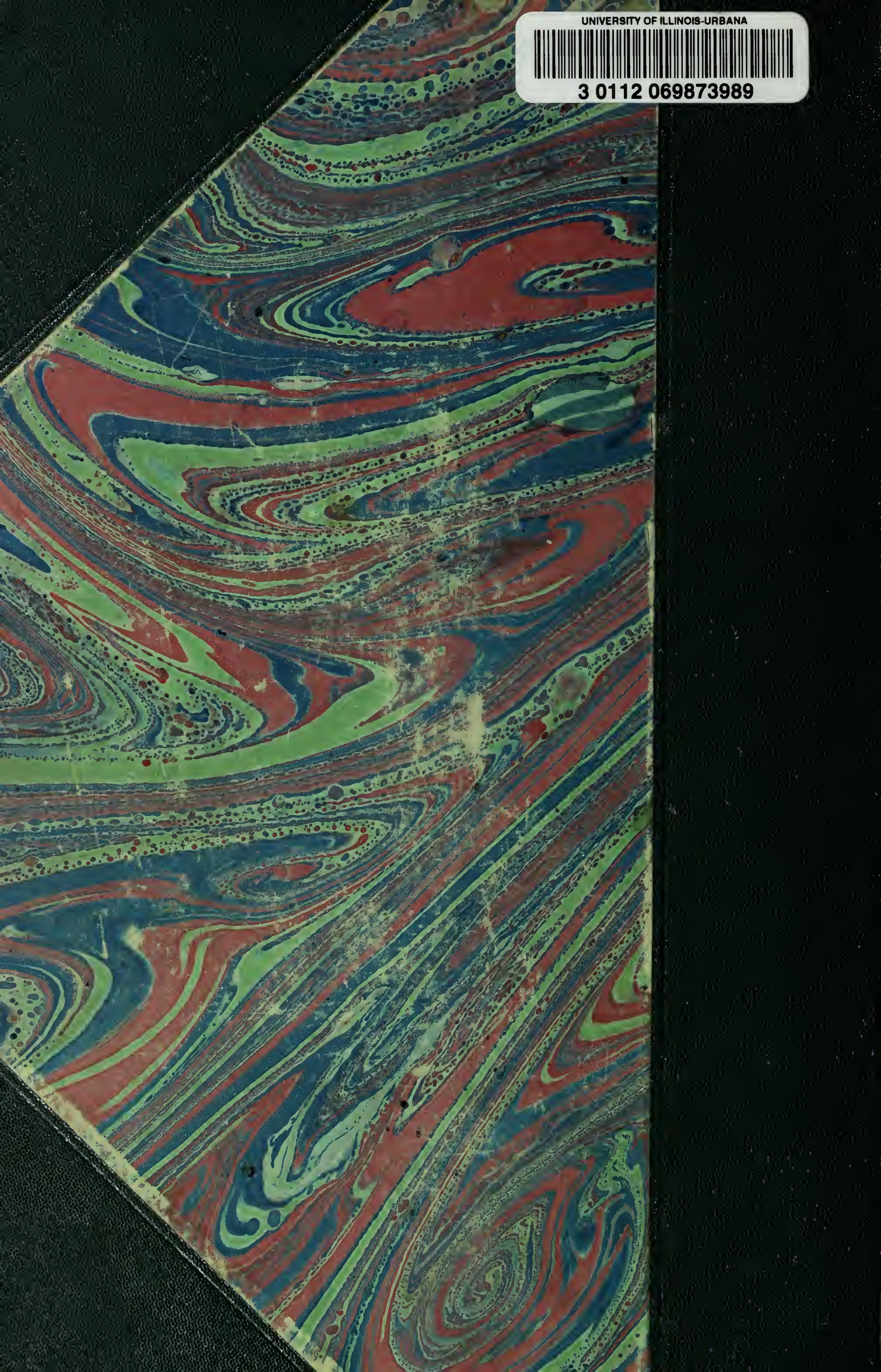
M. Van Houtte voudrait voir établir un rapprochement entre la division des chansons de geste en françaises et tudesques qui a été signalée, et la formation des nationalités dont le traité de Verdun, en 843, a été le point de départ. D'autre part, il y aurait peut-être intérêt à insister sur les caractères généraux de l'épopée que l'on retrouve dans la chanson de geste : le merveilleux, la longévité des héros, etc.

M. l'abbé Misonne demande si les épopées locales ou nationales qui ont succédé dans les différentes contrées, reflètent les particularités du caractère national.

M. de Béthune répond qu'au contraire ces épopées nationales se caractérisent par leur servilité à l'égard du texte original des chants épiques français. En ce qui concerne les autres questions soulevées, M. de Béthune fait remarquer que son travail ne prétend pas à autre chose qu'à fournir une contribution à l'histoire littéraire ;

la plupart des points indiqués devraient, du reste, rester sans réponse, à cause de la pénurie de renseignements sur la situation sociale de la population de l'époque des chansons de geste.

La séance est levée.


UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 069873989